HAL
open science

La construction des identités de genre à la renaissance à travers les discours didactiques, édifiants et polémiques imprimés à la Renaissance (1483-1594)

Tatiana Clavier

To cite this version:

Tatiana Clavier. La construction des identités de genre à la renaissance à travers les discours didactiques, édifiants et polémiques imprimés à la Renaissance (1483-1594). Littératures. Université de Lyon, 2016. Français. NNT : 2016LYSES068 . tel-01541586

HAL Id: tel-01541586

https://theses.hal.science/tel-01541586

Submitted on 19 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N°d'ordre NNT : 2016LYSES068

THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET, SAINT-ETIENNE

Ecole Doctorale :
ED 484/3LA : Lettres, Langues, Linguistique & Arts

Discipline :
Langue et littérature françaises

Soutenue publiquement le 10/12/2016, par :

Tatiana CLAVIER

La construction des identités de genre à travers les discours didactiques, édifiants et polémiques imprimés à la Renaissance (1483-1594)

Devant le jury composé de :

Jean-Claude ARNOULD, Professeur des Universités, Université de Rouen
Président

Gary FERGUSON, Douglas Huntly Gordon Distinguished Professor of French, University of Virginia (USA)
Rapporteur

Sylvie STEINBERG, Directrice d'études en histoire moderne, EHESS Paris
Examinatrice

Éliane VIENNOT, Professeure des Universités, Université Jean Monnet, Saint-Etienne
Directrice de thèse

THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET, SAINT-ETIENNE

Ecole Doctorale :
ED 484/3LA : Lettres, Langues, Linguistique & Arts

Discipline :
Langue et littérature françaises

Soutenue publiquement le 10/12/2016, par :

Tatiana CLAVIER

La construction des identités de genre à travers les discours didactiques, édifiants et polémiques imprimés à la Renaissance (1483-1594)

Devant le jury composé de :

Jean-Claude ARNOULD, Professeur des Universités, Université de Rouen
Président

Gary FERGUSON, Douglas Huntly Gordon Distinguished Professor of French, University of Virginia (USA)
Rapporteur

Sylvie STEINBERG, Directrice d'études en histoire moderne, EHESS Paris
Examinatrice

Éliane VIENNOT, Professeure des Universités, Université Jean Monnet, Saint-Etienne
Directrice de thèse

Remerciements

Je tiens en tout premier lieu à remercier ma directrice de recherches, Éliane Viennot pour le temps et l'attention qu'elle a consacrés à ce travail. Sans ses encouragements à poursuivre depuis mon premier travail de maîtrise sous sa direction, sans son exigence et sa bienveillance, cette thèse n'aurait jamais vu le jour.

Je remercie aussi les membres de mon jury, Gary Ferguson et Sylvie Steinberg qui ont accepté d'examiner mon travail et m'ont permis de l'interroger et de l'enrichir, comme l'a fait aussi Jean-Claude Arnould qui a en outre présidé ce jury avec brio et contribué à faire du jour de la soutenance un moment inoubliable.

Je suis reconnaissante envers la région Rhône-Alpes de m'avoir alloué une allocation doctorale entre 2006 et 2009 pour mener une recherche au sein de l'axe « Genre et Culture » du cluster de recherche n° 13, « Culture, patrimoine et création ». Ce soutien financier m'a permis de me consacrer entièrement à la recherche pendant mes trois premières années de thèse, et me lancer dans un projet dont je n'imaginais ni l'ampleur ni la façon dont il allait transformer mon existence…

Que soit ensuite vivement remerciée l'équipe du département Lettres de l'Université de La Rochelle qui m'a accueillie en tant qu'ATER pendant quatre ans, tout particulièrement Serge Linkès, maître de conférence en littérature française et Chantal Rahal, secrétaire du département, pour leur présence et leur aide ; ainsi que mes collègues du département Génie Civil de l'IUT de La Rochelle pour leur bienveillance et leurs encouragements à terminer ce travail. Je n'oublie pas l'aide précieuse dans la recherche documentaire que m'ont apportée, dans les services de prêts entre bibliothèques, Nadine Aurières à la bibliothèque universitaire de Toulouse II, Sandrine Bachelet à celle de La Rochelle, ainsi que Fabienne Vial-Bonacci à l'IHRIM de Saint-Etienne (UMR 5317).

Merci à mes proches, qui n'ont eu de cesse de m'encourager pendant ces longues années de travail sans me tenir rigueur de les avoir quelque peu délaissé.es. Je pense d'abord à ma mère, qui m'a ouvert la voie en faisant le choix alors difficile de la liberté et des études, et qui m'a transmis le goût de la culture, du savoir et de l'enseignement. Je pense ensuite à mon amie Diane, qui a épongé mes doutes et soutenu ma démarche depuis mes premiers désirs de recherche. Je pense aussi à François, Léa, Nicolas, Isabelle, Sophie, Florence, Corinne, Jean-Louis, Laurence, en plus de celles et ceux que j'oublie, dont la présence à mes côtés pendant la durée de ce travail a été réconfortante, stimulante et enrichissante.

Merci enfin à Loïc, qui m'a accompagnée quotidiennement et supportée dans tous les sens du terme, réconfortée lorsqu'il le fallait, soignée et alimentée pour que je me consacre entièrement à la rédaction de ce travail, et dont l'amour solide et profond m'a donné la confiance nécessaire à l'aboutissement de cette thèse.

INTRODUCTION

En 2001, dix ans après la publication par Michelle Perrot et Georges Duby des cinq tomes de l'*Histoire des femmes en Occident* et trois ans après la parution d'*Écrire l'histoire des femmes* de Françoise Thébaud, j'ai consacré mon mémoire de maîtrise de Lettres à la préparation d'une édition critique des *Enseignements* qu'Anne de France avait rédigés pour sa fille vers 1505 – édition que j'ai finalement menée à bien avec ma directrice de recherche[1]. Ce travail m'a plongée dans l'étude des femmes au pouvoir entre la fin du Moyen Âge et le début du XVIe siècle, et dans celle de la littérature didactique à l'adresse des femmes de cette période. L'analyse des conseils que l'ex-régente avait transmis à sa fille unique avant son mariage m'a permis de repérer quelques-unes des stratégies qu'elle avait elle-même utilisées pour imposer le respect et évoluer dans le monde du pouvoir avec succès. Madame la Grande décrit en effet dans ses *Enseignements* le comportement exemplaire qu'une femme de ce milieu devait adopter pour ne laisser prise à aucune critique. Elle insiste sur la fragilité de la réputation des femmes et sur la menace qui pèse sur elles d'être discréditées au moindre faux pas. J'ai alors voulu comprendre les dangers qui guettaient les femmes de l'élite, et les raisons pour lesquelles les injonctions d'Anne de France étaient si insistantes sur la maîtrise absolue du corps, des gestes, et des paroles ; ce texte me semblait témoigner d'un contexte social tendu sur la question des rapports entre les femmes et les hommes.

Les textes didactiques adressés aux femmes au Moyen Âge avaient suscité quelques études qui donnaient les titres des plus connus et en indiquaient les principaux messages, mais la question méritait d'être approfondie. Dans mon mémoire de DEA, j'ai proposé une étude comparée des *Enseignements* d'Anne de France et de trois autres « institutions » de femmes rédigées entre la fin du XIVe siècle et le début du suivant : *Le Livre du chevalier de la Tour Landry* (v. 1371-72), *Le Ménagier de Paris* rédigé par un bourgeois anonyme (v. 1393), *Le Livre des Trois Vertus* de Christine de Pizan (v. 1406). L'étude de ces quatre textes rédigés sur une période d'un peu plus d'un siècle, dont deux étaient écrits par des hommes, deux par des femmes, aux statuts sociaux différents, s'est révélée riche d'enseignements quant à la hiérarchie asymétrique entre les sexes mise en place pendant cette période clé. Elle a permis d'apporter quelques éléments de réponse à la question formulée par Joan Kelly en 1977 : « Did women have a

[1] Anne de France, *Enseignements à sa fille* suivis de l'*Histoire du siège de Brest*, Tatiana Clavier et Éliane Viennot (éd.), Publications de l'Université de Saint-Étienne, « La Cité des Dames », 2006.

Renaissance ?[2] » En effet ces auteurs et autrices témoignaient du durcissement de l'ordre de genre qui s'est progressivement imposé à la Renaissance au détriment des femmes, et des vives réactions qu'il avait suscitées.

Ces textes ne représentaient pourtant qu'une infime partie de la masse des discours produits sur la question. J'ai donc voulu étendre mes investigations à d'autres textes de la Renaissance ayant pu diffuser des messages sur les rôles sexués et les relations entre les femmes et les hommes. Je me suis alors intéressée aux textes de défense et d'attaque des femmes auxquels les écrits pédagogiques faisaient écho, et sur lesquels plusieurs recherches avaient été conduites qui, pensais-je, allaient me mener à d'autres textes en lien avec eux, témoignant comme eux du débat qui semblait si prégnant dans la société renaissante, et que la critique nommait la Querelle des femmes.

Majoritairement pourtant, les travaux sur la Querelle des femmes l'abordaient comme un jeu d'auteurs s'exerçant à l'éloge et au blâme, et limitaient leurs investigations à un corpus restreint de textes attaquant ou défendant les femmes. Ainsi, en 1977, Marc Angenot prônait une lecture « rhétorique » des textes philogynes et misogynes, comme Évelyne Berriot-Salvadore en 1990 et Madeleine Lazard en 2001, qui qualifiait toujours les débats sur les femmes d'« escarmouches intellectuelles » au « caractère conventionnel et ludique[3] ». En 2003 encore, dans les remarques liminaires d'un chapitre de son ouvrage *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme* intitulé « Querelle(s) des femmes », Marie-Claude Malenfant soutenait cette thèse :

> Le discours des "ennemis" et des "champions" des femmes à la Renaissance s'inscrit délibérément dans une pratique littéraire codifiée et déterminée par une forte tradition. Dans ce jeu des répliques entre "misogynes" et "gynecocratumènes", les arguments déployés par l'un et l'autre camp traduisent "moins une pensée intime" que "le respect des règles" de ce jeu où la femme est objet du discours, sujet de dissertation, motif à partir duquel il est possible d'affiner sa pratique de l'éloquence[4].

Cette lecture de la Querelle comme jeu rhétorique et non comme témoignage d'un conflit déclaré entre les sexes reposait non seulement sur une tradition née avec Émile Telle et son étude sur *L'Œuvre de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre et la Querelle des femmes* (1937), mais aussi sur la peur de l'anachronisme et le désir d'être pris au sérieux, qui semblaient exclure qu'on puisse parler de féminisme avant la

---

[2] Joan Kelly, « Did women have a Renaissance ? », *in* Renate Bridenthal et Claudia Koonz (dir.), *Becoming visible : Women in European History*, Boston, Houghton Mifflin, 1977, p. 137-164.

[3] Marc Angenot, *Les Champions des femmes. Examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Montréal, PU Québec, 1977 ; Évelyne Berriot-Salvadore, *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, Droz, 1990, p. 353 ; Madeleine Lazard, *Les Avenues de fémynie*, Paris, Fayard, 2001, p. 31.

[4] Marie-Claude Malenfant, *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme. Le statut de l'exemplum dans les discours littéraires sur la femme (1500-1550)*, Québec, PU Laval, 2003, p. 219. Elle cite Évelyne Berriot-Salvadore, *op. cit.*, p. 14 et 45, qui emploie le terme de « gynéco-cratumènes » avec lequel Hérodote désignait des peuples de Scythie temporairement gouvernés par les femmes.

période contemporaine, au prétexte que le terme lui-même, formé au XIXe siècle, ne pouvait s'appliquer à des périodes antérieures. En 1997, dans son édition de *L'Amie de court*, Danielle Trudeau appelait à ne pas plaquer sur les textes du XVIe siècle une interprétation fondée sur la dichotomie féminisme/antiféminisme, et à voir dans les « ouvrages démontrant la supériorité des femmes » la marque d'« une tradition philogyne plutôt que féministe[5]. Elle s'appuyait sur une distinction établie par Gérard da Silva entre le féminisme, révolutionnaire, et la philogynie, conservatrice, pour montrer que les champions des femmes ne cherchaient pas à agir sur le social mais à en « reformuler les symboles[6] ». Parallèlement, Marie-Claude Malenfant déclarait en 2003 tenir « à préciser que le terme "misogyne", s'il est attesté dès le XVIe siècle, n'acquiert qu'au XIXe siècle les valeurs sociales qu'il a conservé depuis[7] ».

En 1977 et 1978 pourtant, Maïté Albistur et Daniel Armogathe avaient accordé de longs développements de leur *Histoire du féminisme* et de leur anthologie *Le Grief des dames* à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance, en traitant des implications politiques et idéologiques de ces textes, et des réalités sociales qui les sous-tendaient. En 1980, Diane Bornstein avait poursuivi la démonstration à travers une nouvelle anthologie au titre explicite et choisi : *The Feminist Controversy of the Renaissance*. Deux ans plus tard, Joan Kelly était revenue à la charge dans un article intitulé « Early feminist theory and the "Querelle des Femmes", 1400-1789 », en s'élevant contre les interprétations exclusivement littéraires de cette controverse. Le féminisme et la misogynie, quels que soient les noms qu'on leur ait donné à l'époque, existaient bel et bien à la Renaissance, et leurs partisans ne s'affrontaient pas que « pour rire » ou pour démontrer leur maîtrise de la rhétorique.

De même, l'intérêt de ces textes pour l'histoire du genre – au sens de système organisant la domination des hommes sur les femmes – semble n'avoir été compris que depuis quelques années, et seulement par de rares critiques. Est ici en cause l'adoption tardive de l'approche de genre en France, pourtant théorisée depuis les années 1980 aux États-Unis. En 2007, dans la réédition augmentée de *Écrire l'histoire des femmes*, renommée *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, le chapitre ajouté par Françoise Thébaud porte un titre interrogatif : « Le temps du genre et de la reconnaissance ? ». Elle y explique les fortes résistances voire l'hostilité que rencontre l'histoire du genre en

---

[5] Danielle Trudeau éd., *L'Amie de court* de Bertrand de La Borderie (1542), Paris, Champion, 1997, p. 82.
[6] Sur la distinction entre philogynie et féminisme, Gérard da Silva écrivait : « la confusion est régulière entre ces deux options mais en fait elles s'excluent. L'une veut garder la Cité en l'état (et en reformuler les symboles), l'autre veut la transformer et que le changement social soit lié au symbolique » (*De l'égalité à l'équité*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 252).
[7] *Op. cit.*, p. 219. Elle citait là le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey.

France, et les nombreuses stratégies mises en place pour « la contourner ou la disqualifier[8] ».

Si une partie du monde de la recherche – notamment en histoire – a donc fini par se rendre à l'évidence quant à l'intérêt de cette approche, son application à l'étude de la Renaissance, et notamment à l'immense controverse qui s'y déploie, n'a connu que récemment des développements énergiques. On verra dans la première partie de ce travail que la mobilisation du réseau des chercheurs et chercheuses spécialistes des « femmes de l'Ancien Régime », initié en Amérique du nord et structuré en France au début du XXIe siècle par la SIEFAR (Société Internationale pour l'Étude des Femmes de l'Ancien Régime), a permis de remettre en question la définition de la philogynie comme une manipulation du symbolique sans intention d'action sur le social – si toutefois on pouvait déjà croire en la possibilité d'isoler le symbolique de ses effets sur le réel ; de montrer que l'opposition entre la culture philogyne et la culture misogyne qui s'affiche dans des textes de différentes natures à partir de la fin du Moyen Âge recouvre pour une grande part les luttes de pouvoir entre l'aristocratie et la clergie – la valeur accordée aux femmes étant en quelque sorte la « signature » de chaque groupe ; de montrer que la Querelle démarre avant l'époque de Christine de Pizan, parce qu'elle est liée à la construction des États modernes (c'était déjà l'hypothèse de Joan Kelly) et qu'elle se poursuit bien après les années 1630 (où les partisans de la thèse du jeu rhétorique voulaient la voir s'éteindre), parce qu'elle est liée à la mise en place du monopole masculin sur les fonctions supérieures (« emplois », haute fonction publique, gouvernement…). L'ambitieux programme de recherche initié par la SIEFAR en 2008, et qui a abouti aux quatre volumes publiés sous le titre générique *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes,* de la Renaissance aux lendemains de la Révolution, a également permis d'appréhender les dimensions européennes de ce conflit, de mieux comprendre le rôle joué par certains courants de pensée ou certains textes, et d'enrayer la peur d'envisager la société d'Ancien Régime comme un terrain d'affrontement entre partisans et adversaires de l'égalité des sexes – quelques soient les acceptions qu'on ait pu donner à cette idée, ou les couleurs qu'elle ait pu prendre en fonction des contextes précis.

Mon travail de thèse, initié en 2006, s'inscrit dans le cadre de ce renouveau des recherches et prétend y participer. Pour contribuer à l'étude de la construction du *gender system* qui se renforce à l'aube des temps modernes, j'ai voulu montrer que de

[8] Françoise Thébaud et Alain Corbin (préface), *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, 2e édition revue et augmentée de *Écrire l'histoire des femmes* (1998), Lyon, ENS éd., 2007, p. 236.

nombreux textes étaient imprégnés de cette question, la débattaient et s'en faisaient les témoins, bien au-delà des œuvres envisagées jusqu'alors, c'est-à-dire celles qui opposent directement les défenseurs des femmes et leurs détracteurs, les éloges et les critiques de l'amour et du mariage. Le but était de montrer à quel point le souci des identités et des rôles de genre était omniprésent dans la société renaissante, et à quel point il a irrigué différents genres (littéraires) et types de discours.

En 2002, les éditrices du volume *Gender in Debate from the Early Middle Ages to the Renaissance*, Thelma Fenster et Clare A. Lees, avaient appelé à élargir le corpus des textes concernés par la construction du genre, et à se pencher sur le livre imprimé comme nouveau support ayant permis de diffuser des idéaux en la matière. Si plusieurs travaux en langue anglaise s'étaient attelés à la tâche, à ma connaissance, il n'existait pas en France de travaux empruntant les approches sociologiques et politiques de l'histoire culturelle pour faire l'analyse genrée de la production, de la réception et des usages des premiers livres imprimés. Des listes d'ouvrages avaient bel et bien été dressées au cours du XXe siècle, mais souvent limitées à un thème, et sans que l'étude de leur diffusion ne soit menée. J'ai donc cherché à entreprendre l'inventaire des textes imprimés à la fin du XVe et au XVIe siècle qui visaient explicitement à former les hommes et les femmes ou à inciter les unes et les autres à se conformer à des rôles particuliers, de manière à mieux cerner ceux qui avaient pu être les plus diffusés, et donc les plus influents.

J'ai fait l'hypothèse que l'arrivée au pouvoir d'Anne de France, en 1483, avait pu jouer un rôle majeur dans le durcissement des positions des adversaires de l'égalité, et donc, en retour, dans la détermination de ses partisans. À la mort de Louis XI, en effet, la France semble – pour les hommes qui comptent – un pays où les gouvernements féminins ne sont plus qu'un lointain et mauvais souvenir. La question de l'héritage du trône par les filles de roi parait avoir été réglée une fois pour toute avec l'éviction des filles et petites-filles de Philippe le Bel, avec la théorisation politique qui en est issue (la « loi salique »), et avec la fin de la guerre de Cent ans qui a acté le renoncement des autres prétendants à la couronne française. Quant au dernier cas de régence féminine que le pays ait connu, il remonte au début du siècle, et il est identifié aux horreurs de la guerre civile. Or Anne de France est la fille aînée de Louis XI, elle prend la direction du royaume en dépit de toutes les traditions (elle n'est que sœur de roi et leur mère est toujours vivante), elle s'impose comme régente en écartant les princes qui prétendaient à cette fonction, elle bat militairement la coalition d'hommes qui mène contre elle la « guerre folle », et elle reste au pouvoir, quoique dans l'ombre, jusqu'à la

mort de son frère Charles VIII. Après elle, avec Anne de Bretagne, Louise de Savoie et Catherine de Médicis pour les plus officielles, mais aussi avec les sœurs puissantes que sont les trois Marguerite, et encore avec les grandes favorites de François Ier et d'Henri II, Anne de Pisseleu puis Diane de Poitiers, la présence des femmes au pouvoir ou dans les allées du pouvoir se poursuit pendant l'ensemble du seizième siècle.

L'arrivée au pouvoir d'Henri IV marque en revanche la fin de cette période des grandes gouvernantes, et la victoire – en partie apparente, en tout cas provisoire – du camp des masculinistes. La loi salique parait confirmée, quoique ce ne soit pas elle qui ait convaincu les belligérants de laisser les armes, mais bien la conversion du roi à la religion catholique ; et le temps des femmes puissantes dans l'entourage des monarques parait terminé, vu les goûts du premier Bourbon.

Le début de cette période correspond en outre – à quelques années près – à l'entrée en scène de l'imprimerie, événement d'une importance majeure dans la vie politique et culturelle des peuples européens, source de ruptures et de modifications rapides dans des pratiques séculaires : abandon progressif du manuscrit, début du déclin du latin, élargissement rapide des publics, diversification des produits, mise en place de normes, importance croissante des enjeux commerciaux et du poids des fabricants, création de bibliothèques privées, essor de l'alphabétisation… Dans le contexte particulier d'un pays de nouveau « livré aux femmes », il a semblé intéressant d'étudier comment les contemporains s'étaient servis de cette innovation radicale, de cette capacité inédite de faire connaître leurs idées sur l'un des sujets les plus controversés depuis un bon siècle, et alors que les dirigeantes elles-mêmes appelaient des lettrés à se faire les champions des dames. Signalons à ce stade une imprécision sur le *terminus ad quem* de cette investigation. Contrairement à son *terminus ad quo*, fixé à l'année 1594 pour les raisons susdites, il ne peut être strictement respecté car la plupart des premiers incunables ne sont pas datés et les spécialistes ne proposent pour eux que des fourchettes. Il est donc possible que des éditions prises en compte soient antérieures à l'année 1483. L'incertitude est tout de même mince, puisque le premier texte imprimé en français en France, selon le grand spécialiste Frédéric Barbier, date de 1476. Il s'agit de la *Légende dorée*, qui fait partie du corpus des œuvres étudiées pour les discours qu'elles délivrent[9].

Avant d'entrer plus avant en matière, il fallait vérifier quelles études avaient déjà été menées sur le vaste sujet qui me préoccupait. La première partie de ce travail y a été

[9] Voir Frédéric Barbier, « L'invention de l'imprimerie et l'économie des langues en Europe au XVe siècle », *Histoire et Civilisation du Livre*, IV, 2008, p. 21-46.

consacrée. Elle propose un triple état des lieux : celui des études sur la question de la construction des identités de genre à la Renaissance, celui des connaissances actuelles en matière de rapports sociaux de sexe entre le Moyen Âge central et la fin du XVIe siècle, et celui de la production textuelle de l'époque sur la question.

L'une des plus grandes difficultés que j'ai eu à affronter dans cette recherche est la délimitation de ce, ou plutôt de ces corpus. Le travail en présente en effet deux, le second ne consistant qu'en une sélection opérée au sein du premier. Les études de discours, réalisées dans la troisième partie de la thèse, ont été conduites sur des œuvres repérées comme les plus susceptibles d'avoir influencé les contemporains – c'est-à-dire celles qui ont été les plus massivement diffusées. Cette enquête a été menée sur une production beaucoup plus vaste : quelques centaines de titres, que les informations aujourd'hui disponibles font apparaître comme ayant été moins diffusés que les premières ; c'est le corpus présenté à la fin de la première partie. Mais la délimitation de ce corpus là lui-même a soulevé d'immenses difficultés. En effet, un très grand nombre d'œuvres traitent à un moment ou à un autre la question des rapports entre les sexes, ou diffusent des modèles d'hommes ou de femmes, et sont susceptibles d'avoir transmis aux lecteurs et lectrices des idées, des messages, des modèles pouvant les influencer, soit pour des décisions concrètes, soit en formatant leur culture et leur imaginaire. Elles seraient donc à considérer, comme témoins (et actrices) de la mise en place du système de genre à la Renaissance pendant la période ainsi délimitée.

L'époque cherche par exemple dans l'histoire ce qu'elle a d'exemplaire, comme l'indique la prédilection pour la biographie à vocation morale, mais aussi ce qu'elle livre d'informations sur la fondation du royaume, si problématique depuis l'introduction de la loi salique, comme le montre la multiplication des Chroniques, Annales et autres Histoires de France « depuis Pharamond ». Voilà pourquoi une lecture genrée de cette importante production historiographique s'avèrerait utile. De même, les nombreux romans de chevalerie, et plus largement les narrations à succès, offraient au public des démonstrations exemplaires, étudiaient des « cas », mettaient en scène des modèles, donnaient des leçons. Auteurs, traducteurs, imprimeurs – et lecteurs – en étaient conscients. Guillaume Aubert destine sa traduction du douzième livre d'*Amadis de Gaule* aux gentilshommes et demoiselles « pour leur former un exemple et patron de chevalerie courtoisie et discrétion[10] », et François de La Noue écrit que, sous le règne d'Henri II, les Amadis « servoyent de pedagogues, de jouet et d'entretien à beaucoup de

[10] Cité par Frédéric Barbier, *Histoire du livre en Occident*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 131.

personnes[11] ». De même, la plupart des textes poétiques mettaient en scène les relations entre les sexes, voire le conflit entre eux, et la participation des femmes à ces deux veines – narrative et poétique – dès le XVe siècle ouvre des perspectives passionnantes à des comparaisons sur les représentations de soi-même, de l'autre sexe et des relations souhaitables ou condamnables entre les deux, qui n'ont encore été que bien peu explorées.

Il était évidemment impossible d'interroger toute cette matière – y compris sous le seul angle des idées qu'on y trouve formulées. J'ai dû restreindre mon étude aux textes normatifs *stricto sensu*, c'est-à-dire qui se proposaient manifestement et explicitement de traiter ces questions. J'ai donc d'abord cherché quels étaient les discours « didactiques », c'est-à-dire les traités d'éducation, guides de bonne conduite, manuels de savoir vivre, institutions et bonnes mœurs adressés aux femmes et aux hommes, que les presses avaient diffusés. J'ai également exploré la production de textes « édifiants », au sens où ils proposaient à leurs publics, à travers des exemples d'hommes et de femmes célèbres, des modèles à suivre et des contre-modèles à repousser. Je me suis également intéressée à la production « polémique », celle qui est ordinairement identifiée comme exprimant la Querelle des femmes, dans la mesure où la plupart des textes de controverse recèlent des discours sur les normes de genre. Et j'ai enfin examiné l'immense production des textes portant explicitement sur le mariage et sur l'amour, qu'ils visent à instruire, à inculquer des modèles ou à faire rire, car tous prennent position dans le débat qui fait rage. On verra dans la fin de la première partie de la thèse les sélections que j'ai encore dû opérer à l'intérieur de l'ensemble ainsi défini, et les critères qui m'ont conduite à classer en sept grandes catégories les 324 œuvres finalement retenues, toutes imprimées en français entre 1475 ? et 1594, quelle que soit l'époque où ces textes avaient été rédigés et, pour les traductions, quelle qu'en soit leur langue d'origine. Ces œuvres font l'objet d'une annexe présentant ces textes par ordre chronologique de leur publication, accompagnés de toutes les informations nécessaires (différences de titres, dates des rééditions, etc.).

La matière n'est en effet pas de celles qui se laissent appréhender facilement, y compris à partir des titres – qui peuvent changer d'une édition à l'autre, annoncer des sujets absents des ouvrages, ou des partis pris opposés à ceux qui y sont défendus, ou ne laisser voir aucun rapport avec le sujet parce qu'il était trop connu pour le public de l'époque… Ce sont pourtant d'abord les messages délivrés par les titres des œuvres qui

[11] *Discours politiques et militaires*, VI, Bâle, 1587, p. 133, cité par Gustave Reynier, *Le Roman sentimental avant l'Astrée*, Genève, Slatkine Reprints, 1969 [1908], p. 157.

m'ont intéressée – davantage que les genres (littéraires) qu'ils annonçaient. Ce sont eux qui m'ont permis de les sélectionner pour l'étude, parce qu'ils définissaient explicitement leur contenu et l'intention de leurs auteurs et diffuseurs. C'est pourquoi ce travail se présente comme s'intéressant aux « discours » plutôt qu'aux « textes » : pour insister sur le fait que les imprimés y sont envisagés comme produits d'une situation donnée (avec ses participants, auteurs, imprimeurs, libraires…), comme des « actions discursives » au sens foucaldien. Les genres textuels ne sont qu'une composante parmi d'autres de ce que Foucault nomme « les formations discursives », qui conditionnent la production et la distribution des discours, et qu'il définissait comme les règles fondant l'unité d'un ensemble d'énoncés socio-historiquement circonscrits.

> On appellera discours un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive ; il ne forme pas une unité rhétorique ou formelle, indéfiniment répétable et dont on pourrait signaler (et expliquer le cas échéant) l'apparition ou l'utilisation dans l'histoire ; il est constitué d'un nombre limité d'énoncés pour lesquels on peut définir un ensemble de conditions d'existence[12].

J'ai envisagé la controverse de sexe, si prégnante dans la société renaissante, comme la principale « condition d'existence » des discours dont j'ai voulu dresser l'inventaire. Une autre pensée, celle de Jauss, m'a aidée à appréhender cette matière : « Toute œuvre suppose l'horizon d'une attente, c'est-à-dire d'un ensemble de règles préexistant pour orienter la compréhension du lecteur (du public) et lui permettre une réception appréciative[13] ». J'ai ainsi considéré comme « discours normatifs » les textes dont les titres affichaient clairement une intention didactique, exemplaire, ou leurs liens avec les débats sur le genre de l'époque, car ils se proposaient explicitement de définir ce que devaient être « la femme », « l'homme », et les rapports femmes-hommes. Ou qui étaient connus pour le faire, comme les *Lamentations de Mathéolus* ou le *Livre de Mathéolus*… que les imprimeurs ont tout de même fini par gloser pour le rendre plus immédiatement transparent, surtout dans ses versions abrégées destinées au grand public : *La malice des femmes, recueillie de Matheolus*, voire tout simplement *La malice des femmes*, et même *La grant Malice des femmes*.

La description du corpus restreint, celui des œuvres les plus diffusées de chacune des sept catégories (pour autant qu'on puisse l'estimer avec les outils de recherche actuels) est l'objet de la seconde partie de la thèse. Les vingt textes retenus sont présentés dans leurs contextes de rédaction et de réception, à travers la manière dont ils étaient présentés au public, tant du point de vue des discours tenus par les

---

[12] Michel Foucault, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, NRF, 1969, p. 153.
[13] Hans Robert Jauss, « Littérature médiévale et théorie des genres », *in* Gérard Genette et *al.*, *Théorie des genres*, Paris, Seuil, 1986, p. 37-76 (cit. p. 42).

différentes instances présentant les textes, que dans leur apparence matérielle. Il a semblé également important de s'y intéresser aux traditions dans lesquelles ils s'inscrivaient et aux sources utilisées par leurs auteurs, avant d'envisager les différents lectorats qu'ils visaient. Cette étude a été l'occasion de mesurer à quel point les types de discours porteurs de messages sur le genre qui ont irrigué la société française entre la fin du XVe siècle et la fin du suivant ont été divers, à quel point leurs auteurs ou traducteurs – voire imprimeurs – pouvaient avoir des objectifs différents ; mais aussi à quel point tous ont déployé des luxes d'efforts pour mettre en valeur ce qui leur importait de dire à leurs contemporains, ou à leurs contemporaines.

La troisième partie, enfin, s'est attaché à faire le tour – si ce n'est toujours la synthèse – des messages diffusés par ces œuvres, qu'il s'agisse des injonctions émises dans les œuvres s'attachant à la formation des individus et aux relations entre les sexes, ou des opinions des auteurs (ou de leurs porte-paroles), parfois rudes, parfois goguenardes, sur l'état de ces relations, en un temps où bien des hommes s'activaient à garder pour eux les fruits de la modernité, et où de nombreuses voix s'élevaient – d'hommes ou de femmes – pour contester cette injustice. Cette étude-là montre plus d'une fois l'existence d'une sorte de consensus, autour de certaines idées reçues, par-delà les positions si différentes des auteurs concernés, mais aussi le très haut niveau de confrontation entre partisans et adversaires de l'égalité, en même temps que l'extraordinaire complexité des messages diffusés, voire les contradictions intrinsèques des discours qui se voulaient les plus univoques.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE
LE GENRE À LA RENAISSANCE : TEXTES ET CONTEXTES..... 13

A- LES IDENTITÉS DE GENRE À LA RENAISSANCE : UN SUJET PEU ÉTUDIÉ 14
1. L'histoire des femmes : un sujet ancien, placé sous le signe de la Querelle 15
2. La place de la Renaissance dans l'histoire des femmes et du genre 27
3. L'histoire de l'éducation : un domaine principalement traité au masculin 38
4. L'histoire du livre et de la lecture : un champ de recherche récent et encore peu concerné par la construction des individus 54
B- LES CONNAISSANCES ACTUELLES SUR LES RAPPORTS DE SEXE ENTRE MOYEN ÂGE ET RENAISSANCE 72
1. Les héritages médiévaux : rapports de sexe et début de la Querelle 72
2. La dégradation de la situation des femmes et les avancées de l'idéal de la séparation des sphères (milieu du XIVe-XVe siècle) 81
3. Les résistances du terrain et le début de la Querelle des femmes 89
4. La radicalisation des positions (fin XVe-XVIe siècle) 94
C- UNE PRODUCTION TEXTUELLE CONSIDÉRABLE 116
1. Les traditions médiévales 116
2. La production des années 1470-1594 133
D- PREMIÈRES LEÇONS GENRÉES DE L'ÉTAT DES LIEUX 153
1. Des ouvrages pédagogiques et édifiants relativement différenciés 153
2. Débats et polémiques autour des femmes, du mariage et de l'amour, un filon éditorial ? 167

DEUXIÈME PARTIE
LES TEXTES LES PLUS DIFFUSÉS : ANATOMIE D'UN CORPUS.....195

A- TEXTES, AUTEURS, TRADUCTEURS, ÉDITEURS, CONTEXTES D'ÉCRITURE 196
1. « Institutions des princes et des grands » 197
2. « Traités de bonnes mœurs et civilité » 207
3. « Institutions des femmes » 215
4. « Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmes célèbres » 226
5. « Textes sur, pour ou contre les femmes » 234
6. « Textes sur, pour ou contre le mariage » 243
7. « Textes sur, pour ou contre l'amour » 252
B- DES TEXTES PRÉSENTÉS, OFFERTS, VANTÉS… INVITATIONS À LA LECTURE ET STRATÉGIES DE PROMOTION 264
1. Les dédicaces 264
2. Les prologues, préambules et justifications 277
3. Les contributions de lettrés 285
4. La mise en livre : pages de titres, tables et manchettes 290
5. Les illustrations 300
C- L'AUTORITÉ DES SOURCES : CITATIONS, TRADITIONS, EMPRUNTS 314
1. La tradition chrétienne 314
2. Les sources classiques 326
3. La tradition courtoise et anticourtoise, ses débats et sa postérité 334
4. La tradition didactique : instituteurs, humanistes et juristes 342
5. Modèles et emprunts directs : des œuvres abondamment copiées 348

D- L'ENGAGEMENT DES AUTEURS DANS LES PÉRITEXTES QUI LEUR REVIENNENT 357
1. La posture énonciative 357
2. Les intentions visées 367
3. Le genre du lectorat visé 380

TROISIÈME PARTIE
CONSTRUIRE LE GENRE, ENTRE INJONCTIONS, INTERDICTIONS, JUSTIFICATIONS… ET CONTRADICTIONS..... 395

A- CE QUE DOIT ÊTRE UN HOMME 396
1. La force et le courage 396
2. Le savoir et la maîtrise de la parole 402
3. La sagesse et les vertus 406
4. La chasteté masculine 416
5. Le bon père de famille 421
6. Le bon mari 426
7. L'honnête amoureux des dames et le « vrai amour » 435
B- CE QUE DOIT ÊTRE UNE FEMME 446
1. La chasteté féminine : vertu première et modèle de contenance 446
2. Conséquences et condamnations de la luxure et de la coquetterie 465
3. Obéissance et amour conjugal 482
4. Les domaines de compétence des femmes 494
C- MARIAGE, AMOUR, SEXUALITÉ : LA RENCONTRE DES SEXES SUR LES TERRAINS MINÉS DU GENRE 511
1. La dignité du mariage 511
2. Le choix complexe du mariage et des mariés 522
3. La sexualité conjugale et extra-conjugale 533
4. Luxure et fol amour 544
D- ARGUMENTS CONTRE-PRODUCTIFS, PEUR DU MONDE À L'ENVERS, ADVERSAIRES TROP ACTIFS : LA DIFFICILE DÉFENSE DE L'ORDRE DU GENRE 561
1. La puissance des femmes et la peur du renversement des pouvoirs 561
2. La faiblesse des hommes et la peur de la confusion des sexes 583
3. La présence des contestataires 594
E- MISES EN SCÈNE DU CONFLIT, TRAITEMENTS DISTANCIÉS : LE GENRE MIS À NU 606
1. L'indifférence de Dieu : le cas Voragine 606
2. Une matière à rire 609
3. Une affaire d'opinion: le cas Marconville 612
4. Le cas Castiglione, ou comment gérer le conflit des sexes 614

CONCLUSION 617
ANNEXES 623
BIBLIOGRAPHIE 685
INDEX NOMINUM 619
TABLE DES MATIÈRES 733

PREMIÈRE PARTIE

LE GENRE À LA RENAISSANCE :

TEXTES ET CONTEXTES

La construction des identités de genre à la Renaissance est un sujet qui n'a pas encore été étudié en France. Ayant choisi de le traiter tel qu'il se dévoile à travers les livres imprimés, depuis l'ouverture des premières presses jusqu'à la fin du XVIe siècle, soit durant un bon siècle, il m'a d'abord paru nécessaire de faire le tour des connaissances aujourd'hui à notre portée pour traiter un tel sujet, et de dresser un premier corpus des ouvrages les plus diffusés, susceptibles d'avoir influencé considérablement ce processus.

Le premier chapitre est un état des lieux des recherches que j'ai consultées pour conduire la mienne, et qui se sont intéressées à l'histoire des femmes et du genre, celle de l'éducation et celle du livre imprimé à la Renaissance. Dans un deuxième temps, il m'a semblé indispensable de faire le point des connaissances actuelles sur les rapports de sexes entre le Moyen Âge et la fin du XVIe siècle, pour mieux comprendre le contexte à la fois social, politique et intellectuel dans lequel ces textes s'inséraient, et la teneur des messages qu'ils délivrent. Le troisième chapitre présente l'immense production textuelle liée aux relations entre les sexes et aux idéaux forgés pour l'un et l'autre, celle correspondant à la période choisie donnant lieu à une annexe spécifique listant les nombreux textes imprimés identifiés comme intéressant ma recherche. Enfin, le dernier chapitre organise ce vaste corpus en fonction des catégories qui m'ont semblé les plus aptes à permettre l'étude des plus diffusés, afin de montrer ainsi ce que ces éditions nous apprennent de la participation des premiers imprimés à la construction genrée des individus.

A- LES IDENTITÉS DE GENRE À LA RENAISSANCE : UN SUJET PEU ÉTUDIÉ

Poser cette recherche, c'est d'abord expliquer son intérêt dans un champ de recherche encore mal exploré, dans une période mal connue de ce point de vue. Dans ce premier chapitre, il s'agira d'abord de montrer que l'histoire des femmes, fort ancienne, a beaucoup été utilisée par les partisans de l'égalité entre les sexes et par leurs adversaires depuis la Renaissance, mais que l'histoire du genre, bien plus récente, ne s'est que très peu intéressée à cette période. Nous verrons ensuite que les nombreux travaux sur l'histoire de l'éducation se sont majoritairement centrés sur celle des hommes. En troisième lieu seront examinés les apports de l'histoire du livre et de l'édition à notre question, ainsi que les outils que cette discipline fournit au champ littéraire et à l'histoire du genre à la période des premiers imprimés.

1. L'HISTOIRE DES FEMMES : UN SUJET ANCIEN PLACÉ SOUS LE SIGNE DE LA QUERELLE

L'histoire des femmes est souvent considérée comme un phénomène de la fin du XXe siècle. En réalité, elle date sans doute de l'Antiquité grecque, où elle a émergé comme produit de la conscience que les récits historiques ne faisaient le plus souvent place qu'aux hommes. Homère lista les femmes de l'entourage d'Ulysse dans l'*Odyssée*, Hésiode rédigea ses *Éhées* en l'honneur des femmes, Artémon de Magnésie, Apollonios le stoïcien et d'autres, anonymes, dressèrent des catalogues de femmes illustres, avant que Plutarque n'écrivît ses *Vertueux faits des femmes,* dont la matière fut sans doute rassemblée pendant qu'il travaillait à ses *Vies d'hommes illustres* (Ier s.).

Pour ce qui concerne l'Occident moderne, elle a massivement ressurgi à la fin du Moyen Âge, dans le contexte de la Querelle des femmes, comme appui à de nombreuses démonstrations sur les capacités ou les incapacités des femmes. Cette Querelle s'étant maintenue jusqu'aux premières décennies du XXe siècle[14], l'histoire des femmes est demeurée centrale dans les discours des « partisans des femmes », toujours confrontés à la nécessité de prouver le bien-fondé de leurs certitudes ou leurs revendications, et toujours tentés de le faire en alléguant des exemples de faits avérés (ou considérés tels par leurs contemporains). Si des changements d'approche l'ont affectée au cours des siècles, notamment une plus grande « scientificité » des recherches dès les derniers siècles de l'Ancien Régime, ils n'ont pas mécaniquement entrainé un changement de perspective sur les objets étudiés, d'autant que les historiens ont très massivement continué de pratiquer une histoire des hommes, et que le déficit de recherches sur les femmes a continué d'entretenir la nécessité de conduire sur elles des investigations spécifiques.

1a. La « préhistoire de l'histoire des femmes » en Occident

L'œuvre fondatrice en la matière est le *De mulieribus claris* (1361-62), rédigé par Boccace à la demande d'Andrea Acciaiuoli, une femme de l'entourage de la reine Jeanne Ire de Naples – dont le règne fut aussi long que contesté. Son très large et très long succès est attesté par les nombreux manuscrits latins conservés en Europe et par les

[14] Voir, pour une récente synthèse de ce sujet, Éliane Viennot, « Revisiter la "querelle des femmes" : mais de quoi parle-t-on ? », *in* Éliane Viennot (dir.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes. Vol.1, de 1750 aux lendemains de la Révolution*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre », 2012, p. 7-29.

multiples traductions et adaptations qui en ont été faites[15]. En France, il a été traduit dès 1401, imprimé en 1493 par Antoine Vérard (*De la louenge et vertu des nobles et cleres dames*), réimprimé en 1538 (*Le plaisant livre de noble homme Jehan Bocace poete florentin, auquel il traicte des faictz et gestes des illustres et cleres dames*) avant d'être traduit à nouveau en 1551, cette fois à partir d'une nouvelle version italienne (*Des dames de renom*).

Cette liste de 104 portraits féminins empruntés à la mythologie et à la littérature gréco-latine semble avoir été élaborée dans une perspective moraliste et didactique. Ces « claires femmes » sont en effet jugées telles pour leurs défauts autant que pour leurs qualités. La culture cléricale de Boccace, toutefois, y pèse lourd : plus de la moitié des histoires est au désavantage des héroïnes et l'ouvrage est criblé d'accusations traditionnelles contre le « sexe faible ». Pourtant, dans le prologue de l'édition Vérard, réalisée pour Anne de Bretagne, le « translateur » du texte signale à la reine son utilité pour contrer les attaques misogynes : il a réalisé cette tâche « affin que vous, ma tresredoubtée dame, ayez matière de répliquer et alléguer les nobles et célébrables vertuz qui ont esté par cy devant ou [*au*] sexe féminin ». Après avoir fait la louange de sa dédicataire, il exprime son espoir que son « trescélébrable nom volitera de plus en plus par les bouches des hommes, par sur [*par-dessus*] la fameuse et treschière mémoire de toutes les dames illustres, clères et nobles du temps passé[16] ».

De la même façon, les femmes célèbres de Boccace ont été réutilisées par de nombreux auteurs à la Renaissance, de façon positive ou négative, soit dans des recueils présentant des notices à la suite les unes des autres, soit dans des discours (traités, pamphlets) où leurs faits et gestes, résumés, servaient d'exemples soutenant la démonstration recherchée. Marie-Claude Malenfant a étudié ces diverses fonctionnalités des *exempla* féminins[17] et Adrian Armstrong a montré que

> les discours des catalogues de femmes vertueuses se prêtent à diverses appropriations sélectives : tantôt à la récupération misogyne, tantôt à un féminisme bien plus radical qu'auraient jamais pu imaginer les [premiers] auteurs[18].

---

[15] Voir Vittorio Zaccaria, *Tutte le opere di Giovanni Boccaccio*, vol. X, *De mulieribus claris*, 1970, p. 455 et *sq* ; Lionello Sozzi, « Boccaccio in Francia nel cinquecento », *in* Carlo Pellegrini (dir.), *Il Boccaccio nella cultura francese*, Florence, 1971, p. 211-356.

[16] Cité dans Antoine Dufour, *Vies des femmes célèbres,* éd. Gustave Jeanneau, Genève, Droz, 1970, p. 174 et 177.

[17] Marie-Claude Malenfant, *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme. Le statut de l'exemplum dans les discours littéraires sur la femme (1500-1550)*, Québec, PU Laval, 2003.

[18] Adrian Armstrong, « L'active et la passive : deux modèles de vertu féminine dans *Le Jugement poetic de l'honneur femenin* de Jean Bouchet », *in* Jennifer Britnell et Ann Moss (dir.), *Female Saints and Sinners : Saintes et Mondaines (France 1450-1650)*, Durham, Durham Modern Languages Series, 2002, p. 195.

Ce sont néanmoins surtout les auteurs et autrices philogynes de la Renaissance qui se sont attachés à réorganiser la matière boccacienne, dans des architectures textuelles généralement plus complexes, insérant les notices dans des argumentaires parfois déployés au sein de cadres allégoriques recherchés.

La première et la plus importante est Christine de Pizan. Après s'être opposée à des intellectuels parisiens en suscitant la querelle du *Roman de la Rose* vers 1401-1402 et en se positionnant en faveur de l'accès des femmes au savoir et au droit de s'exprimer en public[19], elle se mit en scène en 1405 dans la *Cité des dames* en tant qu'autrice et héroïne bâtisseuse de l'allégorique forteresse, édifiée pour protéger les femmes de leurs ennemis et de leurs détracteurs. Pour elle, les femmes exemplaires étaient à la fois les pierres fondatrices de la cité et ses habitantes. Quant aux lectrices, elles étaient invitées à rejoindre ce « nouvel royaume de femenie », et à introduire leurs propres héroïnes dignes de mémoire : « celles [parmi vous] qui amez gloire, vertu et loz, povez estre hebergees, tant les passees dames, comme les presentes et celles a avenir[20] ».

Margarete Zimmermann a montré que l'espace imaginaire de cette cité « livresque » permettait aux lectrices de dialoguer avec l'ensemble des femmes de toutes les époques de l'histoire : et parce qu'elle constitue un « immense lieu de mémoire, une manière d'archives de la culture féminine », et parce qu'elle est un « modèle orienté vers l'avenir », une « utopie morale[21] ». Christine de Pizan a inventé en effet l'usage systématique des femmes fortes – déesses, souveraines, guerrières, saintes, créatrices, savantes… – pour appuyer un discours destiné à endiguer la détérioration du statut et de la dignité des femmes, voire à les améliorer[22]. Conséquemment, elle a opéré un réaménagement considérable du legs boccacien[23], retranchant du lot vingt-cinq portraits négatifs et y ajoutant une centaine de figures positives pour prouver que l'exclusion des femmes du judiciaire, de la science et de la politique ne répondait pas à une quelconque incapacité (livre I), réfuter les préjugés du courant antimatrimonial (livre II), et confirmer la protection du ciel en conviant la

[19] Voir Éric Hicks éd., *Le Débat sur le Roman de la Rose*, Paris, Champion, 1977 (rééd. Genève, Slatkine, 1996).
[20] Christine de Pizan, *Le Livre de la Cité des Dames/La Città delle dame*, éd. Earl Jeffrey Richards, Luni Editrice, 1998, p. 496.
[21] Margarete Zimmermann, « Utopie et lieu de la mémoire féminine : *La Cité des dames* », *in* Éric Hicks, Diego Gonzalez et Philippe Simon (dir.), *Au Champ des escriptures*, *IIIe Colloque international sur Christine de Pizan* (Lausanne, 18-22 juillet 1998), Paris, Champion, 2000, p. 561-578.
[22] Voir Rosalind Brown-Grant, *Christine de Pizan and the Moral Defence of Women, Reading beyond gender*, Cambridge UP, 1999 ; et Patrizia Caraffi (dir.), *Christine de Pizan, Una città per sé*, Rome, Carocci ed., 2003.
[23] Maureen Quilligan offre une analyse complète et approfondie des modifications opérées par Christine de Pizan sur le texte de Boccace pour en ôter toute misogynie dans *The Allegory of Female Authority, Christine de Pizan's* Cité des Dames, Cornell UP, 1991.

Vierge Marie à gouverner la cité avec sa suite d'illustres saintes, exemples de force et de courage (livre III).

1b. L'histoire des femmes au temps des dernières dirigeantes du royaume

De la fin du XVe siècle au milieu du XVIIe siècle, les reines, régentes, maîtresses royales et autres « gouvernantes » se succédèrent au pouvoir dans un pays désormais doté de la prétendue « loi salique », occasion de revitaliser l'arsenal misogyne fourni par les traditions antique, judéo-chrétienne et médiévale[24]. Dans les premières réécritures de l'histoire, destinées à établir que les Valois avaient accédé au trône en vertu de cette « loi », la mauvaiseté fondamentale des femmes fut invoquée, incarnée dès la fondation du royaume par quelques reines de la dynastie mérovingienne, pour justifier à la fois l'exhérédation des filles de rois de la couronne et les efforts des hommes pour les écarter de la chose publique.

Face à la radicalisation et à la généralisation de cette offensive, les dirigeantes de la Renaissance les plus conscientes des enjeux allumèrent des contre-feux[25]. Anne de France, Anne de Bretagne, Louise de Savoie, Marguerite de Navarre, Marguerite de Bourbon, Anne de Ferrare, Catherine de Médicis…, mais aussi d'autres protectrices de la grande noblesse commandèrent ou se virent offrir des *Vies* de femmes illustres ou des *declamatio* qui mettaient en valeur le rôle positif des héroïnes de l'histoire et de la légende, et, indirectement, le leur. De nombreux textes réutilisèrent alors les matières boccacienne et christinienne et employèrent la rhétorique de l'exemplarité pour contrer les propos misogynes et leur opposer l'apologie des dames. On les trouvera présentés dans le dernier chapitre de cette première partie, notamment dans la section des « Recueils de modèles, Vies d'hommes et/ou de femmes illustres » (D 1d) et celle des « Débats et polémiques autour des femmes, du mariage et de l'amour » (D 2a).

Après la dernière guerre civile, pendant laquelle la plupart des féministes se turent, l'arrivée au pouvoir de Henri IV – qui avait postulé au trône de France au nom de la loi salique – favorisa une nouvelle combativité des partisans des femmes, qui s'appuyèrent à nouveau sur l'histoire des reines[26]. Cette tendance s'exacerba à nouveau

---

[24] Voir Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir, vol. 1. L'invention de la loi salique (V^e^-XVIe siècle)*, Paris, Perrin, 2006, ch. 10 et suiv.

[25] Voir par exemple Éliane Viennot, « Comment contrecarrer la loi salique ? Trois commanditaires de livres d'histoire au XVIe siècle : Anne de France, Louise de Savoie et Catherine de Médicis », *in* Sylvie Steinberg et Jean-Claude Arnould (dir.), *Les Femmes et l'écriture de l'histoire 1400-1800*, PU de Rouen et du Havre, 2008, p. 73-87.

[26] Voir Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. Les résistances de la société (XVIIe-XVIIIe siècle)*, vol. 2, Paris, Perrin, 2008, chap. 2, « La contre-attaque des féministes ».

sous la régence de Marie de Médicis, qui débuta en 1610. Florentin Du Ruau, par exemple, chercha à montrer que les femmes étaient aussi capables que les hommes pour diriger le pays dans le *Tableau historial des regences* en 1615. Mais en 1617, lorsque Louis XIII exila sa mère, deux textes misogynes parurent, qui connurent un grand succès. La *Cacogynie ou méchanceté des femmes* de Ferville fut rééditée au moins quatre fois jusqu'en 1650, et l'*Alphabet de l'imperfection et malice des femmes*, du franciscain Alexis Trousset, connut (sous le pseudonyme de Jacques Olivier) dix-huit rééditions jusqu'en 1648. À cette nouvelle liste de vices « féminins », plusieurs opposants répondirent par des listes de vertus, comme le « sieur Vigoureux, capitaine du chasteau de Brye-Comte-Robert » comme il se nommait, avec *La defense des femmes, contre l'alphabet de leur pretendue malice et imperfection* en 1617, et en 1618 le chevalier de l'Escale (Adam Scaliger) avec son *Champion des femmes, qui soustient qu'elles sont plus nobles, plus parfaites et en tout plus vertueuses que les hommes*. Enfin, deux « Boucliers » parurent après le retour à la cour de Marie de Médicis : le *Bouclier des femmes* du Sieur de Gaillar (1620) et le *Bouclier des dames* de Louis Le Bermen (1621), qui reconduisaient une nouvelle fois des listes de femmes célèbres.

Autant de phénomènes qui se reproduisirent sous la régence d'Anne d'Autriche, au pouvoir entre 1643 et la fin de la Fronde. C'est contre elle que furent publiées les dernières rééditions de la *Cacophonie* et de l'*Alphabet*. La plupart des livres féministes ou philogynes de la période furent dédiés (entièrement ou partiellement) à la régente ou à d'autres grandes dames, comme la Grande Mademoiselle. Ils étaient nourris d'une histoire des femmes qui s'affichait jusque dans leurs titres : *Les Femmes illustres ou les Harangues héroïques* de Madeleine de Scudéry, 1642 ; *Le Triomphe des dames* de François de Soucy, sieur de Gerzan, 1646 ; *La Gallerie des femmes fortes* de Pierre Le Moyne, 1647 ; *L'Isthoire et les portraits des impératrices, des reynes et des illustres princesses de l'auguste maison d'Austriche qui ont porté le nom d'Anne* de Jean Puget de La Serre, 1648 ; le *Panegyrique des dames* de Gabriel Gilbert, 1650, etc.[27]

1c. L'histoire des femmes à la fin de l'Ancien Régime : répétitions et débuts des approches scientifiques

Si la deuxième moitié du XVIIe siècle a vu se développer des argumentaires plus axés sur le raisonnement que sur l'histoire, comme le fameux traité de Poullain de La

[27] Ian Maclean a dénombré une trentaine d'écrits de ce genre publiés entre 1640 et 1647 (*Woman triumphant*, *Feminism in french literature, 1610-1652,* Oxford UP, 1977, p. 76-78. Voir les chapitres 2 et 3 : « The Traditional Querelle des Femmes in the Seventeenth Century », p. 25-63 et « The New Feminism and the *Femme Forte* », 1630-1650, p. 64-87).

Barre *De l'égalité des deux sexes, discours physique et moral où l'on voit l'importance de se défaire des préjugez* (1673) – voie sur laquelle Marie de Gournay l'avait précédé de longue date avec son *Égalité des hommes et des femmes* (1622) –, les catalogues de femmes illustres continuèrent à se multiplier, dont plusieurs furent désormais le fait d'autrices, comme Marguerite Buffet avec son *Traitté sur les Eloges des Illustres Sçavantes Anciennes et Modernes* (1668). D'autres auteurs s'attachèrent de même à des catégories particulières d'héroïnes, comme François de Chassipol avec son *Histoire des Amazones* en 1678 – quête qui devait avoir une longue postérité, comme en témoignent le *Traité historique sur les Amazones…* de Pierre Petit (1718) ou l'*Histoire des amazones anciennes et modernes* de Claude-Marie Guyon (1740).

Ce sont pourtant les femmes de lettres, à la fois de mieux en mieux représentées dans la société et toujours objets de polémiques ardentes, qui furent au centre de l'histoire des femmes de la fin de l'Ancien Régime, à travers des ouvrages destinés à conserver la mémoire des illustres, oubliées ou non, comme l'*Histoire des femmes philosophes* de Gilles Ménage, publiée en latin et dédiée à la grande helléniste Anne Lefebvre Dacier en 1690. En 1755, Étienne-André Philippe de Prétot, constata et soutint vigoureusement la présence des femmes sur la scène littéraire et intellectuelle dans son court essai *Le Triomphe des dames, ou le nouvel empire littéraire*. Plusieurs anthologies critiques de la littérature féminine parurent, dont les plus connues sont l'*Histoire littéraire des femmes françoises, ou lettres historiques et critiques contenant un précis de la vie et une analyse raisonnée des ouvrages des femmes qui se sont distinguées dans la littérature françoise* de l'Abbé Joseph de La Porte et Jean-François de La Croix, en 1769 ; *Le Parnasse des dames ou choix de pièces de quelques femmes célèbres en littérature* d'Edme-Louis Billardon de Sauvigny en 1772-1773 ; et la *Collection des meilleurs ouvrages françois, composés par des femmes, dédié aux femmes françaises*, dont Louise de Kéralio publia, de 1776 à 1789, quinze des trente-six volumes prévus.

Dans le même temps, certains catalogues de femmes illustres continuaient d'afficher leur ancrage dans l'histoire, tels l'*Apologie des dames appuyée sur l'histoire* de Mme Galien (1736), les *Vies des femmes illustres de la France* d'Aublet de Maubuy (1762), les *Anecdotes des reines et régentes de France* de Jean-François Dreux du Radier (1764)… quand d'autres ouvrages développaient études et réflexions, à l'instar de l'*Essai sur le Caractère, les Mœurs et l'Esprit des femmes dans les différents siècles* de l'académicien Antoine-Léonard Thomas (1772). Des ouvrages auxquels répondaient toujours, directement ou indirectement, les adversaires de l'égalité des sexes, comme Diderot avec son essai « Sur les femmes » (1772), qui récusait les thèses de Thomas au

nom des spécificités sexuelles des hommes et des femmes, ou le médecin Pierre Roussel, champion de la « nature féminine » (et de la sujétion des femmes) dans son *Système physique et moral de la femme* (1775), dont les thèses allaient faire fortune jusqu'au siècle suivant.

1d. Le champ historique, terrain de lutte entre les sexes (fin XVIIIe siècle-1re moitié du XXe siècle)

L'histoire de la Révolution est entre autres, pour les femmes, celle de leur exclusion de la *res publica*, bientôt entérinée et renforcée par le code civil de 1804[28]. Cette mise sous le boisseau apparut toutefois aux témoins et aux descendants comme l'aboutissement d'une période marquée comme jamais auparavant par la participation des femmes à la vie politique et par la radicalité de leurs revendications ; elle était en outre tout à fait contradictoire avec les idéaux affichés de liberté et d'égalité. Ces contradictions, accentuées par la reprise de nombreuses habitudes d'Ancien Régime, alimentèrent un « désir d'histoire » qui se conjugua tout au long de cette période avec des enjeux politiques forts.

Conséquence de ces phénomènes, les femmes s'impliquèrent plus que jamais dans l'écriture de l'histoire des femmes. Parmi la centaine d'ouvrages de cette veine qui leur sont redevables entre la fin du XVIIIe siècle et les années 1940, Isabelle Ernot a relevé une quinzaine de recueils ou dictionnaires de vies de femmes célèbres publiés avant 1860[29], dont le *Dictionnaire historique, littéraire et bibliographique des françaises et des étrangères naturalisée en France connues par leurs écrits, ou par la protection qu'elles ont accordée aux gens de lettres* de Fortunée Briquet (1804), *Les Femmes célèbres de tous les pays* de la duchesse d'Abrantès (1834) et la *Galerie des femmes célèbres depuis le Ier siècle de l'ère chrétienne jusqu'au XVIe siècle* et la *Galerie chrétienne des femmes célèbres* de Joséphine Amory de Langerack (1847 et 1862). La chercheuse a aussi montré la multiplication des études historiques dues à des femmes à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, telle Joséphine de Marchef-Girard avec *Les femmes, leur passé, leur présent, leur avenir* (1860) ou Clarisse Bader qui, après plusieurs ouvrages sur les femmes dans l'Antiquité, brossa dans *La Femme française dans les temps modernes* (1883) un tableau historique, social et politico-culturel de la condition féminine. Ces travaux sont souvent soutenus par une optique féministe,

[28] Sur les procédures historiques et théoriques de l'exclusion des femmes de la cité, voir Geneviève Fraisse, *Muses de la raison, la démocratie exclusive et la différence des sexes*, Alinéa, 1989.
[29] Isabelle Ernot, « L'histoire des femmes et ses premières historiennes (XIXe-début XXe siècle) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 16, 2007, p. 165-194. Voir aussi sa thèse de doctorat, soutenue en 2004 à Paris VII : *Historiennes et enjeux de l'écriture de l'histoire des femmes (1791-1948)*.

comme ceux de Mlle Gallet qui, dans la préface de l'*Histoire générale de la femme depuis la création jusqu'à nos jours* (1896), condamnait les inégalités entre les sexes et les détracteurs des femmes, tandis que ses « quelques mots sur l'anthropologie » (en guise de conclusion) dénonçaient l'utilisation de la science à l'appui de la thèse de l'infériorité des femmes.

C'est en effet l'époque où, dans la lignée du succès de l'*Histoire Naturelle de la femme* de Moreau de la Sarthe (1803), et surtout avec la naissance de l'anthropologie et l'étude des « races humaines », les démonstrations scientifiques de l'infériorité intellectuelle des femmes se multiplièrent pour justifier leurs diverses exclusions[30]. Les porte-parole des antiféministes en firent leur miel, comme en témoignent les innombrables mises au pilori des « bas-bleus » (parfois situées dans la lignée d'autres femmes menaçantes, à l'image du *Massacre des amazones, études critiques sur deux cents bas-bleus contemporains* d'Han Ryner, vers 1899) ou d'autres ouvrages violemment polémiques, comme *La Pornocratie, ou les femmes dans les temps modernes* (1875) de Proudhon. *A contrario*, parmi les partisans des femmes, certains anthropologues comme Léonce Manouvrier et Madeleine Pelletier contestèrent les théories scientifiques sexistes dès 1881, quand d'autres intellectuels mettaient à l'honneur les femmes de lettres, comme Henri Carton dans l'*Histoire des femmes écrivains de la France* (1886), ou appuyaient leurs démonstrations sur l'histoire, comme Léon Giraud, promoteur du droit de vote féminin, dans *De la condition des femmes au point de vue de l'exercice des droits publics et politiques ; étude de législation comparée* (1891). Les compilations sur les femmes célèbres continuèrent par ailleurs, plutôt assurées par des hommes après la parution des *Femmes célèbres de l'ancienne France* de Le Roux de Lincy, publié cinq fois entre 1847 et 1858[31]. La discipline historique s'élabora néanmoins en affirmant la supériorité masculine et en opposant L'Homme/culture à la Femme/nature[32], confortée par la remise en circulation des vieux poncifs sur la nature féminine à travers de volumineuses anthologies[33].

---

[30] Voir Évelyne Peyre et Joëlle Wiels, « De la "nature des femmes" et de son incompatibilité avec l'exercice du pouvoir : le poids des discours scientifiques depuis le XVIIIe siècle », *in La Démocratie à la française ou les femmes indésirables*, Paris, PU Paris VII-Denis Diderot, 1996, p. 127-155.

[31] Par exemple *Les Femmes célèbres de la France, ou choix de beaux exemples* de L'abbé L. (1873), *Les Femmes célèbres de la France* de Du Maureix (1886), *Les Femmes illustres de la France* de Joseph Delanox (1881) et d'Oscar Havard (1885), chacun de ces titres ayant connu au moins cinq éditions, tandis que les *Portraits de femmes* de Sainte Beuve rassemblés en volume en 1844 et *Les Femmes de la révolution* de Jules Michelet (1854) ne cessaient d'être réédités jusqu'au vingtième siècle.

[32] Voir Bonny G. Smith, *The Gender of History. Men, Women, and Historical Practice*, Cambridge, Harvard University Press, 1998.

[33] Par exemple *Le Mal qu'on a dit des femmes* (1854) et *Le Bien qu'on a dit des femmes* (1855) compilées par Émile Deschanel, ou *Les Femmes jugées par les méchantes langues dans tous les temps et dans tous les pays* (1858) et *Les femmes jugées par les bonnes langues…* (1859) de Louis-Julien Larcher, etc. Voir

Dans la période suivante, par réaction à la masse d'ouvrages prétendument généralistes qui continuait de fait d'être rédigés au masculin, les livres sur l'histoire des femmes poursuivirent sur un mode nouveau la Querelle des femmes. Le baccalauréat et les diplômes universitaires finissant par s'ouvrir à ces dernières, certaines consacrèrent leur doctorat à l'histoire de leur sexe, suivant l'exemple de la juriste Jeanne Chauvin, à la pointe du combat pour faire admettre les femmes au barreau, qui soutint la première thèse sur l'histoire des femmes en 1892[34]. Les études destinées à établir toujours plus exactement les faits et à combattre les préjugés se multiplièrent, comme celle du sociologue Gaston Richard, *La Femme dans l'histoire, étude sur l'évolution de la condition sociale de la femme*, en 1909. Dans les premières années du XXe siècle, une vague de travaux s'attacha à l'histoire du féminisme, dont ceux de Léopold Lacour, de Louis Chabaud et de Georges Ascoli[35], vague qui se poursuivit dans les années vingt et trente, avec par exemple les ouvrages de Léon Abensour[36] et l'anthologie de Raoul Froger Doudement, *Que veulent donc ces féministes ? Opinions et Arguments émis depuis cinq cents ans par les « Précurseuses » et militantes notoires* (1926). Des thèses de doctorat furent également soutenues, qui étudiaient l'historicité de la hiérarchie des sexes dans la société et du pouvoir des femmes, comme celle d'Edmée Charrier sur *L'évolution intellectuelle féminine* (1931) et celle de Françoise Barry sur *Les droits de la reine sous la monarchie française jusqu'en 1789* (1932).

Parallèlement à ces travaux, l'histoire des grandes dames se poursuivit sur toute la première moitié du XXe siècle, qu'il s'agisse du domaine politique[37], littéraire[38] ou artistique[39]. Bien des titres montrent cependant qu'on empruntait encore bien souvent des voies moins scientifiques, relevant elles aussi de la Querelle des femmes, que ce soit en tirant ces dernières du côté du scandale sexuel (Roland Engerand, *Trois grandes dames de petite vertu*, 1936 ; Guy Breton, *Histoires d'amour de l'histoire de France*,

---

l'article d'Éliane Viennot, « Revisiter la "querelle des femmes" : mais de quoi parle-t-on ? », *op. cit.*, p. 15, note 14.

[34] *Des professions accessibles aux femmes en droit romain et en droit français. Évolution historique de la position économique de la femme dans la société.*

[35] Léopold Lacour, *Les Origines du féminisme contemporain. Trois femmes de la Révolution. Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe* (1900) ; Louis Chabaud, *Les Précurseurs du féminisme. Mmes de Maintenon, de Genlis et Campan, leur rôle dans l'éducation chrétienne de la femme* (1901) ; Georges Ascoli, « Essai sur l'histoire des idées féministes en France du XVIe siècle à la Révolution », et « Bibliographie pour servir à l'histoire des idées féministes depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle », *Revue de Synthèse Historique*, t. XIII (1906), p. 25-57 et 99-106.

[36] Léon Abensour, L'*Histoire générale du féminisme, des origines à nos jours* (1921) et *La femme et le féminisme avant la Révolution* (1923).

[37] Frédéric Loliée, *Les Femmes du Second Empire*, 1906 ; Jeanne Bouvier, *Les Femmes pendant la Révolution. Leur action politique, sociale, militaire, leur courage devant l'échafaud*, 1931 ; Élisabeth Terrenoire, *Combattantes sans uniforme : les femmes dans la Résistance*, 1946…

[38] Paul Flat, *Nos femmes de lettres*, 1909 ; Jean Larnac, *Histoire de la littérature féminine en France*, 1929 ; Tristan Klingsor, *Les femmes de théâtre du XVIIIe siècle*, 1911…

[39] Charles Oulmont, *Les Femmes peintres du XVIIIe siècle*, 1928…

1955-1965), ou en les étudiant dans leurs seules relations aux grands hommes (André Germain, *Les grandes favorites, 1815-1940*, 1948).

1e. Une difficile institutionnalisation de l'histoire des femmes et un tardif infléchissement vers l'approche de genre

La parution du *Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir en 1949 est contemporaine des premières carrières féminines dans l'Université française. Les décennies suivantes enregistrèrent cette mutation, qui se traduisit par un double mouvement. D'une part, les prises de position vibrantes en faveur du sexe discriminé tendirent à disparaître des productions savantes, de même que les critiques des misogynes commencèrent à se policer, pour se plier aux canons universitaires. D'autre part, les études sur l'histoire des femmes réalisées dans ce cadre se développèrent, comme en témoignent les quatre tomes de *l'Histoire mondiale de la femme* dirigés par Pierre Grimal en 1967, qui marquèrent le début d'une reconnaissance de la légitimité scientifique de ce champ de recherche.

Celui-ci commença à s'institutionnaliser en France au milieu des années 1970, par l'intermédiaire de séminaires de recherche ouverts dans quelques universités parisiennes et provinciales. Toutefois aucune progression ne fut enregistrée durant de nombreuses années, tant la résistance du milieu universitaire était forte, alors que les *Women's Studies* devenaient une discipline en soi dans de nombreux pays et que des financements récurrents lui étaient dédiés. Les recherches en la matière, parmi lesquelles la discipline historique était l'une des mieux représentées (avec la sociologie) demeurèrent ainsi portées quasi uniquement par des femmes « militantes », plus ou moins bien intégrées dans leurs centres de recherche et toujours ainsi incitées à privilégier la recherche sur les femmes – plutôt que sur les relations entre les sexes ou sur la construction du genre – dans un milieu qui continuait très majoritairement de les ignorer[40].

Un pas en avant fut néanmoins franchi en 1982, avec le grand colloque international et interdisciplinaire intitulé *Femmes, féminisme et recherche* organisé à Toulouse avec le soutien du directeur des Sciences humaines du CNRS, Maurice Godelier, et suivi par la création en 1984 de quelques postes d'études féministes dans les universités, dont deux en histoire. Commencèrent alors, dans un climat un peu moins

[40] Sur les débuts de la recherche féministe en histoire des femmes, voir Françoise Basch, Louise Bruit, Monique Dental, Françoise Picq, Pauline Schmitt Pantel et Claude Zaidman (dir.), *Vingt-cinq ans d'études féministes : l'expérience Jussieu*, *Les Cahiers du CEDREF*, n° 10, 2001.

tendu, les réflexions sur « l'histoire de l'histoire des femmes »[41]. Ces avancées furent confortées par la parution des cinq tomes de l'*Histoire des femmes en Occident*[42] en 1991, dirigés par l'un des plus grands noms de l'histoire médiévale, Georges Duby, et par l'historienne qui devait désormais faire figure de « mère » du champ disciplinaire, Michelle Perrot. Pourtant, dès sa sortie, l'entreprise fut critiquée outre-Atlantique pour la priorité qui y était donnée aux discours et aux représentations sur les faits et les pratiques, et pour son absence de comparaisons entre les représentations des femmes et celles des hommes[43].

Sous l'effet de ces avancées et de ces critiques, les questionnements se sont déplacés[44], et la réflexion sur l'écriture de l'histoire s'est accrue – tant en ce qui concerne le rôle des discours sur les femmes dont nous avons hérité sur notre appréhension des faits, que sur l'engagement des femmes dans cette activité. En témoignent par exemple *Écrire l'histoire des femmes* de Françoise Thébaud (1998), *Les Femmes ou les silences de l'histoire* de Michelle Perrot (1998), ou le colloque tenu à Rouen en 2005 : *Les Femmes et l'écriture de l'histoire* (S. Steinberg et J.-C. Arnould).

Il n'empêche que ces travaux questionnaient encore peu la formation des normes de genre comme processus culturel historiquement situé concernant les deux sexes et leur relation. L'approche de genre elle-même, conçue comme l'étude du système social et politique producteur de la différence hiérarchisée entre hommes et femmes, n'a été adoptée que tardivement en France, alors qu'elle est théorisée depuis les années 1980 aux États-Unis, notamment à travers un article de Joan Wallach Scott vite traduit en français : « Gender : a useful category of historical analysis[45] ». En 2001, les éditrices de *Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme* écrivaient encore : « La

---

[41] Voir, entre autres, Michelle Perrot, « Sur l'histoire des femmes en France », *Revue du Nord*, t. LXIII, n° 250, juillet-septembre 1981, p. 569-584 ; « Où en est en France l'histoire des femmes ? » *in Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1985, n° 1, p. 3-5 ; « Quinze ans d'histoire des femmes », *Sources*, n° 12 (1987), p. 19-27 ; Arlette Farge, « Dix ans d'histoire des femmes en France », *Le Débat*, 23, janvier 1983, p. 161-170.

[42] Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en occident*, Paris, Plon, 1991 (1re éd. italienne à Rome-Bari, Gius. Laterza & Figli Spa, 1990 et 1991 ; rééd. Paris, Perrin, 2002).

[43] Gianna Pomata (traduite par Pascale de Mezamat), « Histoire des femmes et *gender history* (note critique) », *Annales ESC*, n°4, 1993, p. 1019-1026.

[44] Comparer Michelle Perrot (dir.), *Une Histoire des femmes est-elle possible ?*, actes du colloque de Saint-Maximin en 1983, Marseille, Rivages, 1984 ; et Anne-Marie Sohn et Françoise Thélamon (dir.), *Une histoire sans les femmes est-elle possible ?*, actes du colloque de Rouen en 1997, Paris, Perrin, 1998 ; voir également Christine Bard, « Une histoire féministe est-elle possible ? », *Les Cahiers du CEDREF*, n° 13 « Transmission : savoirs féministes et pratiques pédagogiques », 2005, p. 73-86.

[45] Joan Scott, « Gender : a useful category of historical analysis », *American Historical Review* (vol. 91, n°5, 1986, p. 1053-1075), traduit en français « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *in* Michelle Riot-Sarcey, Eleni Varikas, Christine Planté (dir.), *Le Genre de l'histoire*, n° spécial des Cahiers du GRIF, n° 37-38, 1988, p. 125-153. Sur les difficultés de cette adoption, voir entre autres : Michèle Riot-Sarcey, « L'historiographie française et le concept de "genre" », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 47-4, 2000, p. 805-814, publié d'abord en anglais : « The difficulties of gender in France : reflections on a concept », *Gender and History*, vol. 11, n° 3, 1999, p. 489-498.

nécessité d'une lecture sexuée du monde social reste à conquérir[46] ». Ce n'est véritablement qu'à partir des années suivantes que le mot et le concept ont commencé d'être d'usage courant dans la recherche française. Les premiers ouvrages affichant cette approche se sont notamment intéressés au genre comme catégorie d'analyse, à la construction historique du genre depuis le Moyen Âge et à l'histoire genrée des intellectuel·les[47]. En littérature, cependant, le premier ouvrage de synthèse en langue française a paru… en Allemagne[48].

*

Si l'approche de genre a été longue à être adoptée en France, et si elle continue à poser problème – y compris pour ses partisan·es (de nombreuses chercheuses craignant que son succès actuel ne soit dû à des euphémisations du concept, ou qu'il ne « détourne » des recherches toujours à mener sur les femmes à proprement parler) –, c'est vraisemblablement en raison de ce contexte national, fait à la fois d'un lourd héritage polémique et d'une toujours faible acceptation de la légitimité de ce champ par l'Université, les organismes de recherche et leurs instances de direction, hormis dans quelques disciplines des sciences sociales. Dans la réédition augmentée de *Écrire l'histoire des femmes*, significativement renommée *Écrire l'histoire des femmes et du genre* (2007), Françoise Thébaud a ajouté un chapitre au titre interrogatif : « Le temps du genre et de la reconnaissance ? ». Elle y explique que l'histoire du genre en France « rencontre encore de fortes résistances marquées d'indifférence, de scepticisme ou d'hostilité – une hostilité teintée d'antiféminisme et d'antiaméricanisme – et [que] les stratégies mises en œuvre pour la contourner ou la disqualifier sont multiples[49] ». Encore la discipline historique dispose-t-elle de ces états des lieux et de ces réflexions. Aucun équivalent n'existe pour la littérature ou la philosophie.

---

[46] Jacqueline Laufer, Catherine Marry et Margaret Maruani, *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, 2001, p. 23.

[47] Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey et Claude Zaidman (dir.), *Le Genre comme catégorie d'analyse : sociologie, histoire, littérature*, Paris, L'Harmattan, 2003 ; Luc Capdevilla et *alii* (dir.), *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 2003 ; Nicole Racine et Michel Trebitsch (dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*, Paris, éditions Complexe, 2004.

[48] Rotraud von Kulessa (dir.), *Études féminines/Gender studies en littérature, en France et en Allemagne : inventaire et perspectives*, Fribourg, Frankreich-Zentrum, 2004.

[49] Françoise Thébaud et Alain Corbin (préface), *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, 2e édition revue et augmentée de *Écrire l'histoire des femmes* (1998), Lyon, ENS éd., 2007, p. 236.

2. LA PLACE DE LA RENAISSANCE DANS L'HISTOIRE DES FEMMES ET DU GENRE

Au sein de la vaste production sur l'histoire des femmes que nous venons d'évoquer, force est de constater la sous-représentation de la période qui nous intéresse. Les recueils de femmes célèbres, régulièrement actualisés, ont normalement intégré celles de la Renaissance. Mais la recherche à proprement parler n'a commencé, pour elles comme pour les autres, qu'au XIXe siècle. Dans les études qui démarrent alors, la place et l'interprétation de la Querelle des femmes posent un problème majeur, qui divisera longtemps les spécialistes. Ce dossier complexe n'a été sérieusement rouvert que très récemment par des chercheuses qui ont cherché à prolonger et approfondir les études pionnières, très isolées, datant du début du XXe siècle et de la fin des années 70.

2a. La Renaissance, une période favorable ou défavorable pour les femmes ? Une divergence fondatrice

A la fin du XIXe siècle en France, tandis que paraissaient plusieurs études et éditions de correspondances ou autres écrits consacrées aux grandes reines et dirigeantes de la Renaissance[50], René de Maulde La Clavière proposait le premier ouvrage généraliste sur la question : *Vers le bonheur ! Les Femmes de la Renaissance* (1898). En réalité, l'historien s'intéressait principalement aux dames de la cour et de la haute société, ce qui explique en partie la vision optimiste affichée dans le titre de l'ouvrage. L'auteur y postulait en effet la naissance et le développement d'un mouvement d'idées féministe d'origine italienne, sous l'influence du néoplatonisme et de l'action politique, culturelle, intellectuelle et religieuse des grandes dames. Il se faisait ainsi l'héritier de la thèse développée par Jacob Burckhardt dans *La Civilisation de la Renaissance en Italie* (1860), ouvrage de référence centré également sur les couches supérieures de la société et à l'origine du double mythe de la naissance de l'individualisme à la Renaissance et de son effet libérateur sur les femmes, à partir d'affirmations comme celle-ci :

> pour comprendre la société à l'époque de la Renaissance dans ce qu'elle a d'élevé, il est essentiel de savoir que la femme était considérée à l'égal de l'homme. Il ne faut pas se laisser dérouter par les recherches subtiles et souvent méchantes auxquelles on s'est livré sur la prétendue infériorité

[50] A. Le Roux de Lincy sur Marguerite d'Angoulême et Louise de Savoie (1853), sur Anne de Bretagne (1860-61) ; P. Pélicier sur Anne de France (1882) ; R. de Maulde La Clavière sur Louise de Savoie (1895) ; Henri Bouchot sur Catherine de Médicis (1899)… Correspondances de Marguerite d'Angoulême (F. Génin, 1841), de Marguerite de Valois (Charles Urbain, 1891 et 1894 ; P. Lauzun, 1886) ; Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret (baron de Ruble, 1893) ; Poésies de Marguerite d'Angoulême et de Louise de Savoie (A. Champollion-Figeac, 1847).

> du beau sexe (…) avec la culture l'individualisme des femmes de haute condition se développe absolument de la même manière que chez les hommes[51].

Ce mythe devait persister dans bien des études jusque dans les années 1970. Pourtant, dès cette période, plusieurs critiques littéraires spécialistes du Moyen Âge et de la Renaissance, confrontés à la masse des écrits polémiques produits sur les femmes depuis le Moyen Âge (remise au jour par les anthologies évoquées plus haut[52]), avaient sérieusement mis en doute cette vision optimiste et cherché à comprendre les raisons d'une telle logorrhée. Le professeur de lettres Antoine Campaux s'était penché sur ce problème dans *La Question des femmes au quinzième siècle* (1865), avant qu'Arthur Piaget y consacre de longs développements dans sa thèse sur *Martin Le Franc, prévôt de Lausanne* (1888) puis dans sa substantielle étude de la querelle de *La Belle Dame sans mercy* (1901-1905)[53].

Au début du XXe siècle se penchèrent à nouveau sur la question les spécialistes de Christine de Pizan (notamment les premières femmes qui lui consacrèrent une thèse[54]) et de Marguerite de Navarre (notamment Abel Lefranc, qui étudia également la position de Rabelais dans ces polémiques[55]), ainsi que les premiers historiens du féminisme[56]. Si Arthur Piaget et Abel Lefranc, comme après eux le spécialiste de Marguerite de Navarre, Pierre Jourda[57], n'avaient aucun doute sur la réalité des enjeux sous-tendus par les débats de la Querelle, Émile Telle en revanche affirma au début des années 1930 dans sa thèse consacrée à *L'Œuvre de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et la querelle des femmes* : « Le féminisme est né d'un antiféminisme littéraire

---

[51] Jacob Burckhardt, *La Civilisation de la Renaissance en Italie,* trad. H. Schmitt et R. Klein, Paris, Bartillat, 2012, p. 444-445.

[52] Voir note 33, p. 22.

[53] Arthur Piaget, *Martin Le Franc, prévôt de Lausanne,* 1888, rééd. Paradigme, Caen, 1993 (voir « La littérature pour et contre les femmes après Martin Le Franc », p. 107 et *sq*.) ; et « La Belle Dame sans merci et ses imitations », *Romania*, 30, 31, 33, 34 et 35 (1901, 1902, 1904 et 1905). Pour une réflexion récente sur cette question, voir mon étude, « Fortune de *La Belle Dame sans mercy*. Les mises en scène du débat entre les sexes dans les premiers imprimés (env. 1475-1535), *in* Armel Dubois-Nayt, Nicole Dufournaud et Anne Paupert (dir.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes. Vol. 3, de 1400 à 1600,* Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre », 2013, p. 93-120.

[54] Rose Rigaud, *Les Idées féministes de Christine de Pisan* (1911) ; Mathilde Laigle, *Le Livre des trois vertus de Christine de Pisan et son milieu historique et littéraire* (1912) ; Marie-Josèphe Pinet, *Christine de Pisan* (1927).

[55] Abel Lefranc, « Marguerite de Navarre et le platonisme de la Renaissance », *in Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 58, 1897 et vol. 59, 1898 ; « Le Tiers livre de Pantagruel et la querelle des femmes », *Revue des études rabelaisiennes*, 1904. Le sujet fut également traité par Gustave Reynier (*Le Roman sentimental avant l'Astrée*, 1908) et Nicholas Yvanoff (« Le *Roland furieux* et la Querelle des femmes », *Revue du Seizième Siècle*, 19, 1933).

[56] Notamment Georges Ascoli et Léon Abensour (voir notes 35 et 36, p. 23).

[57] Pierre Jourda, *Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, reine de Navarre* (1492-1549) *: étude biographique et littéraire* (1930, rééd. Slatkine, 1978).

et fictif[58] ». L'idée selon laquelle la Querelle des femmes n'aurait été qu'un jeu rhétorique, sans rapport avec le réel, était pour lui fondée sur le fait que certains auteurs l'avaient traitée sur un mode franchement comique, et que plusieurs avaient alternativement soutenu des positions *pro* et *contra*. Cette opinion, qui allait dans le sens des analyses de Burkhardt, parut s'imposer dans la période suivante, marquée en France par un tarissement des recherches (seuls reparurent les travaux d'Abel Lefranc[59]), et par la publication de quelques travaux importants en langue anglaise : ceux de Michael Screech[60], qui s'inscrivait dans la lignée de Telle, et l'ouvrage de Ruth Kelso, qui, de longues années après s'être penchée sur les traités européens visant à définir et à forger l'homme parfait (1929), en fit autant pour ceux qui s'attachaient à la femme parfaite (1956)[61]. Il faut toutefois noter que Blanche Dow avait mis à disposition du public anglophone en 1936 les résultats des recherches d'Arthur Piaget[62], semant le doute sur les interprétations lénifiantes remises en selle par Telle.

2b. La « Renaissance des femmes » : une question soulevée à nouveau autour des années quatre-vingt

Lorsque les études sur les femmes reprirent en France, à la fin des années 1970, dans le cadre de la « nouvelle histoire des femmes », elles s'intéressèrent principalement à l'Antiquité et la période contemporaine – pour des raisons conjoncturelles, liées aux ancrages des premières professeures en capacité de former des étudiant·es, du moins en Histoire. Resta ainsi longtemps sans réponse la question posée par Joan Kelly dans son célèbre article de 1977 : « Did Women have a Renaissance[63] ? », au reste jamais traduit en français. Prenant le contre-pied des assertions de Burckhardt, l'historienne américaine y affirmait que les opportunités

[58] Émile Telle, *L'Œuvre de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et la querelle des femmes*, Toulouse, impr. de Lion & fils, 1937, p. 41.

[59] « Le Tiers livre de Pantagruel et la querelle des femmes » rééd. *in Les Lettres et les idées depuis la Renaissance, tome II : Les Grands Écrivains français de la Renaissance*, Paris, Champion, 1914 et 1969 ; et *in Rabelais : études sur Gargantua, Pantagruel et le Tiers Livre*, Albin Michel, 1953, p. 263-315.

[60] Michael A. Screech : « Rabelais, de Billon and Erasmus », *BHR*, XIII, 1951, p. 241-265 ; « An interpretation of the Querelle des Amyes », *BHR*, XXI, 1959, p. 103-130 ; *The Rabelaisian Marriage : Aspects of Rabelais's Religion, Ethics and Comic Philosophy*, Londres, Arnold, 1958 (trad. *Rabelais et le mariage : religion, morale et philosophie du rire*, Droz, 1992). Voir également son introduction au *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin* de François de Billon, Paris, Mouton, 1970.

[61] Ruth Kelso, *The Doctrine of the English Gentleman in the Sixteenth Century ; with a Bibliographical List of Treatises on the Gentleman and Related Subjects Published in Europe to 1625,* Urbana, University of Illinois Press, 1929 (rééd. Gloucester, P. Smith, 1964) ; *Doctrine for the Lady of the Renaissance*, Urbana, University of Illinois Press, 1956 (rééd. 1978).

[62] Blanche Dow, *The Varying Attitude toward Women in French Literature of Fifteenth Century: The Opening Years*, New York, Columbia Univ., Publications of the Institute of French Studies, 1936.

[63] Joan Kelly, « Did women have a Renaissance ? », *in* Renate Bridenthal et Claudia Koonz (dir.), *Becoming visible : Women in European History*, Boston, Houghton Mifflin, 1977, p. 137-64. Article réimprimé dans le recueil posthume de ses articles *Women, history, and theory. The Essays of Joan Kelly,* Chicago-Londres, Chicago UP, 1984, p. 19-50.

économiques, politiques et culturelles à l'origine de l'amélioration des vies des hommes de l'élite avaient eu un effet inverse sur les femmes. Elle se demandait également si les délimitations traditionnelles de la période appelée Renaissance tenaient encore dès lors qu'on prenait en compte les femmes. Plusieurs études anglaises, italiennes et américaines allaient prolonger cette réflexion, en explorant la richesse de la production textuelle de la période : *The Renaissance Notion of Woman…* (Maclean, 1980), *Women in the Middle Ages and Renaissance…* (dir. Rose, 1986), *Rewriting the Renaissance. The discourses of sexual difference in early modern Europe* (dir. Ferguson, Quilligan et Vickers, 1986), « The woman question in Renaissance texts » (Horowitz, 1987), *Donna e Rinascimento…* (De Maio, 1987), *Ambiguous Realities : Women in the Middle Ages and Renaissance* (dir. Levin et Watson, 1987)… En France, seuls les chercheurs en littérature se mobilisèrent alors sur cette question, mais son aspect polémique et ses enjeux politiques ne furent que rarement abordés, si ce n'est à travers l'étude des représentations littéraires des femmes. Ce sujet fut traité par les auteurs de l'ouvrage collectif sur les *Images de la femme dans la littérature italienne de la Renaissance* (dir. Rochon, 1980) ; par les éditeurs et éditrices du *Miroir des femmes*, ensemble de textes favorables ou défavorables aux femmes (1982)[64] ; par les participant.es d'un colloque franco-polonais dirigé par Kazimierz Kupisz sur *La Femme à la Renaissance* (1985) ; par Madeleine Lazard à propos des *Images littéraires de la femme à la Renaissance* (1985). Il fut également traité par l'Américaine Sara Matthews-Grieco, dont la thèse en Histoire de l'art parut directement en français sous le titre *Ange ou diablesse. La représentation de la femme au XVIe siècle* (1991).

Dans les travaux francophones, la Querelle des femmes était soit laissée de côté soit toujours envisagée sous l'angle du jeu. Dans son étude sur *Les Champions des femmes. Examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800* (1977), le Canadien Marc Angenot prônait une lecture « rhétorique » des textes philogynes et misogynes, affirmant souvent que nous ne sommes pas en droit de voir – encore moins d'analyser – les implications politiques de ces textes. Dans sa thèse sur *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, publiée en 1990, Évelyne Berriot-Salvadore mêlait les approches historiques, littéraires, médicales et juridiques ; les textes de la Querelle continuaient pourtant à être considérés comme une joute littéraire, la chercheuse affirmant : « La lecture d'un seul suffit à faire connaître tous les

[64] Luce et Jean-Pierre Guillerm, Laurence Hordoir, Marie-Françoise Piéjus, *Le Miroir des Femmes, t. I : Moralistes et polémistes au XVIe siècle, t. II : Roman, conte, théâtre, poésie au XVIe siècle*, PU Lille, 1983-1984 (rééd. augm. de *La Femme dans la littérature française et dans les traductions françaises au XVIe siècle*, PU Lille-III, 1971).

autres[65] ». Une certaine diversification des approches caractérise le colloque qui se tint au Puy sur *La Femme au XVIe siècle* en 1992, mais la question des rapports conflictuels entre les sexes et de leur traduction textuelle n'y fut pas considérée. Et Madeleine Lazard qualifiait encore en 2001 les débats sur les femmes d'« escarmouches intellectuelles » au « caractère conventionnel et ludique[66] ».

Seuls les historien·nes du féminisme, notamment Maïté Albistur et Daniel Armogathe, s'avéraient sur la même longueur d'onde que Joan Kelly, tant dans leur *Histoire du féminisme français du Moyen Âge à nos jours* (1977) que dans leur anthologie au titre parlant : *Le Grief des femmes* (1978), deux ouvrages où de longs développements étaient consacrés à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance. Outre-Atlantique, en revanche, le sujet fut traité par Diane Bornstein dans deux anthologies (*Distaves and Dames: Renaissance Treatises For and About Women,* 1978 ; *The Feminist Controversy of the Renaissance*, 1980)[67] et surtout par Joan Kelly dans un nouvel article, « Early feminist theory and the "Querelle des Femmes", 1400-1789 » (1982). Reprenant l'ensemble du dossier pour tenter d'y apporter de nouvelles réponses, elle demandait : « Les hommes penseraient-ils que c'est juste un sujet "littéraire" si les femmes avaient produit un tel corpus de textes exprimant le dégoût des hommes et du mariage pendant plusieurs siècles[68] ? ».

2c. La Renaissance, quelles bornes chronologiques ?

Un problème spécifique concernant la définition de la Renaissance, et notamment son espace temporel, semble accentuer les travers de la recherche française. En France, le quinzième siècle est revendiqué par les médiévistes – qui sont cependant surtout focalisés sur le Moyen Âge central, notamment les littéraires, à l'exception des « christinien·es ». De leur côté, les historiens de la « période moderne » considèrent souvent le XVIe siècle comme l'orée de cette dernière, et le réduisent fréquemment à la portion congrue, concentrant leur intérêt sur les deux derniers siècles de l'Ancien Régime. Les historien·nes des femmes suivent cette tradition, comme le montrent les deux manuels publiés en 2003 : celui de Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Les Femmes à l'époque moderne*, *XVIe-XVIIIe siècles*, et celui de Dominique Godineau, *Les Femmes*

---

[65] Évelyne Berriot-Salvadore, *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, Droz, 1990, p. 353.
[66] Madeleine Lazard, *Les Avenues de fémynie*, Paris, Fayard, 2001, p. 31.
[67] Diane Bornstein, *Distaves and Dames: Renaissance Treatises For and About Women,* et *The Feminist Controversy of the Renaissance*, Delmar, New York Scholars'Fac similes & Reprint, 1978 et 1980.
[68] Joan Kelly, « Early feminist theory and the "Querelle des Femmes", 1400-1789 », *Signs* 8-1, 1982, p. 4-28 (p. 13), trad. Éliane Viennot, « Revisiter la "querelle des femmes"… », *op. cit.*, p. 12.

dans la société française, XVIe-XVIIIe siècles. Cette partition des territoires – héritage de l'organisation institutionnelle de l'Histoire et des Lettres au sein de l'Université française – est sans doute très néfaste pour l'histoire des femmes et du genre, car elle pousse à laisser dans l'ombre une grande partie de la période mi-XIVe-fin XVIe siècle, qui constitue pourtant, en France, comme plus largement dans l'ouest de l'Occident, un ensemble très cohérent. Les études menées en France et dans les « départements français » des universités étrangères que la Métropole influence, se sont ainsi concentrées sur une très petite fourchette temporelle (globalement : 1530-1590, cette dernière borne n'étant repoussée de quelques décennies que par les rares spécialistes de Marguerite de Valois et de Marie de Gournay).

Telle n'est pas l'optique de nombreux autres pays, qui considèrent Pétrarque et Boccace comme des hommes des temps nouveaux (ce dont eux-mêmes ne doutaient pas), et sont ainsi plus aptes à considérer les phénomènes majeurs qui marquent cette époque du point de vue des relations entre les sexes. D'où peut-être, dans l'aire anglophone où les études de genre sont le plus développées, les productions majeures qui ont vu le jour. Joan Kelly considère le Moyen Âge et la Renaissance dans son article de 1977, et la fourchette 1400-1789 dans celui de 1982. Le fondamental *Women of the Renaissance* de Margarete King (1991) couvre la période s'étendant entre 1350 et 1650. Merry E. Wiesner prend pour sa part en considération les années 1500 à 1750 dans *Women and Gender in Early Modern Europe* (1993), tandis que Meg Lota Brown et Kari Boyd Mc Bride, les éditrices de *Women's roles in the Renaissance* (2005), font courir la période ainsi nommée du début du XIVe siècle à la toute fin du XVIIe siècle, comme le font Diana Maury Robin, Anne R. Larsen et Carole Levin, celles de l'*Encyclopedia of women in the Renaissance* (2007).

2d. Une convergence progressive

Néanmoins, depuis les années 1990, on observe un rapprochement progressif des points de vue, sur la base d'approches de plus en plus interdisciplinaires. De nombreuses collaborations entre chercheurs et chercheuses de différentes nationalités ont permis le développement d'études sur la Renaissance française croisant histoire, littérature et arts. Au début de la décennie, un groupe de professeur·es francophones enseignant aux États-Unis et au Canada a initié la série des colloques « Femmes écrivains sous l'Ancien Régime », dont les Actes ont presque tous été publiés[69]. Ces

[69] *Women and Texts in Pre-Revolutionary France* s'est tenu à Waterloo dans l'Ontario en 1993, *Pre-Revolutionary Women Writers : Strategies of Emancipation* à Saint-Louis en 1995, *Reflexion and*

colloques, toujours animés par des « seiziémistes » (Hannah Fournier, Colette H. Winn, Diane Desrosiers-Bonin, Jean-Philippe Beaulieu, Mary McKinley…), comportaient toujours une très importante section dédiée à la Renaissance. Ce groupe, vite rejoint par des chercheuses françaises, est à l'origine de la fondation en France, en 2000, de la SIEFAR (Société Internationale pour l'Étude des Femmes de l'Ancien Régime), qui a pris en main une nouvelle série de colloques en 2002 et 2005, avant que le Canada n'accueille le suivant en 2007, avec toujours une forte implication des spécialistes de la Renaissance (Jean-Claude Arnould, Claude La Charité). La SIEFAR, longtemps présidée par Éliane Viennot, a par ailleurs servi de vivier d'auteurs et d'éditeurs pour les deux collections qu'elle a créées aux Presses Universitaires de Saint-Étienne, où les textes et les études liées à la Renaissance se taillent la part du lion[70].

Les connaissances ont ainsi beaucoup progressé depuis une vingtaine d'années, notamment sur le plan littéraire. Les écrivaines les plus importantes de la Renaissance considérée au sens large (Christine de Pizan, Marguerite de Navarre, Hélisenne de Crenne, Louise Labé, les dames Des Roches, Marguerite de Valois, Marie de Gournay) ont vu leurs œuvres faire l'objet d'éditions critiques, de colloques et d'études. Des autrices « mineures » (Gabrielle de Bourbon, Pernette Du Guillet, Anne de Marquets, Marie de Romieu…), « occasionnelles » (Anne de France, Charlotte de Mornay, les princesses épistolières…), voire « travesties » (Jeanne Flore) ont également bénéficié d'une curiosité croissante. Il faut toutefois noter qu'une bonne part de ces apports nouveaux est due à la recherche nord-américaine et étrangère, en raison de la rareté des thèses soutenues en France et de la frilosité persistante de la communauté littéraire française face à ce domaine d'étude[71]. Les trois ouvrages généralistes publiés dans cette période sont du reste issus, pour les deux premiers, de Françaises en fin de carrière (Gisèle Mathieu-Castellani, *La Quenouille et la lyre*, 1998 ; Madeleine Lazard, *Les Avenues de fémynie*, 2001), pour le troisième d'une Israëlienne (Annette Shahar, *L'Écriture féminine au XVIe siècle, en France*, 2008).

Reflexivity in Texts by Pre-Revolutionary Women Writers à Montréal en 1997, et *Pre-Revolutionary Women Writers, IV: Women and Cultural Change* à Charlottesville (Virginie) en 1999.

[70] « La Cité des dames » : éditions de Marguerite de Valois, Hélisenne de Crenne, Anne de France, Marguerite de Navarre, Louise Labé, Madeleine et Catherine Des Roches ; « L'École du Genre » : *Louise Labé 2005*, *Histoires d'historiennes*, *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, *Émergence littéraire des femmes à Lyon à la Renaissance*…

[71] Voir Éliane Viennot, « Les Femmes de la Renaissance, objets d'études au XXe siècle », article présenté au colloque (non publié) *La Renaissance au XXe siècle, Perspectives historiographiques*, 3-7 juillet 2000, C.E.S.R., Tours, Gérard Chaix et Michel Simonin (dir.). En ligne sur www.siefar.org/docsiefar/file/Viennot-Renaissance.pdf ; un cas extrême de cette « frilosité » pourrait être la contestation de l'auctorialité de Louise Labé – mais aussi d'Hélisenne de Crenne et de Pernette Du Guillet – par Mireille Huchon, professeure de la très prestigieuse Sorbonne, qui invite depuis plusieurs années à ne voir que des auteurs masculins derrière leurs œuvres.

A côté des travaux consacrés aux écrivaines et à la littérature, ces deux dernières décennies ont vu se développer les études sur les relations entre les femmes et le pouvoir après la parution en 1991 des Actes du premier colloque consacré à la question, *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime* (dirigé par Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot), puis des deux premiers volumes, consacrés au seizième siècle, de la grande étude de Simone Bertière sur *Les Reines de France*[72]. En 1995, Éliane Viennot poursuivait cette piste en rassemblant, avec Kathleen Wilson Chevalier, des spécialistes de diverses disciplines pour un colloque intitulé *Royaume de fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde* (paru en 1999). Les deux chercheuses allaient ensuite approfondir ces investigations, la première avec une vaste étude sur *La France, les femmes et le pouvoir*, dont la moitié du premier volume est consacrée à la période XIVe-XVIe siècle (2006), la seconde en dirigeant un important ouvrage consacré aux *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance* (2007). D'autres travaux, parallèlement, se penchaient plus particulièrement sur le rapport des femmes aux livres, notamment en tant que commanditaires et propriétaires d'ouvrages, dans une perspective interdisciplinaire et pluriséculaire (*Des femmes et des livres. France et Espagnes, XIVe-XVIIe siècle*, 1999, dir. Dominique de Courcelles et Carmen Val Julian ; *Livres et lectures des femmes en Europe entre Moyen Âge et Renaissance*, 2007, dir. Anne-Marie Legaré). Plus récemment encore, des historien·nes ont exploré ces thèmes dans la longue durée : Emmanuelle Santinelli et Armel Nayt-Dubois, *Femmes de pouvoir et pouvoir de femmes dans l'Europe occidentale médiévale et moderne* (dir., 2009) ; Éric Bousmar, Jonathan Dumont, Alain Marchandisse et Bertrand Schnerb, *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance* (dir., 2012).

2e. Un nouvel intérêt pour la Querelle des femmes

Devant la mise en évidence des aspects conflictuels des rapports entre les hommes et les femmes durant cette « longue » Renaissance, et la masse des discours qu'ils ont produite, l'intérêt pour la Querelle des femmes a ressurgi en tant que tel ces dernières années. Au Canada d'abord, Marie-Claude Malenfant a étudié des textes affirmant l'infériorité ou la supériorité des femmes entre 1500 et 1550 dans sa thèse intitulée *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme* (publiée en 2003[73]), et

[72] Simone Bertière, *Les Reines de France au temps des Valois*, I : *« Le beau XVIe siècle »*, II : *Les années sanglantes*, Paris, éd. de Fallois, 1994.
[73] Marie-Claude Malenfant, *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme. Le statut de l'exemplum dans les discours littéraires sur la femme (1500-1550)*, Québec, PU Laval, 2003.

Renée-Claude Breitenstein en a soutenu une sur *La rhétorique encomiastique dans les éloges collectifs de femmes imprimés de la première Renaissance française* (publiée en 2016)[74]. Dirigés par Diane Desrosiers-Bonin, impliquée dans la fondation de la SIEFAR en 2000, ces travaux préparaient ou s'inscrivaient parfaitement dans le cycle de colloques lancé en 2007 par l'association. Entre 2008 et 2011, la SIEFAR a en effet organisé quatre colloques en France intitulés « Revisiter la "querelle des femmes" : les discours sur l'égalité/inégalité des femmes et des hommes, de la Renaissance aux lendemains de la Révolution », dont deux étaient entièrement ou partiellement concernés par la Renaissance (l'un centré sur la période 1400-1600 ; l'autre consacré aux échos de la Querelle en Europe sur l'ensemble des siècles considérés). Cette série de rencontres, qui s'est entre autres attachée à mieux définir la Querelle et à mettre au jour de nombreux textes qui s'y rattachent, a fortement réorienté le regard sur la longue durée, sur la confrontation entre féministes et antiféministes, entre textes d'hommes et textes de femmes, et sur les enjeux et les conséquences de cette production pour la fabrication des normes de genre.

La bibliographie produite à l'occasion de ce programme d'étude a également mis en évidence la vigueur des recherches poursuivies outre-Rhin sur ces questions, notamment sous l'impulsion de Margarete Zimmermann, Claudia Opitz et Gisela Bock. Elle montre encore que les recherches mettent aujourd'hui en évidence que bien d'autres pays ont été touchés par cette Querelle, même si la France semble toujours y avoir joué un rôle prépondérant. Le dernier volume publié s'attarde notamment sur ses échos et ses développements en Allemagne, en Angleterre, en Espagne et en Italie[75].

2f. La place de la Renaissance dans l'histoire du genre

Les études plus spécifiquement centrées sur le genre ont quant à elles peu abordé la période de la Renaissance. En France, elles se sont principalement intéressées, elles aussi, à l'Antiquité d'une part, aux XIXe et XXe siècles d'autre part[76]. Plus curieusement, on observe une sorte de réserve dans les études anglaises et américaines qui

---

[74] Renée-Claude Breitenstein, *La rhétorique encomiastique dans les éloges collectifs de femmes imprimés de la première moitié du XVIe siècle (1493-1555)*, Paris, Hermann, 2016.

[75] Voir les bibliographies établies à la fin des volumes parus dans la collection « L'École du genre » aux Publications de l'Université de Saint-Étienne : *Revisiter la "querelle des femmes". Discours sur l'égalité/inégalité des sexes. Vol. 1, de 1750 aux lendemains de la Révolution*, sous la dir. d'Éliane Viennot, 2012 ; *Vol. 2, … de 1600 à 1750*, sous la dir. de Danielle Haase-Dubosc et Marie-Élisabeth Henneau, 2013 ; *Vol. 3, … de 1400 à 1600*, sous la dir. d'Armel Dubois-Nayt, Nicole Dufournaud et Anne Paupert, 2013 ; *Vol. 4, … en Europe, de 1400 aux lendemains de la Révolution*, sous la dir. d'Armel Dubois-Nayt, Marie-Élisabeth Henneau et Rotraud Von Kulessa, 2016.

[76] Voir Éliane Viennot, « Le genre, cet inconnu. Le mot et la chose dans l'étude de l'Ancien Régime », *in Le Genre comme catégorie d'analyse…, op. cit.*, 2003, p. 153-166.

s'intéressent à l'Ancien Régime. En 2004 par exemple, dans un manuel intitulé *A Companion to Gender History* et focalisé sur la période XVe-XVIIIe siècle, un seul chapitre sur les trente-deux se penche sur la question : « Did Gender Have a Renaissance[77] ? » En 2011, dans son ouvrage sur la Renaissance, William Caferro donne également un titre interrogatif à son chapitre sur les femmes : « Gender : Who was the Renaissance Woman[78] ? » Plusieurs travaux en langue anglaise se sont néanmoins récemment intéressés aux expressions culturelles et sociales du genre en Europe du XIVe au XVIIIe siècle, aux théories et pratiques du genre dans divers contextes. C'est le cas de *Practices of Gender in Late Medieval and Early Modern Europe* (dir. Megan Cassidy-Welch et Peter Sherlock, 2008)[79], et de *Worth and Repute : Valuing Gender in Late Medieval and Early Modern Europe* (dir. Kim Kippen et Lori Woods, 2011), mais leurs contributions sont en majorité centrées sur l'Angleterre et l'Italie, et focalisées sur le XVIIe siècle. Un seul ouvrage porte sur la France : *Family, Gender, and Law in Early Modern France*, dirigé par Suzanne Desan et Jeffrey Merrick (2009), mais il s'intéresse seulement aux deux derniers siècles de l'Ancien Régime.

Quant aux travaux sur la masculinité, depuis *La Fabrication des mâles* de Georges Falconnet et Nicole Lefaucheur (1975), dont le titre montre qu'on commençait dès lors à considérer le sexe masculin comme aussi modelé que le sexe féminin, ils ont surtout examiné les expériences de subordination et/ou de résistance à la masculinité hégémonique, ainsi que le déclin et les défaillances de celle-ci, en résonnance avec les premières études sur les homosexualités. La plupart des recherches ont donc été orientées vers la société contemporaine[80]. Les principaux ouvrages français abordant la question sous un angle historique ont quant à eux interrogé la construction de la masculinité à partir de la fin du XVIIIe siècle seulement. En témoignent l'*Histoire du premier sexe : de la Révolution à nos jours* (André Rauch, 2006), *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours : contributions à l'histoire du genre et de la sexualité en France* (dir. Régis Revenin, 2007), *« Sois un Homme ! » La construction de la masculinité au XIXe siècle* (Anne-Marie Sohn, 2009). Quelques explorations des périodes antérieures ont été conduites depuis. Le premier des trois tomes de l'*Histoire*

[77] Julie Hardwick, « Did Gender Have a Renaissance ? Exclusions and Traditions in Early Modern Western Europe », *in* Teresa A. Meade and Merry E. Wiesner-Hanks (dir.), *A Companion to Gender History*, Blackwell Publishing, 2004, p. 343-357.
[78] William Caferro, *Contesting the Renaissance*, Malden/Oxford, Wiley-Blackwell, 2011, p. 61-97.
[79] Merry Wiesner-Hanks y fait le point sur la théorie du genre et les études sur l'Europe pré-moderne dans « Gender Theory and the Study of Early-Modern Europe », *in* Megan Cassidy-Welch et Peter Sherlock, *Practices of gender in late medieval and early modern europe*, Turnhout, Brepols, 2008, p. 7-24.
[80] Citons tout de même l'ouvrage de Guy Poirier, *L'Homosexualité dans l'imaginaire de la Renaissance*, Paris, H. Champion, 1996 qui faisait brièvement le point en quelques 200 pages sur les discours religieux, scientifiques, littéraires sur l'homosexualité et autres pratiques sexuelles condamnées à l'époque.

de la virilité (dir. Georges Vigarello, Alain Corbin et Jean-Jacques Courtine, 2011) comporte une partie sur « Le médiéval, la force et le sang » consacrée au Moyen Âge central, et une autre sur « Le monde moderne, la virilité absolue », qui s'intéresse essentiellement au XVIIe siècle. La fin du Moyen Âge et la première Renaissance, elles, n'y font l'objet d'aucune étude, bien que l'introduction de l'ouvrage attire l'attention sur la rupture introduite par la modernité dans les modes d'affirmation de la virilité.

Sans surprise, c'est en langue anglaise qu'on trouve les travaux les plus importants dans ce domaine. Après les travaux pionniers d'Alan Bray et d'Anthony Fletcher qui, dans les années 1990, avaient posé les fondations des études critiques sur la masculinité au début des temps modernes en Angleterre[81], les spécialistes de l'Europe « prémoderne » ont exploré ce qu'Eliza Kent appelle la « boîte à outils patriarcale[82] », mettant en évidence les différentes ressources à la disposition des hommes pour maintenir le droit de gouverner, dans le domaine public comme dans le domaine privé[83]. C'est notamment le cas de Julie Harwick (*The Practice of Patriarchy : Gender and the Politics of Household Authority in Early-Modern France*, 1998), et de l'équipe rassemblée par Susan Broomhall et Jacqueline Van Gent (*Governing Masculinities in the Early Modern Period*, 2011). Ces travaux étudient la promotion des modèles de masculinités entre le Moyen Âge tardif et le milieu du XIXe siècle, mais surtout au XVIIe siècle. À notre connaissance, le seul ouvrage entièrement consacré à la Renaissance française est celui de Gary Ferguson, *Queer (Re)Readings in the French Renaissance. Homosexuality, Gender, Culture*, publié en 2008. Il y étudie les représentations de l'homosexualité, masculine et féminine, en abordant les questions du genre et de la définition des identités sexuelles, des normes et des déviances (les « mignons » du roi, les androgynes, les hermaphrodites et les courtisanes) à travers l'étude des discours en circulation à l'époque, des textes antiques et bibliques à ceux de Boccace, Marguerite de Navarre, Ronsard, Jodelle, L'Estoile, Brantôme, Montaigne…, c'est-à-dire les écrivains majeurs de la période.

*

[81] Alan Bray, *Homosexuality in Renaissance England*, New York, 1995 ; Anthony Fletcher, *Gender, Sex and Subordination in England 1500-1800*, New Haven, Londres, Yale UP 1995. Pour la question au Moyen Âge, voir : Voir Clare A. Lees (1994), Jeffrey Jerome Cohen et Bonnie Wheeler (1997), Karma Lochrie, Peggy McCracken, et James A. Schultz (1997), Jacqueline Murray (1999), Ruth Mazo Karras (2003).

[82] Eliza Kent, « Raiding the patriarch's toolbox: reading masculine governance in cases of male witchcraft, 1592-1692 », *in* Susan Broomhall et Jacqueline Van Gent (dir.), *Governing Masculinities in the Early Modern Period*, Ashgate, 2011, p. 173-188.

[83] Voir aussi Scott H. Hendrix and Susan C. Karant-Nunn (dir.), *Masculinity in the Reformation Era*, Kirkville, Truman State UP, 2008.

Il apparaît ainsi que, si les connaissances relatives aux hommes et aux femmes de la Renaissance française se sont considérablement étoffées depuis quelques décennies, la production massive de textes normatifs et/ou polémiques visant à déterminer leurs territoires et identités respectives n'a encore été que peu étudiée. La mise au jour de nombreux textes et de nouvelles questions, les rapprochements entre chercheurs et chercheuses de différentes disciplines, les réorientations chronologiques et l'abandon progressif de la thèse du « jeu rhétorique » rendent néanmoins possible d'aborder ce sujet, peu à peu resurgi de ces explorations, avec d'autres outils et d'autres savoirs que ceux qu'utilisaient, il y a un peu plus d'un siècle, les pionniers de l'histoire de la Querelle.

3. L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION : UN DOMAINE PRINCIPALEMENT TRAITÉ AU MASCULIN

L'histoire de l'éducation est contemporaine de l'édification de l'école républicaine laïque dans le dernier quart du XIXe siècle. Héritiers d'une vision progressiste du déroulement de l'histoire humaine issue des Lumières, ses premiers artisans ont mis en valeur le rôle précurseur de la Renaissance et de la Réforme en la matière, les avancées réalisées au XVIIIe siècle, les innovations introduites après la Révolution, puis surtout les réformes du dernier tiers du XIXe siècle, dont les lois Ferry semblaient marquer l'aboutissement. Ils ont essentiellement écrit une histoire de l'école, des institutions et des idées pédagogiques, histoire qui ne prend que peu en compte l'éducation extra scolaire, familiale, religieuse, physique et esthétique, et qui le plus souvent n'envisage la question que du point de vue de l'éducation des hommes.

L'éducation féminine a pourtant suscité de nombreuses controverses depuis la fin du Moyen Âge, mais les historiens de l'éducation se sont longtemps fait les légataires des pédagogues républicains du XIXe siècle, en passant la plupart du temps sous silence tout ce qui avait été dit et débattu sous l'Ancien Régime. Depuis une quarantaine d'années, avec le développement de l'histoire des femmes, les travaux sur leur éducation ont commencé à se multiplier, mais en privilégiant d'abord le XIXe siècle, puis en s'intéressant à la période médiévale et aux derniers siècles de l'Ancien Régime, délaissant souvent, là encore, la Renaissance, alors même que la question de l'éducation des garçons à cette période a suscité de nombreux travaux, focalisés sur l'humanisme et l'instruction. Ces études n'ont du reste que rarement abordé la question de l'éducation au sens large (formation domestique, pour adultes…), et la construction des identités genrées à la Renaissance reste en France un sujet à défricher.

3a. L'éducation des femmes avant la fin du XIXe siècle : l'ampleur de la matière

La question de l'accès au savoir des femmes a fait couler beaucoup d'encre depuis la fin du Moyen Âge. Le refus de l'égalité des sexes étant la seule explication solide à leur exclusion des lieux d'éducation formant aux métiers prestigieux, c'est sans doute le sujet de la Querelle qui a suscité le plus de polémiques. Les féministes en effet ont toujours insisté sur la nécessité de l'éducation des femmes, voire y ont consacré des traités en complément de leurs textes théoriques : Christine de Pizan a fait suivre sa *Cité des Dames* (1404) du *Livre des Trois Vertus* ou *Trésor de la Cité des Dames* (1406), Poullain de la Barre a fait de même avec *De l'éducation des dames pour la conduite de l'esprit dans les sciences et les mœurs* (1674), paru un an après *De l'égalité des deux sexes*. De nombreux textes ont même été spécifiquement centrés sur ce sujet, comme le colloque d'Érasme sur *L'Abbé et la femme savante* (*Abbatis et Eruditae*, traduit en français par Marot vers 1535), le traité de Thomas Artus, *Qu'il est bien seant que les filles soyent sçavantes* (1600), celui d'Anne-Marie van Schurman, *Question célèbre. S'il est nécessaire, ou non, que les filles soient sçavantes* (1646), etc. Les tenants de la domination masculine, au contraire, ont au mieux proposé des programmes d'éducation différents, comme Rousseau dans l'*Émile ou de l'éducation* (1762), et au pire des invitations à écarter délibérément le sexe féminin de toute éducation, à l'instar de Sylvain Maréchal avec son *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes* de (1801)[84]. Sujet de controverse, l'éducation des filles a également suscité de nombreux traités consacrés à cet unique sujet, comme l'*Institutio fœminae christianae* de Vivès (1524, traduit en français en 1542), le *Traité de l'éducation des filles* de Fénelon (1687), *De l'éducation* de Mme Campan (1824), l'*Essai sur l'éducation des femmes* de la comtesse de Rémusat (1824) ou encore les *Lettres sur l'éducation des filles et sur les études qui conviennent aux femmes dans le monde* de Mgr Félix Dupanloup (1879).

Hors de tout débat *pro* ou *contra*, l'existence de grandes savantes et de grandes lettrées depuis la période médiévale, comme le nombre de livres publiés par des femmes depuis l'invention de l'imprimerie, attestent de la réalité de l'instruction de nombreuses filles et femmes. Les chercheurs et chercheuses qui se sont penchées sur la question ont mentionné la mixité fréquente de l'enseignement primaire municipal à toutes les époques, malgré les condamnations et les instructions contraires, notamment dans les

[84] Voir Geneviève Fraisse, *Opinions de femmes, de la veille au lendemain de la Révolution française*, Paris, éd. Côté-femmes, 1989 (rééd. 2007).

communes trop pauvres pour ouvrir deux écoles, ainsi que l'existence de classes de filles dans les grandes villes où officiaient des couples d'enseignant·es[85]. Leurs études ont aussi montré que l'éducation féminine « secondaire » avait été prise en main dès la fin du XVIe siècle, sous l'influence de la Contre-Réforme, par certains ordres religieux comme les Ursulines, souvent avec l'aide de fondatrices fortunées comme Mesdames Acarie, de Sainte Beuve, de Lestonnac, etc.[86] Des travaux se sont aussi attachés aux institutions spécialisées nées d'initiatives privées laïques, comme la Maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, fondée par Madame de Maintenon en 1686 pour l'éducation des jeunes filles de la noblesse désargentée[87].

Aucune de ces institutions n'étant en mesure de former de véritables savantes, les spécialistes qui se sont intéressé·es à ces dernières ont montré qu'elles avaient reçu leur formation dans un cadre familial propice à la culture, à l'image des princesses lettrées de la famille de France, ou des filles d'humanistes comme Thomas More et Jean Morel. Cadre familial où les mères elles-mêmes officiaient souvent, en vertu d'une longue tradition de transmission de femme à femme que rapportent parfois certains textes, comme les *Avis d'une mère à sa fille* de Madame de Lambert (écrits vers 1690, publiés en 1728). On devine aussi que certaines ont bénéficié des compétences de savants précepteurs, quand leurs parents étaient favorables à l'instruction de leurs filles et qu'aucun d'entre eux n'était en mesure de jouer ce rôle. Les femmes pouvaient encore s'instruire par la lecture des ouvrages spécifiquement rédigés pour elles dès la Renaissance par des auteurs cherchant à pallier – à l'âge adulte le plus souvent – les carences de l'éducation féminine. À titre d'exemples parmi des dizaines d'autres, on peut citer les dialogues à visées pédagogiques de Pontus de Tyard (*Solitaire premier* et *Solitaire second*, 1552, 1555), de Le Caron (*La Claire, ou de la prudence du droit*, 1554), de Fontenelle (*Entretiens sur la pluralité des mondes*, 1686), sans parler des innombrables ouvrages qui fleurirent au XVIIIe et XIXe siècle, sous forme de *Cours*, de *Conseils*, d'*Encyclopédies*, de *Conférences*…, écrits par des femmes ou par des hommes, et dont beaucoup connurent un succès profond et durable.

Enfin, on sait que l'éducation des femmes a généré des interventions de l'État français dès le XVIIIe siècle (soit bien plus tard que dans certains pays) avec, par exemple, la mise en place d'une formation de deux ans pour les sages-femmes en

[85] Voir par exemple Natalie Zemon-Davis, *Les Cultures du peuple. Rituels, savoir et résistances au XVIe siècle*, trad. Marie-Noëlle Bourguet, Paris, Aubier, 1979, p. 122 (où 5 femmes et 87 hommes sont comptés parmi les enseignants lyonnais entre 1490 et 1570).
[86] Voir Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.), *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe, XVIIe-XVIIIe siècles*, PU Paris-Sorbonne, 2004 ; Jean de Viguerie (dir.), *Les Religieuses enseignantes, XVIe-XXe siècle*, PU d'Angers, 1981.
[87] Voir Hélène Jacquemin, *Livres et jeunes filles nobles à Saint-Cyr : 1686-1793*, PU d'Angers, 2007.

1750[88]. La période révolutionnaire a ensuite favorisé – malgré ou à cause de la fermeture autoritaire des couvents où tant de filles étaient instruites – l'expression de nouvelles revendications en la matière et suscité de nombreux débats contradictoires[89], qui ont nourri le vigoureux mouvement de réouverture des institutions religieuses dispersées, de fondations de nouveaux ordres et d'ouverture d'écoles privées caractéristique de la période suivante. On sait que Napoléon s'inscrivit dans ce mouvement en favorisant les premières fondations d'écoles publiques, les fameuses (mais rares) « maisons d'éducation de la Légion d'honneur ». Et qu'il fallut ensuite attendre un demi-siècle pour que l'État français se préoccupe à nouveau de l'éducation des femmes, à travers une série de réformes tendant à généraliser l'enseignement primaire et secondaire des filles, quoique dans une optique « culturelle » et non professionnalisante (lois Falloux et Duruy, 1850 et 1867). S'est alors ouverte une période marquée par les efforts des femmes et des progressistes pour qu'elles accèdent enfin aux diplômes et aux carrières dont bénéficiaient seuls les hommes (à l'image de Julie-Victoire Daubié, première bachelière en 1861, et qui obtint sa licence de lettres en 1872) ; mais aussi, encore et toujours, marquée par de rudes querelles à l'intérieur même des institutions, pour entraver cette évolution. Ainsi demeurèrent-elles longtemps « indésirables[90] » à l'université, où six d'entre-elles seulement enseignaient au début des années trente[91], et où, à diplômes équivalents, elles ne restèrent qu'exceptionnellement recrutées par leurs collègues masculins jusque dans les années 1960-70. Quant aux portes des grandes écoles, on sait qu'elles furent encore plus longues à s'ouvrir, et les dernières (HEC et Polytechnique) ne le firent que contraintes par la loi de 1972.

Les débats qu'a soulevés la question de l'accès au savoir des femmes, depuis la fondation des universités (au XIIIe siècle) jusqu'à leur entrée massive dans ces dernières (au second tiers du XXe siècle), de même que les stratégies des « spoliées » et de leurs partisans (pour pallier tant bien que mal les carences du système éducatif), comme

---

[88] Voir Yvonne Knibiehler (dir.), *Maternité. Affaire privée, affaire publique*, Bayard, 2001, p. 61-76. Sur les « collèges pour demoiselles » ouverts en Espagne depuis la fin du XVe siècle, voir Teresa Nava Rodriguez, « Écoles, académies et collèges : la femme madrilène dans les salles de classe (XVIe-XVIIIe siècles) », *in L'Éducation des femmes en Europe et en Amérique du Nord, de la Renaissance à 1848. Réalités et représentations*, Guyonne Leduc (dir), Paris, L'Harmattan, 1997, p. 67-80.

[89] Voir Bernard Jolibert, « La Révolution française et le droit des femmes à l'instruction : résumé d'une désillusion », *Expressions* n° 30, 2007, p. 107-134, Saint-Denis, IUFM de la Réunion (en ligne), www.reunion.iufm.fr/Recherche/Expressions/30/Jolibert.pdf

[90] Terme emprunté à Christophe Charle, *La République des universitaires 1870-1940*, Paris, Seuil, 1994, p. 217-218. Du même auteur, voir « Les femmes dans l'enseignement supérieur. Dynamiques et freins d'une présence, 1946-1992 », *in* Vincent Duclert, Rémi Fabre et Patrick Fridenson (dir.), *Avenirs et avant-gardes en France (XIXe-XXe siècles)*, Paris, La Découverte, 1999, p. 84-105.

[91] Deux en sciences à Paris, deux en lettres (en anglais à Lyon, en allemand à Dijon), une en médecine à Toulouse et une en droit à Rennes. Voir Édmée Charrier, *L'Évolution intellectuelle féminine*, Paris, éd. Albert Mechelinck, 1931, IV, p. 407-408.

celles de leurs adversaires (pour conserver le monopole masculin sur les institutions permettant l'accès aux professions supérieures) constituent donc un matériau d'une extrême richesse. Une matière qui contraste étonnamment avec les trop rares recherches qui y ont été consacrées, surtout concernant les premiers siècles de l'Ancien Régime.

3b. La place des femmes et du différentiel de sexe dans les recherches sur l'histoire de l'éducation depuis la fin du XIXe siècle

L'ouverture des lycées pour filles (Loi Camille Sée, 1880) et la gratuité de l'école laïque obligatoire pour les garçons et les filles de six à treize ans (lois Ferry, 1882) visaient avant tout à reprendre le contrôle de l'éducation jusqu'alors en grande partie abandonnée à l'Église. L'heure n'était encore ni à la similarité des programmes, ni à l'ouverture des carrières prestigieuses pour les femmes. Cela n'empêcha pas la majorité des pédagogues de la Troisième République de se dépeindre comme les pionniers de l'éducation féminine dans les premières grandes synthèses sur l'histoire de l'éducation qu'ils rédigèrent. Marqués par l'anticléricalisme ambiant, ils ne mentionnèrent pas les réseaux d'écoles des congrégations religieuses qui avaient largement contribué à améliorer la qualité de l'instruction et de l'alphabétisation des filles[92]. Ils passèrent également sous silence des siècles d'histoire de l'éducation des femmes, ne mentionnant que quelques institutions phares comme Saint-Cyr ou les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

En 1879, dans son *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle*, dont les 900 pages connurent de multiples rééditions jusqu'au XXe siècle, Gabriel Compayré ne commençait à évoquer l'éducation des femmes que lorsqu'il abordait le XVIIe siècle. Le chapitre consacré à cette période était introduit par des considérations sur « la nature et la destination » des femmes, puis par un survol des textes sur l'éducation féminine entre les premiers siècles de l'ère chrétienne et la fin du Moyen Âge, avant d'accorder quelques pages à Mme de Maintenon et St Cyr, à Fénelon et son fameux traité, puis à Mme de Lambert. Après ces quarante pages, dix autres s'intéressaient à « Sophie ou l'éducation de la femme » chez Rousseau, quelques-unes aux contradicteurs du philosophe (dont Mme de Genlis), et moins d'une dizaine aux femmes pédagogues du XIXe (Campan, Rémusat, Guizot…). En 1885 et 1889, les deux volets de *L'Histoire de l'éducation et la science sociale* d'Auguste Silvy ne s'intéressaient qu'à l'instruction scolaire masculine, comme en témoignent les sous-titres de chacun : *Les Collèges en France avant la Révolution* et *Les Universités en*

[92] Voir la thèse de Claude Langlois, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIXe siècle*, Paris, Cerf, 1984.

France sous l'Ancien Régime. De même, en 1906, sur les 750 pages de son *Histoire de l'instruction et de l'éducation*, François Guex n'accordait que quelques mots à Fénelon et douze pages à « la pédagogie féminine » après la Révolution, centrées sur quelques grandes figures d'éducatrices.

Dans la lignée de ces premiers travaux, les deux grandes histoires de l'éducation parues en 1981 à la NLF et aux PUF étaient peu disertes sur l'instruction féminine. Dans le premier tome (V^e^-XVe siècle) de *L'Histoire de l'enseignement et de l'éducation*[93], Michel Rouche n'accordait que dix pages à la question, en traitant de la fin du Moyen Âge. Dans le deuxième tome (« De Gutemberg aux Lumières »), qui avoisine comme le premier les 700 pages, François Lebrun mentionnait le différentiel d'éducation entre les sexes dans sa première partie sur « L'éducation sans l'école », mais Marc Venard terminait la deuxième partie sur « L'éducation par l'école, 1480-1660 » avec un chapitre de seulement douze pages intitulé « Un secteur négligé : l'instruction des filles ». Jean Quéniart, rédacteur de la partie suivante (de 1660 à 1779), n'accordait même pas dix pages à la question. Le troisième tome (1789-1930), sans doute parce qu'il était rédigé par une spécialiste de l'éducation des femmes au XIXe siècle, Françoise Mayeur, y faisait une place plus importante, tant dans la section bibliographique que dans quelques chapitres comme « Ségrégation des filles », ou « Duruy, la république et l'éducation féminine ». En revanche, le quatrième volume (1930-1980) revenait à la portion congrue : Antoine Prost, après avoir noté la féminisation du secteur primaire, intitulait « filles et garçons » une section de dix courtes pages où la mixité était pourtant qualifiée de « révolution pédagogique la plus profonde du siècle », et qui traitait de la dissociation du mariage et de la sexualité puis de la sexualité des adolescents, mais pas du contenu des savoirs transmis aux deux sexes.

Le sujet est de même à peine abordé dans l'*Histoire mondiale de l'éducation*, publiée en 1981 sous la direction de Gaston Mialaret et Jean Vial. Le premier volume passe sous silence la question de la différence des sexes. Dans le deuxième volume, dévolu à la période 1515-1815, Jean-Claude Margolin accorde un cinquième de son article sur l'éducation au temps de l'humanisme à « l'éducation des femmes et l'instruction des filles[94] » ; au-delà, quelques lignes seulement indiquent que cette dernière est restée marginale au XVIIe siècle, malgré la multiplication des institutions

[93] *Histoire de l'enseignement et de l'éducation* (4 vol.), dir. par Louis-Henri Parias, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981-1982 (rééd. Paris, Perrin, 2003-2004).

[94] Jean-Claude Margolin, « L'éducation à l'époque des grands humanistes », *in* Gaston Mialaret et Jean Vial (dir.), *Histoire mondiale de l'éducation*, Paris, PUF, 1981, *t. II. De 1515 à 1815*, p. 167-191 (p. 181-186 sur les femmes).

religieuses, et que plus tard, à l'exception des rares filles reçues dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur, tout l'enseignement secondaire féminin a été assuré par des établissements privés. Rien n'est dit du contenu de ces enseignements, ni du préceptorat, ni de l'éducation familiale. Dans le troisième tome (1915-1945), à part quelques lignes sur les lois concernant l'enseignement secondaire au XIXe siècle, tout ce qui concerne l'éducation des femmes est regroupé dans le dernier chapitre du volume, « L'évolution de l'éducation féminine », qui en résume l'histoire du XVIIIe au XXe siècle.

Les études sur l'éducation à la Renaissance ne dérogent pas à la règle, de la fin du XIXe siècle aux travaux les plus récents. En 1880 par exemple, dans l'anthologie de Paul Souquet, *Les Écrivains pédagogues du XVIe siècle : extraits des œuvres de Érasme, Sadolet, Rabelais, Luther, Vivès, Ramus, Montaigne, Charron*, seules deux pages étaient consacrées au *Colloque de l'Abbé et de la femme instruite* d'Érasme ; et trois pages traitaient de l'éducation féminine, à partir de la seule *Institution de la femme chrétienne* de Vivès. En 1886, un *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle*, recensait les textes conservés dans les bibliothèques de Paris et des provinces, mais les titres montrent que ses auteurs ne s'intéressaient qu'à l'instruction scolaire, donc à celle des garçons[95].

Au XXe siècle, ce sont toujours les idées des éducateurs les plus célèbres en matière de pédagogie masculine qui intéressaient Paul Porteau (*Montaigne et la vie pédagogique de son temps,* 1935), René Bady (*L'Homme et son Institution de Montaigne à Bérulle*, 1964), Jean-Paul Laffond (*Juan-Luis Vivès et Huarte de San Juan, précurseurs de la pédagogie moderne*, 1975) et William Huseman (« *François de la Noue, la dignité de l'homme et l'institution des enfants nobles : contribution à l'étude de l'humanisme protestant* », 1980). En 1976, *L'Éducation en France du XVIe au XVIIIe* proposée par Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia contenait bien un chapitre sur « L'éducation des filles », mais celui-ci commençait avec Mme de Maintenon[96]. Quant à Jean de Viguerie, il n'y faisait toujours aucune place en 1978 dans *L'Institution des enfants : l'éducation en France, XVIe-XVIIIe siècle*.

Le même phénomène marque les travaux étrangers. L'Anglais William Harrison Woodward, auteur de deux ouvrages consacrés aux éducateurs humanistes italiens des XIVe et XVe siècles (1897), et à l'éducation entre 1400 et 1600 (1906), y consacrait

[95] *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle*, musée pédagogique de Paris, Nieuwkoop, B. de Graaf, 1962 [1re éd. 1886] et tome II, complément (1886-1894), Nieuwkoop, B. de Graaf, 1979.
[96] Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *L'Education en France du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, SEDES, 1976, chap. VIII, p. 231-247.

quelques lignes aux femmes savantes italiennes, à Alberti et sa *Cura della Famiglia*, une page à l'éducation des filles selon Érasme, et cinq à la question selon Vivès[97]. Le célèbre ouvrage d'Eugenio Garin sur *L'Éducation de l'homme moderne, la pédagogie de la Renaissance (1400-1600)*, publié en Italie en 1957 et traduit en France en 1968, envisageait lui aussi la question sous l'angle de la pédagogie *stricto sensu* élaborée pour les hommes, sans s'interroger sur l'éducation des femmes.

Ces travaux portent en outre la marque de l'influence de Jacob Burckhardt, qui insistait dans *La Civilisation de la Renaissance en Italie* en 1860 sur l'éducation toute masculine des femmes à cette période : « L'éducation de la femme dans les classes élevées est la même que celle de l'homme. Les Italiens de la Renaissance n'hésitent pas le moins du monde à faire faire à leurs fils et à leurs filles les mêmes études littéraires et même philologiques[98]… » écrivait-il, citant à l'appui de cette thèse les réussites d'une petite phalange de femmes bien éduquées en latin et grec, et suggérant par là même des liens intrinsèques entre l'idéal humaniste et ses effets libérateurs sur les femmes.

Cette vision d'une essence humaine non genrée (quoiqu'implicitement masculine) et non affectée par l'histoire dont la culture humaniste aurait été porteuse (ce que Tony Davies appelle « the myth of essential and universal Man[99] ») a longtemps perduré parmi les commentateurs, et il n'est pas rare que certains de ces pédagogues (voire Rabelais), aient été salués pour leur « féminisme », jusque dans les années 1980[100]. Pourtant, dès 1967, dans la troisième partie de *La Civilisation de la Renaissance* intitulée « Un homme nouveau », Jean Delumeau distinguait la question de « L'enfant et l'instruction » (chap. XII), de celle de « L'éducation, la femme et l'humanisme » (chap. XIII). Il attirait par ailleurs l'attention sur les idéaux des différentes classes sociales. Citant Érasme, Vivès, Sadolet, Montaigne, Rabelais, Vittorino da Feltre et Guarino da Verona, il notait « l'aristocratisation de la culture et des milieux intellectuels » et le nombre de femmes cultivées plus important qu'à nulle autre époque antérieure. Cependant, à propos de la scolarisation presque massive des bourgeois et des aristocrates, il indiquait qu'elle concernait seulement les hommes :

---

[97] William Harrison Woodward, *Vittorino da Feltre and Other Humanist Educators*, Cambridge UP, 1897 (rééd. 1921) ; et *Studies in the education during the age of the Renaissance 1400-1600,* Teacher College Press, Columbia University, 1906 (rééd. 1967), p. 20, 48-63, 124-125, et 204-209.

[98] Jacob Burckhardt, *La Civilisation de la Renaissance en Italie* [1880], trad. H. Schmitt et R. Klein, Paris, Bartillat, 2012, p. 444.

[99] Tony Davies, *Humanism*, London, Routlegde, 1997, p. 10-25.

[100] Voir par exemple Marie-Madeleine de La Garanderie, « Le féminisme de Thomas More et d'Érasme », *Moreana*, n°10, 1966, p. 23-29 ; Cécile Insdorf, *Montaigne and feminism*, Chapel Hill, North Carolina UP, 1977 et Pierre Leschemelle, « Montaigne misogyne et féministe », *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, 8e série n°5-6 (1986), p. 41-57. Voir aussi les travaux de Michael Screech sur Rabelais, cités note 46, p. 17.

« les filles, en général, restaient à la maison. Rien ne prouve mieux qu'il n'existait pas encore, malgré l'affirmation de Burckhardt, d'égalité entre l'homme et la femme[101] ».

Mieux entendue aux États-Unis qu'en France, cette critique a donné toute sa mesure dans la réflexion déjà notée de Joan Kelly qui, renversant la lecture burckhardienne, suggérait en 1977 que les forces libératrices de la Renaissance n'avaient réellement profité qu'aux hommes. Cette remise en cause a notamment été développée par l'Américaine Lisa Jardine qui, dans un ouvrage sur l'éducation en Italie aux XVe et XVIe siècles paru en 1986, a analysé l'inutilité pratique de l'éducation humaniste pour les femmes, puisqu'aucun débouché ne s'offrait à elles en terme de carrière[102]. Les chercheurs et chercheuses italiennes ne semblent pas avoir mordu à cet hameçon : dans une synthèse sur l'humanisme et l'éducation publiée en 2007, un seul article s'intéresse à l'écriture des femmes, mais pas à leur formation[103].

En France, ces vingt dernières années, plusieurs études se sont à nouveau intéressées à la question de l'humanisme et/ou de l'éducation à la Renaissance, mais toujours pas à celle des femmes. En témoignent les travaux de Jean-Claude Margolin sur *Érasme, précepteur de l'Europe* (1994), de même que les volumes dirigés par Alain Montandon (*Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, 1994) et Luce Giard (*Les Jésuites à la Renaissance : système éducatif et production du savoir*, 1995). Les femmes ne sont pas davantage prises en considération dans *La Révolution culturelle dans la France des humanistes : Guillaume Budé et François Ier*, de Gilbert Gadoffre (1997). Cette omission semble même parfois être devenue parti pris, si l'on en juge par les titres de l'ouvrage d'Emmanuel Bury, *Littérature et politesse. L'Invention de l'honnête homme (1580-1750)*, paru en 1996, et celui de Muriel Bourgeois, Olivier Guerrier et Laurence Vanoflen : *Littérature et morale, XVIe-XVIIIe siècle, de l'humaniste au philosophe*, publié en 2001. En 2002, dans la synthèse qu'il fait des idées des plus grands humanistes en matière d'éducation, Leon Esteban accorde seulement six pages au différentiel d'éducation en raison du sexe, lorsqu'il évoque Vivès[104]. Enfin, dans un volume intitulé *Éducation, transmission, rénovation à la*

---

[101] Jean Delumeau, *La Civilisation de la Renaissance*, Paris, Arthaud, 1967 (grand prix Gobert de l'Académie française), « L'éducation, la femme et l'humanisme », rééd. Arthaud, 1993, p. 421-446 (cit. p. 425 et 435).

[102] Anthony Grafton et Lisa Jardine, *From Humanism to the Humanities : Education and the Liberal Arts in Fifteenth and Sixteenth-Century Europe*, Cambridge (Mass.), Harvard UP, 1986, chap. 2 « Women Humanists : Education for What ? », p. 29-57. Voir aussi Anthony Grafton et Ann Blair (dir.), *The Transmission of Culture in Early Modern Europe*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1990.

[103] Tiziana Plabani, « Scritture di donne nel Rinascimento italiano », *in* Gino Belloni et Riccardo Drusi (dir.), *Il Rinascimento italiano e l'Europa. Volume secondo, umanesimo ed educazione*, Treviso, Fondazione Cassamarca, 2007, p. 243-263.

[104] Leon Esteban, *La Educacion en el renacimiento*, Madrid, ed. Sintesis, 2002, p. 148-154.

Renaissance, dirigé par Bruno Pinchard et Pierre Servet (2006), aucun article ne porte sur cette question.

Plusieurs études récentes se sont également penchées sur l'éducation des princes, mais sans s'intéresser à celle des princesses[105]. De fait, seuls quelques rares articles disséminés dans des ouvrages collectifs traitant la question de l'éducation à la Renaissance s'intéressent à celle des femmes, le plus souvent signés par des chercheuses spécialistes de l'histoire des femmes[106].

3c. La place de la Renaissance dans les travaux sur l'éducation des femmes

Si les études généralistes sur l'éducation n'accordent guère de place à celle des femmes, il n'existe pas moins un important volume de travaux consacrés à cette dernière. Les premiers datent de la fin du XIXe siècle et du début du suivant. Il s'agit d'abord du *Mémoire sur l'éducation des femmes au Moyen Âge* que Charles Jourdain, haut fonctionnaire au Ministère de l'Instruction Publique et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, présenta à l'Institut de France en 1871 et publia en 1874[107]. En une cinquantaine de pages, il y interrogeait les témoignages littéraires sur l'éducation mondaine et populaire des femmes entre le XIIIe et le milieu de XVe siècle, et notait la mixité des écoles publiques aussi bien que le haut degré de culture des grandes aristocrates. Une dizaine d'années plus tard, Paul Rousselot, professeur de philosophie, inspecteur d'académie et auteur d'ouvrages pédagogiques, publiait une anthologie commentée des principaux textes sur le sujet depuis le XVIe siècle, puis une érudite *Histoire de l'éducation des femmes en France*[108] de 900 pages, où il faisait le tour des connaissances sur le sujet entre les premiers siècles du christianisme et le XIXe siècle, accordant une centaine de pages à « La Renaissance et la Réforme ». En 1903,

---

[105] Par exemple Jean Meyer, *L'éducation des princes en Europe du XVe au XIXe siècle*, Paris, Perrin, 2004 ; Paolo Carile (dir.), *La formazione del Principe in Europa dal Quattrocento al Seicento,* Roma, Aracne ed., 2004.

[106] Par exemple Marguerite Soulié, « Vocation de la femme et éducation de la jeune fille, J.-L. Vivès et C. Baduel », *in L'Éducation au XVIe siècle,* actes du colloque de septembre 1993, Le Puy-en-Velay, 1994, p. 291-300 ; Anne-Marie De Gendt, « "Aucun petis enseignemens" : "home-made" courtesy books in medieval France », *in* Jan Willem Drijvers et Alasdair A. MacDonald (dir.), *Centres of learning : learning and location in Pre-modern Europe and the near east*, Leiden, E. J. Brill, 1995, p. 279-288 ; Évelyne Berriot-Salvadore, « Le Miroir des princesses : un modèle de dévotion séculière au XVIe siècle », *in* Gérard Gros (dir.), *La Bible et ses raisons. Diffusion et distorsions du discours religieux (XIVe–XVIIe siècles)*, Saint-Étienne, Presses de l'Université de Saint-Étienne, 1996, p. 77-95 ; et Éliane Viennot, « La transmission du savoir-faire politique entre femmes, d'Anne de France à Marguerite de Valois », *in* Marie Roig Miranda et Francine Wild (dir.), *La Transmission du savoir dans l'Europe des XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Champion, 2000, p. 87-98.

[107] Charles Jourdain, *Mémoire sur l'éducation des femmes au Moyen Âge*, Paris, 1874.

[108] Paul Rousselot, *La Pédagogie féminine : extraits des principaux écrivains qui ont traité de l'éducation des femmes depuis le XVIe siècle*, Paris, Ch. Delagrave, 1881 ; et *Histoire de l'éducation des femmes*, Paris, Didier, 1883, 2 vol.

Alice Hentsch dressait la liste et résumait les textes qu'elle avait repérés comme formant un corpus spécifique : *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*. En 1912, enfin, Mathilde Laigle faisait paraître sa thèse de doctorat consacrée au traité d'éducation de Christine de Pizan, *Le Livre des trois vertus et son milieu historique et littéraire*.

Par la suite, la question ne sembla plus intéresser les chercheurs jusqu'au milieu des années soixante-dix, à l'exception de quelques études ponctuelles, comme l'article de Jean-Claude Margolin sur « Thomas More et l'éducation des filles » (1956), et surtout l'importante étude de Ruth Kelso déjà évoquée, *Doctrine for the Lady of the Renaissance*. Cette recherche fut suivie outre-Atlantique de plusieurs autres, notamment des travaux de Diane Bornstein sur l'éducation des femmes au Moyen Âge, *Mirrors of courtesy* (1975), suivi de *The Lady in the tower : Medieval Courtesy Literature for women* (1983).

En France, faute de travaux nouveaux, plusieurs études anciennes furent remises sur le marché sous forme de « reprint » : celle de Rousselot en 1971, celle d'Alice Hentsch en 1975, comme celle de Ruth Kelso – jamais traduite – en 1978. Françoise Mayeur initia cependant un regain d'intérêt pour ce sujet, avec sa thèse sur *L'Enseignement secondaire des jeunes filles (1867-1924)*, qu'elle soutint en 1975 et publia en 1977, avant de faire paraître *L'Éducation des filles au XIXe* en 1979. En 1980, le deuxième numéro de la revue féministe *Pénélope* était intitulé « Éducation des filles, Enseignement des femmes, XVIIIe-XXe siècle » (dir. Geneviève Fraisse). Plusieurs nouvelles thèses furent ensuite dédiées au sujet : celle de Martine Sonnet publiée en 1987 sous le titre *L'Éducation des filles au temps des Lumières* ; celle de Laura Swanwick-Stahnke sur *L'Éducation des femmes dans la littérature française* aux XIIIe et XIVe siècles, soutenue en 1984 et non publiée ; celle de Paule Constant-Bourgeade sur *L'Éducation des jeunes filles de l'aristocratie*, soutenue en 1986 et pas davantage publiée. Cette dernière, qui envisageait la fourchette XVIe-XIXe siècle, posait en introduction que « l'étude de l'éducation des filles, lorsqu'elle est abordée à travers l'éducation des Demoiselles, n'a plus à tenir compte des perspectives historiques particulières à chaque siècle[109]. » Ainsi, replaçait-elle les rares citations des textes les plus célèbres de la Renaissance (Pizan, Vivès, Érasme) dans les principes généraux d'une étude au final principalement centrée sur les XVIIe et XVIIIe siècles.

[109] Paule Constant-Bourgeade, *L'Éducation des jeunes filles de l'aristocratie (XVIe -XIXe siècles)*, thèse de Lettres dirigée par Frédéric Deloffre, Paris IV, 1986, p. 5.

Dans les années quatre-vingt, plusieurs études s'intéressèrent aux rapports entre les femmes et la culture, dont l'article de Suzanne Pillorget, « La femme et la culture durant les temps modernes » (1985), qui se concentrait toutefois sur les XVIIe et XVIIIe siècle, et l'article qui a marqué l'entrée de l'histoire des femmes dans la célèbre revue des *Annales* : « Culture et pouvoir des femmes : essai d'historiographie » (Cécile Dauphin et *al*., 1986), où le terme « culture » n'est pas synonyme de « connaissances intellectuelles ». Il n'y est pas question en effet d'éducation des femmes, mais de problèmes épistémologiques, théoriques et idéologiques soulevés alors par l'histoire des femmes, le but des rédactrices étant de critiquer les points faibles de ce champ (dont une focalisation excessive sur la « culture féminine » au sens anthropologique du terme) pour y introduire la dimension des rapports sociaux de sexe. Le seul aperçu publié sur la question se trouve donc dans un chapitre du livre de Madeleine Lazard déjà évoqué (*Images littéraires…*, 1985).

En Italie, Giorgio De Piaggi proposait en 1979 une étude sur « L'épouse parfaite », sous-titrée « Éducation et condition des femmes dans la famille française de la Renaissance et de la Contre-réforme », qui ne devait pas être traduite en français. Plusieurs recherches en langue anglaise s'intéressaient également à cette période – mais pas ou peu à la France. Les plus marquantes sont celles de Margaret L. King sur les femmes lettrées dans l'Italie de la Renaissance (1976, 1980), celle de Suzanne W. Hull consacrée aux livres imprimés produits à l'intention des dames anglaises (1982) et celles qui poursuivent l'exploration des idées des plus grands humanistes en matière d'éducation des femmes : Érasme (Jesse Kelley Sowards, 1982), Calvin (Charmarie Jenkins Blaisdell, 1982), Thomas Elyot (Constance Jordan, 1983).

Au début de la décennie suivante, Évelyne Berriot-Salvadore consacrait quatorze pages de ses *Femmes dans la société française de la Renaissance* (1990) aux idées des humanistes à l'égard de l'instruction féminine, Margarete King écrivait plus de vingt pages sur le sujet dans son *Women of the Renaissance* (1991), tandis que Madeleine Lazard refaisait le point sur « Femmes, littérature, culture » dans un article des Actes du colloque *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime* (1991). Deux chercheuses italiennes étudiaient les textes didactiques adressés aux femmes au Moyen Âge dans le tome II de l'*Histoire des femmes en Occident* (1991 : Carla Casagrande, « La femme gardée » ; Silvana Vecchio, « La bonne épouse »), mais aucune dans le tome III, qui couvre pourtant la période XVIe-XVIIIe siècles. De même, Linda Timmermans centrait sa thèse sur *L'Accès des femmes à la culture, 1598-1715* (1993), tout en dressant dans son introduction un état des lieux éclairant sur le sujet à la Renaissance. Quant à Merry

Wiesner, elle consacrait deux chapitres importants de son *Women and Gender in Early Modern Europe* (1993) à la question des études et des rapports entre les femmes et la culture (« Literacy and Learning », « Women and the Creation of Culture »), le tout sur la période 1500-1750[110]. La dernière thèse de la décennie était consacrée à l'éducation des femmes au XIXe siècle (Rebecca Rogers, *Les Demoiselles de la Légion d'honneur*, 1992) et quelques articles examinaient les messages des rares textes éducatifs connus adressés aux femmes à la fin du Moyen Âge (celui du Chevalier de la Tour Landry adressé à ses filles, le *Ménagier de Paris*, et celui de Christine de Pizan[111]). Deux articles enfin, de la Franco-Américaine Colette H. Winn, s'éloignaient des idées des humanistes sur la question : l'un, intitulé « De mères en filles, les manuels d'éducation sous l'Ancien Régime » (1993), l'autre sur « La *Dignitas mulieris* dans la littérature didactique féminine » (1994), tout deux portant sur la fourchette XVe-XVIIe siècle.

Plus récemment, l'éducation des femmes a fait l'objet de plusieurs publications étudiant la question sur de longues périodes, comme *L'Éducation des femmes en Europe et en Amérique du Nord de la Renaissance à 1848* (dir. Guyonne Leduc, 1997) et *Women's Education in Early Modern Europe : A History, 1500-1800* (dir. Barbara J. Whitehead, 1999). La Renaissance française ne fait cependant l'objet que de deux contributions dans le seul premier volume : l'une sur « L'éducation des filles à la fin du Moyen Âge, un sujet mal connu » (Marie-Thérèse Caron), l'autre sur « L'éducation des femmes d'après la correspondance de Thomas More » (Jean-Claude Margolin). Dans un article intitulé « A "learned wave". Women of letters and science from the Renaissance to the Enlightenment » (1998), Brita Rang faisait une large place aux deux derniers siècles de l'Ancien Régime mais passait rapidement sur les premiers[112]. En 2004, deux ouvrages collectifs se penchent encore sur la question de l'éducation des femmes, mais aucun ne traite du XVIe siècle : *Seeing and Knowing : Women and Learning in Medieval Europe (1200-1500)* dirigé par Anneke B. Mulder-Bakher, et *L'Éducation des jeunes filles nobles en Europe (XVIIe-XVIIIe siècles)* par Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier. Quant au seul article paru sur le sujet cette année-là, il se penche à nouveau sur les seules idées des humanistes (Anthony D. Cousins, « Humanism, Female Education, and Myth : Erasmus, Vives and More's *To Candidus* »).

---

[110] Merry E. Wiesner, « Literacy and learning » et « Women and the creation of culture », *in Women and Gender in Early Modern Europe*, Cambridge UP, 1993, chapitres 4 et 5, p. 117-145 et 146-175.

[111] Voir en particulier les travaux de Mireille Vincent-Cassy, Marie-Thérèse Lorcin, Danielle Regnier-Bohler, Claire Le Brun, Anne-Marie de Gendt et Roberta L. Krueger.

[112] Brita Rang, « A "learned wave". Women of letters and science from the Renaissance to the Enlightenment », *in* Tjitske Akkerman et Siep Stuurman (dir.), *Perspectives on Feminist Political Thought in European History From the Middle Ages to the Present*, London, Routledge, 1998, p. 50-66.

Le XVIe siècle est à nouveau absent des investigations suivantes, que ce soit la thèse d'Élodie Lequain sur *L'éducation des femmes de la noblesse en France au Moyen Âge (XIIIe-XVe siècle)*, soutenue en 2005, ou le numéro spécial de l'*Histoire de l'éducation* consacré à *L'éducation des filles XVIIIe-XXIe siècles* (dir. Pierre Caspard, Jean-Noël Luc et Rebecca Rogers) publié en 2007. La même année paraît bel et bien une étude couvrant la Renaissance, celle de Francesco Sberlati, *Castissima donzella : figure di donna tra letteratura e norma sociale* (secoli XV-XVII), mais c'est ici la France qui en est absente. On trouve enfin deux articles abordant le XVIe siècle dans un ouvrage où l'on n'aurait peut-être pas idée de les chercher au vu de son titre (*Virtue Ethics for Women*, *1250-1500*, dir. Karen Green et Constant Mews, 2011) : d'une part celui de Tracy Adams (« Appearing Virtuous : Christine de Pizan's *Le Livre des trois vertus* and Anne de France's *Les Enseignements d'Anne de France* »), d'autre part celui de Catherine Müller (« Like Mother Like Daughter : Moral and Literary Virtues in French Renaissance Women's Writings »).

Ajoutons que même dans les études qui affichent (ou suggèrent) la présence du XVIe siècle dans leurs investigations sur l'éducation des femmes en France, la place qui y est accordée est presque toujours considérablement réduite par rapport aux autres siècles. Parmi les contributions publiées par Colette H. Winn à la mémoire de Linda Timmermans, *L'Éducation des filles sous l'Ancien Régime. De Christine de Pizan à Fénelon* (1997), seule Roberta Krueger s'y intéresse, avec une étude sur les traités de Christine et d'Anne de France. Dans l'ouvrage intitulé *Femmes Savantes, savoir de femmes : Du crépuscule de la Renaissance à l'aube des Lumières* (dir. Colette Nativel, 1999), Marguerite de Valois incarne à elle seule la Renaissance, à travers un article d'Éliane Viennot. Les mêmes traits caractérisent la nouvelle anthologie fournie par Colette H. Winn en 2002 (*Protestations et revendications féminines. Textes oubliés et inédits sur l'éducation féminine*), qui couvre les années 1595-1699, et le volume intitulé *De l'instruction des filles dans l'Europe des XVIe et XVIIe siècles* (dir. Francine Wild et Danielle Morali, 2006), où le « XVIe siècle » n'est représenté que par… Agrippa d'Aubigné, dont la Lettre VIII « À mes filles touchant les femmes doctes de notre siècle » étudiée par Sabine Pedrazzini date vraisemblablement des années 1600.

3d. Le genre et l'éducation : un chantier de recherche encore en construction

Il y a plus de trente ans, dans son préambule à l'*Histoire mondiale de l'éducation*, domaine qu'il situait au croisement d'une « pluralité d'histoires », Guy Thuillier incitait à en renouveler les sources :

> À l'évidence, l'histoire de l'éducation ne peut se limiter à l'histoire de l'institution administrative, à l'histoire de la transmission des connaissances et de l'innovation pédagogique : il faut tenir compte de l'évolution des autres disciplines, par exemple de l'histoire des mentalités, des attitudes devant le monde, la vie, le sexe, la mort, la religion ; il faudra bien écrire un jour l'histoire de la formation de la sensibilité des adolescents, de la naissance de ces attitudes, entreprendre l'histoire de ces apprentissages et de ces perceptions, l'histoire de l'*invisible quotidien*[113].

Il envisageait l'histoire de l'éducation plus largement comme l'histoire de la construction des individus. Il ouvrait ainsi la voie à la pluridisciplinarité, que les spécialistes des manuels de savoir-vivre allaient exploiter dans les années quatre-vingt dix, à l'image d'Alain Montandon, pour qui « ce domaine d'analyses [… qui] exige des approches aussi bien littéraire, esthétique, sociologique, historique et anthropologique relève de toute notre histoire socio-culturelle ». Signant un volume d'Actes au titre programmatique, *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, le chercheur expliquait :

> L'extraordinaire fécondité du genre littéraire compris sous le terme générique de traité de savoir-vivre a été très fortement sous-estimée à la fois dans sa variété et dans son caractère fondateur de la culture occidentale. Tous ces écrits définissent des idéaux de comportement, des règles d'interaction sociale, constituent une part non négligeable de la conscience européenne et il n'est guère possible d'en faire abstraction sans méconnaître fondamentalement les racines historiques, philosophiques, mais également les présupposés anthropologiques, philosophiques, moraux et idéologiques de la production culturelle de la civilisation européenne[114].

Alain Pons expliquait pour sa part que la « littérature des manières », prescriptive, débordait le domaine de l'éducation proprement dit, car tous ces textes « répondent à la même question : comment l'homme doit-il se comporter, parler, agir, dans toutes les circonstances de son existence, s'il veut répondre aux exigences d'un idéal à la fois personnel et social ?[115] ». Mais si ces chercheurs ont clairement établi le lien entre une certaine demande sociale et les textes qui y répondaient en visant la construction des individus au sens large, ils n'ont pas analysé ces ouvrages du point de vue du genre. Rares sont les travaux qui ont envisagé la question de l'éducation sous

---

[113] *Histoire mondiale de l'éducation*, Mialaret G. et Vial J. (dir.), *op. cit.*, *t. I. Des origines à 1515*, p. 19.

[114] Alain Montandon (dir.), *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines, 1994, p. VII. Sur ce point, voir aussi Alain Pons, « Les fondements rhétorico-philosophiques des traités de savoir-vivre italiens du XVIe siècle », *in* Alain Montandon (dir.), *Traités de savoir-vivre en Italie*, Clermont-Ferrand, Publications de la faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1993, p. 173-189.

[115] Alain Pons, « La littérature des manières au XVIe siècle en Italie », *in* Alain Montandon (dir.), *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, *op. cit.*, p. 91-110 (cit. p. 91).

l'angle de la construction des identités sexuées, notamment en ce qui concerne la Renaissance.

Parmi ceux-ci, il faut noter l'ouvrage pionnier dirigé par Nancy Armstrong et Leonard Tennenhouse, qui, dans *The Ideology of Conduct : Essays on Literature and the History of Sexuality* (1987), ont été les premiers à proposer une lecture genrée des traités d'éducation depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours. Il faut ensuite attendre une quinzaine d'années avant de voir resurgir cet intérêt. En 2001, Kathleen Ashley et Robert L. A. Clark affirment encore la nécessité d'étudier le genre dans les sources didactiques, en raison de leur rôle central dans la structuration des identités et des communautés (« Medieval conduct : Textes, Theories, Practices »). Cette année-là, dans un livre intitulé *Political Systems and Definitions of Gender Roles*, Lisa Saracco analyse la définition des identités de genre dans les hautes classes italiennes (« Defining the Gentleman and the Gentlewoman in the Italian Renaissance ») et Marja van Tilburg propose « A Gendered Reading of Conduct Books » des XVIIIe et XIXe siècles.

Au-delà de ces quelques recherches sur les textes didactiques, deux ouvrages parus en 2011 ont plus largement vérifié la pertinence d'une étude genrée de la construction de soi et de la société. Dans le premier, *Gender and Early Modern Constructions of Childhood* (dir. Naomi J. Miller et Naomi Yavneh), deux articles se penchent sur la France au XVIe siècle : Marie Rutkoski s'intéresse à « Rabelais, Montaigne, Paré, and French Renaissance Paediatrics », et Jane Couchman à l'éducation des enfants huguenots à travers les lettres de Louise de Coligny. Dans le second, *Performing Pedagogy in Early Modern England. Gender, Instruction, and Performance* (dir. Kathryn M. Moncrief et Kathryn R. Mc Pherson), toutes les contributions sont focalisées sur l'Angleterre, surtout celle du XVIIe siècle.

Du côté des spécialistes des sciences de l'éducation, les pratiques pédagogiques induisant la construction du genre ont été repérées depuis les années 1970, mais la question ne s'est posée sous un angle historique que plus tardivement. Malgré les études pionnières sur la division sexuelle des savoirs dues à Nicole Mosconi (*Femmes et savoirs. La société, l'école et la division sexuelle des savoirs*, 1994) et à Michèle le Dœuff (*Le Sexe du Savoir*, 1998), la recherche n'a pas encore réellement mêlé l'histoire de l'éducation à celle du genre. En 2009, Rebecca Rogers invitait à « Revoir l'histoire de l'éducation sous l'angle du genre », dans un volume d'Actes qui n'occulte pas le XVIe siècle (avec l'article d'Anne Réach-Ngô sur « Les premiers récits d'apprentissage féminins à la Renaissance » et celui de Maria Papapetrou-Miller sur le *Dialogue de Placide et Sévère* des Dames des Roches). Mais le titre de l'ouvrage, *Genre et*

éducation. Former, se former, être formée au féminin (dir. Bernard Bodinier et *al.*), montre qu'il est ici encore largement question d'étudier l'éducation des femmes, sans la comparer à celle des hommes. C'est aussi ce que semble indiquer le nom du site créé la même année par le service d'histoire de l'éducation de l'INRP, « Femme et genre en histoire de l'éducation », dont l'intérêt est de donner accès à une large bibliographie sur le sujet[116].

*

Ainsi, alors que l'histoire de l'éducation s'est principalement écrite au masculin et qu'elle s'est avant tout interrogée sur la transmission des savoirs et des connaissances, les études sur l'éducation des femmes se sont, elles, beaucoup focalisées sur les idées des pédagogues qui s'y intéressaient ou avaient eu une pratique dans ce domaine, ainsi qu'à la manière dont les femmes avaient soit enregistré leurs messages, soit développé leurs propres idées. Par ces biais, elles ont abordé la construction de l'identité féminine. Rares sont encore, cependant, les études mettant en regard la construction de la masculinité et celle de la féminité. Plus rares encore celles qui considèrent, au delà des grands textes explicitement didactiques des humanistes ou de quelques écrivains, la masse des autres textes prolixes en discours sur les hommes et les femmes et susceptibles d'avoir influencé la construction des identités. Pour pouvoir aborder valablement cette question, il convient donc de savoir quels livres circulaient à une période donnée, ce que les hommes et les femmes lisaient, ce qu'on cherchait à leur faire lire, pourquoi et comment… Un domaine sur lequel s'interroge, depuis le milieu du XXe siècle, l'histoire culturelle du livre, de l'imprimerie et de la lecture.

4. L'HISTOIRE DU LIVRE ET DE LA LECTURE : UN CHAMP DE RECHERCHE RÉCENT ET ENCORE PEU CONCERNÉ PAR LA CONSTRUCTION DES INDIVIDUS

Si l'histoire de la construction de la féminité est rarement comparée à celle de la masculinité, et si celle de l'éducation aborde peu la construction des identités genrées, les histoires littéraires ne permettent pas, quant à elles, de sonder les différentes aires de l'écrit, car elles ne sortent qu'exceptionnellement de l'évocation des grands textes de notre Panthéon. En outre, tandis que trop souvent la réception de ces œuvres, le nombre de leurs éditions et la popularité de leurs auteurs dans leur temps ne sont pas traités par les critiques, ce ne sont généralement pas celles qui furent les plus lues à l'époque. Les textes les plus massivement diffusés, souvent considérés comme de « second rayon »,

[116] www.inrp.fr/she/femmes/index.htm (consulté le 3 mars 2014).

ont pour l'heure très peu intéressé les littéraires. Seule l'histoire du livre s'est penchée sur la production, la réception et les usages de ces produits culturels que sont les premiers textes imprimés à la fin du XVe et au XVIe siècle. Mais elle s'est encore peu intéressée à leur influence sur la construction des individus, et encore moins à celle des identités de genre.

4a. L'histoire du livre imprimé : une investigation culturelle récente

Dans la note introductive d'un article d'Henri-Jean Martin paru dans les *Annales* en 1952, Lucien Febvre qualifiait l'histoire du livre de « *terra incognita* » et appelait les historiens de la littérature à faire redescendre leurs travaux « du ciel sur la terre ». Lui-même analysait :

> Non que fassent défaut les travaux d'érudition […]. Mais l'exploitation de ces richesses n'est pas faite par les historiens. L'histoire de l'imprimerie n'est que trop rarement intégrée à l'histoire générale. Des historiens « littéraires » peuvent encore disserter à longueur de journée sur leurs auteurs sans se poser les mille problèmes de l'impression, de la publication, de la rémunération, du tirage, de la clandestinité, etc. qui feraient descendre leurs travaux du ciel sur la terre[117].

L'objet livre en effet n'intéressait que les bibliothécaires et bibliophiles avant les travaux pionniers de ces deux hommes qui collaborèrent à *L'Apparition du livre* (1958), et marquèrent ainsi les débuts d'une histoire économique, politique et culturelle du livre imprimé. Dans sa thèse d'État publiée en 1969, *Livres, pouvoirs et société à Paris au XVIIe siècle*, dont le titre résume à lui seul son ambition, Henri-Jean Martin faisait émerger un champ de recherche inédit. Il allait être suivi sur cette voie par Elisabeth L. Eisenstein, qui publia aux États-Unis un ouvrage majeur, *The Printing Press as an Agent of Change : Communications and Cultural Transformations in Early-Modern Europe* (1979), suivi d'une version abrégée et revisée de ce dernier : *The Printing Revolution in Early Modern Europe* (1983, trad. française 1991)[118].

L'*Histoire de l'édition française*, qu'Henri-Jean Martin et Roger Chartier menèrent à bien entre 1982 et 1986 avec la collaboration d'une centaine de contributeurs, multipliait les approches pour décrire l'évolution des métiers du livre et de la production éditoriale, montrant la richesse de l'approche interdisciplinaire dans ce domaine. Plusieurs contributions se penchaient sur les mises en textes, les formes des livres et les premiers imprimés, dont celle de Dominique Coq (« Les incunables : textes anciens et textes nouveaux »), dont les travaux sont par ailleurs particulièrement

---

[117] Henri-Jean Martin, « L'édition parisienne au XVIIe siècle. Quelques aspects économiques », *in Annales. E.S.C.*, 7e année, n° 3, 1952, p. 303-318 (note 1, p. 303).

[118] Voir également Sabrina Alcorn Baron, Eric N. Lindquist et Eleanor F. Shevlin (dir.), *Agent of Change : Print Culture Studies after Elizabeth L. Eisenstein*, Boston, Massachusetts UP, 2007.

éclairants sur la production des débuts de l'imprimerie[119]. Roger Chartier soulignait quant à lui que l'« histoire de l'édition devait être aussi, nécessairement, une histoire de la diffusion de l'imprimé », d'abord parce que « les stratégies éditoriales dépendent grandement de l'étendue et de la nature du public », de la « clientèle potentielle des faiseurs de livres », c'est-à-dire du « marché éventuel – ou du moins la représentation, plus ou moins adéquate, que l'éditeur s'en fait » ; ensuite parce que « la circulation de l'imprimé est modificatrice des équilibres culturels ». De fait, analysait-il,

> Proposant un nouvel instrument de savoir et de divertissement, multipliant les usages possibles de l'écrit, incitant à de nouvelles formes de l'échange social, l'imprimerie a pu transformer les représentations et les pratiques culturelles de ceux qui maniaient ses produits[120].

Poursuivant sur sa lancée avec *Histoire et pouvoirs de l'écrit* (1988), Henri-Jean Martin étudiait plus précisément l'influence du développement de la culture écrite et de l'imprimerie sur la structuration des sociétés. De son côté, Roger Chartier faisait paraître, la même année, un recueil d'articles traduits en anglais sous le titre *Cultural History. Between Practices and Representations*, qui ouvrait sur une reconnaissance internationale de ce champ de recherche. En 1989, il proposait un nouvel article, « Le monde comme représentation », dans lequel il tentait de redéfinir l'histoire culturelle. Il invitait à travailler « sur les luttes de représentation, dont l'enjeu est l'ordonnancement de la structure sociale elle-même[121] », et reliait ainsi l'histoire du livre, la critique des textes et la sociologie de la culture[122]. Si l'historien travaille sur des textes, soutenait-il, il doit analyser la représentation discursive de la réalité avec les outils de la critique littéraire ; mais les textes « littéraires » sont à replacer dans leurs contextes et surtout à relier aux autres écrits qui les informent pour rétablir un *continuum* de l'histoire des productions culturelles. Ainsi, pour pouvoir penser l'expérience historique à travers ses productions culturelles, les historiens du livre ont abandonné la distinction entre les productions communes, qui auraient une visée utilitariste, et la « littérature », qui se définirait par ses ambitions esthétiques. Ils ont invité à envisager sur un pied d'égalité

---

[119] Dominique Coq, « Les débuts de l'édition en langue vulgaire en France : Publics et politiques éditoriales », *Gutenberg-Jahrbuch*, 1987, p. 59-72 ; et « Les politiques éditoriales des premiers imprimeurs parisiens et lyonnais (1470-1485), dans *Legenda aurea : sept siècles de diffusion*, éd. B. Dunn-Lardeau, Montréal-Paris, 1986, p. 171-181.

[120] Roger Chartier, « Stratégies éditoriales et lectures populaires, 1530-1660 », *in* Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. I, *Le Livre conquérant : du Moyen Âge au milieu du XVIIe siècle*, Paris, Promodis, 1983, p. 585.

[121] Roger Chartier, « Le monde comme représentation », *Annales E.S.C.*, novembre-décembre 1989, vol. 44, n° 6, p. 1505-1520 (cit. p. 1514) ; rééd. *in Id.*, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 67- 86.

[122] Voir Dorothea Kraus (trad. de l'allemand par Stéphane Péquignot), « Appropriation et pratiques de la lecture. Les fondements méthodologiques et théoriques de l'approche de l'histoire culturelle de Roger Chartier », *Labyrinthe*, n° 3, 1999, p. 13-25.

les différents discours imprimés, textes « sans qualité » et « grandes œuvres » retenues par l'histoire littéraire[123].

Cette approche a permis une révision de l'étude de la littérature, également appelée par d'autres questionnements comme celui de Jean-Paul Sartre dans son fameux *Qu'est-ce que la littérature ?* (1948), celui de Roland Barthes sur « La mort de l'auteur » (1968), et « Qu'est-ce qu'un auteur ? » de Michel Foucault (1969). A leur suite, Tzvetan Todorov expliquait en 1978 que, devant l'impossibilité de définir la spécificité de la littérature et de découvrir un dénominateur commun à toutes les productions « littéraires » (à moins que ce ne soit l'utilisation du langage), l'opposition entre littérature et non-littérature devait céder la place à une typologie des discours (dont le texte littéraire n'est après tout qu'un cas particulier) :

> À la place de la seule littérature apparaissent maintenant de nombreux types de discours qui méritent au même titre notre attention. Si le choix de notre objet de connaissance n'est pas dicté par de pures raisons idéologiques (qu'il nous faudrait alors expliciter), nous n'avons plus le droit de nous occuper des seules sous-espèces littéraires, même si notre lieu de travail s'appelle « département de littérature »[124].

À la confluence de ces réflexions, Emmanuel Bury prêchait en 1996, dans *Littérature et politesse*, « pour une nouvelle histoire littéraire » qui étudierait les « "valeurs sûres" de la grande historiographie littéraire et esthétique », donc les œuvres qu'a retenues la postérité, et « des textes moraux ou théoriques de "second rayon" », pour en dégager « la représentation qu'une époque a eue de l'objet qui nous intéresse » ; il entendait

> faire l'histoire de cette science de l'homme, en lisant ceux qui, à cette époque, en posaient les termes. Histoire de l'*idée* de littérature ? Cela serait trop dire : je préférerais simplement parler de l'archéologie d'un discours sur l'homme, appelé littérature[125].

Depuis le milieu des années quatre-vingt, la critique s'intéresse aux significations multiples qu'ouvre le livre envisagé comme objet culturel, et considère les imprimés comme des matérialisations donnant les œuvres dans une multiplicité d'états, tous dignes d'intérêt pour étudier la transmission des textes et des idées. Comme l'écrivait Roger Chartier en 1991, dans la préface à l'édition française de *La bibliographie et la sociologie des textes* de Donald McKenzie, professeur de bibliographie et de critique textuelle à l'Université d'Oxford :

> La bibliographie ainsi redéfinie devient une discipline centrale, essentielle pour reconstituer comment une communauté donne forme et sens à ses expériences les plus fondamentales à partir du déchiffrement des textes multiples qu'elle reçoit, produit et s'approprie[126].

---

[123] Voir Roger Chartier, « Histoire et littérature », *Au bord de la falaise..., op. cit.*, p. 269-288.
[124] Tzvetan Todorov, « La notion de littérature » (1978), *in La notion de littérature et autres essais*, Paris, Seuil, 1987, p. 9-26 (cit. p. 25-26).
[125] Emmanuel Bury, *Littérature et politesse. L'Invention de l'honnête homme (1580-1750)*, Paris, PUF, 1996, p. 241 et 243.

L'évolution sans précédent qui, à la Renaissance, touche à la fois les supports de l'écriture, les techniques de leur diffusion ainsi que les modes de lecture confère davantage encore un réel intérêt à la question des processus d'écriture et de diffusion des textes à cette période.

Il est également nécessaire de se pencher sur l'arrière-plan de la genèse du texte, c'est-à-dire l'environnement socio-culturel de l'auteur, pour saisir les interprétations qu'il cherche à fournir de façon explicite ou implicite à travers les péritextes (Avis au lecteur, préface, envois…), le choix des structures poétiques ou narratives, les références à des conventions sociales ou littéraires… Il faut aussi étudier la matérialité du texte : « Identifier les effets de sens produits par ces formes matérielles est une nécessité pour qui veut comprendre, dans leur historicité, les usages et les interprétations dont un texte a été l'objet[127] » écrivait Roger Chartier en 1996 dans son livre *Culture écrite et société*, consacré à la période XIVe-XVIIIe siècle. Un domaine qu'allaient explorer les contributeurs de l'ouvrage *La Naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français, XIVe-XVIIe siècle*, paru en 2000 sous la direction d'Henri-Jean Martin, et qui mettait en évidence les expérimentations techniques et esthétiques des premiers imprimeurs.

Ces travaux ont largement influencé un domaine de recherche voisin, et d'ailleurs souvent exploré par les mêmes spécialistes, celui qui s'intéresse à l'*Histoire de la lecture dans le monde occidental* – pour reprendre le titre de l'ouvrage publié par Guglielmo Cavallo et Roger Chartier en 1997. Comme pour l'histoire du livre, de nombreuses recherches se sont focalisées sur la période précédant et suivant l'invention de l'imprimerie, à l'instar de l'étude de Frédéric Duval, *Lectures françaises de la fin du Moyen Âge. Petite anthologie commentée de succès littéraires* (2007), et de celle de Florence Bouchet, *Le Discours sur la lecture en France aux XIVe et XVe siècles : pratiques, poétiques, imaginaire* (2008). Les historiens et historiennes de la lecture se sont donc aussi penché·es sur la façon dont les livres étaient lus et diffusés, en insistant sur les interventions des imprimeurs, sur les péritextes, sur les stratégies de présentation (illustrations, mise en page…), la présentation visuelle influençant les significations des textes. C'est ce que fait par exemple en 2003 François Roudaut dans *Le Livre au XVIe siècle. Éléments de bibliologie matérielle et d'histoire*, qui a cherché à recenser les

[126] Donald F. McKenzie, *La bibliographie et la sociologie des textes*, Paris, éd. du Cercle de la librairie, 1991, préface, p. 9 (*Bibliography and the Sociology of Texts*, London, The British Library, 1986).
[127] Roger Chartier, *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIVe-XVIIIe s.)*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 10.

imprimés vendus, en analysant les effets de la forme sur le sens et les incidences de l'impression des textes sur leur réception.

4b. Les livres et leurs publics : le renouvellement des études sur la réception

L'histoire du livre et de la lecture a également été influencée par les travaux sur l'esthétique de la réception de « l'École de Constance », autour de Wolfgang Iser et de Hans Robert Jauss, qui ont poussé les spécialistes de la littérature à s'interroger sur la manière dont est compris un texte. Toutefois, ce n'est pas l'hypothèse du « lecteur implicite », que Wolfgang Iser imaginait caché dans la structure de tout texte considéré comme objet littéraire et esthétique, mais celle du « lecteur visé » d'Erwin Wolff[128] que Chartier reprend et développe : le lecteur précis auquel l'auteur pense lorsqu'il écrit. En effet, dans la mesure où il est probable que l'auteur et l'éditeur façonnent le contenu et la forme d'un texte en tenant compte d'un groupe ciblé de lecteurs-acheteurs, la recherche doit aussi se préoccuper des attentes et des compétences du public, ou plutôt *des* publics ainsi déterminés[129]. Ainsi, l'étude de l'« appropriation des textes » doit être liée à l'examen des pratiques de lecture, des modalités de la production et de la présentation des textes, c'est-à-dire aux contextes sociaux dans lesquels les livres sont écrits, imprimés et lus. En outre, la circulation de l'imprimé dépassant bien souvent les frontières étroites des catégories sociales, il faut prendre en compte la variété des pratiques de lecture effectuées par *des* « communautés de lecteurs[130] », en fonction des stratifications sociales bien sûr, mais aussi des générations, du sexe, des convictions religieuses… et envisager la multiplicité des usages, des interprétations et des appropriations des textes.

De la même façon, la sociologie littéraire doit prendre en compte l'historicité des genres littéraires. Pour déterminer sa situation historique, son rôle et son importance, chaque œuvre doit être replacée dans la « série littéraire » dont elle fait partie. Il convient de prendre en compte, écrivait Roland Barthes dès 1953 dans *Le Degré zéro de l'écriture*, « la réflexion de l'écrivain sur l'usage social de sa forme et le choix qu'il en assume ». En effet,

---

[128] Voir les définitions de ces concepts par Wolfgang Iser dans *L'acte de lecture. Théorie de l'effet esthétique*, trad. Évelyne Sznycer, Bruxelles, P. Mardaga, 1985 (1ère éd. 1976), p. 64 et sq.
[129] Voir Roger Chartier, « Du livre au lire », *Pratiques de la lecture,* Marseille, Rivages, 1985, p. 79-81.
[130] Roger Chartier, « Communautés de lecteurs », *Culture écrite et société…*, *op. cit.*, p. 133-154.

> il n'est pas donné à l'écrivain de choisir son écriture dans une sorte d'arsenal intemporel des formes littéraires ; c'est sous la pression de l'Histoire et de la Tradition que s'établissent les écritures possibles d'un écrivain donné[131]…

Poursuivant cette réflexion, Hans Robert Jauss écrivait en 1986, « l'évolution littéraire doit elle aussi être définie par sa fonction dans l'histoire et l'émancipation de la société, la succession des systèmes littéraires être étudiée dans leur corrélation avec le processus historique général[132]. » Les études sur la réception envisagent donc les relations entre littérature et société, entre l'œuvre et le public. Elles proposent d'appréhender la littérature sous l'angle de son expansion dans la vie sociale, et de préciser la position historique et la fonction sociale des œuvres, pour analyser le rôle social (émancipateur ou conservateur) d'une activité littéraire longtemps envisagée d'un point de vue esthétique seulement. La circulation des textes est considérée comme intervenant dans la *praxis* sociale, comme exerçant toute une gamme d'actions communicationnelles créatrices de normes. Mais pour étudier la portée de la littérature sur les mœurs sans tomber dans le psychologisme, il faut reconstituer l'horizon d'attente du premier public, c'est-à-dire le système de références qui résulte de l'expérience préalable que le public a du genre dont le texte relève, de la forme et de la thématique des œuvres antérieures. Cela permet de retrouver des questions auxquelles l'œuvre répondait, et de mieux cerner comment le lecteur du temps peut l'avoir comprise.

Pierre Bourdieu a montré, pour sa part, que la vie intellectuelle se déroulait comme un champ magnétique, où les créateurs occupaient des positions déterminées selon des lignes de force correspondant à leur situation sociale et à leurs relations, et que la notion de capital symbolique intervenait dans l'économie des biens culturels[133]. Dès la Renaissance, notait dans ce sens Henri-Jean Martin, avec l'imprimerie, « une opinion publique s'organise autour de *leaders* dont les prises de position permettent d'assurer la réputation des princes et comptent dans les conflits littéraires comme dans les controverses politiques et religieuses[134] ». Les relations entre l'écrit et le pouvoir sont avérées à partir du XVe siècle[135], période à laquelle émerge la figure de

---

[131] Roland Barthes, « Qu'est-ce que l'écriture ? », *in Le Degré zéro de l'écriture*, Paris, Seuil, 1972 (1953), p. 15.

[132] Hans Robert Jauss, « Littérature médiévale et théorie des genres », *in Théorie des genres*, Gérard Genette, Hans Robert Jauss, Jean-Marie Schaeffer, Robert Scholes, Wolf Dieter Stempel, Karl Viëtor, Paris, Seuil, 1986, p. 37-76 (cit. p. 68).

[133] Pierre Bourdieu, « Champs intellectuels et projet créateur », *Les Temps modernes*, 246 (1966), p. 866-875 ; « le Marché des biens symboliques », *l'Année sociologique*, 22 (1971), p. 49-126.

[134] Henri-Jean Martin, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Albin Michel, 1996 (1ère éd. Perrin, 1988), p. 342.

[135] Voir *Pratiques de la culture écrite au XVe siècle*, actes du colloque international du CNRS, Paris, 16-18 mai 1992, éd. Monique Ornato et Nicole Pons, Louvain-La-Neuve, 1995.

l'intellectuel, que Frédéric Barbier articule avec le processus de la « première révolution du livre » :

> L'émergence du modèle de l'intellectuel moderne apparaît ainsi comme liée, en Occident, au développement de la révolution gutenbergienne, parce que celle-ci lui offre les moyens d'exercer son magistère auprès d'un public considérablement élargi et de plus ou en plus souvent anonyme – le public lui-même moderne[136].

Les intellectuels (au sens de lettrés engagés dans les débats publics) font la promotion de certaines positions, diffusent certains messages, en tenant compte des nouveaux médias, qu'ils utilisent en connaissance de cause pour atteindre et convaincre certains publics. Aussi s'organisent-ils de manière plus ou moins cohérente et consciente en groupes, dans lesquels on trouve des auteurs mais aussi des imprimeurs-libraires, des exégètes, des traducteurs, des illustrateurs… La multiplication et la circulation des exemplaires d'un même texte permettent de construire des champs de conscience caractérisant des communautés ou des « partis » différents, et de dessiner des frontières culturelles. Ainsi sont mises au point des pratiques d'écriture et des politiques éditoriales originales, « selon que l'objectif est d'assurer la cohésion d'un groupe plus ou moins large qui s'organise en groupe de pression, de s'attirer la bienveillance d'un puissant personnage ou de s'adresser à un public plus étendu pour le rallier à ses vues », écrit Frédéric Barbier. En 2012, dans l'édition actualisée de son *Histoire du livre en Occident*, il note cependant que

> le simple inventaire des transformations induites par l'imprimé à partir du milieu du XVe siècle dans le dispositif des acteurs du champ littéraire, de leurs pratiques et de leurs représentations reste pour l'essentiel encore à dresser[137].

Ces spécialistes mettent évidemment l'accent sur l'influence majeure que le petit milieu lié aux métiers de l'imprimerie exerça dans les transformations des modes de pensée de leurs contemporains. Plusieurs articles de l'*Histoire de l'édition française*, au début des années 1980, insistaient sur ce point. « L'imprimerie […] modifia non seulement les rapports entre les hommes de savoir, mais aussi entre les systèmes d'idées[138] », analysait Elisabeth L. Eisenstein dès 1983, dans un article intitulé « Le livre et la culture savante ». Henri-Jean Martin soulignait quant à lui que l'imprimerie provoqua des formes de cassure culturelle et contribua à assurer l'emprise des « clercs »

---

[136] Frédéric Barbier, « Entre la plume et la presse : l'intellectuel au XVe siècle », *in L'Écrivain et l'imprimeur,* Alain Riffaud (dir.), Rennes, PU Rennes, 2010, p. 22-45 (cit. p. 31). Voir aussi Jacques Le Goff, *Les Intellectuels au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1957, et Jacques Verger, *Les Gens de savoir dans l'Europe de la fin du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1997. Notons que *Le Dictionnaire des intellectuels français* dirigé par Jacques Julliard et Michel Winock (2e éd., Paris, Seuil, 2002) commence en 1893 avec l'affaire Dreyfus.

[137] Frédéric Barbier, *Histoire du livre en Occident*, Paris, Armand Colin, 2012 (1ère éd. 2000), p. 175 et 31.

[138] Elisabeth L. Eisenstein, « Le livre et la culture savante », Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. I, *op. cit.*, p. 563-583 (cit. p. 565).

sur les « non-clercs », car elle favorisa le développement d'« une forme de culture née avec l'humanisme et liée à l'ascension d'une catégorie sociale bien déterminée : celle qui tient son pouvoir de la connaissance de l'écrit et forme en France la bourgeoisie d'office et la noblesse de robe[139]. » Sujet sur lequel il revenait en 1988 dans *Histoire et pouvoirs de l'écrit* en rappelant par quels mécanismes cette bourgeoisie avait pu, grâce au livre imprimé, « approfondir alors son emprise sur la société et en organiser les champs de conscience[140] ». Il parlait de l'apparition de l'imprimerie comme d'une « révolution des communications » qui permit d'asseoir l'idéologie montante – « bourgeoise » selon lui, mais qui est en réalité celle de la clergie[141], dont l'ascension est liée au développement des États modernes.

4c. La recherche sur l'adaptation des imprimeurs à la diversité des publics

Née au milieu du siècle en Allemagne, exploitée dès les années 1470 dans plusieurs grandes capitales, l'imprimerie connut très rapidement des mutations considérables, dues à son succès. Dès les années 1510, la multiplication des livres imprimés et leur facilité d'accès induisaient une certaine banalisation de l'objet. En 1529, le *Champfleury* de Geoffroy Tory illustrait la montée en puissance des petits formats, plus maniables et destinés à un public élargi. L'abandon rapide de l'alphabet gothique, la mise au point de normes de présentation, les efforts pour rendre le livre attractif, les nouvelles pratiques de lecture et de travail intellectuel concoururent à imposer le modèle de ce que McLuhan nomma en 1977 l'« homme typographique[142] ». Frédéric Barbier analyse pour sa part :

> À moyen terme, la typographie en caractères mobiles provoque un déplacement des modes de lecture, puis l'élargissement du public lui-même, sous l'effet conjoint de la multiplication des exemplaires et de la baisse relative des prix. L'écrit tend peu à peu à se banaliser : même dans le monde, majoritaire, de ceux qui ne lisent pas, l'écrit n'est plus aussi radicalement absent et un très lent et progressif processus d'acculturation peut s'engager[143].

Avec l'extension des réseaux de diffusion, l'imprimé apprivoisa des lecteurs de plus en plus nombreux au fil du temps. Sa diffusion modifia profondément les habitudes

---

[139] Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. I, *op. cit.*, p. 560.
[140] Henri-Jean Martin, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, *op. cit.*, p. 23.
[141] Martin écrit : « En une époque où les échanges s'accélèrent d'un bout à l'autre de l'Europe, celle-ci se dote tout naturellement des moyens susceptibles de développer en son sein une superstructure idéologique conforme à la mentalité de la bourgeoisie montante », *Ibid.*, p. 218. Sur la clergie, voir Éliane Viennot, *La France, les Femmes et le Pouvoir…*, *op. cit.*, vol. 1, chap. 8 pour la période précédant la Renaissance (« L'irrésistible ascension des clercs ») et chap. 11 à 15 pour cette période.
[142] Cité par Barbier, *Histoire du livre en Occident*, *op. cit.*, p. 129 (Marshall Mc Luhan, *La Galaxie Gutenberg : la genèse de l'homme typographique*, trad. Jean Paré, Paris, Gallimard, 1977 [1962]).
[143] Frédéric Barbier, *Histoire du livre en Occident*, *op. cit*, p. 141.

intellectuelles des élites et gagna un lectorat nouveau, parfois qualifié de « populaire », qui regroupait marchands, bourgeois, maîtres artisans, compagnons et boutiquiers, et non plus seulement ecclésiastiques, nobles, officiers, avocats, procureurs, gens de plume et de science, médecins… L'« acculturation typographique » se fit par des rapports inédits à l'imprimé, des « lectures intermédiaires » multiples, par exemple dans les villes, les ateliers, les confréries, dans les conventicules réformés, les familles, où le texte imprimé était manié en commun, déchiffré par ceux qui savaient pour ceux qui savaient moins ou pas du tout. Les produits les plus humbles de la presse (placards, images, plaquettes) mettaient en circulation textes et images pour un public plus large que celui des possesseurs de livre et des seuls alphabétisés. De là, pour les éditeurs inventifs, l'exploitation d'un marché « populaire » de l'imprimé, qui se développa considérablement entre 1530 et 1660, avec la multiplication de livres rendus accessibles pour un nombre de lecteurs – et de lectrices – de plus en plus grand.

D'où, pour les historien·es du livre intéressé·es par les liens entre production et lectorat, comme l'était Henri-Jean Martin, « la nécessité de chercher à qui furent destinés les livres que multiplia la presse à imprimer, et de tenter de discerner où et comment les messages livresques furent élaborés pour mieux comprendre quelles causes elle favorisa[144] ». Elisabeth L. Eisenstein, dans son article sur « Le livre et la culture savante », faisait également remarquer qu'avec cette possibilité nouvelle de s'adresser à un grand nombre d'individus, beaucoup d'ouvrages « définissaient des types idéaux, ainsi que des rôles précis pour le prêtre et le marchand, le noble et sa dame, le garçon et la fille bien élevés[145]. »

Essayer de reconstituer les lectures des contemporains de Louis XII et des générations suivantes, ainsi confrontés à la circulation des livres, et éventuellement initiés de la sorte à l'écrit, voire à l'écriture, tel est l'un des objectifs de ce domaine de recherche. Ainsi l'étude menée en 1956 par Roger Doucet sur les bibliothèques parisiennes entre 1500 et 1560 lui avait-elle permis de dresser un inventaire de 194 « liseurs » parisiens, parmi lesquels il comptait 38,1 % de magistrats, 18 % d'avocats, 15 % d'ecclésiastiques, 8,2 % de bourgeois et marchands, 5,5 % de gentilshommes et 15,2 % de « divers » dont on ne sait pas s'il y classait d'éventuelles lectrices[146]. De la même manière, dans son étude sur *Le Livre dans la vie amiénoise du seizième siècle. L'enseignement des inventaires après décès 1503-1576* (1971), sur 887 inventaires avec livres, Albert Labarre identifiait socialement plusieurs classes de

[144] Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. I, *op. cit.*, p. 543.
[145] *Ibid*, p. 570.
[146] Cité par Henri-Jean Martin, *in Histoire de l'édition française*, t. I, *op. cit.*, p. 543.

possesseurs de livres, dont les médecins, les robins, les nobles et les clercs, les marchands et artisans, auxquels s'ajoutaient « 40 [propriétaires de livres] divers, dont beaucoup sont des bourgeois rentiers ou des "maîtres" ayant fait des études universitaires, auxquels viennent se joindre des femmes, filles ou veuves dont certaines sont nobles et d'autres appartiennent au milieu de la robe ou au monde médical[147] ».

Ces approches permettent donc davantage de connaître les propriétaires officiels des bibliothèques et l'usage social et intellectuel qu'ils en faisaient, que les « liseurs » réels (qui peuvent avoir été beaucoup plus nombreux, voire de couches sociales sensiblement différentes). Il semble donc plus judicieux de se pencher sur la production imprimée pour repérer à qui étaient destinés les livres, du moins tenter une caractérisation de cette production pour identifier un lectorat éventuellement ciblé. Elle n'a pourtant pas été interrogée sous cet angle. Dans la troisième édition, revue, corrigée et augmentée de son *Histoire du livre en Occident* (2012), Frédéric Barbier constate en effet « combien nous connaissons mal les problèmes de la production, plus encore de la diffusion de l'imprimé sous l'Ancien Régime », avant d'admettre que « l'étude des réseaux et des pratiques de diffusion renseigne pourtant sur l'organisation des marchés du livre […] et permet de préciser la typologie des lecteurs et de leurs lectures implicites. » Aussi incite-t-il dès son introduction à mettre à profit les nouvelles possibilités de recherche ouvertes par les médias informatiques : « Les catalogues informatisés des grandes bibliothèques constituent une source documentaire extrêmement riche, qui n'a encore été que relativement peu exploitée selon les méthodes de l'histoire quantitative[148]. » Il notait déjà en 2010 le renouvellement de la question des sources documentaires par le développement des techniques d'information et de communication :

> La disponibilité massive d'OPAC [*Online Public Access Catalog*] de plus en plus riches pose toujours, voire de plus en plus, la question de la fiabilité de certaines informations bibliographiques, mais elle fournit aussi au chercheur une masse documentaire jusque-là inaccessible. Il en va de même avec l'essor de la numérisation et la mise en place de bibliothèques numériques plus ou moins bien coordonnées [… ;] la documentation disponible autorise des questionnements et des élargissements qui jusqu'à présent étaient restés pratiquement hors de portée[149].

Au-delà des catalogues informatisés, plusieurs projets ont récemment vu le jour, qui vont dans le même sens et offrent aux chercheurs des possibilités toujours plus grandes de connaître la production imprimée de la Renaissance. Le *French Vernacular Book Project* de l'Université de Saint Andrews, lancé en 2007 pour décrire les livres

---

[147] Cité par Henri-Jean Martin, *Histoire et pouvoirs de l'écrit, op. cit.*, p. 323.
[148] Frédéric Barbier, *Histoire du livre en Occident*, Paris Armand Colin, 2012, p. 172 et p. 9.
[149] Frédéric Barbier, « Entre la plume et la presse : l'intellectuel au XVe siècle », *op. cit.*, p. 26.

publiés en France en langue vernaculaire au XVIe siècle[150], a donné naissance à une base de données en ligne recensant tous les livres publiés en Europe entre l'invention de l'imprimerie et la fin du XVIe siècle : l'*Universal Short Title Catalogue*. La British Library a mis en ligne le très complet *Incunabula Short Title Catalogue* et la Staatsbibliothek de Berlin le *Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, un catalogue collectif international des incunables, moins complet mais plus précis. En France, le projet de recensement et de description de tous les livres imprimés à Lyon au XVIe siècle, éditions et rééditions comprises (Bel 16), proposé en 2006 à l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB) par William Kemp, a permis de constituer une bibliographie qui ne cesse de s'enrichir, mais dont le projet de mise en ligne n'a pas encore abouti. L'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT), unité du CNRS, offre de nombreuses bases de données en ligne, notamment la bibliothèque numérique du site de l'ENSSIB, les Bibliothèques virtuelles humanistes de Tours[151], et les éditions en ligne de l'École des chartes[152].

L'appropriation des classiques de l'Antiquité via les langues vernaculaires a également suscité beaucoup d'intérêt et des recherches, entre autres concernant les traductions de ces textes. Elles se sont systématisées après les premières thèses de l'École des chartes, au milieu du XXe siècle. En Grande Bretagne, Leighton D. Reynolds et Nigel G. Wilson ont fait paraître *Scribes and Scholars. A Guide to the Transmission of Greek and Latin Literature* en 1968, qui a été traduit en français en 1984[153], quatre ans avant la parution de l'ouvrage fondamental de Paul Chavy, *Traducteurs d'autrefois. Moyen Âge et Renaissance. Dictionnaire des traducteurs et de la littérature traduite en ancien et en moyen français (842-1600)*. Plusieurs colloques ont également été organisés sur la traduction au Moyen Âge et à la Renaissance, en France[154] et à l'étranger[155], et la *translatio* figurait encore au programme du colloque de

---

[150] Andrew Pettegree, Malcolm Walsby et Alexander Wilkinson (dir.), *French Vernacular Books* : *Books Published in the French Language before 1601*, 2 vols., Brill, Leiden, 2007.

[151] À terme 2 000 ouvrages de la Renaissance seront numérisés, avec possibilité d'interrogation de la base par mots-clefs, par lieux d'édition, d'impression, par libraires, par imprimeurs (www.bvh.univ-tours.fr).

[152] « ELEC ». Voir aussi « THELEME » (Techniques pour l'Historien en Ligne : Études, Manuels, Exercices) pour identifier les livres anciens (auteurs, imprimeurs et libraires, lieu et date d'impression).

[153] *D'Homère à Érasme. La transmission des classiques grecs et latins*, nouvelle édition, revue et augmentée, trad. française par C. Bertrand, mise à jour par P. Petitmengin, Paris, éd. du C.N.R.S., 1984.

[154] *Traduction, transposition, adaptation au Moyen Âge* (Lille III, sept. 1994), *Bien dire et bien aprandre*, *Revue de Médiévistique*, t. 13-14, 1996 ; *Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance* (Nancy II, mars 1995), Charles Brucker (dir.), Paris, Champion, 1997 ; *Translatio médiévale* (Mulhouse, mai 2000), Claudio Galderisi et Gilbert Salmon (dir.), *Perspectives médiévales*, supplément au numéro 26, 2000 ; *Textes et cultures : réception, modèles, interférences. vol. 1 : Réception de l'antiquité, vol. 2 : Interférences et modèles culturels*, Pierre Nobel (dir.), Besançon, PU Franche Comté, 2004 ; *La transmission des savoirs au Moyen Âge et à la Renaissance*, *vol. I : Du XIIe au XVe siècle*, Pierre Nobel (dir.), *vol. II : Au XVIe siècle*, Alfredo Perifano (dir.), Besançon, PU de Franche-

la société des médiévistes de Paris en 2010. En outre, depuis 2007, le *Miroir des classiques*, catalogue informatisé des traductions médiévales en français d'auteurs classiques confectionné par Frédéric Duval et Françoise Vielliard, a commencé à paraître sur le site de l'École des chartes, dans la collection des publications électroniques Elec[156]. Quant à l'ambitieux projet d'étude et de recensement de toutes les traductions en français et en langue d'oc au Moyen Âge, mené par un comité scientifique international et pluridisciplinaire sous la direction de Claudio Galderisi, il vient d'aboutir à une publication (*Translater au Moyen Âge. Cinq siècles de traductions en français, XIe-XVe siècles. Étude et Répertoire*, 2011) et il est prévu qu'il soit consultable en ligne. Autant de travaux qui mettent au jour de manière plus fine que jamais les discours en circulation à la Renaissance, et qui nous informent sur ceux auxquels les femmes et les hommes de cette période ont pu avoir accès.

4d. Le rôle des livres imprimés dans la construction du genre

Dans les études passionnantes qui viennent d'être mentionnées, les investigations concernant la différence des sexes ou les femmes, tant concernant les objectifs des éditeurs-imprimeurs que les publics visés par leurs productions, s'avèrent minces. Pourtant, Henri-Jean Martin avait invité dès 1988 à intégrer les lectrices dans les nouveaux publics inventoriés : « il s'agit, écrivait-il, pour les marchands libraires entreprenants, de pénétrer en profondeur les marchés nationaux en proposant une littérature destinée au public laïque, désormais éduqué, d'officiers, de riches marchands et de femmes[157] ». En 1993, lors du colloque destiné à juger la grande entreprise éditoriale menée par Georges Duby et Michelle Perrot avec *L'Histoire des femmes en Occident* (1991), Roger Chartier abordait à nouveau cette question dans un article intitulé « L'Histoire des femmes, XVIe-XVIIIe siècle. Différence entre les sexes et violence symbolique ». Louant la contribution de Joan Scott à cet ouvrage, il expliquait qu'il y avait désormais, pour les chercheurs, nécessité « de déplacer l'attention pour la porter sur les usages sexuellement différenciés de modèles culturels communs aux deux sexes ». Puisque la différence sexuelle est toujours construite par les discours qui la

Comté, 2005 (malgré son titre qui réfère à l'histoire de l'éducation, la thématique de cet ouvrage est la vulgarisation de la culture savante et la *translatio*).

[155] *Méthodologie de la traduction de l'Antiquité à la Renaissance* (Luxembourg, 1992), Charles Marie Ternes (dir.), Luxembourg, Centre universitaire, 1994. Voir aussi les volumes d'Actes des deux colloques de l'European Science Foundation Workshop sur la réception des classiques au Moyen Âge et à la Renaissance (à Florence puis à Londres en 1992) : *The classical tradition in the middle ages and the Renaissance* : Claudio Leonardi et Birger Munk Olsen (dir.), Spoleto, Centre italiano di studi sull'Alto Medioevo, 1995 ; et *Medieval and Renaissance Scholarship*, Nicholas Mann et Birger Munk (dir.), Leiden-New York-Köln, E. J. Brill, 1997.

[156] elec.enc.sorbonne.fr/miroir/

[157] Henri-Jean Martin, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, *op. cit.*, p. 239.

fondent et la légitiment, la tâche des historiens et des historiennes, écrivait-il, est « d'identifier, pour chaque configuration historique, les mécanismes qui énoncent et représentent comme une "donnée naturelle" la division sociale des rôles et des fonctions », ainsi que d'analyser les relations entre « construction discursive du social et construction sociale des discours[158] ». Mais on en était toujours aux postulats au début du siècle suivant. Ainsi, dans son *Histoire de la Littérature française du XVIe siècle* (2001), Richard Crescenzo se penchant sur la question des « publics, lectorats », évoquait le « cas particulier du lectorat féminin », sans toutefois y accorder davantage qu'une courte page[159].

Il apparaît ainsi qu'en France l'histoire culturelle du livre envisage la façon dont cet objet met en circulation des idées produites dans certaines sphères de la société pour être appropriées par des lecteurs et des lectrices et influer sur leurs représentations et leurs comportements, mais qu'elle ne s'est pas, jusqu'à présent, attachée à la production des identités de genre à la Renaissance.

Hors de nos frontières, l'importance des produits culturels issus du premier média de masse des temps modernes est pourtant reconnue sous l'angle de la construction des identités de sexe depuis le début du siècle passé. Aux États-Unis, par exemple, Ruth Kelso s'était intéressée dès le début du XXe siècle aux textes imprimés en Europe visant à définir et à forger l'homme parfait (*The Doctrine of the English Gentleman in the Sixteenth Century*, 1929) et la femme parfaite (*Doctrine for the Lady of the Renaissance*, 1956), ouvrages qu'elle faisait suivre de deux importantes annexes listant les imprimés concernés par le sujet. Après les anthologies de textes publiées par Diane Bornstein (*Distaves and Dames : Renaissance Treatises For and About Women*, 1978 ; *The Feminist Controversy of the Renaissance*, 1980), Katherine U. Henderson et Barbara F. McManus se penchaient à nouveaux frais sur les imprimés de la Querelle en Angleterre (*Half Humankind : Contexts and Texts of the Controversy about Women in England, 1540-1640*, 1985). Les travaux critiques sur la question se sont également multipliés dans la sphère anglophone après l'ouvrage de Wendy Wall en 1993, *The Imprint of Gender : Authorship and Publication in the English Renaissance*, où elle proposait une analyse genrée des sphères de fabrication et de publication des imprimés à la fin du XVIe siècle.

---

[158] Roger Chartier, « L'Histoire des femmes, XVIe-XVIIIe siècle. Différence entre les sexes et violence symbolique », Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Femmes et histoire*, Paris, Plon, 1993, p. 39-47, cit. p. 41 et p. 43-44 (article retitré « Différences entre les sexes et domination symbolique (note critique), *in Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 4, 1993, p. 1005-1010).

[159] Richard Crescenzo, *Histoire de la Littérature française du XVIe siècle*, Paris, Champion, 2001, p. 20.

Quelques années plus tard, Margarete Zimmermann définissait la controverse des sexes comme étant avant tout « une querelle dans les *media* texte et image – et en même temps une querelle dont l'enjeu sont la parole et l'image ». Elle ajoutait :

> Autrement dit : le combat est engagé autour d'un *imaginaire*, d'un réseau de concepts et d'images, d'un espace conceptuel se rapportant aux notions de « féminin »/« masculin » et à leur construction par les « créateurs » d'images et de textes[160].

En 2000, Floyd Gray s'est penché sur la façon dont ces textes de controverse étaient affectés par les conventions rhétoriques, et par les exigences de l'industrie de l'imprimerie en pleine expansion, en se penchant tout particulièrement sur l'aire francophone (*Gender, Rhetoric, and Print Culture in French Renaissance Writing*). En 2002, les éditrices du volume *Gender in Debate from the Early Middle Ages to the Renaissance*, Thelma Fenster et Clare A. Lees, appelaient à élargir le corpus des textes concernés par la construction du genre, et à se pencher sur le livre imprimé comme nouveau support ayant permis de faire circuler des idéaux en la matière. Cette année-là, l'ouvrage *Debating Gender in Early Modern England* (1500-1700), dirigé par Cristina Malcolmson et Mihoko Suzuki, explorait la construction du genre en s'attachant aux manuscrits et aux imprimés en circulation en Angleterre, au-delà des textes relevant de la littérature polémique et pamphlétaire. En 2002 toujours, Merry E. Wiesner et Monica Chojnacka faisaient paraître un recueil de sources textuelles et visuelles documentant à la fois les vies des hommes et des femmes, et explorant parallèlement les définitions et les évolutions des féminités et des masculinités (*Ages of Woman, Ages of Man : Sources in European Social History, 1400-1750)*.

Hors de France encore, plusieurs chercheurs et chercheuses ont récemment lié l'histoire des premiers imprimés, de la lecture et du genre. C'est le cas de Heidi Brayman Hackel (*Reading Material in Early Modern England : Print, Gender, and Literacy*, 2005), de Julie D. Campbell (*Literary Circles and Gender in Early Modern Europe. A Cross-Cultural Approach*, 2006), et de David La Guardia (*Intertextual Masculinity in French Renaissance Literature*, 2008). Anne E. B. Coldiron a étudié les discours genrés dans des traductions anglaises de textes français portant sur les relations entre les sexes (*English Printing, Verse Translation, and the Battle of the Sexes, 1476-1557*, 2009). Elle y scrute la matérialité des textes, les transformations que les originaux ont subies dans la traduction et l'impression, en insistant sur les interventions stratégiques des imprimeurs pour en modifier les significations en fonction des lecteurs

[160] Margarete Zimmermann, « Querelle des femmes, querelles du livre », *in* Dominique de Courcelles et Carmen Val Julián (dir.), *Des femmes et des livres : France et Espagnes, XIVe-XVIIe siècle*, Paris, École des chartes, 1999, p. 79-94, cit. p. 87.

et lectrices visé·es. En 2011, Lyndan Warner s'est également intéressée aux textes imprimés portant sur la famille et le mariage, notamment les plaidoyers des hommes de loi du Parlement de Paris, qui traitent des vertus et des vices des hommes et des femmes et sont remaniés pour l'imprimerie. *The Idea of Man and Woman in Renaissance France*, *Print, Rhetoric and Law* met en lumière l'étendue de l'emprunt des auteurs aux différentes traditions d'éloges ou de critiques, et retrace le cheminement de ces idées, des plumes des auteurs aux ateliers d'imprimeurs et marchands de livres, jusqu'à leurs lecteurs ou lectrices, sans perdre de vue les implications du marché sur la production.

Comparée à cette floraison de travaux, la récolte française est maigre. Rares sont les spécialistes de l'histoire des femmes et du genre qui ont emprunté les approches sociologiques et politiques de l'histoire culturelle pour faire l'analyse sexuée de la production, de la réception et des usages des premiers livres imprimés. Par exemple, dans les cinq ouvrages issus du séminaire « Rapports sociaux de sexe dans le champ culturel » (Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines), qui étudie depuis 1995 les constructions et les représentations des identités et des rapports sociaux de sexe dans la culture en France, seul un article, dû à Éliane Viennot, aborde le sujet : « Culture philogyne, culture misogyne : un conflit de classe au cœur de la construction de l'État moderne », dans le volume publié sous le titre *Culture d'élite, culture de masse et différence des sexes* (2004).

De fait, l'importance des produits culturels issus du premier média de masse des temps modernes n'est reconnue sous l'angle de la construction des identités de sexe que par les spécialistes de la Querelle des femmes à la Renaissance – du moins celles et ceux qui y voient autre chose qu'un « jeu rhétorique ». Ainsi, le programme de recherche « Revisiter la "querelle des femmes" » initié en 2007 par la SIEFAR a favorisé la mise au jour de nombreux textes non étiquetés comme « littéraires ». L'un de ses objectifs était de commencer à constituer le corpus des textes de cette querelle. Une journée d'étude a été organisée sur cette question, et l'association a installé sur son site des liens avec celui qu'Éliane Viennot a dédié à la Querelle, qui déploie aujourd'hui des centaines de titres des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles (en attendant les autres). C'est à mon avis l'entreprise la plus considérable depuis la *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage et des livres facétieux, pantagruéliques, scatologiques, satyriques* de Jules Gay (1894), qui recensait – dans un tout autre esprit évidemment – les imprimés consacrés à ces thèmes depuis les débuts de l'imprimerie.

*

L'histoire culturelle du livre et de la lecture, qui a commencé à se développer dans la deuxième moitié du XXe siècle, a ainsi considérablement favorisé les recherches

sur les premiers imprimés et a permis de renouveler la critique des textes, en faisant tomber la barrière qui séparait l'étude des textes « documentaires » et celle des textes « littéraires ». Elle a également permis d'envisager autrement les rapports entre les auteurs, les œuvres et leurs divers publics, en revisitant les études sur la réception, en attirant l'attention sur les différentes versions d'une même œuvre, en s'attachant à l'objet livre et à sa forme, en montrant qu'elle oriente la signification des textes. Pourtant, ce renouvellement de la critique textuelle dont le milieu de la recherche anglophone s'est saisi pour étudier la circulation des normes de genre au temps de la révolution de l'imprimé n'a guère donné de résultats en France que parmi les spécialistes des médias à l'époque contemporaine. Rares sont les travaux français interrogeant les textes imprimés sous l'angle du genre.

***

Pour conclure ce premier chapitre, si l'histoire des femmes a récemment évolué en direction d'une histoire du genre soucieuse d'étudier les mécanismes de la construction des identités féminines en regard des identités masculines, il faut souligner les résistances aux approches de genre des institutions de recherche et d'enseignement françaises, dont la récente polémique sur la « théorie du genre » est sans doute le symptôme le plus probant. La lente progression de ces études explique le fait que les travaux existants sont encore loin de couvrir toutes les périodes – dont la Renaissance. Il en va de même pour les études sur l'éducation, qui ont très peu comparé l'éducation des femmes à celle des hommes et encore moins étudié la construction genrée des individus. Enfin, les historiens du livre ont créé des outils de recherches d'une richesse encore peu exploitée et fourni des apports théoriques conséquents, mais ces derniers n'ont pas débouché sur un examen de la première production imprimée sous l'angle du genre.

Nombre de textes de cette période créent pourtant un espace culturel où la question des hommes et des femmes est imaginée, traitée, discutée, subvertie… Tous cherchent à façonner d'une manière ou d'une autre les identités et les rôles sociaux des uns et des autres, tous contribuent à forger des systèmes de représentation des relations entre les sexes, tous travaillent à organiser ces dernières. L'analyse des « injonctions » à la féminité ou à la masculinité qui figurent dans nombre de ces textes renseigne puissamment sur les idéaux de la société où ils sont produits. Il est donc nécessaire de redonner à ces discours (dont la plupart sont négligés, parce qu'estimés négligeables)

leur juste place, et dans l'étude de la culture imprimée de ce temps, et dans celle de la construction du *gender system* qui se met en place à l'aube des temps modernes.

B- LES CONNAISSANCES ACTUELLES SUR LES RAPPORTS DE SEXE ENTRE MOYEN ÂGE ET RENAISSANCE

Cette période a beau avoir été moins étudiée que d'autres sous les angles qui nous intéressent, elle a tout de même été copieusement scrutée, et les informations délivrées par les recherches ne peuvent que nous aider à aborder l'examen de la construction du genre à travers le livre imprimé. L'objectif de ce deuxième chapitre est donc de faire le point sur les connaissances actuelles en matière de rapports sociaux de sexe entre le Moyen Âge central et la fin du XVIe siècle, pour pouvoir comprendre le contexte historique, culturel et social des discours confiés aux premières presses. Nous verrons ainsi qu'après une période de relative mixité du pouvoir et du corps social dans son ensemble, la montée en puissance des clercs à partir du XIIIe siècle s'est accompagnée d'une dégradation générale de la situation des femmes et d'une progression de l'idéal de la séparation des sphères dans les milieux lettrés. Toutes choses qui ont à leur tour provoqué une réaction d'hostilité envers cette évolution. Dès la fin du XIVe siècle, la Querelle des femmes oppose les artisans d'un ordre masculin à celles et ceux qui le contestent, tandis que la période qui s'ouvre avec l'arrivée au pouvoir d'Anne de France voit les positions des deux camps se radicaliser.

1. LES HÉRITAGES MÉDIÉVAUX : RAPPORTS DE SEXE ET DÉBUT DE LA QUERELLE

Les études sur les femmes au Moyen Âge, aujourd'hui très nombreuses, ont mis en valeur la situation estimable de bien des catégories de femmes en Occident jusqu'au tournant du XIIIe siècle, et vraisemblablement de l'ensemble des femmes si l'on prend en compte un critère aussi crucial que le statut juridique[161]. Il est certes exclu de parler pour cette période d'« égalité des sexes » autrement qu'entre guillemets : ni l'égalité en général, ni celle des sexes en particulier n'ont de sens dans l'ancienne société, d'abord parce qu'elle est entièrement pyramidale, ensuite parce que le groupe social y prime sur le sexe. Les siècles suivants ont toutefois été caractérisés par de telles dégradations des pouvoirs des femmes dans tous les domaines, que les spécialistes n'hésitent pas toujours

[161] Cette estimation n'a guère été combattue que dans les années 1970-1980, notamment par Georges Duby (cf. son *Mâle Moyen Âge,* 1988) ; mais l'historien est revenu à la fin de sa carrière sur ses analyses, s'avouant lui-même victime des textes misogynes : « Derrière l'écran que dressent devant les yeux de l'historien les invectives et le mépris des hommes, je les devine […] fortes, infiniment plus fortes que je n'imaginais » (*Dames du XIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1995, tome II, p. 217-218). Sur les critiques de ses travaux de ce point de vue, voir le numéro de *Clio, Histoire, femmes et sociétés* consacré à « Georges Duby et l'histoire des femmes » (n° 8, 1998) ; et Annie Bleton-Ruget, Marcel Pacaut et Michel Rubellin (dir.), *Georges Duby, regards croisés sur l'œuvre, Femmes et féodalité*, PU de Lyon, 2000.

à user de telles formules, voire à parler d'« âge d'or » des femmes, pour mieux faire comprendre la très longue traversée du désert qui a suivi.

1a. La relative « égalité des sexes » du Moyen Âge central

Il est essentiel de rappeler d'abord que la féodalité est marquée par une réelle mixité du pouvoir, favorisée par la dilution de l'autorité politique centrale et la multiplication des familles dirigeantes. Les principautés indépendantes se transmettaient aux filles quand il n'y avait pas de garçons pour en hériter, et elles pouvaient être longuement confiées à leurs mères lorsque les héritiers étaient mineurs. La transmission des fiefs n'était ni patrilinéaire ni matrilinéaire mais « topolinéaire[162] ». Les héritières, une fois mariées, conféraient à leurs époux les titres attachés à leur terre mais restaient propriétaires de leur héritage. Elles agissaient donc en tant que *seigneures* ou *seigneuresses*, voire comme *ducissa*[163], et lorsqu'elles ne géraient pas elles-mêmes les terres et les biens qui leur étaient octroyés en dot ou en douaire à leur mariage ou qu'elles tenaient de leurs précédentes unions, leurs époux avaient besoin de leur consentement pour que les transactions décidées ne soient ensuite pas contestées.

Les plus puissantes animaient les cours, réglaient des conflits, défendaient leurs droits en justice, patronnaient des monastères, faisaient des donations, organisaient des alliances, négociaient avec les souverains. Les autres étaient régulièrement chargées d'assurer l'ensemble des tâches revenant à leurs époux quand ils devaient partir en guerre ou en croisade. Certaines n'hésitaient même pas à prendre les armes ou à partir elles aussi en croisade. Au sein du mariage, leur position s'était vue affermie par les stratégies matrimoniales des puissants, la recherche de fidèles les ayant poussés à donner leurs filles en mariage à leurs vassaux. Issues de strates plus élevées que leurs époux, chargées de maintenir l'alliance avec leur parentèle, les femmes étaient précieuses dans leur nouveau réseau familial, et le respect de leur personne était dans l'intérêt des groupes dirigeants. La main-mise de l'Église sur le mariage avait également contribué à cette consolidation. En faisant du consentement des époux la condition de la validité des unions – condition indispensable, pensaient ses responsables, pour garantir

[162] Voir Anita Guerreau-Jalabert, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord », *in* Pierre Bonte (dir.), *Épouser au plus proche : inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, éd. de l'E.H.E.S.S., 1994, p. 293-321.
[163] Karl-Ferdinand Werner, « Les femmes, le pouvoir et la transmission du pouvoir », *in* Georges Duby, Michel Rouche et Jean Heuchlin (dir.), *La Femme au Moyen Âge*, Maubeuge, la ville, 1990, p. 365-380 (cit. p. 368).

leur indissolubilité –, elle avait renforcé les capacités du maillon le plus faible de la chaine, l'épouse, au détriment de la puissance paternelle[164].

Au sommet du pouvoir, les reines codirigeaient avec les chambellans l'administration du palais royal depuis le règne de Charles le Chauve (IXe siècle). Elles tenaient ainsi dans la gestion des affaires publiques une place officielle correspondant à une sorte de ministère de l'Intérieur, sans compter les missions diplomatiques qu'elles assumaient, ni le pouvoir qu'elles exerçaient dans les domaines culturel et religieux à travers le mécénat, la fondation et le financement des monastères. En outre, la généralisation de la règle de primogéniture à la fin du XIe siècle – l'héritage du trône par un seul héritier, l'aîné – avait entraîné la sécurisation du statut des mères et des épouses royales, de moins en moins menacées des répudiations si fréquentes au cours des siècles précédents.

Aux niveaux moins élevés de la société, les femmes s'occupaient également des affaires de « l'intérieur » mais leur existence n'y était pas réduite. Beaucoup de femmes exerçaient un métier, et elles pouvaient porter leurs griefs devant les tribunaux, même contre leurs maris. La grande mixité de la vie sociale et professionnelle est attestée par les nombreux noms de métiers au féminin recensés par Étienne Boileau vers 1268 dans son *Livre des métiers*, qui liste quinze professions strictement féminines et quatre-vingt mixtes[165]. Aux côtés des ferronnes, des maçonnes…, les prudes femmes exerçaient alors dans les « jurandes », ancêtres des conseils de prud'hommes. Des *médeciennes* et des *miresses* exerçaient leurs talents auprès des populations, voire les enseignaient comme la célèbre Trotula de Salerne, connue dans toute l'Europe[166]. Des écrivaines brillaient également dans les cours, à l'instar des *trobairitz* qui pratiquaient la lyrique amoureuse en langue occitane et de la plus fameuse poétesse du nord du royaume, Marie de France[167]. De nombreuses laïques cultivées participaient à la vie intellectuelle et culturelle par le biais du mécénat[168]. Célébrées par les artistes et écrivains, elles

---

[164] René Metz, « Le statut de la femme en droit canonique médiéval », *Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions*, 12 (*La Femme*, II), Bruxelles, 1962, p. 59-113.

[165] Cité par Armelle Le Bras-Chopard, *Les Putains du diable. Le procès en sorcellerie des femmes*, Paris, Plon, 2006, p. 141.

[166] Voir Mélanie Lipinska, *Histoire des femmes médecins depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, Librairie G. Jacques et Cie, 1900, p. 81-144.

[167] Rita Lejeune, « La femme dans les littératures française et occitane du XIe au XIIIe siècle », *in La Femme dans les civilisations des Xe-XIIIe siècles*, actes du colloque tenu à Poitiers les 23-25 septembre 1976, tiré à part des *Cahiers de civilisation médiévale*, Poitiers, Université de Poitiers, publication du CESCM, vol. XX, n° 2-3, 1977, p. 111-126 ; et Madeleine Tyssens, « Voix de femme dans la lyrique d'oïl », *in Femmes, mariages, lignages, XIIe-XIVe siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, De Bœck-Wesmael, 1992, p. 373-387.

[168] Rita Lejeune compte par dizaines les femmes mécènes (*op. cit.*, p. 115-118). Voir aussi Susan Groag Bell, « Medieval Women Books Owners : Arbiters of Lay Piety and Ambassadors of Culture » (1982), *in*

influençaient la sphère culturelle en commandant, outre la réalisation de psautiers et de livres d'heures, la rédaction et la traduction de textes profanes, historiques, romanesques, poétiques et didactiques[169].

La littérature médiévale témoigne également de la puissance relative des femmes, voire de leur vénération, notamment celle qui mit en avant la *corteisie* et la *fin'amors*, amour raffiné fondé sur le mérite et l'estime entre une *domina* et son vassal, un clerc ou un chevalier élu parmi des prétendants testés. Bien que quelques historiens, dans la seconde partie du XXe siècle, aient soutenu la thèse selon laquelle l'amour courtois n'aurait été qu'un modèle littéraire et imaginaire, les travaux les plus récents ont mis en évidence que les textes le mettant en scène sont dus à la présence des femmes dans la vie intellectuelle et artistique de l'époque et à leur importance dans la vie affective des hommes[170]. Ils ont également montré l'utilité politique que représentait, pour l'aristocratie, la mise en avant de cet idéal des relations entre les sexes, à la fois pour la « gestion des pulsions sexuelles en milieu mixte de culture guerrière[171] » et pour la distinction de l'aristocratie, tant vis-à-vis du pouvoir royal de plus en plus soumis au contrôle de l'Église, que vis-à-vis de la clergie.

De son côté, l'Église appuyait depuis le haut Moyen Âge sa vaste entreprise de christianisation sur les femmes qui convertissaient leurs familles et leurs proches[172], fondaient des monastères, et lui apportaient leur soutien en temps de crise[173]. En dehors des quelques exemples qui ont pu faire parler d'un véritable mouvement féministe dans le monde religieux – la réapparition des diaconesses à la fin du XIe siècle[174] et la fondation par Robert d'Arbrissel de la communauté religieuse mixte de Fontevraud en 1101, dirigée par une abbesse dès 1115 –, l'Église assurait généralement aux femmes qui travaillaient à sa gloire et à sa fortune une vie spirituelle, intellectuelle et affective

---

Mary Erler et Maryanne Kowaleski (dir.), *Women and power in the Middle Ages*, Georgia UP, 1988, p. 149-187 ; et June Hall McCash (dir.), *The Cultural Patronage of Medieval Women*, Georgia UP, 1996.

[169] Joan M. Ferrante, *To the glory of her sex : women's roles in the composition of medieval texts*, Bloomington, Indianapolis, Indiana UP, 1997.

[170] Voir Albrecht Classen (dir.), *Discourses on Love, Marriage, and Transgression in Medieval and Early Modern Literature*, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, vol. 278, 2004 (notamment la considérable introduction d'Albrecht Classen et l'article de Virginie Greene, « The Knight, the Woman, and the Historian : Georges Duby and Courtly Love », p. 43-64).

[171] Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir, vol. 1. L'invention de la loi salique (V^e^-XVIe siècle)*, Paris, Perrin, 2006, p. 154. Voir aussi partie I. Fondations (V^e^-Xe siècle), p. 24-101.

[172] Voir Dom Jean Leclercq, « Rôle et pouvoir des épouses au Moyen Âge », *in La Femme au Moyen Âge*, *op. cit.*, 1990, p. 87-98 ; et Jean Delumeau (dir.), *La Religion de ma mère. Le rôle des femmes dans la transmission de la foi,* Paris, éd. du Cerf, 1992.

[173] Comme Agnès de Poitou, Béatrice et Mathilde de Toscane pendant la querelle des Investitures qui opposa la papauté au saint Empire germanique entre 1075 et 1122.

[174] Elles furent supprimées à nouveau 200 ans plus tard. Voir Suzanne Wemple, « Les Traditions romaine, germanique et chrétienne », *in Histoire des femmes en Occident, t. II*, *op. cit.*, 1991, p. 185-216 (p. 210).

qui leur procurait liberté et puissance[175]. Les couvents étaient des lieux d'étude et de savoir où de nombreux manuscrits étaient copiés[176]. De grandes savantes y étaient formées dont l'histoire n'a retenu que quelques figures, comme Hildegarde de Bingen, abbesse, naturaliste et biologiste, ou comme Héloïse, qui enseignait le grec, l'hébreu et l'Écriture à ses moniales du Paraclet et que Pierre le Vénérable nommait révérencieusement « femme philosophique[177] ». Comme les monastères masculins, les couvents féminins possédaient des terres qu'ils exploitaient, ce qui connectait leurs membres au réseau social, économique et politique où les abbesses bénéficiaient d'un grand pouvoir. En plus d'administrer leurs ordres, de gérer leurs domaines, elles échangeaient en effet avec les autorités locales et siégeaient dans des tribunaux ecclésiastiques.

Il faut ainsi bien distinguer *la femme*, dénigrée car dangereuse pour la discipline des religieux, et *les femmes* avec lesquelles les dirigeants de l'Église avaient des contacts privilégiés : parentes, abbesses ou gouvernantes en qui ils trouvaient des alliées[178] et à qui ils s'adressaient dans des termes élogieux empruntés à la courtoisie[179]. Enfin, il ne faut pas oublier que la majorité des clercs séculiers eurent longtemps épouse et enfants. L'entreprise visant à séparer laïcs et religieux sur ce plan était loin d'être réalisée à la fin du XIIe siècle[180]. Le stock de discours misogynes dont l'Église disposait depuis l'Antiquité tardive et qui lui avait permis de construire un appareil entièrement masculin[181] continuait d'être essentiellement utilisé en direction de ses propres ouailles[182].

---

[175] Voir Jacques Verger, « Les reines et le savoir. Reines et princesses fondatrices ou protectrices d'universités ou de collèges au Moyen Âge », *in Reines et princesses au Moyen Âge*, Montpellier, Presses de l'Université Paul Valéry, « Cahiers du CRISSIMA », 2001, p. 103-112.

[176] Danielle Régnier-Bohler, « Voix littéraires, voix mystiques », *in Histoire des femmes en Occident, t. II*, *op. cit*, 1991, p. 443-504 (cit. p. 463).

[177] Georges Duby, *Dames du XIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1995, tome I, p. 77.

[178] C'est ce que rappelle Marie-Thérèse d'Alverny dans « Comment les théologiens et les philosophes voient la femme », *in La Femme dans les civilisations des Xe-XIIIe siècles, op. cit*, 1977, p. 15-39.

[179] Voir Jacques Dalarun, « La Madeleine dans l'Ouest de la France », *in "Dieu changea de sexe, pour ainsi dire" : la religion faite femme (XIe-XVe siècle)*, Paris, Fayard, 2008, p. 58. Voir aussi Reto R. Bezzola, *Les Origines et la formation de la littérature courtoise en Occident (500-1200)*, Paris, Honoré Champion, 1960, t. II, p. 366-391 et 464-466.

[180] Dom Jean Leclercq a montré que les textes des moines comme Bernard de Clairvaux, Hugues de St Victor et d'autres donnent une vision positive de l'amour conjugal qui n'exclue pas l'aspect charnel et sensuel, dans *Le Mariage vu par les moines au XIIe siècle*, Paris, éd. du Cerf, 1982.

[181] Alcuin Blamires donne un aperçu de cet arsenal dans son anthologie, *Woman Defamed and Woman Defended : an anthology of medieval texts*, Oxford, Clarendon Press, 1992.

[182] Sur cette littérature, voir David Townsend et Andrew Taylor (dir.), *The Tongue of the Fathers : Gender and Ideology in Twelfth-Century Latin*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1998 ; et l'ouvrage plus ancien de Jean-Marie Aubert, *La femme. Antiféminisme et christianisme*, Paris, Le Cerf/Desclée, 1975.

1b. La montée en puissance de la clergie

De longue date identifiée par les historiens comme le début des temps difficiles pour les femmes occidentales, la fin du Moyen Âge a fait l'objet de nombreuses études décrivant la dégradation de leurs positions sans que ce processus s'accompagne d'explications. Dès le début des années 1980, néanmoins, la construction des États modernes et les transferts de pouvoir qui y sont liées ont été pointés du doigt, notamment par Joan Kelly, dans son article sur la Querelle des femmes. Un peu plus tard, Jo Ann McNamara a montré qu'une reconstruction des relations de genre avait commencé de s'effectuer dès le XIIe siècle car de nouvelles professions, créées par l'Église comme par le développement des villes et des gouvernements laïcs, requéraient « *new identities that had to be gendered as well as classed*[183] ».

Plus récemment, Éliane Viennot a proposé de reconsidérer le rôle central, dans cette transformation, d'un groupe social parfaitement identifié dans la société française dès la fin du XIIe siècle, la *clergie*. Elle a rappelé comment ces « hommes nouveaux », venus de toutes les classes sociales excepté la grande noblesse, sortis des universités nouvellement créées par les États pour répondre à ses besoins en fonctionnaires (conjointement avec l'Église qui jusque là assurait seule la formation des lettrés), avaient rapidement investi, voire monopolisé la haute administration, la fonction publique, la justice, l'entourage des rois, et bien entendu l'enseignement supérieur – tous domaines où les emplois se multipliaient à mesure que se construisaient les États modernes, et où leur « expertise » faisait merveille. Tous domaines, également, d'où ils ont piloté la création des nouvelles instances de gestion et de centralisation de l'État, l'ouverture de nouvelles universités, la réintroduction du droit romain, la « réformation des coutumes », les nouvelles relations entre le pouvoir royal et les pouvoirs locaux, forgeant à la fois les outils de ces évolutions et les commentaires les justifiant[184].

Or les clercs n'étaient pas seulement soudés par de longues années de formation et de vie estudiantine communes, par la maîtrise du latin et de l'art de la rhétorique, par les activités professionnelles qu'ils partageaient, par les intérêts qu'ils défendaient. Ils l'étaient aussi par la misogynie qu'ils avaient apprise dans les textes dont ils avaient été nourris (les Pères de l'Église, Aristote), qu'ils avaient pratiquée dans leurs longues années de célibat, et qui justifiait leur monopole dans l'accès aux diplômes et aux professions prestigieuses qui y étaient couplées. D'où la floraison, dès le XIIIe siècle, de

[183] Jo Ann McNamara, « The *Herrenfrage* : The Restructuring of the Gender System, 1050-1150 », *Medieval Masculinities : Regarding Men in the Middle Ages*, éd. Clare A. Lees, Medieval Cultures 7, Minneapolis, Minnesota UP, 1994, p. 3-29 (cit. p. 4).
[184] Éliane Viennot, *La France, les Femmes et le Pouvoir…*, *op. cit.*, vol. 1, chap. 8 (« L'irrésistible ascension des clercs »).

discours misogynes virulents, non plus seulement destinés aux religieux comme c'était le plus souvent le cas auparavant mais à l'adresse des laïcs masculins, afin de dénigrer le respect des femmes qui fondait souvent leurs stratégies matrimoniales et leur vie de couple ; afin de contrer, aussi, l'influence de la culture des nobles, cette « courtoisie » éminemment philogyne si ce n'est féministe. Ces discours s'adressaient également aux clercs de plus en plus tentés par le mariage, afin de les doter eux aussi d'un idéal des relations entre les sexes qui ne soit pas celui du respect et de l'égalité. Leurs auteurs combattaient ouvertement les théoriciens faisant l'éloge du mariage, à travers des œuvres qui mettaient en évidence les tourments de la vie conjugale. L'influence grandissante de la clergie s'est ainsi accompagnée dès le milieu du XIIIe siècle d'une dégradation progressive des droits et de la situation des femmes ainsi que d'une inflation de discours misogynes et misogames.

La détérioration du statut juridique des femmes a d'abord concerné leurs droits à la propriété et à la succession : elles qui avaient la libre disposition de leurs biens ne se sont progressivement vu accorder que l'usufruit de leur douaire et de la dot qui venait compenser leur renonciation à l'héritage paternel. Elle a ensuite touché à leur représentation dans les cours de justice : de plus en plus considérées comme simples d'esprit, elles ont progressivement été décrétées non responsables de leurs actes et non crédibles dans leurs témoignages[185]. Parallèlement, des restrictions de l'autonomie des femmes ont commencé à toucher certains secteurs d'activité : là où elles avaient pouvoir et liberté, elles ont de plus en plus été mises sous contrôle. Les travaux italiens sur la question montrent que les conditions du travail féminin se sont aggravées notablement entre le XIIIe et le XIVe siècle[186]. Les travailleuses ont de plus en plus été reléguées dans les emplois les moins qualifiés des corporations mixtes, avant qu'une interdiction d'exercice pour les femmes touche un nombre croissant de métiers, dont la médecine, désormais réservée aux diplômés de l'Université[187].

Une détérioration du pouvoir politique s'est également fait sentir, surtout en France, avec les différents coups de force qui ont conduit à l'élimination de plusieurs héritières potentielles de la couronne : d'abord Jeanne de France, fille demeurée unique

---

[185] Voir Merry E. Wiesner, *Women and Gender in Early Modern Europe*, Cambridge UP, 1993, p. 30-34.

[186] Simonetta Cavaciocchi (dir.), *La donna nell'economia, secc. XIII-XVIII*, Fondazione istituto internazionale di storia economica « F. Datini » Prato, Florence, Le Monnier, 1990 ; Angela Groppi (dir.), *Il lavoro delle donne*, Rome-Bari, Laterza, 1996.

[187] « À partir de l'ouverture des facultés, c'est l'histoire d'une exclusion, qui va durer près de sept siècles, au point que beaucoup s'imaginent que les médecins féminins sont apparus dans le dernier quart du XIXe siècle » écrit Josette Dall'Ava-Santucci, *in Des Sorcières aux mandarines. Histoire des femmes médecins*, Calmann-Lévy, 2004, p. 8. Sur l'exclusion progressive des femmes de la médecine, voir aussi Monica H. Green, *Making Women's Medicine Masculine : The Rise of Male Authority in Pre-Modern Gynaecology*, Oxford, 2008.

de Louis X le Hutin († 1316), évincée par ses oncles Philippe V le Long († 1322) et Charles IV le Bel († 1328), puis Isabelle de France, reine d'Angleterre, sœur des trois derniers souverains, évincée par leur cousin Philippe de Valois. On sait que la mise hors jeu des princesses françaises et de leur descendance a entraîné le déclenchement de la Guerre de Cent ans. Mais l'exemple français a également fourni des arguments contre d'autres princesses européennes, qui ont eu bien du mal à conserver leur trône ou s'en sont vues dépossédées.

Les luttes internes à l'Église ont par ailleurs sous-tendu une montée des discours misogynes. Devant les résistances des prêtres à renoncer au mariage[188], l'Église a décidé de prendre des mesures contre les clercs bigames, c'est-à-dire mariés à une veuve ou eux-mêmes remariés[189]. Cette lutte s'est notamment exprimée dans la littérature sous la forme d'un moralisme anti-matrimonial illustrant, d'après Jean-Charles Payen, « l'avènement d'un nouvel ordre de valeurs[190] », bien représenté par les *Lamentations de Mathéolus* de Mathieu de Boulogne, qui dénigrent les femmes en général. Mais elle s'est également traduite par des railleries innombrables, qui révèlent la dimension politique et militante de cette littérature souvent improprement qualifiée de « facétieuse », car elle est loin de viser le simple amusement. La clergie séculière s'y attaque aux valeurs de la bourgeoisie, qu'elle concurrence dans sa course aux postes de pouvoir. Elle vise également à desserrer l'étau moral que la hiérarchie chrétienne tente de lui imposer, en raillant ses porte-parole, les clercs réguliers ; elle est donc tout aussi improprement nommée « anticléricale »[191]. Enfin, cette littérature s'attaque également à la noblesse, dont elle raille les valeurs les plus caractéristiques, l'héroïsme et la philogynie, à travers des œuvres dont le *Roman de la Rose* de Jean de Meung est l'exemple le plus célèbre.

L'irrésistible attraction du mariage pour les clercs intéressés par les charges laïques, jointe à l'inquiétude de devoir composer avec une épouse sûre de ses droits, ont également poussé au développement de la littérature édifiante s'adressant aux femmes ou à leurs précepteurs, et visant à obtenir ou à renforcer leur sujétion. Les franciscains et les dominicains ont particulièrement œuvré au renouvellement de cette pédagogie, avec

---

[188] En 1545, le concile de Trente réitèrera l'interdiction, preuve que le célibat des prêtres peinait à entrer dans les mœurs. Voir André Vauchez, « L'Église et le célibat des prêtres », *in L'Histoire*, n° 185, fév. 1995, p. 56-63.

[189] Seul le mariage avec une vierge pouvait symboliser l'union mystique entre le Christ et l'Église.

[190] Jean-Charles Payen, « La Crise du mariage à la fin du XIIIe siècle d'après la littérature française du temps », *Famille et parenté dans l'Occident médiéval,* Collection de l'école française de Rome, Roma, 1977, p. 413-26 (cit. p. 426).

[191] Voir Jean-Charles Payen, « La satire anticléricale dans les œuvres françaises de 1250 à 1300 », *in 1274. Année charnière. Mutations et continuités,* Paris, éd. du CNRS, 1977, p. 261-280 et le débat qui suit.

les sermons d'Alain de Lille (fin XIIe siècle), de Jacques de Voragine, Jacques de Vitry, Gilbert de Tournai et Humbert de Romans (XIIIe siècle), où les femmes sont classées, selon leur place dans la famille et leur degré de chasteté. Ce qui se dégage de ces conseils et admonitions est l'image aristotélicienne de la femme vue comme un être imparfait, instable, privé de raison et incapable de dominer ses passions, et qui doit donc être surveillé, contrôlé et gardé à l'intérieur de la maison[192]. Ces discours font un ample usage de certains passages des lettres de saint Paul et de la Genèse justifiant la domination des hommes sur les femmes[193] et leur interdisant d'enseigner ou de prendre la parole en public[194]. À mesure que s'affirme la définition de la nature sacramentelle du mariage, la pastorale en direction des femmes mariées prend de plus en plus d'importance. Elle met en valeur les vertus féminines les plus aptes à rassurer la société masculine qui se met en place : la chasteté et l'obéissance. Tous ces textes diffusent le même message, mis au point dès la fin du XIIIe siècle et qui se renforce au siècle suivant : la stabilité de l'État se construit sur la stabilité du foyer où l'homme éduque, gouverne et contrôle une épouse soumise.

Face à la détérioration des différents statuts des femmes et à la montée des discours misogynes, on note la multiplication des mystiques et le fort développement des communautés religieuses féminines se réclamant de « femmes fortes », comme Claire d'Assise, Angèle de Foligno, Claire de Rimini… dont les exemples sont proposés à leurs sœurs. On observe également une croissance exceptionnelle du nombre des saintes qui font l'objet d'une dévotion populaire, comme l'indiquent les nombreuses cités qui se placent sous leur patronage. Alcuin Blamires a montré le fort potentiel de ces héroïnes et de leurs représentations comme arguments proféminins du pouvoir des femmes face à la misogynie en pleine explosion[195]. Dans les années 1990, Jacques Delarun a pour sa part suggéré que ce nouveau modèle de dévotion « n'[était] pas sans liens, de cause et de conséquence, avec la société qui le vo[yai]t naître : celui de la femme ignorante qui en remontre pourtant aux hommes, y compris aux clercs, en matière de foi ». Il ajoutait que « l'encadrement clérical avait ajouté une surcharge émotionnelle à leur apport, à la fois pour attirer cette audience féminine devenue un enjeu et comme pour mieux la cantonner sur le terrain censé convenir à ses états

[192] Voir Carla Casagrande « La femme gardée » et Silvana Vecchio « La bonne épouse », *in Histoire des femmes en Occident, t. II, op. cit.*, 1991, p. 83-116 et p. 117-145.
[193] I *Cor*. 11, 3 ; *Gen*. 3, 16.
[194] I *Tim*. 2, 12 ; I *Cor*. 14, 34-35.
[195] Alcuin Blamires, *The Case for Women in Medieval Culture*, Oxford, Clarendon Press, 1977, chap. 7, « Profeminine Role Models », p. 171-198.

d'âme[196] ». L'accroissement de la sainteté féminine apparaît ainsi en relation étroite avec l'instauration à la fin du Moyen Âge d'un nouvel ordre sexuel[197], peut-être instrumentalisé à la fois par les femmes, pour qui il constituait une réponse aux misogynes, et par les autorités religieuses, pour qui il représentait un moyen de renforcer un modèle de réalisation féminine.

*

C'est donc l'ascension sociale des clercs au cours de cette période qui explique la mise en place d'un nouveau modèle de relations entre les sexes. Après plusieurs siècles de relative mixité de la vie sociale, politique et intellectuelle dont le XIIe siècle marque sans doute l'apogée, les espaces d'expression, de pouvoir et de liberté des femmes ont commencé à diminuer, en même temps que leurs droits commençaient à régresser.

2. LA DÉGRADATION DE LA SITUATION DES FEMMES ET LES AVANCÉES DE L'IDÉAL DE LA SÉPARATION DES SPHÈRES (MILIEU DU XIVe-XVe SIÈCLE)

Du milieu du XIVe siècle au milieu du siècle suivant, les désastres de la Guerre de Cent ans (1337-1453) et de la grande peste (1347-1352) bouleversent profondément les mœurs et accélèrent la redistribution des pouvoirs. Le développement des villes et de l'État rend possible des carrières entièrement laïques pour les diplômés des Universités qui continuent ainsi leur ascension sociale en se chargeant d'encadrer la population et de gérer les affaires du royaume. Tandis que la noblesse tente de résister aux empiètements du pouvoir royal, une bonne partie de la clergie se met au service des souverains, leur permettant de progresser sur les voies de l'absolutisme. Les places stratégiques qu'ils investissent – au Parlement, dans la haute fonction publique, les tribunaux, les universités… – leur donnent les moyens de piloter le recul des droits des femmes et de conforter au profit des hommes les différents domaines où le droit est opérationnel (famille, marché du travail…). La période est celle de l'explosion de la prostitution féminine, des débuts de la chasse aux « sorcières », tandis que les théologiens reprennent en main le monde monastique féminin et que les héritières de la couronne sont évincées du trône.

---

[196] Jacques Dalarun, *"Dieu changea de sexe…, op. cit.*, avant-propos p. XIII et XVII.

[197] Voir Catherine M. Mooney (dir.), *Gendered voices : Medieval Saints and their Interpreters*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1999 ; et Amy M. Hollywood, *Sensible Ectasy : Mysticism, Sexual Difference, and the Demands of History*, Chicago UP, 2002.

2a. L'accès des clercs au mariage

À partir du milieu du XIVe siècle, les clercs sont de plus en plus tentés par les carrières laïques qui leur ouvrent le mariage et la fondation de lignées[198]. De même que les nobles se transmettaient les fiefs, les clercs voulaient pouvoir transmettre leurs charges à leurs fils. L'histoire des XVe et XVIe siècle est celle de la mise en place progressive de ce processus, qui commence avec la « résignation des offices » (transmission soumise à l'approbation royale) et se termine avec la « Paulette » (taxe due pour la transaction). Les officiers qui n'ont pas de fils, ou pas de fils ayant la compétence requise pour exercer leurs offices, les cèdent à leurs gendres. Les jeunes diplômés sans espérance d'héritage cherchent donc un beau-père bien établi, déjà notaire ou avocat.

Les filles ont un rôle primordial dans les stratégies familiales de ce milieu, mais elles sont confinées au rôle de mère, au mieux d'associées aux affaires domestiques. Contrairement aux femmes de la noblesse, elles n'acquièrent jamais, ni par l'absence de l'époux ni même par le veuvage, la capacité à exercer la charge familiale. En outre, ces femmes sont presque toujours beaucoup plus jeunes que leurs époux. Les diplômés de l'université se marient en effet après leurs études, vers trente ans ou plus, et ils redoutent de s'unir avec des égales. Nourris d'auteurs misogynes et en butte aux moqueries des célibataires endurcis qui tiennent toujours le haut du pavé parmi les intellectuels, ils n'envisagent de se marier qu'à de très jeunes filles qu'ils pensent pouvoir dominer. D'où la multiplication des ouvrages sur les femmes, sur la famille, sur les joies de la vie privée qu'on observe au XVe siècle, qui promeuvent avant tout la nécessaire subordination des femmes et les bonheurs du patriarcat, et où la critique, trompée par cette floraison, a longtemps vu une promotion des femmes[199].

2b. Les transformations de la famille

D'autres agents militent alors pour la promotion de la famille. Si certains considèrent les malheurs du temps comme une punition divine et poussent à la pénitence, d'autres incitent au contraire à la liberté sexuelle, et nombreux sont ceux qui cherchent à encourager la reproduction en prônant une éthique positive du mariage et de la sexualité. La reine Isabeau participe à la promotion de la pastorale qui met en valeur

---

[198] Voir par exemple Françoise Autrand, « Le mariage et ses enjeux dans le milieu de robe parisien XIVe-XVe siècles », *in La Femme au Moyen Âge*, *op. cit.*, 1990, p. 407-429.

[199] Voir Didier Lett, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, V^e^-XVe siècles*, Paris, Hachette, 2000, p. 174-75 sur la dégradation du statut de l'épouse.

la figure du berger sain et vigoureux[200], le roi Charles VI prend part au tristement célèbre Bal des Ardents à l'occasion du remariage d'une dame de la cour en 1393, les abbayes de jeunesse exaltent la Nature pendant les fêtes et défilés carnavalesques. La diffusion des idées aristotéliciennes sur les bienfaits physiologiques et mentaux de la jouissance permet même à Jean Gerson d'écrire dans ses *Règles morales* que les époux peuvent coucher ensemble pour le plaisir[201], et l'*amicitia* se place en tête des raisons du mariage.

L'Église défend le mariage des gens âgés et les remariages face aux réticences exprimées par les charivaris et autres rites collectifs, dont elle condamne de plus en plus la violence[202]. Les nombreux traités de casuistique et de théologie à l'usage des confesseurs insistent sur la dignité du mariage et les écrits sur cette matière se multiplient. Le mariage fait l'objet d'un cérémonial religieux de plus en plus élaboré : les diocèses s'adaptent aux traditions populaires des « créantailles » ou fiançailles, reconnaissent les promesses de mariage et reprennent le rituel de l'échange d'objets symboliques. L'insistance des théologiens sur le consentement mutuel des époux s'accompagne d'une relative tolérance envers la liberté sexuelle des jeunes gens[203].

Cette permissivité ne s'applique toutefois qu'à la sexualité hétérosexuelle procréative ou conçue comme favorisant la domination masculine. L'homosexualité est de moins en moins tolérée, des rites de contrôle social (charivaris, chevauchées de l'âne) punissent les hétorosexuels se mariant avec des veuves, le plus souvent à l'initiative de jeunes clercs cherchant à conforter leurs droits[204]. La liberté des mœurs qu'ils prônent, « véritable apogée du virilisme » selon Jacques Rossiaud, s'accompagne de rappels à l'ordre violents : « les filles doivent être pures ou publiques[205] ». Elle se traduit aussi par l'augmentation considérable de la violence domestique à partir de la fin du XIVe siècle[206], par la recrudescence de viols collectifs bénéficiant d'une grande

---

[200] Joël Blanchard a montré les implications et les causes de l'engouement pour la vie simple des paysans dans *La pastorale en France aux XIVe et XVe siècles. Recherches sur les structures de l'imaginaire médiéval*, Paris, 1983.

[201] *Regulae morales*, *in Œuvres complètes*, éd. P. Glorieux, Paris, Desclée, 1960-73, t. III, c. 95.

[202] Voir André Burguière, « Pratique du charivari et répression religieuse dans la France d'Ancien Régime », *in* Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt (dir.), *Le Charivari*, Paris/La Haye, Mouton, 1981, p. 179-196.

[203] Jean-Baptiste Molin et Paul Mutembé, *Le Rituel de mariage en France du XIIe au XVIe siècle*, Paris, Cerf, 1974.

[204] La culture carnavalesque est née dans les villes épiscopales parmi les clercs migrants, pour réguler les tensions au sein de cette population nombreuse et instable comme pour faciliter son intégration.

[205] Jacques Rossiaud, « Les métamorphoses de la prostitution au XVe siècle. Essai d'histoire culturelle », *in La Condicion de la mujer en la Edad Media. Actas del Coloquio celebrado en la Casa de Velásquez, del 5 al 7 de noviembre de 1984*, Madrid, Universidad Complutense, 1986, p. 155-186 (cit. p. 160).

[206] Voir Jean Verdon, *Les Françaises pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, Perrin, 1991, 4e partie.

mansuétude de la part des cours civiles ou ecclésiastiques[207], et par la multiplication des lieux de prostitution – où se retrouvent du reste bien souvent les femmes victimes de ces violences domestiques ou sexuelles[208].

2c. La dégradation des droits des femmes

Ces transformations s'appuient sur des mutations juridiques où les diplômés de l'Université sont, là encore, à la manœuvre. Ce sont eux en effet qui s'investissent, en vertu de leur compétence, dans le mouvement de rédaction des coutumes qui débute au milieu du XVe siècle. Qu'ils siègent à la chancellerie royale ou dans les parlements, ils travaillent à la progressive unification du droit français que la Révolution française conduira à son terme. Le passage de l'oral à l'écrit, de l'esprit à la lettre, conduit à préciser de nombreux sujets qui relevaient jusqu'alors de l'interprétation et de la discussion. Lorsqu'il faut choisir entre plusieurs solutions, c'est le « droit romain » en vigueur dans le sud du pays qui, le plus souvent, a la faveur des juristes en charge de ce travail : non pas le droit que pratiquaient les Romains, mais un droit écrit qui, tout en subissant des évolutions au cours du Moyen Âge, a pour l'essentiel résisté aux influences germaniques puis féodales qui ont marqué le droit coutumier du nord du pays. Droit coutumier souvent plus favorable aux femmes que le droit romain.

De nombreux chercheurs ont montré que cette période enregistrait des reculs substantiels dans la condition des femmes – y compris celles de la noblesse – en vertu des nouveaux pouvoirs conférés aux hommes ; en vertu également de leur « statut civil », défini plus que jamais auparavant par leur situation conjugale[209]. Avec la généralisation du système de la dot, leurs droits de succession régressent encore : issu des traditions romaines et réintroduit avec le droit romain, il favorisait le lignage masculin et privait les femmes de leur héritage[210]. De façon générale, la fixation des lois par écrit permet d'acter et donc de renforcer les reculs des droits des femmes observés pendant la période précédente.

---

[207] « Quand la victime est une servante ou une "femme publique", une simple amende sanctionne le crime » écrit André Burguière dans *Le Mariage et l'amour en France. De la Renaissance à la Révolution*, Paris, Seuil, 2011, p. 282.

[208] Voir Jacques Rossiaud, *La Prostitution médiévale*, Paris, Flammarion, 1988.

[209] Voir la synthèse de Claudia Opitz, « Contraintes et libertés (1250-1500) », *in Histoire des femmes en Occident*, t. II, *op. cit.*, 1991, p. 277-335. Voir aussi Marie-Thérèse Caron, « Mariage et mésalliance : la difficulté d'être femme dans la société nobiliaire française à la fin du Moyen Âge », *in La Femme au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 315-325.

[210] Voir Christiane Klapisch-Zuber, « The "Cruel Mother" : Maternity, Widowhood and Dowry in Florence in the Fourteenth and Fifteenth Centuries », in *Women, Family, and Ritual in Renaissance Italy*, Chicago UP, 1985.

2d. La prolétarisation du travail féminin et le développement de la prostitution

Le monde du travail est directement affecté par la dégradation du pouvoir juridique des femmes. Si la pénurie de main-d'œuvre après les désastres de la peste et de la guerre a dans un premier temps semblé offrir des opportunités au travail féminin, la réorganisation qui s'ensuit engendre l'exclusion progressive des femmes de certains métiers et des positions supérieures de ceux où elles étaient bien représentées. Les conflits du travail sont de moins en moins résolus devant la justice, où les femmes ne peuvent plus porter plainte, et où les juges leur sont de plus en plus défavorables. L'amplification des discours justifiant la domination masculine contribue également à amoindrir la légitimité des travailleuses. Un peu partout en Europe, le développement du capitalisme s'accompagne d'un approfondissement du patriarcat[211]. Les femmes se concentrent dans les emplois inférieurs, tandis que les hommes renforcent leurs positions, leurs rituels et leurs réseaux[212].

L'une des conséquences de cette paupérisation est le développement considérable de la prostitution urbaine, dont l'essor est en outre facilité par des politiques publiques beaucoup plus favorables qu'auparavant. Un phénomène curieusement contemporain de l'entrée des diplômés des universités dans les conseils municipaux, observée à partir de la seconde moitié du XIVe siècle, et de la domination qu'ils y exercent à partir du milieu du suivant[213]. Ce n'est en fait que le produit de leur influence et de leur capacité à mettre en œuvre leurs idéaux en matière de rapports sociaux de sexes.

Après les édits promulgués par Saint Louis en 1254 et 1256, qui avait expulsé les prostituées hors des villes et confisqué leurs biens, des mesures sévères avaient été prises à leur encontre. Elles devaient porter des vêtements permettant de les distinguer des autres femmes (chaperons ou aiguillettes) et dépendaient de juridictions exceptionnelles. Ces contraintes se relâchent à partir de 1380, et au milieu du XVe siècle les cités ont institutionnalisé la prostitution, avec l'aval des autorités royales : elles ont leurs « bordelages » privés (taxés par le gouvernement), leurs étuves et leur *prostibulum publicum*, « grande maison » appartenant à la communauté et protégée par les

---

[211] Voir Martha C. Howell, *Women, Production and Patriarchy in Late Medieval Europe*, Chicago, 1986.
[212] Voir Merry E. Wiesner, « Guilds, Male Bonding and Women's Work in Early Modern Germany », *Gender and History* 1, 1989, p. 125-137 ; David Herlihy, *"Opera muliebra". Women and Work in Medieval Europe*, Philadelphia, Temple University Press, 1990, p. 157 et suiv. ; et Claudia Opitz, « Contraintes et libertés… », *op. cit.*, p. 305-319.
[213] Philippe Desportes, « Les gradués d'université dans la société urbaine de la France du Nord à la fin du Moyen Âge », dans Daniel Poirion (dir.), *Milieux universitaires et mentalité urbaine au Moyen Âge*, Paris, PU de Paris-Sorbonne, 1987, p. 49-67.

municipes. Les lieux de prostitution, jusqu'alors fermés les nuits et pendant les jours saints, ouvrent leurs portes de façon permanente. Les prostituées ne portent plus de signes distinctifs : elles relèvent des tribunaux locaux, sont invitées aux banquets familiaux, aux réunions confraternelles, et participent aux processions pendant les fêtes religieuses.

Parallèlement, la fréquentation des étuves ou du *prostibulum* n'entraîne plus aucun déshonneur pour les hommes qui s'y rendent comme à la taverne, encouragés par leurs pères comme par les prédicateurs qui cherchent à les détourner de pratiques damnables comme l'homosexualité, la masturbation ou le « fol amour » pour une concubine. Le plaisir pris avec une prostituée n'est plus considéré comme « vilain » : il ne met en péril ni l'ordre conjugal ni l'ordre masculin. Il concourt au contraire à leur stabilité. Initiés à la fréquentation des prostituées pendant leur jeunesse, les clercs, laïcs ou ecclésiastiques, continuent à y avoir recours une fois « établis », se retrouvant dans les maisons de plaisir pour traiter des affaires. Véritables « organisateurs suprêmes de la luxure civique[214] », les magistrats s'occupent aussi de marier les « filles », de faire nourrir les enfants nés de leur négoce, d'offrir des asiles pour les repenties ou les prostituées âgées, organisant ainsi l'autre volet de leur vie conjugale, celui qui les aide à y rester le maître incontesté.

2e. L'enfermement des religieuses

Cette période est également marquée par de nombreuses restrictions de la liberté des femmes sur le terrain religieux. Si quelques femmes renommées pour leur piété parviennent encore à exercer une autorité et à influencer les gouvernants laïques et les officiers du public[215], comme la dominicaine Catherine de Sienne († 1380), nombre de couvents féminins connaissent d'immenses difficultés, voire ferment leurs portes, dans une indifférence croissante de la part de leurs tutelles masculines et des autorités de l'Église. Par ailleurs, les communautés de femmes laïques comme les Béguines[216], qui regroupaient de plus en plus de femmes engagées dans des œuvres de charité sans être cloîtrées, sont de moins en moins tolérées par l'Église. Ces femmes autonomes et célibataires qui vivaient et travaillaient ensemble suscitent les suspicions et subissent des pressions pour se cloîtrer ou abandonner leurs activités – ce qu'elles feront dans la plupart des pays où leurs communautés s'étaient développées. Enfin, les groupes

[214] Jacques Rossiaud, « Les métamorphoses de la prostitution au XVe siècle… », *op. cit.*, p. 179.
[215] Gabriella Zarri, *Le sante vive : Profezie di corte e devozione femminile tra'400 e' 500*, Turin, 1990 et *Recinti : Donne, clausura e matrimonio nella prima età moderna*, Bologna, 2000.
[216] Walter Simons, *Cities of Ladies : Beguine Communities in the Medieval Low Countries, 1200-1565*, Philadelphia, 2001.

religieux favorisant les actions communes voire l'égalité entre « frères » et « sœurs » se voient de plus en plus souvent traités comme des sectes par les autorités de l'Église, et persécutés par elles.

2f. La chasse aux sorcières

Ce sont toutefois surtout les guérisseuses et les sages femmes qui font l'objet d'attaques, avec l'émergence puis l'explosion de la sorcellerie diabolique que connaît la fin du Moyen Âge[217].

Il n'y a pas de « problème historiographique qui ait suscité autant de désaccords et de confusion » écrivait-on encore en 1991[218]. Là où certains chercheurs avouaient leur incompréhension profonde de cette flambée, et où d'autres l'expliquaient par la recherche de boucs émissaires dans une période particulièrement noire, d'autres encore y ont vu une guerre spécifique conduite par les hommes éduqués et puissants contre les femmes et l'expression de leur peur face à la menace d'un pouvoir féminin (Margaret King [219]) ou le moyen pour les autorités masculines de supprimer les femmes indépendantes (Mary Daly[220]). L'étude française la plus récente sur la question regrette que les recherches conduites dans l'hexagone n'aient pas davantage cherché à expliquer les raisons d'un tel acharnement sur les femmes (Armelle Le Bras-Chopard[221]). Car si la répression a également touché de nombreux hommes, il est patent que la peur et la haine des femmes y ont joué un rôle central, et que ce sont les lettrés qui l'ont organisée. La doctrine démonologique qu'ils élaborent à partir des « aveux » des victimes obtenus sous la torture (donc en réalité à partir de leurs propres obsessions) établit un lien entre les femmes, la sexualité et le pouvoir que Satan leur aurait donné. Elle rationnalise la peur de la puissance fantasmée des femmes (elles couchent avec lui) en même temps qu'elle y propose un remède (la mort de ces créatures)[222]. Aussi irrationnelle qu'elle paraisse, la chasse aux sorcières s'inscrit dans le processus de construction des États

---

[217] Alan Charles Kors et Edward Peters situent la période intense de cette chasse entre 1430 et 1660 dans *Witchcraft in Europe, 1400-1700* : *A Documentary History*, Philadelphia, Philadelphia UP, 2001, p. 2.

[218] Brian P. Levack, *La Grande Chasse aux sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, Seyssel, Champ Vallon, 1991, p. 14. Voir aussi Robert Muchembled, *Le Roi et la Sorcière. L'Europe des bûchers, XVe-XVIIIe siècle*, Desclée, 1993 et Guy Bechtel, *La Sorcière et l'Occident. La destruction de la sorcellerie en Europe des origines aux grands bûchers*, Paris, Plon, 1997.

[219] Margarete King, *Women of the Renaissance*, Chicago-Londres, Chicago UP, 1991, p. 144-145. Voir aussi Mary E. Wiesner, *Women and Gender…*, *op. cit.*, 1993, chap. 7, « Witchcraft », p. 218-238.

[220] Mary Daly, *Gyn/Ecology*, London, 1979. Voir aussi Elspeth Whitney, « The Witch "She"/The Historian "He" : Gender and the Historiography of the Witch Hunts », *Journal of Women's History* 7, 1995, p. 77-101 ; et Marianne Hester, *Lewd Women and Wicked Witches : A Study of the Dynamics of Male Domination,* London, 1992.

[221] Armelle Le Bras Chopard, *Les Putains du diable. Le procès en sorcellerie des femmes*, Paris, Plon, 2006.

[222] Voir Jean Delumeau, *La Peur en Occident (XIVe-XVIIIe siècles)*, Paris, Fayard, 1978, chap. 10, « Les agents de Satan III-La femme », p. 305-345.

modernes, qui visait à construire des sujets obéissants. Piloté par des hommes, ce processus ne pouvait que se focaliser prioritairement sur l'obéissance des femmes, dont il fallait enrayer toute possibilité de pouvoir et d'émancipation.

2g. L'exclusion du pouvoir suprême

Ces différentes attaques se sont vues renforcées par celle qui, en France, a affecté le niveau le plus haut et le plus symbolique, celui de la capacité à gouverner – identifié dans cette société à la transmission héréditaire de la couronne. Depuis les règnes des deux derniers fils de Philippe le Bel, qui avaient écarté du trône leur nièce Jeanne de France en 1317 et 1322, il semblait admis que les filles de rois n'en héritaient pas. En 1328, l'accession au pouvoir de leur cousin, le premier Valois, montra qu'elles ne la transmettaient pas non plus, puisqu'il écartait cette fois le fils de la fille aîné de Philippe le Bel, sœur des trois derniers souverains, Isabelle. Édouard d'Angleterre revendiquant la couronne de France, de même que Charles de Navarre (le fils de Jeanne, à qui la Navarre avait été donnée en compensation du trône de France), la guerre de Cent ans avait éclaté. On sait que l'absence de droit ou de coutume justifiant l'usurpation du trône français par les Valois finit par pousser quelques hauts fonctionnaires à fabriquer la « loi salique ». C'est Jean de Montreuil qui s'y lance le premier, dans les années 1410, en falsifiant un article du code pénal des Francs Saliens retrouvé cinquante ans plus tôt, et qui ne disait rien sur la transmission de la couronne[223].

D'autres théoriciens tentent à la même époque de justifier la transmission du sang royal exclusivement par ligne masculine en invoquant la supériorité naturelle des hommes sur les femmes, et insistant au passage sur la supériorité de la France dans le concert des monarchies qui « tombent en quenouille ». Les deux argumentaires sont toutefois mixés au cours des décennies suivantes, aboutissant au traité anonyme sur la loi salique diffusé vers 1460[224]. Conséquence de la popularité de cette nouvelle version du mythe des origines français parmi les intellectuels, l'histoire de France est réécrite pour y introduire cette « loi » aux différents endroits stratégiques où elle paraît nécessaire (sa fondation, par le roi Pharamond, dans les années 420 ; son « invocation » en 1317 et 1328). La démonstration relevant toutefois de la fantaisie (aucune chronique n'avait jamais parlé de ladite loi), les historiens insistent sur un sujet qui leur semble

[223] Voir Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir…, op. cit.*, vol. 1, chap. 10, « L'invention de la nouvelle loi salique » (1380-1483), p. 347-390.
[224] Voir Colette Beaune *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, p. 380 et suiv ; et Philippe Contamine, « "Le royaume de France ne peut tomber en fille". Fondement, formulation et implication d'une théorie politique à la fin du Moyen Âge », *Perspectives médiévales*, 13, juin 1987, p. 67-81.

mieux pouvoir faire consensus : les conséquences désastreuses sur le royaume des différents règnes féminins, en commençant par celui des Mérovingiennes Frédégonde et Brunehaut[225], et en finissant par celui d'Isabeau de Bavière (1385-1435), au pouvoir pendant la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons. Le pli se prend ainsi de dénigrer toutes les reines ayant gouverné – et d'oublier les autres.

*

La situation des femmes se dégrade donc considérablement pendant la période où les clercs progressent de façon spectaculaire dans leur course aux postes de pouvoir et accèdent au mariage. Leur idéal de séparation des sphères commence à s'imposer, la famille se transforme, et les femmes perdent progressivement leurs droits en justice, sur le marché du travail, dans le monde religieux comme au sommet de l'État. Cette régression commence néanmoins à être repérée et dénoncée, constituant ce que l'on considère aujourd'hui comme les premières manifestations de la Querelle des femmes.

3. LES RÉSISTANCES DU TERRAIN ET LE DÉBUT DE LA QUERELLE DES FEMMES

Les attaques concrètes de la clergie et les discours qui les accompagnaient ont provoqué, d'abord de manière isolée, puis de plus en plus systématiquement, des phénomènes de résistance et des contestations. Il faut dire que pendant la période où les clercs cherchent à imposer leur modèle de société, l'aristocratie continue à fonctionner dans la mixité. Plusieurs princesses exercent un pouvoir politique important, tandis que les grandes dames continuent à gouverner leurs fiefs et à diriger leurs armées. Dans le domaine culturel, elles affirment leur puissance et le prestige de leurs cours par le biais du mécénat. Les écrivains et artistes qui leur sont attachés multiplient les représentations de leur pouvoir et commencent à contrer les attaques auxquelles elles font face. C'est dans ce milieu en effet que naissent les premières querelles ayant pour objet la dignité, les droits et libertés des femmes, et que sont rédigés les premiers textes prennant leur défense.

3a. Les résistances de l'aristocratie princière

Victime de la rage des historiens, Isabeau de Bavière l'avait d'abord été des intellectuels et autres hommes importants témoins de son pouvoir. L'exclusion des Capétiennes directes au début du XIVe siècle n'avait en effet entrainé aucune

[225] Voir par exemple Colette Beaune, « La mauvaise reine des origines. Frénégonde aux XIVe et XVe siècles », *Mélanges de l'école française de Rome*, 113, 2001, p. 29-44.

modification majeure des modes d'exercice du pouvoir royal. Les rois avaient continué à confier de très importantes charges à leurs épouses, et n'avaient promulgué aucune loi les empêchant de parvenir au gouvernement en cas de régence. Aussi Isabeau entre-t-elle dès 1393 dans le conseil de régence, lorsque se déclare la démence de son époux le roi Charles VI (1380 à 1422). Jusqu'à la nouvelle guerre civile qui se déclenche en 1407, elle est au centre d'une cour brillante, mixte, où des femmes se voient confier des responsabilités importantes.

D'autres princesses exercent un pouvoir considérable au XVe siècle[226]. C'est le cas notamment de Yolande d'Aragon (1373-1442) qui, à la tête du duché d'Anjou – avec son mari Louis II puis pendant que son fils dirige son royaume en Sicile –, aide à sécuriser la transmission du royaume d'Aragon après la mort de son père, mène la guerre aux Anglais pendant la guerre de Cent ans – où elle accueille le roi Charles VII à qui elle a marié sa fille –, et consolide l'alliance de l'Anjou avec la Bretagne. Ses petites filles Marguerite d'Anjou et Yolande de France s'illustreront, la première comme reine d'Angleterre et héroïne de la guerre des Deux-Roses, la deuxième pour avoir tenu les rênes du duché de Savoie pendant les troubles civils de 1469 à 1478. C'est aussi le cas des duchesses de Bourgogne, dont le territoire est encore indépendant de la France et s'appuie sur de nombreuses possessions en Flandre. Isabelle de Portugal (1397-1471), joue un rôle politique, militaire et diplomatique de premier plan auprès de son mari Philippe le Bon puis de son fils, Charles le Téméraire. En 1440, c'est elle qui négocie la libération de Charles d'Orléans, aux mains des Anglais depuis 1415[227]. Elle gère aussi les finances du duché, réforme des ordres religieux, fonde des couvents et exerce un puissant mécénat. Sa petite fille Marie de Bourgogne (1457-1482) défend quant à elle ses droits à l'héritage de son père face à Louis XI. Après la mort précoce de cette dernière, Marguerite d'York, dernière épouse du Téméraire, qui avait organisé son mariage avec Maximilien d'Autriche, prend en main l'éducation de Marguerite d'Autriche (1480-1530), fille du couple impérial qui, dauphine de France à quatre ans, gouvernera ensuite les Pays-Bas. À cette liste non exhaustive, ajoutons Jeanne de Navarre (1370-1437), deux fois veuve, qui administre la Bretagne avant de régner sur l'Angleterre (où elle est emprisonnée pour sorcellerie) ; Marie de Clèves qui, sur les pas de sa belle-mère Valentine Visconti, gère la riche vie artistique de la cour de Blois aux côté de son époux Charles d'Orléans…

---

[226] Voir Geneviève et Philippe Contamine (dir.), *Autour de Marguerite d'Écosse. Reines, princesses et dames du XVe siècle*, Paris, Champion, 1999.

[227] Voir Monique Sommé, *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, Une femme au pouvoir au XVe siècle*, Villeneuve d'Ascq, PU du Septentrion, 1998.

Le pouvoir de mener des armées ne leur échappe pas non plus. Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort-l'Amaury (1295-1374) et Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne (1319-1384) se font durant vingt ans ce qui passera dans l'histoire sous le nom de « guerre des deux Jeanne » (1347-1364), pour la souveraineté de la Bretagne. Marguerite d'Anjou (1429-1482) conduit une dizaine de batailles lorsque son époux, Henri VI d'Angleterre, atteint par la folie, s'avère incapable de régner. Marie de Bourgogne (1457-1482) défend ses États les armes à la main face à Louis XI. Ces exploits s'inscrivent dans une tradition très ancienne, qui rend possible l'exceptionnelle épopée de Jeanne d'Arc, et qui se poursuivra jusqu'à la Révolution française.

De même, les grandes dames continuent d'exercer un pouvoir conséquent à la tête des grandes cours, qui sont autant de foyers d'une vie culturelle riche… et mixte. Elles sont notamment en première ligne pour la confection et la conservation des livres. Les comtesses puis duchesses d'Angoulême et de Bourgogne, les comtesses d'Artois, de Tonnerre, de Montpensier, et bien entendu les reines de France et les duchesses de Bourbon et d'Orléans, possèdent d'importantes bibliothèques. Plus largement, dans un chapitre de sa thèse intitulé « La femme aux livres », Élodie Lequain note que « le patronage est une occupation nobiliaire très féminisée ». Au contact des auteurs et des créateurs, à l'origine de nombre de leurs productions, les grandes dames assurent le prestige de leur Maison et sa « gloire dans la postérité[228] ». Elles se font aussi représenter dans de nombreuses scènes où des écrivains leur rendent hommage, leur offrent leurs livres, et où le public – masculin et féminin – atteste la légitimité et l'importance de leur pouvoir[229].

3b. Des voix discordantes

C'est dans ce cadre que les femmes constituent des « écuries » pour servir leurs idées, combattre celles des clercs qui s'opposent à elles, et apporter leur soutien aux hommes prêts à servir leurs intérêts. L'un des premiers à répondre à l'appel pourrait être Jean Le Fèvre de Ressons, dont le *Livre de Leesce* (1380-1387) est motivé par la protestation de grandes dames à ses précédentes productions, fort misogynes (elles ont demandé « réparation » : c'est l'objet du nouveau livre), et qui se fait explicitement l'écho de leurs plaintes.

---

[228] Élodie Lequain, *L'Éducation des femmes de la noblesse en France au Moyen Âge (XIIIe-XVe siècle)*, Thèse sous la direction de Colette Beaune, Paris X-Nanterre, 2005, p. 748.

[229] Voir *Ibid.*, p. 761-773. Voir aussi Béatrice Beys, « Images de la reine de France dans les scènes de dédicace du début du XVe siècle au début du XVIe siècle », *in Reines et princesses au Moyen Âge*, Montpellier, « Cahiers du CRISSIMA », 2001, p. 127-133.

L'exercice n'est toutefois pas réservé aux hommes. Une partie de l'œuvre de Christine de Pizan est liée à ce contexte. L'écrivaine dénonce ceux qui trompent et diffament les dames dans *L'Epistre au dieu d'Amours* (1399) avant de déclencher la Querelle du *Roman de la Rose*[230] (1401-1402) en s'attaquant à la misogynie exprimée dans le livre alors objet de la vénération du monde universitaire : la continuation que Jean de Meung avait donnée au célèbre roman. Jean Gerson la soutient dans ce premier débat socio-littéraire face à Jean de Montreuil, Gontier Col (secrétaires du roi Charles VI) et Pierre Col (frère du premier, et chanoine de Notre-Dame de Paris), qui s'insurgent contre l'intervention d'une femme dans un débat d'idées – chasse gardée des universitaires. Comparée par Montreuil à la courtisane grecque Leuntion s'attaquant par écrit au philosophe Théophraste[231], elle démontre sa compétence de lettrée en forçant le dialogue avec les clercs et en publiant leurs échanges[232]. Outre la reine Isabeau, que Christine avait prise à témoin dans ce combat pour l'honneur des femmes en lui offrant un manuscrit des lettres du débat, on sait que Valentine Visconti, Marie de Clèves, Marie de Berry possédaient ce recueil d'épîtres. La plupart des dirigeantes de la Renaissance en auront également connaissance, de même que de *La Cité des dames*, son œuvre la plus militante (1404)[233], dans laquelle Christine avait repris l'ensemble dossier, proposant une analyse des raisons de la misogynie des clercs et faisant l'éloge des plus illustres de ses contemporaines, tout particulièrement des femmes de la maison de Bourgogne[234].

Ce contexte explique la fondation en 1400 de la « Cour amoureuse » initiée par Louis de Bourbon et Philippe le Hardi, et placée sous le patronage de Charles VI. Cette assemblée de nobles, d'ecclésiastiques, d'humanistes et de bourgeois est vouée à

---

[230] Voir Christine de Pizan, Jean Gerson, Jean de Montreuil, Gontier et Pierre Col, *Le débat sur le Roman de la Rose*, Éric Hicks éd., Paris, Champion, 1977 (rééd. Genève, Slatkine, 1996). Pour une bibliographie récente sur le débat, voir : *Le Débat sur* Le Roman de la Rose, trad. Virginie Greene, Paris, Champion, 2006, p. 313-336 ; et Prudence Allen, *The Concept of Woman, vol. II, The Early Humanist Reformation, 1250-1500,* Wm. B. Eerdmans Pub. Co., 2002, chap. 7, « Early Humanist Dialogue about the Concept of Woman », p. 537-658.

[231] Voir par exemple *Le débat sur le Roman de la Rose*, *op. cit.*, 1977, lettre 154, p. 42. Dans sa *Cité des dames*, l'écrivaine défendra l'érudition et la maîtrise du langage de cette femme « de grant science ».

[232] Voir Claire Le Brun-Gouanvic, « Le débat sur Le Roman de la Rose ou la lectrice face aux lettrés », *in* Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, PU Rennes, 2003, p. 201-213 ; et Françoise Autrand, *Christine de Pizan*, Paris, Fayard, 2009, chap. 5.

[233] Voir A.1a, p. 17-18.

[234] Voir le chapitre 68 de la deuxième partie de l'ouvrage. Remarquons également que *Livre des trois vertus* est dédicacé à Marguerite de Bourgogne. Voir Françoise Autrand, « Christine de Pizan et les dames à la cour », dans Geneviève et Philippe Contamine (dir.), *Autour de Marguerite d'Ecosse… op. cit.*, p. 19-31. Voir également Deborah McGrady, « De "l'onneur et louenge des femmes". Les dédicaces épistolaires du *Débat sur le Roman de la Rose* et la réinvention d'un débat littéraire en éloge de femmes », *in* Renée-Claude Breitenstein (dir.), *Publics et publications dans les éloges collectifs de femmes à la fin du Moyen Âge et sous l'Ancien Régime*, *Études françaises* (PU de Montréal), vol. 47, n° 3, 2011, p. 11-27.

« l'honneur, loenge, recommandacion et service de toutes dames et damoiselles[235] » comme l'indiquent ses statuts, et la principale cause motivant le renvoi de ses membres est la diffamation des dames. On compte pourtant parmi ses membres ceux précisément qui étaient déjà en joute avec Christine de Pizan dans la querelle du *Roman* (Jean de Montreuil) ou qui allaient y entrer (Gontier et Pierre Col). Peut-être est-ce pour assurer véritablement la défense du sexe féminin que le duc d'Orléans et la duchesse Valentine Visconti fondent en janvier 1402 l'Ordre de la Rose, célébré par Christine dans le *Dit de la rose*.

3c. L'essor de la défense des femmes

Le cadre de pensée des relations harmonieuses entre les sexes demeure, pour ces gens, les règles de l'amour courtois, qui demandaient aux chevaliers de protéger et d'honorer les femmes. Au XVe siècle, cependant, il apparaît que ces conceptions se sont durcies. C'est ce qui ressort nettement de la deuxième querelle socio-littéraire de l'époque, qui est déclenchée par la *Belle Dame sans Mercy* d'Alain Chartier en 1424. L'œuvre met en scène un homme qui fait une cour assidue à une femme, et qui estime en conséquence que la femme lui doit récompense, alors que celle-ci maintient qu'elle ne doit rien puisqu'elle ne l'aime pas. Aussitôt le poème connu, les lettrés de la Cour accusent l'auteur d'avoir peint une dame contre-nature et lui demandent – sans succès – d'amender son texte. Devant le danger que représente cette voix féminine critique et autonome, plusieurs auteurs mettent en scène des cours d'amour de plus en plus éloignées du modèle noble et de plus en plus proches des cours de justice familières à la clergie. Longtemps envisagés comme de pures joutes rhétoriques, les textes de cette querelle révèlent, comme ceux du débat sur le *Roman de la Rose*, la violence de la « guerre des sexes » qui caractérise cette période[236].

D'autres réactions très vives sont observées dès le milieu du XVe siècle dans les grands centres de pouvoir féminin. La cour de Bourgogne, notamment, devient l'un des grands foyers de la Querelle des femmes[237]. Vers 1440-1442, le prévôt de Lausanne

---

[235] Carla Bozzolo et Hélène Loyau, *La Cour amoureuse dite de Charles VI, vol. 1 : Étude et édition critique des sources manuscrites*, Paris, Léopard d'Or, 1982, p. 36.

[236] Voir David F. Hult, « Lecture et relecture d'une affaire amoureuse : les réponses à la *Belle Dame sans mercy* », *in* Danielle Bohler (dir.), *Le Goût du lecteur à la fin du Moyen Âge*, *Cahiers du Léopard d'Or*, n° 11, 2006, p. 157-169 ; et Emma Cayley, *Debate and Dialogue. Alain Chartier in his Cultural Context*, Oxford, Clarendon Press, 2006, p. 136-162.

[237] Voir Dagmar Eichberger, Anne-Marie Legaré, Wim Hüsken (dir.), *Women at the Burgundian Court : Presence and Influence - Femmes à la Cour de Bourgogne : Présence et Influence*, Turnhout, Brepols, 2011 ; et Éric Bousmar et Monique Sommé, « Femmes et espaces féminins à la cour de Bourgogne au temps d'Isabelle de Portugal (1430-1471) », *in* J. Hirschbiegel et W. Paravicini (dir.), *Das Frauenzimmer. Die Frau bei Hofe in Spätmittelalter und früher Neuzeit*, Stuttgart, Jan Thorbecke Verlag, 2000, p. 47-78

Martin Le Franc fait l'éloge de la duchesse Isabelle de Portugal dans sa dédicace du *Champion des Dames* au duc Philippe le Bon. Le lettré portugais Fernand de Lucène traduit pour elle *Le Triumphe des dames* (v. 1459-60) de Juan Rodriguez de La Camara (avant 1445)[238]. Florence Serrano a également montré que d'autres textes espagnols avaient été mis à contribution dans cette cour[239]. Une littérature consacrée à la défense des femmes commence donc à se développer dans les cercles curiaux[240].

*

Une violente « guerre des sexes » se déclenche donc au début du quinzième siècle, qui oppose les partisans des femmes et de la mixité à leurs détracteurs, désormais bien installés aux postes de pouvoir. Les cours où l'influence des dirigeantes les plus puissantes se fait sentir deviennent des foyers de résistance à l'idéologie des clercs, qui a gagné du terrain. Dans les deux camps, on écrit des textes pour soutenir des positions contraires. Ces textes se multiplient à mesure que les positions se radicalisent dans la période suivante, où ils bénéficient en outre d'une plus large diffusion grâce au succès de l'imprimerie.

4. LA RADICALISATION DES POSITIONS (FIN XVe-XVIe SIÈCLE)

On sait que la fin de la guerre de Cent ans, sous Charles VII, puis l'élargissement des frontières nationales, sous Louis XI et Charles VIII, permirent aux souverains français de reprendre à marches forcées la centralisation de l'État et de s'engager définitivement sur la voie de la construction de la monarchie absolue. Ce processus s'accompagne d'un effort pour façonner les esprits, afin de les rendre plus soumis à l'autorité centrale, la sociogenèse de l'État étant indissociable d'une psychogenèse des individus. La famille est un rouage essentiel de cette construction : le chef de famille est appelé à y relayer le pouvoir central, aux termes d'une délégation qui lui donne puissance sur son épouse et ses enfants. Diverses institutions et groupes sociaux participent conjointement à la mise en place de mesures de normalisation des conduites sexuelles et familiales. Des contradictions majeures minent toutefois cet édifice, en raison des intérêts divergents existant entre ses différents acteurs, et de la

[238] Voir Charity Cannon Willard, « Isabel of Portugal and the French Translation of the *Triunfo de las Doñas* », *Revue Belge de philologie et d'histoire*, 1965, vol. 43, n° 43-3, p. 961-969.
[239] Florence Serrano, *La Querelle des Femmes à la cour, entre la Castille et la Bourgogne, au XVe siècle : étude et édition critique du Triunfo de las donas / Triumphe des dames de Juan Rodríguez del Padrón,* thèse sous la direction de Carlos Heusch et Véronique Duché-Gavet, ENS LSH, 2011.
[240] Sur cette première période de la Querelle des femmes, voir Joan Kelly, « Early feminist theory and the "Querelle des Femmes", 1400-1789 », *Signs* 8-1, 1982, p. 4-28 ; et plus récemment Éliane Viennot, « Champions des dames et misogynes : les enjeux d'un combat frontal, à l'aube des temps modernes (France, 1380-1530) », *in* Florence Rochefort et É. Viennot (dir.), *L'Engagement des hommes pour l'égalité des sexes, XIVe-XXIe siècle)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université, 2013, p. 21-36.

« puissance de feu » que leur permet l'imprimerie. La présence presque ininterrompue de femmes au pouvoir entre la mort de Louis XI (1483) et celle d'Henri III (1589) en est une illustration aussi bien qu'un ferment. Ces contradictions ont pour conséquence un approfondissement de la polémique sur le rôle des femmes et un accroissement considérable des discours normatifs participant à la construction du genre.

4a. La mixité du pouvoir en France

Traditionnelle en cas de régence dans la monarchie française, la présence de femmes au pouvoir est renforcée durant toute cette période par une volonté délibérée de la plupart des souverains de s'appuyer sur les femmes de leur famille, et même sur leurs maîtresses.

Peu avant sa mort en 1483, le roi Louis XI confie la tutelle de son seul fils à sa fille Anne et à son mari Pierre de Bourbon, alors simple sire de Beaujeu ; c'est alors le moyen de leur confier la direction du royaume. En 1491, lorsque Charles VIII marié et âgé de vingt-et-un ans paraît pouvoir assumer seul le pouvoir, « Madame la Grande » se concentre sur la direction du duché de Bourbon dont son mari a hérité. La Cour de Moulins demeure cependant le centre politique du royaume. Le couple royal y séjourne une grande partie de l'année, et le couple ducal y reprend la direction des affaires pendant les guerres d'Italie (Pierre est officiellement régent).

Le règne suivant (1498-1515) est marqué par l'importance exceptionnelle d'une « reine régnante » (la place de reine étant généralement faible en terme de pouvoir, tant que le roi est présent) : Anne de Bretagne. D'une part, l'épouse de Louis XII a déjà été reine, puisqu'elle est la veuve de Charles VIII. Ce dispositif avait été prévu dans le contrat de mariage qu'Anne de France avait imposé à la fin de la « guerre folle » qui avait marqué le début de sa régence, et dans laquelle était entré le duc de Bretagne : en cas de veuvage sans enfant vivant, l'héritière du duché s'engageait à se remarier avec le roi de France suivant. Anne de Bretagne remonte donc sur le trône en 1499. L'enjeu de l'opération est évidemment l'accaparement de la Bretagne, à condition que le mariage soit fécond. L'amour de Louis XII contribue aussi à faire d'elle une reine influente, et elle est par ailleurs chérie du peuple pour qui elle est un symbole d'union et de paix. Mettant à profit les leçons d'Anne de France, apprises à la cour de Moulins, elle développe la « cour des dames » et s'entoure d'artistes et d'hommes de lettres.

Le règne suivant (1515-1547) marque une accentuation de cette tendance. Comme le rappelle Simone Bertière, « avec François Ier accède au pouvoir un

triumvirat, ou plutôt une sorte de trinité politique[241] » comprenant sa mère Louise de Savoie et sa sœur Marguerite de Navarre. La première est jusqu'à sa mort, en 1531, associée au gouvernement de son fils. Elle assume par ailleurs deux fois la régence : pendant la campagne d'Italie de 1515, puis pendant celle de 1523, qui, suite au désastre de Pavie et à l'emprisonnement du roi, se prolonge durant deux ans et demi. La seconde se déplace à Madrid pour négocier la libération de son frère avec Charles Quint. Elle est également une des plus grandes écrivaines du siècle, protectrice des lettres et des idées réformées à la cour de France puis dans sa cour de Nérac après 1527, date de son mariage avec le roi de Navarre. Enfin, la seconde partie du règne de François Ier (après la mort de Louise) est marquée par la présence à ses côtés de la duchesse d'Étampes, qui, si elle n'est pas investie de pouvoirs manifestes, joue un rôle primordial dans les luttes d'influence qui divisent la cour dans les dernières années du règne, notamment entre les partisans des deux fils du roi.

Si Anne de Pisseleu et Marguerite de Navarre voient leur influence décliner après la mort du dauphin François, c'est leur principale opposante, Diane de Poitiers, mentor et maîtresse du dernier fils du roi, qui arrive au pouvoir avec lui. Le règne d'Henri II (1547-1559) est marqué de bout en bout par cette favorite d'autant plus influente que le roi était de vingt ans son cadet. Elle est la première maîtresse royale à jouer un rôle proche de nos premiers ministres. Le roi fait d'Anet, le château qu'il a fait rénover pour elle, l'un de ses lieux de résidence préférés, il lui offre des bijoux de la couronne et la propriété royale de Chenonceau.

Ce pouvoir prend fin à la mort du roi, mais non la présence de femmes au pouvoir. Si Marie Stuart, épouse de François II, n'a pas le temps d'imposer en France sa puissante personnalité, vu que ce règne dure moins d'un an (1559-1560) et qu'elle repart dans le royaume dont elle a hérité, l'Écosse, Catherine de Médicis est nommée régente pour le second de ses fils, Charles, âgé de dix ans à la mort de son frère. La reine mère s'était déjà vu confier des régences limitées lors des campagnes de Lorraine en 1552 et 1554, mais c'est sous le règne de Charles IX (1560-1574) puis sous celui de Henri III (1574-1589) qu'elle montre toutes ses capacités. Elle doit notamment faire face aux guerres civiles et religieuses qui marquent de bout en bout sa présence au pouvoir. Elle meurt, toujours active, au milieu de la dernière guerre, en 1589, peu après les funestes États généraux de Blois, à l'âge de soixante-dix ans.

---

[241] Simone Bertière, *Les Reines de France au temps des Valois, « Le Beau XVIe siècle »*, Paris, éd. de Fallois, 1994, p. 193. Voir aussi « Régence et pouvoir féminin », *in* Kathleen Wilson-Chevalier et Éliane Viennot (dir.), *Royaume de fémynie, Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p. 63-70.

Cette longue présence des femmes au gouvernement, seules ou en collaboration avec les rois, s'interrompt ensuite sous le règne d'Henri IV (1593-1610), qui s'ouvre après plus de huit ans de guerre civile généralisée, durant laquelle les prétendants au trône ont été jusqu'à six, et surtout durant laquelle le débat sur les règles de succession – et notamment sur la loi salique – n'ont jamais cessé.

4b. L'importance des femmes de la cour et des dirigeantes des grandes familles

Le premier cercle n'est pas le seul à contribuer à la mixité de la vie publique. La période est également caractérisée par une présence de plus en grande de femmes dans les allées du pouvoir, ainsi qu'à la tête des clans alliés ou opposants de la monarchie. Le premier phénomène est à la fois lié à la progression de l'absolutisme et à la présence des gouvernantes. Suivant l'idée d'Anne de France, qui dans ses *Enseignements* recommandait à sa fille de s'entourer de femmes éduquées pour tenir un rôle central à la cour (animation culturelle, gestion des affects, soutien des politiques menées)[242], toutes les reines puissantes ou dirigeantes ont contribué à développer les aréopages féminins. Pour le plus grand plaisir des souverains, assurément (on prête à François Ier l'adage « une cour sans femmes est un jardin sans fleurs », et l'on sait qu'il en fit grand usage), mais aussi pour leur plus grand profit – la cour de France faisant l'admiration des visiteurs tant français qu'étrangers[243].

Le second phénomène est quant à lui lié à la tradition féodale, encore vivace. La politique est toujours pour partie l'affaire des grandes familles, dont les dirigeantes, veuves ou non, jouent un rôle de premier plan. Au XVIe siècle, c'est le cas des duchesses de Guise (et plus largement de toute la famille dite « de Lorraine »), des duchesses de Montpensier et de Montmorency, auxquelles on doit ajouter certaines « favorites » de Catherine de Médicis, comme la duchesse d'Uzès Louise de Clermont et la maréchale puis duchesse de Retz Claude-Catherine de Dampierre. Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, participe avec Marguerite de Valois, fille de France et reine de Navarre, au complot de 1574 visant à écarter Henri III du trône. La sœur du troisième duc de Guise, Catherine-Marie de Lorraine, duchesse de Montpensier, dirige la propagande du clan lorrain pendant la Ligue. Diane de France, fille légitimée

[242] Voir à ce sujet, entre autres, Élodie Lequain, « La maison de Bourbon, escolle de vertu et de perfection. Anne de France, Suzanne de Bourbon et Pierre Martin », *Médiévales*, n° 48 « Princes et princesses à la fin du Moyen Âge », 2005, p. 39-54.

[243] À l'occasion des fiançailles de François Ier et de Claude de France en 1506, un contemporain décrivant la procession de nombreuses grandes dames menée par Anne de France et Louise de Savoie fit ce commentaire : « il sembloit que le royaume de Fémynie y fust arrivé » (cité dans *Royaume de Fémynie…*, *op. cit.*, p. 10-11). Il réemployait là une expression de Christine de Pizan dans *La Cité des Dames*.

qu'Henri II eut avec une italienne, élevée par Diane de Poitiers et admise à siéger au Conseil de ses demi-frères Charles IX et Henri III, est l'une des chevilles ouvrières du rapprochement de ce dernier et du futur Henri IV, en 1588-1589. Elle sera l'une des rares femmes jouissant de véritable considération sous le règne du premier Bourbon.

Au-delà de ces grands noms, enfin, nombre de femmes assument des délégations de pouvoir importantes pendant les guerres civiles, s'occupant seules de leurs domaines, exerçant le commandement militaire, négociant les trêves et les libérations de leurs maris[244].

4c. L'investissement des femmes dans les conflits religieux

Les femmes sont également très impliquées dans le développement de la Réforme et celui de la Contre-Réforme, en temps de guerre comme en temps de paix. Elles interviennent sur ce plan comme dirigeantes, quand elles le sont, comme parentes de dirigeants, comme mères, mais aussi comme « militantes » de base, au sein des mouvements populaires qui se développent à l'occasion des conflits.

On connaît bien le rôle de Marguerite de Navarre dans l'essor du protestantisme en France, mais moins ceux des grandes dames qu'elle réussit à convaincre et qui prirent le relais de la protection et de la diffusion des idées réformées. On connaît aussi le rôle de sa fille Jeanne d'Albret, qui imposa la religion protestante dans son royaume après son veuvage et rédigea le manifeste du parti huguenot de 1568, mais moins celui de sa petite-fille Catherine de Bourbon, gouvernante du Béarn pendant vingt ans et promue chef du parti huguenot après l'abjuration de son frère Henri IV. Moins puissantes mais tout aussi impliquées sont Louise de Montmorency, à l'origine de l'engagement dans le protestantisme de ses enfants, dont le célèbre amiral de Coligny ; Renée de France, cadette de Louis XII, proche de Marguerite de Navarre et comme elle attachée à la nouvelle foi, qui dans ses résidences de Ferrare puis de Montargis accueillit les protestants persécutés. Les princesses de Condé (notamment Françoise d'Orléans et Charlotte-Catherine de La Trémoille), les Rohan (Catherine de Parthenay et ses filles, Anne et Catherine) défendent également la cause protestante, quand les princesses de la famille de Lorraine soutiennent le parti catholique.

De très nombreuses femmes de toutes classes sociales sont également engagées dans la dernière guerre civile pour empêcher l'arrivée au pouvoir d'Henri IV. Les observateurs de la vie parisienne dans les années qui la précèdent ne cessent de noter, comme Pierre de l'Estoile dans son *Journal*, la très grande mixité des manifestations de

[244] Voir Éliane Viennot, « Les femmes dans les troubles du XVIe siècle », *Clio-H.F.S.*, 5, 1997, p. 79-96.

piété populaire, voire des actes d'héroïsme de certaines femmes. Une mixité qui continuera de caractériser le mouvement militant favorable à l'instauration des décrets du Concile de Trente en France[245].

Sans être activement engagées dans un parti, enfin, certaines femmes marquent leur préférence pour l'un ou l'autre. C'est notamment le cas de Marguerite de Valois, qui finance l'établissement des Jésuites dans plusieurs villes de son apanage, et qui les soutient encore – quoique plus mollement – dans leur ascension parisienne au début du XVIIe siècle.

4d. La contestation de la présence des femmes au pouvoir

Toutes les dirigeantes de la période doivent faire face à des oppositions, qui vont de la critique publique à la guerre, en passant par des manœuvres visant à les écarter du pouvoir. Anne de France n'est pas à la tête de l'État depuis un an que se prépare la « Guerre folle » (1485-1488). Louise de Savoie est en butte à de nombreuses critiques durant son « règne », et à des frondes ouvertes au temps de l'absence prolongée de François Ier, après le désastre de Pavie. Catherine de Médicis doit manœuvrer pour recevoir la régence en 1560, et elle est l'objet d'une guerre médiatique ininterrompue après la Saint-Barthélemy.

Éliane Viennot a montré que l'opposition à ces femmes, tout en continuant à puiser dans l'argumentaire misogyne « classique », s'était peu à peu homogénéisée autour de la référence à la loi salique. La première impression du traité anonyme des années 1460 date de 1488, soit du lendemain de la victoire d'Anne de France sur les coalisés de la « guerre folle ». Le traité est dès lors doté d'un titre : *La loi salique, première loi des Français*. Il est réimprimé en 1507, lorsque Louis XII envisage de confier la régence à son épouse et à Louise de Savoie pendant la « conquête de Gênes ». Il l'est à nouveau sous le « règne » de Louise de Savoie (1522), puis au temps de la puissance de la duchesse d'Étampes (1541) et de celle de Diane de Poitiers (1557). Ce vieux texte est ensuite abandonné au profit d'autres, plus adaptés à la nouvelle période.

Vers 1550, en effet, après la publication d'une version carolingienne du code des Francs Saliens – vraisemblablement due aux frères Du Tillet –, l'idée se répand parmi les savants et les historiens que la loi salique, comme disposition successorale, a « été inventée, ou par Philippe le Long, ou par Philippe de Valois, pour se faire rois, et pour exclure leurs nièces de cette couronne », comme l'écrit Bernard de Girard du Haillan

[245] Voir Margaret L. King et Albert Rabil Jr., *Teaching Other Voices : Women and Religion in Early Modern Europe*, Chicago, 2007 ; et Barbara Diefendorf, *From Penitence to Charity : Pious Women and the Catholic Reformation in Paris*, Oxford, Oxford UP, 2004.

dans l'*État et succès des affaires de France* en 1570[246]. Aucun d'entre eux ne propose cependant de revenir à l'héritage des filles. Reprend alors du service l'argument de la coutume française d'exhérédation des femmes du trône, forgé après les usurpations du début du XIVe siècle. Théodore de Bèze, s'appuyant sur l'idée de la « première loi des Français », fait de ce principe la « première loi fondamentale de l'État » (*Le Droit des magistrats*, 1574). À la même époque (celle de l'écrasement du complot des Malcontents par Catherine de Médicis), plusieurs pamphlets s'emparent de cette notion et remettent en selle la loi salique. C'est en invoquant « l'autorité de notre loi salique » que l'auteur anonyme du *Discours merveilleux de la vie, actions et deportements de Catherine de Médicis* appelle à l'union contre la reine mère, affirmant « que les femmes peuvent aussi peu régir et gouverner ce royaume qu'en prétendre la succession ; que, quand le contraire s'est fait, ç'a été par un abus tout manifeste, dont nous avons toujours porté la peine[247] ». Le succès de ce texte, rédigé par un catholique proche des princes arrêtés, mais aussitôt republié par les protestants, puis traduit en latin et dans plusieurs langues européennes, relance alors la fable[248].

Dès 1585, lorsque s'ouvre la guerre pour la succession d'Henri III, la loi salique est alléguée comme fondement de leurs prétentions par deux candidats au trône, le catholique Charles de Bourbon et le protestant Henri de Navarre. Après l'assassinat d'Henri III (1589) et la mort de « Charles X » (1590), seul le roi d'Espagne, Philippe II, conteste ouvertement le mythe français, pour défendre la candidature de sa fille (petite-fille de Catherine de Médicis et d'Henri II) tandis que les catholiques français se divisent. En juin 1593, alors que les États généraux siègent pour désigner un nouveau roi, le Parlement de Paris émet l'« arrêt Lemaistre » (du nom du président qui le prononce) selon lequel, depuis la nuit des temps, la loi salique empêche « que la couronne ne tombe ès mains des étrangers ». Henri de Navarre abjure un mois plus tard le protestantisme, geste qui signe la réconciliation générale autour de la francité, de la catholicité et de la masculinité du nouveau monarque. Même si Henri IV se garde bien, comme ses prédécesseurs, de légiférer sur le mode successoral dont il a encouragé la propagande durant huit ans, son règne constitue le « début de la fin » de la puissance des dirigeantes en France.

---

[246] Cité par Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir…, t. 1, op. cit.*, p. 584.
[247] *Ibid*, p. 592-3. Voir l'intégralité du chapitre 14, « La « première loi des français (1483-1585) », p. 570-599.
[248] Ceux qui affirment le contraire ont beaucoup moins de succès : le *Discours de La Légitime succession des femmes aux possessions de leurs parens et du gouvernement des princesses aux Empires et Royaumes,* que David Chambers dédie à Catherine de Médicis n'est publié qu'une fois en 1579.

4e. L'accentuation de l'ordre patriarcal

La présence de femmes à la tête de l'État, comme l'influence de tant d'autres dans la sphère publique contrarient évidemment le processus d'« acculturation des masses populaires », pour reprendre l'expression de Robert Muchembled dans *La Société policée. Politique et politesse en France du XVIe au XXe siècle* (1998). Un processus qu'il a défini comme une « colonisation culturelle activement conduite par les élites au cours des XVIe et XVIIe siècles[249] ». Là encore, s'il y a bien consensus sur l'objectif entre la royauté, la clergie et l'Église, leur alliance est parfois conflictuelle.

Pour affirmer leur toute-puissance, les rois s'appuient d'abord sur le droit. Lancé au sortir de la guerre de Cent ans par la lettre de Charles VII pour la réforme de la justice (1454), le mouvement de rédaction des coutumes s'intensifie. « La plupart des coutumes sont […] rédigées entre 1506 et 1540 », rappelle Martine Grimberg, avant qu'un « second temps fort commence avec les réformations des coutumes au milieu du XVIe siècle, qui tentent une unification progressive d'un droit civil commun sur le modèle de la coutume parisienne[250] ». Cette fois-ci, c'est Henri II qui est à l'origine de la demande, et ce sont ses fils qui conduisent le processus à son terme. Mais c'est à l'évidence la haute clergie qui le pilote, que ce soit à la chancellerie royale ou dans les Parlements qui supervisent les travaux. Or il ne s'agit plus seulement de rédiger les coutumes, mais de les réformer – toujours avec l'objectif d'aller dans le sens d'une unification juridique, afin notamment de faciliter le travail des cours d'appel et d'assurer une justice prétendument équitable. Plus que jamais, cependant, les infléchissements imprimés vont dans le sens des intérêts de la haute clergie, et de ses conceptions de l'ordre familial. Si certains historiens continuent d'affirmer que « l'époque de 1500 croit moins à la différence des sexes qu'à leur unité profonde[251] », les études montrent au contraire, dans leur majorité, que la puissance maritale ne cesse

[249] Robert Muchembled, *La Société policée. Politique et politesse en France du XVIe au XXe siècle*, Paris, Seuil, 1998, p. 9 et 11. Voir aussi *L'Invention de l'homme moderne. Culture et sensibilités en France du XVe au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1994.

[250] Martine Grimberg, « La rédaction des coutumes et les droits seigneuriaux. Nommer, classer, exclure », *Annales HSS*, sept.-oct. 1997, n°5, p. 1017-1038 (cit. p. 1017).

[251] Jacques Solé, *Être femme en 1500. La vie quotidienne dans le diocèse de Troyes*, Paris, Perrin, 2000, p. 255. L'auteur dit prendre ses distances avec l'histoire féministe et la *gender history*. Il affirme que le sexe dit faible « dispose de beaucoup plus d'autonomie, d'initiative et de liberté d'allures que ne lui en accordent habituellement les historiens » (p. 111). Il considère le mariage comme une source de prestige et de sécurité, sans s'attarder sur ceux qui sont disharmonieux, ni sur les plaintes qu'il mentionne d'épouses battues, vendues ou échangées (à la décharge des maris, certaines sont alcooliques note-t-il).

de se renforcer à partir de la Renaissance[252], et que l'incapacité juridique des femmes mariées s'aggrave de manière sensible au XVIe siècle[253].

C'est le « droit romain », on l'a vu, qui est la principale source d'inspiration de ces juristes. Le père y incarne le *pater familias* romain, et si ce pouvoir est délégué aux veuves en cas de disparition du chef de famille, c'est uniquement pour sauvegarder le patrimoine. Le père est le souverain absolu dans sa famille à l'instar du roi dans son royaume, selon « le complexe État-famille ». Cette formule de Sarah Hanley dit clairement l'interpénétration de l'espace politique et de l'espace familial dans cette conception patriarcale de l'autorité et de l'ordre social[254]. On a également pu écrire que « l'absolutisme marital comme l'absolutisme paternel s'épanouit dans une ambiance où l'absolutisme monarchique donne la note[255] ». En témoignent *Les Six livres de la République* en 1576, où Jean Bodin théorise en même temps la monarchie absolue et la domination masculine :

> La gynécocratie est droitement contre les lois de Nature, qui a donné aux hommes la force, la prudence, les armes, le commandement, et l'a ôté aux femmes ; et la loi de Dieu a disertement ordonné que la femme fût sujette à l'homme, non seulement au gouvernement des royaumes et empires, [mais] aussi en la famille de chacun en particulier […] Or si le droit naturel est violé en la Gynécocratie, encore plus est le droit civil et le droit des gens, qui veulent que la femme suive le mari […] tous les canonistes et docteurs en lois sont d'accord, et les théologiens aussi.[256]

La réformation des coutumes, qui se poursuit sous les derniers Valois, confirme donc et même alourdit la dépendance des femmes et la puissance maritale. La communauté d'acquêts devient par exemple le régime matrimonial le plus courant dans la France du Nord – la plus contrôlée par le pouvoir royal et le Parlement de Paris. En mettant en commun les apports des deux conjoints, elle revient en effet à transférer à l'époux les biens de sa femme ou, au minimum, à les placer sous son contrôle. Pour les juristes parisiens, le mariage fait de la femme une mineure : elle n'a pas le droit à la propriété privée, ni même celui d'avoir une identité distincte de celle de son mari. D'ailleurs la différence d'âge entre époux est de plus en plus courante et recherchée. André Tiraqueau épouse par exemple à 24 ans une fillette de 12 ans et Guillaume Budé à 38 ans une de 15 ans. La femme séparée n'est quant à elle qu'une mineure

---

[252] Jean Portemer, « Le statut de la femme en France », *in La Femme*, *Recueils de la Société Jean Bodin*, *op. cit.*, 1962, p. 454-457.
[253] Voir François Lebrun, *La Vie conjugale sous l'Ancien Régime*, A. Colin, 1975, p. 78-81 ; et plus récemment, Philippe Hamon, *Les Renaissances 1453-1559*, Paris, Belin, 2009, p. 140.
[254] Sarah Hanley, « Engendering. The State Family Formation and the State Building in Early Modern France », *French Historical Studies*, 1989, vol. 16, n° 1. Voir aussi Barbara Diefendorf, « Gender and Family », *in Renaissance and Reformation France, 1500-1648*, éd. Mack Holt, Oxford UP, 2003, p. 99-118.
[255] François Olivier-Martin, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, Genève, Slatkine reprint, 1972, 2 vol. Cité par André Burguière, *Le Mariage et l'amour en France… op. cit.,* p. 149.
[256] Jean Bodin, *Les Six livres de la République*, Paris, Fayard, 1986, vol. VI, p. 232, 233 et 245.

émancipée : elle peut disposer de ses biens meubles sans l'autorisation de son mari, mais pas des immeubles. À la fin de la période, la prééminence accordée au *pater familias* est explicite dans le titre de l'ouvrage de Pierre Ayrault : *De la puissance paternelle* (1589)[257].

4f. L'instauration d'un rigorisme moral

André Burguière a récemment démontré que l'État et l'Église, dans leur entreprise de normalisation morale et de reconquête religieuse de la société ont visé, à partir du XVIe siècle « à enfermer la sexualité dans la sphère conjugale et à bannir toutes les formes extramaritales de relations sexuelles » en se concentrant sur la cellule conjugale, c'est-à-dire sur le couple, qui deviendra ainsi en quelques siècles « le pivot de la vie familiale et l'interlocuteur privilégié des pouvoirs politiques ou religieux[258]. » Norbert Élias avait déjà étudié l'installation progressive d'une « civilisation des mœurs », faite d'autodiscipline et de convenances, où les contacts physiques étaient à éviter, la nudité et les fonctions physiologiques à dissimuler, les émotions et les désirs à contrôler[259]. Ce processus de civilisation s'attache tout particulièrement à codifier les rapports hommes-femmes.

Un rigorisme moral s'installe ainsi progressivement au XVIe siècle, qui vise en premier lieu la prostitution. Avec la paupérisation, le nombre des prostituées a augmenté tandis que les courtisanes sont venues déranger les catégories établies. Cultivées, riches, elles ne couchaient qu'avec certains hommes pour lesquels elles faisaient risquer égarements du cœur et dilapidation des fortunes. Les filles sont donc à nouveau marginalisées, les étuves reléguées dans les faubourgs, les maquerelles professionnelles excommuniées, comme les concubines des prêtres. Puis les autorités urbaines, les unes après les autres, ferment les lieux de prostitution, et en 1560, les États généraux d'Orléans prononcent leur interdiction dans tout le royaume. Après le concile de Trente (1545-1563), l'Église cherche à encadrer encore davantage la vie familiale et modifie les attitudes à l'égard de la sexualité, qui devient indissociable du péché. La répression entend lutter à la fois contre la contagion de la syphilis et contre la corruption morale. Enfin les guerres de religion (huit entre 1562 et 1598), vues comme un châtiment des plaisirs, achèvent de transformer les mentalités.

Progressivement l'Église rejette également les charivaris pour leurs débordements. Cette sorte de police des mœurs indépendante n'a plus lieu d'être pour

[257] Il est republié chez Jamet Mettayer, à Tours, avec un titre à rallonge : *De la puissance paternelle contre ceux qui, sous couleur de Religion, vollent les enfans à leurs peres et meres* (1593).
[258] André Burguière, *Le Mariage et l'amour en France… op. cit.*, Paris, Seuil, 2011, p. 11.
[259] Norbert Élias, *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973 (1re éd. allemande, 1939).

sanctionner les divers manquements à l'ordre matrimonial, qui s'est imposé et institutionnalisé. De son côté, la haute clergie désormais pleinement notabilisée rejette aussi ses anciens rites d'intégration et condamne les abbayes de jeunesse. Ses membres justifient par leur conduite et l'ostentation d'un mode de vie austère leur position éminente, imposant une surveillance inquisitoriale de la société. Face à la législation ecclésiastique, à laquelle on reproche de ne pas assez se soucier des intérêts des familles et de la préservation de l'ordre social, les élites masculines laïques cherchent à protéger leurs patrimoines et leurs lignages pour asseoir leur pouvoir au cœur de l'État[260]. Sous leur influence, les édits royaux se multiplient, qui cherchent à protéger les intérêts convergents de la royauté et du monde de la robe.

Contre les pères du Concile de Trente qui veulent faire du libre consentement le fondement du mariage, les légistes parviennent ainsi à faire promulguer l'édit royal de 1556, qui interdit, sous peine d'exhérédation, les mariages clandestins contractés sans l'autorisation des parents par les garçons de moins de trente ans et les filles de moins de vingt-cinq ans. La même année, un autre édit oblige les filles non mariées à déclarer leur grossesse. L'ordonnance de Blois, en 1579, étend aux veuves de moins de 25 ans l'interdiction de se remarier sans l'approbation de leurs parents et assimile le mariage clandestin au rapt de séduction, puni de la peine capitale ou du bannissement. L'Église cesse de juger les affaires matrimoniales, reprises par des tribunaux civils beaucoup moins compréhensifs à l'égard des femmes et des enfants parce qu'ils visent la restauration de la hiérarchie dans la famille : les enfants doivent obéir à leurs parents et les femmes à leurs époux.

Déjà bien engagé, le processus de mise en place d'une justice à deux poids deux mesures s'accentue encore. Les violences masculines ne sont prises en compte que si elles s'ajoutent à d'autres méfaits comme la débauche ou la dissipation des biens de la famille, tandis que les femmes accusées d'avoir tué leurs maris ne sont pas jugées sur le fait qu'elles sont ou non victimes de violences, mais doivent apporter des preuves de leur soumission[261]. Le mari adultère n'est condamné que s'il loge une concubine sous son toit, mais l'épouse qui une simple aventure peut être enfermée au couvent, et sa dot utilisée pour les frais de réclusion[262]. L'adultère monopolise l'attention des théologiens comme des jurisconsultes, car il s'inscrit au cœur de la polémique religieuse sur la

[260] Claire Chatelain, *Chronique d'une ascension sociale. Exercice de la parenté chez les grands officiers (XVIe-XVIIe siècle)*, Paris, éd. de l'EHESS, 2008.
[261] Dorothea Nolde, « Violence et pouvoir dans le mariage. Le rapport conjugal à travers les procès pour meurtre du conjoint devant le parlement de Paris, 1580-1620 », *in* Kathleen Wilson-Chevalier et Éliane Viennot (dir.), *Royaume de fémynie, op. cit.*, p. 121-133.
[262] André Burguière, *Le Mariage et l'amour en France… op. cit.*, p. 152.

dissolubilité du mariage. Dénoncé comme le crime impuni par excellence, considéré comme une cause de l'instabilité politique, il fait l'objet d'innombrables histoires tragiques et de canards sanglants, qui incitent à surveiller les femmes.

Enfin, les autorités laïques et religieuses intensifient leur répression de la sorcellerie, qu'elles considèrent comme un des plus grands dangers pour les fondements de la société qu'elles cherchent à mettre en place. D'après Merry Wiesner, le pic de la « chasse aux sorcières » se situe vers 1560 et Margaret King rappelle qu'entre 1480 et 1700 plus de femmes sont exécutées pour sorcellerie que pour tout autre crime[263]. Il s'agit donc là d'une des plus profondes différences de genre de la période. Le *Malleus maleficarum* d'Heinrich Kramer et Jacob Sprenger, publié 24 fois entre 1486 et 1598, donne comme étymologie à *femina* les termes *fe* (foi) et *minus* (moins) ; ce qui justifie pleinement l'attribution aux femmes des caractéristiques véhiculées par la tradition misogyne : elles sont charnelles, crédules, curieuses, méchantes, imparfaites… Les arguments des inquisiteurs rejoignent ainsi les thèses aristotéliciennes généralement défendues par les clercs, dont le médecin Rondibilis se fait l'écho dans le *Tiers Livre* de Rabelais en 1546[264], et qui leur servent de justification pour persécuter celles qui refusent de rentrer dans le rang.

4g. Les résistances à l'ordre des clercs

Si les lois s'unifient, les pratiques divergent selon les lieux, les milieux et les circonstances. Certes, la supériorité masculine n'est pas remise en cause au sein d'un même « rang », mais l'appartenance à un sexe est moins déterminante pour l'accès au pouvoir au sens large que l'appartenance sociale. Ainsi lorsque la famille d'une femme est d'un rang supérieur à celui de la famille de son époux, elle peut « peser » plus que lui si les membres de sa famille la soutiennent dans ses décisions et la protègent contre le pouvoir de son époux.

D'autre part, si les textes de loi et les injonctions des textes didactiques renvoient une image des femmes confinées dans leurs foyers, dans les faits, presque toutes prennent part à la vie économique urbaine, comme le révèlent les archives judiciaires et les contrats privés[265]. Leur participation aux corporations de métiers est

---

[263] Mary E. Wiesner, *Women and Gender, op. cit.,* 1993, p. 220 ; et Margarete King, *Women of the Renaissance*, *op. cit*., 1991, p. 146.

[264] « Quand je diz femme, je diz un sexe tant fragil, tant variable, tant muable, tant inconstant, et imperfeict… […] Nature leurs a dedans le corps posé en lieu secret et intestin un animal, un membre […dont] tout le corps est en elles esbranlé, tous les sens raviz, toutes affections intérinées, tous pensemens confonduz », Rabelais, *Tiers Livre*, ch. XXXII, *Œuvres complètes*, Jacques Boulenger (éd.), Paris, Gallimard, « Pléiade », 1955, p. 445.

[265] C'est ce que démontrait déjà Natalie Zemon-Davis dans *Society and Culture in Early Modern France*, chap. 3, « City Women and Religious Change », Stanford, 1965.

certes encore plus limitée qu'à la fin du Moyen Âge, et la dernière confrérie féminine du début du seizième siècle a disparu en 1540. Pourtant, de nombreuses études soulignent l'importance du travail féminin dans les villes[266], où femmes et filles aident souvent leurs pères et maris dans les ateliers, ou bien gèrent le foyer en leur absence. Les femmes des classes moyennes – cibles de moindre importance dans la course à la réussite sociale – bénéficient de plus d'autodétermination que celles de l'aristocratie et de la clergie. Quant au monde rural, la nécessité économique et le rythme de la vie y placent davantage les couples sur un pied d'égalité. Si la loi interdit désormais les fiançailles, dans le milieu paysan on célèbre parfois le mariage seulement lorsque la fille est enceinte, et on laisse assez librement les jeunes vivre leur sexualité avant le mariage. Les moments de sociabilité mixte leur permettent de se rencontrer en présence des adultes. C'est le cas des veillées, que l'Église cherche à éradiquer tout au long du XVIe siècle.

4h. Le rôle complexe des réformes religieuses

Un certain nombre de chercheurs et de chercheuses ont voulu voir dans la Réforme une amélioration de la condition des femmes[267]. Le protestantisme offre en effet un accès plus direct au monde de Dieu et autorise donc les femmes à lire et commenter la Bible, à chanter les textes religieux aux côtés de leur mari. Érasme écrit dans ses *Paraclésis* : « Je souhaiterais donc que les plus humbles femmes lisent l'Evangile et qu'elles lisent les Epîtres de saint Paul[268] ». Les huguenots organisent donc pour elles des cours de catéchisme et d'alphabétisation. Leurs assemblées sont mixtes, et les épouses des ministres du culte jouent parfois des rôles importants dans les congrégations et dans les communautés. C'est le cas de la théologienne Marie Dentière, ancienne abbesse de Tournai exclue pour hérésie puis épouse d'un pasteur (vers 1520), qui prêche jusque dans les couvents pour inciter les femmes à quitter leur vie de recluses[269]. Pourtant, malgré quelques exemples comme celui-ci, les évangélistes et les réformateurs s'appuient sur la soif intellectuelle des femmes pour stimuler leur piété et

---

[266] Voir *La donna nell'economia, sec. XIII-XVIII*, Simonetta Cavaciocchi (dir.), Florence, Le Monnier, 1990 ; *Il lavoro delle donne*, Angela Groppi (dir.), Rome, 1996 ; et Samuel K. Cohn, *Women in the Street : Essays on Sex and Power in Renaissance Italy*, Baltimore, 1996.

[267] Danièle Fischer, « L'apport de la Réforme à l'évolution de la condition féminine », *Études Théologiques et Religieuses*, vol. 57, n°1 (1982), p. 17-39. Une des meilleures synthèses sur la question reste « City Women and Religious Change » de Natalie Zemon-Davis (*op. cit.*), traduit « Les huguenotes » par Marie-Noëlle Bourguet, *in Les Cultures du peuple. Rituels, savoir et résistances au XVIe siècle*, Paris, Aubier, 1979 (p. 113-158).

[268] Érasme, *Paraclésis* (1516), trad. et commentaires P. Mesnard, *BHR*, t. XIII (1957), p. 37.

[269] On lui doit deux ouvrages dont l'*Epistre très utile faicte et composée par une femme chrestienne de Tornay, envoyé à la Royne de Navarre* (1539) dans laquelle elle insère une *Défense pour les femmes*.

non pour qu'elles passent à l'investigation théologique : l'instruction ne leur est nécessaire que pour éduquer leurs enfants et leurs domestiques, et ainsi participer au bon gouvernement de la société.

C'est en effet pour fournir les prédicateurs, les sacristains, les maîtres et les maîtresses dont la nouvelle Église a besoin que Luther demande aux autorités d'obliger les parents à envoyer les garçons et les filles à l'école quelques heures par jour. De même, Calvin ne désapprouve pas les premières protestantes qui prêchent et enseignent, car elles contribuent à l'essor de la nouvelle Église. Mais une fois celle-ci institutionnalisée, il renvoie les femmes à leurs rôles traditionnels[270]. Pas plus que les catholiques, les réformés ne sont à l'aise avec la liberté sexuelle des femmes et leur présence dans le domaine public, et les protestantes ne sont pas plus autorisées que les catholiques à monter en chaire ou à siéger en consistoire. Si *La Grant Danse macabre des femmes* (v. 1482) mentionne encore une « theologienne » qui « veult sçavoir » et qui prêche car on « lescoute », vingt ans plus tard Pierre Gringore se plaint dans *Les Folles Entreprises* des « bibliennes » qui « dessus les Evangiles glosent[271] ».

En fait, la valorisation du statut du mariage dans le protestantisme – qui milite contre le célibat des clercs – s'accompagne d'une forte insistance sur l'éducation des enfants et le respect de l'ordre patriarcal ; de fait, elle induit une moindre puissance des femmes mariées, et un mépris de celles qui ne le sont pas[272]. Les théologiens réformés critiquent la dimension sacramentelle du mariage catholique, qu'ils voudraient davantage sous le contrôle des pouvoirs laïques, en particulier des notaires. Ils préconisent des contrats civils, révocables, fondés sur des considérations sociales et requérant l'accord des familles, dans lesquels le choix des époux, et notamment des femmes, pèse moins que celui des pères. En outre, l'élimination des couvents supprime des styles de vie alternatifs qui avaient leurs vertus en terme d'éducation et de liberté face au mariage. Enfin, l'élimination du culte des saints et des saintes, et surtout de la Vierge, mutile de nombreux modèles féminins. La Réforme ôte finalement à la vie religieuse des femmes sa spécificité, et rend plus facile leur subordination[273].

---

[270] « as the Reformation took institutional form, Calvin expected women to return to their traditional subordinate roles » écrit Jane Dempsey Douglass dans « Christian freedom : what Calvin learned at the school ok women », *Church History*, t. 1 53 n° 2 (1984), p. 155-173 (cit. p. 172). Voir aussi son ouvrage *Women, freedom, and Calvin,* Philadelphia, Westminster Press, 1985.

[271] Cités dans Ann Tukey Harrison, « Fifteenth-century French women's role names », *French Review*, t. 62 n° 3 (1989), p. 438 et *Œuvres complètes* de Gringore, éd. Ch. D'Héricault et A. de Montaiglon, Jannet, t. I, p. 80.

[272] Voir Margarete King, *Women of the Renaissance*, Chicago-Londres, Chicago UP, 1991, p. 137-138.

[273] À propos des rapports entre les femmes et le protestantisme, voir aussi Nancy L. Roelker, « Les femmes de la noblesse huguenote », *in L'Amiral de Coligny et son temps*, Société d'Histoire du Protestantisme Français, 1974, p. 227-250 ; et Sherrin Marshall Wyntjes, « Women in the Reformation

La Contre-Réforme catholique va plus ou moins dans le même sens. D'abord, l'Église, qui cherche à éradiquer les groupes laïques comme les Béguines, retire le soutien qu'elle accordait encore à plusieurs d'entre eux. Les Ursulines, qui servaient les pauvres et les malades et gagnaient leur vie en enseignant et en faisant des vêtements, sont forcées de prononcer des vœux, de vivre en communauté, de se soumettre à la règle de saint Augustin et à l'autorité épiscopale en 1572 pour être reconnues par Grégoire XIII. Par ailleurs, dans leur souci de promouvoir la sainte Famille, les catholiques reprennent eux aussi en charge l'idéal éducatif des humanistes, exaltant la cellule nucléaire centrée sur l'enfant et la figure patriarcale. Contrairement aux représentations médiévales de Marie, qui donnaient l'image d'une mère adulte, celles du XVIe siècle ont tendance à la rajeunir et à la placer sous la protection d'un époux plus âgé et plus rigoureux. Le culte de Joseph s'en voit amplifié, tandis que celui de sainte Anne, si populaire au Moyen Âge, régresse notablement[274]. Les actions et réactions de chaque religion ne font donc qu'aggraver la situation des femmes en les plaçant plus sûrement sous l'autorité des hommes, qu'elles soient protestantes ou catholiques. Signe de cette évolution, Jeanne la papesse, figure du pouvoir féminin au sein de l'Église, devient le double de l'Anti-Christ sous la plume de Florimond de Raemond à la fin du siècle[275].

4i. Les résistances de la noblesse et l'engagement des grandes dames dans la Querelle des femmes

Contrairement au milieu de la clergie, le monde des cours est mixte. La mixité et le respect des femmes font partie de la culture des aristocrates, qui considèrent comme une marque de grandeur et d'héroïsme la capacité des hommes à nouer des relations avec de grandes dames et envisagent au contraire le mépris des femmes et la ségrégation des sexes comme la marque des classes sociales inférieures, notamment celle qui lui fait de plus en plus d'ombre, la clergie. Pour les clercs au contraire, la mixité et le respect des femmes sont la marque de la perversion des nobles, qu'ils accusent de manquer de virilité, et de se complaire aux loisirs comme à la lecture d'ouvrages licencieux et irréalistes – référence à la littérature héroïco-sentimentale qui

---

era », *in Becoming visible. Women in European history*, Boston, Hougton Mifflin Co, 1977 (rééd. 1988), p. 165-191.

[274] Voir Carolyn C. Wilson, *St. Joseph in Italian Renaissance Society and Art : New Directions and Interpretations*, Philadelphia, 2001 ; et Paul Payan, *Joseph. Une image de la parenté dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2007.

[275] *L'Erreur populaire de la papesse Jeanne* (1587) est retitré *L'Anti-Papesse*, publié avec *L'Anti-Christ* à partir de sa troisième édition en 1599, et réédité sous ce titre plus d'une dizaine de fois jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Voir Barbara Sher Tinsley, « Pope Joan Polemic in Early Modern France : the Use and Disabuse of Myth », *Sixteenth Century Journal*, vol. 18, n° 3, automne 1987, p. 381-398.

suscite parmi eux un grand engouement. La codification des rapports femmes-hommes voit donc s'affronter la noblesse et la clergie, chacun des deux camps cherchant d'autant plus à imposer ses idéaux en la matière que « les pratiques de la différence des sexes sont au cœur de l'identité des différents groupes sociaux[276] ».

C'est donc le plus souvent avec l'aval de leurs proches et l'assentiment de leur milieu que, tout au long du XVIe siècle, les reines et les grandes dames imposent leur présence à la cour de France comme elles l'ont fait au siècle précédent dans les cercles curiaux des grands duchés. Les princesses y ont leurs maisons, où elles attirent de nombreuses femmes cultivées et dont elles encouragent l'érudition, comme le fait publiquement Marie Stuart d'après le témoignage de son précepteur en 1555 :

> en la présence du Roy et de la Reine accompagnez de la plus part des Princes et seigneurs de leur court vous souteniez par une oraison bien latine et defendiez contre la commune opinion qu'il estoit bien seant aux femmes de savoir les lettres et arts libéraux[277].

Comme elle, Anne de France, Anne de Bretagne, Louise de Savoie, Marguerite de Navarre, Marguerite de France, Catherine de Médicis, Marguerite de Valois… ont leurs écrivains attitrés, commandent des traductions ou rédactions nouvelles, se font offrir et dédicacer de nombreux ouvrages en vue d'influer sur l'univers qui les entoure[278]. Elles se situent à l'articulation des trois formes de pouvoir exposées en introduction du volume *Royaume de fémynie* : le « pouvoir de faire » (la capacité à créer, à s'exprimer), « l'exercice du pouvoir suprême », et « parce qu'il n'est pas de pouvoir sans manipulation des imaginaires : le pouvoir de la représentation, celle des rôles sexuels tels que les écrivains et les artistes pouvaient avoir le désir – ou l'ordre – de les mettre en scène[279] ».

Après Claudie Martin-Ulrich qui relevait l'importance du mécénat des princesses dans sa thèse sur *La* Persona *de la princesse au XVIe siècle*[280], Susan Broomhal a récemment montré que les femmes de la famille royale encourageaient la présence des femmes dans les publications, soit comme personnages mis en scène, soit comme autrices des ouvrages – voire les deux, l'exemple le plus manifeste étant sans doute la commande passée à Anne de Graville par Claude de France d'une version de

---

[276] Éliane Viennot, « Le genre, cet inconnu. Le mot et la chose dans l'étude de l'Ancien Régime », *in* Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey et Claude Zaidman (dir.), *Le Genre comme catégorie d'analyse : sociologie, histoire, littérature*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 153-166 (cit. p. 155).

[277] Antoine Fouquelin (dit aussi « Foclin »), *La rhetorique françoise*, Paris, André Wechel, 1555, ff. A2 à A4, dédicace à la reine d'Écosse, datée du 12 mai 1555.

[278] Voir Kathleen Wilson-Chevalier (dir.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007 ; et Dominique de Courcelles et Carmen Val Julián (dir.), *Des femmes et des livres. France et Espagnes, XIVe-XVIIIe siècle*, Paris, École des chartes, 1999.

[279] Kathleen Wilson-Chevalier et Éliane Viennot (dir.), *Royaume de fémynie…, op. cit.*, p. 13.

[280] Claudie Martin-Ulrich, *La* Persona *de la princesse au XVIe siècle : personnage littéraire et personnage politique*, Paris, Champion, 2004, 3e partie, chap. 1 et 2.

La Belle Dame sans mercy, en 1524[281]. Étudiant la nature du mécénat féminin entre les débuts de l'imprimerie et la fin du XVIe siècle, elle a également indiqué qu'on pouvait distinguer le rôle joué par certaines mécènes dans la diffusion de nouveaux contenus et de nouveaux points de vue.

Parmi ces derniers, la défense de la légitimité des femmes à jouer un rôle dirigeant occupe une place de choix. Plus encore que dans la période précédente, les grandes mécènes font écrire l'histoire des héroïnes. De nombreuses *Vies* de femmes célèbres leur sont dédiées. Symphorien Champier offre *La Nef des dames vertueuses* (1503) à Anne de France et à sa fille Suzanne de Bourbon, Jean Du Pré *Le Palais des nobles dames* (1534) à Marguerite de Navarre, Jean Bouchet *Le Jugement poetic de l'honneur femenin* (1538) à Louise de Savoie et Jeanne de Laval, François de Billon *Le Fort inexpugnable de l'honneur du Sexe Femenin* (1555) à Marguerite de Navarre, Catherine de Médicis, Marguerite de France, Marguerite de Bourbon et Anne de Ferrare. Bien souvent, cette reconnaissance du rôle culturel et politique de la dédicataire s'accompagne de stratégies narratives et/ou illustratives qui la placent elle-même au rang des illustres. L'enlumineur des *Vies des femmes célèbres* (1504) stylise ses héroïnes pour les faire ressembler à Anne de Bretagne, commanditaire de l'ouvrage, telle qu'on peut la voir dans la miniature qui représente l'auteur à genoux lui offrant son livre[282]. De même, plusieurs textes datant de la régence d'Anne de France la comparent aux dames exemplaires du temps passé, comme les *Louanges de Madame Anne de France* de Jacques de Brézé où elle est qualifiée de « mirouer des dames[283] ». Ces textes témoignent donc des tâtonnements effectués par les femmes et leurs alliés dans la recherche des meilleures images signifiant et légitimant leur présence aux affaires[284].

De même, de nombreux auteurs qui s'inscrivent fermement dans la Querelle des femmes du côté de leurs défenseurs dédicacent et offrent leurs textes aux grandes dirigeantes de la période. C'est le cas des plus engagés comme Jean Marot et Agrippa de Nettesheim : le premier écrit *La Vraye disant advocate des dames* pour Anne de

---

[281] « nombreuses furent les femmes qui concentrèrent leur attention sur les aspects féminins de l'engagement religieux et sur les modèles féminins d'idéal religieux et de conduite séculaire. Les femmes voulaient lire des ouvrages qui mettaient en évidence la contribution d'autres femmes dans les domaines de l'histoire, de la société et de la religion », Susan Broomhall, « Au-delà de la cour : patronnes et mécènes du manuscrit à l'imprimé », *in Patronnes et mécènes…, op. cit.*, p. 45-58 (cit. p. 50).

[282] Voir Sophie Cassagnes-Brouquet, *Un manuscrit d'Anne de Bretagne. Les* Vies des femmes célèbres *d'Antoine Dufour*, Rennes, éditions Ouest-France, 2007.

[283] Elodie Lequain, « Anne de France et les livres : la tradition et le pouvoir », *in Patronnes et mécènes…, op. cit.*, p. 159. Dans ce volume, voir aussi les articles de Cynthia J. Brown, Mary Beth Winn, Barbara Stephenson, et Sheila Ffolliott, respectivement sur les mécénats d'Anne de Bretagne, Louise de Savoie, Marguerite de Navarre et Catherine de Médicis.

[284] Voir Tatiana Clavier, « Normativité et polémique dans les *Vies* de femmes illustres à la Renaissance », *in* Catherine Ferland et Benoît Grenier dir., *Femmes, culture et pouvoir. Relectures de l'histoire au féminin,* Laval (Québec), Presses Universitaires de Laval, 2010, p. 223-243.

Bretagne vers 1500, le deuxième la *Declamatio de nobilitate et preaecellentia foeminei sexus* pour Marguerite d'Autriche vers 1509[285]. C'est encore le cas de François Habert, qui dédie la deuxième partie du *Jardin de fœlicité, avec la louenge et haultesse du sexe femenin en ryme françoyse* (c'est-à-dire son adaptation du *De nobilitate* d'Agrippa) à Anne de Pisseleu en 1541 ; de Guillaume Postel qui dédicace à Marguerite de France *Les très-merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde, & comment elles doivent à tout le monde par raison commander* (1553).

Comme les biographies féminines, ces textes dont on trouvera la liste complète dans l'Annexe 1 et une présentation globale dans le dernier chapitre de cette première partie, sont partie prenante de la « guerre des images » menée par les dirigeantes de la Renaissance pour affirmer leur légitimité politique, dans un contexte où l'exercice du pouvoir des femmes devient paradoxal, quand il n'est pas ouvertement condamné. Comme Élisabeth Ière joue sur les images de la virginité et de l'androgynie pour séduire l'opinion[286], Catherine de Médicis utilise la figure de la reine Artémise, veuve de Mausole qui buvait ses cendres pour exprimer sa fidélité et absorber son pouvoir. Diane de Poitiers s'approprie pour sa part la figure de la déesse antique éponyme[287] et Marguerite d'Autriche prend la pose des dirigeants masculins dans un triptyque, priant directement le Christ plutôt que la Vierge[288]. Enfin, la figure de l'Amazone, emblème du pouvoir guerrier et gouvernemental des femmes, s'impose dans la littérature de défense des femmes, principalement pendant les régences[289]. Dans le contexte des guerres de religion de la fin du siècle, le terme *amazone* en vient à désigner de façon générique les femmes engagées dans des actions militaires d'éclat.

4j. La féminisation de la vie intellectuelle : écrivaines et imprimeuses

À côté du retour en force des femmes aux premiers rangs de la vie politique, l'émergence de nombreuses femmes lettrées constitue l'autre grande nouveauté du XVIe

[285] Voir Marie-Madeleine Fontaine, « Des auteurs pour Marguerite d'Autriche et les dames de la cour de Malines : Olivier de La Marche et Jean Lemaire de Belges, *in* Anne-Marie Legaré (dir.), *Livres et lectures des femmes en Europe entre Moyen Âge et Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 265-275.
[286] Voir Carole Levin, « Power, Politics and Sexuality : Images of Elizabeth I », *in* Jean R. Brink, Allison P. Coudert et Maryanne C. Horowitz (dir.) *The Politics of Gender in Early Modern Europe*, Kirksville (MO), Truman State University Press, 1989, p. 95-110 ; et Louis A. Montrose, « Idols of the Queen : Policy, Gender, and the Picturing of Elizabeth I », *Representations* 68, autumn 1999, p. 108-61.
[287] Voir Éliane Viennot, « Diane parmi les figures du pouvoir féminin », *in* Jean-Raymond Fanlo et Marie-Dominique Legrand (dir.), *Le Mythe de Diane en France au XVIe siècle*, *Albineana* 14, déc. 2002
[288] Voir Andrea G. Pearson, « Margaret of Austria's Devotional Portrait Diptychs », *Women's Art Journal* 22, 2001, p. 19-25.
[289] Voir Sylvie Steinberg, « Le mythe des amazones et son utilisation politique de la renaissance à la fronde », Kathleen Wilson-Chevalier et Éliane Viennot (dir.), *Royaume de fémynie… op. cit.*, p. 261-273 ; et Éliane Viennot, « Les Amazones dans le débat sur la participation des femmes au pouvoir à la Renaissance », *in* Guyonne Leduc (dir.), *Réalité et représentations des Amazones*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 113-130.

siècle – si l'on met à part l'exception que représente Christine de Pizan en France au siècle précédent. En 1990, Évelyne Berriot-Salvadore avait noté que, sur la centaine de Françaises qui ont écrit entre 1497 et 1626, trente-cinq ont été imprimées, dont vingt de leur vivant[290]. Plus récemment, Susan Broomhall a parlé de quatre-vingt cinq femmes dont les textes ont été imprimés entre 1488 et 1599 en France[291] et elle a répertorié cent-cinquante œuvres féminines, dont certaines entièrement publiées, d'autres manuscrites et imprimées, d'autres enfin auxquelles des femmes ont contribué. Le travail bibliographique effectué par William Kemp a ajouté à ces informations le nombre des éditions et rééditions de chacun des textes publiés, qui montre que certaines autrices ont été particulièrement appréciées de leur temps[292]. Parmi elles figurent des princesses, mais aussi des femmes de la noblesse moyenne comme les dames des Roches, des bourgeoises comme Louise Labé et Marguerite Briet (alias Hélisenne de Crenne), des religieuses comme Anne de Marquets, des femmes liées au milieu humaniste comme Marie Le Gendre. Les genres dans lesquels elles se sont exprimées vont quant à eux de la poésie au traité, en passant par la nouvelle, le roman, l'essai, la biographie, l'autobiographie, le mémoire justificatif, les Mémoires, le journal, l'épître, le discours, la traduction…

L'exemple de la poétesse lyonnaise Louise Labé, « Belle Cordière » que Calvin traita de *plebeia meretrix*[293] – l'accusant d'offrir des services sexuels aux nobles et aux clercs de son entourage – est emblématique de la situation problématique des femmes lettrées de la Renaissance. En publiant leurs œuvres, elles rendent leurs paroles publiques et exposent leur réputation aux quolibets, les moins protégées socialement se voient attaquées, accusées de contrevenir par des comportements sexuels scandaleux aux devoirs que suppose l'« office » féminin et la pudeur[294]. La plupart des intellectuelles s'isolent donc dans ce que Margaret King a appelé des « book-lined

[290] Évelyne Berriot-Salvadore, « La problématique histoire des textes féminins », *Atlantis* 19, 1993, p. 8-15.
[291] Susan Broomhall, « French Women in Print, 1488 to 1599 », *Bibliographical Society of Australia and New Zealand Bulletin* 22, 1998, p. 195-231.
[292] William Kemp, « Textes composés ou traduits par des femmes et imprimés en France avant 1550 : bibliographie des imprimés féminins (1488-1549) », *in* Diane Desrosiers Bonin (dir.), *L'Écriture des femmes à la Renaissance*, numéro spécial de *Littératures*, 18, Montréal, McGill, 1998, p. 150-220.
[293] Dans *Gratulatio ad… Dominum Gabrielem de Saconay…* (*Pamphlet contre Gabriel de Saconay, précenteur de l'Église de Lyon*), 1561.
[294] Voir Ann Rosalind Jones, « Assimilation with a Difference : Renaissance Women Poets and Literary Influence », *Yale French Studies* 62, 1981, p. 135-153 ; « City Women and their Audiences : Louise Labé and Veronica Franco », *in Rewriting the Renaissance… op. cit.,* 1986, p. 299-316 ; « Surprising Fame : Renaissance Gender Ideologies and Women's Lyric », *in* Nancy K. Miller (dir.), *The Poetics of Gender*, Columbia UP, 1986, p. 74-95 ; et Anne Larsen, « Reading/writing and gender in the Renaissance : The Case of Catherine Des Roches (1542-1587) », *Symposium*, t. XLI, n°4, 1987, p. 292-307.

cells[295] », en retrait de la sphère publique. Nombre de leurs œuvres sont publiées de façon posthume, comme celles de Gabrielle de Coignard, publiées par ses filles neuf ans après sa mort, et les *Mémoires* de Marguerite de Valois, publiés quinze ans après la sienne ; si son Discours sur l'excellence des femmes est imprimé au cours de la dernière année de sa vie, c'est sous le titre, neutre quant au contenu, et légèrement précieux quant au style, de *Discours docte et subtil dicté promptement par la reine Marguerite*. En dehors de toute prise de position, l'acte même d'écrire et de publier suffit donc à marquer leur engagement dans la Querelle des femmes. D'où les stratégies rhétoriques utilisées par les femmes instruites pour être prises au sérieux, notamment à travers des genres apologétiques comme l'invective, la déclamation et la réfutation, les traités et les essais[296].

À cette féminisation du « métier d'écrivain » répond enfin, au XVIe siècle, celle du milieu des imprimeurs-libraires – métier neuf, on l'a dit, et déjà en plein essor. Le degré de participation des femmes à l'imprimerie est difficile à mesurer, mais certaines filles, épouses et veuves d'imprimeurs ont été repérées par la critique comme ayant exercé une influence manifeste dans l'économie du livre[297]. Le caractère familial du métier permet aux filles et aux épouses d'être mêlées à toutes les activités, et les unions au sein du milieu renforcent la compétence des femmes. Devenues veuves, elles dirigent leurs entreprises et mettent en place leurs propres politiques éditoriales. Par exemple, la veuve de Jean Trepperel lui succède en 1511, et s'associe un temps à son gendre Jean Janot (ou Jehannot), avant qu'Alain Lotrian ne reprenne l'affaire en 1525, et soit remplacé en 1547 par sa fille et son époux, l'imprimeur Nicolas Chrestien. De son côté, le fils de Macée Trepperel et de Jean Janot, Denis Janot, fonde sa propre enseigne, que sa veuve Jeanne de Marnef dirige seule avant de se remarier avec Étienne Groulleau et de poursuivre l'activité avec lui[298].

Des épouses et filles d'imprimeurs profitent du milieu intellectuel dans lequel elles évoluent pour prendre part activement à la vie littéraire et culturelle des cercles d'érudits constitués autour des ateliers d'imprimeurs et boutiques de libraires. Josse Bade, dont l'officine était fréquentée par Guillaume Budé, Lefèvre d'Étaples et Érasme,

---

[295] Margaret L. King, « Book-Lined Cells : Women and Humanism in the Early Italian Renaissance », *in* Patricia H. Labalme (dir.), *Beyond their Sex. Learned Women… op. cit.*, 1980, p. 66-90.
[296] Colette H. Winn, « Les femmes et la rhétorique de combat : argumentation et (auto)référentialité », *in* Colette Nativel (dir.), *Femmes savantes, savoirs de femmes… op. cit.*, 1999, p. 39-50.
[297] Voir Susan Broomhall, *Women and the Book Trade in Sixteenth-Century France*, Aldershot, Burlington, 2002.
[298] Voir par exemple Élise Rajchenbach-Teller, « Être veuve d'imprimeur. Les stratégies éditoriales de Jeanne de Marnef, veuve Janot (1545-1547) », *in* Isabelle Garnier, Vân Dung Le Flanchec, Véronique Montagne, Anne Réach-Ngô, Marie-Claire Thomine, Trung Tran et Nora Viet (dir.), *Paroles dégelées. Propos de l'Atelier XVIe siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 631-662.

a par exemple épousé la fille de l'imprimeur lyonnais Trechsel, et marié ses quatre filles à quatre libraires-imprimeurs parisiens : Jean de Roigny, Michel Vascosan, Jacques Dupuy et Robert Estienne. Le dernier épouse Perrette Bade en 1526, l'année même où il succède à son père, le célèbre Henri Estienne. Latiniste confirmée, elle pouvait l'aider à corriger les épreuves comme elle le faisait chez son père. Elle parlait latin avec ses enfants et ses gens, et organisait des représentations théâtrales auxquelles assistaient les nombreux humanistes qui fréquentaient sa maison. Née dans ce milieu, Nicole Estienne-Liébault (fille de Charles Estienne, le dernier frère de Robert), s'est d'abord fiancée au poète Jacques Grévin, avant d'épouser le médecin Jean Liébault. Plusieurs de ses poèmes publiés dans des recueils d'autres poètes témoignent de sa participation à l'activité littéraire de son temps. Poétesse et rhétoricienne, elle fut aussi une fervente championne de son sexe, par exemple dans sa *Défense pour les femmes contre ceux qui les méprisent*, qui a été perdue, et les *Misères de la femme mariée* publiées vers 1587 où elle condamne l'assujettissement des épouses.

*

Au cours du XVIe siècle, la mainmise croissante de la clergie sur les métiers de la justice et les transformations du droit lui-même aboutit sur une accentuation de la subordination des femmes. La progression de l'ordre monarchique est en même temps une consolidation de l'ordre masculin. Pourtant, des contradictions importantes entravent ce processus. La présence de nombreuses reines, régentes, filles, sœurs et maîtresses de rois sur la scène publique, l'assentiment qu'elles rencontrent dans des franges toujours considérables de la noblesse, l'entrée en lice des plus influentes dans l'opposition à l'ordre des clercs, mais aussi le nombre croissant de femmes lettrées dans le milieu même qui vit de l'activité intellectuelle, favorisent le développement de la Querelle des femmes. Chaque camp tend à se doter d'argumentaires et de figures qui lui permettent de s'opposer à l'autre et de défendre son point de vue.

***

Ce deuxième chapitre nous a donc permis de comprendre qu'après une période de relative mixité, l'ascension des clercs a entrainé une dégradation importante de la situation des femmes à partir du XIIIe siècle, parallèlement à la progression de l'idéal de la séparation des sphères que cherche à imposer cette classe sociale. Les femmes et leurs partisans réagissant pour contrer cette évolution, une inégale « guerre des sexes » s'est déclenchée entre eux, qui recouvre jusqu'à un certain point seulement l'opposition entre clergie et aristocratie. Entre la fin du XVe et celle du XVIe siècle, ces tensions

n'ont fait que se renforcer, en lien avec la féminisation de la sphère politique, avec l'essor toujours continu de la clergie, mais aussi avec les mutations entrainées par l'invention de l'imprimerie dans le domaine de l'éducation et de l'industrie du livre. La période des premiers imprimés est donc aussi celle de l'explosion des discours sur ce que devraient être les femmes et les hommes, dans la société rêvée par les partisans de l'égalité entre les sexes et leurs adversaires. Discours dont il s'agit à présent de mesurer l'ampleur.

C- UNE PRODUCTION TEXTUELLE CONSIDÉRABLE

Nous l'avons vu, rares sont les études consacrées à la construction du genre à la Renaissance et plus rares encore celles qui se sont intéressées aux textes sur la question produits au cours de cette période. Les spécialistes de la Querelle des femmes elles-mêmes, eux mêmes, ont longtemps limité leurs investigations à un corpus restreint de textes de controverse opposant les ennemis des femmes à leurs défenseurs, ou donnant des critiques et des éloges de l'amour et du mariage. Les textes visant manifestement à dire ce qu'étaient ou ce que devaient être les différences entre hommes et femmes étaient pourtant très nombreux, et la publication de beaucoup est susceptible d'avoir notablement diffusé les normes qu'ils contenaient.

Le présent chapitre vise donc à établir un état des lieux de la production de ces textes entre la fin du XVe et celle du XVIe siècle, ou du moins à en donner une bonne idée. Dans la mesure où les auteurs étaient encore très redevables aux traditions médiévales en la matière, voire ne faisaient que les recycler en les adaptant à peine à la nouvelle période, il a d'abord semblé nécessaire de rappeler les caractéristiques de ces traditions. J'ai ensuite explicité la méthode d'investigation utilisée pour sonder les premiers imprimés, de même que les sélections qu'il a fallu opérer au sein du corpus ainsi constitué, et les critères de choix des textes retenus pour l'état des lieux, pour pouvoir enfin en proposer une classification.

1. LES TRADITIONS MÉDIÉVALES

Issue du rêve antique de former des « princes philosophes », la littérature visant à former les puissants en fonction d'idéaux religieux, sociaux ou politiques n'a fait que s'accroître et se diversifier à partir de la fin du Moyen Âge, au fur et à mesure que la haute clergie cherchait à étendre son influence sur les puissants. Quant à la question des identités de genre, elle y a pris une place de plus en plus grande dans le contexte des infléchissements masculinistes que les clercs tentaient d'imposer, et de l'émergence de la « Querelle des femmes ». Afin de donner une idée de l'ampleur de cette accumulation des discours ayant servi de cadre de pensée et de réservoir d'idées aux contemporains et contemporaines de notre période d'investigation, divers types d'écrits seront ici brièvement présentés. Seront d'abord évoqués les écrits dits « parénétiques » (du mot « parénèse » qui signifie « exhortation »). J'évoquerai ensuite les Vies exemplaires, puis les institutions des princes, les traités d'éducation mondaine et courtoise, les textes

éducatifs religieux et laïcs adressés spécifiquement aux femmes, et enfin les discours polémiques sur les relations entre les sexes.

1a. Les écrits parénétiques : discours moraux et conseils aux laïcs

Un travail de recherche concernant les sources didactiques au Moyen Âge a été effectué dès le début du XXe siècle, qui a montré la visée didactique de la plupart des écrits de cette période : ceux qui prenaient la plume, principalement des hommes d'Église, cherchaient à enseigner à leurs lecteurs les rudiments de la morale chrétienne[299]. En 1972, les auteurs de la *Typologie des sources du Moyen Âge occidental* distinguaient parmi ces textes plusieurs catégories : d'abord les traités relatifs à la première enfance, ensuite ceux consacrés aux « bonnes manières », puis les textes relatifs à l'éducation physique, et ceux abordant l'éducation ludique. Venaient ensuite les textes sur les différents métiers, puis les traités d'économie domestique. Une septième catégorie rassemblait l'éducation morale par les proverbes, les fables et les *exempla*, une autre les ouvrages consacrés à la formation civique et politique, une autre ceux qui traitaient de l'amour courtois et du mariage, une autre encore les textes pour la formation religieuse, et une dernière les traités de pédagogie adressée aux enfants ou à ceux qui avaient la charge de les éduquer. Le programme de recherche prévoyait en outre de classer à part les traités de pédagogie « différentielle » selon le sexe ou l'âge[300], mais cette idée demeura à l'état de projet.

« Que de livres qui s'intitulent *Instructio, Educatio, Disciplina, Eruditio, Speculum, Enseignement, Lehre, Doctrinal, Miroir*, etc. qui sont destinés à l'information des hommes et des femmes, sans pourtant être proprement dits des ouvrages pédagogiques », écrivait Pierre Riché en 1982[301]. Le chercheur distinguait pour sa part les écrits sur les études et la vie scolaire, les ouvrages destinés à une formation spécialisée et les traités d'éducation proprement dits. Concernant les derniers, il notait la difficulté de repérer ceux qui s'adressent exclusivement aux enfants aussi clairement que le *De instructione puerorum* du dominicain Guillaume de Tournai

---

[299] Gaston Paris, *La Littérature française au Moyen Âge, tome I, section II* : « Littérature didactique », p. 157-190, Paris, Hachette, 1905 ; Charles Langlois, *La vie en France au Moyen Âge*, T. IV, *La Vie spirituelle ; Enseignements, méditations et controverses d'après des écrits en français à l'usage des laïcs*, Paris, Hachette, 1928. Les œuvres à caractère didactique sont répertoriées dans Robert Bossuat, *Manuel bibliographique de la littérature française du Moyen Âge*, chap. 6 et 11, Paris, 1951, et les suppléments de 1955 et 1961.

[300] *Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, *fasc.1*, Léopold Génicot (dir.), Turnhout, Brepols, 1972, p. 29.

[301] Pierre Riché, « Sources pédagogiques et traités d'éducation », *in Les Entrées dans la vie, Initiations et apprentissages*, Nancy, PU de Nancy, 1982 (« Annales de l'Est », 5e série, n°1-2, 1982), p. 15-29 (cit. p. 16).

(1272). Ainsi le *Chastoiement d'un père à son fils* (début du XIIIe s.), qui s'inscrit dans la tradition des textes écrits par des parents pour leurs enfants[302], développe une suite d'anecdotes et d'*exempla* empruntée à la *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse (vers 1110). De même, les multiples « contenances de table », ancêtres des traités de civilité qui avaient pour but d'apprendre aux enfants les usages et la conduite à suivre en société, donnaient aussi souvent des conseils adaptés aux différents âges et circonstances de la vie[303]. Ainsi la première version du *Facetus* (XIIe s.) est-elle diffusée en complément des distiques attribués à Caton l'Ancien – les *Disticha Catonis*, traduits dès le Xe siècle et connus sous le nom de *Catonnet* comme le livre scolaire par excellence, à la base de l'apprentissage de la lecture jusqu'au XVIe siècle. Mais la seconde version du *Facetus* (XIIIe s.), traduit dans la seconde moitié du XIVe siècle et accompagné d'un art d'aimer ovidien, est une règle de vie laïque qui s'adresse à de jeunes adultes.

Une difficulté semblable se présente lorsqu'on aborde les ouvrages religieux, parmi lesquels il faut distinguer les textes destinés à la formation des ecclésiastiques, les catéchismes qui transmettaient les fondements de la foi aux enfants – comme la *Disputatio per interrogationes et responsiones* (VIIIe s.) longtemps attribuée à Alcuin –, et ceux qui s'adressaient aux laïcs adultes – par exemple le *De virtutibus et vitiis* ou *Traité sur les vices et vertus* (v. 800) qu'Alcuin écrivit pour Guy de Bretagne ou encore le *De institutione laïcali* (828-829) que Jonas d'Orléans dédia au comte Matfrid. En outre, certains textes écrits pour de jeunes destinataires étaient également utilisés par les adultes, comme l'*Elucidarium* ou *Lucidaire* d'Honorius d'Autun (v. 1100) ou la *Lumière as lais*. D'autres semblent avoir été utilisés par le bas clergé comme par les fidèles, comme le *De comtemptus mundi* du futur pape Innocent III, et la *Summa de vitiis et virtutibus* à l'usage des prédicateurs de Guillaume Peyraut († v. 1271), l'un des textes les plus diffusés au Moyen Âge. C'est aussi le cas de ceux qui, suivant les directives du concile de Latran IV (1215), furent écrits directement en français, tel le *Manuel des péchés* (v. 1270) d'un Anglo-normand anonyme[304]. En 1279, lorsque Philippe III commanda un ouvrage d'instruction morale et religieuse pour ses sujets, le

[302] Appartiennent à cette tradition le *Manuel de Dhuoda* (843) écrit par une grande aristocrate pour son fils, le *Doctrinal pueril* adressé par le catalan Ramon Lull à son fils et traduit en français dès la fin du XIIIe siècle, et le *De anima et dilectione Dei et proximi et aliarum rerum de forma vitae honestae* écrit par le milanais Albertanus de Brescia pour ses fils en 1238, traduit dans plusieurs langues et imprimé en français en 1504.

[303] Voir Marie-Geneviève Grossel, « La table comme pierre de touche de la courtoisie : à propos d'*ensenhamens* et *chastoiements* », *in Banquets et manières de table au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, CUERMA, 1996, p. 179-195.

[304] William de Waddington, à qui on a attribué l'ouvrage, n'a sans doute écrit que quelques suppléments au texte.

dominicain Laurent d'Orléans rédigea la *Somme le Roi* ou *Livre des vices et des vertus*. Et moins d'un siècle plus tard, le *Doctrinal aux simples gens* ou *Doctrinal de sapience*, exposé clair et détaillé de la doctrine chrétienne attribué à l'archevêque Guy de Roye (avant 1370) était officiellement approuvé par plusieurs maîtres parisiens.

Les pédagogues s'appuyaient en outre sur des livres de proverbes païens ou chrétiens qui s'adressaient aussi à un large public. C'est le cas des *Dicta et gesta antiquorum philosophorum* ou *Dits moraux des philosophes* (traduits par Guillaume de Tignonville v. 1402), dont beaucoup étaient attribués à Sénèque, le modèle du moraliste, comme le furent aussi pendant longtemps les *Formulae honestae vitae* de Martin de Braga (VIe s.). Ce développement sur les quatre vertus morales connut un très large succès, rappelant celui des opuscules religieux tels le *Credo*, les articles de la foi, les listes de péchés, de vertus… aussi innombrables dans les manuscrits du XIIIe et XIVe siècles que les recueils d'autorités compilant les passages de la Bible, les écrits des Pères et les Dits des anciens. *Le Livre des Sentences* de Pierre Lombard (v. 1150), qui inspira les traités dévots jusqu'à la fin du Moyen Âge, est le prototype de cette littérature des *Sententiae* dont le succès ne fut pas moins immense que celui des milliers d'*exempla* accumulés pendant tout le Moyen Âge dans des recueils divers comme le *Dialogus miraculorum* de Césaire de Heisterbach (1219-1223), les *Sermones vulgares* ou *ad status* de Jacques de Vitry, ou le recueil de sujets de prédication d'Étienne de Bourbon intitulé *De diversis materiis praedicabilibus* (entre 1250 et 1261)[305].

1b. Les *Vies* exemplaires

Depuis l'Antiquité, les Vies des hommes et des femmes célèbres avaient également une fonction didactique. Elles étaient conçues comme « exemplaires », à la fois au sens d'« exceptionnelles », donc dignes d'être admirées, et au sens de « modèles », donc susceptibles d'être imitées. Ainsi, tout au long du Moyen Âge, les Vies des saints et des saintes contribuèrent largement au didactisme religieux et moral en popularisant les portraits de maintes figures remarquables. L'ouvrage le plus fameux est la *Légende dorée*, écrit vers 1255 par Jacques de Voragine. Bréviaire pour les laïcs proposant la lecture de la vie d'un saint (ou un groupe de saints) par jour de l'année, cet ouvrage de vulgarisation de la science religieuse fut le livre du peuple par excellence,

[305] Voir Frederic C. Tubach, *Index exemplorum*, Folkore Fellows, Académie finoise de sciences, 1969 ; Claude Bremond, Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt, *L'Exemplum*, « Typologie des sources du Moyen Âge, 40 », Turnhout, Belgium, 1982 ; Jean-Claude Schmitt, *Prêcher d'exemples, récits de prédicateurs du Moyen Âge*, Paris, Stock, 1985 ; Marie-Anne Polo de Beaulieu, « Didactisme ou persuasion, les recueils d'*exempla* au Moyen Âge », *Éducation, apprentissages, initiation au Moyen Âge*, « Cahiers du CRISSIMA », 1993, p. 23-43.

du XIIIe au XVIe siècle. On en compte plus de mille manuscrits conservés en Europe, et près de soixante-quinze éditions antérieures à 1500.

L'hagiographie étant la seule à échapper à la condamnation de la littérature religieuse vernaculaire par le concile de Paris en 1210, quelques Vies individuelles, de saints, saintes ou d'ancêtres prestigieux connurent également le succès aux côtés des recueils de Vies exemplaires. C'est le cas de la *Vita Christi* de Ludolphe le Chartreux (XIVe s.) et de l'*Imitation de Jésus-Christ* de Thomas a Kempis (XVe siècle), largement diffusées dans les milieux laïcs. C'est aussi le cas de la *Vie de Saint Louis*, que sa fille Blanche de France commanda à son confesseur Guillaume de Saint-Pathus (v. 1303), et de ses rédactions ultérieures : les *Saintes paroles et bons faits du roi Saint Louis* de Jean de Joinville (vers 1309) commandées par Jeanne Ire de Navarre et dédiées à son fils Louis X, et *Le Livre des faits de monseigneur Saint Louis* (anonyme, date incertaine), commandé par le cardinal Charles de Bourbon († 1488) pour une duchesse de Bourbon[306]. Ces versions nous indiquent que la vie exemplaire du saint roi s'adressait principalement aux grands de ce monde et relevait du genre hagiographique autant que de l'histoire.

Au XVe siècle, l'éducation des grands s'appuie de plus en plus sur les exemples du passé comme dans *Le Livre des faits et bonnes mœurs de Charles V le sage* (1407), que Christine de Pizan dédie à Charles VI et aux princes du sang. L'autrice constitue un répertoire de faits édifiants qui fait office de guide pour les princes et les gouvernants, le texte apologétique se faisant ainsi manuel éducatif[307]. Le retour à l'Antiquité fait aussi de l'histoire une *magistra vitae*, qui recueille la mémoire de l'expérience humaine. En quête d'exemplarité, les humanistes pillent dans les galeries d'illustres de Plutarque, Xénophon, Suétone, Tite-Live, Pausanias, Tacite et surtout Valère Maxime – dont la traduction partielle et commentée des *Facta et dicta memorabilia,* commencée par Simon de Hesdin en 1375-1377 à la demande de Charles V et continuée par Nicolas de Gonesse en 1400-1401 pour le duc de Berry, connut un immense succès[308]. C'est aussi ce que fait Boccace dans *De Casibus virorum illustrium* (1355-60, révisé vers 1373-74) qu'il offre à son protecteur Mainardo Cavalcanti avant de dédier *De Claris mulieribus* (v. 1362) à la comtesse Andrea Acciaiuoli. Ces deux textes eurent une très large diffusion manuscrite en latin et dans plusieurs traductions françaises. Celles du *De*

[306] Il pourrait s'agir de Catherine d'Armagnac, mariée au duc Jean II entre 1484 et 1487.
[307] Jean Devaux, « De la biographie au miroir du prince : le *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V* de Christine de Pizan », *in Le Prince en son « miroir ». Littérature et politique sous les premiers Valois*, *Le Moyen Âge*, tome CXVI, 2010/3-4, p. 591-604.
[308] Pour le lien entre la noblesse et l'histoire, voir *Les princes et l'histoire du XIVe au XVIIIe siècle*, Chantal Grell, Werner Paravicini et Jürgen Voss (dir.), Bouvier Verlag, 1998 ; *L'Histoire au temps de la Renaissance*, Marie Thérèse Jones-Davies (dir.), Paris, Klincksieck, 1995.

Casibus, réalisées par Laurent de Premierfait en 1400 puis en 1409 (la seconde, considérablement amplifiée, ayant été présentée au duc de Berry) et celles du *De Claris* (anonymes, dès 1401[309]) étaient présentes dans les bibliothèques des grands et des grandes, auprès desquels ils jouissaient d'une grande faveur, à tel point que Georges Chastellain en offrit une continuation à Marguerite d'Anjou en 1463. Son propre *Temple de Boccace* figure également dans les bibliothèques de nombreux princes et princesses de la Renaissance. Les Vies antiques s'adressaient donc particulièrement à la noblesse, à l'instar des nombreux traités éthiques destinés aux gouvernants et à l'ensemble de la classe noble.

1c. Les Institutions des princes

Le genre de ces livres, qu'on appelle aussi communément les « miroirs des princes », prend ses origines dans le rôle des clercs, conseillers des princes et de la haute noblesse depuis le haut Moyen Âge. Cherchant à influencer les pouvoirs laïques en fonction des objectifs de l'Église, ils théorisaient les devoirs du prince et exposaient la science du gouvernement dans une optique à la fois politique et normative[310]. Leurs modèles anciens étaient *La République* de Platon, *La Politique* d'Aristote, la *Cyropédie* de Xénophon, le *De Officiis* de Cicéron et l'Ancien Testament ; des textes qui liaient la supériorité politique à la supériorité morale. Le *Liber exhortationis*, envoyé au duc Éric de Frioul par Paulin d'Aquilée (av. 799) et le *De institutione regia*, dédié à Pépin Ier d'Aquitaine par l'évêque Jonas d'Orléans (831), figurent parmi les plus anciens miroirs des princes. Ensuite, c'est surtout après la réforme grégorienne et le concile de Latran (1215) que les *specula principis* se multiplièrent. Cette littérature parénétique destinée aux princes excède le genre du « miroir » – au sens strict de l'objet qui reflète celui qui s'y mire, et donc prend conscience de lui et se corrige[311]. Souvent composite dans sa

[309] Voir Henri Hauvette, « Les plus anciennes traductions françaises de Boccace, Traités historiques et moraux » (1909), *in Études sur Boccace*, Torino, Bottega d'Erasmo, 1968, p. 151-294 ; Lionello Sozzi, « Boccaccio in francia nel cinquecento », dans *Il Boccaccio nella cultura francese*, Carlo Pellegrini (dir.), Firenze, L. S. Olschki, 1971, p. 211-356 ; et Carla Bozzolo, *Manuscrits des traductions françaises d'œuvres de Boccace, XVe siècle*, Padoue, 1973.

[310] Voir Michel Senellart, *Les Arts de gouverner, Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, PUF, 1995 ; et Jean-Philippe Genêt, « L'Évolution du genre des Miroirs des princes en Occident au Moyen Âge » *in* S. Cassagnes-Brouquet, A. Chauou, D. Pichot et L. Rousselot (dir.), *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, PU de Rennes, 2003, p. 531-541.

[311] Dans *Le Miroir. Naissance d'un genre littéraire* (Paris, Les Belles Lettres, 1995), Einar Már Jónsson souligne que *speculum* n'est jamais employé aux XIIe et XIIIe siècles dans le sens que les historiens modernes des « miroirs aux princes » lui donnent. Voir aussi Herbert Grabes, *The Mutable Glass. The Mirror-Imagery in Titles and Texts of the Middle Ages and English Renaissance*, trad. Gordon Collier, Cambridge UP, 1982.

forme, elle délivre une sorte de synthèse du savoir, religieux, politique, juridique… une connaissance encyclopédique considérée pour certains comme nécessaire aux princes[312].

Ainsi, le *Policraticus* (1159) que Jean de Salisbury dédia à Thomas Becket, chancelier du roi Henri II d'Angleterre, est l'un des premiers textes de philosophie politique. Hélinand de Froidmont lui fit de larges emprunts dans le *De bono regimine principis* offert à Philippe Auguste (v. 1200), dans lequel Vincent de Beauvais puisa à son tour pour écrire son *De morali principis institutione* (vers 1260-1262) à la demande de Louis IX. Ce dernier fut écrit pour compléter le *Speculum majus* (1247-1259), somme du savoir de l'époque, divisée en trois parties (*doctrinale*, *historiale* et *morale*), maintes fois traduite et adaptée[313]. Sur le modèle de saint Thomas d'Aquin, qui dédia à Hugues III de Chypre le *De Regno* ou *De Regimine principum* (vers 1271-73), son disciple Gilles de Rome écrivit ensuite un autre *De Regimine principum* pour le jeune Philippe IV le Bel (vers 1279) : un texte traduit par Henri de Gauchy dès 1282 à la demande du même souverain sous le titre *Le livre du gouvernement des rois*, puis cinq autres fois. Son extraordinaire succès se mesure aussi aux fausses attributions à Gilles de Rome de textes aux titres et aux contenus ressemblants, notamment le traité de Thomas d'Aquin, le *De eruditione principum* de Guillaume Peyraut (traduit en 1372 pour Charles V), ou le *Liber de informatione principum*[314]. Ce dernier, rédigé par un dominicain anonyme à l'intention du jeune Louis X vers 1300, fut traduit en 1379 par Jean Golein à l'intention de Charles V, puis pour Charles VIII à la fin du XVe siècle. De la même manière, *Le Livre du corps de policie* (1404) de Christine de Pizan s'inspire du *Policraticus*[315].

Les épouses et les enfants, fils et filles, avaient une place obligée dans les institutions adressées aux gouvernants, car la bonne éducation était affaire de prestige comme de légitimité pour les grandes familles princières. Le texte de Gilles de Rome comme le *Liber de informatione principum* reprennent, dans leur structure tripartite, l'optique aristotélicienne qui lie l'éthique aux sciences économique et politique : le bon gouvernement de soi précède celui de la famille et celui du peuple. Dans le *De eruditione principum*, Guillaume Peyraut aborde la question de la vie conjugale – et de

---

[312] Pour une définition récente de ces textes, voir *Le Prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières*, Frédérique Lachaud et Lydwine Scordia (dir.), PU Rouen et Le Havre, 2007, introduction.

[313] Selon Jacques Le Goff, ces travaux sont le résultat d'une sorte d'académie politique dominicaine constituée autour du roi à la demande d'Humbert de Romans (*Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, p. 407-408).

[314] Voir Noëlle-Laetitia Perret, *Les Traductions françaises du* De regimine principum *de Gilles de Rome : parcours matériel, culturel et intellectuel d'un discours sur l'éducation*, Leiden, Brill, 2011.

[315] Voir Jacques Krynen, *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Âge (1380-1440) : étude de la littérature politique du temps*, Paris, Picard, 1981.

la bonne conduite de l'épouse – dans les chapitres consacrés aux garçons adolescents, comme le fait Vincent de Beauvais dans *De eruditione filiorum nobilium* (v. 1247-1250). Cet ouvrage, écrit pour l'éducation des enfants de Louis IX et de Marguerite de Provence à laquelle il est dédié, accorde cinquante-et-un chapitres aux enfants des princes (*puerorum nobilium*), dont les dix derniers seulement concernent les filles. Pour Paulette Leclercq, il donne une vision « virocentrée » des rapports femmes-hommes en adoptant le point de vue du mari et du père, pour qui la femme doit être d'abord un corps à garder, donc en insistant sur la virginité et la chasteté[316]. On retrouve la même dissymétrie dans le *De eruditione principum* de Guillaume Peyraut où quarante-neuf chapitres sont consacrés aux garçons et dix-neuf aux filles, et dans le texte de Gilles de Rome où, sur les vingt-et-un chapitres dédiés à l'éducation des enfants, les trois derniers seulement sont réservés aux filles – ils incitent à la clôture, au silence et à fuir l'oisiveté.

Très majoritairement adressés à des hommes, les institutions des princes visaient donc principalement l'éducation des garçons – tout en réservant une place pour des considérations sur celle des femmes et des filles, toujours différentes des propos tenus sur les premiers. À notre connaissance, le premier auteur à procéder différemment est Denys le Chartreux, qui explique dans le troisième livre de son *De vita et regimine principum*, que savoir gouverner sa maison c'est savoir s'y prendre avec sa femme et ses enfants, dont il aborde l'éducation dans des articles thématiques concernant les fils comme les filles. Il est fort probable que le texte est antérieur à 1467 : le duc auquel il est adressé serait donc Philippe le Bon, et la duchesse dont l'auteur fait l'éloge Isabelle de Portugal. C'est d'autant plus plausible lorsqu'on sait que la duchesse avait fait de la cour de Bourgogne un des premiers foyers de la Querelle des femmes[317], et que Denys le Chartreux a rédigé pour elle, nous le verrons, un des rares miroirs des princesses.

1d. Les traités d'éducation mondaine et les règles de la courtoisie

S'éloignant de l'optique morale et religieuse, les derniers siècles du Moyen Âge virent se développer une littérature donnant aux hommes et aux femmes des conseils pour se conduire correctement dans le monde et avec le sexe opposé. On en trouve un certain nombre dès le XIIe siècle, comme les *Ensenhamen* occitans, où figurent des conseils sur la toilette et l'hygiène, et où sont promus des « arts d'aimer » déclinant les

[316] Paulette L'Hermite-Leclercq, « L'image de la femme dans le *De eruditione filiorum nobilium* de Vincent de Beauvais », *in* Michel Rouche (dir.), *Mariage et sexualité au Moyen Âge : accord ou crise*, Paris, PU Paris-Sorbonne, 2000, p. 243-262. Les informations qui suivent sont également tirées de son article sur « La femme dans le *De regimine principum* de Gilles de Rome », *in Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, PU Paris-Sorbonne, 2000, p. 471-479.

[317] Voir B.3c, p. 93-94.

codes de la courtoisie. C'est aussi le cas du *Livre des manières* qu'Étienne de Fougères (vers 1174-78), chapelain d'Henri II Plantagenêt et évêque de Rennes, dédie à la comtesse de Hereford. Sa critique des différents états du monde oppose les exemples à fuir et ceux qu'il faut au contraire imiter. Pourtant, si elle est suivie d'une louange d'exemples positifs de dames vertueuses, sa critique acerbe vise tout particulièrement les femmes de la noblesse.

Au fur et à mesure que le temps passe, cette littérature se développe, diffusant les règles de la courtoisie tout en se chargeant de messages parfois ouvertement misogynes. Par exemple, dans *Des quatre tens d'aage d'ome* (v. 1265), Philippe de Novare trace le portrait du parfait chevalier et de la dame accomplie, en illustrant d'anecdotes, de proverbes et de citations ses principes d'éducation pour chacune des quatre périodes de la vie humaine. Chacune contient une liste de prescriptions pour les femmes, qui succèdent à celles, plus développées, s'adressant aux hommes[318]. L'auteur considère en effet que ces derniers doivent cumuler plusieurs vertus alors qu'il suffit d'enseigner aux femmes la soumission, le retrait du monde, la chasteté et la charité – leur premier devoir étant de protéger leur réputation et de donner l'apparence de la vertu. Il ajoute qu'elles n'ont pas besoin d'apprendre la lecture et l'écriture qui risquent de les exposer au mal.

D'autres ouvrages prennent plutôt le parti des femmes, comme *L'Enseignement des princes* de Robert de Blois (milieu du XIIIe siècle) qui, malgré son titre, est davantage un manuel d'éducation courtoise adressé aux hommes qu'un Miroir des princes. L'auteur commence en effet par un développement sur l'honneur dû aux dames, avant de détailler les règles de conduite à suivre pour les chevaliers. D'autres s'intéressent aux femmes et aux hommes de la noblesse au sein d'un même ouvrage. *Le Jardin des nobles* de Pierre Des Gros, achevé probablement vers 1472-1476, s'adresse ainsi à « tous ceulx et toutes celles aux quieulx ce présent livre parvenra » (f° 9), et il consacre de longs passages au comportement des femmes, les normes qu'elle doivent respecter étant différentes de celles conseillées aux hommes[319].

[318] Philippe de Novare, *Les quatre tenz d'aage d'ome*, éd. M. de Freville, Paris, SATF, 1888 (« vous avez oï des maales ; or orrez des femeles », p. 14 ; « vos avez oï des jones hommes ; après orreiz des jones fames », p. 48).

[319] « car aultres penitence (sic) il doit enjoindre aux hommes, aultres aux femmes », Pierre Des Gros, *Jardin des nobles*, Paris, BnF fr 193, fol. 220 v° cité par Élodie Lequain, *L'éducation des femmes de la noblesse en France au Moyen Âge (XIIIe-XVe siècle)*, Thèse sous la direction de Colette Beaune, Paris X-Nanterre, 2005, p. 384.

1e. La littérature s'adressant aux femmes avec une visée morale et religieuse

Les clercs du Moyen Âge héritent ici d'une tradition remontant aux premiers siècles de l'ère chrétienne, liée au statut très particulier que la nouvelle Église réservait aux femmes par rapport aux us et coutumes du monde où elle avait vu le jour. Les Pères de l'Église s'étaient adressés aux femmes dans des lettres et de courts traités, pour qu'elles renoncent à la coquetterie (Tertullien, *De cultu feminarum*) et au remariage (le même, *Ad uxorem* ; saint Jérôme, *Ad Furiam de Viduitate Servanda*), voire au mariage (saint Ambroise, *Ad virginem devotam exhortatio*, *De lapsu virginis consecratae*, *De virginibus ad Marcellinam sororem* ; saint Jérôme, *Epistola ad Eustochium de custodia virginitatis* ; saint Augustin, *De sancta virginitate*) ou pour les aider à vivre saintement leur veuvage (saint Ambroise, *De Viduis* ; saint Augustin, *De bono viduitatis ad Juliam*). Ces premiers textes à visée éducative, qui s'adressaient soit à des communautés de sœurs, soit à des femmes de l'entourage des auteurs, s'inspiraient de l'idéal ascétique prônant le mépris du corps et du monde, et considèrant le mariage comme un pis-aller.

Ce type de textes avait disparu ensuite, leurs messages se diluant dans les Vies des saintes, dont l'émergence durant le haut Moyen Âge est liée à la christianisation de l'ancien empire romain. Ils refont surface au XIIe siècle avant de connaître un essor considérable sous diverses formes : conseils adressés aux moniales (Guibert de Nogent, *De virginitate* ; Thomas de Froimont, *Liber de modo bene vivendi ad sororem…*), à tous les types de femmes (*Le Miroir des bonnes femmes*, *Bonnes doctrines pour dévotes femmes…*), et bien sûr aux reines, princesses et grandes dames, identifiées depuis Clotilde comme pouvant jouer un rôle majeur dans l'attachement des puissants à la religion du Christ et dans la propagation de la vertu[320] (Hildebert, *De sterilitate* adressé à Adélaïde, épouse du roi d'Angleterre Henri Ier ; l'anonyme *Miroer de l'ame* adressé à Blanche de Castille…). Les livres d'Heures écrits à leur intention (c'est un phénomène essentiellement féminin) se chargent aussi de ces messages[321]. Les Vies de saintes, qui se multiplient, se retrouvent également en nombre dans leurs bibliothèques, parmi lesquelles figurent en première place celle de la Vierge et de sa mère Anne, devenue au

[320] Voir Dom Jean Leclercq, « Rôle et pouvoir des épouses au Moyen Âge », *in* Georges Duby, Michel Rouche et Jean Heuchlin (dir.), *La Femme au Moyen Âge*, Maubeuge, La ville, 1990, p. 87-98.
[321] Danielle Alexandre Bidon, « Des femmes de bonne foi. La religion des mères au Moyen Âge, *in* Jean Delumeau (dir.), *La Religion de ma mère. Le rôle des femmes dans la transmission de la foi,* Paris, éd. du Cerf, 1992, p. 111.

XVe siècle la figure même de l'éducatrice[322]. Elles ont aussi dans leurs collections la *Légende dorée*, qui en recèle de nombreuses, et d'autres ouvrages « généralistes », comme *La Somme le Roi* ou les *Dits moraux des philosophes*.

Des miroirs sont également écrits pour elles. Toutefois, alors que les miroirs des princes répondent à un souci politique, ceux-ci ne semblent dispenser que des conseils religieux. L'exemple des *Enseignements* que Louis IX adresse d'une part à sa fille Isabelle et d'autre part à son fils Philippe III le Hardi offre une comparaison éclairante des articles recommandant « l'excellence aux enfants royaux » : celle de Philippe doit lui permettre de gouverner (article 15), celle d'Isabelle de devenir un modèle de perfection (article 17). Dans la même optique, le *Speculum dominarum* du franciscain Durand de Champagne invite Jeanne de Navarre († 1305) à remplir ses devoirs religieux et mondains – à grand renfort de citations des Pères, de Cicéron, de Sénèque et d'*exempla* médiévaux. La traduction en français que la reine en commande jouit d'un tel succès dans les cours princières des XIVe et XVe siècles qu'Ysambert de saint-Léger entreprendra de la remettre au goût du jour au XVIe siècle, pour la dédier à Marguerite de Navarre. C'est toutefois un *De Vita et regimine principissae* que Denys le Chartreux rédige pour Isabelle de Portugal au milieu du XVe siècle, faisant de la duchesse de Bourgogne la seule princesse à qui l'on offre un texte dont le titre contient le terme « gouvernement ». L'auteur avait déjà rédigé plusieurs traités adressés à des femmes séculières (*De vita viduarum*, *De laudabili vita virginum*, *De laudabili vita conjugatorum*) et religieuses (*De custodia cordis et profectu spirituali*).

L'aube de la Renaissance voit en effet s'intensifier le flot des textes adressés à des femmes de l'aristocratie. Le plus célèbre est le *Livret* attribué à Pierre de Luxembourg et prétendument adressé à sa sœur Jeanne, mais qui fut sans doute rédigé après 1430 pour soutenir la canonisation du jeune évêque. Largement diffusée sous des titres divers (*Chemin de pénitence*, *Diète de Salut*, *Voyage du pèlerin catholique*…), cette compilation se termine sur trois lettres proposant des modèles de vie ascétique à deux demoiselles et à une dame sans doute mariée. Anne de France conseillera encore cet ouvrage dans ses *Enseignements* à sa fille (vers 1505). Enfin, il est à noter que de nombreux textes s'adressent manifestement aux femmes aussi, quoique leurs titres ne le disent pas, à l'instar des nombreux sermons des prédicateurs du XIIIe siècle : ceux d'Alain de Lille contenus dans sa *Summa de arte praedicatoria*, le sermon *ad*

[322] Françoise Robin, « Anne et la Vierge éducatrices. Naissance et avatars d'un thème iconographique au XVe siècle », in *Éducation, apprentissage, initiation au Moyen Âge*, Montpellier, 1993, p. 495-512.

coniugatos de Jacques de Vitry[323], les *Sermones ad omnes status* du franciscain Gilbert de Tournai, les sermons *ad status* du dominicain Humbert de Romans (qui en contient un intitulé « aux femmes en général »[324]) et les *Sermones de tempore* de Jacques de Voragine[325].

1f. La littérature mondaine à l'adresse des femmes

Le développement des traités de civilité et autres conseils ne relevant pas de la préparation au salut ne concerne pas que les hommes. De la fin du Moyen Âge aussi date une tradition de textes visant le comportement des femmes, distillant des conseils sur la façon de se tenir avec la gent masculine et les règles de l'art d'aimer ou de séduire, à l'instar du *Chastoiement des Dames* de Robert de Blois (deuxième tiers du XIIIe siècle), placé en préambule de son roman arthurien *Beaudous*. Cette matière est souvent mêlée à des propos traitant des soins du corps, de la parure et du maquillage[326]. Monica Green a listé cinquante-et-un textes médicaux adressés à des femmes ou commandés par elles entre le XIIe et le début du XVIe siècle en Europe, dont la plupart ne sont pas théoriques mais pratiques, et qui proposent des remèdes et des recettes de beauté[327]. Il se pourrait aussi que les célèbres *Secretis mulierum* attribué à Albert le Grand[328] (XIIIe siècle), qui traitaient du corps des femmes (grossesse, accouchement) dans l'optique de la littérature des secrets entre praticiens, aient finalement davantage été lus par des femmes. C'est ce que semble indiquer les versions françaises anonymes comme les *Secrets des dames* (avant 1453) et les *Secrets des femmes* (XVe siècle)[329].

La clergie se laïcisant, on observe que cette littérature est de plus en plus souvent le fait de laïcs à partir de la fin du XIVe siècle : Geoffroy IV de la Tour Landry, auteur du *Livre pour l'enseignement de ses filles* (vers 1371-1372), Jacques Bruyant,

---

[323] Voir David d'Avray et M. Tausche, « Mariage Sermons in Ad Status Collections of the Central Middle Ages », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge,* vol. 47, 1980, p. 71-119.
[324] Humbert de Romans, « XCIV, For Women in General », *in* Simon Tugwell (éd.), *Early Dominicans : Selected Writings*, O. P., Classics of Western Spirituality, N.Y, Paulist Press, 1982, p. 330.
[325] Voir Carla Casagrande « La femme gardée » et Silvana Vecchio « La bonne épouse », *in* Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes, t. II, op. cit*., 1992, p. 83-116 et p. 117-145.
[326] Voir Christine Martineau-Genieys, « Modèles, maquillage et misogynie à travers les textes littéraires français du Moyen Âge » et Marie-Anne Polo de Beaulieu, « La condamnation des soins de beauté par les prédicateurs du Moyen Âge (XIIIe-XVe siècles) », dans *Les Soins de beauté (Moyen Âge-Début des Temps modernes),* Nice, 1987, p. 31-50 et p. 297-309.
[327] Monica H. Green montre qu'un texte médical peut se trouver au milieu de textes dévotionnels et moraux comme dans le London Brit. Lib. Landsdowne 380, qui contient les *Enseignements moult beaux* sous le titre *Doctrinal des filles* et un « enseignement de medicine » (texte sur la sexualité inspiré par Aldebrandin de Sienne) que « fist et composa maistre Albert de Florence pour la royne Sebille, qui en son temps fut tresnoble princesse, prudent et saige » (*Women's healthcare in the Medieval West. Texts and contexts*, Ashgate, 2000, p. 68, note 40).
[328] Compilation d'extraits du *De Animalibus* (livre IX).
[329] Voir *Women's secrets, a translation of Pseudo-Albertus Magnu's* De Secretis Mulierum *with Commentaries*, Helen Rodnite Lemay (éd.), State of New York UP, 1992.

qui écrit pour son épouse *La Voie de Povreté et de Richesse* (vers 1342), le bourgeois anonyme auteur du *Ménagier de Paris*, qui fait de même (vers 1393), le poète également anonyme des *Enseignements moult beaux* (XVe siècle, intitulés le *Doctrinal des filles* dans les imprimés). C'est aussi l'époque où une première femme se glisse dans le lot : Christine de Pizan rédige *Le Livre des Trois vertus*, manuel d'éducation adressé aux femmes de toutes les classes sociales pour leur donner les voies d'accès à la Cité des dames (1405-1406, retitré *Trésor de la cité des Dames* dans les imprimés).

Enfin, la deuxième moitié du XVe siècle est marquée par la production de textes didactiques adressés aux grandes mécènes engagées dans la Querelle des femmes, c'est-à-dire très probablement commandés par elles, et qui témoignent des tensions de plus en plus vives qui traversent la société française autour de la question du pouvoir féminin. Parfois confondu avec Alain Chartier, l'auteur anonyme du *Miroir aux dames* composé vers 1450 dénonce l'orgueil et le paraître, exalte l'humilité et la soumission, pour sauver les femmes de la damnation mais aussi pour faire front aux moqueurs et aux hommes en général grâce à un comportement exemplaire, puisqu'il se présente comme le serviteur des dames. Philippe Bouton compose aussi entre 1477 et 1482 un *Miroir des dames* qui combat les idées misogynes en louant les vertus des femmes depuis Ève jusqu'à Marie de Bourgogne. Son cousin Olivier de La Marche, chargé de l'éducation du fils du couple impérial, Philippe le Beau, rédige à l'adresse des dames de la cour de Bourgogne une description allégorique et moralisante du vêtement féminin, dont le titre, le *Parement et triomphe des dames* (1493-94), indique qu'il s'inscrit du côté de leurs défenseurs. Les écrits didactiques à l'adresse des grandes deviennent donc au cours du XVe siècle de plus en plus engagés dans la Querelle des femmes. C'est que la production textuelle autour de la question n'a cessé de s'amplifier…

1g. Le « fatras » des discours polémiques sur les relations entre les sexes

Émile Telle qualifiait en 1937 de « fatras » les « nombreux documents relatifs à ce qu'on [était] convenu d'appeler la Querelle des Femmes », et qui constituaient en général, selon lui, de « piètres productions littéraires »[330]. Il entendait par là la massive production d'écrits misogynes et les textes de défense des femmes, moins nombreux, qui leur répondaient. Longtemps d'accord avec lui, la critique a le plus souvent considéré que ces affrontements commençaient à l'époque de Christine de Pizan,

[330] Émile Telle, *L'Œuvre de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et la querelle des femmes*, Toulouse, impr. de Lion & fils, 1937, p. 9.

ignorant les textes en latin et en français qui la précèdent[331]. Ils sont pourtant nombreux dès avant cette date.

Un certain nombre affichent la couleur dans leurs titres, comme le *Blasme des femmes*, que certains manuscrits livrent avec son opposé *Le bien des fames,* quand d'autres donnent face à face les deux chapitres antagonistes du *Livre des dix chapitres* de Marbode de Rennes, *De Meretrice* et *De muliere bona*, et que des textes comme l'*Evangile des fames* sont construits sur le renversement de l'éloge en satire violente[332]. Certaines études ont montré que ces textes servaient de stock d'arguments, voire de matériaux pour des sermons[333], signe que le débat se diffusait déjà hors des cercles savants, en langue vernaculaire.

D'autres démythifient la *fin'amor* de la lyrique courtoise en s'inspirant des écrits érotiques et misogynes d'Ovide, l'*Ars Amatoria* et les *Remedia amoris*. Après avoir codifié l'amour courtois dans la première partie du *De Amore* (v. 1185) avec une description positive de l'intelligence et de l'éducation des femmes, André le Chapelain le discrédite dans la seconde en accumulant les poncifs de la misogynie, surtout dans la tirade misogyne du troisième livre[334]. Sur ces modèles, les Arts d'aimer se multiplient dans la deuxième moitié du XIIIe siècle[335] qui énoncent les recettes faciles pour séduire les dames comme la *Clef d'amour* anonyme, *L'Art d'aimer* de Jacques d'Amiens (traduction libre de l'*Ars Amatoria* d'Ovide), *Le Livre d'Amours* de Drouart La Vache en 1290 (remaniement du *De Amore*), l'*Art d'amors* de Guiart et les *Consaus d'amour* attribués à Richard de Fournival qui s'adressent à une jeune fille. Dans cette mouvance, de nombreux clercs « goliards » pratiquent une poésie latine savante et provocatrice : ils chantent les excès de l'alcool et du sexe, ainsi que le cantonnement des femmes au statut d'objets sexuels.

---

[331] « The existence of substantial antecedents, especially for Christine's arguments, has not been adequately recognized. There is a tendency to think of her as *sui generis*, as constituting in herself the roots of feminism », Alcuin Blamires, *The Case for Women in Medieval Culture*, Oxford, Clarendon, 1977, p. 3. Voir aussi Helen Solterer, *The Master and Minerva. Disputing Women in French Medieval Culture*, Berkeley/Los Angeles/London, California UP, 1995.

[332] Les trois premiers vers de chaque quatrain font l'éloge des femmes, dont le dernier vers note l'impossibilité.

[333] Voir Gloria K. Fiero, Wendy Pfeffer, Mathé Allain, *Three Medieval Views of Women. La contenance des fames. Le bien des fames. Le blasme des fames*, New Haven, Conn., Yale UP, 1989, p. 9.

[334] Les cours d'amours aux jugements allégoriques se développeront sur le modèle de ses vingt-et-un *iudicia amoris* définis comme modèles de la codification de l'amour courtois. Voir Gaston Paris, « Les cours d'amour au Moyen Âge », *in Mélanges de littératures françaises du Moyen Âge*, rééd. Mario Roques, Paris, Champion, 1912.

[335] Sur la floraison des Arts d'aimer ovidiens à partir du XIIe siècle, voir Michèle Galy, « Pourquoi écrit-on des Arts d'aimer ? Ou les prologues d'un genre inclassable », *in* Emmanuèle Baumgartner et Laurence Harf-Lancner (dir.), *Seuils de l'œuvre dans le texte médiéval*, Paris, PU Sorbonne Nouvelle, 2002, p. 199-210.

Ce retournement des valeurs est on ne peut plus sensible dans la « continuation » donnée par Jean de Meung (vers 1270) du premier *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris (vers 1230). En prônant la dignité de l'acte sexuel, il prend le contre-pied de son prédécesseur et son cynisme cible aussi bien l'amour courtois que le mariage et les restrictions sexuelles prônées par l'Église, contraires aux lois de Nature. Les clercs dressent aussi de sombres tableaux du mariage, afin de dissuader leurs congénères de s'y engager, dans des textes aussi misogames que misogynes tels *Le Mariage Rutebeuf* (v. 1260) et *La Complainte Rutebeuf* (v. 1265-70), le *Jeu de la Feuillée* d'Adam de la Halle (v. 1276) ou encore les célèbres *Lamentations* du bigame Mathéolus (v. 1295-1301), traduites en français par Le Fèvre de Ressons (v. 1371). Ils s'appuient sur une longue tradition latine de textes rédigés pour exclure les femmes du gouvernement de la cité romaine, parmi lesquels les plus célèbres sont la dixième satire de Juvénal, les écrits d'Aristote, ceux des Pères de l'Église[336]… Enfin, le traité sur le mariage de Théophraste connu par le biais de l'*Adversus Jovinianum* de saint Jérôme, devient une référence obligée. L'opposition entre le mariage spirituel (avec Dieu) et le mariage mondain (avec la femme), qui assure la descendance mais grève la vie intellectuelle, devient ainsi un véritable lieu commun de l'argumentation misogame à partir du XIIIe siècle.

La polémique s'enfle encore au siècle suivant, dans des textes misogynes comme le *Corbaccio* de Boccace (1365-66) ou l'allégorique *Miroir de mariage* d'Eustache Deschamps (entre 1381 et 1396), où Franc Vouloir est poussé au mariage par Désir, Folie, Servitude et Fantaisie, qui lui en résument les bienfaits à l'aide d'exemples d'épouses vertueuses de l'histoire sacrée et profane. Ce plaidoyer, déjà peu convainquant au vu des personnages qui le prononcent, est renversé à coup d'*exempla* négatifs et de rhétorique scolastique par le réquisitoire de Répertoire de Science qui occupe à lui seul les trois quarts des 12000 vers. Les ironiques *Quinze joies de mariage* (fin XIVe-début XVe s.) exploitent ce filon en se moquant des maris qui se laissent dominer par leurs épouses, en avertissant des risques inhérents au mariage, en dissuadant les hommes de prendre femme, en conseillant ceux qui l'ont fait pour les aider à en rester les maîtres. Même les traités didactiques très officiellement dédiés à des couples de grands se chargent de fortes injonctions à la domination masculine et à la soumission totale des épouses, comme *Le livre de la vertu du sacrement de mariage et du réconfort des dames mariées* de Philippe de Mézières (entre 1385 et 1389). Offert à

[336] Pour Alcuin Blamires, appartiennent aux sources des écrits misogynes : les Écritures, Aristote, Galien, Isidore de Séville, saint Anselme, Thomas d'Aquin, Guido Delle Colonne, les Pères de l'Église Tertullien, Jean Chrysostome, Ambroise, Jérôme et Augustin, puis Marbode de Rennes, le Chapelain, Jacques de Vitry et Gautier de Leu (*Woman defamed and woman defended : an anthology of medieval texts*, Oxford, Clarendon Press, 1992).

Louis d'Évreux et à son épouse Jeanne, née comtesse d'Eu, cet ouvrage est composé, lit-on dans le prologue, « pour le confort et reconfort principaument des dames mariees, et des maris aussy », et il est même proposé à la lecture de tout un chacun, « hommes et femmes, josnes, vieux et mariez »[337]. C'est donc à toute la bonne société qu'est proposée une version française de la « nouvelle du marquis de Saluces », dernière histoire du *Decameron* de Boccace, qui sous la plume du Toscan stigmatisait la volonté de puissance de ce personnage et les tortures qu'il infligeait à son épouse, mais qui, dans la version latine de Pétrarque, était devenue « l'histoire de Griselidis », incarnation de la « bonne épouse », puisque soumise à son mari jusqu'à l'abnégation totale. Ce modèle est d'autant plus mis en valeur qu'il est placé en situation conclusive dans le dernier des quatres livres.

Cette littérature, et surtout son succès parmi les intellectuels, explique le conflit qui éclate au début du XVe siècle entre certains des plus notables et Christine de Pizan – conflit qui, rappelons-le, naît à propos d'un livre, le *Roman de la Rose*, se poursuit à travers des épîtres publiques, et trouve son aboutissement dans un nouvel ouvrage, *La Cité des dames*, où les attaques des misogynes sont dénoncées et leurs arguments démontés, tandis que les autres hommes sont accusés de lâcheté, pour avoir laissé les femmes sans défense. Une génération après elle, *La Belle dame sans mercy* d'Alain Chartier (1424) défie à nouveau les rapports de pouvoir au cœur des relations entre les sexes. C'est parce qu'elle refuse les avances de son prétendant que l'héroïne de Chartier est traînée devant une série de cours de justice fictives dans les *Accusations contre la belle Dame sans mercy* (ou *Le Parlement d'amour*) du Bourguignon Baudet Herenc (1425-6), *La Cruelle femme en amours* d'Achille Caulier (1430), *La Dame lealle en amours* (1426-30) et *Les Erreurs du jugement de la Belle Dame sans Mercy* (ap. 1430) qui constituent le cœur de cette nouvelle querelle[338]. D'autres textes s'attardent sur la figure de l'homme rejeté[339]. D'autres encore sont des réversions ou imitations du poème original comme les *Arrêts d'amour* de Martial d'Auvergne (vers 1460), qui connaîtra un large succès. Parallèlement au développement de cette polémique, les dénonciations de Christine sont reprises par Martin Le Franc, qui « relève le gant » avec son allégorique *Champion des Dames,* rédigé vers 1440-1442 à la gloire des dirigeants bourguignons

[337] Philippe de Mézières, *Le livre de la vertu du sacrement de mariage*, éd. J.B. Williamson, Washington, 1993, p. 46 (prologue) et p. 79.
[338] Voir l'édition donnée par David F. Hult et Joan E. McRae : Alain Chartier, Baudet Herenc, Achille Caulier, *Le Cycle de la belle dame sans mercy* (Paris, Champion, 2003).
[339] *Le Jugement du povre amant banny*, *Les Erreurs du jugement du povre triste amant banny*, *L'Amant rendu cordelier à l'observance d'amours* (1440), la *Confession et testament de l'amant trespassé de deuil* attribuée à Pierre de Hauteville (av. 1447). Voir Arthur Piaget, « La Belle Dame sans merci et ses imitations », *Romania*, 30 (1901), p. 22-48, 317-51 ; 31 (1902), p. 315-49 ; 33 (1904), p. 179-208 ; 34 (1905), p. 375-428, 559-97.

(dont Isabelle de Portugal). Amour et les dames y sont assiégés par Malebouche, dont Franc vouloir affronte les avocats dans une joute oratoire (en cinq livres de 24 000 vers) qui aborde la question de l'amour, dénonce la misogynie, énumère les qualités des femmes à partir des exemples de nombreuses figures féminines de l'histoire ou de la mythologie, et démontre que l'homme et la femme sont faits pour vivre de concert. Comme le *Champion*, de nombreux textes issus des grandes cours féminines acquises aux idées christiniennes seront publiés dès la fin du XVe siècle.

Enfin, dès le XVe siècle, des textes antiques sont exploités pour alimenter la querelle en cours, par l'intermédiaire de traductions, commentaires… qui touchent encore surtout l'Italie, mais qui seront bientôt versés au débat en France. Les uns servent à soutenir le point de vue des misogynes. C'est le cas de l'*Oeconomicus* de Xénophon, dont la vision négative des femmes apparaît dans le *De re uxoria* (1416) écrit par Francesco Barbaro et offert à Laurent de Médicis à l'occasion de son mariage. C'est le cas des écrits d'Aristote, recyclés dans les *Libri della famiglia* de Leon Battista Alberti (1432-34), qui affirme que le devoir des maris est de s'attacher à la politique au sens large (le *polis*) et de restreindre les activités des femmes à la sphère domestique (le *oikos*). C'est encore le cas d'Ovide, qui termine alors son règne de théoricien et pédagogue de l'amour et commence à être perçu comme un poète licencieux, relayé par des réécritures d'Arts d'aimer et de Remèdes à l'amour moralisées, notamment par Alberti, dont *L'Hécatomphile* et la *Déïphire* datent des années 1430. Dans le premier, une dame transmet à ses congénères le savoir qu'elle a tiré de ses cent amours et de sa recherche de l'accord parfait, naïvement basé sur la loyauté et le don réciproque ; l'auteur trace un parallèle entre la perfection masculine et la débilité féminine, tandis que l'amour est décrit comme un plaisir pour l'homme et un devoir pour la femme. Dans le second, un amoureux déçu, Palimacre, dialogue avec son conseiller, Philarque, qui condamne l'amour comme un asservissement aux caprices des femmes et lui enseigne la méfiance.

D'autres textes de l'Antiquité, moins nombreux, travaillent au contraire à faire régresser les conceptions négatives de la femme et de l'amour. Les travaux de l'académie florentine, notamment la relecture et traduction du *Banquet* de Platon par Marsile Ficin, auteur du *De Amore* ou *Commentarium in convivium Platonis* en 1469, ouvrent la voie à une nouvelle conception de l'amour promise à un long succès[340]. Couplée à la découverte des poésies amoureuses de Pétrarque, la circulation des textes de Marsile Ficin et du néoplatonisme en Italie donne naissance à quantité de textes

[340] Voir Mario Pozzi, « Aspetti della trattatistica d'amore », *Lingua, cultura, società : saggi sulla letteratura del Cinquecento*, Alessandria, edizioni dell'Orso, 1989, p. 57-100.

théoriques et poétiques qui rejoignent peu ou prou la veine courtoise, et contribuent à la diffusion d'un nouveau modèle égalitaire de rapports entre les sexes, encouragée par les grandes dames.

*

Une quantité prodigieuse de textes manifestement consacrés aux relations entre les sexes a donc vu le jour à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance, dont les auteurs cherchaient, quel que soit le genre emprunté, à dire ce que ces relations devaient être ou ne pas être, et que la critique n'a généralement pas étudiés sous cet angle. C'est à cette immense production de plus en plus conflictuelle que l'imprimerie est venue donner une importance nouvelle, permettant de diffuser largement les discours déjà connus des lettrés, mais aussi d'en produire de nouveaux, qui tantôt actualisent et « continuent » les premiers, tantôt innovent à partir du contexte social et politique nouveau, afin de traiter, et si possible d'orienter, ce qui paraît l'un des principaux enjeux de la modernité.

2. LA PRODUCTION DES ANNÉES 1475-1594

Entreprendre l'inventaire des textes imprimés à la fin du XVe et au XVIe siècle qui visent à former les hommes et les femmes, donc à façonner les identités sexuelles, n'est pas une mince affaire, tant en raison de la prolifération des livres dès cette époque qu'à cause de la facilité avec laquelle, on vient de le voir, de très nombreux genres d'ouvrages accueillent cette problématique – qu'ils se présentent comme sur les femmes ou adressés à elles, sur les hommes ou adressés à eux, voire sur les deux sexes ou à leur intention, qu'ils le fassent sur un ton ou sur un autre, dans un format ou dans un autre, en français ou dans d'autres langues… Le désir d'étudier de près quelques-uns des plus diffusés de ces textes, et donc potentiellement les plus influents, impliquait de les répertorier et de les classer, ce qui a conduit, d'une difficulté et embûche à l'autre, à élaborer une méthode de travail, puis à opérer diverses sélections au sein de l'immense corpus concerné par l'objectif initial. Les contours exacts de celui qui a finalement été retenu pour fonder le choix des textes analysés dans la seconde et la troisième partie de cette thèse seront ensuite précisés, de même que sa répartition en catégories.

2a. Difficultés et limites de la recherche

Les études consacrées au genre dans la période choisie ont bien entendu fourni, malgré leur rareté, non seulement quantité de titres, mais des pistes précieuses pour l'identification des textes ayant pu contribuer à la formation du genre.

La *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage…* mise au point par Jules Gay à la fin du XIXe siècle s'est révélée une source d'une rare valeur, de même que les treize volumes du *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles* publiés par Anatole Montaiglon entre 1855 et 1878, et que les listes fournies par Ruth Kelso dans ses deux ouvrages : la *Doctrine of the English Gentleman in the Sixteenth Century, with a Bibliographical List of Treatises on the Gentleman and Related Subjects Published in Europe to 1625* (1929) et la *Doctrine for the Lady of the Renaissance* (1956). Si anciens et incomplets qu'ils soient, ces travaux ont été un excellent point de départ, d'autant que personne ou presque depuis n'a poursuivi ces recherches, à l'exception de Marc Angenot dans son étude sur *Les Champions des femmes. Examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800* (1977) et Éliane Viennot, qui a commencé à mettre en ligne le « Corpus de la Querelle des femmes » en 2011. Toutefois, chacun de ces projets proposait un angle de vue particulier, et non celui de la « construction du genre », qui implique de prendre en compte à la fois les textes didactiques ou édifiants visant à former l'individu, et ceux qui se prononcent sur l'état des relations entre les sexes pour tenter de les infléchir dans un sens ou l'autre. Par ailleurs, rares sont les indications données dans ces bases sur les rééditions des œuvres, qui sont au cœur de mon étude.

La recherche menée dans les histoires littéraires n'a pas conduit à beaucoup de résultats, car elles ne sortent qu'exceptionnellement de l'évocation des grands textes de notre Panthéon littéraire, et que ces derniers ne sont que rarement étudiés pour leurs « contenus » – la question qui nous intéresse n'étant du reste pas identifiée comme relevant du débat d'idées. En outre, la popularité des auteurs et le nombre des éditions de leurs œuvres – de leur vivant comme après leur mort – ne sont bien souvent pas traités, comme si ces détails importaient peu face au statut de « grandes œuvres » qui semble leur avoir été décerné une fois pour toutes. Les textes mis en valeur sont donc souvent tout autres que ceux qui furent réellement lus et massivement diffusés, à leur époque comme dans les périodes ultérieures. En revanche, les œuvres qui intéressent notre sujet précisément pour cette raison sont considérées comme de « second rayon » par les littéraires, et elles ne sont pas non plus étudiées par les historien·nes de l'éducation qui, nous l'avons vu, s'attachent principalement aux sources didactiques les plus connues.

Les informations données par les histoires de la culture et de l'édition ont été plus utiles, en renseignant sur ce que les femmes et les hommes de la Renaissance

lisaient, de même que les rares études sur la querelle des sexes et quelques éditions critiques des textes qui en relèvent.

Enfin, les catalogues informatisés ont été une mine de renseignements en la matière : les recherches par mots clés ont permis de faire apparaître d'innombrables titres qui avaient des liens avec notre sujet, et surtout la liste des réimpressions et rééditions des textes repérés. Au final, le corpus des textes concernant les relations entre les femmes et les hommes s'est considérablement enrichi grâce aux résultats offerts par le CCFR.

Ces longues recherches ont donné d'excellents résultats, dont il faut pourtant accepter la non exhaustivité. En effet, entre les débuts de ce travail et sa rédaction, des catalogues de bibliothèques et de nouvelles notices ont été ajoutés au CCFR, et d'autres le seront encore dans les années qui viennent.

La question du succès éditorial des textes répertoriés a constitué un autre casse-tête. La liste des éditions pour chaque titre mis au jour a pu être complétée à l'aide des multiples recensements bibliographiques : les *Bibliothèques françaises* de La Croix du Maine et Du Verdier, la *Bibliographie de la littérature française du XVIe siècle* de Cioranescu, le *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* de Brunet, le *Trésor des livres rares et précieux* de Gräesse, le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier, la *Bibliographie lyonnaise* de Baudrier, les travaux de Philippe Renouard sur les livres imprimés à Paris au XVIe siècle, la *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au seizième siècle* de Sybille von Gütlingen, le *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au seizième siècle* par Louis Desgraves et ses continuateurs, et enfin les catalogues récemment mis en ligne comme l'*Universal Short Title Catalogue* ou l'*Incunabula Short Title catalogue*[341].

Là encore, les certitudes demeurent pourtant impossibles pour plusieurs raisons. D'une part, le Dépôt légal institué par François Ier en 1537, qui exigeait qu'un exemplaire de tout ouvrage imprimé soit versé dans les collections du roi, n'a pas été respecté[342]. D'autre part, les inventaires de bibliothèques, source de nombreux travaux de bibliographie, sont bien souvent incomplets car les notaires qui les rédigeaient avaient d'abord pour but d'évaluer des fortunes et recensaient donc les volumes matériellement importants, sans décrire un par un les ouvrages les plus minces et de moindre valeur financière, comme les « plaquettes gothiques ». N'excédant que

[341] Pour le détail de ces références, voir la bibliographie des « outils de recherche bibliographiques ».
[342] « il semble bien que cette règle soit demeurée longtemps inobservée et que la Bibliothèque du Roi soit restée jusqu'au milieu du XVIIe siècle une grande réserve de manuscrits ou livres de valeur, de libraires spécialisés dans l'édition de luxe » écrivait Henri-Jean Martin dans *Histoire de l'édition française*, *op. cit.*, p. 548.

rarement les vingt feuillets, ces opuscules contenaient des textes imprimés en français, rarement signés et presque jamais datés, mais adressés à un large public. Les nombreuses rééditions des mêmes titres dans plusieurs officines, dont certaines se spécialisaient dans ce genre de production, indiquent la concurrence à laquelle se livraient les imprimeurs et la rentabilité de ces pièces. Dominique Coq, qui déplorait le manque d'intérêt porté par les historiens à cette production, estimait que les neuf dixièmes de ces volumes avaient disparu deux siècles après leur publication[343]. Or plusieurs de nos textes sont publiés dans ce format.

La datation précise des éditions anciennes pose également problème. Les incunables (nom donné aux livres imprimés jusqu'en 1501) ne sont généralement pas datés, et la plupart de ceux qui ont été confectionnés jusqu'en 1490 ne sont pas non plus datables. Certes, aucun d'eux ne peut être antérieur à 1470, date de l'installation de la première presse en France, voire à 1476, date du premier livre imprimé en français selon Frédéric Barbier[344], mais cela signifie que plusieurs ouvrages répondant aux critères retenus pour la délimitation du corpus d'étude peuvent avoir été pris en compte, bien qu'antérieurs à l'année 1483 choisie pour *terminus a quo* de cette étude. D'autres incertitudes, moins lourdes de conséquences, sont liées à l'abandon en 1564 du style de Pâques (ou *mos gallicus*) pour l'adoption du style de la Circoncision qui fait débuter l'année au 1er janvier[345].

En dernier lieu, certaines références citées par Kelso ou mentionnées par les bibliophiles du siècle passé sont aujourd'hui introuvables, donc non vérifiables, ou elles font apparaître des contradictions entre les différentes sources d'informations – à propos des dates et lieux d'édition, des noms d'éditeurs et libraires, des auteurs lorsque les attributions sont contestées.

2b. Les sélections effectuées à l'intérieur du corpus initialement visé

Plusieurs types de textes ont dû, pour des raisons de faisabilité de la thèse et/ou de manque d'outils bibliographiques permettant de délimiter des corpus sûrs, ont dû être écartés de cette étude, alors qu'ils ont manifestement contribué à forger les identités de sexe et le rapport des forces établi entre les femmes et les hommes de la fin de la Renaissance. Faute d'avoir pu les prendre en compte, leur survol permet du moins de se

[343] Dominique Coq, « Les tribulations des plaquettes gothiques », dans *Revue de la bibliothèque Nationale*, 33, 1989, p. 47-53 (cit. p. 53).
[344] Frédéric Barbier, « L'invention de l'imprimerie et l'économie des langues en Europe au XVe siècle », *Histoire et Civilisation du Livre*, IV, 2008, p. 21-46.
[345] Quand le style de Venise la fait commencer le 1er mars, et celui de l'Annonciation le 25 mars… sans compter le décalage entre le calendrier julien et le calendrier grégorien adopté en 1582.

faire une meilleure idée de l'ampleur des investigations qu'il serait nécessaire de mener pour saisir l'importance donnée par cette société à la mise en place de normes, afin de façonner la différence des sexes – phénomène pourtant déclaré « naturel » par tant de gens, à cette époque comme à la nôtre.

2b1. L'exclusion des manuscrits

La « révolution gutenbergienne » a été permise par l'accroissement massif de la production des manuscrits qui l'a précédée. Cette civilisation du manuscrit n'a pas disparu avec l'invention de l'imprimerie. Tout au long du XVIe siècle, une partie non négligeable de la diffusion des textes se fait toujours sous cette forme. Guillaume Budé offre par exemple son *Institution du Prince* à François Ier en 1519, bien avant l'impression du texte en 1547. Certains textes bénéficient d'une réception importante dès leurs premières impressions, parce qu'ils ont d'abord été diffusés manuscritement et leurs idées ainsi connues dans les sphères où se prennent les décisions. D'autres tardent à être imprimés, ou ne le sont jamais comme *La Cité des Dames* de Christine de Pizan (du moins en français), parce qu'ils sont considérés comme dangereux ; ils continuent donc leur vie sous forme manuscrite. Le premier manifeste féministe de notre littérature figure dans plusieurs bibliothèques de grandes dames de l'époque (Anne de France, Marguerite de Navarre…), et les mentions qu'on en trouve dans de nombreuses œuvres signalent que l'œuvre était connue et diffusée, au moins dans les cercles de pouvoir féminin. Plusieurs textes d'institution des femmes ont également été diffusés uniquement dans des manuscrits offerts d'abord aux grandes, comme le *Miroir des dames* de Philippe Bouton à Marie de Bourgogne (entre 1477 et 1482), les *Enseignements à Madame d'Angoulesme* d'Ymbert Chandelier à Marguerite de Rohan (1483), le *Miroir des dames* d'Ysambert de Saint-Léger à Marguerite de Navarre (vers 1528-1530).

Il est ainsi certain que les manuscrits, surtout jusqu'au premier tiers du XVIe siècle, ont conservé la confiance des élites pour diffuser les idées auxquelles elles tenaient. C'est du reste la conclusion à laquelle aboutissent certains spécialistes, à l'image d'Élisabeth Eisenstein, pour laquelle le critère du nombre d'éditions d'un texte qui témoigne certes de sa diffusion, n'est pourtant pas suffisant pour en étudier la réception et la postérité[346]. Les manuscrits n'ont toutefois pas encore bénéficié des travaux de synthèse et de catalogage réalisés pour les imprimés. Il est par ailleurs possible que certains textes parmi les plus importants aient disparu. Les conclusions que

[346] Elisabeth L. Eisenstein, « Le livre et la culture savante », *in* Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. I, *op. cit.*, 1982, p. 563-583 (cit. p. 563).

l'on pourrait tirer de l'étude de ceux qui viendraient à être repérés risqueraient d'être très fragiles dans l'optique d'une vue générale des textes ayant eu une grande influence.

2b2. L'exclusion du latin et des autres langues vernaculaires

De nombreux textes spécialisés touchant de près notre étude sont rédigés en latin, et nous avons la preuve que certains furent fort lus et diffusés parmi les savants. Le CCFR ne recense pas moins de dix éditions du *De legis connubialibus* (*Des lois du mariage*) d'André Tiraqueau entre 1513 et 1586, et sa condamnation solennelle par Amaury Bouchard en 1522 (*Foemini sexus Apologia […] adversus Andream Tiraquellum* a encore dû accroître sa notoriété. De même, le catalogue liste six éditions de la *Sylva Nuptialis* (*La forêt de mariage*) de Jean Nevizan entre 1521 et 1584. La littérature démonologique est de même très souvent rédigée, publiée et réimprimée en latin, comme le fameux *Malleus malificarum* de Sprenger et Kramer, republié une vingtaine de fois dans la période considérée ici. Même les textes favorables aux femmes – ou se présentant comme tels – sont fréquemment rédigés dans cette langue, et parce que le sujet passionne les savants, et parce que la langue permet une diffusion européenne immédiate dans la communauté savante.

Cependant, les auteurs qui souhaitaient influencer les très nombreuses personnes ne maîtrisant pas cette langue, notamment les femmes, et les éditeurs qui comptaient sur la curiosité générale pour vendre leurs livres avaient tout intérêt à choisir le français[347]. Nombre de livres qui avaient commencé leur carrière en latin l'ont du reste vu se prolonger dans les langues vernaculaires lorsque c'est un large succès qui était recherché. Les spécialistes notent ainsi que, comme le recours aux manuscrits, le recours au latin cède du terrain dès la fin du XVe siècle. Dominique Coq indique que la moitié des imprimés lyonnais entre 1473 et 1485 est en langue vulgaire et qu'on assiste aussi à une floraison d'éditions en français à partir des années 1495/1500 à Paris[348]. Pour Henri-Jean Martin et Lucien Febvre, les éditions en français représentent 9 % de la production des imprimés parisiens en 1501, proportion qui passe à 55 % en 1575[349].

Il n'est donc pas infondé de postuler que les ouvrages qui ont eu le plus d'influence sur les hommes et les femmes plus rarement latinistes, ou du moins qui ont le plus popularisé les idées en présence sur les relations entre les femmes et les hommes

---

[347] Voir Renée-Claude Breitenstein et Tristan Vigliano, *Le Choix de la langue dans la construction des publics en France à la Renaissance*, colloque de l'Université Brock, St. Catharines, Ontario, Canada, 23-25 juin 2011.

[348] Dominique Coq, « Les incunables : textes anciens, textes nouveaux », in *Histoire de l'édition française*, *op. cit.*, 1982, t. I, p. 184 et 188.

[349] Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'Apparition du livre*, (1ère éd. 1958), Paris, Albin Michel 1999, p. 442. Voir aussi Frédéric Barbier, « L'invention de l'imprimerie et l'économie des langues en Europe au XVe siècle », *Histoire et Civilisation du Livre*, IV, 2008, p. 21-46.

en France sont d'abord ceux qui ont été publiés en français ; même si, là encore, il ne fait aucun doute que notre objet d'étude ne pourrait que s'enrichir de l'analyse des propos diffusés en latin, qu'il s'agisse de la littérature savante ou pornographique[350].

2b3. L'exclusion des textes historiques

Claude-Gilbert Dubois a montré que le XVIe siècle cherche d'abord, dans l'histoire, ce qu'elle a d'exemplaire[351]. Si Pierre Droit-de-Gaillard théorise son rôle pédagogique en 1579[352], le caractère didactique des textes historiques est mis en avant dès les premiers imprimés, ce qui explique sans doute leur succès éditorial. Une autre explication réside sans doute dans le fait que l'histoire constitue l'un des principaux socles de la culture de la noblesse. Or les livres d'histoire, notamment ceux qui tendent à retracer celle de la France, sont l'objet de falsifications systématiques depuis l'émergence de la théorie de la « loi salique », au cours du XVe siècle. La réécriture du « récit national » (fondation du royaume par Pharamond, institution de la loi entre le roi et ses légistes, respect immuable de cette loi au cours des siècles…) s'accompagne d'un amoindrissement du rôle de la plupart des reines, de la mise en exergue de quelques « monstres » parmi elles (Frédégonde, Brunehaut, Isabeau de Bavière, en attendant Catherine de Médicis), et de discours normatifs sur le rôle des femmes en politique[353].

Ces livres, véhicules de messages politiques majeurs pour la monarchie comme pour ses opposants, ont été publiés avec la plus grande attention par les imprimeurs sollicités, et on sait que certains ont été fort diffusés. C'est le cas de la *Mer des histoires* (1493), des *Annales et chroniques de France* de Nicole Gilles (v. 1490), continuées à la demande du pouvoir par Sauvage, Belleforest et Chappuys ; des *Annales* d'*Aquitaine* de Jean Bouchet (1524), des *Mémoires* de Philippe de Commynes (rédigés entre 1489 et 1498, publiés dès 1524). Vinrent s'y ajouter, dans la deuxième partie du siècle, les ouvrages des frères Du Tillet (dès 1549) et les *Recherches de la France* d'Étienne Pasquier (à partir de 1560). Les régentes ayant souvent maille à partir avec cette production et ayant tenté d'infléchir les messages misogynes qu'elle contenait, une lecture genrée systématique de ces discours et des conditions de leur production

[350] Voir à ce sujet Philip Ford et Ingrid De Smet, *Éros et Priapus. Érotisme et obscénité dans la littérature néo-latine*, Genève, Droz, 1997.
[351] Claude-Gilbert Dubois, *La Conception de l'Histoire en France au XVIe siècle (1560-1610),* Paris, Nizet, 1977.
[352] Dans *Methode qu'on doit tenir en la lecture de l'histoire, vray miroir & exemplaire de nostre vie. Où les principaux poincts des sciences morales & politiques rapportez à la loy de Dieu, & accomodez aux moeurs de ce temps, sont contenus, & illustrez des plus beaux exemples tirez des histoires, tant sacrees que prophanes*.
[353] Éliane Viennot, « L'histoire des reines de France dans le débat sur la loi salique (fin XVe-fin XVIe siècle) », *in* Emmanuelle Santinelli et Armel Nayt-Dubois (dir.), *Femmes de pouvoir et pouvoir de femmes dans l'Europe occidentale médiévale et moderne*, Valenciennes, PU de Valenciennes, 2009, p. 83-95.

s'avèrerait des plus utile. Les études déjà réalisées montrent toutefois qu'il s'agit d'un corpus en soi, d'une ampleur et d'une complexité redoutable. Par ailleurs, si ces gros volumes délivrent bel et bien des messages sur le genre – ne serait-ce que par le peu de place qu'ils font aux femmes et les débats sporadiques qu'ils contiennent sur leur présence au pouvoir – ils ne disent rien des femmes qui n'ont pas gouverné, et quasi rien des hommes qui n'appartenaient pas aux cercles du pouvoir.

2b4. L'exclusion des discours concernant l'éducation des enfants

Nous avons encore écarté les textes pédagogiques qui traitaient délibérément des âges précédant l'adolescence, fort nombreux à cette époque en France et en Europe. En font partie les multiples imitations du *De civilitate morum puerilium* d'Érasme dont il faut tout de même souligner la fonction paradigmatique, même s'il est d'abord destiné aux jeunes enfants[354]. Il est publié en 1530 d'abord à Bâle puis à Cologne avec les annotations et adaptations de Gisbertus Longolius, avant que Reinhardus Hadamarius le publie en 1539 sous forme de questions et réponses, à la manière des colloques du Rotterdamois[355]. En 1537, la première traduction française due à Pierre Saliat est imprimée avec le *De pueris* d'Érasme (1529) en français[356]. La seconde, due au sympathisant de la Réforme Jean Louveau paraît en 1558 (puis en 1583) avec des caractères imitant l'écriture cursive que l'on appellera *lettres de civilité*. En 1560, Claude Hours de Calviac donne encore une imitation du texte intitulée *Civile honnêteté pour les enfants*, et *le Miroir de la jeunesse pour la former à bonnes mœurs et civilité de vie* du pédagogue Mathurin Cordier (1559) est une paraphrase du texte de Saliat précédée de *la maniere d'apprendre à bien lire, prononcer et escrire*.

Font aussi partie de cet ensemble les textes pédagogiques, « scolaires », adressés aux enfants, qui ont fait l'objet de recherches bibliographiques mais qui attendent encore une lecture genrée – qui montrerait certainement qu'ils traitaient généralement

[354] Voir Jean-Claude Margolin, « Le *De civilitate morum puerilium* d'Érasme (1530) et son héritage », *in* Alain Montandon (dir.), *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines, 1994, p. 161-175 (p. 162) ; et Roger Chartier, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987, ch. 2 : « Distinction et divulgation : la civilité et ses livres ».

[355] De très nombreuses rééditions (révisées et augmentées) de ce texte annoté par Longueil sortiront au cours du XVIe siècle de la plupart des presses européennes.

[356] *Declamation contenant la maniere de bien instruire les enfans, des leur commencement ; avec ung petit traicté de la civilité puerile & honneste. Le tout translaté nouvellement de latin par P.S.*, Paris, Simon Colines, 1537. Ferdinand van der Haeghen signalait 77 éditions latines du *De Civilitate morum puerilium libellus* et 17 éditions latines du *De pueris liberaliter instituendis libellus* (ou *Declamatio de pueris statim ac liberaliter instituendis*) de 1529 à 1556 (*Bibliotheca Erasmiana*, 1893, reprint Nieuwkoop De Graaf, 1972, p. 29-34).

des garçons[357]. C'est aussi le cas des traités sur le langage, la prononciation, les arts de bien dire et de bien écrire, comme les nombreux colloques et dialogues à vocation pédagogique dont la plupart font d'ailleurs partie des ouvrages destinés à l'apprentissage du latin. C'est dans cette langue que les *Colloques* d'Érasme ou de Mathurin Cordier paraissent d'abord, puis en français, voire dans des éditions plurilingues comprenant aussi parfois l'allemand[358]. De même, s'ils distillent des leçons de morale et ont pu servir à un public adulte, de nombreux abrégés et ouvrages de didactique « pratique » comme le *Lucidaire* d'Honorius d'Autun, les *Distiques de Caton*, les *Quatrains* de Guy Du Faur, seigneur de Pibrac[359], les *Fables* de Phèdre et autres *Ysopet* sont également d'abord destinés à l'apprentissage du latin par les garçons.

Exclus aussi de notre corpus les livres délivrant des conseils de puériculture et d'obstétrique, comme l'ouvrage de Rosslin Eucharius vers 1536[360], les *Cinq livres de la maniere de nourrir et gouverner les enfans des leur naissance* (1565) que Simon de Vallambert, médecin de Marguerite de Savoie, dédie à sa maîtresse ou encore la *Paedotrophia* de Scévole de Saint-Marthe († 1623), éditée d'abord en 1584 puis dix fois du vivant de l'auteur. Ces textes sont clairement des ouvrages de médecine, dont plusieurs s'interrogent sur la reproduction humaine comme *Livre de la nature humaine* d'Hippocrate, traduit par le médecin Jean de Bourges (publié en 1548), et par Guillaume Chrestien, médecin du roi et de ses enfants, qui le donne à l'impression en 1559 avec sa traduction de deux texte latins de Simon Sylvius, dont le *Livre de la nature et utilité des moys des femmes et de la curation des maladies qui en surviennent*. La spécificité du corps féminin fait donc l'objet de plusieurs publications médicales[361], qui ont été analysées du point de vue du genre[362].

---

[357] *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle*, éd. de 1962 et complément (1886-1894) éd. en 1979. Plus récemment, voir Emidio Campi, Simone De Angelis, Anja-Silvia Goeing et Anthony Grafton (dir.), *Scholarly knowledge : textbooks in early modern Europe,* Droz, Genève, 2008.

[358] Haeghen (*op. cit.)* note, de 1516 à 1597, 112 éditions latines des *Colloquia*, 2 traductions espagnoles (en 1529 et 1530), 3 traductions italiennes (en 1545, 1549 et 1554), une en allemand (1561), et une en 1559 intitulée : *Colloques familières en françois flameng* (Anvers, de Laet) ; sans compter les traductions françaises de Marot et de Barthélemy Aneau, plus, dit-il, des traductions en anglais et en allemand.

[359] D'abord publiés à Paris en 1576, réédités au moins en 1580, 1583, 1584 et 1587, ils le sont parfois en caractères de civilité, reliés avec des textes de civilité, des sentences et des distiques, c'est-à-dire le matériaux destiné à l'instruction des enfants.

[360] *Des divers travaulx et enfantemens des femmes/et par quel moyen lon doibt survenir aux accidens qui peuvent escheoir devant et après iceulx travaulx. Item quel laict et quelle nourrisse on doit eslire aux enfans, ensemble aucuns remèdes concernens plusieurs maladies survenantes ausdits enfans nouveaulx nez.*

[361] André Le Fournier, *La decoration dhumaine nature & aornement des dames...* (1530) ; Giovanni Marinello, *Thresor des remedes secrets pour les maladies des femmes* (1585). Le plus célèbre est le *De Secretis Mulierum* attribué à Albert le Grand, titré *Les secretz des femmes et hommes* dans les éditions en français (au moins 4).

[362] Voir Ian Maclean, *The Renaissance notion of woman : A study in the fortunes of scholasticism and medical science in European intellectual life*, London-New York, Cambridge UP, 1980 ; et Évelyne

J'ai également fait le choix de laisser de côté toute la littérature destinée à enseigner les rudiments de la religion, quel que soit son succès : livrets de prières, « catéchismes », ouvrages religieux divers[363], tels le *Miroir de vie humaine*, le *Miroir de l'humaine salvation* ou les *Vita* et *Imitatio Christi*, les *Ars Moriendi*, les expositions sur les *Évangiles*, les *Épitres* de saint Paul, l'*Institution de la religion chrétienne* de Calvin et les multiples « instructions » et « miroirs » chrétiens que l'interrogation des catalogues de bibliothèques par mots-clés à mis au jour[364].

2b5. L'exclusion des compilations et « mélanges »

Mon objectif étant l'étude des discours argumentés et des idéaux qu'ils véhiculent en matière de relations entre les sexes, j'ai laissé de côté les volumes mêlant divers genres de propos et/ou de types de textes, dont est la conception est étroitement liée à l'invention de l'imprimerie et au désir des libraires de gagner des marchés toujours plus larges. Massivement diffusés, visant des publics auxquels ils apportent des informations, des connaissances et des enseignements, ils seraient pourtant dignes d'être examinés sous l'angle des idéaux et des normes de genre. Il en est ainsi des almanachs, qui, sur le modèle du *Grand Calendrier ou Compost des bergers* (1491), combinaient calendrier, informations pratiques, sentences et récits moraux. Il en est également ainsi de la littérature parémiologique, c'est-à-dire celle qui diffuse des « parémies » (du grec *paremia*, proverbes), terme générique qui englobe aphorismes, adages, maximes, sentences, préceptes, devises[365]… autant d'énoncés brefs supposés dignes de mémoire, qu'ils proviennent du fond de la sagesse commune ou qu'ils soient attribués à des auteurs connus. Louis Lobbes a distingué quatre formes de citations produisant autant de sortes de recueils : l'adage, tournure brève dont le laconisme prête à réflexion ; le proverbe, vérité générale prétendument tirée de l'expérience ; la sentence, réflexion philosophique ou morale ; enfin l'apophtegme, propos mémorable dont le succès au XVIe siècle s'explique par la redécouverte de l'Antiquité et l'intérêt pour les recueils

---

Berriot-Salvadore, *Un corps, un destin. La femme dans la médecine de la Renaissance*, Paris, Champion, 1993.

[363] Je renvoie aux travaux en langue anglaise qui s'y consacrent : Francis Higman, *Piety and the people. Religious printing in french, 1511-1551*, Aldershot, Scholar Press, 1996 ; et Andrew Pettegree, Paul Nelles and Philipp Corner (dir.), *The sixteenth-century french religious book*, Aldershot, Ashgate, 2001.

[364] Par exemple *Le Mirouer de pénitence* de François Le Roy (1512), le *Mirouer de prudence* de Jean Cabosse (1541), *Le Mirouer de la vraye religion* d'Antonio Caraccioli (1544), Le *Miroir de l'homme chrestien* que Gabriel Dupuyherbault publie après *De Pénitence et des parties d'icelle…* (1557), l'*Instruction & doctrine à se bien confesser, & prier Dieu pour ses pechez* de François-Martial Masurier publiée en 1550 et en 1565 avec les corrections de René Benoist, l'*Instruction chrestienne* de Pierre de Ravillia (1558) ou encore le *Miroir intérieur, auquel chacun désirant plaire à Dieu, peut clairement veoir et cognoistre tous ses defaux et imperfections, et toutes les taches de son ame, et trouver le remede contre icelles,* de Serafino da Fermo, trad. Loys de Bar (1578).

[365] Voir François Rigolot, *Le Texte de la Renaissance*, Genève, Droz, 1982, « parémiologie : poétique de la sentence et du proverbe », p. 123-135.

comme ceux de Plutarque et Valère Maxime[366]. Le tout constitue un corpus immense, qui contraste pourtant avec les rares travaux des historiens et des littéraires qui s'y consacrent[367].

Initiant à la sagesse par l'exemple plutôt que par le précepte – en écho avec la pédagogie de l'*imitatio* si appréciée au XVIe siècle –, les ouvrages de « mélanges » ont également été nombreux à populariser les pensées d'auteurs de l'Antiquité. Parmi les plus fameux recueils latins figurent les *Miscellanea* d'Angelo Poliziano et la *Polyanthea* de Domenico Nani Mirabelli, publiée d'abord en 1503, qui devint un prodigieux instrument pédagogique sous forme de dictionnaire thématique, avec des rubriques divisées en définitions et étymologies, lieux bibliques, sentences des Pères, des poètes, des philosophes, apophtegmes, similitudes, exemples bibliques puis profanes, hiéroglyphes, et apologies ou fables… Sur ces modèles, les livres de lieux communs se sont multipliés, comme le montrent les 134 éditions latines des *Adages* antiques d'Érasme entre 1500 et 1593, et la soixantaine d'éditions latines de ses *Apophtegmes*, publiés vingt fois en français de 1539 à 1573[368]. Ces publications latines ont été doublées et continuées en français par des auteurs célèbres tel Pierre Gringore avec ses *Notables, Enseignemens, Adages et Proverbes* (1527), le pédagogue Gabriel Meurier avec son *Tresor de sentences dorées, dicts, proverbes et dictons communs* mis en ordre alphabétique (1582), Jean Des Caurres avec ses *Œuvres morales et diversifiées en histoires, pleines de beaux exemples*... tirés d'auteurs Grecs, Latins et Français (1584). Des imprimeurs ont également exploité ce filon en compilant les « Dits » célèbres, à l'image de Gilles Corrozet dans les *Propos mémorables des nobles et divers illustres hommes de la chrestienté*, publiés en 1557 et plusieurs fois réimprimés, ou de Vincent Sertenas avec les *Dictz et sentences notables de divers auteurs, traduites en françois et mises par ordre d'alphabet, pour servir à donner exemples aux jeunes enfans apprenans à escrire* (1560).

Font encore partie de cette production sans focalisation les collections de devises et les livres d'emblèmes qui présentaient des gravures portant une *inscriptio* – mot bref, proverbe, ou citation – et une *subscriptio* expliquant la relation entre l'inscription et la gravure. La mode en est lancée par Alciat dont les *Emblemata*, parues en France dès 1534 et rééditées de multiples fois, définissent les vices et les vertus ou proposent des

---

[366] Louis Lobbes, « Les recueils de citations au XVIe siècle : inventaire », *in* Marie Roig-Miranda (dir.), *La Transmission du savoir dans l'Europe des XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Champion, 2000, p. 127-137.
[367] Voir les récentes études publiées par Perrine Garland, Gino Ruozzi et Sabine Verhulst, *Tradition et créativité dans les formes gnomiques en Italie et en Europe du Nord (XIV-XVIIe siècles)*, Turnhout, Brepols, 2011.
[368] D'après F. van der Haeghen, *op. cit.*, p. 1-7 et 15-19.

scènes mythologiques interprétées par quelques maximes de sagesse. Guillaume de La Perrièrel'imite avec le *Théâtre des bons engins* (1539) ou la *Morosophie* (1553), et Barthélemy Aneau avec son *Picta poesis* (1552). Plusieurs libraires comme Jean de Tournes et Denis Janot multiplient les impressions d'emblèmes à caractère didactique destinés à un très vaste public[369]. Alan S. Trueblood a compté 2 000 livres de 600 auteurs publiés au cours des XVIe et XVIIe siècles[370]. Certains de ces ouvrages cherchaient à moraliser la vie conjugale comme *Les blasons domestiques, contenantz la decoration d'une maison honeste et du mesnage estant en icelle,* compilés et publiés par Gilles Corrozet en 1539. Ces recueils pourraient faire l'objet d'une étude sur les messages textes-images qu'ils délivraient autour des identités de genre[371].

C'est aussi le cas de nombreux ouvrages, massivement diffusés par les premières presses d'imprimerie, qui ont été utilisés comme albums d'images par ceux qui ne savaient pas lire et que l'on truffait des enseignements qu'on voulait leur transmettre. C'est le cas de l'illustre *Bible des pauvres*, du *Miroir de la rédemption* (traduction du *Speculum humanae salvationis*) et des *Livres d'heures*, dont certains imprimeurs se sont fait une spécialité comme Philippe Pigouchet et son associé, le grand libraire Simon Vostre, ou encore Gilles et Germain Hardouyn. Ces textes de littérature dévotieuse imprimés en énorme quantité visaient un large lectorat et constituaient un marché fondamental. La place de l'iconographie dans ces ouvrages renvoie sans doute au fait que leurs destinataires n'étaient pas tous pleinement alphabétisés, aussi doit-elle être étudiée au même titre que le texte. À ce corpus nous pourrions ajouter les *Danses macabres* des hommes et des femmes et les *Nefs* des fous et des folles[372].

---

[369] À la fin du siècle, la fameuse *Iconologie* de Ripa (1593) définit avec une extrême précision de nombreuses personnifications symboliques : les Vertus, les Vices, l'Amour, la Sagesse, la Justice, etc.

[370] Alan S. Trueblood, « Le savoir transmis par les emblèmes : répercussions expressives chez Lope de Vega et Cervantès », *in* Marie Roig-Miranda (dir.), *La Transmission du savoir… op. cit.*, pp.161-170 (cit. p. 162). Voir aussi Alison Saunders, Stephen Rawles et Alison Adams, *A Bibliography of French emblem books of the sixteenth and seventeenth centuries*, Genève, Droz, 2 vol., 1999-2002 ; Laurence Grove et Daniel Russell, *The french emblem : Bibliography of Secondary Sources*, Droz, 2000 ; et André Stegmann, « Les théories de l'emblème et de la devise en France et en Italie (1520-1620), *in* Yves Giraud (dir.), *L'Emblème à la Renaissance*, Paris, Sedes, 1982, p. 61-77.

[371] Voir Robert Brun, *Le livre français illustré de la Renaissance. Étude suivie du catalogue des* principaux livres à figures publiés en France au XVIe siècle, Paris, Picard, 1969 ; *Le livre et l'image en France au XVIe siècle, Cahiers V.L. Saulnier*, n° 6, 1989 ; et Jean-Marc Chatelain et Laurent Pinon, « L'intervention de l'image et ses rapports avec le texte à la Renaissance », *in La Naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français (XIVe-XVIIe siècle)*, Henri-Jean Martin (dir.), Paris, éd. du Cercle de la librairie, 2000, p. 236-269.

[372] *La Nef des folz du monde* (*Narrenschiff de* Sebastian Brant traduite par Pierre Rivière d'après la version latine de Jakob Locher) est imprimée au moins huit fois entre 1497 et 1530 (d'après notre relevé sur le CCFR), tandis que *La Nef des folles* (*Stultiferae naves* de Josse Bade, traduite par Jean Drouyn) connaît au moins une douzaine d'éditions entre 1498 et 1595 d'après son éditeur moderne (nous en relevons quatre entre 1498 et 1583).

2b6. L'exclusion des édits, arrêts et canards

L'interrogation des catalogues avec des mots clés tels que « damoiselle », « fille », « mari »… a mis au jour de nombreux titres d'avis et d'édits royaux, de *factum* (exposés de faits présentés devant les tribunaux), d'arrêts et de jugements de cours recueillis et publiés par les « arrêtistes », magistrats, juges et avocats, qui guident les décisions de justice ou avertissent la population de ce qui est interdit et puni. Certains présentent des messages suffisamment injonctifs et prescriptifs pour être brefs, comme l'*Arrest de la court contre les blasphemateurs et jureurs & contre ceux qui n'observent les jours de feste, ensemble [et aussi] contre les femmes & filles impudiques* (1592). D'autres vont bien au-delà de l'information sur les faits ou les personnes concernées, et contiennent des propos argumentés, ou du moins sont publiés avec des commentaires nourris, à l'image de l'*Arrest mémorable du Parlement de Toulouse : contenant une histoire prodigieuse d'un supposé mari advenüe de nostre temps : enrichie de cent & onze belles & doctes annotations par Jean de Coras, Conseiller en la Court, & rapporteur du procés : prononcé és arrestz généraux, le xii septembre 1560* (1579), publié avec la *Paraphrase sur l'edict des mariages clandestinement contractez par les enfans de famille, contre le gré & consentement de leurs pères & mères* du même auteur, parue sept ans plus tôt. Les différents édits somptuaires enregistrés au cours du XVIe siècle (dont un sous François Ier en 1543, deux sous Henri II en 1547 et 1549, quatre sous Charles IX en 1561, 1563, 1565 et 1573, et deux sous Henri III en 1576 et 1583)[373] et que relaient les imprimés, visent de même, si ce n'est à expliquer et à justifier, du moins à faire respecter les hiérarchies qu'ils ordonnent. Quoique souvent diffusée sur des supports très bon marché et fragiles, voués à une perte d'autant plus massive que, sauf exception, elle se donne comme purement factuelle et ancrée dans une actualité sans lendemains, cette littérature mériterait à l'évidence d'être étudiée sous l'angle des normes de genre qu'elle diffuse.

Les normes et les interdits sont inculqués par d'autres moyens encore dans les « canards », ces ancêtres des journaux à sensation rapportant des évènements sortant de l'ordinaire, notamment les faits divers. Selon Maurice Lever, leurs textes étaient l'œuvre de gens d'Église, ce qui expliquerait leur recours aux arguments de la pastorale chrétienne comme leur misogynie[374]. Ils combattent radicalement la coquetterie et le luxe vestimentaire, toujours présentés comme le préliminaire de la débauche, comme

[373] Voir Bastien Pascal, « "Aux tresors dissipez l'on cognoist le malfaict" : hiérarchie sociale et transgression des ordonnances somptuaires en France, 1543-1606 », *Renaissance & Reformation/Renaissance et Réforme*, 23, n° 4, 1999, p. 23-43 et Isabelle Paresys, « Corps, apparences vestimentaires et identités en France à la Renaissance », *Apparence(s)* (En ligne), n°4, 2012.
[374] Maurice Lever, *Canards sanglants : naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993, p. 24-25.

dans le préambule du *Discours miraculeux inouy et epouventable, avenu à Envers, ville capitale de la duché de Brébant, d'une jeune fille Flamende, qui par la Vanité & trop grande curiosité de ses habits & collez à fraize goderonnez à la nouvelle mode, fut étranglée du diable, & son corps apres telle punition divine estant au cercueil, transformé en un chat noyr en presence de tout le peuple assemblé […] avec une remonstrance aux dames & filles en forme de dialogue en vers françois* (1582), dont le titre indique à lui seul la fonction didactique. Cette production aussi serait à analyser du point de vue du genre, mais une étude en soi y serait nécessaire : Roger Chartier en comptait 517 éditions entre 1530 et 1630, ajoutant qu'ils « constituent sans doute avec les almanachs le premier ensemble de textes imprimés sous la forme de livrets destinés aux lecteurs les plus nombreux et les plus "populaires"[375] ».

2b7. L'exclusion des textes publiés seulement en recueil

Enfin, j'ai fait le choix de ne pas prendre en compte les textes publiés dans des volumes contenant plusieurs ouvrages ou plusieurs chapitres, dont l'un ou l'autre seulement portait sur les rapports femmes-hommes. Se trouvent ainsi exclus du corpus deux ouvrages de Nicolas de Cholières pourtant nourris en la matière : les *Neuf matinees* (1585), qui traitent « Des laides et belles femmes. S'il vaut mieux prendre à femme une laide qu'une belle » (V), « De la jalousie du mary et de la femme » (VI), « De l'inegalité de l'aage des mariez. Si un vieillard doit prendre une jeune fille, ou une vieille rechercher un jeune homme » (VII) et « Des lettrez et guerriers. Si une fille doit desirer d'estre accouplée par mariage à un homme d'estude qu'à un guerrier » (VIII) ; et les *Apresdisnees* (1587), qui traitent « Du mariage. S'il vaut mieux n'estre marié que de l'estre » (II), « De la puissance maritale. A sçavoir si le mary peut battre et chastier sa femme » (III), et « Du babil et caquet des femmes » (V). De la même manière se trouve exclu le *De la bonne nourriture et institution qu'il est nécessaire de donner aux gentilhommes français* de François de La Noue, toujours publié dans ses *Discours politiques et militaires* (1587, 1588, 1590), ou les différents essais de Montaigne traitant de cette matière, que leur titre soit lumineux (« De l'institution des enfans ») ou non (« Des trois commerces », « Sur quelques vers de Virgile »…), toujours publiés eux aussi à l'intérieur des *Essais* (1580, 1582, 1588, 1595).

Aucun de ces textes ne devrait échapper à une analyse sur la construction du genre à la Renaissance. Cependant, pour quelques grands noms bien connus de la critique (comme les derniers) ou des spécialistes de la Querelle des femmes (comme le premier), combien d'autres seraient-ils ignorés, faute d'avoir été identifiés ?

[375] *Histoire de l'édition française, op. cit.*, 1983, p. 598.

2c. Les textes retenus pour l'état des lieux

Les textes écartés ont beau constituer une masse impressionnante de discours qu'il faudrait analyser sous l'angle du genre, ce qui demeure une fois cette sélection faite constitue toutefois un corpus suffisamment large et représentatif pour pouvoir en proposer des analyses valables : celui des textes imprimés en français porteurs de discours argumentés adressés aux laïcs des deux sexes, adultes ou adolescents en âge ou presque de se marier et manifestement destinés à induire des normes de genre.

2c1. Les imprimés

Si l'invention de la typographie en caractères mobiles n'a pas rapidement conduit à l'abandon des manuscrits, elle a induit un changement tout à fait conséquent dans les usages de l'écrit. D'une part, comme le rappelle Frédéric Barbier, dès avant la fin du XVe siècle, « l'élargissement du public s'accompagne d'une diversité de plus en plus grande des types de livres, d'une assignation nouvelle des textes »[376]. D'autre part, la masse des livres mis en circulations grâce à l'imprimé apparaît dès cette époque incomparable avec celle des manuscrits. L'*Incunabula short title catalogue* recense pratiquement 30 000 titres publiés en cinquante ans (1452-1501), chiffre qui ne prend en compte que les titres effectivement conservés. En comptant une moyenne de 500 exemplaires imprimés par titre, on parvient à l'estimation d'au moins quinze millions d'unités bibliographiques mises en circulation en Europe en un demi siècle. François Roudaut donne quant à lui le chiffre de 150 à 200 000 éditions, soit 200 millions d'exemplaires sortis des presses européennes durant le XVIe siècle[377]. Selon Frédéric Barbier, « l'Europe apparaît ainsi comme le premier continent à avoir été soumis aux effets d'une médiatisation de masse[378] », médiatisation dont il nous semble plus qu'opportun d'interroger les effets sur la construction genrée des individus, en étudiant la production et la circulation des imprimés qui diffusent représentations, savoirs et prescriptions en la matière.

2c2. Les traductions en français

Les critères qui m'ont incitée à exclure les œuvres en latin et en langues étrangères m'ont en revanche poussée à prendre en compte toutes les œuvres publiées en français, quelle que soit leur origine. Les études sur les traductions à la Renaissance enseignent en effet que ces textes intéressaient d'abord pour leur contenu, pour leur

---

[376] Frédéric Barbier, *Histoire du livre en Occident*, Paris Armand Colin, 2012, p. 103.
[377] Voir *Le Livre au XVIe siècle. Éléments de bibliologie matérielle et d'histoire*, *op. cit.*, 2003.
[378] Frédéric Barbier, « Entre la plume et la presse : l'intellectuel au XVe siècle », *in L'écrivain et l'imprimeur,* Alain Riffaud (dir.), Rennes, PU de Rennes, 2010, p. 22-45 (cit. p. 27 et 28). Voir aussi F. Barbier, *L'Europe de Gutenberg. Le livre et l'invention de la modernité occidentale* (XIIIe-XVIe siècle), Paris, Belin, 2006.

utilité, et aussi pour l'attrait lié au nom des personnes (auteur ou destinataire) mis en avant – l'érudition pure passant au second plan, comme du reste le respect du texte[379]. Par ailleurs, Paul Chavy a montré qu'au XVIe siècle, où apparaissent les termes « traduire » (1509) et « traduction » (1540), on « translate » plus qu'on ne traduit au sens moderne du terme[380]. Il était donc difficile de trancher entre traductions et adaptations.

Or, sous une forme ou une autre, fidèles ou non, les œuvres anciennes portant manifestement sur les relations entre les femmes et les hommes reproposées au public sont nombreuses dans la période délimitée. Si les traductions littérales et complètes des œuvres d'Ovide sont rares, par exemple, ses réécritures sont multiples et ses commentaires nombreux. Il en est de même pour les trois autorités grecques que sont Aristote, Xénophon et Plutarque, dont les éditions françaises donnent de multiples textes qui sont souvent des montages citationnels et des paraphrases de leurs traités. À la différence de Frédéric Duval et Françoise Vielliard, qui dans le *Miroir des classiques*, ne considèrent comme traductions que celles qui sont présentées comme telles, respectent un certain degré de littéralité et sont souvent précédées d'un prologue justifiant la démarche du traducteur, je n'ai retenu que le premier critère (le fait de présenter l'œuvre comme celle de tel ou tel auteur), en signalant les erreurs d'attribution lorsqu'elles ont été répertoriées.

De la même manière, j'ai considéré les œuvres produites en Espagne et en Italie et traduite en français. Il s'agit là surtout de celles qui s'inscrivent dans la vogue des arts d'aimer ovidiens comme les textes du pape Pie II et d'Alberti, de celles qui participent à la diffusion du néoplatonisme en France, par exemple les textes de Marsile Ficin et Pietro Bembo, et des œuvres qui critiquent ces idées. Plusieurs *novellas sentimentales* espagnoles comme celles de Diego de San Pedro, Juan de Flores et d'autres sont également traduites en français et servent d'*exempla*, souvent à l'appui des arguments proféminins dans la Querelle des femmes.

J'ai donc mis sur un pied d'égalité les différents discours en circulation concernant les normes de genre dans les imprimés, en m'intéressant à leur mise au jour par l'imprimerie plus qu'à leurs langues d'origine.

---

[379] Voir Gianfranco Folena, « "Volgarizzare" e "Tradurre". Idea e terminologia della traduzione », *in La traduzione, saggi e studi*, Trieste, Lint, 1973, p. 59-120 ; rééd. *Id.*, *Volgarizzare e tradurre*, Torino, G. Einaudi, 1991 ; Jacques Monfrin, « Les translations vernaculaires de Virgile au Moyen Âge », *in Lectures médiévales de Virgile*, actes du colloque de Rome (25-28 octobre 1982), Rome, École française de Rome, p. 189-249 ; rééd. *in Études de Philologie Romane*, articles de Jacques Monfrin réunis par Geneviève Hasenohr, Marie-Clotilde Hubert et Françoise Vielliard, Genève, Droz, 2001, p. 859-918.
[380] Paul Chavy, « Depuis quand traduit-on en français ? », *BHR*, t. 44, n°2, 1982, p. 361-362.

2c3. Les œuvres affichant leur intention dans leur titre

Les discours normatifs sur les relations entre les sexes se logeant dans un nombre à peu près illimité de textes, c'est le critère des mots clés inscrits dans leur titre que j'ai fini par choisir, après de nombreuses hésitations, pour élargir et systématiser la liste des titres fournis par les études et les bibliographies existantes. Ou plus exactement, les mots inscrits dans le(s) titre(s) figurant sur leur couverture. Les œuvres publiées au sein de recueils, éliminées lorsqu'elles n'étaient pas signalées sur la couverture de ces derniers, font donc bien partie du corpus retenu lorsqu'elles y sont annoncées ou lorsqu'elles ont paru au moins une fois de manière indépendante. Font exception à ce mode de sélection des textes quelques grands succès dont les titres, voire la seule mention des auteurs, renvoyaient automatiquement le lectorat de l'époque à la matière abordée, de même que quelques textes publiés uniquement en recueils et non annoncés dans les titres mais qui ont été attaqués nommément dans le titre d'autres auteurs ou qui répondent manifestement à des œuvres répondant aux critères retenus.

La liste des mots clés a été établie à partir des titres des bibliographies et des études consultées, série de termes relativement brève à laquelle ont été ajoutés quelques mots qui n'y apparaissaient pas, mais qui m'ont été suggérés par les développements de l'approche de genre, qui invitent à examiner s'il y a parallèle ou non entre les deux sexes[381]. Les interrogations effectuées sur le CCFR ont donc porté sur les ouvrages en français, parus entre v. 1475 et 1594, sans prendre en compte la langue ni la date de rédaction des originaux, dont les titres indiquaient explicitement qu'ils avaient trait au sujet traité parce qu'ils contenaient l'un ou l'autre des termes suivants :

[381] C'est ainsi que les termes « damoiseau » et « garçon » ont été ajoutés aux mots-clés présents dans les listes connues. Ils n'ont cependant ouvert aucune entrée lors de la consultation des catalogues informatisés – ce qui est en soi digne d'intérêt.

amant/amante	enseigner	manuel
amye/amie/amoureux	épouse/epouse/epou/épou	mari/mary
amour(s)/aimer/aymer	féminin/femenin	mariage
bonnes mœurs/ meurs	femme	marier/marié/mariée
dame	fille	mère
damoiselle/demoiselle	fils/filz	miroir/miroer/mirouer
damoiseau	garçon	père
doctrinal/doctrine	gouvernement/gouverner	préceptes
éducation/education	institution	prince
éduquer/eduquer	instruction	princesse
enfans/enfants	instruire	royaume
enseignemen(t)	homme	

Les titres qui ne comportaient les mots « dame » et « princesse » qu'en relation avec une femme particulière, par exemple les dédicaces, ou qui mettaient le mot « mère » en relation avec la « reine », n'ont pas été retenus. De même, les titres où les mots définissant les liens de parenté étaient utilisés pour identifier les personnages importants cités dans les adresses ou dédicace, et ceux comportant les mots « royaume » ou « gouvernement » mais qui étaient des livres d'histoire.

Il ne fait aucun doute que bien d'autres ouvrages ont pu jouer un rôle important dans la construction des normes de genre. Mais outre que leur prise en compte n'aurait pu se faire que sur des critères impressionnistes, liés à la notoriété des textes, en laissant de côté des centaines d'autres, on peut supputer que les personnes cherchant des conseils sur ce sujet, ou à connaître les nouveaux développements de cette matière, n'ont pas reçu ou utilisé ces ouvrages de la même manière que ceux qui se présentaient comme l'ayant mise au centre de leur propos. D'autant que l'absence, à cette époque, de journaux littéraires et donc de commentaires publics sur les livres, rendait nécessaire de donner aux œuvres des titres immédiatement compréhensibles par le public – dont témoigne la longueur de certains[382].

2c4. Les rééditions

La recherche sur catalogues ou dans les éditions critiques des textes relevant de la Querelle des femmes a également été mise à profit pour reconstituer la réception des textes retenus dans le corpus ainsi constitué, puisque l'objectif était de connaître les plus

[382] Voir Réjean Bergeron, « Le nom du livre. Manières d'intituler les premiers livres imprimés en français », Monique Ornato et Nicole Pons (dir.), *Pratiques de la culture écrite au XVe siècle*, Louvain-La-Neuve, 1995, p. 441-458 ; et Jean-François Gilmont, Alexandre Vanautgaerden et Françoise Deraedt (dir.), *La page de titre à la Renaissance. Treize études suivies de cinquante-quatre pages de titre commentées et d'un lexique des termes relatifs à la page de titre,* Turnhout, Brepols, 2008.

influents. Toutes ont été retenues, puisque c'est un critère efficace pour mesurer le succès et donc l'impact d'un livre, qu'elles soient réalisées à l'identique ou que le texte ait été republié dans un autre environnement, soit en extraits, soit en association avec d'autres œuvres, soit avec un autre titre. L'annexe 1 signale toutes ces éditions.

2d. La classification des textes retenus pour l'état des lieux des ouvrages normatifs

La liste des œuvres ainsi constituée est composée de 324 textes, qui ont fait l'objet d'une classification, de manière à pouvoir préparer l'étude des plus diffusés proposée en deuxième et troisième partie de la thèse. Malgré des recoupements, par exemple lorsque des traités sur l'éducation des femmes comportent en leur sein des listes de femmes illustres, ou lorsque des diatribes sur les femmes sont avant tout traitées sous l'angle des relations amoureuses, deux grandes catégories ont pu être établies, à l'intérieur desquelles des sous-catégories ont semblé fonctionnelles. Un premier groupe de textes est formé de ceux que l'on peut appeler « didactiques », au sens où ils s'efforcent d'instruire, et « édifiants » car ils invitent à la vertu à partir d'exemples fameux. Il rassemble, quels que soient leur titre, les traités d'éducation, guides de bonne conduite, manuels de savoir vivre, institutions et bonnes mœurs, ainsi que les Vies d'hommes et de femmes célèbres. Cet ensemble comporte 145 textes, classés dans quatre catégories, dont 9 figurent en même temps dans deux de ces catégories et plusieurs sont également classés dans un deuxième groupe de textes :

- I. « Institutions des princes et des grands » : 48 textes (41 + 7 également classés ailleurs)

- II. « Traités de bonnes mœurs et civilité » : 54 textes (46 + 8 également classés ailleurs)

- III « Institutions des femmes » : 30 textes (25 + 5 également classés ailleurs)

- IV. « Recueils de modèles, vies d'hommes et de femmes illustres » : 22 (12 + 10 également classés ailleurs).

Un second groupe de textes est constitué de ceux qu'on peut appeler « polémiques », parce qu'ils traitent directement des relations entre les sexes, qu'ils explicitent les fondements des prescriptions contenues dans les textes didactiques et édifiants, qu'ils justifient ou dénoncent le sort fait aux femmes. C'est le cas de 191 œuvres, classés en trois catégories, dont 11 figurent en même temps dans deux de ces catégories, une dans les trois, et 12 sont aussi classés dans le premier ensemble de textes « didactiques » et « édifiants » :

- V. « Textes sur, pour ou contre les femmes » : 60 textes (42 + 18 également classés ailleurs)

- VI. « Textes sur, pour ou contre le mariage » : 62 textes (53 + 9 également classés ailleurs)

- VII. « Textes sur, pour ou contre l'amour » : 82 textes (75 + 8 également classés ailleurs)

***

L'état des lieux des discours « normatifs » publiés en français entre v. 1475 et 1594 met donc au jour 324 textes publiés en français, soit rédigés pendant la période, soit remis en circulation, soit traduits du grec, du latin, et d'autres langues vernaculaires. Ce large corpus, qui se diffracte en 1 506 éditions grâce aux réimpressions des mieux accueillies de ces œuvres, montre à quel point le souci de la construction des identités de genre était omniprésent dans la société renaissante, et à quel point il a irrigué différents genres et types de discours. En attendant de voir précisément les aspects qu'a pu revêtir ce souci dans les œuvres répertoriées comme les plus diffusées, on peut d'ores et déjà donner un aperçu des messages portés par les titres de cette masse de livres se prononçant sur les femmes, les hommes et leurs relations.

D- PREMIÈRES LEÇONS GENRÉES DE L'ÉTAT DES LIEUX

La liste des textes répertoriés en annexe à l'issue de cette première recherche permet de tirer un certain nombre de conclusions quant aux messages diffusés sur le genre, d'une part (et pour l'essentiel) à partir des énoncés affichés sur leurs couvertures, d'autre part à partir de quelques sondages effectués dans certaines œuvres ou qui ont déjà fait l'objet d'études, dans le but de vérifier la concordance entre ce qui est annoncé en titre et ce qui est effectivement proposé à la lecture. C'est d'abord la grande catégorie des textes pédagogiques et édifiants qui sera considérée, et dont l'examen fait apparaître à la fois le différentiel femmes-hommes et les tensions sociales et politiques persistantes – voire croissantes – entre eux. Seront ensuite examinés les trois grands ensembles polémiques portant sur les femmes, sur le mariage et sur l'amour, qui poursuivent eux aussi des traditions venues du bas Moyen Âge et du XVe siècle, tout en se chargeant du potentiel explosif lié au retour des femmes au pouvoir à partir de la mort de Louis XI.

1. DES OUVRAGES PÉDAGOGIQUES ET ÉDIFIANTS RELATIVEMENT DIFFÉRENCIÉS

De façon générale, les œuvres des XVe et XVIe siècles qui se proposent de former les individus et de définir des modèles de comportement et d'éducation visent une condition ou à un état bien particulier, l'épistémologie renaissante étant incapable de concevoir une éducation qui serait universelle et commune à tous et à toutes. Les « instructions » ou « traités de savoir-vivre » précisent donc bien souvent l'état, la condition, voire le sexe sur lequel l'ouvrage va proposer des conseils (les princes, les femmes, les nobles, etc.), tout en cherchant bien souvent à intéresser des publics plus larges par divers moyens et « produits d'appel » – dont les récits de vie de personnages célèbres peuvent faire partie. La manière dont les hommes et les femmes sont évoqués ou visés s'avère toutefois différente dans la plupart de ces ouvrages, quoique chaque sous-catégorie soit marquée par des déclinaisons particulières de ce trait.

1a. Les institutions des princes, des grands et de quelques « autres »

À la Renaissance, les ouvrages traitant de l'éducation affichent très majoritairement leur souci des hommes du plus haut degré de l'échelle sociale. Il leur arrive néanmoins de viser, avec ou derrière le « prince », d'autres catégories d'hommes,

notamment ceux qui lui sont proches. De rares œuvres élargissent l'horizon – jusqu'à parfois s'adresser aussi aux femmes.

1a1. Les textes venus du passé : honneur aux rois, aux historiens, aux philosophes

Plusieurs œuvres convoquent les modèles venus de l'Antiquité gréco-latine, en même temps qu'elles sont marquées par une vision spéculative héritée des miroirs médiévaux[383]. Les plus célèbres sont le *Secret des secretz* attribué à Aristote à l'intention d'Alexandre (14 éditions entre **1484**[384]-1485 et 1556) ; le *An Nikoklès* d'Isocrate, connu d'abord dans la traduction d'Antoine Macault intitulée *Institution d'un jeune prince* (9 éditions entre **1533** et 1594) ; *La Cyropédie* de Xénophon (9 éditions entre **1547** et 1581).

Ces textes sont volontiers imprimés avec d'autres « enseignements » au sein de compilations où apparaissent plusieurs noms fameux. En 1497, Antoine Vérard publie le *Secret des secretz* avec *L'Instruction d'un jeune Prince* de Hugues de Lannoy et les *Enseignements de Saint Louis à sa fille Isabelle*, puis avec un abrégé de Valère Maxime et *Le tresor de noblesse* traduit de l'espagnol ; et le texte paraît encore en 1531 avec *Les dictz moraulx des Philosophes* et *Les dictz des saiges*. Le jurisconsulte Jean Brèche publie en **1541** sa traduction du *An Nikoklès* avec son *Brief traicté de l'institution et condition d'ung bon Roy* et un texte de Plutarque (sans doute *Ad principem ineruditum/ Il faut qu'un prince soit instruit*[385]), dans une compilation qu'il intitule *Manuel royal ou opuscules de la doctrine et condition du prince*. Pierre Boaistuau profite de cette vogue lorsqu'il présente *L'Histoire de Chelidonius Tigurinus sur l'institution des princes* (dont il est l'auteur) comme un texte traduit du latin, auquel il dit ajouter plusieurs traités dont un *Traité de l'excellence & dignité de mariage,* procédé vendeur au vu des neuf éditions de cette prétendue compilation entre **1556** et 1585. Enfin le *best-seller* des institutions des princes (43 éditions de **1540** à 1594), *L'Horloge des princes*, traduction de l'œuvre de l'espagnol Antonio de Guevara réalisée par René Berthault, sieur de La Grise et Nicolas de Herberay sieur des Essarts, est annoncée *avec l'histoire de Marc Aurèle* (1540), voire *avec le tresrenomme livre de Marc Aurele* (dès 1555).

Des textes médiévaux traduits du latin ou écrits dans un français ancien sont également mis en valeur par les noms d'auteurs célèbres ou de destinataires prestigieux.

---

[383] Voir André Stegmann, « Le Modèle du prince », *in* Claudie Balavoine, Jean Lafond et Pierre Laurens (dir.), *Le Modèle à la Renaissance*, Paris, Vrin, 1986, p. 117-138.
[384] Les dates en gras sont celles où l'on trouvera les textes dans l'Annexe 1.
[385] En 1548, l'édition d'un texte anonyme intitulé *Dispute, qu'il est necessaire a un grand prince sçavoir les lettres*, de même que l'édition en 1575 de deux traités de Claude d'Espence dont l'un *monstre combien les lettres et sciences sont utiles et proufitables aux rois et princes* semblent marquer le succès de ce texte des *Moralia*.

L'anonyme *Liber de informatione principum* (XIIIe s.), traduit en **1503** par Octovien de Saint-Gelais, paraît avec un prologue adressé à Charles VIII (*Le trésor de noblesse*), puis en 1517, la traduction de Jean Golein annonce en titre le texte de Gilles de Rome et le *Secreta secretorum* d'Aristote qui n'y figurent pas (*Le Mirouer exemplaire et très fructueuse instruction…*[386]). Galliot Du Pré publie de même en **1517** *L'instruction d'un jeune prince* d'Hugues de Lannoy[387] et *Le Chappellet des princes* de Jean Bouchet, dans un volume où figure le fameux *Temple de Jehan Bocace, de la ruyne d'aulcuns nobles malheureux*. Les liens entre la prescription didactique et l'usage de l'exemple apparaissent également dans l'histoire éditoriale du *Rosier des guerres* (*Guidon des guerres* dans certains imprimés), texte attribué au roi Louis XI ou présenté comme compilé à sa demande, qui comportait à la fois une chronique historique et des « instructions et beaulx enseignemens » (8 éd. entre **1490** et 1528) : alors que les premières éditions ne comportaient que les chapitres moraux, celle de 1523 développe la chronique, et celle de 1528 la place en tête de l'ouvrage. Plus étonnant : entre 1514 et 1519, trois éditeurs publient cette « œuvre éthico-politico-militaro-historique[388] » avec le *Livre du chevalier de la Tour Landry* adressé aux femmes nobles – vraisemblablement pour faire acheter le même volume par les deux publics intéressés. Moins célèbre que ce roi, Charles de Bourbon est nommé comme destinataire du *Livre de François Patrice de l'Institution et administration de la chose publique…* dans sa première édition (**1520**, traduction du *De institutione Rei publica* de l'évêque de Gaeta Francesco Patrizi, 1413-1494), mais il est oublié dans les trois suivantes.

D'autres ouvrages connaissent une grande vogue en s'appuyant sur d'autres références. Le texte de Patrizi sur l'institution de la chose publique, redonné douze fois en extraits entre **1544** et 1584 et retitré *Le Livre de police humaine*, se présente dans les premières éditions comme assorti de *maintes belles sentences d'historiens & philosophes, & divers propos & faictz d'hommes prudens*, tandis que dans les neuf dernières, il est accompagné d'une traduction abrégée du *De Regno et regis institutione* du même auteur et du *Brief recueil du livre d'Erasme de l'enseignement du Prince chrestien,* les éditeurs comptant sur le nom d'un homme très respecté parmi les érudits pour donner du lustre à l'abrégé des deux volumes de Patrizi. Quant au *Prince* de Machiavel, traduit de l'italien par Guillaume Cappel en **1553** puis par Gaspard

[386] Selon Noëlle-Laetitia Perret, *Les Traductions françaises du* De regimine principum…, *op. cit.*, p. 54.
[387] Voir Bernhard Sterchi, « Hugues de Lannoy, auteur de l'*Enseignement de vraie noblesse*, de l'*Instruction d'un jeune prince* et des *Enseignements paternels* », *Le Moyen Âge*, 110 : 1, 2004, p. 79-117.
[388] Jacques Krynen, « Sur la culture historique des rois : Louis XI et le *Rosier des Guerres* », *in* Gérard Aubin (dir.), *Études offertes à Pierre Jaubert, Liber amicorum*, PU de Bordeaux, 1992, p. 399-409 (cit. p. 404).

d'Auvergne et Jacques Gohory en 1571, il connaît en tout neuf éditions jusqu'en 1586 – année qui ne signe pas la fin de sa carrière.

1a2. Instruire le prince et ses proches

La majorité des institutions rédigées en français au XVIe siècle semblent ne s'adresser qu'à des hommes, ou plus exactement à des princes. C'est le terme qu'affichent, outre ceux qu'on vient de voir, les titres des traités de Simon Bougouyn (**1508**), Guillaume Budé (**1547**), Claude d'Espence (**1548**), Étienne Pasquier (**1560**), Jean Heluïs (**1566**), Jean Talpin (**1567**), Edmond Auger (**1568**), François de Saint-Thomas (**1569**), et Jean La Madeleine (**1575**), et bien entendu Jean Meschinot, dont *Les Lunettes des princes* connaissent sous ce titre au moins 22 éditions entre **1493** et 1539[389]. Pourtant les dédicataires ne sont pas seulement les hommes de la famille royale. Le *Manuel royal* (**1541**) de Jean Brèche est précédé de nombreux textes liminaires à Marguerite de Navarre, Jean de Bourbon et Jeanne d'Albret, à qui l'auteur dédie son *Premier livre de l'honneste exercise du prince* en **1544**. De même l'*Institution pour l'adolescence du Roy Charles IX*, publiée par Ronsard en **1563**, vise-t-elle autant la régente Catherine de Médicis que le souverain de treize ans. La chose est on ne peut plus claire dans l'*Epistre au roy, soubs le nom de la royne sa mère pour l'instruction d'un bon roy*, écrite par Jean Antoine de Baïf en **1575** (ce roi est alors Henri III, qui vient de se marier) ; et c'est encore à elle que Matthieu Coignet dédie l'*Instruction aux princes* en **1584**.

D'autres « miroirs des princes » visent explicitement un public plus large mais toujours aussi masculin, notamment les hommes qui ont en charge l'administration et le gouvernement d'un état. En **1555**, Jean Feron traite *De la primitive institution des Roys, hérauldz et poursuivant d'armes*, et Guillaume de La Perrière précise que son *Miroir politique* est *non moins utile que necessaire à tous monarches, roys, princes, seigneurs, magistrats & autres qui ont la charge du gouvernement ou administration d'icelles*. L'année suivante, Jean Maugin indique que son *Parangon de vertu* vise *l'instruction de tous princes et grans seigneurs*. Le genre semble donc évoluer pour traiter de populations plus larges, voire sans précisions de groupes sociaux, en s'intéressant au fonctionnement de la société[390]. C'est ce que pourraient indiquer plusieurs titres : le *Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un Royaume ou autre Principauté* d'Innocent Gentillet (publié au moins cinq fois de **1576** à 1585), *La*

[389] Christine Martineau-Génieys en compte une trentaine jusqu'au début du XVIe siècle (éd. Droz, 1972).
[390] Voir Jean Céard, « Le modèle de *La République* de Platon et la pensée politique en France au XVIe siècle » *in* Jean-Claude Margolin et Maurice de Gandillac (dir.), *Platon et Aristote à la Renaissance*, Paris, Vrin, 1976.

République de Jean Bodin (plus grand succès de la fin du siècle avec douze éditions entre **1576** et 1594), l'anonyme *Dialogue du royaume* (**1589**) ou encore le texte de François Le Jay, *De la dignité des rois et princes souverains, du droict inviolable de leurs successeurs légitimes et du devoir des peuples et subjectz envers eux* (**1589**).

Enfin, certains textes s'adressent clairement aux gouvernants comme au peuple. C'est le cas de *La Nef des princes* (**1502**), compilation de plusieurs textes de Robert de Balsac et Symphorien Champier, qui se présente comme comportant des *enseignemens utilz et profitables a toutes manieres de gens*, et qui contient des textes comme *la malice des femmes, le doctrinal du pere de famille au filz, le regime dung serviteur…* C'est aussi le cas de *La doctrine des princes et des servans en court* (anon., v. **1492**) et des *Epistres Héroïdes tressalutaires pour servir d'exemple à toute ame fidele* de François Habert (**1550**) qui contiennent un *alphabet moral pour l'instruction d'un jeune prince ou princesse* – seul miroir affichant à la fois les deux termes. *La police chrestienne* que Jean Talpin adresse au roi en **1568** (republiée en 1572 et 1577) affiche également son utilité pour *tous governeurs de republiques, pour heureusement les regir & gouverner : & autant necessaire à toutes manieres de gens, de quelques estat ou vocation qu'ils soyent,* […] *curez & predicateurs* pour *advertir chacun estat de son particulier devoir*. Enfin, deux autres textes s'adressent autant aux princes qu'à leurs sujets : le *Discours sur les remonstrances et réformations de chacun estat* de Louis Musset[391] (publié trois fois entre **1582** et 1588), qui contient aussi une *déclaration de l'obéissance du peuple aux roys et princes : & de l'amour & dilection, charge & devoir desdicts seigneurs envers le peuple…* ; et la *Republique chrestienne* de Jean de Sainte-Fère (**1578** et 1582), qui affirme contenir *le vray miroir & institution d'un prince chrestien, pour bien & heureusement conduire ses meurs & actions en l'administration & gouvernement d'un royaume*, mais aussi s'adresser à *tous ceux qui ont charge & manyement des affaires du public, & pareillement de toutes aultres personnes qui desirent vivre selon les vertues morales & intellectives*.

1b. Les traités de bonnes mœurs et civilité

Jean-Claude Margolin a expliqué que la notion de civilité venait du latin *civilitas* et désignait la qualité des citoyens d'une *civitas* (cité) vivant pacifiquement sous les lois qui dictaient leurs droits et obligations. Les traités de civilité ne visent donc pas seulement les enfants en situation d'apprentissage : nombre d'entre eux s'adressent à

[391] *Discours sur les remonstrances et réformations de chacun estat, et déclaration de l'obéissance du peuple aux roys et princes : & de l'amour & dilection, charge & devoir desdicts seigneurs envers le peuple…*

des adultes pour guider leur participation à la vie civile et civique. De plus, les dérivés *civil*, *civilement* ont trait à la politesse, à la courtoisie, aux usages mondains, bref à toutes les attitudes, gestes, comportements et propos qui caractérisent des êtres civilisés[392]. Toutefois, à l'instar des institutions évoquées précédemment, nombre de ces textes s'affichent comme ne s'adressant qu'aux hommes.

1b1. Le succès du genre à la Renaissance

Dans le contexte de l'importance croissante des cours et des élites urbaines, certains de ces bréviaires laïques remportent un succès considérable. Les œuvres datant de moins d'un siècle viennent en tête, notamment *Le doctrinal de sapience* attribué à Guy de Roye (**1472**, 37 éd.), *Le livre de bonnes mœurs* de Jacques Legrand (v. **1478**, 19 éd.), *Le bréviaire des Nobles* d'Alain Chartier (v. **1480**, 16 éd.), ainsi que son *Curial* (**1526**, 12 éd.).

Moins en prise sur la société renaissante, les textes issus de l'Antiquité sont tous remis en circulation sans connaître tout à fait le même succès (l'*Isocrate à Demonicus*, **1578**, 7 éd. ; le *Manuel d'Epictète*, **1544**, 4 éd. ; l'*Ethique à Nicomaque* d'Aristote, **1488**, 3 éd.), à l'exception du *De officiis* de Cicéron (**1494**, 14 éd.) et des *Moralia* de Plutarque (**1572**, 25 éd. et 2 extraits).

Certaines œuvres contemporaines, françaises ou en provenance d'Italie, sont également ressenties comme éminemment utiles. C'est surtout le cas du *Cortegiano* de Baldassare Castiglione (**1537**, 16 éd.), de *L'académie françoise* de Pierre de La Primaudaye (**1577**, 9 éd.), et dans une moindre mesure de *La civil conversazione* de Stefano Guazzo (**1574**, 6 éd.).

1b2. Des traités majoritairement adressés à des hommes

Pensée pour des publics plus larges que les anciennes œuvres, la production contemporaine nomme volontiers les groupes visés dans le titre des livres, c'est ici aussi le champ lexical de l'*homme* qui apparaît dans nombreux d'entre eux. Le mot lui-même est présent dans *L'homme juste et l'homme mondain* (Simon Bougouyn, **1508**), *Du bonheur de la cour et vraie félicité de l'homme* (Pierre de Dampmartin, **1592**), *Les souhaits des hommes* (anon., v. **1500**), *Des Bonnes meurs et honestes contenances que doit garder un jeune home, tant à table qu'ailleurs, avec autres notables enseignemens* (Jean Sulpice, **1542**), *L'exercise & discours politiques de l'homme vertueux, contenant plusieurs notables enseignemens appartenans tant à la police & gouvernement du public, qu'au particulier…* (anon., **1581**), etc. D'autres termes signalent également (ou

[392] Jean-Claude Margolin, « La Civilité nouvelle. De la notion de civilité à sa pratique et aux traités de civilité », *in* Alain Montandon (dir.), *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe, op. cit.*, p. 151-177.

semblent indiquer) la destination toute masculine de ces œuvres : *La doctrine du pere au filz* (anon., ap. **1494**), *Le Favori de court, contenant plusieurs advertissemens et bonnes doctrines, pour les Favoris des Princes, & autres Signeurs & Gentilshommes qui hantent la Court* (Guevara, **1556**), *Le Courtisan*, voire *Le parfait courtisan* (Castiglione, **1537**), *Le Galathee ou la maniere et fasson comme le gentilhomme se doit gouverner en toute compagnie* (Giovanni Della Casa, **1562**), l'*Institution du père chrestien à ses enfans* (Jean Du Tillet, **1563**), *Le regime du pere de famille : où sont aussi contenues plusieurs notables sentences et preceptes pour l'instruction d'un chacun* (Claude Aubri, **1566**), l'*Instruction et foy d'un chrestien* (Clément Marot, **1533**), etc.

D'autres titres insistent sur le fait que le livre concerne tous les publics, sans toutefois mentionner les femmes. C'est entre autres le cas de *La fontaine d'honneur & de vertu, ou est monstré comme un chacun doit vivre en tout aage, en tout temps, & en tout lieu* (François Le Breton, **1555**) ; de la *Briefve instruction pour tous estats en laquelle est sommairement déclairé comme chacun en son estat se doit gouverner et vivre selon Dieu* (François de Corlieu, **1558**) ; de l'*Instruction pour tous estats* (René Benoist, **1564**) ; du *Traitté de la vocation & maniere de vivre à laquelle chacun est appellé* (Pierre de La Place, **1561**) ; de l'*Academie francoise, en laquelle il est traité de l'institution des Mœurs, & de ce qui concerne le bien et heureusement vivre en tous Estats & conditions* (Pierre de La Primaudaye, **1577**). Il est clair que toutes ces œuvres devraient être regardées de plus près sous cet angle, puisque certaines des plus connues contiennent de fait des chapitres sur les femmes, à l'instar du *Courtisan* de Baldassare Castiglione (1528), qui donne la parole à la maîtresse des lieux où ont lieu les débats, et dont le troisième et avant-dernier livre oppose les arguments des défenseurs des femmes à ceux de leurs détracteurs.

Quelques titres seulement indiquent que l'œuvre s'intéresse aux rapports entre hommes et femmes ou qu'elle s'adresse aux deux sexes. Le traducteur de *La civile conversation du S. Estienne Guazzo* décline le contenu de ses quatre livres, précisant : *Au second est discouru comme toutes personnes doivent converser hors leurs maisons en general : & comme particulierement se doivent comporter […] les hommes & les femmes conversans ensemble. Au troisiesme sont declairez en particulier les moyens qu'il faut garder en celle conversation domestique, qui est entre le mary & la femme, le pere & le fils…* (**1579**). Jean Quentin expose plus sobrement *La manière de bien vivre dévotement et salutairement par chascun jour pour hommes et femmes de moyen estat* (v. **1500**). Sans s'adresser aux deux sexes, enfin, quelques ouvrages réunissent un traité

s'adressant aux hommes et un traité s'adressant aux femmes. C'est le cas du *Specule des pecheurs* de Jean Castel, dédié en 1468 à Jean Du Bellay, qui contient d'une part *lexhortation des mondains tant gens deglise comme seculiers* et d'autre part *lexemple des dames et demoiselles et de tout le sexe femenin* (**1483**). Il est retitré encore plus « égalitairement » *Mirouer des pecheurs et pecheresses* par Antoine Vérard (v. 1495). C'est aussi le cas du *Livre doré* de Gabriel Meurier, *contenant [premièrement] la charge des parens, les preceptes du bon maistre, le debvoir des enfans. [Deuxièmement] De l'office d'une bonne matrone, c'est a dire mere de famille, regente ou preceptrice, specialement de jeunes filles* (**1578**). Ces deux ouvrages sont donc aussi comptabilisés dans la catégorie suivante.

Notons pour finir une œuvre qu'il faudrait regarder de plus près pour savoir si elle relève ou non de ce corpus. *Le passe temps de tout homme. Et de toute femme* de Guillaume Alexis (v. **1505**), est, d'après plusieurs indications bibliographiques, une traduction/adaptation du très sérieux *De contemptu mundi* attribué à Innocent III. Rien dans son titre ne la relie pourtant à ce pape – bien connu pour sa misogynie[393] ; en revanche, c'est la réputation de l'auteur (« le bon moine de Lyre ») qui y est mise en avant dans la plupart des éditions : *Ceulx qui vouldront au long ce livre lyre le trouveront bien fondé en raison. Aussi le feist le bon moyne de lyre qui d'amours faulses composa le blason*, soit une allusion au *Blason des faulses amours* qu'on retrouvera dans la littérature polémique sur l'amour. Ce qui est une bien curieuse manière de se faire prendre au sérieux.

1c. Les « Institutions » des femmes

Pour être relativement importante en termes de nombre de volumes et de succès de certains, la production des ouvrages didactiques s'intéressant aux femmes ne ressemble pas à celle des hommes. Aucun ouvrage de l'Antiquité païenne ici, aucun modèle d'impératrice ou de reine à mettre en avant dans le titre, aucun auteur ou philosophe célèbre à signaler pour s'être dévoué à une tâche aussi ingrate – à l'exception des *Enseignements de Saint Louis à sa fille Isabelle*, parus une unique fois en **1497** dans une réédition du *Secret des secrets* attribués à Aristote. Les propos tenus semblent pouvoir s'adresser à tous les types de femmes, d'autant qu'il n'y a guère qu'un message à leur faire parvenir : la soumission, à Dieu ou à leur mari.

[393] Voir notamment Howard Bloch, « Medieval Misogyny », in *Id.* & Frances Ferguson (dir.) *Misogyny, Misandry and Misanthropy*, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 1989, p. 5.

1c1. Les femmes, groupe indifférencié

Ce qui frappe lorsqu'on compare les titres des institutions des hommes et de celles des femmes est la modestie qui caractérise le second groupe, le peu d'éclat recherché pour mettre les œuvres en valeur. Au mieux les trois éditions du *Livre des trois vertus* présentent-elles l'œuvre comme *Le Trésor de la Cité des Dames, selon dame Christine* (**1497**). Le seul ouvrage à attirer l'attention sur un « couple » célèbre – autrice et destinataire – est les *Enseignements à sa fille* d'Anne de France, qui déploie une longue liste de leurs titres : *A la requeste de tres haute et puissante princesse madame Suzanne de Bourbon, femme de tres illustre et puissant prince monseigneur Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne et de Chastellerault, connestable, per et chambrier de France, et fille de tres haulte et tres excellente dame madame Anne de France, duchesse des dicts duchez, fille et sœur des roys Loys XI et Charles VIII* (entre **1521** et 1527). Encore n'est-ce le cas que de la première édition, très vraisemblablement réalisée à la demande de la maison de Bourbon elle-même, à une période où elle est en grande difficulté ; la seconde reçoit en 1535 le simple titre de *Doctrinal ou instruction des filles*, alors même qu'elle est certainement réalisée pour Marguerite de Navarre[394]. Même le traité commandité par Catherine d'Aragon pour sa fille Marie Tudor, écrit en 1524 par Jean-Louis Vivès (*De Institutione fœminæ christianæ*), ne comporte pas ces informations (il est vrai que l'édition latine n'en faisait rien non plus), et sa première traduction française est accompagnée d'un autre traité qui en réduit encore l'importance : *Livre de l'institution de la femme chrestienne, tant en son enfance que mariage et viduité, aussi de l'office du mary* (**1542**). C'est avec ce traité – sur lequel on compte peut-être tout autant pour vendre l'ouvrage, que paraissent la plupart des neuf éditions.

Dans le même ordre d'idées, rares sont les livres faisant apparaître le terme « noble » dans leur titre, alors que cette catégorie prestigieuse était nommément visée dans plusieurs institutions masculines. Les trois éditions du *Livre du chevalier de la tour Landry à l'usage de ses filles* (**1514**), où la mention du statut de l'auteur et celle de sa relation aux destinataires font comprendre qu'il s'agit bien d'un ouvrage destiné aux filles de cette classe sociale, font disparaître la dernière partie du titre, donnant à l'ouvrage le nom de son auteur : *Le Chevalier de la tour* ; et comme toutes ces éditions l'accompagnent du *Guidon des guerres*, autre nom du *Rosier des guerres* attribué à Louis XI, on ne risque pas d'identifier son propos. Les termes « dame » ou « damoiselle », plus vagues, sont visiblement préférés par les auteurs et les imprimeurs.

[394] Voir Anne de France, *Enseignements à sa fille, suivis de l'Histoire du siège de Brest*, éd. T. Clavier et É. Viennot, Saint-Étienne, Publications de l'Université de S.-É., 2007, Introduction.

On les trouve dans *Le parement et triumphe des dames* d'Olivier de La Marche (**1510**), retitré *La Source d'honneur, pour maintenir la corporelle élégance des dames en vigueur fleurissant, & pris inextimable*, d'autant qu'il est alors imprimé avec *Les épitaphes des neuf preuses* et l'*Epistre d'une noble dame a son seigneur & amy*. On les trouve également dans six des huit imprimés donnant des traductions/adaptations non avouées de *La Rafaella* ou *Dialogo de la bella creanza de la donna* d'Alessandro Piccolomini : l'*Instruction pour les jeunes dames* de Marie de Romieu (**1572**) et les *Dialogues et devis des damoiselles pour les rendre vertueuses et bienheureuses en la vraye et parfaicte amitié* de François d'Ambroise (1581).

L'intérêt porté aux filles de la noblesse n'apparaît finalement que dans deux ouvrages : le *Doctrinal des princesses et nobles dames* de Jean Marot, rédigé entre 1510 et 1514. L'ouvrage n'est cependant pas publié seul, même s'il bénéficie de la première place dans le *Recueil Jehan Marot de Caen* (v. **1534**), dont les quatorze éditions en quatre ans laissent penser que son fils Clément et sa patronne Marguerite de Navarre n'y sont pas pour rien. Ces raisons m'ont poussée à faire exception en sélectionnant ce texte même si son titre n'est pas donné en titre du recueil. L'autre livre est l'édition bilingue de l'œuvre de Giovanni Michele Bruto, *La institutione di una fanciulla nata nobilmente/Institution d'une fille de noble maison* (**1555**), où le mot « noble » était difficilement évitable au vu de son homologue italien.

1c2. Des invitations à la piété, ou à la soumission

Le reste de la production se partage en traités invitant les femmes à oublier le monde et les parures pour se consacrer à Dieu, et en plaquettes évoquant les « filles », visiblement dans une optique de préparation au mariage. C'est dans le premier lot qu'on trouve les seuls textes anciens, en l'occurrence de Pères de l'Église : le traité *Des habits et accoustrements des femmes chrestiennes* de Tertullien (**1565**), et le traité *touchant la discipline et les habits des filles* de Cyprien de Carthage (**1566**). Chacun paraît d'abord accompagné d'une autre traduction « généraliste » et ils sont publiés ensemble en 1580. Les théologiens contemporains sont également bien représentés ici : l'évêque de Paris Jean-Simon de Champigny (*La Règle, constitutions, professions et aultres doctrines pour les filles penitentes*, entre **1499** et **1502**) ; le protestant Théodore de Bèze (*Les conditions et vertus requises en la femme fidèle et bonne mesnagère*, **1561**, publiés avec un *sermon de la modestie des femmes en leur habillemens* de Jean Calvin) ; le franciscain Antoine Estienne (*Remonstrance charitable aux dames et damoyselles de France, sur leurs ornemens dissolus pour les induire à laisser l'habit du paganisme, & prendre celuy de la femme pudique & chrestienne*, **1570**) ; le curé de Saint-Eustache

René Benoist (*Catechese et instruction touchant les ornemens, vestemens, et parures des femmes Chrestiennes,* **1573**, bientôt suivie d'un *Advertissement charitable aux femmes et filles, enseignant comme elles doivent aller aux stations et lieux ordonnez*) ; le franciscain Yves Magistri (*Mirouers et guydes fort propres pour les dames et damoiselles de France qui seront de bonne volonté envers Dieu et leur salut*, **1585**)… Le plus diffusé de ces ouvrages est cependant *Le livre intitule la dyete de salut fait par monseigneur sainct Pierre de Lucembourg exortant une sienne seur a deprisement du monde et des choses mondaines pour plus facilement parvenir au royaulme de paradis* (v. **1490**), mais plusieurs des douze éditions reçoivent un autre titre (*Le Chemin de pénitence*, *Le Voyage spirituel du pèlerin*), où la sœur est passée sous silence.

Quant aux ouvrages comportant le mot « fille », qui n'est guère prestigieux (les *Estrennes des filles de Paris* de Jean d'Ivry, v. **1530**; *L'espinglier des filles* d'Eustorg de Beaulieu, **1550**), il leur arrive aussi de rencontrer le succès. C'est le cas de l'anonyme et court *Doctrinal des filles* (16 éd. non datées, vraisemblablement sorties des presses entre **1488** et 1530).

Enfin, le titre des *Souhaitz des dames* (entre **1489** et 1495) invite à penser que le texte dispense moins des conseils d'éducation sérieux que des propos à bâtons rompus sur un sujet qui fait couler de l'encre.

1d. Les Recueils de modèles, Vies d'hommes et/ou de femmes illustres

Plusieurs textes classés dans les catégories des institutions contiennent des vies exemplaires à l'appui du propos didactique. Il en est ainsi de l'*Academie francoise* de Pierre de La Primaudaye (**1577**), qui s'appuie sur *les preceptes de la doctrine & les exemples de la vie des anciens sages & hommes illustres*, tout comme les *Mirouers et guydes fort propres pour les dames et damoiselles de France* d'Yves Magistri (**1585**), qui annonce que seront alléguées les vies des *tresillustres Princesses, madame Ianne de France, et Marguarite de Loraine*. Ces deux exemples suffisent à montrer que le recours aux exemples dignes de mémoire et la rhétorique mobilisée pour les mettre en valeur sont identiques pour les deux sexes. C'est l'une des raisons qui m'ont poussée à traiter ensemble les vies de femmes et les vies d'hommes. L'autre est que plusieurs recueils contiennent les deux types. Le différentiel repéré dans les sections précédentes se retrouve néanmoins en partie dans celle-ci.

1d1. Les œuvres issues du passé

On le retrouve tout d'abord – quoique relatif – dans la masse des volumes issus de l'Antiquité et le nombre des éditions latines qui accompagne la diffusion de leurs

traductions en français. Les *Facta et dicta memorabilia* de Valère Maxime, publiés une cinquantaine de fois en latin, donnent lieu en français à 12 éditions complètes et à 3 en extraits ; l'œuvre est si célèbre que les différents traducteurs qui s'y attaquent ne prennent pas toujours la peine de préciser de quoi elle est faite, se contentant d'évoquer *Le livre de Valerius Maximus*, de *Valère le Grant* ou ses *Histoires* (**1476**). Les *Vies des douze césars* de Suétone, publiés une trentaine de fois en latin, paraissent sept fois en français (**1520**), précédées d'extraits parus à la fin du siècle précédent, dans un volume proposant *Lucan, Suetoine et Saluste en françoys*. Les *Vies parallèles* ou *Vies des hommes illustres* de Plutarque, édités une trentaine de fois en latin[395], connaissent en français dix éditions complètes (**1559**), et cinq en extraits. Si cette production « masculine » est considérable, elle est néanmoins relativisée par le succès de deux œuvres relevant de la « féminine » : les *Exploits de femmes* de Plutarque, deuxième traité des *Moralia* le plus fréquemment imprimé au XVIe siècle après les *Préceptes du mariage*[396], connaissent trois éditions indépendantes (dont la première en 1538 donne la traduction de Jean de Monstiers réalisée pour Marguerite de France), avant les vingt-cinq insérées dans les *Œuvres morales et meslées de Plutarque* traduites par Jacques Amyot ; et *Les Héroïdes* d'Ovide, suite de harangues ou de lettres écrites par les grandes amoureuses de l'histoire antique ou de la mythologie, sont un véritable *best-seller* du XVIe siècle : on en compte 26 éditions en français de **1500** à 1588.

La proportion femmes-hommes est également bien proche de l'équilibre pour les trois textes issus du Moyen Âge ou des premières décennies de la Renaissance. Deux sont mixtes, quoique le nombre des hommes y domine celui des femmes. Le plus célèbre est la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine, qui contenait 18% de saintes ; titrée *La legende doree en françoys*, elle est éditée quarante-trois fois en français entre **1475-1477** et 1557. L'autre est le *De casibus illustrium uirorum et mulierum* de Boccace, qui présentait 18% d'héroïnes ; l'ouvrage paraît neuf fois en français à travers trois traductions successives – dont les titres font peu à peu disparaître la mention des femmes (**1476** : *De la ruyne des nobles hommes et femmes* ; 1484 : *Des cas et ruyne des nobles hommes et femmes reversez par fortune depuis la creation du monde jusques à nostre temps* [retitrée en 1494 *Des nobles malheureux*] ; 1578 : *Des mésaventures des personnages signalés*). Le troisième est entièrement consacré aux femmes : c'est le *De*

[395] D'après le compte des éditions latines mentionnées par le CCFR. Pour les autres auteurs, les renseignements sur les éditions latines viennent de Patricia Eichel-Lojkine, *Le Siècle des grands hommes. Les recueils de Vies d'Hommes Illustres avec portrait du XVIe siècle*, Louvain, Peeters, 2001, p. 30.

[396] D'après Robert Aulotte, qui ajoute que ces « préceptes se retrouvent aussi bien dans les ouvrages de morale familière d'Érasme (*Colloquia, De matrimonio christiano*) que dans les gloses du *De legibus connubialibus* de Tiraqueau » (*La tradition des Moralia au XVIe siècle*, Genève, Droz, 1965, p. 54).

Claris Mulieribus, qui contenait une grosse centaine de notices ; la première version française paraît sous le titre *Le livre de Jehan Bocasse de la louenge et vertu des nobles et cleres dames* (**1493**), puis une autre traduction retitre *Des dames de renom*[397]. L'ouvrage n'est édité que trois fois en français, mais il est amplement relayé par les écrivains du XVIe siècle.

1d2. Le succès des Vies de femmes illustres

En effet, à côté d'une production latine non négligeable, qui tend à confirmer la noblesse du genre (Textor Ravisius [Jean Tixier, seigneur de Ravisi], *De memorabilibus et claris mulieribus, aliquot diversorum scriptorum opera* ; Jacopo Filippo Foresti, *De plurimis claris selectisque mulieribus…*), on observe une multiplication des *Vies* de femmes illustres rédigées ou publiées en français au XVIe siècle. Comme Christine de Pizan le faisait dans *La Cité des dames*, leurs auteurs réorganisent souvent la matière boccacienne dans des architectures textuelles complexes, et ils modifient la liste des femmes retenues selon des objectifs aussi polémiques que didactiques.

Dans la *Nef des dames vertueuses* (**1503**), écrite pour Anne de France et sa fille Suzanne, Symphorien Champier met une liste de femmes célèbres en tête de ses *quatre livres. Le premier est intitulé la fleur des dames. Le second le regime de mariage. Le tiers les ditz et vaticinations des sibilles. Et le quart est le livre de vraye amour*. Dans le *Palais des nobles dames* (**1534**), Jean Du Pré invite à visiter *treze parcelles ou chambres principales, en chascune desquelles sont declarés plusieurs histoires tant grecques, ebraicques, latines que françoyses. Ensemble fictions et couleurs poeticques concernans les vertus et louanges des Dames*. Dans le *Jugement poetic de l'honneur femenin & sejour des illustres claires et honnestes Dames, par le Traverseur* (**1537**), Jean Bouchet met en scène un narrateur bouleversé par la mort de Louise de Savoie et qui, transporté en songe par Mercure jusqu'au Palais des Cleres Dames, découvre l'effigie de la « reine mère » parmi 126 épitaphes de femmes illustres ; le tout est introduit par *L'Apologie du Traverseur*, et clos par l'« Invective contre ceulx qui blessent l'honneur des Dames ». Dans *La Louenge de mariaige et recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes* (**1523**), Pierre de Lesnauderie fournit une liste apte à soutenir son engagement en faveur de cette institution. Dans le *Recueil des Dames illustres en vertu* (**1576**), Alexandre Van den Bussche s'adresse directement aux détracteurs des femmes avant de signifier sa volonté édifiante à sa dédicataire, Mme de La Chastre – dont l'identité n'est ni précisée ni annoncée dans le titre : « en lisant ce catalogue de voz compagnes, perseverez à les ensuire, tellement que puissiez par votre

[397] Ridolfi a expurgé les passages moralement répréhensibles (par exemple, à propos de la luxure de Sémiramis).

exemple inciter celles qui vous cognoistront, & viendront apres vous, à vous imiter semblablement[398] ».

1d3. Les Vies d'hommes, ou comment résister aux femmes illustres

La production contemporaine des vies d'hommes illustres témoigne elle aussi de l'aiguisement de la Querelle des femmes. Un seul ouvrage affiche dans son titre la volonté de mêler les deux sexes : *Le Temple de bonne renommee et repos des hommes et femmes illustres, trouvé par le Traverseur des voies perilleuses en plorant le tres regretté deces du feu prince de Thalemont, unique filz du Chevalier et Prince sans reproche* de Jean Bouchet (**1516**), auteur déjà rencontré dans la catégorie précédente, mais qui commence par là ; avec cinq éditions, c'est l'ouvrage le plus diffusé dans cette catégorie. Deux autres, publiés une seule fois, accueillent bel et bien des notices de femmes, mais en moindre quantité que les ouvrages plus anciens, et sans le signaler dans leurs titres. La traduction française des *Icones id est veræ imagines virorum doctrina simul et pietate illustrium…* de Théodore de Bèze, intitulée *Les Vrais pourtraits des hommes illustres en piété et doctrine, du travail desquels Dieu s'est servi en ces derniers temps, pour remettre sus la vraye Religion en divers pays de la Chrestienté* (**1581**), évoque treize femmes, soit 8% de l'ensemble (dont une seule Française, Marguerite de Navarre) ; la chose est cependant notée dans la table des matières, qui donne « les noms des hommes et femmes illustres mentionnez en ce recueil ». *Les Vrais Pourtraits et Vies des hommes illustres Grecz, Latins et Payens, recueilliz de leurs tableaux, livres, medalles antiques, et modernes* d'André Thévet (**1584**) montre pour sa part 226 portraits gravés en taille douce, parmi lesquels trois seulement sont ceux de femmes[399] (soit 1,3 %). L'ouvrage commandité à Guillaume Fillatre par le Téméraire pour faire l'histoire de l'ordre de la toison d'or (créé en 1430 par son père à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal) est bien entendu exclusivement masculin : il présente dans son premier livre *les haulx, vertueux et magnanimes faictz tant très chrestiennes maisons de France, Bourgogne et Flandres que d'autres roys et princes de l'Ancien et Nouveau Testament* (**1517**). Même chose pour la traduction des *Vies des dix empereurs romains* d'Antonio de Guevara (**1556**). Ces œuvres ne connaissent que deux éditions.

[398] Alexandre Van den Bussche, dit Sylvain de Flandres, *Recueil des Dames illustres en vertu : ensemble un Dialogue de l'amour honneste*, Lyon, 1581, f. 6 v°.
[399] « Sapho lesbienne poétrice » (L. II, chap. 27), « Artémise femme de Mausole » (L. II chap. 32) et « Jeanne la Pucelle » (L. IV, chap. 25).

2. DÉBATS ET POLÉMIQUES AUTOUR DES FEMMES, DU MARIAGE ET DE L'AMOUR, UN FILON ÉDITORIAL ?

Les différences qui affectent la grande catégorie des ouvrages pédagogiques et édifiants consacrés aux femmes et aux hommes témoignent toutes des distinctions sociales et politiques qui les séparent dans la société renaissante. Elles témoignent aussi, plus ou moins clairement, des tensions qui existent entre eux. Les œuvres dont il va être question ici, en traitant directement des relations entre les sexes, attestent beaucoup plus directement du niveau de « riotte » (comme disait Montaigne) atteint pendant le XVIe siècle. Les seuls chiffres de chacun de ces grands ensembles sont parlants : alors que les quatre premières sous-catégories totalisent 145 ouvrages, les trois dernières en comptent 191. Là encore, cependant, l'examen des titres, de leur succession et de leur succès, révèle bien des enseignements.

2a. Louanges et vitupération des femmes

Entrée dans les mœurs depuis la fin du XIVe siècle, l'habitude d'attaquer et de défendre les femmes provoque, dès que l'imprimerie est disponible, la mise sur le marché de nombreux textes relevant de cette veine. L'arrivée au pouvoir d'Anne de France, suivie sans interruption par sa belle-sœur Anne de Bretagne et celle-ci par la mère et la sœur de François Ier, semble avoir assuré, durant plusieurs décennies, la domination du versant féministe de cette production. Les ouvrages misogynes ne le cèdent pourtant en rien. Même s'ils peinent à réunir de grands noms, au-delà de Boccace et de son *Corbaccio*, traduit par François de Belleforest sous le titre *Le Laberinthe d'amour de M. Jean Boccace, autrement Invective contre une mauvaise femme* (**1571**), qui ne connaît qu'une réimpression[400], ils raillent lourdement la production philogyne et diffusent à bas prix les lieux communs de la misogynie.

2a1. La défense des femmes, un genre qui a le vent en poupe

La mobilisation des femmes et des hommes convaincus par le travail réalisé à la cour de Bourgogne sous Isabelle de Portugal, son fils et sa petite-fille, puis dans le cercle d'Anne de France, semble à l'origine de la publication du *Champion des dames* de Martin Le Franc (1441-1442), vers **1485**, et du *Triumphe des dames* de Juan Rodriguez de La Camara (av. 1445), traduit par Fernand de Lucène vers 1460, qui sort également des presses avant **1490** – ces deux livres étant réédités en 1530, à l'heure où Marguerite de Navarre jouit d'une pleine puissance à la cour de France. C'est aussi le

[400] L'œuvre, imprimée en italien à Paris en 1569, était déjà bien connue par les générations du premier XVIe siècle et a fourni des arguments à la « querelle des femmes ». Voir Pauline Pionchon, « Le Corbaccio en France », *Cahiers d'études italiennes, Boccace à la Renaissance*, n° 8, 2008, p. 209-223.

cas de *La louange des dames*, dont huit éditions sont répertoriées (v. **1482**), et que les dernières retitrent *La louenge et beaute des dames*. Il s'agit d'un extrait[401] d'un texte rédigé dans les années 1470 par un auteur surnommé « le Dolent Fortuné », mais qui ne sera imprimé que vers **1516**, et dont les différents titres indiquent clairement qu'il est du côté des défenseurs des femmes : *Cy est le chevalier aux dames/ De grant leaultez et prudence/ Qui pour les garder de tous blames/Fait grant prouesse et grant vaillance* ; et *Le garant des Dames contre le Calomniateur de la Noblesse feminine*.

Le Livre de la femme forte et vertueuse de François Le Roy sort trois fois des presses parisiennes entre **1501** et 1517[402], le *Livre notable soustenant l'honneur des dames* de Guillaume Joly est publié vers **1540** et l'*Epistre à la louange des dames, addressante à une dame tholosaine composee en rime par un sien serviteur pour l'amour de son maistre Pierre Servati* vers **1545**. Mais les deux plus grands succès de la première moitié du XVIe siècle sont *La Vraye disant Advocate des dames* de Jean Marot, composé vers 1506 dans l'entourage d'Anne de Bretagne, qui connaît six éditions entre vers **1520** et vers 1535, et la *Declamatio de nobilitate et preaecellentia foeminei sexus* d'Henri Corneille Agrippa de Nettesheim, offert à Marguerite d'Autriche vers 1509, qui connaît d'abord quatre éditions dans une traduction anonyme intitulée *Déclamation de la noblesse et préexcellence du sexe féminin* (entre **1530** et 1545), puis deux autres donnant la version en vers de François Habert en 1541, partiellement dédiée à Anne de Pisseleu (*Le Jardin de foelicité avec la louenge et haultesse du sexe femenin en ryme françoise*) et celle en prose de Louis Vivant en 1578 (*Traité de l'excellence de la femme*).

Sur le modèle de ces deux livres (et de précédents italiens), le genre de la *déclamatio* est souvent mobilisé pour la défense des femmes[403]. En témoignent par exemple *Le fort Baston de madame Verité, pour chastier Malebouche à tous mal-disans des dames […] avec l'honneur, louange et tresor des dames* (**1534**) ; *Les très-merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde, & comment elles doivent à tout le monde par raison commander* (**1553**), que Guillaume Postel dédie à Marguerite de France ; et le *Fort inexpugnable de l'honneur du Sexe Femenin* (**1555**), dans lequel François de Billon se dresse contre les « calumniateurs du sexe femenyn » en alléguant

[401] Selon la notice BnF de l'exemplaire d'Angoulême. Cette œuvre a été confondue avec *La Louenge des femmes* (voir *infra*), suite à une erreur de Brunet (*Manuel du libraire*, t. III, 1862, col. 1152).

[402] Le livre des Proverbes XXXI sur la femme forte avait bénéficié d'un commentaire de Jean de Bory (ap. 1426), repris par Raoul Ardent dans l'*Exposition sur la femme forte*. Voir aussi l'appropriation du texte par Théodore de Bèze en 1561 (classé dans « institutions des femmes »).

[403] Voir Francine Daenens, « Superiore perché inferiore : il paradosso delle superiorità delle donna in alcuni trattati italiani del Cinquecento », *in* Vanna Gentili (dir.), *Trasgressione tragica e norma domestica*, *Esemplari di tipologie femminili della letteratura europea*, Rome, Edizioni di Storia et Letteratura, 1983, p. 11-50.

nombre de femmes célèbres (ou qu'il estime digne du tableau d'honneur). Enfin, il ne faut pas oublier que les prises de position pour les femmes et contre les misogynes s'affichent régulièrement dans les textes liminaires des Vies de femmes illustres. Ainsi Alexandre Van den Bussche annonce-t-il dans le sonnet liminaire de son *Recueil des Dames illustres en vertu* qu'il a cherché à mettre « en evidence/ Du sexe tant aimé l'honneur, & l'excellence », se déclarant pour sa part leur partisan résolu : « Quant à moy je naquis pour dire bien des femmes[404] » (**1576**).

La littérature italienne nourrit également plusieurs prises de position en faveur des femmes. Le *Discours de la beauté des dames* (**1578**) est une traduction du *Dialogo delle bellezza delle donne* d'Agnolo Firenzuola (1541) par Jean Pallet. Le *Discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme* (**1581**) de Marie de Romieu, est une réécriture de la déclamation XXIII – « Que l'excellence de la femme est plus grande que celle des hommes » – des *Paradoxes*[405] de Charles Estienne (1553), qui sont eux-mêmes une traduction non avouée de 25 des 30 *Paradossi* d'Ortensio Lando (1543). S'inscrivant dans cette veine, Alexandre de Pontaymeri dédie le *Paradoxe apologetique où il est fidellement demonstré que la femme est beaucoup plus parfaicte que l'homme en toute action de vertu* à la Maréchale de Retz en **1594**, et trois éditions en deux ans suivront celle d'Abel L'Angelier.

Les défenses des femmes prennent aussi souvent la forme du débat, genre qui permet aux auteurs de rappeler les arguments de leurs adversaires pour mieux les réfuter[406]. C'est le choix qu'avait fait Martin Le Franc dans son *Champion des dames*, en mesurant ledit Champion à d'autres personnages allégoriques, dont plusieurs issus du *Roman de la Rose*. Comme lui, nombre d'auteurs ne signalent pas dans leurs titres qu'ils empruntent cette forme du débat judiciaire. C'est notamment le cas d'ouvrages qui suivent de près le modèle du *Champion*, comme *Le Giroufflier aux dames*, poème conservé dans trois plaquettes gothiques non datées (vers **1508**), qui met en scène des personnages réfutant, eux aussi, le *Roman de la Rose* ; comme *Le Rousier des dames* de Bertrand Desmarins de Masan (v. **1530**), qui fait dialoguer le Pelerin d'amours avec l'Hostesse des amours – poussée à l'éconduire par Malle-Bouche –, puis avec Vérité qui déroule les poncifs misogynes, avant qu'Équité conduise le narrateur à finir sur une louange des dames. Ainsi semblait faire encore – plus délibérément – l'auteur de

[404] Alexandre Van den Bussche, dit Sylvain de Flandres, *Recueil des Dames illustres en vertu* : *ensemble un Dialogue de l'amour honneste*, Paris, Nicolas Bonfons, 1576 (rééd. Lyon, 1581, f. 4 v°).
[405] *Paradoxes, ce sont propos contre la comune opinion, debatus en forme de déclamations forenses : pour exerciter les jeunes advocats en causes difficiles* (édités treize fois au seizième siècle).
[406] C'est ce qu'a montré Pamela Benson à propos de textes italiens du XIIe siècle dans « Debate about Women in Trecento Florence », *in* Thelma Fenster, Clare A. Lees (dir.), *Gender in debate from the Early Middle Ages to the Renaissance*, New York, Palgrave, 2002, p. 165- 187.

l'ouvrage mentionné plus haut, aujourd'hui disparu, intitulé *Le fort Baston de madame Verité, pour chastier Malebouche à tous mal-disans des dames […] avec l'honneur, louange et tresor des dames* (**1534**).

2a2. Le débat des sexes, entre défense et attaque des femmes

Sans s'inscrire dans cette veine très inspirée par la querelle du *Roman de la Rose*, d'autres auteurs adoptent la forme du débat en le précisant dans leurs titres. C'est le cas du *Dialogue apologetique excusant ou defendant le devot sexe femenin : introduict par deulx personnages : lun a nom Bouche maldisant : lautre Femme deffendant : auquel (pour excuser ou deffendre le dict sexe) est alleguee la saincte scripture : les docteurs de leglise comme sainct Jherosme, sainct Jherosme, sainct Ambroise, Sainct Gregoire, sainct Augustin, Sainct Bernard, et plusieurs auctorites des philosophes* (**1516**). C'est encore le cas du *Cuyder et Contrepenser des hommes et des femmes […] avec les louanges des Dames* (entre **1525** et 1547), et surtout de la traduction du *Dialogo delle dignità delle donne* de Sperone Speroni, littéralement traduit *Dialogue de la dignité des Femmes* (**1546**), qui connaît trois éditions[407]).

La controverse peut aussi avoir lieu autour d'un titre, repris d'une œuvre à l'autre tandis que des positions différentes, voire adverses, y sont soutenues. C'est le cas de la fameuse « querelle des Amyes », qui donne l'impression que trois femmes se disputent, puisque leurs auteurs mettent en scène des personnages féminins affichant leur idéal et revendiquant leurs actes. L'*Amye de cour*, de Bertrand de La Borderie, qui défend sa liberté amoureuse comme un droit naturel, lance le débat en **1542**. Ce texte ambigu énonce des revendications féministes mais le message est voilé par la satire de la dame, dépeinte comme calculatrice et vénale. *La Parfaicte Amye* d'Antoine Héroët de la Maisonneufve lui répond la même année qu'une femme supérieure ne se livre pas à ses instincts et prône l'amour platonicien, tandis que *La Contr'Amye de Court* de Charles Fontaine met en scène une fille de marchand qui critique les séductions et les infidélités des mondaines, libres en amour mais asservies par l'argent. Elle oppose aux revendications de l'*Amye de cour* les leçons de son père sur la nécessaire vertu des femmes, et défend le modèle patriarcal de l'amour honnête et fidèle dans le cadre de l'union conjugale (**1543**). Chacune de ces dames connaît un succès fabuleux : 23 éditions pour la première, 25 pour la seconde, 22 pour la dernière, dont plusieurs les rassemblent au sein de compilations.

---

[407] *La Cure famillere* et le *Dialogue de la Dignité des femmes* comme les *Preceptes de Mariage* sont sans doute du traducteur dont Claude Gruget parle dans l'*Avis au Lecteur* de ses *Dialogues de Speron.* : « …dix dialogues, desquelz je n'en ai traduit que huit, car quant au second et au quatrième qui sont celuy de la *Dignité des femmes* et celuy de la *Cure famillere* […] ils ont esté par cy devant traduictz sans que j'aye peu sçavoir par qui et imprimez à Lyon » (Robert Aulotte, *Amyot et Plutarque… op. cit.*, p. 58).

D'autres auteurs choisissent – sous une forme ou une autre – de présenter les arguments pour et contre sans noter leur préférence dans leur titre. Tels se présentent *Le Débat de l'Omme et de la femme* de Guillaume Alexis (v. **1490**, 7 éd. jusqu'en 1530) ; l'anonyme *Monologue fort joyeulx auquel sont introduyctz deux advocatz et ung juge devant lequel est playdoye le bien et le mal des dames* (v. **1530**) ; le célèbre *De la bonté et mauvaiseté des femmes* de Jean de Marconville (**1563**, 9 éd. jusqu'en 1586), qui se présente comme « un recueil des vertus et vices des femmes » en douze et onze chapitres respectivement, « afin que cela serve de miroir et exemple perpetuel[408] » ; et encore *La Guerre des masles contre les femelles : representant en trois dialogues les prerogatives & dignitez tant de l'un que de l'autre sexe* de Nicolas de Cholières (**1588**). C'est encore le cas des *Controverses des sexes Masculin et Femenin* de Gratien Du Pont, sieur de Drusac (**1534**). Toutefois ce titre apparemment neutre cache en fait une misogynie virulente, d'où les critiques violentes qu'il suscite et auxquelles il répond aussitôt, avec une *Requeste du Sexe Masculin contre le Sexe Femenin. A cause de ceulx et de celles qui mesdisent de L'auteur du Livre intitulé les Controverses des sexes Masculin et Femenin, baillée à dame Raison ensemblee le plaidoyé des parties Et Arrest sur ce intervenu*. Le succès du premier ouvrage, qui connaît au moins neuf éditions jusqu'en 1541[409] entretient les polémiques, dont témoigne encore l'*Anti-Drusac, ou livret contre Drusac, faict à l'honneur des femmes nobles, bonnes & honnestes ; par manière de dialogue* de François Arnault de La Borie (**1564**).

Les études réalisées sur cette littérature permettent aussi de repérer nombre de textes qui n'affichent un titre proféminin que par antiphrase, comme *La leaulte des femmes* (v. **1500**), et *La Grande loyaulté des femmes* (v. **1525**) qui est une adaptation du vieux *Blasme des femmes* (XIIIe s). C'est encore le cas de *La louenge des femmes* (**1551**) d'un certain André Misogyne, paraphrase antiphrastique des propos de Rondibilis dans le *Tiers* Livre de Rabelais. Ce texte est dénoncé par François de Billon dans son *Fort inexpugnable* de 1555 : « un petit traitté qui trotte encor' par le Palais de Paris, & qui s'appelle *La louenge des Femmes* composé, comme se peult croire, de quelque bon Pantagrueliste, dans lequel l'Esprit de Maistre Jan du Pontalais a voulu tenir les assises, pour en gergonnant des Femmes, faire rire tout gaudisseur Varlet de boutique ». Cependant, plus qu'à l'auteur comique parisien Jean de l'Espine du Pont-

[408] Voir l'édition critique donnée par Richard A. Carr, Champion, 2000, p. 30.
[409] Quinze entre 1534 et 1584 d'après *French Vernacular Books* (Pettegree Andrew et *al*. (dir.), p. 519).

Alais, cette œuvre semble imputable à un collectif de poètes comprenant Clément Marot, Mellin de Saint-Gelais et Olivier de Magny[410].

La littérature satirique livre aussi une image négative des femmes à travers la convocation du droit dans des mises en scènes de litiges frivoles. C'est le cas des *Drois nouveaulx etablis sur les femmes* (v. **1500**, 4 éd.) et de *La presumption des femmes*, texte anonyme dont Montaiglon pensait qu'il était extrait des *Droitz nouveaux* de Coquillart (3 éd. vers **1520**-1535). Tout un pan de cette littérature goguenarde prend également la forme d'échanges entre habitantes de plusieurs grandes villes, ou de critiques des unes par les autres, occasion de dérouler les lieux communs de la satire misogyne – quoique la critique politique puisse s'y glisser[411]. Les entrées de Louis XII à Paris et dans plusieurs de ses « bonnes villes » au début de son règne donnent ainsi naissance à plusieurs petites œuvres publiées ou republiées vers **1512** : *Le Debat des dames de Paris et de Rouen sur l'entree du Roy*, et *La Rescription des dames de Millan a celles de Paris et de Rouen*, attribués à Maximien ; *La Rescripcion des femmes de Paris aux femmes de Lyon* (publiée d'abord en **1501** dans un recueil collectif) et *La replicque faicte par les dames de Paris contre celles de Lyon*, de Guillaume Crétin ; *La Reformation sur les Dames de Paris faicte par les Lyonnoises*, attribuées à André de La Vigne[412]. Certaines de ces plaquettes connaissent plusieurs rééditions jusque dans les années 1550 – d'où peut-être la nouvelle déclinaison hyperbolique donnée par un auteur anonyme en **1531** : *La grant triumphe et honneur des dames et bourgeoises de Paris et de tout le royaulme de France*. Le procédé des propos féminins transcrits par un homme se retrouve aussi dans *Les Évangiles des quenouilles* où un clerc se présente comme le secrétaire d'une assemblée de fileuses (entre **1479** et 1484, au moins 11 éd. jusqu'en 1530) et dans le *Débat de la damoiselle et de la bourgeoise* attribué à Jean de Saint-Mard, vicomte de Blosseville (v. **1500**).

---

[410] Voir *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe Femenin*, Paris, Jean Dallier, 1555, f. 17. Des bibliophiles ont confondu cette œuvre avec *La louange des dames* du « Dolent fortuné » évoquée plus haut. Dans l'*Histoire du féminisme* (1977), Albistur et Armogathe attribuent un texte intitulé *La louange des femmes* à Leonard de Vair en 1583, date de parution du seul texte dont il est apparemment l'auteur : *Trois Livres des charmes, sorcelages, ou enchantemens*. Sur l'attribution de l'œuvre, voir Béatrice Alonso, « Exemplarité féminine et blâme des femmes : dialogue entre le Rondeau, duquel les lettres capitales portent le nom de l'auteur de Clément Marot et *La Louenge des femmes* », *BHR*, vol. 69, n° 1, 2009, p. 73-84 et « Louise Labé, Olivier de Magny : Dialogue poétique, dialogue politique », *in* Michèle Clément et Janine Incardona (dir.), *L'Émergence littéraire des femmes à Lyon à la Renaissance, 1520-1560*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2008, p. 107-121.

[411] Joan-Frances Courouau et Philippe Gardy analysent ce procédé dans *La Requeste faicte et bailléé par les dames de la ville de Tolose* (PU de Toulouse, 2003). Voir aussi Émile Picot, *La Querelle des dames de Paris, de Rouen, de Milan et de Lyon au commencement du XVIe siècle*, Paris, P. Renouard, 1917.

[412] Voir Élise Rajchenbach, « Une querelle poétique : la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises », *in* Jean-Eudes Girot (dir.), *La Poésie à la cour de François Ier*, Paris, PUPS, 2012, p. 101-119.

2b. Les controverses autour du mariage

De nombreux imprimés, issus du passé ou produits du présent, rédigés en français ou traduits, défendent l'institution matrimoniale avec sérieux, témoignant que la haute clergie y est désormais favorable. La tradition misogame – parce que misogyne – se maintient néanmoins au XVIe siècle, quoique nettement moins bien représentée car essentiellement portée par des auteurs décédés depuis des lustres, ou des hommes qui n'inscrivent pas leur nom sur les plaquettes diffusant leurs idées, ou encore qui se contentent de faire rire avec les déboires des mariés.

2b1. Pour le mariage et la paix conjugale

De grands noms s'illustrent dans ce camp, dont plusieurs sont volontiers critiques envers la domination masculine, voire ouvertement favorables à l'égalité des sexes. Pierre de Lesnauderie fait d'une pierre deux coups, on l'a vu, avec *La Louenge de mariaige et recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes* (**1523**), ouvrage qui connaît cinq éditions. L'*Encomium matrimonii* d'Érasme (1518), paru au moins huit fois en latin[413], est traduit par Louis de Berquin sous le titre *Déclamation des louenges de mariage* (**1525**) – sans connaître le même succès en français. A la même époque paraît en édition bilingue la *Bresve déclamation du sainct sacrement du mariage* qu'Henri Corneille Agrippa de Nettesheim traduit lui-même de son texte latin, le *De sacramento matrimonii declamatio* (ap. **1526**). Plusieurs colloques d'Érasme sont également traduits et imprimés en français : l'*Uxor mempsigamos [La femme qui se plaint de son mari]* est traduit de manière euphémisée par Barthélemy Aneau (*Comedie ou Dialogue matrimonial exemplaire de paix en mariage*, **1541**), et la *Virgo misogamos [La vierge hostile au mariage]* par Clément Marot, publié cinq ans après sa mort dans un titre cette fois laissé en latin, de même que l'autre colloque qui l'accompagne, *Abbatis et Eruditae [L'abbé et la femme savante]* (**1549**). Pierre Boaistuau ajoute un *Traité de l'excellence & dignité de mariage* à *L'Histoire de Chelidonius Tigurinus sur l'institution des princes chrestiens* (**1556**), le texte y demeure dans les neuf éditions de l'ouvrage imprimé jusqu'en 1585.

Une poussière d'autres auteurs défendent et louent l'institution matrimoniale, à l'image de Raoul de Montfiquet, dont le *Traitié du saint-sacrement, estat et fruit de mariage, et de la grande excellence, perfection, dignité, vertu et louenge d'icelluy* (**1495**) est retitré à la baisse dans les années trente (*Le guidon & gouvernement des gens*

[413] Entre 1518 et 1536, cinq éditions non datées pouvant aussi être du XVIe siècle selon F. van der Haeghen, alors que le célèbre *Christiani matrimonii institutio* dédié à Catherine d'Aragon ne paraît que trois fois entre 1526 à 1540 (*Bibliotheca Erasmania,* 1893, reprint Nieuwkoop De Graaf, 1972, p. 84-85 et 110).

mariez) ; de Guy Delagarde-Chambonas, dont le *Traité de la dignité du mariage et de l'honneste conversation des gens doctes et lettrés* (**1548**) est traduit d'un texte écrit en latin quelques années plus tôt ; du jésuite Edmond Auger, dont le *Discours du sainct sacrement de mariage* paraît en **1572** et 1577 ; et d'autres auteurs qui choisissent de ne pas signer – ce qu'on peut comprendre au vu de l'intitulé du premier (*Traicté de l'utilité et honnesteté de mariage et s'il est licite aux prestres de soy marier*, **1527**), et qu'on peut deviner pour le second (*L'accomplissement de la paix et proufitz de mariage*, v. **1530**), vu qu'il est lié à l'actualité politique, puisqu'il est donné à la suite du récit (tout aussi anonyme) de l'entrée de la reine Éléonore d'Autriche en France avec les enfants de François Ier de retour de captivité.

2b2. Contre le mariage, instrument du malheur des hommes

Si les partisans du mariage – et donc des femmes – sont particulièrement actifs à la fin du XVe siècle, le succès des *Lamentations de Mathéolus* (rédigé en latin vers 1295-1301, traduit par Jean Le Fèvre de Ressons vers 1371) montre à lui seul que le camp des célibataires endurcis est toujours bien représenté : le texte paraît neuf fois entre vers **1497-98** et les premières décennies du XVIe siècle, avant d'être diffusé en compilations le plus souvent titrées *La malice des femmes* (voire *La grant Malice des femmes*) dont on trouve au moins cinq éditions au cours du siècle, mais qui sont données sans nom d'auteur. Dans le dernier quart du XVIe siècle, deux poètes repartent à l'offensive pour des raisons obscures[414], sans toutefois publier leurs diatribes séparément : Philippe Desportes avec ses « Stances du mariage » (**1573**), publiées huit fois dans ses œuvres, et Amadis Jamyn avec « Le Misogame, ou qui hait le Mariage » (**1575**), paru cinq fois dans ses *Œuvres poétiques*. Le succès de ces textes, pourtant non publiés indépendamment et non identifiables dans le titre des recueils où ils paraissent, est attesté par les réponses qu'ils ont suscitées (voir *infra* 2b4).

Au-delà de ces œuvres dont les auteurs sont identifiés et identifiables, beaucoup d'autres sont des textes anonymes diffusés dans des plaquettes de huit feuillets non datées qui donnent la parole à des hommes se plaignant du mariage, à l'image de *La Complainte du nouveau marié* (v. **1488**) ; *La Complainte du trop tost marié* (v. **1500**) ; *La Complaincte du nouveau marié, avec le Dit de chascun, lequel marié se complainct des extenciles qui luy fault avoir à son mesnaige, et est en manière de chanson, [publié] avec la Loyaulté des hommes* (v. **1500**) ; le *Sermon nouveau et fort joyeulx auquel est contenu tous les maulx que l'homme a en mariage* (v. **1500**)… Certaines sont republiées plusieurs fois. À cette veine se rattache certainement la « mise au point » que constitue

[414] Voir Théodosia Graur, *Un disciple de Ronsard, Amadis Jamyn (1540 ?-1593) : sa vie, son temps*, Paris, H. Champion, 1929, p. 100.

L'Enfer des mauvaises femmes, publié dans deux éditions du XVIe siècle avec le texte qui l'a inspiré, le *Purgatoire des mauvais marys à la louenge des honnestes dames & damoiselles* (entre **1479** et 1484). Dans le prologue de cette œuvre vraisemblablement issue de la cour de Bourgogne dans les années 1460, l'auteur conspuait les misogynes, le *Roman de la Rose* et le *Livre de Mathéolus*, avant d'être guidé par Dame Raison dans le « purgatoire des mauvais maris et de leurs complices », dont il décrivait les tourments. Sa réponse en reprend la structure et renchérit sur son titre, tandis qu'un nouveau prologue met en scène le nouvel auteur, guidé cette fois par dame Vengeance, vers un lieu où les femmes purgent pour leur part des peines éternelles[415]. Une plaquette plus tardive, les *Ténèbres de mariage* (entre **1512** et 1519) atteint sans doute les huit éditions au cours du XVIe siècle. Une autre, datant de la seconde moitié du siècle, cherche encore à montrer aux lecteurs *Le Danger de se marier, par lequel on peut cognoistre les périls quy en peuvent advenir, tesmoings ceux qui ont esté les premiers trompez* (entre **1555** et 1597).

Un autre bel accueil est fait aux vieilles *Quinzes joies du mariage* (entre **1480** et 1490), conservé dans six incunables, deux éditions lyonnaises datant sans doute de la première moitié du XVIe siècle, et deux éditions en 1595 et 1596 qui prouvent que le texte continuait à trouver des lecteurs à la toute fin du siècle. Le procédé de l'antiphrase est également choisi par Jean d'Ivry (qui ne laisse déchiffrer son nom que par des acrostiches à l'intérieur du livre) dans *Les secretz et loix de mariage composez par le secretaire des dames* (v. **1500**). Le recours à des paroles de femmes pour appuyer la démonstration de la nocivité du mariage s'affiche dans nombre d'autres textes, comme l'*Apologie des chamberières qui ont perdu leur mariage à la blancque [loterie]*, auquel répond *L'heur et guain d'une chambrière qui a mis à la blanque pour soy marier, repliquant à celles qui y ont le leur perdu* (v. **1540**) ; ou comme *La vengence des femmes contre leurs maris à cause de l'abolition des tavernes* (**1557**) et *Le plaisant quaquet et resjouyssance des femmes pour ce que leurs maris n'yvrongnent plus en la taverne*, peut-être lié à la même actualité (l'ordonnance de 1556 sur le public autorisé à fréquenter des tavernes).

2b3 : Le mariage quand même : mode l'emploi

Convertie malgré tout au mariage, seul moyen de s'inscrire dans une « lignée à soi », la clergie tente depuis que cette institution lui est ouverte d'en limiter les dégâts en appelant les hommes à bien tenir en main leur maisonnée. Cette préoccupation

[415] Plusieurs imprimés latins lient aussi mariage et invectives, comme les *Regule et laudes matrimonii cum invectivis feminarum in viros et virorum in feminas ac remedio contra concubinas* de Thomas Illyricus (1519).

ressort de nombreuses publications – et surtout des titres qui leur sont donnés. Certaines œuvres de l'Antiquité sont remises sur le marché, comme *L'économique* d'Aristote (dont le troisième livre sur les devoirs des femmes est apocryphe) qui devient une référence en la matière et paraît au moins cinq fois dans plusieurs traductions françaises (**1489**), dont la dernière, en 1554, précise utilement : *Les œconomiques d'Aristote, c'est-à-dire la manière de bien gouverner une famille*. *L'économique* de Xénophon est pour sa part donné d'emblée comme les *Domestiques Institutions & Enseignemens pour bien regir sa famille, et augmenter son bien particulier* ou de *Science pour senrichir honestement & facilement* (**1530**), quoique plusieurs autres éditions le réintitulent simplement *Le mesnagier* ou *La mesnagerie*. L'œuvre la plus éditée est cependant les *Préceptes de mariage* de Plutarque, donnés en français dès **1535** sous le titre *Plutarche de Cheroné, grec, ancien philosophe et historiographe, traictant du gouvernement en mariage*, puis sous divers autres titres. Ce texte connaît treize éditions indépendantes avant de paraître dans les *Œuvres morales et meslées de Plutarque*, imprimées vingt-cinq fois entre 1572 et 1594, tandis qu'il est entrainé dans l'un ou l'autre camp par des couplages avec d'autres textes, comme le *Dialogue de la dignité des Femmes* de Speroni (**1546** et 1548) et *De l'heur et malheur de mariage* de Marconville (cinq éditions de **1564** à 1583).

Parmi les productions contemporaines, un beau succès est également assuré au *De officio mariti* de Juan-Luis Vivès (1529), traduit *L'Office du mary* en 1542, et qui accompagne dès la première les huit éditions en français du *Livre de l'institution de la femme chrestienne*, comme si l'attention portée à cette dernière était impensable sans cette précieuse annexe. Des théologiens diffusent également des conseils à l'un ou l'autre des époux, voire (apparemment) aux deux. Théodore de Bèze écrit *Les Conditions et vertus requises en la femme fidèle et bonne mesnagère* (**1561**), René Benoist une *Instruction de la femme mariée* (1573) en annexe d'une *Catechese et instruction touchant les ornemens, vestemens, et parures des femmes Chrestiennes*, avant de proposer une *Exortation catechistique du mariage en laquelle est enseigné ce qu'il faut faire pour se marier heureusement avec la grace de Dieu* (v. **1574**). Nicolas Robert donne un *De l'estat et maintien du mariage vrayement Chrestien, où sont contenues toutes les loix & reigles que doivent tenir & observer par ensemble le mary & la femme* (**1565**).

Des juristes apportent également leur pierre à l'édifice. Nicolas et Jean Pithou, élevés dans l'esprit réformé, publient leur *Institution du mariage chrestien* (**1565**), Antoine Hotman son *Traicté de la dissolution du mariage* (1581), et un auteur qui signe

J.L.P.J.C.D. un *Discours sur le divorce qui se fait par l'adultere* (1586 et 1589). Aucun de ces livres n'atteint le succès des traités publiés exclusivement en latin dont il a été question plus haut : le *De legis connubialibus* (*Des lois du mariage*) d'André Tiraqueau (10 éd. entre 1513 et 1586), et la *Sylva Nuptialis* (*La forêt de mariage*) de Jean Nevizan (6 éd. entre 1521 et 1584). En revanche, une floraison de petits « doctrinaux » en vers de quatre à dix feuillets remportent un succès certain à la fin du XVe et au début du XVIe siècle : *Le Doctrinal des femmes mariées* (v. **1487**, 4 ou 5 éd.), *Le Doctrinal des nouveaulx mariés* (v. **1490**, 4 éd.), *Le Doctrinal des nouvelles mariées* (*idem*, 6 éd.), et *Le Doctrinal des filles nouvellement mariez* (v. **1496**, 2 éd.). Des « débats » permettent encore de diffuser des messages à l'intention des hommes, tel *Le debat de lhomme marie et de lhomme non marie, avec le plaintif amoureux* (v. **1500**), ou *Le conseil du nouveau marie a deux personnaiges cestassavoir le mary et le docteur* (**1547**).

Dans le même esprit, de nombreuses plaquettes gothiques livrent des textes à mi-chemin entre poésie et théâtre, qui paraissent poursuivre la tradition misogyne des farces. Le *Sermon joyeulx de la patience des femmes obstinees contre leurs maris*, appelle les époux à conserver l'avantage sur leurs épouses (v. **1510**, 6 éd.). Le *Bigorne qui mange tous les hommes qui font le commandement de leurs femmes* dissuade les hommes de se laisser dominer par leurs épouses (v. **1520**). Le *Sermon joyeux dung fiance qui emprunte ung pain sur la fournee a rabattre sur le temps a venir* met en garde les hommes contre les ruses des femmes (v. **1530**, 3 éd.).

Enfin, la littérature narrative fournit matière à penser. L'un des plus grands succès de librairie dans le domaine de la morale conjugale est en effet l'histoire de la marquise de Saluces, l'héroïne du dernier conte du *Décaméron* de Boccace, dont Pétrarque avait tiré un récit exemplaire en latin : *De insigni Obedientia et Fide uxoria* (*De la merveilleuse obéissance et fidélité féminine*). Les premières éditions françaises sont des traductions de ce texte, le plus souvent intitulées *La Patience de Griselidis* ou *Grisilidis* (**1482**)[416]. Parmi les dix-huit éditions recensées de ce texte, certains titres insistent sur le caractère exemplaire de l'héroïne, dans la filiation de Pétrarque lui-même[417]. Ainsi l'édition lyonnaise publiée vers 1500 s'intitule *Singulier et proufitable exemple pour toutes femmes mariees qui veullent faire leur devoir en mariage envers Dieu et leurs marys et avoir louenge du monde,* et celle non datée publiée par Noël Lecoq insiste sur *l'obeissance que doivent avoir les femmes envers leurs mariz*. Le texte

[416] D'après Elie Golenistcheff-Koutouzoff, *L'histoire de Grisélidis en France aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Droz, 1933 (Slatkine Reprints 1975). Brian Woledge parle de quatre versions différentes dans *Bibliographie des romans et nouvelles en prose française antérieurs à 1500*, *op. cit.*, p. 51-52.
[417] Maria Cristina Panzera, « La nouvelle de Griselda et les *Seniles* de Pétrarque », *Cahiers d'études italiennes*, n° 4, 2006, p. 33-49.

sort aussi en 1546 avec la vie de Jeanne d'Arc tirée des *Grandes chroniques de Bretagne* qu'Alain Bouchard a écrites sous les auspices d'Anne de Bretagne, compilation réimprimée au moins trois fois au XVIe siècle.

2b4. La contre-offensive des « bien-mariés » et des féministes

Si les traités sérieux ne donnent pas lieu à des polémiques telles qu'elles se liraient dans les titres des ouvrages en français, les textes violemment misogames sont l'objet de ripostes qui témoignent de la mobilisation des féministes sur ce terrain – et peut-être aussi de la conscience des éditeurs qu'il y a là un filon porteur. Le *Livre de Mathéolus* est vigoureusement attaqué : l'une des six publications de l'ouvrage qui s'y était opposé dès la fin du XIVe siècle en se faisant l'écho des protestations des femmes, le *Livre de Leesce* de Le Fèvre de Ressons, reçoit pour premier titre *Le Resolu en mariage* (v. **1505**) puis, peut-être pour se distinguer de toute la production polémique sur ce thème et mieux identifier la cible, *Le Rebours de Mathéolus*. Le prologue de 266 vers ajouté au texte, *La Résolucion de ny Trop tost, ny Trop tard marié,* bénéficie par ailleurs d'un tirage indépendant (**ap. 1519**), qui vient tenter de faire barrage aux complaintes (*du nouveau marié*, *du trop tost marié…*), comme le fait sans doute Pierre Gringore avec sa *Complainte du trop tard marié* (**1505**) qui loue l'institution matrimoniale, et dont six éditions ont pu être relevées jusque dans les années 1535[418].

Une autre riposte s'organise autour des deux publications de Philippe Desportes et d'Amadis Jamyn, respectivement les *Stances du mariage* (**1573**) et *Le Misogame* (**1575**), dont le *Premier et le second livre du Philogame, ou amy des nopces* de François Tillier prennent le contre-pied (**1578**). Non seulement celui-ci fait réimprimer son œuvre en 1586, mais, comme le rappelle un récent travail universitaire[419], plusieurs auteurs tentent dans ces années d'endiguer le flot des rééditions des diatribes des deux poètes. Le plus célèbre est Yves Rouspeau qui publie ses *Stances des louanges du saint Mariage opposées a celles de Philippe Desportes* à la suite de ses *Quatrains spirituels de l'honneste amour* (**1594**)[420]. Publié dans ces mêmes années, le *Temps passé de Claude Mermet de sainct Rambert en Savoye, contenant le bon droict des femmes, la*

---

[418] Voir Tatiana Clavier, « Corps masculin, corps féminin et injonctions de genre dans quelques pièces de la polémique autour du mariage imprimées au début du XVIe siècle », *in Mariage des corps, Mariage des esprits dans la littérature française de la Renaissance à l'âge classique* (en ligne : grac.univ-lyon2.fr/medias/fichier/t-clavier-corps-masculin-corps-feminin-et-injonctions-de-genre_1372765237768-pdf)

[419] Voir « Le mariage sous l'Ancien Régime », anthologie dirigée par Claire Carlin (en ligne : mariage.uvic.ca) ; et Hugues Vaganay (éd.), *Le Mariage honni par Desportes louangé par Blanchon, Le Gaygnard, Rouspeau. Textes de 1573, 1583, 1585, 1586*, Macon, 1908.

[420] Avant lui réagissent Joachim Blanchon dans les « Stances du mariage par antithese a celles de Ph. Desportes » et Martin Spifame dans « La loüange du mariage contre Desportes » qui figurent dans les *Premières œuvres poétiques* des deux auteurs dédiées à Henri III en 1583, ou encore Pierre Le Gaygnard dans « Le contre mariage de celui de Desportes » paru dans un recueil de ses textes en 1585.

pierre de touche du vray ami, la consolation des mal mariez, de nouveau augmenté de la lamentation de la vieille remariée, de l'advis de mariage et autres poëmes sentencieux et récréatifs (**1585**) ne fait peut-être que profiter de ce regain d'attention pour l'institution matrimoniale, de même que l'anonyme *Discours sur le mariage* (**1587**). En revanche, une autre contestation notable de Desportes est le recueil *Les misères de la femme mariée* de Nicole Estienne, *alias* Olympe Liébault (entre **1587** et 1597), qui fait enfin entendre une analyse de femme.

2c. Les controverses autour de l'amour

Les textes qui s'intéressent au sentiment amoureux pour le définir fournissent la catégorie la plus importante de cet état des lieux des œuvres normatives : on en compte 82. De nombreuses traditions se croisent ici, de formes et d'origines multiples : des textes français directement liés aux querelles du *Roman de la Rose* et de *La Belle Dame sans mercy*, des textes de tradition basochienne, plusieurs recueils livrant des textes polémiques et/ou édifiants, ou encore des traductions de discours multiples (ovidiens, platoniciens) convoqués pour instruire et avertir les femmes comme les hommes à propos de l'amour en participant aux diverses querelles évoquées jusqu'ici, et dans lesquelles s'inscrivent enfin quelques œuvres narratives, exploitées par les éditeurs qui semblent les avoir jugées propres à instruire les lecteurs et lectrices.

2c1. La fortune des Querelles du *Roman de la Rose* et de la *Belle dame sans mercy*

Deux succès éditoriaux s'imposent au début du siècle. Le *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris et Jean de Meung connaît vingt-et-une éditions des environs de **1481** à 1538, date de la dernière des cinq impressions de la traduction en prose de Clément Marot – en comptant la version moralisée (c'est-à-dire accompagnée de commentaires) de Molinet publiée trois fois de 1500 à 1521. Immense succès donc, suivi d'une totale éclipse jusqu'en… 1735[421]. Durant la soixantaine d'années que dure sa popularité, cette somme génère de très nombreuses prises de position, dont on a déjà vu des traces dans les sections consacrées à la défense des femmes (2a1) et à la critique du mariage (2b2). Le second auteur du *Roman* contestant délibérément le premier pour sa conception courtoise de l'amour, et invitant quant à lui les hommes à un usage récréatif des femmes, la controverse se poursuit entre ses disciples et ses adversaires.

Parmi ces derniers, on note la position particulière de Guillaume Alexis, dont le *Blason des faulses amours* connaît 32 éditions à partir de **1486**, plus des deux tiers

[421] Voir Francis William Bourdillon, *The early editions of the Roman de la Rose*, London, Chiswick Press, 1906.

paraissant avant 1530 mais deux survivant à la mode du *Roman* puisqu'elles sont imprimées dans la deuxième moitié du siècle (1564, 1581). Ce dialogue entre un chevalier et un moine s'élève contre les idées… des deux auteurs, puisqu'il invite à se détourner des femmes, qu'elles soient respectées dans le cadre de l'amour courtois ou consommées dans celui d'une approche strictement érotique. Le succès de ce texte lui vaut d'être parfois intitulé le *Grand Blason des faulses amours* (dès l'édition Jean Lambert en 1493), et d'être approuvé par un *Contreblason de faulces amours* anonyme, imprimé au moins cinq fois entre **1512** et 1516. Contrairement à ce qu'annonce son titre, en effet[422], ce texte confirme les préceptes d'Alexis par le biais d'un débat, cette fois au féminin, entre une religieuse et une courtisane. Le long roman allégorique en vers intitulé *La faulceté, trayson et les tours de ceulx qui suyvent le train damours* (v. **1500**), qui célèbre la fidélité des dames, semble aussi fortement influencé par le *Blason* d'Alexis contre les idées du *Roman de la Rose*.

Comme cette querelle, celle qu'avait suscitée *La Belle dame sans mercy* d'Alain Chartier (1424) s'est démultipliée avec l'imprimerie[423]. On relève aujourd'hui cinq impressions isolées de ce poème entre vers **1490** et vers 1505 et le même nombre d'éditions de la *Complainte d'un amoureux* d'Othon de Grandson[424], poème du XIVe siècle rebaptisé *La Belle dame qui eut mercy* par certains imprimeurs, qui l'ont ainsi fait passer pour une réponse au texte de Chartier et assuré de fait son succès éditorial (v. **1490**). Ces deux textes figurent aussi dans les dix éditions des *Œuvres* complètes de Chartier de 1489 à 1529. D'autres réécritures anciennes de la *Belle dame sans mercy* sont également repérables, comme Le *Debat de la dame et de l'escuyer*, transmis par trois éditions gothiques (**1493**), et *Le Messagier d'amours* de Jean Piquelin (v. **1490**), publié huit fois entre jusqu'en 1533, où il paraît après la traduction du *Jugement d'amour* de Jean de Flores.

Plusieurs autres titres d'éditions non datées indiquent la longévité de cette querelle et l'angoisse installée dans les esprits par ce personnage de femme qui ne se rend pas aux arguments de celui qui la courtise, en dépit de la rhétorique déployée : le parodique *Monologue nouveau et fort joyeulx de la chambrière desproveue du mal*

---

[422] Voir la synthèse sur le genre des Blasons dans la poésie de l'époque (le mot signifiant alors « définition, exposition, description, éloge ou blâme ») qui précède le *Blason des armes et des dames* dans l'édition des *Œuvres de Coquillart*, M. d'Héricault (éd.), Paris, P. Jannet, 1857, t. II, p. 147-160.

[423] Voir Tatiana Clavier, « Fortune de *La Belle Dame sans mercy*. Les mises en scène du débat entre les sexes dans les premiers imprimés (env. 1475-1535), *in* Armel Dubois-Nayt, Nicole Dufournaud et Anne Paupert (dir.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes. Vol. 3, de 1400 à 1600,* Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre », 2013, p. 93-120.

[424] Attribution contestée par Joan Grenier-Winther : « On authorship of La belle dame qui eut mercy », *in* Jean-François Kosta-Théfaine (dir.), *Othon de Grandson, chevalier et poète*, Orléans, Paradigme, 2007, p. 43-74.

d'amours (v. **1500**) ; *La Femme mocqueresse mocquee* (v. **1525**), monologue d'une « aultre dame sans mercy » repentie ; *La Complainte que fait l'Amant à sa Dame par amours* (v. **1540**), qui parodie Chartier, comme le fait encore le *Martyr amoureux […] contenant les diverses passions et angoisses qu'un amant reçut pour sa dame…* de François Gomain (**1540**) et enfin *L'amant despourveu de son esperit escripvant a sa mye, voulant parler le courtisan, avec la Responce de la Dame* (entre **1543** et 1566).

Appartiennent également à cette vaste querelle les textes qui mettent en scène le martyr des amants rejetés. Parmi eux *L'Ospital damours* d'Achille Caulier (v. **1482**, 15 éd.) et l'anonyme *Complainte de l'amoureux contre la mort pour sa dame,* (entre **1485** et 1490, 11 éd.) longtemps attribués à Alain Chartier et publiés dans les dix éditions de ses *Œuvres* ; *L'amant rendu cordelier à l'observance d'amour* attribué à Martial d'Auvergne (**1473**, 9 éd.) ; *L'amoureux transy sans espoir* de Jean Bouchet (v. **1507**, 5 éd.) ; *L'Amant rendu par force au convent de tristesse* (entre **1492** et 1511, 4 éd.) ; et *Le testament d'un amoureux qui mourut par amours* (v. **1520**, 3 éd.), publié avec le *De Profundis des amoureulx*. Cette vogue semble pousser un éditeur à publier à part vers 1530 un groupe de quatorze rondeaux d'Alain Chartier, jusqu'alors paru dans une compilation : *La Complainte du prisonnier d'amours, faicte au jardin de plaisance* (**1501**). Dans ce *Jardin de Plaisance* déjà paru huit fois (**1501**) figure aussi le *Débat sans conclusion* imité de Chartier, qui est également inséré dans *La Chasse d'amours* (**1509**) – attribué à Octovien de Saint-Gelais mais plus vraisemblablement de Simon Bougouyn. Dans cette initiation amoureuse allégorique, ce *Débat* reçoit une conclusion polémique et morale : la dame est injuriée par « l'Amant Oultrecuydé » puis défendue par l'Amant parfait qui appuie sa critique des médisants sur des arguments en faveur des femmes et des exemples de femmes célèbres. Selon Mary-Beth Winn, récente éditrice du texte dont le propos peut s'appliquer à de nombreux débats mixtes : « Tout le poème est donc une sorte d'art d'aimer qui impose deux conclusions : d'abord l'amour n'est accordé qu'à ceux qui prouvent leur mérite par une activité ardue ; ensuite, la femme doit participer sans cesse à maintenir l'honneur de cet amour[425]. »

Enfin, deux textes de la fin des années 1520 poursuivent ces plaintes masculines que la poésie amoureuse d'inspiration pétrarquiste prolongeront à l'envi : l'*Epistre dung amant habandonne envoyee a sa dame par maniere de repproche* (v. **1529**) et *L'amant desconforté cherchant confort parmy le monde, contenant le mal et le bien des femmes, avec plusieurs preceptz et documents contre l'amour* d'Antoine Prévost (v. **1530**).

[425] Mary Beth Winn, *La Chasse d'amours* (éd.), Genève, Droz, 1984, p. LIII.

À l'inverse, des œuvres prennent le contrepied de ces plaintes et de cette mise en accusation de la femme aimée. C'est le cas des textes publiés par Antoine Du Moulin en **1545** avec le *Panegyric des damoyselles de Paris sur les neuf muses* : le *Triomphe des muses contre amour, les Obseques d'amour,* la *Complainte d'une demoiselle fugitive,* et surtout *L'Amante loyale qui depuis has esté variable*. C'est aussi le cas de *L'Histoire de l'Amant ressuscité de la mort d'amour* de Nicolas Denisot (**1555**, 5 éd.), qui signe ici Theodose Valentinian et qui dédicace son ouvrage à « [s]a Marguerite » en énumérant toutes celles qui ont illustré ce nom.

2c2. La tradition basochienne

Dans un tout autre esprit, la pratique universitaire médiévale de la discussion et de la dialectique inspire des œuvres prenant « la forme d'une contestation judiciaire, avec plaidoyers, juges et arrêts », comme l'analysait Gaston Paris[426]. À travers l'institution du tribunal, les valeurs discutées dans ces procès exemplaires *donnez au grant conseil damours* sont érigées en principes à la validité incontestable[427]. Les « Cours d'amour » se calquent sur l'institution juridique dont le vocabulaire est utilisé dans un esprit satirique qui met en valeur le « droit naturel ». Le plus grand succès éditorial du XVIe siècle illustrant ce genre est sans conteste le célèbre recueil des cinquante-et-un *Arrêts d'amour* rédigés par Martial d'Auvergne dans les années 1460, publié vingt-huit fois sans nom entre vers **1500** et 1587. L'ouvrage est si célèbre qu'il se voit adjoindre à partir de 1530 un 52e arrêt (*des maris umbrageux qui pretendent la reformation sur les privileges des masques*) dû à Gilles d'Aurigny, dit le Pamphile, puis en 1566 un 53e arrêt (*Reglement des arreraiges requis par les femmes à l'encontre de leurs maris* par l'abbé des cornards de Rouen. L'œuvre paraît aussi en 1533 assortie des commentaires en latin de Benoît Le Court, reproduits de nombreuses fois. Martial d'Auvergne mêlait casuistique amoureuse et cadre juridique, comme l'avait fait André le Chapelain dans son *De Amore*. Il ne s'agit plus de se plaindre de la *Belle Dame sans mercy* mais de juger et d'établir, comme le disent certains titres, des *Droictz nouveaulx et arrestz damours publiez par messieurs les senateurs du parlement de Cupido, sur l'estat et police damour pour avoir entendu le different de plusieurs amoureux et amoureuses* (1541), ou *Les declamations, procedeures et arrestz d'amours, nouvellement donnez en la court et parquet de Cupido, à cause d'aucuns differens entenduz sur ceste police* (1545 et 1581).

---

[426] Gaston Paris, *Mélanges de littérature française du Moyen Âge*, Mario Roques éd., Paris, 1912, p. 490.
[427] Voir Stéphan Geonget, « Le Besoin d'exemplarité, construction littéraire des procès exemplaires », *in Id.* et Bruno Méniel (dir.), *Littérature et droit, du Moyen Âge à la période baroque*, Paris, Champion, 2008, p. 9-16.

Dans la même veine sont publiés *Le procès des deulx amans plaidyant en la court de Cupido la grace de leur Dame* de Bertrand Desmarins de Masan (av. **1514**) et plusieurs textes de Guillaume Coquillart qui mettent en scène des débats autour des femmes et de l'amour en réemployant le cadre du procès et la rhétorique juridique. Deux d'entre eux paraissent séparément : *Le Playdoyer d'entre la simple et la rusée en matière de saisine et de nouvelleté* (v. **1490**), et sa suite *L'Enquête de Coquillart touchant le débat entre la simple et la rusée* (*idem*). Ce sont des divertissements basochiens sous forme de procès fictifs qui opposent deux femmes à propos d'un mignon, et que Coquillart a écrits vers 1478, lorsqu'il préparait sa licence en droit canon. Ces deux textes se trouvent aussi dans ses *Droitz nouveaulx*, publiés cinq fois entre **1513** et 1530 où ils sont précédés par *Le débat des dames et des armes* écrit vers 1498[428], poème en l'honneur des dames où deux avocats se disputent sur la nécessité pour un prince de se livrer à la guerre ou à l'amour. Vingt-deux éditions de ses *Œuvres* avant 1550 et six dans la deuxième moitié du XVIe siècle[429] permettent de mesurer le succès du monde facétieux de Coquillart, peuplé – comme celui des farces du XVe siècle et des *Arrêts d'amour* – de femmes malicieuses et assoiffées de désir, de maris lourdeaux et souvent cocus, d'amoureux transis et étourdis… et où les discussions irrévérencieuses portent généralement sur des problèmes d'ordre domestique ou sexuel qu'on cherche à résoudre en interprétant le droit.

Cette tradition basochienne se retrouve dans les *Ordonnances générales d'amour* du poète et avocat Étienne Pasquier, imprimées en **1564** et en 1574, et aussi dans des œuvres qui, sous couvert de traiter du sujet amoureux, déversent des poncifs misogynes. C'est le cas de l'anonyme *Resolucion damours* (v. **1480**), et du *Chasteau damours* de Pierre Gringore, publié au moins six fois entre vers **1495** et 1541. Il arrive enfin que des sujets franchements « bas » soient traités sous cet angle, comme dans *Le Triumphe de très haulte et puissante dame Verolle, royne du puy d'Amours*, qui décrit l'entrée royale de cette gente dame sur un mode comique pour mettre en garde contre les maladies vénériennes. Ce recueil composite, publié en **1539** et augmenté l'année suivante, comprend des textes empruntés à Serafino Ciminelli (*alias* Serafino Aquilano)

[428] Voir Franck Collard, « Un débat à rouvrir : de quand date le *Débat des armes et des dames* de Guillaume Coquillart ? », et Danielle Quéruel, « Des entrées royales au monologue dramatique : le *Débat des dames et des armes* de Guillaume Coquillart », *in* Jean-Frédéric Chevalier (dir.), *Les Mondes théâtraux autour de Guillaume Coquillart (XVe siècle)*, Langres, Guéniot, 2005, p. 79-93 et p. 61-78.

[429] Selon Martin Joseph Freeman, « Les éditions anciennes de Coquillart », *BHR*, XXXVI, 1974, p. 87-104. Nous avons trouvé les trois textes cités précédemment dans onze éditions de ses *Œuvres* entre 1532 et 1579.

et à Jean Lemaire de Belges sur l'origine de la syphillis dont les douleurs, les laideurs et les dangers sont l'objets de railleries[430].

2c3. « Demandes d'amour » et débats de casuistique amoureuse

Certainement relié aux pratiques du débat que maîtrisent les clercs, mais aussi à la tradition de la conversation dans les cours, on observe pendant toute la période le succès éditorial de textes mettant en scène des femmes et des hommes groupés en paires de sexes opposés, se posant des questions les uns aux autres. Réjean Bergeron a montré qu'y est mise en œuvre une « rhétorique de la parole vivante[431] », où les propos sur l'amour hérités de la tradition courtoise prennent valeur de convention et où les personnages mis en scène sont exemplaires du comportement à adopter. Leslie Brook a pour sa part établi la nature didactique inhérente aux questions d'amour, en les reliant aux débats amoureux comme modèles de conversation galante[432]. La plus célèbre de ces œuvres est *Les advineaux amoureux* (v. **1477**), très vite retitrés *Les demandes d'amour avecques les responses* ou simplement *Les demandes d'amour*, dont on compte 26 éditions complètes ou partielles. Longtemps attribué à Chartier, le texte figure dans les dix éditions anciennes de ses œuvres, et aussi dans la compilation intitulée *La Récréation, ou Mignardise et devis d'amours, avec les pourquoy, demandes, responses et les ventes*, imprimée cinq fois entre **1581** et 1592. On compte aussi vingt impressions de *Ventes d'amour* (v. **1488-1492**) mettant en scène des dialogues mixtes, comme le fait aussi le *Chappelet damours* (v. **1520**).

Cette tradition semble avoir reçu l'aval des humanistes, qui croyaient à la vertu du dialogue « aussi bien pour la défense que pour la diffusion d'idées[433] ». On la retrouve en tout cas dans le modèle par excellence du traité de savoir-vivre, le *Courtisan*. On la trouvait également dans le *Filocolo* de Boccace (vraisemblablement rédigé à la requête de Maria d'Aquino, fille illégitime de Robert d'Anjou, dissimulée derrière le personnage de la fille du roi de Naples) dont Galliot Du Pré imprime une traduction partielle en **1531** sous un titre qui connecte le texte à cette vaste tradition : les

---

[430] *Le pourpoint fermant à boutons* qui est joint au texte, liste les effets de la maladie, ses différents noms et remèdes testés en vain. Voir Ariane Bayle, « Contagion et fiction dans quelques textes comiques du XVIe siècle », *in* Françoise Lavocat (dir.), *Usages et théories de la fiction. Le débat contemporain à l'épreuve des textes anciens (XVIe-XVIIIe siècles),* Rennes, PU Rennes, 2004, p. 165-183 ; et Ariane Bayle et Lise Wajeman, « Le Triumphe de Dame Verolle ou les bienfaits de l'obscénité », *Obcenity in Late Medieval and Renaissance France*, *Studies in Early Modern France*, 14, 2010, p. 125-144.

[431] Réjean Bergeron, « Les Venditions françaises des XIVe et XVe siècles », *Le Moyen Français*, n° 19, 1986, p. 34-57.

[432] Leslie C. Brook (éd.), *Two Late Medieval Treatises, Heloise's* Art d'amour *and a collection of* Demandes d'amour (British Library Royal MS 16 FII), Exeter, Short Run Press, 1993.

[433] Ruxandra Irina Vulcan, « Le dialogue humaniste, un instrument idéal de diffusion du savoir », *in* Marie Roig-Miranda (dir.), *La Transmission du savoir dans l'Europe des XVIe et XVIIe siècles* (20, 21 et 22 nov. 1997), Paris, Champion, 2000, p. 229-238 (cit. p. 238).

Treize elegantes demandes d'amours… lesquelles sont tres bien debatues, jugees et diffinies. Réimprimée ainsi deux fois jusqu'en 1541, l'œuvre connaît ensuite trois éditions complètes[434]. Cette vogue inspire également la publication en 1537 de la traduction par François de La Coudraye des *Quaestiones quaedam naturales cum amatoriis problematibus* de Niccolò Leonico Tomeo (**1525**), intitulée *Le pourquoy d'amour, auquel sont contenuz plusieurs questions, demandes ou problemes de ceste matiere…* rééditée en 1543 avec le *Nouvel Amour* de Papillon et une *epistre abhorant folle amour* de Clément Marot. Enfin, dans les cinq éditions en français des *Quattro libri de dubbi* d'Ortensio Lando (1552) de **1558** à 1583, non seulement le titre est traduit par « questions », mais les « questions amoureuses » qui figuraient dans le troisième livre prennent la première place dans le titre français[435].

Bien d'autres œuvres utilisent la forme dialoguée pour traiter du sujet amoureux : le *Débat de la damoiselle et de la bourgeoise* attribué à Jean de Saint-Mard, vicomte de Blosseville (v. **1500**), dont le titre original serait *L'Échiquier d'Amour* ; l'anonyme *Debat du jeune et du vieulx amoureux* (v. **1500**, 5 éd.) ; *L'embusche Vaillant* de Jean Vaillant (**1514**, 5 éd.) réédité *Le debat des deux seurs disputant damours* ; le *Colloque familier du vray pudic et syncere amour, concilié entre deux amans*, de l'avocat Jacques Du Clerc (**1540**, 4 éd.) ; le *Monophile, ou seul aimant* d'Étienne Pasquier (**1554**, 5 éd.) ; *Le blason des dames suyvant le train damours. C'est assavoir le jouissant et le Tanne contredisant l'un contre l'autre* de Nicole Desiré (v. **1535**, 2 éd.) ; le *Discours des Champs faez à l'honneur et exaltation de l'Amour et des dames* de Claude de Taillemont (**1553**, 8 éd.).

2c4. Les compilations, ou comment poursuivre le débat

Le XVIe siècle voit également la prolifération de recueils rassemblant plusieurs œuvres poétiques ayant maille à partir avec ces débats. Plusieurs connaissent le succès en livrant des textes de la querelle des sexes avec des textes édifiants ou s'intéressant au polissage des rapports entre hommes et femmes. Ainsi le *Jardin de plaisance et fleur de rhétorique*, publié d'abord par Antoine Vérard en **1501**, qui connaît huit éditions jusqu'en 1527. Il contient le *Procès d'honneur féminin* de Pierre Michault, titré *L'Avocat des dames* (v. 1465) et son *Purgatoire d'amour* (publié deux fois à part sans date), le *Débat des deux fortunés d'amour* d'Alain Chartier, le *Parlement d'amours ou Les accusacions contre la Belle dame* de Baudet Herenc, la *Cruelle femme en amours* d'Achille Caulier, le *Débat du clerc et de la demoiselle*, d'autres imitations de la *Belle*

[434] Voir Silvia d'Amico, « La fortuna del Filocolo in Francia nel secolo XVI », *Cahiers d'études italiennes, Boccace à la Renaissance*, n° 8, 2008, p. 195-207.
[435] Cette traduction adapte peut-être plusieurs textes de Lando dont les *Miscellaneae quaestiones* (1550).

Dame sans merci, des débats sur l'amour comme *La Comparaison des biens et des maulx qui sont en amours, Le Débat de l'estrange et de l'escondit, Le Chastoiement des dames* de Robert de Blois, et deux autres textes dont nous avons relevé des tirages indépendants, le *Debat de l'homme marié et de l'homme non marié* et le *Débat de deux demoiselles, l'une nommée la noire et l'autre la tannée,* sans parler de poèmes de Villon, Charles d'Orléans, Guillaume Coquillart et de l'anonyme Infortuné (Jourdain ou Jean de Calais).

Comme une autre compilation, *La Chasse et le depart damours*, publiée quatre fois à partir de **1509,** le *Jardin de plaisance* a été utilisé comme « manuel de courtoisie » ou « de civilité » par le public bourgeois[436]. Les rubriques du *Jardin* présentent en effet les textes collectés comme les répliques des personnages d'un roman courtois factice, tandis que l'*Instructif de seconde rhétorique,* placé en tête de recueil, insiste sur les formes du bien dire, présentant les poèmes comme des exemples formels et psychologiques à suivre. De même, *La Departie d'Amours*, sorte d'art poétique de Blaise d'Auriol, précède *La Chasse d'amours*, puis viennent des poèmes de Charles d'Orléans (principalement) et d'Octovien de Saint-Gelais, présentés comme les compositions de l'Amant Parfait et de sa dame. Ces recueils montrent – positivement – que les femmes parlent, voire composent, et ne tiennent pas les mêmes propos que les hommes. À l'évidence, les imprimeurs se rendent compte que ces éléments sont désormais attractifs. L'utilisation de recueils poétiques comme manuels de bonnes manières, de galanterie et d'art épistolaire se retrouve dans l'ouvrage de Christofle de Barrouso, qui insère dans un cadre narratif vingt lettres en proses échangées par deux amants : *Le jardin amoureux contenant toutes les regles damours : avecques plusieurs lettres missives tant de lamant comme de lamye* est publié au moins deux fois entre **1535** et 1537[437].

Plusieurs textes engagés dans la querelle profitent ainsi du succès éditorial des compilations. *L'Amie de Court* de Bertrand de La Borderie (**1542**), *La Parfaicte Amye* d'Antoine Héroët de la Maisonneufve (*idem*) et *La Contr'Amye de Court* de Charles Fontaine (**1543**) paraissent indépendamment de trois à six fois chacun puis dans deux recueils poétiques à succès : les *Opuscules d'amour* (paru dix fois entre **1544** et 1568) et *Le Mespris de la court, avec la vie rusticque* d'Antonio de Guevara (édité neuf fois entre **1544** et 1556). Le premier contient aussi *Le discours du voyage de Constantinople*

[436] Voir Susan Kovacs, « Formes de médiation du texte littéraire : usages de l'anthologie imprimée au XVIe siècle », *Communications et langages*, 2001, vol. 129, p. 110-124.
[437] Voir Yves Giraud, « L'étrange Jardin amoureux de maître Barrouso », *in* James Dauphiné et Béatrice Périgot (dir.), *Conteurs et romanciers de la Renaissance*, Mélanges offerts à Gabriel-André Pérouse, Paris, Champion, 1997, p. 209-224.

de La Borderie, *L'Honneste amant* de Paul Angier, *Le nouvel amour* d'Alamanque Papillon, puis *La complainte d'une dame surprise nouvellement d'amour* et *L'androgyne de Platon* d'Antoine Héroët ; ces deux textes sont aussi intégrés au *Mespris de la court*, dont certaines éditions contiennent encore *Le Nouvel amour* et *L'Honneste amant*.

De même, le *Tuteur d'amour, auquel est comprise la fortune de l'innocent en amours* de Gilles d'Aurigny (dit le Pamphile) paraît quatre fois entre en **1546** et 1553 avec plusieurs pièces poétiques, dont un dizain de Claude Collet « Au Lecteur » met le texte en lien avec les trois « Amyes » et *Le Nouvel amour*. La *Satire contre fol amour* de Gilles Corrozet paraît en 1548 à la suite de l'ouvrage de Guillaume de La Perrière, *Les cent considérations d'amour*, dont l'édition originale de François Juste en **1543** donnait semble-t-il cent emblèmes cherchant à moraliser l'amour, qui sont reproduites dans l'édition de 1577[438]. Enfin les *Fleurs de poésies françaises*, recueil conçu par le disciple de Marot, Victor Brodeau, pour stigmatiser les dangers de « folle amour », doit certainement ses onze éditions (de **1534** à 1540) au fait qu'il contient, avec des poèmes de François Ier, de Marguerite de Navarre et des plus grands poètes de la cour, une traduction de l'*Hécatomphile* d'Alberti, et une autre de l'*Eros drapetes* de Moschos par Marot (sous le titre *Autre Description d'Amour par le Prince des Poetes Françoys*). Plusieurs Blasons du corps féminin s'y ajoutent à partir de 1536 jusqu'aux éditions parisiennes de 1539 et 1540, où ce corpus passe d'une douzaine de poèmes à une trentaine[439]. Les compilations permettent donc aux imprimeurs qui visent l'édification des lecteurs et des lectrices d'ajouter des textes contemporains à des traductions.

2c5. La tradition ovidienne

Connu depuis l'Antiquité pour son expertise dans les arts d'aimer, Ovide tient une place de choix dans la controverse et l'édification des lecteurs et lectrices en matière amoureuse. *L'Ars amatoria* connaît une dizaine d'impressions à partir de la fin du XVe siècle (v. **1500**), au sein d'éditions qui compilent différentes adaptations françaises du texte : celle Jacques d'Amiens remaniée, *Les sept arts liberaulx* et *La clef d'amour* (imprimée seule deux fois). À partir de l'édition de 1536, deux textes d'Aeneas Silvius Piccolomini s'ajoutent à cette compilation : *Le Remede d'Amour*

[438] Alison Saunders, « Creator of the earliest collection of French emblems, but now also creator of the earliest collection of love emblems ? Evidence from a newly discovered emblem book by Guillaume de La Perrière », *in* Els Stronks et Peter Boot (dir.), *Learned Love, Proceedings of the Emblem Project Utrech Conference on Dutch Love Emblems and the Internet*, The Hague, Data archiving and networked services, 2007, p. 13-32.

[439] Pour une liste détaillée des blasons parus d'abord dans l'*Hecatomphile* puis dans les *Blasons anatomiques du corps féminin* de 1543, 1550, 1554 et 1568, voir Alison Saunders, *The Sixteenth-Century Blason poétique*, Bern, Frankfurt am Main, Las Vegas, P. Lang, 1981, Appendix I, p. 310-325.

(1446) qui connaît quatre éditions françaises indépendantes (v. **1505**) avant d'être annexé à l'*Art d'aimer* d'Ovide[440] et *La complainte sur la description des deux amans Eurial et Lucresse*. Dans ce texte écrit en 1458, le pape Pie II présentait sa célèbre nouvelle, l'*Historia de duobus amantibus* (1444), comme une œuvre de jeunesse devant servir d'*exemplum* didactique. La *Description de Cupido dieu d'amours* et la *Declamation morale de l'amant renonçant à la fole amour* sont encore ajoutés à la compilation en 1556, et *Un Discours fait a l'honneur de l'amour chaste pudique, au mepris de l'impudique* en 1580.

L'histoire éditoriale des textes d'Ovide en français semble suivre l'évolution de sa diffusion en latin. Si onze éditions latines donnent conjointement l'*Art d'aimer* et les *Remèdes d'amour* de 1495 à 1531 et sept diffusent seulement le deuxième de 1495 à 1531, les éditions isolées de ces textes disparaissent ensuite. Ils ne suscitent plus l'attention que le début du siècle leur avait accordée mais sont au contraire écartés comme susceptibles de nuire à la morale alors que les *Héroïdes* deviennent un best-seller[441]. Nous venons de voir que la plupart des éditions de l'*Art d'aimer* en français donnaient en réalité des adaptations médiévales du texte, avec des œuvres du XVe siècle comme *Le Remède d'Amour* de Pie II que les éditeurs préfèrent à l'original. On compte en effet une seule édition française des *Remèdes d'amour* d'Ovide en **1509** – en plus de la traduction partielle de Pierre Le Loyer publiée en 1579 dans un recueil de ses œuvres. Les idées d'Ovide sur l'amour sont donc principalement diffusées en français dans des œuvres d'inspiration ovidienne datant des XIIIe et XVe siècle.

L'*Ecatonfilea* et la *Deifira,* rédigés par Leon Battista Alberti vers 1430, s'inscrivent dans la vogue des arts d'aimer ovidiens. On relève onze éditions de l'*Hecatomphile* à partir de **1534**, d'abord dans une traduction attribuée à Mellin de Saint-Gelais et publiée avec les *Fleurs de poésies françaises*, puis dans des versions bilingues. Les éditeurs de ces dernières signalent que le texte « apprend » ou « cont[ient] l'Art d'aymer ». À la toute fin du siècle, le texte paraît avec une *Exhortation aux dames vertueuses*[442]. La *Déiphire* est quant à elle publiée six fois en

[440] Voir Paola Pinotti, « Il *remedium amoris* da Ovidio a E. S. Piccolomini », *Rilune*, n°6, 2007 (actes de *Eros Pharmakon de la Renaissance au baroque*, colloque international de Cesenatico, 11-14 mai 2006), p. 275-294.

[441] Henri Lamarque, « L'édition des œuvres d'Ovide dans la Renaissance Française », *in* Henri Lamarque et André Baïche (dir.), *Ovide en France dans la Renaissance*, Cahiers de l'Europe Classique et Néo-Latine, Toulouse, PU du Mirail, 1981, p. 13-40. Voir aussi Élisabeth Pellegrin, « *Les Remedia amoris* d'Ovide, texte scolaire médiéval », *Bibliothèque de l'École des chartes*, CXV, 1957, p. 172-179.

[442] Voir Pierre Jodogne, « La diffusion française des écrits de Leon Battista Alberti », *in Mélanges à la mémoire de Franco Simone : France et Italie dans la culture européenne, t. I*, Genève, Slatkine, 1980, p. 181-197 ; et Francesco Furlan, « Réception florentine et fortune française d'Alberti », *in La circulation des hommes et des œuvres entre la France et l'Italie à l'époque de la Renaissance*, Paris, Sorbonne Nouvelle, 1992, p. 119-134.

français à partir de **1539.** À partir de l'édition bilingue de 1547, le titre indique que l'ouvrage « enseigne d'éviter un amour mal [en]commencé », et dans les quatre dernières éditions françaises, le texte accompagne la traduction de *Grisel y Mirabella* de Juan de Flores.

Un dernier texte, rédigé en français au XVIe siècle par Jean Bouchet, s'inscrit également dans cette tradition. Il s'agit des *Angoysses et remedes d'amours* (publiées quatre fois entre **1536** et 1555), réécriture de *L'amoureux transy sans espoir* (v. 1507) avec des développements supplémentaires qui en font « really a *remedium amoris* » d'après Jennifer Britnell, spécialiste de l'œuvre du rhétoriqueur[443].

2c6. L'innovation néoplatonicienne

L'introduction d'un néo-platonisme à la française et l'attraction qu'il exerce dans les milieux de la Cour et chez les lettrés sensibles aux idées venues d'Italie, notamment celles de Ficin[444], se traduisent dès le début du XVIe siècle par une activité éditoriale importante. Dès **1503**, Symphorien Champier donne une adaptation du *De Amore* de Ficin dans le *Livre de vraye amour* de sa *Nef des dames vertueuses*, republiée deux fois. Après **1518**, Antoine Vias dédie le *Sophologe damours* au fils de François Ier, et son texte est republié à la suite de *La diffinition & perfection d'amour,* adaptation du *De Amore* de Ficin attribuée à Gilles Corrozet en **1542**[445]. Deux traductions complètes du *De Amore* ou *Commentarium in convivium Platonis* de Marsile Ficin (1469) sont publiées pour Marguerite de Navarre et Marguerite de Valois : celle de Jean de la Haye en 1546, et celle de Guy Lefèvre de la Boderie en 1578. Entre les deux, le *Banquet ou De L'amour* de Platon est publié en **1556** dans la version française de Mathurin Héret (qui n'est qu'une francisation et un commentaire de la version latine de Ficin), avant que Louis Le Roy n'en donne sa traduction à partir du grec : *Le Sympose de Platon, ou de l'Amour et de beauté*, imprimé avec des commentaires et des poèmes grecs et latins traduits par Du Bellay.

Plusieurs traductions de textes d'origine italienne participent aussi à la diffusion du néoplatonisme en France. Ainsi, en **1527** paraît la traduction française du *Libro del Peregrino* de Iacopo Caviceo (1508), intitulée *Dialogue tres elegant intitulé le Peregrin traictant de l'honneste et pudicque amour concilié par pure et sincere vertu*. Selon Mathilde Torel « cet infléchissement [du] titre pourrait participer de cette nouvelle

[443] Jennifer Britnell, *Jean Bouchet*, Edinburgh, Edinburgh University Press for the University of Durham, 1986, p. 24.
[444] Voir André-Jean Festugière, *La Philosophie de l'amour de Marsile Ficin et son influence sur la littérature française au XVIe siècle*, Paris, Vrin, 1941.
[445] *Le Philologue d'Honneur* de Claude de Cuzzi (1537) participe aussi à la diffusion du ficinisme en France.

sensibilité à la composante discursive et néoplatonicienne », les traducteurs des années 1530 privilégiant « la mise en valeur d'une nouvelle forme d'écriture en prose à dimension didactique[446] ». L'œuvre tient effectivement du dialogue philosophique, et la fiction amoureuse est récupérée par les théoriciens de l'amour dans une visée morale, voire didactique. C'est sans doute ce qui explique le succès du texte en français, republié trois fois dans les années 30, puis dix fois jusqu'en 1540.

Autre grand succès de librairie, *Les Azolains* de Pietro Bembo (1505) traduits par Jean Martin connaissent quinze éditions de **1545** à 1576. Le sous-titre, « de la nature d'amour », indique une récupération de l'œuvre poétique pour l'élaboration d'une théorie de l'amour, comme dans les *Poesies amoureuses reduites en forme d'un discours de la nature d'amour* de Filbert Bretin, publiées en **1576**. De même, les deux traductions des *Dialoghi d'amore* de Léon L'Hébreu (1535) parues à Lyon en **1551** s'intitulent *De l'amour* (pour celle que Pontus de Tyard dédie à Catherine de Médicis) et *Philosophie d'amour* (pour celle de Denis Sauvage, réimprimée en 1577 et 1580). C'est entre ces deux dates, en **1579**, que paraît le *Traité de l'Amitié, auquel est discouru de la distinction, qui est entre l'Amour & l'Amitié : la cause ou commencement, & de la diffinition, ou de ses espèces,* neuvième livre de *L'institution morale* d'Alessandro Piccolomini (1560). Il est imprimé avec le *Traité de la nature d'amour* traduit du *Trattato dell'amore humano* de Flaminio Nobili, édité à nouveau en 1588 dans la traduction de Jacques de Lavardin : le *Traité de l'amour humain*. Ces textes montrent que, vers la fin du siècle, l'intérêt se porte davantage sur la nature concrète voire pratique de l'amour humain. Certains critiquent alors la divinisation néoplatonicienne de l'amour qui abêtit les hommes, comme le fait Thomas Sébillet en publiant en **1581** ses traductions de l'*Anteros* de Battista Fregoso (1496) et du *Contra amores* de Battista Platina (1481) avec ses propres *Paradoxes contre l'amour*, compilation dont l'intertexte polémique est la traduction des *Dialogues d'amour* de Léon L'Hébreu par Tyard.

La prégnance de la polémique, comme la mode des Triomphes, semblent aussi pousser Jean Bouchet à user d'un titre vendeur qui annonce un texte de défense des dames à tendance platonisante, *Les Triumphes de la noble et amoureuse dame et l'art de honnestement aymer*, pour livrer en fait au public un ouvrage de morale à l'adresse des laïcs. Édité seize fois entre **1530** et 1585, ce texte vise en effet la sanctification

[446] Mathilde Thorel, « Le *Peregrin* : roman d'amour ou dialogue d'amour ? Enjeux génériques d'un titre », *in* Michèle Clément et Pascale Mounier (dir.), *Le Roman français au XVIe siècle, ou le renouveau d'un genre dans le contexte européen*, Presses Universitaires de Strasbourg, 2005, p. 69-80 (p. 77 et 80).

chrétienne de la vie bourgeoise et enseigne aux lecteurs et lectrices à gouverner leur âme dans l'amour de Dieu[447].

2c7. L'exploitation de la littérature narrative

Plusieurs romans grecs traduits en français à partir de versions latines semblent avoir conquis le public pour leur caractère exemplaire. C'est le cas du roman d'Achille Tatius, *Leucippé et Clitophon* (IIe s.) édité six fois soit dans les traductions partielles de Philibert de Vienne[448] en **1545** et Jacques de Roquemaure en 1556 (dont les titres des traductions indiquent qu'elles ont séduit par les « devis » et « propos » amoureux qu'elles contenaient) soit dans la traduction complète de François de Belleforest en 1568. C'est aussi le cas des *Passions amoureuses* de Parthénios de Nicée (Ier s. av. J.-C.) publiées deux fois en **1555** avec la traduction par Jean Fournier des *Histoires d'amour* de Plutarque, traité 48 des *Moralia* sans doute apocryphe[449]. Ces deux textes publiés ensemble ont en commun de livrer des histoires d'amour aux conséquences tragiques, sans doute compilées par les éditeurs pour convaincre les lecteurs et lectrices des dangers de tels égarements des cœurs. De même, le titre complet des *Angoysses douloureuses qui procedent d'amours* d'Hélisenne de Crenne (6 éd., **1538)** indique qu'il *exhorte toutes personnes à ne suyvre folle amour*, et son succès semble dû en partie à la visée didactique du roman précisée par l'autrice dans son épître dédicatoire « à toutes honnêtes dames[450] » où elle se présente comme un contre-exemple avant de faire le récit de son amour adultère et de ses conséquences malheureuses.

On observe enfin que des *novelas sentimentales* sont enrôlées dans le débat en cours en France, où elles trouvent de nombreux lecteurs lorsqu'elles sont présentées comme des *exempla* didactiques, souvent à l'appui des arguments proféminins[451]. Les deux premières sont traduites à partir de versions italiennes de la *Cárcel de amor* de Diego de San Pedro (1492) traduite par Gilles Corrozet sous le titre *La Prison d'amour, laquelle traicte de lamour de Lerian & Lauréolle*, dont le titre mentionne que l'ouvrage contient *plusieurs choses singulières à la louenge des dames*[452]. L'ouvrage est imprimé

[447] Voir Jennifer Britnell, « Fictions au service de la foi : *Les Triumphes de la noble et amoureuse dame* (1530) », *in Id.* et Nathalie Dauvois (dir.), *Jean Bouchet, Traverseur des voies périlleuses (1476-1557)*, Paris, Champion, 2003, p. 193-208.
[448] Pauline Mary Smith rétablit l'identité de « l'Amoureux de vertu » dans son édition *Le Philosophe de court* de Philibert de Vienne (Droz, 1990, p. 12-13). Elle indique qu'il est aussi l'auteur de *L'Indignation de Cupidon* où ce dernier se plaint du traitement que les hommes lui infligent (Paris, C. Wechel, 1546).
[449] L'*Amatorius* / *Dialogue sur l'amour*, *Moralia* n° 47, sera pour sa part imprimé seul en 1595 : *De l'amour et de ses effets pour les Dames d'honneur, extraits de Plutarque…*, à Paris chez Frédéric Morel.
[450] Voir Hélisenne de Crenne, *Les Angoisses douloureuses qui procèdent d'amour*, éd. Jean-Philippe Beaulieu, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, introduction.
[451] Véronique Duché-Gavet, *Si du mont Pyrenée / N'eussent passé le haut fait… les romans sentimentaux traduits de l'espagnol en France au XVIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008.
[452] L'ouvrage contient en effet quinze raisons pour lesquelles ceux qui disent du mal des dames ont tort et vingt raisons pour lesquelles les hommes sont obligés aux dames.

douze fois de **1525** à 1594, en version bilingue à partir de 1552. Il s'agit ensuite de *Grisel y Mirabella* de Juan de Flores (av. 1485) intitulée *Le jugement damour, auquel est racomptée lhystoire de Isabel, fille du roy Descoces* par son traducteur, Jean Beaufilz, qui reprend, comme les suivants, les prénoms des héros de la version italienne[453]. Sortie des presses en **1529**, cette traduction est réimprimée quatre fois jusqu'en 1533, toujours suivie du *Messagier d'Amours* de Jean Piquelin. À partir de 1546 paraît une nouvelle traduction, due à Gilles Corrozet, avec un titre qui mentionne que le texte « disput[e] qui baille plus d'occasion d'aimer, l'homme à la femme ou la femme à l'homme ». Réimprimée au moins quatre fois entre 1552 et 1581 en version bilingue (français/italien), cette version l'est encore quatre fois entre 1555 et 1582 avec la *Déiphire* d'Alberti. Deux éditions anversoises en 1556 et 1560 donnent enfin une version quadrilingue (italien, espagnol, français et anglais) et une version française anonyme faite à partir de l'original espagnol accompagnée du texte espagnol. Le texte de Juan de Flores est donc édité vingt fois en français, pour l'apprentissage des langues étrangères, l'instruction des lecteurs et lectrices et la défense des femmes.

La même utilisation est faite du *Tractado de amores de Arnalte et Lucenda* que Diego de San Pedro rédige vers 1481 et dont la traduction qu'en fait Nicolas de Herberay, sieur des Essarts est publiée 27 fois entre **1539** et 1583, dont neuf fois dans des éditions bilingues (français/italien) à partir de 1553. Le titre donné à ces multiples éditions, *L'Amant mal traicté de s'amye*, entre en résonance avec les textes de la querelle française de la *Belle Dame sans mercy*, d'autant que le traducteur, sans doute pour exalter les Valois, gomme les allusions à l'Espagne, fournissant un roman a-historique[454]. De même, le roman « éthico-chevaleresque[455] » de Juan de Segura, *Quexa y aviso contra Amor* (1548), est traduit par Jacques Vincent la *Complainte que fait un Amant contre Amour et sa Dame*, titre qui évoque encore la célèbre querelle française. Il est imprimé en **1554**, 1561 et 1570 à la suite de la traduction d'une adaptation espagnole réduite de *Floire et Blanchefleur*, et paraît seul en 1559 et 1594. Et le roman espagnol anonyme *Question de amor* (1513) est pour sa part adapté en français en **1541** sous le titre *Debat des deux gentilzhommes espagnolz sur le faict damour*.

---

[453] En 1521, sous la plume de Lelio Manfredi, *Grisel y Mirabella* devenait l'*Historia de Aurelio e Isabella*. La « championne des dames » Braçayda était renommée Hortensia, perdant sa référence à la Briseida du *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-Maure. Enfin le personnage de Torrellas, comme Pedro Torrellas, l'auteur catalan du *Maldezir de mugeres* (mi-XVe siècle) et représentant de la littérature misogyne, s'affadissait en Affranio.

[454] Il supprime le panégyrique de la reine Isabelle et situe l'action à Thèbes sous le règne du roi Cadmos.

[455] Véronique Duché-Gavet, « L'Espagne au miroir du roman (1525-1608) », *in* Manuel Bruña *et al.* (dir.), *La cultura del otro : español en Francia, francés en España / La culture de l'autre : espagnol en France, français en Espagne*, Séville, APFUE, SHF, 2006, p. 157-165 (cit. p. 158).

Enfin, en **1537**, la *Pénitence d'amour* de René Berthault de La Grise, un des plus importants diplomates de François I[er][456], reprend la *Penitencia de amor* de Pedro Manuel de Urrea (1514) ainsi que sa source, *Grisel y Mirabella* de Jean de Flores et sans doute aussi *Grimalte y Gradissa*, outre l'anonyme *Question de amor* auquel il emprunte quelques scènes. Véritable patchwork d'imitations et d'adaptations d'auteurs espagnols non cités, l'œuvre met en scène une Lucresse et un Lancelot dans le Piémont pendant les guerres d'Italie, où le narrateur explique qu'on lui a conté l'histoire. Le jugement prononcé fait tout de même référence à celui rendu en Espagne entre « Dame Brisayde » et le « gentilhomme Toreilles », où était « par sentence trouvé la Dame estre loccassion de la perte des hommes[457] ». Contrairement à Urrea, Berthault se place comme Flores du côté des femmes, mais remplace le code courtois par la morale chrétienne sur laquelle il insiste, tout en supprimant les passages inconvenants (blasphèmes, plaisanteries). En plus du didactisme des devises qu'elle contient[458], l'œuvre s'adresse à ceux qui veulent avoir des contacts honnêtes avec les femmes et aux femmes qui veulent se protéger du déshonneur.

*

Extraordinairement nombreux sont ainsi les textes qui diffusent des injonctions à la féminité et à la masculinité, qu'ils visent directement ou indirectement la formation des hommes et des femmes en discutant de leurs rôles respectifs ou qu'ils traitent du comportement qu'ils et elles doivent adopter face au sexe opposé. Nous avons pu constater la prégnance de la Querelle dans cette production imprimée, non seulement dans les œuvres traitant des « sujets qui fâchent » (le rôle des femmes, le mariage, l'amour), mais jusque dans les institutions, les traités de civilité et les Vies des femmes et d'hommes illustres. Nous avons vu, aussi, la volonté des imprimeurs de tirer parti de cet immense débat, en rediffusant les textes les plus populaires, en traduisant les textes étrangers qui s'y reliaient, en redonnant les mêmes textes sous diverses traductions ou dans différentes compilations, en créant des genres littéraires en lien avec la question du genre et des sexes. S'il est un fait que les contemporains se passionnaient pour ces questions, on ne saurait oublier le rôle essentiel joué par les « passeurs de textes » qui, puisant dans le fonds des manuscrits et des éditions en circulation, firent de certains de véritables best-sellers et vouèrent les autres à l'oubli, orientant eux aussi la construction du genre.

---

[456] Il est aussi le traducteur des textes de Guevara, *L'Horloge des princes* et le *Livre doré de Marc Aurèle*.
[457] *La pénitence*, l vi r°-v°, citée par Denis L. Drysdall, « *The French version of the Penitencia de amor* », *Celestinesca*, IX-1, 1985, p. 23-31 (cit. p. 28).
[458] Voir Denis L. Drysdall, « An Early Use of Devices : René Bertaut de la Grise, *La Penitence Damour* », *Renaissance Quarterly*, XXXVIII-3, 1985, p. 473-487 ; et Mathilde Thorel, « *La Pénitence d'amour* ([Denis de Harsy], 1537), roman lyonnais ? », *RHR*, 71, décembre 2010, p. 91-106.

***

Les deux derniers chapitres de cette première partie ont donc permis de comprendre que de multiples œuvres appartenant à des genres très différents ont participé à la diffusion des normes de genre à la Renaissance, bien au-delà du corpus déjà large des textes envisagés jusqu'alors par la critique intéressée à la question. Riche de ses 324 titres, diffractés en des centaines de rééditions, l'outil constitué par l'annexe 1 de la thèse est bien entendu à parfaire. Tel quel, cependant, il a permis de repérer parmi tous les acteurs de ce grand chantier quelques noms plus importants que d'autres, et de commencer à comprendre comment ils ont utilisé ce média d'idées qu'est l'imprimé pour diffuser leurs discours et les normes de genre qu'ils contiennent.

Il s'agit à présent d'étudier ce corpus restreint, à partir des textes les plus diffusés dans chacune des catégories établies, pour mieux comprendre les rapports de pouvoir entre les sexes qu'ils mettent en scène, illustrent, discutent, fantasment. On tentera ainsi de discerner les règles discursives définissant les pratiques et les conditions d'exercice des énoncés visant délibérément la construction des identités de genre, et de comprendre comment chaque camp a participé à la guerre des sexes en usant, comme l'écrivait Rabelais, des « impressions, tant elegantes et correctes, en usance, qui ont esté inventées […] par inspiration divine, comme à contrefil l'artillerie par suggestion diabolicque[459] ».

[459] Rabelais, *Pantagruel*, chap. VIII, éd. V.-L. Saulnier et Jean-Yves Pouilloux, Paris, G.- F., 1969, p. 63.

DEUXIÈME PARTIE

LES DISCOURS LES PLUS DIFFUSÉS :

ANATOMIE D'UN CORPUS

Aussi imparfait soit-il, l'état des lieux des imprimés français susceptibles de diffuser sous une forme ou une autre des modèles de comportement et des injonctions de genre à un public d'adultes permet de se faire une bonne idée des textes les plus diffusés entre la fin du XVe siècle et la fin du suivant, et donc censés avoir eu le plus d'influence dans ce domaine. Ce repérage ayant été effectué, il convenait d'entrer dans cette matière d'un point de vue qualitatif, en examinant les œuvres arrivées en tête du palmarès des rééditions dans chacune des sept catégories de textes établies.

Cette partie s'attachera à décrire le corpus ainsi constitué, c'est-à-dire, à raison de trois œuvres par catégorie (deux œuvres seulement dans l'une d'elles), vingt textes publiés en français, quelle que soit l'époque et la langue de sa rédaction originale. Dans un premier temps, ces textes seront présentés en relation avec leurs auteurs, leurs traducteurs, leurs imprimeurs, leur réception. Dans un deuxième temps sera examinée la manière dont ces œuvres se présentaient à la lecture, soit grâce aux pièces liminaires qui leur servaient d'introduction ou de conclusion, soit grâce aux techniques dont les imprimeurs se servaient pour les mettre en valeur. Une troisième étude portera sur les traditions dans lesquelles ces textes s'inséraient, ainsi que sur les sources mobilisées par les auteurs, toutes choses généralement appréhendables dès la lecture du titre ou des pièces liminaires, et permettant aux lecteurs et lectrices de savoir à quel type d'ouvrage ils avaient affaire. Enfin, une dernière étude sera consacrée à l'examen du positionnement des auteurs dans le sujet qui nous occupe : que voulaient-il faire, qui voulaient-ils toucher, quelles images d'eux-mêmes ont-ils mis en avant pour atteindre leurs objectifs ?

A- TEXTES, AUTEURS, TRADUCTEURS, ÉDITEURS, CONTEXTES D'ÉCRITURE

Les vingt textes dont il va être question ici sont les suivants :

1472	*Doctrinal de sapience* [fin XIVe s.]	anonyme
1475-1477	*Légende dorée* [XIIIe s.]	Voragine // trad. Vignay
1476	*Faits et dits mémorables* [Ier s.]	Valère Maxime // trad. Hesdin
1478	*Livre de bonnes mœurs* [début XVe s.]	Legrand
1479-1484	*Évangiles des quenouilles* [fin XVe s.]	anonyme
1486	*Blason des faulses amours* [fin XVe s.]	Alexis
1488-1492	*Doctrinal des filles* [mi XVe s.]	anonyme
1490	*Livret de Pierre de Luxembourg* [début XVe s.]	compilation anonyme
1493	*Lunettes des princes* [mi XVe s.]	Meschinot
1497-1498	*Lamentations de Mathéolus* [XIIIe s.]	Mathieu le bigame // trad. Le Fèvre de Ressons

1500	*Arrêts d'amour* [mi XVe s.]	Martial d'Auvergne
1534	*Controverses des sexes Masculin et Femenin*	Drusac
1535	*Préceptes de mariage* [Ier s.]	Plutarque // trad. Marconville
1537	*Le Courtisan* [v. 1524]	Castiglione // trad. Chappuys
1539	*Petit traité d'Arnalte et Lucenda* [fin XVe s.]	San Pedro // trad. des Essarts
1540	*Horloge des princes* [1528]	Guevara //trad. de La Grise/ des Essarts
1542	*Institution de la femme chrestienne* [1524]	Vivès // trad. de Changy
1544	*Livre de police humaine* [2e moitié du XVe s.]	Patrizi // résumé d'Aurigny // trad. Leblond
1556	*Traité de l'excellence & dignité de mariage*	Boaistuau
1564	*De la bonté et mauvaistié des femmes*	Marconville

Tous ces textes ont été répertoriés dans l'Annexe 1, où ils apparaissent également à la date de leur première édition. Les références complètes des éditions consultées sont pour leur part fournies dans la section de la bibliographie consacrée aux textes du corpus.

1. « INSTITUTIONS DES PRINCES ET DES GRANDS »

1a. L'*Horloge des princes*, Antonio de Guevara/ Herberay des Essarts, Berthault de La Grise

Parmi les « Institutions des princes et des grands », l'immense succès de la traduction française du *Reloj de principes* d'Antonio de Guevara (1529), dont j'ai compté quarante-trois éditions différentes entre 1540 et 1594[460], en faisait un texte incontournable. *L'Orloge des princes* publiée d'abord par Caveiller pour Galliot Du Pré en 1540 donnait la traduction de René Berthault de La Grise dans un in-folio de près de 245 feuillets. J'ai choisi d'étudier la version ayant le plus circulé au cours du siècle, qui donnait cette traduction pour les deux derniers livres, et celle effectuée par Nicolas de Herberay, seigneur des Essarts pour le premier livre. L'édition princeps parut en 1555 chez Vincent Sertenas, le détenteur du privilège, qui la partagea avec Guillaume Le Noir et Charles L'Angelier[461]. Cet in-folio de 301 feuillets à présent numérisé sur Gallica ne l'était pas au moment de l'étude. J'ai donc choisi la réédition de 1561 alors disponible sur Google Books et réalisée pour Charles L'Angelier. Ce gros volume in-8° de 418 feuillets donne un texte resserré sur 40 petites lignes par page.

[460] Sans compter les trois éditions du *Parangon de vertu pour l'instruction de tous princes…* de Jean Maugin, qui traduit une version italienne d'extraits du *Reloj*. Pour les éditions, voir José-Manuel Losado-Goya, *Bibliographie critique de la littérature espagnole en France au XVIIe siècle : présence et influence*, Droz, 1999, p. 298-299.

[461] D'après Michel Simonin, « Peut-on parler de politique éditoriale au XVIe siècle ? Le cas de Vincent Sertenas, Libraire du Palais », *in L'encre et la lumière. Quarante-sept articles (1976-2000)*, Genève, Droz, 2004, p. 770.

Antonio de Guevara (1480 ?-1545) était membre d'une grande famille espagnole qui occupait depuis le milieu du XVe siècle une place de premier plan à la cour des rois catholiques comme à celle des ducs de Bourgogne (Philippe le Bon, Charles le Téméraire) puis des Habsbourg (Maximilien, puis Philippe le Beau). Lorsqu'il arrive à la cour d'Espagne, vers 1492, il y compte de nombreux parents bien placés[462] mais dont l'influence s'effondre à l'arrivée au pouvoir de Ferdinand d'Aragon, en 1506. Ces circonstances le poussent, en l'absence de bagage universitaire, à opter pour une carrière ecclésiastique chez les franciscains[463]. À l'avènement de Charles Quint, les Guevara reviennent en faveur. Le frère d'Antonio, le docteur Fernando de Guevara, entre au conseil royal et devient l'un des hommes les plus influents de l'entourage de l'empereur. Antonio de Guevara est, dès 1522, prédicateur à la cour, puis chroniqueur officiel. Évêque de Guadix en 1529, de Mondoñedo à partir de 1537, il réside plus souvent à la cour que dans ses diocèses respectifs.

Il commença à travailler dès 1518 au *Libro de Marco Aurelio*, pour offrir un modèle antique au futur empereur, et séduire en même temps que lui le public aristocratique. Imprimée en 1528, l'œuvre circula dès 1525 sous forme manuscrite et connut un succès immédiat. L'auteur en reprit donc les pages les plus prisées pour rédiger en 1529 une œuvre plus ambitieuse, trois fois plus longue. Les 144 chapitres du *Libro llamado Reloj de principes en el cual va incorporado el muy famoso libro de Marco Aurelio* reprennent 52 chapitres du *Libro de Marco Aurelio*[464] dont la présence est annoncée dès le titre de l'édition originale (Valladolid, N. Tierri, 1529) comme dans les éditions françaises : *L'Horloge des princes avec le tresrenomme livre de Marc Aurele*.

Dans *Le Livre de Marc Aurèle*, la biographie plus ou moins imaginaire de l'empereur-philosophe était agrémentée de sentences et de réflexions morales, de discours fictifs et de lettres apocryphes, dont les lettres amoureuses échangées entre l'empereur et plusieurs dédicataires s'inscrivaient dans la vogue des romans épistolaires et sentimentaux[465]. Devenu prédicateur impérial, Antonio de Guevara reprend une partie seulement de son premier ouvrage dans l'*Horloge des princes*. Il en exclut la veine érotique et y amplifie sa tendance moralisatrice. La structure tripartite de *L'Horloge des*

[462] Son père, Juan Beltrán, est le fils de don Beltrán de Guevara, seigneur d'Escalante, mais fils illégitime.
[463] Les franciscains étaient connus pour leur peu d'appétence pour l'intellectualisation et les études universitaires par rapport à d'autres ordres.
[464] Voir l'édition du *Reloj de principes* d'Emilio Blanco dans Antonio de Guevara, *Obras Completas*, 2 tomes, Madrid, Turner (Biblioteca Castro), 1994.
[465] Voir à ce sujet Augustin Redondo, « Antonio de Guevara y Diego de San Pedro : las cartas de amores del Marco Aurelio », *Bulletin Hispanique*, Bordeaux, 1976, vol. 78, 3-4, p. 226-239 ; et Michael P. Mezzatesta, « Marcus Aurelius, Fray Antonio de Guevara, and the ideal of the perfect prince in the sixteenth century », *The Art Bulletin New York*, N.Y., 1984, vol. 66, 4, p. 620-633.

princes est calquée sur celle du *De regimine principum* de Gilles de Rome. Les 47 chapitres du premier livre indiquent comment le prince doit se comporter pour être bon chrétien. Le deuxième livre, tout aussi volumineux, m'intéressera tout particulièrement car il traite du comportement du prince avec son épouse et ses enfants. Il est divisé en 40 chapitres. Les 57 chapitres du troisième livre, un peu plus conséquent, indiquent au prince comment se gouverner lui-même et régir son royaume.

Les ouvrages de Guevara sont traduits en français et connaissent le succès tout au long du XVIe siècle en France, où le *Livre de Marc Aurèle* connaît 18 éditions entre 1531 et 1593[466], le *Menosprecio de corte y alabança de aldea* au moins 12 éditions jusqu'en 1568[467]. Le *Libro llamado Aviso de privados y doctrina de cortesanos* (1539) paraît dans la traduction de Jacques de Rochemore, *Le Favori de court,* en 1556 et 1557. *Les Epistres dorées* (1522-1539) sont traduites par le sieur de Guttery en 1556, par Antoine du Pinet en 1563 et Jean Barraud en 1584 ; *L'Oratoire des religieux et l'exercice des vertueux* (1542) par Nicolas Davy en 1572 et Paul du Mont en 1576 ; et le livre du *Mont Calvaire* (1542), exposé moralisé de la Passion du Christ, par François de Belleforest en 1575[468].

Les deux principaux traducteurs français de l'*Horloge des princes* semblent avoir lu le texte lors de séjours en Espagne, au moment où François Ier était prisonnier de Charles Quint. René Berthault, seigneur de La Grise, avait déjà publié sa traduction du *Livre doré de Marc Aurèle, empereur et eloquent orateur* (1531) découvert lors de sa captivité en Espagne vers 1526[469], puis *La Pénitence d'amour* (Lyon, 1537), lorsqu'il traduisit el *Reloj de principes,* publié en 1540[470]. Quinze ans plus tard, *L'Horloge des princes* reparaît avec le premier livre traduit par Nicolas de Herberay, seigneur des Essarts, commissaire ordinaire de l'artillerie du roi qui avait suivi les armées royales et avait également été fait prisonnier à Pavie – comme peut-être à Madrid avec François Ier. On doit entre autres à ce traducteur très célèbre en son temps *L'Amant mal traicté de sa mye* traduit de San Pedro (1539) et les très fameux huit premiers livres des *Amadis de*

---

[466] José-Manuel Losado-Goya, *Bibliographie critique de la littérature espagnole.., op. cit.*, p. 298-299.
[467] La traduction d'Antoine Alaigre est publiée neuf fois avec les Amyes dans le recueil intitulé *Du Mespris de la court et de la louange de la vie rustique* à partir de 1542, avant la parution de la traduction de Louis Turquet en 1591. Voir Paul Chavy, *Traducteurs d'autrefois. Moyen Âge et Renaissance. Dictionnaire des traducteurs et de la littérature traduite en ancien et moyen français. 842-1600*, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1988, p. 658.
[468] D'après Louis Karl, « Note sur la fortune des œuvres d'Antonio de Guevara à l'étranger », *Bulletin Hispanique*, tome 35, n° 1, 1933, p. 32-50.
[469] Il avait suivi son maître le cardinal Gabriel de Grammont chargé de négocier la libération de François Ier.
[470] Paul Chavy semble confondre *Le Livre de Marc Aurèle* et l'*Horloge des princes* traduits par Berthault : *op. cit.*, p. 185.

Gaule (1540 à 1548)[471]. Sa mort survenue vers 1552 ne lui a pas permis de mener la traduction de *L'Horloge des princes* à son terme, et son texte est imprimé avec les deux derniers livres traduits par René Berthault. Sa célébrité a pourtant conduit les éditeurs du volume à gommer parfois le nom du traducteur des deux tiers de l'œuvre pour mettre en valeur le sien. Le livre a connu tant de succès qu'un moine de Cluny nommé Lambert en a refait une traduction partielle, publiée en 1580, qu'il semble avoir complétée pour sa deuxième réédition en 1583.

1b. Les *Lunettes des princes*, Jean Meschinot

Le deuxième texte le plus diffusé dans cette catégorie est sans conteste celui de Jean Meschinot, *Les Lunettes des princes* (1461-62), dont j'ai trouvé 22 éditions mais pour lequel Christine Martineau-Génieys parle d'une trentaine d'éditions entre le XVe et le début du XVIe siècle dans l'édition critique du texte qu'elle a réalisée (Droz, 1972) et sur laquelle je me suis appuyée. Dans les manuscrits comme dans les nombreuses éditions anciennes, *Les Lunettes des princes* ne figurent jamais seules, mais occupent la plupart du temps la première place et elles donnent le titre aux recueils de Jean Meschinot. C'est le cas dans l'édition princeps réalisée par Étienne Larcher en 1493, petit in-4° gothique de 110 feuillets à 27 lignes par pages dont la première partie (66 f.) contient *Les Lunettes des princes* et la deuxième les *Vingt-cinq ballades des princes* suivies des pièces qui leur font généralement suite (44 f.), dont une commémoration de la Passion du Christ[472].

Composé entre 1461 et 1465, cet *opus magnum* – forme chère aux rhétoriqueurs – comporte deux parties en rimes séparées par une partie en prose et repose sur l'allégorie et le songe, à l'image de la *Consolation de Philosophie* de Boèce. La première partie commence avec une méditation sur la misère de la condition humaine suivie d'un rappel des disparus puis d'une partie allégorique et biographique où le poète retrace un épisode douloureux de son existence après la mort du duc de Bretagne Arthur III. Raison le visite et le conseille et il la remercie. La deuxième partie de l'œuvre est constituée de la prière de l'auteur, du récit du songe qu'il fait après s'être endormi et d'une nouvelle visite de Raison qui lui offre les lunettes dont elle lui enseigne l'usage, ainsi que le livre de Conscience qu'elles permettent de lire. La troisième partie

[471] Mais aussi *La Guerre des Juifs* de Josèphe, et *Florès de Grèce* livre I en 1552. Voir Véronique Duché-Gavet, « Nicolas Herberay, "vray Cicero François" », *in* Jean-Claude Arnould et Gérard Milhe Poutigon (dir.), *Les Normes du dire au XVIe siècle*, Paris, Champion, 2004, p. 107-123.

[472] De même, dans l'édition faite par Jean Du Pré vers 1493, in-4° gothique de 90 feuillets à 32 lignes par pages, *Les Lunettes des princes* occupent les 52 premiers feuillets du volume.

s'identifie avec le contenu du livre de Conscience, qui renferme les conseils de Prudence, de Justice, de Force et de Tempérance[473].

Jean Meschinot (v. 1420-1491) était seigneur de Mortiers, une terre de la baronnie de Clisson située près de Nantes. Fils d'un gentilhomme breton attaché à ses terres et vivant parmi ses paysans, il était d'une famille de la petite noblesse, aux revenus modestes. De 1442 à 1488, il est écuyer de cinq ducs de Bretagne (Jean V, François Ier, Pierre II, Arthur III et François II). Est-ce le même Jean Meschinot qui, en 1444, domicilié à Pouzauges en Poitou, à une cinquantaine de kilomètres de la terre de Clisson, soutint son épouse Philippa d'Andouelle accusée d'infanticide et obtient de Charles VII des lettres de rémission ? Cela se pourrait, puisqu'en 1471 il avait un fils en âge d'être nommé capitaine d'un château[474]. Cette anecdote pourrait expliquer le surnom de « Banny de liesse » qu'il s'est donné, même si une autre explication semble plus plausible.

En effet, après avoir longtemps servi à la maison ducale et en armes, après avoir séjourné plusieurs fois à la cour de France avec Pierre II (en 1451 et 1455) et Arthur III (en 1457), Meschinot n'est pas renouvelé dans sa charge lors de l'accession au trône de François II en 1458. Le nouveau duc cherche à réformer et rajeunir sa maison militaire, et Meschinot est dans un mauvais état physique, quoiqu'âgé seulement de trente-huit ans. C'est ce qu'il dit dans son œuvre, où il parle du coup porté par ce renvoi qui a provoqué le mépris des autres et lui a fait envisager le suicide[475]. Absent des registres pendant deux ans, il retrouve pourtant sa place dans la maison ducale jusqu'à la fin du règne de François II comme « lance » ou « homme d'armes » ou « gentilhomme de la garde », titres équivalents à ceux qui étaient les siens dans l'ancienne maison militaire[476]. Il est en même temps au service de Gui XIV comte de Laval et de Vitré, c'est-à-dire de la famille princière de Laval, proche de celle de Bretagne. Après la mort de François II en 1488, il est enfin maître d'hôtel d'Anne de Bretagne qui a alors onze ans.

Dès 1461 il écrit une prière pour la guérison de François II, avec laquelle il débute dans le rôle de poète officiel. Pendant les fêtes du mariage du duc avec Marguerite de Foix en 1471, il compose la *Ballade pour la duchesse de Foix quant elle*

---

[473] Les verres des lunettes sont Prudence et Justice, les montures de Force sont fixées par le clou de Tempérance.

[474] L'éditrice du texte n'évacue pas cette hypothèse contrairement à Arthur Lemoyne de La Borderie qui assure qu'il s'agit là d'un homonyme de notre auteur, dans *Jean Meschinot, sa vie et ses œuvres*, Bibliothèque de l'École des chartes, 1895, t. 56.

[475] Voir Christine Martineau-Genieys, *op. cit.*, 1ère partie, str. XXXIII-XL.

[476] Il touche trois cents livres par an en tant que « gentilhomme de la garde », ce qui était un très haut salaire.

vint en Bretaigne, et l'année suivante on lui commande une *Complainte sur la mort d'Isabelle de Portugal*. Les rares pièces d'inspiration amoureuse et galante qui subsistent (quatre rondeaux et une ballade) sont de la période où il est poète de cour. Il s'agit sans doute de pièces de commande, ce qui n'est sans doute pas le cas de la petite pièce obscène adressée à une dame qu'on a de lui. Poète courtois, poète officiel, il a aussi écrit des poèmes religieux, sans qu'on sache s'il s'agissait de commandes ou de méditations personnelles[477]. Ajoutons à cette production en vers une *Supplication* en prose adressée en 1473 au duc de Bretagne à l'occasion d'un duel judiciaire. Meschinot est aussi l'auteur de pièces poétiques inspirées du *De contemptu mundi* comme des nombreux arts de mourir de la fin du Moyen Âge. C'est le cas d'une suite de quatre ballades sur la puissance de l'amour, qu'il stigmatise. D'autres poèmes dénoncent les travers de la société, comme la domination de l'argent ou les vertus bafouées, et annoncent l'inspiration politique de ses textes les plus célèbres : *Les vingt-cinq ballades* et *Les Lunettes des princes*. Les *Ballades des princes* sont un cycle de 25 poèmes en douzains de décasyllabes, sans doute dirigé contre Louis XI, car le camp de Meschinot est celui des Bretons et des Bourguignons[478]. Elles sont composées à partir des *Princes* de Georges Chastellain, qui lui avait envoyé en 1465 son texte ; la renommée de l'auteur des *Lunettes des princes* avait donc déjà franchi les limites de la Bretagne.

1c. Le *Livre de police humaine,* Francesco Patrizi/ Gilles d'Aurigny/ J. Leblond

La sélection d'un troisième texte pour le corpus des « Institutions des princes et des grands » a été plus difficile car plusieurs ont connu une bonne dizaine d'éditions. Entre (vers) 1484-1485 et 1556, j'en ai relevé quatorze du *Secreta secretorum* attribué à Aristote (rédigé en arabe au Xe siècle puis traduit plusieurs fois en latin à partir du XIIIe), traduit sous plusieurs titres en français, dont le plus courant est *Le secret des secretz*. Les titres mentionnent très souvent l'autorité d'Aristote, certains indiquent que le texte a été rédigé pour Alexandre le Grand[479], d'autres indiquent que l'œuvre « *enseigne à cognoistre la complexion* (ou *condition*) *des hommes et des fames* » – écho

[477] *Rondeau de Nostre Dame a son enfant en faveur du pecheur* ; *Commemoration de la Passion de N. S. Jesus-Christ*.
[478] Voir Denis Hüe, « Un miroir des princes chez Meschinot », *in Poetry, Knowledge and Community in Late Medieval France*, Rebecca Dixon et Finn E. Sinclair (dir.), Cambridge, Brewer, 2008, p. 187-201. Voir aussi *Les Vingt-Cinq Ballades*, *in* Joseph Kervyn de Lettenhove éd., *Œuvres de Georges Chastellain*, Bruxelles, Heussner, 1863-1866 (réimp. Genève, Slatkine, 1971), t. 7, p. 463-486.
[479] Comme *L'histoire de l'estat et du gouvernement des roys et des princes appellé le Secret des secretz, lequel fist Aristote au roy Alexandre* ou *S'ensuivent les enseignemens que Aristote envoya au Roy Alexandre le Grant…*

sans doute au succès des anonymes *Secrets des femmes*. On ne sait pas de quelles versions françaises il s'agit, même s'il semblerait logique qu'il s'agisse de la plus diffusée à la fin du Moyen Âge, dont Denis Dorée, qui a récemment consacré sa thèse à son édition, n'en mentionne pourtant que deux éditions imprimées[480]. J'ai également relevé douze éditions françaises des *Six livres de la République* de Jean Bodin entre 1576 et 1594, en plus des deux éditions latines du texte imprimées en 1586 et 1591.

J'ai préféré à ces textes l'ouvrage de Gilles d'Aurigny traduit par Jean Leblond, publié douze fois sous différents titres mentionnant tous explicitement le gouvernement de la chose publique : *Le Livre de police humaine, contenant briéve description de plusieurs choses dignes de mémoire, si comme du gouvernement d'un royaume et de toute administration de la république…* ; *Le guidon de Police humaine, ou autrement dit, l'Institution de chose publique* ; *De l'enseignement, estat et régime de la chose publicque, des gouverneurs, de la justice…* Il s'agit d'une compilation de deux ouvrages rédigés en latin par l'italien Francesco Patrizi dans la deuxième moitié du XVe siècle : *De institutione Rei publica* et *De Regno et Regis Institutione*. Ils ont connu une grande diffusion en France, où le premier est publié dix fois en latin entre 1494 et 1594, et le second six fois entre 1519 et 1582[481]. Avant la publication du *Livre de police humaine*, le *De institutione Rei publica* de Patrizi avait été publié en traduction française en 1520 et 1534 ; il ressortit en 1589, et une traduction complète du *De Regno et Regis Institutione* fut publiée en 1577. Je compte donc trois éditions de la traduction complète du *De Institutione Rei Publica*, et une de celle du *De Regno*, en plus des douze éditions de la compilation choisie, parues entre 1544 et 1584.

Les trois premières éditions en 1544 et 1545 donnent uniquement le résumé du premier texte de Patrizi, mais les neuf suivantes, à partir de 1546, y ajoutent celui du *De Regno,* de même qu'une traduction de Jean Leblond de l'adaptation faite par Gilles d'Aurigny de l'*Institutio principis christiani* d'Érasme (1515), texte qui connaît par

[480] Denis Lorée, *Édition commentée du* Secret des Secrets *du Pseudo-Aristote*, thèse dirigée par Denis Hüe, Université de Rennes II, 2012. Le chercheur ne semble pas s'intéresser aux imprimés, car le texte a bien paru chez Vérard en 1497, mais pas sous le titre de *Mirouer exemplaire* comme il l'écrit. Quant à l'autre *Mirouer exemplaire* dont il parle, effectivement sorti des presses d'Eustache en 1517, Noëlle-Laetitia Perret a montré que, contrairement à ce qu'annonce le titre complet (*Le Mirouer exemplaire et très fructueuse instruction selon la compillation de Gilles de Rome, tres excellent docteur du régime et gouvernement des Roys trad. par Jean Golein et avec ce est comprins le secret d'Aristote appellé le secret des secret*), il ne comporte ni le texte de Gilles de Rome ni le *Secret des secrets (Les Traductions françaises du* De regimine principum *de Gilles de Rome : parcours matériel, culturel et intellectuel d'un discours sur l'éducation*, Leiden, Brill, 2011).

[481] D'après les recherches de « Textor » sur le blog du « bibliomane moderne » pour le premier texte (le-bibliomane.blogspot.fr/2012/04/faisons-un-peu-de-politique-avec-gilles.html) et le CCFR pour le deuxième.

ailleurs 25 éditions latines jusqu'à 1591[482]. C'est en raison de la célébrité des textes qu'il donne – diffusés comme nous venons de le voir, en latin et en français pour les deux premiers, puis massivement en latin pour le troisième – que j'ai sélectionné ce *digest* comme troisième texte étudié dans cette catégorie. J'ai étudié cette compilation complète dans l'édition donnée par Guillaume Thiboust en 1554, disponible en numérisation sur Gallica. Il s'agit d'un in-16° de 285 feuillets à 27 lignes par pages qui se présente en deux gros volumes. Le premier donne le texte de *L'Institution de la chose publicque* divisé en neuf livres sur 128 feuillets, le deuxième donne, en neuf livres également, *Du gouvernement des royaumes et enseignement des Princes*, qui occupe 113 feuillets, et le *Brief recueil du livre d'Erasme qu'il à [sic] composé de l'enseignement du prince Chrestien,* long discours occupant une vingtaine de feuillets[483].

Francesco Patrizi de Siena (1413-1492) ou Franciscus Patricius Senensis en latin, était un auteur et humaniste italien[484]. Né en 1413 à Sienne, il fut disciple de Filelfo et étudia avec Enea Silvio Piccolomini qui devint son ami, comme les humanistes Panormita, Tranchedini ou Battista Guarino. Il se distingua par sa grande culture grecque et latine. Entré en politique, il occupa des charges importantes dans sa ville natale et fut envoyé comme ambassadeur à Florence, à Rimini et au Saint Siège pour le compte de la république de Sienne. Pourtant, impliqué dans une conjuration[485], après avoir été emprisonné et torturé, il en fut banni en 1457, dix ans après son mariage. Condamné à mort, il fut finalement exilé à Vérone grâce à plusieurs de ses soutiens, dont celui de son ami Piccolomini, le futur Pape Pie II, alors évêque de Sienne et cardinal. Entré en religion après le décès de son épouse, il effectua un retour en grâce soutenu par Pie II. En 1461, il fut fait gouverneur de Foligno pour les états pontificaux puis nommé évêque de Gaeta, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1492[486].

---

[482] D'après Ferdinand Vander Haeghen, *Bibliotheca Erasmiana*, 1893, reprint Nieuwkoop De Graaf, 1972, p. 111. Leblond ajoute également à l'édition de 1546 un « Preambule du translateur, touchant la noblesse, grace, et tresancienne dignité de la langue françoise », où il développe plusieurs arguments en faveur du français et qui figure aussi dans les éditions successives de l'ouvrage.

[483] Le texte occupe les feuillets 241 à 262 v° où figure un autre titre : « Icy prend fin a ce petit livre pretieux comme l'or, de l'enseignement du prince Chrestien, & du regime d'iceluy, envers ses subjectz » (262 v°).

[484] J'emprunte ces renseignements à l'article de Felice Battaglia « Patrizi, Francesco », in *Enciclopedia italiana discienze, lettere, ed arti* en 1935, sur www.treccani.it/enciclopedia/francesco-patrizi_res-5ab672d2-8bb5-11dc-8e9d-0016357eee51_(Enciclopedia_Italiana)/ [page consultée le 30 avril 2014]. Ce juriste est l'auteur de *Enea Silvio Piccolomini e Francesco Patrizi, Due politici Senesi del quattrocento*, Sienne, Tip. Lazzeri, 1936. Un article intitulé « Faisons un peu de politique avec Gilles d'Aurigny », publié sur le site *Le bibliomane moderne* le 11 avril 2012 (*op. cit.* note 481), m'a également fourni des informations complémentaires [page consultée le 23 mai 2013].

[485] Il fut accusé d'avoir participé au complot visant à ouvrir les portes de la ville assiégée au roi de Sicile.

[486] Certains donnent 1494, comme Leslie F. Smith, « Francesco Patrizi : A Forgotten Political Scientist and Humanist », in *Proceedings of the Oklahoma Academy of Science,* vol. 47, 1967, p. 348-351.

Francesco Patrizi dédia sa vie d'ecclésiastique aux études, interrompues seulement par quelques ambassades au service des Aragonais. En 1465 il est par exemple à Florence au service de Ferdinand Ier de Naples. Il fréquente les cercles savants napolitains et se signale par ses lettres érudites. Il est l'auteur de nombreuses poésies et de quelques oraisons latines qui sont en grande partie restées inédites, puis d'un *epitome* de Quintilien[487]. Mais il est surtout connu pour ses deux traités politiques, le *De Institutione Rei publicae* achevé entre 1465 et 1471, où il trace les lignes d'un gouvernement démocratique, et son pendant, le *De Regno et Regis Institutione*, écrit de 1481 à 1484[488], où il exalte le régime monarchique. Les deux œuvres ont eu en leur temps une grande influence, comme le montrent leurs nombreuses éditions et traductions dans toutes les langues. Elles sont typiques de la pensée humaniste et influencées en même temps par la réalité contemporaine siennoise. Le réalisme social et politique, qui fait de l'homme autonome le centre des préoccupations, prime sur l'exigence chrétienne. Patrizi étudie les qualités et les valeurs qu'un prince doit posséder pour être digne d'exercer le pouvoir, ainsi que les devoirs et les vertus des bons citoyens.

La version française qui nous intéresse est la traduction d'adaptations latines de Gilles d'Aurigny, né à Beauvais à une date inconnue et mort encore jeune en 1553[489]. Avocat au Parlement de Paris et écrivain polygraphe dont la devise était « un pour tout », il est l'auteur de textes juridiques, religieux, mais surtout de poésies et de traductions signées « Le Pamphile » ou « l'Innocent égaré ». Il publia d'abord en 1516 une édition latine commentée du *Somnium Viridari*, traité politique plus connu sous son titre français, *Le Songe du verger* (v. 1377). Il poursuivit avec une adaptation de l'*Institutio principis Christiani* d'Érasme (1516) en quatre-vingt-treize maximes, publiée en 1519 sous le titre *Aureus codiculus ex libri Erasmi novissime excerptus*. Il recueillit et ordonna aussi *Les Constitutions et ordonnances…* faites par Louis XI et ses successeurs jusqu'à François Ier, qu'il publia en 1527.

Son *Cinquante-deuxiesme arrest d'amour*, *avecques ses ordonnances sur le fait des masques,* fut réédité de nombreuses fois avec les *Arrêts d'amour* de Martial d'Auvergne, dès 1530. Il publia ensuite sa *Généalogie des dieux poétiques* avec une traduction de l'*Hercule* de Lucien, puis *La Peincture de Cupidon* en 1545 suivie, un an

[487] D. Bassi, « L'epitome di Quintiliano di F. P. senese », *Rivista di filologia e d'istruzione classica*, XXII, 1894, p. 385-470.
[488] Dédié au duc de Calabre en 1482 d'après Leslie F. Smith, *op. cit.*, p. 350.
[489] François Habert, dans son *Epître sur l'immortalité des Poëtes françois* écrit que « la mort le ravit avant âge », d'après Claude-Pierre Goujet, *Bibliothèque françoyse ou Histoire de la littérature françoyse*, Paris, 1748, t. XI, p. 166.

plus tard, du *Tuteur d'amour*, accompagné d'épîtres, élégies, complaintes, épitaphes, chants royaux, ballades et rondeaux[490]. Gilles d'Aurigny est aussi connu pour sa traduction de trente *Psaumes*, publiés en 1549 puis réédités plusieurs fois, et seuls à la suite des *Psaumes* traduits par Marot, et dans le corpus du *Psautier de Paris*. Il est aussi l'auteur d'épitaphes, dont celle de Clément Marot, de chants royaux, d'oraisons, de ballades, rondeaux et dizains, d'une complainte, d'un blason de l'ongle, de traductions du cantique *Magnificat* et de plusieurs épigrammes de Martial. Il fut assez reconnu dans le monde littéraire et intellectuel pour qu'une édition posthume de ses œuvres soit publiée l'année même de sa mort, augmentée de pièces inédites. On peut y lire plusieurs épitaphes rédigées par ses amis, dont une de Claude Collet, son ami et panégyriste[491].

L'abrégé des œuvres de Patrizi fait par Gilles d'Aurigny a été traduit par Jean Leblond, avocat au parlement de Rouen, poète et défenseur de la langue française nommé curé de Branville en 1540[492]. Homme de province, Leblond reçut une éducation soignée qui lui ouvrit les cercles catholiques et royalistes. Il prit part à la querelle de Marot et Sagon à propos de la défense de la langue française, mais combattit surtout les idées réformées de Marot sans remettre en cause son statut de prince des poètes. Son principal recueil poétique est *Le printemps de l'humble espérant*, publié en 1536 et signé de sa devise « Espoir en mieux ». Il contient une épître à Marot qui lui reproche le ton réformé de ses derniers textes, des ballades, blasons, rondeaux et oraisons dans la tradition des Grands rhétoriqueurs, et de nombreuses références à la religion catholique et au culte marial. En 1536, Jean Leblond publia aussi *La deploration sur le trespas de feu monseigneur le Dauphin de France*, puis en 1537 les *Nuptiaulx virelays du mariage du roy d'Escoce et de madame Magdaleine, première fille de France*[493].

Après cette publication, il s'attacha à conseiller les puissants à travers ses traductions, et d'abord celle de l'adaptation par Gilles d'Aurigny des textes de Patrizi et de l'*Institution du prince chrétien* d'Érasme. En 1548, il adresse à Henri II sa traduction des *Facta et Dicta* de Valère Maxime, qu'il présente comme un ouvrage de didactisme

---

[490] *Le Tuteur d'amour* est adressé à M. de Maupas, abbé de saint Jean de Laon, conseiller et aumônier ordinaire du roi, qu'il appelle plusieurs fois « maître ». Ce texte fut publié dans les compilations qui donnaient aussi les textes de la querelle des Amyes.

[491] Voir Claude-Pierre Goujet, *Bibliothèque françoyse…, op. cit.*, t. XI, p. 165-178.

[492] Voir Björn-Olav Dozo, « Jean Le Blond, premier traducteur français de l'utopie », *in Lettres Romanes*, LIX (3-4), 2005, p. 187-210. Voir aussi Michel Simonin, « À chacun son Fréron : Jean Le Blond, adversaire (?) de Clément Marot », *in* G. Defaux (dir.), *La Génération Marot : poètes français et néo-latins, 1515-1550,* actes du colloque international de Baltimore, 5-7 décembre 1996, Paris, Champion, 1997, p. 405-424.

[493] Le premier est accompagné de *l'epitaphe dudict seigneur et ung dizain a la louange du Roy pour sa constance contre Fortune et Mort. Ensemble l'epitaphe du comte Daupmartin* ; le deuxième d'une *ballade de l'apparition des troys déesses, avec le blazon de la cosse en laquelle a tousjours germiné labelle fleur de lys*.

politique, adressé aux grands, mais aussi plus largement au peuple français. Cette visée d'utilité publique est explicite dans le titre de sa traduction de l'*Utopie* de Thomas More en 1550, qu'il présente dans sa préface comme un paradis chrétien digne de servir de modèle politique : *La description de l'isle d'Utopie, où est comprins le miroer des republicques du monde, & l'exemplaire de vie heureuse*. Jean Leblond publie ensuite en 1550 sa traduction d'une version latine des *Chroniques de Jean Carion*[494], une chronique universelle dont les deux premiers chapitres proposent une lecture politique de l'histoire et qu'il accompagne des faits et gestes de François Ier et de Henri II[495]. Il a donc voulu offrir à ses lecteurs l'expérience acquise par l'histoire, comme il le fit encore dans l'*Hystoire du regne de Neustrie*, un de ses derniers textes, resté manuscrit. Ainsi Gilles d'Aurigny et Jean Leblond ont coiffé de leur autorité les ouvrages de Patrizi et l'*Institution du prince chrétien* d'Érasme, qu'ils ont travaillé à diffuser.

2. « TRAITÉS DE BONNES MŒURS ET CIVILITÉ »

2a. Le *Doctrinal de sapience*, Anonyme

Dans cette catégorie se repère d'abord le succès du *Doctrinal de sapience* ou *Doctrinal aux simples gens* (fin du XIVe siècle), avec trente-sept éditions dénombrées entre 1472 et 1585, dont une vingtaine d'incunables, en plus de la quinzaine de manuscrits du XVe siècle et des traductions en anglais et en langue d'oc. L'édition genevoise de 1493 numérisée sur Gallica et titrée *Le doctrinal de sapience tres utile* a été utilisée pour ce travail. C'est un in-folio gothique de 44 feuillets avec 44 petites lignes très serrées par page[496]. Cinq feuillets étant manquants, j'ai également eu recours à l'édition numérisée sur Google Books, réalisée par Rigaud à Lyon en 1597, qui est complète avec 124 feuillets à 31 lignes par pages : *Le doctrinal de sapience, auquel est compris & soigneusement enseigné tout ce qui est requis à un chacun en tous estats d'observer & fuyr, pour acquerir le vray salut de son ame*. Les notices de la Bnf indiquent aussi que certains imprimeurs ont donné le texte dans des in-4° plus épais, titrés *Le Doctrinal de Sapience qui contient tous les estatz du monde*[497].

Cette version du *Doctrinal de sapience* ou *Doctrinal aux simples gens* est à la fois la plus diffusée et la plus longue du texte. Elle a été composée par un moine de

[494] La chronique de Johann Carion (1499-1537), publiée en allemand en 1532, fut revue par Melanchthon et traduite en latin par Funk en 1547.
[495] Renseignements empruntés à Paola Cifarelli, « Le "Preambule du translateur" du *Livre de la police humaine* de Jehan Le Blond [1546] », *Corpus Eve* (en ligne), Préfaces de traduction, mis en ligne le 18 octobre 2013 : eve.revues.org/626 (page consultée le 22 février 2015).
[496] L'édition lyonnaise faite par Le Roy en 1485 numérisée sur Gallica se présente également sous forme d'in-folio de 57 feuillets à 35 lignes serrées par page.
[497] C'est par exemple le cas de la veuve de Jean Trepperel et de Jean Bonfons dont les éditions sans date contiennent respectivement 83 et 72 feuillets.

Cluny anonyme, vers 1389. La version antérieure, sans doute rédigée sous le règne de Jeanne d'Évreux († 1370), a été successivement attribuée par erreur à Guy de Roye (1345-1409) et à Jean Gerson (1363-1429). Les prologues de plusieurs manuscrits indiquent que le premier, qui était un prélat influent, a joué un rôle considérable dans la diffusion du texte lorsqu'il était archevêque de Sens (1385 à 1390), ce qui n'implique pas qu'il en soit l'auteur. L'attribution à Jean Gerson quant à elle ne résiste pas à la chronologie[498]. Le succès de ce bref *compendium*[499] indique qu'il devait servir autant aux curés pour l'édification des paroissiens qu'aux laïcs soucieux de maîtriser les fondements de la morale chrétienne. Le moine de Cluny amplifia considérablement la version primitive et contribua au large succès du texte ainsi transformé, diffusé par les premières presses d'imprimerie et rapidement traduit en plusieurs langues.

Le Doctrinal de sapience regroupe et commente les connaissances doctrinales indispensables à tout fidèle (articles de la foi, tribulations, charité, œuvres de miséricorde, commandements, péchés mortels, *Pater*, *Credo*, *Ave*, sacrements, fins dernières). On peut diviser ses 92 courts chapitres en quatre parties : la première traite des articles de la foi et des déviances, des manifestations de la charité, de la Passion et des dix commandements ; la deuxième multiplie les digressions autour des péchés mortels ; la troisième détaille les sept sacrements, et plus particulièrement la pénitence, l'eucharistie et le mariage, avec un long chapitre sur les religieux ; et la quatrième partie s'attache au sort qui attend les humains après leur mort. L'enseignement moral et ascétique prend donc progressivement le pas sur l'enseignement doctrinal.

2b. Le *Livre de bonnes mœurs,* Jacques Legrand

Pour le deuxième texte de cette catégorie, s'est imposé le *Livre de bonnes mœurs* de Jacques Legrand, dont on relève dix-neuf éditions entre 1478 et 1573. Son succès se mesure aux 73 manuscrits conservés, aux dix incunables suivis des neuf éditions du XVIe siècle, sans compter la traduction latine imprimée en 1507[500] et les trois traductions anglaises, dont celle de William Caxton (*The Book of good Manners*) connut cinq impressions. Les premières éditions du *Livre de bonnes moeurs* sont des in-folio ou plus souvent des in-4° comme celle d'Antoine Caillaut (Paris, v. 1487) qui

[498] D'après Chantal Amalvi-Mizzi, *Le* Doctrinal aux simples gens *ou* Doctrinal de sapience. *Édition critique et commentaire*, diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des chartes, Paris, 1978 [édition de la version courte]. L'édition moderne de la version longue se trouve pourtant dans les *Œuvres complètes de Gerson,* éd. Palémon Glorieux, Paris, Desclée, t. 10, 1974, p. 302, n° 532.
[499] Une vingtaine de manuscrits et une édition lyonnaise de 1485 ont été recensées.
[500] *Liber bonorum morum in quo de remedio contra septem peccata mortalia, de statu ecclesie, de statu principum, de morte et de judicio.*

contient 92 feuillets à l'écriture aérée (29 lignes par page)[501]. En 1530, le texte sort des presses lyonnaises de Denis de Harsy dans un in-8° illustré de 71 feuillets avec un titre modifié qui sera repris dans les quatre dernières éditions : *Le Trésor de sapience et fleur de toute bonté*[502]. L'édition critique d'Evencio Beltran, publiée chez Champion en 1986, a servi de base à cette étude.

Né vers 1360, bachelier biblique en 1401 puis licencié en 1413, le moine augustin Jacques Legrand devint un prédicateur célèbre dès les dernières années du XIVe siècle à Paris. La folie de Charles VI s'était déclarée, la reine Isabeau de Bavière était entrée au conseil et le conflit était ouvert entre Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et Louis d'Orléans, respectivement oncle et frère du souverain, initiant la sombre période de la guerre entre Armagnacs et Bourguignons. Dans ce contexte, Jacques Legrand rédigea une œuvre de compilation morale et scientifique. Persuadé que les malheurs du royaume venaient de la colère de Dieu face au relâchement des mœurs, à travers ses différents ouvrages le prédicateur s'efforça de rappeler aux élites laïques et ecclésiastiques les messages des grands textes fondateurs de la philosophie médiévale à travers une morale pratique, centrée sur l'exposé des vices et des vertus.

Il dédia d'abord le *Sophilogium*, rédigé vers 1398-1399, à l'évêque d'Auxerre Michel de Creney, ancien précepteur et confesseur de Charles VI, dont il était l'aumônier. S'appuyant sur un grand nombre de poètes et philosophes latins, l'auteur traite en trois parties de la sagesse et des sciences, des vertus, puis des états du monde (clergé, noblesse et peuple). En 1400, il dédia à Louis d'Orléans l'*Archiloge Sophie*, texte dont l'introduction indique qu'il est une partie seulement d'un vaste projet d'adaptation française du *Sophilogium* initialement prévu en douze livres, et dont faisait aussi partie l'ouvrage qui nous intéresse. Tandis que l'*Archiloge* (destiné aux clercs) reprend en français la première partie, incomplète, du *Sophilogium*, le *Livre de bonnes meurs* (destiné aux laïcs) adapte librement en français le dernier chapitre du deuxième livre et l'intégralité du troisième livre de la somme latine.

[501] Elle est numérisée sur le site archive.org, comme l'in-4° de 84 ff. (à 28 lignes) imprimé par Laurens Le Petit à Paris en 1494. D'après la notice Bnf, l'édition princeps de Pierre Le Rouge vers 1478 était un in-2° (51 feuillets à 2 col. pour Brunet). Sur les onze éditions mentionnées avec leur format dans le *French Vernacular Book* (p. 267), six sont des in-4°, quatre des in-2°, et il n'y a qu'un in-8°. En 1503, Trepperel l'a édité en in-4° et en in-2°.

[502] *Le tresor de Sapience & fleur de toute bonte, remply de plusieurs bonnes authoritez des saiges philosophes, & aultres : lequel enseigne la voye & le chemin que l'homme doibt tenir en ce monde durant le temps de sa calamiteuse vie* (titre complet de l'édition de 1539 qui semble être le même dans celle de 1530 où les derniers mots sont effacés). Je suppose que les éditions de 1531 et 1542, illustrées elles aussi, portaient ce même titre, sensiblement modifié dans celle de 1573 (sans gravure).

Dédié au grand bibliophile Jean de Berry, oncle de Charles VI et médiateur entre les rivaux[503], le *Livre de bonnes meurs*, semble avoir connu deux rédactions successives, en 1404 et 1410. Ce « livret » en français est écrit dans une perspective chrétienne et eschatologique. Il traite d'abord des remèdes contre les péchés, puis des trois états du monde, et se termine avec un chapitre sur la vie après la mort. Dans cette compilation de sentences et d'exemples tirés des faits et dits des Anciens, répartis en cinquante-trois courts chapitres[504], Jacques Legrand réussit à construire un discours personnel qui met pragmatiquement l'héritage antique au service de l'éthique chrétienne. L'ouvrage donne des explications et une marche à suivre aux lecteurs, leur fournit un guide pratique où les *exempla* illustrent les propos didactiques.

En plus de ces trois ouvrages étroitement liés les uns aux autres, Jacques Legrand est l'auteur d'un *Abrégé* latin du *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, dédié à son ami Bernard Punialis, supérieur général de l'ordre des augustins pour l'obédience d'Avignon. Enseignant la philosophie et la logique, il a aussi écrit pour ses étudiants un ouvrage de métaphysique et de philosophie naturelle, le *Compendium utriusque philosophiae*. Il a également commenté, en tant que théologien, la *Bible* et les *Sentences* de Pierre Lombard. Enfin, douze sermons latins prononcés avant 1409 ont été conservés, où il se montre sévère à l'égard du comportement des princes et des prélats. Les chroniques du Religieux de Saint-Denis et de Jean Juvénal des Ursins témoignent de cette sévérité lorsqu'elles relatent ses prêches de 1405, dirigés tout particulièrement contre la corruption de la reine et de Louis d'Orléans. En tant qu'aumônier de Michel de Creney, Legrand gravitait autour de la sphère royale et fréquentait les élites pré-humanistes de son temps[505]. Comme Jean Gerson et Jean de Montreuil, avec qui il correspondait, il appartenait au parti du roi. Après l'assassinat du duc d'Orléans par Jean sans Peur, en 1407, il devint une figure éminente du parti des Armagnacs, et effectua plusieurs ambassades en Angleterre en 1412, lorsque les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourbon demandaient l'aide du roi d'Angleterre Henri IV contre le parti bourguignon. Il mourut vers 1415, sans doute à Poitiers où le dauphin Charles avait fui la capitale.

---

[503] Après l'assassinat du duc d'Orléans, il favorisera ensuite les Armagnacs, traitera avec les Anglais et sera nommé Capitaine de Paris en 1413.

[504] Voir Evencio Beltran, *L'Idéal de sagesse d'après Jacques Legrand*, Paris, Études augustiniennes, « École des anciens », 1989, p. 248.

[505] Pour Nathalie Gorochov, Legrand a même été sous-aumônier, aumônier puis confesseur de Charles VI après avoir été son précepteur : voir *Le Collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XVe siècle (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, Champion, 1997, p. 622-623.

2c. Le *Livre du Courtisan*, Baldassare Castiglione/ Gabriel Chappuys

J'ai enfin sélectionné dans cette catégorie le *Livre du Courtisan* de Baldassare Castiglione (1528), édité seize fois en français dans des traductions différentes, mais dont le titre est sensiblement toujours le même et mentionne dans la plupart des cas le nom de l'auteur – bien qu'avec des orthographes divergentes. Je l'ai préféré au *Bréviaire des nobles* d'Alain Chartier, dont j'ai également relevé seize éditions, mais seulement six qui donnaient le texte seul et dix dans les *Œuvres* de l'auteur[506]. La célébrité de Castiglione, associée à celle de son chef d'œuvre, ouvrage de référence en matière de traité de savoir-vivre pour la noblesse européenne du XVIe siècle, dispensait les éditeurs comme les traducteurs d'expliciter le contenu de l'ouvrage. J'ai retenu la traduction réalisée par Gabriel Chappuys et titrée *Le Parfait Courtisan*, tenue pour la meilleure, en m'appuyant sur l'édition bilingue faite chez Louis Cloquemin en 1580, qui est disponible en numérisation sur Google Books. Il s'agit d'un gros volume in-8° de 360 feuillets à 31 lignes par page, dont 330 feuillets sont divisés en deux colonnes qui placent face à face le texte italien et sa traduction.

Il Cortegiano de Castiglione se présente comme la retranscription de réelles conversations entre des membres éminents de la noblesse réunis à la cour d'Urbin pendant quatre soirées consécutives, du 3 au 7 mars 1507, qui correspondent aux quatre livres. Le premier s'attache aux qualités du parfait courtisan, le deuxième s'intéresse davantage à l'usage de la parole et est occupé pour moitié par des exemples de facéties. Le troisième traite de la valeur et du statut des femmes dans la société, et le quatrième développe les fonctions du courtisan auprès du prince et inclut des développements néoplatoniciens sur l'amour. La maladie du duc Guidubaldo de Montefeltro l'obligeant à se retirer tôt, les échanges ont lieu sous la direction de la duchesse Elisabetta et de sa lieutenante, Emilia Pia.

Les protagonistes masculins représentent tous à leur manière la « profession courtisane », qu'ils soient hommes d'Église, hommes de lettres, guerriers ou diplomates. Parmi ces grands personnages figurent Julien de Médicis dit le Magnifique, Pietro Bembo, Cesare Gonzaga, Nicolo Frigio, Ottaviano Fregoso, Bernardo Bibbiena, Gasparo Pallavicino, Ludovico di Canossa, Federico Fregoso et Bernardo Accolti dit l'Unico Aretino. L'auteur lui-même n'est pas partie prenante de cette compagnie, il dit ne faire que rapporter des propos relatés par d'autres. Le thème central des conversations est la définition du parfait courtisan, qui s'élabore peu à peu au cours des

[506] De même, j'ai relevé quatorze éditions du *De Officiis* de Cicéron entre 1494 et 1589, dont la moitié dans ses *Œuvres* en français.

débats contradictoires dans lesquels s'affrontent ces personnages dont les expériences sont diverses et les conceptions différentes. À l'origine, la visée du texte n'était donc pas prescriptive, mais l'idéal dépeint s'étant révélé transposable sinon universalisable, il a rapidement été utilisé comme « manuel de savoir-vivre ».

Baldassare Castiglione (1478-1529) était un noble italien lié par sa mère aux seigneurs de Mantoue. Il avait fait ses études à Milan, où il fréquenta la cour de Ludovic le More et reçut une éducation humaniste. Il entra ensuite au service de François de Gonzague (à Mantoue) puis de Guidubaldo de Montefeltro, duc d'Urbin, dont il servit aussi le successeur, François Marie Della Rovere. Il effectua plusieurs missions diplomatiques à la cour d'Angleterre, à Milan puis à Rome, à la cour de Léon X. Après la mort de son épouse, il prit les ordres mineurs et fut nommé nonce pontifical par Clément VII. En 1525, il fut envoyé en Espagne auprès de Charles Quint où il mourut de la peste à Tolède, en 1529. Castiglione avait donc conduit une vie de courtisan auprès des cours des Sforza à Milan, des Gonzague à Mantoue et des Montefeltro à Urbin avant de passer au service de la cour pontificale puis de retrouver une cour à Madrid. À l'évidence, il connaissait son affaire.

Il libro del Cortegiano a connu trois rédactions différentes, une première entre 1513 et 1515, une seconde vers 1521 et une troisième achevée vers 1524[507] qui est publiée à Venise chez Alde Manuce en 1528. Nombre d'études se sont intéressées à ce célèbre ouvrage en langue toscane qui connut rapidement une fortune considérable en France[508]. Castiglione offrit sa première version manuscrite à François Ier, en lui proposant ses services, sans doute aux alentours de 1515. Le roi soutenait alors le duc d'Urbin dont le pape Léon X avait un temps offert le duché à son neveu Lorenzo II de Médicis. En 1528, lorsque l'ouvrage fut imprimé, depuis Madrid, Castiglione demanda à son ami Ludovico di Canossa (évêque de Bayeux et ambassadeur de France à Venise) de présenter un exemplaire relié à François Ier. Le souverain, qui favorisa la diffusion et la fortune de la culture italienne en France[509], en commanda rapidement une traduction française.

---

[507] Sur les différentes rédactions de l'ouvrage, voir les article de José Guidi, « Reformulations de l'idéologie aristocratique au XVIe siècle : les différentes rédactions et la fortune du *Courtisan* », *in Réécritures*, I, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, C.I.R.R.I., 1983, p. 121-184 ; et « Une artificieuse présentation : le jeu des dédicaces et des prologues du *Courtisan* », *in* A. Fiorato, J.-C. Margolin (éd.), *L'Écrivain face à son public en France et en Italie à la Renaissance*, Paris, Vrin, 1989, p. 127-144.

[508] Voir notamment la thèse de Daniela Costa, *La Réception française du Courtisan au XVIe siècle*, Université de Reims-Champagne-Ardenne, 2001.

[509] Voir en particulier Richard Cooper, *Litteræ in tempore belli. Études sur les relations littéraires italo-françaises pendant les guerres d'Italie*, Genève, Droz, 1997 ; et Jean Balsamo, *Les Rencontres des Muses. Italianisme et anti-italianisme dans les lettres françaises de la fin du XVIe siècle*, Genève, Slatkine, 1992.

Gérard Defaux a consacré un article passionnant aux liens entre un recueil imprimé en 1534, *L'Hecatomphile et les Fleurs de poésie française*, et un manuscrit qui pourrait bien en constituer une sorte d'ébauche et qui contient la traduction partielle du livre III du *Courtisan*[510]. L'imprimé comme le manuscrit s'ouvrent sur la « Description d'amour » de Mellin de Saint-Gelais. Ils contiennent entre autres des poèmes de Saint-Gelais, Clément et Jean Marot, Guillaume Crétin, Claude Chappuys, Antoine Héroët, Victor Brodeau, Antoine Macault, Marguerite de Navarre et François Ier. Pour Defaux, ce sont deux matérialisations différentes d'un même projet formé dans un même milieu, entre 1529 et 1533 : un manuscrit plutôt destiné au milieu de la cour et sur lequel l'influence de Mellin de Saint-Gelais est déterminante, un imprimé inspiré davantage par la sœur du roi et Clément Marot, Chappuys et quelques autres, et orchestré par le maître d'œuvre Victor Brodeau.

Cette première traduction partielle du livre III du *Courtisan* est anonyme, mais Defaux l'attribue à Mellin de Saint-Gelais. Dans le « Preambule aux Lecteurs » qui l'accompagne dans le manuscrit[511], il précise qu'il n'a pas traduit l'intégralité de l'ouvrage parce que le roi a alors commandé la traduction complète à un autre savant :

> Entre les Livres Italiens bien inventés et mieulx estimés de ceulx qui cognoissent, nous tenons le Courtisant pour le plus excellent aucteur et le moins digne de estre ignoré […] Lequel traicté je vous eusse rendu en françois sans l'esperance que j'ay de le veoir en brief translaté par home scavant en l'une et l'autre langue. Une chose que je veulx que saches actendant le comandement du Roy, sans lequel ce livre ne vous peult estre communiqué : C'est le propos qui fut commencé par la duc[h]esse d'Urbain de ce qu'il convient faire à une dame de palais.

Selon Defaux, ce n'est pas à lui, parfait courtisan, familier et protégé du roi[512] possédant une parfaite maîtrise du toscan, que le roi a passé cette prestigieuse commande, mais à Jacques Colin. Alors favori en titre, moins absorbé par les obligations de la vie de cour et plus industrieux que Saint-Gelais, l'intrigant et arriviste Jacques Colin était secrétaire et lecteur du roi[513]. Il gérait la politique culturelle, maîtrisait parfaitement l'italien, et sa réputation de savant, d'humaniste et d'érudit n'était plus à faire. Ce préambule a probablement été écrit vers 1533, bien avant que les quatre livres soient traduits, avant même que Longis obtienne le privilège royal pour faire imprimer la traduction.

[510] Gérard Defaux, « De la traduction du Courtisan à celle de l'Hecatomphile : François Ier, Jacques Colin, Mellin de Saint-Gelais et le ms. BNF FR. 2335 », *BHR*, t. LXIV, 2002, n° 3, p. 513-548. Les sections L à LXXVI du livre III du *Courtisan* figurent aux feuillets 3-28 du ms. BNF FR. 2335.

[511] Situé au f.3 du manuscrit BNF fr. 2335, juste après la « Diffinition d'amour » et le rondeau qui suit – ce qui corrobore son attribution à Saint-Gelais –, ce préambule a été retranscrit par Ferdinand Gohin dans son édition des *Œuvres poétiques* d'Antoine Heroet, Paris, STFM, 1909, p. XXIII-XXIV. Je le cite d'après l'article de Defaux, *op. cit.*, p. 536.

[512] Saint-Gelais est natif d'Angoulême comme François Ier, ancien compagnon de jeux du roi, il est depuis 1526 son « aumônier ordinaire » attaché à la personne du dauphin.

[513] Jusqu'à sa relative disgrâce de 1537, Colin est d'abord nommé « valet de chambre ordinaire » (1526), puis « lecteur » et « secrétaire de la Chambre » (1529) et enfin « aumônier ordinaire » (1534), sans parler de ses nombreuses missions diplomatiques d'importance en Italie.

Probablement vexé par la décision du roi de commander la traduction à Colin, Saint-Gelais en offre un avant goût, laissant ainsi le public s'impatienter.

Colin aurait commencé par le livre III, le plus célèbre en raison de la prégnance de la querelle des femmes et de la traduction partielle de Saint-Gelais. Il aurait poursuivi avec celle du livre IV, important en raison des propos néoplatoniciens de Bembo, très à la mode, et de la définition du rôle du courtisan et du prince. Puis il aurait continué avec le livre II avant de s'attaquer au Prologue et enfin au livre I. La traduction complète se faisant attendre, les éditeurs parisiens Longis et Sertenas ont d'abord publié en avril 1537 ce que Colin avait terminé, avec le livre I traduit rapidement par Jean Chaperon dit « le Lassé de repos »[514] pour pallier cette incomplétude ; puis ils ont donné, fin 1537-début 1538, la suite du livre II et le Prologue traduits par Colin, toujours accompagnés du livre I traduit par Chaperon[515]. Les deux éditions suivantes ont remplacé cette version du livre I par celle de Colin, alors terminée et jugée meilleure. Saint-Gelais aurait pour sa part complété sa traduction du livre III pour que Denis de Harsy la publie lui aussi fin 1537 ou début 1538 à Lyon, avec la traduction des trois autres livres par Colin. L'édition lyonnaise de François Juste, avec la collaboration de Dolet, est la seule à offrir la traduction complète de Colin en 1538. On se demande alors pourquoi le livre III n'est pas celui de Saint-Gelais, dont les éditeurs affirment qu'il a revu et corrigé l'ouvrage. Que ce travail de révision et de correction ait été réel ou que Dolet et Juste aient eu besoin d'une publicité pour leur édition, le célèbre italianisant a fini par coiffer de son autorité le travail de son rival. Ce dernier avait perdu entre temps les faveurs du roi, ce qui explique aussi sans doute le fait qu'aucune de ces premières éditions françaises du *Courtisan* ne soit signée.

La dernière traduction est celle de Gabriel Chappuys (1546-v. 1613), l'un des traducteurs les plus actifs du XVIe siècle, auteur de plus de soixante-dix ouvrages[516]. Neveu du poète Claude Chappuys, il suivit des études à Paris avant de s'établir à Lyon où il se mit au service d'imprimeurs. C'est seulement par la suite qu'il reçut le titre d'historiographe du roi (1585) et celui de secrétaire interprète du roi pour la langue

[514] Chaperon est l'auteur de plusieurs poèmes, dont la pièce facétieuse intitulée *Les grans regretz et complainte de ma damoyselle du pallais*, probablement publiée en 1537 à Paris et reproduite par Montaiglon (*Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles*, XIII, p. 414-25). L'héroïne, une prostituée du quartier de la rue saint Victor, se plaint de la concurrence qui lui est faite à la cour (« pas ne puis le mien maistier refaire/Pour ce que j'ay en la court ung contraire »), référence à la renommée de la « donna di palazzo » du Courtisan. Chaperon a également « traduit de langue Romanne en prose françoyse » *Le Chemin de long estude de dame Christine de Pise* (cit. Defaux, *op. cit.*, note 28, p. 526)

[515] Le livre II est donc incomplet dans la première édition, en caractères gothiques, la deuxième, en revanche, en caractères romains, contient l'intégralité du livre II et le « Prologue de Lacteur » traduits par Colin.

[516] Voir Jean-Marc Dechaud, *Bibliographie critique des ouvrages et traductions de Gabriel Chappuys*, Genève, Droz, « Cahier d'Humanisme et Renaissance », 2014.

espagnole (1596). Lorsque sa traduction est publiée à Lyon chez Louis Cloquemin en 1580, il n'est pas encore devenu le grand spécialiste de la traduction italienne qu'on connaît, un des plus célèbres de la deuxième moitié du seizième siècle avec Larivey, Gruget et Belleforest[517]. Cette traduction du *Courtisan* se situe dans le cadre de l'intérêt du milieu des libraires pour les traités de bonnes manières, ouvrages de conduite mondaine et œuvres de philosophie morale ou concernant le néoplatonisme mondain. En traduction ou en langue originale, ces textes circulent souvent dans des éditions bilingues adressées au public italien en France et/ou aux Français désireux d'apprendre la langue italienne. Chappuys a déjà traduit *La Civile Conversation* de Guazzo, publiée en 1579 par Jean Béraud à Lyon. Il publiera en 1583 les *Dialogues philosophiques* de Giraldi Cinzio (dédicacés à Charles de Lorraine), chez Abel L'Angelier à Paris (réédités l'année suivante dans une édition bilingue), et enfin le traité *De la nature d'amour* d'Equicola, en 1584, 1589 et 1598.

En 1585, il remplace Belleforest dans la charge d'« historiographe du roi » et devient en 1587 « translateur » officiel et secrétaire interprète pour l'espagnol, entrant ainsi au service du monarque et abandonnant le statut de collaborateur éditorial. À partir de ce moment, il ne traduit plus des œuvres narratives mais des œuvres d'intérêt politique, historique ou relatives à ses nouvelles fonctions, comme l'*Estat, description et gouvernement des royaumes du monde* et *Le Secrettaire* de Sansovino. En outre, répondant aux demandes de ses nouveaux protecteurs, membres de la cour et de l'Église, il traduit à la fin des années 80 les *Sermons* de Cornelio Musso, la *Harangue de l'institution des saintes stations* et les *Sermons sur la Passion* de Panigarola pour la congrégation de Notre-Dame. Ses traductions répondent donc aux exigences du marché éditorial et de ses mécènes. La traduction du *Courtisan* de Chappuys est véritablement nouvelle. Elle est fidèle et correcte, sensible au sens général du texte. Elle fait aujourd'hui encore référence : l'édition française de l'ouvrage par Alain Pons, rééditée en 1987 pour la première fois depuis trois siècles, est basée sur cette traduction dont l'orthographe est modernisée.

3. « INSTITUTIONS DES FEMMES »

3a. Le *Doctrinal des filles*

Parmi les plus grands succès éditoriaux de cette catégorie, j'ai d'abord choisi le *Doctrinal des filles*, dont on compte au moins treize éditions entre les alentours de 1488

[517] Voir Jean Balsamo, « Traduire de l'italien. Ambitions sociales et contraintes éditoriales à la fin du XVIe siècle », in *Traduire et adapter à la Renaissance*, éd. D. de Courcelles, Paris, École des chartes, 1998, p. 89-98.

et ceux de 1515. Ce texte, qui ne comprend que quatre feuillets, a sans doute été encore beaucoup plus diffusé au vu du succès de ce genre de formats, dont les spécialistes estiment qu'il en subsiste aujourd'hui moins du dixième de la production. Il a été publié sous des titres divers. L'édition choisie pour cette étude, réalisée à Lyon par Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard en 1504[518], s'intitule *Le doctrinal des filles a elles tresutile pour les bien regir et gouverner*. Une autre, sans lieu ni date, dit simplement : *Le doctrinal des filles utile et proffitable*. Une autre encore, toujours sans lieu ni date, est titrée *Doctrinal des filles à marier*[519]. Les éditeurs ont donc insisté sur l'utilité du texte didactique pour préparer les filles à leur destin : le mariage. Le texte est parfois publié avec d'autres permettant d'acquérir les rudiments de la foi chrétienne ou les règles de base de la vie en société : une édition le donne avec *Les dix commandemens de la loy de Dieu,* une autre avec, en plus des *Dix commandements*, *Les Cinq commandements de l'Église* et *Les Douze articles de la foi*, et une édition avignonnaise avec un opuscule sur les contenances de table.

Le *Doctrinal* a été reproduit, à partir des premiers imprimés, par Montaiglon en 1855[520], et Élodie Lequain en a donné une édition, à partir des versions manuscrites, en annexe de sa thèse sur l'Éducation des femmes de la noblesse en France au Moyen Âge, soutenue en 2005. Elle nous apprend que ce texte est conservé dans deux manuscrits du XVe siècle. Il est intitulé *Doctrinal des filles* dans celui de Londres (Brit. Mus. Lansdwone 380) et *Enseignements moult beaux* dans celui de Bruxelles, qu'elle édite (BR 4373-4376), où il précède les *Enseignements de Saint Louis à sainte Geneviève*[521]. Les variantes qu'elle relève entre les deux manuscrits correspondent à celles que j'ai observées entre son édition du texte et l'édition Chaussard que je suis, et dont je suppose donc qu'elle a été faite sur le manuscrit londonien, où la disposition des strophes est différente.

D'après Brunet, *Le Doctrinal des filles* est du même auteur que plusieurs autres doctrinaux du même style : la *doctrine du pere au filz*, le *doctrinal des nouveaulx mariés* ainsi que des *contenances des table*. Nous n'avons d'autre renseignement sur cet auteur que ce qu'il dit de lui à propos de son cursus : « Maistre ne suis en nul degre ». Il n'a donc pas suivi d'études universitaires. Il pourrait s'agir d'un religieux mendiant,

[518] BnF RES-YE-337.

[519] Ce texte ne doit pas être confondu avec un autre texte versifié intitulé le *Doctrinal des femmes mariées*. D'après Brunet, il est du même auteur que plusieurs autres doctrinaux du même style : la *doctrine du pere au filz*, le *doctrinal des nouveaulx mariés* ainsi que des *contenances des table*.

[520] A. de Montaiglon (éd.), *Recueil des poésies françoises des XVe et XVIe siècles : morales, facétieuses, historiques*, Paris, 1855, t. II, p. 18-23

[521] Elodie Lequain, *L'éducation des femmes de la noblesse en France au Moyen Âge (XIIIe-XVe siècle)*, Thèse d'histoire sous la direction de Colette Beaune, Paris X-Nanterre, 2005, p. 98-99 ; texte en annexes, p. 24-29.

confesseur d'une demoiselle de la cour ou d'une grande dame, mais plus vraisemblablement d'un poète de cour qui s'essaie aux vers moralisants, comme l'indique sa défiance vis-à-vis des hommes de religion[522]. Ses 34 quatrains d'octosyllabes sont tous adressés aux « Filles », à travers lesquelles l'auteur vise une audience de jeunes femmes de la noblesse curiale, sans doute des jeunes femmes nobles placées dans des cours de dames au service d'une plus grande.

3b. Le *Livret de saint Pierre de Luxembourg*

Au moins douze éditions du *Livret* de saint Pierre de Luxembourg ont été réalisées entre les environs de 1490 et 1562, sous des titres divers dont le plus courant est *La diète de salut*. La majorité de ces éditions indiquent dans leur titre l'identité de l'auteur, son titre ecclésiastique, sa sainteté, et le fait que l'ouvrage a été envoyé par le saint homme à sa sœur pour l'exorter « a deprisement du monde et des choses mondaines pour plus facilement parvenir au royaulme de paradis », comme le dit la première édition référencée, ou encore pour l'inciter à se retirer du monde séculier, comme le précise cet autre titre : *Le livre de monseigneur sainct Pierre de Lucembourg, lequel il envoya à une sienne soeur pour la retraire des estatz mondains, intitule la Diete de salut*. Trois au moins intitulent le texte *Le chemin de pénitence*, dont deux où il est précédé du *Livre de clergie nommé l'Image du monde* de Gossuin de Metz, une encyclopédie médiévale en français qui eut un large succès. L'édition la plus tardive, imprimée en 1562, donne le texte sous le titre *Le voyage spirituel du Pèlerin de Sainte Mere l'église romaine*, précédé par une *Vie de saint Pierre de Luxembourg*. En raison des difficultés de lecture des éditions anciennes disponibles sous forme de microfilms, j'ai utilisé l'édition faite par Michel Le Noir en 1505[523], mais également celle qui a été reliée avec deux ouvrages imprimés par Jean Trepperel en 1506, et qui semble sortir des mêmes presses[524]. Il s'agit de deux in-4° gothiques, de 22 et 35 feuillets, le premier à l'écriture plus serrée, avec 38 lignes par page contre 31 pour le deuxième.

Pierre de Luxembourg était né à Ligny-en-Barrois, le 20 juillet 1369, dans la branche cadette d'une des dynasties les plus puissantes d'Europe, les Luxembourg.

---

[522] « Fille hors mys confessions, Seullette ne parlez a prestre, Laissez les en leur eglise estre, Sans quilz hurtent [*hantent*] vostre maison » (strophe 13, f. 3).

[523] *Le livre de monseigneur sainct Pierre de Lucembourg, lequel il envoya une sienne seur pour la retraire des états mondains … et est intitule la Diete de salut* (BnF MICROFILM M-10283)

[524] *Le Livre de Mgr sainct Pierre de Lucemburg, lequel il envoya a une de ["sic"] sienne seur pour la retraire des estatz mondains, intitulé la Diète de salut*, s.l.n.d. (BnF MICROFILM M-10176). Le texte est précédé par *Le chasteau de virginité* (f°A-G4) écrit par un religieux pour sa filleule qui a pris le voile (J. Trepperel à l'escu de France, 1506) et suivi par *Le dyalogue du crucefix et du pelerin compose en hierusalem lan mil quattre cens quattre vingtz et six par frere guillaume alexis…* (J. Trepperel, rue st Jacques).

Sixième enfant de Guy de Luxembourg (†1371) et de Mahaut de Châtillon (†1373), cousin issu de germain du roi Charles VI, il fut recueilli orphelin par sa tante Jeanne de Châtillon. En 1377 il alla étudier à Paris, d'abord à l'école épiscopale, puis à l'école Notre Dame. Pour Fourier de Bacourt, son biographe du XIXe siècle, Pierre de Luxembourg fut chanoine de Paris à douze ans, archidiacre de Cambrai et de Bruxelles à quatorze, évêque de Metz à quinze, et enfin cardinal à dix-sept ans[525]. D'après Geneviève Hasenohr, il faudrait encore retrancher quelques années aux étapes de cette fulgurante carrière, initiée l'année de l'élection de Clément VII, et qui s'expliquerait par le fait que le nouveau Pape cherchait l'appui des Luxembourg. En 1386, il appela le jeune cardinal auprès de lui en Avignon, où Pierre mourut des complications d'une phtisie, le 2 juillet 1387[526].

Le « Bienheureux » Pierre de Luxembourg a retenu l'attention de nombreux hagiographes, depuis la *Vita Petri cardinalis Luxemburgensis* (1388), sans doute rédigée par son maître, Jean de la Marche, qui l'assista dans ses derniers moments, jusqu'au XIXe siècle. Demandée dès 1390, suspendue par la mort de Clément VII, puis réintroduite auprès d'Eugène IV lors du concile de Bâle en 1433, sa canonisation ne fut jamais officielle mais il fut béatifié en 1527. Le texte du *Livret*, comme je l'appellerai et comme il est titré dans les vingt-et-un manuscrits qui le conservent, a sans doute été forgé après la mort de Jeanne, en 1430, et en même temps qu'une *Vie* de saint Pierre, pour soutenir la cause de sa canonisation officielle. Ce n'est pas un écrit original mais un assemblage de plusieurs unités textuelles hétéroclites qui ont été repérées par Geneviève Hasenohr. D'après elle, on peut reconnaître :

> -1) une traduction de la 2e méditation de saint Anselme ;
> -2) une traduction abrégée du *De tribus dietis* de Robert de Sorbon, dans la rédaction *a* de l'édition de F. Chambon, Paris, 1903 ;
> -3) une règle de vie dont la première partie est le démarcage d'enseignements similaires circulant en français depuis le XIIIe siècle, et la seconde l'abrégé d'un opuscule indépendant d'origine franciscaine, que l'on peut lire dans les mss fr. 190, Bruxelles 10180-10193, Londres Add. 17715 ;
> -4) trois traités ascétiques en forme de lettre, qui se rattachent à la longue tradition de la direction spirituelle et du *contemptus mundi*[527].

Cette compilation réalisée à des fins hagiographiques pourrait avoir été composée par des Célestins, ou bien par un membre de la famille, à partir de textes ou d'extraits de textes adaptés à la spiritualité du temps et adressés à une deuxième

---

[525] Étienne Fourier de Bacourt, *Vie du Bienheureux Pierre de Luxembourg, étudiant de l'Université de Paris, évêque de Metz et cardinal, 1369-1387, avec portrait, lettres et pièces justificatives*, Paris, Berche et Tralin, 1882.
[526] Geneviève Hasenohr, « Pierre de Luxembourg », *in Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, Paris, Beauchesne, tome XII, 1986, col. 1613-1614.
[527] Geneviève Hasenohr, *op. cit.*

personne. Le premier rappelle la condition humaine, la mort inéluctable et le jour du Jugement dernier, et pousse son destinataire à la pénitence. Le deuxième retient les *exempla* de Robert de Sorbon pour illustrer la contrition, la confession et la satisfaction, c'est-à-dire allégoriquement les trois journées du pénitent. Il explique comment obtenir le pardon pour les péchés commis. La règle de vie qui suit est une sorte d'*ars moriendi* qui prépare à la vie après la mort. En plus du programme de prières pour chaque partie du jour, elle enseigne le retrait, l'humilité, la sobriété et le silence.

Parmi les trois lettres du quatrième ensemble, la première est une lettre de direction spirituelle adressée à une jeune femme, qui évoque le jugement dernier et la nécessité d'une vie si vertueuse qu'elle devienne un modèle à suivre. La destinataire de la deuxième lettre est une riche femme de la noblesse qui a choisi la vie religieuse mais semble être tentée par un retour à la vie mondaine. Son confesseur et directeur spirituel l'encourage à poursuivre dans cette voie dans une sorte d'épître consolatoire. La troisième lettre de direction spirituelle indique à une jeune épouse comment allier vie active et vie contemplative, pour tenir sa maison en restant à l'écart des tentations mondaines. Ces trois lettres ont pour destinataire une femme, mais non la même, et elles ne sont ni de la plume de Pierre, ni adressées à sa sœur Jeanne. La deuxième, par exemple, parle des parents comme d'un obstacle à la vie religieuse. Or, le frère et la sœur étaient orphelins depuis leur plus jeune âge, d'un père et d'une mère qui étaient en outre connus pour leur grande piété.

Une part du succès de la compilation réside donc sans doute dans le fait qu'elle pouvait s'adresser à des jeunes filles destinées à la vie religieuse ou au mariage, comme Suzanne de Bourbon à qui sa mère Anne de France conseille l'ouvrage dans les *Enseignements* qu'elle écrit pour elle en 1505, et qui s'en inspire largement. Mais c'est aussi le nom du Bienheureux Pierre de Luxembourg qui servit à la publicité de ce *Livret* dont tous les textes ne sont pas de sa plume. La manipulation qui avait servi à des fins hagiographiques, pour soutenir sa canonisation, a donc été utilisée à des fins commerciales par les imprimeurs de la fin du XVe et du XVIe siècle, pour mieux vendre l'ouvrage.

3c. L'*Institution de la femme chrestienne*, Juan Luis Vivès/ Pierre de Changy

Pour le choix du troisième texte de cette catégorie, plusieurs textes ont été rejetés. Le premier est le conte de Grisélidis, qui connaît au moins dix-huit éditions en français entre 1482 et 1547, mais ses titres n'indiquent pas explicitement à qui ce texte

s'adresse, ni à quel effet est enrôlée l'héroïne de Boccace retouchée par Pétrarque. Parmi les nombreuses éditions du texte, sept seulement disent explicitement son intérêt didactique : celle de Lyon vers 1500 (*Singulier et proufitable exemple pour toutes femmes mariees qui veullent faire leur devoir en mariage envers Dieu et leurs marys et avoir louenge du monde : l'ystoire de dame Grisilidis…*), celle de Noël Le Coq non datée (*Histoire memorable et delectable à lire à toutes personnes en laquelle est contenu la patience de Gryselydis femme du marquis de Saluces. Ensemble l'obeissance que doivent avoir les femmes envers leurs mariz*) et celle de la veuve Chaussard en 1546 où figure également la vie de Jeanne d'Arc (*Mirouer des femmes vertueuses. Ensemble la patience de Griselidis par laquelle est demonstree l'obedience des femmes vertueuses. Lhystoire admirable de Jeanne Pucelle*) et ses quatre réimpressions. En outre, les nombreux travaux sur la réception du texte, relancés par une importante publication collective en 2000 et 2002[528], n'ont pas examiné les éditions anciennes pour savoir quelles traductions du texte elles donnaient parmi les quatre versions différentes (dont celle de Philippe de Mézières) mentionnées par Brian Woledge, qui le déplorait déjà en 1954, soit avant Lionello Sozzi, dont l'article de 1971 reste le plus complet sur la question[529]. J'ai donc laissé de côté ce texte difficile à interpréter et facile à réorienter, en raison du problème d'identification des différentes versions comme de l'absence de titre explicite dans la plupart des imprimés.

D'autres succès auraient pu être considérés. *Le Doctrinal des princesses et nobles dames* de Jean Marot a paru quatorze fois entre (vers) 1534 et 1539, mais toujours en tête du *Recueil Jehan Marot de Caen*. Bien que le titre de celui-ci qualifie l'auteur d'« escripvain de la magnanime Royne Anne de Bretaigne », il est peu probable que cette seule information ait suffi pour donner l'idée qu'il contenait un tel texte ; des recherches supplémentaires sur cet auteur seraient nécessaires pour savoir si la connotation se faisait pour le public d'alors. De même, entre 1548 et vers 1590, j'ai relevé onze éditions du texte intitulé *Cy commence une petite instruction et maniere de vivre pour une femme seculiere…* mais cinq d'entre elles au moins donnent le texte à la suite de livres d'heures, avec de nombreux autres textes de dévotion. Les éditions qui

[528] *L'Histoire de Griselda : une femme exemplaire dans les littératures européennes, vol. 1, Prose et poésie : Boccace, Pétrarque, Nerli de Mezière, Metge, Timoneda, Deloney*, éd. Françoise Cazal et al., Toulouse, PU du Mirail, 2000 (tome 2 sur le théâtre, paru en 2002). En 1933, Elie Golenistcheff-Koutouzoff se concentrait sur la réception manuscrite (*L'histoire de Grisélidis en France au XIVe et XVe siècles*, Slatkine Reprints, 1975).

[529] Brian Woledge, *Bibliographie des romans et nouvelles en prose française antérieurs à 1500*, Genève, Droz, 1954 (et supplément en 1975), p. 51-52. Lionello Sozzi, « Boccaccio in Francia nel cinquecento », *in* Carlo Pellegrini (dir.), *Il Boccaccio nella cultura francese*, Florence, 1971, p. 211-356.

donnent le texte seul sont donc moins nombreuses que celles qui donnent le texte de Vivès.

J'ai donc retenu le *De institutione feminae christianae* de Juan Luis Vivès (1524) qui, en plus de ses six éditions latines, a connu au moins neuf éditions françaises dans quatre traductions différentes, dont les titres comportaient tous l'expression « institution (ou « instruction ») de la femme chrestienne »[530]. Dès le 31 décembre 1526, dans une lettre à l'humaniste flamand Francis Cranevelt[531], Vivès fait référence à une traduction française de son ouvrage, préparée par un certain Clerc. Il pourrait s'agir de Philippe de Clerck, un commune-maître[532] de Malines, ou de Charles de Clerck, un conseiller et chambellan de l'empereur Charles V, dont la traduction a donc peut-être circulé sous forme manuscrite. La première traduction française imprimée est pourtant celle que Pierre de Changy fit de *L'Institution de la femme chrestienne* et de *L'Office du mari*. Elle sortit des presses de Jacques Kerver à Paris en 1542 et fut réimprimée au moins cinq fois[533] au cours du XVIe siècle d'après mes recherches, et jusqu'à huit ou onze fois selon les critiques[534]. L'édition de cette traduction réalisée par Achille Delboulle en 1891 et réimprimée par Slatkine en 1970 a servi de base à l'étude.

Les autres traductions sont dues pour une part à des auteurs identifiés : celle d'Antoine Tiron, publiée à Anvers par Christophe Plantin en 1579 : *Institution de la femme chrestienne, tant en enfance, mariage que viduité, avec l'office du mari, traduite en françois du latin de Louis Vives* ; et celle de Louis Turquet, sieur de Mayerne, *Institution de la femme chrestienne, tant en enfance, mariage que viduité ; ensemble le devoir du mari, le tout mise en françois du latin de Louis Vives par LTL*, parue à Lyon en 1580 chez Jean II de Tournes. Une autre traduction est anonyme : l'*Instruction chretienne pour femmes et filles mariées et à marier : de la paix & union qu'elles doivent moyenner & entretenir en Mariage*, publiée en 1558 par Jaspar de Rémortier à

[530] Enrique González González liste les éditions latines et donne le chiffre de 25 éditions françaises en trois versions différentes entre 1542 et 1587, sans donner le détail, dans « Fame and Oblivion », *A companion to Juan Luis Vives*, éd. Charles Fantazzi, Leiden-Boston, Brill, 2008, p. 359-413 (p. 365).
[531] Henri de Vocht, *Litterae virorum eruditum ad Franciscum Craneveldium*, Louvain, 1928 (Ep. 217, p. 568).
[532] Un chef de la commune, en Flandres.
[533] J'ai retrouvé les traces de cinq éditions : par Kerver en 1543, par Denis Janot pour Galliot Du Pré en 1545, par Ponce Rosset à Paris en 1546, et deux éditions lyonnaises par Sulpice Sabon non datées.
[534] D'après C. Fantazzi et C. Matheeussen, le texte de Changy fut réimprimé huit fois : en 1543, 1545, 1549, 1552 et 1579 à Paris, puis en 1545, 1547 et 1549 à Lyon par Jean de Tournes (Juan Luis Vivès, *De Institutione Feminae christianae, liber primus*, trad. et éd., Leiden-New York-Köln, E.J. Brill, 1996, p. XIX). En 1917, Alfred Cartier mentionnait 11 éditions de cette traduction : deux en 1543 et une en 1545 chez Kerver, une en 1545 chez Galliot Du Pré, une sans nom à Paris en 1549, une chez Cavellat en 1579, puis à Lyon, une chez Sulpice Sabon vers 1543 et quatre chez Jean de Tournes, en 1543, 1545, 1547 et 1549 (« La première traduction française du « De Institutione foeminae christianae », de J. L. Vivès et son auteur Pierre de Changy. 1543 », *Revue des livres anciens, documents d'histoire littéraire de bibliographie & de bibliophile*, Pierre Louÿs (dir.) et Louis Loviot (rééd.), tome II, Paris, Fontemoing et Cie éd., 1917, p. 195-200).

Rouen. D'après Du Verdier, qui attribue le texte à Pierre de Changy, ce même titre était sorti des presses de Poitiers en 1545[535]. L'édition rouennaise contient effectivement une lettre de dédicace adressée aux dames chrétiennes mariées ou à marier, faite à La Rochelle et datée de 1545, mais elle est suivie d'une critique de la traduction de Changy. Cette édition contient une traduction du deuxième livre seulement de l'ouvrage de Vivès, intitulé ici « De la paix et concorde qui doibt estre en Mariage[536] ».

En outre, le succès du texte est attesté par les traductions en plusieurs autres langues. La première est faite en espagnol par l'italien Giovanni Giustiniani, au service de Ferdinand d'Aragon et de son épouse Germaine de Foix, à qui il dédicace le texte. L'édition princeps, faite à Valence en 1528, est suivie de nombreuses rééditions[537]. Une traduction en anglais faite par l'humaniste Richard Hyrde, précepteur chez Thomas More, sort en 1529 (un an après sa mort) des presses londoniennes de Thomas Bertelet, qui la réimprime neuf fois jusqu'à la fin du siècle[538]. Dans la dédicace à la reine Catherine, qui a financé la première édition, Hyrde loue le texte de Vivès et le zèle déployé par la reine comme « patronne » de l'éducation des femmes, stigmatisant ceux qui les empêchent d'étudier. La traducteur avait publié en 1524 la première défense de l'éducation des femmes en anglais : la préface de la traduction du *Precatio dominica in septem portiones* d'Érasme, réalisée par Margaret Roper, fille ainée de Thomas More, et offerte à la nièce de ce dernier, Frances Staverton[539]. Ajoutons que la première traduction en allemand du *De institutione feminae christianae*, fournie par Christoph Bruno, est imprimée à Augsburg en 1544 ; la traduction italienne de Pietro Lauro de Modène paraît à Venise en 1546 ; et une traduction en néerlandais basée sur le texte français de Changy est publiée à Anvers en 1554.

Juan Luis Vivès, célèbre humaniste et pédagogue européen du XVIe siècle, était né en mars 1492 à Valence, en Espagne, dans une famille aisée de Juifs convertis

---

[535] Du Verdier (V, 257), suivi par Papillon (*Biblioth. des auteurs de Bourgogne*, I, 129).

[536] Elle est introduite par un huitain de décasyllabes « sur l'androgyne de Platon, enseignement », suivie de quatorze octosyllabes « Contre les misogynes et mesdisants de la teste des Femmes » signés « l'aiguillon maculé », d'une adresse au lecteur en latin et de trois sonnets « sur l'institution de mariage » signés J. Grévin.

[537] Elle est revue par un anonyme dont la traduction sort à Alcalá en 1529, et réimprimée à Séville en 1535, Saragosse en 1539, 1545 et 1555, Zamora en 1539 et Valladolid en 1584.

[538] Une vers 1531, deux en 1541, une en 1547, deux en 1557, une en 1585 et une dernière en 1592 d'après C. Fantazzi et C. Matheeussen, *op. cit.*, p. XVIII.

[539] « Richard Hyrde unto the moost studyous and vertuous yonge mayde Fraunces. S. sendeth gretynge and well to fare », in *A devout treatise upon the Paternoster made fyrst in Latin by the moost famous Doctour Mayster Erasmus Rotorodamus and turned into Englyshe by a young vertuous and well learned gentylwoman of XIX yere of age*, London, 1524. La traductrice est d'abord louée pour son comportement d'épouse exemplaire, ses vertus, sa prudence, son humilité, ensuite pour le soin qu'elle apporte à ses études, dont elle fait profiter son mari.

négociants en tissus[540]. Il a d'abord étudié le latin, le grec, la poétique et la rhétorique dans la toute nouvelle université de sa ville natale, fondée en 1501. Il a pu y observer la lutte entre l'enseignement scolastique traditionnel et l'humanisme naissant qui a déterminé son propre parcours littéraire. Entre 1509 et 1514, il réside à Paris mais effectue de fréquents séjours à Bruges où vivent plusieurs familles de commerçants valenciens d'origine juive. Il suit des cours à la faculté des Arts de la Sorbonne, puis parallèlement sans doute au collège de Montaigu. Il découvre les classiques grecs et latins, puis l'œuvre d'Érasme qu'il se met à admirer. De 1514 à 1523, il vit à Bruges où il entre dans le cercle des érasmiens et rencontre le maître, avec lequel il se lie d'amitié. En 1517 il enseigne à l'université de Louvain et devient le précepteur de Guillaume de Croy, évêque de Cambrai depuis 1516, qui devient cardinal de Tolède l'année suivante (à 19 ans) et qu'il accompagne à Paris en 1519, où il se lie d'amitié avec Guillaume Budé.

Son premier texte publié, l'*Adversus pseudodialecticus* (*Contre les pseudo-dialecticiens*, 1519), est une critique de l'enseignement dispensé à la Sorbonne et des subtiles discussions théologiques et philosophiques de l'époque. Après la mort du jeune cardinal son mécène, il se consacre, à la demande d'Érasme, au commentaire de *La Cité de Dieu* de saint Augustin, qu'il achève en 1522 et dédicace au roi d'Angleterre. En 1523, il enseigne le latin et le grec à l'Université d'Oxford grâce à l'influence de Thomas More. Il vit à la cour et jouit des bonnes grâces de la reine Catherine et du roi Henri VIII. Il retourne à Bruges en 1524 pour épouser Margarita Valldaura, la fille d'une famille de Juifs convertis dont il a été le précepteur, puis revient en Angleterre. Il s'intéresse alors à la philosophie, à la morale et à la politique. En 1526, dans *De subventione pauperum*, il préconise la mise en place d'un système d'institutions publiques pour remédier à la pauvreté. En 1527, lorsque le couple royal divorce, il prend publiquement la défense de Catherine d'Aragon et s'oppose au remariage du roi avec Anne Boleyn. Il s'attire la disgrâce du souverain, perd sa chaire à l'université, est arrêté puis expulsé. Il retourne à Bruges, où il vivra de 1528 jusqu'à sa mort en 1540.

Cette époque de maturité voit naître ses traités les plus importants. Il s'intéresse aux causes de la guerre et aux moyens d'atteindre la paix en 1529 dans *De concordia et discordia in humano genere*, qu'il offre à Charles Quint. En 1531, il écrit son célèbre *De disciplinis* (*De l'instruction*) où il analyse les matières enseignées à l'époque et ébauche un système complet d'éducation avant de dresser le portrait de l'humaniste

[540] Des persécutions pour retour secret au judaïsme – d'abord en 1477 puis en 1522 pour le deuxième procès qui se termina deux ans plus tard dans les flammes pour son père – expliquent sans doute le fait que Vivès ne retourna pas en Espagne. Il est enterré dans l'église saint Donatien de Bruges.

idéal. Il complètera ce programme avec un art rhétorique (*De ratione dicendi*, 1532), avant d'écrire *De anima et vita* (1538), qui traite de la nature humaine, animale et rationnelle, puis des passions de l'âme. Il consacrera sa dernière œuvre à l'apologie de la foi chrétienne : *De veritate fidei christianae*, publiée à titre posthume en 1543. Mais il est principalement connu comme pédagogue, pour s'être occupé de l'éducation des femmes et des hommes, pour avoir placé la psychologie à la base de la formation, et la sagesse comme but de toute formation intellectuelle[541].

Les premières œuvres de Vivès pédagogue datent de son séjour en Angleterre et sont intimement liées au texte qui nous intéresse. Le 18 mars 1523, lorsqu'il arrive en Angleterre, ses écrits sont connus par l'intermédiaire d'Érasme et de Thomas More. Catherine d'Aragon, qui a reçu une solide éducation en latin (inhabituelle pour l'époque), lui commande un plan d'étude pour l'apprentissage du latin de la princesse Mary, âgée de 7 ans, que Vivès livre dans une lettre datée d'Oxford en octobre 1523. Dans le même temps, un des patrons d'Érasme, William Blount, Lord Mountjoy – par ailleurs chambellan de la reine et marié à Isabel Villegas, une Espagnole de sa suite – lui commande un texte pour l'éducation de son fils Charles Blount. Les deux traités épistolaires formeront les deux parties de son *De ratione studiis puerilis* (*De la raison des études enfantines*, 1523), consacré au cycle d'enseignement précédant les études universitaires, et qui traite donc de l'éducation des filles et des garçons.

Le premier livre est destiné au précepteur de la princesse Mary, Thomas Linacre, médecin, prêtre, grand humaniste et ami de Vivès. Il est probable que les deux hommes partagèrent la charge de l'éducation de l'héritière du trône jusqu'à la mort de Linacre (1524), qui lui avait dédicacé en latin ses *Rudimenta grammatices* en anglais[542]. Dans la dédicace à la reine, Vivès affirme que la raison devra servir de guide au précepteur de sa fille et qu'il se contente seulement d'indiquer les thèmes que cet homme docte et honorable développera[543]. Il donne des conseils pour guider l'apprentissage du latin, recommande l'étude de Cicéron, Sénèque, Plutarque, Platon, saint Jérôme et saint Augustin, mais aussi la lecture de l'*Enchiridion,* des *Paraphrases* et de *L'Institution du prince* d'Érasme, de même que celle de l'*Utopie* de Thomas More. Pour parer aux inconvénients d'un enseignement particulier et créer l'émulation, il conseille aussi la

[541] Renseignements bibliographiques empruntés à la synthèse de Ricardo Marín Ibañez, « Juan Luis Vives (1492 ?-1540) », *Perspectives : revue trimestrielle d'éducation comparée* (Paris, Unesco : Bureau international d'éducation), vol. XXIV, n° 3/4, 1994 (91/92), p. 775-792.
[542] Texte traduit en latin par George Buchanan et souvent imprimé avec de *De ratione studii puerilis* de Vivès. Sur l'éducation de la princesse, voir Andrew W. Taylor, « "Ad Omne Virtutum Genis" ? Mary betwen Piety, Pedagogy and Praise in early Tudor Humanism », *in* Susan Doran et Thomas S. Freeman (dir.), *Mary Tudor : Old and New perspectives*, London, Palgrave Macmillan, 2011, p. 103-122.
[543] José Ramón Fernández Suárez, « Luis Vives : Educador de los jóvenes ingleses », *Revista de filologia inglesa*, n° 17, 1993, p. 141-150.

présence aux leçons d'autres jeunes filles à la conduite irréprochable. Le texte recommande ensuite d'inculquer la piété et l'amour du travail, de l'étude et de la vertu. Le deuxième livre – celui écrit pour l'éducation de Charles – contient une liste de lecture plus étendue, avec en plus les historiens (Tite-Live, Salluste…), les naturalistes (Pline…), les grammairiens (Quintillien…), les orateurs (Isocrate, Démosthène…), et les *Colloques* d'Érasme. Dans *De ratione studiis puerilis,* Vivès prône l'expérience dont on déduit des règles, loue l'apprentissage de la langue, de la rhétorique et de la morale. Il guide les précepteurs et les maîtres pour qu'ils soient à l'écoute de leurs élèves, bienveillants et encourageants.

Dans la lignée de cet ouvrage, le *De institutione feminae christianae* qui nous occupe est un plan général pour l'éducation de la princesse Mary, divisé en trois livres centrés sur la virginité, le mariage et le veuvage : *De educatione virginis infantis, De conjugio, De viduis*. Le texte paraît en latin à Anvers en janvier 1524, sous un titre qui ne satisfait pas l'auteur[544] mais qui est pourtant repris dans les réimpressions de 1538, 1540, sans date, puis en 1555 dans ses *Œuvres*. Vivès complète ensuite son œuvre pédagogique avec deux textes rédigés en 1524. Il dédicace à Mary le *Satellitium animi vel Symbola* (*La Garde de l'âme*), liste commentée de plus de 200 symboles accompagnés de maximes qui s'inscrit dans la tradition de la *sententia* et de la gnomologie antiques. Il adresse aussi à un jeune garçon l'*Introductio ad sapientiam,* une synthèse de la morale stoïque et chrétienne sous forme de 600 brèves rubriques qui sont autant de préceptes, de prescriptions et de défenses où la pédagogie morale côtoie les règles de vie et la civilité[545]. Les deux œuvres ont été publiées en un seul volume avec le *De ratione studii puerilis*. Enfin, encouragé par des amis comme Alvaro de Castro, avec qui il a partagé une résidence à Londres fin 1524, Vivès décide d'écrire sur les devoirs des maris. *De officio mariti* est rédigé d'abord en espagnol, dédicacé à Juan Borja, duc de Gandia près de Valence, puis paraît en latin à Bruges en 1529.

La version de Pierre de Changy n'est pas la meilleure traduction mais celle qui a le plus circulé[546]. Pierre de Changy était sans doute le petit-fils de Michel de Changy, premier maître d'hôtel de Philippe le Bon, et le fils de Jean Andras, écuyer et seigneur

[544] Dans une lettre à Cranevelt datée du 25 janvier 1524, Vivès se dit insatisfait du titre que l'éditeur a donné à son ouvrage. Voir J.L. Vivès, *De Institutione Feminae christianae, liber primus*, trad. et éd. C. Fantazzi et C. Matheeussen, trad. C. Fantazzi, Leiden-New York-Köln, E.J. Brill, 1996, p. XI.
[545] Étienne Wolff, « Maximes et sentences dans l'œuvre de l'humaniste Vivès », *Seizième siècle*, 2005, vol. 1, n° 1, p. 135-143.
[546] Voir Pollie Bromilow, « An Emerging Female Readership of Print in Sixteenth-Century France ? Pierre de Changy's Translation of the *De institutione feminae Christianae* by Juan Luis Vives », *French Studies*, 2013, vol. 67, n° 2, p. 155-169.

de Changy, un village près d'Époisses en Côte-d'Or[547]. Les pièces liminaires de l'édition princeps nous apprennent qu'il entreprit de traduire le texte de Vivès à plus de soixante ans, de retour chez lui après plusieurs campagnes de guerre, presque paralytique. Il aurait aussi achevé, au cours de ses campagnes, une traduction des six livres de l'*Histoire naturelle* de Pline, version qui a dû rester inédite tandis que son *Sommaire des singularitez de Pline, extrait des seize premiers livres de sa naturelle histoire* a été imprimé en 1542[548]. Pierre de Changy avait plusieurs enfants : Blaise, curé d'Époisses, Jacques, docteur en droit et avocat à Dijon, et deux filles pour lesquelles il traduisit le texte de Vivès : Marguerite, qui n'était pas mariée, et sa sœur, épouse de M. de Villesablon. Son texte a été publié de façon posthume, d'après ce que dit l'édition de 1542. Delboulle, l'éditeur du texte au XIXe siècle, se trompe donc en situant la mort de Pierre de Changy en 1553 ou 1563.

4. « RECUEILS DE MODÈLES/ VIES D'HOMMES ET DE FEMMES CÉLÈBRES »

4a. La *Légende dorée*, Jacques de Voragine/ Jean de Vignay

Sans conteste, *La Légende dorée* de Jacques de Voragine (fin XIIIe s.) est le recueil de cette catégorie qui a eu le plus de succès, avec 43 éditions entre 1475-1477 et 1557. Ce texte a été retenu en raison de sa célébrité dès avant l'invention de l'imprimerie, bien que les mots *vie* ou *célèbre* (ou l'un de leurs équivalents) n'y figurent pas, et bien que ces tirages présentent des différences. La plupart donnent en effet un nombre de Vies supérieur à celui des 177 chapitres de la version originale, qui oscille entre 226 et 444 Vies selon les éditions[549]. C'est la traduction de Jean de Vignay révisée par Jean Batailler[550] et imprimée le 18 avril 1476 par Barthélemy Buyer pour Guillaume le Roy qui a été retenue pour cette étude. D'après Brenda Dunn-Lardeau, l'éditrice du texte, elle ne comprend que les saints de la *Legenda aurea* originale et est l'*editio princeps* de 41 autres, dont la dernière parut en 1557, avec en cours de route quelques modernisations, omissions ou additions, visant soit à répondre aux dévotions régionales ou nationales, soit à rajeunir le légendier. Il s'agit d'un des premiers livres datés

[547] D'après l'éditeur du texte A. Delboulle, *Livre de l'institution de la femme chrestienne, tant en son enfance que mariage et viduité, aussi de l'office du mary. Naguères composez en latin par Jehan-Loys Vivès et nouvellement traduictz en langue françoyse par Pierre de Changy* [1542], Genève, Slatkine Reprints, 1970 [Le Havre, Lemale, 1891], p. V-VII.
[548] Le texte fut d'abord imprimé à Paris en 1542, puis à Lyon en 1546 (J. de Tournes) et 1551, puis de nouveau à Paris en 1559 chez Richard Breton.
[549] Brenda Dunn-Lardeau et Dominique Coq, « Fifteenth and Sixteenth-Century Editions of the *Légende dorée* », *BHR*, XLVII (1985), p. 87-101.
[550] Révisions faites à l'aide de l'édition latine donnée par U. Gering, M. Crantz et M. Friburger à Paris en 1475.

imprimés en français. Il se présente sous la forme d'un gros volume in-folio de 367 feuillets à 42 lignes par page disposées en deux colonnes[551]. Le texte a été étudié à partir de l'édition critique établie pour Champion par Brenda Dunn-Lardeau en 1997.

Pour répondre aux tactiques de promotion des premiers imprimeurs, l'ouvrage imprimé est le plus souvent titré *Legende doree en françoys* ou *La vie des saints en françoys*, mais parfois aussi *La Vie et Légende des Sainctz et Sainctes*, *La Legende doree ou Vie des sainctz et sainctes*, ou encore *La vie des sainctz et sainctes dite Legende doree*[552]. Au Moyen Âge, l'ouvrage était désigné comme *Legenda sanctorum* (*Légende des saints*) ou comme *Historia lombardica* ou *longobardica* (*Histoire lombarde*, en référence à la chronique contenue dans l'avant-dernier chapitre, qui commence à l'arrivée des Lombards en Italie). C'est donc la première appellation qui a été retenue, dans laquelle *Legenda* est l'équivalent du mot *lectio*. *Legenda sanctorum* signifie donc « lectures de la vie des saints », ou « ce qu'on doit lire à propos des saints », c'est-à-dire leur *vita* ou leur *passio*. Œuvre de compilation hagiographique écrite afin de constituer un bréviaire pour les laïcs, la *Légende Dorée* recueille la liste des saints constituée par la liturgie de l'époque : les martyrs, les confesseurs, les vierges, les Pères du désert, et les saints « modernes » du XIIIe siècle.

La *Légende dorée* est aussi un légendier *per circulum anni*, qui suit l'ordre du calendrier et découpe l'année (qui commence à l'Avent) en quatre « temps » : la déviation, la rénovation ou le retour, la réconciliation et la pérégrination. Les récits hagiographiques des 165 saints et saintes y sont entrelacés avec douze chapitres qui présentent les fêtes majeures du calendrier chrétien et occupent quarante pour cent du texte. Les chapitres sont donc de longueur, de nature et de portée fort différentes. Des paragraphes *de nomine* figurent en tête de la plupart des Vies, avec des « étymologies » développées qui expliquent l'élection divine des saints ou des saintes. Ils indiquent la sanctification dès le moment du baptême et fournissent également au prédicateur la possibilité d'une glose sur leurs noms. À quoi s'ajoutent la longue chronique de l'avant-dernier chapitre, les considérations didactiques et théologiques semées dans les vies, les mentions des sources les plus authentiques et les plus édifiantes pour présenter la matière… Alain Boureau a raison de dire que le sens strict du terme « hagiographe » ne

[551] D'après la notice de la bibliothèque du château de Chantilly (cote XX-(1)-C-007), et mon observation de l'exemplaire numérisé sur Google Books.

[552] Caen, M. et G. Angier et J. Berthelot, pour J. Macé, S. Lefranc, Julien et Jacques Macé à Rennes, in-4° s.d. ; Paris, Nicolas Couteau pour Jean Petit, 1506 ; Paris, Nicolas Couteau pour Pierre Sergent, 1547. Dans la liste des 43 éditions du texte, seules ces trois éditions portent un titre bi-genré, mais notons que dans plusieurs d'entre elles, la page de titre était inexistante ou a disparu depuis. Voir Brenda Dunn-Lardeau et Dominique Coq, *op. cit.*

convient pas à Jacques de Voragine, dont l'œuvre est plutôt « une encyclopédie de la religion chrétienne[553]. »

Les récits hagiographiques visaient l'édification du peuple, qui motivait alors les prêches des dominicains[554]. Comme les recueils d'*exempla*, ils fournissaient aux prédicateurs des histoires édifiantes qui séduisaient le public. La plupart des récits rassemblés en recueil étaient donc raccourcis, pour tenir en un seul volume. Pourtant le texte de Voragine est entre trois et quatre fois plus volumineux que ceux de ses prédécesseurs. Il ne permettait donc pas l'usage portatif, direct et immédiat, que les prédicateurs pouvaient faire des textes de Jean de Mailly et Barthélemy de Trente. En outre, les longs extraits d'histoires apocryphes, comme celui qui traite des folies criminelles de Néron et de son rêve d'être enceint, ou encore le très long *excursus* sur la vie de Mahomet et le développement de l'Islam, n'avaient pas grande pertinence pour la prédication, pas plus que la chronique des Lombards. On peut donc supposer que l'auteur visait également la lecture privée, laïque ou religieuse. *La Légende Dorée* est bien une tentative de vulgarisation, de « laïcisation » de la science religieuse, en même temps qu'un catalogue des vies exemplaires et édifiantes de saints et de saintes.

Italien, Jacques de Voragine était né vers 1226-28 à Varazze sur la côte de Ligurie. Entré au couvent dominicain Santa-Maria-in-Castello de Gênes en 1244, envoyé entre 1246 et 1251 au *Studium generale* de Bologne, centre de l'ordre dominicain, il était revenu à Gênes en 1252 comme lecteur. Sous-prieur de son couvent en 1258, il avait ensuite enchaîné les responsabilités dans les monastères dominicains de toute l'Italie du Nord, jusqu'à assumer la charge d'archevêque de Gênes de 1292 jusqu'à sa mort, le 14 juillet 1298[555]. Parallèlement, il avait écrit une traduction de la Bible en langue italienne, un volumineux commentaire de saint Augustin, et plusieurs recueils de sermons : 305 sur les saints (*Sermones de omnibus sanctis*), 160 sur les principaux dimanches de l'année (*Sermones dominicales*), 99 sur le Carême (*Sermones quadragesimales*) et 161 sur les symboles appropriés à la Vierge (*Liber mariale*). À la fin de sa vie, il avait également rédigé quelques opuscules d'hagiographie locale et une *Chronique de Gênes*.

---

[553] *La Légende dorée*, éd. Pléiade, *op. cit.*, p. XVI.

[554] Selon Humbert de Romans, maître général de l'ordre à partir de 1254, « si dans un pays on disait la messe trente ans sans prêcher, et si dans un autre pays on prêchait trente ans sans dire la messe, les gens seraient plus chrétiens dans le pays où l'ont aurait prêché », *De eruditione praedicatorium*, cité par Nicole Bériou, *L'Avènement des maîtres de la parole*, Institut d'études augustiniennes, 1998, t. I, p. 603, n° 10.

[555] Éléments biographiques empruntés à l'édition de *La Légende dorée* dans la « Bibliothèque de la Pléiade », Alain Boureau (dir.), préface de Jacques Le Goff, Paris, Gallimard, 2004, p. XXV à XXVIII.

Pour le récent éditeur de la *Légende dorée* en latin[556], la rédaction du texte se serait étalée sur plus de 30 ans, de 1260 jusqu'à l'archiépiscopat de Gênes. Il y aurait eu une première puis une deuxième version, elle-même révisée deux fois. Voragine (ou son entourage) n'aurait cessé de réviser l'ouvrage, y ajoutant miracles, louanges patristiques, mais aussi précisions nouvelles et discussions critiques. De la même manière, des copistes après lui ajouteront des chapitres à la *Légende*, ainsi que d'innombrables interpolations dans le texte original. Certaines éditions latines anciennes multiplient déjà par deux le nombre de chapitres[557], comme le font certaines éditions anciennes en français.

La facilité avec laquelle on pouvait, sans détruire l'ensemble, ajouter ou insérer des chapitres nouveaux a contribué à l'important succès de l'ouvrage, copié sous la forme austère d'un livre de référence ou dans des manuscrits de luxe richement illustrés. Plus de mille manuscrits conservent l'œuvre latine, dont les éditions furent plus nombreuses au seul XVe siècle que celles de la Bible[558]. Les catalogues en mentionnent près de cent différentes, publiées entre les années 1470 et 1500, à quoi s'ajoutent d'innombrables traductions françaises, anglaises, hollandaises, polonaises, allemandes, espagnoles, tchèques, etc. L'ouvrage a contribué à légitimer l'usage sérieux des langues nationales, en même temps qu'il a servi d'outil majeur de propagation de la foi, car « son aspect de somme de dévotion sans inutiles complications théologiques faisait de la *Légende dorée* un instrument d'édification pour les membres jugés les plus fragiles ou les moins lettrés de l'Église[559] ». Du XIIIe au XVIe siècle, il est donc *le* livre du peuple.

La critique n'est pas parvenue à savoir si la *Légende dorée* jouissait d'un statut institutionnel dans l'ordre dominicain, dans les couvents, dans les écoles de l'ordre ou même à l'université. Le texte doit peu à la scolastique et les références et citations de Voragine ne reflètent guère la culture savante des universités[560]. On ne connaît aucune glose de la *Légende dorée*, comme il en existe par exemple de l'*Histoire scolastique* de Pierre le Mangeur (fin XIIe s.). Les grands scolastiques ne répugnaient pourtant pas à tirer des arguments des Vies de saints et pour Alain Boureau, la *Légende dorée* « devait être considérée comme une compilation raisonnablement critique », utilisée « dans les

[556] Iacopo da Varazze, *Legenda aurea,* Giovanni Paolo Maggioni (éd.), Florence, 1998 ; rééd. corrigée en 1999.
[557] D'après l'introduction de l'édition Pléiade, *op. cit.*, p. XLVI.
[558] Selon Brenda Dunn-Lardeau, dans *La Légende dorée*, trad. Jean de Vignay (éd.), Paris, Champion, 1997, p. 9.
[559] *La Légende dorée*, éd. Pléiade, *op. cit.*, p. XLVII.
[560] Sauf quelques ajouts à la seconde édition de la *Légende dorée* qui pourraient être le fait de collaborateurs.

écoles, comme un indispensable instrument, non loin des chroniques et histoires[561] ». Barbara Fleith a soutenu que le recueil avait sa place à l'université ou dans les *studia* en se fondant sur le fait que 28 manuscrits portent des notations de *pecia*[562], système de copie dont, en principe, seuls les manuscrits à usage universitaire bénéficiaient[563]. Brenda Dunn-Lardeau affirme quant à elle que le texte était diffusé comme manuel scolaire dans les écoles dominicaines et franciscaines[564]. Les tables d'indexation ajoutées au texte dès la fin du XIIIe siècle indiquent en tout cas que le texte était un outil de consultation précieux[565].

Parmi les dix traductions françaises du légendier de Jacques de Voragine, celle qui eut le plus de succès fut commandée par Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe VI, à Jean de Vignay[566]. Né dans les environs de Bayeux en Normandie entre 1282 et 1285, ce religieux hospitalier de Saint-Jacques-du-Haut-Pas avait fait des études de droit à Paris. Il est l'auteur de onze traductions dans les années 1326-1350. Proche de la cour du premier Valois, il offrit trois textes au souverain, un au dauphin et la plupart à la reine Jeanne, sa patronne[567]. Les plus célèbres de ses traductions sont celles du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais (*Le Miroir historial*) vers 1330-1332, du *Liber super ludo scaccorum* de Jacques de Cessoles (*La moralité des nobles hommes et des gens du peuple soubz le gieu des eschés*) entre 1332 et 1350, et du texte de Voragine, réalisée entre 1333 et 1346, qui fut choisie sur toutes les autres pour être livrée à l'impression au XVe siècle.

4b. Les *Faits et dits mémorables*, Valère Maxime/ S. de Hesdin, N. de Gonesse

Pour la sélection du deuxième texte de cette catégorie, trois succès du Ier siècle entraient en concurrence : *Les Faits et dits mémorables* de Valère Maxime (12 éditions et 3 abrégés en français entre 1476 et 1581), *Les vies des hommes illustres* de Plutarque

[561] *La Légende dorée*, éd. Pléiade, *op. cit.*, p. XXIV.
[562] Les libraires parisiens qui travaillaient pour les universitaires découpaient des manuscrits-sources (les *exemplaria*) en cahiers (les *peciae*) qui circulaient plus rapidement d'un copiste à l'autre.
[563] Barbara Fleith, « *Legenda aurea* : destination, utilisateurs, propagation. L'histoire de la diffusion du légendier au XIIIe et au début du XIVe siècle », *in* Sofia Boesch Gajano (dir.), *Raccolte di vite di santi dal XIII al XVIII secolo*, Brindisi, Schena Editore, 1990, p. 41-48.
[564] *La Légende dorée*, trad. Jean de Vignay, éd. Brenda Dunn-Lardeau, Paris, Champion, 1997, p. 9.
[565] Le travail d'indexation conduisit à la confection de fascicules indépendants et à un système de concordance numérotée, applicable aux divers formats des manuscrits. Voir Paolo Mariani et Franco Morenzoni, « *Quoniam sicut dicit Ysidorus*. Les tables médiévales de la *Légende dorée* », *in* Barbara Fleith et Franco Morenzoni (dir.), *De la sainteté à l'hagiographie. Genèse et usage de la* Légende dorée, Genève, Droz, 2001, p. 173-209.
[566] Une trentaine de manuscrits conservent cette traduction.
[567] Voir Mattia Cavagna, « Jean de Vignay : actualités et perspectives », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 27 : 1, 2014, p. 141-149.

(10 éditions et 5 abrégés entre 1559 et 1588), et les *Héroïdes* d'Ovide (26 éditions en français entre 1500 et 1580). Le deuxième texte a été écarté en raison de son impossible comparaison avec la popularité du premier, déjà très en faveur au Moyen Âge (650 manuscrits latins répertoriés[568]), très vite publié (la BnF conserverait 46 éditions latines[569]) et, dans les éditions en français, plus souvent donné entièrement que l'œuvre de Plutarque. Les *Héroïdes* ont quant à elles semblé avoir davantage leur place dans la catégorie des textes « sur, pour ou contre l'amour » que dans celle des Vies d'hommes et de femmes célèbres, vu que dix-huit sur vingt-et-une des lettres rassemblées là sont des épîtres amoureuses rédigées par des héroïnes de la mythologie[570].

La célébrité des *Facta et Dicta memorabilia* a souvent dispensé les imprimeurs de gloser ce titre en le traduisant. Certains titres, comme *Valère Maxime en françois* ou *Les Neuf livres de Valère le Grant*, indiquent que le nom de l'auteur suffisait. Il s'agit du seul texte pour lequel l'édition utilisée n'est pas une édition du XVIe siècle ou une édition critique donnant le texte tel qu'il était lu à l'époque, d'abord parce qu'il aurait fallu faire le choix entre la traduction diffusée dans la première moitié du siècle et celle de Jean Leblond qui la remplace à partir de 1548, ensuite en raison de la difficile lecture ou accessibilité de ces éditions. L'édition scientifique donnée aux Belles Lettres par Robert Combès[571] étant incomplète, j'ai opté pour la traduction de Pierre Constant (Garnier, 1935), en ligne sur le site de Philippe Remacle[572]. Pour comprendre sous quelle forme les lecteurs du temps avaient eu accès au texte, j'ai toutefois consulté l'édition donnée par Antoine Vérard entre 1499 et 1503 de la traduction de Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse, disponible sur Gallica. Cet in-folio intitulé *Valere le Grant* comporte 355 feuillets présentés en deux colonnes à 50 lignes par page.

La compilation d'exemples historiques et légendaires de Valère Maxime, haut magistrat sous le règne de l'empereur Tibère, avait été rendue publique en l'an 31. C'est à partir du IXe siècle que « Valère le Grant » devint un des historiens latins les plus lus, ce qu'il resta jusqu'au XVIIe siècle. L'histoire romaine étant considérée comme une

---

[568] Selon Frédéric Duval, *Lectures françaises de la fin du Moyen Âge, Petite anthologie de succès littéraires*, Genève, Droz, 2007.

[569] D'après Patricia Eichel-Lojkine, *Le Siècle des grands hommes : les recueils de vies d'hommes illustres avec portraits au XVIe siècle*, Louvain, Peters, 2001, p. 30.

[570] Louise de Savoie est à l'origine de la première traduction en français, effectuée dans les années 1490 par l'un de ses proches, Octovien de Saint-Gelais. D'après Frédéric Duval et Françoise Vieillard, sur les 26 éditions de ce texte en français 22 donnent cette traduction, accompagnée (9 fois) par quatre épîtres traduites par André de la Vigne à partir de 1534. Selon leur « miroir des classiques » (elec.enc.sorbonne.fr/miroir/heroides/traduction/para=octovien.html consultée le 7 juillet), dans les quatre dernières éditions il ne subsiste que neuf épîtres traduites par Saint-Gelais, les autres étant remplacées par les traductions de Charles Fontaine (10 épîtres) et Saint-Romat (2 épîtres).

[571] *Faits et dits mémorables*, Paris, Les Belles Lettres, 1995 et 1997.

[572] En ligne : remacle.org/bloodwolf/historiens/valere/index.htm

source importante de sagesse dès l'époque carolingienne, son ouvrage avait rapidement constitué une autorité en matière de morale. Il était en outre facilement consultable en raison de sa composition : chacun des neuf livres était subdivisé en chapitres consacrés à des vices ou des vertus, illustrés en ouverture et en clôture par des exemples romains et étrangers, et précocement dotés de titres éclairants par les copistes. Les « faits » (actions mémorables) et les « dits » (propos mémorables) alternent sans cesse dans les récits, avec de nombreux discours directs dans certains chapitres comme celui qui traite du courage, auquel l'auteur cherche sans doute à donner une saveur épique. Les récits (même les plus courts) sont encadrés par des commentaires qui les introduisent ou les concluent, les éclairent ou les jugent et les relient les uns aux autres.

Les *facta et dicta* sont destinés à soutenir une démonstration pour la conduite de laquelle l'auteur maintient le lien avec ses lecteurs à travers l'utilisation de procédés littéraires riches et variés : juxtaposition, énumération, parallèlismes, exclamations et invectives, questions, apostrophes, sentences finales, etc.[573]. Ouvrage utilitaire en tant que catalogues d'exemples, le texte de Valère Maxime avait donc été littérairement élaboré avec tous les ressorts de la rhétorique ancienne. L'œuvre a sans doute servi aux orateurs pour élaborer leurs démonstrations et orner leurs discours jusqu'à la fin de l'Empire romain, avant d'être utilisée comme simple documentation par des écrivains comme Pline l'Ancien, Aulu-Gelle ou Plutarque, intéressés seulement par son contenu. Elle retrouva en revanche sa fonction première avec les orateurs chrétiens, et l'*exemplum* sa fonction de démonstration à laquelle le Moyen Âge et la Renaissance eurent massivement recours. C'est ce qui explique alors la célébrité de « Valère le Grant », la large diffusion de son œuvre et de ses commentaires[574].

Plusieurs traductions en avaient été faites dès avant la période de l'imprimerie, dont celle commencée par Simon de Hesdin en 1375-1383 pour le roi Charles V et achevée en 1401-1404 par Nicolas de Gonesse pour le duc Jean de Berry. Elle a rendu le texte accessible à un public plus large, dont la compréhension était en outre facilitée par les longs commentaires des traducteurs[575]. Conservée dans une cinquantaine de manuscrits du XVe siècle, elle fut imprimée dès 1476, et fit autorité jusqu'à ce que la traduction de Jean Leblond, dédicacée à Henri II, la remplace en 1548, en s'appuyant

[573] Voir l'introduction à l'édition Belles Lettres, *op. cit.*, p. 51-62.

[574] Voir Florence Bouchet, « L'autorité de Valère Maxime aux XIVe et XVe siècles », *Les Autorités. Dynamiques et mutations d'une figure de référence à l'Antiquité*, Didier Foucault et Pascal Payen (dir.), Grenoble, éd. Jérôme Millon, 2007, p. 298-312.

[575] De nombreux commentateurs ont travaillé sur les *Facta et dicta*, et plusieurs commentaires latins ont été publiés avec le texte : ceux d'Omnibonus Leonicemus et d'Olivier d'Arzignano, imprimés d'abord à Venise, puis en France ; et ceux de Dionigi da Borgo San Sepolcro et de Lucas Da Penne qui ont ici servi de source.

sur un texte latin non fautif[576]. C'est la première traduction qui servira pour cette étude, et parce qu'elle a circulé dès le début de la période envisagée, et parce que ses célèbres commentaires intéressent souvent notre sujet, et surtout parce que la traduction de Leblond semble abréger le texte original[577].

Simon de Hesdin était docteur en théologie et commandeur de la maison des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à Éterpigny, en Picardie, avant d'obtenir la commanderie de Senlis grâce à la faveur du roi en 1377. Il traduisit les *Facta et dicta* jusqu'au chapitre quatre du septième livre, avant de s'interrompre au plus tard en 1383, année de sa mort, mais peut-être dès la mort de Charles V en 1380. Son continuateur Nicolas de Gonesse, né en 1364 dans le diocèse de Laon, maître és arts et enseignant dans cette faculté avant 1387, bachelier en théologie en 1396, docteur en 1403, avait été lié à plusieurs grands personnages : le duc d'Orléans, le maréchal de Boucicaut, gouverneur de Gênes, dont il était le confesseur, et enfin le duc de Berry pour lequel il acheva le travail initié par Simon de Hesdin. Il utilise comme lui les commentaires latins des italiens Diogini da Borgo San Sepolcro et Luca Da Penne, mais puise aussi chez Boccace et Pétrarque, dont il insère la traduction du *De cohibenda ira* dans le chapitre trois du dernier livre des *Facta*. Sa culture est celle des milieux humanistes de l'époque, comme l'indique son *Collatio artis poetice probativa*, une défense de la poésie composée vers 1400.

Trois petits abrégés des *Facta et dicta* en français ont également été imprimés. Le premier, en 1497, avait été rédigé par Jean de Hangest en 1463 à partir de la traduction de Hesdin et Gonesse, et dédié à Charles VII. La traduction et les gloses ne sont pas différenciées mais considérées comme un tout, lui-même rangé sous la bannière des *Fleurs de Valère le Grant*[578]. Les deux suivants, le *Floralier* imprimé en 1525 et l'*Epitome* paru en 1555 donnent respectivement des traductions de Guillaume Michel, dit Michel de Tours (à partir d'un abrégé latin de Robert de Valle), et de Charles Fontaine. La multiplication des abrégés démontre un élargissement du public, et leurs petits formats[579] indiquent leur visée pratique, éloignée de l'enseignement savant. Ces différentes versions du texte ont donc contribué à élargir le public de Valère

[576] Le texte latin des *Facta et dicta memorabilia* fut amendé et fixé par l'imprimerie à partir de l'édition publiée par Schöffer à Mayence en 1471.
[577] Björn-Olav Dozo l'affirme dans « Jean Le Blond, premier traducteur français de l'utopie », *Lettres Romanes*, LIX (3-4), 2005, p. 203. Sur Leblond, voir *supra*, II-A.1c, p. 206-207.
[578] Voir Didier Lechat, « Sort et présentation des traductions de Valère Maxime aux XVe et XVIe siècles », Michèle Guéret-Laferté et Claudine Poulouin (dir.), *Accès aux textes médiévaux du Moyen Âge au XVIIIe siècle*, Paris, Champion, 2010, p. 55-72.
[579] In-4e pour le *Floralier*, in-12 pour l'*Epitome* de Charles Fontaine.

Maxime à la Renaissance, et « faute de garantir un accès parfaitement fiable à l'auteur […], à accroître sa renommée et à faire de lui une autorité incontournable[580] ».

5. « TEXTES SUR, POUR OU CONTRE LES FEMMES »

5a. Les *Évangiles des quenouilles*

C'est le plus grand succès d'imprimerie de cette catégorie : onze éditions en ont été relevées entre 1479 et les environs de 1530. Outre le mot « quenouille », qui réfère explicitement à l'univers féminin, la plupart des imprimés comportent le sous-titre : « fait à l'honneur et exaucement des dames ». Le plus ancien, réalisé par Colard Mansion à Bruges entre 1479 et 1484, est un in-folio gothique de 22 feuillets dont les quatre premiers donnent le texte sur 32 longues lignes par page, et les suivants en deux colonnes de 34 lignes par page[581]. Les autres incunables sont plus petits. Entre 1482 et 1498, Mathieu Husz imprime par exemple plusieurs fois le texte à Lyon sous forme d'in-4° gothiques de 32 à 34 feuillets à 30 ou 31 lignes par page. Enfin, trois éditions sur les cinq du XVIe siècle reprennent ce format, tandis que les deux dernières donnent le texte dans des in-8° de 32 feuillets[582]. C'est l'édition critique donnée par Madeleine Jeay en 1985[583] qui servira pour cette étude.

Les *Évangiles des quenouilles* sont un texte comique à composante misogyne et obscène. Pendant six soirées consécutives, six femmes, tournées en ridicule par le narrateur qui dit retranscrire leurs propos, évoquent les croyances et superstitions du monde rural. Le texte réunit ainsi, sous forme d'aphorismes, de présages, de recettes, de prescriptions ou d'interdits, environ 230 croyances populaires qui reflètent les préoccupations de ces femmes, d'où la prégnance des thématiques de l'enfantement, des relations sexuelles, conjugales et familiales, de la santé, de la prospérité du foyer. L'œuvre, qualifiée par son éditrice moderne d'« enquête systématique de folklore, vraisemblablement la toute première[584] » a un aspect documentaire indéniable. Ce répertoire de croyances populaires de la fin du XVe siècle en Flandre et Picardie reproduit la situation traditionnelle des veillées d'hiver, cadre privilégié de transmission de la culture folklorique rurale.

---

[580] Didier Lechat, *op. cit.*, p. 72.
[581] Voir l'exemplaire BnF RES-YE-92.
[582] D'après la description des incunables et éditions du XVIe siècle faite par Madeleine Jeay *in Les Évangiles des quenouilles* (éd.), Montréal, Presses de l'Université de Montréal, Paris, Vrin, 1985, p. 38-43.
[583] *Ibid.*
[584] *Op. cit.*, p. 15. Voir aussi son étude du texte comme témoignage ethnographique : *Savoir faire. Une analyse des croyances des* Évangiles des Quenouilles, Montréal, 1983.

Le texte possède de nombreuses caractéristiques du genre narratif bref : mise en scène d'un groupe de conteurs (ici les devisantes), encadrement des propos entre prologue, épilogue et transitions qui permettent les interventions de l'auteur[585]. Chaque journée est encadrée par un prologue et une transition qui met fin aux propos de la soirée et procède à l'élection de la présidente de séance du lendemain. L'intervention de chaque devisante est précédée de son portrait et les chapitres à l'intérieur des soirées sont conçus en diptyques texte/glose. On y trouve les poncifs des introductions et épilogues de ce genre d'écrits : prétention à la vérité du récit et à son enseignement moral mais aussi commentaire de l'auteur, avec des remarques ironiques qui témoignent du caractère facétieux de l'œuvre. Le comique exploite les mêmes registres que ceux du genre narratif bref : allusions grivoises, détails scatologiques, comique misogyne. La matière des *Évangiles* est celle où puisent les auteurs de recueils de nouvelles[586], et le procédé de composition accumulatif est le même.

Le titre des *Évangiles des quenouilles* indique un jeu de parodie religieuse, courant dans les œuvres médiévales rédigés par des clercs[587]. Mais l'œuvre recèle d'autres registres parodiques, touchant le contexte scolastique de la transmission du savoir, la littérature didactique, et la tradition littéraire avec le procédé de l'histoire-cadre du *Décaméron*. Cette parodie est au service d'une ironie touchant l'oral, le rural, l'irrationnel, et tout particulièrement les femmes. L'auteur garde ainsi ses distances avec les croyances qu'il retranscrit. Il prétend se faire le champion des dames pour illustrer leur valeur, mais reprend à son compte les moqueries traditionnelles que charrient les écrits de leurs adversaires. L'esprit polémique renvoie à une double intertextualité : la tradition littéraire issue de Boccace et les récits des veillées où se rencontraient les jeunes de sexes différents. Pour Madeleine Jeay, dans les *Évangiles des quenouilles*, « la tension émotive et érotique [de ces veillées] se résout dans le rire et la dérision »[588]. S'il semble juste, en effet, qu'il faille garder à l'esprit la part de parodie, d'ironie, voire de satire que contient le texte pour avoir accès à sa signification, il faut aussi le situer clairement au cœur de la querelle des sexes.

L'auteur a tenté de classer les sujets abordés par journées et d'attribuer à chaque narratrice un thème en rapport avec son passé et son expérience, ce à quoi il n'est pas toujours parvenu. Dame Ysengrine du Glay, sage-femme et ancienne prostituée,

---

[585] Pour les caractéristiques du genre, voir Gabriel-A. Pérouse, *Nouvelles françaises du XVIe siècle : images de la vie du temps*, Genève, Droz, 1977.
[586] Pérouse écrivait : « la majorité des recueils narratifs seront expressément présentés comme des pièces au dossier du procès ouvert entre les sexes », *op. cit.*, p. 20.
[587] Voir le commentaire que fait J. Rychter du titre des *XV joies de mariage* (éd. Genève, 1967, p. ix-x).
[588] *Les Évangiles des quenouilles*, Madeleine Jeay (éd.), *op. cit.*, p. 29.

plusieurs fois veuve et jalouse d'un mari bien plus jeune, préside la veillée du lundi occupée par les questions du mariage, de la grossesse et des nourrissons. La veillée suivante, présidée par Dame Transeline du Croq, concubine de prêtre, géomancienne et experte en divination, se concentre sur les présages, philtres amoureux, talismans et exorcismes. Le mercredi s'intéresse encore aux pratiques magiques et aux astres, mais cette fois à propos de la prospérité des bêtes de la ferme, thématiques qu'on peine à relier aux caractéristiques de la présidente de séance, Abonde du Four, ancienne prostituée devenue maquerelle. Sous la direction de Sébile des Mares, vaudoise, la séance du jeudi reprend plusieurs thèmes déjà traités et s'attache particulièrement aux présages concernant les enfants et les animaux, aux envoûtements et aux tabous sexuels. Les rapports familiaux, le sexe des enfants à naître, les animaux, occupent encore les discussions du vendredi, présidées par une entremetteuse soupçonnée également d'hérésie, Gomberde la Faée [*fée*]. Enfin, la veillée du samedi, présidée par une fille de médecin, dame Berte de Corne, est d'abord occupée par la question des maladies vétérinaires mais se poursuit avec des présages d'oniromancie avant de se clore sur un conte.

Il existe deux versions manuscrites très différentes des *Évangiles des quenouilles*, qui ont connu en tout cinq campagnes de rédaction : une première rédaction élaborée en deux temps, dont témoigne le manuscrit dit « C », exécuté vers 1470[589] ; une autre figurant dans le « manuscrit P », plus tardif[590], dont le texte a été imprimé par Colard Mansion à Bruges, et retouché deux fois par les imprimeurs. La version C est signée « maistre Fouquart de Cambray, maistre Anthoine du Val et Jehan d'Arras dit Caron », qui ont recueilli les croyances. La version P, la plus diffusée, est anonyme. Un prologue y présente le texte comme une rédaction masculine de discussions féminines. L'identité de ce « secrétaire », qui se dit d'âge avancé, a suscité plusieurs hypothèses. Se déclarant serviteur des dames, il affirme avoir déjà écrit en leur faveur. Or, des analogies entre les *Évangiles des quenouilles* et le *Purgatoire des mauvais maris* ont conduit Madeleine Jeay à formuler l'hypothèse qu'ils étaient du même auteur. Les deux textes prétendent prendre position en faveur des dames dans la querelle qui les oppose aux hommes en des termes quasi similaires. Ils sont tous deux issus des milieux de la cour de Bourgogne et imprimés par Colard Mansion. Enfin, au début des *Évangiles*, un homme est menacé de plonger « ou purgatoire des mauvais maris en ung baing de sulphre ardant[591] », référence explicite au texte en question. Il

[589] Chantilly, Bibliothèque et Archives du Château, ms. 654.
[590] Paris, BnF, ms. fr. 2151.
[591] *Les Évangiles des quenouilles*, première soirée, premier chapitre, éd. Madeleine Jeay, *op. cit.*, p. 82.

semble pourtant peu probable que le *Purgatoire*, texte clairement proféminin, soit du même auteur que celui des *Évangiles*. Le dernier fait sans doute plutôt là une référence ironique à un texte qu'il connaissait, et qui avait été rédigé avant le sien (vers 1460).

De nombreuses analogies ont aussi été relevées entre les *Évangiles des quenouilles* et un ensemble de textes copiés avec eux dans le manuscrit C, que l'éditeur Mansion a intitulés *Advineaux amoureux*. L'ensemble comporte trois groupes – des demandes d'amour, des devinettes et des ventes d'amour – de même que la rédaction primitive des *Évangiles* était en trois parties. On y trouve la même allusion à la vieillesse de l'auteur, les mêmes arguments et les mêmes excuses concernant les faiblesses du secrétaire, des analogies dans les transitions, dans le cadre (les veillées), et les deux textes sont qualifiés de « traittié »[592]. Ces liens, s'ils ne renvoient pas de façon certaine à un même auteur, inscrivent en tout cas les deux textes dans une veine similaire. En outre, les lieux d'origine des signataires de la première version des *Évangiles* (Cambrai, Arras), les villes mentionnées dans le texte (Gand, Bruges, Lille…), la mention d'Olivier de La Marche dans le prologue des *Advineaux*, la signature de Marie de Luxembourg sur le manuscrit P indiquent de façon certaine que ces textes ont été rédigés dans la région du duché de Bourgogne.

Quant à la date de rédaction des *Évangiles*, Madeleine Jeay en fournit un *terminus ante quem*, 1466, date du mariage de Marie de Savoie avec le comte de Luxembourg, et un *terminus post quem*, 1474, correspondant à la première mention de l'œuvre dans la *Mystere de l'Incarnation et Nativité de Nostre Sauveur et Redempteur Jesus Christ*, représenté à Rouen cette année-là.

5b. Les *Controverses des sexes Masculin et Femenin*, Gratien Du Pont de Drusac

J'aurais pu retenir ici *La louange des dames,* qui a circulé sous forme de fines plaquettes de six à huit feuillets et dont on compte encore huit tirages différents entre les années 1480 et vers 1535. Au vu de la massive circulation de ce genre de format, il a peut-être été plus largement diffusé, mais je lui ai préféré des textes dont on a des preuves matérielles du nombre de leurs éditions respectives. C'est d'abord le cas des *Controverses des sexes Masculin et Femenin* de Gratien Du Pont, sieur de Drusac, publié au moins neuf fois entre 1534 et 1541[593]. L'édition princeps réalisée par Jacques Colomiès à Toulouse est un bel in-folio très travaillé de 203 feuillets à 38 lignes par

[592] *Ibid.*, p. 34-35.
[593] Le *French Vernacular Books* fait état de quinze tirages entre 1534 et 1584 (p. 519).

page. Les éditions postérieures sont de plus petit format, moins travaillées et illustrées différemment[594]. L'étude se fonde sur l'édition princeps numérisée sur Gallica, et sur son édition critique par Céline Marcy dans la thèse qu'elle a soutenue à Toulouse en 2008.

Cette somme misogyne prend la forme d'un traité juridico-moral inséré dans un cadre allégorique, elle est presque exclusivement rédigée en vers. Les deux premiers livres des *Controverses* contiennent un propos argumentatif de type judiciaire en rimes suivies, qui alterne avec des fragments à vocation amplificatrice et illustrative, comme la description de l'armée de Vénus, en rimes suivies également, et des séries de poèmes satiriques à forme fixe. Le troisième livre poursuit l'argumentation, mais sur le mode exemplaire, avec un catalogue de femmes illustres pour leurs vices, inspiré par la tradition des Vies de femmes célèbres. Le tout est pris en charge par l'auteur, à qui Sexe masculin a demandé de prendre sa défense. La spécificité et l'originalité de ce texte hybride tiennent donc à une argumentation de type juridique incluant des fragments versifiés inspirés des poésies satiriques médiévales, au mélange de cette argumentation à d'autres traditions littéraires, et à la place accordée à l'amplification poétique dans le registre de l'invective.

La richesse des variations poétiques a poussé Sara Matthews-Grieco à qualifier le texte de « jeu de société, répertoire de divertissements et d'acrostiches dans le style de l'école des grands Rhétoriqueurs[595] ». Pour Marie-Claude Malenfant, cette complexité est contreproductive du point de vue de l'argumentation et contribue à la dissolution de son propos[596]. *A contrario*, Céline Marcy a estimé que les poèmes et les exemples constituaient la *narratio* de l'argumentaire misogyne, qui tiendrait quant à lui du genre de la *declamatio* en tant qu'« exercice rhétorique », dont le but est de témoigner des qualités de son auteur et de l'habileté de sa démonstration[597].

Au moment où paraissent les *Controverses des sexes Masculin et Femenin*, en 1534, Gratien Du Pont, sieur de Drusac est lieutenant général de la maréchaussée à Toulouse. La ville est le théâtre depuis une dizaine d'années de plusieurs procès pour

---

[594] La première, en 1536, est un in-16° s.n. de 306 feuillets à 26 lignes par page (en numérisation sur Gallica) et celle réalisée par Denis Janot à Paris en 1540 est encore un in-16°, de 290 feuillets (d'après le CCFR).

[595] Sara F. Matthews-Grieco, *Ange ou diablesse : la représentation de la femme au XVIe siècle*, Paris, Flammarion, 1991, p. 69.

[596] Marie-Claude Malenfant, *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme, Le statut de l'exemplum dans les discours littéraires sur la femme (1500-1550)*, Presses de l'Université de Laval (Canada), 2003, p. 385.

[597] Céline Marcy, Les Controverses des sexes masculin et femenin *de Gratien Du Pont de Drusac : édition et étude critique*, Thèse de littérature française sous la direction de Nathalie Dauvois, Toulouse II, 2008, p. 121.

hérésie et de vives tensions divisent les autorités. Face aux nombreux étudiants qui troublent l'ordre public, le Parlement et le Capitoulat[598] rivalisent dans la publication d'ordonnances et d'arrêts, et s'opposent à la Sénéchaussée sur le règlement des conflits entre les différentes « nations » étudiantes. Entre octobre 1533 et janvier 1534, à la tête de la nation française[599], Étienne Dolet se distingue par deux discours offensifs contre les mesures d'interdictions prises à l'encontre des étudiants, qui suscitent désordres nouveaux et renouvellement des interdictions. La Sénéchaussée dirigée par Gratien Du Pont arrête plusieurs personnalités du monde universitaire et Dolet fait quelques jours de prison fin mars 1534, avant d'être définitivement expulsé de la ville au mois de juin et de partir pour Lyon en juillet 1534.

Drusac vient alors de faire publier ses *Controverses* chez Jacques Colomiès à Toulouse, où il publie la même année la *Requête du Sexe Masculin contre le Sexe Feminin* pour défendre le premier texte. Dolet, dès son arrivée à Lyon, compose le recueil des *Orationes duae in Tholosam*, qui comprend, entre autres, des odes contre Toulouse et contre Drusac. Les six épigrammes mordantes de Dolet contre *Drusacum vulgarem poetam tholosanum qui librum in foeminas scripsit*[600] ont contribué à dresser de Drusac l'image caricaturale qu'on trouve de lui dans d'autres textes de l'époque[601] comme chez François de Billon en 1555, qui le condamne (virtuellement) à de la prison, en compagnie de Boccace, Nevizan et Rabelais, pour avoir médit des femmes :

> Lequel Drusac, à composé et mys en vente (ô le bel oeuvre) [*Le Livre de la Controverse du Sexe Masculin & Femenin*] tout semé de venimeuses Ronces & mesdisantes picques. Dames, affin que le cognoissiez, il étoit de Robbe courte ce Lieutenant, de sagesse plus courte, & d'une peau de malavysé jusques aux piedz vetu[602].

Contre cet *opus magnum* misogyne devait également s'élever François Arnault, Seigneur de La Borie, docteur en droit canon et chanoine des deux églises de Périgueux, qui, sans doute révulsé par le succès de ce texte, publia en 1564 chez l'éditeur des

[598] Les Capitouls – dont le nombre est définitivement fixé à 8 en 1438 – sont les magistrats municipaux toulousains. Ils rendent la justice en matières civile et criminelle, mais exercent aussi des pouvoirs de police et ont également des attributions en matière économique (approvisionnement, réglementation des marchés, etc.).
[599] Dolet est élu "orateur" (mai 1533) puis "prieur" (titre prohibé) de la nation française (1er janvier 1534).
[600] Voir Étienne Dolet, *Carmina* (1538), éd. et trad. Catherine Langlois-Pézeret, Genève, Droz, 2009.
[601] Par exemple les deux épigrammes françaises de Germain Colin Boucher et Charles de Sainte-Marthe (Charles Oulmont, « Gratian du Pont, sieur de Drusac, et les femmes », *Revue des Études Rabelaisiennes*, IV, 1906, p. 5).
[602] François de Billon, *Le Fort inexpugnable de l'honneur du Sexe Femenin*, éd. Michael A. Screech, Johnson Reprint Corporation, Mouton éditeur, Yorkshire-N.Y.-Paris-The Hague, 1970, f.18.

Controverses un *Antidrusac, ou Livret contre Drusac, fait à l'honneur des femmes nobles, bonnes et honnêtes, par manière de dialogue*[603].

La critique a longtemps suivi les contemporains. En 1904, Abel le Franc considérait les *Controverses* comme une « contre-partie du *Champion des Dames* de Martin Lefranc, réédité en 1530 » et les définissait comme une « suite d'invectives violentes, souvent grossières, à l'égard des femmes[604] », en soulignant la virulence et l'obscénité déployée par Drusac qu'il considérait comme motivé par une conviction personnelle. Une trentaine d'années plus tard, Émile Telle, qui avait pourtant défini « l'antiféminisme » de la Renaissance comme « littéraire et fictif », affirmait : Drusac « déverse sa bile » dans son « interminable et monotone réquisitoire contre le sexe et le mariage[605] ». En 1940, Urban Nyström affirme que l'ouvrage était « comme une révolte de la misogynie du Moyen Âge contre une nouvelle vision de la femme, proposée par la Renaissance[606] ». Enfin, dans *Le Dictionnaire des Lettres françaises*, V.L. Saulnier qualifie les *Controverses* et *L'Art de rhétorique métrifiée* (1539) de Drusac de « deux livres, l'un de pensée, l'autre d'art poétique [qui] sont, malgré le talent, des œuvres d'attardé[607] ». Ces sévères jugements ont été révisés par plusieurs critiques de la seconde moitié du XXe siècle, qui ont envisagé Drusac comme une figure de l'humanisme toulousain et un virtuose de l'art poétique[608], mais pour Diane Wood, la dernière à s'être penchée sur ce texte, il est avant tout un provocateur et un « médiocre poète de province »[609].

---

[603] On ne connaît pas le contenu de cet ouvrage perdu, cité dans le *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au seizième siècle*, par J. Mégret et L. Desgraves, 20e livraison, Toulouse, Baden-Baden, Koerner, 1975, Jacques Colomiès n° 152, p. 94.

[604] Abel le Franc, « Le Tiers livre de Pantagruel et la Querelle des femmes » [1ère éd. 1904], *in Grands Écrivains français de la Renaissance*, Paris, Vrin, 1914, p. 275.

[605] Émile Telle, *L'œuvre de Marguerite d'Angoulême reine de Navarre et la Querelle des femmes*, Toulouse, Lion et fils, 1937 [Slatkine Reprints, 1969], p. 41 et 55.

[606] Urban Nyström, *Poèmes français sur les biens d'un ménage depuis* L'Oustillement au villain *du XIIIe siècle jusqu'aux* Controverses *de Gratien du Pont*, thèse d'Helsinki, Imprimerie de la société de littérature finnoise, 1940, p. 44.

[607] *Dictionnaire des Lettres Françaises, Le XVIe siècle*, Michel Simonin (dir.), Paris, Fayard, 2001, p. 441.

[608] Par exemple Jean-François Courouau et Philippe Gardy, *in* Nathalie Dauvois et Jocelyne Deschaux (dir.), *L'Humanisme à Toulouse*, *Catalogue de l'exposition du 20 avril au 22 mai 2004*, Bibliothèque d'étude et du patrimoine, Toulouse, publication mairie de Toulouse, 2004, notice p. 60 ; Thierry Mantovani, « Gratien du Pont et l'abolition de la coupe féminine », *Cahiers V. L. Saulnier, Grands Rhétoriqueurs*, n°14, 1997, p. 55-74 ; Marie-Claude Malenfant et Céline Marcy, *op. cit.*

[609] Diane S. Wood, « Gratien du Pont et la querelle des femmes, 1534-1541 », *in* Armel Dubois-Nayt, Nicole Dufournaud et Anne Paupert (dir.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes. Vol. 3, de 1400 à 1600,* Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre », 2013, p. 79-90 (cit. p. 79).

5c. *De la bonté et mauvaistié des femmes*, Jean de Marconville

Ce livre a été publié neuf fois entre 1564 et 1586. L'édition princeps parue chez Jean Dallier à Paris comme celles de 1566 et 1571 réalisées par le même éditeur sont des in-8° de 76 feuillets à 31 lignes par page. L'étude conduite ici s'est appuyée sur l'édition critique que Richard A. Carr a publiée en 2000 et réalisée à partir de l'édition revue et corrigée par l'auteur en 1566. L'édition de 1571 numérisée sur Google Books a également été consultée.

Dans ce traité rédigé en 1563, Marconville fait se suivre deux grandes parties antithétiques, chacune construite sur le modèle des listes de femmes célèbres, en s'inspirant du genre de l'histoire merveilleuse. La première présente des exemples féminins positifs, la deuxième des exemples négatifs encore plus prodigieux. Ce « recueil des vertus et vices des femmes[610] » est un important travail de compilation et de recomposition, où l'auteur réécrit et détourne ses nombreuses sources à l'appui de deux démonstrations contradictoires. Les deux parties semblent avoir été élaborées indépendamment l'une de l'autre, certains arguments ou exemples étant utilisés dans les deux. La première contient 134 exemples répartis en douze chapitres thématiques, le premier répondant aux misogynes en montrant l'excellence des femmes, certains traitant de figures particulières, d'autres regroupant les femmes par capacités ou vertus reconnues comme spécifiquement « féminines ». La deuxième partie réunit 111 exemples répartis sur onze chapitres consacrés aux vices dont le sexe féminin était généralement accusé.

Jean de Marconville, seigneur du Deffais et de Montgoubert, est un gentilhomme percheron né vers 1530 d'une famille qui tenait son nom du fief de Marconville – sur la commune de Vitray-sur-Brezolles en Eure-et-Loire. Catholique convaincu, marié, il passa la plus grande partie de sa vie dans ses seigneuries du Perche où il s'adonnait aux études morales et à l'écriture, à distance des guerres de religion qui déchiraient le pays[611]. Il entretint des relations avec plusieurs lettrés comme André Thévet, auteur d'une *Adresse au lecteur* placée à la fin des *Loix connubiales* de Plutarque traduites par Marconville, et d'une préface à sa continuation des *Histoires prodigieuses*, dont le sonnet liminaire est de François de Belleforest. Plusieurs sujets intéressèrent ce polygraphe dont une dizaine d'ouvrages sont conservés, parmi lesquels figurent des traductions, des traités originaux et des compilations.

---

[610] J. de Marconville, *De la bonté et mauvaistié des femmes*, Richard A. Carr (éd.), Paris, Champion, 2000, p. 30.

[611] Renseignements bibliographiques empruntés à Robert Aulotte (*Amyot et Plutarque. La tradition des Moralia au XVIe siècle*, Genève, Droz, 1965, p. 63-64) et à l'introduction de Richard A. Carr, *op. cit.*, p. 12-14.

Il s'intéressa d'abord à l'actualité politique et religieuse en publiant un ouvrage consacré à la fonction des magistrats en 1562[612], un autre en 1563 sur les pillages et destructions des lieux saints qu'il compléta par un texte sur l'origine des troubles civils[613]. Il fit ensuite paraître un *Excellent opuscule de Plutarque, de la tardive vengeance de Dieu*, traduit à partir d'une version latine, avant de publier ses trois ouvrages les plus célèbres entre 1563 et 1564 : son *Recueil memorable d'aucuns cas merveilleux advenus de noz ans, et d'aucunes choses estranges et monstrueuses advenues ès siecles passez* qui fait suite aux *Histoires prodigieuses* de Boaistuau, *De la bonté et mauvaistié des femmes* et *De l'heur et malheur de mariage*. Après quelques années de silence[614], Marconville publia en 1571 un *Chrestien advertissement aux refoidiz et escartez de l'ancienne Eglise catholique*[615]. Suivirent un *Traicté de la bonne et mauvaise Langue* (1573) inspiré de l'*Ecclésiastique* et *De la dignité et utilité du Sel et de la grande charté et presque famine d'iceluy en l'An present 1574*, où il considère que la disette du sel est un avertissement divin au monde corrompu.

Si Marconville a cultivé avec le même enthousiasme l'éloge et le blâme, les deux versants de l'éloquence épidictique, c'est la plupart du temps comme adversaire des femmes que ses contemporains l'ont mentionné. En 1593, René Courtin évoquait par exemple « le beau traité de l'abus et mauvaisté des femmes, où il a monstré la gentillesse de son esprit[616] ». Evelyne Berriot-Salvadore relève aussi une référence à Marconville en tant qu'argument d'autorité pour « dénoncer les errances féminines et "démontrer" leur fatale disposition au mal[617] », dans le *Discours tragicque et lamentable de la cruauté inhumaine d'une femme vefve* publié en 1604. Ce même texte se réfère à cet auteur pour montrer les dangers causés par « la trop grande science des femmes[618] ».

---

[612] *La Manière de bien policer la république chrestienne (selon Dieu, raison et vertu), contenant l'estat et office des magistrats, ensemble la source et origine des procès et détestation d'iceluy, auquel est indissolublement conjoinct le mal et misère qui procède des mauvais voisins.*

[613] *Traicté contenant l'origine des temples des juifs, chrestiens et gentils, et la fin calamiteuse de ceulx qui les ont pillez, démoliz et ruinez, ensemble la fin tragique de ceulx qui ont destruict anciennement les temples spirituels et simulachres de Dieu ; Traicté enseignant d'ou procede la diversité des Opinions des Hommes. Ensemble l'Excellence de la Loy Chrestienne par sus toutes les autres.*

[614] Carr affirme qu'elles suivent son mariage, en renvoyant à Michel Simonin, *Vivre de sa plume au XVIe siècle, ou la carrière de François de Belleforest* (Genève, Droz, 1992, p. 72). Ce dernier signale pourtant que notre auteur était déjà marié en 1558.

[615] *Chrestien advertissement aux refoidiz et escartez de l'ancienne Eglise catholique, romaine et apostolique, contenant une exhortation salutaire pour reprendre la chemin qu'ils ont délaissé, ensemble deux petits traictez aux amateurs de la paix.*

[616] René Courtin, *Histoire du Perche*, 1593, cité par Jean Vignes, dans son compte-rendu de l'édition de Carr, *L'information littéraire*, vol. 53, n°1, 2001, « À travers les livres », p. 36-38.

[617] Évelyne Berriot-Salvadore, *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, Droz, 1990, p. 466.

[618] *Discours tragique et lamentable de la cruauté inhumaine d'une femme vefve, laquelle estant remonstree par son propre fils de sa paillardise et méchante vie, par vindicte, l'empoisonne, poignarde, couppe sa teste, et tous ses autres membres*, Lyon, 1604, p. 5-6. Cité par Évelyne Berriot-Salvadore, *op. cit.*, p. 78.

Mais Marconville est aussi évoqué lorsqu'il s'agit de valoriser les femmes, comme dans les *Œuvres morales et diversifiées en histoires…*, de Jean des Caurres publiée en 1584 ; mais il se pourrait bien que son auteur n'ait compilé que la première partie du texte sans lire la deuxième[619]. Les critiques contemporains ont aussi parfois hésité. Pour Jean Vignes, il est « essentiellement misogyne, mais d'une misogynie qui ne se perçoit pas comme telle[620] ». Pour Gabriel-André Pérouse, il était « parmi les misogynes les plus décidés[621] ». Pour son dernier éditeur, Richard A. Carr, le dessein de Marconville est de faire un recueil d'histoires prodigieuses suscitant l'admiration et l'horreur, et cette préoccupation esthétique fait que « la condamnation traditionelle n'a plus de place, la querelle des femmes devient donc un non-sens[622] » – argument rhétorique bien connu qui permet de contourner la question de son engagement.

6. « TEXTES SUR, POUR OU CONTRE LE MARIAGE »

6a. Les *Préceptes de mariage*, Plutarque/ Jean de Marconville

Le premier texte de ce corpus est l'opuscule des *Moralia* de Plutarque le plus fréquemment traduit et le plus célèbre au XVIe siècle[623] : *Les préceptes de mariage* (*Conjugalia Praecepta*, Ier siècle). Le texte connut une quarantaine d'impressions en français au cours du siècle. Huit éditions indépendantes en donnèrent d'abord quatre traductions françaises différentes entre 1535 et 1559. La première est celle que Jean Lodé offrit à l'occasion des noces de Louis XII et Anne de Bretagne en 1499, et dont le texte fut imprimé trois fois entre 1535 et 1545 sous des titres divers[624]. Une traduction anonyme, réalisée sans doute dans la mouvance des humanistes lyonnais intéressés par les *Moralia* sous l'impulsion de Jean de Tournes et d'Antoine Du Moulin, fut également publiée en 1546 et 1548 avec deux dialogues de Sperone Speroni mis en français, le

[619] Au chap. II, Livre III (fol. 314), le compilateur reprend le chapitre sur les femmes savantes pour montrer la précellence de l'étude des lettres sur les autres sciences, mais sans citer Marconville (Berriot-Salvadore, p. 361).
[620] Jean Vignes, *op. cit.*, p. 38.
[621] Gabriel-André Pérouse, « Note de lecture : Jean de Marconville, *De la bonté et mauvaiseté des femmes*, éd. critique établie et annotée par Richard A. Carr », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, 2000, vol. 51, n° 1, p. 295-296.
[622] Richard A. Carr (éd), *op. cit.*, p. 21.
[623] Ces « préceptes se retrouvent aussi bien dans les ouvrages de morale familière d'Érasme (*Colloquia, De matrimonio christiano*) que dans les gloses du *De legibus connubialibus* de Tiraqueau » écrivait Robert Aulotte, dans *Amyot et Plutarque…*, *op. cit.*, p. 54.
[624] *Plutarche de Cheroné, grec, ancien philosophe et historiographe, traictant du gouvernement en mariage, nouvellement traduict de Grec en Latin et de Latin en vulgaire Françoys par Maistre Jehan Lodé, licencier en loix*, Paris, Denis Janot, 1535 et 1536 ; puis *Cinquante-huict preaceptes elegantes sur l'estat de mariage envoyées à Policianus et Euridice par Plutharque*, Paris, Jeanne de Marnef (veuve Denis Janot), 1545.

Dialogo delle dignità delle donne et le *Dialogo delle cura famigliare*[625]. Ces deux traductions on été faites à partir de la version latine de l'helléniste italien du XVe siècle Carlo Valgulio. La première en est une paraphrase davantage qu'une traduction, la deuxième est beaucoup plus fidèle au texte latin.

Jacques Grévin a ensuite donné une troisième version française, qu'il déclare avoir traduite du grec alors qu'il a, comme ses prédécesseurs, suivi la version de Valgulio, avec peu de fidélité et d'élégance[626]. Cette traduction a été imprimée en 1558 puis après 1582 avec une *chanson de la femme vertueuse et bonne ménagère*[627]. Le mariage du dauphin avec Marie Stuart, en 1559, fut l'occasion d'une quatrième traduction des *Préceptes de mariage*, en vers, par Jacques de La Tapie d'Aurillac qui les fit imprimer avec un recueil alphabétique de sentences en prose traduites du grec et du latin et dont l'édition fut dédicacée *à très illustre princesse la Royne Daulphine*.

La cinquième traduction, d'Étienne de La Boétie, antérieure à 1563 et peut-être à celle de La Tapie, est la première fondée sur le texte grec[628]. Mais *Les Regles de mariage de Plutarque* et la *Lettre de Consolation de Plutarque à sa femme* ne furent imprimées qu'après sa mort, en 1571, par les soins de Montaigne, à la suite de la deuxième édition de sa *Mesnagerie de Xénophon*[629]. Cette traduction est bien plus exacte que les précédentes mais elle n'atteint pas la qualité de celle de Jacques Amyot, l'éditeur des *Moralia* au XVIe siècle, dont *Les Œuvres morales et meslées de Plutarque* connurent 25 éditions de 1572 à 1594. Avant l'édition Amyot, Jean de Marconville avait encore proposé une traduction de ce texte, qui connut cinq éditions sous le titre *Loix connubiales*, publiées avec son traité *De l'heur et malheur de mariage* entre 1564 et 1583 (trois fois de plus si l'on en croit Robert Aulotte[630]). Cette traduction est réalisée à partir de la version latine, par rapport à laquelle Marconville s'accorde de nombreuses

---

[625] *De la cure famillere, avec aucuns preceptes de mariage, extraictz de Plutarque ; aussi un Dialogue de la dignité des Femmes, traduict des Dialogues de M. Speron, Italien*, Lyon, de Tournes, 1546 et Paris, Arnoul L'Angelier, 1548.

[626] Voir Robert Aulotte, « Une version retrouvée de Jacques Grévin : les *Conjugalia praecepta* de Plutarque de Chéronée », *in Hommage à Marie Delcourt*, Revue d'études latines, Bruxelles, Latomus, 1970, p. 352-360.

[627] D'après R. Aulotte, « Une version retrouvée… », *op. cit.*, cette traduction a sans doute été faite en prévision des deux mariages princiers annoncés au printemps 1559 qui devaient sceller la paix de Cateau-Cambrésis, ceux de Philippe II avec Élisabeth de France et de Philibert-Emmanuel de Savoie avec Marguerite, sœur de Henri II. La première édition chez Martin L'Homme serait donc selon lui de 1559 (1558 n.s.).

[628] La version grecque de l'éditeur Froben est confrontée avec la version latine de Valgulio, suivie parfois à tort.

[629] Les trois textes furent réimprimés en 1600.

[630] Robert Aulotte dit que le texte parut avec *De la bonté et mauvaistié des femmes* et de *l'Heur et malheur de mariage*, ce que nos recherches ne vérifient pas. Il mentionne aussi (*Amyot et Plutarque*, *op. cit.*, p. 350) plusieurs dates d'éditions qui ne concordent pas avec le résultat de mes investigations – je n'ai pas trouvé d'éditions publiées en 1565, 1570 et 1580 comme lui, mais deux qu'il ne mentionnent pas en 1573 et 1583.

libertés, ajoutant des appréciations ou renonçant à traduire des passages délicats à interpréter.

D'après Robert Aulotte, la traduction de Marconville « reste fort médiocre » et si elle respecte à peu près le sens du texte, elle ne fait preuve d'aucune originalité et ne donne du texte de Plutarque « qu'une image peu personnelle, sans vigueur et sans grâce[631] ». C'est pourtant celle-ci qui a été retenue ici, car c'est elle qui fut la plus diffusée parmi celles qui parurent dans des imprimés annonçant de façon explicite le texte et le sujet traité. L'édition lyonnaise de 1573 faite par Benoist Rigaud, numérisée sur Gallica, a servi de support à cette étude. Alors que l'édition princeps de 1564 est un in-8° de 84 feuillets, celle que j'utilise est un in-16° de 104 feuillets à 28 lignes par page ; elle annonce un texte « reveu & augmenté ». *Les Quarante-neuf preceptes matrimoniaux ou loix connubiales de Plutarque à Polian & Euridice, traduites de Latin en François par le mesme de Marconville* sont situés après *De l'heur et malheur de mariage* et occupent treize feuillets à partir du f. 91 v°. Pour étudier cette traduction, celle d'Amyot dans l'édition des *Œuvres morales* de Plutarque (1572) numérisée sur Gallica et leur édition critique parue aux Belles Lettres en 1985 ont également été mises à contribution.

De Plutarque, penseur majeur de la Rome antique né à Chéronée en Béotie vers 46 et mort au même endroit vers 125, on ne peut que rappeler le succès que ses œuvres les plus célèbres ont eu à la Renaissance – notamment les cinquante biographies d'hommes célèbres regroupées dans ses *Vies parallèles* et les traités des *Moralia*. Philosophe, moraliste, biographe, enseignant de grec et de philosophie morale à Rome, Plutarque était marié avec une compatriote, Timoxena, dont il avait quatre enfants. Le thème du mariage est pour lui un sujet philosophique. Ses *Préceptes de mariage* sont des leçons de morale basées sur des conseils pratiques offertes pour leur mariage à deux de ses anciens élèves, Pollianos et Eurydice. C. P. Jones situe la rédaction du texte entre les années 90 et 100[632]. Il s'agit d'une œuvre de maturité, qui atteste une « méditation très élaborée de la théorie de l'amour autant qu'une longue pratique de la vie conjugale[633] ».

L'auteur y donne un ensemble de règles de la vie domestique accessible à tous, et fondées sur l'expérience de son union avec Timoxéna dont de nombreux faits attestent la qualité, ne serait-ce que la *Consolation à sa femme* rédigée après la mort de

[631] Robert Aulotte, *op. cit.*, p. 64.
[632] C. P. Jones, « Towards a chronology of Plutarch's works », *Journal of Roman Studies*, LVI, 1966, p. 68-70.
[633] Plutarque, *Œuvres Morales*, tome II, texte établi par Jean Defradas, Jean Hani et Robert Klaerr, Paris, Belles Lettres, 1985, p. 139-140.

leur fille. Après une dédicace et un prélude, le texte se présente sous la forme de quarante-huit préceptes assez brefs, à l'exception du dernier qui conclue et couronne le propos. Chacun contient un raisonnement par analogie et une morale, et tous sont liés les uns aux autres par des transitions subtiles. Ce procédé d'exposition permet d'abord de rendre les préceptes plus faciles à retenir, ensuite d'aborder les aspects moraux, sentimentaux et sexuels de la vie conjugale tout en restant pudique. Les anecdotes et les citations permettent en effet à Plutarque d'inclure hardiesse ou crudité du texte dans la partie imagée de la similitude et de réserver la grandeur morale à la leçon qu'il en tire.

6b. *Les Lamentations de Mathéolus*, Mathieu de Boulogne/ Jean Le Fèvre de Ressons

On relève neuf éditions françaises différentes de ce texte misogyne et misogame, entre (vers) 1497-1498 et (vers) 1550, ainsi que l'abrégé titré *La Malice des femmes*, publié cinq fois entre 1502 et (après) 1540. Malgré sa célébrité depuis la fin du XIVe siècle, les éditeurs ont cru nécessaire de gloser son sujet avec un titre mentionnant explicitement, dans la plupart des imprimés la matière traitée et le propos de l'ouvrage : « *Le livre de Mathéolus/Qui nous monstre sans varier/ Les biens et aussi les vertus/ Qui viennent pour soy marier/ Et a tous faitz considerer/ Il dit que lomme nest pas saige/ Sy se tourne remarier/ Quant prins a este au passaige* »[634]. Le texte a d'abord été publié en in-folio, puis en plus petit format, principalement in-4°. Pour exemple, l'édition lyonnaise de Claude Dayne (1497-98) est un in-folio de 67 feuillets, celle de Jean Trepperel (vers 1505) un in-4° de 72 feuillets à 37 lignes par page en deux colonnes, comme dans l'in-4° de 68 feuillets à 40 lignes par page publié par Arnoulet vers 1550. Je m'appuierai ici sur le texte donné par Anton Gerard Van Hamel en 1892, et sur l'apparat critique de l'édition italienne de Tiziano Pacchiarotti publiée en 2010.

Les *Lamentations de Mathéolus* est une longue plainte, en quatre livres[635], d'un clerc « bigame », c'est-à-dire dont le mariage avec une veuve l'a contraint à quitter la clergie. L'auteur s'étend sur les tourments qu'il a connus en mariage et dit écrire ce livre pour éviter aux autres hommes de faire la même erreur que lui. À cet effet, il déverse son ressentiment, faisant des *Lamentations* le prototype même de l'ouvrage dans lequel on retrouve tous les lieux communs sur la mauvaiseté du sexe féminin. En 1522 vers, le premier livre présente aux lecteurs le contexte et les objectifs des plaintes

[634] *Les Lamentations de Mathéolus et le Livre de Leesce de Jehan Le Fèvre de Ressons*, éd. Anton Gerard Van Hamel, Paris, E. Bouillon, 1892-1905, t. II, p. XIII. L'éditeur affirme que tous les imprimés sont ainsi titrés, mais il n'en a consulté que quatre.
[635] L'original comportait 5614 hexamètres rimés, la traduction 9842 vers, octosyllabiques pour la plupart.

de Mathieu. Le deuxième livre est le plus long, avec 4158 vers, et regorge de préjugés misogynes comme autant d'arguments pour inciter les hommes à fuir les femmes. Dans le livre III, l'auteur adresse à Dieu ses griefs quant au mariage et au pouvoir excessif du clergé, dialoguant avec lui sur 3338 vers, dans le cadre d'un songe où Dieu l'a conduit au paradis pour lui indiquer la place qu'y occupent les gens mariés. Le livre IV est le plus court, avec 824 vers. Il y est question des lettres envoyées à différents seigneurs par Mathieu, qui insiste à nouveau sur les dangers du mariage, puis accuse les religieux et religieuses et condamne les vices des différents états : chevaliers, juges, avocats, médecins, bourgeois et laboureurs. L'auteur termine sa diatribe sur une prière à Dieu, pour que son épouse cesse de le quereller et pour qu'il puisse aller avec elle au paradis, rejoindre un siège honorifique.

Le fameux *Liber de infortunio suo* a été rédigé en latin entre 1295 et 1301 par Mathieu (ou Mahieu), originaire de Boulogne-sur-mer. Il avait connu le succès à la fin du XIVe siècle, à travers sa traduction en rimes françaises par Jean Le Fèvre de Ressons entre 1371 et 1380[636]. Ce dernier était vraisemblablement né en 1326 à Ressons-sur-le-Matz, à une vingtaine de kilomètres de Compiègne, dans l'Oise. La date de sa mort semble se situer après 1380. Il était procureur au Parlement de Paris et vivait donc dans le monde de la bureaucratie judiciaire, qu'il représente dans ses œuvres en évoquant des personnages apparentés à la royauté, procureurs, avocats, notaires et présidents au Parlement. Il semble avoir fréquenté par ce biais le milieu intellectuel parisien[637].

On lui doit cinq traductions. Le *Théodolet* est une adaptation en décasyllabes de l'*Ecloga Theoduli,* texte anonyme (malgré ses attributions médiévales à Théodole, évêque de Syrie au Ve siècle) très diffusé dans les milieux scolaires jusqu'au XVIe siècle, qui met en scène un tournoi poétique arbitré par l'Intelligence entre Pseutis, berger païen qui allègue des exemples mythologiques, et Alitia, bergère chrétienne qui remporte la victoire avec ses exemples tirés de l'Ancien Testament. Le Fèvre a aussi traduit les célèbres *Disticha Catonis* (*Distiques de Caton*) en décasyllabes et, plus tardivement, la *Vetula* (*la Vieille*) en octosyllabes, poème pseudo-ovidien attribué à Richard de Fournival (XIIIe siècle). On lui doit enfin une traduction des *Hymnes de la liturgie*, morceaux de poésie sacrée en quatrains majoritairement octosyllabiques, effectuée sans doute après la maladie qui l'atteint en 1376.

---

[636] D'après l'analyse de ses œuvres faite par Geneviève Hasenohr-Esnos dans son édition du *Respit de la Mort*, Paris, Picard, 1969, p. LIII. Anton Gerard Van Hamel indiquait une composition autour de 1371-72 (*op. cit.*).

[637] D'après Jean Le Fèvre de Ressons, *Les Lamentations de Mathéolus*, éd. Tiziano Pacchiarotti, Alessandria, éd. dell'Orso, 2010, introduction.

Cette maladie lui inspira sa première œuvre originale, *Le Respit de la mort*. Ce poème allégorico-juridique met en scène un tribunal chargé de prononcer la sentence de mort, auprès duquel Le Fèvre fait appel pour solliciter un sursis de Dieu, le temps de se convertir. La seconde est le *Livre de Leesce* qu'il rédigea entre 1380 et 1387, après avoir traduit l'ouvrage de Mathéolus, ici contredit point par point[638]. S'adressant aux dames, il s'excuse dans le prologue de ce qu'il a été contraint d'écrire contre elles et contre le mariage. Il prend d'autre part le contre-pied des *Lamentations* en mettant son ouvrage sous le signe de l'allégresse et de l'intelligence, avec deux personnages allégoriques : « Leesce » (Liesse), qui déconstruit point par point toutes les plaintes et médisances auxquelles elle répond en riant[639] ; et « Raison », qui pousse à sortir des généralités dans lesquelles tombe Mathéolus[640] pour chercher à comprendre la source et les motivations de ses diatribes misogynes. Le nom de Liesse est pourtant absent dans les titres des cinq éditions que le texte connut au XVIe siècle, qui mentionnent d'abord la thématique de l'ouvrage avant de faire directement référence à Mathéolus. Le texte est d'abord intitulé *Le Resolu en mariage* dans les deux éditions qu'on suppose être les premières[641], dont l'une fait passer pour un prologue un texte étranger paru indépendamment : *La Résolucion de ny trop tost, ny trop tard marié*[642]. Il est par la suite doté d'un titre sans doute plus vendeur, *Le Rebours de Mathéolus*[643], qui indique le succès du nom sinon de l'œuvre du clerc misogyne.

6c. *Traité de l'excellence & dignité de mariage*, Pierre Boaistuau

Deux textes à succès auraient pu figurer dans ce corpus des textes sur le mariage. Les célèbres *Quinze joies de mariage* ont été écartées, d'abord parce que ce texte est déjà bien connu de la critique, ensuite parce qu'on n'en relève que huit éditions dans la fourchette temporelle retenue pour cette étude (publiées entre 1480-1490 et les environs de 1520-1530). J'élimine pour les mêmes raisons les *Ténèbres de mariage*, dont Jules Gay affirmait qu'il existait huit ou neuf éditions au XVIe siècle (contre

[638] D'après Geneviève Hasenohr-Esnos, *op. cit*. Van Hamel situait sa composition à la fin de l'année 1373.
[639] « Aussi devons de joye rire/ Se le mal que nous oyons dire/ De nous n'y est aperceü/ Et n'y est trouvé ne sceü » (*Livre de Leesce*, Van Hamel éd., *op. cit.*, v. 1005-1008, p. 32).
[640] « Se male femme ou mauvais hom/ Fait aucun mal particulier,/ On ne doit pas articuler/ Qu'il soit pour tous consequence./ Assés souffist ceste deffense » (*Ibid*, v. 1414-1418, p. 44-45).
[641] L'édition parue chez Antoine Vérard (Paris, s.d.) et celle donnée par la veuve de Jean Trepperel (Paris, s. d.), qui allonge le titre : *Sensuy le liure du resolu en mariage traictant et demontrant la grant proesse et resistance q ont eu et ont de present les femmes contre les hommes et principalement contre les puissans fers et preux*.
[642] On trouve ce texte à la BnF (RES-YE-4711) sous la forme d'un petit in-8° de huit feuillets s.l.n.d.
[643] Portent ce titre l'édition non datée parue à Lyon chez Olivier Arnoullet et les deux éditions parues chez Michel Le Noir à Paris en 1507 et 1518 (avec un prologue de 96 vers). Dans ces deux dernières l'*explicit* intitule le texte *Le Resolu en mariage*, ce qui montre que le *Rebours de Mathéolus* est un titre plus récent.

Montaiglon qui n'en mentionnait que sept), mais dont les deux dernières sont sans doute postérieures à 1594[644].

Mon troisième choix s'est donc porté sur le *Traité de l'excellence & dignité de mariage* publié à la suite de l'*Histoire de Chelidonius Tigurinus, sur l'institution des Princes Chrestiens & origine des Royaumes*, dont neuf éditions entre 1556 et 1585 sont répertoriées. Ce texte n'est pas publié de façon indépendante (il fait office de treizième chapitre du volume), mais il est présenté dans la page de titre comme un des trois traités indépendants ajoutés au texte dans tous les imprimés qui le donnent : *L'histoire de Chelidonius Tigurinus, sur l'institution des Princes Chrestiens des Royaumes. […] Avec un traité de paix & de guerre, & un autre de l'excellence & dignité de mariage. Ensemble une autre histoire de la faulse religion, de Mahomet*[645]. Plusieurs feuillets étant endommagés sur l'édition de 1556 numérisée sur Google Books, c'est l'édition parisienne sortie chez Vincent Norment et Jeanne Bruneau en 1564, disponible à la Bibliothèque du patrimoine de Toulouse, qui a été utilisée ici. Dans cet in-8° de 130 feuillets, le texte en occupe 12 (sur les 112 feuillets numérotés), à raison de 31 lignes par page[646].

Les trois premiers chapitres de l'*Histoire de Chelidonius Tigurinus sur l'institution des Princes Chrestiens des Royaumes* font l'éloge de la monarchie et critiquent la démocratie comme l'aristocratie (le pouvoir des plus nobles, sages et riches). Les neuf chapitres suivants sont consacrés aux qualités indispensables au prince, dont dépend le succès du gouvernement. Il doit apprendre à se maîtriser pour ne pas sombrer dans les vices, obéir aux lois et être un exemple pour ses sujets. La sagesse et la piété sont ses qualités essentielles, ainsi que la justice et la continence envers les femmes. Boaistuau, contrairement à d'autres, ne dit rien de l'éducation ni de la formation du souverain, et n'impose aucune limite au pouvoir monarchique. Si le portrait du prince idéal occupe la plus longue partie de l'ouvrage, son contenu est mince par rapport à celui des trois premiers chapitres. Le propos est de plus en plus relâché, avec de longues digressions, et les exemples sont développés en véritables histoires qui font perdre de vue le sujet. Le *Traité de l'excellence & dignité de mariage* est quant à lui construit comme une démonstration des bienfaits du mariage et de la dignité de l'état conjugal qui doit pousser les hommes à le choisir.

---

[644] Anatole de Montaiglon, *Recueil de poésies françoises…*, t. I, p. 17-32 ; et Jules Gay, *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage…*, 1894, vol. I, p. 775.
[645] Éd. Sertenas, 1556. Le titre du dernier traité figure dans un paragraphe séparé, et dans une police plus petite.
[646] Soit un format resserré par rapport à l'édition princeps, in-8° de 221 feuillets où le texte sur le mariage occupe 24 des 211 feuillets numérotés, à raison de 22 lignes par page.

Pierre Boaistuau est né à Nantes en octobre 1517 dans une famille nombreuse de la petite bourgeoisie[647]. Il a fait des études de droit civil et canon dans plusieurs villes françaises : à Poitiers vers 1544, à Valence où il suivit l'enseignement de Jean de Coras, puis à Avignon où il étudia avec le jurisconsulte Emilio Ferreti[648]. Il semble ensuite avoir séjourné à Rome où il travailla au contact de plusieurs médecins[649]. On a longtemps répété qu'il avait été valet de chambre de la reine Marguerite de Navarre, mais il est à présent avéré qu'il s'agit d'une construction du XIXe siècle visant à expliquer comment il avait eu accès au manuscrit de l'*Heptaméron*[650]. Vers 1550 il regagne Paris et mène des recherches sur les plantes et les pierres précieuses à propos desquelles il prévoit d'écrire un traité. En 1554, il entre comme secrétaire au service de Jean-Jacques de Cambrai, ambassadeur au Levant, et l'accompagne en Allemagne, en Italie… jusqu'à ce qu'une maladie l'empêche de le suivre en Suisse. Contraint de demeurer à Paris, il se met à l'écriture de son premier ouvrage tout en recherchant un autre protecteur, qu'il trouve en la personne de François de Clèves, duc de Nevers, à qui il offre *L'Histoire de Chelidonius Tigurinus sur l'institution des Princes Chrestiens* qui paraît chez Sertenas en 1556. Boaistuau fait passer ce traité pour l'œuvre d'un certain Chelidonius Tigurinus, qu'il aurait traduite du latin et à laquelle il aurait ajouté plusieurs textes. Il s'agit en fait d'une rhapsodie des autorités du genre, parmi lesquelles Clichtove et Érasme[651]. Boaistuau connaît toutefois avec cet ouvrage un succès qui l'encourage à poursuivre sa carrière littéraire.

Il travaille ensuite à une traduction de la *Cité de Dieu* de saint Augustin qui ne voit pas le jour, mais il en tire la compilation humaniste *Le Théâtre du Monde*, parue en 1558 et suivie la même année du *Bref Discours de l'excellence & dignité de l'homme*. Le premier texte décrit la misère de la condition humaine, le second traite du bonheur et de la dignité de l'homme qui suit l'enseignement de Dieu. L'ensemble, qui connaîtra une cinquantaine d'éditions, forme une longue apologie de la religion chrétienne, mais où percent des doutes, des incohérences, dues pour beaucoup aux digressions de l'auteur. Le *Théâtre du Monde* est dédié à l'ambassadeur écossais de Marie Stuart en

---

[647] D'après Michel Simonin, « Notes sur Pierre Boaistuau », *in Id.*, *L'Encre et la lumière : quarante-sept articles (1976-2000)*, Genève, Droz, 2004, p. 3-14 (1ère éd. *in BHR*, 1976, XXVIII, 2, p. 323-333).
[648] D'après Michel Simonin (*op. cit.*), Emilius Ferretus s'installe à Avignon en 1547 et meurt en 1552.
[649] D'après « La vie et la carrière de Pierre Boaistuau », *in* Pierre Boaistuau, *Histoires tragiques*, éd. Richard A. Carr, Paris, Champion, 1977, Introduction, p. IX-XLVI.
[650] Simonin avait rétabli les faits en 1976, que Richard Carr explique dans une longue note (*op. cit.*, p. XII) où il remonte à la source de cette fiction, répétée ensuite par Pierre Jourda et Lucien Fèbvre : un ouvrage sur *Marguerite d'Angoulême : étude de ses dernières années*, par le comte Hector de La Ferrière-Percy, 1862.
[651] C'est ce qu'affirme Michel Simonin dans sa notice sur Boaistuau dans le *Dictionnaire des lettres françaises, XVIe siècle*, Paris, Fayard, 2001, p. 156.

France, James Beaton, protecteur des belles lettres, que Boaistuau avait rencontré fin 1557 ou début 1558 en même temps que ses neveux, à qui il dédia le *Bref Discours de l'Excellence et Dignité de l'Homme*. Ces liens lui ouvrent des portes en Angleterre.

À la même époque on présente à Boaistuau un manuscrit des nouvelles de Marguerite de Navarre. Il remanie le texte, supprime des passages hardis, corrige le style et réordonne les 67 nouvelles, qui sont publiées sans nom d'auteur par Sertenas en 1558, sous le titre *Histoires des Amans fortunez* et dédiées à la duchesse de Nevers. Ces remaniements provoquent un scandale – et la mise en route d'une édition plus fidèle aux intentions de l'autrice, pilotée par Jeanne d'Albret et réalisée par Claude Gruget (*L'Heptaméron des nouvelles de Marguerite d'Angoulême*, 1559). Boaistuau est renvoyé par le duc de Nevers. En réaction, il fait paraître une nouvelle édition de *L'Histoire de Chelidonius Tigurinus* dont il supprime sa dédicace au duc, expliquant que la première édition avait été faite à son insu[652]. Il publie la même année sa traduction et adaptation de six des *Novelle* de Bandello sous le titre *Histoires tragiques*, dont il fait tirer une édition spéciale dédiée à la reine d'Angleterre. Il lui fait également préparer un splendide manuscrit enluminé de ses propres *Histoires prodigieuses* encore inédites, et une édition spéciale du *Chelidonius*. Au début de l'année 1560, il traverse la Manche pour offrir ces ouvrages à Élisabeth d'Angleterre. Les *Histoires prodigieuses* sont publiées dans la foulée. Elles sont dédiées à Jean de Rieux, seigneur d'Assérac, Breton distingué par ses faits d'armes et par son enthousiasme pour les arts. On perd ensuite la trace de cet auteur, dont La Croix du Maine situe la mort en 1566 à Paris, sans en indiquer la cause.

Ses *Histoires prodigieuses* connurent un très large succès, notamment au sein de la noblesse, inaugurant un genre promis à une large fortune. Elles trouvèrent en effet quatre continuateurs : à la fin du siècle, l'édition complète comprenait six volumes[653]. Enfin, cet auteur avait laissé un dernier texte, inachevé : *l'Histoire de Persécutions de l'église chrestienne et catholique…* que Pierre de Cistières, à qui il avait confié le soin de parfaire et d'imprimer l'ouvrage, devait faire publier en 1572.

[652] Supercherie puisque toutes les éditions du *Théâtre du monde* comportent une phrase qui le trahit où il affirme que c'est le succès du *Chelidonius* qui l'a encouragé à poursuivre une carrière littéraire.
[653] Claude de Tesserand écrivit le vol. II, Belleforest les III et V, Roderic Hoyer le IV et Marconville le VI.

7. « TEXTES SUR, POUR OU CONTRE L'AMOUR »

7a. Le *Blason des faulses amour*, Guillaume Alexis

Le plus gros succès d'imprimerie dans cette catégorie est *Le Blason des faulses amours* de Guillaume Alexis, avec 32 éditions de 1486 à 1581. Preuve de sa célébrité, le texte a été rallongé dès la troisième édition (les deux premières ne donnant que 58 strophes[654], les suivantes 126), il a vu dès 1493 son titre augmenté de l'adjectif « grand », et il suscité très vite plusieurs imitations. Le succès du texte, très important avant 1530 (plus des deux tiers des éditions), se tarit dans la deuxième moitié du siècle, où il n'est publié que deux fois. Les premières éditions du texte intégral sont des in-4° de 26 feuillets ; celle de Jean Lambert (1493) comporte 29 à 31 lignes par page et celle de Pierre Le Caron (v. 1495) 32 lignes par page. À partir de 1532, le texte est imprimé avec la farce de *Maistre Pierre Pathelin* et le *Loyer des folles amours*, d'abord pour Galliot Du Pré dans un in-16° de 124 feuillets à 19 ou 20 lignes par page, puis sept autres fois jusqu'en 1581 dans des in-8° ou des in-16°. C'est l'édition critique des *Œuvres poétiques* de Guillaume Alexis établie par Arthur Piaget et Émile Picot en 1896 qui a servi de base à cette étude.

Le Blason des faulses amours comporte 126 strophes de 12 vers qui cherchent à définir et à blâmer l'amour[655], à travers la mise en scène d'un débat entre un gentilhomme et un moine. Les arguments moraux du religieux s'opposent à ceux d'un jeune noble proposant les modèles des romans de chevalerie, et mettant en avant les qualités masculines que l'amour pour les femmes pousse à développer. Le moine dresse le portrait de l'homme victime des femmes dont tous les vices supposés sont passés en revue, puis reproche aux chevaliers leurs modes de vie. Le ton est celui du moralisateur, voire du prédicateur (le texte est d'ailleurs qualifié de sermon[656]), et le discours regorge d'invectives contre les femmes et les hommes conduits par l'appétit sexuel. Le gentilhomme finit par se laisser convaincre que l'amour des femmes rend les hommes sujets à mille maléfices, et y renonce.

Guillaume Alexis (ou Alecis[657]) est un des poètes les plus célèbres de la seconde moitié du XVe siècle. On sait peu de choses de sa vie à part ce qu'il en dit dans ses œuvres, à savoir qu'il était moine de l'abbaye bénédictine de Lyre, sur la commune de

---

[654] C'est encore le cas de l'édition parisienne s.l.n.d. et de celle de Jean Trepperel, toutes deux des environs de 1495.
[655] Voir I-D.2c, p. 168, note 408 sur le genre du blason comme « définition, exposition, description, éloge ou blâme ».
[656] « J'ay sermonné,/ J'ay blasonné » (vv. 517-518) déclare le moine (s. 44).
[657] D'après le *Dictionnaire des lettres françaises*, *Le Moyen Âge*, Geneviève Hasenohr et Michel Zink (dir.), Paris, Fayard, 1992, p. 603-605.

La Vieille-Lyre dans le diocèse d'Évreux, puis prieur de « Bucy » (sans doute « Bussy » dans le comté de Perche). Né probablement au début du XVe siècle, il serait mort en 1486 lors d'un pèlerinage à Jérusalem d'après Destrées, l'auteur du *Contreblason des faulses amours,* quand d'autres affirment que « le bon moine de Lyre » était encore vivant en 1500[658].

Son œuvre, entièrement d'inspiration morale ou religieuse, comprend des textes d'édification et de méditation, mais aussi des ouvrages plus légers d'inspiration satirique. Le premier, l'*ABC des doubles*, daté de 1451 dans un manuscrit[659], est un recueil d'avis moraux en rimes équivoquées sur la duplicité et les vices du monde, inspiré du *Bréviaire des nobles* d'Alain Chartier mais sous forme d'abécédaire. Les *Faintes du monde* traitent aussi des tentations et des tromperies, sur un mode énumératif où les couplets de vers forment des suites d'antithèses, d'allure souvent gnomique. Le *Debat de l'omme et de la femme* oppose les arguments de la tradition misogyne à ceux des défenseurs des femmes, ces derniers s'appuyant principalement sur la figure de la Vierge. Le plaisant *Passetemps des deux Alecis* mime, strophe après strophe, les paroles échangées entre Guillaume et son frère cordelier. Le *Passetemps de tout homme et de toute femme* adapte le *De contemptu, sive de miseria humanae conditionis* attribué à Innocent III. Ressortissent à la même inspiration le *Miroir des moines* (13 huitains) et le *Débat de l'homme mondain et d'un sien compagnon qui se veut rendre religieux* (64 huitains, la plupart terminés par une sentence). Ajoutons à ces productions deux prosimètres, forme double alors très recherchée : le *Martyrologue de fausses langues,* songe allégorique mêlant vers et prose et fustigeant les discours trompeurs, et le spirituel *Dialogue du crucifix et du pèlerin*, où le Christ dispense un programme de méditation et d'ascèse permettant de s'élever par neuf degrés jusqu'aux cieux. Notons enfin quelques prières à la Vierge, dont trois pièces en l'honneur de l'Immaculée Conception.

Tous ces textes démontrent une large connaissance de la littérature du temps ainsi qu'une grande maîtrise de la versification. Si quelques manuscrits seulement les conservent, la plupart ont connu de multiples impressions témoignant de leur succès à la fin du XVe et au XVIe siècle. Le *Passe-temps de tout homme* fut édité sept fois, le *Passe-temps des deux Alecis* trois, le *Martyrologue* six, le *Dialogue* quatre, les *Faintes du monde* une vingtaine de fois entre 1486 environ et le milieu du XVIe siècle, le *Debat de l'omme* sept entre 1490 et 1530 environ, en plus de l'impression de la traduction

[658] D'après Claude-Pierre Goujet, *Bibliothèque françoyse ou Histoire de la littérature françoyse*, Paris, 1745, t. X, p. 103.
[659] Goujet le date de 1505 et justifie ainsi qu'Alexis n'est pas mort martyrisé à Jérusalem.

anglaise vers 1530[660]. Mais c'est bien le *Blason des faulses amours* qui remporta le plus vif succès. Son influence sur les auteurs de son temps se manifeste en outre par diverses citations[661] et imitations. Sa strophe de 12 vers composée sur deux rimes dans une forme des plus originales (huit vers de quatre syllabes, quatre de huit) fut reproduite par plusieurs poètes, dont Guillaume Crétin et même La Fontaine deux siècles plus tard.

La célébrité du texte d'Alexis a poussé Jean Drouyn, bachelier *in utroque jure* natif d'Amiens, à y ajouter 198 vers en 16 strophes. Ces additions confirment le propos d'Alexis[662] et reprennent la forme des strophes mais sans donner aux vers le même nombre de syllabes. Jean Drouyn insiste sur le risque de damnation et muscle les invectives à l'encontre des folles femmes blasonnées par Alexis. Il reprend les idées de *La Nef des folles* qu'il avait traduite après avoir mis en prose la traduction française versifiée du *Narrenschiff* de Sebastian Brant[663]. Sa strophe finale est d'ailleurs prononcée par un personnage de sot, ce qui permet de faire le lien avec les nefs. Les additions au *Blason* sont conservées dans les éditions lyonnaises de Claude Nourry en 1512, 1524 et 1529.

D'autres textes ont cherché à continuer le texte d'Alexis en employant son modèle de strophe. Le *Contreblason de faulces amours*, notamment, peut difficilement en être séparé, en dépit de son titre. Ce texte anonyme (mais dont les derniers vers donnent au poète le nom d'Estrées), imprimé au moins cinq fois entre 1512 et vers 1516, confirme en effet les préceptes d'Alexis par le biais d'un débat, cette fois au féminin, entre une religieuse et une courtisane – les louanges des dames et les accusations des hommes trompeurs remplaçant les propos misogynes du *Blason*. Enfin, le *Loyer des folles amours*, longtemps attribué (à tort) à Guillaume Crétin, met en scène un habitant du Hainaut tombant amoureux d'une dame à Paris, qui l'aime tant qu'il est riche. L'auteur note dans son « proesme » qu'il illustre ainsi les « mauvais tours, qui sont assez notoires/ Que femmes font aux amoureux transis », renvoyant à ceux que les lecteurs pourront voir « Au Blason des faulses amours[664] ». Imprimé d'abord en 1527 puis deux autres fois avec *Le débat de deux dames sur le passetemps de la chasse des*

---

[660] D'après le *Dictionnaire des lettres françaises*, *Le Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 603-605.
[661] Nevizan cite le *Blason* et son auteur au livre IV de sa *Forest nuptiale* d'après Claude-Pierre Goujet, *Bibliothèque françoyse…*, *op. cit.*, Paris, 1745, t. X, p. 109.
[662] « En contemplant/ Et speculant/ Ce petit livre/ Bien l'entendant,/ Incorporant,/ Il le faut suyvre. » (strophe 1, v. 7-12), cité dans Guillaume Alexis, *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis prieur de Bucy*, t. I, éd. A. Piaget et E. Picot, Paris, Firmin Didot, SATF 29, 1896, p. 252.
[663] Paru d'abord en allemand en 1494 puis traduit en latin par Jakob Locher, ce texte fut revu par l'auteur sous cette forme en 1497 avant la traduction en vers de Pierre Rivière : *La Nef des folz du monde* (1497). La mise en prose de Drouyn connut au moins cinq éditions de 1498 à 1529. Il traduisit aussi vers 1500 la *Stultiferae Naves*, allégorie latine composée par Josse Bade pour servir de pendant au texte de Brant, sous le titre *La Nef des folles*.
[664] Voir *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis prieur de Bucy*, *op. cit.*, t. I, p. 353.

chiens et oyseaulx, il figure dans huit éditions regroupant la *Farce de maître Pathelin* et le *Blason des faulses amours*[665].

7b. Les *Arrêts d'amour,* Martial d'Auvergne

Les *Arrêts d'amour*, rédigés par Martial d'Auvergne vers 1460-1466, ont été édités 28 fois entre 1500 (environ) et 1587. Ces éditions s'échelonnent tout au long du XVIe siècle, sans qu'aucune fois le nom de l'auteur ne soit mentionné. En revanche, la popularité du texte poussa un avocat au Parlement de Paris, Gilles d'Aurigny (dit le Pamphile), à écrire un arrêt supplémentaire (le 52e : *Des maris umbrageux qui pretendent la reformation sur les privileges des masques*) et des *Ordonnances sur le faict des masquez*, qui furent ajoutés aux éditions dès 1530, comme le fut dès 1566 un 53e arrêt (*Reglement des arreraiges requis par les femmes à l'encontre de leurs maris*) par l'abbé des cornards de Rouen. Dès 1533, le commentaire latin de Benoît Le Court avait aussi contribué au succès de l'œuvre.

Parmi les premières éditions, deux exemplaires de 1500 et 1512-1517 (numérisés sur Gallica) donnent le texte dans des in-4° de respectivement 64 et 55 feuillets[666]. Quatre éditions sont titrées *Droictz nouveaulx et arrestz damours publiez par messieurs les senateurs du parlement de Cupido, sur l'estat et police damour pour avoir entendu le different de plusieurs amoureux et amoureuses*. L'une d'entre elles, datant de 1542 (également numérisée sur Gallica), est un in-8° de 110 feuillets à 34 lignes par page. Entre 1545 et 1581, cinq éditions sont encore titrées *Les declamations, procedeures et arrestz d'amours, nouvellement donnez en la court et parquet de Cupido, à cause d'aucuns differens entenduz sur ceste police*. Enfin, neuf éditions titrées *Aresta amorum. Cum erudita Benedicti Curtii Symphoriani explanatione* donnent le texte avec les commentaires latins. La première, faite par Sébastien Gryphe à Lyon en 1533, est un in-4° de 167 feuillets. Le texte français y est donné dans des caractères plus gros que ceux du texte latin, le premier occupant 33 lignes par page, le deuxième 37 lignes par page. L'édition qui servira ici de référence est celle que Jean Rychner réalisa en 1951.

Parodie du Parlement de Paris, du langage juridique et des pièges de l'amour courtois, le texte met en scène une séance de la cour d'Amour rapportée par un narrateur-témoin au discours indirect. Les cinquante et un *Arrêts d'amour*, écrits en prose mais encadrés par un prologue et un épilogue en quatrains, appartiennent à la

[665] En 1532 (deux fois), 1533, 1538, 1547, v. 1550, 1564 et 1581.
[666] BnF RES-Y2-926 et RES-Y2-928.

littérature narrative réaliste du milieu du XVe siècle[667]. Ils sont tous structurés de la même façon. Le récit du déroulement du procès et celui du jugement constituent la *fiction-cadre*. À l'intérieur de ce cadre, l'aventure amoureuse, *la fiction encadrée*[668], déroule le récit du problème (sérieux ou comique) présenté devant le tribunal et comprend quatre parties indentifiables : la demande, la défense, la réplique et la duplique. Néanmoins les frontières entre les narrations et leurs cadres ne sont pas étanches. L'auteur et les personnages discutent les cas, dans la fiction cadre comme dans la fiction encadrée, racontent et argumentent à la fois les histoires d'amour et les responsabilités de chacun.

Les personnages sont pour la plupart anonymes, et ceux qui sont identifiés ont des noms allégoriques comme *le prevost de Deuil, le bailli de Joye, le mari Dangier, Faux-Semblant,* etc. Les allégories n'ont pourtant pas de connotation symbolique véritable, elles sont là pour introduire des références littéraires connues, qui renvoient à l'héritage courtois autant qu'à la littérature anti-courtoise, mais de façon parodique et stéréotypée. Les parties de l'affaire devant le tribunal, *le demandeur, la demanderesse et le défendeur, la défenderesse* ne sont jamais identifiées, si ce n'est par des périphrases comme *l'amant, le prétendu, l'amoureux, l'amoureuse, le galant, la dame*, etc. Ces généralisations, qui permettent de déduire des lois et des normes de comportement à partir des cas présentés, ont mené les critiques à classer le texte dans la tradition de la casuistique amoureuse et à considérer que l'amour était le sujet de l'œuvre et le dispositif son cadre formel. Pourtant, derrière la parodie des rapports entre amoureux et de la mode littéraire qui s'y rattache, « philtre parodique et allégorisant[669] » pour certains, la réalité serait davantage du côté des arrêts que du côté de l'amour, et le juridique pourrait bien être à la fois le cadre et la matière des *Arrêts d'amour*. Mais le sujet amoureux n'est évidemment pas choisi par hasard et la réalité de l'œuvre, nous le verrons, réside dans l'imbrication des deux domaines.

Martial d'Auvergne (surnommé aussi Martial de Paris) était né entre 1430 et 1435 et il vécut jusqu'au 13 mai 1508 dans l'île de la Cité. Comme son père Martial d'Auvergne l'aîné, il fut notaire au Châtelet et procureur au Parlement de Paris. Ses fonctions de procureur l'avaient conduit, à partir de 1458, à représenter des personnages importants comme Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne, et des institutions non moins

---

[667] Werner Söderhjelm leur a consacré un chapitre dans *La Nouvelle française au XVe siècle*, Paris, Champion, 1910 (réimpr. Genève, Slatkine, 1973).
[668] Termes empruntés à Alexandre Lorian, « Thématique narrative et énonciation non-narrative », *Le Moyen Français*, n° 33, 1993, p. 33-46 (p. 40).
[669] Luca Pierdominici, « Conter et juger dans *Les Arrêts d'Amour* de Martial d'Auvergne », *Fifteenth Century Studies*, n° 28, 2003, p. 199-211 (et *Quaderni di filologia e lingue romanze*, 3e série, n° 15, 2000, p. 175-192).

célèbres comme la Faculté de médecine de l'Université de Paris. Son mariage avec Martine Fournier en 1566, fille de maître Jacques Fournier, conseiller du roi au Parlement, l'éleva en outre de quelques degrés dans l'échelle sociale car il rejoignait ainsi l'une des meilleures familles de la robe parisienne[670]. Deux de ses quatre fils entrèrent d'ailleurs dans la carrière juridique : Guillaume fut avocat au Châtelet puis procureur du roi, et Martial procureur au Parlement puis conseiller au Châtelet. Parmi les faits qui indiquent l'importance de sa réussite sociale, notons qu'il amassa assez d'argent pour posséder trois habitations dans l'île de la Cité et être en mesure de prêter trente-cinq livres tournois[671] à la Ville de Paris en mai 1500. Enfin, il fut un personnage assez important pour avoir droit, dans l'église de Saint-Germain-le-Vieux où il avait été inhumé, à deux épitaphes (en latin et en français) qui indiquaient entre autre qu'il était l'auteur de plusieurs textes[672].

Comme beaucoup de ses confrères, ce lettré cultiva les lettres, la poésie et l'histoire[673]. On lui reconnaît la paternité de quatre œuvres, dont celle qui nous intéresse est la première et la plus célèbre. Les critiques qui se sont penchés sur *Les Arrêts d'amour* dans la première moitié du XXe siècle ont déduit de certains faits présentés dans ce texte que Martial d'Auvergne l'avait composé entre 1460 et 1466[674], après quinze ou vingt ans d'expérience dans les cours de justice, d'où son aisance avec le langage et sa maîtrise des formes des débats. Il regrettera plus tard d'avoir écrit ces « livres d'amours et vanité » en sa jeunesse « pour avoir bruyt[675] ». Une maladie qui faillit lui ôter la vie en juin 1466[676] le poussa en effet à une véritable crise religieuse, qui influença profondément ses œuvres suivantes, d'une toute autre inspiration.

Martial d'Auvergne écrivit entre 1477 et 1483 les *Vigiles de la mort de Charles VII*, chronique de la vie du roi en quinze mille vers groupés en quatrains d'octosyllabes,

---

[670] *Les Arrêts d'amour*, éd. Jean Rychner, Paris, éd. A. & J. Picard & Cie, 1951, introduction, p. X.
[671] Une livre tournois équivalait à 8, 271 grammes d'or fin (voir le *Journal d'un bourgeois de Paris* (1405-1449), éd. Colette Beaune, Paris, Livre de Poche, 1990, annexe II : « Les monnaies », p. 451).
[672] Vilho Puttonen, *Études sur Martial d'Auvergne, suivies du texte critique de quelques Arrêts d'amour*, Helsinki, Imprimerie de la Société de littérature finnoise, 1943, p. 27.
[673] Howard G. Harvey compte Martial d'Auvergne parmi plusieurs auteurs liés aux Basoches dans *The Theatre of the Basoche. The Contribution of the Law Societies to French Medieval Comedy*, Cambridge, Harvard University Press, 1941.
[674] Entre 1460 et 1466 selon Rychner dans son édition du texte en 1951 (*op. cit.*) et entre 1460 et 1465 selon Werner Söderhjelm dans *La nouvelle française au XVe siècle*, *op. cit.*
[675] *Dévotes Louanges de Notre-Dame*, cité par Rychner, *op. cit.*, p. X.
[676] Pris d'« une telle frenesie, il se getta par la fenestre de sa chambre en la rue et se rompit une cuisse et froissa tout le corps et fut en grand danger de mourir » (J. de Roye, *Journal connu sous le nom de Chronique scandaleuse* (1460-1483), éd. B. de Mandrot, Paris, 1894-96, t. 1, p. 160, cité par Rychner, *op. cit.*, p. VIII-IX).

et divisée en neuf psaumes et neuf leçons[677]. Le texte, inspiré des chroniques du héraut Berry et de Jean Chartier, loue Charles VII et sa lutte contre les Anglais, en réaction au règne de Louis XI et aux malheurs du temps. Il s'agit d'une œuvre morale, qui prouve par des exemples historiques que les vertus sont récompensées et les vices punis. Elle connut « un succès indubitable[678] » sans doute en grande partie parce qu'elle parlait de la lutte victorieuse contre l'Angleterre. Martial d'Auvergne composa encore *Les Dévotes louanges de la Vierge Marie*. Ce texte présente neuf psaumes et neuf leçons, pour la plupart en quatrains de vers octosyllabiques, mais il incorpore également des huitains octosyllabiques et des vers très courts en laisses plus longues. Les neuf psaumes présentent la généalogie et la vie de Marie, la nativité du Christ et les miracles de la Vierge tandis que dans les neuf leçons l'auteur s'élève contre les maux de l'époque, fait un examen de conscience et professe sa foi en Notre-Dame. Enfin, on lui attribue une *Danse macabre des femmes* qui date sans doute de 1482[679], dont il existe cinq manuscrits et deux éditions imprimées datées de 1482 à 1519.

7c. *Petit traité d'Arnalte et Lucenda*, D. de San Pedro/ N. de Herberay des Essarts

Le troisième texte sélectionné dans cette catégorie, rédigé vers 1481 par l'Espagnol Diego de San Pedro (*Tractado de amores de Arnalte y Lucenda*), a été édité 27 fois entre 1539 et 1583 dans la traduction de Nicolas de Herberay, sieur des Essarts[680]. Il surclasse donc les *Héroïdes* d'Ovide, avec les 26 éditions mentionnées plus haut[681], texte par ailleurs mieux connu de la critique, ainsi que les *Advineaux amoureux*, dont les 26 éditions complètes ou partielle parues entre (vers) 1477 et 1592 constituent un maquis restant à étudier. Le *Petit traité* surclasse également trois textes qui auraient pu trouver leur place dans cette catégorie (comme dans celle des textes « sur, pour ou contre les femmes »), en raison de leurs nombreuses éditions comme de leur contenu polémique : *L'Amie de court* de Bertrand de La Borderie (quatre éditions

[677] Les neuf leçons sont présentées dans les chansons des personnages allégoriques, *France, Noblesse, Labour, Marchandise, Clergé, Pitié Chapelain des Dames, Justice, Paix, et Église,* chacune suivie d'une réponse.
[678] Vilho Puttonen, *op. cit.*, p. 46.
[679] Vilho Puttonen la date de 1474 (*op. cit.*, p. 53), Ann Tukey Harrison de 1482 (*The Danse macabre of Women : Ms. fr. 995 of the Bibliothèque Nationale*, Kent, Ohio and London, Kent University Press, 1994).
[680] Voir Yves Giraud, « Les apports du roman espagnol à la Renaissance française : Herberay Des Essarts et Diego de San Pedro », *in Colloquium Helveticum*, 1992, n° 16, p. 53-67 [publié également dans Christine de Buzon (dir.), *Le Roman à la Renaissance*, actes du colloque international dirigé par Michel Simonin (Université de Tours, 1990), Lyon, RHR, 2012].
[681] Voir l'explication du choix des textes de la catégorie « Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmes célèbres », p. 219.

indépendantes), *La Parfaite Amye* d'Antoine Héroët (six) et *La Contr'Amye de Court* de Charles Fontaine (trois), publiées ensemble dix fois dans les *Opuscules d'amour* entre 1544 et 1556, et neuf fois au cours des mêmes années dans un autre recueil, *Le Mespris de la court, avec la vie rusticque*. Les trois œuvres ont donc bénéficié chacune de 22 à 25 éditions. Cependant, outre que ces « Amyes » ont déjà été bien étudiées[682], les sélectionner pour l'étude aurait obligé à choisir un seul texte (puisque leurs discours sont différents), soit *La Parfaite Amye*, en dépit de son statut de « réponse » à la première, et en dépit de son insertion fréquente dans un volume dont le titre ne connote ni la controverse, ni les femmes, ni l'amour.

Aucune de ces variations ne se présente pour la traduction de Nicolas de Herberay, qui servit en outre de base à la traduction italienne réalisée par Bartolomeo Maraffi, publiée avec elle neuf fois entre 1553 et 1583. La première de ces éditions bilingues est un in-16° de 248 pages. Les suivantes reprennent ce format et la présentation des deux versions en regard, le texte français sur la page de gauche face au texte italien sur celle de droite. L'édition numérisée sur Gallica, faite à Lyon en 1570 par la veuve de Gabriel Cottier, donne ainsi le texte français en caractères romains à 28 lignes par pages et le texte italien en caractères italiques à 23 lignes par page.

L'édition princeps n'étant pas disponible, c'est celle de Jeanne de Marnef pour Jean Longis en 1546, in-16° de 58 feuillets, éditée par Véronique Duché-Gavet en 2004, qui a été retenue pour cette étude. Le titre exact en est : *Petit traité de Arnalte et Lucenda, autresfois traduit de langue Espaignole en la Françoyse, & intitulé l'Amant mal traité de s'amye : Par le Seigneur des Essars Nicolas de Herberay, Commisaire ordinaire de l'artilerie du Roy*. Est ainsi signalé le changement de titre opéré par la veuve de Denis Janot (premier éditeur du texte en 1539) et utilisé jusqu'alors. Le traducteur, seul mis en valeur, est pourtant le même, et la page de titre qui reprend ces éléments donne aussi la célèbre devise de Herberay des Essarts, « Acuerdo olvido », qui place la traduction sous le double signe du souvenir et de l'oubli.

Le terme *traité* désormais donné à l'œuvre permet d'insérer le roman sentimental dans un genre sérieux, en indiquant au public sa fonction didactique et exemplaire[683]. Il est toutefois bien probable que cette *novela sentimental* a suscité

[682] E.V. Telle, *L'œuvre de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et la querelle des femmes*, Toulouse, Lyon, 1937, chap. V ; Bertrand de La Borderie, *L'Amye de Court* (1542), éd. Danielle Trudeau, Paris, Champion, 1997. Voir aussi l'important article de M. A. Screech, « An interpretation of the Querelle des Amyes », *BHR*, t. XXI (1959), p. 103-130.

[683] Sur les « traités » voir Sylvie Lefèvre, « Du *tractatus* au *traité* : transfert en langue vulgaire d'un genre scientifique ? », *in* Bernard Ribémont (dir.), *Le Moyen Âge et la science*, Paris, Klincksieck, 1991, p. 31-46 ; et Maria Colombo Timelli, « Qu'est-ce qu'un traité en moyen français ? Petit itinéraire parmi les "mises en prose" des XVe-XVIe siècles », *Carte Romanze* 2/1, 2014, p. 91-101.

l'engouement du public grâce à son premier titre français, qui renvoyait à la thématique de la toujours célèbre *Belle dame sans Mercy* – d'où l'importance de le rappeler. Son succès s'explique également par les épîtres amoureuses qu'il contient, qui ont fait de lui un parfait manuel en matière de correspondance amoureuse, si ce n'est un art d'aimer ; là encore, l'expression « Petit traité » conservée dans la plupart des éditions ne pouvait qu'attirer l'attention du public vers des usages autres que le divertissement.

Le *Tractado de amores de Arnalte y Lucenda* de Diego de San Pedro appartient pourtant d'abord au genre du roman sentimental, qui a fait l'objet d'une longue vogue avant d'être remplacé dans le panorama littéraire espagnol par le roman pastoral et le roman picaresque[684]. L'un des premiers avait été le *Siervo libre de amor* de Rodríguez del Padrón (vers 1440) tandis que l'apogée du genre se situe sous les rois catholiques et qu'il s'éteint avec le *Processo de cartas de amores que entre dos amantes pasaron* de Juan de Segura (1548)[685]. Le schéma narratif est souvent le même : un amour ignoré ou repoussé, des requêtes amoureuses et des refus, des faveurs accordées, l'amour menacé, et un dénouement malheureux ou tragique. Les oeuvres sont courtes, leur action est principalement intérieure, centrée sur les états et les conflits émotionnels. Les lettres, poésies, dialogues et monologues sont intégrés à la narration, et le ton est autobiographique voire confessionnel.

Pour sa part, le *Tractado* propose une situation triangulaire où l'héroïne est l'enjeu d'un conflit entre deux protagonistes masculins également voués à la mort. Le décor, non loin du lieu citadin des rencontres amoureuses, est une contrée sauvage qui se prête au deuil et à la pénitence. Comme dans la plupart des romans sentimentaux espagnols, l'auteur – ou plutôt l'instance auctoriale nommé « auteur » – fait partie de la diégèse. Il est ici le confident du personnage principal, présente le récit au début et s'apitoie à la fin sur ce qu'il vient d'entendre et qu'il promet de consigner par écrit. Si l'intrigue est simple et les péripéties rares, San Pedro multiplie les exercices de style et emploie une large gamme de discours : lettres, harangues, proclamations militaires, oraisons funèbres… mais aussi panégyrique de la reine et invocation de la Vierge (que la version française passe sous silence).

Au début de l'œuvre (adressée aux dames de la cour d'Isabelle de Castille), « l'auteur » se trouve en voyage, perdu au milieu de montagnes inhabitées lorsqu'il

---

[684] Véronique Duché-Gavet, « L'Espagne au miroir du roman (1525-1608) », *in* Manuel Bruña *et al.* (dir.), *La Cultura del otro : español en Francia, francés en España / La culture de l'autre : espagnol en France, français en Espagne*, Séville, APFUE, SHF, 2006, p. 157-165 (p. 157).

[685] D'après Alan Deyermond, « La ficción sentimental : origen, desarollo y pervivencia », *in Cárcel de Amor*, Carmen Parrilla (éd.), Barcelona, Crítica, 1995, p. IX-XXXIII. Voir aussi Sylvia Roubaud dans *Histoire de la littérature espagnole*, Jean Canavaggio (dir.), Paris, Fayard, 1993, vol. 1, p. 184-199.

aperçoit une riche demeure tendue de noir. Il y est accueilli par de nombreux serviteurs endeuillés. Leur maître écoute le panégyrique de la souveraine espagnole, puis lui propose de lui raconter l'histoire de sa passion pour Lucenda. Le lecteur apprend qu'au terme d'une longue série de lettres et d'entrevues, Arnalte se croyait sur le point de conquérir sa dame lorsque son ami Elierso l'a trahi en obtenant sa main. Arnalte l'a tué en duel mais il a renoncé à obtenir le pardon de Lucenda, qui est entrée au couvent en l'accablant de reproches. Il s'est mis sous la protection de la Vierge, pour qu'elle allège ses souffrances, et a décidé de finir ses jours dans un refuge solitaire et funèbre. L'auteur prend congé de lui en s'engageant à écrire son histoire pour que les dames sachent quels tourments elles sont capables de causer. Le personnage et son histoire sont donc proposés comme édifiants pour les lecteurs et lectrices.

L'existence de Diego de San Pedro est mal connue. Sa date de naissance ne peut qu'être déduite des indications données dans ses œuvres et des dates des règnes de ses protecteurs et maîtres. Il fut lié à deux grandes familles aristocratiques de l'entourage des rois catholiques, dont les membres s'illustrèrent lors des guerres de reconquête de Grenade entre 1482 et 1492 : les Fernández de Córdoba et surtout les Girón, dont il fut le serviteur pendant de longues années. La dédicace de sa dernière œuvre, le *Desprecio de la Fortuna*, est adressée « al Conde de Urueña su señor », c'est-à-dire don Juan Téllez-Girón qui hérita de ce comté en 1469, et le prologue indique qu'il l'a servi pendant vingt-neuf ans[686]. La deuxième édition connue du *Tractado*, imprimée à Burgos en 1522[687], le décrit encore comme « criado del Conde de Hureña », c'est-à-dire son serviteur. San Pedro résidait sans doute non loin de la forteresse de Peñafiel, résidence des Girón. Il semble y avoir été bien introduit auprès des dames de la reine, à l'intention ou à la requête desquelles il dit avoir composé plusieurs de ses ouvrages.

Sa production est loin d'être mince. La *Pasíon trobada* (*Passion versifiée de Notre Seigneur*) qu'on date des environs de 1480, aurait été commandée selon ses dires par une religieuse dont il était amoureux[688]. Cette longue narration de la vie du Christ, en deux à trois mille vers selon les versions, refond les quatre Évangiles en ajoutant une description sanglante du martyre de Jésus ; les plus belles strophes se retrouvent dans notre roman (*les Sept Douleurs de Notre-Dame*). San Pedro a également composé une trentaine de pièces en vers entre 1480 et 1492, dont la plupart sont rassemblées dans le

[686] Diego de San Pedro, *Obras completas, I. Tractado de Amores de Arnalte y Lucenda. Sermón,* Keith Whinnom (éd.), Castalia, Madrid, 1985, p. 15.
[687] La première est imprimée à Burgos par l'allemand Fadrique de Basilea, en 1491 (*Ibid*., p. 44).
[688] Les informations qui suivent sont empruntées à l'*Histoire de la littérature espagnole*, J. Canavaggio (dir.), *op. cit*., p. 194-197 ; et à Carmen Parrilla, *op. cit*., « Trayectoria de Diego de San Pedro » p. XXXVII-L.

Cancionero general (1511). Nombre de ces poèmes cherchent à exprimer les contradictions du sentiment amoureux en maniant l'art de la pointe et des paradoxes. Plusieurs sont adressés à des dames du cercle d'Isabelle la Catholique, reine parée par ailleurs de toutes les vertus dans les vingt-et-une strophes du panégyrique qu'il en a dressé, pleines des lieux communs de l'éloge. Dans la même veine, le *Sermón de amor* composé vers 1485 est un petit art d'aimer en prose parodiant la prédication religieuse et destiné aux amants blessés et aux dames ingrates : aux premiers l'auteur conseille la patience, aux secondes une plus grande mansuétude à l'égard de leurs prétendants.

Son dernier ouvrage, le *Desprecio de la Fortuna*, composé vers 1498-1500, s'inspire de divers dialogues de Sénèque et de la *Consolation de philosophie* de Boèce. Il traite de l'inconstance du sort, de la fragilité des biens de ce monde et de l'espérance en Dieu, seule source de félicité véritable. Dans les quatre premiers dizains – sur la quarantaine qui composent le texte –, l'auteur récapitule l'ensemble de son œuvre, se repent de sa légèreté passée et blâme la frivolité de ses écrits de jeunesse parmi lesquels il mentionne ses deux plus grands succès : le *Tractado de amores de Arnalte y Lucenda*, dont il signale la forme épistolaire, et la *Cárcel de amor*, dont il mentionne le succès[689]. San Pedro a sans doute rédigé ses deux romans sentimentaux à deux années d'écart : le *Tractado* était probablement achevé en 1481 et la *Cárcel* après 1483, quoique les plus anciennes éditions des romans datent respectivement de 1491 et de 1492[690].

*

Les textes normatifs traitant du genre en français qui ont été les plus diffusés dans les douze décennies qui ont suivi l'introduction de l'imprimerie en France – pour autant que les études actuelles permettent de le savoir – sont donc particulièrement variés. Deux datent de l'Antiquité, deux du XIIIe siècle, un du XIVe, neuf du XVe et six du XVIe. Onze ont été écrits directement en français, neuf sont des traductions d'œuvres étrangères (six issues du latin, deux de l'espagnol, une de l'italien). Les textes latins datent eux-mêmes de différentes périodes : deux de l'Antiquité, deux autres de la fin du XIIIe siècle, un du XVe siècle, un du XVIe siècle. La fourchette temporelle des textes rédigés directement en français est moins étendue : un seul date de la fin du XIVe siècle, cinq sont du siècle suivant, cinq sont contemporains de la période concernée par cette étude – dont trois seulement ont été rédigés au XVIe siècle. Quant aux œuvres traduites de l'espagnol et de l'italien, elles datent toutes de la période considérée. Cette variété

[689] Diego de San Pedro désavoue son œuvre amoureuse en énumérant de façon allusive les textes les plus représentatifs : « un Sermón que escreví », « aquellas cartas de amores » (le *Traité d'Arnalte et Lucenda* qui nous intéresse), des chansons, « coplas » et « romances » inclues dans son *Cancionero general*, ainsi que la « Cárcel de amor » (cité par Carmen Parrilla, *op. cit.*, p. XXXVII).

[690] *La Prison d'amour* traduite par Gilles Corrozet connut douze éditions entre 1525 et la fin du XVIe siècle.

des horizons – temporelle et géographique – est évidemment à garder à l'esprit lorsqu'on s'intéresse aux messages délivrés par les œuvres. Pourtant, on va voir que ceux-ci ne sont aucunement classables en fonction de la période ou du pays qui les ont vu naître.

B- DES TEXTES PRÉSENTÉS, OFFERTS, VANTÉS… INVITATIONS À LA LECTURE ET STRATÉGIES DE PROMOTION

Afin de mieux comprendre comment le public pouvait recevoir les œuvres qui viennent d'être présentées, il a semblé essentiel d'observer la façon dont les éditions anciennes les livraient à leurs lecteurs et lectrices, dès les titres annonçant leur matière et leur provenance, mais surtout bien au-delà. Ce chapitre vise donc à comprendre les stratégies de promotion mises au point par tous les acteurs de la publication de ces textes, les modalités des invitations à leur lecture et à la prise en considération des discours proposés. Seront étudiées ici les dédicaces et les prologues des auteurs, traducteurs et éditeurs, puis les textes d'autres lettrés figurant parmi les péritextes. La présentation matérielle de ces écrits sera ensuite envisagée, sous l'angle des messages que pouvaient transmettre certains éléments et des efforts réalisés par les imprimeurs-libraires pour accréditer la qualité des ouvrages : les pages de titre, les tables, les manchettes, les illustrations insérées dans les éditions.

1. LES DÉDICACES

Au seuil des ouvrages, les épîtres dédicatoires sont le plus souvent les premières pièces permettant d'orienter leur lecture. Les vingt œuvres de ce corpus n'en possèdent pas toutes : dix d'entre elles plongent immédiatement la personne qui s'apprête à les lire *in medias res*, ou lui proposent un autre type de texte liminaire. Quant aux dédicaces elles-mêmes, il en existe plusieurs sortes : celles des auteurs de textes originaux (Jacques Legrand, Drusac, Marconville et Boaistuau), celles des auteurs traduits (Valère Maxime, San Pedro, Vivès et Castiglione), celles des traducteurs (des Essarts, Changy, Chappuys et Leblond) et enfin celles des éditeurs (pour l'*Horloge des princes* et le *Parfait Courtisan*). Certaines œuvres cumulent ainsi plusieurs dédicaces. Toutes ont pour fonction de mettre en valeur l'écrit publié, soit par l'évocation d'un personnage célèbre qui a commandé l'œuvre ou dont la protection est attendue, soit par l'adresse à une figure inconnue mais qui incarne le public appelé à s'identifier avec elle. Les dédicaces sont aussi l'occasion de présenter l'œuvre, de la vanter (notamment quand il s'agit d'une traduction), d'expliquer les choix réalisés, de fournir des clés d'interprétation.

1a. Les dédicaces des auteurs de textes originaux

1a1. Jacques Legrand

Dans la dédicace du *Livre de bonnes mœurs*, « A tres noble prince et redoubté seigneur Jehan, fils de roy de France, duc de Berry et d'Auvergne », l'auteur se présente comme « son humble serviteur frere Jacques le Grant, religieux augustin » (300). Il y justifie l'usage de la langue française et explique son objectif : aider chacun à vivre saintement. Suit une *captatio benevolentiae* en règle, accompagnée du *topos* de l'*humilitas*. Legrand supplie son dédicataire, appelé « vostre haulte et noble seigneurie », d'accepter ce présent malgré sa « petitesse », ajoutant qu'il a « le desir de trop mieulx faire » quand Dieu lui en donnera « le sens et la puissance ». Il souhaite que soit davantage considérée sa volonté de bien faire que la qualité de son ouvrage.

1a2. Gratien Du Pont, sieur de Drusac

L'édition des *Controverses des sexes Masculin et Femenin* de Gratien Du Pont s'ouvre sur une épître dédicatoire adressée « A Treshummain et treshonnoré seigneur, Monsieur Maistre Pierre du Faur, Maistre des Requestes ordinaires du Roy nostre sire, protecteur de vertu et vray zelateur de Justice », et signée « ton humble Cousin, en toute humilité. Salut » (f. 2). Drusac note le triple lien qui l'attache à ce haut magistrat toulousain : la même cité, le même sang et la longue amitié. Pour chacun de ces liens, il allègue des exemples et des autorités, avec des renvois aux sources en latin dans les marges, sur le modèle des textes juridiques. Après cette démonstration d'érudition, il justifie la forme poétique de son ouvrage en même temps que la dédicace de son texte à un homme reconnu par l'académie poétique des jeux floraux.

> Et pour aultant que (comme tresexpert en l'art de Rhetoricque) as esté unicquement esleu, Maincteneur des Jeux floraulx […] ne pouvoye myeulx adresser mes Rythmes que à toy, le Paragon et centre de toute rhetoricque, Affin que par ta providence soyent expurgées, reveues, lymées, et reduyctes à vraye harmonye, mesure et proportion. (f. 4)

Drusac use, comme Jacques Legrand, du *topos* de l'humilité. Son cousin ne doit pas regarder « la petitesse, rudesse, ne simplicité » de ce qu'il appelle un « petit present », mais considérer « le cueur et le vouloir de l'offrant ». Il lui demande aussi de protéger son œuvre : « Ainsi s'yl te plaist le garantiras des traictz et dardes de infiniz envieulx, qui […] taschent incessamment à picquer et blasonner les travaulx et lucubrations des aultres » (f. 4). Grâce à lui, sa « petite œuvre » (qualification paradoxale au vu de l'importance du volume) pourra sans crainte « se mettre au champ de publication » (f. 4). Cette dédicace, qui oscille entre démonstration d'érudition et humilité, se termine par une prière pour la félicité du dédicataire.

1a3. Pierre Boistuau

La dédicace de l'édition princeps de *L'Histoire de Chelidonius* place également l'œuvre sous la protection d'un grand homme : elle est offerte « A tresillustre, treshault, et trespuissant Prince & Seigneur, François de Cleves, Duc de Nivernois, Per de France, gouverneur & Lieutenant general pour le Roy… » (aii) à qui Boaistuau adresse « treshumble salut avec perpetuelle obéïssance ». L'essentiel pour lui est cependant de se présenter personnellement, d'évoquer son œuvre, et de la faire passer pour la traduction qu'elle n'est pas. À cet effet, il élabore une fiction qui montre ses liens avec son protecteur : un des écuyers du duc, le Seigneur du Parc, l'aurait visité alors qu'il était malade, et lui aurait fait « present d'un livre latin intitulé, l'institution des Princes Chrestiens : avec charge expresse de le traduire en nostre langue » (aiii). Ainsi requêté pour sa grande érudition, il lui était impossible de « refuser un tant honneste labeur » (aiiii).

Boaistuau utilise donc la dédicace pour vanter sa réputation d'humaniste, d'autant qu'il s'attaque – dit-il – à un auteur encore inconnu, difficile à traduire, mais néanmoins fort talentueux… Entreprise qu'il maquille en louanges de son illustre dédicataire. Le labeur terminé, il lui faut en effet un « saufconduyt qui luy serve de protecteur & guyde pour le rendre plus asseuré à esprouver les divers jugemens de tant d'excellents & divins espritz que la France nourrist » (aiiii v°). Il supplie donc le duc d'accepter qu'il s'adresse à lui pour sa « deffence & sauvegarde » (av). L'ouvrage ne peut être « mieux receu & favorisé de tous » qu'en étant sous le « divin nom » et les « divines vertus » (av) du duc de Nevers, comparé au « Prince genereux, excellent & admirable sur tous » dont l'ouvrage fait le portrait. Boaistuau souligne « le sang illustre » de la maison de Clèves, puis liste les vertus de son dédicataire (« les dons admirables de l'esprit & de nature, la parfaite cognoissance de plusieurs choses tant divines qu'humaines, la singuliere prudence conjoincte avec un amour constant de la vertu, une integrité de vie… » av v°). Raisons pour lesquelles il lui « offre, consacre, & dedie, le present traité » (avi v°), qui est le « premier eschantillon » de ses labeurs, en espérant lui offrir ensuite un texte de sa plume sur l'origine de la noblesse qui, s'il lui plaît, l'encouragera à en écrire d'autres.

On a vu plus haut que, renvoyé par le duc de Nevers à la suite de la publication des *Amants fortunés*, Boaistuau avait fait reparaître l'*Histoire de Chelidonius* en 1559 en dédicaçant l'ouvrage à Nicolas Breton, abbé de Saint-Sidroine et secrétaire du Cardinal de Lorraine. À part ce changement de destinataire, la dédicace de l'édition de 1559 comporte pourtant les mêmes messages que la première quant à l'érudition de son

auteur, qui affirme que l'édition de 1556 a été faite à son insu. Il réutilise encore plusieurs pages de cette dédicace pour rédiger celle qu'il adresse à « la Tres-chrestienne Princesse […] d'Angleterre » dans l'édition spéciale qu'il fait réaliser pour la reine d'Angleterre et qu'il va lui offrir en 1560. Si l'édition de 1564 qui a servi de base à l'étude (Paris, Vincent Norment et Jeanne Bruneau) comme celle de 1567 (Paris, Laurent Chancelier), suivent le choix de l'auteur en donnant sa dédicace à Nicolas Breton, plusieurs éditions faites après sa mort redonnent en revanche la dédicace de l'édition princeps au duc de Nevers, considérant sans doute qu'elle conférait plus de prestige à l'œuvre. C'est par exemple le cas de l'édition anversoise de 1570 (Jacques Monnotz) et de l'édition lyonnaise de 1585 (Benoist Rigaud).

1a4. Jean de Marconville

C'est à l'une des trois filles de Jacques Courtin[691], conseiller du roi, bailli de Perche et seigneur de Cissé, que Jean de Marconville adresse son traité *De la bonté et mauvaisté des femmes*, par une dédicace signée du 25 décembre 1563. Six mois auparavant, il avait déjà dédié à son père son *Recueil memorable d'aucuns cas merveilleux advenuz de noz ans*[692]. Contrairement à Drusac et à Boaistuau, mais comme Jacques Legrand, il insiste sur son humilité. Comme saint Irénée, explique-t-il, disait qu'il n'est pas nécessaire de boire toute l'eau de la mer pour constater qu'elle est salée, Marconville affirme qu'il n'a eu besoin de voir la jeune fille que deux ou trois fois pour constater ses nombreuses qualités[693] : Dieu a voulu montrer sa puissance en logeant « un si bon esprit en un si beau et plaisant domicile ». Ayant appris qu'elle a suivi la « vie Palladienne [*contemplative*] prenant plaisir à la lecture des livres » (29), il a « emploié le labeur de quelques jours à faire un recueil des vertus et vices des dames » pour lui offrir en étrennes. Il en explique donc la teneur et les motivations morales, puis incite sa dédicataire à poursuivre sur la voie de la vertu, en espérant que Dieu lui donne « accroissement de vertu et de perfection » autant qu'elle grandit « en vénusté corporelle » (31).

[691] « A damoyselle Jacqueline Courtain, dame de Loyselet, fille de grande expectation : Jean de Marconville escuyer, desire accroisement d'honneur, de felicité, et d'heureuse vie en parfaicte santé » (29).

[692] D'après Michel Simonin, *Vivre de sa plume au XVIe siècle, ou la carrière de François de Belleforest*, Genève, Droz, 1992, p. 72 et p. 112, note 113.

[693] Il a trouvé ses « paroles tant bien composées et pleines de tant de sens » qu'il a immédiatement aperçu « outre la native venusté [*sa beauté est donc comparable à celle de Vénus*] […] je ne scays quel raion de vertu » qui rend ses « jeunes ans recommandables d'une excellente rarité » (29).

1b. Les dédicaces des auteurs de textes traduits

1b1. Valère Maxime

Dans sa préface des *Facta et dicta* adressée à l'empereur Tibère, Valère Maxime définissait son texte comme une compilation de textes historiques destinée à l'instruction des lecteurs. Les faits et dits mémorables du passé étant disséminés dans de nombreux ouvrages, il en avait fait un choix dans un but moral et d'édification :

> Comme les actions et les paroles mémorables des Romains et des nations étrangères sont trop dispersées dans les autres ouvrages pour qu'on puisse s'en instruire en peu de temps, j'ai résolu d'en faire, selon un plan méthodique, un choix extrait des historiens célèbres, pour épargner la peine d'une longue recherche aux lecteurs qui désirent puiser des enseignements dans l'histoire[694].

Il réclamait l'appui de son dédicataire, dont il faisait l'éloge, pour encourager les vertus et châtier les vices dont il allait parler, et employait pour cela le *topos* attendu de l'humilité : « J'aurai, dans ma faiblesse, recours à votre bienveillance ». Les anciens orateurs commençaient leur discours en invoquant Jupiter, les poètes en invoquant les dieux, lui décidait d'invoquer l'empereur qu'il comparait à un astre, et ses aïeux à d'autres astres dont la lueur avait ajouté éclat et splendeur aux cérémonies. Tibère était donc présenté comme une incarnation divine, les empereurs ayant été faits dieux par le peuple. L'auteur introduisait ensuite rapidement son premier livre.

Dans les éditions consultées, cette dédicace ancienne est donnée entièrement mais en plusieurs morceaux entrecoupés par les commentaires de Simon de Hesdin dans le long prologue qu'il donne à sa traduction.

1b2. Plutarque

L'auteur grec avait adressé ses *Conjugalia Praecepta* à Pollianos et Eurydice, deux de ses anciens élèves, et leur avait offert à l'occasion de leur mariage. Si le titre des *Quarante-neuf preceptes matrimoniaux ou loix connubiales de Plutarque à Polian & Euricide* nomme bien ces destinataires, Marconville ne traduit pourtant pas la dédicace de l'auteur grec[695]. Il n'en retient qu'un élément très bref, qu'il déplace au début de la traduction du premier précepte : une remarque concernant la coutume du rapprochement des statues de Vénus et de Mercure « pour denoter que la volupté maritale doit estre accompagnee de beau & elegant langage » (91 v°).

---

[694] Cité d'après la traduction de Pierre Constant (1935), en ligne : remacle.org/bloodwolf/historiens/valere/index.htm.

[695] Cléa, la dédicataire du *Mulierum virtutes* et du *De Iside et Osiride*, serait la fille de ce couple (Plutarque, *Œuvres Morales*, tome II, J. Defradas, J. Hani et R. Klaerr éd., Paris, Belles Lettres, 1985, note 1, p. 312).

1b3. Diego de San Pedro

Le *Tractado de amores de Arnalte y Lucenda* avait été dédicacé aux dames de la cour d'Isabelle la Catholique. Son auteur y insistait sur leur vertu, en espérant qu'elle lui apporterait « de vieille faute nouvelle honte » – allusion probable à la *Pasíon trobada* qu'il avait adressée à une dame et dont il reprennait les plus belles pages dans son texte. Des Essarts modifie la dédicace originale : le nom de la souveraine espagnole est gommé, le texte s'adresse simplement « Aux dames de la court », qualifiées de « vertueuses ». Pour le reste, il traduit fidèlement la dédicace, où San Pedro présentait son œuvre comme une commande honorée. Au-delà du *topos* d'humilité concernant la « rudesse » de son écriture, il en appelait à l'indulgence des dames en soulignant l'importance de la signification de son message. « [P]our le desir que j'ay de vous faire service, je merite aucune recompense » (4) écrivait-il, les suppliant que ses « faultes soient suppliées » (pardonnées) et de protéger son œuvre contre les critiques. Il réclamait aussi, « autre requeste », que les dames acceptent son anonymat. « [J]'ayme trop mieux voir rire de mon œuvre, ne sçachant qui en est l'autheur, que d'iceluy et de moy ensemblément » (4-5) – probable référence à des versions du texte qui avaient circulé avant la publication. Enfin, il indiquait son souci de concision pour ne pas ennuyer ses lectrices, et introduisait le texte qui suivait : « je commenceray à vous faire sçavoir ce qui m'a esté commandé par la maniere suyvante » (5).

1b4. Baldassare Castiglione

Comme on peut le lire dans les éditions bilingues proposées par Chappuys, qui présentent en vis-à-vis le texte italien et le texte français, l'auteur du *Cortegiano* l'avait adressé « A reverend et illustre seigneur Michel de Silva, evesque de Visee », ambassadeur portugais auprès du Saint-Siège avant son élection à ce poste. Castiglione y expliquait d'abord les circonstances et la genèse de la rédaction et de la publication de son œuvre : un texte rédigé en peu de jours après la mort du Duc d'Urbin, alors qu'il était au service de son hériter François Marie Della Rovere, puis laissé de côté pendant plusieurs années jusqu'à ce qu'il apprenne que Vittoria Colonna, marquise de Pescara, à qui il avait « baillé le livre à voir, en avoit contre sa promesse, fait transcrire & copier une grande partie » (5 v°). Il l'avait donc relu et corrigé. Faisant ensuite l'éloge des personnages disparus depuis, dont Alfonso Ariosto « auquel le livre estoit adressé » (6 v°) et la duchesse d'Urbin à qui il « estoy tenu plus qu'à tous les autres », il expliquait son désir de « ne plus tarder donques à m'aquiter de ce que je doy à la mémoire d'une si excellente dame, & des autres, estant mesmes induit du danger auquel je voy mon livre » (7 v°).

Venaient ensuite des considérations sur l'œuvre elle-même, notamment sur la langue lombarde utilisée – et non pas le toscan de Boccace – ainsi que sur ses emprunts à l'étranger et au latin. Prévoyant les reproches d'idéalisme, il disait avoir cherché à peindre un modèle vers lequel il fallait tendre le plus possible, comme l'avaient fait Platon, Xénophon et Cicéron avec les modèles de la République, du souverain et de l'orateur. Il revendiquait sa connaissance du milieu, source de sa capacité à rédiger cet ouvrage, tout en récusant le statut de courtisan modèle. Enfin, il se disait confiant en l'opinion commune, qui sait instinctivement où est le bien et le mal[696], avant de s'en remettre au temps, « pere de la vérité & juge sans passion » qui a toujours donné « juste sentence de la vie ou de la mort des escrits qui se mettent en lumiere » (2e cahier, 6 et 6 v°).

Les premières pages du *Livre du Courtisan* étaient ensuite adressées à Alfonso Ariosto, que Castiglione désigne comme le commanditaire de l'ouvrage – et son véritable (ou du moins premier) dédicataire. Des lignes où il faisait part de ses doutes face à l'ampleur de la tâche : « On doit estimer que vous avez autant failly de m'imposer ceste charge que je ne puis supporter, que moy, de l'avoir acceptee » (3). Avant de se justifier sur la forme de l'ouvrage :

> Nous ne suivrons en ces livres, aucun certain ordre, reigle, ny distinction de preceptes, desquels le plus souvent l'on a coustume d'user, quand on veut enseigner quelque chose que ce soit, ains, à la maniere de plusieurs anciens, renouvellant une agreable memoire, nous reciterons quelques discours & propos qui deja ont esté tenus, sur ce fait, par certains hommes tresnotables. (4)

1b5. Juan Luis Vivès

Le *De institutione feminae christianae* s'ouvrait sur une épître dédicatoire de l'auteur à Catherine d'Aragon, datée du 5 avril 1523. Vivès commençait par y louer « la sanctité de [ses] meurs, et le hault vouloir de [son] esperit adonné aux sainctes estudes », présentés comme la source de son livre. Il en donnait ensuite le plan, avant de préciser ses objectifs. Il poursuivait en justifiant certains choix – peindre les vices, mais passer sous silence certaines choses trop malhonnêtes et pernicieuses. Enfin il revenait à sa dédicataire, louant son comportement si vertueux comme vierge, mariée puis veuve, qu'elle était un « exemple aux autres » dans ces trois états. Pour finir, la dédicace s'ouvrait à la princesse Mary, incitée à lire le texte pour suivre l'exemple de sa mère.

Dans le *Livre de l'institution de la femme chrestienne,* Changy présente cette dédicace sous forme d'une « Preface ou Prologue de l'acteur » placée juste avant le premier chapitre de l'œuvre.

---

[696] « parquoy si le livre plaist en general, je l'estimeray bon, & penseray qu'il doive vivre mais s'il déplaist, je l'estimeray mauvais » (2e cahier, 6).

1b6. Antonio de Guevara

Le *Reloj de principes* d'Antonio de Guevara était originellement offert à Charles Quint à qui était adressé le « prologo general » de l'œuvre. Les éditions du texte en français consultées donnent ce prologue après la dédicace éditoriale que nous envisagerons plus loin, sous le titre « Discours de l'autheur sur le présent livre » sans signaler le nom de l'empereur, ni qu'il s'agit d'un discours dédicatoire. Une seule à ma connaissance l'intitule « Discours de l'autheur a l'empereur Charles V, touchant la compilation du premier œuvre » (Paris, Pierre et Galliot Du Pré, 1565). Dans l'édition utilisée (Paris, Charles L'Angelier, 1561), il occupe trente-six pages et est reproduit assez fidèlement, mais les mentions de Charles Quint sont transformées en adresses plus générales aux princes.

Dans ce long texte, Guevara insistait sur son devoir d'enseigner comment acquérir la renommée, avant d'évoquer la complexité de sa tâche et l'ampleur de ses recherches. Il espérait que son œuvre plaise aux princes et connaisse le succès. Il s'expliquait aussi sur le titre de son ouvrage, propre selon lui à attirer l'attention : « ma fin a esté appeler cestuy mien livre, Horloge des princes : pource que la denomination du livre estant, comme elle est, tant nouvelle, peult rendre la doctrine qui y est fort estimée[697] » (evi). Il se démarquait également des œuvres qui méritent le feu « pource qu'il en y a qui sans honte & conscience composent aujourd'huy des livres d'amours du monde, aussi hardiment comme se ilz enseignoyent à despriser & mal dire du monde » (evi), comme les histoires de Giglan, Lancelot, Fierabras, Tristan ou des quatre fils Aymon.

Concernant les enseignements de son œuvre, Guevara critiquait la vanité de ceux qui n'écoutent que leurs désirs et leurs instincts, ne poursuivent que les honneurs et la renommée, entreprennent des conquêtes pour la seule célébrité[698]. Aujourd'hui, estimait-il, on combat avec les langues, et on acquière l'honneur avec la prudence et la patience. Guevara proposait des hommes illustres comme modèles, justifiant son choix de la doctrine de Marc Aurele. Retrouvant ensuite le *topos* de l'*humilitas*, il se peignait comme un travailleur désireux d'entendre les critiques pour corriger son texte, avant de dédier son ouvrage à Dieu et de recommander l'empereur à la clémence divine.

---

[697] La métaphore du titre, déjà utilisée dans un *Despertador de pecadores* anonyme paru vers 1525 qui voulait réveiller les pécheurs endormis dans le vice, se fait plus complexe avec l'horloge. Peut-être le terme cherchait-il à susciter l'intérêt de Charles Quint, féru d'horlogerie, comme l'explique Augustin Redondo dans *Antonio de Guevara, 1480 ?-1545, et l'Espagne de son temps…, op. cit.*, p. 530.

[698] Guevara en cite plusieurs, mais César est à part, car il soupire devant les tableaux des triomphes d'Alexandre.

1b7. Francesco Patrizi

Patrizi avait adressé son *De Institutione Rei publicae* au peuple et au sénat de Sienne, qu'il louait pour avoir permis que la cité reste libre alors que d'autres républiques tombaient sous la domination d'un prince ou d'un tyran. Quelques années plus tard, la ville étant tombée en 1479 aux mains du roi de Naples Alphonse II, c'est à lui qu'il offrait son *De Regno et Regis Institutione*. Ces dédicaces originales n'apparaissent pas dans le *Livre de police humaine*, qui donne un résumé des deux œuvres. Elles sont réduites à deux « proesmes » situées avant les premiers chapitres de chacunes. Après la dédicace du traducteur et les pièces liminaires qui la suivent (traitées plus loin), le « proeme de l'epistre de Françoys Patrice, natif de Sene en Italie » résume la dédicace du *De institutione Rei publica*. Patrizi y donnait sa définition du bon gouverneur et insistait sur la nécessité des lectures donnant des modèles à suivre. Il justifiait aussi ses emprunts aux auteurs qui l'avaient précédé, expliquant que la chose s'est toujours faite, y compris parmi les meilleurs, et assurant qu'il citait toutes ses sources. Les deux pages intitulées « Du proesme de l'espitre » résument en français la dédicace du *Regno* et introduisent le texte du tome II du *Livre de police humaine* qui en donne la traduction abrégée. Patrizi s'y appuyait encore sur plusieurs autorités comme Empédocle et Xénophon et insistait sur la rareté des hommes sages et la difficulté de régner.

1c. Les dédicaces des traducteurs

1c1. Simon de Hesdin

C'est pour le roi Charles V que Simon de Hesdin a réalisé la traduction des *Faits et dits mémorables* de Valère Maxime, et pour Jean de Berry que Nicolas de Gonesse a terminé le travail. Dans l'édition publiée chez Vérard, le nom du roi n'apparaît que discrètement dans le prologue de Simon de Hesdin, qui souhaite que son œuvre plaira a « tresnoble et trespuissant tresexcellent et tressage prince Charles cinquiesme de ce nom Roy de France. En l'honneur et reverence duquel apres dieu jay entreprins ceste oeuvre a faire » (Aiii).

1c2. Nicolas de Herberay des Essarts

Nous retrouvons ce souci de placer la traduction sous la protection d'un homme célèbre dans le *Petit traité de Arnalte et Lucenda* où figure, après la page de titre, un « Envoy par l'autheur au seigneur de Saint-Gelais, Abbé du Reclus, son bon seigneur et singulier amy ». Ce huitain de décasyllabes s'adresse à l'ouvrage et lui donne des conseils pour être reconnu et loué par la critique. Pour être indirecte, la cible de la

dédicace n'en est pas moins parfaitement identifiable. Le traducteur célèbre salue ainsi Mellin de Saint-Gelais, l'une des grandes figures de la poésie française depuis plusieurs décennies, toujours fort apprécié à la cour d'Henri II.

1c3. Pierre de Changy

C'est « A Marguerite, ma fille », que Pierre de Changy dédicace sa traduction du *De institutione feminae christianae* de Vivès. C'est pour lui l'occasion d'expliquer les circonstances et les objectifs de son travail. Son fils Jacques lui a rapporté de la bibliothèque du seigneur Saint Anthot, conseiller à la cour de Dijon, un livre « de la Femme chrestienne, divisé en trois livres particuliers, selon les trois estats, que peult avoir une femme ». L'ouvrage lui ayant semblé utile, il prie sa fille de « le lire, entendre & suyvre », car en quelque état qu'elle se trouve, elle y trouvera des conseils protitables. Cette courte dédicace met en valeur l'autorité paternelle avec la signature « Ton pere. DE CHANGY ». Il est intéressant de noter que, dans le même volume, *L'Office du mari* est également précédé de quelques lignes adressées par le traducteur cette fois-ci à « Blaise de Changy, mon filz, estudiant a Paris », qui lui avait envoyé l'ouvrage avec le premier ; mais que Changy dit celui-ci de « plus parfonde matiere » que l'autre, et qu'il s'y excuse de l'avoir traduit « selon [s]on petit entendement », empêché par la vieillesse – *topos* d'humilité absent de la première dédicace.

1c4. Jean Leblond

Dans le *Livre de police humaine*, compilation du *De Institutione Rei publicae* et du *De Regno et Regis Institutione* de Francesco Patrizi, les dédicacataires originaux des deux ouvrages sont gommés et les dédicaces transformées, nous l'avons vu, en « proesmes » situés avant les premiers chapitres traduits de chacun d'eux. Dès la première édition de 1544, la compilation est offerte « A treshault tresprudent, et tresvertueux Chevalier, messire Claude d'Annebault, Admiral & Mareschal de France… », dernier grand favori de François Ier après Montmorency, en charge de la direction des affaires de l'État entre 1543 et la mort du souverain en 1547. C'est un des rares personnages qu'un courtisan peut solliciter dans l'espoir d'obtenir grâces, pensions, charges ou bénéfices. Deux ans après sa mort, l'édition de 1554 lui est encore dédicacée. Jean Leblond se présente comme « son treshumble & obeyssant serviteur » dans le titre de l'épître placée en tête du volume, ensuite comme son « loyal serviteur & vray suject ». Il s'estime heureux « d'estre du nombre de [ses] hommes, & tresobeissans subjectz (voire le moindre en sçavoir & vertu) natif en [son] territoire d'Evreux ». Le *topos* de l'*humilitas* précède ainsi la présentation de l'ouvrage :

> J'ay entreprins envoyer ce petit volume, que je ay traduict de Latin en nostre langue Françoise, qui est le premier labeur de ma plume (quant en traduction) pour saluer & ensemble faire offre d'iceluy à vostre noblesse, courtoisie & debonnaireté (Aaii v°).

En témoignage de sa gratitude, Leblond a entrepris de traduire et de lui dédier « ledict petit recueil, qui a esté de bien nouveau extraict des amples & grandz volumes de François Patrice, natif de Senes en Italie : au quel est parlé souverainement du gouvernement & regime de la chose publicque » (Aaii v°)[699]. Leblond souligne « l'excellence [des] vertuz » de l'amiral, mais refuse d'être considéré comme un flatteur, d'autant que sa plume est trop rustique, dit-il, humilité oblige, pour toucher un tel personnage.

Qualifiant ensuite son ouvrage, il le dit bref et diversifié, donc facile et agréable à lire. Vient ensuite l'explication du titre et des objectifs du texte. La dédicace, signée de la devise de Leblond, se termine par une prière à Dieu pour qu'il comble son destinataire.

1c5. Gabriel Chappuys

Le *Courtisan* traduit par Gabriel Chappuys est adressé « A tresnoble et illustre, messire Nicolas de Bauffremont, seigneur et baron de Senessey : chevalier de l'ordre du Roy, Conseiller de sa majesté, & Baillif de Chalon sur Saone » (2). Les faits de guerre[700] et la fonction auprès du roi de Bauffremont, nommé grand-prévôt de France par Charles IX en 1571, avaient contribué à faire de lui un héros de la cause catholique[701]. Il avait participé à la révision des *Coutumes*, et c'était aussi un grand lettré dont l'importante librairie est décrite dans l'*Histoire de Sennecey*[702]. En 1575, Louis Le Roy lui avait dédié sa leçon inaugurale au Collège royal et lui-même, encouragé par Pontus de Tyard[703], avait donné une traduction du *Vray Jugement et Providence de Dieu* de Salvien, évêque de Marseille (Lyon, Guillaume Rouille, 1575).

Dans cette épître dédicatoire datée de Lyon, le 1er décembre 1579, Chappuys évoque sa rencontre avec lui à Lyon, lorsqu'il exerçait ses talents de traducteur en travaillant pour plusieurs imprimeurs et vivait difficilement, sans protecteur[704]. Peut-être

---

[699] Il considère qu'un « gouverneur du bien public, & amiable zelateur d'une police humaine, est grandement joyeux, quand il oyt tenir propos conducibles & fructueux de son estat » (Aaiii).
[700] Dans l'armée du duc d'Anjou contre les troupes huguenotes en 1569, Bauffremont est blessé à Jarnac, mais se bat sept mois plus tard à Moncoutour et est fait chevalier de l'ordre du roi.
[701] D'autant que la propagande huguenote l'a mis en cause dans l'assassinat du président de la Place, la nuit de la Saint Barthélemy.
[702] Il fréquente Saint-Julien de Balleure à qui il suggère d'écrire ses *Antiquitez de Chaslon*, puis Postel à Paris. En 1573, Belleforest lui offre ses *Chroniques* et en 1574, il reçoit une flatteuse dédicace de Jean de la Gessée.
[703] Selon Michel Simonin, *Vivre de sa plume au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 155.
[704] D'après le *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le XVIe siècle*, Michel Simonin (dir.), 2001, p. 254.

Bauffremont avait-il fait œuvre de mécène[705] à son endroit, mais Chappuys use surtout d'une stratégie publicitaire en mettant sa traduction sous la protection d'un illustre du royaume, afin qu'elle ait plus de crédit.

> […] cete mienne traduction du parfaict Courtisan, je l'ay bien voulu faire voir le jour (apres plusieurs autres precedentes & imparfaites, selon l'advis d'aucuns, qui m'ont incité à mettre icy la main) souz l'aide & appuy de vostre tant renommé & honorable nom, à fin que par le moyen d'iceluy (que tous les sçavans honorent, & toutes personnes de qualité & de vertu ayment & respectent grandement) elle ait encores plus de credit que n'ont eu les premieres (…) tant vous estes amoureux des hommes qui font profession des lettres. (2-2 v°)

Il s'agit également d'une façon de s'attirer de façon pérenne les grâces du dédicataire : « par le moyen d'icelui [*l'ouvrage*], je peux avoir grand credit envers vous, veu que sans luy, vous me favorisiez deja beaucoup ». Il affirme à cet effet « le desir ardant que j'ay de vous faire treshumble service, & de vous consacrer le meilleur de mes escrits » (3 v°). Et il n'hésite pas à lui présenter son sujet en miroir :

> … je vous offre ce parfait Courtisan, d'autant plus volontiers, que je me suis imaginé les qualitez & conditions d'iceluy se pouvoir remarquer en vous, combien que le Comte Baltasar de Castillon, auteur de ce livre, nous ait descrit un Courtisan tel que Platon nous a fait sa Republique ; Xenophon, son Roy ; & Ciceron, son Orateur. (2 v°)

Le dédicataire a en effet « autant vertueusement pratiqué la Court de France, que gentilhomme & autre grand Seigneur de [sa] sorte sçauroit jamais faire » (2 v°). Une vertu naturelle qu'il tient de ses aïeux lui a permis d'acquérir honneurs et louanges.

Chappuys affirme avoir retraduit l'ouvrage, qui « ha deja esté traduit plusieurs fois, par le passé » (4), car les traductions ne satisfaisaient pas le public[706]. Son mérite est d'avoir « renouvellé la cognoissance d'iceluy à noz François, qui n'en faisoient pas grand compte, et le tenoyent arriere » (3 v°). Il prévient les critiques et explique que satisfaire tout le monde est difficile sinon impossible. Sa traduction est fidèle, mais non parfaite, sans compter les erreurs qui surviennent « en l'impression des coppies escrites à la main comme estoit cete cy » (4) et qu'il se propose de corriger lors d'une deuxième édition si cette première est bien accueillie. Enfin, il laisse son dédicataire sous la protection de Dieu.

1d. Les dédicaces des éditeurs

1d1. Deux éditeurs de L'*Horloge des princes*

Les deux premiers feuillets de l'édition de 1555, qui regroupe pour la première fois les traductions de Berthault de La Grise et de Herberay des Essarts, sont occupés par une épître dédicatoire à « Monseigneur le reverendissime cardinal de Givry, pair de

[705] Pour Daniela Costa, Bauffremont est le mécène de Chappuys (*La Réception française du Courtisan au XVIe siècle*, thèse de l'université de Reims-Champagne-Ardenne, 2001).
[706] « s'il eus testé traduit en nostre langue au gré d'un chacun, je ne me fusse pas amusé à ce faire » (4).

France, & Duc de Langres », c'est-à-dire Claude II de Longwy (1481-1561). L'épître n'est pas signée mais rédigée par celui qui a établi le texte de cette édition, un évêque de la famille du dédicataire d'après les liens évoqués. Elle est reproduite dans la plupart des éditions suivantes[707]. Le texte est « si sainct & divin » qu'il ne pouvait être dédié qu'à « une personne divine & dédiée entierement à la contemplation de Dieu » (aii v°), explique l'auteur de cette épître. L'évêque Guevara a excellé dans sa tâche en recueillant chez les bons auteurs ce qui servait à son travail et en ajoutant à leurs doctrines « maintes choses conformes à nostre religion, & tresnecessaires contre les abus de nostre temps » (aii). Et son nouveau traducteur, l'excellent Herberay des Essarts, a permis que le peuple français ait accès à cette œuvre – du moins pour son premier livre puisqu'il est mort prématurément. Moyennant quoi

> l'ouvrage a esté continué sur l'ancienne traduction, apres y avoir corrigé infinies fautes sur l'exemplaire Espagnol, lesquelles souvent empeschoyent de pouvoir entendre le sens de l'autheur, voire quelquefois repugnoyent entierement à son intention. (aii v°)

Cette épître ne figure pas dans l'édition de 1565 par Pierre et Galliot Du Pré où elle est remplacée par un dizain « aux lecteurs » suivi d'un avertissement « Aux lecteurs » signé G.D.P.P. (c'est-à-dire Galliot Du Pré), qui vante les mérites de l'œuvre.

1d2. Un éditeur du *Courtisan*

Dans la réédition lyonnaise de la traduction du *Courtisan* par Chappuys, réalisée par Jean Huguetan et Claude Bourcicaud en 1585, la dédicace à Bauffremont est remplacée par une lettre des libraires adressée au roi. Ils y affirment leur supériorité sur la concurrence parisienne en exhibant le privilège royal, et en défendant l'œuvre contre l'accusation de corruption morale qu'elle avait essuyée, *topos* de la littérature anti-aulique qu'on retrouvait par exemple dans le *Misaule ou haineux de cour*, attribué à Gabriel Chappuys et publié quelques mois auparavant. Cette lettre – assumée par un *je* non identifié – célèbre au contraire la valeur de la cour comme lieu d'éducation, et celle de la cour française en particulier, modèle des autres cours européennes et héritière en cela de la cour d'Urbin mise en scène par Castiglione :

> Car j'ay estimé avec une infinité d'autres, que l'on ne pouvoit bien instituer les jeunes hommes, qu'en les employant au service des grands seigneurs, et les comme plonger à la suite d'une Cour telle, que celle de ceste Couronne de France, plus recommandée et mieux instituée que nulle autre, de l'Europe, et qui n'a point sa semblable[708].

Le *Courtisan* lui-même est présenté comme un traité de conduite mondaine, un manuel qui apprend à éviter les pièges de la vie de cour. Le portrait promu par l'œuvre est

[707] J'ai vérifié sa présence dans les éditions suivantes consultables en ligne : Paris, Charles L'Angelier, 1561 ; Paris, Jean de Bordeaux, 1576 ; Paris, Jean Poupy, 1578 ; Anvers, Jean Keerbeghe, 1592.
[708] Daniela Costa donne le texte intégral de cette lettre « Au Roy. Les libraires » (*op. cit.*, p. 140-141), elle se situe aux ff. Aii-Aiii de l'éd BNF [8° Z Don 594 (524)].

même proposé comme un modèle de conduite universel, pour tous ceux qui aspirent au succès en société, mais aussi qui désirent « se garder des pieges et ruses qui peuvent rendre esclaves et serviles les moins caulx[709] ». Une stratégie éditoriale qui dut contribuer à la diffusion de l'œuvre au sein d'un public bourgeois[710].

2. LES PROLOGUES, PRÉAMBULES ET JUSTIFICATIONS

Les dédicaces ne sont pas les seuls discours préalables aux textes. Des pièces liminaires de diverses natures redoublent et complètent dans certaines éditions les présentations des dédicaces ou les remplacent lorsqu'elles sont absentes. Qu'elles soient titrés « Prologue », « Avis », « Advertissement », « Epistre », « Proesme », « Discours », ou bien qu'elles ne comportent pas de titre, voire appartiennent au corps même de l'œuvre, elles contribuent à préciser la destination de l'œuvre, à attester sa qualité ou celle de son auteur. Nous envisagerons d'abord les prologues ou préambules clairement détachés des œuvres où les auteurs de textes originaux en français justifient leurs productions. Nous évoquerons ensuite ces mêmes types de discours lorsqu'ils sont insérés dans les textes. Seront également étudiés les présentations des auteurs traduits, celles des traducteurs, et enfin celle de l'éditeur du *Doctrinal*.

2a. Les prologues et justifications des auteurs de textes originaux

2a1. L'auteur du *Doctrinal de sapience*

On verra plus loin que cette œuvre anonyme est précédée d'un prologue d'éditeur. Celui-ci est suivi d'une trentaine de lignes non titrées dans l'édition de 1493, qui recevra dans celle de 1597 le nom de « Prologue de l'Autheur ». L'auteur y expliquait en effet les objectifs de son ouvrage. Il avait également choisi de se justifier dans les deux derniers chapitres de son œuvre : « Lexcusacion de celuy qui fist ce livre » (hv v°), et « La complainte de celuy qui fist ce livre » (hv v°-hvi). Dans la première, il indiquait que l'ouvrage avait d'abord été composé par Guy de Roye en 1388, puis augmenté l'année suivante par un moine de l'ordre de Cluny, et enfin terminé par lui, religieux aussi, qui s'excusait de ses éventuelles erreurs auprès de ses « liseurs & escouteurs ». Dans la seconde, usant du *topos* de l'*humilitas*, il expliquait son travail (une compilation de textes religieux) et offrait son texte à « la correction & amendement de tous ceulx qui amender le[s] vouldront » et reprend les conseils du

[709] « Au Roy. Les libraires », *op. cit.*
[710] Une note manuscrite sur un exemplaire de l'édition du *Parfait Courtisan* publiée en 1592 par Abel L'Angelier à Paris indique que le possesseur était un certain Pierre Bablen, marchand de Compiègne.

Christ aux Pharisiens à propos des prêtres à écouter sans imiter[711]. Ces deux derniers chapitres comme le prologue de l'auteur figurent dans toutes les éditions du texte consultées.

2a2. Gratien Du Pont, sieur de Drusac

Après la dédicace, deux pièces liminaires précèdent encore *Les Controverses des sexes Masculin et Femenin*. Dans la première, l'« Epistre aulx Lecteurs », Gratien Du Pont adopte une posture d'humilité, s'excusant des défauts de son œuvre, qu'il explique par plusieurs raisons. Il n'est pas « homme de lettre, n'y d'estude » (3e cahier, f. 5), c'est là sa première œuvre, et ayant toujours vécu en Languedoc, il n'a pas la maîtrise de la langue française. Il renvoie à l'*Errata* placée après son épître et demande à ceux qui voudraient répondre à son œuvre de le faire comme lui en rime et en français. Dans la seconde, l'« Epistre aulx dames », il se présente comme un de leurs honnêtes serviteurs et se justifie des propos déplaisants qu'elles trouveront dans son œuvre en renvoyant aux sources où il les a trouvés. Il propose aussi de composer un éloge des femmes pour répondre lui-même à ses *Controverses*, à moins qu'un auteur proféminin le fasse à sa place, ce dont il s'accomodera tout autant, déclare-t-il.

2a3. Pierre Boaistuau

Après la dédicace de *L'Histoire de Chelidonius*, deux textes font encore attendre la lecture de l'œuvre. Dans l'avis « au Lecteur » (avii v°), Boaistuau avertit que le texte qu'il dit traduire n'abordait pas trois sujets pourtant indispensables dans ce genre d'ouvrage – sans doute en raison d'une mort prématurée[712]. Cette lacune l'a donc poussé à ajouter à sa traduction « les trois dessus ditz traitez de [s]on invention » (aviii) :

> Le premier traité contre les flatteurs, tu le trouveras à mon prologue. Celuy de l'excellence du mariage, & l'autre de paix & de guerre, sont les deux derniers chapitres du livre. (aviii v°)

Cet « Avis » est suivi par « Le prologue du translateur », qui occupe seize feuillets[713]. Il commence par évoquer Plutarque conseillant de nombreuses lectures au roi d'Égypte Ptolémée, et en particulier des ouvrages sur l'administration des royaumes et empires pour lui servir d'instruction. Boaistuau juge cette exhortation « salutaire & tressainte, d'autant que les livres sont juges sans passion & qui ne rougissent jamais pour annoncer verité, & ne s'esmouvent aucunement pour l'ire ou indignation des seigneurs » (1 v°). Les bons ouvrages reprennent les vices et louent les vertus, qu'ils

[711] « …si nous de l'Eglise vous disons bien, faites le : & si nous voyez faire mal, ne le faites pas ».
[712] Il indique par ailleurs que son modèle a laissé à sa mort une « Geographie imparfaicte, avec un autre livre d'epigrammes Grecz du tout incorrectz » qui sont dans la bibliothèque du roi, « comme tu pourras veoir quelque jour à loisir si tu es curieux d'en faire lecture » affirme-t-il (aviii).
[713] Dans l'édition de 1559 figurent une épigramme latine de Boaistuau adressée au lecteur, un *erratum* et un avertissement au lecteur différent de celui de l'édition princeps. Boaistuau y désavoue les précédentes éditions de son texte, qu'il met sous la protection de son nouveau dédicataire.

rendent « si admirables que ceux qui les liront, auront en honneur & reverence, celuy de qui les vertus heroïques seront ainsi exaltées » (2).

Pour finir, le traité sur les flatteurs qu'il insère dans son prologue condamne ces gens qui n'osent reprendre et conseiller les princes, avant de céder la place à de nouveaux conseils sur l'utilité des bons et des mauvais exemples pour se corriger.

2b. Les « prologues » intégrés aux œuvres

2b1. Les *Évangiles des quenouilles*

Dans cette œuvre, ce sont les premières pages qui font office de prologue[714]. Elles la présentent comme un texte d'autorité, dont de « sages doctoresses » sont à l'origine. S'ensuit une louange des qualités des femmes, injustement décriées. L'auteur se présente comme un « humble clerc », qui a déjà « escript des dames fort a leur honneur » (78), et qui rédige ce texte à leur demande. Il donne ensuite « les noms des dames qui firent le texte des Euvangiles des Queneules » : Ysengrine du Glay, Transeline du Croq, Abonde du Four, Sebile des Mares, Gomberde la Faee et Berthe de Corne, toutes « tres sages en leurs temps ». Leur domaine d'expertise est pourtant circonscrit ici à « conjurer un bleu dyable ou pour le loyer [*le lier*] dessus un coussin » (78), et leur nombre est justifié : les évangélistes étaient quatre, mais « pour plus grande approbation de verité » il faut six « matrones sages et prudentes », parce qu'« en tout tesmoingnage de verité, il convient trois femmes pour deux hommes ».

Ces premières pages installent ainsi le registre parodique du texte, qui se poursuit par le récit de sa lointaine origine. On apprend en effet que « la premiere femme qui mist avant ces euvangiles » (79), est Hermofrodita, épouse de Zoroastre, qui lui aurait transmis sa science en matière de sorcellerie[715] ; des générations de femmes se seraient ensuite transmis ces savoirs en les augmentant. Puis le clerc explique « comment le composeur de ce livre fut contraint de faire cest euvre » : un soir d'hiver, il a rendu visite à une voisine chez qui plusieurs venaient « filer et deviser de plusieurs menus et joyeux propos » (79). Plutôt honteux de se trouver en cette compagnie, il prenait discrètement congé lorsque l'une d'entre elles l'a retenu par la robe. « Moitié forcé, moitié requesté » donc, il a accepté de mettre leurs propos par écrit, et il est revenu le lendemain soir « car elles vouloient determiner de haultes besoingnes » (80).

[714] Dans l'édition la plus ancienne réalisée par Colard Mansion à Bruges, la mise en page distingue ce « prologue » à longues lignes de la suite du texte disposé en deux colonnes.

[715] Cet étrange couple renvoie à l'*Ovide moralisé* du Moyen Âge, où Zoroastre était donné comme inventeur de la magie, et à un ouvrage encyclopédique du XIVe siècle, *Placides et Timeo*, où Hermofrodites représentait un sage luxurieux qui s'habillait en femme pour découvrir et révéler leurs secrets. Voir Laura Doyle Gates, « Tomber en quenouille : Hermofrodita and the *Évangiles des Quenouilles* », *Le Moyen Français*, n° 30, 1992, p. 63-70.

La dernière partie de ce « prologue » le met en scène arrivant avec ses « agoubilles » et s'installant « pour a [s]on aise oyr et escripre leurs oppinions et doctrines », qui commencent par la condamnation des écrits misogynes auxquels ces dames se proposent de réagir. Le reste de leurs propos est quant à lui reporté à la semaine suivante, dont les six jours ouvrés seront occupés à recueillir leurs six témoignages « des vieil et nouvel testament et pluisieurs vraies et bonnes auctorités » (81).

2b2. Le *Blason des faulses amours*

Il n'y a ni dédicace ni pièce liminaire dans les trois éditions anciennes de ce texte consultables sur Gallica (entre 1495 et 1520). Les sept premières strophes du poème peuvent pourtant être considérées comme une introduction car elles posent le cadre du débat entre les deux personnages (p. 187-188). « Le gentilhomme », nommé « l'escuyer » dans d'autres éditions[716], s'explique à la première personne dans les trois premières : il chantait un jour des chansons d'amour en chevauchant avec un moine qui, lui, disait ses heures « a desroy » c'est-à-dire en désordre. « Chantons nous deux, par vostre foy ! », lui aurait-il dit, l'invitant à chanter avec lui pour passer le temps plus agréablement. Dans les quatre strophes suivantes, le moine accuse son interlocuteur de n'avoir connu qu'« amours folle » : « Venus frivolle/ En son escolle/ Vous a fait grant practicien ». Ses chansons sont « tresillictes », ce sont « vaines auctoritez/ Que Salomon n'a pas escriptes ». Sa « practique » à lui est de dénoncer la vanité d'Amours. Aussi lui propose-t-il de répondre à ses propos : « Si vous diray, pour la replicque, Responce a ce que avez chanté […] Ce chant diroye, meilleur de tous ». La septième strophe donne donc le sujet du débat qui va suivre, et explique le titre de l'ouvrage qui transcrit sa critique des « Faulses amours » (86).

2b3. Les *Arrêts d'amour*

Ce texte en prose est pour sa part introduit et clos par des vers octosyllabiques : 19 quatrains en ouverture, 7 en fermeture. En l'absence de manuscrit original, et au vu des additions successives aux *Arrêts* dans les multiples éditions, on peut soupçonner que ces vers ne sont pas de l'auteur[717], d'autant qu'une édition, en 1541, transforme les 19 quatrains en 2 huitains[718]. C'est un narrateur qui s'y exprime, à la première personne, présentant la séance de la cour d'Amour dont il a été témoin :

> Environ la fin de septembre,
> Qui faillent violettes et flours,
> Je me trouvé en la Grant Chambre

[716] Celles de Levet, Pigouchet et Trepperel d'après l'éditeur moderne (p. 185).
[717] Vilho Puttonen, *Études sur Martial d'Auvergne*, Helsinki, Société de littérature finnoise, 1943, p. 59.
[718] *Ibid.*, p. 115.

Du noble Parlement d'Amours.
Or advint si bien qu'on vouloit
Les derniers arrestz prononcer (3)

Le narrateur se situe au milieu d'un groupe de vingt-six personnes présentes pour « rapporter » et « veoir » les arrêts, auxquelles s'ajoutent les officiers de la cour et les plaideurs : le « president tout de drap d'or », les « seigneurs lais », les « conseillers d'Eglise », mais aussi plusieurs déesses « En moult grant triumple et honneur, / Toutes legistes et clargesses, /Qui savoient le Decret par cueur », dont la description se termine dans l'ironie – elles dégagent une odeur de cyprès et de musc si forte qu'on ne peut s'en approcher « sans esternuer largement ». De quoi troubler encore davantage les « amans et amoureulx » en l'attente de leur jugement, que le narrateur se fait un plaisir de décrire en train d'écouter lesdits arrêts avec les cœurs « tant ravis/ Qu'i ne sçavoient ou ilz estoient ». Il conte aussi « la maniere/ Comment le president parloit », avant de s'adresser aux lecteurs pour leur présenter le texte qui suit comme la retranscription exacte des arrêts de la cour. Il annonce ensuite que le texte sera en prose.

Ce narrateur reprend la parole après les textes des différents arrêts. Le président, « Qui estoit las et n'en povoit plus », donne la parole à son greffier qui prononce encore plusieurs autres arrêts, mais d'une voix trop basse pour qu'on puisse l'entendre. Le narrateur avoue lui-même que sa « plume estoit fort lasse », ce qui l'empêche de comprendre la teneur exacte des propos. Il focalise son attention sur les réactions de « mains povres amans » qu'il voit « plourer et grater leurs oreilles » à la lecture des arrêts et jugements. Il observe les défaites de ceux qui pensaient remporter leur procès et termine avec une réflexion sur la justice (« Helas ! jugemens sont doubteux,/ Nul n'est pas saige qui s'i fie »), avant de se repentir d'avoir lui-même servi amour car, dit-il, la loyauté en ce domaine n'apporte que souffrances (220-221).

2c. Les prologues et justifications des auteurs traduits

2c1. Les *Lamentations de Mathéolus*

Sans que la chose soit signalée, les vers 83 à 110 des *Lamentations de Mathéolus* constituent une adresse de l'auteur à son ouvrage – tout ce qui précède étant de la plume du traducteur, comme on le verra dans la section suivante. L'auteur demandait à son livre d'exposer ses malheurs aux hommes pour leur éviter de tomber dans le piège qu'il n'avait pas su éviter. Puis il dévoilait sa philosophie : « Mieux vaut que chascun ait s'amie/ Qu'il se mariast pour plourer. » Ces vers semblent donc, pour les lecteurs et lectrices de l'œuvre, la dernière pièce de l'introduction des *Lamentations*, dont on verra qu'elles sont de la même eau.

2c2. L'*Horloge des princes*

Après la dédicace éditoriale au « cardinal de Givry » présente dans la plupart des éditions, et le « Discours de l'autheur sur le présent livre » que Guevara avait adressé à Charles Quint, les éditions en français de l'*Horloge des princes* donnent son « Prologue ». En dix pages, il redit pour partie la même chose que son texte dédicatoire, et pour partie il se concentre sur la genèse de l'œuvre. Guevara disait avoir reçu de Cologne et Florence les textes qui lui avaient servi à la bâtir. Il a dû envoyer son œuvre non terminée à l'empereur, qui la lui demandait, mais il avait interdit qu'en soient faites des copies. Cependant « le livre fut desrobbé, puis escrit & doublé par diverses mains, & de main à main mis entre celles des pages, pour le copier, augmentant par ce moyen les incorrections & fautes de jour en jour » (o), puis imprimé à Séville, au Portugal et en Aragon, et enfin pillé, plagié. L'*Horloge* révisée par ses soins est désormais divisée en trois livres : « le premier traicte que le prince soit bon Chrestien : le second comme il se doit maintenir avec sa femme & ses enfans : le tiers comme il faut qu'il gouverne sa personne & la Republique » (ov°).

2d. Les prologues des traducteurs

2d1. La *Légende dorée*

Jacques de Voragine ne parlait ni des raisons qui l'avaient poussé à rédiger sa vaste compilation, ni de l'utilisation qu'il en conseillait, ni du public qu'il visait. Il expliquait seulement, à l'intérieur de l'ouvrage, la division du temps en quatre grandes périodes qui justifiaient son classement des saints et des saintes. C'est sans doute en partie pour combler cette absence que Jean de Vignay fait précéder sa traduction d'un prologue qui en explique les circonstances et les motivations.

Il y évoque d'abord la reine Jeanne de Bourgogne, commanditaire de sa traduction précédente, le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais[719], expliquant qu'il s'est remis au travail pour ne pas rester inactif – l'inaction étant blâmée de tous les gens de bien. Il a également voulu mettre les vies des saints à la disposition des non lettrés, en faisant le choix de « ceste legende tenue pour plus noble sur toutes aultres » (87-88). Il dit enfin prier pour avoir assez de « sens, temps et espace » pour parfaire cette traduction, afin qu'elle serve à l'instruction d'un plus large public possible.

[719] « quant je, frere Jehan de Vignay, eu fait et accompli *Le mirouer des histoires du monde* & translaté de latin en françois a la requeste de trespuissant et noble dame Ma Dame Jehanne de Bourgoigne, par la grace de Dieu, royne de France… » (87).

2d2. Les *Faits et dits mémorables*

La traduction de l'ouvrage de « Valere le Grant » par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse est précédée d'un prologue de plus de quatre pages de Simon de Hesdin qui insiste sur sa fonction édifiante, sa capacité à enseigner les vices et les vertus. La courte dédicace de l'auteur latin à l'empereur Tibère est insérée en plusieurs morceaux dans les longs commentaires qui insistent sur la portée morale de l'œuvre. L'empereur y était loué et sollicité pour donner autorité au travail de l'écrivain – celui-ci affirmant vouloir faciliter le travail de ses collègues en recueillant dans un seul volume ce qui était disséminé dans plusieurs.

Le traducteur présente ensuite son travail, en insistant sur le soin qu'il y a apporté pour rendre le texte le plus intelligible possible, et en expliquant qu'il a enrichi l'œuvre avec des exemples de son cru ainsi que des commentaires, avec ce même souci.

2d3. Les *Lamentations de Mathéolus*

On peut considérer les 82 premiers vers de ce texte comme un préambule de Jean Le Fèvre, bien qu'ils ne soient pas typographiquement séparés de la suite. Le « je » qui s'y exprime explique en effet qu'il partage les peines de l'auteur qu'il traduit : lui aussi souffre le martyre depuis dix-neuf ans qu'il s'est marié. Il a lu plusieurs ouvrages sur cette matière, en vers ou en prose, dont *Le livre de la Rose*, qu'il a trouvé en accord avec ses vues, et dont il cite un extrait : « Nuls n'est qui mariés se sente,/ S'il n'est fols, qu'il ne s'en repente ». Mais surtout, il a découvert « maistre Mahieu ». Son ouvrage est si plein de « beaux vers » et de « belle rhetorique », qu'il s'est proposé de le traduire :

> Pour ce qu'en doit vices blasmer,
> Et les homes vertus amer,
> Translateray l'euvre du sage
> Qui tant se plain de mariage.

Le traducteur passe ensuite à son travail. « Chascun en dira a sa guise », bien sûr, mais il a transformé l'original « En un bon livre de beau metre,/ S'en droit françoys le vous puis mettre ». Il en explique le titre :

> De lermes en soy grant somme a,
> Dont maistre Mahieu le nomma
> « Livre de Lamentacions ».

Pour finir, il justifie son utilité : « De mauvaises temptacions/ Deffende Dieu ceulx qui l'orront ».

2d4. L'*Horloge des princes*

J'ai décidé d'étudier la traduction de l'œuvre réalisée par Berthault de La Grise et Herberay des Essarts, et n'ai pas pu consulter les éditions de la version entièrement réalisée par Berthault de La Grise. Pourtant, les critiques indiquent que l'édition

princeps de cette traduction contenait en 1540 un prologue intitulé « Le translateur, aux lecteurs » qui expliquait les circonstances de la découverte du texte original et les motivations de sa traduction. Ils ajoutent qu'elle était offerte au dauphin et futur Henri II, mais ne mentionnent pas d'épître dédicatoire[720].

2d5. Le *Livre de police humaine*

Le premier tome du *Livre de police humaine* qui donne la traduction du *De institutione Rei publica* de Patrizi est précédé par un dizain de « Branville translateur de ce Livre, à tous nobles Lecteurs amoureux de la langue Françoise », qui fait l'éloge de la langue française (Aav). Ce poème de Jean Leblond (curé de Branville) fait écho à son « Petit preambule du translateur, touchant la noblesse, grace, et tresancienne dignité de la langue Françoise : qui peult estre une allumette à enflammer toutes personnes gentilles, à soy exercer audict language, et en la doulce faconde, et divine poesie d'iceluy » (128v°), qui figure au début du second tome de l'ouvrage donnant la traduction du *De regno*. Jean Leblond développe ici sur une dizaine de pages une défense en règle de la langue française, ancienne, supérieure aux autres, capable de tout dire avec précision et élégance[721]. Publiée trois ans avant la *Deffence et illustration* de Du Bellay chez le même éditeur parisien, Claude L'Angelier, ce texte s'inscrit dans le même climat culturel. Il est suivi par deux vers latins adressés au lecteur et signés Joannes Flavus (Jean Leblond) qui insistent sur le profit des traductions[722].

2e. Un prologue d'éditeur : Le *Doctrinal de sapience*

On a vu plus haut que l'auteur de ce texte présentait ses objectifs et sa genèse dans un court prologue, et surtout dans ses derniers chapitres. Les éditeurs semblent avoir estimé le propos initial insuffisant. Ils ont donc ajouté une pièce liminaire anonyme, qui présente le *Doctrinal*, loue son utilité, et insiste sur l'autorité dont il jouit :

> Ce present livre en françoys est *de tresgrant prouffit & edificacion* / & a este examine & approuve a paris par plusieurs maistres en divinite/ & la fait transcripre Reverend pere en dieu monseigneur guy de royes par la miseration divine archevesque de sens [*Sens*].

L'auteur de cet « advertissement » (comme le nommera l'édition Benoist Rigaud en 1597) semble être le porte-parole de l'archevêque, si ce n'est l'archevêque lui-même.

---

[720] William Kemp et Mathilde Thorel, « Édition et traduction à Paris et à Lyon (1500-1550). La chose et le mot », *in* Frédéric Barbier (dir.), *Histoire et civilisation du livre. Revue internationale. IV*, Genève, Droz, 2008, pp. 117-134.

[721] Voir Paola Cifarelli, « Le "Preambule du translateur" du *Livre de la police humaine* de Jehan Le Blond [1546] », *Corpus Eve* (en ligne), Préfaces de traduction, mis en ligne le 18 octobre 2013 : eve.revues.org/626 (page consultée le 22 février 2015).

[722] « En tibi brumali quod noster porrigit hortus sole, virens astas uberiora dabit » (134).

En effet, il souhaite que « chacune parroisse de la cite & dyocese de sens » possède ce *Doctrinal*, et que « les curez et chappellains desdictes parroisses en lisent au peuple deux ou troys chapitres ». Pour encourager sa diffusion, il octroie vingt jours de pardon à ceux qui en donneront des lectures publiques, et dix à ceux qui les entendront ou qui liront seuls le texte, « pour chascune fois perpetuellement », c'est-à-dire autant de fois qu'ils le feront. Il ajoute que si des incompréhensions surviennent, les successeurs de l'auteur en donneront « entendement & declaration souffisante » (a ii) à qui le voudra. Les utilisateurs sont donc conviés, si besoin, à faire connaître leurs difficultés d'interprétation.

3. LES CONTRIBUTIONS DE LETTRÉS

D'autres textes encore appuient souvent dédicaces et prologues – ou ce qui en tient lieu –, conférant aux œuvres une « plus value » en louant leurs qualités ou celles de leurs auteurs ou traducteurs. Ces pièces liminaires sont signées par des lettrés de leur entourage et elles participent puissamment à leur promotion, montrant de quelle confiance ils bénéficient et quels sont leurs réseaux.

3a. Le *Livre du Courtisan*

Dans l'édition de 1580, après les dédicaces, figure une épître de Jean de Boyssières, « A Gabriel Chapuis Tourangeau sur ses traductions » qui célèbre en 44 vers le talent du traducteur. Cet auteur est poète et traducteur, né à Montferrand en Auvergne en 1555, et appartient aux lettrés italianisants de l'époque[723].

3b. Le *Livre de police humaine*

Entre la dédicace du traducteur à Claude d'Annebault et le « proème » de l'auteur, plusieurs pièces poétiques rédigées par des proches de Jean Leblond louent son talent et son œuvre[724]. Les trois premières sont de Robert Ferret. Il s'agit d'abord d'un chant latin en vers phaléciens[725] et de sa traduction, adressés au lecteur et l'incitant à lire « ce livret » éloquent et qui contient fruits en abondance, car Leblond, est « de Pallas instruict » (Aav). Il s'agit ensuite d'une épigramme latine adressée au traducteur, qui

[723] Voir Émile Picot, *Les Français italianisants*, New York, Franklin [Paris, 1906-7], t. II/II, p. 187-191.
[724] R. Ferret et J. Lauveray sont cités comme des proches de Jean Leblond par H. Omont, dans le *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, t. VII, Évreux, C. Hérissey, 1901, p. 81. Voir aussi Anne Réach-Ngô, « Partage de l'autorité et anonymisation de l'œuvre : patronymes et signatures dans l'œuvre imprimée de François Patrice de Sienne », B. Parmentier (dir.), *L'Anonymat de l'œuvre*, *Littératures classiques*, 2013/1, n° 80, p. 19-33
[725] Ce vers comporte un spondé, un dactyle et trois trochées, il est utilisé par Sappho et Catule.

compare son talent à celui de Cicéron et Virgile[726]. Ce troisième texte de Ferret est suivi par le dizain de Leblond célébrant la langue française dont il a été question plus haut. Sur la page suivante, six vers latins d'un certain Richardus Candidus sont également donnés en français, traduits par leur auteur. Ils font l'éloge de la langue française et du traducteur : « Un Cicero & Maro promptement/ Parlant François par tout pays & ville » (Aav v°). Enfin, un dizain de Jehan Lauveray au Lecteur fait l'éloge du livre :

> … C'est d'un thresor plein production
> Pour enrichir Françoise Republicque,
> De diamantz de vertu politicque (…)
> Dont tu reçois aujourd'huy la practique
> D'un Blond tissu de la docte Pallas. (Aavi)

Au début du tome II, entre la défense de la langue française de Leblond et le « proesme de l'espitre » traduit de Patrizi figurent encore plusieurs vers du même accabit : les deux vers latins de « Joannes Flavus » (c'est-à-dire Jean Leblond) au lecteur sont suivis par deux autres d'un certain Nicolaus Guarnarius (à Flavus), et d'un quatrain latin de Robertus Cussonius (sur Flavus).

3c. L'*Institution de la femme chrestienne*

L'édition princeps du texte de Vivès traduit par Pierre de Changy comporte également plusieurs pièces liminaires, placées avant les dédicaces. Un *Carmen ad lectorem* en 26 vers latins, signé « Simon Romilly, Angevin », expose le contexte et les motivations de la traduction. Ensuite, deux pièces latines sont signées par Blaise de Changy, curé d'Époisses, un des fils du traducteur : d'abord un *Exastichon ad lectorem* de six vers, qui parle des qualités de l'œuvre de son père, puis une *Epigramma* de huit vers adressée à son frère Jacques, où il dit qu'il s'est occupé de sa publication. Pierre Pesselière, religieux de Saint-Germain d'Auxerre, prend ensuite la défense de Changy en prévision des critiques, dans un *Sapphicon* en sept quatrains : *Ad defensionem interpretis*. Figure aussi un dizain de sa plume adressé à Blaise, « sus la mort de son père, traducteur du present livre » qui indique que l'édition des traductions de Changy a été faite *post mortem*.

Avant cette dernière pièce liminaire, une *Epigramma* de dix vers latins signée d'un certain Dionisii Bremandi et adressée à Petrum Grenerium – deux personnages dont nous n'avons pas retrouvé l'identité – traite de l'ajout de *L'office du mari* à l'édition. À la fin du volume, une « Epistre » de Jacques de Changy adressée à Mme de Villesablon sa sœur attire son attention sur les conseils paternels figurant dans la

[726] Nous traduisons en effet « ad Flavum » par « à Leblond », « Tullius » et « Maro » par Cicéron (Marcus Tullius Cicero) et Virgile (Publius Vergilius Maro).

dédicace du traducteur à sa plus jeune fille. Cette lettre de deux pages est une liste d'injonctions parataxiques[727] présentées comme la « voie de perfection » dont parle saint Paul ; elle se termine avec les mots « Amen Jesus ». L'ensemble de ces pièces met donc non seulement en valeur le traducteur, le plaçant au centre d'un réseau de lettrés qui soutiennent son œuvre posthume, mais aussi le père disparu, dont l'héritage intellectuel intéresse directement les enfants, fils et filles.

3d. L'*Histoire de Chelidonius*

Les pièces liminaires préparant à la lecture de cette œuvre ont varié d'une édition à l'autre. L'édition princeps de 1556 comporte plusieurs pièces situées entre l'avis « Au lecteur » de Boaistuau et son « prologue du translateur ». Une épigramme latine adressée au lecteur est suivie de vers grecs qui sont peut-être comme elle de la plume de l'auteur, et d'une « Ode à P. Bouaistuau » signée « Jan de la Lande, gentilhomme de la maison de Monseigneur Danguyen ». Plusieurs sonnets louent enfin Boaistuau et son œuvre. Dans le premier, intitulé « Sonnet de luy mesme aux Lecteurs », Boaistuau se vante de maîtriser le grec et le latin ; le deuxième est signé « Françoys Dambrun, gentilhomme de la maison de madame la Duchesse de Ferrare » ; le troisième est de « Pierre Tradehan, Secretaire du Cardinal de Meudon » ; le dernier est intitulé « Sonnet de O. de Beauregard Lyonnnois, sur la traduction de l'histoire de l'Institution des Princes Chrestiens, à P. Bouaistuau Secretaire de monseigneur de Cambray ambassadeur ordinaire pour le Roy es parties du levant ».

L'édition de 1559 dédicacée à Nicolas Breton est augmentée de plusieurs pièces liminaires, qui sont cette fois placées juste après l'épître dédicatoire. Deux nouveaux sonnets sont adressés « au seigneur de Launay », qui glorifient les qualités de Boaistuau. Dans le premier, Girard du Haillan récapitule son œuvre et rappelle notamment l'édition des *Amants fortunez*[728]. Le deuxième est signé « Jehan Broë de Tournon[729] ». Il est précédé par le « Sonnet de luy mesme aux Lecteurs » de l'édition de 1556, mais qui est ici signé Jean de La Lande, Gentilhomme Breton et par celui de François Dambrum qui y figurait aussi. En dernier lieu vient l'« Ode par Jehan de La Lande […] au seigneur de Launay ». Ces pièces liminaires, plus nombreuses,

[727] Jacques de Changy désire par exemple que sa sœur soit « petite par humilité, grande en magnanimité & discrette par intention […] necte & chaste de cueur, obeyssante aux divins commendemens, encline a tout bon conseil, estre sans propre volunté, resistant aux tentations… » (376).

[728] « Tu nous fis voir, poly, maint Amant fortuné/ Basty par une Royne (…) Ainsi monstres tu tout, & comme doyvent vivre,/ Se porter, & s'escrire, & la vertu ensuyvre/ Les hommes, les Amans, & l'histoire, & les Princes », *B. de Girard Gentil-homme Bourdelois, au Seigneur de Launay. Sonnet*, éd. 1569, Aiiii.

[729] Jean Broë est le second fils du tabellion Jean Broë, greffier consulaire à Tournon en 1512, et la famille est aussi implantée à Lyon. Peut-être est-ce là un lien avec le Cardinal de Tournon.

concourent à réaffirmer l'autorité de Boaistuau dont la réputation a été entâchée, comme nous l'avons dit, après le scandale provoqué par son édition des nouvelles de Marguerite de Navarre, dont le sonnet ajouté de Girard du Haillan fait justement l'éloge.

Boaistuau modifia encore cet ensemble dans l'édition spéciale offerte à la reine d'Angleterre en 1560, dont le titre était devenu pour l'occasion : *Institution du Royaume chrestien, extraicte de plusieurs fameux autheurs Grecz & Latins, sacré & prophanes, mise en langue Francoise, Par P. du Boaistuau, surnommé Launay, gentil-homme français*. On voit que Boaistuau a pris du galon : une particule de noblesse est ajoutée à son nom, et le qualificatif « gentil-homme français » vient remplacer la mention « natif de Bretaigne ». En outre, le premier cahier, entièrement repris, réutilise des pages de la dédicace à Nicolas Breton pour louer ses nouveaux dédicataires, dont « la Tres-chrestienne Princesse […] d'Angleterre », et utilise frauduleusement le nom du poète français alors le plus connu, puisque le poème de Jean Broë qui figurait dans l'édition de 1559 est ici signé « par P. de Ronsard au seigneur de Launay »[730]. Les autres sonnets ont quant à eux disparu.

L'édition de Vincent Norment & Jeanne Bruneau en 1564 reprend les pièces liminaires de l'édition de 1559, de même que celle de 1578 chez Robert le Mangnier. En revanche, l'édition faite par Jérôme de Marnef et la veuve Cavellat cette même année 1578 a sans doute été faite sur le modèle de l'édition princeps, car elle contient l'épître au duc de Nevers. Disparu depuis douze ans, Boistuau ne pouvait plus surveiller la diffusion de sa pseudo-traduction.

3e. Les *Controverses des sexes Masculin et Femenin*

L'œuvre de Gratien Du Pont est publiée avec un appareil paratextuel très important, qui permet de situer son auteur au sein d'un réseau de personnalités toulousaines en même temps que d'asseoir son autorité de savant lettré. Après la lettre de dédicace à « Maistre Pierre du Faur », une épître de l'érudit et humaniste toulousain Guillaume de La Perrière « A Gratian du Pont Escuyer, Seigneur de Drusac, Lieutenant layc en la Seneschaulcée de Tolose » dévoile le nom de l'auteur du livre, mystère qu'allaient encore gloser ses premiers vers en parlant de rimes « Qui composées, sont par ung incongneu/ Qu'en cest affaire, ne veult estre cogneu » (I, v. 19-20). La Perrière suppute la crainte de la vindication des femmes (en redoublant le message de Drusac) et en profiter pour louer l'œuvre :

[730] D'après Michel Simonin, « Notes sur Pierre Boaistuau », *in Id.*, *L'Encre et la lumière : quarante-sept articles (1976-2000)*, Genève, Droz, 2004, p. 3-14 (1ère éd. *in B.H.R.*, 1976, XXVIII, 2, p. 323-333), cit. p. 12.

> Sy n'ay je peu encore parvenir, à entendre qu'est la raison impulsive, cause mouvante, ou urgente occasion, pour laquelle as obmys de decorer et illustrer ton elegant Livre de l'insertion de ton nom, […] Sy ce n'est (comme je presume) que l'ayes ainsy faict, pour esviter les brocardz et blasons d'aulcunnes meschantes femmes, lesquelles de leur naturelle inclination, sont négligentes à bien parler, et promptes à mesdire. (4 v°)

« Le Lyon doibt il craindre les souriz » ? demande La Perrière, qui rappelle que Socrate supportait avec patience les outrages de son épouse. D'ailleurs, personne ne pourra priver « les femmes de leurs sornettes et babilz accoustumez », ni « abbatre leur coustume de quacquetter de long temps reduicte en nature », ni « imposer silence à la langue femenine », car cela reviendrait à « dompter la plus farousche et saulvaige Beste qu'aye jamays esté créé ». Il incite donc Drusac à parler franchement : ton honneur n'en peult diminuer, ne ta renommée aulcunnement amoindrir » (5). D'autant que son ouvrage est excellent : non seulement fidèle à la réalité, mais « souef, doulx, fluant, copieulx, et pour la varieté et richesse des Rythmes, plain de toute recreation » (6).

Les autres pièces liminaires, toutes signées de magistrats toulousains, vont dans le même sens. Le poème latin de Bertrand Helie qui suit reprend les motifs de l'épître de La Perrière. Deux épîtres à Drusac, signées Bernard d'Estopinhan et Étienne de Vignalz, rappellent ensuite dans leur titre son statut de Lieutenant laïc de la Sénéchaussée, confirmant l'identité de Drusac et précisant sa glorieuse fonction. La première le loue d'avoir osé écrire la vérité, et ainsi délivré les jeunes hommes en leur conseillant de « ne se soubzmmectre à femme, et ne sequestrer leur franchise et liberté à une beste que ne peult estre domptée d'homme » (8) – message redoublé dans le chant latin du même auteur qui suit. La seconde le félicite d'avoir fait la lumière sur la vérité des femmes et aidé à rétablir la juste hiérarchie des pouvoirs. La lecture du livre, estime-t-il, « profitera grandement à ceulx qui […] seront escheuz es noudz ou liens des feminines decepvantes cautelles » (2e cahier, 2). Le « Rondeau au lecteur » qui suit, de François Chevallier, salue la réussite de l'auteur en vantant les qualités du « beau livre » des *Controverses* qu'il trouve drôle, les satires qu'il contient incitant « gayement à bien rire » (2e cahier, 2 v°). Enfin, le « Rondeau contre les Calumpniateurs de ce Livre », adressé à l'auteur par Claude de Vesc, figure entre les deux pièces de l'auteur adressées aux lecteurs et aux dames, évoquées à propos des prologues et justifications (*supra* 2a3). Ainsi de grands personnages viennent-ils à la fois dire que Drusac est l'un des leurs, le vanter comme auteur, et justifier le bienfondé de son entreprise.

4. LA MISE EN LIVRE : PAGES DE TITRES, TABLES ET MANCHETTES

Roger Chartier a justement établi une distinction entre les procédés de la mise en texte et ceux de la mise en livre. Cette « seconde machinerie, purement typographique, surimpose ses propres effets, variables selon les époques, à ceux d'un texte qui, lui, conserve en sa lettre même le protocole de lecture voulu par l'auteur[731] » écrivait-il. Il faudrait consacrer une étude exhaustive à la présentation matérielle des multiples éditions des textes de ce corpus pour en dégager des hypothèses plus solides concernant la réception de ces œuvres au cours du XVIe siècle. Cette étude ne sera ici qu'ébauchée. Elle permettra de dessiner quelques pistes – à partir des seules éditions consultées mais aussi à partir de descriptions d'exemplaires réalisées par quelques historiens du livre et chercheurs intéressés à cette question.

4a. Les pages de titres

Premier élément d'appréhension du texte après l'aspect matériel des volumes, certaines pages de titre comportent des éléments propres à asseoir l'autorité du texte et à montrer sa valeur. Rappelons que les textes pouvaient se présenter soit en cahiers non reliés, soit brochés, soit reliés dans des couvertures confiées à des relieurs, et qui ne comportaient généralement pas de titre. De plus, les titres des premiers incunables étaient donnés dans le colophon, sur le dernier feuillet, car l'usage de la page de titre n'est devenu habituel qu'à partir de 1490, même si quelques éditions du corpus en contiennent une avant cette date[732]. C'est le cas de l'édition du *Blason des faulses amours* faite à Paris par Pierre Levet en 1486, de celles du *Doctrinal de sapience* faites par Guillaume Le Roy en 1485 et 86, et par Louis Cruse à Genève en 1488, et de celle de la *Légende dorée* réalisée par Mathieu Husz en 1488.

Pour les éditions plus récentes, loin de se contenter d'indiquer le titre et le nom de l'auteur, les pages de titres présentent souvent des gloses qui donnent des indications sur la matière de l'ouvrage, sur le statut prestigieux de son ou de ses auteurs et traducteurs, sur les illustres intermédiaires qui ont apporté leur caution à l'œuvre. On apprend aussi parfois, dès ce stade, que les éditions ont été faites « Avec privilege ». On est également impressionné par les figures dont s'ornent certaines éditions, soit qu'elles

[731] Roger Chartier, « Du livre au lire », in *Pratiques de la lecture*, Chartier Roger (dir.), Paris, Petite bibliothèque Payot, 1985 ; 2e éd. 1993, p. 104-105. Le « premier ensemble de dispositifs, purement textuels », sont les instructions de l'auteur qui « reposent sur un double stratégie d'écriture : inscrire dans le texte les conventions, sociales ou littéraires, qui en permettront le repérage, le classement, la compréhension ; mettre en œuvre toute une panoplie de techniques, narratives ou poétiques, qui, comme une machinerie, devront produire des effets obligés, garantissant la bonne lecture » (p. 105).
[732] À Paris, Antoine Caillaut pourrait être le premier à utiliser les pages de titre (v. 1484).

représentent des figures d'autorité, soit qu'elles mettent en scène l'auditoire ciblé ou le sujet traité. Autant de messages qui accréditent à l'avance les propos tenus dans le livre.

4a1. Les titres

Une autre stratégie de promotion utilisée par certains éditeurs consiste à mettre en valeur les textes en soulignant le statut remarquable des auteurs ou traducteurs dès leur titre. Ainsi, celui de l'édition princeps des *Lunettes des Princes* réalisée par Larcher à Nantes en 1493 souligne le lien entre l'auteur et Anne de Bretagne :

> Cy commence le livre appelé les Lunettes des princes, avecques aulcunes balades de plusieurs matieres composées par feu Jehan Meschinot, seigneur des Mortiers, escuyer, en son vivant principale maistre d'hotel de la duchesse de Bretaigne, a present royne de France[733].

Tout est utile ici : le nom de l'auteur, le fait qu'il est mort (son œuvre demeure), ses titres, ceux de sa patronne. Plusieurs éditions réitéreront cette stratégie de promotion en l'accentuant, par exemple en gommant le statut de duchesse pour ne garder que celui de reine : « Escuier en son vivant grant maistre dhostel de la Royne de France » (Jean Du Pré en 1493, Michel Le Noir en 1501[734]).

De même, le nom de Pierre de Luxembourg, précédé de son statut de saint, figure dans le titre des éditions imprimées du *Livret*, de même que son lien avec la prétendue destinataire, bien qu'il n'ait pas adressé ce texte à sa sœur puisqu'il n'en est même pas l'auteur : *Le livre intitule la dyete de salut fait par monseigneur sainct Pierre de Lucembourg exortant une sienne seur a deprisement du monde et des choses mondaines pour plus facilement parvenir au royaulme de paradis*.

Pour les mêmes raisons, le nom du premier – et principal – traducteur du texte de Guevara, Berthault de La Grise, est souvent gommé dans les éditions « revues et corrigées », au profit de celui de des Essarts, beaucoup plus connu. Le titre de l'édition de 1555 affirme que *L'Horloge des princes, avec le tresrenomme livre de Marc Aurele* est un ouvrage « recueilly par don Antoine de Guevare, Evesque de Guadix », traduit « en partie » par des Essarts, et « en partie reveu & corrigé nouvellement outre toutes les autres precedentes impressions »[735]. Berthault de La Grise n'est pas davantage mentionné dans l'édition de 1561, où celui de des Essarts, pourtant disparu depuis presque dix ans, est encore caution de la qualité de l'ouvrage alors qu'il n'en a traduit qu'un tiers[736].

---

[733] Cité par Christine Martineau-Genieys, *Les Lunettes des princes* (éd.), Genève, Droz, 1972, p. XXVI.
[734] Les deux éditions sont consultables sur Gallica.
[735] Nous travaillons sur l'édition de 1561, mais elle reprend d'après nos sources le titre et les pièces liminaires de la première édition du texte, avec le premier livre traduit par des Essarts en 1555.
[736] L'édition de 1565 notera que le texte est traduit par Berthault de La Grise et revu par des Essarts.

Le très long titre de l'édition princeps du *Livre de police humaine* en 1544 met également en valeur les noms de l'auteur du texte original, du compilateur, du traducteur et du dédicataire, mais il donne en premier lieu des indications sur le contenu, la qualité et l'utilité du volume :

> Le Livre de police humaine, contenant briéve description de plusieurs choses dignes de mémoire, si comme du gouvernement d'un royaume et de toute administration de la république, ou sont assemblées par un recueil succinct, maintes belles sentences d'Historiens et Philosophes, et divers propos et faictz d'hommes prudens qui est un œuvre véritablement beau, noble et excellent, fort nécessaire à toutes gens qui sont en ceste mortelle vie, et qui désirent parvenir à fin eureuse. Lequel a esté extraict des grandz et amples volumes de François Patrice, natif de Senes, en Italie, Evesque de Cajete : par maistre Gilles d'Aurigny, advocat en la court de parlement, et nouvellement traduict de Latin en François par maistre Jehan Le Blond, curé de Branville : et dédié à hault et puissant seigneur Messire Claude d'Annebault Admiral et Mareschal de France, et lieutenant général au gouvernement du pays de Normandie, soubz monseigneur le Daulphin.

Enfin la présentation bilingue du *Parfait Courtisan*, « En deux langues, respondans par deux colonnes[737] » est annoncée sur la page de titre de l'édition de 1580 « pour ceux qui veulent avoir l'intelligence de l'une d'icelles », ce qui met en valeur l'utilité du volume pour l'apprentissage des langues.

4a2. Les privilèges

Plusieurs de nos œuvres attestent que le texte a reçu l'autorisation royale dès la page de titre. C'est le cas des *Controverses* de Drusac en 1534 (dont la page de titre porte au recto un extrait de ce privilège de quatre ans), du texte de Vivès traduit par Changy en 1542, du *Petit traité d'Arnalte et Lucenda* en 1546, de *De la bonté et mauvaistié des femmes* en 1571 et 1573 et de *L'Horloge des princes*, dont les pièces liminaires sont suivies par un extrait du privilège accordé en juillet 1555 à Vincent Sertenas pour neuf ans. De même, dans l'édition de *L'Histoire de Chelidonius* en 1556 faite « Avec privilege du Roy », un extrait du privilège est donné sur la page suivante. Dans celle du *Parfait Courtisan*, faite également « avec privilege du roy », c'est à la fin du volume que figure un extrait de ce privilège daté du 24 octobre 1578, qui donne l'exclusivité à Cloquemin pour imprimer la traduction de Chappuys pendant sept ans.

4a3. Les ornementations

À la période qui nous intéresse, la présentation des pages de titre évolue, avec de plus en plus d'informations et de plus en plus d'ornementations sur la page de titre[738]. Absentes des premiers incunables, les marques des imprimeurs-libraires ont fait leur apparition vers 1480 – en fin de volume[739]. Témoins du rôle grandissant de cette

[737] En caractères italiques pour le texte italien et romains pour la version française.
[738] Voir Margaret Smith, *The Title Page : Its Early Development, 1460-1510*, Londres, The British Library, 2000.
[739] Voir Philippe Renouard, *Les Marques typographiques parisiennes des XVe et XVIe siècles*, Paris, Champion, 1926 ; et Michel Lallement, *Corpus typographicum*, Paris, Titivillus, 1995, 2 vol.

corporation dans la production du livre, elles ont ensuite migré vers la page de titre. Vers les années 1530, sous l'influence de la vogue des emblèmes, elles passent du monogramme représentant les initiales de la maison d'édition à la forme du blason ou de l'armoirie. Elles font alors l'objet de mises en forme plus recherchées avec un travail de l'illustration et de la symbolique du langage utilisant les devises. Quelques éditions des textes de notre corpus ont leur page de titre illustrée avec des bois gravés représentant des scènes religieuses. Sur les deux éditions anciennes du *Livre de bonnes mœurs* de Jacques Legrand auxquelles nous avons eu accès[740], celle d'Antoine Caillaut (v. 1487) comporte par exemple une figure représentant un pèlerin chevauchant un lion, et celle de Laurens Le Petit à Paris (v. 1494) montre au verso de la page de titre un homme pieds nus discutant sur le seuil d'un batiment qui semble une église avec plusieurs hommes barbus qui portent de grands manteaux et des auréoles[741]. L'édition utilisée du *Doctrinal de sapience*, faite à Genève en 1493 et intitulée *Doctrinal de sapience tres utile*, comporte au recto une belle lettrine (premier mot du titre) avec un fou à droite et une dame à gauche, mains jointes, qui regardent en direction du lecteur, et au verso un Christ en croix, avec à ses pieds Marie et Marie-Madeleine ornées d'auréoles. Parmi les éditions consultées du *Livret* de Pierre de Luxembourg, la seule à comporter une gravure en page titre est celle de 1505 réalisée par Le Noir à Paris. Elle représente un homme en position de penseur, tête appuyée sur sa main droite, accoudé sur son siège, devant un pupitre où est posé un ouvrage fermé[742].

Plusieurs éditions du *Doctrinal des filles* sont ornées d'une gravure en page de titre[743]. Une édition de la fin du XVe siècle est illustrée d'une belle lettrine au titre et d'une gravure au verso représentant une religieuse face à un pupitre, un livre sur les genoux, et une jeune femme assise à terre devant elle[744]. *Le doctrinal des filles. A elles tres utile* (Lyon, 1504, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard) comporte au verso de la page de titre la gravure d'un homme sur un siège, un livre sur les genoux, levant la main droite en direction d'un ange qui lui apporte un rouleau. Montaiglon parle d'un bois gravé sur la page titre de l'in-8° intitulé *le doctrinal des filles à marier* (v. 1527), représentant la Vierge agenouillée au premier plan et derrière elle, assis, le Père, le Fils

[740] Nous mettons ici de côté les éditions intitulées *Le Trésor de sapience et fleur de toute bonté* que nous traiterons parmi les éditions illustrées.
[741] Nous traitons ici des textes illustrés en page de titre seulement (recto et verso).
[742] De nombreux ouvrages sont disposés sur les bibliothèques à l'arrière plan comme par terre au premier plan.
[743] Une seule parmi celles que nous avons vues ne comporte aucune gravure (s.l.n.d., Bnf YE-1209, sur Gallica).
[744] Édition sans lieu ni date faite à Angoulême vers 1492 selon la notice de la BnF.

et le saint Esprit[745]. Enfin, dans l'édition non datée du *Doctrinal des filles à marier* numérisée sur Gallica (RES-YE-1429), une gravure représente une femme en longue robe dont le regard est posé sur la grande fleur qu'elle porte dans la main droite tandis qu'elle tient de la main gauche une ceinture comme un chapelet à égrener[746].

La page titre du *Blason* de Guillaume Alexis ne comporte aucune gravure dans les éditions réalisées par Pierre Levet en 1486 et Pierre Le Caron vers 1495-1500, à part la marque de l'imprimeur pour la première. En revanche, celle de Michel Le Noir en 1505 comporte une grande lettrine avec trois visages masculins : une tête d'homme barbu dans la boucle du L avec un singe au dessus ; sur le côté gauche un autre visage de profil, avec un animal (un chien sans doute) sous le menton ; et à droite un troisième visage de profil. Cette lettrine ressemble de très près à celle qui ornait le titre du *Doctrinal de sapience* en 1493, à la différence qu'ici, la dame et le fou s'embrassent[747]. À la fin du texte, la marque de l'imprimeur Michel Le Noir montre deux femmes noires portant un bouclier et un grand casque d'où sort une tête d'homme noir. La page titre de l'édition lyonnaise de Claude Nourry en 1529 comporte sa marque : un cadre avec une citation des psaumes[748] et à l'intérieur un cœur couronné supporté par un lion. Parmi les éditions numérisées sur Gallica, seule celle de 1520 réalisée par Guillaume Nyverd porte une gravure en page de titre ; elle est en rapport direct avec le contenu du texte puisqu'elle montre un moine et un jeune homme.

Les éditions les plus anciennes des *Arrêts d'amour* consultées ne comportent également qu'une illustration sur la page de titre, voire aucune pour celle réalisée par Michel Le Noir en 1510 et pour l'édition des *Aresta amorum* avec les commentaires latins en 1533, qui ne porte que la marque d'imprimeur de Gryphe en fin de volume. L'in-4° réalisé vers 1500[749] comporte en page de titre une gravure représentant un homme sur un trône, entouré de trois personnages masculins qui semblent être des clercs, et au verso celle d'un homme ceint d'une épée devant quelques fleurs[750]. Sous le titre en rouge et noir de l'édition de 1512 sorti des presses de l'escu de France, un homme sur un trône, sceptre en main, sa femme et son fils (sans doute) à ses côtés, fait

[745] Édition décrite par Anatole de Montaiglon, *in Recueil des poésies françoises des XVe et XVIe siècles : morales, facétieuses, historiques*, Paris, 1855, t. II, p. 19.
[746] A ses pieds, un petit chien semble remuer la queue en mettant ses deux pattes avant sur le bas de sa robe. Au-dessus de sa tête, comme un grand rouleau de parchemin sans inscription est déroulé.
[747] Ce L historié avec couple orne aussi la page de titre du Secret des secres. Aristote. qui enseigne a congnoistre la complection des hommes et femmes, Paris, v. 1500 d'après *Histoire de l'édition française*, t. I, Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), Paris, Promodis, 1982, p. 196.
[748] « Cor contritum et humiliatum deus nondespicies. Psal. 50 ».
[749] Il est à la BnF sous la cote RES-YE-926.
[750] On retrouve cet homme avec chapeau large, épée à la ceinture et fleur sur sa droite, dans l'édition originale du *Grant Testament* de Villon (Paris, P. Levet, 1489. F° gii v°) d'après *Histoire de l'édition…*, *op. cit.*, 1982, p. 176.

face à une assemblée où l'on distingue entre autres personnages des chevaliers et des têtes couronnées. Les éditions plus tardives du texte sont en revanche fournies de nombreux bois gravés comme nous le verrons plus loin.

Nous n'avons aucune indication sur l'édition princeps de *De l'heur et malheur de mariage* de Marconville qui contiennent les *Préceptes de mariage* de Plutarque en seconde position, mais la page titre de l'édition de 1571 qui semble en être la réédition est ornée d'une fleur. Celle de 1573 comporte également une gravure au titre : sur la gauche, un homme et une femme se regardent, il semble s'adresser à elle en avançant son bras droit dans sa direction. À droite, dans la même posture, un fou s'adresse à un personnage plus fort qui a l'air d'être une femme. Deux couples donc, semblent illustrer la citation biblique en haut de la gravure : « Mariage est honnorable entre tous, & le lict sans macule. Hebr. 13 ».

L'édition de *De la bonté et mauvaistié des femmes* à laquelle nous avons pu accéder (1571), comporte quant à elle une fleur sous la citation suivante : « Bien heureux est l'homme qui hante et converse avec la femme sage. Ecclsia. 25. ».

4b. Les tables

Plusieurs textes sont accompagnés d'une ou plusieurs tables – l'un de ces outils rapidement mis au point par le nouveau médium. Toutes ne sont pas placées au même endroit dans les livres. Par ailleurs, si certaines se contentent d'indiquer les différents chapitres, de manière à donner accès au contenu résumé de l'ouvrage et à en offrir une lecture sélective, d'autres, plus conséquentes, classent alphabétiquement les sujets traités et les personnages exemplaires mentionnés ; outre qu'elles aident à consulter les textes, elles leur confèrent un statut d'ouvrages de référence où trouver matière à enseignements. Enfin, certaines visent à montrer l'érudition de leurs auteurs.

4b1. Comprendre la composition des ouvrages

Dans la majorité des éditions de la *Légende dorée* en français, si l'on en croit le *Manuel du libraire* de Brunet, une courte table des chapitres précède immédiatement le texte ou suit le court prologue. Dans l'édition princeps du *Livre de l'institution de la femme chrestienne* traduite par Pierre de Changy, c'est avant la dédicace qu'une table du même type est située. Un peu plus importante – douze pages – est la « Table des chapitres des trois livres de l'horloge des princes » qui précède la traduction du texte de Guevara. De même, une table de vingt-deux pages détaillant les titres de tous les livres et chapitres de l'ouvrage est placée avant même les prologues dans la traduction de Valère Maxime par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse. Chacun est présenté par de

courts paragraphes introduits par « Cy parle », « Comment »… Cette table liste également les additions des traducteurs.

Le contenu du *Doctrinal de Sapience* est pour sa part annoncé dans une table des 92 chapitres, située entre les deux prologues. Quant au *Livre de bonnes mœurs,* il présente, après la dédicace, une table des chapitres précédée de quelques lignes sur le plan de l'ouvrage, « lequel livre est deviséz en deux parties dont la premiere parle du remede qui est contre les sept pechiés mortelx ; et la seconde partie parle de trois estats » (300). Suivent les chapitres de la première partie, numérotés de I à XVIII. Ceux de la deuxième partie, numérotés de I à XXXV, sont encore précédés d'une brève présentation : « Cy ensuit la seconde partie laquelle parle de trois estats, c'est assavoir des gens d'Eglise, de l'estat des princes et de l'estat du comun peuple » (301). Enfin, dans l'édition princeps de *L'Histoire de Chelidonius*, la table des chapitres figure à la fin du volume.

4b2. Retrouver des enseignements

Les tables fournies à la fin du volume sont généralement plus riches que celle du *Chelidonius*. C'est le cas du *Livre de police humaine* qui se termine par une « Table copieuse en laquelle sont comprinses les principales matieres de ce present livre ». Sur trente pages, 624 entrées classent par ordre alphabétique les faits passés mémorables, les noms illustres et les préceptes moraux à la forme injonctive dont traite le livre. L'ouvrage pouvait ainsi être consulté comme source d'exemples illustres du passé ou de propos édifiants et moraux. Même chose pour les trente dernières pages du *Parfait courtisan* traduit par Chappuys, où les sujets et noms de grands personnages sont classés par ordre alphabétique dans une table des « Principalles matieres et sentences contenues en ce livre ».

De même, *La Légende dorée* comportait, outre le sommaire des chapitres suivant le prologue, une table conséquente que Brenda Dunn Lardeau n'a pas reproduite dans son édition. Elle occupe les vingt-six dernières pages de l'édition Batailler de 1476. L'exemplaire numérisé sur Google Books, bien que tronqué, permet d'avoir accès à ce paratexte titré :

> Cy presentement commence une table selon lordre de labc [*l'ABC*] pour trouver plus facilement les legendes des saints et avant toutes choses est mis le prologue qui demonstre la maniere de trouver les matieres contenues en divers lieux de ce volume[751]

[751] *Legende dorée dit Vie des saints, mise en françoys par le docteur Jehan Batallier religieux Frere Prêcheur de Lyon, imprimé à Lyon par Bathelemy Buyer, le dixhuitième avril, 1476*. Numérisation Google Books.

Cette table commence effectivement par une page de « prologue », qui explique qu'elle sert « a celle fin que les prescheurs en leurs predicacions les exemples a eulx convenables plus facilement puissent trouver[752] », avant d'en expliciter le mode d'emploi. Batailler traduit là une table latine réalisée par un dominicain d'Italie du Nord et copiée à partir de la fin du XIIIe siècle (à Bâle et Padoue), et qui figurait dans plusieurs manuscrits[753]. En réalité, il y en a deux : la première est un *index nominum*, soit la liste des saints et des saintes ayant droit à un récit de vie ; la seconde est un *index rerum* de tous les sujets que l'auteur a décidé d'indexer – les deux étant classées par ordre alphabétique.

Cette « table d'Isidore », comme la nomment les spécialistes, prend en compte les passages qui se prêtaient le mieux, d'après son auteur, à l'adjonction d'une leçon morale ou doctrinale. Elle suggère donc les interprétations à donner aux épisodes narratifs, interprétations qui ne sont pas présentes explicitement dans les passages du texte en question. Contrairement au légendier de Barthélemy de Trente par exemple, qui faisait suivre les récits d'un commentaire moral suggérant aux lecteurs dans quel sens utiliser tel ou tel épisode, Voragine laisse une grande autonomie à ses lecteurs quant à l'emploi des matériaux qu'il leur livre. L'auteur de la table semble donc avoir tenté de mettre en évidence le caractère démonstratif d'un certain nombre d'épisodes de la *Légende dorée,* y ajoutant ainsi du sens pour les rendre plus facilement utilisables sous la forme d'*exempla*[754]. La plupart des entrées sont même assez développées pour qu'on comprenne la leçon qu'elles suggèrent sans lire le passage auquel elles renvoient.

4b3. Le cas Drusac

L'édition princeps des *Controverses* contient, comme les suivantes, trois tables qui ont d'autres fonctions. La première, de quinze pages, est une table des matières très détaillée des trois livres, qui met en valeur le contenu du discours, l'argumentation de l'auteur et les multiples *exempla* mentionnés. La deuxième, de trois pages, fait la liste des pièces poétiques, tout en soulignant dans son titre leurs qualités formelles et la variété des genres utilisés : « Table des Ballades, Rondeaulx, Virelayz, et aultres Rythmes de hault stille, et les differences d'icelles » (3e cahier, f° 2 v°). Enfin, une table des « noms des Autheurs tant Theologiens, Historiographes, Legistes, Canonistes, Poetes, que Françoys, par lesquelz est confermé le dire de l'Autheur » (3e cahier, f°4)

[752] p. 689 du pdf de l'édition numérisée (pages non numérotées), dont la table occupe les 26 dernières pages.
[753] Voir Paolo Mariani et Franco Morenzoni, « Quoniam sicut dicit ysidorius. Les tables médiévales de la Légende dorée », *in* Barbara Fleich et Franco Morenzoni (dir.), *De la sainteté à l'hagiographie : genèse et usage de la Légende Dorée*, Genève, Droz, 2001, p. 173-21 (p. 179).
[754] Remarquons que la table retient surtout les vices relatifs à la sexualité, avec vingt-sept occurrences des termes qui s'y rapportent (luxure, concupiscence, fornication etc.).

démontre l'érudition de l'auteur, d'autant plus que la liste est conforme à la hiérarchie des savoirs de l'époque, qui privilégie les sources latines. Si la première table peut aider le lecteur à se repérer dans le texte, les autres ne sont pas faites à son usage (apprentissage de la sagesse ou d'autres vertus), mais pour mettre en valeur l'érudition de l'auteur et sa virtuosité de poète.

4c. Les manchettes

Sur le modèle des textes juridiques, plusieurs éditions comportent des messages imprimés dans les marges, en latin ou en français, dont les fonctions ne sont pas toujours identiques. Certaines, en concordance avec la ou les tables, servent à la consultation de l'ouvrage, à savoir où trouver et retrouver la matière indiquée. D'autres arborent les sources citées dans les textes, citations savantes ou exemples de personnages. D'autres encore résument les propos traités. Dans tous les cas, elles facilitent la lecture des ouvrages en mettant leurs propos ou leurs articulations en valeur. Elles renforcent en conséquence les messages dont les œuvres sont porteuses, soit en les affichant pour permettre de mieux les mémoriser, soit en apportant une caution supplémentaire à la qualité du propos lu.

4c1. Indiquer les messages du texte

Dans le *Livre de police humaine*, les nombreuses manchettes en français sont en correspondance avec la table volumineuse qui clôt le volume, avec le numéro du feuillet correspondant, permettant de retrouver ces entrées dans le texte. Certaines résument à nouveau le propos développé sous forme de préceptes ou de vérités, comme « Il fault qu'il y ait un chef en chascune maison » (46 v°), « Continence donne bon renom » (54 v°) ou « Telle que est la mere telle est la fille » (56). D'autres indiquent les sujets traités, comme « Office de pere de famille » (47), « Commodité de mariage » (49 v°) ou « La fin de mariage » (50). De nombreux noms d'autorités sont aussi inscrits en marge, seuls ou avec le résumé de leurs propos, comme « Xenophon Femmes sont plus craintives que les hommes » (50 v°), « Aage de marier selon Aristote » (56 v°), ou « Diodore. Loy des Egyptiens des adulteres » (55)[755]. Des manchettes attirent enfin l'attention sur des personnages exemplaires et la raison de leur mention : « Socrates apprenoit en la maison d'estre patient » (52 v°), « Tiberius Gracchus ayma sa femme par dessus soy mesme » (53), « Julie femme d'Agrippe devint paillarde commune » (53 v°), « La grande constance de Tertia femme du premier Emilius » (54 v°)[756].

[755] Citons aussi « Metellus Numidicus Exempt est l'homme de grand ennuy qui se peult passer de femmes » (52 v°), « Ennius. Quelle femme on doibt prendre » (56 v°).
[756] Les noms sont aussi donnés sans qualificatifs comme dans « Cornelie femme de Paul Emile » (61).

Drusac utilise également de très nombreuses manchettes dans l'édition princeps des *Controverses* (mais non dans les éditions suivantes d'après nos sources). Données en latin, elles sont souvent traduites dans le texte en face. Le message est ici toujours le même : d'une part, l'auteur est savant, il s'appuie sur des références incontestables. D'autre part, les *auctoritates* sont convoquées pour conforter la démonstration sur la mauvaiseté de la femme, soit à travers des affirmations (dans le premier et le deuxième livre), soit à travers des exemples de personnages (dans le troisième livre)[757]. Les pièces poétiques de forme fixe sont dépourvues de marges, de même que les passages descriptifs à vocation amplificatrice.

4c2. Préciser les propos traités, isoler des modèles

Quelques marges en français indiquent, dans *L'Horloge des princes*, les sujets traités, comme le feraient aujourd'hui des intertitres : « Antiquité du mariage » (125), « Loix de divers peuples sur les mariages » (127), « Moyens de reconcilier les inimitiez selon divers philosophes » (128). Ces marges sont rares, de nombreux chapitres n'en comportent pas ; on n'en compte que onze, par exemple, dans les 248 pages du deuxième livre.

A contrario, rares sont les pages du *Chelidonius* de 1556 et de 1564 qui ne comportent pas de manchettes. Presque toutes en comportent entre une et six, en français. Elles se raréfient cependant dans le traité sur le mariage qui termine le volume. Certaines adoptent une forme injonctive : « Il faut au commencement resister aux vices » (101), « Les marys vertueux donnent occasion à leurs femmes d'estre sages » (109 v°). D'autres ne font que résumer le propos développé dans le texte : « Privilege des mariez » (106). Il leur arrive aussi de mettre en valeur les autorités mentionnées dans le texte, sous forme de résumé : « Caton severe en toutes choses defend de non offenser les femmes » (104). Plus rarement, elles donnent les sources : « Num. 25. - Iudicu 20. - Roys 11. & 12. - 3. Reg. 11 » (101).

Le même usage est fait des manchettes dans *De la bonté et mauvaistié des femmes* de Marconville[758]. Ce sont pour la plupart des résumés du propos : « Response aux calomnies qu'on objecte communement aux femmes » (6), « La femme est le premier bien essentiel de l'homme » (7)… Ces résumés sont aussi accompagnés des noms des auteurs qui ont traité le sujet, comme dans « Quelle femme doibt estre reputée

[757] Voir Céline Marcy, « Note d'autorité et trésor d'invention dans les *Controverses des sexes masculin et femenin* de Gratien du Pont », *Littératures classiques, la note d'autorité aperçus historiques (XVIe-XVIIIe s.)*, J. Dürrenmatt (dir.), n° 64, printemps 2008, p. 53-73.

[758] L'édition de 1571 que nous citons ici comporte des manchettes comme celle de 1566 publiée par Richard Carr. Nous supposons donc que l'édition princeps en comporte aussi (car celle de 1571 en est la réédition), mais ne pouvons certifier leur présence dans toutes les éditions suivantes.

femme de bien selon Plutarque, Thucydide et Gorgias Leontin » (5), voire avec des références précises aux sources : « Excellence des anciennes femmes de Gaule selon Plutarque lib. de cla. mulierib. cha.6. » (9 v°), « Dire de Sirach touchant la mauvaistié des femmes Eccl. 25. » (49). Les marges laissent également voir de simples références : « Genes.I. », « I. Cor.II. » (6), « André Thevet Angoumoisin » (51). D'autres présentent des « Proverbes ».

Marconville utilise aussi les manchettes pour signaler les femmes dont le texte développe les *exempla*. Parfois elles résument l'histoire (en donnant ou non sa source) : « Une femme impudique devint grosse contre l'ordre de nature d'un enfant de dix ans. S. Hierome à Vital » (66 v°). Parfois, grâce à des adjectifs, les manchettes orientent la lecture des *exempla* vers les histoires prodigieuses : « Merveilleux courage des femmes de Thrace (17 v°), « Grandes merveilles de la pucelle de France » (19 v°), « Chasteté merveilleuse d'Aelips… » (29 v°). Les superlatifs accroissent encore cette lecture : « Magnificence incredible d'une Turcque courtisane » (57 v°), « Cruauté barbare de Thomyris » (59), « Cruauté non ouye de Violente » (60 v°), « Cruauté nonpareille de Irene… » (61). Enfin, la présence en première place dans plusieurs manchettes du terme « excellence » rappelle un intertexte majeur, le *De nobilitate et praecellentia foeminei sexus* d'Agrippa de Nettesheim.

5. LES ILLUSTRATIONS

La majorité des textes étudiés ont été imprimés sans illustration. Pour certains, nous n'avons aucune indication. Quelques-uns ont toutefois bénéficié des nouvelles techniques d'illustration du livre. Les œuvres religieuses ou s'inscrivant dans cette veine sont ainsi massivement ornées d'images. Les textes de controverse recourent aussi parfois à des illustrations mettant en scène les protagonistes, tandis que d'autres attirent l'attention sur l'auteur. On observe également que, d'un texte à l'autre, le remploi des mêmes bois gravés souligne leurs topiques et les mettent en réseau. Dans certains cas, les illustrations semblent aussi indiquer la volonté des éditeurs de viser un lectorat mixte, voire de réorienter le texte à destination d'un public féminin.

5a. Les textes religieux ou d'inspiration religieuse

5a1. La *Légende dorée*

Cet ouvrage a circulé dans de multiples éditions imprimées. L'étaient-elles toutes ? Nous ne pouvons l'affirmer, mais faire au moins l'hypothèse que la plupart d'entre elles comportaient un grand nombre de vignettes même si ce n'est pas le cas de

la première en 1476. L'incunable paru chez Mathieu Husz[759] et Pierre Hongre en 1483 est un livre à gravures dont la page de titre montre une femme nue et un moine qui lui parle, tous deux auréolés : sans doute Marie l'égyptienne et l'ermite Zosime. L'ouvrage lui-même comporte deux grandes gravures sur bois à pleine page et 177 petites vignettes réalisées avec une grosse centaine de bois différents. Ces bois reparaissent dans l'édition de Mathieu Husz de 1484, où les deux grandes gravures ont changé : la première est une représentation du Jugement dernier, l'autre représente le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean, et les symboles des quatre évangélistes[760]. L'édition de 1496 compte 179 gravures et des lettrines rouges. Celle Jean Du Pré en 1494 comporte aussi 175 petites gravures[761].

Robert Brun a décrit plusieurs éditions illustrées de *La Légende dorée* au XVIe siècle[762]. Un homme agenouillé devant la croix orne le titre d'un in-folio comportant huit gravures encadrées et 73 petites vignettes (Lyon, J. de La Place, 1518). Un couple portant un vase, et dont les corps se terminent en rinceaux, figure au titre d'un in-4° dont les vignettes sont empruntées à des éditions antérieures (Paris, M. Lesclencher, v. 1521). L'in-4° titré *La Vie et Légende des Sainctz et Sainctes* porte au titre un petit bois représentant saint Georges, encadré de 23 vignettes de personnages à mi-corps tenant des phylactères (Caen, M. et G. Angier et J. Berthelot, s.d.). Il contient « des vignettes médiocres sur fond criblé et des bois gothiques, analogues, mais inférieures à ceux d'une édition imprimée en 1511 par Richard Goupil[763] ». Deux in-folio réalisés à Paris par Jean Réal en 1549 et 1554 contiennent les mêmes bois archaïques et des scènes de la vie de la Vierge semblables à celles des livres d'heures[764]. Le titre du premier est orné d'une scène de l'Adoration des Mages encadrée.

Une analyse genrée des multiples vignettes illustrant les éditions de la *Légende dorée* serait à faire, qui s'intéresserait à leur provenance et à leurs remplois éventuels dans d'autres textes, ainsi qu'à la mixité du lectorat auquel certaines éditions semblent s'adresser, qu'on peut déduire de la présence des figures féminines sur les pages de

[759] Husz est l'imprimeur en août 1478 du premier incunable français illustré, le *Miroir de la rédemption de l'humain lignage*, traduction d'un ouvrage imprimé à Bâle par Rihel à qui les bois sont empruntés.
[760] La page de titre manque à cette dernière, avec tous les premiers feuillets.
[761] Claude Dalbanne, « Livres à gravures imprimés à Lyon au XVe siècle : I. *Légende dorée* ; Remarques sur les illustrations », dans *Documents paléographiques typographiques iconographiques*, fasc. VII, Lyon, Bibliothèque de la ville de Lyon, mai 1928.
[762] Robert Brun, *Le livre français illustré de la Renaissance : étude suivie du catalogue des principaux livres à figures du XVIe siècle*, Paris, Picard, 1969, p. 315 [rééd. de *Le Livre illustré en France au XVIe siècle*, 1930].
[763] Robert Brun, *op. cit.*, p. 315.
[764] Avec des vignettes provenant du matériel de Regnault et deux bois signés du monogramme de Springinklee, représentant le Christ en croix et saint Pierre.

titres comme des modifications du titre dans les trois éditions au titre bi-genré dont nous avons déjà parlé[765].

5a2. Le *Doctrinal de sapience*

L'édition réalisée à Lyon par Guillaume Le Roy en 1485 comporte, après la page de titre manquante, un bois gravé représentant le Christ en croix avec deux autres crucifiés et aux pieds de la croix plusieurs personnages. D'après Albert Labarre, les planches des *Expositions des évangiles* de Maurice Sully (1484) se retrouvent dans le *Doctrinal de Sapience* de Guillaume Le Roy (Lyon, 1486)[766].

5a3. Les *Lunettes des princes*

Dans l'édition princeps (Larcher, 1493), le début du premier tome est orné d'une gravure sur bois illustrant le jugement dernier[767]. Au feuillet suivant, une deuxième gravure représente le Christ en croix, qui figure également dans le seul bois gravé de l'édition Jean Du Pré (1493) dont le texte à la police soignée et aux strophes espacées les unes des autres comporte des lettrines en couleur. Au début du second tome de l'édition princeps, une troisième gravure montre un ciboire immense tenu par deux anges agenouillés, qui reçoit symboliquement le sang jailli du cœur du Christ attaché à la croix, où pendent les instruments de la Passion. L'édition princeps serait redevable de ses illustrations à Jean Du Pré, imprimeur de plusieurs livres illustrés de qualité dont l'influence fut profonde sur la France du Nord[768]. L'éditrice moderne du texte nous apprend que l'imprimeur Étienne Larcher était son frère, et que les gravures en question ornaient sans doute des livres d'heure. Elle remarque d'ailleurs que les imprimés des œuvres de Meschinot ont souvent le format, la reliure et les gravures d'un livre d'heure[769].

---

[765] *La Vie et Légende des Sainctz et Sainctes* (Caen, M. et G. Angier et J. Berthelot, in-4° s.d.), *La Legende doree ou Vie des sainctz et sainctes* (Paris, Nicolas Couteau, 1506), et *La vie des sainctz et sainctes dite Legende doree* (Paris, Nicolas Couteau, 1547).

[766] Albert Labarre, « Les incunables : la présentation du livre », *in* Roger Chartier et Henri-Jean Martin (dir.), *Histoire de l'édition française, T. I… op. cit.*, p. 210.

[767] Le Christ en majesté entouré d'anges porteurs de trompettes préside à la séparation des bons, conduits par saint Pierre vers une cité céleste, et des mauvais, menés par des démons vers l'enfer où ils sont torturés.

[768] Albert Labarre, *op. cit.*, p. 214.

[769] *Les Lunettes des princes*, C. Martineau-Genieys (éd.), *op. cit.*, p. LXXXI et note 181, p. 91.

5b. Les incunables des *Quenouilles* et des *Lamentations*, et leurs rééditions

5b1. Les *Évangiles des quenouilles*

Si la première édition réalisée à Bruges par Colard Mansion ne comporte aucune illustration[770], les quatre incunables réalisés par Mathieu Husz à Lyon entre 1482 et 1498 et l'édition également lyonnaise de Claude Nourry vers 1501[771] contiennent six vignettes dessinées par le maître de l'*Ars moriendi* de Jean Siber : au début du texte et en ouverture des cinq journées. On peut les décrire à partir de l'exemplaire BnF numérisé de la réédition Husz vers 1485-87[772]. La première gravure représente une assemblée de six femmes, dont une retient le secrétaire par le vêtement alors qu'il cherche à sortir. La deuxième montre encore les six femmes, dont une préside et trois filent, tandis que le secrétaire, tout petit au premier plan à droite, transcrit les propos. Elle est reproduite au début des soirées du lundi, du mercredi et du jeudi. La troisième gravure, qui orne pour sa part l'ouverture des soirées du mardi et du vendredi, montre sur la droite une assemblée d'au moins huit femmes qui filent et écoutent la présidente de séance assise au centre de la gravure, avec à sa droite le secrétaire au travail, et derrière lui une jeune femme souriante et une femme âgée à l'air soucieux.

Dans son édition du texte, Madeleine Jeay a reproduit quatre gravures. La dernière, qui ne figure pas dans l'édition consultée, montre au centre une présidente de séance s'adressant à six femmes sur sa gauche, sans quenouilles, et à sa droite le secrétaire avec une jeune femme derrière lui. Anne Paupert a quant à elle fait remarquer, en comparant ces bois gravés avec les enluminures des manuscrits, l'évolution des illustrations qui accompagnent le texte imprimé[773]. Dans les premières éditions, le clerc est mis en évidence, alors qu'il ne figure pas dans la belle enluminure du manuscrit de Chantilly[774] et qu'il apparaît seulement dans la lettrine qui figure sous la miniature représentant les fileuses dans le manuscrit BN fr 2151. Par ailleurs, les visages des femmes, plutôt jeunes et sereins dans les manuscrits, sont pour la plupart

[770] Cet in-folio est pourtant soigné, avec un texte aéré de paragraphes marqués par des lettrines rouges tandis que les transitions entre les différentes sections du texte sont soulignées en rouge (voir BnF RES-YE-92).
[771] D'après Madeleine Jeay éd., 1985, p. 38-42. L'édition rouennaise faite vers 1504-1506 et disponible sur Gallica (RES-Y2-733), comporte des lettrines ornées dont une sur la page titre où apparaît un visage masculin, et une à chaque début de chapitre, dont six plus grandes au début du prologue et des cinq journées.
[772] BnF RES-Y2-732. L'exemplaire in-4° comporte 26 f. à longues lignes, il est amputé des f. 25 à 30 v°.
[773] Anne Paupert, *Les Fileuses et le clerc. Une étude des* Évangiles des Quenouilles, Paris, Champion, 1990, p. 227-228.
[774] Chantilly, Musée Condé, ms. 654/1752, f. 1.

vieillis et grimaçants dans les imprimés, dont les illustrations accentuent donc la caricature des fileuses.

5b2. Les *Lamentations de Mathéolus*

Les premières éditions de cette œuvre comportent elles aussi de multiples gravures. L'in-folio de 68 feuillets réalisé par Claude Dayne vers 1497, selon la plupart des critiques qui le considèrent comme la première impression du texte[775], est orné d'une belle lettrine historiée et de trente-cinq gravures réalisées avec vingt-quatre bois différents, la plupart des duplications concernant un homme en prière devant Dieu dans les nuées (huit fois reproduit).

Cette gravure orne également la page de titre de l'in-4° réalisé d'après la notice BnF par Olivier Arnoullet vers 1550. On y retrouve également les mêmes gravures que dans le premier in-folio mais en plus petit nombre (22 gravures, réalisées avec dix-huit bois différents) : celle d'Adam et Eve avec l'arbre autour duquel est enroulé un serpent à tête de femme, celle du couple où l'homme qui pousse une charrue est précédé par sa femme qui tient une quenouille, celle de l'homme chevauché par une femme portant un fouet, celle du médecin qui pactise avec un diable ailé, celle du roi couronné entouré de plusieurs personnages, hommes et femmes... Un certain nombre de gravures communes aux deux éditions mettent en scène des femmes : Phyllis qui se pend à un arbre, Médée qui tue ses enfants, Calphurne qui montre son derrière aux juges, Pasiphaé et le taureau, celle qui pend son mari encouragée par son amant, celle qui commande la décapitation d'un homme… On ne retrouve pas en revanche dans l'édition la plus tardive la gravure de Dalila coupant les cheveux de Samson, celle de Didon se transperçant de l'épée, celles des héroïnes anonymes qui ont dévoilé les secrets de leurs maris (femme ouvrant une boîte, femme tenant un sac vide devant deux hommes). N'y figurent pas non plus les gravures qui représentent les couples quittant un château, fuyant une ville enflammée, ou surpris en plein ébat par un homme debout au seuil d'une chambre.

D'après Anton Gerard Van Hamel, l'éditeur du texte à la fin du XIXe siècle, une édition in-4° de 68 feuillets, non datée, et qui et conservée à la BnF et à Londres, comporte des vignettes différentes et de moins bonne qualité, mais coloriées dans l'exemplaire parisien. La page de titre est ornée d'une gravure représentant un moine qui lit dans une étude et porte sur son dos une petite femme nue tenant des instruments de géométrie[776]. Or on retrouve cette figure dans l'édition in-8° gothique de *La Nef des princes* de Champier (Paris, Philippe Le Noir, 1525)[777], texte qui contient l'abrégé des

[775] La notice de la bibliothèque Mazarine l'attribue sans doute à tort à Jean de Vingle vers 1497.
[776] Voir Van Hamel éd., *op. cit.*, p. XIII.
[777] D'après Robert Brun, *op. cit.*, p. 152.

Lamentations titré La *Malice des femmes*. Publier un livre illustré a un coût, et ce coût explique la réutilisation des bois gravés d'une édition à l'autre. Le texte du « bigame » était toutefois assez célèbre pour que ses différents éditeurs investissent dans les gravures dès ses premiers tirages.

5c. Les *Controverses des sexes Masculin et Femenin*

L'édition princeps des *Controverses des sexes Masculin et fémenin* de Drusac est elle aussi particulièrement travaillée, et en tout cas bien plus que les suivantes, que les imprimeurs ont illustrées différemment. L'encadrement gravé de son titre est inspiré en effet des frontispices bâlois avec colonnes torsadées, angelots, grotesques, motifs végétaux et animaux. Une vignette centrale montre une main sortant des nuées qui mesure au compas la langue d'un homme. Elle est entourée par l'inscription : *Optimum loqui ad mensuram*, sans doute la devise de l'éditeur. Ce même cadre est répété six fois dans l'ouvrage, autour des premiers vers et des cinq gravures à pleine page.

La première montre Sexe Masculin sous les traits d'un vieillard barbu, nus pieds et vêtu d'une longue robe, qui tend un écritoire au poète endormi à l'orée d'un bois, coiffé d'un chapeau à plume et vêtu de façon cossue (1 v° et 129, en cloture du second livre). La deuxième représente la déesse Fortune dans sa voiture à chevaux, précédée par des hommes à cheval armés de lances et suivie par de nombreuses personnes des deux sexes. Au premier plan, l'auteur semble la supplier, mains attachées dans le dos (7). La troisième gravure montre l'armée de Vénus s'avançant vers l'auteur (entre les f. 26 et 27). On y voit des religieux, des soldats, des musiciens, des chevaux, de nombreuses armes et des drapeaux représentant Cupidon armé. Sur la quatrième, de nombreuses femmes menacent avec divers objets l'auteur en train d'écrire, et portent des drapeaux à l'effigie de Cupidon (32). La dernière grande gravure est celle de l'« Eschequier en forme d'Eve » qui contient des qualificatifs insultants sur deux rimes (en -esse dans les cases noires, en -ante dans les cases blanches). Figure en bas du cadre une tête de fauve avec un anneau dans la bouche, auquel est accrochée une bourse (54).

Seize bois sont enfin placés aux feuillets 29 à 31, qui représentent les différents personnages composant « l'armée de Vénus ». Cinq gravures tiennent sur une même page (à gauche), face au texte qu'elles illustrent (à droite). Ainsi, les « amoureux » sont représentés par quatre femmes et un homme sous une voute ; un couple se rencontrant devant une femme sur le seuil de sa maison illustre le rôle d'espion des domestiques ; un autre qui s'embrasse au fond d'une pièce, observé par un homme caché derrière un mur, représente les « guets et escoutes » (29 v°) ; un autre encore, enlacé devant des

voutes romanes et observé par une femme, illustre les capitaines et chefs (30) ; etc. Le livre III ne comprend en revanche aucune illustration, mais la fin du volume est ornée de la marque de l'imprimeur Jacques Colomiès[778].

Les éditions suivantes des *Controverses*, moins soignées, fournissent des indications intéressantes sur la réception du texte. La première, l'in-16° de 1536, sans nom ni lieu (mais la marque de Persée semble indiquer qu'elle est lyonnaise[779]) arbore de nombreuses vignettes qui semblent être les copies retournées des vignettes de Denis Janot, quand d'autres sont analogues à celles de Galliot Du Pré, imprimeurs concernés par plusieurs éditions ultérieures. On retrouve encore ces mêmes bois, ou d'autres fort similaires, dans les éditions de 1541 (Lotrian, Pierre Sergent, Ambroise Girault). À l'évidence, les imprimeurs parisiens se font concurrence pour les rééditions des *Controverses*.

Attachons-nous à la première réédition, celle de 1536. La page de titre est ornée d'une vignette représentant un couple assis sur un banc, qui revient dix fois dans le texte : la femme semble compter sur ses mains et l'homme s'adresse à elle, doigt levé. La gravure qui illustre l'épitre aux lecteurs montre un écrivain au travail accompagné par un chien et un sphinx, respectivement devant et derrière son bureau. Elle est également répétée plusieurs fois dans le texte. Après l'épître aux dames, le début du texte est illustré par une gravure beaucoup plus grossière que dans l'édition princeps mais qui reprend les mêmes motifs – sauf que l'auteur n'y est pas endormi et que le vieillard, barbu et hirsute, s'y arrache les cheveux d'une main et tend de l'autre papier et écritoire à l'auteur d'un air menaçant. Cette gravure revient en ouverture du livre III au recto. Les trois autres gravures pleine page (la procession de Fortune, f. 15 ; l'armée de Vénus, f. 49 v° ; les femmes agressant l'auteur, f. 58 v°) sont de mauvaises copies de celles de l'édition princeps. Il en est de même de l'échiquier des insultes (95 v° et 96), sans alternance de cases noires et blanches et sans encadrement. Cette édition présente en outre cent douze gravures absentes de l'édition princeps, réalisées avec vingt-huit bois gravés, ce qui est un bel exemple de remploi endogène de l'image[780].

---

[778] Elle montre un soldat devant deux maisons sur pilotis, deux arbres s'entrelaçant au dessus de sa tête.

[779] Robert Brun, *op. cit.*, p. 175. C'est peut-être une édition due à Macé Bonhomme dont les premières impressions lyonnaises remontent à 1536 d'après Emeline Huguet, qui explique que ses différentes marques représentent toutes un Persée ailé armé d'une épée, tenant la tête de Méduse vaincue (*Macé Bonhomme, un imprimeur lyonnais du XVIe siècle*, Mémoire de master en Sciences de l'information et des bibliothèques, Université de Lyon/ENSSIB, 2013, p. 13 et 19).

[780] Je reprends ici la terminologie efficace de Philippe Maupeu et Pascale Chiron, « L'utilisation des bois gravés : arbitraire et signification dans les premiers textes imprimés », *in* Anna Arzoumanov, Anne Réach-Ngô et Trung Tran (dir.), *Le Discours du livre. Mise en scène du texte et fabrique de l'œuvre sous l'Ancien Régime*, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 44, note 1.

5d. Le remploi des bois gravés dans les textes sur l'amour

5d1. Les *Arrêts d'amour*

On l'a vu, les remplois sont aussi parfois exogènes. C'est le cas des nombreux bois gravés des rééditions des *Controverses* de Drusac qui se retrouvent dans les éditions illustrées de l'œuvre de Martial d'Auvergne publiées en 1541 et 1542 par Pierre Sergent à Paris et Denis de Harsy à Lyon. Sur la page de titre de la première[781], le personnage central est Cupidon ailé, armé d'un arc et d'une torche enflammée. À sa gauche une femme seins nus est touchée au cœur par une flèche, et à sa droite un homme est coiffé d'une plume et vêtu d'une cape. Cette édition comporte cinquante-six gravures réalisées avec vingt bois gravés, sans compter la marque de l'imprimeur en fin de volume. En plus du titre et du prologue, qui sont ainsi illustrés, une gravure figure en tête de chacun des cinquante-et-un arrêts. C'est aussi le cas de l'*Ordonnance sur le fait des masques*, et du 52e arrêt, encadré par deux gravures. Ces illustrations donnent à voir de nombreuses scènes de galanterie, dont certaines en extérieur, avec parfois la présence de Cupidon. Certaines montrent des couples, seuls ou accompagnés, d'autres montrent des rois couronnés entourés de sujet, d'autres encore des femmes, par exemple une reine sur son trône avec ses dames. Plusieurs gravures reprennent de façon médiocre celles de l'édition des *Controverses* de 1536, dont celle de la page de titre avec le couple sur le banc, ou celle qui représente une procession de femmes voilées aux flambeaux suivie d'une femme accompagnée par un couple[782]. On y retrouve aussi deux personnages veillant un mort allongé au premier plan, et une scène en plein air avec Cupidon au centre qui vise avec sa flèche un couple sur la droite, tandis que sur la gauche une servante sert à boire, debout devant une table dressée.

Dans l'édition lyonnaise, dont le titre est orné de la marque de l'imprimeur, les gravures qui accompagnent le texte des *Arrêts* reprennent celles de l'édition de Pierre Sergent mais y sont plus nombreuses et de meilleure qualité. On en compte soixante-cinq réparties au début du prologue, en tête des 52 arrêts (deux gravures pour le dernier) et de l'*Ordonnance*, dont quinze en triptiques. Treize bois gravés sont réemployés entre deux et quatre fois pour trente-quatre gravures, ce qui porte le nombre de bois différents utilisés à un total de quarante-quatre. Les bois des *Controverses* de 1536 ont été réutilisés pour la gravure qui représente trois personnages masculins semblant arranger

[781] *Droictz nouveaulx et arrestz damours, publiez par messieurs les Senateurs du parlement de Cupidon, sur lestat & police Damour pour avoir entendu le differant de plusieurs amoureux et amoureuses.*
[782] La deuxième (*Arrêts* 1541, f. 77 ; *Arrêts* 1542, f. Iiiii v°) figure aussi dans l'édition de *Gargantua* par Denis de Harsy en 1537. Elle est reproduite dans *La Naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français (XIVe-XVIIe siècles)*, Henri-Jean Martin (dir.), Paris, éd. du Cercle de la librairie, 2000, p. 223.

un rendez-vous, celle où une femme debout échange une lettre avec un homme assis face à elle et celle qui montre un couple en promenade et une femme jouant du psaltérion. On y retrouve aussi les gravures qui mettent en scène deux femmes débattant avec force gestes, cinq femmes en discussion, et une femme assise se coiffant devant un miroir avec une servante qui lui tend un verre. Denis de Harsy réutilise encore les bois figurant une femme à son balcon qui observe deux soldats dont un plus vieux et plus gradé semble faire des remontrances au plus jeune ; un couple assis enlacé avec en fond des habitations de campagne et une femme tenant son enfant par la main ; puis une scène où au premier plan un homme derrière une femme l'attrape par les hanches et au second plan un couple est assis, de dos et côte à côte. Une scène en extérieur est encore commune aux deux éditions, dont une pâle copie inversée figure dans l'édition des *Arrêts* en 1541. Elle montre un couple fricotant sur la droite, et à gauche une servante et un serviteur devant une table dressée.

5d2. Le *Petit traité d'Arnalte et Lucenda*

Certains de ces bois gravés se retrouvent aussi dans les éditions de cette œuvre. Le petit in-8° que publie d'abord Denis Janot en 1539 – en association semble-t-il avec Vincent Sertenas – contient vingt-cinq petites vignettes du fonds habituel de l'imprimeur[783]. En 1541, l'édition suivante en contient vingt-quatre et en 1546 l'in-16° réalisé par Jeanne de Marnef pour Jean Longis est illustré de dix-neuf gravures[784] réalisées avec dix-sept bois différents[785]. Robert Brun explique qu'y figurent deux séries : des vignettes ombrées ou dessinées au trait précédemment employées par Denis Janot, et d'autres, plus archaïques, utilisées par Galliot Du Pré. Huit gravures sont communes aux éditions de 1541 et de 1546, dont celle qui représente deux couples debout est reprise en page de titre de l'édition de *De l'heur et malheur de mariage* de 1573.

Certaines illustrations communes aux deux éditions du texte de San Pedro se retrouvent également plusieurs fois dans la première réédition de l'œuvre de Drusac et dans les deux éditions illustrées des *Arrêts d'amour* citées plus haut. C'est le cas de la gravure d'un homme se déclarant à une femme dont la tête tournée et les mains jointes sur la poitrine marquent le refus, qui figure trois fois dans l'édition du *Petit traité* de 1541. C'est aussi le cas d'une autre, répétée deux fois dans cette même édition, qui montre deux personnages assis : une femme voilée tendant une lettre ouverte à un

[783] Robert Brun, *op. cit.*, p. 289. Pour Véronique Duché-Gavet, il s'agit d'un in-16° (voir *Petit traité de Arnalte et Lucenda* (éd.), Champion, 2004, p. XXXIV).
[784] Jeanne de Marnef republiera le texte en in-12 pour Vincent Sertenas la même année.
[785] Ces gravures sont reproduites par Véronique Duché-Gavet qui analyse leur remplois (*op. cit.*, p. 127-147).

homme qui semble s'expliquer, doigt levé. C'est encore le cas d'une gravure qui représente un homme, chapeau à la main, s'approchant d'une femme derrière un comptoir – retournée dans l'édition parisienne des *Arrêts*. On retrouve enfin dans le *Petit traité* (deux fois dans l'édition de 1541) deux gravures mentionnées plus haut : celle de l'auteur entouré d'un chien et d'un sphinx, répétée quatorze fois dans les *Controverses* de 1536 et deux fois dans les *Arrêts* en 1541 (où elle est inversée et simplifiée), et la scène de discussion animée entre deux femmes.

5d3. Au-delà du corpus

À l'exception de la dernière, toutes les gravures mentionnées dans le paragraphe précédent se retrouvent sous forme de copies simplifiées dans l'édition des *Angoysses douloureuses qui procèdent d'amours* d'Hélisenne de Crenne publiée en 1541 par Pierre Sergent, où les vignettes assez médiocres semblent être copiées sur celles de Galliot Du Pré et Denis Janot[786]. Même chose dans le recueil *Fleur de poesie françoyse*, publié par Lotrian en 1542 et 1543. Celle de la femme au comptoir est aussi présente dans l'édition des *Angoysses* faite par Denis Janot en 1538, avec des bois de meilleure qualité comme ceux des *Controverses* et de l'édition lyonnaise des *Arrêts*. Robert Brun avait en effet observé qu'elle était illustrée d'une « suite des vignettes habituelles de D. Janot, les unes ombrées, les autres au trait pur[787] ». Une gravure figurant dans cette édition des *Angoysses*[788] est également présente dans le *Petit traité* publié en 1541, elle représente une femme assise recevant un écrit des mains d'un homme aux genoux pliés devant elle[789].

Une dernière gravure montrant une femme sur la gauche tendant un flambeau à un homme qui joue du luth se retrouve dans l'édition du *Petit traité* de 1541 comme dans celle des *Arrêts* en 1542 (Gii v°). Elle est inversée dans les éditions faites par Pierre Sergent en 1541 des *Arrêts* (2 et 46) et des *Angoysses* (Eviii v°), avec la femme à droite du musicien, comme dans *Fleur de poesie francoyse* publié par Lotrian en 1543 (Avii, Biii v°, Bv v°…). On retrouve aussi dans ce recueil une gravure faite avec le bois utilisé par Pierre Sergent pour la page de titre de l'édition des *Arrêts* en 1541 qui figure

[786] D'après Robert Brun, *op. cit.*, p. 162.
[787] *Ibid*. Le chercheur note que l'édition lyonnaise du texte d'Helisenne, attribuée parfois à Denis de Harsy, comporte de nombreuses vignettes de divers formats, finement gravées, dont certaines se retrouvent dans l'édition de l'*Histoire du chevalier doré* chez le même imprimeur.
[788] *Les Angoysses douloureuses qui procèdent d'amours*, éd. Denis Janot, 1538, f. B8v et Gv v°.
[789] Une même scène, mais dans une gravure différente, se retrouve dans les éditions données par Pierre Sergent en 1541 des *Angoysses* et des *Arrêts* : L'homme, barbu, un chapeau à la main, y a un genou à terre et ne touche l'écrit que du bout des doigts. Le vêtement féminin y est moins travaillé et le décor est différent avec deux fenêtres à la place de la double colonne. *Angoysses*, 1541, f. Aiv v°, Cv, Hvii v°, AAiv° ; *Arrêts* 1541, f. 4 et 64.

aussi dans les *Angoysses* en 1541[790] – Cupidon portant la flamme, entre une femme blessée et un homme. Quant à la gravure de la page de titre des *Controverses* de 1536, elle est présente dans l'édition de 1538 du texte d'Hélisenne de Crenne et dans celle de 1541 où elle est simplifiée comme dans la *Fleur de poesie françoyse* en 1543[791].

La plupart des gravures qui illustrent nos textes ont donc été réalisées avec des bois réutilisés puis copiés, dont les originaux semblent provenir du fonds de Denis Janot. Stephen Rawles, qui a mis en évidence son rôle dans l'illustration du livre au XVIe siècle[792], a aussi montré que certaines vignettes de son édition des *Angoysses* (1538) provenaient de six ouvrages publiés par lui entre 1536 et 1538[793]. Non seulement de nombreux ouvrages imprimés sortirent de ses presses parisiennes et de celles de ses associés, mais ses bois gravés furent aussi largement copiés par ses successeurs et concurrents. Trung Tran Quoc, qui a étudié les éditions du texte d'Hélisenne de Crenne affirme que ces illustrations stéréotypées étaient « suffisamment "génériques" pour pouvoir s'adapter à différents contextes et, surtout, pour mettre en évidence moins les détails du récit que des "situations types" ». Elles auraient donc selon lui « du point de vue de leur fonction herméneutique, une vertu schématisante » car elles mettent en relief des « scènes topiques conformes aux codes génériques du roman sentimental[794] ». Genre auquel appartient le *Petit traité d'Arnalte et Lucenda*.

Détachables et recyclables, employées pour des textes de nature très hétérogène (récits ou discours, fictions ou opuscules didactiques, poèmes ou traités, etc.), les images peuvent donc assurer l'intelligibilité des textes. Elles font sens en tout cas, car leurs répétitions propagent des lieux communs. Si puiser dans un même fonds d'images est une stratégie économique, la constitution d'un stock d'images vouées aux remplois a pourtant fait l'objet de choix en amont de la part des imprimeurs qui ont constitué là des collections de *topoï*. Ce fonds topique a contribué à former des familles de textes et à favoriser des lectures « en réseau » – artistiques, mais aussi idéologiques ou politiques –

---

[790] *Fleur de poesie françoyse*, Lotrian, 1543, f. Av ; *Angoysses*, 1541, f. Ai v° et FFFiiii.

[791] *Angoysses*, 1538, f. Evi et Hiii v° ; *Angoysses*, 1541, f. Aiii, Bvi v°, Ciii v°, Dviii, Fviii, Gv, Hv v°, CCCv ; *Fleur de poesie françoyse*, Lotrian, 1543, f. Aviii, Bv v°…

[792] « The illustrated books of Denis Janot perhaps constitue his most significant contribution to printing as an art, and he was largely responsible for the introduction of a new style of illustration into Parisian printing », Stephen Rawles, *Denis Janot. Parisian Printer and Bookseller (fl. 1529-1544) : A Bibliographical Study*, 1976, PhD Thesis, University of Warwick, p. 54.

[793] *Le Premier livre de la Métamorphose* d'Ovide, traduit par Marot (1537 ; 1 vignette) ; *L'Adolescence clémentine* de Marot (1537 ; 2 vignettes) ; *Le Philologue d'honneur* de Claude Cuzzi (1537 ; 7 vignettes) ; *Les diverses fantaisies d'hommes et de femme* de Pierre Gringore (1538 ; 3 vignettes) ; *La Triste elegie ou deploration lamentant le trespas*... de Francoys de Valois de Gilles Corrozet (1 vignette) ; *Le Livre d'amour auquel est relatée la grande amour de Pamphille et de Galathée* (1536 ; 7 vignettes). *Ibid.*, vol. 3, p. 264-265.

[794] Trung Tran, « L'image dans l'espace visuel et textuel des narrations illustrées de la Renaissance », *in* Alain Milon et Marc Perelman (dir.), *Le Livre et ses espaces*, PU Paris X-Nanterre, 2007, p. 85-107 (102, 104, 106).

au sein d'une vaste chaîne iconotextuelle. En ce sens, les rééditions des *Controverses* de Drusac montrent, grâce à leurs illustrations empruntées au même fonds, que les imprimeurs ont cherché à inscrire le texte dans une topique particulière, en le mettant en réseau avec d'autres textes centrés sur le sujet des femmes et de l'amour, quand l'auteur insistait davantage sur le travail d'écriture et d'érudition dont ce sujet était le prétexte.

5e. Le remploi des bois dans quelques doctrinaux

La remotivation des images par leur emploi hors des réseaux de textes où elles sont concentrées agit également grâce aux remplois de certaines gravures dans les éditions de deux textes didactiques et moraux de notre corpus, où elles semblent accéder au rang de citation, ou du moins où elles prennent une valeur indicielle en raison de leurs précédents emplois.

5e1. Le *Doctrinal des filles à marier*

La gravure de la page de titre de l'édition de ce texte numérisée sur Gallica (RES-YE-1429), qui montre une femme en robe longue, fleur à la main et petit chien aux pieds, ressemble étrangement à celle décrite par Tran Trung, qui figure au titre des éditions de la *Flammette* de Boccace réalisées par Jean Longis (1531) et Claude Nourry (1532). Pour le chercheur, elle doit se retrouver dans les multiples éditions de la *Flamette* au XVIe siècle qui représentent toutes l'héroïne seule ou accompagnée[795]. Peu importe que les éditeurs de la *Flamette* aient repris cette gravure ou que celui du *Doctrinal* l'ait fait – cette édition sans lieu ni date ne nous permet pas de trancher. L'important est que l'association devait se faire chez le lectorat entre les différents textes ainsi mis en réseau.

5e2. Le *Livre de bonnes mœurs*

Ce texte fournit davantage de matière sur cette question. On a vu que les premières éditions du texte de Jacques Legrand comportaient des gravures seulement sur les pages de titre, en tout cas pour les deux que j'ai pu consulter. En 1530, sa réédition lyonnaise in-8° par Denis de Harsy pour Romain Morin s'accompagne d'un changement de titre (*Le Trésor de sapience et fleur de toute bonté*). Elle s'accompagne de bois gravés en tête de chaque chapitre, certains de style gothique et d'autres de style Renaissance. Après un encadrement de titre à la manière de Tory, une suite de vignettes figure des combats, des travaux des champs et des scènes de l'Iliade, qu'on rencontre

[795] Voir William Kemp, « Les éditions parisiennes et lyonnaises de la *Complainte de Flammette* de Boccace (1531-1541) », *in Studi Francesi*, XXXIII, 1989, p. 247-265 ; Michèle Clément, « Co-élaborations à Lyon entre 1532 et 1542 : des interventions lyonnaises en réseau sur les "récits sentimentaux" ? », *Réforme-Humanisme-Renaissance,* n° 71, janvier 2011, p. 35-44.

aussi, d'après Robert Brun, dans le *Seneque des Motz Dorez*, la *Source d'honneur* (1531) et le *Parangon des nouvelles*. L'autre édition de 1531 (Paris, Pierre Vidoue), qui adopte également le nouveau titre, comporte trente-sept vignettes en plus de celle du titre. Celle de 1539 (Paris, Alain Lotrian), identiquement retitrée, montre encore d'autres images, qui représentent soit des personnages allégoriques, soit des scènes de l'*Énéide* ou des fables mythologiques – dont beaucoup ont déjà été utilisés pour l'*Orloge de sapience* réalisée chez le même éditeur, d'où peut-être leur grande usure[796]. Le changement de titre du *Livre de bonnes mœurs* s'est donc accompagné d'un effort iconographique conséquent, qui a sans doute contribué à la promotion de l'ouvrage ainsi illustré. À l'inverse, la dernière des cinq éditions répérées avec ce titre, celle de Benoist Rigaud (Lyon, 1573), ne contient aucune gravure.

Dans cette première réédition avec titre modifié, nous retrouvons des gravures qui ornent d'autres textes de notre corpus. On y voit par exemple une scène de cérémonie en plein air qu'on trouve dans l'édition des *Arrêts d'amour* de 1542 par Harsy[797]. C'est également le cas de plusieurs triptyques, qui présentent les mêmes suites d'images : celui d'une tour, suivie d'une femme à son écritoire, qui écoute ensuite une religieuse au doigt levé ; celui du couple assis et enlacé avec Cupidon à leurs pieds, puis debout avec un homme barbu, puis accompagné de la femme à son écritoire avec l'homme grimaçant couché au premier plan ; celui de la reine qui confie une lettre à un homme à genoux devant elle, lettre remise ensuite à un moine qu'on retrouve ensuite devant un bateau ; etc.

Le retour de ces images dans les rééditions d'un *best-seller* en matière de morale suggère que le lectorat les reconnaissait et les mémorisait, reconstituant les réseaux iconographiques et textuels et les rendant pertinents dans des contextes différents. Trung Tran a fait l'hypothèse que « la répétition participe éventuellement d'une reconfiguration de familles textuelles dont elle fixe les *topoï* et lieux communs, ou contribue à un phénomène de classification ou de recatégorisation générique des textes[798] ». Une autre hypothèse peut être faite, qui sera développée plus loin : celle

[796] Robert Brun, *op. cit.*, p. 236. D'après lui, l'édition de 1539 comprend les quinze illustrations inspirées de l'Iliade et de la mythologie qui ornent l'édition s.d. de l'*Orloge de sapience* faite par Lotrian, mais il ne donne pas le nombre total de gravures qu'elle contient (*Ibid.*, p. 261). Plusieurs de ces gravures ont été étudiées par William Kemp (« Les petits livres français illustrés de Romain Morin (1530-1532) et leurs dérivés immédiats », *in* A. Possenti, G. Mastrangelo (éd.), *Il Rinascimento a Lione,* actes du colloque de Macerata (6-11 mai 1985), Montréal, 1988, p. 484, 499, 501, 505 et 511-512).

[797] F. Iiii v°. Au centre, une femme avec une cruche à la main jette des goutes d'eau sur le feu d'un autel ; à l'extrême gauche de l'image une autre écrit, et entre les deux un couple discute ; de l'autre côté du feu trois femmes regardent un homme qui quitte la scène à l'extrême droite de l'image.

[798] Trung Tran, « Défaire et refaire l'image : l'illustration imprimée à l'épreuve de sa reproductibilité technique », *L'image répétée. Imitation, copie, remploi, recyclage,* actes du colloque de Victoria (juin

d'une féminisation du lectorat visé par cette réédition illustrée de l'ouvrage de Jacques Legrand.

*

Cette étude sur les stratégies de présentation et de promotion des œuvres normatives les plus diffusées montre que beaucoup ont bénéficié de soins identiques de la part de leurs auteurs (s'ils étaient vivants au temps de leur impression), ou de leurs traducteurs, voire de leurs imprimeurs : dédicaces, préambules explicatifs ou justificatifs, témoignages de lettrés… mais aussi outils permettant de circuler dans les textes ou de retrouver leurs messages, mise en page agréable, illustrations… Autant de procédés aptes à réduire les distances temporelles ou géographiques existant entre les auteurs, et à inscrire leurs messages dans une sorte de *continuum* pouvant servir aux hommes et aux femmes de l'époque à la recherche d'informations sur la manière d'éduquer les jeunes générations pour qu'elles puissent accomplir leur destin, ou sur l'état des relations entre les deux sexes. Autant de procédés, surtout, qui ne pouvaient qu'accréditer les propos tenus dans ces livres, donner du poids à leurs conseils et aux valeurs promues.

2011), numéro spécial de *Textimage*, octobre 2012 (revue-textimage.com/conferencier/01_image_repetee/tran1.html ; consultée le 20 février 2016).

C- L'AUTORITÉ DES SOURCES : CITATIONS, TRADITIONS, EMPRUNTS

Si la présentation des livres, les autorités convoquées dans leurs premières pages, la mise en valeur des textes et des auteurs, le soin mis à permettre au lectorat de s'approprier les ouvrages ont pu faciliter la diffusion des messages qu'ils contenaient et influencer les comportements ou les idées des contemporains, il paraît certain que les autorités intellectuelles convoquées au fil des œuvres, de même que les traditions dans lesquelles elles s'inséraient manifestement pour le public cultivé, ont dû jouer un rôle tout aussi important. On peut même sans trop prendre de risques faire l'hypothèse que c'est le retour fréquent de ces autorités, le maillage serré des grands noms convoqués ou des allusions à la culture antique ou nationale, qui ont le plus contribué à convaincre lecteurs et lectrices du bien-fondé des propos tenus.

Nombreuses sont les sources convoquées dans les œuvres du corpus retenu, qui ressortissent à des genres différents et s'étalent sur plus d'un siècle. Nombreux sont les emprunts non dits, également, qui devaient fonctionner comme les remplois d'illustrations dont il vient d'être question, les auteurs n'hésitant pas à reprendre à leur compte des motifs trouvés ici et là, sans parler des « fonds » misogyne et philogyne présents dans le débat français depuis déjà plusieurs siècles. L'étude exhaustive de ces sources et de cette intertextualité n'entrait pas dans l'objectif de cette thèse. Néanmoins, il a semblé nécessaire, avant d'aborder les arguments logiques développés par nos auteurs quant aux relations entre les sexes, d'avoir un aperçu des autorités qu'ils convoquent – implicitement ou explicitement – afin de mieux mesurer sur quoi s'appuyaient leurs appels, et les chances de convaincre qui étaient les leurs.

1. LA TRADITION CHRÉTIENNE

La culture chrétienne de l'ensemble des auteurs, comme de l'ensemble de la société entre la fin du Moyen Âge et celle du XVIe siècle, a pour conséquence évidente que la première autorité convoquée dans les textes et définie comme supérieure à toutes les autres est celle de Dieu. Plusieurs textes du corpus sont d'abord des œuvres religieuses. La prégnance de la religion chrétienne dans la culture occidentale, comme le rôle prépondérant des clercs dans la production littéraire, de quelque nature qu'elle soit, est évidemment responsable aussi de l'inscription de nombreux textes de controverses dans le registre religieux.

1a. Les textes religieux

1a1. La *Légende dorée*

La tradition dans laquelle s'inscrit ce texte célébrissime a une double origine. La plus ancienne est celle des martyrologues initiée dès le IVe siècle avec la *Depositio martyrum* (354) qui conservait la mémoire des nombreux des martyrs du christianisme primitif. Le développement du culte des saints a ensuite conduit à constituer des listes de martyrs[799] auxquels se sont ajoutés des saints, confesseurs ou vierges, disposés selon l'ordre du calendrier liturgique. La deuxième tradition, développée entre le VIIIe et le XIIIe siècle, est celle des collections de vies de saints, complètes puis abrégées[800]. Les recueils de textes complets servaient d'ouvrages de référence, de livres de lecture privée ou encore de réserves de matériaux pour les prêches. Pour Alain Boureau, l'apparition de lectionnaires hagiographiques contenant des Vies de saints tronquées et divisées en « leçons » pour l'office de matines date de la fin du IXe siècle, et celle des légendiers abrégés nommés « légende nouvelle » (*legenda nova*) du début du XIIIe siècle avec le développement des ordres mendiants[801].

Les sources directes de Jacques de Voragine se trouvent dans le mouvement de floraison des légendiers dominicains au XIIIe siècle. Jean de Mailly rédige, avant son entrée dans l'ordre, entre 1225 et 1230, un *Abrégé des actes et miracles des saints* (*Abbreviatio in gestis et miraculis sanctorum*) pour équiper les prédicateurs d'une documentation facilement consultable, avant de rédiger une deuxième version, corrigée et amplifiée, en 1243, après son entrée dans l'ordre. Rédigé entre 1244 et 1250, *Le Speculum historiale* de Vincent de Beauvais comporte environ 900 chapitres hagiographiques (sur les 38000 de l'ouvrage). En 1245, Barthélemy de Trente donne son *Livre d'épilogues sur les actes des saints* (*Liber epilogorum in gesta sanctorum*) qu'il révise après 1254. Voragine a travaillé à partir de ces trois textes. Il a notamment emprunté la substance des abrégés des Passions à Jean de Mailly et des détails narratifs ou des miracles supplémentaires à Barthélemy de Trente. Pourtant il ne mentionne qu'une fois Vincent de Beauvais et Barthélemy de Trente[802]. Considérés sans doute

[799] Voir Jacques Dubois, *Les Martyrologues du Moyen Âge latin*, Turnhout, Brepols, 1978 (mis à jour en 1985).
[800] Voir Guy Philippart, *Les légendiers latins et autres manuscrits hagiographiques*, Turnhout, Brepols, 1977 (mis à jour en 1985) ; et François Dolbeau, « Notes sur l'organisation des légendiers latins », *in* Pierre Riché (dir.), *Hagiographie, cultures et sociétés, IVe-XIIe siècles*, Paris, Études augustiniennes, 1981, p. 11-31.
[801] Alain Boureau, *La Légende dorée*, éd. Pléiade, *op. cit.*, p. XIX-XX.
[802] Barthélemy de Trente est mentionné dans un chapitre sur Noël où il sert de caution pour introduire des éléments provenant de l'*Évangile de l'Enfance* (*Protoévangile de Jacques* et *Évangile du pseudo-Matthieu*) et Vincent de Beauvais dans le chapitre sur l'Assomption, là encore sur un point délicat à exposer.

comme des sources de seconde main, ces deux légendiers médiateurs importaient moins que les auteurs premiers qu'ils citaient.

Voragine emprunte ses « étymologies » à l'*Agiographia* d'Huguccio de Pise (fin du XIIe siècle), et parfois à sa source, *L'Interprétation des noms hébraïques* de saint Jérôme. Il semble aussi avoir utilisé de nombreux textes du fonds des bibliothèques conventuelles :

> le *Derivationes* d'Huguccio de Pise, les lexiques de Papias et de Jean Balbbi, la Glose ordinaire de la Bible, quelques chroniques universelles et ecclésiastiques (Eusèbe de Césarée traduit par Rufin et par Jérôme, Cassiodore, Sigebert de Gembloux, Geoffroy de Viterbe, etc.), l'*Histoire scolastique* de Pierre le Mangeur, les petites sommes des grands liturgistes du XIIe siècle (Jean Beleth, Sicard de Crémone, Honorius Augustodunensis, Prévostin de Crémone), sans compter les livres de liturgie, les bréviaires et les grands martyrologues, au moins celui d'Adon. On peut ajouter à ces instruments une collection du pseudo-Abdias, pour les Vies des apôtres[803].

À cette liste il faut aussi ajouter les *Dialogues* de Grégoire le Grand, source de nombreux récits de miracles, ainsi que les recueils d'*exempla*. Une autre documentation, plus volumineuse et rare, est constituée par les textes intégraux ou peu abrégés des Passions des martyrs. Même lorsque Voragine suit de près Jean de Mailly, il revient toujours au texte originel. Les grands légendiers *per circulum anni* donnaient les textes intégraux des Passions en quelques volumes. Peut-être Voragine a-t-il collecté des exemplaires dispersés dans les grandes villes italiennes, comme les rares copies des histoires apocryphes sur Pilate ou Néron. Il a dû également utiliser directement les Préfaces ambrosiennes, qu'il cite et qui figurent parmi les instruments documentaires assez répandus, comme les florilèges de citations et le *Décret* de Gratien, réservoir important de citations des Pères, d'Augustin en particulier, souvent utilisé en dehors de la visée juridique du texte. De nombreuses citations patristiques de la *Légende dorée* sont empruntées à saint Augustin, saint Bernard, saint Jérôme, saint Ambroise et saint Jean Chrysostome, sans compter un grand nombre d'emprunts dispersés. Jacques de Voragine a fourni un très important travail de compilateur. Il a fait des additions nombreuses de récits de miracles et d'*exempla* et a ainsi mis à jour les récits traditionnels. Dans son entreprise de reconquête de l'imaginaire commun des populations, il a fait de nombreuses allusions aux cultes des « paiens » ou « folkloriques » et un usage abondant des apocryphes[804], même s'il ne les cite que très peu.

---

[803] D'après l'introduction de l'édition Pléiade, *op. cit.*, p. XLIII.

[804] L'Évangile de Nicodème est utilisé abondamment notamment dans le chapitre sur la passion du Seigneur. Rédigé en grec au IVe siècle et complété en latin au VIe siècle, ce texte jouissait d'un statut particulier en tant que témoignage chrétien et document historique fiable. Dès le temps de Grégoire le Grand, il a été transformé, dans sa présentation, en document officiel de l'Empire romain, en actes judiciaires produits par Pilate.

1a2. Le *Doctrinal de sapience*

Les sources de cet ouvrage sont majoritairement religieuses et indirectes. Le moine anonyme de Cluny a considérablement amplifié la version primitive du texte en empruntant par exemple à *La Somme le roi* de Laurent d'Orléans, au *Manipulus curatorum* de Guy de Montrocher comme à divers recueils d'*exempla* dont il extrait cent quarante exemples et similitudes qui représentent un tiers du nouveau doctrinal. Ces recueils sont les *Vitae Patrum,* les *Dialogues* de saint Grégoire, la *Légende dorée,* l'*Alphabetum narrationum* d'Arnold de Liège, ainsi que les recueils d'Étienne de Bourbon et d'Humbert de Romans[805]. Il ne mentionne pourtant parmi eux que Grégoire le Grand, cité seize fois. Les autorités les plus convoquées sont saint Bernard (mentionné plus de 29 fois), saint Augustin (plus de 25 fois), saint Paul (plus de 18 fois), saint Jérôme (plus de 11 fois), saint Ambroise (5 fois), saint Jacques (6 fois), saint Pierre (2 fois), « saint Jean Bouche d'or » (2 fois), « Thomas d'Aquin » (2 fois). Sont aussi cités comme sources « Le pape Innocent » (« le Pape innocent dit en la nouvelle constitution »), « Richard de saint Victor », « Albertus », « saint Andrieu », « saint Cyprien », « saint Isidore », « Prosper » et « Bonaventure »[806].

L'ouvrage renvoie également une vingtaine de fois à la sainte Écriture, puis, de façon plus détaillée à des livres en particulier comme le « livre de Sapience », le « livre deutronomy » (le Deutéronome), les Proverbes dont l'auteur présumé, Salomon, est cité plus de cinq fois, les Psaumes de David (« David le prophète » et « David en son psautier »), l'Apocalypse de saint Jean, et les Évangiles mentionnés une dizaine de fois. La parole de Dieu est source d'autorité dans plus d'une dizaine d'expressions comme « Dieu dit », « Notre Seigneur dit », ou plus précises comme « Notre seigneur parle par l'évangile », « Dieu dit en l'évangile », « Dieu à saint Pierre », « notre seigneur par le Prophète », « Dieu dit à saint Augustin ». Notons encore l'autorité de « l'apôtre », du « prophète », et les renvois à « Esaie le prophète en son XIVe chapitre » et à « Jérémie le prophète ».

Les « saints docteurs » sont aussi plusieurs fois évoqués sous des expressions diverses comme « les docteurs et maîtres en théologie », « les docteurs de notre sainte église », « les dits des saints et bons catholiques »… expression reprise par « les maîtres » ou « les maîtres en divinité, selon la sainte écriture et les docteurs » ou encore « Les maîtres en droit ». On trouve six mentions du « droit canon », deux des « droits

[805] D'après Frédéric Duval, *Lectures françaises de la fin du Moyen Âge. Petite anthologie de succès littéraires*, Genève, Droz, 2007, p. 97-98.
[806] Les deux derniers sont mentionnés deux autres fois avec le titre de docteur : « Un docteur qu'on appelle Prosper », « Un docteur qu'on appelle Bonaventure ».

canons » et des « saints canons » au pluriel, nommés aussi « le droit », « les droits » et « le droit écrit ». Si la référence est parfois précisée, comme dans « le pape Urbain VI fit un décret que le pape Grégoire confirma » ou « saint Grégoire dit au droit canon », ce sont les renvois généraux qui dominent avec les expressions « les docteurs », « le docteur », « un docteur », « plusieurs philosophes », « le philosophe », « un sage », « le sage », « un saint homme », « un saint dit en la vie des pères » ou « on lit de plusieurs saints et saintes ». Très fréquemment, les seules mentions de « on lit » ou « on dit » suffisent à cautionner les affirmations et les *exempla*.

Les sources d'une cinquantaine d'*exempla* – c'est-à-dire près de la moitié des exemples développés dans l'ouvrage – sont ainsi passées sous silence. Douze exemples viennent selon l'auteur de « la sainte écriture », source qui est précisée à plusieurs reprises[807]. La vie des pères et les dialogues de saint Grégoire sont les sources d'une dizaine d'exemples chacun. Trois exemples proviennent du livre de Pierre de Cluny (sans doute son *Livre des merveilles*), plusieurs renvoient à des vies de saints : « On lit en la vie saint Martin » (eiii v°), « Nous lisons en lhystoire saint basille & le tesmoigne philiberre esvesque de carnothe en cesarie » (eii v°). L'auteur dit aussi puiser dans la vie de saint Grégoire, dans celle de Cyprien et Justine et dans celle de sainte Lucie. Peut-être a-t-il emprunté à la *Légende dorée* ou à une autre vie de saints qu'il met sur le même plan que la Bible lorsqu'il indique : « De quoy dit la saincte Escriture en la vie de saincte Luce ». Il dit aussi puiser « es miracles de Nostre dame » et parmi les auteurs des exemples qu'il reproduit, il mentionne saint Jean l'aumônier, saint Ambroise, un « patriarche d'alexandrie » nommé « Eleazar », un religieux de Clairvaux, l'évêque Philibert, et un archevêque de Besançon, maître en théologie. Nous l'avons dit, il cite la plupart de ces noms d'après des sources de seconde main.

1a3. Le *Livre de bonnes mœurs*

L'ouvrage de Jacques Legrand est, on l'a dit, une adaptation de la troisième partie et du dernier chapitre de la deuxième partie de son *Sophilogium* en latin. Plusieurs chapitres ont été réduits de moitié, d'autres ont été ajoutés comme le dernier sur le Jugement dernier[808], mais les sources sont essentiellement celles des parties du *Sophilogium* utilisées : le *Communiloquium* de Jean de Galles, suite de leçons morales et d'*exempla* composée vers 1250-1260 et le *Speculum doctrinale* de Vincent de Beauvais. De nombreuses citations classiques, surtout poétiques, ont pourtant été

[807] « Nous lisons ou premier livre des roys » (cvi), « Nous lisons en la saincte escripture au tiers livre des roys » (dv), « Nous lisons en la saincte escripture ou premier livre de la bible que quant Noe… » (fi), « La saincte escripture dit ou .xii. livre des roys que pource que le roy david… » (fv).
[808] Cinq chapitres ont été ajoutés (I, 5 ; I, 6 ; II, 3 ; II, 30 ; II, 35).

remplacées dans la version française par des citations de la Bible et des Pères de l'Église prises dans des compilations comme le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, vaste encyclopédie à visée morale[809] dont Legrand a composé un abrégé (l'*Abbreviatio dictionarii moralis biblici Petri Berchorii*). Ces différences de fond s'expliquent peut-être par l'influence des études théologiques que l'auteur a poursuivies entre les deux rédactions, mais surtout par la perspective différente de son texte français adressé à un autre public[810].

Les citations bibliques et ecclésiastiques sont donc plus nombreuses dans le *Livre de bonnes mœurs* que dans l'original latin. Grâce à l'important travail d'identification des sources effectué par l'éditeur moderne du texte Evencio Beltran, nous comptons parmi les nombreuses citations du texte plus de 350 références bibliques. Viennent ensuite trente-six mentions de saint Augustin (dont seize de sa *Cité de Dieu*), dix-sept mentions des épitres de saint Jérôme et dix-sept également de son *Livre contre Jovinien*, douze de saint Grégoire, huit de saint Ambroise, cinq de saint Bernard et deux de Jean Chrysostome. L'auteur s'est aussi inspiré deux fois de la vie des Pères, trois fois de la vie de saint Augustin par Possidius de Calame, puis des Vies de saint Ambroise, des saints Barlaam et Josaphat, de sainte Brigide, et de l'anonyme *Magnum speculum exemplorum*. Pour l'antiquité tardive, il mentionne sept fois les écrits de Cassiodore, quatre fois ceux de Lactance, trois fois ceux d'Eusèbe et de Jean Cassien, deux fois Tertullien, *La Psychomachie* de Prudence et le *Décret* de Gratien. Parmi ses sources médiévales, il cite vingt fois *Le Policratius* de Jean de Salisbury, sept fois Hugues de saint Victor, quatre fois Vincent de Beauvais, trois fois Paul Diacre, deux fois Hildebert de Lavardin et Prosper d'Aquitaine, puis Benoît de sainte Maure et Bernard Sylvestre. Les plus grands auteurs chrétiens des différentes époques sont donc convoqués à l'appui de ses propos.

1a4. Le *Livret de Pierre de Luxembourg*

On a vu que cette œuvre était une compilation de plusieurs textes existants. Elle comporte une traduction de la deuxième méditation de saint Anselme qui rappelle la condition humaine et le jour du Jugement donc l'intérêt de la confession, une traduction abrégée du *De tribus dietis* de Robert de Sorbon qui insiste sur la pénitence, une règle de vie composée d'enseignements du XIIIe siècle et d'un opuscule d'origine franciscaine, et trois traités ascétiques sous forme de lettres, qui se rattachent à la longue

[809] Elle contient un commentaire moral des *Métamorphoses* d'Ovide, un autre de la Bible (livre XV et XVI).
[810] Si Jacques Legrand déclarait dans l'*Archiloge Sophie* qu'il suivait un texte latin, il ne le fait pas dans l'introduction du *Livre des Bonnes mœurs*.

tradition de la direction spirituelle et du *contemptus mundi*[811]. Les références y sont toutes religieuses avec de nombreuses mentions du Christ et de sa Passion comme exemple d'humilité et de tribulations, plusieurs évocations de la Vierge et de la cour de justice divine du Jugement dernier – Dieu, la Vierge, les saints et saintes. Sont également mentionnées plusieurs figures bibliques comme Moïse ou Caïn. Les autorités citées dans le *Livret* sont d'abord la sainte Écriture[812], saint Augustin mentionné au moins trois fois comme saint Bernard, puis saint Jean Chrysostome nommé ici « saint Jean Bouche d'or » et saint Jacques. Le texte insiste également sur « les escriptures qui racomptent comment les saincts & sainctes ont desprise ce monde » (troisième lettre, Dii).

> Pensez & avisez a leurs vies & faites tant quen aucune euvre soyez semblant a eulx. Pour ceste cause sont escriptes les vies des sainctz & des sainctes de paradis de lancienne loy et de la nouvelle affin que nous vueillons noz maintiens noz meurs & noz faitz & noz dires faire semblables es leurs (Cvi v°)

Le *Livret* mentionne les exemples de saint François, de saint Pierre, des saintes Marie Madeleine, Marie d'Égypte, Anastasie et Élisabeth de Hongrie. Il pousse à imiter les saints et saintes, à lire leurs exemples : « De cecy vous apreignent les exemples des sainctes femmes » (Cii v°). Lorsqu'il dit à la dédicataire « tu estudieras aucunes bonnes escriptures salutaire a ton ame » (Bii), il fait donc référence aux vies de saints et aux textes sacrés mentionnés dans la deuxième lettre lorsqu'il incite à prier Dieu et lire « vostre psaultier ou dire vigiles des mortz » (Ciiii v°). Il mentionne aussi les sermons qui servent de bouclier aux vices, et la partie du *Livret* tirée de la règle de vie mentionne les prières catholiques : la prière en l'honneur du Christ en croix dès le lever, le Pater Noster et l'Ave Maria, les Matines, le *Benedicte*, les prières de Nonne, Vêpres, Vigiles des morts et Complies (Bi-Bii v°).

1a5. L'*Institution de la femme chrestienne*

Vivès cite également les grands noms de la tradition religieuse dans son traité : Tertullien, Cyprien, Jérôme, Ambroise, Augustin et Fulgence. Les plus sévère, Tertullien et Fulgence, il les ajoute à sa seconde rédaction, pour la muscler. Ambroise est un avocat véhément de la virginité, il est suivi dans ses tendances par Jérôme dans ses lettres à plusieurs femmes de la haute société qui ont choisi une vie d'ascète. Vivès mentionne ces lettres à Laeta, Furia et Demetrias. Il réserve aussi une place particulière à l'*Adversus Jovinianum*, le texte le plus misogyne de saint Jérôme. Contre Jovinien qui prétend que tous les humains, de quelque état qu'ils soient (vierges, mariés ou veufs)

[811] Voir II-A.3b, p. 207.
[812] « & aussi racompte lescriture saincte les honneurs & les noblesses des honnestes femmes » (Ciii).

ont un mérite spirituel égal, Jérôme exalte la virginité au détriment du mariage, mariage qu'il envisage comme un remède à la fornication. Cette diatribe virulente contient un écrit putatif de Théophraste conseillant à l'homme sage de ne pas se marier. Les vues ascétiques de Cyprien, Tertullien, qu'il admire, forment une part de l'arsenal de Vivès, comme celles des Pères grecs, Grégoire de Nazianze et Jean Chrysostome, ajoutés à la seconde édition. Il cite aussi l'Ancien et le Nouveau Testament.

On relève plus précisément dans la traduction de Pierre de Changy que les autorités religieuses les plus présentes sont saint Paul, mentionné plus de trente fois, et saint Jérôme dont nous comptons vingt-quatre mentions, suivis de saint Ambroise, saint Augustin et saint Pierre dont nous comptons respectivement sept, cinq et trois mentions. Le texte cite aussi plusieurs fois la parole divine avec des expressions comme « Dieu dit » ou « notre seigneur en l'évangile ». Il renvoie souvent à l'Écriture sainte, cinq fois à l'Évangile, une fois à saint Matthieu en son évangile, trois fois à Salomon et à son *Cantique des cantiques*, deux fois au Psalmiste, puis au livre des Maccabées, aux figures de Job, Daniel, Élisée, Élie et « Esaye prophete ». Sont également mentionnés saint Jean l'apôtre, saint Cyprien martyre (deux fois), le père du désert Hilarion, les disciples et serviteurs du Christ, saint Jean Baptiste, *L'Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, puis plus généralement « les saints auteurs » sans autre précision.

1a6. L'*Horloge des princes*

Prédicateur de la cour, l'auteur franciscain Antonio de Guevara inscrit inévitablement son ouvrage dans la tradition chrétienne. Pourtant, ce ne sont pas là les références qui dominent. Dans l'étude qu'il a consacré au texte, Augustin Redondo repère seulement huit mentions de l'Ancien Testament et trois du Nouveau, une de l'introduction à la Bible et des épîtres de saint Jérôme, deux mentions de la *Cité de Dieu* de saint Augustin et une de son disciple Paul Orose. Il nous apprend que Guevara cite aussi deux fois *L'Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée et sa suite par Rufin[813]. Son premier livre, qui indique au prince comment être un bon chrétien, tire des *exempla* de la Bible. L'auteur se réfère aux empereurs chrétiens Valentinien, Gratien ou Théodose, évoque le châtiment des rois juifs Azaria, Achab et Manassé qui avaient agi contre le loi divine… pourtant nous verrons que la matière provenant de l'Antiquité païenne est de loin la plus importante dans *L'Horloge des princes*.

[813] Augustin Redondo, *Antonio de Guevara, 1480 ?-1545, et l'Espagne de son temps : de la carrière officielle aux œuvres politico-morales*, Genève, Droz, 1976, p. 548.

1b. L'inscription des textes de controverse dans la tradition religieuse

1b1. Les *Évangiles des quenouilles*

Avec son titre antiphrastique, ce texte incarne bien sûr, plus qu'aucun autre du corpus, la tradition si bien représentée dans la production de la Querelle des femmes. Entre révérence inévitable et détournement parodique, la filiation de l'œuvre avec les Évangiles est explicitée dans le prologue, où le texte sacré est mentionné comme modèle. Dans la suite, pourtant, l'ouvrage ne comporte aucune mention de source religieuse, aucune référence à l'écrit, puisqu'il s'agit de savoir transmis oralement. En outre, on verra plus loin qu'il s'inscrit de manière tout aussi parodique dans d'autres traditions.

1b2. Les *Lamentations de Mathéolus*

La plainte du clerc « bigame » est, à l'inverse, remplie de références religieuses. La Bible est largement représentée par l'histoire des femmes comme Éve, Dalila et Bethsabée, la femme et les filles de Loth, les reines Vasti et Athalie, la Samaritaine, Sarah… « On lit plainement/ En l'escripture qui ne ment » (III, vv. 1103-04) écrit l'auteur. Parmi les auteurs sacrés dont l'autorité est invoquée, à côté du prophète Michée, de Job, de saint Paul, on note la grande présence de Salomon, l'auteur supposé des Proverbes et de l'Écclésiaste. Mahieu de Boulogne connaît également bien les Pères de l'Église dont il utilise les écrits à l'appui de sa thèse. Saint Bernard est cité pour déposer contre le clergé, saint Ambroise et saint Jérôme l'aident dans ses attaques contre le mariage, et il combat l'opinion de saint Jérôme sur le crime de Lamech. Van Hamel a montré que Mathéolus avait inclus dans son texte le *De Nuptiis* (ou *Liber Aureolus*) de Théophraste, en l'adaptant à la disposition de son livre et à ses rimes. De nombreux passages en sont extraits, comme la fin du livre II (v. 1786 etsq.) qui passe en revue les motifs qui peuvent engager un homme à se marier et les catégories de femmes qu'il peut épouser. Il a sans doute emprunté à l'*Adversus Jovinianum* de saint Jérôme qui a transmis le fameux *Auréole* de Théophraste, ou bien aux pages antimatrimoniales du *Polycratius* de Jean de Salisbury[814].

Mahieu de Boulogne fait aussi des emprunts manifestes au *De Planctu Naturae* d'Alain de Lille, qui lui a peut-être fourni le cadre de sa troisième partie. Pour Van Hamel, d'autres ouvrages du même auteur tels l'*Anticlaudianus*, le *Liber parabolarum* ou encore la *Summa de arte praedicatoria* ont pu lui fournir des idées, des expressions

[814] *Les Lamentations de Mathéolus et le Livre de Leesce…*, éd. Anton Gerard Van Hamel, *op. cit.*, t. II, p. cxxxiv-cxxxv. Sur l'*Auréole* de Théophraste, l'*Adversus Jovinianum* et les pages du *Policraticus* sur le sujet, voir Philippe Delhaye, « Le dossier antimatrimonial de l'*Adversus Jovinianum* et son influence sur quelques écrits latins du XIIIe siècle », *Medieval Studies*, 13, 1951, p. 65-86.

ou des vers. Dans le livre III, son propos théologique semble être inspiré des discussions que saint Thomas a résumées dans la *Summa theologica*. S'inspirant du *De bono conjugali* de saint Augustin, il prétend pourtant contrairement à saint Thomas que la virginité n'est pas supérieure au mariage. Il est donc non orthodoxe sur le sujet, même s'il faudra attendre le concile de Trente pour que soit érigée en dogme l'excellence du célibat et de la virginité. Il ne l'est pas non plus dans son appréciation des trois « biens » du mariage (*fides*, *proles*, *sacramentum*) dont saint Augustin avait donné la formule et que les docteurs de l'église admettaient et vantaient plus ou moins après lui. Certains y voyaient les « biens » du mariage, d'autres, comme l'auteur des *Lamentations*, les seuls éléments qui pouvaient l'excuser.

1b3. Le *Blason des faulses amours*

Guillaume Alexis inscrit également son œuvre dans la tradition religieuse avec son personnage de moine qui renvoie plusieurs fois à la Bible : « com Moyse le racompte » (v. 168) », « L'Escripture Dieu le deffent » (v. 196-204). Il mentionne l'autorité de la « Saincte Escripture[815] » à propos de la domination de l'homme sur la femme (v. 805), et renvoie aux Psaumes à propos de la luxure : « Et pour ce allez,/Se tant vallez, Veoir au Saultier ;/ La trouverez/De motz dorez/Ung droit millier. C'est au premier/Cinquantenier[816] » (v. 181-187). Plusieurs exemples d'hommes criminels ou perdus à cause de ce péché sont tirés de la Bible. C'est le cas de David, Sichem le violeur de Dina (v. 612), Adam le « premier hom », le « fort Sanson », « Salomon » (s. 52), Joseph emprisonné en Egypte à cause de la femme de Putiphar, Absalon qui venge sa sœur Thamar en tuant Amon, son violeur (s. 54) et enfin « Hérode Antipe » l'époux d'Hérodiade (s. 61). Au-delà de ces mentions, le discours du moine s'inspire explicitement de la tradition des sermons : « J'ay sermonné » (v. 517) conclut-il en effet, quand le chevalier affirme vers la fin du texte : « Si feismes fin de sermonner » (v. 1452, fin de la strophe 121).

1b4. Les *Controverses des sexes Masculin et Femenin*

Drusac s'appuie lui aussi sur de nombreuses autorités religieuses – d'autant plus, on l'a vu, qu'il cherche à mettre en valeur sa culture. La table des « noms des Autheurs tant Theologiens, Historiographes, Legistes, Canonistes, Poetes, que Françoys, par lesquelz est confermé le dire de l'Autheur » comporte de nombreux livres bibliques :

[815] I Cor. XI, v.3 et sq dit l'éditeur
[816] Il s'agit du Psaume 49, sur le néant des richesses où il n'est pas explicitement question de luxure.

> Moyses au Genese, Numeri, Josue, Libri Regum, Job, Esayas, Jheremias, Judith, Jesus filii Syrac [*L'Ecclésiastique*], Exodus [*l'Exode*], Deuteronome, Ester, Salomon in Parabolis et in Ecclesiastes, Thobias, Sapientes et Proverbiis.

Drusac utilise des récits de la Genèse et de l'Évangile et les complète par des citations bibliques ayant valeur de sentences. Les livres sapientiaux de la Bible, en particulier les Proverbes alors attribués à Salomon, sont une source inépuisable de citations. L'auteur cite aussi les évangélistes Marc, Jean, Matthieu et Luc, les Actes des apôtres, les noms des apôtres saint Pierre et saint Paul. Il convoque l'autorité des Pères de l'Église : Bède, saint Jérôme, saint Grégoire, saint Ambroise, saint Augustin et saint Jean Chrysostome. Figurent aussi dans sa table les grands noms des auteurs religieux de l'antiquité tardive comme Eusèbe, Lactance, Isidore de Séville, Paul Orose. Nous pouvons identifier « Dyonisus » comme Denis le Petit, ou comme le Pseudo-Denys l'Aréopagite[817]. « Jason » est sans doute quant à lui l'auteur de l'*Histoire de persécutions d'Antiochus Epiphanes et d'Eupator contre les Juifs*, ouvrage perdu mais abrégé dans le second livre des *Machabées*.

Les grands scolastiques ont aussi leur place dans les *Controverses*. On reconnaît ainsi saint Thomas d'Aquin derrière le nom de *Thomas*, et on suppose que *Dominicus* est saint Dominique, fondateur de l'ordre des prêcheurs. Drusac cite enfin plusieurs auteurs et textes religieux du Moyen Âge comme le pape Innocent III (auteur de *De contemptu mundi* à la fin du XIIe siècle), *L'Horloge de Sapience* en latin (*Sophologium sapientie*) et le célèbre ouvrage du disciple de Thomas d'Aquin, Gilles Colonna (Aegidius, *De regimine principum*). Il mentionne aussi la *Biblia aurea*, sans doute l'œuvre du théologien italien augustinien Antonio Rampegollo, qui vécut entre le XIVe et le XVe siècle. Enfin, « Discipulus » est le surnom de Johann Herolt, prêcheur dominicain († 1468). Quant au « *Rosarium busti* », il s'agit du *Rosarium sermonum* du religieux et théologien italien Bernardino de Busti publié en 1498. Drusac mentionne donc de nombreuses sources religieuses, des plus anciennes au plus contemporaines dont il tire sans doute ses citations de seconde main.

1b5. Le *Traité de l'excellence & dignité de mariage*

Pierre Boaistuau en revanche se concentre sur la Bible, à l'exception de deux mentions d'écrits des Pères de l'Église : « Ignace, disciple de S. Jehan l'Evangeliste […] dans l'épitre aux citoyens d'Antioche », et « S. Augustin autheur grave, en son livre de la Cité de Dieu » (110). « Puis donc que le Seigneur Dieu veult les loix » (112) comme il le dit en conclusion, il commence son traité sur le mariage en s'appuyant sur

[817] Denis le Petit est un religieux chrétien du Ve siècle, grand traducteur qui a travaillé sur le comput et le droit canon. Le Pseudo-Denys l'Aréopagite a écrit des traités mystiques au tournant des Ve et VIe siècle.

plusieurs livres bibliques : « ainsi qu'il est escrit aux livres de Moyse au vieil Testament […] Au livre des Nombres […] Au Levitique […] Au livre des Juges […] Au livre des Roys […] Salomon […] Le Prophete Hieremi » (101). Plus loin il fait référence à « Salomon […] en son cantique » (104 v°), et cite plusieurs fois en exemple le Christ et d'autres figures bibliques comme Sarah l'épouse femme d'Abraham. Il convoque aussi trois fois saint Paul, « vray zelateur de chasteté » (102 v°) qui « tesmoigne qu'il y a un grand sacrement de mariage entre Jesus Christ & son Eglise » (106), et qui confirme lors de sa première mention les affirmations de la Genèse, elles-mêmes confirmées par saint Pierre dans sa première épître :

> le Seigneur Dieu a estroitement commandé d'obeir […] comme Moyse, grand legislateur, tesmoigne au troisième chapitre de Genese, ou Dieu dit, […] Ce qui a semblablement esté confirmé par sainct Pierre, […] en sa premiere epistre, chapitre troisieme, […] comme depuis sainct Paul, claire trompette de Jesus Christ, a confirmé en plusieurs endroicts de ses epistres (101)

1b6. ***De la bonté et mauvaistié des femmes***

Comme les autres, Marconville emprunte plusieurs exemples aux livres bibliques dont il donne souvent les références comme le livre des juges, ceux des rois, ceux des prophètes Samuel et Isaïe, les évangiles de Marc et de Luc. Il cite également plusieurs fois Salomon, dont « Salomon en son Ecclesiaste » et Sirach comme l'auteur de l'*Ecclésiastique*, puis mentionne le Deutéronome et le livre des proverbes dont il tire la citation finale de l'ouvrage[818]. Le Canon est également invoqué[819], de même que les écrits de plusieurs Pères de l'Église comme saint Augustin, saint Paul mentionné notamment pour les femmes avec qui il a entretenu une correspondance (Geronce, Fabiole, Furie, Marcelle, Demetriade, Salvine, chap. IX), puis saint Jean Chrysostome pour son sermon sur la décollation de saint Jean Baptiste. Dans le chapitre XVII sur la coquetterie, il convoque l'autorité de « Sainct Pierre Prince du Senat Apostolique » sur la décence des femmes et celle de saint Cyprien dont il donne les premières phrases du *Liber de habitu virginum*.

Le plus cité de tous est saint Jérôme à qui il emprunte plusieurs exemples de chasteté féminine[820] contenus dans l'*Adversius Jovinianus* : « S. Hierome disputant contre Jovinian recite plusieurs memorables exemples de femmes » (101), ouvrage qu'il mentionne aussi à propos de la sorcellerie (204). Marconville cite aussi une lettre de Jérôme qu'il semble confondre avec son *Dialogus adversus Pelagianos :* « Et cela nous

[818] « Mieux vaudroit habiter en une terre deserte, Que hanter une femme hautaine et noisive. Proverb. 21 » (208).
[819] « comme il appert en la 30. distinct. au Canon. Si mulier » (78).
[820] Lucrine, les filles de Phaedon, les vierges de Lacédémone, les sept vierges milésiennes, la vierge thébaine.

est certifié par S. Hierosme lequel escrivant contre les Pelagiens, afferme plusieurs heresies avoir esté levées et mises en avant par l'aide et moien des femmes… » (172). Il s'agit de l'« Epistola CXXXII, ad Ctesiphontem » intitulée « Adversus Pelagium[821] ». Les six exemples d'Hélène, Philomene, Prisque, Maximile, Lucile et Agape, femmes hérétiques, viennent de là.

Marconville emprunte une dizaine de figures féminines[822] à *L'Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe à laquelle il renvoie fréquemment, parfois avec de mauvaises références comme s'il citait une source secondaire fautive. Il dit aussi emprunter l'exemple d'Hécate à la *Préparation évangélique* du même auteur et celui des femmes des Ambrons à l'*Historiarum adversus paganos* de Paul Orose, cité en manchette et mentionné plus loin à propos des matrones romaines (« tesmoing Orose »). Pour l'histoire de la vierge Maxime (XII, 124), il cite aussi en manchette « Victor, liv. I, De la persecution des Vandales en la Province d'Afrique environ l'an 457 ». Il s'agit de l'*Historia persecutionum* de Victor, évêque de Vita, publiée trois fois avant la rédaction de son ouvrage. Pour l'exemple de femmes hérétiques d'Arabie, de Thrace et de Scythie, il renvoie à l'*Adversus octoginta hæreses* d'Épiphane (*Panarion ou Pharmacie contre les hérésies*). Enfin il cite Lactance, puis, en manchette *l'Historia Ecclesiastica Tripartita* qui regroupe les *Histoires ecclésiastiques* de Socrate le scolastique, de Sozomène et de Théodoret de Cyr traduites en latin. Il l'utilise pour l'exemple de la femme qui empêche Modeste de tuer les chrétiens dans l'église, et pour l'exemple suivant de Tarboula, qu'il orthographie « Tharbua » comme dans sa source.

2. LES SOURCES CLASSIQUES

Nourris des textes religieux, nos auteurs le sont aussi, à la Renaissance, de très nombreux textes de l'Antiquité. Leur succès, qui a d'abord conduit à sélectionner les traductions françaises de deux d'entre-eux pour le corpus, explique aussi la convocation importante de l'autorité des Anciens et des exemples de l'histoire antique dans les textes didactiques. Enfin, de même qu'ils n'hésitent pas à recourir aux autorités religieuses, les auteurs de textes polémiques appuient également leurs démonstrations sur des auteurs et des exemples tirés de l'Antiquité.

[821] Migne, PL 22, p. 1147 *etsq*.
[822] Mammea, Sophronie romaine, une femme qui se noie avec sa fille, deux vierges qui se noient, Blandine, Sophronie, sainte Apolline, Quinta la martyre d'Alexandrie, Maximille.

2a. Les textes de l'Antiquité

2a1. Les *Faits et dits mémorables*

Pour écrire ses *Facta et Dicta*, Valère Maxime s'était aidé d'ouvrages de première main tels des *Annales* ou *Historiae* (Cicéron, Salluste, et surtout Tite-Live et Denys d'Halicarnasse) soit de recueils tels qu'il en existait lorsqu'il composa le sien. Le précurseur pourrait être Hygin, bibliothécaire d'Auguste, qui serait l'auteur d'un recueil d'*exempla*[823]. Mais Verrius Flaccus, éducateur des petits fils d'Auguste et contemporain de Valère, est l'auteur de *Rerum memoria dignarum libri*, qu'on situe autour de 25 ap. JC et qui aurait pu précéder les *Facta et Dicta* ou rivaliser avec eux. Quoi qu'il en soit, il affirme qu'il emprunte sa matière à d'autres écrivains et qu'il n'a pas à s'en porter garant.

> comme je ne raconte pas des événements nouveaux et que je ne fais que redire des faits transmis par la tradition, c'est à ceux qui les ont rapportés les premiers de s'en porter garants. Mon devoir à moi est de ne point rejeter, comme des mensonges, des récits consacrés par d'illustres monuments écrits. (I, VIII, 7)

Florence Bouchet a montré que la traduction commentée de Hesdin et Gonesse convoquait en renfort de Valère Maxime un « arsenal d'autorités supplémentaires » parmi lesquelles figurent des historiens grecs et latins (Suétone, Tite-Live, Salluste, Plutarque et Justin), des auteurs didactiques latins (Solin, Frontin, Macrobe), des poètes latins tels Lucain et Ovide, des orateurs et philosophes latin (Cicéron, Sénèque) et des philosophes grecs tels Aristote[824]. Les traducteurs ajoutent à ces sources antiques des pères de l'église et auteurs chrétiens comme saint Augustin et Orose, des auteurs médiévaux comme Isidore de Séville, Pierre le Mangeur, Jean de Salisbury, Guillaume de Nangis (historiographe de Saint Louis), les grandes chroniques de France, Boccace (*De casibus virorum* et *De mulieribus claris*), sans compter les commentateurs de Valère Maxime au XIVe siècle dont ils se sont inspirés : maître Denis (Dionigi Da Borgo San Sepolcro) et Luca Da Penne[825].

2a2. Les *Préceptes de mariage*

D'après les éditeurs du texte en Belles Lettres, « Plutarque est le premier à établir une doctrine complète […] de l'union totale entre l'époux et l'épouse[826]. » La théorie de l'amour de Platon, outre son caractère idéaliste, ne s'appliquait expressément

---

[823] D'après Suétone [*Diu. Aug.*, 89, 2], Auguste avait l'habitude de relever des citations propres à guider la conduite des hommes et de les envoyer à ceux dont il voulait faire profiter ses enseignements.

[824] Florence Bouchet, « L'autorité de Valère Maxime aux XIVe et XVe siècles », *Les Autorités. Dynamiques et mutations d'une figure de référence à l'Antiquité*, Didier Foucault et Pascal Payen (dir.), Grenoble, éd. Jérôme Millon, 2007, p. 301.

[825] Voir aussi A. Vitale Brovarone, « Notes sur la traduction de Valère Maxime par Simon de Hesdin », *in « Pour acquérir honneur et pris », Mélanges de moyen français en hommage à Giuseppe Di Stefano*, Montréal, Ceres, 2004, p. 183-192.

[826] Plutarque, *Œuvres morales, t. II*, éd. Les Belles Lettres, 1985, *op. cit.*, p. 140.

qu'à la « pédérastie pédagogique », c'est-à-dire « l'amour grec »[827]. Plutarque célèbre l'amour conjugal en lui appliquant ce qu'il peut reprendre de la doctrine platonicienne. Il se libère de la gêne qui subsiste dans les Dialogues de Platon où les tendances à l'accomplissement physique de l'amour doivent sans cesse être contenues et converties en aspirations à la beauté idéale. Chez Plutarque, l'amour se confond avec le mariage.

À la théorie platonicienne, il ajoute la leçon de l'égalité fondamentale des deux sexes reprise de Socrate puis conservée et développée par Antisthène le cynique et Eschine le socratique, et même la théorie stoïcienne de « l'union intégrale » formulée par Antipatros de Tarse dans un traité *Sur le mariage*[828]. Pour expliquer la transmutation de la conception de l'éros chez Plutarque, il faut tenir compte également de l'influence de Rome, de ses mœurs et des idées de certains stoïciens romains comme Musonius. Plutarque termine son traité par une citation de la poétesse Sappho qu'il admirait et citait beaucoup. Platon l'avait surnommée « la Dixième muse ». Représentante de la poésie lyrique et subjective, elle avait en particulier écrit des chansons de noces. La citation est donc habile pour célébrer l'amour et la plus haute gloire des femmes. D'autant que Plutarque reprend dans l'amour conjugal la théorie de l'amour total qu'elle a développé. Le culte que Sappho vouait à Aphrodite, aux Charites, aux Muses et à Peitho, permet à Plutarque de terminer son texte en unissant les Muses à l'amour et à la gloire, tout comme il les avait invoquées à côté d'Aphrodite au début du traité.

2b. L'Antiquité dans les textes didactiques

2b1. Le *Doctrinal de sapience*

Cette œuvre renvoie pour sa part aux « maistres naturiens », plus précisément aux « maistres naturiens au livre des natures des autres bestes », puis à Aristote, Boèce, Cicéron (« le sage Tulles »), Hippocrate, Origène et Sénèque, mais les références antiques sont largement inférieures en nombre aux références chrétiennes.

2b2. Le *Livre de bonnes mœurs*

Les autorités invoquées dans *Le Livre de bonnes mœurs* sont en revanche en grande partie tirées des poètes et philosophes de l'Antiquité païenne dont les plus souvent cités sont Aristote (les « Éthiques » désignant sans doute plus largement que *L'Éthique à Nicomaque* les ouvrages de morale du philosophe), Sénèque, Xénophon, les « naturiens » (dont le représentant majeur est Pline avec *L'Histoire naturelle*), Valère Maxime, Épicure, Caton, Virgile (*L'Énéïde*), Tibulle, Juvénal, Ménandre, Ovide (*L'Art*

[827] Sur la pédérastie comme éducation, voir Henri-Irénée Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, Paris, 6e éd., 1965, I, chap. III, et passim.
[828] Voir Robert Flacelière, *L'amour en Grèce*, Paris, 1960, p. 205-208.

d'aimer), Cicéron (*La Rhétorique*), Quintilien, Boèce, Aulu-Gelle, Macrobe, Térence, Martial, Varron…

2b3. L'*Horloge des princes*

Les sources de Guevara sont des auteurs donnant des renseignements historiques ou pseudo-historiques sur l'Antiquité romaine et grecque, comme Tite-Live dont les *Décades* sont abondamment utilisées, mais aussi les historiens comme Suétone dont les *Vies des douze Césars* sont mises à contribution, Dion Cassius et quatre des écrivains de l'*Histoire Auguste* (Julius Capitolinus, Aelius Lampridius, Aelius Spartianus et Trébellius Pollion), Eutrope et Paul Diacre. D'après Augustin Redondo qui a conduit une étude exhaustive sur la question[829], Guevara allègue également les *Faits et dits mémorables* de Valère Maxime, les *Vies, doctrines et sentences des philosophes illustres* de Diogène Laërce. Il se réfère aussi à la *Bibliothèque historique* de Diodore de Sicile, aux *Antiquités romaines* de Denys d'Halicarnasse, à l'histoire d'Hérodien, aux *Commentaires* de Jules César, à la *Conjuration de Catilina* de Salluste, à la *Vie d'Alexandre* de Quinte-Curce, à *La Cyropédie* de Xénophon, etc. *L'Histoire naturelle de* Pline l'Ancien, les *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle, les *Saturnales* de Macrobe ou encore les *Etymologies* de saint Isidore lui fournissent encore de nombreux renseignements.

L'auteur le plus cité et utilisé dans *L'Horloge des princes* est Plutarque, ses *Vitae graecorum romanorumque illustrium*, plusieurs opuscules de ses *Moralia*, en particulier ses *Apophtegmata*, ouvrage le plus cité dans l'*Horloge*, mais aussi *De virtutibus mulierum*, les *Praecepta connubialia*, la *Consolatio ad Apollonium*, la *Politica* et l'*Institutio Trajani*, apocryphe, que Guevara appelle *De regimine principum*. Guevara se réfère également très souvent aux philosophes les plus célèbres de l'Antiquité. Il cite *La République* et les *Lois* de Platon, la *Métaphysique*, l'*Économique*, et surtout l'*Histoire des animaux* d'Aristote ainsi que le célèbre *Livre des secrets* qui lui était alors attribué. Il cite aussi très souvent les *Épîtres à Lucilius* de Sénèque, mentionne son *De clementia*, une de ses tragédies et se réfère aussi à lui plusieurs fois comme autorité sans autre précision.

2b4. Le *Livre de police humaine*

Aucune étude sur les sources de Francesco Patrizi ne permet de fournir des informations détaillées. On se contentera ici de remarquer que les sources citées dans ce texte sont toutes issues du monde antique. Dans le premier chapitre, par exemple, sont cités Homère, Hésiode, Platon, Caton, Tacite, Thalès, Xénophon, Cicéron, Aristote, « Dyon en ses livres qu'il a composez de la maniere de regner » et Diodore de Sicile.

[829] Augustin Redondo, *Antonio de Guevara, 1480 ?-1545, et l'Espagne…*, *op. cit.*, p. 545-561.

Dans le deuxième, la liste des savants et des souverains qui encourageaient la sagesse et l'étude est empruntée aux mondes grec et romain[830]. De même, dans le troisième chapitre, à propos des gouverneurs de la chose publique, les sources sont Strabon, Platon et Cicéron, Creantor de Solense (auditeur de Xénocrate et philosophe), Aristote, Solon, Homère, Diodore, Varron, et les exemples les plus fréquents ceux d'Alexandre le Grand et de César.

Les deux volumes du *Livre de police humaine* sont ainsi remplis de références antiques. On n'y trouve aucune référence religieuse chrétienne, aucun texte écrit au Moyen Âge ou contemporain, de même que dans les 624 entrées de la table qui figure en fin de volume. Les auteurs les plus cités y sont Platon et Aristote, dont nous comptons pour chacun plus d'une vingtaine de mentions. Viennent ensuite Caton l'Ancien, Cicéron et Xénophon cités plus de quinze fois chacun, Homère et Socrate mentionnés une petite quinzaine de fois. Nous relevons aussi entre six et sept mentions des noms de Lycurgue, Démosthène, Thalès, Diodore et Isocrate, et trois ou quatre de Quintilien, Strabon, Cambyse, Thémistocle et Salluste. Patrizi émaille ses deux ouvrages de références antiques parmi les plus célèbres au XVe siècle, celles-là même que cite Guevara et que nous avons listées *supra*, d'autant que l'auteur de *L'Horloge des princes* a utilisé le *De Regno* de Patrizi comme source.

2b5. Le *Courtisan*

Selon Alain Pons, cette œuvre « s'inscrit dans une tradition ancienne dont elle rassemble les éléments épars dans l'unité d'un texte très élaboré et d'une problématique à la fois unique et multiforme[831] ». Cette tradition est d'abord celle des textes grecs et latins, redécouverts par les humanistes italiens, en premier lieu les ouvrages de rhétorique d'Aristote, Cicéron et Quintilien. La « figure du « courtisan » serait une transposition moderne de *l'orator* cicéronien[832]. Le *De oratore* de Cicéron qui fait le portrait de l'*orator* comme modèle de perfection humaine, le *De officiis* avec sa philosophie morale et sociale dominée par la notion de *decorum*, de convenance et d'accord avec soi-même, avec les autres et avec les circonstances, sont des motifs

[830] Plolémée (et la bibliothèque d'Alexandrie), Pythagore, Lucius Columela, Anaximander Milesien, Hippocrate et Publius Nigidius pour l'astronomie, Lycurge et Timothee pour la musique, Apis Phoroneus pour la médecine et « Alchimeon physicien de Crutone », Pyrrhus, roi des Epyrotes et Cynee, orateur thessalien qui l'accompagne, Thales, un des sept sages de Rome, Philippe de Macédoine et son choix d'Aristote comme précepteur de son fils Alexandre, Périclès et le docte Anaxagoras, Jules César et les doctes, Octavius Auguste et le docte Athenodore.

[831] Alain Pons, « La littérature des manières au XVIe siècle en Italie », *in* Alain Montandon (dir.), *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, Publications de la faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1994, p. 91-110 (cit. p. 93).

[832] Sur ce point, voir Alain Pons, « Les fondements rhétorico-philosophiques des traités de savoir-vivre italiens du XVIe siècle », *in* Alain Montandon (dir.), *Traités de savoir-vivre en Italie*, Clermont-Ferrand, Publications de la faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1993, p. 173-189.

permanents d'inspiration. Les qualités du courtisan trouvent leur perfection par la « manière » dont elles s'expriment et sont perçues et appréciées dans leur milieu, c'est-à-dire par leur « convenance ». La « manière courtisane » est donc fournie par la rhétorique classique.

La table de l'édition de 1580 contient neuf mentions d'Aristote, dont trois en entrée, aux côtés d'Alexandre dont il a été le précepteur et de Platon : « Aristote & Platon ont faict actes de Cortisanisme ». Platon quant à lui est mentionné six fois dont trois avec Aristote et une fois pour sa *République* comparée à l'ouvrage de Castiglione : « Le livre du Courtisan est semblable au livre de la repub. de Platon ». Socrate est mentionné cinq fois dont une fois avec Pythagore, lui même cité deux fois en entrée, comme Homère, dont le nom est encore cité à propos de ses lettres estimées par Alexandre puis à propos de « Virgile immitateur d'Homere ». L'auteur de l'*Énéide* est cité deux fois en entrée. On trouve aussi deux mentions d'Ovide liées à la question de l'amour : « Coustume ancienne des amoreux recitee par Ovide » et « Ovide autheur des preceptes d'amour ». La table renvoie aussi deux fois à la *Cyropédie* de Xénophon, deux fois à Cicéron, puis à l'« Opinion des Stoiques », à « Sapho docte en poesie », à Tite-Live… Parmi les personnages célèbres de l'Antiquité cités en exemples, Alexandre le Grand est mentionné dix-sept fois, dont quatre en entrées. Après lui viennent Scipion cité six fois, le peintre Apelle quatre fois, Thémistocle et César cités deux fois chacun. La table est donc fournie des noms de nombreux personnages exemplaires de l'Antiquité et des plus grands auteurs grecs et latins.

2b6. L'*Institution de la femme chrestienne*

Vivès tire également son inspiration de la rhétorique ancienne et fait un large usage de Quintilien lorsqu'il traite des premiers stades de l'éducation. Il se montre aussi familier des auteurs latins d'origine espagnole comme Sénèque, Lucain et Isidore. Pour les légendes antiques et les *exempla*, il puise dans le *Mulierum virtutes* de Plutarque, dans Valère Maxime, Pline l'Ancien et Aulu-Gelle. Il préfère l'*Economique* pseudo-aristotélicien à l'*Oeconomicus* de Xénophon qui est plus libéral dans ses attitudes vis-à-vis des femmes. Il cite aussi les *Remèdes d'amour* et les *Fastes* d'Ovide. La version de Pierre de Changy comporte seize mentions d'Aristote, six de Platon et de Plutarque, cinq de Quintilien, quatre d'Ovide, de Pline et de Térence, et trois mentions d'Homère, Euripide et Salluste. Nous y relevons encore, à côté du « sage » anonyme cité une dizaine de fois, deux mentions de Socrate, Juvénal, Cicéron et Thucydide, puis les noms de Térence, César, « le pythagorien » ou « les pythagoriens » (parmi eux Démocrates), « plusieurs stoïques », Pythagore, Hésiode, Ménandre, Caton, Minus, Horace, Plaute,

Lycurgue, Démocharès, Xénophon, Sophocle, Solon, Sénèque, Zénocrate, Nigide, Virgile et Théognis de Mégare. *L'Institution de la femme chrestienne* est une œuvre d'humaniste qui s'appuie sur l'héritage culturel et moral antique.

2c. L'autorité des Anciens à l'appui des textes de controverse

2c1. Les *Lamentations de Mathéolus*

On a vu que les sources de cette œuvre étaient majoritairement chrétiennes. Pourtant, les noms des poètes latins Virgile, Lucain, Perse et Juvénal sont cités et l'autorité d'Ovide surtout, auteur des *Remedia* et du *De arte amandi*, est invoquée pour appuyer les thèses de l'auteur. Le nom d'Homère apparaît aussi deux fois comme celui d'un homme supérieur, et ceux de Socrate et de Caton comme sources d'autorités fiables. L'auteur donne l'exemple d'Aristote dominé par son épouse, puis se sert d'*exempla* féminins antiques comme celui de la romaine Calphurnie qui outragea les juges et fit qu'on interdit aux femmes d'exercer le métier d'avocat. La matrone d'Éphèse, conte tiré du *Satiricon* de Pétrone, revient plusieurs fois dans les *Lamentations*. L'auteur utilise aussi l'histoire d'Orphée et Eurydice, celle de la reine Vasty et du roi Assuérus, les exemples de la luxure de Sémiramis, Pasiphaé, Silla, Mirra, Biblis, Phèdre, Philis et Didon, et ceux des sorcières Médée, Circé et Erechto. En plus petit nombre par rapport aux exemples tirés des sources chrétiennes, ces *exempla* antiques montrent pourtant que Mahieu de Boulogne s'est également appuyé sur le savoir païen et l'histoire ancienne.

2c2. Le *Blason des faulses amours*

Guillaume Alexis cite de nombreux poètes latins. Ovide est allégué à propos de la luxure : « Je croy que Ovide ne Cartule [sic],/ Galus, ne Lucrès, ne Tibulle/ N'y trouverent pas grant prouffit » (v. 1150-1152). Avec lui, des auteurs d'élégies sont considérés ici comme des amoureux déçus. Cornélius Gallus a introduit le genre de l'élégie à Rome. Il fut déçu par Lycoris, la femme qu'il aimait, comme Ovide, Catulle, Lucrèce et Tibulle : tous ont une femme attitrée dont ils se plaignent dans leurs textes. Alexis mentionne également un passage de l'*Énéïde* : « Ainsi que es fables elegantes/ Virgille les Arpies volantes/ Descript ou tiers de Eneydos » (v. 745-756)[833]. La plupart de ses exemples sont tirés de l'Antiquité gréco-latine, comme ceux de Candaule, d'Hercule, d'Hippolyte le gendre de Phèdre (s. 53), de Médée (s. 55), de Paris et Hélène (s. 56), des héros de Troie (Priam, Troïlus et Hector), de Pyrame l'amant de Thisbé (s. 57), de Tarquin le violeur de Lucrèce (s. 58), et celui de « Mundus » le séducteur

[833] La comparaison avec les harpies vient du Liv. III, v. 212 de l'*Énéide*.

rusé de Pauline (s. 59) qu'il dit tirer de Josèphe[834]. Alexis cite encore Clytemnestre, Cléopatre et Sémiramis (s. 60), puis l'histoire d'Antoine, Cléopâtre et Octave (s. 61). L'histoire et la poésie antiques lui servent donc de source d'inspiration et d'autorité pour son plaidoyer.

2c3. Le *Traité de l'excellence & dignité de mariage*

A l'appui de sa démonstration, Boaistuau utilise également l'histoire ancienne, avec les villes de Troie et de Thèbes, les exemples de Lucrèce, César, Caton, Xerxès, Alceste et sa compagne, Jules et Pompée, Porcia et Caton, Artémisia et son époux, Hypsicratée et Mithridate. Il mentionne « Lycurgus excellent legislateur des Atheniens » (106) et, par trois fois, le sévère Caton[835]. Il se réfère à « l'opinion des Physiciens » (104), à Pline « grand secretaire des miracles de nature » dans son *Histoire Naturelle*, aux physiciens, au philosophe grec Helien, à « Seneque des Ethniques le plus sainct […] quand il escrit à Lucille, qu'il luy veut » (110), et à « Plutarque […] en ses preceptes connubiaux (110). Puis il mentionne « Aristote en ses Politiques » (101) deux fois, dont une fois avec la *République* de Platon[836].

2c4. Les *Controverses des sexes Masculin et Femenin*

Fidèle à son objectif de démonstration de sa culture, Drusac remplit également son œuvre des plus grandes autorités de l'Antiquité gréco-latine en matière de philosophie, de poésie et histoire, avec Homère, Hésiode, Hérodote, Platon, Plutarque, Aristote, Xénophon, Théophraste, Sénèque, Ovide, Virgile, Horace, Tibulle, Juvénal, Perse, Martial, Properce, Catulle, Plaute, Térence, Ménandre, Tite-Live, Tacite, Salluste, Valère Maxime, Diodore de Sicile, Flavius Josèphe (*De bello judaico*), Diogène Laërce, Suétone, Strabon, Pline, Aulu-Gelle, Macrobe, Darès le Phrygien[837], Herodianus[838] et Hygin, grammairien du siècle d'Auguste. Figurent aussi dans le texte comme dans la table des sources mentionnées des grands noms de l'Antiquité tardive comme Ausone, Solin et Aelius Spartianus, un des six auteurs de *L'Histoire Auguste* (fin du VIe s.). Drusac montre qu'il connaît ses classiques et qu'il s'en inspire autant que des sources religieuses qu'il a listées avec une tentative similaire d'exhaustivité et de démonstration d'érudition.

---

[834] On le trouve en effet dans les *Antiquités judaïques* (Liv. XVIII, chap. III, § 4).
[835] En marge 104v° : « Caton severe en toutes choses defend de non offenser les femmes », et 109 : « suyvant l'ancien proverbe Grec, qui dit : A mauvais homme, femme tresmauvaise, comme Caton severe… ».
[836] « Platon Ethnique, & Aristote son disciple, privez de la lumiere Evangelique, guidez seulement par une bonté de nature, ont tresbien recogneu, quand l'un au 5. de sa Republique dit […] l'autre en ses Politiques » (101r).
[837] Un contemporain de la guerre de Troye à qui on attribuait une histoire de la destruction de la ville.
[838] Il s'agit sans doute d'Hérodien, auteur d'une histoire des empires à la fin du IIe siècle.

2c5. *De la bonté et mauvaistié des femmes*

Marconville s'appuie également sur les plus grandes autorités du monde antique. Il commence son traité par des références à Thucydide, Plutarque et Gorgias de Léontinoi. Il mentionne plusieurs fois Aristote (dont il cite l'*Oeconomique*) et Hérodote, puis « les loix de Platon » (144), Hippocrate, Caton le censeur, Properce, Démocharès, Lycurgue et Euripide. Il emprunte l'exemple de la femme qui veut savoir les secrets du sénat à Aulu-Gelle, celui d'Erycto à *La Pharsale* de Lucain, celui de Myrrhine aux *Métamorphoses* d'Apulée, celui de Dypsas aux *Amores* d'Ovide, et « Valere recite » (112), dit-il, celui des femmes des Mynians. Il emprunte surtout au *Mulierum virtutes* de Plutarque, dont il avoue une dizaine d'emprunts[839] dès le deuxième chapitre où il conte une « histoire recitée par Plutarque en son livre qu'il a faict des femmes illustres » (44), puis dans le chapitre sur la chasteté où il renvoie en marge à : « Plutarque au liv. des femmes illustres ». Il emprunte aussi à la Vie de Pyrhus et à celle d'Artaxerxes (193) tirées des *Vies parallèles* de Plutarque. Pour les amazones, il donne une liste d'autorités qui en ont parlé où figurent principalement des auteurs de l'Antiquité[840]. Si la matière de Marconville est en grande partie fournie par l'histoire ancienne et l'héritage antique, nous verrons qu'il cite généralement ces autorités de seconde main en empruntant à des sources plus directes et contemporaines.

3. LA TRADITION COURTOISE ET ANTICOURTOISE, SES DÉBATS ET SA POSTÉRITÉ

Parmi les sources d'inspiration majeures des textes de ce corpus, il faut aussi relever l'importance de la tradition courtoise, et surtout de ses contestations par les clercs, notamment à travers le grand modèle en la matière qu'était le *Roman de la Rose*, demeuré discuté, contesté, révéré tout au long du XVe siècle, et immédiatement imprimé au début du siècle avec le succès qu'on a dit. Plusieurs auteurs y font plus ou moins explicitement référence, comme aux débats et discussions de la Querelle des femmes.

3a. La postérité du *Roman de la Rose*, des romans courtois et de l'Ovide médiéval

3a1. Le *Blason des faulses amours*

Guillaume Alexis s'inscrit dans la tradition anticourtoise. Son œuvre contient plusieurs allégories dans la tradition du *Roman de la Rose* : « Deuil » et « soucy »

[839] Les femmes de Champagne, celles de Gaule, puis Micca, Cléobuline, Megisthone, les vierges milésiennes, les femmes et filles de Thessalie, et la femme de Pythes de Lydie.

[840] « Soient donc leuz à ce propos : Ammian Marcelin, Trige Pompée, Justin, Orose, Diodore Sicilien, Pline, Herodote, Curse, Solin, et Pomponius Mela ès histoires et choses memorables qu'ils ont escript des Amazones… » (61).

(v. 99), « Dangier » (v. 103) et « Nature » (v. 259 et 1211) qui comme chez Jean de Meung impose ses lois[841] : « Nature ordonne/ Comme l'en se doit gouverner : / Vieillesse acquiert, batist, maisonne,/ Jeunesse du bon temps se donne/ Et ne veult que joye demener » (v. 261-264). Le chevalier sermonné dans le *Blason* mentionne les preux « Yvain », « Artus », « Gauvain » et « Percheval » qui ont eu « En amours courage loyal,/ Ferme propos et bien certain ? » (v. 347-348, s. 29). Il ajoute à cette liste « Tristan le preux », « Locquebault », « Gallehault » et « Lancelot », « gens chevallereux » qui « toujours estoient amoureux ». Ces héros appartiennent tous aux romans bretons[842]. Alexis renvoie donc aux romans de chevalerie, dont il condamne les héros comme étant trop soumis à l'amour et aux femmes.

On trouve également sous sa plume une mention du clerc Jean Buridan († 1363), connu pour le paradoxe de l'âne qui mourut de ne pas savoir choisir entre boire et manger, lorsqu'il explique à l'amant qu'il faut qu'il « Soit plus prudent/Que Burident » (v. 1014-15). Il mentionne aussi l'histoire de Mélusine[843] : « Ce en pourra/ Veoir, qui vouldra/ Lire la mort de Melusine... » (v. 715-717).

3a2. Les *Lamentations de Mathéolus*

Le texte du clerc « bigame » contient lui aussi un grand nombre de développements, de citations, de vers et de rimes qui viennent directement du *Roman de la Rose*, mais il faut les mettre sur le compte du traducteur – même si, d'après Van Hamel, Mathéolus a pu connaître le *Roman*. Il relève en effet trois passages attestant d'un emprunt direct : un premier sur la curiosité des femmes et la façon dont elles se servent de l'intimité conjugale pour arracher les secrets aux maris, un deuxième sur l'incapacité des femmes à garder le secret (II, v. 1107-1242 et 1555 etsq.). Ces deux passages réunis ressemblent de très près à une partie du sermon de Genius à Nature dans *Le Roman de la Rose* (v. 17285 etsq.). Le troisième passage est celui du discours de la Vieille où il est question des conflits conjugaux et du mariage qui asservit des êtres que la Nature n'a pas créés pour appartenir à un représentant de l'autre sexe[844]. Ce passage se retrouve quasi textuellement dans les *Lamentations* (vv. 2833-40), avec les mêmes conclusions. Mahieu de Boulogne a donc peut-être copié les deux passages qui

[841] « Saincte Escripture,/ Loy de nature/ Donne a congnoistre/ Que par droiture/ L'homme a figure/ D'estre le maistre » (v. 805-810, s. 68, p. 218).
[842] Peut-être en est-il de même pour Loquebault, personnage resté populaire en Flandres comme on le voit dans la *Deablerie* d'Éloi d'Amerval où il est nommé Loquebault de Seclin. Le mot était employé comme nom commun, synonyme de « prétentieux, hâbleur » (Voir éd. du *Blason* par Piaget et Picot, *op. cit.*, p. 200).
[843] Il fait sans doute référence à *La Noble histoire de Lusignan* par Jean d'Arras (1392-94) ou au *Roman de Mélusine* de Couldrette (v. 1405) qui content l'histoire de cette fée.
[844] Voir *Roman de la Rose*, v. 14826-53.

l'intéressaient le plus dans le *Roman*, à savoir le discours de la vieille et le sermon de Genius[845].

C'est pourtant Jean Le Fèvre qui intègre résolument le *Roman de la Rose* à sa traduction française des *Lamentations*. Il permet ainsi à l'ouvrage d'être massivement lu et débattu car, de fait, il insère le texte dans une tradition littéraire et crée un espace de débat. La mise en relation du Mathéolus avec le *Roman* actualise le texte latin à la lumière de son contexte de traduction français. Elle permet, pour Tiziano Pacchiarotti, « d'encadrer la typologie didactique de la matière de l'amour et du mariage dans un débat littéraire qui n'est pas encore développé dans le livre des *Lamenta*[846] ». Le traducteur opère un « renversement contextuel de la matière traitée », en faisant par exemple passer des argumentations scolastiques du texte latin dans la bouche d'allégories tirées du *Roman* comme Male Bouche. Cela prédispose le texte original à être modelé comme un champ de dialogue partagé entre des *pro* et de *contra*, positions qui s'affirment et s'affrontent dans le livre de Leesce.

> L'actualisation allégorique des *Lamentations de Mathéolus* révèle ainsi la possibilité de prédisposer la fonctionnalisation du Mathéolus-poème au Mathéolus-personnage, du texte au discours. Cette opération s'étoffe avec la composition du Livre de Leesce, laquelle permet d'intégrer la voix de Mathéolus à la typologie générale de la lutte verbale et, dans le cas spécifique, au contexte plus vaste des querelles théoriques sur les femmes[847].

3a3. Le *Petit traité d'Arnalte et Lucenda*

Le roman de Diego de San Pedro est pour sa part influencé en même temps par la tradition courtoise, la tradition italienne et la tradition chevaleresque. La dénomination « novela sentimental » (ou « novela erótico-sentimental ») due à Menéndez Pelato regroupe des romans de chevalerie où la matière sentimentale prend le pas sur les exploits chevaleresques[848]. Les antécédents directs de la fiction sentimentale sont les livres de chevaleries, de la matière de Rome, de Bretagne et de France et surtout la matière arthurienne avec ses histoires d'aventures, de combats et d'amour. Le cadre est celui de la vie de cour, avec fêtes, tournois, combats singuliers et mise en valeur des dames. L'influence française de la lyrique des troubadours et des règles de la *fin'amor*

---

[845] Voir la démonstration de Van Hamel sur les liens entre les deux textes, *op. cit.*, p. cxlvii- clii.

[846] Tiziano Pacchiarotti, « Modèles et anti-modèles dans le *Livre de Leesce*. L'exemple du *Roman de la Rose* », *Original et originalité, Aspects historiques, philologiques et littéraires*, Olivier Delsaux et Hélène Haug (dir.), PU Louvain, 2011, p. 139-149 (cit., p. 143).

[847] *Op. cit.*, p. 146. D'après Pierre-Yves Badel, « Les *Lamentations* en français et leur contrepartie, le *Livre de Leesce*, rassemblent l'essentiel des arguments échangés au Moyen Âge à propos des femmes […] Avec ces deux œuvres, l'arsenal où les combattants du XVe siècle prendront leurs armes est édifié. On n'apportera plus guère de pièces nouvelles au débat », *in Le Roman de la Rose au XIVe siècle. Étude de la réception de l'œuvre*, Genève, Droz, 1980, p. 186-187.

[848] Marcelino Menéndez Pelayo, *Origines de la novela*, Madrid, CSIC, 1943. Gustave Reynier disait que ces romans pouvaient être appelés sentimentaux car pas encore psychologiques, *Le Roman sentimental avant l'Astrée*, Paris, A. Colin, 1970, p. 3 [1ère éd. 1908].

est également importante, de même que celles du conte médiéval, de l'*exemplum* didactique, et de la fiction italienne, avec des nouvelles comme celles du *Décaméron*.

On note aussi l'influence prédominante de l'*Ars amatoria* et des *Remedia amoris* d'Ovide, ou plus exactement des poètes et théoriciens médiévaux qui avaient revisité ce corpus. Les bréviaires de la séduction d'Ovide, où l'on trouve les signes extérieurs de l'amour, le langage métaphorique, les épîtres de requêtes d'amour, avaient subi plusieurs réécritures et connu une large diffusion[849]. Le texte de San Pedro a été qualifié de « cuento ovidiano »[850] parce qu'on y trouve une série de préceptes ovidiens et des sentences sinon des motifs et situations relevant de la même inspiration. C'est le cas de l'emploi des messages et des lettres, du coup de foudre lors des funérailles du père de Lucenda, du déguisement en femme pour pouvoir approcher la dame et de la confession du secret à un ami avec ses résultats catastrophiques. Il s'agit là de lieux communs de la tradition ovidienne médiévale.

Les *Métamorphoses* fournissent aussi des motifs, comme celui de la lettre déchirée lors de la première ambassade d'amour, dans l'histoire de Caunus et de Byblis (livre IX). Les lettres des héroïnes amoureuses tragiques des *Héroïdes* sont une autre source d'inspiration[851]. Mais cet héritage ovidien passe aussi par Boccace, dont l'*Elegia di madonna Fiametta* (vers 1335) s'impose comme modèle de l'épître élégiaque, adressée aux femmes amoureuses. La dame tombée amoureuse et devenue adultère se plaint de ses infortunes après l'abandon de son amant. Plusieurs œuvres adoptent son argument avant que Juan de Flores lui donne une suite dans *Grimalte et Gradissa* (1495).

Le *Livre du voir-dit* de Guillaume de Machaut (1364) contient 46 lettres en prose et cinq poésies lyriques, liées par une narration autobiographique qui raconte une relation amoureuse. Les *Cent balades d'amant et de dame* de Christine de Pizan (avant 1410) content une histoire d'amour et de séparation exigée pour les rumeurs et l'honneur de la dame, et sur le même sujet le *Livre du duc des vrais amans* contient des lettres en prose, des poésies lyriques et une narration en vers. Ces textes ont pu influencer San Pedro, comme *La Belle dame sans mercy* d'Alain Chartier (1424). Peut-être a-t-il également été inspiré par *De duobus amantibus historia* d'Enea Silvio Piccolomini (1444), fiction épistolaire narrée à la troisième personne par une voix

[849] Nous l'avons expliqué en I-D2.c, p. 176-177.
[850] Voir Keith Whinnom (éd.), *Obras completas, I. Tractado de Amores de Arnalte y Lucenda. Sermón*, Castalia, Madrid, 1985, p. 48-75 (p. 50). Elle renvoie à Rudolph Schevill, *Ovid and the Renascence in Spain*, Berkeley, California, 1913, p. 87 et sqq sur « The Beginnings of Renascence Fiction ».
[851] Leur deuxième traduction (*Bursario* vers 1430) a été réalisée par Juan Rodriguez de La Camara (ou del Padròn), auteur de la première œuvre de fiction sentimentale, le *Siervo libre de amor*, vers 1440.

masculine qui conte l'histoire d'une femme mariée conquise et abandonnée par un séducteur. Avec certains épisodes comiques, d'autres très sensuels, et le cynisme du final où le séducteur trouve vite consolation dans les bras d'une autre femme, le texte s'intègre pleinement dans la tradition du conte ovidien. N'y figure aucune analyse de la passion. On note enfin l'influence directe sur le texte de San Pedro de poésies amoureuses contemporaines, pour le contenu idéologique et l'expression des sentiments, et des propres poésies de l'auteur.

3a4. Les *Arrêts d'amour*

Les souvenirs du *Roman de la Rose* sont également bien présents dans les *Arrêts d'amour*, notamment à travers les allégories qui participent aux procès aux côtés des amants et dames anonymes. « Dangier » est le mari dans dix arrêts. Il est allié avec Sagrin (Chagrin) dans deux, à Male Bouche dans trois, tandis que ce dernier est associé une fois à Faux Semblant.

Martial d'Auvergne s'inscrit aussi dans la tradition de la casuistique amoureuse qui comprend les tensons, les jeux-partis, les « jugements du clerc et du chevalier », les pastourelles et les mises en scène des cours amoureuses et de la justice d'Amour. Les sujets des *Arrêts d'amour* se trouvaient à la disposition de l'auteur dans la littérature de son temps. Les *Judicia amoris* figurant au 7e chapitre du livre II du *Tractatus de amore* d'André le Chapelain ont pu inspirer Martial d'Auvergne, quoiqu'ils ne mettent en scène ni la justice du dieu d'amour ni la cour d'amour, qui apparaît pour la première fois dotée d'attributions juridiques dans *Phillis et Flora*, le premier en date des débats du clerc et du chevalier fin XIIe-début XIIIe siècle[852]. On pourrait aussi évoquer, comme le fait Rychter, la *Cour d'amour* de Mahieu le Poirier à la fin du XIIIe siècle, qui enchâsse dans un récit allégorique une cour jugeant des cas concrets par délégation du dieu Amour. N'y figure pourtant ni condamnation ni acquittement, et les usages du droit n'y sont que faiblement indiqués.

Les *Arrêts d'amour* se rattachent pourtant plus étroitement au cycle de la *Belle Dame sans mercy* et ses origines immédiates se trouvent dans les textes où les accusations sont portées contre l'héroïne de Chartier, traînée devant une série de cours de justice fictives. Les *Accusations contre la belle Dame sans mercy* (ou *Le Parlement d'amour*) de Baudet Herenc (1425-6) donnent le cadre qui servira aux œuvres suivantes : description des lieux où Amour rend la justice, des personnages composant le parlement d'Amour, et procès d'un accusé devant ce parlement. La belle dame est

[852] Voir Charles Oulmont, *Les débats du clerc et du chevalier dans la littérature poétique du Moyen Âge*, 1911.

acquittée dans *La Dame lealle en amours* (1426-30), accusée dans *La Cruelle femme en amours* d'Achille Caulier (1430) et *Les Erreurs du jugement de la Belle Dame sans Mercy* (ap. 1430). Plus on avance dans le cycle plus on s'approche des *Arrêts*, l'imitation du langage du droit se développe et la procédure devient un des éléments importants du sujet. Le plan de chaque arrêt de Martial se retrouve dans *Les Erreurs du jugement de la Belle Dame sans Mercy :* demande, défense, intervention des gens d'amour aux côtés d'une des parties, réplique, duplique, et arrêt. Le cadre du parlement d'amour sert au procès d'un amant martyr dans le *Le Jugement du povre amant banny*, et dans *Les Erreurs du jugement du povre triste amant banny,* court poème de 248 vers qui ressemble à un arrêt d'amour en vers et dont le prologue ressemble à celui des *Arrêts*. Son sous-titre, d'ailleurs, *Le premier arrest*, pouvait inviter à en composer d'autres. Ainsi, la critique a clairement classé *Les Arrêts d'amour* parmi les poèmes du cycle de la Belle dame sans mercy[853].

Tandis que les dames sans merci et les amants martyrs sont les protagonistes de nombreux arrêts, le poème de Chartier est repris plus particulièrement dans l'arrêt XXV. *Les Erreurs du jugement de la belle dame sans merci* donnent la situation de l'arrêt XXXVI, le *Jugement du povre triste amant banny* celle de l'arrêt XVII et l'idée, mise en œuvre dans l'arrêt V, de comparer les dames aux bénéfices ecclésiastiques. *L'Amant rendu cordelier* est repris dans l'arrêt XXXVII. *La Confession et testament de l'amant trespassé de dueil* donne à Martial le sujet de l'arrêt XXXIV », dans lequel les héritiers de l'amant plaident contre la Mort. L'*Inventaire des biens de l'amant trespassé de dueil* énumère les lettres conservées par l'amant parmi lesquelles celle d'une religieuse qui promet de prier pour lui. Il s'agit pour Rychter de l'origine évidente de l'arrêt VII. Martial cite l'*Inventaire* dans l'arrêt XIII à propos du contrat passé entre la dame et l'amoureux. Il reprend l'idée de ces contrats dans les arrêts III, IX, X et XIV. Enfin il emprunte à l'*Échiquier d'Amour*, ou *Débat d'une demoiselle et d'une bourgeoise*, le sujet de l'arrêt XXXIX, incompréhensible pour qui ne connaît pas le texte. Martial d'Auvergne inscrit donc son œuvre dans la tradition courtoise, dans celle des textes de débats mixtes et dans la postérité de la querelle de la Belle dame sans mercy.

[853] C'est le cas d'Arthur Piaget, « La Belle Dame sans merci et ses imitations », *Romania*, 30 (1901), p. 22-48, 317-51 ; 31 (1902), p. 315-49 ; 33 (1904), p. 179-208 ; 34 (1905), p. 375-428, 559-97 ; et d'Emma Cayley, *Debate and dialogue. Alain Chartier in his cultural context*, Oxford, Clarendon Press, 2006, p. 136-162.

3b. Les textes des partisans et détracteurs des femmes

3b1. Le *Courtisan*

Au confluent de plusieurs courants littéraires, cette œuvre s'ancre avant tout dans la tradition courtoise dans la mesure où elle met en scène la Cour comme lieu privilégié du raffinement des manières et de l'amour entre la Dame et ceux qui la servent. On y retrouve l'esprit des *ensenhamens* médiévaux qui dispensaient des leçons de courtoisie, mais surtout Castiglione y développe une définition de l'amour venue du néoplatonisme italien, à travers le personnage de Bembo (livre IV), et met en scène un débat entre partisans et détracteurs des femmes (livre III). Le personnage de Julien de Médicis est élu Champion des dames et chargé, avec l'aide de César, de répondre aux arguments du clan des misogynes représenté par Gaspar et Octavien. Platon est défini comme un ennemi des femmes, de même que Boccace, ce qui est noté dans la table des matières où plusieurs arguments *pro* et *contra* sont résumés avec le renvoi aux passages de l'ouvrage où ils sont développés. Castiglione ne cite pourtant aucun des textes contemporains qu'il a pu lire sur le sujet.

3b2. L'*Horloge des princes* et l'*Institution de la femme chrestienne*

Les deux auteurs espagnols sont de même muets sur les textes de la Querelle à leur disposition. Guevara ne mentionne aucune œuvre sur les femmes et le mariage dans son deuxième livre, où il traite longuement du sujet. Le colloque d'Érasme intitulé *Uxor mempsigamos* traduit par Diego Morejón avait pourtant paru trois fois en Espagne entre 1527 et 1528, année de parution de l'*Institutione foeminae christianae* de Vivès traduit par Juan Justiniano. Juan de Molina faisait paraître en 1529 son *Sermón en loor del matrimonio* composé entre autres à partir de l'*Encomium matrimonii* d'Érasme. Guevara ne cite pas davantage les ouvrages de défense des femmes qui circulaient en Espagne au début du seizième siècle[854], comme *El triunfo de las donas* de Juan Rodriguez de La Camara (ou del Padrón) (1445), le *Tratado en defensa de virtuosas mujeres* de Diego Valera (1444), *El libro de las virtuosas y claras mugeres* d'Alvaro de Luna (1446), le *Jardín de las nobles doncellas* de fray Martín Alonso de Córdoba (v. 1468) ou les *Coplas en defensión de las donas* de Suero de Ribera (1458) et le *Contra los que dicen mal de las mujeres* de Juan del Enzina (1496).

Comme Guevara, Vivès avait pu lire ces ouvrages, comme la *Cárcel de amor* de Diego de San Pedro (v. 1483) qu'il place sur sa liste d'ouvrages proscrits. Les deux auteurs pouvaient connaître également les textes des détracteurs des femmes comme

[854] C'est ce que fait remarquer Ann E. Wiltrout dans « Women in the Works of Antonio de Guevara », *in Neophilologus*, 1976, vol. 60, 4, p. 525-533.

Alfonso Martínez de Toledo (*Corbacho y reprobación de amor mundano,* 1438), Pere Torroella (*Coplas de maldezir de mugeres,* v. 1458), que Vivès cite, ou son imitateur Hernán Mexía (*Coplas en que descubre los defectos y condiciones de las mujeres*, 1454-74), ou encore fray Iñigo de Mendoza (*Coplas en vituperio de las malas hembras,* 1482).

3b3. Les *Controverses des sexes Masculin et Femenin*

En France, au contraire, les principaux ouvrages sur le sujet sont cités par certains auteurs des textes de notre corpus. C'est d'abord le cas de Drusac, dans la table où il liste les auteurs qu'il a mentionnés, et qui se termine sur ses sources « en françoys » :

> Bouchet aulx epitaphes des Roys, Le Champion des dames, Le Romant de la Rose, Merlin, Mathéolus, Celestine, Alain Charretier, Chicheface, Trop tost marié, Les Secretz et loix de mariage, Les Abuz du monde, Le Debat de l'homme et de la femme, Les Sept sages de Romme, Les Quinze joyes de mariage, La Malice des femmes, Les Cent nouvelles de maistre Jehan Boccasse.

On y reconnaît entre autres *Le Roman de la Rose*, le *Livre des Lamentations de Mathéolus* et son abrégé *La Malice des femmes*, *Les secretz et loix de mariage* de Jean d'Ivry, *Les Quinze joies de Mariage* mais encore des textes des défenseurs des femmes comme *Le Champion des dames* de Martin Le Franc, le *Débat de l'homme et de la femme* de Guillaume Alexis, et le nom d'Alain Chartier peut-être en référence à sa célèbre *Belle Dame sans mercy*. Drusac met dans ses sources en français le non moins célèbre *Décaméron* de Boccace, et cite dans ses sources latines le *De Casibus Virorum Illustrium* du toscan qu'il utilise largement comme recueil d'exemples dans son livre III.

La liste des biens du ménage (v. 4836 et *sq.*), les définitions du mariage et l'évocation de tous ses maux sont quant à elles inspirées par la littérature misogame du Moyen Âge. L'ensemble des biens et objets requis par le mariage est en effet un attendu de la littérature sur le mariage, et a été l'objet de plusieurs textes. L'« outillement du ménage » figure par exemple dans le chapitre XV du *Miroir du mariage*, dans la *Complainte du nouveau marié*, dans *La Complainte de Trop tost marié* attribuée à Gringore, dans les *Ténèbres de mariage* et dans le *Sermon joyeux du ménage*. La liste des biens et ustensiles représente la charge du mariage et occupe l'essentiel de ces textes[855]. Drusac a pu aussi la trouver dans les *Quinze* joies *du mariage* qu'il donne parmi ses sources françaises.

[855] Voir Urban Nyström, *Poèmes français sur les biens d'un ménage depuis* L'Oustillement au villain *du XIIIe siècle jusqu'aux* Controverses *de Gratien du Pont*, thèse d'Helsinki, Imprimerie de la société de littérature finnoise, 1940.

3b4. Le *Traité de l'excellence & dignité de mariage*

Dans son traité sur le mariage, Boaistuau cite « Petrarque, grand admirateur de chasteté, au dialogue du remede de fortune adverse » (f. 110). À propos des « tiltres, excellences & dignitez » des femmes, il indique au lecteur de son traité sur le mariage qu'il pourra « lire en Plutarque en un particulier traité qu'il a faict de leurs louanges, en Boccace… ». Il mentionne ensuite pêle-mêle l'homélie sur la décollation de saint Jean par saint Jean Chrysostome, l'explication du psaume XVIII par saint Jérôme et le « livre des loix connubiales de monsieur Tiraqueau conseiller en la cour de Parlement » avant de terminer sa liste d'ouvrages sur le sujet par celle qui l'a traité avec le plus de talent, Christine de Pizan :

> Mais afin que je t'en tesmoigne ce que j'en sens, Christine de Pise, Damoyselle Italienne, bien versée tant aux lettres Grecques que latines, a plus vivement recherché les louanges du sexe feminin, respondu aux objections qu'on leur pourroit mettre sus, qu'autres autheurs que j'aye leu qui ayent traité semblable subjet, comme tu pourras voir en un gros tome qu'elle a escrit de ceste matiere (f. 105).

3b5. *De la bonté et mauvaistié des femmes*

Marconville mentionne pour sa part dans son traité la *Généalogie des Dieux*[856] et une tromperie que raconte « Boccace en la septieme journée de son Decameron » (175). Il cite encore le Toscan parmi les auteurs proféminins auxquels il renvoie : « Le lecteur curieux pourra veoir en Plutarque, Bocace, et Symphorian Champier qui ont amplement escrit les vertus des femmes illustres, et des bien qui sont venuz au monde par le moien d'icelles… » (84). Dans le chapitre sur les femmes savantes, après les exemples de Marguerite de Navarre et Hélisenne de Crenne, il cite enfin « Christine de Pise Italienne » comme la personne qui a le mieux défendu l'honneur des dames, dans les mêmes termes que ceux qu'utilisait Boaistuau – qu'il copie, nous allons le voir – pour présenter l'autrice :

> Et qui ne m'en voudra croire, lise ses œuvres, et il trouvera qu'oncques personne n'a plus vivement recherché les louanges, vertuz, et excellence des femmes, ne qui ait mieux respondu aux objections que les calumniateurs du sexe feminin leur peuvent objecter qu'elle a faict, j'ose bien dire plus doctement que nul autre autheur qui ait escrit de semblable matiere. (92-93)

4. LA TRADITION DIDACTIQUE : INSTITUTEURS, HUMANISTES ET JURISTES

Les traditions religieuses et classiques, massivement convoquées dans nos textes, se croisent dans certains avec les influences du courant humaniste, qui cherchait à influencer les grands de ce monde en mettant à leur portée les enseignements de la

[856] Boccace affirmait que les Dieux avaient envoyé aux hommes la maladie, les maux et la femme pour les punir après le vol du feu à leur intention par Prométhée (p. 143). Voir *Généalogie des dieux*, livre IV, chap. 44 de l'édition parisienne de 1531 en français, citée par l'éditeur de Marconville)

sagesse antique. Les grands pédagogues italiens du début du XVe siècle reprennent le postulat cicéronien selon lequel les *studia humanitatis* sont l'instrument indispensable de l'accomplissement des hommes. Pietro Paolo Vergerio – proche de Coluccio Salutati et Leonardo Bruni, représentants de l'humanisme civique – expose le cursus d'études des gouvernants dans le *De ingenuis moribis et liberalibus adulescentiae studiis* (1400-1402), qui aura une longue postérité[857]. Le souci éducatif des grands éducateurs est aussi partagé par les hommes d'État, les érudits et les écrivains : Leonardo Bruni dans *De studiis et litteris* adressé à Battista Malatesta (1422-29) où il trace le plan d'éducation d'une jeune femme, Enea Silvio Piccolomini (futur Pie II) ou encore Francesco Filelfo dans plusieurs textes sur l'éducation, et Leon Battista Alberti dans les *Libri della famiglia* (1433-1443). Le thème aristotélicien de l'homme « animal politique » (ou « civil » pour Thomas d'Aquin), sert de fondement légitimateur à cette littérature didactique. Mais les *dictamina,* qui rassemblaient des conseils pratiques et des modèles de lettres ou documents officiels destinés aux podestats et aux magistrats des cités républicaines, s'interrogeaient aussi sur le bon gouvernement, les droits et les devoirs des gouvernants, dans une perspective à la fois politique, morale et religieuse. Ils ont eux aussi ouvert la voie aux écrits *de vita civili*, *de principe* et *de nobilitate* qui prolifèrent à la grande époque de l'humanisme et dont s'inspirent plusieurs textes de notre corpus.

4a. Le *Livre de police humaine*

Les deux œuvres originales compilées dans le *Livre de police humaine*, *De regno et regis institutione reipublicae* et *De regno et regis institutione* de Patrizi, rédigées à une dizaine d'années d'écart, s'inscrivent dans la floraison des traités adressés aux princes et aux futures élites du pouvoir dans la deuxième moitié du XVe siècle, comme le *De principe* de Bartolomeo Sacchi dit Platina, dédié à 1474 à Gonzague duc de Mantoue, et repris pour l'essentiel du *De optimo cive* écrit une dizaine d'années avant par le même auteur. Giovanni Pontano, grand humaniste napolitain, écrit aussi, après le *De sermone* sur les principaux thèmes de la rhétorique de la « conversation civile », un *De principe*. Le texte est contemporain du *Libellus de optimo statu et de principe* de Filippo Beroaldo l'Ancien, un des maîtres de Castiglione à Milan.

[857] D'après Eugenio Garin « toute la littérature pédagogique de la Renaissance sera employée à préciser les idées de Vergerio », *L'educazione in Europa 1400-1600*, Bari-Roma, Laterza, 1976, p. 122 (trad. fr. *L'éducation de l'homme moderne*, Fayard, Paris, 1968).

4b. Le *Courtisan*

Giovanni Pontano est une source directe de Castiglione, son nom apparaît dans les deux premières rédactions du *Courtisan* et le livre II s'en inspire largement au point de le paraphraser plusieurs fois[858]. Castiglione a sans doute aussi réorchestré plusieurs idées du *Tractato del cortesano*[859] de Diomede Carafa publié en 1487. On y trouve des conseils destinés à celui qui, à la cour des princes, partage les plaisirs du maître et le sert en assumant des fonctions militaires, diplomatiques et administratives.

4c. L'*Horloge des princes*

Pour écrire cette œuvre, Guevara s'inspire de la glose du *De regimine principum* de Gilles de Rome (v. 1285) faite par Juan García de Castrojeriz vers le milieu du XVe siècle, qui influença directement la littérature didactico-politique castillane. Il a également pu connaître plusieurs autres textes parus au XVe siècle comme le *Doctrinal de Príncipes* que Diego Valera avait adressé à Ferdinand d'Aragon vers 1475, et qui était également sorti des presses à la fin du siècle[860]. Guevara mentionne en tout cas plusieurs auteurs italiens de la Renaissance comme Boccace (la *Généalogie des Dieux*, *Des femmes illustres*, *De nuptiis antiquorum*), Flavio Biondo (*Roma triumphans*, *Italia illustrata*, *Historiarum ab inclinatione Romanorum imperii decades*), Francesco Patrizi (*De regno et regis institutione*), et Marcantonio Cocci dit Sabellicus (*Enneades, seu rhapsodiae historiar*). Augustin Redondo a montré que Guevara avait fait de ses sources des usages divers[861]. Dans plusieurs cas, il localise correctement sa source et rapporte fidèlement le passage correspondant, mais d'autres fois sa tendance à l'amplification le pousse à modifier le texte cité. Parfois il se trompe de livre ou met sur le compte d'un écrivain ce qu'un second a noté. Il lui arrive aussi d'attribuer ce qu'il écrit à un auteur, réel ou imaginaire. Il attribue par exemple plusieurs traités à Marc Aurèle ainsi qu'à ses maîtres Sextus de Chéronée, Junius Rusticus et Cinna Catulus. Enfin plusieurs noms de philosophes sont déformés ou inventés de toutes pièces, de même que de nombreuses erreurs portent sur les noms des personnages.

Ces erreurs ou inventions sont sans doute attribuables à des erreurs de lecture des manuscrits ou des éditions défectueuses dans lesquels il a eu accès à ses textes-

---

[858] Voir Florence Bistagne, « Pontano, Castiglione, Guazzo : facétie et normes de comportement dans la *trattatistica* de la Renaissance », *Cahiers d'études italiennes*, n° 6, 2007, p. 183-192.
[859] Texte également connu sous le titre de *Libro delli precepti overo instructione delli cortesani*.
[860] Sur les traités d'éducation des princes médiévaux, voir l'excellente mise au point d'Augustin Redondo dans *Antonio de Guevara, 1480 ?-1545, et l'Espagne de son temps…, op. cit.*, p. 523 sq.
[861] *Ibid.*, p. 544-572.

sources. En outre, les méprises dans les renvois ou dans les attributions s'expliquent par l'utilisation d'ouvrages de consultation qui offraient des répertoires d'histoires, de sentences et de citations avec des références parfois inexactes. Comme nombre de ses contemporains en effet, Guevara ne mentionne pas toujours ses sources de première main et nous savons qu'il s'est servi de *La vida y excelentes dichos de los más sabios Filósofos* (1520) de Hernando Díaz comme des compilations de Giambattista Fregoso (*De dictis factisque memorabilibus,* 1509), Ravisius Textor (*Officinae,* 1503), Domenico Nani Mirabelli (*Polyanthea,* 1503) sans oublier les recueils d'épîtres comme les *Epistolae illustrium virorum* anonymes. Ces sources indirectes lui ont fait commettre des erreurs comme à maints auteurs de l'époque. La résurgence du monde gréco-latin ayant créé le besoin d'en appeler sans cesse aux *auctores*, notamment dans les discours didactiques, Guevara invente aussi plusieurs sources. Pour la finalité morale qu'il poursuit, il fabrique parfois la source dont il a besoin, comme d'autres auteurs l'ont fait avant et après lui. Il dit par exemple tirer les diverses coutumes pour célébrer les unions chez divers peuples de « Bocace Florentin en son livre des Nopces des anciens » (131 v°). Enfin, inspiré par les collections d'adages recueillis par Érasme, il introduit aussi de nombreux proverbes anciens ou plus modernes comme les *refranes* populaires.

4d. Les *Controverses des sexes Masculin et Femenin*

Drusac inscrit son texte dans cette tradition humaniste en mentionnant dans sa table les noms de nombreux humanistes italiens. Trois d'entre eux sont des hommes du XIVe siècle : le poète encyclopédiste Francesco Stabili, dit Cecco d'Ascoli († 1327), Pétrarque († 1374) et Boccace († 1375) dont est cité le *De viris illustribus*. Les plus nombreux sont des hommes du XVe siècle comme l'écrivain Enea Silvio Piccolomini († 1464) qui devint le pape Pie II ; Giovanni Andrea Bussi[862] († 1475) ; le médecin de Bologne Baverio Baviera († 1480) ; les deux grands éducateurs Maffeo Vegio († 1458) et Francesco Filelfo († 1481) ; Marsile Ficin († 1499) ; Antonio Urceo[863] († 1500). Certains ont passé une partie de leur vie au XVIe siècle comme Giovanni Pontano, écrivain et homme politique († 1503) ; Battista Fregoso[864] († 1504) ; l'historien Marcantonio Coccio ou Cocci dit Sabellicus († 1506) ; Battista Mantovano, dit le Mantouan, carmélite et poète († 1516) ; Cœlius Rhodiginus[865] († 1525) ; le poète Panfilo Sasso, auteur d'épigrammes et d'élégies († 1527) ; Giovanni Battista Pio, poète et

[862] Giovanni Andrea Bussi (ou Jean Andreas) était évêque, bibliothécaire et éditeur de textes.
[863] Codrus ou Antonio Urceo († 1500) était reconnu pour ses connaissances en grec.
[864] Il est l'auteur du recueil *De dictis factisque memorabilibus* (publié en 1509) et de l'*Antéros ou contre amour*.
[865] Écrivain vénitien et professeur de grec et latin, il a écrit les *Antiquarum Lectionum* publiées en 1516.

philologue († 1540) ; Polydore Virgile, écrivain et historien († 1555). Drusac mentionne aussi *La Polyantea*, encyclopédie de Domenico Nani Mirabelli publiée en 1503.

Drusac cite aussi plusieurs humanistes contemporains parmi lesquels on trouve Jean Tixier de Ravisy[866]. Il mentionne le nom d'Érasme et renvoie à *L'Utopie* de Thomas More. Peut-être le « Simphorianus » cité dans la table est-il Symphorien Champier, « *Budeus* » Guillaume Budé, et « *L'Enchiridion militare* » le *Militaris disciplinae enchiridion* de Johannes Surget, paru en 1511, à moins que Drusac renvoie avec ce titre à l'*Enchiridion militis christiani* d'Érasme. Il mentionne encore Heinrich Bebel dit Bebellius (1472-1518), humaniste et poète allemand auteur notamment de facéties célèbres. Il cite aussi, en plus des *Suplementum cronicaru,* l'historien Robert Gaguin († 1501) sans doute pour ses *Chroniques de France*. Il renvoie donc aux écrivains et humanistes les plus célèbres de son temps, mais leurs noms sont moins nombreux que ceux des hommes de lois dont il peuple sa table.

Le titre des *Controverses* fait pour sa part référence aux *Controversiae et suasoriae* de Sénèque l'Ancien redécouvertes au milieu du XVe siècle. Ce recueil de plaidoyers judiciaires, en partie fictifs et prononcés par des rhéteurs grecs et romains, donnait dans les « suasoires » des discours *pro* et *contra* au sujet de cas d'école pour s'exercer à l'éloquence judiciaire ou politique à partir d'exercices déclamatoires. De fait, Drusac se réclame d'une longue tradition juridique. Il mentionne les codes de droit (*Textus juris canonici, Textus juris civilis, Judicum*[867]) et surtout il met dans sa table des sources de nombreux noms de juristes. Mentionnons d'abord plusieurs italiens du XIVe siècle : Cino da Pistoia ou Cynus de Pistoie, jurisconsulte et poète († 1336) ; Luca Da Penne (ou da Penna), juriste et juge napolitain († 1390) ; les deux juristes Baldo degli Ubaldi († 1400) et Antonius de Butrio († 1408) ; Giovanni Piazza, jurisconsulte et professeur à Bologne († 1427) ; et Alberico de Rosate, un des plus grands savants jurisconsultes du XIVe siècle.

Les plus nombreux dans la table de Drusac sont les jurisconsultes et professeurs de droit italiens du XVe siècle. On reconnaît parmi eux Paolo di Castro (professeur de droit civil à Avignon, Florence, Bologne et Padoue, † 1441), Florianus de Sancto Petro (professeur de droit canon à Bologne et Sienne, † 1441), Niccolo Tedeschi (dit Panormitanus, grand juriste bénédictin, † 1445), Giovanni d'Anagni (jurisconsulte canoniste et enseignant à Bologne, † 1457), Andrea Barbazza (juriste en droit romain et

[866] *Alias* Ravisius Textor (avant 1480-1524 ?), recteur de l'université de Paris.
[867] *Le livre des jugements* est le corpus législatif du royaume wisigoth promulgé vers 654. Nous supposons également que *Bituricensium* renvoie au titre *Consuetudines generales Bituricensium, Turonensium et Aurelianensium praesidatuum seu si mauis bailliuiatuum*, ouvrage sur les coutumes de Bourges, paru en 1529.

canon, professeur à Ferrare et Bologne, † 1479), Felino Maria Sandeo (historien, évêque et professeur de droit canon, † 1503), Bartolomeo Soccini (jurisconsulte, professeur de droit à Sienne, Ferrare, Pise, Bologne et Padoue, † 1507) et Ippolito Marsili (docteur en droit civil et canon, † 1529). « Bologinus » est sans doute le juriste et diplomate Lodovico Bolognini († 1508), et « Decius » Filippo Decio (professeur de droit civil et canon à Pise et à Sienne, † 1535) ou Lancelloto Decio (jurisconsulte actif à Pavie dans la deuxième moitié du XVe siècle). Drusac mentionne aussi le *De syndicatu* du juriste italien Paride Del Pozzo ou Paris de Puteo († 1493), le *Cazialuppus* [*in Consilio de monachis, contra canonicos*] du jurisconsulte siennois Giambattista Caccialupi († 1496) et la *Monarchia, sive Tractatus de potestate imperatoris et papae* du juriste Antonio Roselli († 1466). Il renvoie encore au *Sanctuarium Papie* (1505) du jurisconsulte italien Giacommo Gualla, à la *Silva nuptialis* (1518) de l'Italien Jean Nevizan. Nous reconnaissons enfin le nom d'un juriste espagnol, Fortunio Garcia de Erzilla ou Ercilla († 1534), ministre de Charles Quint, auteur d'un *Fortunius gartia in Repetitione l. Juris gentium*.

Parmi les juristes et magistrats français, Drusac cite Jean Fabri[868], Jean de Selve (président du parlement de Bordeaux († 1529), Guillaume Benoît (juriste, professeur, conseiller aux parlements de Bordeaux et Toulouse, † 1516), Nicolas de Bohier (jurisconsulte, président à mortier au parlement de Bordeaux, auteur de collections d'arrêts, † 1539), Nicolas Boeri (président au parlement de Bordeaux, † 1539), Guillaume Durand (canoniste, évêque de Mende et lithurgiste, *doctor speculator* pour ses admirateurs, *speculator* par Drusac) à propos de son *Speculum judiciale,* Jean Le Cirier (conseiller au parlement de Paris) à propos de son *Tractatus singularis de jure primogeniture vel maioricatus* paru en 1521, et le ministre et professeur Matthieu Brouard († 1576). On pense également reconnaître , derrière la mention « *Anthonius de Prato in tractatu De secundis nuptiis* », le cardinal, archevêque de Sens et chancelier de France Antoine du Prat ou Duprat († 1535), dit Pratensis ou a Prato. Drusac mentionne encore, parmi son arsenal juridique, le *De legibus connubialibus* d'André Tiraqueau (1513), le traité sur la bigamie du professeur de droit civil et canon Jean de Montaigne (publié la même année), et le *Promptuarium Juris divini et utriusque humani* (1520) de Jean de Montholon († 1528).

[868] Peut-être Jean Lefèvre, bénédictin, docteur en droit canon qui fut évêque et qui fit rédiger la *Vieille Chronique* en 1389, à moins qu'il ne s'agisse de Johannes Fabri de Werdea, professeur de littérature à Leipzig, poète et juriste († 1505).

5. MODÈLES ET EMPRUNTS DIRECTS : DES ŒUVRES ABONDAMMENT COPIÉES

Si comme Drusac les auteurs convoquent en masse les autorités, certains citent de seconde main. D'autres copient et compilent sans vergogne des œuvres existantes. On se contentera ici de relever les emprunts les plus évidents de cinq œuvres du corpus : une première dans laquelle l'auteur reprend et développe un texte qu'il a déjà publié, trois autres qui se servent principalement de deux ou trois œuvres abondament copiées, une dernière qui compile de nombreuses citations et exemples tirés d'œuvres diverses.

5a. L'*Horloge des princes*

Rappelons ici qu'Antonio de Guevara reprend en grande partie son propre *Livre de Marc Aurèle*, en procédant par amplification de la matière puisque son deuxième texte est trois fois plus long que le premier. Une bonne part du texte initial se trouve néanmoins dans le livre II de *L'Horloge des princes*, celui qui concerne le plus notre sujet[869]. Guevara en enlève toutefois les lettres d'amour qui figuraient dans l'original, qui montraient l'intérêt de Marc Aurèle pour les courtisanes[870] et qui étaient destinées à amuser Charles Quint, c'est-à-dire à s'avancer à la cour. L'attitude sérieuse et moralisatrice vis-à-vis des femmes qu'il exprime dans son ouvrage didactique n'autorise pas cette veine, mais tolère par contre la veine misogyne qu'il y déploie[871].

5b. L'*Institution de la femme chrestienne*

La forte impulsion morale et religieuse qui informe l'œuvre de Vivès a pour sa part de nombreuses affinités avec les écrits du frère franciscain Francesc Eiximenis (v. 1340-1409), en particulier son *Llibre de les dones*, texte connu même s'il ne fut imprimé qu'en 1495 à Barcelone. Il y a beaucoup de similitudes dans les citations des sources entre les deux auteurs[872]. Dans certains cas, Vivès répète des passages qu'Eiximenis a lui-même emprunté au *De eruditione filiorum nobilium* de Vincent de Beauvais, comme le long passage du *De habitu virginum* de Cyprien, cité dans les trois

---

[869] Par exemple les chapitres V-IX du Marc Aurèle concernant la façon d'élever les enfants, le choix et le comportement des précepteurs correspondent aux chapitres XXXV-XXXIX du livre II de l'*Horloge*, et les chapitres XIX-XXI contenant les discours de Marc Aurèle à Faustine, passent, après plusieurs modifications, dans les chapitres XIII-XVII du livre II de l'*Horloge*.

[870] Voir Augustin Redondo, « Antonio de Guevara y Diego de San Pedro : las cartas de amores del Marco Aurelio », *in Bulletin hispanique*, Bordeaux, 1976, vol. 78, 3-4, p. 226-239.

[871] Voir Ann E. Wiltrout dans « Women in the Works of Antonio de Guevara », *in Neophilologus*, 1976, vol. 60, 4, p. 525-533.

[872] Voir Jan Papy, « Juan Luis Vives (1492-1540) on the Education of Girls. An investigation into medieval and Spanish Sources », *Paedagogica Historica*, 31 (3), 1995, p. 739-765. Des passages parallèles sont listés dans David Viera, « ¿Influjó el *Llibre de les dones* de Francesc Eiximenis en la *De institutione foeminae christianae* de Luis Vivès ? », *Boletín de la Sociedad Castellonense de Cultura*, 54 (1978), p. 145-155.

ouvrages, ou encore la lettre de Jérôme à Demetrias et plusieurs maximes de Térence ou des *Remèdes d'amour* d'Ovide. La harangue du prophète Isaïe contre les ornements féminins est présente chez Vivès et Eiximenis. Vivès reprend de son prédécesseur des vues générales sur l'éducation des femmes, comme l'affirmation selon laquelle le savoir leur permet d'être plus vertueuses car plus informées.

Une autre source utilisée, mais non déclarée par Vivès, semble être le *De re uxoria* de Francesco Barbaro (1416), texte écrit pour le mariage de Laurent de Médicis mais qui a circulé en version manuscrite et était connu avant sa première édition à Paris en 1513. Vivès y emprunte surtout des citations d'*exempla* tirés de Plutarque ou Valère Maxime. Il a surement connu d'autres textes des humanistes italiens comme Pietro Paolo Vergerio et Francesco Filelfo qu'il mentionne dans *De officio mariti*. Il compile dans son *Institution de la femme chrestienne* toutes ces autorités en matière d'éducation et de statut des femmes[873].

5c. Les *Controverses des sexes Masculin et Femenin*

L'ouvrage de Drusac présente quant à lui de fortes parentés avec le *De legibus connubialibus* (*Des lois matrimoniales*) d'André Tiraqueau paru en 1513 chez Josse Bade et la *Silva nuptialis* (*Forêt de mariage*) de Jean Nevizan paru en 1518 à Asti puis en 1521 à Paris. Le premier fut remanié et amplifié en 1524 avec des préceptes moraux concernant par exemple la beauté des femmes, leurs toilettes, les infirmités possibles des époux, l'âge au mariage… puis des citations l'augmentèrent jusqu'à sa forme définitive en 1546 qui reposa sur seize lois matrimoniales (adressées aux époux comme aux épouses). Le deuxième fut également profondément remanié et développé. Réédité à Lyon en 1524 et 1526, il connut une large diffusion en France. Drusac a copié la *Silva Nuptialis*. Il n'en a pas seulement tiré des noms d'autorités et une liste d'ouvrages vernaculaires, mais des thèmes généraux et une argumentation de détail. Si l'on considère les manchettes des *Controverses* dans les deux premiers livres, c'est la matière empruntée à la *Silva Nuptialis* qui domine. Drusac reprend fidèlement, mot pour mot, de courts extraits du texte pour composer ses marges. L'œuvre fournit de nombreux arguments pour asseoir la thèse misogyne et misogame, c'est un véritable réservoir d'idées pour Drusac et son principal outil de travail.

Cette *Forêt de mariage* se compose de trois parties en six livres. Les deux premières sont consacrées à la question du mariage et composent une *disputatio*[874]. Les

[873] D'après C. Fantazzi et C. Matheeussen (éd.), *op. cit.*, p. XXV-XXVI.
[874] La troisième partie s'intéresse à la manière de juger et aux devoirs des juges.

deux premiers livres énumèrent les raisons qui peuvent détourner du mariage, les deux suivants celles qui peuvent engager à se marier. Dans ces deux parties *pro* et *contra*, les arguments sont réversibles et l'auteur ne prend pas partie. Il énumère tous les arguments à l'appui des thèses développées, appuyés par un nombre impressionnant de citations et de références, parfois une trentaine par page. Les origines en sont très diverses et démontrent la grande culture de l'auteur – littérature gréco-romaine, écrits scripturaires et patristiques, scolastiques... Nevizan cite les principaux ouvrages juridiques du Moyen Âge et du début du XVIe siècle que reprend Drusac. Il mentionne aussi les auteurs qui ont médit des femmes et ceux qui les ont louées. Les noms de Jean de Meung, Jean Le Fèvre, Chartier, Alexis et Gringore, repris par Drusac, montrent que l'auteur de la *Forêt de mariage* connaissait bien le dossier, comme le prouvent aussi ses mentions du débat sur le *Roman de la Rose* et des *Évangiles des quenouilles*.

De même, les très nombreuses références aux poètes satiristes et historiens de l'Antiquité grecque et latine qui figurent dans le Livre Tiers des *Controverses* sont des références de seconde main que Drusac a empruntées à Jean Tixier de Ravisy, *alias* Ravisius Textor († 1524). Ses *Officina*, recueil d'exemples brefs, est une source majeure qui fournit un grand nombre de personnages féminins. Drusac s'inspire de trois chapitres en particulier : les exemples des vers 1363-1500 viennent de « Meretrices quaedam » (courtisanes), ceux des vers 1509-1610 de « Adulteri et adultere » (adultères hommes et femmes) et ceux des vers 1813-1902 de « Incestuosi »[875]. Dans l'*Officina*, les descriptions laconiques des personnages sont suivies des citations des *auctoritates* qui les ont mentionnés. Drusac recompose et réordonne la liste des exemples sans les développer, et cite les autorités en marge.

5d. L'*Histoire de Chelidonius*

Autre exemple de compilation, le *Chelidonius* de Boaistuau serait pour moitié la traduction du *De regis officio opusculum* de Clichtove publié en 1519 à Paris, texte auquel il aurait retranché et ajouté des développements de son cru[876]. Certains chapitres sont entièrement traduits de cette source ou de l'*Institution du prince chrétien* d'Érasme, d'autres, comme celui qui nous intéresse, traitent des mêmes sujets mais avec un

[875] Drusac ne retient que les exemples féminins des deux derniers chapitres qui regroupent des personnages masculins et féminins.

[876] H. Tudor, « L'institution des princes chrestiens : a note on Boaistuau and Clichtove », *BHR*, t. 45, n° 1, 1983, p. 103-106. L'étude formule d'autres hypothèses moins probables : si Boaistuau est sincère lorsqu'il dit avoir traduit un manuscrit, il peut s'agir du manuscrit de l'œuvre de Clichtove ou d'une copie que quelqu'un aurait fait passer pour un texte d'un certain Chelidonius. Peut-être aussi que Clichtove a lui-même piraté un manuscrit inconnu qu'il a fait passer pour son texte, et que ce même manuscrit a servi de base à la traduction de Boaistuau.

contenu différent. Quant à l'origine du nom fictif, plusieurs hypothèses ont été formulées. Richard Carr y voit une référence à un canton de l'Helvétie nommé « Tigurinus pagus » dans la *Guerre des Gaules* (I, 12), ou à Conrad Gesner « medicus ac philosophus Tigurinus », ou encore, plus probablement, à la chélidoine (*chelidonius maius*), plante dont Pline vantait les vertus pour la vue dans son *Histoire Naturelle*[877], un des ouvrages favoris de Boaistuau. Ainsi Chelidonius serait prince parfait, visionnaire ou annonciateur d'un royaume idéal[878]. En l'absence d'édition critique de ce texte, comme pour d'autres textes de notre corpus, nous ne pouvons approfondir l'étude des emprunts.

5e. *De la bonté et mauvaistié des femmes*

L'apparat critique établi par Richard Carr dans son édition de cette œuvre permet au contraire un dernier développement sur cette compilation. Jean de Marconville abrège en introduction du chapitre III la présentation des cinq inventions que fait Guevara dans le prologue de son *Horloge des princes*. Les exemples de discontinence d'Avilina et Thuringa semblent provenir du *Livre de Marc Aurèle*, où elles sont deux des courtisanes fréquentées par l'empereur et à qui il adresse des lettres. Marconville donne cette source en marge lorsqu'il présente Faustine, l'épouse de « Marc Aurele le tant renommé philosophe et vaillant Empereur… » (183), expression plusieurs fois répétée car il renvoie avec insistance au propos négatif de l'empereur sur les femmes[879]. À la fin du chapitre XXII, l'énumération des hommes malheureux en ménage est empruntée au *Livre doré de Marc Aurele*, à laquelle Marconville ajoute le nom de Socrate et qu'il introduit par « Marc Aurele cognoissant l'humeur des femmes disoit que » (199). L'empereur est donc cité comme expert en la matière : « Mais qui n'aura faict experience de la mauvaistié des femmes, lise ce que Marc Aurele en a escrit » (202) à propos notamment des langues venimeuses des femmes, sujet traité dans les lettres de l'ouvrage de Guevara[880]. Marconville clôt son ouvrage sur une déclaration de l'empereur qui rappelle le réquisitoire contre les femmes de *L'Horloge des princes* (livre II, chapitre 15) :

> Et cela me donne occasion de mettre fin à ce propos par le dire de Marc Aurelle (autant sage Philosophe au sçavoir, comme juste Empereur au gouverner) lequel souvent s'escrioit, disant : O

[877] À trois reprises : VIII, 98 ; XXV, 89-90 ; XXV, 142.
[878] « La vie et la carrière de Pierre Boaistuau », *in* Pierre Boaistuau, *Histoires tragiques*, éd. Richard A. Carr, Paris, Champion, 1977, Introduction, p. XIX.
[879] On trouve aussi « Marc Aurele (autant renommé Philosophe que vaillant Empereur) » (135).
[880] « Mais (comme disoit marc Aurele) toutes les bestes venimeuses ne tiennent tant de venin respandu en tout leur corps, comme une mauvaise femme en tient en sa langue » (204).

> femmes […] il n'y a point d'autre mort que d'estre avec vous, et n'y a point de vie heureuse que de fuir vous autres. (208)

La source pourrait aussi être la parodique *Louange des femmes* éditée en 1552, qui contient une « Responce de Marc aurele Empereur et eloquent orateur sur la question a luy faicte par les dames amoureuses de Rome sest a savoir, de quoy, par qui, ou, quand, qui, et comme se sont faictes les premieres femmes ». Il s'agit là d'une traduction partielle du chapitre du *Livre de Marc Aurèle* intitulé « Carta embiada por Marco emperador a las enamoradas romanas », et qui contient une lettre de l'empereur fréquemment exploitée dans la deuxième partie de *De la bonté et mauvaistié des femmes*. Marconville en appelle à l'autorité du « commentateur de l'Androgyne de Platon » (134) a propos du « sexe tant fragil, variable, inconstant, imparfaict et muable » qu'est la femme, égarement de la nature dont Platon ne savait pas si elle devait être rangée parmi les animaux raisonnables ou les « bestes brutes » (135). Il reprend ici les mots de Rondibilis dans le *Tiers Livre* de Rabelais, qui figuraient dans la lettre-préface « à honneste et vertueuse dame, Coelie de Romirville » de *La Louenge des femmes*[881], un des rares textes qui attribue ces propos à un commentateur de Platon et pas au philosophe en personne. Après l'énumération de la fin du chapitre XXII, il transcrit plus ou moins fidèlement l'épigramme VIII de cette compilation[882]. Dans le chapitre suivant, à propos de l'opinion de Marc Aurèle, Marconville copie encore les tercets du sonnet initial et l'épigramme XIII de la *Louenge des femmes*[883].

Il s'inspire aussi plusieurs fois des *Diverses leçons de Pierre Messie* (Pedro Mexía) traduites par Claude Gruget, en abrégeant considérablement le texte, comme pour l'exemple de Marie, reine d'Aragon, qu'il lui emprunte. À propos des Amazones, il renvoie aux autorités qui y sont citées dans le chapitre 10. De même, il reprend pour les Sibylles le long chapitre 33 du livre III qui y est consacré, et propose d'en parler « succinctement, attendu que Lactance, Eusèbe, Sainct Hierosme, Orose, et autres doctes personnages les ont mieux celebrées par leurs escrits que je ne pourrois, je n'en tiendray long propos » (85). Il cite là les sources de sa source, en la résumant[884]. Au

---

[881] Lyon, Jean de Tournes, 1551, p. 3.

[882] « Epigrammes touchant tous les mœurs, conditions, & natures des femmes » : « Car l'epigramme dit que le bœuf est né au labeur de la terre, l'autour au vol, le leverier à la chasse, l'asne au fardeau, le cheval à la guerre, le singe à donner plaisir, la poulle grasse à la cuisine, l'homme à vertu et honnesteté, la femme à fraude et meschanceté » (199).

[883] « Plus que la mer, femme esmue peult nuire:/ Plus que le feu, bruler et consommer:/ Plus qu'indigence, à tout malheur conduire:/ Plus que la guerre, abatre et assommer:/ Plus que la mort, mal faire, et bien estruire:/ Pis donq la fault, que tous ceux là, nommer », et « Faire finesse, follier,/ Faulser foy, flatter, fol lier:/ Fienter, friander, fouiller,/ Feindre, fascher, filer, fouler,/ Farder son corps, son lict deffaire,/ Est tout ce que femme scet faire », cité par Carr, *op. cit.*, p. 203 en note 1.

[884] Pedro Mexía, *Les Diverses leçons de Pierre Messie*, trad Claude Gruget [1552], Paris, Mathurin Prevost, 1556, 428 v° : « Tant d'Historiens Grecs et Latins escrivent d'elles, que ce sera le meilleur d'en

début du chapitre XV sur Jeanne la papesse, Marconville fait court et renvoie encore à ceux qui ont raconté l'histoire dont il emprunte les noms au même texte : Platine, Sabellique et Volaterran[885]. Il y ajoute « Bergomense liv. II », c'est-à-dire Jacopo Filippo Foresti (dit Jacques de Bergame), auteur de l'*Opus de claris selectisque plurimis mulieribus* publié dans l'anthologie de Ravisius Textor en 1521[886], auteur aussi d'un *Supplementum chronicum* dans lequel Marconville puise pour l'exemple d'Hélène de Troie[887], et Boccace qui compte la papesse parmi ses femmes célèbres.

Pour la liste de femmes savantes du chapitre IX, il emprunte à Cœlius Rhodiginus (Lodovico Ricchieri) qui parle des « Mulieres in doctrinis celebres » dans ses *Lectionum antiquarum libri XXX* (livre XIV, chap. 1), et à Juan Luis Vivès dans *De institutione feminae christianae*. Marconville ne cite pas ces deux sources mais mentionne « Rhodiginus en ses leçons antiques… » (205) dans le dernier chapitre. Vivès est assurément l'une de ses principales sources. Il lui emprunte de nombreux exemples féminins comme ceux des quatre filles de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, celui de Chiomara, de Sophie. Lorsqu'il cite à propos de la chasteté les exemples des filles de Phædon et des vierges de Lacédémone (X), deux exemples de saint Jérôme, il semble puiser dans Vivès (qui transcrivait entièrement le passage dans le dixième chapitre de son premier livre, où Marconville trouve aussi l'histoire du capitaine Aristomènes qu'il traduit fidèlement). La majeure partie des exemples du chapitre XVII sur la coquetterie des femmes est également tirée de Vivès (I, 8) de même que les autorités de saint Cyprien, Aristote et Démocharès.

Marconville copie et résume aussi considérablement des auteurs de nouvelles. Les *Histoires tragiques* de Bandello, traduites par Boaistuau sont parfois littéralement copiées, comme pour l'exemple d'Ælips comtesse de Salberic[888]. À propos d'une femme espagnole, il dit que son histoire « est amplement et copieusement recitée par Bandel en ses histoires tragiques » (166). C'est ici le « Sommaire » de l'histoire V des

---

eslire les principaux, pour n'en assembler une si grande abondance. Diodore Sicilien, Pline, Solin, Servie, Marcian Capelle, Lactance Firmian, Elian, Suidas, Strabon, Marc Varron, Virgile, avec la plus saine partie des poetes, saint Augustin, Eusebe, Orose, et la plus grand part de nos historiens, escrivent et traitent d'icelles ».

[885] Bartolomeo Sacchi, auteur d'une *Vie des Papes* publiée en 1479 et traduite rapidement en Français ; Marco Antonio Sabelico dans ses *Enneades sive rhapsodia historiarum, lib. I, enn. 9* ; et Raffaello Maffei (dit Volaterranus ou Raphaël Volterran en français), auteur des *Factorum dictorum memorabilium libri IX*.

[886] Jean Tixier, *De memorabilis et claris mulieribus aliquot diversorum scriptorum opera*, Paris, Simon de Colines, 1521. Y figurent aussi des extraits de l'*Adversus Jovinianum* de saint Jérôme et des textes de Volterran.

[887] « Jacques de Begome est autheur en ses livres du supplement des Chroniques, que ladicte Helene… » (207).

[888] Voir la page 97, et comparer avec *Histoires tragiques* traduites par Pierre Boaistuau, éd. Richard A. Carr, Paris, Champion, 1977, p. 9.

Histoires tragiques qu'il résume, où il trouve cette référence ainsi que l'énumération du chapitre XIV sur les maux provoqués par les femmes. Sur l'impudicité des femmes (chap. XX), il utilise le chapitre XXI des *Histoires Prodigieuses* rédigées par Boaistuau sur les « amours prodigieuses » pour sept exemples, ouvrage auquel il emprunte aussi l'exemple des femmes d'Italie citées par Augustin et celui de la sorcière de Pavie. C'est seulement vers la fin de l'ouvrage que Marconville reconnaît « ce grand vaisseau d'erudition Pierre Bouaistuau seigneur de Launay » (171), comme une de ses principales sources. Pourtant, la manchette du début du chapitre XIX ne renvoie ni aux *Histoires tragiques* qu'il a traduites ni à ses propres *Histoires prodigieuses*, mais « Au traité de l'excellence de mariage » où il traitait, selon Marconville, des « excellences des femmes » (171).

Marconville puise encore chez des auteurs contemporains cosmographes ou géographes. « Sebastien Munsthere en sa cosmographie » (184), déjà cité à propos de Cunégonde[889], est la source avouée de l'exemple de Marie d'Aragon, femme de l'empereur Othon III, et de celui de la femme de Crescence, maîtresse d'Othon 3 (191). L'exemple des femmes de l'Antarctique en conclusion du chapitre XIV est développé dans *Les Singularitez de la France antartique* (1558) d'André Thévet qui a écrit la préface de son *Recueil mémorable*.

Dans le chapitre XIV, Marconville cite enfin de façon imprécise et inexacte plusieurs autorités confirmant la malice des femmes dont Codrus (Antonio Urceo) et les légistes « Bartole et Accurse ». L'histoire du pape Jean XXII qui teste la curiosité d'une abbesse vient probablement du *Tiers livre* de Rabelais (chap. XXXIV), mais Marconville a pu aussi la trouver dans les *Controverses* de Drusac ou dans les *Sermones discipuli de tempore et de sanctis* de Johann Herolt, édités de nombreuses fois entre 1474 et 1541, et que Drusac mentionne dans ses sources. Peut-être aussi emprunte-t-il aux *Apophtegmes* d'Érasme l'exemple de Phryne qui vient d'Athénée de Naucrate, et à ses *Adages* celui des femmes de Thessalie. Il dit tirer celui de la femme d'Hormisda du *De honesta disciplina* de l'humaniste italien Pietro Crinito[890] (1554).

Parmi les historiens, Marconville utilise les *Chroniques* de Robert Gaguin dans son chapitre VIII pour les histoires de Berthe, Nigegonde, Clotilde et Jugulde, mais ne le cite que la deuxième partie à propos de l'exemple de Claude qui a fait des effigies de Cire pour faire mourir Charles de Valois : « Gaguin recite d'une effigie de cire… »

[889] « Mais je feray fin de ce propos par une histoire non moins prodigieuse que la precedente, laquelle est recitée par Munsthere en sa Cosmographie, et Crantius ès Annales d'Almaigne, d'une vertueuse Princesse nommée Gunegonde… » (107)

[890] « Crinit recite… » (112), dans son *De honesta disciplina* (1554) lib. XVIII, cap. 1 (éd. Carlo Angeleri, Rome, Bocca, 1955, p. 355).

(191), puis en manchette, face à l'exemple de la tromperie de Frédégonde dans le chapitre XXII. L'histoire de Fredegonde développée dans le chapitre sur la cruauté (XVIII) lui vient de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, celle de Brunehaut de Denis Sauvage qui détaille sa malice dans *Les Croniques et annales de France*. Il ne mentionne pas ses sources mais précise tout de même « pource que les annales sont toutes pleines de leurs cruautez, je me deporte d'en parler plus avant » (170). Nicole Gilles, à qui il emprunte l'exemple d'Agnès Sorel, consacre en effet tout un chapitre de ses *Chroniques* au sujet[891]. Lorsqu'il allègue la « loy Voconie » qui « ordonna que jamais femme ne succederoit au Royaume ny à la couronne de France », Marconville semble s'appuyer sur le traité de Postel sur *La loy Salique* (1552) pour les explications selon lesquelles « ceste loy appellée Salique, ou mieux et plus proprement Gallique » « a esté gardée par Pharamond, mais aussi par Clovis, Charlemaigne, et tous les autres Roys qui leur ont succedé » (137).

Il utilise encore *Les tres-merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde* de Guillaume Postel (1553) dès la fin du premier chapitre, lui emprunte des exemples comme ceux de Luigia Sigea et Isabella Rosera, et des arguments, mais ne le cite pas avant son chapitre VI alors qu'il utilise au début du chapitre et à la fin, comme déjà il l'a fait dans l'ouvrage, « celuy qui a escrit de nostre temps les tresmerveilleuses victoires des femmes du nouveau monde » (79). Marconville emprunte la plupart des exemples de son chapitre XX sur la discontinence au chapitre 63 du *De incertitudine et vanitate scientiarum* de H. C. Agrippa qui y traite des « De arte meretricia »[892]. Alors qu'il mentionne « Sainct Hierome escrivant contre Jovinian » (204) dans le dernier chapitre sur la malice des femmes, les exemples de Livia et Lucilia, indiquent que Marconville suit plutôt la fin du chapitre 71 du *De incertitudine* d'Agrippa, où se trouvent ces exemples avec le même renvoi au texte de saint Jérôme. Enfin, il évoque, à la fin de son chapitre XXI sur les sortilèges, le chapitre XXXVI de son propre *Recueil memorable d'aucuns cas merveilleux* : « pource que nous en avons amplement parlé en nostre traicté des cas merveilleux… » (194).

*

Les auteurs des textes du corpus recourent ainsi massivement à des traditions et à des auteurs qu'ils pensent propres à servir les idées qu'ils défendent et à les faire accepter plus facilement à leurs lecteurs et lectrices. Nourris des grands textes de la culture chrétienne et classique, familiers de la tradition didactique et humaniste, insérés

[891] « Des inhumanitez que faisoit faire la Royne Brunelault » (f. 34 v° de l'édition de 1573).
[892] Leonce, Vénus, Rhodope, Thaïs, Sempronia, Iole, Omphale, Chryseide, Circe, Virginia et Cléopatre, Julia.

dans les controverses de leur jeunesse et de leur temps – qu'elles portent sur la littérature ou sur les mœurs –, ils puisent à plein bras dans les œuvres à leur disposition. Si certains sélectionnent attentivement les veines les plus aptes à soutenir leurs propos, d'autres font feu de tout bois pour muscler leur démonstration, n'hésitant pas à plagier des œuvres existantes sans toujours le reconnaître. Comme la majorité des auteurs savants de cette époque, ils s'appuient sur le savoir accrédité et citent avant tout les auteurs reconnus par la tradition doctrinale. Mais bien d'autres sources affleurent sous leurs plumes : œuvres assimilées mais non assumables dans les ouvrages didactiques et édifiants, œuvres parvenues jusqu'à eux à travers un maquis de lectures et de commentaires, livres sans grande valeur trouvés dans les boutiques des libraires et bien entendu non citables, traités de « collègues » opportunément utilisés…

Si les idées de ces auteurs sont parfois bien difficiles à démêler, si leurs discours sont parfois bien contradictoires, ils le doivent certainement – autant qu'à la variété des époques et des lieux où ces discours ont été produits – à l'accumulation de ces strates si diverses, et à la commune révérence de ces lettrés envers les mieux reçus des textes, d'où qu'ils proviennent.

D- L'ENGAGEMENT DES AUTEURS DANS LES PÉRITEXTES QUI LEUR REVIENNENT

Conçus pour mettre en valeur l'auteur et son œuvre, voire le traducteur et son travail, les péritextes qui les présentent visent aussi à expliquer la teneur des ouvrages et les intentions qui ont présidé soit à leur écriture, soit à leur mise à la disposition du public francophone. C'est à ces déclarations d'intention qu'est consacrée la dernière étude de cette partie, non seulement parce qu'elles font partie des « seuils » par lesquels lecteurs et lectrices entraient dans les œuvres, et qu'elles contiennent des messages y préparant, mais aussi pour pouvoir vérifier, dans la dernière partie de cette thèse, si les intentions affichées là concordent avec ce que disent les textes eux-mêmes.

Pour étudier l'engagement des auteurs et des traducteurs dans leurs œuvres et leurs sujets, on s'intéressera tout d'abord à leur posture énonciative. On s'attachera ensuite à leurs déclarations d'intentions, pour enfin tenter de repérer le ou les types de lectorats qu'ils visaient.

1. LA POSTURE ÉNONCIATIVE

La plupart des œuvres de ce corpus, on l'a vu, sont précédées de textes où soit l'auteur, soit le traducteur, soit l'éditeur évoque son travail. La manière dont ils se présentent fait partie des stratégies élaborées afin d'emporter l'adhésion de leur auditoire. Dans la *Rhétorique*, Aristote distingue plusieurs *ethè* : le bon sens, la vertu et la bienveillance[893]. Ces postures sont assez éloignées des préoccupations de nos auteurs, davantage préoccupés par d'autres démonstrations, en lien soit avec leur statut social et la dignité qu'il leur confère, soit avec le sujet qu'ils abordent, et qu'ils savent hautement controversé. Certains mettent en valeur leur qualité d'homme d'Église, d'autres leur valeur en tant qu'intellectuel et savant. Certains insistent sur les liens qu'ils entretiennent avec les plus hautes sphères de la société, où leurs talents sont reconnus. Quelques-uns mettent en avant leur expérience du sujet sur lequel ils se positionnent, tandis que d'autres encore, *a contrario*, affirment qu'ils transcrivent seulement des expériences ou des propos qui ne leur appartiennent pas.

[893] Livre II, chapitre I « Comment on agit sur l'esprit des juges » (Aristote, *La Rhétorique*, éd. Michel Meyer, trad. Charles-Émile Ruelle, Livre de poche, 1991, p. 182). Il s'agit de la « phronesis » (avoir l'air pondéré), de l'« eunoia » (donner une image agréable de soi) et de l'« arétè » (se présenter comme un homme simple et sincère).

1a. La sagesse et le travail des religieux

1a1. Le rédacteur du *Doctrinal de sapience*

On a vu que le second et dernier rédacteur de ce texte s'y présentait, dans ses derniers chapitres, en évoquant le premier rédacteur, Guy de Roye, mais sans dévoiler son identité (« Lexcusacion de celuy qui fist ce livre » ; « La complainte de celuy qui fist ce livre »). Le *topos* d'*humilitas* est ici omniprésent. « Vous qui lisez ou ouyez lire ce livre ne le layez [*ne l'ayez*] pas en despit/ pour ce quil a este fait compile & escript de moy homme pecheur & qui moult peu scay » (hvi). Une métaphore, celle du moulin, lui permet néanmoins d'expliquer le travail de composition du texte qu'il définit comme une compilation de textes religieux :

> Car je n'ay fait que traire les parolles de ce livre de la saincte escripture des livres & traictiers des sains docteurs & des maistres auctorisez & les ay joinctes les unes aux aultres/ il ny a riens du myen que la pein que jay eu en retournant les livres. (hvi)

Si le rédacteur s'efface, c'est donc pour mieux donner à voir la matière. Il ne se prive pourtant pas d'aller lui même dans le sens des enseignements qu'il délivre. Ainsi, à la fin du second chapitre, dissertant sur le paradis et l'enfer, il encourage les bonnes œuvres et la pénitence avant le Jugement, pour obtenir la vie éternelle. Ses derniers mots renvoient enfin à la pratique de la religion chrétienne : « *In secula seculorum. Amen* ».

1a2. Jean de Vignay

Jacques de Voragine témoignait d'une modestie analogue dans sa *Légende dorée*, en dépit de son statut sans doute beaucoup plus prestigieux que le second rédacteur du *Doctrinal*, puisqu'il était archevêque de Gênes. On a vu qu'il se contentait d'expliquer la division de son œuvre en quatre périodes.

En revanche, son traducteur, « frere Jehan de Vignay », se présente d'abord comme un lettré en vue. Rappelant qu'il vient de traduire le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais à la demande de la reine de France, il vante l'importance de la tâche qu'on lui avait confiée : « je fus tout esbahy a quelle œuvre je me mectroye aprés si treshaulte et longue œuvre, comme j'avoye faicte par devant » (87). Il démontre ainsi sa capacité à traduire des ouvrages fondamentaux et volumineux, même s'il se dit aussi bon chrétien fuyant l'oisiveté, et préoccupé par le salut de son âme et de celles des autres. C'est, dit-il, ce qui l'a poussé à traduire en français « la legende des saints […] ceste legende tenue pour plus noble sur toutes aultres » (87-88). Le traducteur se présente donc non seulement comme un homme capable d'un travail savant approfondi, reconnu pour ses qualités, mais aussi comme un esprit judicieux, et comme un bon chrétien : non seulement soucieux de son salut, mais de celui des autres.

1a3. Jacques Legrand

Une grande modestie caractérise la manière dont l'auteur du *Livre de bonnes mœurs* se présente dans la dédicace à Jean de Berry : il s'y affirme « son humble serviteur frere Jacques le Grant, religieux augustin » et ajoute que « le vouloir est grant et l'ouvrage est pareil a mon povoir, c'est assavoir petit » (300). Son statut de théologien et sa renommée en tant que prédicateur semblent décidément suffire, à cette époque, pour autoriser et cautionner sa prise de parole. Il est vrai que ces hommes travaillent à la demande, et qu'ils s'adressent à leur commanditaire – ce n'est pas le lieu de se mettre en avant. C'est donc avec l'humilité attendue chez un homme de Dieu qu'il livre des enseignements chrétiens sur les vices et les vertus.

1a4. Antonio de Guevara

La posture de l'évêque est plus complexe dans les deux textes de sa plume placés au seuil de l'*Horloge des princes*. Le long « Discours de l'autheur sur le présent livre » est pour lui l'occasion d'explique que, malgré sa condition de « pauvre & simple religieux nourry de long temps au monastere » (avi v°), il a eu « la hardiesse d'escrire comme un prince doit corriger, & gouverner son royaume ». Mais le traducteur des écrits de Marc Aurèle est d'abord un savant. S'il affirme avec l'*humilitas* de rigueur qu'il désire entendre les critiques pour corriger son texte, il insiste sur le temps que lui a pris ce travail : onze ans, entre les recherches et la rédaction ! C'est dire le soin qu'il y a apporté : « Tout ce qui est escrit, a esté avecques fort grande consideration & grande diligence, regardant & corrigeant chacun parolle & sentence, tout ainsi comme si d'icelle seule d'eust despendre tout mon ouvrage » (eii v°-eiii). À la fin de ce Discours, il s'adresse à l'empereur à qui cet ouvrage est destiné : « J'ay faict ce que j'ay peu, faictes ce que vous devez » (Iiiii v°). Cette manière de parallèle entre ceux qui occupent le premier rang de la société et ceux qui en font autant du point de vue des devoirs moraux et des capacités intellectuelles se poursuit dans la suite, où il les enjoint à redoubler d'efforts dans les tâches qui sont les leurs, comme il l'a fait lui-même.

Le « Prologue » qui suit s'adresse quant à lui aux savants. On a vu qu'il y expliquait la genèse complexe de son livre, mais il n'hésite pas à revenir sur le soin qu'il a mis à traduire les textes de Marc Aurèle, tâche qui à elle seule a pris six années. Il précise aussi qu'il a corrigé les versions fautives de son ouvrage qui circulaient, qu'il y a ajouté des « dicts & sciences de plusieurs sçavans » en s'aidant de « maints docteurs & historiographes » (ov°). Il indique encore qu'il a mêlé des chapitres de son cru à « quelque epistre de Marc Aurele, ou autre doctrine de quelque philosophe » (ov°). Enfin, il attire l'attention sur ses nouvelles fonctions d'évêque, qui l'ont empêché

d'aller jusqu'au bout de son projet, c'est-à-dire de terminer le quatrième livre, « Comme le prince se doit entretenir en sa court & maison ».

1b. L'érudition des grands lettrés

1b1. Simon de Hesdin

On a vu que la dédicace de Valère Maxime à Tibère était difficilement reconnaissable dans le prologue qui ouvre les *Faits et dits mémorables*. C'est donc avant tout la posture énonciative du traducteur qui nous intéresse ici. S'installant dans les pas du grand auteur latin, connu pour son érudition, il se présente pour sa part comme un orfèvre en matière de traduction. Il attire en effet l'attention sur le fait qu'il a traduit le texte « de sentence a sentence » et non pas mot à mot, afin de rendre l'original le plus intelligible possible et « que chascun le peut entendre » (Aii v°). Souci qui est également à l'origine de ses ajouts d'exemples et de commentaires. Manière de signifier qu'une œuvre aussi ancienne n'aurait pu être abordée avec le même bénéfice sans son talent et ses connaissances.

1b2. Gratien Du Pont, sieur de Drusac

Dès sa dédicace à Pierre Du Faur, on l'a vu, l'auteur des *Controverses des sexes Masculin et Femenin* se présente comme inséré dans le milieu des hauts magistrats de la région, et, au sein de réseau, comme partie prenante de ceux qui maîtrisent divers types de savoirs, tant érudits que poétiques. Le propos dément ainsi l'humilité affichée par les formules convenues, de même que dans l'« Epistre aulx Lecteurs » qui suit, où les protestations d'incompétence et le rappel de son extraction languedocienne ne peuvent qu'être mises au compte de la coquetterie – quoique les pièces liminaires tentent de corroborer les affirmations de l'auteur quant à son manque d'assurance. Ainsi l'humilité avancée semble n'être qu'un *topos* utilisé *a contrario* pour mettre en avant le talent du lettré qui livre son œuvre au public. La liste des *errata* à laquelle il renvoie, et qui se trouve placée juste après l'épître, dément du reste à nouveau le propos de modestie, soulignant au contraire et la maîtrise des langues qui est la sienne, et le contrôle de l'auteur sur son œuvre. Messages que les diverses pièces liminaires des lettrés célèbrant son talent et son œuvre viennent renforcer aussitôt, et que l'œuvre ne fera que confirmer.

1b3. Francesco Patrizi

On se souvient que Gilles d'Aurigny n'a pas transcrit intégralement les passages où l'évêque de Gaeta se mettait en scène dans les deux ouvrages qui servirent à bâtir le *Livre de police humaine*. Dans ce qui en reste, soit les deux « proemes » qui

introduisent chaque livre, l'auteur ne met pas en avant son statut de dignitaire ecclésiastique. Il se positionne avant tout comme un lettré. Dans le « proeme de l'epistre de Françoys Patrice, natif de Sene en Italie » qui figure au début du premier tome du *Livre de police humaine*, il évoque les multiples emprunts que les auteurs se font les uns aux autres, et il s'en justifie tranquillement, montrant sa familiarité avec ces questions :

> La coustume de tous escrivains est, de mesler les choses d'autruy avec les leurs : afin qu'ilz escrivent œuvres plus certaines, & qu'on les lise plus aggreablement & joyeusement. […] le fruict qui vient de lire, est ensuivir ce que nous approuvons en autruy : & de que nous esmerveillons entre les dictz des autres, le convertissons en nostre usage, par translation convenable & opportune. (Aaviii)

Ainsi Strabon a-t-il emprunté à Homère, comme l'a fait Virgile (qui a aussi pris des sentences chez Hésiode, Apollonius et Théocrite), Cicéron à Platon, et Démosthène et Quintilien à Cicéron. « Ce n'est point chose nouvelle, ne hors d'usage, que tous autheurs, tant Grecz que Latins [aient] manifestement converty l'ouvrage d'autruy à leur propre » (Aaviii). L'essentiel selon lui est de citer ses sources : « C'est le tout d'un cœur bien congnoissant, dire publicquement les noms des autheurs qu'il imite en ses escriptz, & desquelz il a prins » (Aaix). D'ailleurs, selon Pline, c'est une « honte noble & liberale, [que de] publier [les noms] par lesquelz nous sommes instruictz », et c'est impératif pour ne pas être considérés, selon Thalès, comme « larrons & frustrateurs de l'honneur d'autruy[894] ». Dans le second « Proesme de l'espitre », celui qui est placé en tête du tome II du *Livre de police humaine*, Patrizi poursuivait dans cette direction, en dissertant en outre sur un sujet plus politique : le lien entre sagesse et gouvernement.

1b4. Jean Leblond

Pour sa part, le traducteur de l'œuvre va dans le même sens que l'auteur traduit – au-delà de l'humilité qu'il montrait dans sa dédicace à Claude d'Annebault. Cependant, plutôt que d'attirer l'attention sur son talent, il choisit de mettre en exergue la modernité du courant dans lequel il s'inscrit, avec tous ceux qui appellent à écrire des œuvres en français capables de contribuer à accroître la « noblesse » de la langue. Adoptant la posture d'un théoricien, il défend les traductions de l'accusation de répandre des idées dangereuses qui mènent à commettre des péchés, ou bien de diffuser des histoires lascives ou scandaleuses. Il apporte ainsi un poids supplémentaire, tant au discours traduit qu'à son propre travail, implicitement présenté comme visant plus haut qu'une simple traduction.

[894] Le proème se clôt sur un dit de Thales. Ayant enseigné une invention à propos du soleil à Madrinus qui veut le remercier, il lui dit : « Ce me sera suffisante deserte, si tu n'attribues point ce que je t'ay apprins à toy, & si tu publies que je suis inventeur de la chose » (Aaix v°).

1b5. Pierre Boaistuau

Cet auteur a également façonné sa posture dans les diverses éditions de l'*Histoire de Chelidonius* où apparaît le *Traité de l'excellence & dignité de mariage*. Dans la première, il se présente comme un serviteur de François de Clèves mais surtout comme un grand lettré qui a consacré « la plus heureuse partie de [s]on aage à l'estude des loix Civiles, & autres bonnes lettres » avant de se retirer à Paris « pour mettre la derniere main à [s]es estudes » (aii v°) et étudier la langue grecque. La fiction élaborée autour de ce texte, qu'il dit avoir traduit du latin et attribue à un auteur méconnu dont il s'approprie la découverte et vante les talents, lui permet de se positionner comme un traducteur humaniste participant à la redécouverte et à la diffusion du savoir des Anciens. L'ouvrage en question méritait à son avis « l'un des premiers lieux entre tous les auteurs Grecz & Latins qui ont traité semblable sujet » (aiii v°) tant pour « la proprieté de la diction, & majesté des sentences » que pour les innombrables « histoires Grecques & Latines, sacrées & prophanes » recueillies parmi « la fleur de ce que tous les meilleurs historiens ont escrit depuis la creation du monde jusques à nostre temps. » (aiii v°). Cette louange du supposé auteur s'accompagne d'une insistance sur son travail de traduction, qu'il dit difficile, en raison des nombreuses citations qui étaient tronquées et devaient être rétablies. Découvreur de génies méconnus, traducteur de talent, il est aussi un auteur avisé, puisqu'il joint à son institution des princes quelques opuscules de sa plume, dont un sur le mariage en guise de dernier chapitre. Le présentant, il n'oublie pas de signaler qu'il prévoit encore d'écrire sur « l'origine de noblesse » (avii) et de consacrer le reste de sa vie à « faire fructifier le talent qu'il a pleu à nostre Seigneur [lui] donner » (avii).

Dans les éditions suivantes, où les dédicataires changent, la fiction demeure, ainsi que les fleurs lancées au prétendu auteur de l'histoire prétendument traduite. Aidé par quelques lettrés dont les textes corroborent ses dires et les appuient de leurs louanges, Boaistuau continue de construire de lui cette image de lettré aux multiples talents et respecté de la communauté des gens qui comptent. Autant de preuves de l'autorité de Boaistuau, et de raisons de le suivre dans les propos qu'il défend – notamment sur le mariage.

1c. Les relations mondaines des auteurs

1c1. L'auteur du *Doctrinal des filles*

L'auteur du *Doctrinal des filles* affirme à la fin de ses vers moralisants qu'il n'a pas fréquenté l'Université – « Maistre ne suis en nul degre » (strophe 32, 3v°) – et

avertit les jeunes femmes contre les dangers représentés par les hommes de Dieu – « Fille hors mys confessions, Seullette ne parlez a prestre (strophe 13, 3). Il semble indiquer là qu'il n'est pas un religieux mendiant, confesseur de demoiselles ou de dames, mais un poète fréquentant la cour dont il peut décrire les dangers pour les jeunes femmes.

1c2. Baldassare Castiglione

Castiglione se présente lui-même comme courtisan lorsqu'il explique les circonstances de rédaction de son œuvre dans la dédicace à Miguel Da Silva. Il était alors au service du Duc d'Urbin, François Marie Della Rovere et entouré des grands personnages de la cour dont les noms célèbres et connus du public ancrent l'œuvre dans un milieu de référence qui cautionne son contenu. Castiglione dit en effet de son *Courtisan* qu'il rassemble les discussions des plus grands personnages de la cour d'Urbin pendant quatre veillées, à des dates précises. Il explique qu'il a choisi cette forme pour répondre à la commande d'Alfonso Ariosto qui lui demandait de décrire les qualités d'un bon courtisan, et « à fin que vous congnoissiez ce qu'ont creu & jugé de cecy, personnages dignes de grande louange au jugement desquels, en toute chose, on se pouvoit indubitablement tenir » (4).

1c3. Gabriel Chappuys

Cette position se retrouve dans la dédicace du traducteur du *Parfait Courtisan*. S'adressant au grand prévôt de France, il évoque « la faveur & amitié » qu'il lui a déjà montrées, et affirme vouloir lui témoigner « l'affection que j'ay à vostre grandeur pour me revancher aucunement de la grande courtoisie qu'il luy a pleu user en mon endroit » (2). Ces liens mis en valeur, en célébrant Nicolas de Bauffremont comme grand homme de cour, Chappuys réhabilite et le personnage du courtisan face à l'acception alors péjorative du terme, et la vie de cour alors en butte à des attaques, notamment de la part de la clergie. L'adjonction de l'adjectif « parfait » au titre valorise les qualités des courtisans exposées dans le texte italien, mais aussi la traduction qu'il en donne. En écho à l'épître liminaire de Jean de Boyssières qui célébrait ses talents de traducteur, il dit avoir été sollicité pour faire une traduction du *Courtisan* meilleure que les autres : « s'il eus testé traduit en nostre langue au gré d'un chacun, je ne me fusse pas amusé à ce faire » (4) déclare-t-il. Par conséquent, en même temps que l'image de la vie de cour, il rétablit aussi s'il en était besoin l'autorité de l'auteur qu'il traduit.

1c4. Nicolas de Herberay des Essarts

L'écrivain de cour Diego de San Pedro dédicaçait le *Petit traité d'Arnalte et Lucenda* aux dames de la cour d'Isabelle la Catholique et se présentait comme un

humble serviteur des dames. Son traducteur adresse le texte « Aux dames de la court » françaises, qu'il qualifie de « Dames vertueuses ». Herberay des Essarts s'affiche donc lui aussi comme un écrivain de cour au service des dames, mais il insiste aussi sur ses liens avec ce milieu en se présentant comme un proche de Mellin de Saint-Gelais, aumônier de François Ier et chargé de la librairie royale du château de Blois dans son poème liminaire intitulé « Envoy par l'autheur au seigneur de Saint-Gelais, Abbé du Reclus, son bon seigneur et singulier amy » :

> Petit Livret, sçais-tu que tu feras,
> Pour trouver grace envers tous bons espritz ?
> A Saint Gelais premier t'adresseras,
> C'est une Perle entre les mieux apris.
> S'il te reçoit, tu auras los et pris
> […] Mais tous loueront, toy et l'invention.

1c5. Juan Luis Vivès

De même, la dédicace originale de l'*Institution de la femme chrestienne* à Catherine d'Aragon, reproduite en français dans la plupart des éditions du texte, présente son auteur comme un éducateur et pédagogue reconnu par les plus hautes sphères de la société, puisqu'il est au service de la reine d'Angleterre, et assez proche d'elle pour être chargé de l'instruction de la princesse Mary. Vivès est donc reconnu comme un grand lettré, un humaniste qui connaît les anciens auxquels il fait de très nombreuses références dans sa dédicace.

1c6. Pierre de Changy

Le traducteur de Vivès est quant à lui mis en valeur par plusieurs courtes pièces liminaires qui le décrivent comme ancien guerrier revenu de campagne et assez savant pour avoir traduit Pline et être soutenu par plusieurs lettrés qui célèbrent son talent. La genèse de sa traduction – l'ouvrage lui a été apporté de la bibliothèque d'un conseiller à la cour, par son fils avocat à Dijon et docteur en droit – affiche également les liens de Pierre de Changy et de sa descendance avec le milieu des juristes de Dijon. Enfin, dans la dédicace qu'il lui adresse, lui-même se présente comme un père soucieux de l'éducation et de la vertu de sa fille, car elles lui permettront de faire un bon mariage, sans doute dans ce milieu.

1c7. Jean de Marconville

Dans sa dédicace à l'une des filles de Jacques Courtin, seigneur de Cissé et bailli de Perche, Jean de Marconville évoquait les grandes dames sur lesquelles la jeune fille pouvait prendre exemple dans son entourage. Seigneur bien établi au cœur d'un réseau influent de la noblesse provinciale, il montrait ainsi qu'il fréquentait assez les notables de sa région pour connaître leurs épouses et leurs filles. En outre, il présentait *De la*

Bonté et mauvaistié des femmes comme une œuvre de compilation et disait suivre humblement le modèle de plusieurs historiens qui avaient recensé les actes vertueux et vicieux des humains pour donner de bons et de mauvais exemples. Il mêlait donc la posture du lettré, celle du moraliste et celle du noble, dont les fréquentations mixtes et respectables participaient à l'autorité de son texte sur les femmes.

1d. L'expérience du mariage et des femmes

1d1. Mathieu le Bigame

Les *Lamentations* de Mathéolus sont un témoignage écrit à la première personne dont la caution est la mauvaise expérience de l'auteur en matière de mariage et qui autorise sa prise de parole anti-matrimoniale. Les 110 premiers vers, que nous avons considérés comme les préambules du traducteur (v. 1-82) et de l'auteur (v. 83-110), où leurs postures se confondent, confèrent autorité à celui que le traducteur nomme « maistre Mahieu » (v. 33). Jean Le Fèvre insiste sur les qualités de l'auteur qu'il traduit – « Sage homme fu et authentique » (v. 39) – et la nécessité de publier son œuvre pleine de « beaux vers » et de « belle rhetorique » (v. 51-52). Dans les premiers vers traduits de l'œuvre originale, Mahieu s'adresse à son œuvre et lui demande de publier partout son cas, d'exposer à tous les raisons de ses lamentations. Il se présente donc comme un cas exemplaire, mais un contre-modèle dont l'expérience peut éviter aux autres de faire les mêmes erreurs.

1d2. Plutarque

La dédicace des *Préceptes de mariage* célèbre le mariage de Pollianos et Eurydice à l'occasion duquel Plutarque leur offre ce traité. La position magistrale du grand philosophe face au couple des dédicataires autorise donc implicitement une parole d'autorité, des conseils et injonctions. En outre, pour les lecteurs du XVIe siècle, la considération dont jouissait Plutarque ne pouvait qu'encourager la lecture et l'application des préceptes regroupés dans le plus célèbre traité de ses *Moralia*, d'autant que la lettre du grand philosophe adressée à son épouse, connue du public, permettait de reconnaître Plutarque comme un homme ayant lui-même fait l'expérience d'un heureux mariage.

1d3. Diego de San Pedro

Le lien de San Pedro avec les dames de la cour, souligné dans la dédicace, permet de donner autorité à son écrit, mais la posture d'humilité qui est la sienne est redoublée par la fiction qu'il met en scène et annonce dès la dédicace. Suite à ses mésaventures amoureuses, Arnalte lui aurait demandé de transcrire son histoire et de la

rendre publique pour que son expérience serve aux autres. La posture principale de San Pedro est donc avant tout celle d'un transcripteur mettant à la disposition du public, « plus pour la necessité et mandement d'autrui que de [s]on gré », un contre-exemple qu'il fait passer pour une histoire réellement vécue et dont la fin malheureuse doit servir de leçon aux lecteurs et aux lectrices.

1e. Les connaissances multiples des narrateurs-scripteurs

1e1. L'auteur des *Évangiles des quenouilles*

On a vu que le prologue de cette œuvre met en scène un clerc ayant « autreffois, en autres matieres […] escript des dames fort a leur honneur » (78), sommé d'accepter la demande des fileuses et d'assister à leurs assemblées de la semaine pour retranscrire leurs évangiles, c'est-à-dire les enseignements qu'elles vont s'échanger oralement :

> a la requeste d'aucunes mes tres chieres, ay, comme cy après porrez veoir, mis par escript et en ordre ce petit traittié qui contient en soy le texte des Euvangiles des Queneules ensemble pluisieurs gloses et postiles y adjousteez et asclarciez par aucunes sages dames (78).

La mise en scène de l'intellectuel avec son matériel d'écriture et les références à ses anciens écrits en l'honneur des dames permettent d'asseoir une posture de lettré, mais non responsable du contenu du texte qu'il offre au public. Comme Gabriel Pérouse avait parlé du « face-à-face » entre culture populaire et culture savante, on peut parler ici avec Anne Paupert du « face-à-face » entre le clerc et les fileuses dans cette mise en scène de la situation d'énonciation qui oppose la culture savante, écrite et masculine à la culture populaire, orale, féminine[895]. L'allusion au grand âge du clerc et la représentation de l'aspect matériel du travail d'écrivain, avec « largement papier et enchre et plumes » (80), sont sans doute des *topoï*, mais ils prennent ici une valeur forte. L'intellectuel se présente comme voisin et ami des fileuses qui l'ont choisi pour être leur « secrétaire » parce qu'elles sont « occuppeez et empeschies », sans doute illettrées, et que, dit-il, « mieulx leur drescheroie leur euvre et concept » (79).

1e2. Guillaume Alexis

Cette posture de narrateur-scripteur est encore celle de Guillaume Alexis qui s'efface dans le *Blason des faulses amours* présenté comme la retranscription d'un dialogue entre un moine et un chevalier. Discrètement, dans la conclusion du texte, une seule réplique laisse sous-entendre qu'une expérience du religieux en matière amoureuse lui fait adopter sa position : « Vous en parlez comme sçavant » (v. 1416) lui

[895] Gabriel-A. Pérouse, *Nouvelles françaises du XVIe siècle : images de la vie du temps*, Genève, Droz, 1977, p. 22 ; Anne Paupert, *Les Fileuses et le clerc. Une étude des* Évangiles des Quenouilles, Paris, Champion, 1990, chapitre VII, « Le Clerc et les fileuses ».

dit en effet le chevalier[896]. L'expérience du moine, qui peut-être se confond avec celle de l'auteur, permettrait donc de valider ses propos.

1e3. Martial d'Auvergne

Le narrateur des *Arrêts d'amour* affirme qu'il transcrit les séances de la cour d'Amour auxquelles il a assisté en tant que témoin.

> Je les ay escrips cy après
> En la forme que l'orrés lire
> Sans y adjouter quelque chose
> Aussi retenir në oster,
> Et les prononça tout en prose
> Comme vous orrés réciter. (p. 5)

Pourtant, loin d'être un simple transcripteur, il révèle une grande expérience en matière de procès. La langue des *Arrêts d'amour* est calquée littéralement sur celle du Palais au XVe siècle, faite de termes techniques et de formules obligatoires marquant les étapes successives d'une procédure. L'auteur fait donc preuve de sa maîtrise de la langue du droit et par là même de sa qualité de juriste. En outre, dans l'épilogue, le narrateur explique qu'il a été et ne veut plus être au service d'amour à cause d'une expérience malheureuse : « Si faiz veu aux dames…/ Que plus ne serviray Amours ;/ Se je y ay mesprins, je m'en repens, Ailieurs me fault prendre mon cours./ Et quant est d'Espoir et Secours,/ Il m'ont esté trop rigoureux[897] ». Cet aveu d'homme expérimenté, affirmant que les amoureux loyaux sont les plus malheureux, ne pouvait qu'inciter les lecteurs à le croire sur parole.

2. LES INTENTIONS VISÉES

Les auteurs et traducteurs qui prennent la parole à l'orée de leur texte ne cherchent pas seulement à s'expliquer sur leur travail, à attirer l'attention sur sa qualité, à se mettre en valeur par rapport à leur dédicataire, à leur milieu, à leur lectorat. Beaucoup déclarent leurs intentions, voire se positionnent dans la vaste querelle des sexes. Ce sont ces partis pris qu'il s'agit à présent d'examiner. Nous verrons que certains prétendent instruire et distraire à la fois les grands personnages et leurs sujets, que d'autres revendiquent l'utilisation de la langue vernaculaire pour édifier le plus grand nombre, que d'autres encore revendiquent aussi des positions *pro* ou *contra* dans la querelle des sexes tout en visant l'édification du lectorat, quand les derniers se

[896] L'auteur anonyme des *Biens et des maux qui sont en Amours* reprendra ce vers, mettant en question la vie du moine. « Assez en parle par raison/ Le moyne qui fist le blason/ Intitulé faulces amours/ Mais seulement son oraison/ Ne dressa qua la desraison/ Damours et aux estranges tours/ Dont il en alegua de lours/ Je ne scay si en son vivant/ Il y avoit use ses jours/ Mais il parla comme scavant », *Le Jardin de plaisance*, f. clxxix.
[897] Épilogue, vv. 21-26, p. 221.

positionnent de façon très ambiguë par rapport à des textes qui participent pourtant clairement à cette querelle.

2a. Plaire et instruire les Grands et leurs sujets

2a1. Baldassare Castiglione

Dans la dédicace à Da , l'auteur italien expliquait qu'il voulait, avec son *Courtisan*, s'acquitter de ce qu'il devait à la duchesse d'Urbin et aux grands personnages mis en scène dans son œuvre. Grâce à leurs propos, il avait peint un modèle d'individus vers lequel les lecteurs devaient tendre le plus possible, comme l'avaient fait Platon, Xénophon et Cicéron avec les modèles de la République, du souverain et de l'orateur. Cette tâche se trouvait justifiée dans les pages adressées à Alfonso Ariosto, puisque les objectifs de ce dernier étaient rappelés. En lui passant cette commande, son ami et courtisan du duc de Ferrare Alphonse Ier lui avait demandé

> d'escrire, qu'elle est, à mon advis, la maniere de Courtiser, plus convenable au gentilhomme, vivant en la court des Princes, […] brief, de quelle sorte doit estre celuy, qui merite le nom de parfait Courtisan, de maniere que de luy defaille aucune chose. (2)

Ces messages allaient être à nouveau renforcés dans la réédition de la traduction de Chappuys sortie des presses lyonnaises de Jean Huguetan et Claude Bourcicaud en 1585 et adressée au roi. Le *Courtisan* y est présenté comme un ouvrage donnant des modèles de conduite universels, pour tous ceux qui aspirent au succès en société : « Ce Courtisan, Sire, est un vray exemplaire de soy bien informer et instituer, et un beau et riche modelle […] qui se rendra conforme à sa discipline, il est asseuré de se comporter louablement et en honneur avec tout le monde[898] ».

2a2. L'éditeur anonyme de L'*Horloge des princes*

L'épître au cardinal de Givry qui vient ouvrir les éditions de cette œuvre à partir de 1555 explique qu'elle est aussi utile aux princes qu'à leurs sujets. Si plusieurs auteurs, anciens comme modernes, lit-on, ont traité « la vraye institution du prince », c'est parce qu'il s'agit du chemin le plus court « pour maintenir les republiques en leur entier, les citoyens en tranquillité, les familles en concorde, les subjects en obeyssance, les magistrats en leur devoir, & tous les habitans du royaume en leurs offices » (aii).

2a3. Antonio de Guevara

Cette glose est fidèle à ce qu'explique l'auteur lui-même dans ce qui est présenté comme le « Discours de l'autheur sur le présent livre », adressé à Charles Quint dans l'original comme nous l'avons vu. Guevara y affirme sa volonté de faire partager sa

[898] « Au Roy. Les libraires », cité par Daniela Costa, *La Réception française du Courtisan au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 140-141.

quête de la vertu à son lectorat. Platon, rapporte-t-il, indiquait dans *Les Lois* que « celuy qui n'aura sa personne bien ordonnée, sa maison bien corrigée, sa richesse bien gouvernée, sa famille bien disciplinée, qui ne vivra en paix avec ses prochains » devra être exclu de la République (aiii v°). Il ajoute que pour Diogène les philosophes devaient « enseigner à ceux de leur République, comme ilz devoyent parler, negocier, manger, dormir, se traicter, vestir, travailler & reposer, parce qu'en ce consiste tout le bien de la police humaine » (aiiii).

Son ouvrage, écrit-il, « nous enseigne & demonstre comme nous nous devons occuper par chacune heure, & comme nous devons ordonner la vie », son « Horloge des princes nous enseigne à amender la vie » (evi v°). Il en conseille donc la lecture pour soi ou à voix haute : « Celuy qui ceste chose lira, ou orra, ne se doibt esmerveiller, mais en faire son profit » (eii). Il parle ensuite de son goût pour l'étude, de l'importance de la prudence pour se gouverner, et de la nécessité de savoir enseigner. Guevara souhaite que les princes suivent les conseils contenus dans son ouvrage dont le contenu est donc propre à les conseiller comme à punir et châtier le peuple.

Dans le prologue qui suit ce « Discours de l'autheur », Guevara insiste sur sa volonté d'édifier ses lecteurs. « Ma principale intention, affirme-t-il, n'estoit de traduire Marc Aurele, ains faire un horloge des princes, avecques lequel ilz pourroyent gouverner & guider tout le peuple Chrestien » (ov°). Cependant, « tout ce que dist & fist Marc Aurele, est digne de sçavoir & d'imiter » (Iiii). C'est la raison de son choix : toute personne lisant cette œuvre pourra en faire son miel :

> Ceux qui curieusement se occuperont à lire cest œuvre, trouveront en elle conseils tresprofitables, loix fort vives, raisons bien bonnes, dicts tresnotables, sentences fort profondes, exemples extremes, & histoires fort anciennes : car parlant au vray j'ay eu respect en ce que la doctrine fut ancienne, & le style nouveau (aiii).

2a4. Jean Leblond

D'après son traducteur, le *Livre de police humaine* vise à instruire ceux qui sont aux commandes de l'État en leur montrant leurs rôles et leurs devoirs, mais aussi les sujets du royaume sur lesquels ils exercent leur autorité. Très accessible en soi, car « succint, & plein de diversité » (Aaiii v°), sa lecture a été facilitée par la mise en page : il est « par tout semé d'estoiles, qui sont la separation desdictes matieres, & substances, pour soulager l'esprit des amiables lecteurs » (Aaiij v°). Toute personne lisant ce texte devrait en profiter : « En ensuyvant ce qui est comprins en iceluy, l'homme vivra en ce monde glorieusement en honneur & bruit, & sera guidé à fin desiree & heureuse » (Aaiiii).

Moins développées, puisque réduites au « Proeme de l'epistre » fourni à la suite de la dédicace de Leblond, les intentions de l'auteur compilé ne contredisent pas les dires du traducteur. Cependant, on a vu que le propos conservé s'attache presque exclusivement à encourager les hommes chargés du gouvernement à la sagesse et aux lectures édifiantes.

2a5. Pierre Boaistuau

Dans sa dédicace originale de l'*Histoire de Chelidonius Tigurinus, sur l'institution des Princes Chrestiens & origine des Royaumes*, le prétendu traducteur de l'œuvre vante la capacité de l'ouvrage à « reprendre & desraciner les vices » (aiiiv°) des hommes de l'aristocratie. C'est bien à cette intention qu'il dit l'avoir traduit, afin qu'ils « puissent decevoir quelques enuyeuses parties du jour avecq' fruyt & edification à la lecture d'iceluy (aiiii v°[899]). Dans « Le prologue du translateur », il appelle à la fréquentation de tels livres, précisant que les bons exemples qu'on y trouve poussent ceux qui les lisent à être « aguillonnez par la splendeur de leur gloire, à s'immortalizer, & perpetuer leurs renommées par bonnes œuvres comme ils ont fait » (11). Les mauvais, au contraire, leur servent « de mirouer, & exemple perpetuel pour guyder leurs actions, & reformer l'estat de leur vie, à fin qu'es siecles futurs, la posterité ne face le semblable d'eux » (12). Quant aux trois textes qu'il affirme être de sa plume, ils annoncent un auteur engagé au service de ceux qui gouvernent : le traité contre les flatteurs et celui sur la paix et la guerre s'adressent à eux en priorité, et celui sur le mariage évoque aussi leur responsabilité. Il y sera en effet question de trois « choses si necessaires à la principauté », à savoir : que les hommes « se gouvernent », qu'ils fuient « toutes femmes impudiques » et que les princes soient « soigneux de nettoyer leurs royaumes de telles pestes » (« Pierre Bouaistuau au Lecteur », a vii v°-aviii).

2b. Édifier le plus grand nombre – donc s'exprimer en français

2b1. L'éditeur et l'auteur du *Doctrinal de sapience*

Dans le préambule ajouté par les éditeurs à ce texte, on lit que Guy de Roye (qu'ils estiment le principal auteur) a fait transcrire cette œuvre « pour le salut de son ame & des ames de tout son peuple / & par especial des simples gens lays pour lesquelz ledit livre a este fait especialement et ordone » (aii). Renforçant ce message, les éditeurs insistent sur sa volonté de toucher un large public : le *Doctrinal*, expliquent-ils, « a este fait briefvement & grossement pour les simples gens » (aii)

[899] Je cite ici d'après l'édition princeps de 1556, récemment numérisée sur Google Books.

Tel est bien le message qui transparaît des lignes suivantes – les premières lignes du texte original, celles qui seront un jour isolées comme le « Prologue de l'Autheur ». On y lit une justification du recours aux exemples, qui « plus esmeuvent les simples gens a devocion » que les grandes autorités. L'auteur ajoute que les prêtres doivent enseigner à leurs paroissiens le contenu de l'ouvrage qui « a este translate de latin en françoys par grant conseil & deliberacion/ tant pour les simples prestres qui nentendent pas les escriptures comme pour les simples gens (aiii). L'intention est donc l'édification chrétienne de tous, car qui le lira et comprendra bien « trouvera le salut de son ame » (aiii). L'auteur du *Doctrinal de Sapience* va jusqu'à s'adresser à son lecteur à la deuxième personne :

> Entens bien ce livre depuis le commancement jusques a la fin, & vrayement tu te trouveras entaché de plusieurs pechez desquelz tu ne tadvisoyes pas, si ten confesse le mieulx que tu peulx. (hii v°)

2b2. Jean de Vignay

Jean de Vignay déclare aussi qu'il a voulu mettre la *Légende dorée* à la disposition des gens peu instruits, car « cest souverain bien faire entendre aux gens qui ne sont pas lectrés la nativité, les vies, les passions et les meurs des saints et aulcuns autres faitz notoires des temps passés ». Il a effectué cette traduction pour qu'elle soit « à la louange de Dieu et de la court célestielle », mais aussi au profit de son âme et à « l'edification de tous ceulx et celles qui ce livre liront et ourront lire » (88).

2b3. Simon de Hesdin

En écrivant les *Faits et dits mémorables*, Valère Maxime avait voulu « épargner la peine d'une longue recherche aux lecteurs qui désirent puiser des enseignements dans l'histoire[900] ». Quant au choix de ces faits et dits, il lui avait été inspiré dans un but moral et d'édification. En résumant sa dédicace à Tibère dans le prologue qui introduit la traduction, Simon de Hesdin insiste sur sa fonction édifiante : cette œuvre apprend à suivre les vertus et à fuir les vices. Il la range ainsi parmi les grands textes de philosophie morale.

> La cause finale de ce livre est de introduire toutes gens a suyvir les vertus et a fouyr les vices. Et aussi quon peust avoir legierement exemples a trestous propos pour faire le bien et pour eschever le mal. De quoy il sensuyt clerement que ce livre doyt estre mys soubz philosophie morale[901]. (Aii v°)

Pour permettre à tous d'accéder à cette œuvre, le traducteur a donc cherché à « faire [à partir] de fort latin [un] cler et entendable rommant si que chascun le peut entendre »

[900] Traduction de Pierre Constant, 1935.
[901] Éd. A. Vérard, v. 1499-1503.

(Aii v°). C'est aussi dans ce but, souligne-t-il, que des exemples et des commentaires, ont été ajoutés.

2b4. Jacques Legrand

Cet auteur déclare également ses intentions dans la dédicace du *Livre de bonnes mœurs* à Jean de Berry. Il a voulu aider chacun à « aquerir la grace de Nostre Seigneur […] bien vivre, pechiéz eschever et vertus acquerir ». Pour ce faire, il a jugé bon « d'escrire en langage commun aucuns enseignemens […] en ce petit livret » (300).

Ses intentions s'affichent aussi très lisiblement, dès les premières pages du livre, dans la mesure où la majorité des titres de la première partie de l'œuvre comportent le terme « comment » (chap. 10 : « Comment on doit vivre sobrement ») et plus généralement indiquent la manière de procéder ou les raisons pour lesquelles tel péché ou telle vertu sont positifs ou négatifs.

2b5. Pierre de Changy

Dans sa dédicace « A Marguerite, ma fille », le traducteur de l'*Institution de la femme chrestienne* de Vivès justifie son entreprise par l'utilité qu'en pourront tirer les lecteurs – et surtout les lectrices. Il trouvait « indecent », explique-t-il, que de « si bons enseignemens pour Filles, Femmes & Vefves » leur soient « occultes & mussez par tel et si hault latin a elles non entendibles » (14). S'il songe d'abord à sa fille, il pense aussi aux autres femmes de sa parenté auxquelles il pourra être transmis. Changy s'engage ainsi, comme bien d'autres, sur le terrain de l'utilité sociale et non plus seulement morale.

2c. Enseigner l'ordre du genre

2c1. L'auteur des *Évangiles des quenouilles*

Le titre de ce texte, de même que le complément d'information donné par ses rallonges dans bien des imprimés (« faittes a l'onneur et exaucement des dames »), indique d'emblée son ancrage dans la querelle des femmes. Les premières pages, qui font office de prologue, confirment d'autant plus cette impression que le scripteur y souligne à la fois « la grande noblesse des dames et les grans biens qui d'elles procedent » (77) et les railleries dont elles font l'objet : il écrit « pour obvier a teles injures et teles moqueries mettre a neant, et par contraire exauchier les dames et leurs euvangiles verifier et exauchier » (77-78). La louange des dames cède toutefois vite le pas à l'évocation de la « temeraire et presumptueuse hardiesse et outrecuidance que de voloir escripre et mettre par ordre cest euvre » (79). Certes, il s'agit encore de la sienne (sera-t-il à la hauteur de la tâche ?), mais il prévient aussitôt que les défauts de ce travail

accepté à la hâte seront à mettre sur le compte des devisantes « qui par si tres grant haste le me disoient, que loisir ne temps n'avoie aucunesfois les bien entendre » (80). La fin de ce préambule est encore l'occasion de mettre en scène ces femmes en colère : « il est tout notoire comment les hommes du temps present ne cessent de escripre et faire libelles diffamatoires et livres contagieux poingnans l'onneur de nostre sexe » (80), s'exclame Ysengrine du Glay. Mais la même Ysengrine assure le clerc que ses compagnes et elles le remercieront par un bien joli cadeau : « elles me feroient guerredonner par aucunes d'elles des plus jones et a mon chois » (81).

Cette satire ne fera ensuite que s'approfondir, à travers la mise en scène des « doctoresses » et de leurs prétentions, mais aussi à chaque reprise de parole par le clerc, dans les introductions et conclusions des soirées où il s'adresse à son lecteur à la deuxième personne. Il lui arrive même de dire son mépris, comme à la fin de la soirée du jeudi où il regrette d'être le seul homme

> Il me desplaisoit moult que compaignie d'aucun homme ne povoie avoir pour rire, car certes la maniere qu'elles tenoient estoit moult estrange et, a mon avis, il leur semblait que le monde par ces constitutions et chapitres se devoit cy après gouverner et regir par elles. (105)

La fin du texte ne fait qu'accentuer ce mépris, puisqu'il explique qu'il s'est éclipsé du banquet, où « y eut tant de raisons sans effect, qu'il n'est secretaire tant soit publique qui en eust sceut tenir le conte » (115). Ce travail, ajoute-t-il, l'a épuisé car « ce qu'elles avoient dit me sembloient choses toutes sans aucune raison ou bonne consequence, comme j'avoie au commencement pensé » (116). Il regarde fixement les fileuses pour qu'elles aient « vergoingne et honte de leur affaire qui certes estoit moult desriglé comme d'une bateille faillie et vaincue » (116). Les derniers mots qu'il adresse à son lectorat annulent entièrement la position proféminine adoptée dans le prologue : le texte produit n'est que fadaises :

> n'ayez regart a aucune chose qui dedens y soit escripte quant à aucun fruit ou substance de verité, ne d'aucune bonne introduction. Mais prenez le tout estre dit et escript pour demonstrer la fragilité de celles qui ainsi se devisent quant ensemble se treuvent. (117)

2c2. Guillaume Alexis

On a vu que les sept premières strophes du *Blason des faulses amours* peuvent être considérées comme une introduction qui pose le cadre du débat entre les deux personnages. C'est plus particulièrement dans la dernière que le sujet est annoncé, à travers la déclaration du moine. « Faulses amours, recullez vous/ De moy, que jamais ne vous voye. » (v. 82-84). Cette déclaration contenant le titre de l'ouvrage, il est clair que l'auteur est derrière ce personnage et non l'autre. Les lecteurs sont invités à assister à

une dispute où les idéaux des deux débatteurs vont être confrontés, mais ils savent déjà de quel côté se situe l'auteur dans la controverse.

2c3. Mathieu le Bigame

L'introduction aux quatre livres des *Lamentations de Mathéolus* résume bien plus clairement la position de cet auteur, puisqu'il assume son discours. Son objectif est très vite précisé : il veut dissuader ses lecteurs de se marier.

> Fay publier par toute France
> Que nul, s'il n'a ou corps la rage,
> Plus ne se mette en mariage.
> Et mesmement en bigamie !
> Mieulx vaut que chascun ait s'amie
> Qu'il se mariast pour plourer.
> Va ! si leur dis, sans demourer : (v. 100-106)

2c4. Gratien Du Pont, sieur de Drusac

On a vu que l'auteur des *Controverses des sexes* affirmait, dans son « Epistre aulx Lecteurs », vouloir plaire au public et l'inciter à l'imiter dans son travail poétique. Il est conscient de la teneur misogyne de son œuvre, mais ce n'est pas pour lui affaire de convictions profondes ni signe d'un engagement personnel dans la querelle : ce n'est qu'un prétexte à exercice rhétorique.

> Plus pour la Rythme, ce livre commencé
> J'ay, et de sorte, (que voyez) advancé
> Que pour le sens, ny des femmes mesdire
> Et qu'à mes dictz, voulsissiez contredire.
> Quand la responce, (de vous) faicte verray
> Il peult bien estre, que je replicqueray. (3e cahier, 5 v°)

Mieux : dans l'« Epistre aulx dames », Drusac se présente comme le serviteur de « toutes honneste femmes, de quelque estat et condition qu'elles soyent ». Ce sont évidemment les autres qu'il critique, et cela ne peut que leur être favorable : « En mesdisant de telle deshonnestes/ C'est hault louer, à vous qui estes honnestes » (3e cahier, 7 v°). Décrier les mauvaises femmes, c'est d'ailleurs être du côté de la vérité : « Sy le vray dys, est ce doncq mal parler » ? C'est aussi s'inscrire dans le sillage d'autorités incontestables : « Je vous allegue, les lieux, et les Autheurs/ D'où je l'ay pris, que ne tiens pour menteurs ». Drusac promet même de dire un jour le contraire de ce qu'il écrit dans ses *Controverses* – c'est dire s'il ne tient pas au fonds du propos, quel qu'il soit :

> Car vous promectz, qu'avant qu'il soyt long temps
> S'il plaist à Dieu, absouldre je pretendz
> Mon argument, en telle mode, et sorte
> Que vrayement, ains que du propoz sorte
> De mes escriptz, ne serez mal contentes

Loin de s'offusquer, les dames doivent donc admettre qu'« Ung serviteur, meilleur que moy n'avez » (3e feuillet, 8). Enfin, dans les vingt-quatre vers qui constituent le seuil de l'ouvrage, intitulés dans la table « La declaration dudict tiltre, et la Cause pourquoy l'Autheur a composé ce livre, et en quel temps », Drusac ne fait allusion à son œuvre que comme modèle de composition poétique.

Si l'on ne peut guère suivre les critiques qui adhèrent à cette neutralité, c'est-à-dire à l'éventualité réelle de la « réversibilité du dispositif rhétorique[902] », on doit, pour cette œuvre comme pour les *Évangiles des quenouilles*, souligner le fait que le déni de la vitupération des femmes, voire l'affirmation de la défense des femmes, s'offre pour bien des auteurs misogynes comme une posture inévitable. Pour aussi familier qu'il soit au monde des lettres, le simple dénigrement des femmes ne semble pas pouvoir, entre la fin du XVe siècle et la fin du suivant, s'affirmer comme tel ; ou plutôt, il ne peut pas assurer le succès d'un livre. Les ouvrages de controverse les plus appréciés se doivent de commencer par une *captatio benevolentiae* qui affirme à tout le moins que la vitupération ne concerne que les femmes vicieuses.

Cette *captatio* se maintient du reste dans les pièces liminaires revenant à d'autres lettrés – tous hommes haut placés dans la société – quoique leurs propos justifient le choix de Drusac, voire l'amplifient. Guillaume de la Perrière reprend un par un les arguments de son collègue (il a seulement voulu « deprimer que les femmes meschantes », il n'a « voulu cacher, ne pallier la verité »), et il le conseille sur la façon de répondre aux « debilles argumentz » de ceux qui diraient qu'il aurait mieux fait de forger son livre « sur la louenge des honnestes, que sur la vituperation des infames » (5 v°). Bernard d'Estopinhan félicite Drusac d'avoir tiré « au vif le pourtraict de l'abisme des abuz femenins » (7), en quoi il a « merité louenge immortelle ». Étienne de Vignalz le remercie d'avoir fait la lumière sur la vérité des femmes, et ainsi aidé ceux qui en sont captifs à se reprendre : « Pourront yceulx cheptifz [,] en la lecture de cedict Livre [,] soy rendre comme vaincuz et confonduz par raisons, auctoritez, exemples et facillement trouver moyen ou remede opportune pour yssir du perilleux et inextricable labirinthe auquel l'on entre souvent par femmes » (2e cahier, 2).

[902] Céline Marcy, *Les Controverses des sexes masculin et femenin de Gratien du Pont de Drusac : édition et étude critique*, Thèse de littérature française sous la direction de Nathalie Dauvois, Toulouse II, 2008, p. 121.

2d. Défendre et instruire les femmes

2d1. Diego de San Pedro

On a vu que la dédicace du *Petit Traité d'Arnalte et Lucenda* est adressée aux « Dames vertueuses » dans sa version française (et non aux dames de la cour espagnole comme c'était le cas dans l'original). Si cette seule adresse semble indiquer un positionnement de l'auteur en leur faveur, la présence de l'adjectif « vertueuses » introduit cependant un doute dans cette interprétation : peut-être s'agit-il moins de se placer du côté des dames ou de s'adresser à un certain milieu (comme dans la dédicace originale), que de tenir un propos moral – comme le mot « traité » semble l'indiquer. Cette piste demeure ouverte lorsque commence le récit, dans lequel l'on a vu que l'auteur demeure comme instance auctoriale. Il évoque en effet des objectifs didactiques dans sa dédicace – quoiqu'à mots couverts : j'ai espoir, écrit-il, que lesdites dames prendront « contentement, non seulement par ce que je diray, mais avecq' ce que je desire vous faire sçavoir » (3). Toutefois, il ne fait guère, par la suite, qu'expliquer que le héros dont il met en scène les mésaventures amoureuses lui a demandé de les relater. S'il a honoré sa commande, c'est assurément que lui aussi voyait dans son histoire de quoi en tirer des enseignements, donc que le texte a une dimension exemplaire. Mais rien ne dit, à ce stade, qu'il est d'accord avec ce héros.

Le héros quant à lui prend le relai de l'auteur dès le premier chapitre : il affirme qu'il espère que les dames « sçachent le mal, qu'une [lui] a fait souffrir sans raison », pour qu'« elles luy en donnent coulpe, et facent plainte de sa cruauté » (17). Le public féminin (vertueux) semble ainsi pris à témoin, et même appelé à condamner la « belle dame sans mercy » qu'est Lucenda. Pourtant, le nom de l'héroïne délivre un autre message : Lucenda connote, même pour le public français, l'idée de lumière. Le texte s'inscrirait-il dans la thématique néoplatonicienne ? Le héros serait alors celui qui n'a pas su se transformer, s'épurer au contact de la souffrance amoureuse menant à la connaissance et à l'amour vrai. Cependant, lorsque l'instance auctoriale reprend la parole à la fin du récit, aucune conclusion claire n'apparaît. Le rédacteur dit espérer que son œuvre servira à « donner passetemps » aux dames et à entretenir les « gentilz hommes qui [les] servent », en se recommandant aux bonnes grâces des premières et « à la vertu » des seconds (126).

Rien ne vient donc justifier la présence du mot « traité » dans le titre de cette œuvre, dont la teneur réelle de roman sentimental est certainement à l'origine du flou idéologique qui le caractérise. Sans doute est-ce d'abord un public lecteur de ce genre d'ouvrage qui est sollicité à travers l'adresse aux dames – le terme « vertueuses »

signifiant que ces lectures ne sont pas de nature à les pervertir, et le « traité » cherchant à accentuer ce message en direction des moralistes, qui penchent plutôt pour une opinion contraire. Ce qui reviendrait bien, *in fine*, par constituer un ouvrage effectivement positionné en faveur des femmes – sans pour autant leur offrir plus que la bonne conscience de lire des récits d'amour.

2d2. Juan Luis Vivès

Le conseiller en éducation de Catherine d'Aragon est parfaitement au clair sur les objectifs qui doivent être ceux des éducateurs de sa fille. Contrairement aux anciens et aux docteurs de l'église qui ont écrit à propos de l'« office de la femme », mais « plus pour les [les femmes] persuader que [les] informer », explique-t-il dans la « Preface ou Prologue de l'acteur » (dédicace à la reine dans la version latine), il veut les instruire et « escripre aucune chose pour l'institution de la femme chrestienne, non encore traictee » (15). Il est toutefois bien d'accord avec eux sur l'importance de la chasteté pour les femmes. Si son écrit est bref, explique-t-il, c'est que « les reigles de commandemens doivent estre succinctes et briefves, pour plus facilement les relire, comprendre et reciter » (16). Du reste, contrairement aux institutions des hommes, qui sont nécessairement « prolixes & longues, tant [ils] ont offices divers, a la maison, & dehors, en negoces privez & publicques », celles des femmes tiennent en peu de pages : « Les meurs & conditions des femmes, par petit volume peuvent avoir leurs commandemens. Dont le premier & le principal est Pudicité » (17).

Il insiste ensuite sur la responsabilité des hommes dans l'impudicité des femmes et s'élève contre les écrits masculins licencieux, dont l'*Art d'aimer* d'Ovide est le plus représentatif. Certains lui reprocheront, prévoit-il, une trop grande sévérité. Mais « la nature & exigence de la matiere le requiert », car la chasteté doit être gardée « comme la paupiere des yeulx » (17). Les « malvisans » ont toujours pris en haine les « bonnes monitions ». Saint Jérôme par exemple, qui parlait des pièges tendus aux femmes, « fut estimé des vicieux criminateur, non moniteur » (18). Vivès prévoit donc les critiques et confirme en même temps son objectif moral. Il distingue ainsi les femmes vertueuses et celles qui doivent s'amender, auxquelles il dit s'adresser avec des intentions différentes.

> Je admoneste legierement les femmes de bon vouloir de leur charge & office. Aux autres l'on parle plus avant, affin qu'elles voyent comme en ung miroir les inconveniens esquelz elles peuvent tumber pour en avoir honte & s'en retirer (19).

Il incite enfin la princesse Mary à lire l'ouvrage pour suivre l'exemple vertueux de sa mère, et élargit le lectorat à d'« autres qui vouldront apprendre & continuer a bien vivre » (20), incitant le plus grand nombre de femmes à s'instruire.

2d3. Pierre de Changy

On a vu que le traducteur de l'*Institution de la femme chrestienne* voulait mettre ce traité à la disposition des femmes non latinistes. C'est évidemment pour la clarté des conseils et des partis pris de Vivès qu'il en a grande opinion. À sa fille Marguerite, il explique que l'ouvrage lui a semblé « bon & utile pour livre domestique », autant pour une jeune femme non mariée (comme elle) que pour les autres. Il espère, lui dit-il, que « par la recordation des enseignemens d'icelluy, tu augmenteras ta vertu, tant en l'aage nubile auquel tu es de present que en autre estat, quant tu y parviendras, et qu'il sera besoing d'enseigner les autres, si tu en as charge » (p. 13-14). Marguerite pourra y trouver toute seule « plusieurs bons & utiles enseignements » (14) pour sa formation, comme d'autres lectrices, qui pourront aussi les transmettre à leur tour.

2d4. Pierre Boaistuau

Le titre même du *Traité de l'excellence & dignité de mariage* de Boaistuau annonce alors, vu la propension des misogynes à conspuer le mariage, un texte engagé en faveur des femmes. On a vu que ce traité était annoncé dans l'avis au lecteur de l'*Histoire de Chelidonius* comme le dernier des trois textes de sa plume qui suivent la pseudo traduction, et qu'à son propos Boiaistuau appelait les princes à veiller aux mœurs des hommes. Dans le contexte de l'époque, l'allusion aux « femmes impudiques » – c'est-à-dire aux prostituées – ne peut pas être prise pour une condamnation de ces femmes (généralement abandonnées à leur sort par les champions des dames). Sont ici désignées la corruption des hommes, et la complaisance des autorités, d'où l'appel aux princes à ne pas tolérer « telles pestes » en leurs royaumes. C'est bien cette position que les lecteurs et lectrices retrouveront dans le texte. Le traité se termine d'ailleurs – en même temps que l'ensemble du volume – sur une injonction à la première personne du pluriel adressée aux hommes, pour qu'ils honorent le mariage :

> recevons, honorons & maintenons le mariage avec telle innocence, pureté & sincerité de cueur, qu'il ne nous soit un jour en condemnation devant Dieu juge de noz œuvres.
> Fin de l'institution des Princes Chrestiens. (112)

2d5. Jean de Marconville

On a vu que cet auteur offrait *De la bonté et mauvaistié des femmes* à une jeune femme ayant choisi la vie contemplative et « prenant plaisir à la lecture des livres » (29), pour ses étrennes. Ce « recueil des vertus et vices des dames », fondé sur l'autorité « d'aucuns historiographes » est un cadeau judicieux : il a rassemblé les exemples des femmes célèbres pour leurs vices « afin que en lisant on entende le mespris et blasme de celles qui ont par leurs actes vilains infecté la terre ». Ces histoires de femmes méprisables serviront « de miroir et exemple perpetuel aux lecteurs pour guider et

conduire leurs actions et reformer l'estat de leur vie, et afin qu'ès siecles à venir la posterité ne face le semblable d'icelles ». À l'inverse, on pourra juger « celle là seule estre heureuse, laquelle avec raison aura peu gouverner ses sens, sans s'estre laissée emmener à ses effrenez desirs » (31)[903]. Le traité lui-même développera effectivement à l'envi ces annonces.

En outre, Marconville inclut sa dédicataire dans un cercle féminin parmi lequel on trouve Anne Brisart, dame de la Bretonnière, à qui il offrira un an plus tard *De l'heur et malheur de mariage*.

> Suivez donc la reputée sagesse et amiable douceur de ma damoyselle la Baillive du Perche, l'humilité de madamoyselle des Marais voz sœurs, et la prudence et intégrité de madamoyselle de la Bretonniere vostre voisine, afin que faciez vous quatre, un plat bien fourny de toutes les excellences qui se peuvent retrouver au sexe foeminin, que plust il à Dieu que j'eusse louanges assez dignes pour les exalter. (31)

Ces dames sont les épouses et les filles des seigneurs du Perche, elles appartiennent à la petite aristocratie provinciale qui constitue le cercle de Marconville. Il loue donc les qualités de ces dames parmi les plus en vue de sa société et se positionne en même temps comme un défenseur de l'honneur des femmes : « car si en meileure chose je ne pouvais leur faire plus grand honneur, écrit-il, je n'espargnerois ma peine pour aider à immortaliser la gloire de leur renommée » (31).

2e. S'amuser ? Le cas des *Arrêts d'amour*

L'auteur des *Arrêts d'amour* n'affiche aucun engagement clair dans son sujet. Nous avons vu qu'il fallait attendre le court épilogue de cette œuvre pour voir celui qui affirme avoir transcrit les arrêts de la cour expliquer en quoi il est concerné par le sujet de l'ouvrage : lui-même a fui le service d'amour suite à une expérience malheureuse. Dans tout ce qui précède, la dimension parodique du texte vise aussi bien les mœurs juridiques (la justice rendue par le Parlement de Paris) que les mœurs amoureuses (les conflits qui opposent les dames et leurs amants). Aucun parti pris particulier ne ressort de la lecture de ces arrêts, qui rendent plutôt compte de la désagrégation de l'amour courtois[904]. Dans les trois dernières strophes de l'épilogue, lorsque le narrateur avoue son intérêt dans l'affaire, c'est pour affirmer sa solidarité avec ceux qui ont beaucoup souffert : « Et pour ce soustendray tousjours/ Que les loyaulx sont les plus douloureux » (v. 21-28, p. 221).

---

[903] Le passage est inspiré des *Histoires tragiques* de Boaistuau « celuy seul est heureux qui avecques raison peut gouverner ses sens sans se laisser transporter à ses effrenez desirs… » (éd. Richard A. Carr, Paris, Champion, 1977, p. 23).
[904] *Les Arrêts d'amour*, éd. Jean Rychner, *op. cit*, introduction, p. XXXIX.

C'est donc la distance qui domine ici : l'auteur ne se positionne pas dans la Querelle. Certainement cherche-t-il surtout à faire rire son public, en faisant se rencontrer deux sujets qui lui sont familiers : les affres de l'amour et les travers de la justice. De quoi séduire surtout, sans doute, le monde des clercs, grand consommateur et producteur d'œuvres en forme de plaidoyers, ordonnances, jugements, droits nouveaux, requêtes, procès, testaments et arrêts ; un monde que les quelques passages où des personnages tournés en ridicule exprimaient des positions et des arguments proféminins ne pouvait qu'amuser.

3. LE GENRE DU LECTORAT VISÉ

Une dernière étude, avant d'entrer dans la chair des textes et de leurs messages, a semblé nécessaire, d'autant plus que, comme on l'a vu tout au long de ce chapitre, les intentions des auteurs et traducteurs des textes de ce corpus ne sont pas toujours explicites, et que leurs éditeurs peuvent aussi mettre leur grain de sel dans cette affaire par différents moyens. Quel lectorat visaient-ils ? Quels sont les publics qui pouvaient se sentir appelés à lire ces textes, à recevoir ces messages, ou au contraire repoussés, mal venus si ce n'est exclus de l'auditoire convoqué ? On envisagera d'abord les textes manifestement adressés aux seuls hommes, soit parce qu'ils s'inscrivent dans le camp des misogynes, soit parce qu'ils s'intéressent à l'institution des puissants. On examinera ensuite les œuvres qui étaient destinées à un lectorat mixte. Enfin, on verra qu'à une exception près, même les textes qui semblent destinés aux femmes s'adressent aussi à un lectorat masculin.

3a. L'entre-soi des clercs

3a1. Les *Évangiles des quenouilles*

Malgré la présence du mot « quenouilles » dans ce titre, qui réfère explicitement à l'univers féminin, il est clair que ce texte ne s'adresse aucunement aux femmes. L'autre terme du titre l'identifie immédiatement, on l'a vu, à la littérature parodique et misogyne, c'est-à-dire à la culture cléricale. Dès l'ouverture, du reste, les noms mêmes des fileuses, l'évocation de leurs récriminations, celle de leurs prétentions, font comprendre au lecteur qu'on va s'y moquer des femmes ; et ce n'est pas la distance grandissante que prend le clerc avec les enseignements des fileuses qui peut réorienter cette lecture au fil du texte. À la fin du volume, son apostrophe à un lectorat mixte semble même une dernière plaisanterie à l'adresse de son auditoire : « Vous, messeigneurs et dames, qui cest petit traittié lirez ou avez leut, prenez le en passe temps d'oiseuse, je voue prie » (117).

3a2. Le *Blason des faulses amours*

Que ce texte s'adresse d'abord à des hommes se déduit tout d'abord du fait qu'il s'agit d'un dialogue entre hommes, et entre hommes « signifiants » : des personnages représentant chacun à la fois un groupe social particulier (un gentilhomme / un moine) et une position particulière (pour / contre l'amour) ; débat type comme la littérature en avait souvent déjà proposés – et au sein desquels aucun personnage féminin n'a sa place. Entre eux, ces hommes parlent des femmes : « Voulez vous nous anyentir/ Et du tout femmes interdire ? », demande le gentilhomme ; « Non fais, dist il, vrayement, sire,/ Je ne vous vueil point abestir (v. 285-8) répond le clerc. Le premier représente tous les chevaliers séduits par la culture courtoise, le second les hommes avisés revenus de ces sornettes – et d'abord l'auteur. Pour finir, le ralliement du chevalier au point de vue du clerc symbolise l'unité retrouvée des hommes face au danger que représentent les femmes.

3a3. Les *Lamentations de Mathéolus*

D'entrée de jeu, c'est-à-dire dès la première centaine de vers, cette œuvre s'adresse aux hommes, ou plus exactement aux célibataires, qu'il s'agit de convaincre de ne pas se marier. C'est à leur intention que le traducteur, qui prend la parole en premier, apporte sa caution au texte qu'ils vont lire. Et c'est à eux que s'adressent à sa suite les avertissements de l'auteur sur les malheurs qui proviennent de cet état, et les conseils pour bien vivre hors de lui (« Que chascun ait s'amie »). Dans les premières pages toujours, Mathieu le Bigame continue d'interpeler cet auditoire particulier : « Venés, vous, jouvenceaus, venés/ Et de marier vous tenés ! » (v. 231-232). De fait, ce public n'est jamais perdu de vue. La solidarité masculine est par ailleurs reveniquée :

> Freres tous d'une confrerie
> Et membres de Jhesucrist sommes.
> Si est raison entre nous, hommes,
> Que l'un doit l'autre conseiller
> Et pour son profit traveiller. (798-802)

C'est au nom de cette solidarité qu'il lui arrive de s'adresser directement à son lecteur en le tutoyant : « Je t'admoneste comme frere », « Je t'aime pour toy chastier » (v. 808 et 811).

3a4. Les *Arrêts d'amour*

Même si Martial d'Auvergne, on l'a dit, ne s'inscrit pas précisément dans la Querelle des sexes, son œuvre est d'abord issue de la clergie, et c'est à elle qu'il s'adresse. Certes, les personnages alimentant les cas jugés sont aussi bien des femmes que des hommes, derrière qui les lecteurs et lectrices pouvaient se reconnaître. Et certes, le prologue, qui s'adresse aux lecteurs à la seconde personne du pluriel ne précise ni

leur type ni leur genre (« En la forme que l'orrés lire […] Comme vous orrés réciter », 5). Il n'empêche que le cadre indiqué par le titre, comme le langage parodié, ne pouvaient guère intéresser que les hommes gradués en droit et rompus à la rhétorique judiciaire. Les tournures propres à la langue du Palais, les nombreux termes techniques, devaient d'ailleurs rendre le texte difficilement compréhensible par ceux – et *a fortiori* celles – qui n'avaient pas suivi des études de droit et n'étaient pas familiers avec les chicanes des cours de justice. Les multiples éditions titrées *Aresta Amorum* et accompagnées des commentaires latins de Benoît Le Court, qui ont contribué au succès du texte, semblent davantage encore prouver qu'il était bien adressé aux clercs du Parlement, même s'il n'est bien entendu pas exclu que des lecteurs et des lectrices non initiées aient cherché à connaître le contenu de ce *best-seller*.

3a5. Les *Controverses des sexes Masculin et Femenin*

Dans sa dédicace à Pierre Du Faur, Drusac cible son lectorat en indiquant que son œuvre peut « se presenter aux yeulx des hommes vertueulx » (4). Les pièces liminaires confirment cet entre-soi masculin, en précisant son aire sociale et culturelle. Rien ne vient par la suite démentir cet horizon d'attente. Drusac affirme rapidement qu'il va défendre, non pas un sexe et l'autre, mais le seul Sexe Masculin, « Comme ung martire, soubstenant verité » (v. 557). Par ailleurs, il s'inclut dans le groupe auquel il s'adresse, en usant de la première personne du pluriel : « En noz femmes, meschans tours ne pensons » (v. 936), dit-il, non sans rappeler la position « naturelle » des hommes vis-à-vis de l'autre sexe : « Chef, desdictes femmes sommes » (v. 945). Il lui arrive même de conseiller son lecteur en la matière : « Veulx tu que femme, ce que tu vouldras face/ Je t'apprendray, le moyen sans fallace […] Sy tu les suys, fouyront t'en asseure/ Et sy leur fouytz, te suyvront, chose seure » (v. 6395-96 et 6401-2). On voit que ces conseils ne s'adressent pas seulement aux hommes mariés dans leur relation avec leur épouse, mais aussi à tous ceux qui veulent s'engager dans une relation amoureuse : là aussi, l'homme doit demeurer le maître.

Dans le troisième des quatre « Couppletz en forme de Kyrielles et aultrement interrogatoyres et responces » qui annoncent la conclusion du second livre, Drusac définit mieux encore le lectorat auquel il s'adresse : « Mes bons amys, je diz à bref langage/ Qu'à gros dangier, le corps et l'ame engage/ Celluy qu'a femme, deslivre son entente [*celui qui se fie à une femme*] » (v. 6755-57). Il s'adresse également aux hommes qui voudraient écrire à propos des femmes, pour mettre en garde ceux qui voudraient les défendre : « Aussi je prie, à tous les composeurs/ Aulx amoureulx, deviseurs et causeurs/ Que si les femmes, aulcun d'eulx veult deffendre… » (v. 1369-

71). Enfin, lorsqu'il évoque les lecteurs de son livre et leur demande de ne pas mal interpréter ses propos, c'est *a priori* encore aux hommes qu'il demande de bien comprendre son intention de ne pas dire du mal de la Vierge.

> Et pource donc, vous qui lisez ce livre
> Ou l'escoutez, tel parolle vous livre
> Que ne soyez, si tresmechans infames
> Que quand je parle, communement des femmes
> Veuillez penser, que je parle d'ycelle
> Mere de Dieu, Marie la pucelle (1361-66)

3b. L'entre-soi des dominants

3b1. Les *Lunettes des princes*

Dès les premiers vers de cette œuvre, il est clair que Meschinot parlera des hommes « Haulx et puissans, qui ont passé le pas » (strophe XV, p. 6) et qu'il s'adresse à un public masculin : « Et s'il estoit quelquun homme advis/Que follement je feisse telz devis/ Et que je n'aye de me plaindre bon droit,/ Je luy supply qu'il vienne vis a vis » (strophe VIII, p. 5). À l'instar de la plupart des historiens, il raconte des histoires d'hommes – et d'hommes entourés d'hommes : aucune femme aux côtés des grands héros de l'Antiquité (Alexandre le grand, David, Samson, Salomon…), pas davantage autour des « preux » (Hector, Godefroy, Lancelot, Geoffroy de Lusignant…) ni des ducs de Bretagne (Jean V, François Ier et Pierre II…), et toujours aucune dans l'entourage des « papes, empereur et roy » (strophe LXIV, p. 24). Quand Dame Raison explique le titre de l'ouvrage qu'elle lui offre, Meschinot précise les destinataires de son propre texte, à savoir non pas les princes seulement, mais bien d'autres hommes :

> Saches aussi que « je leur ay donné a nom les Lunettes des Princes, non pas pource que tu soyes prince ne grant seigneur temporel […] mais leur ay principalement ce nom imposé, pource que tout homme peult estre dict prince, en tant qu'il a receu de Dieu gouvernement d'ame […] combien qu'entre toutes aultres personnes celles lunettes sont tresconvenables au pape, empereur, roys, ducs et aultres grans seigneurs qui soubz Dieu ont administration et charge de grans pays et peuple. (35)

Cette analyse vient justifier les nombreuses apostrophes aux « Princes », aux « Seigneurs », aux « clerc, noble ou marchant » (v. 383), aux « gouvernans et meneurs » (v. 621), aux « Presidens », aux « Juges », aux « Lieutenans de grans barres/ Et messeigneurs des allouez » (v. 1027-28), aux « Greffiers », aux « Advocatz », au « Peuple »… Et lorsque l'état n'est pas précisé, c'est l'« homme » qui est désigné comme le destinataire du message : « Tout homme vers Force tende/ Et entende » (v. 1299-1300). La communauté masculine va ici jusqu'à impliquer Dieu : le « Créateur, qui, par sa volenté,/ A sa semblance t'a formé et domté,/ Donné royaulme, maints duché et conté » (v. 1931-33). D'où le « nous » qui rassemble cette

communauté, auteur compris : « Dieu part sa grace/ A tous nous aultres qui maintenons la trace/ De ces vertus ; prions qu'on nous efface/ Tous nos pechéz, pour le veoir face a face » (v. 2034-37).

3b2. Le *Livre de police humaine*

Ce sont également des destinataires masculins qui sont explicitement désignés dès le premier chapitre du « Livre de l'institution de la chose publicque » qui ouvre la compilation italienne traduite par Leblond. D'une part « les bons peres de famille, [qui] doibvent plus tost faire rendre compte de l'oysiveté que du travail, à ceulx desquelz ilz ont la charge », d'autre part « les gouverneurs de la chose publicque » (9), qui doivent avoir soin de l'instruction des enfants. Ce premier livre vise donc un lectorat d'hommes ayant des responsabilités au sein des familles ou des États, que le traducteur qualifie de divers titres : « De ceste sagesse icy doibt estre un chascun bourgeois fort amoureux » (chap. 2, 22 v°), « L'esprit d'un homme civil doibt estre… » (23 v°), « Bourgeois doivent estre » (35), « Un citoyen se gardera… » (75)[905]. C'est à eux tous qu'il arrive à l'auteur de s'adresser, en parlant des femmes à la troisième personne, comme dans ce passage : « En matiere de femmes, quand il est question de la choisir, croyez qu'il n'est rien plus difficile » (55 v°).

Dans le deuxième livre, « Du Gouvernement du royaume », qu'on penserait réservé au roi, l'auteur s'adresse encore aux « citoyens » qui doivent supporter les imperfections, conditions et mœurs des princes. Dans l'Italie de Patrizi, ce statut était particulièrement important – et n'incluait pas les femmes. À l'évidence, il s'adressait à ceux qui étaient aux commandes de la société.

3b3. L'*Histoire de Chelidonius Tigurinus, sur l'institution des Princes Chrestiens & origine des Royaumes* et le *Traité de l'excellence & dignité de mariage*

Le titre de l'œuvre qui occupe la première place dans l'ouvrage de Boaistuau installe ce texte, aussi bien que le traité sur le mariage qui en occupe le treizième chapitre, parmi ceux qui visent les gouvernants. Dans sa dédicace au duc de Nevers, l'auteur élargit ce public, tout en conservant son caractère masculin : il explique que son ouvrage s'adresse aux « jeunes Seigneurs & gentilz hommes Françoys & autres qui font profession de vertu » (aiiii). Dans le traité lui-même, il ne s'adresse qu'aux hommes, comme le montre l'usage du pronom « nous », et les évocations de « la femme », objet du discours, à la troisième personne :

[905] Relevons encore, chapitre V : « L'office d'un homme civil est … » (75 v°), « Chascun bon citoyen se garde qu'il… » (76), « un bon bourgeois ne doibt estre… » (76). « Un bon citoyen ne doibt point » (77 v°)…

> Si nous sommes riches, elle garde noz biens : Si nous sommes pauvres, elle employe tout l'artifice que nature lui a donné, pour nous enrichir. Sommes nous en prosperité ? nostre felicité est redoublée en elle, la voyant participer à noz aises. Sommes nous en adversité ? elle nous conforte, assiste & sert. (108 v°)

Au sein de ces hommes, Boaistau distingue ceux qu'il faut conseiller et ceux qu'il faut convaincre du bien-fondé du mariage. C'est aux premiers qu'il s'adresse prioritairement, en s'adressant à eux à la deuxième personne : « Veux tu estre aimé & honoré de ta femme, aime la, & la traite avec douceur & gracieuseté » (110). Il parle en revanche des autres à la troisième personne, en prenant les premiers à témoin : « Tels messieurs, qui sont si chatouilleux en leurs affections, si delicats en leurs delices », qui sont « si umbrageux, qu'ils ne semblent estre faits que pour combattre & oppugner la verité » (109 v°), « Je leur demanderois voluntiers comme ils pourroient endurer quelque griefve injure de leur ennemy, puis qu'ils ne peuvent endurer une legere offense de leur femme » (111 v°). Boaistuau réinclut toutefois ces chrétiens dans son auditoire vers la fin du texte : « Aprenez donc vous Chrestiens, qui bruslez de colere & impatience en voz mesnages, aprenez […] à appaiser voz courroix, & moderer voz passions pour l'advenir » (112). Tous les hommes sont donc compris dans l'appel final : « Recevons, honorons & maintenons le mariage » (112).

3c. Parler aux femmes aussi

3c1. Le *Doctrinal de sapience*

L'auteur de cette œuvre use d'expressions générales qui indiquent le large lectorat visé (« Chascun crestien doit croire fermement… », aiii), et il emploie nombre de termes épicènes (« Charite se demonstre quant la personne pour lamour de dieu prent en gre & en pacience toutes angoisses perilz & tribulations », aiiii v°). Il s'inclut par ailleurs dans la même communauté que ses destinataires par le biais d'un « nous » qui montre que les conseils dispensés sont valables pour tous : « Or regardons ung petit par pitie comment le filz de dieu voult souffrir pour nous… » (avi). Il multiplie les adresses au singulier, pour que chacun se sente directement interpellé : « Tu dois croire fermement & vivre en ceste foy & morir en tous les douze articles » (aiii v°) ; « Or as tu ouy reciter aulcunement les peines & tribulacions… » (bii v°).

Nombre d'expressions générales englobent hommes et femmes : « Cueur devot regarde le roy de gloire… » (avi), « Personne devote considere et regarde que ce est… » (avi v°), « Ame devote se tu veisses adonc ton createur… » (avi v°), « Or pense creature devote et sens en ton cueur » (bi v°).… Il arrive aussi que les deux sexes du lectorat soient nommés : « O toy pecheur & pecheresse mire toy en ce miroer de pacience & apprens a souffrir » (bi v°), « Or es tu bien preudomme ou preude femme & dit on

moult bien de toy… » ; « Hommes & femmes sont vilz deulx mesmes » (dii). En outre, l'auteur s'adresse parfois directement à son lectorat féminin. Ainsi, après avoir évoqué l'exemple d'une nonne damnée parce que morte enceinte sans avoir confessé son péché, il écrit : « Hee pour dieu doulces pucelles & femme qui naturelement estes honteuses prenez yci bien garde, & ne perdez pas voz ames & voz corps pour ung peu de honte » (gvi v°). Pour finir, l'auteur va jusqu'à s'inclure dans un « nous » glosé comme explicitement mixte : « Nous sommes filz & filles de dieu fais & formez a sa semblance freres & seurs de jesucrist & rachetez de son precieux corps… » (chap. XC, hv v°).

3c2. Les *Faits et dits mémorables*

Le catalogue d'exemples de Valère Maxime ne permet pas d'identifier le lectorat visé, à part l'empereur à qui le texte est offert. L'auteur dit œuvrer pour les lecteurs désireux de puiser des enseignements dans l'histoire. La présence relativement fournie d'exemples féminins sous sa plume laisse penser qu'il imaginait pouvoir être lu par des femmes, et les premières pages des *Vertueux faits des femmes* de Plutarque confirment que certaines étaient demandeuses de récits historiques, notamment sur leur sexe.

On l'a vu, Simon de Hesdin indique dans son prologue que le but de l'ouvrage est d'« introduyre toutes gens a suyvir les vertus et a fouyr les vices », et qu'il l'a traduit de sorte « que chascun le peut entendre » (Aii v°). Il semble ainsi désigner un large lectorat sans pour autant l'identifier. Il prie aussi pour que l'œuvre soit « plaisant et prouffitable » à son dédicataire, le roi Charles V, pour qui il dit avoir « entreprins ceste oeuvre a faire » (Aiii).

Les bois gravés des premières traductions imprimées semblent plutôt indiquer qu'elles s'adressaient à une élite masculine : ils représentent un clerc assis tenant un livre ouvert devant un public composé de clercs et de laïcs (éd. Husz) ou tendant un livre ouvert à un homme richement vêtu entouré d'une assistance masculine d'un rang social élevé (éd. Vérard)[906]. La page de titre de l'abrégé intitulé *Le Floralier* (1525) représente également un clerc lisant un livre devant des hommes laïcs, mais sa préface s'adresse aux « Seigneurs et dames qui ce present livre verrez pour l'utilité de la recordation d'icelles choses faictes et bien compassées par noz maieurs [*anciens*] » ; son prologue revient pourtant à la tradition masculiniste, en évoquant un livre « a aucuns utile necessairement et aux autres necessaires, tant aux jeunes que aux anciens, roys,

[906] Voir Didier Lechat, « Sort et présentation des traductions de Valère Maxime aux XVe et XVIe siècles », Michèle Guéret-Laferté et Claudine Poulouin (dir.), *Accès aux textes médiévaux du Moyen Âge au XVIIIe siècle*, Paris, Champion, 2010, p. 55-72.

gouverneurs des choses publicques, sollitaires, affligez, grammairiens, orateurs, patrons et advocatz des causes, docteurs, prelatz, et a ceulx qui ont la cure des autres[907] ».

3c3. La *Légende dorée*

Comme le *Doctrinal de Sapience*, il est probable que ce texte visant à l'édification des fidèles était destiné au public le plus large. La présence de saintes relativement nombreuses dans ce catalogue était d'ailleurs indiquée dans plusieurs des titres glosés (*La Vie et Légende des Sainctz et Sainctes*, *La Legende doree ou Vie des sainctz et sainctes*, etc.), dont les modèles se présentaient prioritairement aux femmes. Nous savons par ailleurs que cette œuvre faisait partie des lectures des grandes dames et autres princesses, qu'elles leur étaient souvent offertes. Aucune adresse particulière ne précise pourtant cette mixité du public visé.

Elle est toutefois dans l'esprit du traducteur. Jean de Vignay précise en effet pour sa part que l'œuvre s'adresse aux « gens qui ne sont pas lectrés » et vise « l'edification de tous ceulx et celles qui ce livre liront et ourront lire » (88).

3c4. Le *Livre de bonnes mœurs*

Jacques Legrand s'adresse également à un public mixte, quoique la chose soit moins évidente. Le titre de l'œuvre ne ferme pas cette interprétation, et quelques titres de chapitres y mènent tout droit, comme le VI : « Comment les femmes se doivent gouverner… ». Au fil du texte, l'usage très générique que Legrand fait du terme « homme » semble désigner les deux sexes, comme dans cet exemple : « Humilité donne a homme cognoiscence de soi meismes… » (309). Lui aussi remplace parfois ce terme par celui de « créature », comme dans le titre du chapitre V : « Comment creature doit humblement obeÿr » (313), bien qu'Eve soit absente de ce propos où il est question d'Adam. Le « nous » dans lequel l'auteur s'inclut semble également viser l'humanité :

> Semblablement aussi devons nous faire a celle fin que, en nous congnoissant, nous aions cause de nous humilier envers Dieu. Et lors toutes vertus s'engendreront en nous, car humilité est de toutes vertus fondement et racine. (310).

À de rares moments, en outre, il s'adresse explicitement aux deux sexes : « Helas je te supplie, veuilles toi avisier que nul ne doit en sa sapience son cuer glorifier […] Oultre plus que te vault se tu es bel ou belle ? » (312), ou encore : « A ce devroient prendre exemple ceulx qui sont biaux ou belles » (326).

Les imprimeurs semblent avoir voulu accentuer cet aspect à partir des années 1530, avec les éditions illustrées de ce texte et son changement de titre (*Le Trésor de sapience et fleur de toute bonté*). La figure de la femme à l'écritoire, notamment, revient de nombreuses fois dans plusieurs gravures différentes, et dans plusieurs elle occupe la

[907] *Ibid.*, p. 65 et 66.

place centrale. Une femme lettrée est aussi mise en scène dans la gravure montrant une religieuse à l'écriture dans son étude sur la partie gauche, et une femme nue entourée d'animaux tendant l'inscription « *Invidia* » sur la droite – toutes deux illustrant le chapitre qui traite de bénévolence et d'envie. D'autres figures de femmes illustrent les propos moraux développés dans l'ouvrage. La gravure du chapitre VII, qui explique « Comment on se doibt maintenir en virginité et pucellage », montre, sur la gauche, un roi reçevant des femmes à l'extérieur d'une demeure, et sur la droite, trois femmes filant à l'intérieur du foyer. Elle suggère que la virginité dont il est question est celle des femmes.

3c5. Les *Préceptes de mariage*

Le titre de cette œuvre la désignait clairement comme destinée à un public mixte : « Quarante-neuf preceptes matrimoniaux ou loix connubiales de Plutarque à Polian & Euridice ». Au-delà de cette précision, qui ne figure d'ailleurs pas dans toutes dans les éditions du texte traduit, aucune adresse aux lecteurs ou lectrices ne vient donner d'éclairages sur ses destinataires souhaités. La traduction de Marconville, on l'a dit, résume considérablement les prologues et épilogues du texte original adressés aux époux, où l'on pouvait en trouver. La troisième personne est utilisée tout au long de cette suite de préceptes sous forme d'injonctions indirectes : « la femme doit », « le mari doit ».

3c6. Le *Courtisan*

Malgré son titre, l'ouvrage de Castiglione s'adresse également à un lectorat mixte. S'il donne surtout des conseils aux hommes désirant se former pour fréquenter les cours des princes, un livre (sur quatre) s'attache à définir la parfaite dame de cour. En outre, ce sont les propos échangés entre les personnages (prétendument retranscrits par l'auteur) qui forment la matière de l'ouvrage et les messages normatifs. Or on a vu que cette assemblée était mixte, et qu'aux côtés de plusieurs grands hommes figuraient notamment deux femmes tenant des rôles primordiaux : la duchesse d'Urbin préside l'assemblée, et sa lieutenante Emilia Pia dirige les prises de parole. Castiglione évoque aussi d'emblée la mixité de la cour ; « L'on estoit entrelacé, un homme & une femme, tant qu'il y avoit de femmes, pource que le nombre des hommes estoit quasi tousjours de beaucoup plus grand » (16).

3c7. L'*Horloge des princes*

La célébration de la mixité des cours par Castiglione, dont l'ouvrage avait paru un an avant celui-ci, est sans doute ce qui a poussé l'évêque courtisan Antonio de Guevara à l'inscrire au cœur de son *Horloge des princes*, pourtant clairement adressée

d'abord aux puissants. De cette première idée témoigne la dédicace, où la doctrine de Marc Aurèle est présentée à Charles Quint (dans l'original) et « à vous notables seigneurs » (dans la traduction) comme un modèle : « Voyez, princes, la vie de ce prince » (Iiii). Dans son « Discours de l'autheur sur le présent livre », il élargit pourtant son lectorat : « Je fay sçavoir à ceux qui à présent sont & qui apres nous viendront, & adresse mon escrit à ceux qui sont vertueux (aiii) » écrit-il. Et il indique qu'il n'y a « tant hault ou noble seigneur, ny tant delicate dame » (aiii v°) qui ne se soucie de préserver sa renommée, quels que soient leurs états, car tous sont nécessaires à la société.

Le souci d'avoir un public mixte est particulièrement sensible dans le livre II qui nous occupe, où il s'adresse à un public différencié en fonction des sujets traités. Si le premier chapitre traite de l'excellence du mariage pour « le populaire » et pour « les princes & grands seigneurs » (125), les quatre suivants signalent des sujets féminins, comme celui du chapitre IV : « Comme les princesses & grandes dames doyvent aymer leurs maris, & qu'elle ne doyvent pourchasser leur amour par forceries & enchantemens, mais par honnesteté, sagesse, et vertu ». L'auteur s'y adresse explicitement aux femmes : « Je diroye doncques (pour salutaire conseil & necessaire advis) aux grandes dames & princesses, & à toutes les autres femmes […] qu'elles doyvent mettre grande cure & solicitude de pouvoir supporter leurs conditions » (132 v°). Pourtant, même lorsque les sujets concernent davantage les femmes, il s'adresse toujours également aux hommes. Ainsi, sur les quatre chapitres ayant pour sujet les femmes enceintes (IX à XII), le onzième s'adresse aux hommes qui doivent prendre soin de leurs épouses, et le suivant donne des règles à suivre aux femmes, mais à surveiller par le mari. Les mêmes traits se retrouvent dans les chapitres XVIII à XXIII qui traitent de l'allaitement et des nourrices. Quant aux chapitres consacrés à l'éducation des enfants (XXV à XL), ils s'adressent également aux deux sexes, avec une importance plus ou moins grande donnée à l'un ou à l'autre.

3c8. ***De la bonté et mauvaistié des femmes***

À l'inverse de Guevara, Marconville offre aux femmes un volume dans lequel il cherche aussi à convaincre un public masculin. C'est en effet à une jeune femme de l'aristocratie percheronne à laquelle il appartient, on l'a dit, qu'il dédicace son livre, et qu'il explique son intention de livrer là un miroir qui servira aux femmes à imiter les bons exemples et à fuir les mauvais. Pourtant, le titre indique non seulement que les femmes en sont le sujet, mais aussi que le recueil fournira des arguments aux deux camps qui s'opposent dans la Querelle des femmes, ce qui concourt à attirer aussi un

lectorat masculin. Marconville signifie toutefois clairement qu'il exclut des personnes auxquelles il s'adresse les « Mysogines et ennemys du sexe foeminin » (38), dont il veut renverser les arguments pour « clorre la bouche à tous medisans et detracteurs du sexe foeminin » (41), et dont il parle – de manière récurrente – à la troisième personne :

> Si ceux qui prennent tout plaisir et se delectent à mesdire et detracter des femmes pour abbaisser leur perfection consideroient les vertuz desquelles elles sont enrichies, et non moins admirables en icelles qu'ès hommes, je pense qu'ils changeroient d'opinion […] aussi je croy qu'[ils…] convertiroient leur detraction et mesdisance à la louange de ce sexe. (109)

Il renvoie aussi à leurs arguments, en affirmant qu'il ne sera jamais convaincu par leurs propos, si bien écrits soient-ils, « voire eussent ils toutes les Rhetoriques Grecques et Latines de ce monde » (128). Il emploie également la forme injonctive pour les faire taire : « Cessent donques ces tant venimeuses langues qui par cy devant se sont entremises de tant blasmer et vituperer le tant noble sexe foeminin » (128-129).

3d. S'adresser spécifiquement aux femmes ?

3d1. Le *Livret de Pierre de Luxembourg*

Le titre de ce texte indique, dans la plupart des éditions, que l'auteur présumé s'adresse *à une sienne seur*. De fait, les différents opuscules qu'il contient s'ouvrent à un lectorat plus large – et pas toujours féminin. Tous sont adressés à une deuxième personne, qui peut être de l'un ou l'autre sexe. On lit ainsi dans le premier : « Saches de vray que tous bons confesseurs ayment mieulx le pecheur & la pecheresse apres que devant » (Av). Pourtant les participes passés indiquent que la destinataire est une femme, comme lorsque l'auteur lui conseille de se dire à elle-même : « Me suis gouvernee par cointise tant que jay peu & me suis monstree es eglises & aultres plusieurs places devant les hommes & devant les femmes dont plusieurs ont peche pour mon maulvais exemple » (Avi).

Plus loin, l'auteur s'adresse à son interlocuteur en l'appelant « Mon amy ou amye » (Bii[908]). La règle de vie expliquée est adressée à une femme mais parfois les adjectifs et participes passés sont au masculin. « [T]oy revenue en ta maison ne soyes aucunement oyseuse » (Bii) conseille l'auteur, qui déclare pourtant plus loin « Soyes piteux sur tes prochains » (Bii v°). Il semble alors s'adresser à un homme : « quant est au gesir sil se peut faire tu gerras tout seul & ne osteras point ta chemise » (Bii v°). Il est difficile de savoir s'il s'agit-il là d'erreurs des compilateurs ou des imprimeurs. Une édition plus tardive (1632) montre que ces participes passés ont tous été alignés sur le masculin.

[908] La référence est celle de l'édition Trepperel car la ligne manque dans l'édition Le Noir que j'ai suivie.

Les lettres de direction s'adressent pour leur part clairement à des femmes, comme en témoignent les formules d'ouverture : « Treschere seur dessus toutes choses regardez bien… » (Bv v°), « Treschiere & tresamee seur & fille en Jesucrist » (Bvi v°), « Ma treschere fille » (Bvi v°), « Treschere fille » (Ci). Les conseils donnés s'adressent également à des femmes : « Se vous scaves tant faire que vous soyes maistresse de vous mesmes riens ne vous grevera. » (Cii v°). Ces conseils visent la spiritualité de la chrétienne (mariée ou non), sans que le discours soit particulièrement genré : « Helas il nest homme ne femme au jourdhuy qui souffre grans dommaiges ne grandes vilennies fors ceulx & celles qui dieu loyaulment veulent servir » (Dii v°).

3d2. Le *Doctrinal des filles*

Il n'est pas de texte plus clairement adressé à ses lectrices que ces 34 quatrains d'octosyllabes qui commencent tous par l'apostrophe « Filles », sur le modèle de la dernière strophe :

> Filles lisant ce doctrinal
> Du sens retenez la doctrine
> Car qui bien a son cueur limprime :
> A grant peine finera mal.

Les destinataires sont des demoiselles non mariées qui vivent dans des cours avec des compagnes, s'amusent aux banquets et aux fêtes. La teneur de ces conseils (« soyez de vous maistresse », « tenez si bonne maniere/ Qua vous blasmer nul ne sarreste », « refusez vaines requestes », « mettez a dieu lentante », « vivez bien pour bien mourir ») montre que le texte n'est pas un prétexte à s'amuser entre hommes : l'auteur vise véritablement à l'édification des jeunes femmes de l'aristocratie et la bonne tenue de la cour.

3d3. Le *Petit traité d'Arnalte et Lucenda*

On a vu que Diego de San Pedro dédicaçait son texte à un public féminin. En s'adressant au rédacteur, le héros lui demandait de faire une promesse : « Que tout ce que je te diray, tu le feras entendre, et le mettras en la puissance des dames, non moins sçavantes, que discretes » (17). Redoublant le message de sa dédicace, le rédacteur ajoute dans ce premier chapitre qu'il a choisi de leur adresser son œuvre, « laquelle de droit vous apartient, mieux qu'à autres » (17). Cette mise en scène est réitérée à la fin de l'ouvrage, lorsque le héros s'adresse au narrateur pour lui rappeler les « promesses que tu m'as faites : qui sont, qu'à dames saiges, et discretes, tu feras sçavoir les choses que je t'ay communiquées » (124). Le narrateur conclut donc en s'adressant aux « Dames tresvertueuses », assurant qu'il a transcrit cette histoire pour honorer sa promesse.

Pourtant, les femmes ne sont pas les seules destinataires de l'œuvre. Ainsi, lorsqu'Arnalte s'adresse à Yerso, il renvoie au jugement d'« autres », parmi lesquels les hommes figurent au premier chef :

> La douleur, que je reçoy pour aymer, me guarantist : ainsi que celuy qui ayme peult sçavoir. Et partant des uns je seray excusé, et des autres à tort condamné […]. Asseure toy, que ceulx qui sçavent aymer ne tiendront jamais si lourdz propoz : Car ilz cognoissent que la vertu du courage est familier de l'amour. (121)

Les lecteurs qui ont connu l'amour sont ainsi appelés à témoin. Du reste, en quittant son public, le narrateur explique aux « dames » à qui il s'adresse que le contenu de l'œuvre sera utile également aux hommes qui sont à leur service, c'est-à-dire leurs amoureux.

3d4. L'*Institution de la femme chrestienne*

On a vu que Vivès avait écrit son traité à la demande de la reine Catherine d'Aragon, pour conseiller l'éducation de la princesse Marie Tudor. Dans sa dédicace, il explique que les trois livres sont respectivement consacrés aux vierges, aux femmes mariées et aux veuves, mais il y a dans chacun des choses concernant les trois états « affin que la Vierge ne vueille lyre seulement le premier, la maryee le second, et la vefve le tiers » (16). La princesse Mary est évidemment au premier rang de ses lectrices, mais son nom ne figure pas dans la version française. Des « je » interviennent dans le texte, mais ils représentent davantage le pédagogue idéal que Vivès en particulier (« Ma vierge que je forme & enseigne mesprisera sa beaulté », 92). De même, les « tu » ne s'adressent pas spécialement à Mary : « Doulce pucelle, ton pris est inextimable si au corps chaste tu adjouste pure pensee » (46) ; « Es tu chrestienne ou gentille ? Si tu es sans foy je ne dispute plus avec toy. Se tu te clame chrestienne, saches que… » (66). Du reste, il s'adresse de la même manière aux femmes mariées et aux veuves, comme dans cet exemple : « Tu es miserable si par ta seule paincture tu attire a toy mary ou autre » (61).

Vivès s'adresse par ailleurs à des lecteurs masculins. Dans la dédicace, il explique que son traité est destiné aux « gens scavans & graves : chastes pucelles, vertueuses matrosnes, constantes vesfes et tous bons chrestiens » (19). Il y critique les « impudens, lascifz, perdus & adonnez a vices & malversations » qui « vouldroient que toutes femmes fussent meschantes, vaines & saulterelles joyeuses d'estre aymees & sollicitees de plusieurs qui se dient leurs serviteurs ou mieulx leurs desviateurs » (18). Dans le texte même, les « gouverneurs du bien commun » sont appelés à « prohiber par mulctes de peines chansons fetides & libidineuses » et à « pugnir ceulx qui les composent » (41)). Il apostrophe même ses congénères : « Mais vous me demandez en quelle estude de lettres la femme se occupera ; j'entends en estudes de sapience qui

induysent a bonnes meurs » (38). Au-delà des pédagogues, les maîtres de famille sont interpelés : « Aussi chascun en particulier ne doit soufrir en son hostel non seulement livres inutiles, mais aussi pleins de lasciveté & pestiferes, attirans a vice… » (41). Parfois encore, ce sont plus largement les hommes (sans doute « bons chrétiens ») qui sont pris à témoin : « Plusieurs exemples en avons de freres & amys, qui en sont tombez en gros scandales et inconveniens » (95), explique-t-il à propos de la privauté entre hommes et femmes, qu'il n'admet même pas entre proches parents. Enfin, il arrive que ses conseils s'adressent explicitement aux deux sexes : « Autant j'en dis aux hommes, comme aux femmes, car le masle doit user de discretion, & supporter l'ignorance de celle qui mect peine a luy complaire » (149). Il affirme pourtant que sa volonté première n'est pas de s'adresser à eux :

> Ne voulons cy enseigner les hommes, mais leur souviendra de la sentence du Pitagorien, que l'impudicque & immoderee delectation & trop ardant desir du mary adultere [*corrompt*] sa femme. (197)

*

Ce dernier chapitre montre que les auteurs et/ou traducteurs des textes du corpus ne font pas qu'offrir au public le fruit de leur réflexion ou de leur travail. La plupart prennent la parole, se présentent, s'expliquent en amont des œuvres, voire reprennent la parole en aval de celles-ci. Ces différentes interventions leur permettent de s'affirmer auprès de leur public sous les jours les plus prestigieux : hommes de religion, lettrés érudits en lien avec l'élite intellectuelle et sociale, hommes de savoir ayant expérimenté les sujets qu'ils traitent. Elles leur permettent souvent de s'expliquer sur leurs intentions, de préciser à qui ils s'adressent, de montrer s'ils sont engagés en faveur de l'instruction voire de la défense de l'honneur des femmes, ou au contraire dans le camp de leurs adversaires. Ceux-là même qui attribuent leurs propos à d'autres et disent seulement les reporter ne manquent généralement pas de s'expliquer, ou de se justifier. Si les postures affectées sont pour l'essentiel lisibles et cohérentes avec l'arsenal mis en avant pour mettre auteurs et textes en valeur, les intentions affichées sont à prendre avec précaution. Tous les auteurs ou presque disent vouloir édifier, mais il est patent que plusieurs ne s'en préoccupent guère, quand certains vont parodiquement au rebours de ce qu'ils déclarent. Quant aux publics projetés, ils s'avèrent plus divers que ne le disent les auteurs qui se prononcent sur ce sujet – quand ils ne sont pas délibérément élargis par les éditeurs, grâce à des procédés visant à trouver des lecteurs, voire des lectrices initialement non imaginés par les promoteurs des livres.

***

L'étude du corpus des œuvres imprimées les plus diffusées entre la fin du XVe siècle et la fin du suivant a d'abord montré la variété de leurs horizons. Les éditeurs ont puisé dans différentes périodes, parfois jusque dans l'Antiquité, et dans différentes ères géographiques, pour trouver les discours les plus susceptibles de plaire à des publics eux-mêmes variés, et de les informer sur les normes de genre. Elle a aussi montré les soins que les auteurs, traducteurs ou imprimeurs, avaient apportés à la présentation des œuvres, à travers divers procédés encourageant la lecture de ces discours et réduisant leurs distances temporelle et géographique. Ces présentations visaient aussi à accréditer les propos tenus dans les textes, les valeurs promues et les conseils dispensés. Elles invitaient lecteurs et lectrices à les lire comme discours d'autorité où trouver des renseignements, et sur l'état des relations entre les sexes, et sur les normes à suivre pour être des hommes et des femmes respectables et respecté.es. Le chapitre sur les sources a montré quant à lui que le recours massif à des traditions et à des auteurs communs – révérés ou plagiés – contribuait lui aussi à la réduction des distances entre les textes, tout en travaillant à leur statut de discours d'autorité. Enfin, l'examen des manières dont les auteurs se présentent et s'adressent à leur public a permis de mieux comprendre leurs objectifs, et de comprendre quels auditoires ils espéraient toucher, lectorat que certains éditeurs ont élargi par des procédés divers. Les intentions annoncées, presque toujours édifiantes, ne sont pourtant pas toujours à prendre au pied de la lettre. L'étude proposée dans la dernière partie du travail cherchera donc à éclaircir les messages des œuvres sur le sujet qui nous intéresse, pour vérifier les intentions affichées, ou montrer que les discours tenus les contredisent. Elle s'attachera précisément à la façon dont la question des rôles sexués et des identités de genre est abordée dans les vingt œuvres du corpus.

TROISIÈME PARTIE

CONSTRUIRE LE GENRE, ENTRE INJONCTIONS, INTERDICTIONS, JUSTIFICATIONS… ET CONTRADICTIONS

La dernière partie de ce travail se propose d'analyser les injonctions de genre – conseils, avertissements, condamnations, modèles et contre modèles… – contenues dans les textes que la partie précédente s'est attachée à présenter. Quelles idées les hommes se prononçant sur les relations entre les sexes ou remettant en circulation les œuvres d'auteurs disparus qui s'étaient prononcés sur cette question voulaient-ils promouvoir ? Quels dangers leur semblaient-il se profiler dans la société française, pour que, si nombreux, ils aient souhaité apporter leurs lumières à leurs contemporain·es ? Quels types de messages ont atteint celles-ci et ceux-ci à travers ces œuvres si massivement diffusées ?

Deux études parallèles se consacreront d'abord à l'homme idéal et à la femme idéale que dessinent ces textes. Les relations entre les sexes étant soit au cœur des œuvres du corpus, soit à l'horizon de celles qui se préoccupent de la formation de chaque sexe, soit partie prenante de celles qui traitent des rapports sociaux (entre sujets et puissants, au sein des cours…), un troisième développement s'intéressera à ce que doivent être ces relations d'après les auteurs publiés. Deux derniers chapitres s'attacheront aux ambiguités et aux contradictions qu'ils recèlent, qui montreront qu'au-delà des positionnements différents, voire opposés, des auteurs dans la Querelle des femmes, beaucoup d'entre eux demeurent attachés à des relations moins simples que celles qu'ils croient défendre.

A- CE QUE DOIT ÊTRE UN HOMME

Les injonctions faites aux hommes, multiples dans les textes du corpus, peuvent être regroupées en plusieurs catégories. Il s'agira d'abord de s'intéresser à ce que disent les textes de la force et du courage des hommes, ensuite de leur savoir et de leur éloquence, puis des différentes vertus qui leur sont nécessaires, avant d'étudier les discours qu'ils tiennent sur la chasteté masculine. Les trois derniers temps de ce chapitre seront consacrés aux injonctions des textes concernant ce que doit être un bon père, un bon mari, puis un honnête amant.

1. LA FORCE ET LE COURAGE

1a. La célébration du courage des anciens dans les *Faits et dits*

Dans les *Faits et dits mémorables*, Valère Maxime rend hommage au devoir des soldats quand il traite des coutumes militaires (II, 3). Il note le courage et l'ardeur des Cimbres et des Celtibères, qui assuraient « par leur vaillance le salut de leur patrie » (II, 6, ex. 11). Dans son chapitre sur la discipline militaire, il écrit qu'elle « a besoin de

châtiment rudes et rigoureux » (II, 7, ex. 14). Les censeurs par exemple punissent la lâcheté des membres de l'armée qui veulent fuir après la défaite de Cannes (II, 9, ex. 8). La précocité de la vaillance fait l'objet des deux premiers exemples du chapitre sur le caractère (III, 1) et trente-quatre personnages sont célébrés pour leur courage et leurs actions d'éclat dans le chapitre consacré à la bravoure (III, 2) où Valère affirme qu'il s'agit de « la force la plus énergique de la vertu, son nerf le plus puissant[909] ».

Le courage « ignore la honte de la résignation. Céder à la fortune lui paraît un sort plus affreux que n'importe quel destin. Il imagine des morts extraordinaires et belles, si toutefois c'est mourir que de cesser ainsi de vivre » (III, 2, ex. 7). Dans un ses derniers chapitres, consacré à l'amour de la vie, Valère Maxime explique qu'après avoir donné des exemples de morts dûes au « mâle courage » ou à la témérité, il veut montrer au contraire la faiblesse et la lâcheté car « s'il y a plus d'énergie, il y a quelquefois aussi plus de sagesse à chercher la mort qu'à souhaiter de vivre » (IX, 13, intr.), et il incite à la « saine raison qui prescrit d'aimer la vie, mais de ne pas redouter la mort ».

Dans son chapitre sur l'orgueil et la démesure, Valère en accuse Alexandre le Grand (étr. 1), et Hannibal qui s'enorgueillit de sa victoire à Cannes, quand le nom même de Xerxès, dit-il, signifie orgueil et démesure (IX, 5, étr. 2). Le courage célébré doit pour lui s'accompagner de mesure pour ne pas ressembler à ce qu'il dénonce dans son chapitre sur la cruauté : « Des traits farouches, des transports violents, la voix terrible, la bouche pleine de menaces et d'ordres sanguinaires » (IX, 2, intr.). La barbarie de Sylla y est longuement développée, avant dix autres exemples de cruauté[910]. L'« énergie excessive d'une parole ou d'une action » fait aussi partie de la colère et de la haine auxquelles est consacré le chapitre suivant (IX, 3). La colère est liée à la témérité, qui fait l'objet d'un autre chapitre où ses mouvement subits et violents sont pointés : « Dans l'ébranlement qu'ils causent à l'esprit, l'on ne peut plus ni apercevoir ses propres dangers, ni apprécier avec justesse les actions des autres » (IX, 8, intro) écrit Valère qui la lie à l'erreur, objet du chapitre suivant (IX, 9).

Le chapitre des *Faits et dits* sur l'endurance, « fille ou sœur du courage » (III, 3), loue les exemples de résistance aux tortures et souligne la force de la philosophie, « puissante et ferme discipline » qui « une fois entrée dans un cœur […] le rend

[909] Scipion Metellus et Caton Utique ont eu le courage de se donner la mort (ex. 13 et 14), Jules César exhorta ses troupes au courage (ex. 19), la bravoure du guerrier Q. Occius lui fit mériter le surnom d'Achille (ex. 21), Scaeva, « grand dans le combat », fut « encore plus grand par le souci de la discipline » (ex. 23), et concernant l'« éclatante bravoure des guerriers », L. Siccius Dentatus gagna 120 batailles, avait 45 blessures à la poitrine, pas une dans le dos, et des « décorations d'une légion entière plutôt que d'un seul guerrier » (ex. 24).

[910] Mentionnons Hannibal, Mithridate, Darius, Artaxerxès et Ptolémée (Physcon de son surnom), « monstre de cruauté » cité aussi comme « exemple hideux de folie lubrique » écrit Valère.

inaccessible à la crainte et à la douleur » (III, 3, etr. 1). Ainsi les philosophes étrangers sont encensés pour avoir courageusement affronté les tyrans[911] . Dans son chapitre sur le courage, Valère loue la « fermeté de courage » de Léonidas (III, 2, etr. 3) et la « fermeté d'âme » de Théramène qui « avait puisé dans les lettres et la philosophie sa force de caractère » (etr. 6). Il célèbre aussi « la franchise et la hardiesse d'un esprit plein d'une juste confiance en lui-même » dans son introduction au chapitre sur la constance, définie comme la capacité « quand on a la conviction d'avoir conçu un dessein sage et raisonnable, de le défendre avec énergie […] d'en poursuivre la réalisation sans hésiter » (III, 8, intr.). Le consul C. Pison brave les périls dans une situation politique troublée « en refusant de laisser fléchir la noble rigidité de son caractère » (III, 8, ex. 3). Metellus le Numidique, « par une fermeté semblable », préfère s'exiler que « se désister de son opinion » (III, 8, ex. 4). Socrate exemplifie aussi la détermination car son âme était « armée d'une énergie toute virile » (III, 8, étr. 3). Pourtant, on trouve au milieu de toutes ces injonctions à la force masculine, l'exemple d'un homme loué pour ses larmes : Metellus Pius, en montrant de la tendresse à son père en exil, a gagné dignement son surnom par ses larmes comme d'autres l'ont fait par leurs victoires, écrit Valère Maxime dans son chapitre sur la reconnaissance (V, 2).

1b. La définition de la force et du courage dans la *Légende dorée*

Dans la *Légende dorée*, plusieurs saints sont célébrés pour l'abondance de leurs larmes, tel saint Ambroise (lég. 55) dont les principales qualités – pitié, miséricorde, force et fermeté – sont complémentaires et non contradictoires. L'apôtre saint Paul (lég. 85) est également connu pour ses souffrances et ses pleurs, pourtant il « surmonta tous les hommes qui sont ou ont esté par le courage de nature » (592) écrit Voragine. Les larmes masculines ne sont donc pas proscrites dans la *Légende dorée*, où elles sont signe de charité chrétienne et d'humilité. Mais Voragine loue aussi la combattivité des saints, comme saint Dominique (lég. 108), désigné comme « mirouer des hommes » (692) et combattant du Christ avec saint François. Si la passion de saint Laurent est considérée comme la plus excellente, c'est aussi parce que le saint s'est illustré « en fermeté ou force », et « en la merveilleuse bataille et en la manière de sa victoire » (729). Saint Ambroise également est loué pour son courage, car il « estoit de si grande fermeté et de si grande force qu'il ne se taisoit point aux empereurs ne aux princes leurs vices, mais les reprennoit tresfermement a haulte voix » (416).

[911] Zénon d'Élée retourne le peuple contre Phalaris (III, 3, étr. 2), un autre Zénon arrache l'oreille de Néarque qui le torture et ne la lâche qu'en rendant l'âme (III, 3, étr. 3). Anaxarque refuse de céder sa langue à Nicocréon qui veut lui couper, mais se la coupe avec les dents, la mâche et lui jette au visage (III, 3, étr. 4).

1c. Le *Livre de bonnes mœurs*

S'il est logique de trouver de longs développements sur les vertus des saints dans la *Légende dorée* et sur celles des guerriers dans le texte de Valère Maxime, les auteurs du XVe siècle reprennent en substance les messages du Romain concernant les hommes de la noblesse. Dans le chap. XIII du *Livre de bonnes mœurs* intitulé « comment les chevaliers se doivent gouverner », Jacques Legrand leur déconseille de se glorifier de leur force, mais les enjoint à la sagesse et à prendre conseil. Il écrit qu'un « chevalier doit estre homme entre mil bon et honorable, en cuer courageux et loial, en ses faiz armeréz et sage, hardiz et preux et prest de deffendre le droit de son paÿs et de ceulx aussi a qui il doit servir, et de ceulx aussi qu'il a en son gouvernement » (361). Les hommes de guerre doivent être loyaux et tenir leur promesse, maintenir l'Église, ne pas être présompteux, ne pas entreprendre bataille si ce n'est à bon droit et pour une bonne cause, et éviter toute tyrannie et convoitise.

1d. Le *Livre de police humaine*

Dans le *Livre de police humaine*, Patrizi fait la louange des « hommes fortz & preux » (GR[912], 198) et explique aussi que la force est le courage de mourir. Il prône les exercices physiques dans l'éducation des garçons qui « se monstrent bien plus promptz & plus alaigres s'ilz ont exercice de corps » (IP, 70 v°) et note que les rois des Persans, « tous les ans faisoyent presens à ceulx qui nourrissoyent le plus d'enfans masles, afin que plus grand nombre de citoyens fust attribué au mestier de guerre » (GR, 239 v°). Pour lui aussi, « vaincre son courage, & refrener son ire, c'est l'office d'un homme tresconstant & fort » (GR, 197 v°) et il insiste sur la différence entre force et témérité.

> les hommes ne sont faictz plus fortz, ne par ire, ne par douleur : mais bien prennent ilz une semblance de force par impetuosité, & plus tost doyvent ilz estre dictz audacieux & courageux, que fortz : car ils font ces choses par perturbation de l'ame, & non par amour de vertu, ne pour eviter lascheté & vilenie, ne par affection de renommee. (200)

Patrizi indique que « Les excellens personnages ne se doivent glorifier de la beaulté de leurs corps […] Mais prennent gloire à la sagesse, conseil, magnanimité & aux choses qui demonstrent la vertu de l'ame » (GR, 144 v°). La véritable force, au sens où il l'entend, se distingue de la puissance physique et de l'audace. Elle s'entend comme force de l'esprit, réflexion et mesure.

> Entende un Roy, que ce n'est pas ceste grandeur de cœur, qui entreprend toutes choses haultes & difficiles, qui doibt estre louee, mais bien ceste magnanimité qui parfait & consomme d'un cœur fort & constant les choses qui sont prinses par raison & conseil : facilement succombent ceulx qui entreprennent faix plus pesant que leur puissance ne peult porter. (203 v°)

[912] Pour plus de précision, à la suite des citations tirées de cet ouvrage, je distinguerai ses deux volumes, le *Livre de l'Institution de la chose publicque* (IP) et *Du gouvernement du royaume* (GR).

Isocrate enseignait à son prince à surmonter les autres en puissance et richesses mais aussi en dignité, vertu et excellence d'esprit, et à s'entourer de gens vertueux. Le corps n'est pas robuste sans l'esprit, et Patrizi le fait plusieurs fois remarquer. « Nous voyons aucunesfois » note-t-il, des hommes de petite stature qui se battent « virilement & de grand cœur », et au contraire « de grandz hommes effeminez & pusilanimes » (IP, 24). Enfin, l'humaniste affirme qu'« Il est mal seant de veoir plourer hommes graves », car les larmes sont un signe de faiblesse. Cette affirmation en marge résume des interrogatives rhétoriques adressées aux lecteurs qui prescrivent les manifestations de fragilité chez les hommes :

> Mais dictes moy je vous supplie, que gaignons nous à lamenter & plaindre, sinon que nous sommes veuz plus legiers & inconstans, & de maintien & contenance peu honnestes ? qui ne se mocqueroit de veoir plourer un homme ? qui tiendroit compte d'un homme plaignant & gemissant ? (GR, 179 v°)

1e. Les *Lunettes des princes*

Pour Meschinot, « Le fort chasse folle crainte » (v. 1319, 72), et il faut que « Tout homme vers Force tende » (v. 1299, 71). Dame Raison incite le narrateur à suivre les exemples des hommes « Desquelz encore florissent les memoires/par leurs biensfaictz et œuvres meritoires/Qui de vertus eurent les inventoires[913] » (str. LXV, 24). Ces vertus des hommes illustres, elle les résume au courage de mourir : « Or ensuy donc des bons les monitoires/ Et de morir comme loyal propose » (str. LXV, 24). Mais elle déclare aussi au narrateur : « Ne te fie en ta beaulté ne force » (LXXIII, 27), et Meschinot insiste : « Orgueil est prince de tous vices » rappelle-t-il, « Car il destruist et corps et ame » (v. 185, 40).

Pour lui, la force va avec la patience et le pacifisme, aussi critique-t-il les « yreux » : « Contre ire soyes donc patient,/ Aultrement n'es tu pas scyent » (v. 449-50, 47). « Qui o Force communique/ Com unique [comme personne]/ Sera seur et pacifique » (v. 1199-1201, 68-9) écrit-il encore. En Force est Prudence mise/ Et assise ;/ Justice y est bien comprinse/ Et submise » (v. 1139-42, 66) et « Temperance y est requise » (v. 1149, 67). La force doit s'appliquer à la vertu et au bien public, elle « Pardonne l'offense » (v. 1326), n'a pas de rancœur, « A personne ne faixt tort ;/ son effort/ Est de donner reconfort » (v. 1344-46, 72) « Jamais ne nourry discord/ Mais accord » (v. 1349-50, 72). La force est aussi le courage face à l'adversité, car la fortune adverse « Est a homme controverse/ Et perverse/ S'il n'a de Force support » (v. 1180-83, 67).

[913] C'est-à-dire qu'ils eurent toutes les vertus inventoriées.

1f. L'*Horloge des princes* et le *Courtisan*

On trouve ces injonctions à la force et au courage des hommes, comme on peut s'y attendre, sous la plume de Guevara et de Castiglione, qui s'adressent à la noblesse. Le premier écrit que « le noble genereux Romain doit estre trouvé en sa maison lisant les livres, & hors d'icelle, bataillant en plein camp pour l'honneur de luy & des siens » (177 v°-178). Dès le premier livre du *Courtisan*, Castiglione note que l'homme noble doit avoir les armes comme métier, être loyal et courageux, fort et agile physiquement, doué avec les chevaux. Entre autres exercices qui « tiennent beaucoup de la vertu virile » (56), il doit savoir chasser, nager, sauter, courir, jeter la pierre[914], pratiquer le jeu de paume et la voltige à cheval. Comme ses prédécesseurs, il prévient les hommes d'armes contre la « folle présomption » et la lâcheté, deux excès précise-t-il qui peuvent ternir à jamais une réputation de chevalier.

> Et comme es dames, quand l'honnesteté est une fois maculee, jamais plus ne retourne en son premier estat, ainsi la renommee d'un gentilhomme portant armes demeure tousjours vituperee & ignominieuse, depuis qu'une fois elle est, tant soit peu, denigree par couardise ou autre reproche. (44)

1g. Des échos dans quelques textes sur l'amour et les femmes

On retrouve ces messages dans le *Blason des faulses amours* où le moine reproche au gentihomme son métier d'homme de guerre, en pointant principalement la violence et les outrages des chevaliers :

> De grans couraiges,/ De folz langaiges/ Sçavez user […] Et tout briser,/ Rompre et casser/ Et putasser,/ Faire a chascun cent mille oultraiges,/ Et pire enuyt qu'on ne fit hyer:/ Je congnois bien vostre mestier:/ Somme, vous n'estes pas bien saiges. (str. 111, 240-241)

Même dans les textes où on s'attendait moins à trouver ce genre d'injonction, la force masculine est mise en valeur. Ainsi, les rites prophylactiques des *Évangiles des quenouilles* indiquent que le courage est la première vertu qu'on attend d'un enfant mâle, à qui on fait empoigner dès sa naissance l'épée de son père pour qu'il soit plus courageux (IV, 1). Selon la glose du chapitre, si un prêtre lit au dessus du nouveau-né « l'euvangile des trois Roys ou l'oroison sainct Charlemaine, il seroit hardis et victorieux » (100). L'épée, symbole des valeurs viriles et de la condition masculine, apparaît aussi dans le rite qui consiste à rendre les garçons « beaux et hardis et bien venus entre les nobles » (85) en faisant sécher leur bonnet de baptême sur la pointe d'une épée (I, 14).

---

[914] D'après Jean-Michel Mehl, il s'agit d'un jeu d'adresse : « Dans sa forme la plus fruste, il consiste uniquement à lancer des pierres, soit le plus loin possible, soit en tendant à se rapprocher au maximum d'un but précis » (*Les Jeux au royaume de France du XIIIe au début du XVIe siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 103).

Enfin, dans le *Petit traité d'Arnalte et Lucenda* de San Pedro, le héros déclare à sa sœur qu'il refuse de lui confier ses malheurs en soulignant la capacité propre aux hommes de supporter la souffrance : « Virilement les pourray mieux que toy souffrir : Atendu qu'en toy y a trop peu de logis pour loger telles aversitez » (50).

2. LE SAVOIR ET LA MAÎTRISE DE LA PAROLE

2a. Des hommes savants et studieux

Dans les *Faits et dits*, en plus de louer le courage et la force masculine, Valère Maxime célèbre « l'étude et l'application au travail » des hommes[915] (VIII, 7), le travail qui porte à la perfection leurs productions, et grâce auquel leurs talents s'épanouissent. Caton, dit-il, avait une activité régulière et constante, il étudia la littérature grecque et le droit civil sur le tard, et à 86 ans il gardait les affaires publiques avec une ardeur de jeune homme. Son descendant Caton d'Utique montra par son activité que « les uns n'ont jamais assez de temps, tandis que les autres ne savent pas en tirer profit » (VIII, 7, ex. 2). La fécondité des philosophes Platon, Démocrite, Carnéade, Anaxagore, Archimède, Socrate, Isocrate, Chrysippe et Cléanthe est louée car la plupart d'entre-eux continuèrent à travailler à un âge avancé, et Sophocle plus encore. Valère indique aussi que le poète Simonide était studieux, comme Solon, Thémistocle qui apprit le Perse, Cyrus qui savait le nom de tous ses soldats et Mithridate qui connaissait les langues des vingt-deux nations qu'il dominait.

On trouve aussi plusieurs intellectuels parmi les saints de la *Légende dorée*. Voragine indique que la « parfondesse et haultesse de sens » de saint Ambroise (lég. 55) fut célébrée par Jérôme et saint Augustin[916], et que saint Jérôme (lég. 141) « estoit nuyt et jour esmeu es divines Escriptures » qu'il « espuisa gloutement » et « espandist habundamment » (936). Réputé pour sa grande science, il travailla à la traduction des Écritures sacrées plus de 55 ans. « Il estoit tousjours en la leçon et aux lettres, il ne reposoit jour ne nuyt. Ou il lisoit tousjours ou escripvoit aucune chose » (942). Quant au « souverain philosophe et tresnoble docteur » saint Augustin (lég. 119), il a lu tous les ouvrages des arts libéraux comme il le dit dans ses *Confessions*. « Il escrivoit livres et enseignoit les non sages et la renommée de luy s'estendoit par tout et, en tous ses livres et ses faitz, il estoit tenu pour merveilleux » (803). Il est célébré comme le plus grand docteur de l'Église grâce à la force qu'il a consacré à la défendre, son exemplarité et son grand savoir :

---

[915] Ce chapitre contient uniquement des exemples masculins, comme le suivant sur « les résultats des sciences et des arts » (VIII, 11).
[916] Voir Pseudo-Jérôme, *De duodecim doctoribus*, VI ; et Augustin, *De nuptiis*, I, 35.

> Augustin, trescler par lumiere de sagesse, combatant et deffence de verité et de foy et garnison de l'Esglise, surmonta tous les aultres docteurs de l'Esglise tant par engin que par science, florissant sans comparaison tant par exemple de vertus comme par habundance de doctrine (812-813).

Dans le *Livre de police humaine*, l'humaniste Patrizi affirme sans surprise que si les « vainqueurs de batailles » méritent de grands honneurs, « d'autant plus devroyent estre exaltez les hommes doctes (IP, 107). Les « tressçavans anciens » ont dit qu'il n'y avait rien de pire que la paresse écrit-il dès ses premières pages (9), et il incite donc les hommes à l'étude : « L'esprit d'un homme civil doibt estre devant toutes choses ornée de discipline de bonnes lettres ». Il prône ce qu'il appelle aussi « les sciences liberales : car ilz [elles] font les hommes francz & libres » (23 v°) et insiste dans son deuxième volume sur l'importance de la grammaire et de la langue dès l'enfance dans l'éducation des princes (GR, livre II).

Meschinot écrit quant à lui dans les *Lunettes des princes* qu'il faut fréquenter les anciens et les sages : « Aux anciens exhibe honneur tous dis/ Et reverence,/ Avec les bons retiens ta demeurance, / Ensuy leurs meurs » (v. 1774-76, 83). Il enjoint les princes à prendre conseil « A gens saiges, en parlant vis a vis », « Car la science/ De conseilliers ne vault sans conscience,/ Mais grant valeur ont enssemble, scy en ce/ Seroit comprinse la longue experience/ Pour fondement » (v. 1896 et 1904-1910, 87).

On a vu que Guevara incitait les nobles aux lectures lorsqu'ils n'étaient pas sur les champs de batailles. Plusieurs chapitres de l'*Horloge des princes* sont en outre occupés par des conseils détaillés sur le choix des meillleurs maîtres pour les jeunes de l'aristocratie. Dans le *Courtisan*, Castiglione indique pour sa part que l'homme de cour doit, entre autres « dons », avoir de l'esprit et de l'intelligence. Il doit être diligent à apprendre des meilleurs maîtres, sur le modèle d'Alexandre le Grand dont Philippe de Macédoine confia l'instruction à Aristote. D'après le Magnifique, « nostre Courtisan si excellent & si parfait » (80) doit savoir bien parler et bien écrire.

2b. L'importance de l'éloquence masculine

Une importance particulière est accordée à l'usage de la parole dans plusieurs chapitres des *Faits et dits* entièrement au masculin[917]. Valère Maxime y situe « La liberté dans les actions et les paroles » (VI, 2) entre la vertu et le vice selon les limites, et met en garde contre la liberté audacieuse du langage, car elle « flatte […] les oreilles de la foule plus qu'elle ne plaît à l'esprit du sage » (VI, 2, intro). À propos de « l'énergie dans les paroles et actions » (VI, 4), il écrit que les « hommes illustres

[917] Seuls les exemples étrangers du chapitre VI, 2 célèbrent deux femmes.

doivent aussi la meilleure part de leur gloire à l'énergie de ces paroles et de ces actions que l'histoire a fidèlement retenues » (intr.) et souligne la puissance de l'énergie dans le caractère et le langage des hommes. Dans un autre chapitre sur « la sagesse dans les paroles et les actions[918] » (VII, 2), il indique que « c'est moins par la force brutale que par la puissance de l'esprit que notre empire s'est accru et s'est conservé ». Valère Maxime célèbre « le pouvoir de l'éloquence » (VIII, 9) en affirmant qu'« une voix éloquente suffit pour faire reculer la colère, la sédition, la force des armes » (ex. 1). Le chapitre suivant traite de « l'importance de la déclamation et de l'action », avec une introduction qui définit les vertus de l'art oratoire :

> L'éloquence est mise en valeur par une déclamation convenable et une action appropriée aux paroles. Grâce à ces moyens, elle conquiert les hommes de trois manières : elle pénètre leurs coeurs, elle séduit leurs oreilles et leurs yeux par les attraits de la voix et du geste. (intro, VIII, 10)

Démosthène disait que le moyen le plus puissant de l'art oratoire était l'action[919], et Valère écrit à propos d'Hortensius qu'« on ne saurait dire si les auditeurs accouraient surtout pour l'entendre ou pour le voir » (VIII, 10, ex. 2).

La maîtrise de l'éloquence est également célébrée dans *La Légende dorée* qui loue les talents de prédicateurs de plusieurs saints. Jean Baptiste (lég. 80) « prescha prouffitablement, car moult de gens se convertirent a sa predicacion. Il prescha de parolle par continence de doctrine. Il prescha par exemple de saincteté de vie et les convertit par ses devotes oraisons » (553). L'évangéliste saint Marc (lég. 57) est talentueux pour convertir et attirer les foules : « Et ne les actraoit pas maintenant par demonstrance de miracles ne par seullement nobles parolles de predicacion, mais les actraioit par tresnobles exemples » (433). Voragine insiste sur le pouvoir des prêches de saint Paul (lég. 85), orateur de génie dont la langue est comparée au feu :

> quent Pol resonnoit de sa langue, qui estoit plus hastive que feu […] les diables fuyaient, les menaces des tirans, les larrons et homicides se cachaient […] la ou Pol semoit l'euvangille estoit chacee erreur, et verité remanoit et adulteres et toutes autres ordures deffailloient et estoient degastees (596).

Dans un tout autre registre puisqu'il ne s'agit pas là de prêcher la foi mais de savoir bien converser dans un milieu de cour mixte, Castiglione détaille particulièrement les conseils en matière d'éloquence de son Courtisan. Dans le livre I, lorsqu'on lui demande comment acquérir la grâce nécessaire, le comte Ludovic de Canossa émet « une reigle tres-generale » : « Fuir, tant qu'il est possible […]

---

[918] Il est suivi d'un chapitre sur « la finesse dans les paroles et les actions » (VII, 3).

[919] Il figure aussi parmi les étrangers célébrés pour leur travail, figure d'opiniâtreté car il ne pouvait, « étant jeune, prononcer la première lettre du nom de l'art qu'il cultivait avec ardeur » alors que son « nom seul évoque devant l'esprit l'idée de la plus haute et de la plus parfaite éloquence » (VIII, 7, étr. 1).

l'affectation, & pour dire, peut estre, un mot nouveau, user en toutes choses d'un certain mespris & nonchalance[920], qui cache l'artificiel, & qui monstre ce qu'on fait, comme s'il estoit venu sans peine & quasi sans y penser » (65). Le but est de montrer de l'assurance « pour faire croire à qui les voit, quasi qu'ils ne sçauroient ou ne pourroyent faillir » (67). En application de cette fameuse grâce, la voix du courtisan doit être :

> bonne, & non trop desliee ou molle, semblable à celle d'une femme, ny aussi tant austere ny aspre qu'elle tienne du paisan, mais sonnante, clere, douce, & bien composee, avec la prononciation franche & nette, contenance & gestes convenables, qui consistent, à mon avis, an certains mouvemens du corps non affectez ny violens. (88)

Dans le livre II du *Courtisan*, à propos de l'utilité des lettres et la façon d'user des qualités de l'esprit, Federic veut que « le Courtisan, quand il viendra à propos, soit eloquent, sage & advisé es discours d'estat : je veux qu'il soit d'un jugement si grand, qu'il sache s'accomoder aux complexions des hommes avec lesquels il se trouvera. Et puis je veux qu'il soit plaisant, es affaires plus basses, & qu'il devise bien de toute chose » (202). Il doit connaître les poètes, orateurs et historiens pour son propre contentement mais aussi parce qu'il « n'aura jamais faute de propos, pour entretenir les dames, lesquelles ordinairement ayment telles choses » (118). Il « se accomodera, parlant autrement avec les hommes autrement avec les femmes » (171). Les plus vieux doivent être de sages et agréables conseillers, « En cete maniere ils seront bons Courtisans & s'entretiendront bien avec les hommes & avec les femmes » (186). Même Gaspar, incarnant pourtant la misogynie, pousse à développer « la maniere de vivre & s'entretenir avec les hommes & avec les femmes : chose qui [lui] semble de grande importance » (222).

2c. Des propos honnêtes et sincères

Meschinot attache également une importance toute particulière à la parole dans les *Lunettes des princes*, mais en traitant davantage de leur contenu : « Tays toi ou dy parolles bonnes » (v. 161) et « Voy ce que dict en a Chaton » (v. 165) dit-il à son lecteur, renvoyant aux *Disticha de moribus*, « Apren ses be[a]ulx motz et les tiens/ Pour gouverner toy et les tiens » (v. 171-2, 40). Un long développement est consacré aux jurons et aux blasphèmes, conséquences de l'orgueil. « Ayez vergongne si villains sont tez dictz/ Soyes courtois, non lourd ny estourdis » (v. 1771-2, 83) répète-t-il plus loin dans ses conseils de comportement, car la parole « Monstre en effaict sy la personne est folle/ Ou discrette » (v. 1899-1900, 87). Il déconseille surtout de parler de « laydure/ de foles femmes, d'yvrougnerie, d'ordure/ [et] de louer vices » (v. 1914-15, 87).

[920] Chappuys use de deux termes pour traduire ici la première occurrence du terme *sprezzatura* dans le texte italien, que Pons traduira par « désinvolture ».

Valère Maxime donnait l'exemple d'Aristote disant « qu'il ne faut parler de soi ni en bien ni en mal, parce que c'est vanité de se louer soi-même et sottise de se blâmer (VII, 2, étr. 11). Les beaux parleurs sont des venins, les plaisantins, les coquets et les chanteurs sont considérés comme vantards explique Guillaume Alexis dans le *Blason des faulses amours* :

> Cueur legitime/ Tient son regime/ Sans grant rumeur,/ Mais bruyant lyme[921]/ Plaisir estime,/ Bruyt et clameur ;/ Bref, ung railleur,/ Ung grant parleur/ Soy et les autres envenime./ Pour quoy d'un truffeur [trompeur], d'un bordeur [plaisantin],/ D'un gorgias [élégant], d'un grant chanteur/ Je ne fais pas trop bonne estime. (v. 1208-1320, str. 110)

On trouve dans les *Lunettes des princes* l'injonction à fuir les beaux parleurs, flatteurs et menteurs : « Mansongiers records/ Que Male Bouce/ S'en va semant, faisant aultruy reproche:/ Fuy son venin, ta personne ne touche/ Et mal parleur de ton hostel n'approche, / Car aultrement n'auroit gouvernement » (v. 1794-99, 84). Meschinot y insiste : « Ne supporte ja mesdisans » (v. 143-5, 39) comme « ceulx qui parlent mensonges » (v. 149, 39). De même, dans le *Livre de police humaine* (IP, livre V), Patrizi déconseille au « bon citoyen » le mensonge et les paroles vaines ou folles et lascives, ou encore les flatteries.

Dans le livre II du *Courtisan*, après les conseils détaillés en matière d'éloquence, Castiglione fait dire à Federic qu'il veut surtout que l'homme de cour « tende tousjours à bien : qu'il ne soit envieux ni medisant, & que jamais ne s'induise en son esprit de chercher grace ou faveur » (202). Le livre IV enjoint le prince à éloigner les flatteurs, menteurs et médisants, opposés au parfait courtisan dont l'intention est la vertu de son prince. Il est évident pour lui qu'« induire & ayder son prince à bien, & le garder du mal, soit le vray fruict du Courtisanisme » (526). Plus loin, Gaspar prône parmi les qualités du courtisan « celles qui appartiennent à l'institution du prince, & à ce but & fin de Courtisanisme » (564). Ainsi Aristote et Platon « ont fait les œuvres de Courtisanisme » avec Alexandre le Grand et Dion de Syracuse » (608), ce pourquoi le Magnifique « estime que celuy ne se doit appeler Courtisan lequel institue le prince, mais qu'il merite un nom beaucoup plus grand & plus honorable » (604). Le savoir et la maîtrise de la parole doivent donc être au service de la sagesse et des vertus.

3. LA SAGESSE ET LES VERTUS

3a. La sagesse comme faculté de discerner les vices des vertus

Valère Maxime écrit en citant Platon : « Le monde, déclarait-il, ne sera heureux que lorsque les sages seront rois, ou que les rois seront sages » (VII, 2, étr. 4), et son

[921] Selon le Godeffroy, on traduirait par « peine, tourment, querelle », ou bien il s'agit du verbe « limer » signifiant « irriter, se fâcher, exciter ». J'opte pour le terme « querelle »

premier chapitre des *Faits et dits* donne des exemples de piété et d'impiété, encourage l'observance de la religion des Romains et sanctionne les manquements et les cultes étrangers. Voragine insiste aussi sur le lien entre la sagesse et la piété dans la *Légende dorée* à travers l'exposé des Vies des saints et des saintes. Il oppose Antiochus, le plus orgueilleux des hommes, qui a profané l'Église, à Moïse et Salomon qui l'ont consacrée, le premier pour son humilité, le second pour sa sagesse et son discernement[922]. On l'a vu, le *Doctrinal de sapience* est construit sur l'exposé des vices et des vertus et Jacques Legrand consacre aussi le *Livre de bonnes mœurs* aux liens entre sagesse et vertus chrétiennes.

Les *Lunettes des princes* est lui aussi un livre de piété, centré sur l'exposé des vices et des vertus. Dès le début de son discours au narrateur, Raison, l'allégorie dominante, l'incite à se tourner vers Dieu : « Rens toy a Dieu et ton courage change,/ Rens luy honneur, rens luy gloire et louange » (str. LXVI, 24), « Vy sainctement et bien ta fin ordonne […] Confesse toy souvent et t'abandonne/ A penitence et en porte l'enseigne » (LXXVII). Elle sort l'auteur de son désespoir et lui fait la leçon : « Je te vueil tenir a mon escolle » lui dit-elle (LXXVI, 27), « Recours a moy comme a ton prothocole,/ Car celle suis qui le sens au gens cole » (LXXVI, 28) : « De vertus suis sources, mere et nayscence » (str. LVIII, 21). Elle lui indique que « Pour parvenir doncques a grant science,/ Un livre auras qui a nom conscience » (LXXVIII) grâce auquel « Tu sçauras tout congnoistre, bien et vice » (LXXXI, 29).

Dans la deuxième partie, Meschinot prie la sainte trinité qualifiée de « maistre par introduction en vray foy, esperance et charité » et remercie Dieu de l'avoir créé à son image en lui donnant « sens, raison, memoire, entendement et voulenté, pour [le] congnoistre, aymer, servir, doubter et honorer » (32). Dans la troisième, Meschinot indique aux princes et prélats que « L'entendement est faict pour voir/ Et discerner vertu de vice » (793-4, 57). Cette dernière partie, qui se confond avec le livre offert par l'allégorie de Raison, commence par les conseils de Prudence qui rappelle la fragilité de l'homme dans la veine du *contemptu mundi*. « Je te pry, ne chemine t'aise [à ton aise]/ Que n'ayes en memoire Prudence » (v. 556-7, 50) écrit Meschinot. Il fait des quatre vertus cardinales la matière même des Lunettes qui permettent de lire le livre de conscience[923] :

---

[922] « De la dedicacion de l'Eglise » (lég. 177), p. 1190.

[923] On retrouve ce thème dans le *Temple de Bocace* de Chastellain (t. VIII) comme à la fin du *Doctrinal du temps présent* de Michault. L'éditrice des *Lunettes des Princes* suppute que le texte a inspiré à Anne de Bretagne l'idée de faire représenter ces vertus sous forme allégorique dans le Mausolée qu'elle a commandé pour ses parents à Michel Colombe et Jean Perréal (note 66, p. 99), qu'on peut admirer dans la cathédrale de Nantes.

Prudence est l'un qui est au coté destre,
L'autre Justice a nom, dont ne me dueil :
Cests tousdiz avec moy tenir sueil
Qui enchassées en Force doibvent estre ;
Temperance ne va pas a senestre
Mais est le clou du meilleu qui congnoistre
Faict les lunettes estre tout d'un acueil. (LXXIX, 28-9)

Patrizi loue également les vertus cardinales et prône l'étude des bonnes lettres parce qu'elles rendent vertueux. Il met en valeur le lien entre les arts libéraux et les vertus dans le premier livre du *Livre de police humaine*. Dans le deuxième, il écrit que « L'office d'un homme prudent, est de mesurer par droicte raison tout ce qu'il pense, & ce qu'il fait » (GR, 138). Guevara accorde pour sa part l'intégralité du premier livre de l'*Horloge des princes* aux devoirs religieux du prince. Le bon prince et le bon citoyen doivent donc observer les devoirs dictés par la religion d'État et se conformer à ses lois.

De même, dès le premier livre du *Courtisan*, Castiglione écrit que les qualités de l'esprit du « parfait courtisan » peuvent se résumer à la volonté d'être vertueux – l'expression est récurrente – : « Il suffit qu'il soit, ainsi qu'on dit, homme de bien & entier […] celuy seul est vray Philosophe moral, qui veut estre bon à quoy n'est besoin de beaucoup de preceptes autres que cete volonté » (111-112). Castiglione indique que les princes doivent avoir une vie « tellement reiglee qu'elle participe de l'active & de la contemplative » (563), contemplative car ils doivent connaître et juger, et active pour commander droitement. Il définit la vertu comme la prudence et le moyen de savoir élire le bien. Le vice comme l'imprudence et l'ignorance amènent à mal juger. Au début du livre IV, il qualifie l'ignorance comme la « plus enorme menterie de toutes les autres : pource que l'esprit ignorant se trompe soymesme » (528). Les mauvais seigneurs, persuadés d'eux-mêmes, n'admettent aucun conseil. Orgueilleux, ils haïssent la raison et ont peur d'obéir à la vertu et au devoir. L'ignorance et le sentiment de toute puissance sont donc un danger.

3b. Le souci du bien public et la justice

Dans le livre V du *Livre de police humaine* sur la communauté humaine et l'« urbanité », définie comme la fréquentation des hommes doctes et civils, Patrizi prône l'union et la concorde entre les citoyens qui doivent penser au bien commun. Mais deux textes du corpus développent particulièrement cette thématique du bien public en lien avec la justice.

Valère Maxime consacre un chapitre des *Faits et dits* à l'amour de la patrie où il note qu'on doit lui rendre hommage et la faire passer avant les intérêts personnels ou familiaux « car une famille peut être renversée sans ébranler la république ; au lieu que

la ruine de la patrie entraîne inévitablement celle de toutes les familles » (V, 6, intr.). Dans « Des devoirs et des coutumes des différents magistrats et des différents ordres » (II, 2), il écrit qu'en entrant au sénat, « on déposait sur le seuil toute affection privée pour ne plus admettre en soi que l'amour du bien public » (II, 2, ex. 1) et indique à propos de l'intégrité des sénateurs qu'« on assujettissait aussi leur désintéressement aux règles les plus étroites » (II, 2, ex. 8). Le chapitre sur la foi publique la définit comme le « gage le plus sûr de notre sauvegarde » (VI, 5, intr.) et conclut en nommant le sénat « le sanctuaire de la Bonne-Foi ». Dans le chapitre consacré à la justice, Valère dit faire entrer son lecteur dans « l'auguste sanctuaire de la justice où l'équité et l'honnêteté sont toujours l'objet d'un hommage religieux […] où l'on ne regarde comme utile rien de ce qui peut paraître malhonnête » (V, 4, intr.). Dans le livre VIII, il consacre plusieurs chapitres à des procès pour montrer les variations de la justice[924] et un à « ceux qui commettent des fautes qu'ils punissent chez les autres » (VIII, 6).

Meschinot insiste aussi sur l'équité dans les *Lunettes des princes* : « Seigneurs, qui as souverain regne,/ Gouverne tes subgectz en paix,/ Fais que Justice sur eulx regne,/ d'amour et equité les paists ;/ Aussi de pitié les repaists » (v. 593-7, 51) demande-t-il aux grands, car le prince doit « justice et paix maintenir » (v. 613, 52). Les citoyens doivent aussi suivre cette règle : « Justement se fault maintenir/ Qui veult par ce monde passer,/ A loyaulté la main tenir/ Sans nullement la trespasser » (v. 656-9, 53). Comme Valère il accorde un long développement aux gens de justice, s'adressant d'abord aux présidents chargés de « payx mettre entre clerc et lays » (v. 904) et aux juges : « Crainte devers les grans mesprendre/ Ou paour de perdre ton office/ Ne doibt, bon juge, jamais prendre,/ Par quoy tu faces injustice./ Celluy qui par tout mect pollice/ Les bons en vertu fortifie » (v. 929-34, 60).

Le juge ne doit pas accorder de faveur, même aux proches, n'avoir de haine envers personne, et ne doit pas s'écarter de la justice quoi qu'on lui offre, mais faire preuve d'équité : « Ne doibs nul juger sans pitié. / Cruel cueur n'a point d'amytié » (v. 983-4, 62). « Justice est trop persecutee/ Si misericorde y deffault » (v. 992-3, 62). Les juges engagent leur âme quand ils rendent la sentence explique Meschinot, qui incite à la miséricorde mais aussi à punir les méfaits : « C'est droit que les maulx on pugnisse » (v. 1001) et « Justice, nostre bonne amye,/ Veult que par mort ou infamie/ Tout cas criminel soit pugny » (v. 1009-11, 63). Les juges doivent rendre un juste jugement, les témoins dire la vérité, les greffiers l'écrire, et les clercs avoir pitié du

[924] Le premier parle des « accusés tenus pour coupables acquittés ou condamnés », le deuxième des « procès civils remarquables », le troisième des « femmes qui ont plaidé… » et le cinquième des témoins.

peuple. Tous ne doivent se laisser dévier par « paour, faveur, crainte ou present » (v. 1136, 66), quatre termes répétés pour chacun, désignant ce qui sera puni chez les gens de justice lors du Jugement. Meschinot critique surtout l'appat du gain parmi les raisons qui font que la justice n'est pas rendue car « chascun qui contre droict tourne/ Pour argent » est damné (v. 1077-78, 65) écrit-il. Parcequ'ils favorisent les riches, les avocats sont comparés aux prostituées :

> Nous tenons une fame a folle
> Qui son corps et son honneur vent
> Pour argent ; mais cecy m'afole,
> Car vous faictes pire souvent.
> Vos langues tornent comme vent
> Au plus donnant : c'est grant diffame.
> […] Vous faictes mal : aussi font elles.
> Leurs pechés les vostres n'excusent. (1048-53 et 1062-3, p. 64)

Mathéolus écrivait également dans ses *Lamentations* : « Il a en eulx plus de diffame/ Qu'en une pute fole femme./ Chascun de ses instrumens joue:/ Femme son cul pour denuers loue,/ Et l'avocat sa langue vent » (IV, v. 521-25).

3c. Libéralité, humanité et exemplarité

Valère Maxime consacre un chapitre entier des *Faits et dits* à la libéralité (IV, 8), et un autre à « l'humanité et la clémence » qui en sont indissociables. Les trois « aspirent au même genre de gloire : la première [*la libéralité*] soulage l'indigence, la deuxième prévient les besoins, la troisième sauve un ennemi d'une position critique » (V, 1, intr.). Il note la clémence des Romains qui rendirent 2743 prisonniers aux Carthaginois (V, 1, ex. 1), celle d'Alexandre le Grand qui lui fit gagner l'affection du peuple (V, 1, étr. 1). Pisistrate, tyran d'Athènes, est loué pour sa patience à souffrir les insultes car Thrasippus lui cracha au visage sans pouvoir allumer son courroux (V, 1, étr. 2), et le roi Pyrrhus pour la douceur de son caractère. L'humanité, écrit-il, « adoucit les regards farouches et cruels d'un ennemi, et fléchit l'orgueil superbe de la victoire. […] elle triomphe de la colère, terrasse la haine » (V, 1, étr. 6 conclu). Parce que « l'oubli des injures, l'apaisement de la colère demandent à être célébrés », Valère Maxime consacre un chapitre à la réconciliation « qui fait passer l'âme de la haine à la bienveillance » dit-il (IV, 2, intr.). Il célèbre aussi l'humanité à travers la louange de l'amitié comme « bienveillance inaltérable » (IV, 7) et celle de la reconnaissance (V, 2) opposée à l'ingratitude envers les bons (V, 3).

Dans son chapitre sur l'amour de la gloire (VIII, 14), Valère met en garde contre les crimes commis par certains pour éterniser leur mémoire. Il loue en revanche les Athéniens pour l'invention de la couronne honorant les bons citoyens, car « l'honneur

est l'aliment le plus fécond de la vertu » (II, 6, ex. 3). Parmi les onze hommes mentionnés dans le chapitre sur « les honneurs rendus au mérite » (VIII, 15), Caton l'ancien est qualifié de « citoyen d'une vertu accomplie, devenu grand par son mérite personnel plutôt que par la faveur de la fortune[925] ». Deux exemples lui sont consacrés dans le chapitre sur la majesté, que Valère Maxime définit comme « une dignité qui se passe des dignités », une autorité qui « gagne les cœurs à la faveur de l'admiration publique qui l'enveloppe » (II, 10 int.). Caton est dépeint comme « un grand homme [qui] avait peu de bien, des mœurs austères, […] une physionomie peu prévenante, mais en revanche une vertu de tous points accomplie ». Valère Maxime conclut que son nom est synonyme de « citoyen d'une grande vertu » (II, 10, ex. 7 et 8) et il le mentionne à nouveau dans le chapitre sur les homme humbles devenus illustres (III, 4, ex. 6). Socrate y est « déclaré le plus sage des mortels par le témoignage unanime des hommes et même par l'oracle d'Apollon », car il fut « un maître sans égal dans la science de la vie » (III, 4, étr. 1), donc un modèle à suivre. Il est encore cité plus loin disant « que le moyen facile et rapide d'arriver à la gloire était de s'appliquer à se rendre tel qu'on voulait paraître » (VII, 2, étr. 1).

Dans la section du *Livre de bonnes mœurs* sur « l'estat des seigneurs temporelx et de toute chevalerie », Jacques Legrand accorde plusieurs chapitres aux qualités indispensables aux princes. Ils « doivent estre piteux et misericors » (chap. VI, 349), « de bonne vie et de bonne muers » (chap. VII, 350), ni convoiteux ni avaricieux (chap. VIII). Ils doivent « justice maintenir » (chap. IX), « estre humbles » (chap. X), « estre sobres et chastes » (chap. XI), mais le chapitre XII qui indique « comment et en quoi les princes se doivent emploier » résume ces vertus par l'exemplarité, car « les princes doivent estre exemple d'oneur et de bonne vie a leurs subgéz » (359).

« Si tu veulx avoir nom d'honneur/ Estre te fault large d'honneur » (v. 285-6, 43) écrit Meschinot dans les *Lunettes des princes*, qui emploie l'exemple d'Alexandre : « Largesse le fist renommer/ Et par toute terre nommer,/ Plus que ne firent ses esfors (v. 301-3, 43). « Soyes joyeulx du bien a l'aultruy » (v. 279, 43) écrit-il. Parallèlement il critique l'avarice car « De ce mal est largesse myre » (v. 436, 47). Dame Raison lui rappelle : « Souviegne toy d'avoir virilité,/ Qui trop mieux vault que mil escus contens » (strophe LIV, 20), et il conseille à son lecteur : « Par avarice/ Ne quiert haultesse, dignité ne office,/ Dont la fin est d'ambition le vice,/ Qui de tout mal est la source et nourrice./ Tien toy content » (v. 1630-34). La noblesse est ordonnée à « honneur » et « haultesse » écrit Meschinot, mais il faut se disposer « Es faictz dont

[925] Il « détruisit Carthage déjà par ses conseils avant que Scipion la détruisit par les armes ».

honneur procede » (v. 1503, 76). Aussi demande-t-il aux « Seigneurs » : « Faites vous subgetz a la loy » (v. 812, 57).

Dans le *Livre de police humaine* (livre V), Patrizi conseille à l'« homme civil » la libéralité, et indique qu'Isocrate enseignait l'humanité et la libéralité aux princes. Une marge indique que les « Senateurs et presidens sont appellez peres » (IP, 31 v°), car ils doivent conseillers les citoyens comme les pères conseillent leurs enfants, être irrépréhensibles pour servir de modèle. Lorsque Patrizi indique comment « admonnester les princes », il explique ainsi l'exigence d'exemplarité :

> ilz doivent bien penser que toutes leurs manieres de faire sont considerees & notees de leurs subjectz, & principalement s'ilz font quelque bien, est tost mis à non chaloir [négligé] : mais s'ilz font quelque mal, il est veu bien clairement, & mis en memoire perpetuelle, & recite aux autres. (GR, 148)

Le prince exemplaire pourra servir de modèle aux autres et sa renommée traversera les siècles, faisant de lui un personnage quasi divin. D'après Patrizi, le prince qui voudra être chevalereux « imitera les gestes des hommes renommez, & principalement la gloire & bruyt d'iceulx, de la louenge desquelz fait mention le monde universel » (213 v°).

Dans le *Courtisan* de Castiglione, Gonzague pense que le plus grand du royaume doit être magnanime, libéral et vaillant. Il insiste sur la grandeur du prince, sa splendeur, sa valeur, les raisons pour lesquelles il acquière sa renommée, les manières douces et l'humanité qu'il doit montrer, en gardant toujours sa majesté. Il affirme qu'il doit être libéral et magnifique, avec fastes, banquets et spectacles publics. Voilà ce qui pour lui est convenable à un prince, en plus de toujours dominer et vaincre ceux qui le méritent, comme Alexandre dont les conquêtes sont vantées. Face à lui, Octavien parle de magnanimité accompagnée de justice et de prudence. Le devoir du prince est de punir les mauvais « autant qu'il est convenable pour le profit des sujects » (563) car il doit gouverner en douceur : « La domination tant pour les sujets que pour le prince sera tresheureuse : non pas imperieuse comme du maistre à l'endroit du serviteur, mais douce comme du bon pere à l'endroit du bon fils » (569). On retrouve encore l'image dans l'*Horloge des princes* où pour Guevara aussi le souverain doit être un bon père.

Castiglione affirme que « la vie du Prince sert de loy & enseignement aux sujets, & est force que des meours d'iceluy dependent tous les autres » (560). Dans le *Courtisan*, la sagesse de l'homme consiste à avoir assez de vertu pour avoir un bon jugement et pour obtenir une bonne réputation, à quoi Castiglione ajoute la grâce « s'il veut gaigner la faveur universelle, de laquelle on fait tant de cas » (56). Le courtisan doit offrir au prince cette vertu, la plus grande et rare : la manière de gouverner et de

régner. Le roi parfait sera « tresjuste, trescontinent, fort atrempé, constant & sage, remply de liberalité, magnificence, de devotion, & de clemence : & pour abreger il sera rempli de gloire & aymé des hommes & de Dieu, par la grace duquel il acquerra celle vertu heroïque » (558).

3d. Tempérance et sobriété

Plusieurs textes font enfin l'éloge de la modération, de la tempérance, qui participe à l'exemplarité et que d'autres nomment la *mediocritas*.

Dans un chapitre des *Faits et dits* sur la confiance en soi, Valère Maxime écrit qu'« il faut rendre hommage à la confiance de celui qui pèse son mérite à une balance exacte et s'apprécie à sa juste valeur en se tenant aussi loin de l'excessive modestie que de l'outrecuidance » (III, 7, étr. 1). Il illustre de vingt-quatre exemples la modération, « cette vertu si salutaire qui nous prémunit contre les égarements des passions violentes et de l'audace irréfléchie », qui « ne donne prise à aucun reproche et recueille d'abondantes louanges » (IV, 1, intr.). Metellus le Numidique par exemple « soutint du même visage et son exil et son rappel, tant il sut toujours, grâce à sa modération et à sa force de caractère, garder de la mesure dans la bonne et dans la mauvaise fortune » (IV, 1, ex. 13). Les deux premiers exemples étrangers de modération sont ceux de philosophes : Archytas de Tarente, qui a vécu « entièrement plongé dans l'étude de la philosophie de Pythagore », et l'imperturbable Platon :

> L'âme de Platon paraissait être logée, non pas dans un corps périssable, mais dans une citadelle céleste et veiller en armes au poste de la vie, repoussant avec une force invincible les assauts des vices humains et sauvegardant toutes les vertus renfermées en elle comme dans une forteresse. (IV, 1, étr. 2).

Si Voragine indique dans la *Légende dorée* que Nabuzardam a prophané l'Église à cause de gourmandise et de luxure[926], Valère Maxime accorde un chapitre à la question « de la sobriété et de la pureté des mœurs » (II, 5) où il indique que la frugalité des Romains était une preuve de leur tempérance (ex. 5), et que l'activité et le renoncement aux plaisirs de Vénus permettaient de les « maintenir en bon état[927] » (ex. 6). Il note l'exemplarité de Sparte concernant l'austérité des mœurs, qui y explique la vaillance des hommes (II, 6, ex.1). Il indique aussi, en introduction de son chapitre sur la sévérité de la censure que « le maintien de l'honnêteté et de la vertu est le résultat du contrôle sévère des censeurs et [que] leur œuvre n'est pas de moindre conséquence que les exploits guerriers », car elle « règle et sauvegarde la paix intérieure » (II, 9).

---

[926] *La Légende dorée*, « De la dedicacion de l'Eglise » (lég. 177), p. 1190.
[927] « leur bonne santé était en quelque sorte fille de la frugalité, cette ennemie des excès de table, de l'abus du vin et des plaisirs de Vénus » (II, 5, ex. 6).

Valère Maxime associe le désintéressement et la continence dans un même chapitre où il dit que les « attaques de l'amour et de la cupidité, ces passions si semblables à la folie [sont] les plus redoutables qui soient pour le genre humain » (IV, 3, intr.). Scipion est le premier célébré, pour avoir rendu une belle otage carthaginoise à sa famille et à son fiancée « pure et intacte », et ajouté à sa dot l'or de sa rançon (IV, 3, ex. 1). Fabricius Luscinus est loué car « Ce qui faisait sa richesse, c'était non la multitude des biens, mais la modération des désirs » et sa maison était « riche de la gloire que procure le mépris de ces biens » (IV, 3, ex. 6). *A contrario*, dans le chapitre sur la cupidité, Ptolémée est décrit comme « esclave de son argent » car il « ne possédait pas les richesses, il en était possédé » (VIII, 4, étr. 1) et le chapitre sur « les changements survenus dans la vie et la fortune » se clot sur la critique de l'attachement aux richesses et aux honneurs (VI, 9, étr. 7).

Dans les *Lunettes des princes*, Meschinot écrit : « Ne monte heult ne trop bas ne descends, Le moyen garde » (v. 1813-14, 84) avant de développer lui aussi des conseils de mesure et de réserve :

> De toutes pars mect en toy seure garde:/ L'on oyt tes dicts, tes gestes on regarde,/ Bien seras dyct sy aulcun ne te larde./ Apprens aussi/ A soustenir douleur sans grant soucy/ Et sy tu l'as n'en fais semblant ne fy,/ N'en soit ton port ne ton maintien noircy,/ Et pour grant joye/ Ne monstre pas que ton cueur se rejoye./ Tien toy rassis, changer l'on ne te voye. (v. 1815-24, 85)

L'homme modèle est donc celui qui se tempère. D'après Meschinot, deux vertus doivent toujours l'accompagner. « Temperance, dame bien mesuree,/ Qui n'est sotte ne lourde, mais euree,/ Sobre, paisible, constante et asseuree/ Gouvernera ;/ Tout cest ouvraige a droit ordonnera » (v. 1579-83, 78) écrit-il. Puis « Attrempance qui faict tout par mesure/ Te guydera, com celle qui mesure/ Et compose l'appetit et l'asseure, / Sans exceder » (v. 1651-4, 80).

Au début du texte, Meschinot se repent de sa jeunesse : « Se j'eusse esté hermite en ung hault roc/ Ou mendiant de quelque ordre o ung froc,/J'eusse eschevé grant tribulation » (strophe XXXIV, 13) écrit-il. « J'avoye aprins coucher en lictz tendus,/Jouer aux déz, aux cartes, a la paulme » (strophe XXXV, 13) « Sen celuy temps je fus jeune et enrievre [*dissolu*],/Servant dames a Tours, a Meun sur Yevre,/ Tout ce qu'en ay rappourté c'est vergongne » (strophe XXXVI, 14). La servitude aux sens des mondains est dénoncée par Raison, « Tance a toy seul contre folle plaisance,/ Aysance nuyst aux dissoluz mondains » (str. LV, 20), « Veulx tu doncques semble a beste brute,/ Insensible, meschante et mal instruitte ? » (str. LVI, 21) demande-t-elle. « Assez d'aultres passions naturelles/ Tant de l'esprit comme des corporelles/ Tiennent tes sens en tresgrant servitude » (str. LXIX, 25) dit-elle à l'auteur. Aussi Meschinot écrit-il

ensuite de l'« invroigne » qu'il « commet après granz abus » (v. 455-6, 47) et conseille à son lecteur : « Et, pour bien vivre,/ Boy sobrement et jamais ne t'enyvre ;/ De vÿandes moins soyes plain que de livre » (v. 1858-60, 86).

Dans le *Livre de police humaine*, lorsque Patrizi liste « Les graces d'Alexandre » annoncées en marge, il explique que le célèbre conquérant possédait de nombreuses vertus mais « toutefois par seule yvrongnie & violence souilla toutes ces choses » (GR, 143). Le manque de sobriété obscurci donc considérablement le portrait d'un des deux hommes les plus fréquemment cités comme modèle dans l'ouvrage[928]. « Les compaignes de temperance sont, moderation, vergongne, honte, abstinence, chasteté, honnesteté, moyen, parcité, sobriété, & netteté » (GR, 190) écrit-il dans le livre VI de son deuxième tome, qui se clot sur les conseils de sobriété en matière de nourriture et de boisson. À propos d'Évagoras, roi de Chypre, il explique qu'il « mit bonne police & ordre à sa vie […] si que sa vie povoit estre exemple à tous : toutes choses estoyent faictes de luy par moyen & ordre » (GR, 193).

De même, Patrizi précise que les officiers doivent posséder plusieurs qualités – obéissance, vertu, justice, debonnaireté, foi, prudence, constance – mais que la vertu de tempérance surtout doit être la « gouverneresse & ductrice » de toutes leurs affaires. Au « bon citoyen », « bon bourgeois » ou « homme civil », il conseille de vivre modérément, sans gourmandise ni autres excès. Il leur faut tenir un état moyen, selon l'état, l'âge et les revenus. Dans le livre V de son premier volume, il écrit encore qu'« Un homme de bien est tousjours & en tout temps en un estat, jamais ne se change de sa maniere de faire : & ayme beaucoup mieulx estre bon, que d'estre tenu & reputé tel » (74 v°).

Dans le *Courtisan* de Castiglione, si Julien fait l'éloge de la tempérance comme vertu parfaite et nécessaire au prince, il loue aussi la vertu parfaite de la continence, qui donne victoire à la raison sur l'appétit. Parmi les vertus du prince, Octavien indique dans le livre IV qu'« il est fort profitable de maintenir generallement la mediocrité » (579), et César commente plus loin qu'il est « malaisé de trouver le poinct de la vertu situé au milieu des deux extremitez vicieuses, l'une pour le trop, l'autre pour le peu » (591). Le courtisan doit aussi, dans sa « maniere de vivre & de converser, se gouverner tousjours avec une mediocrité honneste » (II, 41, p. 246). Pour Castiglione, l'âge viril est synonyme de modération : « De toutes les âges la virile, est la plus moderée, qui ha

[928] Le deuxième n'est pas entâché de ce vice, raison pour laquelle « Jules Cesar surmonta tous les mortelz […] nul grand personnage, nul capitaine renommé, nul Empereur, ne roy ne fust jamais à preferer » (143).

ja delaisié les mauvaises parties de la jeunesse, & n'est encore parvenue à celle de la vieillesse[929] » (186).

4. LA CHASTETÉ MASCULINE

4a. Les *Faits et dits mémorables*

Dans le premier chapitre du livre IX consacré au luxe et à la débauche, Valère souligne les excès auxquels conduisent ces vices. Gémellus (ex. 8) fit par exemple de sa maison un lieu de débauche, où il prostitua deux nobles femmes. Catilina empoisonna son fils parce qu'il faisait obstacle à son mariage avec Aurélia Orestilla dont il était éperdument amoureux (ex. 9). La ville de Volsinium en Étrurie tomba dans la débauche et finit dominée par les esclaves, qui établirent des lois les autorisant à coucher avec les femmes mariées et à dépuceler les vierges avant leur mariage (IX, 1, étr. 2). Après les exemples de Xerxès et d'Antiochus, adonnés à la luxure, Valère mentionne le roi de Syrie, Ptolémée qui épousa sa sœur, puis viola sa belle-fille pour l'épouser ensuite et répudier sa mère. Il déplore sous forme interrogative les conséquences de ce vice :

> Que peut-il donc y avoir de plus honteux, de plus désastreux même que ces vices qui épuisent le courage, énervent la victoire, changent la gloire en opprobre en la plongeant dans l'assoupissement et ôtent toute leur force à l'âme et au corps ? (IX, 1, étr. 1)

Valère Maxime montre dans son chapitre sur la pudeur comment les débordements sexuels des hommes étaient punis, notament l'homosexualité masculine. Un censeur punit son fils aux mœurs impures et s'exile (VI, 1, ex. 5), un édile curule dénonce un tribun qui a sollicité charnellement son fils (ex. 7), un homme déshonoré par son maître le dénonce auprès des consuls qui le font mettre en prison (ex. 7 à 9). Même un vétéran comme C. Cornelius, nommé centurion primipile, est mené en prison pour avoir entretenu un « commerce honteux » avec un jeune homme de condition libre. Il se défend en l'accusant de prostitution, mais « les tribuns ne pensèrent pas que la république dût reconnaître à de braves guerriers, pour prix des périls qu'ils couraient loin d'elle, le droit à toutes les voluptés qu'offrait la ville » (VI, 1, ex. 10). Un tribun de légion est également dénoncé pour avoir fait des propositions à un aide de camp et un homme est puni de mort pour avoir tenté de séduire son oncle (ex. 11 et 12). Le dernier exemple de la liste énumère ceux qui ont vengé la pudeur outragée sans recourir aux lois et sans en être inquiétés.

---

[929] Dans le *Livre de police humaine,* Patrizi distingue quatre périodes dans la vie d'un homme : « Tendreur de jeunesse », adolescence », « aage viril » et « temps d'ancienneté » (livre V, p. 80 etsq.). Pythagore, dit-il, considérait que l'enfance allait jusqu'à 20 ans, l'adolescence jusqu'à 40, la jeunesse jusqu'à 60 et que la vieillesse commençait à quatre ving ans.

4b. La *Légende dorée*

Plusieurs hommes sont loués par Voragine pour avoir fui tout contact féminin. Le chapitre sur saint Arsène insiste sur le danger des femmes pour les religieux. Un ermite répond à sa mère qui l'interroge sur les raisons pour lesquelles il l'a enveloppée d'une drap pour lui faire traverser la rivière : « Le corps de femme est feu ; et pource, se je touchoie a toy, la memoire des autres femmes me viendroit en courage » (1130). Un archevêque répond à une femme se plaignant d'avoir été mal reçue par saint Arsène : « Ne sces tu pas que tu es femme et l'ennemy vainc les hommes saints par les femmes ? » (1129). Un autre dit à son disciple qui veut voir le monde : « Allons la ou il n'a nulle femme » (1130). De même saint Nicolas « eschevoit compagnie de femmes » (121), saint Augustin « ne voulut oncques que nulle femme demourast avec luy, ne sa seur Germaine, ne les filles de son frere qui servoient a Dieu ensemble » (809). Il « ne vouloit nulle foiz parler avec nulle femme seulle » (810). Dans ses *Soliloques*, lorsque Raison l'interroge sur ce rejet (« Pourquoy ne te delecte belle femme chaste et riche et bien moriginee, mesmement [surtout] se tu es certain que elle ne te courouce ? »), il répond que rien n'est plus à fuir que le commerce des femmes et lorsqu'elle lui demande s'il éprouve du désir, il répond : « En ce ne quier je plus riens ne ne desire ; mais racorde encore telles choses a paour et a doubte et a despit » (820). Ces souvenirs semblent renvoyer à la naissance de Dieudonné, « enfant de bon engin (qu'il avoit engendré en son adolescence, quant il estoit encore paien philosophe) » (802).

D'autres se blessent pour ne pas succomber à la tentation comme dans la légende de l'ermite saint Paul, où un homme ligoté sur un lit et assailli par une belle jeune femme, « quand il sentit en sa char les mouvemens contraires a raison et n'avoit armeures nulles dont il se peust deffendre de ceste ennemy, il coupa sa propre langue a ses dens et la cracha en la face d'icelle deshonctee femme » (211). Quand le Diable envoie l'image d'une femme à la pensée de saint Benoît pour le tenter, il « se gecta entre ronces et espines qui la estoient, tout nu, et s'en yssist tout plain de plaies par le corps si que les plaies du cuir osterent celles de la pensee : et ainsi vainquit son peché » (352). De même, le pape Léon se coupe la main qu'une femme a embrassée parce que ce geste l'a tenté (563). Voragine présente Jean Baptiste (lég. 80) comme un homme exemplaire parce qu'« il fut vierge » et « pour sa virginité il fut appellé ange de Dieu » (552). Il indique qu'« a la comparaison de Jehan, tout homme estoit veu estre ort » (549). Dans la légende de sa décollation (lég. 120), il dit transcrire les louanges qu'en fait Jean Chrysostome, le présentant comme modèle de chasteté :

> Jehan, escolle de vertus, maistre de vie, renommee de saincteté, regle de justice, mirouer de virginité, tiltre de purité, exemple de chasteté, voye de penitence, pardon de pechés, disciplene de foy ; Jehan est greigneur que homme, egal aux angelz. (823)

4c. Le *Livre de bonnes mœurs* et le *Doctrinal de sapience*

Comme Jacques de Voragine, l'auteur du *Doctrinal de sapience* et Jacques Legrand insistent sur la nécessité pour les hommes de religion de fuir les femmes et leur interdisent tout contact avec elles. On lit dans le chapitre sur les ordres (68) du *Doctrinal de sapience* que « Les clercs ne doivent point tenir femmes en leurs maisons selles ne sont anciennes & de leur lignaige fort pres[930], car sil ny a peche il y a suspicion du peuple » (Gi). L'auteur, qui emprunte sans doute l'exemple d'un ermite enveloppant sa mère dans un drap pour lui faire traverser la rivière à la *Légende dorée*, ne prêche pas la haine des femmes pour inviter son lecteur à se détourner d'elles : « Fuy toutes familiaritez de femmes, & ayme les toutes communement, specialement les bonnes & les devotes & ne t'occupe point avec elles » écrit-il.

> qui la veut bien garder [la chasteté], il faut qu'il fuye toute compagnie de femme, qui parle aucunesfois à femmes, parler y peut & ne les regarder pas affichement au visage, & ne les toucher par les mains : car trop de maux en viennent, ne te siez aupres d'elles, ne leur ry pas de leger, & ne requiers lieu obscur pour parler à elles […]. Et quand tu parleras à femme, si te tiens en telle maniere & aussi honnestement comme tu ferois si son mary y estoit, ou son prelat estoit present, à fin que si aucun survient tu ayes cause d'estre honteux. (éd. de 1597, 204)

Il cite en revanche saint Bernard, dont les propos sur le danger de ces familiarités est plus violent à l'égard des femmes : « N'oyes volontiers femmes parler : car quand tu l'escoutes parler elle t'enflamme, quand tu ne la vois point, & quand tu la vois elle t'envenime […] quand tu la touches elle te ortie » (éd. de 1597, 204).

Dans le *Livre de bonnes mœurs*, Jacques Legrand écrit que les « gens d'Eglise doivent fouir la conversacion de femmes, non mye tant seulement pour pechié eschever, mais aussi pour eschever toute mauvaise suspeçon » (342), mais plus généralement, que « qui veult chastement vivre il doit son regard destourner des femmes qui pourroient encliner son vouloir a pechié » (326). Dans le *Livre de bonnes mœurs*, Scipion est cité comme « noble chevalier » qui interdit dans son pays « bordiaux et touz lieux deshonnestes. Mais pitié est que tout le monde est plain de lieux ordenéz a telx usages et joennes et vieilx le plus communement se sont donnéz a luxure » (328) commente Legrand.

---

[930] « si elles ne sont leurs espousees, ou de leur lignage bien pres » précise l'édition de 1597 (185), qui montre ainsi que le mariage des hommes d'Église devait être courant.

4d. La parodie des *Arrêts d'amour*

Martial d'Auvergne témoigne sous forme parodique de ces prescriptions dans l'arrêt XXXVII. Les « cordeliers de l'observance d'Amours » (166) allèguent le quatrième des « veuz de observance d'Amours » par lequel « il est defendu expressement de ne parler jamais a femme » (167). Lorsque la cour veut convoquer l'« amoureux nouvellement rendu cordelier » pour qu'il libère sa dame des promesses qu'ils se sont faites avant son entrée en religion, il est autorisé à porter un bandeau sur les yeux pour ne pas la voir.

4e. Les injonctions faites aux Grands

Guillaume Alexis conseille aux chevaliers de se retirer des « foles acoustumances » comme les jeux, les banquets, la musique et la danse, de laisser les plaisirs mondains pour plaire à Dieu. C'est ce qu'indique le moine du *Blason des faulses amours*, en reprenant les termes mêmes du gentilhomme qui listait plus haut ses plaisirs, pour conseiller « Tout au contraire/ De ses plaisances,/ Des accointances/ Et congnoissances » (v. 1241-1244, str. 104). Le meilleur remède est de fuir les mondanités, de prier Dieu et de toujours être sobre pour châtier le corps. Il faut aussi travailler pour éloigner l'oisiveté, « Car sejourner/ Fait retourner/ Chetiveté » (v. 1264-66, str. 106). Ainsi seulement « Raison sera tousjours maistresse » (v. 1236, s. 103). Amendez-vous conseille le moine, si vous avez été « mal vivant », et il oppose la chasteté qui rend libre à la servitude aux sens : « Soyez suyvant/ Honnesteté ;/ Car chasteté/ Quiert liberté,/ Et luxure vous fait servant » (v. 1409-1413, str. 118).

Meschinot insiste sur la chasteté des hommes dans la troisième partie des *Lunettes des princes* : « Tant [à Dieu] est plaisant chasteté,/ Que celluy qui a chaste esté,/ Honneste et non incontinant, Il luy envoye incontinant/ Sa grace, comme il la demande » (v. 535-9, 50). Le prince « Avoir ne doibt le cueur volage:/ Soit attrempé, nect, chaste et sobre » (v. 828-9, 58). Le remède est de fuir l'oisiveté car « Ceulx qui de paresse se parent,/ D'honneur et vertu se separent » (v. 543-4, 50) et la paresse, comparée à une « dame tant sale », est « de vices la mere » (v. 557 et 559, 50). La jeunesse est vilipendée pour ses débordements sexuels : « En fol amour et charnel ton temps uses,/ Non regardant le dangier ou t'amuses:/Telle folie de ta jeunesse ruses/ (v. 1767-69, p. 83). À l'âge parfait, « Fort et puissant de ton corps deviendras » (v. 1784, 84), « Conduy tes sens/ En telle forme que Raison ne soyes sans/ Et a Folie jamais ne te consens (v. 1810-12, 84) écrit Meschinot au lecteur avant de l'enjoindre encore à s'amender « En paillardie toute la nuyct tu veilles,/ Pour les jeusnes tu

t'acoinctes des veilles [*vieilles*]./ Je te supplie que tes folies vueilles/ Tost corriger » (v. 1919-22, 87).

À la fin du livre VI du deuxième tome du *Livre de Police humaine*, Patrizi donne l'exemple du sobre Scipion l'Africain avant d'entâmer le suivant avec une première marge indiquant le sujet qu'il va y traiter : « Pudicité grand ornement aux hommes » (GR, VI, 197 v°). Il lie donc lui aussi directement la sobriété à la chasteté. « Jacoit que pudicité porte plus grande clairté aux femmes qu'aux hommes, si augmente elle bien les vertuz des hommes » (197 v°) écrit-il. Patrizi reprend à Valère Maxime l'exemple de Catilina, « affolé de l'amour de Aurelie », qui fut « si fol de l'amour » de cette femme qu'il tua son fils pour qu'elle accepte de l'épouser. Il mentionne aussi Publius Clodius « si fol amour, qu'il deflora ses trois seurs », Caton l'ancien qui « encore esprins d'amour, & impatient de luxure » malgré son âge avancé, épousa la fille son serviteur encore pucelle, et Sardanapale, exemple de lubricité, qui « ne sceu estre sans plaisir, seulement une minute d'heure » (GR, 170 et 172).

Castiglione traite aussi de la chasteté masculine dans le *Courtisan*. Le Magnifique affirme qu'elle devrait être aussi précieuse que celle des femmes car les hommes sont censés être plus vertueux, et car sans eux les femmes ne pécheraient pas. Il dénonce les prérogatives masculines en la matière :

> Mais si vous voulez dire la verité, vous congnoissez bien que de nostre autorité nous avons usurpé une licence, par laquelle nous voulons que mesmes pechez soient en nous treslegers, meritant aucunefois louange, & ne puissent estre assez chastiez es femmes, sinon avec une mort ignominieuse, ou à tout le moins par une perpetuelle infamie. (435)

Pour Gaspar, les hommes ont pris plus de liberté car « selon l'opinion d'un chacun, la vie dissoluë ne leur cause si grande infamie, comme aux femmes » (436), mais il affirme que plusieurs restèrent continents volontairement, tels Scipion et Xénocrate. Le dernier exemple semble emprunté aux *Faits et dits,* où Valère Maxime fait dire à Phryné, après avoir tenté sans succès d'émouvoir Xénocrate toute une nuit, quand on veut lui faire payer le prix de son pari perdu, qu'elle a parié sur un homme, pas sur une statue (IV, 3, étr. 4).

Les deux derniers chapitres du deuxième livre de l'*Horloge des princes* sont consacrés à quatre vices en particulier qu'il faut éradiquer chez les jeunes princes, dont le dernier est la luxure, ainsi mise en valeur en clôture du livre. S'il est illicite de se marier « jusques à ce que lon soit homme [*avant d'être un homme*] » écrit Guevara, il est d'autant plus interdit de s'abandonner au péché de chair. Aussi en appelle-t-il au devoir de surveillance des pères, des gouverneurs et maîtres, et insiste sur les dangers des appétits sensuels et sexuels de la jeunesse. Il n'y a pas meilleur remède pour éviter

ce vice que de fuir les occasions de pécher, et les derniers mots du livre II sont : « Es vices de la chair lon parvient à la victoire en fuyant » (248).

Dans l'*Institution de la femme chrestienne* enfin, lorsque Vivès déconseille la proximité entre hommes et femmes, même entre proches parents, il s'adresse aux hommes : « Plusieurs exemples en avons de freres & amys, qui en sont tombez en gros scandales et inconveniens » explique-t-il, ajoutant les exemples d'Amon qui viola sa sœur Thamar, et « Camius sa seur Biblie » (95), puis de saint Augustin qui évitait de fréquenter les femmes, et de l'abbé Pion qui visita sa sœur les yeux fermés. Si les exemples extrêmes de chasteté des religieux peuvent donc servir aux laïcs pour se prémunir du vice, d'autres textes donnent des conseils aux hommes pour qu'ils soient de bons pères et de bons maris.

5. LE BON PÈRE DE FAMILLE

5a. Les Anciens

Dans les *Faits et dits mémorables*, Valère Maxime accorde une importance particulière aux liens familiaux, au rôle du *pater familias* et au respect dû aux anciens qu'il faut inculquer aux plus jeunes. Il consacre plusieurs chapitres aux rapports entre pères et fils à la fin de son livre V. Il y traite de la tendresse paternelle (V, 7), de la sévérité des pères (V, 8), des pères modérés avec des enfants suspects (V, 9) et des pères courageux face aux débordements de leurs fils (V, 10). Dès le deuxième livre, il montre les jeunes accompagnant les anciens au sénat et attendant pour les raccompagner comme pour s'asseoir à table et la quitter après eux (II, 1, ex. 9), puis insiste dans le point suivant sur la célébration des actions des ancêtres (ex. 10). Il consacre aussi un chapitre à la piété filiale (V, 4), un autre à l'amitié fraternelle (V, 5), et les trois chapitres consacrés aux testaments soulignent l'importance de la transmission d'une génération sur l'autre[931].

Valère Maxime insiste sur l'exigence de sévérité des pères. Dans le chapitre sur « les changements survenus dans la vie et la fortune » figure l'exemple, plusieurs fois répété dans l'ouvrage, de Manlius Torquatus, qui fit trancher la tête de son fils, quoique vainqueur, pour avoir combattu malgré sa défense (VI, 9, ex. 1). « Mieux valait, pensais-tu, qu'un père fût privé d'un vaillant fils, plutôt que la patrie manquât de discipline militaire » écrit Valère lorsqu'il le cite dans le chapitre sur la discipline militaire avec Postumius Tubertus, ordonnant pour sa part que son fils meurt sous la

[931] Les chapitres « sur les testaments annulés » (7), « sur les testaments confirmés quoique entachés de nullité » (8) et « sur les testaments qui ont institué des héritiers contre l'attente générale » (9) viennent clore le livre VII.

hâche car il n'a pas attendu son ordre pour se lancer sur l'ennemi, pourtant défait (II, 7, ex. 6). Dans le chapitre consacré précisément à la sévérité des pères, il donne aussi plusieurs exemples de ceux qui ont bani ou mis à mort leurs fils. T. Manlius Torquatus, descendant de « Manlius l'impérieux, si célèbre pour sa sévérité » condamne son fils Décimus Silanus à être indigne de la république et de sa maison parce qu'il a reçu de l'argent des ennemis, et il n'assiste pas à ses funérailles après sa pendaison. Le sénateur A. Fulvius met à mort le sien qui a embrassé le parti de Catilina, action qu'on « publie comme un exemple de sévérité » (V, 8, ex. 5). Dans le livre suivant, son fils étant condamné pour adultère à être privé des deux yeux d'après les lois dont il est l'auteur, Zaleucus se crève un œil, et un à son fils, « en donnant, par une combinaison d'une admirable équité, une part de lui-même à la pitié paternelle, l'autre à la justice du législateur » (VI, 4, étr. 3) écrit Valère.

Les *Faits et dits* montrent par ailleurs que les pères ne doivent pas s'attacher à leur descendance. Valère Maxime indique que les Perses ne voyaient pas leur enfants avant leurs sept ans pour mieux supporter leur perte dans leur plus jeune âge (II, 6, ex. 16). Il montre Paul Émile supportant la mort de ses fils avec grandeur d'âme (V, 9, ex. 2), comme Xénophon qui dans la même situation « demeure inébranlable de corps et d'esprit » (V, 9, étr. 2), et Anaxagore, qui déclare pour sa part « qu'on ne doit mettre des enfants au monde qu'en se souvenant que la nature, qui leur donne la vie, leur impose en même temps la nécessité de la rendre » (V, 9, étr. 3).

Si Plutarque n'est pas aussi intransigeant dans ses *Préceptes de mariage*, dans le quarante-cinquième, titré en marge : « Celuy ne est apte ne convenable pour gouverner une republique qui ne sçait gouverner une famille », (102 v°), il met pourtant l'accent sur le devoir qu'avaient les hommes de faire régner l'harmonie dans les familles. Il y donne l'exemple de Mélanthios critiquant le discours sur la paix de Gorgias, car ce dernier était incapable de l'obtenir chez lui, et conclut que « celui qui entreprend de gouverner une republique doit premierement bien sçavoir gouverner sa maison & famille, & y ordonner tout par raison » (102 v°). Dans son *Traité de l'excellence & dignité de mariage*, Boaistuau témoigne de cette importance accordée au rôle de père de famille chez les Romains, qui, écrit-il, « honnoroient & gratifioient par quelque liberalité ceux qui par nombre d'enfans mettoient peine de peupler la Republique » (106 v°).

5b. La *Légende dorée*

On trouve aussi dans la *Légende dorée* des injonctions à la paternité. Voragine note en effet l'importance de la descendance pour les hommes dans la légende de la « Nativité de Nostre Dame » (lég. 126). Il y rappelle d'abord que les Évangiles décrivent la lignée de Joseph mais pas celle de la Vierge[932], puis que le père de Marie, Joachim, fut repoussé de l'autel par le prêtre du temple de Jérusalem parce qu'il n'avait pas d'enfant : « Et luy dist que ce n'estoit pas chose convenable que *ung homme mauldit en la loy* fist offrende a Nostre Seigneur, ne que luy, qui *estoit brehaingne*, fut entre *ceulx qui avoyent fruit* comme *celluy qui n'avoit pas acreu le peuple de Dieu* » (848) [je souligne]. L'ange qui lui apparaît ensuite lui dit avoir vu sa « honcte et ouy le reprouche de sterilité » (849).

5c. Le *Livre de police humaine*

Lorsque Patrizi s'adresse aux puissants au XVe siècle, il reprend les injonctions des siècles passés. Dans le *Livre de police humaine*, la marge « Il fault qu'il y ait un chef en chascune maison » est précisée dans le texte qui lui fait face : « Un chef & maistre plus ancien qui domine, & les autres obtemperent & obeyssent » (IP, 46 v°). Aucun homme ne devrait être élu au nombre des conseillers écrit Patrizi « s'il n'a eu premierement la charge & gouvernement d'une chose domesticque » (47). L'« Office de pere de famille » (en marge) est le suivant : il « doibt plus battre de la langue, que des verges » (47), prendre garde qu'on craigne sa sévérité plus que sa cruauté et être exemplaire. Il faut aussi que le « pere de famille sçache la maniere d'acquerir ce qui appartient à l'usage de sa famille » (58 v°). Mais l'humanisme insiste plus encore sur le devoir qu'ont les hommes d'éduquer les enfants.

Dès le premier livre du *Livre de police humaine*, il indique que « les gouverneurs de la chose publicque » doivent avoir soin de l'instruction des enfants, et qu'il « sera tresbon instruire les jeunes enfans à escripture » (IP, 15 v°). Lorsqu'il est question de l'éducation donnée par les parents, il écrit : « La femme nourrisse ses enfans, l'homme les enseigne & instruise » (IP, 58 v°). Lorsque l'enfant « est parvenu en l'aage de sept ans, le pere en doibt prendre la charge avec plus grande diligence : & doibt singulierement avoir le soucy, que son enfant soit enseigné en la maniere de bien vivre » (67). « Les peres » ne peuvent rien offrir de meilleurs à leurs enfants – c'est-à-dire à leurs fils – que « la doctrine des bonnes lettres » (IP, 68 v°). L'humaniste

[932] « Mais la coustume de l'escriture estoit telle que l'ordenance de la generacion des femmes n'estoit pas recordee, mais celle des hommes » (845) écrit-il.

conseille de transmettre un art supplémentaire aux plus intelligents, et d'enseigner au moins les bonnes mœurs aux plus limités intellectuellement.

Patrizi donne le mauvais exemple de l'empereur Auguste qui laissa trop de liberté à ses filles et les rendit ainsi « incontinentes & impudicques », comme Julia, qui « print si grande licence de faire à son plaisir, qu'elle abandonna son corps à qui en vouloit » (IP, 52 v°). Dans le deuxième livre, il donne l'exemple d'Alexandre le Grand, instruit par Aristote avec l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Il note en marge : « Aristote presenta a Alexandre, pour sa premiere doctrine, les livres d'Homere ». Les pères doivent « estimer la gloire de leurz filz leur estre une palme de victoire » (GR, 68), et ne pas faire d'économies sur leurs études car comme disait Diogène, le savoir est plus important que les richesses. En outre, « Il est bon de mettre enfans hors de avec le pere & la mere », car lorsqu'ils sont dans une maison autre que la leur ils craignent de mal faire et d'être renvoyés. Les grands princes sont parvenus à un plus grand honneur sous l'autorité d'autres que leurs pères. Patrizi écrit qu'Epaminundas ne voulut jamais se marier, et la marge « Mieulx vault mourir sans enfans, que d'avoir mauvais enfans » incite à veiller aux bonnes mœurs des enfants. Il insiste sur la responsabilité des pères en donnant des exemples de mauvais fils devenus vertueux grâce à la sévérité de leur père, comme Thémistocle. Valère Maxime indiquait effectivement qu'il avait dans sa jeunesse une conduite si répréhensible que son père le déshérita et sa mère se pendit (VI, 9, étr. 2).

5d. Les textes du XVIe siècle

Dans le *Courtisan*, si pour Gaspar la bonté de cœur, la continence et les autres vertus sont des dons de nature, comme Valère Maxime l'affirme aussi[933], pour Octavien au contraire elles ne sont pas plus naturelles que les vices, et peuvent s'apprendre. Castiglione insiste donc sur la nécessité d'avoir un maître pour enseigner la vertu en plus des bonnes lettres, en faisant référence aux traités de civilités dans la tradition érasmienne.

> Et pour cete cause, les bons Pedagogues enseignent non seulement les lettres aux petis enfans, mais aussi les bonnes mœurs & manieres honnestes à manger, à boire, parler & cheminer avec certains gestes qui soient convenables. (540)

Dans les chapitres du livre II de l'*Horloge des princes* sur l'éducation des enfants, Guevara s'adresse aux pères et aux précepteurs choisis par eux. Il souligne leurs devoirs en la matière. Le chapitre 32, intitulé « De la nourriture des enfans alors

[933] « A quoi sert donc l'instruction à polir les esprits, sans doute, non à les rendre meilleurs ; car la solide vertu est un don de la nature, plutôt que le fruit de l'éducation » écrivait Valère Maxime (V, 4, étr. 5).

qu'il leur convient bailler maistres, & quel bien ou mal peult advenir à leurs peres, par la bonne ou mauvaise nourriture » (212), insiste sur la responsabilité des pères et l'exigence de sévérité, exemples de fautes à l'appui. Les pères et les fils sont aujourd'hui à punir dit l'auteur. À la fin du chapitre 34 sur les conditions que doivent avoir les précepteurs des enfants, il écrit : « J'ay voulu mettre ces regles, à fin que les peres les ayent en leur memoire, quand ils cercheront des precepteurs, pour enseigner leurs enfans » (225). Les précepteurs doivent avoir entre 40 et 60 ans, avoir de la maturité et de l'expérience, être sages, chastes et honnêtes, modérés dans la parole, et savants en humanités comme en écriture sainte. Guevara consacre le chapitre 35 aux enfants de Marc Aurèle et à leurs maîtres, et le suivant, tout au masculin, traite de la façon dont les princes et grands seigneurs doivent s'enquérir de la façon dont les maîtres et précepteurs endoctrinent et enseignent leurs enfants[934]. Il s'agit ici encore de la responsabilité des pères, même si l'auteur s'adresse aux maîtres : « Je voudrois maintenant demander aux maistres & precepteurs qui gouvernent les enfans des nobles […] O precepteurs des princes, ô maistres de grands seigneurs, je vous admonneste… » (238). Les propos adressés aux pédagogues concernent les pères, dont la renommée est liée à celle des fils et relève donc de la responsabilité des maîtres.

L'empereur Marc Aurèle demande à ce que son fils ait « la crainte des dieux, la science des philosophes, les vertuz des anciens Romains, les conseils des vieillards experimentez, le courage de la jeunesse » (241 v°). Les précepteurs des princes et grands seigneurs doivent veiller à ce que les enfants ne soit pas vicieux dans leur jeunesse, et à quatre vices en particulier, développés dans les chapitres 39 et 40 de l'*Horloge des princes* : il ne faut pas mentir, ni jouer, ni être léger, mondain, éhonté ou hardi[935], et enfin il faut éviter les péchés de chair, ne pas lâcher la bride en la matière : « O gouverneurs & maistres des grands princes & seigneurs, par celuy immortel Dieu qui nous crea, je vous conjure… » (247) écrit Guevara, qui cible aussi la responsabilité de « plusieurs peres [qui] se prisent que leurs fils soyent hardiz entre femmes, autant que s'ils estoyent fort doctes & experts en sciences, ou que s'ils estoyent hardiz aux armes » (247 v°).

Dans l'*Institution de la femme chrestienne*, Vivès indique que « les progeniteurs [auront] livres d'histoires ou fables honnestes, tendans a commandation & louenge des vertus & extirpation des vices » (239). Il écrit qu'il a vu un père donner un soufflet à

[934] Le chapitre 38 est occupé par un discours de Marc Aurèle aux précepteurs de son fils Commode.
[935] « Patrice Senois au livre cinquiesme de *Rege & regno* » parle de Théodose qui ne tolérait pas ce vice et préféraient à ses fils ceux de deux chevaliers sous ses ordres, qui sont « appris et honteux » (247) écrit Guevara.

son fils qui lui rapportait un fait domestique pour ne pas l'habituer à être « rapporteur de nouvelles, comme luy acoustumoient les femmes » (26), et il insiste aussi sur l'autorité du père :

> toute l'auctorité demeure au pere. La raison le commande, Aristote l'enseigne, les lois imperialles decretent les enfans estre en puissance du pere, maryez ou aagez, s'ilz ne sont emancipez, qui denote la puissance du pere sur les enfans. (257)

Si Guevara conseille aux pères de prendre leurs enfants dans leurs bras[936], c'est plus généralement l'absence de démonstration de sentiments qui est de mise. Vivès le précise en opposant le type d'affection que doivent manifester les pères et les mères aux enfants : « Les marys ne blandissent ou s'esbatent familairement avec les enfans […] cela seroit sot & indecent aux hommes : plus convient au sexe muliebre » (251). Il justifie ce propos en affirmant que les hommes n'ont naturellement pas la même façon d'aimer que les femmes :

> … la magnitude & excellence du viril courage musse l'amour autrement que es femmes, lesquelles extollent & louent jusques au ciel ce qu'elles ayment, & depriment jusques au centre de la terre ce qu'elles ont en hayne, tant sont tenebreuses leurs affection (252).

Ce propos concernant l'amour pour les enfants nous conduit pourtant à la façon dont, selon les auteurs du corpus, l'homme doit aimer son épouse et se comporter avec elle.

6. LE BON MARI

6a. Domination et violence masculine

Dans le *Traité de l'excellence & dignité de mariage*, l'homme, qualifié par Boaistuau de « divin simulachre de Dieu » (102 v°) domine les « plus furieux & plus superbes animaux de la terre : mais davantage a une préeminence & authorité sur la femme, creature noble (apres luy) entre toutes les autres » (103). Lorsque saint Paul parle de la sujection de la femme, il donne « pour raison que l'homme est le chef », ce que Platon et Aristote avaient bien reconnu ajoute Boaistuau, « quand l'un au 5. de sa Republique dit, que l'homme preside & domine à la femme comme le berger au tropeau : & l'autre en ses Politiques, dit que l'homme se recorde de l'authorité & puissance qu'il a sur la femme » (103). La preuve la plus évidente est la « nature mesme (tesmoing irreprochable) » dont les œuvres « sont les pourtraits & simulachres de ceste subjection & obeissance » (103). Les mâles commandent en effet les femelles chez les animaux, comme chez les végétaux et les minéraux car les pierres « qui ont quelque

[936] D'après Platon, écrit-il, « jamais les enfans ne sont autant aymez des meres, comme quand elles les nourrissent de leurs propres mammelles, & que les peres les tiennent entre leurs bras : ce qui est vray, pource que la premiere amour en toutes choses, est la plus vraye amour » (173).

energie, vigueur & puissance, nous les appellons masles, les autres debiles & inferieures, femelles » (103 v°).

Dans le deuxième livre des *Controverses des sexes Masculin et Femenin*, cinq raisons fondées sur une interprétation de la Genèse[937] viennent étayer la supériorité de l'homme sur la femme. La première est la priorité et repose sur la jouissance du droit d'aînesse, car « l'homme fut, plus tost faict et formé », mais aussi sur la raison. Ensuite, la forme de la femme atteste de son indignité car elle ne fut pas créée à l'image de Dieu contrairement à l'homme. La troisième raison est la matière, la femme ayant été faite des « roigneures » de l'homme. Elle a donc été créée à partir de l'homme pour l'honorer « comme maistre et seigneur ». La raison suivante est l'autorité « Car de la femme, je le diz de rechief/ L'homme est le maistre, le vray seigneur et chief » (41/F1). « Sy de son corps, femme est doncques sortie », la dernière raison envisage le degré de parenté de l'homme et de la femme, « Car c'est bien l'homme, qu'est de la femme pere » (41/F1 v°).

« Saincte Escripture,/ Loy de nature/ Donne a congnoistre/ Que par droiture/ L'homme a figure/ D'estre le maistre » écrit Guillaume Alexis dans le *Blason des faulses amours* (v. 805-10, str. 68). « L'omme est le chief, et la puissance/ Sur la femme lui appartient » (III, v. 826-7) lit-on dans les *Lamentations de Mathéolus*, quand Guevara affirme dans l'*Horloge des princes* qu'« En union de mariage l'homme est l'ame & la femme le corps : l'ung commande, l'autre sert » (160). *De la bonté et mauvaistié des femmes* et *L'institution de la femme chrétienne* répètent ces arguments pour indiquer que le mari doit être le chef de la femme. De même, le dixième précepte de mariage de Plutarque est résumé en marge : « L'homme doit dominer ». Il faut, dit-il, que tout ce qui se fait en une maison bien ordonnée « soit fait par le commandement unanime de deux, toutesfois la domination & maistrise est attribuee à l'homme » (93 v°). Les auteurs conseillent donc aux maris comment faire usage de cette domination et se comporter avec leurs épouses, en accordant de longs développements à la question de la violence conjugale.

Valère Maxime donne plusieurs exemples de violence envers les femmes. Dans le chapitre sur la sévérité, Egnatius Mécénius qui tue son épouse à coup de bâton parce qu'elle a bu du vin ne donne lieu à aucune accusation. Personne ne le blâma, chacun « pensait qu'elle avait justement expié par une punition exemplaire un manquement aux règles de la sobriété », car les femmes aimant le vin à l'excès deviennent vicieuses

[937] Elles sont annoncées dans la marge par des notes d'indexation qui soulignent les propos de l'auteur et détaille les références de ses sources (37/E5- 42/F2 v°).

(VI, 3, ex. 9). Les trois exemples suivants mettent en scène des maris répudiant leurs femmes pour de petites fautes. La première est sortie en public le visage découvert. Valère note que la sentence est « rigoureuse, mais néanmoins assez défendable », et C. Sulpicius Gallus s'en justifie en déclarant à la malheureuse que « selon les prescriptions de la loi » ses yeux devaient être les seuls juges de sa beauté, tout autre regard qu'attirait sur elle une coquetterie déplacée ne pouvant qu'être suspect et coupable. De même, Q. Antistius Vétus répudie sa femme qu'il a vu parler avec une affranchie de mauvaises mœurs, préférant « se garantir de l'outrage que d'avoir à le punir ». Enfin P. Sempronius Sophus demande le divorce parce que la sienne a assisté aux jeux publics à son insu. « Ainsi donc jadis c'est par des mesures préventives que l'on éloignait de l'esprit des femmes la pensée du vice » conclut Valère Maxime.

Dans la « Conclusion de la malice des femmes » qui termine la *Mauvaistié des femmes*, Marconville indique que les hommes d'Arcadie, réputés pour être les plus brutaux du monde, rassemblaient les femmes dans un temple dédié à « Denys, ou Liber Pater » et les battaient pour réprimer leur mauvaistié. Il rapproche cette coutûme du culte de saint Mathurin, populaire au XVIe siècle pour guérir les possédés et les fous. Marconville s'approprie cette tradition pour l'interpréter dans le sens qu'il veut lui donner, parlant de « S. Maturin de Larchant où l'on menait les femmes qui avaient mauvaise teste, où elles estoient testonnées sans peigne, et estrillées d'autre chose que de paille » (206). À propos des proverbes justifiant les mauvais traitements des femmes – « Qu'il n'y a cheval mauvais ne bon auquel ne faille l'esperon, et qu'il n'y a femme mauvaise ne bonne, qui ne merite qu'on la bastonne » –, il écrit que le « proverbe toutesfois ne doit avoir lieu entre les Chrestiens pour l'execution, mais bien pour estre dit par maniere de passetemps et joyeuseté » (206). On ne peut donc pas mettre à effet les injonctions à la violence, mais on peut en rire.

D'autres textes répriment plus clairement la violence des hommes envers leurs épouses. Dans la *Légende dorée*, Voragine signale l'exemple d'un homme riche qui « delaisa sa femme et pource fut il privé de la communauté de Romme par l'evesque » (344). Dans la légende des saints Nérée et Achillée (lég. 70), ces chastes chambellans de Domicille, nièce de l'empereur Domicien, la convainquent de préférer l'état de chasteté à celui du mariage en lui décrivant les violences congugales qui l'attendent. Ils lui expliquent « que femme qui estoit subjecte a homme estoit souvent batue de piez et de poings et metoit hors souvent les enfantemens ». Elle soufrira, lui disent-il, « grans tençons de son mari ». Elle dit savoir que son mari ne sera pas jaloux comme son père et

avoue que sa mère « souffrit de lui moult laidures ». Ils la préviennent pourtant du changement de comportement des hommes lorsqu'ils sont mariés :

> Tant comme on les voit beau parler, on cuyde que ilz soient debonnaires ; mais, puis après, quant ilz sont faitz maritz, ilz seigneurient cruellement et aucuneffoiz mectent ilz leurs chamberieres devant les dames. (524)

Les *Évangiles des quenouilles* témoignent également des violences conjugales pour les condamner ou y apporter des remèdes. « L'omme qui sa femme bat pour quelconque cause que ce soit » (83) ne sera pas pardonné par la Vierge avant de l'être par son épouse, affirme le chapitre I, 3, dont la glose ajoute que « cellui qui bat sa femme fait autel pechié comme s'il se voloit soy mesmes desesperer : "car selon ce que j'ay oy dire a no curé, ce n'est que un corps, d'homme et de femme acouplez par mariage" » (83) dit Marie Ployarde, utilisant les propos de saint Paul dans l'épître aux Éphésiens qui font eux-mêmes référence à la Genèse[938] (I, 3). Perrette Longues Tettes affirme pour sa part que lorsqu'un mari qui a battu sa femme a la gorge qui gratte, c'est signe qu'il va être pendu (V, 14, glose). Les devisantes s'appuient ainsi sur des références religieuses ou des croyances pour dénoncer les violences contre lesquelles les seuls recours sont des rites à l'efficacité toute symbolique. La femme enceinte doit par exemple boire dans la chaussure du mari qui « la pile du pied » pour annuler, en se l'appropriant par ingestion, les effets nocifs de la violence des coups de pieds sur l'enfant qu'elle porte (I, 23). « Se une femme veult […] que son mari ne la batte », elle doit encore placer ses chemises sous l'autel à l'office du vendredi et lui faire porter le dimanche, car « tant qu'il aura vestue ceste chemise, il sera a sa femme doulz et courtois » (108).

S'il n'y est pas question de mariage mais de rapports amoureux, le dernier des *Arrêts d'amour* condamne pourtant aussi la violence masculine. Un « galant se despita si terriblement qu'i lui vint incontinent bailler deux grans souffletz » (213) à sa dame, la fit tomber à terre et la traîna par les cheveux devant tout le monde, usant de « force et violence publique » (214). Il affirme « que les hommes ne sont point tenus de endurer des dames s'il ne leur plaist, car elles sont subjectes a eulx » (215). Pour les gens d'Amours, « l'excez estoit grant et l'outraige fait a la dite dame excessif […] et non pas seulement sont telz gens qui batent et frapent leurs dames dignes de mort acoustumee, mais doit l'on departir et detrencher leurs membres par pieces » (216). Ils disent aussi que « pardonner tel cas, c'est en effect consentir que une dame demoure blasmee et infame, sans avoir reparacion de son honneur, qui ne se peut faire en terme de raison »

[938] « Celui qui aime sa femme s'aime lui-même, car jamais personne n'a haï sa propre chair » (Ephésiens VI, 25-32) ; « ils seront deux dans une seule chair » (Genèse 2, 24).

(217). En plus du banissement du royaume d'amour et de la confiscation de ses biens, la cour condamne l'amant à être livré, nu, à quatre « vieilles chamberieres d'estuves pour le très bien vanner dedens une vieille coutte pointe de prisonniers ou d'autre vieille couverture plaine de pouz et de vermine » (219). L'exemplarité de la punition est indiquée dès le titre de l'arrêt : « Sentence donnée contre un amant en matière d'excès et main mise a grant tort sur la joue de sa dame pour luy avoir mis en son dos de l'herbe verte en un pré par joyeuseté, et punition faite de lui en exemple de tous autres qui en pareil cas voudraient faire » (213).

Lorsque Patrizi aborde le sujet dans le *Livre de police humaine*, les deux marges consécutives « Quels doibt estre le mary vers sa femme » et « Femmes sempirent au batre » (57) indiquent que la violence conjugale est d'actualité et qu'il s'agit là de la première chose à traiter quant au comportement des hommes en mariage. Le texte précise que « Le mary doibt enseigner & instruire sa femme en bonnes meurs, & ne doibt menacer, injurier ne batre », « chose servile & deshonneste », d'autant qu'« une femme s'endurcit aux coups » et fait alors tout le contraire de ce que lui commande son mari. Pire encore, les femmes mal traitées se vengent et « s'adonnent à toute paillardise & vilenie ». Patrizi conclut donc qu'il faut les « traicter raisonnablement, afin qu'elles entendent que tout ce qui se fait à la maison est pour la commune utilité & proufit de la famille, & tout à l'honneur de mariage » (57 v°).

Dans les *Controverses des sexes Masculin et Femenin*, Drusac conseille au mari de ne « jamais la chastier [*sa femme*]/Certes plustost, je diz qu'empirera/Et son vouloir, plus beaulcoup pire aura » (48/G1). Et il réitère plus loin le conseil : « Or vous l'avez, beau menacer et battre/ Et fust battue, toutz les jours comme plastre/ De son propos, ne se destournera/ Ains le dernier, mot, luy demourera » (101/N5 v°). Il ne condamne donc pas la violence masculine, mais la déclare inutile.

Dans le *Traité de l'excellence & dignité de mariage*, Boaistuau indique qu'on trouve dans l'histoire de l'Antiquité des « choses plus estranges (veritables toutesfois) », car « anciennement les mariz avoient puissance de mort, & de vie sur leurs femmes, comme aussi l'avoient ils sur leurs enfans » (103 v°-104). Il explique pourtant que « telle puissance desordonnée, a esté depuis tellement bornée par la main forte de Dieu, qu'il n'est plus licite aux hommes d'en abuser ainsi, ou en faire un marchepied ». Dieu a tiré la femme de la côte de l'homme, « ainsi veult il qu'il la traicte comme fidelle amye & perpetuelle compaigne » (104). Boaistuau emprunte quelques arguments sur la supériorité des femmes aux auteurs proféminins pour défendre aux hommes de les

offenser, comme le défendait le plus célèbre censeur romain : « Caton severe en toutes choses defend de non offenser les femmes » (en marge) :

> Caton de nature severe en toutes choses a tant reveré & porté d'honneur aux femmes, qu'il ordonna, que si quelqu'un usoit de main mise à l'endroit de la femme il eus testé chastie de pareille peine, que s'il eust violé les simulachres des Dieux. (104 v°)

6b. Les règles de comportement d'un bon mari

Pour participer à la bonne marche de la chose publique, les hommes ont des devoirs de chef de famille et d'époux à remplir. Boaistuau renvoie ceux qui méprisent les femmes et le mariage à leurs propres vices : « J'ay resolu respondre à tels messieurs […] qui ne treuvent rien bon, s'il n'est assaisonné à la sauce de leurs appetits, que telles eclipses & infirmitez qui suyvent quelques fois le mariage, ne procedent d'iceluy, mais le plus souvent des vices des hommes » (109 v°). Il accuse leur manque de patience avec leurs femmes et enfants, devant « telles maladies [qui] sont communes, & quasi annexées au mariage ». Lorsque « quelque legere offence de leur femmes ou enfans » leur sont insupportables (111 v°), il leur demande de penser à « La patience de Jésus envers ses creatures » (en marge) et aux offenses qu'ils lui font tous les jours. Plusieurs figures tirées de l'Antiquité montrent aussi la noblesse de cette vertu de patience et incitent les hommes à suivre l'exemple des païens : « Aprenez donc vous Chrestiens, qui bruslez de colere & impatience en voz mesnages, aprenez des Ethniques à appaiser voz courroix, & moderer voz passions pour l'advenir » (112).

Dans l'*Institution de la femme chrestienne*, Vivès explique pour sa part que la vertu des hommes se démontre à travers la patience qu'ils manifestent à l'égard de leurs épouses :

> L'homme est plus facile a reconsiliation que la femme, comme voyez que les moins preux & hardis, ou de cueur feminin, retiennent plus longuement les injures, & ne sont contens de moyenne vengeance. Tant plus est l'homme vertueux, tant plus supportera l'imbecilité de la femme. (184)

Pour Boaistuau, les hommes sont responsables de leurs mariages, « suyvant l'ancien proverbe Grec, qui dit : A mauvais homme, femme tresmauvaise » (109 v°). Caton, dit-il, « severe en toutes choses, mais equitable à cela », disait qu'il était « plus difficile de trouver un bon mary, qu'un bon senateur », parce que la plupart des femmes vicieuses « ordinairement sont corrompues & depravées par les mauvais exemples & vies dissolues de leurs marys qui sont comme lampes qui leur esclairent pour l'entiere formation de leurs mœurs » (109 v°). La marge indique en effet que « Les marys vertueux donnent occasion à leurs femmes d'estre sages » (109 v°), comme Bembo déclare dans le *Courtisan* que « par bonnes remonstrances & bons advertissemens »,

l'homme doit toujours amener sa dame « à modestie, à temperance & à la vraye honnesteté » (637). En matière de comportement du mari, Boaistuau conclut sur une simple règle de bon sens égalitaire :

> Veux tu estre aimé & honoré de ta femme, aime la, & la traite avec douceur & gracieuseté, car il n'y a charme, racine ou pharmaque plus propre à la gaigner, que d'user de telle loy envers elle, que tu veux d'elle recevoir. (110)

Les *Préceptes de mariage* de Plutarque précisaient davantage les devoirs qu'avaient les maris de traiter convenablement leurs épouses. Le deuxième précepte critique « les maris qui sont de facheuses conditions & qui ne peuvent supporter l'aspérité des nouvelles espousees » (92) et son résumé dans la marge s'adresse aux maris : « L'on doit supporter les meurs des femmes » (91 v°). Le septième, titré en marge « comment gouverner les femmes », indique que « ceux qui espousent femmes riches & de grand lieu les doivent par bons advertissemens rendre promptes à l'obéissance de leurs commandemens » (93) et il se clôt sur une comparaison avec le dressage des chevaux : « Il convient maistriser l'audace effrenee de la femme par les resnes de la raison » (93). Le titre du onzième précepte précise que « l'homme doit gaigner la femme par douceur & non par violence » (93 v°), et on lit dans le trente-quatrième qu'« il est raisonnable que le mari preside à sa femme, non pas comme fait un Seigneur & maistre à ses bestes [… mais] par une amiable douceur & benevolence, en la gratifiant & comme la voulant apprivoiser[939] » (99 v°).

Dans l'*Horloge des princes*, lorsque l'empereur Marc Aurèle précise quel type d'autorité le mari dont avoir avec son épouse, il explique qu'entre les barbares, cruels avec leurs femmes dont ils font des esclaves et ses contemporains les Romains, qui sont légers et vains de tenir leurs femmes pour maîtresses, il faut tenir le juste milieu. « Je veux dire que l'homme entendu ne doit tenir de si court la femme qu'elle semble estre sa servante, ny semblablement luy doit tant lascher la bride, qu'elle s'esleve pour maistresse » (161 v°), précise-t-il. Son discours à son épouse Faustine s'achève par dix-huit « Regles pour les maris afin de vivre en paix avec leurs femmes[940] » (en marge).

Il faut d'abord supporter son épouse patiemment lorsqu'elle est courroucée (1) et lui fournir tout ce qui lui est nécessaire (2) sans plus. Cette deuxième règle se trouve aussi dans *De la bonté et mauvaistié des femmes*, à la fin du chapitre sur « la superfluité curieuse d'habillemens des femmes », où Marconville donne l'exemple d'un bourgeois rusant avec des sergents pour dissuader son épouse de se parer outre mesure : « Ce bon

[939] Cette comparaison au dressage n'est pas présente dans l'original (précepte 33) qui incite à une relation comme celle de l'âme et du corps, « unis dans les mêmes affections et ne faisant plus qu'un par la tendresse » (éd. Belles Lettres, p. 158).
[940] Ces règles sont numérotées entre parenthèses dans le développement qui suit.

advis est bien notable pour les gens mariez qui consomment le plus souvent plus de bien qu'ils n'ont, à parer leurs femmes à leur gré et desir insatiable » (160).

À travers la voix de Marc Aurèle, Guevara conseille ensuite de faire en sorte que l'épouse ait de bonnes fréquentations (3), et qu'elle ne soit pas trop enfermée, ni trop souvent à l'extérieur (4). La cinquième règle concerne les querelles à éviter. Il faut aussi faire comprendre à l'épouse qu'on ne lui fait pas confiance, et ne rien lui confier (6). Guevara se contredit sur ce point puisqu'il affirmait plus haut : « Je loue & approuve que les maris ayment leurs femmes, qu'ils les consolent, qu'ils les esjouyssent, & en elles se confient » (141). À ce propos, Marconville termine son chapitre sur la légèreté des femmes par des conseils adressés aux hommes « qui veulent experimenter et sçavoir si leurs femmes sont secretes ». Qu'ils « excogitent, conseille-t-il, quelque ingenieuse invention par laquelle ils les essaient devant que de leur reveler ou communiquer quelque chose secrete » (153). Dans l'« exhortation aulx hommes de ne dire leurs secretz à leurs femmes » qu'il inclut dans les *Controverses des sexes Masculin et Femenin*, Drusac est pour sa part catégorique sur « le chemyn plainier de raison par lequel [les hommes] doibvent estre conduyctz, pour parvenir à perfection de bon gouvernement » (166/X6 v°). Aussi défend-il instamment aux maris de se livrer à leurs épouses :

> Par quoy Seigneurs qui de legier manifestez voz Couraiges aulx femmes […] Regectez toute pusillanimité, monstrez que estez hommes (c'est à dire) fermes et constantz, et doresnavant ne declairez rien aulx femmes que ne veuillez estre publié par tout. (167/X7 v°)

Dans l'*Horloge des princes*, la huitième règle de Marc Aurèle veut que l'époux soit parfois agréable avec son épouse pour s'en faire aimer (7), parfois désagréable pour s'en faire craindre (8). Il faut aussi faire en sorte qu'elle ne se fâche avec d'autres (9), par exemple les voisins, puis la reprendre de ses délits dans l'intimité (10) « pource que le mary qui corrige sa femme devant tesmoings, ne faict autre chose que cracher contre le ciel, & ce qu'il crache luy tombe sur les yeux » (168). Guillaume Alexis explique aussi dans le *Blason des faulses amours* que face aux accusations, leurs dénégations sont imparables, sinon elles confondent et abusent avec des larmes : « S'on les accuse/ De prime ruse,/ Tiennent grans termes ;/ Plus on reffuse/ Leur bel excuse,/ Et plus sont fermes ;/ Bref, sors ne charmes,/ Mineurs ne carmes,/ Ne rendront ja femme confuse ;/ Car, s'el voit affoiblir ses armes,/ Son dernier reffuy ce sont larmes,/ Et vela ce qui nous abuse » (v. 1117-1128, str. 94).

La onzième règle de Marc Aurèle défend au mari de battre sa femme. Les suivantes l'incitent à la louer devant les autres (12), mais à ne pas louer d'autres femmes (13), à lui faire croire qu'elle est belle même si elle est laide (14), et à lui

rappeler souvent le mal qu'on dit de celles qui sont mauvaises (15). Selon la seizième règle, il doit défendre à sa femme d'avoir plusieurs amitiés, sources de dissensions entre les époux. Il doit ensuite lui faire croire qu'il hait ceux qu'elle hait (17), puis lui complaire en tout ce qui ne porte aucun préjudice (18). Au contraire selon Guillaume Alexis, « Plus [les femmes] sentiront/ Que aymees seront/ Pour leur beaulté,/ Plus jureront/ Qu'elz garderont/ Fidelité./ Mais c'est traicté/ Sans grant seurté,/ Car a tous autant en diront » (v. 1081-1089, str. 91).

Les femmes ont naturellement un esprit de contradiction en toutes choses, « elles sont de tant mauvaise condition qu'elle ayment tout ce que nous desprisons, et desprisent tout ce que nous aymons » (161), explique Marc Aurèle, qui recommande aux hommes de demander le contraire de ce qu'ils veulent, comme le fait Drusac dans les *Controverses* :

> Veulx tu que femme, ce que tu vouldras face
> Je t'apprendray, le moyen sans fallace
> Ce que ne veuilles, à celle tu demande
> Et sera faict, à peine de l'esmende
> Therence dit, où tu vouldras n'yront
> Où tu ne veuilles, aller desireront
> Sy tu les suys, fouyront t'en asseure
> Et sy leur fouytz, te suyvront, chose seure (118/P6 v°)

Si Guevara affirme qu'« il n'y a chose qui plus tienne une femme subjecte à son mary, que quand souvent il luy nye quelque chose, & qu'il luy dit quelque rude & aspre parolle (161 v°), ses conseils sont différents dans le chapitre XI où il est question des femmes enceintes. Il y écrit que les maris ne peuvent pas les contenter plus qu'elles le font en enfantant, et doivent « ne faire ennuy, ny aucun desplaisir à leurs femmes » (149 v°) pendant leur grossesse. Si la femme enceinte l'importune, « le mary comme homme sage & entendu, le doit dissimuler, *ayant respect à l'enfant, duquel elle est enceincte*, & non à l'injure & negligence commise » (150) [je souligne]. Les soins visent donc l'enfant à naître lorsque Guevara incite le mari à se mettre au service de celle qui le porte :

> L'homme noble & vertueux, l'homme begnin, amiable, & piteux, ne se devroit un seul moment eslongner de sa femme, lors qu'il sçait qu'elle est enceincte : car la loy du bon mary est qu'il employe ses yeux à la regarder, ses mains à la servir, les biens à la festoyer, & le cœur à la contenter. (149)

À propos des conseils de comportements adressés aux maris, terminons sur un reproche, original au sein de notre corpus, adressé aux mauvais maris dans le premier chapitre des *Évangiles des quenouilles*. Ysengrine du Glay se plaint de son jeune mari qui l'a épousée pour son argent et dépense allègrement les biens qu'elle a accumulés lors de ses précédentes unions : « Je dy pour aussi vray comme euvangile, que l'omme

qui despend indeuement les biens qui lui viennent de par sa femme et sans son gré et congié, il en rendra conte devant Dieu comme de chose emblee » (82). Les maris ayant l'administration et la jouissance des biens de leurs épouses, les problèmes financiers sont les premiers évoqués dans le texte, qui adresse aux hommes une accusation visant habituellement les femmes, dont les autres textes demandent de réfréner les dépenses. On entendrait presque là une réponse au propos de Mathéolus déclarant dans ses *Lamentations* « Quant il y a faulte de vivre/ Et le mary assés n'en livre,/ Les femmes dient, c'est la somme/ Que c'est par la faulte de l'homme » (I, v. 765-8). En outre, le bigame reprochait aux femmes de s'approprier, comme le fait Ysengrine, les biens du ménage : « Les biens a elles attribuent/ Disans qu'elles fillent et buent/ Et que de l'otel ont la cure » (I, v. 775-77). La glose du premier chapitre des *Évangiles* menace les contrevenants au séjour dans le *Purgatoire des mauvais maris*, titre d'un ouvrage publié dans les mêmes cercles bourguignons quelques années plus tôt : « Celluy mari qui fait contre ce chappitre est mis après sa mort ou purgatoire des mauvais maris en un baing plain de sulphre ardant » (82).

7. L'HONNÊTE AMOUREUX DES DAMES ET LE « VRAI AMANT »

Plusieurs développements dans le corpus montrent que certains auteurs envisagent positivement le lien amoureux et indiquent les règles à suivre en la matière pour que les hommes défendent l'honneur des dames, se comportent vertueusement avec elles et puissent atteindre grâce à elles la jouissance spirituelle de l'amour parfait.

7a. La courtoisie envers les dames

Dans les *Évangiles des quenouilles* un rite prophylactique consiste à rendre le garçon « plus courtois en fais et en parolles entre les dames » en lui donnant de la pomme cuite (I, 13, 85). Le cinquantième et dernier arrêt d'amour de Martial d'Auvergne est une « Ordonnance sur ceux qui par mauvaises parolles et déshonnêtes dénigrent et bon renom de loyaux serviteurs d'Amour » (212). « A la requeste du procureur general d'Amours » ont été faits prisonniers « deux malfaicteurs et delinquans que par leurs mauvaises langues avoient emblé la renommee et desrobé l'onneur de plusieurs dames a tort et sans cause. » (212). Ils sont condamnés à être battus de verges trois samedis par les carrefours et à être bannis de la cour d'Amours et leurs biens confisqués.

> Et avec ce ordonne la court que tous ceulx qui parleront ainsi deshonnestement et meschamment contre l'onneur des dames ne jouiront aucunement des privileges d'Amours et sy seront pugnis si griefvement que les autres y prendront exemple. (212)

Plus sérieusement, dans le *Courtisan*, Castiglione insiste sur l'honneur dû aux dames et montre que ceux qui sont irrévérencieux envers elles sont indignes d'être courtisan. Bernard y parle « des femmes vertueuses qui meritent reverence & honneur de tous gentilzhommes » (299) et Julien le Magnifique dit qu'il lui « semble convenable de chastier griefvement ceux qui faulsement des-honnorent les femmes, & estime que tout gentilhomme soit obligé à défendre tousjours avec les armes, s'il est besoin, & soustenir la verité, & principallement quand il congnoist quelque femme estre calomniee à tort, touchant son honneur » (436).

7b. Les vertus et les lois du service amoureux

Dans le livre IV du *Courtisan*, Bembo concède que si l'amour sensuel est mauvais en tout âge, il mérite d'être excusé chez les jeunes hommes, chez qui il est même en quelque sorte licite, car plusieurs, pour gagner les faveurs des dames font des actes vertueux, bons en soi, même si la motivation ne l'est pas : « J'excuse ceux qui se laissent vaincre par l'amour sensuel, auquel ils sont tant enclins, par l'imbecillité humaine, pourveu qu'en iceluy ils demonstrent une gentillesse courtoise, valeur & les autres nobles qualitez que ces Seigneurs ont dit » (622). Il répète plus loin que « l'on peut permettre au Courtisan d'aymer sensuellement, tandis qu'il est jeune » (634), mais pas après, car l'amour sensuel est mal séant à l'âge mur. Martial d'Auvergne affirme la même chose dans ses *Arrêts d'amour*. Dans l'arrêt XXXIII, une dame requise par un « vieil amoureux » déclare que quand « un home est vieil ou soubzaigé, il est excusé de servir et ne se doit mesler d'amours » (149) et la cour affirme que « a bonne et juste cause elle l'a reffusé » (150).

« Nous aymeron/ Et chanteron/ En noz jouvences/ Quant vieulx seron/ Nous penseron/ Des consciences:/ Menues offenses » (v. 361-367, str. 31) déclare le chevalier du *Blason des faulses amour*. Parce qu'il semble qu'« amours soyent dyaboliques » (v. 336, str. 28) pour le moine, il lui donne les exemples des preux Yvain, Arthur, Gauvain et Perceval qui ont eu « En amours courage loyal,/ Ferme propos et bien certain » (v. 347-348, str. 29). De même « Tristan le preux », Gallehault et Lancelot, « gens chevallereux » qu'il emprunte aussi aux romans bretons, « toujours estoient amoureux ». Le chevalier ajoute qu'un homme, « tant soit il puissant et beau,/ S'il n'ayme, ce n'est que une gaine [*enveloppe*] » (v. 477-8). Celui qui n'aime pas ne vaut rien : « Je n'en donroye pas ung naveau [*navet*] » (v. 480) déclare-t-il. Au contraire l'amour requiert des qualités masculines, et exige « Qu'on soit honneste,/Gentil, gallant,/ Surge [*prompt*] et volant » (v. 485-7). De même, dans l'arrêt d'amour XL, celui

qui décide de renoncer à l'amour admet toutefois que « ne vauldra jamais rien ung homme quel qu'il soit s'il n'a esté aucunement amoureux » (175). Dans l'arrêt LXV, Martial d'Auvergne témoigne de la force que l'amour donne au chevalier en tenant comme responsable d'une défaite à un tournois une dame qui n'a pas salué son ami avant qu'il aille « jouster et mettre son corps a l'aventure » (190). Elle est condamnée à le vêtir, à l'armer et conduire son cheval pour l'encourager.

Dans le *Courtisan* de Castiglione, César explique que les femmes et l'amour parfont les hommes, « elles ne desvoient les entendemens, ains les y esveillent » (466) et rendent les hommes hardis. Si les Troyens ont résisté dix ans aux Grecs, c'est grâce à leurs dames qui les encourageaient, et « leur disoient quelque mot qui les enflammoit & les faisoit plus que hommes » avant le combat (467). Plusieurs pensent, de même, que la victoire sur Grenade est due à la présence des dames de la cour d'Isabelle, aimées par les chevaliers du roi Ferdinand. L'amour leur donna un « furieux courage » et « le desir de faire cognoistre à leurs dames, qu'elles estoient servies d'hommes vaillans » (468). Pétrarque aurait appliqué son esprit aux lettres grecques et latines si l'amour pour Laure ne lui avait permis d'écrire son œuvre. Des hommes comme Bembo « prennent des beautez & vertuz des dames, seulement leur suject » (469). Salomon a écrit des choses divines sous forme d'un dialogue entre un amoureux et sa dame parce qu'« il ne pouvoit trouver sur cy bas, aucune similitude plus convenable & conforme aux choses divines, que l'amour envers les dames » (469).

À la fin du premier livre du *Courtisan*, on s'interroge sur ce qui fait aimer. Pour le comte Ludovic de Canossa, d'autres choses que la beauté « enflamment nostre courage », comme « les manieres de faire, le sçavoir, le parler, les gestes & mille autres choses, que l'on pourroit d'avanture en quelque maniere, appellez beautez : mais il n'y a rien qui tant nous anime que de se sentir estre aymé » (142). Pour L'Unique Arétin, il faut apprendre aux femmes à élire ceux qui méritent d'être aimé car, souvent, elles s'offrent à ceux qui ne le méritent pas. Il faut aussi apprendre aux hommes ce que veulent les femmes pour qu'ils soient de parfaits amoureux. Il s'interroge sur le sujet car « elles desirent souvent choses tant estranges, qu'il n'y a homme qui les sçeust imaginer, & quelquefois ne sçavent elles mesmes ce qu'elles desirent » (487). Si les hommes doivent acquérir les bonnes grâces des dames en les servant, en quoi se tiennent-elles servies et obéies ?

L'Unique Arétin interroge Émilia à ce propos : « Parquoy est il bon que vous, madame, qui estes femme, & qui à juste cause devez sçavoir ce qui plaist aux femmes, preniez cete peine, pour faire un si grand bien au monde » (487). Elle répond :

« J'estime donc que celuy qui doit estre aymé, doit aymer & estre aimable, & que ces deux choses suffisent pour aquerir la faveur des femmes » (489) et « si vous aymiez, tous voz desirs seroient de complaire à la dame aymee, & vouloir ce qu'elle voudroit : car c'est la loy d'amour » (490). Celui qui aime doit s'accommoder aux volontés de la dame, la prier sans l'offenser, car « l'ame de l'amant doit servir d'obeissante chambriere à celle qui est aymee » (492). Selon Julien il faut servir avant de requérir, « car il desplaist tousjours à toute noble dame d'estre peu estimee de celuy lequel sans respect, la requiert d'amour devant qu'il l'ait servie » (493).

Les *Arrêts d'amour* insistent avec humour sur ce service amoureux. Dans l'arrêt XV, « Un amoureux se plaint de sa dame disant lui avoir fait plusieurs dons et présents, et [qu']après les avoir reçus [elle] ne lui montre aucun signe de amour ». La « deffenderesse » déclare que « cest amant estoit jeune et estourdi […] car il luy sembloit pour ses beaulx yeulx qu'on luy devoit octroier ce qu'i demandoit dés la premiere fois sans ce qu'on l'eust essaié ne savoir qu'il a au ventre » (65). De même, contre celui qui exige le baiser qu'il a payé, la dame de l'arrêt X l'emporte en affirmant que « le bien qui procede d'un baisier vient de la grace et loier de la dame qui le donne et non pas de celluy qui le requiert […], ains fault que ung homme soit bien experimenté et qu'il ait bien servy avant qu'il soit digne de [en] avoir ung » (45). D'autres arrêts notent la gratuité de l'amour. Dans l'arrêt X, lorsqu'un amoureux réclame le baiser pour lequel il a payé, la cour déclare que « de raison et selon les ordonnances toutes usures sont en amours prohibeez et deffendues » (42). Dans l'arrêt XV, face à celui qui l'accuse de ne pas l'aimer malgré les « dons et présents » qu'il lui a faits, la dame affirme qu'on ne peut « trop acheter amour de dame » (65) et le procureur d'amour confirme que « telz choses ne se peuvent vendre ne marchander » (67).

Parodiant l'amour courtois, Martial d'Auvergne montre des dames en position de choisir et de dominer les rapports amoureux. Dans le cinquième arrêt d'amour, un homme affirme la liberté des dames en la matière : « L'amour et le bien vient de dames et est en leur faculté de la donner et tollir [*retirer*] toutes et quanteffois qu'il leur plaist et a qui bon leur semble ». Si elles soumettaient « leurs cueurs aux volentés des hommes », elles deviendraient « serves et priveez de franchise et de dominacion qui est le plus beau priviliege qu'elles aient » (27). L'arrêt XII montre la plainte d'« un amoureux contre sa dame » (50), qui s'est éloignée de lui, et parle à plusieurs autres galants. Elle explique que « de raison naturelle femenine, nulle dame n'est tenue de aimer se la persone qui la requiert ne luy plaist ou agree » (52) et que « toujours avoit

esté entiere et maistresse de soy » comme elle avait l'intention de le rester. Cette femme volage insiste sur le pouvoir des femmes en amour :

> en matiere d'amours, on ne peut enpeschier que femme ne quaquette, parle, salue et rie ou bon luy semble ; et, d'autre part, ung client[941] et serviteur ne doit estre receu a prendre complainte contre sa dame […] car se seroit atribué dominacion et seignourie a ceulx qui n'en ont point et qui n'en peuvent avoir sinon par le moien et courtoisie des dames (53).

Dans le *Courtisan*, le misogyne Gaspar critique « la folie & cruauté des femmes » qui multiplient les prétendants. Il caricature ces « cruelles bestes […] plus alterees de sang que ne sont pas les tygres » (511) qui se plaisent à voir souffrir les hommes et dénonce leur pouvoir sur eux : « Elles peuvent faire les hommes miserables & heureux, leur donner la mort & la vie, comme il leur plaist » (508). Dans les *Controverses des sexes Masculin et Femenin*, Drusac écrit aussi dans ses vers sur les « joyes des amoureulx » que « Jamays ne fust, une loyalle amye » (108/O4 v°). On trouve une réponse à ces propos sur les tromperies féminines dans l'*Institution de la femme chrestienne* de Vivès : « Les hommes ne sont si statues, pierres, ymages, ou busches de boys, qu'ilz ne sachent discerner entre choses fainctes & vrayes » (185).

En outre, plusieurs auteurs affirment que les hommes doivent être fidèles. Vivès note, d'après Aristote, que « les masles entre les hommes & autres animaulx […] en amour sont plus promptz, simple & moins cauteleux » (183), ce qui explique que « naturellement les masles sont amoureux des femelles, lesquelles sont plus intentives & malicieuses » (184). Dans le *Livre de Police humaine*, Patrizi écrit que « par nulles blandices, & par nulz attraictz ne pourra estre un vray amoureux alleché à aymer une nouvelle amye, pour oublier sa premiere » (IP, 90 v°), et Drusac confirme dans ses *Controverses* que la fidélité des hommes leur est naturelle :

> Ainsy ne faict, l'homme de sa nature
> Quelque party, qu'il trouve ne adventure
> Car sy sa femme, est aymée dudict
> Quelque ribaulde, que luy donne credit
> Ne obliera, la susdicte jamays
> C'est la nature des hommes vous promectz (118/P6)

À propos de la façon dont l'amant doit se maintenir dans les bonnes grâces de sa maîtresse, les contenances valent mieux que les paroles, et les yeux « monstrent la passion qui est au dedans, avec un efficace plus grande que la langue propre, que les lettres ou autres messages » déclare Julien le Magnifique dans le *Courtisan* (494). Le courtisan doit ainsi montrer son amour, mais les regards découvrent les amours à ceux qu'il ne faut pas, il faut donc savoir les brider et faire attention aux lieux et aux

[941] Un « client » est un serviteur, ou celui qui se met sous la protection ou tutelle d'un homme de loi ou d'un seigneur selon l'Atilf.

circonstances « pource qu'un amour public est une chose fort dure » (496). La question des regards et des œillades entre hommes et femmes est traitée sur le mode burlesque par Martial d'Auvergne dans l'arrêt d'amour LXVII intitulé « Défense faite à tous les patissiers et rotisseurs de non lever boutique près les églises afin que la fumée ne empêche les amoureux de voir leurs dames par amours » (196). Les commerçants y sont sommés d'éloigner leurs stands suite « A la plainte et requeste de plusieurs galans amoureux ».

Dans le *Courtisan*, Castiglione conseille à l'homme amoureux de « tenir ses amours secrettes » (498), de choisir des confidents qui l'aideront à remédier à ses fautes et garderont le secret. Dans le *Petit traité d'Arnalte et Lucenda* de San Pedro, Arnalte sait « que le seul secret est la coronne de l'amant » (54) et commet pourtant l'erreur de révéler son amour à Yerso, voisin de Lucenda, parce qu'il espère la croiser en venant le trouver. De là viennent ses contradictions, lorqu'il affirme qu'il va se confier « combien [qu']en l'amoureuse affection, le taire est estimé, et le descouvrir digne de grand vitupere » (55). Yerso lui reproche de manquer aux lois d'amour car « par loix de bien aymer fust autrement ordonné » (59) et Lucenda elle-même lui demande le secret : « Souvienne toy, Arnalte, que quand telles victoires sont publiées par les hommes, qu'ilz font sacrifice de l'honneur des dames » (79). Martial d'Auvergne met en scène deux histoires d'amoureux éconduits à cause des faux rapports d'autrui. Dans l'arrêt LXVII, après avoir été refusé par la dame qu'il convoitait, un homme poursuit en justice la chambrière qui l'a encouragé à tort à se déclarer. Au procès, « les gens d'Amours disoient qu'il n'y a aujourd'ui plus dangereuse chose en amours que de telz faulx rappors » (201). La chambrière est condamnée à quitter l'hôtel de sa maîtresse. De même, l'arrêt XLI montre « Un amoureux lequel par envye a été mis en la male grâce de sa dame par le rapport et faux donner a entendre d'un sien déloyal compagnon et un moine » (178), tous deux condamnés.

À propos du comportement idéal de l'amoureux, Julien le Magnifique déclare en riant dans le *Courtisan* : « Si vous avez envie d'en sçavoir davantage, allez & lisez Ovide » (506), conscient que ses conseils sont déplacés parce que les Romains n'avaient pas « une si gentile maniere de servir en amour les dames, comme nous avons » (506). Il admet qu'il « seroit difficile d'en bailler certaine reigle » (506) car on commet plus de mille fautes sans le vouloir qui offensent les dames. C'est le cas de ceux qui sont trop passionnés, de ceux aussi qui se lamentent et ennuient leur dame, ou médisent par jalousie. L'amant doit plutôt mettre son « corrival » en disgrâce en se montrant plus

aimant, plus serviable, plus vertueux. Sage, modeste et vaillant, il doit montrer qu'il vaut mieux que lui.

Le héros du texte de San Pedro apparaît donc comme un contre exemple absolu. Prototype d'amant malheureux, Arnalte indique lui-même le caractère exemplaire de son histoire qui a dissuadé les hommes de suivre son exemple : « Mon souffrir a donné à plusieurs cognoissance (oultre mon gré) de mon tourment : De sorte que maintz qui vouloient aymer, ont esté reboutez, et se sont trouvez timides de ce faire » (91). Il veut aussi publier la trahison de Yerso pour que sa « punicion soit pour les autres eternel exemple » (101). Pourtant, après le duel où il le tue, lorsque sa sœur le supplie de se comporter courageusement en lui disant : « Ne sois ocasion de faire parler de toy, à ton desavantage » (117), il répond que les jugements qu'on fera de lui « seront trouvez communément faux ». On dira qu'il a fui par crainte de la vengeance des parents de Yerso, mais il assure « que ceulx qui sçavent aymer ne tiendront si lourdz propos : Car ilz cognoissent que la vertu du courage est familier de l'amour ». L'ironie de l'auteur le dépeint donc sous le traits d'un couard qui veut faire croire que « [s]on martire a causé [s]on partement » (121). Arnalte conclut avec un désir de vengeance sur Lucenda, encore contraire aux lois d'amour dont Yerso avait déjà signalé qu'il y contrevenait depuis le début.

7c. La définition du « vrai et parfait amant »

À la fin du livre II du *Courtisan*, Bernard affirme que ce n'est pas pour acquérir le corps de la dame qu'un homme prend tant de peine à la séduire, « mais bien pour vaincre le rocher de son cœur, briser ces tresdurs diamans, eschauffer ces froides poitrines des femmes ». Là est le « vray & parfait plaisir » dit-il, pour un noble cœur comme le sien :

> certainement aymeroi-je mieux si j'aymoye, congnoistre clairement que celle là à qui je serviroy, m'aimast de cœur, & m'eust donné la volonté, sans en avoir jamais autre contentement : que d'en jouir, & en faire à mon plaisir contre sa volonté : car en tel cas, il me sembleroit que je serois maistre d'un corps sans ame. (347)

Ceux qui monnayent ou obtiennent leur plaisir par tromperies « n'ont le contentement qui se doit desirer en amour, en possedant le corps, sans la volonté » (348). Toutes les femmes seraient amoureuses de leur mari si Gaspar avait raison, pour qui « celuy qui possede le corps des dames, est aussi tousjours Seigneur de la volonté & du cœur » (348-9).

Au milieu du livre IV du *Courtisan*, la duchesse donne à Bembo « la charge de parler & d'enseigner au Courtisan ce tant heureux amour, qui n'a quant & luy [*quant à lui*] blasme ny desplaisir aucun : car ce sera paravanture une des plus necessaires &

utiles qualitez qui luy ayent encore esté attribuees » (613). Bembo renvoie aux conseils de l'Ermite de « Lavinel ». Castiglione fait ainsi allusion à un passage du livre III des *Asolains* écrit par l'auteur qu'il met en scène dans le *Courtisan*, où le personnage de Lavinello parle du discours qu'un saint ermite lui a tenu sur la beauté de l'amour mystique. Castiglione fait dire à Bembo qu'il lui faut d'abord « discourir un peu, pour declarer que c'est amour & en quoy consiste la felicité que peuvent avoir les amoureux ». Il existe une façon d'aimer non blamable mais honorable et vertueuse, et il veut « faire voir qu'il n'y a homme en cete compagnie à qui il soit mal seant d'estre amoureux » (614).

D'après Bembo dans le *Courtisan*, l'amour, « selon la definition des sages anciens […] n'est autre chose qu'un certain desir de jouir de la beauté », mais « il faut que la cognoissance precedde tousjours le desir » (614). Il y a trois manières de connaître en notre âme explique-t-il, le sens, la raison et l'intellect : « Du sens provient l'appetit, qui nous est commun avec les bestes brutes : de la raison, l'election, qui est propre à l'home : & de l'intellect, par lequel l'home peut communiquer avec les anges, procedde la volonté » (615). L'homme raisonnable se situe entre deux extrêmes, il « peut par son election » incliner vers les sens ou s'élever vers l'intellect. Cette définition correspond à celle que donne Voragine dans le chapitre de la *Légende dorée* sur l'envoi du saint Esprit, inspirée par les écrits de saint Bernard sur l'amour saint. Il y a selon lui quatre manières d'aimer : « C'est amer la char charnellement, l'esperit charnellement et la char espirituellement et le saint Esperit espirituellement ». Voragine ajoute la définition que donne saint Denis dans son livre des *Noms divins*[942] :

> Amour a tripple force : inclinative, elevative, coordinative. Inclinative, car elle incline les souveraines aux basses ; elevative, car elle eleve les basses choses aux souveraines ; coordinative, car elle coordonne egale chose avec coegales (518).

La beauté physique qui exalte l'amour et dont Bembo parle dans le *Courtisan* est « une influxion de la bonté divine » (616). Elle frappe les yeux, puis l'âme de ceux dont le désir est conduit par la raison : « La beauté est bonne, & consequemment la vraye amitié d'icelle est fort bonne & sainte, & produit tousjours bons effects es cœurs de ceux lesquels avec la bride de raison corrigent la mauvaitié du sens (621). La principale beauté est celle de l'âme, qui embellit tout ce qu'elle touche, et participe de la beauté divine, surtout si le corps qu'elle habite est déjà beau. « Parquoy la beauté est le vray

[942] Selon l'édition Pléiade, les sources sont : Bernard, *Sententiae*, 2, 183, *Opera*, t. VI-2, p. 57, l. 15 ; Bernard, *Sermones de diversis*, *Sermo* 11, *Opera*, t. VI-I, p. 368, l. 3 ; et Denis, *De divinis nominibus*, IV, 13-15.

trofee de la victoire de l'ame, quand avec la vertu divine elle maistrise la nature materielle, & par sa lumiere surmonte les tenebres du corps » (630-1).

Bembo souhaite « monstrer à cet excellent Courtisan, à aymer hors la coustume du profane vulgaire » (634). En armant de raison « la forteresse de son cœur : il doit tellement clore le passage au sens, & aux appetits, que ny par force ny par cautelle [*ruse*], ils y puissent entrer ». Pour aimer une femme, il faut d'abord « fuir toute laiddeur de vulgaire amour, & entrer par ce moyen en la voye de l'amour divin, ayant la raison pour guide » (635). Ensuite, chérir sa dame plus que soi-même :

> En apres, qu'il ayme, qu'il obeisse & qu'il honnore en toute reverence, sa maistresse, qu'il la tienne plus chere que soy-mesme, qu'il prefere toutes les commoditez & les plaisirs d'icelle aux siens propres, & qu'il ayme en elle la beauté de l'esprit aussi bien que celle du corps. (637)

Pour « veritablement engendrer & exprimer la beauté en la beauté : ce que aucuns disent estre la fin d'amour » (637), le courtisan sera agréable à sa maîtresse qui sera toujours désireuse de lui complaire et d'être aimée de lui, « de maniere que les volontez de l'un & de l'autre seront fort honnestes & accordantes, & par consequent ils seront tresheureux » (638). Dans le livre II, Bernard faisait remarquer que « les amours des grandes dames ont esté estimées, pour ce qu'il semble qu'elles ne peuvent proceder d'autres chose que du propre & vray amour » (348). Pour Julien, la dame de cour, par ses qualités, doit susciter « la vraye amitié qui est deuë à toutes les choses amiables, & le respect qui oste tousjours l'esperance à quiconque pense chose deshonneste » (480). Si les qualités de la dame sont cause de l'amour du courtisan, et que les qualités de celui-ci sont les moyens par lesquels il gagne son amitié, cet amour sera nécessairement vertueux, à l'image des moyens par lesquels ils y sont parvenus. Plusieurs, en voyant cette dame qui induit à lui porter révérence, s'épouvantent et n'osent la servir, mais elle aura comme amoureux « ceux qui seront incitez & des merites d'icelle & de la confiance qu'eux mesmes ont en leur valeur, au moyen dequoy ils se congnoistront dignes d'estre aymez d'icelle » (485).

On trouve quelques échos de l'amour platonicien dans d'autres textes que le *Courtisan*. Dans le *Livre de police humaine*, Patrizi écrit que « Platon disoit le cœur d'un amoureux, & l'esprit mourir en son propre corps, & vivre en celuy d'autruy » (GR, 169 v°). « Certainement, dès lors que tu aymes femme/ En elle vitz, non en toy chose infame » (111/O7) écrit pour sa part Drusac, qui s'inspire de Platon dans ses *Controverses des sexes*, mais à contre-sens, puisqu'il ajoute que « Therence dit, qu'est une maladie/ Que l'homme mue » (111/O7 v°). S'il concède que les hommes aiment les femmes, c'est à son avis parce que Nature pousse à faire le mal plutôt que le bien, et surtout à aimer son contraire.

> Que c'est la cause, que nous faict tant aymer
> Icelles femmes, qu'on deust plus tost blasmer
> Pource qu'est vray, que naturellement
> Nostre contraire, aymons toutellement (76/K4 v°)

« Si tu aymes bien, tu ne t'estimes rien » (111/O7 v°) écrit-il encore, témoignant à la fois de la popularité de l'amour défini par le néo-platonisme, et par Bembo dans le *Courtisan*, à la fois des contre-sens qu'en font ceux qui le rejettent totalement.

Bembo explique pourtant que l'amour raisonnable est plus heureux que le sensuel car on peut lui accorder ce qu'on refuse au premier. Pour complaire à son amant, la dame pourra par exemple lui sourire, lui tenir des propos familiers et secrets, lui toucher la main, « elle peut aussi à juste raison & sans blasme venir jusques au baiser : ce qu'en l'amour sensuel n'est permis » (640). L'amant raisonnable sait que la bouche est une porte de l'esprit, et que le baiser est la conjonction de l'âme et du corps. Il embrasse pour unir son âme à celle de sa dame « de maniere que chacun d'eux ha deux ames. Et une seule de ces deux ainsi composee, gouverne quasi deux corps » (640). Le chaste baiser est également autorisé dans la *Légende dorée*, comme celui de saint Loup pour une vierge qu'il embrasse en public (838). Castiglione écrit que « Platon divinement amoureux, dit qu'en baisant, l'ame luy vint aux levres, pour sortir hors du corps » (641) et que « Salomon dit en son divin livre des Cantiques : Je desire que mon mary me baise du baiser de sa bouche, pour demonstrer le desir qu'il avoit que son ame fust ravie de l'amour divin » (641).

Le plaisir de l'amant est dû à l'« influxion de ceste beauté » (642) qui lui réchauffe le cœur, et réveille ses vertus. Ainsi « l'ame se délecte », et là est la jouissance car alors l'amant « semble estre en son paradis » (642) écrit encore Castiglione. Pour ne pas souffrir de l'absence et jouir de la beauté sans passion, il faut révoquer le désir du corps, contempler la beauté seule, en jouir en l'ayant toujours avec soi, se rappeler que le corps n'est pas la beauté. Ainsi le courtisan d'âge mûr sera exempt de tous les tourments qui touchent les jeunes, il ne « blasmera ou deshonnorera » pas sa dame, et « il ne sera contraint de souffrir […] car il portera tousjours avec soy un precieux thresor enfermé en son cœur » (645). S'il veut monter encore d'un degré, il contemplera la beauté universelle, car le courtisan doit aller jusqu'à la vraie félicité.

> Parquoy l'ame eslongnee des vices & purgee par l'estude de la vraye philosophie, versee en la spirituelle & exercee es choses de l'intellect, se tournant à la contemplation de sa propre substance […] ouvre les yeux que tous ont, & peu de gens les mettent en œuvre : & voit en soymesme un rayon de la lumiere, qui est la vraye image de la beauté angelique… (647)

Dans la contemplation de Dieu, l'âme est éprise du « sainct feu de vraye amour divine », elle « jouit de cette supreme felicité, qui est incomprehensible aux sens »

(649). Ce « feu tressainct » développe notre part céleste, aussi faut-il monter « par l'eschelle, qui tient au plus bas degré l'ombre de la beauté sensuelle, à la haute demeure, où habite la céleste, aymable & vraye beauté » (651-2). Bembo s'adresse à l'Amour pour le louer, usant du *topos* de l'indicible, et le prie de montrer la voie, pour que, étant séparés du corps, les hommes soient de « vrais amans » (654) dont les âmes sont avec Dieu. Il déclare ensuite que ce qu'il a dit lui a été dicté par « la saincte fureur amoureuse » (655).

En réaction aux propos sur le « parfait amour » de Bembo, Gaspar pense qu'il est « mal aisé aux hommes […] mais aux femmes, impossible » d'aimer ainsi (656). Pour lui, elles ne peuvent goûter à l'amour divin parce que leurs âmes « ne sont pas tant purgees & nettes des passions que celles des hommes, ny tant versees & coustumieres, aux contemplations » (656). Aucune femme n'a été pourvue des grâces de Platon, Socrate, Plotin, saint François ou saint Paul. Le Magnifique rappelle alors que Socrate a confessé que « tous les misteres amoureux qu'il sçavoit, luy avoir esté revelez par une femme, qui fut cete Dyotime ». En outre, « l'Ange qui par le feu d'amour imprima les playes à S. François, ha rendu aussi, de nostre âge, certaines femmes dignes du mesme caractere » (657). Marie Madeleine est comparée à saint Paul, et plusieurs autres ont enduré des tourments par amour du Christ alors qu'elles étaient « jeunes, tendres & delicates » (658). La duchesse veut « Que le Seigneur Pierre Bembe soit juge de cela, & que l'on se tienne à son advis, de sçavoir si les femmes sont pas aussi capables de l'amour divin, que les hommes » (658) mais remet le débat au lendemain. Castiglione en prive donc le lecteur, puisqu'il termine son œuvre avec cette dernière soirée de débats. Les conseils en matière de parfait amour semblent donc ne concerner que les hommes, destinés à s'élever spirituellement par l'intermédiaire des femmes.

*

Si les hommes doivent être forts et courageux, il leur est conseillé de se tempérer. Il s'avère en effet que les textes insistent tout autant sur l'intelligence, la sagesse et les vertus qu'ils doivent cultiver pour être de bons citoyens utiles et bénéfiques à la société. Leur rôle est de montrer l'exemple, à leurs enfants comme à leurs épouses, qu'ils doivent dominer et traiter sévèrement mais justement, avec humanité. Ils doivent être sobres et chastes, et pour certains auteurs même, ils sont encouragés à l'amour à condition que ce sentiment les pousse à la vertu et à défendre l'honneur des femmes. L'amour entre les sexes, ainsi envisagé du côté des hommes, apparaît donc comme un moyen leur permettant de s'élever. Voyons ce qu'il en est du côté des injonctions adressées aux femmes, que le chapitre suivant se propose d'étudier.

B- CE QUE DOIT ÊTRE UNE FEMME

Le présent chapitre étudie ce que les textes disent de ce que doit être une femme, les injonctions à la féminité qu'ils recèlent, les conseils de comportement et les indications sur les sphères attribuées aux femmes. Un premier développement y sera consacré à la chasteté, première vertu requise en elles, et à l'image de laquelle elles doivent se conformer, adaptant leurs gestes et leur comportement. Les condamnations de la luxure et de la coquetterie feront l'objet du suivant, qui montrera comment la sexualité des femmes est envisagée, et le traitement que font les textes de la beauté des femmes, de leurs fards et parures. Seront ensuite envisagées les questions de l'obéissance et de l'amour conjugal, avant un dernier développement consacré aux domaines de compétences des femmes.

1. LA CHASTETÉ FÉMININE : VERTU PREMIÈRE ET MODÈLE DE CONTENANCE

1a. La première vertu des femmes

Tous nos auteurs s'accordent à dire que la chasteté est le plus grand bien des femmes. Marconville intitule le dixième chapitre *De la bonté et mauvaistié des femmes* « De la chasteté d'aucunes femmes, première vertu requise en icelles ». C'est l'un des plus fournis avec vingt-quatre exemples, introduits par la hiérarchie des vertus. La « chasteté en la femme est princesse de toutes les autres vertus », sans laquelle « toutes autres vertus sont estaintes en elle » (95). Dans le *Livre de police humaine*, Patrizi aussi déclare que « Pudicite & chasteté sont deux vertus qui grandement reluysent en femmes […et] que si la femme estoit accomplie en toutes vertus, & elle a perdu chasteté, on ne fait reputation de toutes les autres graces » (GR, 192 v°-193). Vivès le dit avec plus de véhémence dans l'*Institution de la femme chrestienne* : « Icelle perdue toutes autres vertus sont effacees » […] Ostés de la femme Beaulté, Richesse, Eloquence, Sçavoir, Aliance : retenez Chasteté, tout va bien » (51). Le propos est répété dans le chapitre I, 11 sur les vertus des femmes : « En premier lieu fault entendre chasteté estre la principalle vertu de la femme, princesse des autres vertus, laquelle faict estimer la femme : mais s'elle deffault, elle efface toutes les autres » (80).

C'est là le fameux précepte de saint Jérôme repris par nombre de nos auteurs[943]. Vivès renvoie à l'*Adversus Jovinianum* lorsqu'il parle de « plusieurs dames nobilitees &

[943] « Doctissimi viri vox est, pudicitiam in primis esse retinendam, qua amissa, omnis virtus ruit », citation de l'*Adversus Jovinianum* (Migne, PL 23, p. 294), ouvrage souvent cité par Vivès et Marconville.

exaulcees par seule pudicité » dans son chapitre sur les vertus (84) et à la fin de son chapitre sur la virginité où il donne les exemples de Cybèle, Diane, Minerve tenues pour déesses et « exaltees de Virginite », puis des muses, des Sibylles mentionnées par saint Jérôme et des vestales (47). Marconville écrit aussi que « S. Hierome disputant contre Jovinian recite plusieurs memorables exemples de femmes qui n'ont esté renommées que par la seule pudicité » (101) et dans le *Livre de bonnes mœurs*, Jacques Legrand emprunte la plupart de ses exemples de femmes chastes à cette même source[944]. Patrizi écrit dans le *Livre de police humaine* que cette vertu permet d'excuser les défauts des femmes : « Et pour autant qu'on ne trouve femme accomplie en vertus, & qu'il n'ait quelque default, ceste belle vertu de chasteté sera seule qui suppliera & excusera les imperfections » (IP, 60 v°). C'est sans doute ce qui permet à Mathéolus de supporter son épouse, dont il dit à la fin de son livre II des *Lamentations*, après avoir listé tous ses défauts, qu'elle est laide et cruelle mais : « Toutesvoies vit chastement,/ Sans reprouche et honnestement (v. 4147-9).

Vivès accorde plusieurs développements à la question de savoir pourquoi la chasteté est plus importante chez les femmes que chez les hommes. Dans son chapitre sur « la cure et sollicitude de virginité » (I, 7), il explique que les femmes adonnées au vice en souffrent « plus aigrement » que les hommes auxquels plusieurs vertus sont nécessaires[945] alors qu'« a la femme riens n'y est desiré ou necessaire que pudicité, & si elle seule deffault, c'est comme s'elles deffailloient toutes a l'homme » (51). Dans le chapitre sur la jalousie (II, 5), il rappelle qu'« a elle n'est licite de faire comme luy, ny la pudicité tant estre requise en luy que en ele par les loix humaines » car « plus est libre la vie de l'homme, lequel a cure & charge de plusieurs affaires, mais la femme de seule pudicité & amour » (202). Les rites prophylactiques dans les *Évangiles des quenouilles* montrent aussi cette différence de traitement. Si le nouveau-né est un fils, on pose ses pieds sur la poitrine de son père pour qu'il n'ait pas une « male fin », c'est-à-dire pour que sa vie soit saine physiquement et moralement. Si c'est une fille, on l'assied sur la poitrine de sa mère en disant « "Dieu te face preudefemme", et jamais elle n'aura honte de son corps » (V, 17, 110). C'est le bas du corps mis en contact avec la mère, donc la sexualité de la fille qui doit être sous contrôle, selon l'affirmation célèbre d'Hyppocrate : « Tota mulier in utero ».

Des extraits figurent dans l'anthologie publiée par Jean Tixier en 1521 : *De memorabilibus et claris mulieribus aliquot diversorum scriptorum opera*.

[944] Son chapitre sur la chasteté donne six exemples féminins et un seul masculin.

[945] « Aux hommes sont necessaires plusieurs vertus, Prudence, Eloquence, Memoire, Justice, Force, Liberalité, Magnanimité, Art pour vivre, Astuce a gouverner le bien publicque, dont ilz sont peu a culper ou vilipender se aucunes desdictes vertus leur deffaillent » (50).

Dans le *Courtisan* de Castiglione, plusieurs personnages débattent de la question de l'inégalité des sexes à l'égard de la vie dissolue. Bernard en fait le constat :

> nous mesmes avons fait une loy, par laquelle la vie dissoluë, n'est en nous tournee à vices, defaut ny à infamie aucune : là où es femmes c'est un opprobre & une honte si extreme, que celle de laquelle on parle mal une fois, soit fausse ou vraye la calomnie qu'on luy impose, est à jamais blasmee. (341)

Octavien explique que cette loi a été faite parce que les femmes sont des animaux imparfaits, qui ont besoin d'être bridés, car il « semble que la continence leur fust plus necessaire qu'aucune autre, pour avoir certitude des enfans » (342). Le souci de l'honneur permet de calmer les débordements propres au sexe féminin, cette différence de traitement s'explique donc par la différence de nature. De même, pour Gaspar, les femmes « pour l'imbecillité du sexe, sont beaucoup plus enclines aux appetits sensuels que les hommes » (436). Ils leur ont imposé cette crainte de l'infamie « pource que le monde ne tire aucun profit des femmes, sinon pour engendrer enfans » (437). Pour César, les femmes sont plus pudiques et retenues par les brides qu'elles-mêmes se fixent, « & qu'il soit vray ; la plus part de celles qui sont trop estroittement gardees, ou qui sont batues par leurs maris ou peres, sont moins pudiques que celles qui ont quelque liberté » (441). Pour prouver que les femmes restent chastes par amour de la vertu et de l'honneur, il évoque le nombre de jeunes hommes qui aiment en vain pendant de longues années, les amants qui sont fréquemment refusés et explique que lui même s'est « trouvé sur le poinct de mourir, pour l'immuable & trop severe honnesteté d'une dame » (442). Les hommes cèdent très facilement à des assauts qui n'emploient pas le millième des forces qu'ils emploient eux-mêmes « pour vaincre le cœur constant d'une femme » et « on voit tous les jours grands signes de continence » (453) chez les femmes qui résistent à « ces efforts & dures batailles », sans compter plusieurs femmes qui « ont mieux aymé mourir que perdre leur honneur » (454).

1b. De celles qui préférèrent la mort à la perte de la chasteté

Nombreuses sont les femmes célébrées pour avoir préféré mourir que perdre leur chasteté. Dans la *Légende dorée*, la fille de l'empereur Constantin (lég. 82), « estoit en tel propos que elle se laissast avant occire que elle se consentist a homme » (559). Celles qui ont préféré la mort au viol retiennent surtout l'attention des auteurs. Dans le chapitre XX du *Livre de bonnes mœurs* intitulé « Comment se doit maintenir virginité et pucelage », après l'exemple des « deux filles Sedaza », violées par deux pèlerins qu'elles hébergeaient, et qui se défigurèrent ensuite à coup de couteau, figure celui de Thebana qui tua son violeur avant de mettre fin à ses jours. Pour Jacques Legrand, si ces

« occisions » ne sont pas à approuver, ces femmes qui ont préféré la mort au déshonneur montrent comme les anciens prisaient la virginité. Dans un autre chapitre intitulé « Comment les femmes se doivent gouverner », il écrit : « Si devroient toutes femmes prandre exemple es bones femmes anciennes des queles racompte Valere en son premier livre, .VIe. chapitre, comment pluseurs femmes avoient plus chier mourir que estre violees » (371).

C'est en réalité dans le premier chapitre du livre VI des *Faits et dits* sur la pudeur que Valère Maxime parle de ces femmes, en tête desquelles il place Lucrèce avant d'évoquer les cas de Virginius qui tua sa fille pour qu'Appius Claudius ne l'abuse pas et de Pontius Aulidianus qui tua la sienne avec celui qui l'avait déshonorée. Dans la section des exemples étrangers il célèbre d'abord la grecque Hippo, qui se jette à la mer « pour sauver son honneur au prix de sa vie » et écrit qu'on voyait encore son tombeau sur la côte d'Erythris, « souvenir glorieux de sa chasteté, transmis à la mémoire des siècles » (VI, 1, étr. 1). Il donne aussi l'exemple des Teutonnes qui se pendent car elles n'ont pu être vestales et risquent donc le viol[946].

Jacques Legrand parle d'Hippo comme de « la femme grégoise » qui se jeta à l'eau pour ne pas être violée par des pécheurs et qui obtint une réputation de sainte, puis de l'homme qui tua sa fille parce qu'Appius voulait la violer « disant qu'il avoit plus chier sa fille vierge tuer, que la veoir vivre dissolue » (371). Il ajoute que saint Ambroise cite dans son *Livre de Virginité* le cas de Pélage préfèrant mourir noyée à quinze ans que subir le viol. « Par lesquelles hystoires il appert comment les anciennes femmes furent moult chastes et contenans » (372) conclut-il, avant d'apporter les correctifs que l'interdit chrétien du *non occides* impose.

> Bien est vray qu'elles ne se devoient pas tuer ne noyer se ce n'estoit par commandement ou inspiracion de Dieu, si comme dit saint Augustin en son *livre de la cité de Dieu*, .XXVe. chapitre : car le pechié ne gist pas ou corps, mais en la voulenté. Et ja soit ce qu'elles ne peussent le corps contregarder, toutesfoiz pouoient elles non consentir et avoir voulenté sanz corrupcion, si comme il tesmoigne ou *livre* dessus dit, .XVIe. chapitre. Et non obstant toutes les choses dessus dittes si est il vrai qu'elles deservent honneur et grant loange en tant comme elles aimerent chasteté et contenance. (372)

Dans *De la bonté et mauvaistié des femmes*, Marconville ne parle pas de cet interdit lorsqu'il loue Lucrèce qui se suicida après avoir été « outrageusement forcée par Tarquin l'orgueilleux » et qui « disoit que la femme ne peult avoir aucun bien sa pudicité violée » (96) ou Suzanne qui « aima mieux encourir le peril de sa vie, que d'aquiescer au desir lubrique et plaisir voluptueux des deux vieillars luxurieux » (96) et

[946] Dans *De la bonté et mauvaistié des femmes,* ce sont les femmes des Ambrons et des Tigurins, peuples de Provence, qui tuèrent leurs enfants avant de se donner la mort lorsque Marius refusa leur demande d'être faites vestales.

qui doit être le « plus beau miroir et exemplaire de chasteté » pour les chrétiennes. Dans l'*Institution de la femme chrestienne*, Vivès affirme que saint Jérôme et saint Ambroise ne condamnent pas celles qui se sont tuées pour défendre leur chasteté, et il incite ses lectrices à lire les légendes de « Barbe, Catherine, Agnès, Lucie, Cecille, Agathe, Marguerite, les unze mille vierges & autres innumerables, lesquelles ont prins option de mourir plus tost que habandonner leur corps a luxure » (85).

Plus de la moitié des exemples donnés par Marconville dans son chapitre sur la chasteté sont ceux de femmes qui ont « mieux aimé perdre la vie que leur pudicité » (100). Face à l'empereur Maxence voulant « abuser d'elle à son plaisir », la romaine Sophronie que mentionne aussi Vivès, se plante un couteau dans l'estomac et meurt « avec sa chasteté non contaminée » (99) comme Micca se tue à cause d'un « tiran qui la vouloit violer » (100) écrit Marconville. Deux exemples empruntés à Eusèbe sont cités par Vivès et Marconville, ils mettent en scène une femme qui, « se voyant en extreme danger d'estre violées et constuprées [*déshonorées*] » se jette à l'eau avec ses filles pour « sauver sa pudicité » et « conserver leur chasteté » et deux vierges qui se noient pour éviter d'être violées. Marconville emprunte aussi plusieurs exemples de tels faits à saint Jérôme : celui des filles de Phaedon qui se jettent dans un puits pour garder leur virginité après le meurtre de leur père, celui des sept vierges milésiennes qui se tuent pour éviter d'être violées par les Gaulois, celui d'une vierge thébaine qui « ne voulant point vivre sa chasteté perdu » (103) se venge en tuant son violeur avant de se donner la mort, quand les « cinquante vierges de Lacedemone que les Messeniens vouloient violer les aians en leur puisance, eleurent plustost la mort voluntaire que de consentir à telle villenie » (101). Les deux derniers sont aussi mentionnés par Vivès, et Patrizi donne dans le *Livre de police humaine* celui des cinquante vierges de Sparte, qui ont ainsi acquis l'immortalité.

D'autres exemples montrent *a contrario* des femmes échappant à une mort désirée grâce à leur chasteté. Ainsi, on lit dans *De la bonté et mauvaistié des femmes* qu'une « fantastique contagion » de suicide qui sévissait parmi les vierges milésiennes fut arrêtée par la publication d'un édit exigeant de « despouiller toutes nues, après leur mort, celles qui se seroient ainsi pendus, et les traisner par les rues devant tout le monde » (105). Dans le traité des femmes célèbres de Plutarque d'où il tire cet exemple, Marconville trouve aussi l'histoire des femmes de Thessalie qui se préparent à mourir par le feu pour conserver leur chasteté en cas de défaite de leurs maris, ces derniers gagnant la bataille « par les vertus de tant honnestes femmes » (106). Cette issue heureuse est encore plus exemplaire peut-être dans le résumé que fait Marconville de la

nouvelle de Boaistuau contant l'alternative proposée par « AElips comtesse de Salberic » au roi d'Angleterre Édouard III qui veut la « prendre par force et user de puissance et authorité Royale » : soit elle se suicide devant lui avec le couteau qu'elle a caché, soit il la tue avec son épée « plustost que luy oster son honneur » (98). Devant la preuve de « son incontaminée chasteté », le roi coupable et admiratif décide de l'épouser et « la fist Royne d'Angleterre pour le salaire de sa chasteté » (98).

Dans le chapitre XX du *Livre de bonnes mœurs*, saint Jérôme est mentionné qui présentait à Eustoche la virginité comme un trésor à garder soigneusement car irrécupérable une fois perdu. L'auteur du *Doctrinal de Sapience* affirme quant à lui que « celuy ou celle » qui perd sa virginité en voulant faire péché de luxure perd un très haut et noble trésor, « mais si plus n'y a fait de sa mauvaise volonté, & se repent de bon cœur, sa virginité luy est trouvee ». Pour celle qui a été forcée, le mérite n'est qu'augmenté : « Si on depucelle une vierge outre sa volonté, le merite de la virginité n'appetisse point : mais croist ». Cela est confirmé par « la saincte Escriture en la vie de saincte Luce », c'est-à-dire la vie de sainte Lucie[947] dont le *Doctrinal* reprend la quintessence du discours qu'elle adresse à son persécuteur : « Si tu me fais corrompre contre ma volonté […] la couronne de ma virginité en sera double » (197).

Voragine écrit que saint Thomas cite sainte Lucie comme autorité dans la somme théologique[948] lorsqu'il aborde la question de la légitimité du suicide pour une femme suite à un viol et lorsqu'il traite de la question de l'auréole dans le *Supplementum* de la *Summa :* une vierge déflorée contre son gré ne perd pas le bénéfice de sa virginité et l'auréole est conservée à une vierge qui est prostituée malgré elle par un tyran. En outre, si elle subit le viol pour la foi, elle mérite doublement l'auréole, comme martyre et comme vierge. C'est ce que dit sainte Lucie à celui qui la menace de la faire mener au bordel dans la *Légende dorée* : « Le corps si n'est pas corrumpu se n'est de consentement de pensee, car, se tu me fais corrumpre a force, chesteté me sera doublee a la coronne, car tu ne pourras ja amener ma volenté au consentement » (131). L'exemple tend donc à prouver qu'une femme ayant perdu sa chasteté sans y consentir n'est pas perdue, mais comme nous venons de le voir, les textes préfèrent majoritairement inciter les femmes à considérer que leur vertu vaut plus que leur vie.

[947] Le syntagme « sainte Écriture » considéré ici au sens large ne comprend pas seulement les livres bibliques, mais également les Vies des saints et saintes, ce qui est une preuve de l'autorité que pouvait alors revêtir un texte comme la *Légende dorée* en matière de doctrine religieuse.
[948] Q. 64 de la *Secunda Secundae*, art. 5, ad. 3 d'après l'édition Pléiade, p. 1078 (notes).

1c. L'apparence de la chasteté : gestes, regards et maintien

Plusieurs auteurs notent que la Vierge était si modérée dans ses gestes que ceux qui la regardaient, « incontinent leur folle ardeur estoit estaincte, comme le charbon vif en l'eaue » (90) écrit Vivès dans l'*Institution de la femme chrestienne*. Dans la légende de la purification de la Vierge, Voragine note ce pouvoir qu'elle avait sur les hommes.

> combien que Marie fust tresbelle, si ne peut elle estre oncques couvoitee de homme. Et la raison est car la vertu de sa chasteté tresperçoit tous ceulx qui la regardoient et estoit hors d'iceulx toute mauvaise concupissance. […] la saincteté d'icelle rayoit es aultres que elle mortifioit tous charnelz mouvemens. (299-300).

Elle surpasse les autres vierges parce que sa vertu de chasteté rendait chastes ceux qui ne l'étaient pas. Plusieurs autres vierges sont louées pour ce pouvoir d'éteindre les ardeurs. La vierge d'Antioche est la plus célèbre, qui prie Dieu de lui donner « puissance de surmonter la violence des hommes » (374) d'après Legrand dans le *Livre de bonnes mœurs*, qui dit emprunter l'exemple au *De virginibus* de saint Ambroise. Voragine copie intégralement et littéralement la vie de cette Vierge (lég. 60) sur cette source dans la *Légende dorée*. Il reprend ses adresses directes aux vierges qui leur indiquent la puissance de la chasteté, car lorsqu'on veut mener la vierge dénudée au bordel, Dieu fait de ses cheveux un vêtement, puis le saint Esprit transforme l'endroit en lieu de prières :

> Clouez voz oreilles, vierges de Dieu ! La pucelle de Dieu est menee au bordel. Mais ouvrez voz oreilles, vierges de Dieu ! Car elle y peut bien estre establie, mais elle n'y peut faire adultere, quelque part que la vierge de Dieu est, le temple de Dieu est ; ne les bourdeaux ne diffament point chasteté, mais chasteté oste la difame du lieu (444).

La puissance de la chasteté doit inciter toutes les femmes à se revêtir de cette vertu et à suivre l'exemple de la Vierge, en humilité, sobriété et charité, comme leur dit Vivès :

> Vierges qui desirez garder pudicité, prenez en elle imitation. Maryees, suyvez la par cure de complaire a voz marys, comme l'avez juré. Veusves, regardez icelle pour prendre soulas de la perte de vostre compaignie (83).

Dans le chapitre du *Livre de bonnes mœurs* sur la façon de conserver virginité et chasteté, Legrand détaille le comportement attendu chez les jeunes filles : « En son maintien doit estre honteuse, et en tous ses faiz humble » (373), comme la Vierge qui se rendit ainsi agréable à Dieu. L'auteur de la deuxième lettre de direction du *Livret* de Luxembourg insiste sur l'apparence que doit avoir la jeune femme : « Treschere fille […] pensez destre humble et debonnaire et amyable et attrempee et en parler preudente et en tous voz faitz ferme et constante » (Ci). Il ajoute encore : « Et soyes attrempee & prudente car merveilleusement attrempance prudence simplesse solitaire & humilite […] sont a dieu agreables » (Cv). L'auteur de la troisième lettre de direction du *Livret*

écrit que rien n'est « plus plaisant en ce monde que de veoir jeunes femmes sobres humbles prudentes & attrempees constantes saiges & discretes » (Diii), quand la deuxième lettre conseille à sa lectrice de ressembler aux saints et aux saintes :

> Pensez & avisez a leurs vies & faites tant quen aucune euvre soyez semblant a eulx. Pour ceste cause sont escriptes les vies des sainctz & des sainctes de paradis de lancienne loy et de la nouvelle affin que nous vueillons noz maintiens noz meurs & noz faitz & noz dires faire semblables es leurs (Cvi v°)

La même chose est recommandée aux lectrices de l'*Institution de la femme chrestienne* :

> Apres cela la pucelle rememorera par lyre ou ouyr innumerables exemples des vertueuses femmes & constantes, notamment des sainctes vierges, pour les inciter & suyvre, ou se rendre semblables au mieulx qu'elle pourra. (83)

Jacques Legrand écrit que « pour chasteté avoir ne souffist pas tant seulement fouir les atouchemens charnelx ains y est avecques ce grandement requise sobreté et singulierement es femmes » (372). La règle de vie incluse dans le *Livret* de Luxembourg conseille la sobriété à travers les vêtements, deux repas par jour et des jeûnes. La première lettre de direction conseille aussi d'être sobre en nourriture et en boisson. La troisième recommande également l'« attrempance » dans l'usage des vêtements, puis pour le maintien (Diii). Dans l'*Institution de la femme chrestienne*, Vivès explique aussi que la tempérance et la sobriété maintiennent la continence, et conseille les lectrices en matière de nourriture et de boisson, car « Le commun proverbe est, que sans vin & viande se refroidit luxure » (54), ce pourquoi Valère Maxime indique que les romaines ne buvaient pas de vin (II, 1, ex. 5). L'auteur du *Doctrinal des filles* y insiste : « Sobre soyez de vin boire » (str. 7, f. 2) conseille-t-il, avant de préciser : « Filles quant serez en bancquet/ Soyez en menger gracieuse » (str. 8, f. 2 v°).

La première compagne de la pudicité est pourtant la crainte écrit Vivès, ce que la première strophe du *Doctrinal des filles* confirme : « Filles pour faire bon tresor/ Crainte ayez devant vos yeulx/ Car en fille crainte siet mieulx/ Que le rubis ne fait en lor » (f. 2). Dans le chapitre XIX du *Livre de bonnes mœurs* où il explique « Comment les femmes se doivent gouverner », Jacques Legrand affirme qu'une femme doit avoir « honte de mesprendre » car « femme est perdue et dissolue quant elle n'a en soi honte ne paour » (371). Elle doit « estre simple et bonne, non mye tant seulement de corps, mais aussi de maintien, car en parler, en regarder, en converser ne doit elle chose faire par quoi autrui puisse d'elle mal penser ou jugier » (370). Un mauvais comportement attire les soupçons, dangereux pour les femmes comme pour leurs maris :

> Et avient que par leur sot maintien les femmes font leurs mariz mescreans. Pluseurs aussi voians leur maniere sote et souspeçoneuse se painent de les decevoir, cuidans qu'elles soient de voulenté mauvaise a cause de leur sotte maniere (370).

On lit dans l'*Institution de la femme chrestienne* qu'il faut « non seulement ne faire mal, mais aussi ne faire chose qui en ait apparence » (200). Dans le *Livre de police humaine*, Patrizi incite aussi aux démontrations de chasteté, comme Guevara explique dans l'*Horloge des princes* que le comportement doit refléter la vertu et ne donner aucune prise aux reproches :

> Les nobles & vertueuses dames, ne donnent satisfaction pour estre simplement bonnes mais aussi ne doyvent monstrer aucuns signes telz que d'elles on peut dire, que si elles osoyent, elles seroyent de mauvaise vie. (135)

Le *Livre de Police humaine* note que le plus à craindre pour « une femme de noble cœur » est le mauvais bruyt, « car depuis qu'une fois elle est scandalisee, soit a tort ou à droict, a grande difficulté peult elle jamais restaurer son honneur (60). C'est ce que répète avec insistance l'*Institution de la femme chrestienne*, notamment dans le chapitre intitulé « Quelle contenance doit avoir dehors » (I, 12), qui indique la fragilité de la réputation, difficilement réhabilitée lorsqu'elle est entachée. Lorsque la jeune femme sort de chez elle, « qu'elle se appreste comme a la bataille » écrit Vivès, car contre les « assault ou legiere pensee de sa pudicité d'homme […] elle se doit pourveoir du bouclier de vertus, de bons commandemens & exemples, avec ferme propos de garder son honneur » (89). Dans le *Courtisan*, le Magnifique explique qu'elle doit prendre soin qu'on ne dise aucun mal d'elle « pource que la femme n'a pas tant de moyens pour se defendre des calomnies, que l'homme » (369). Il note que la « gravité, temperee de bonté & sçavoir, sert quasi de bouclier contre l'insolence & bestise des presomptueux » (372). L'Unique Arétin ajoute qu'elle doit montrer une « discrète modestie » en s'ornant toutes les vertus pour être honorée (378), ce qu'écrit Vivès dans des termes peu différents :

> De la femme, en publicque, ne doit estre veu ne ouy parolles, gestes ou allure, qui signifie arrogance, fascherie ou delices : toutes choses doivent estre en elles simples, droictes, modestes & temperees en pudeur. (219)

Le *Doctrinal des filles* est également tourné vers le souci que doivent avoir les jeunes femmes de donner une bonne opinion d'elles. Lorsqu'il déconseille de s'intéresser à l'amour, l'auteur indique qu'il faut que « nul en faille en mal parler » (f. 2). Elles doivent n'aimer personne « fors d'amour commune […] Car male bouche dit plus dune/Parolle qui lhonneur trop blesse » (str. 5, f. 2). Il conseille de ne pas avoir « vergougne » si « maulvais bruit » court à tort, pour ne pas donner raison aux médisances fréquentes du « servant en court » (str. 6, f. 2). « Et tenez si bonne maniere/

Qua vous blasmer nul ne sarreste » (str. 12, f. 2v°) leur dit-il, quand il parle des fêtes. Il déconseille aussi la médisance car « Tel est loue qui aura blasme » (str. 15, f. 3). Leur comportement doit être exemplaire pour ne pas donner à redire :

> Fille quant vous serez a part
> Soyez tousjours amesuree
> Sans estre trop desrivee
> Car tout est sceu soit tost ou tard (str. 19, f. 3).

Dans l'*Horloge des princes*, Guevara note que « toutes naturellement desirent estre honorées & authorisées », et conseille « les femmes en general, les princesses & grandes dames en particulier », sur le comportement à adopter :

> [elle] doyvent aller & cheminer temperement, & estre posées & paisibles en leurs mouvemens : pource que la personne posée & non volage se tesmoigne estre discrette & de bon entendement. […] il n'y a chose qui donne plus d'honneur à une femme en la republique, que d'estre caute & subtile en parler, moderée et posée en son cheminer, car il est impossible que la femme qui est en son aller legere, & qui a la langue malicieuse, ne soit irreverée & desprisée » (144 v°)

Les regards préoccupent l'auteur du *Doctrinal des filles* qui en souligne le danger : « Filles gardez bien que par lueil/ En vostre cueur nentre pensee/ Qui soit en maldesir lassee/ Car vous en pourriez avoir dueil » (str. 11, f. 2 v°). Les jeunes femmes doivent se méfier de ce qu'elles observent et qui pourrait les séduire, mais elles doivent aussi surveiller la façon dont elles regardent :

> Filles ne baillez voz aureilles
> Ne aussi voz yeulx trop attrayans
> Car quant ilz sont en mal trayans
> Chascun sen mocque a merveilles (str. 22, f. 3 v°)

Pour Vivès, la jeune fille « n'aura les yeulx mobiles […] ne ouvrera l'œil que autant qu'il luy est necessaire pour veoir son chemin » (90). Les regards sont dangereux parce qu'ils démasquent, et il admonneste sa lectrice pour qu'elle vive « en bon vouloir, non point sainct ou simulé, pour abuser les gens par ypocrisie, & apparoir catholicque » (78). L'hypocrisie est aussi dénoncée dans le *Doctrinal des filles* :

> Filles ne semblez lypocrite
> Qui fait abstinence contrainte
> Et devant gens oraisons saincte [*fainte*, d'après le manuscrit]
> Mais puis apres en mal se delicte (str. 26, f. 3 v°)

La jeune femme à qui s'adresse la première lettre de direction du *Livret* de Luxembourg est incitée à être un exemple pour les autres : « Bailles a toutes gens bon exemple […] Attrayes toutes personnes a bien faire par doctrine & exemple de bonne vie tant que vous pourrez » (Bvi). Dans les *Faits et dits*, la seule femme citée par Valère Maxime parmi les Romains dans le chapitre sur « les honneurs rendus au mérite » (VIII, 15) est celle qui fut considérée comme étant la plus vertueuse. Lorsque le sénat décide de consacrer une statue à Vénus Verticordia, Sulpicia est, « pour la pureté de ses

mœurs, placée au-dessus de toutes » (VIII, 15, ex. 12). L'auteur de la deuxième lettre de direction du *Livret* de Luxembourg explique « la grant amour que dieu a aux femmes chastes nettes pures & constantes » et conseille de prendre « plus grant plaisir davoir & ouyr les tribulations & imperfections du monde que davoir tous les honneurs du monde (Cii). Dans la *Légende dorée*, Ursulle, la fille du roi de Bretagne à la tête des onze mille vierges, « resplendissoit de sagesse et de bel parler par merveileuse honnesteté et de beaulté de bonnes meurs ; sa renommee aloit par tout » (1001). Martial d'Auvergne insiste aussi sur la bonne réputation des femmes vertueuses. Dans l'arrêt XXXIX, il fait le portrait de la plus belle et vertueuse femme qui soit et écrit qu'elle était : « Doulce et remplie de toutes les vertus especiales que jamais femme peut avoir, c'est assavoir de doulceur, de honneur, de humilité, de gracieuseté, de beau maintien et doulx regard, tant que nulle ne le passoit », et « luy portoit l'en honneur de tous costez » (151).

Contrairement à ce que Vivès écrit dans l'*Institution de la femme chrestienne* sur les femmes de cour et leur mixité avec les hommes, où il voit la présence de Satan (I, 12), Castiglione détaille le comportement qu'elles doivent adopter dans ce milieu dangereux pour leur réputation. Dans le *Courtisan* en effet, le Magnifique indique d'abord qu'« es manieres de faire, paroles, gestes & cheminement, la femme doit estre fort differente de l'homme » (367), et « avoir une tendretté molle et délicate, avec une maniere de feminine douceur en tous ses mouvemens, qui la fasse sembler femme sans aucune similitude d'homme, quand elle chemine, qu'elle s'arreste & quand elle dit ce qu'elle veult » (367-368). À la cour, elle doit être honnête et plaisante, ce qui pousse à donner des injonctions contradictoires ; la difficulté est notée par le Magnifique :

> qu'elle se fasse estimer non moins pudique, sage & humaine, que plaisante, subtile & discrete, & pourtant lui est besoin tenir une mediocrité difficile, & quasi composee de choses contraires, & arriver justement à certaines bornes, sans les outrepasser. (370)

La dame ne doit pas fuir les compagnies, ni sembler les dédaigner car on croirait qu'elle feint l'austérité explique Castiglione. Si les propos sont lascifs elle doit les écouter « avec un peu de honte & vergongne » (371), sans paraître en être choquée car on croirait qu'elle feint. De même colporter les amours des autres peut passer pour un moyen de dissimuler les siens. Il faut faire attention à l'attitude qui fait passer pour impudiques des femmes qui ne le sont pas. Il faut se montrer modeste car lorsque les femmes passent les limites, les hommes ne les estiment pas.

Le moine du *Blason des faulses amours* dénonce également les extrêmes suspects : « Telle est haustiere,/ Soy tenant chiere/ Et precieuse,/ Qui puis arriere/ Tient bien maniere/ Luxurieuse./ Telle est honteuse/ Et marmiteuse [triste],/ Qui de nuyt, par

l'uys de derriere,/ Ne sera pas trop vergongneuse/ A faire compagnie honteuse/ A quelque varlet de fourriere [*chargé de l'intendance*] » (v. 1105-1116, str. 93).

Dans le *Courtisan*, Julien le Magnifique indique encore que lorsque la dame de cour « fera les exercices convenables à la femme : que ce soit avec une molle delicatesse, que nous avons dit lui appartenir » (376). Elle doit danser, chanter ou jouer de la musique avec « ceste gracieuse douceur, qui donne grace à tout ce que la femme fait », « cete noble honte, qui est contraire à la temerité » (377). L'auteur du *Doctrinal des filles* leur donne aussi ce conseil : « Filles quant serez en carolle/ Dansez gentement par mesure/ Car quand fille se desmesure/ Tel la veoit qui la tient pour folle » (str. 4, f. 2). C'est cette folie que dénonce Drusac dans les *Controverses* lorsqu'il décrit le ridicule du comportement de celles qui assistent aux fêtes et banquets sur plus de 40 vers (121/Q1 v° etsq.), résumés ainsi dans la table : « Que aulx branles qui courent mainctenant, les femmes apprenent à remuer le cul » (¶¶ 8). Il évoque plus vulgairement « L'invention pour garder de tumber le Boyeau ». Pour pouvoir danser les « dances lombardes/Que l'on appelle, en mainctz lieulx les gaillardes/Et dans Tholose, les aulcuns pantolfines », les muguettes ont fait confectionner des brayes adaptées pour protéger une partie de leur corps qui, lorsqu'elles sautent comme des chèvres dit Drusac, peut tomber.

> Pour ce que à mainctes, tumbé estoit le Boyeau
> Lequel nommer, ne seroit guieres beau
> Combien que mainctz, puys qu'il fault que le die
> Disent et tiennent, que c'estoit la Landie [*clitoris* selon l'atlif]. (35/E3)

Dans le chapitre de l'*Institution des femmes chrestiennes* sur les « dances et saltacions » (I, 13), Vivès écrit « nous ne lisons aucunes des dames d'icelle [*romaine*] gardant chasteté avoir esté curieuse de dancer » (102). Comme les jeux, qu'il trouve « aux femmes detestable » », à cause des « atouchemens illicites ou regardz impudicques » (59) qui s'y font, les danses provoquent des contacts physiques impudiques et attirent la luxure : « L'une est descoiffee, l'autre descouverte […] Se le corps est eschauffé, le desir inflammé, le cueur palpite. Le vouloir est en doubte, & lors y a danger » (105). Le chapitre sur les « amourettes » commence par rappeler qu'en danses et dans les fêtes « sont illaquees [*piégées*] & trompees les pensees des gens, mais singulierement des femmes, esquelles plus domine volupté » (107). Martial d'Auvergne témoigne aussi du lien entre les danses et les rapports amoureux dans l'arrêt d'amour XXXVIII, où « une jeune dame » est contrainte d'accepter de danser avec un « povre

amoureux » qui, pour se venger de son premier refus, est exempté de la saluer et « de luy faire le petit genou en une basse dance et le pas de Brebant[949] » (172).

1d. La clôture des femmes

Lorsqu'il explique « Comment se doit maintenir virginité et pucelage » dans le chapitre XX du *Livre de bonnes mœurs* ainsi titré, Jacques Legrand renvoie à une épître de saint Ambroise affirmant que les vierges doivent rester à la maison, comme la Vierge était seule chez elle lorsque l'ange lui rendit visite. Dans le chapitre de l'*Institution de la femme chrestienne* intitulé « De la solitude de la vierge » (I, 10), Vivès explique que les jeunes filles doivent rester cloitrées, ou sortir avec leur mère, ou avec une femme qui les garde sagement et leur interdit les visites. La règle de vie qui précède les lettres de direction dans le *Livret* de Luxembourg conseille à sa lectrice « Va peu souvent parmy la ville et quant tu yras ou auras affaire de necessite […] revient ten en ta maison le plustost que tu pourras » (Bii). La jeune femme doit s'empresser de rentrer chez elle et ne pas se préoccuper de ce qui se passe à l'extérieur : « Toy revenue en ta maison […] ne arreste point a ton huys sus la rue ne en le fenestre affin que lennemy ne te puisse tempter » (Bii).

Deux chapitres de l'*Horloge des princes* (II, 7 et 8) invitent les grandes dames à considérer les inconvénients de leurs sorties, qui mettent d'abord leur honneur en danger. Elles gagnent une grande réputation en restant à la maison affirme Guevara, en évitant les soupçons et les dépenses – principale source des querelles domestiques. À propos « des lieux publicques » (II, 8), Vivès indique aussi que les femmes mariées doivent y être encore plus rares que les jeunes filles. « Le legislateur des Lacedemoniens », écrit-il, ordonnait que les femmes soient couvertes en public, quand Guevara renvoie à une loi du même Lycurgue obligeant les femmes à demeurer à l'intérieur des temples ou des maisons, et à Caton le censeur qui interdisait que les femmes sortent seules sous peine d'être considérées comme dissolues. Pour Guevara, les grandes dames doivent tout particulièrement respecter cette clôture car elles acquièrent ainsi l'autorité qu'elles doivent avoir sur les autres.

Dans l'*Horloge des princes*, pour mettre en garde les « princesses & grandes dames » (141 v°) contre les fréquentations malhonnêtes, Guevara utilise l'exemple de Lucrèce, « la plus exellente de toutes les matrones Rommaines » (141 v°) qui restait chez elle en compagnie honnête. L'honneur des femmes est chose si délicate que si

[949] Le pas de Brébant désigne le pas de danse de la saltarelle, plus rapide que la basse-danse, et qui mimait les séductions et rencontres amoureuses.

« nous » les autorisons à sortir ou à recevoir sans la présence des maris dit-il, « nous » le mettons en péril. Guillaume Alexis indique aussi dans le *Blason des faulses amours* le danger des fréquentations qui pervertisent les jeunes filles : « La novice/ Après l'office,/ Quant el voit que la chose est telle,/ Elle apprendra tant de malice,/ De sort et d'aultre malefice,/ Que c'est une chose cruelle » (v. 1045-1056, str. 88). Pour Guevara, les femmes sages ne voient pas quel plaisir elles peuvent avoir hors de chez elles, car cela offense Dieu, injurie le mari, scandalise le peuple, la femme mariée n'y gagne rien, celle à marier peut perdre son mariage. Dans le *Livre de Police humaine*, Patrizi commente pour sa part les propos du philosophe Gorgias de Léontinoi qui interdisait absolument les sorties des femmes : « Ce qu'il ne me plait pas beaucoup : mais je loue & prise moult qu'une femme voyse hors de la maison le moins souvent qu'on peult » (IP, 61 v°-62). Vivès émet les mêmes réserves dans l'*Institution de la femme chrestienne* : « Je ne veulx par ce conclure que les dames soient tousjours couvertes ou recluses comme religieuses, mais persuader que rares soyent en publicque, hors lieux necessaires, comme au service de Dieu » (213).

Dans les *Arrêts d'amour*, Martial d'Auvergne témoigne avec humour de cette injonction avec des personnages allégoriques représentant les maris et les parents chargés de surveiller les femmes. Dans l'arrêt XVII, un amoureux en appelle contre « Hoingnart, sergent dangereux, d'une part, et Dangier et Sagrin[950] » (74) qui l'ont menacé pour qu'il ne voit plus sa dame. Il leur reproche de la « tenir sy estroitement » car « il n'estoit point chose a requerir de la vouloir tenir sy courte » (76). La cour lui permet de la voir « pourveu qu'i ne poura parler a elle sans la presence du dit Dangier ou de ses commis » (77). Dans l'arrêt XVIII, la cour oblige une dame à embrasser son amant quand il voudra « pourveu que Dangier et Sagrin n'y seront point ne n'en sauron riens, affin qu'il n'en puissent grongnier » (81). La dame de l'arrêt XXIV se plaint d'un baiser volé pendant le jeu du propos[951]. La court ordonne « que doresnavant l'en ne jouera plus au dit jeu de propoz sinon que Dangier ou Sagrin soient entre deux, et pour cause » (117). « Fault Semblant et Male Bouche qui sont tousjours espians » (89) figurent aussi dans l'arrêt XX, « Danger et Male Bouche » dans l'arrêt XXVI, Danger a demandé à la servante de l'arrêt XIX de « prendre garde de la dame qui estoit encores

[950] « Hoingnart » est formé sur haigner « murmurer, témoigner du mécontentement » et hogner « grogner, grommeler, gronder » ; « Sagrin » est à traduire par « Chagrin » et « Dangier » représente généralement le mari.

[951] Les joueurs du jeu du propos interrompu, assis en cercle, se demandaient tout à tour à l'oreille « à quoi sert telle ou telle chose ? ». On recueillait ensuite à voix haute les demandes et les réponses en changeant l'ordre dans lequel elles avaient été faites, source de coqs-à-l'âne comiques (Elisabeth Celnart, *Manuel complet des jeux de société renfermant tous les jeux qui conviennent aux jeunes gens des deux sexes…*, Paris, 1836, p. 229).

bien jeune, et lui rapporter toutes nouvelles de ce qu'elle feroit » (86) et la dame de l'arrêt XXI n'a pu sauver son amant car « Dangier estoit tousjours auprès d'elle » (110). La présence insistante de ces allégories atteste de la surveillance importante dont les femmes faisaient l'objet.

Pour Patrizi dans le *Livre de police humaine*, « on doibt mal esperer d'une femme, qui cherche dehors estre louee pour sa beaulté » (IP, 61 v°), car elle met en danger sa chasteté, et il ajoute qu'à Sparte, les femmes se couvraient la tête pour montrer qu'elles étaient mariées. Mathéolus le dit aussi dans ses *Lamentations* : « Femme qui veult souvent aller/ Aux jeux, caroler et baler,/ Ne puet estre longuement chaste,/ Quar Venus de trop pres la haste » (II, v. 3055-8). Et dans les *Controverses des sexes Masculin et Femenin*, lorsqu'il décrit ses ennemies les « muguettes » dans l'armée de Vénus, Drusac insiste sur les allées et venues de ces séductrices invétérées :

> Point ne faillirent, d'y venir les muguettes
> Qui nuyct et jour, ne font que muguetter
> Rire, gaudir, aller, venir, troter,
> Par les banquetz, et donner les oeillades
> Par les eglises, escouter ambassades
> Rendre responses, assigner temps et lieulx
> A mainctz muguettz, desquelz elles sont dieux. (non chiffré [33], v°)

Mathéolus critique aussi celle qui « Tousjours veult aller et venir ;/ Jamais ne la tenroit cloison/ Ne en chambre ne ne maison./ Par tous lieux veult estre veuüe,/ Tant est de chaleur esmeüe » (II, v. 928-31). Les sorties mettent en danger la réputation des femmes qui se comporteraient mal en public par désir de séduire. C'est ce qu'indique encore Marconville au début de *De la bonté et mauvaistié des femmes* en citant Thucydide selon qui la femme ne doit pas faire parler d'elle :

> [Il a] estimé la femme de bien estre celle, de la louange ou vitupere de laquelle il est peu parlé entre les hommes, pource que tout ainsi que son corps doibt estre enclos et enfermé au logis, aussi sa renommée ne doibt sortir hors des parois domestiques (33).

Marconville ajoute que Plutarque n'est pas de cet avis pour qui « la renommée et non la beaulté de la femme doibt estre publiée et vulgarisée partout », comme les Romains publiaient les mérites des femmes et des hommes. C'est effectivement ce Plutarque écrit en introduction de son traité sur les femmes célèbres. Dans les *Préceptes de mariage*, il demande à la femme vertueuse de paraître en présence de son mari mais de rester cachée en son absence et le précepte 31 est titré : « La femme se doit contenir à la maison » (98 v°). Comme Vivès le fait dans le chapitre de l'*Institution de la femme chrestienne* sur les lieux publiques, où il renvoie aussi à l'autorité de Thucydide, mentionné plusieurs fois dans le texte, Marconville loue Fauna dans le chapitre de *De la bonté et mauvaistié des femmes* sur la chasteté, car « jamais homme vivant ne la vid

sans estre emmantelée » mis à part son mari Faunus, et il explique comme Vivès qu'on la fit déesse après sa mort. Vivès parle aussi d'une femme citée par Sénèque qu'on ne vit jamais en public pendant les seize ans de son mariage avec le gouverneur d'Égypte. Dans la *Légende dorée*, Voragine donne aussi plusieurs exemples de femmes cloîtrées qui obtinrent ainsi une grande réputation. Sainte Marguerite (lég. 146) « fust vierge tresnoble, riche, et belle, et curieusement gardee de ses parens, et fut introduicte en bonnes meurs, et estoit si ententive a garder honnesteté et chasteté qu'elle reffusoit estre veuhe de tout homme » (967). De même, la vierge d'Antioche (lég. 60) est louée parce qu'elle « fuyoit estre veue du commun des gens ; mais encores eschevoit elle plus les yeulx et les regars desordonnez [des] hommes. Et beaulté ouye et non veue est plus desiree » conclut Voragine (442- 443).

1e. La question sensible de la parole des femmes

Le précepte de mariage de Plutarque titré en marge « Femme pudique n'est jamais publique » (n° 32) indique que « son parler doit estre rare & non vulgarisé » (99). Il y donne pourtant en exemple Théano, épouse de Pythagore, considérée parfois comme sa fille ou une de ses disciples, et célèbre pour la finesse de son esprit et la vigueur de ses réparties. Plutarque compare le fait de parler à celui de se dénuder, et indique que la parole révèle le caractère, les sentiments et la manière d'être. Les paroles des femmes sont donc à surveiller autant que leur corps. Le précepte suivant est titré en marge : « La femme doit parler par la bouche de son mary ». Il affirme qu'elle doit « garder silence, & ne parler jamais qu'avec son mary, ou par le congé & consentement d'iceluy » (99).

De même, la lectrice du *Livret* de Luxembourg doit se repentir de ses paroles oiseuses et parler peu car on ne peut longuement parler sans pécher écrit l'auteur de la règle de vie qui précède les lettres de direction. Il conseille à sa lectrice amenée à sortir de chez elle : « Si va le chief bas et va ton chemin sans aulcun raisonner sil nest de necessite [.] Et se lon parle a toy si respons en brief et humblement » (Bii). L'auteur de la deuxième lettre du *Livret* conseille à sa lectrice d'être « en parler preudente » (Ci), « peu parlante saige & discrete » (Cii). « Parlez peu & ne respondez mye a toutes les parolles que vous suyvrez » (Ciii) lui dit-il, ajoutant plus loin que « humilite & discrete conversation en jeunes gens sont a dieu agreables » (Cv). La troisième lettre conseille également l'« attrempance » dans l'usage de la parole (Diii), comme Jacques Legrand écrit dans le *Livre de bonnes mœurs* que « le langage de la pucelle [doit] estre prudent et attrempéz et tres brief sanz habondance de paroles » (373).

Dans le chapitre de l'*Institution de la femme chrestienne* sur la « solitude de la vierge », Vivès détaille ses conseils concernant l'usage que la jeune fille doit faire de la parole. Elle ne doit pas tenir de propos secrets, ne chanter que doucement et des chansons honnêtes, ne pas répéter les louanges qui lui ont été dites par mensonges, ne pas parler d'amour et ne pas fréquenter celles qui en parlent. « Elle parlera sobrement, louera peu, ne vituperera jamais, ains plus tost excusera, se elle peult, le meffaict duquel on parlera. Elle ne devisera avec homme seul qu'elle puisse » (76). Dans le chapitre sur la contenance qu'elle doit avoir à l'extérieur (I, 12), il note la difficulté pour les femmes d'user de la parole en public :

> Se tu parles peu en publicque ou honnestes assemblees, tu es estimee creue [grossière] ; si abondamment, legiere ; si sagement, malicieuse ; si follement, hebetée ; si facillement on ne respond, superbe ; si trop tost, mal nourrir […] par quoy moult est louable de demouere en la maison, pour eviter telz dangiers. (88)

Le sujet préoccupe également l'auteur du *Doctrinal des filles* « Car au jourduy chascun se baigne/A maulvaisement languager (str. 21, f. 3 v°). Les jeunes femmes doivent être « a parler aux gens honteuse/ Sans avoir pas trop de cacquet » (str. 8, f. 2 v°). Elles ne doivent « point mesdire » de peur d'être à leur tour victimes de médisances car « On voit du mesdisant mesdire » (str. 9, f. 2 v°). « Ne a baveux [*médisant*] veuillez point croire/ Car en eulx nya que mensonges » (str. 7, f. 2 v°), leur conseille-t-il. Au contraire, « Fille se doibt bien maintenir/ Voulentiers ouyr dire bien » (str. 10, f. 2 v°). Enfin l'auteur recommande à ses lectrices d'opposer le silence aux requêtes :

> Filles ne vueillez riens respondre
> Et ne dictes motz deshonnestes
> Et refusez vaines requestes
> Aultrement cest pour vous confundre (str. 23, f. 3v°)

Dans un contexte de cour, la mixité impose en effet de surveiller son langage devant les hommes. À la différence des autres, dans le *Courtisan*, Castiglione conseille aux grandes dames des propos copieux, pleins de prudence, d'honnêteté mais aussi de gaieté. Pour Julien le Magnifique en effet, la dame doit avoir une « certaine affabilité plaisante, par laquelle elle sache gentiment entretenir toute sorte d'homme, avec propos gracieux, honneste & appropriez au temps, au lieu & à la qualité de la personne » (370). Vivès en revanche s'élève contre ceux qui approuvent « le babil & garrulosité des filles » et louent celles qui sçavent peu parler. Il insiste sur la pudeur et le silence des vierges : « Silence est grant aornement a la femme, en quoy reposent chasteté & prudence, & mieulx defendras ta cause par moyenne taciturnité devant bons juges que par longs sermons » (97). Il détaille pourtant la façon d'user de la parole :

> son parler soit rare & modeste, non arrogant ou haultain avec fermens ou maledictions : car s'il est difforme en l'homme, trop plus est flagicieux [*honteux*] en la femme. Aussi ne soit sa voix delicate, affectee, rompue, ou changeant en composition d'austérité, & visage fronce : car c'est indice de cueur viril (98)

Il donne l'exemple d'une disciple de Pythagore citée dans les *Moralia* de Plutarque, qui pour garder le silence, se coupa le langue avec les dents et la cracha à la figure de son tyran. Il l'oppose aux exemples de femmes qui usent mal de la parole, mentent ou révèlent des secrets à cause desquels « conseille le sage ne dire son secret a mere, femme, fille ne seur » écrit Vivès, qui ajoute plus loin que « chose difficile de faire taire la femme » (190).

La parole des femmes est un des sujets de prédilection des textes, le bavardage et l'indiscrétion étant un des poncifs des misogynes. Drusac affirme par exemple dans ses *Controverses* que la présence des femmes à la résurrection du Christ avait pour but que la nouvelle soit rapidement répandue, et il introduit une longue digression sur la loquacité des femmes. Il en indique d'abord les causes dans deux paragraphes intitulés « Aultre raison » (16/B8) – le premier affirmant que les femmes ont deux langues, le deuxième qu'elles ne cessent de parler. Apparaît ensuite un « Caquet des femmes quant se treuvent ensemble » (16/B8 v°) suivi d'un « Aultre caquet des femmes quant se treuvent ensemble » et de cinq « Aultre caquet » qui forment un ensemble de 350 vers où Drusac juxtapose différents exemples de « babilerie » des femmes qualifiée de « vraye feerie » (17/C1 v°). Le procédé accumulatif de ces caquets est doublé dans le texte par les répétitions de vers commençant par « Les unes parlent… », « Les aultres disent… », « Les aultres parlent… ». Dans sa conclusion sur le sujet, dans le dernier caquet, il écrit « Jamais leur langue, n'a sejour ne repos/ Incessamment parlent, sans nul propos » (21/C5).

Martial d'Auvergne témoigne également du bavardage des femmes dans trois arrêts d'amour. L'arrêt XXVII, titré « Ordonnance à l'encontre d'une femme pour avoir caqueté et parlé contre l'honneur de deux amants » dit la plainte d'une femme à l'encontre « d'une sienne voisine » envieuse, qu'elle veut interdire de médire et d'épier par la fenêtre car « advient voulentiers que par telles males bouches l'onneur est sans cause tollu » (133). La « defenderesse » affirme que sa voisine est « une flateresse et baveresse » (133) et menace de dénoncer ses infidélités. La cour décide que la fenêtre sera murée, et leur interdit de se parler sauf en tout bien et tout honneur, « sur peine de la hart [*pendaison*] et de confiscacion de corps et de biens » (134). L'arrêt XIX punit « une vieille chambrière […] pour avoir révélé le secret d'amours » de sa maîtresse, car « toutes servantes doivent […] avoir courte langue et longues oreilles et grandes » (82)

et « celer tout ce qu'elles voient faire en amours, come confesseurs » (84). Dans l'arrêt XXXV, une vieille dame qui a « parlé et mal dit contre les amoureux » se défend en déclarant « que l'en ne doit pas de si prés prendre garde aux parolles de femmes, car souvent parlent de legier et contre elles » (158). Elle est condamnée à porter une mitre avec une inscription qui se termine par l'aveu de sa faute et l'injonction à garder sa langue : « J'ay eue la bouche trop legiere : Gardés voz langues de parler » (158).

Marconville développe le sujet dans le chapitre XVI de *De la bonté et mauvaistié des femmes* intitulé « De la legereté volage des femmes », où il indique l'impossibilité d'en donner tous les exemples. Il commence par le dit de Caton le censeur selon qui elles ne gardent que ce qu'elles ne savent pas, car la femme est « legere, inconstante, et volage sans pouvoir rien celer » (149). Il donne aussi l'exemple de la mort de Fulvius et de son épouse à cause de l'indiscrétion de cette dernière et celui de la Romaine pressant son fils de lui révéler le secret du sénat. Le garçon lui fait croire à une loi autorisant la bigamie, et le lendemain une foule avertie de matrones vient réclamer au contraire une loi sur la biandrie.

Dans les *Controverses*, Drusac accorde 144 vers à l'histoire « De la femme de Cathonet », c'est-à-dire le fils de « Cathon le saige » qui risque sa vie en testant les trois leçons laissées par son père dans son testament, dont celle de ne jamais livrer de secret à son épouse. Il intercale l'histoire dans la liste des femmes meurtrières du livre III, après l'exemple d'Ériphyle, accusée d'avoir livré le secret de son époux Amphiaros à Polynice en échange du collier d'Harmonie. Le sujet est de telle importance que Drusac le développe ensuite dans une digression en prose intitulée « exhortation aulx hommes de ne dire leurs secretz à leurs femmes » (166/X6 v°-167/X7 v°). Il y affirme que « la vertu singuliere de la femme, selon le paragon de la secte peripateticque Aristote, est taciturnité et moderation de parolles, resecation [*retranchement*] de toute superfluyté, de parler » et dénonce « ces langues affilées qui de gasouiller non plus cesseroient que le feu de brusler (167/X7).

Mathéolus exhorte quant à lui le lecteur des *Lamentations* à ne rien réveler à sa femme : « Or voy, liseur, et fay memoire,/ Qu'on ne doit pas aux femmes croire,/ Qui ainsi parjurent et mentent,/ Dont pluseurs pleurent et lamentent » (II, v. 2433-36). On trouve même un exemple de dénonciation d'un homme par son épouse dans le *Livret* de Luxembourg, où une femme déclare publiquement que son mari a tué le père du curé[952].

> Tant de foys le luy demanda que comme fol & mal advise luy racompta toute la verite du fait. Or advint apres ung peu de temps quil se courrousa a sa femme & la voulut batre et elle sescria et

[952] L'exemple figure dans le deuxième texte de l'ensemble fait à partir du *Tribus dietis*.

> saillit en pleine rue criant a haulte voix. Ha ha le laron et meurtrier il me veult tuer et meurtrir ainsi quil a fait du pere de nostre cure… (aiv)

Dans son « exhortation aulx hommes de ne dire leurs secretz à leurs femmes », Drusac écrit que « rien [n'est] plus indecent que la garrulité de leur langue le plus souvent venymeuse, et plus nuysible que le mortel arsenicque » (167/X7), propos auquel Marconville fait écho au début de la *Mauvaistié des femmes* : « Nature a mis toutes leurs forces en la langue, et si ne tient le serpent tant de poison et venin en la queue comme les femmes en leur langue » (134) avant de réitérer dans sa « Conclusion de la malice des femmes » avec une phrase qu'il attribue à Marc Aurèle : « Mais (comme disoit Marc Aurele) toutes les bestes venimeuses ne tiennent tant de venin respandu en tout leur corps, comme une mauvaise femme en tient en sa langue » (204). Dans le chapitre 16 du livre II de l'*Horloge des princes*, Marc Aurèle dit en effet à son épouse : « Les femmes nous font plus de mal de leurs langues, que ne font les ennemys de leurs lances » (166 v°).

2. CONSÉQUENCES ET CONDAMNATIONS DE LA LUXURE ET DE LA COQUETTERIE

2a. Les condamnations des femmes impudiques

La plupart des textes condamnent lourdement les filles qui ont perdu leur virginité. Jacques Legrand liste par exemple plusieurs lois punitives dans le *Livre de bonnes mœurs*. Le Deuteronome dit en effet que les filles qui consentaient à leur dépucelage étaient lapidées. En Saxonie, une loi disait qu'elles devaient être enterrées vivantes avec leur dépuceleur. Les Barbariens (peuple de l'actuel Portugal) les jetaient du haut d'une montagne pour qu'elles soient dépecées. Les Romains les enterraient vivantes sauf si elles étaient enceintes – on attendait alors l'accouchement. Ces histoires montrent selon Legrand que la virginité est agréable au monde et à Dieu, ce qu'Adam et Eve prouvent également, « lesquelx en paradis terrestre si longuement comme ilz y demourerent virginité garderent » (374). Les conséquences de la perte de la virginité sont aussi dessinées dans un tableau dissuasif dans l'*Institution de la femme chrestienne* :

> Les parents s'en sentent deshonnorez, dont rendent larmes & souspirs […]. Les amys & familiers detestent sa turpitude, les voisins en tiennent leurs comptes. Ses compaignes en font fables & chansons. Les ennemys la monstrent au doid & reprochent tel forfaict a elle & a ses parens. Ceulx qui paravant dissimuloient leur amour l'ont appertement en hayne, dont plusieurs ont esté jugulees & meurtries de leurs plus prochains. (48-49)

Vivès ajoute que de nombreuses histoires mettent en scène les punitions exemplaires de celles qui ont fauté, montrant « ceulx qui ont occis leurs filles ou

parentes avec leurs luxurieux & adulteres, lesquelz aymoient mieulx les perdre entierement que nourrir adulterees & viciees » (49) : un prince d'Athènes enferma sa fille avec un cheval qui la dévora, deux frères en Espagne tuèrent leur sœur après l'accouchement, trois jeunes filles en étouffèrent une autre qu'elles surprirent en faute… Il invective violemment la femme impudique : « Pour l'injure que tu fais au sexe, & d'estre appellee par son nom que tu viole par tes crimes » (86).

Dans son chapitre des *Faits et dits mémorables* sur la sévérité, Valère Maxime donnait l'exemple d'Horace qui tua sa sœur parce qu'elle pleurait la mort de son fiancé, signe d'un manque de pudeur[953] (VI, 3, ex. 6) et celui des femmes exécutées par leurs parents pour leur conduite licencieuse aux fêtes de Bacchus (VI, 3, ex. 7), puis dans le chapitre sur la pudeur, celui de P. Atilius Philiscus qui tua sa fille « souillée par un commerce criminel » (VI, 1, ex. 6).

L'impudicité des femmes est traitée de façon insistante dans plusieurs textes du corpus. « On dit femme luxurieuse:/ Parole semble injurieuse/ A entendre de prime face./ Mais sauve de toutes la grace,/ Il convient dire ce qu'en treuve » (II, v. 1571-75) écrit Mathéolus, avant d'en lister quelques-unes dans ses *Lamentations*[954]. Le chapitre de *De la bonté et mauvaistié des femmes* sur la « discontinence et dereiglée impudicité d'aucunes femmes », introduit quant à lui par le *topos* de l'indicible devant le nombre de cas, est le plus fourni de la partie sur leur « mauvaistié » avec 36 *exempla*. Après les « femmes de Lamerique » qui vivent nues « sans honte et vergogne » (176)[955], Marconville mentionne les courtisanes célèbres en insistant sur l'énormité de leurs gains. Phryne « fist si grand amas de deniers de l'impudicité de son corps » (176) qu'elle offrit la reconstruction des murailles de Thèbes. Rhodope « fist si bien profiter l'amour [et] assembla tant de richesses de l'impudicité de son corps » (181) qu'elle put construire la troisième pyramide d'Égypte. Pour Drusac dans les *Controverses*, l'égyptienne « Fut en luxure, grande practitienne » et « richesses, en acquist à foyson » au point de faire construire une maison « Tant excellente, et sy tres auctenticque/ Qu'on n'en sçavoit, aultre plus magnificque » (150/T6). Marconville note aussi qu'une pyramide a été « bastie du gain qui est provenu de l'impudicité du corps de la fille du Roy Cheopes » (177), qui monnayait ses passes contre les pierres de construction.

---

[953] Dans le chapitre sur les « accusés tenus pour coupables acquittés ou condamnés », le crime d'Horace est seulement considéré comme un excès de rigueur par un « peuple gardien sévère de la pudeur » (VIII, 1, ex. 1).

[954] Il cite Sémiramis, Pasiphaé, Sylla et Minos, Mirra, les filles de Loth, Biblis, Canasse et son frère Macaire, Phèdre, Phillis et Démophon, Didon et Enée.

[955] Dans *Les Singularitez de la France antarctique*, Thévet écrit des indiens qu'ils « vivent touts nuds ainsi qu'ils sortent du ventre de la mere, tant hommes que femmes, sans aucune honte ou vergongne » (ch. XXIX, f° 54).

Le vocabulaire est celui des histoires prodigieuses à qui Marconville emprunte cet exemple comme ceux d'Aspasie, Archenasse, Hermie, Laïs, Flora et Lamie qui tournaient les têtes des hommes[956], tandis qu'« Avilina » et « Thuringa » viennent du *Livre de Marc Aurèle* de Guevara[957]. Plusieurs sont également tirées du chapitre « De arte meretricia » dans le *De incertitudine et vanitate scientiarum* d'Agrippa, telles Pasifile [Plangon], Nico et Gnathene[958], dont Marconville dénonce « l'entiere corruption » (179), ou Thaïs de Corinthe qui ne s'abandonnait qu'aux grands. Marconville dénonce aussi la maîtresse de Charles VII avec les expressions utilisées pour les courtisanes : Agnès Sorel, « tant aimée du Roy », a « si bien faict profiter son amour qu'elle fist son testament qui se montoit [à] soixante mi escus, après avoir faict tous es pauvres parens riches » (184). Martial d'Auvergne condamne aussi l'appat du gain dans l'arrêt d'amour XXX où une « ingrate » déclare « que quinconques veult d'Amours joÿr baille l'argent devant la main » (140) et « ainsy confessoit avoir vendu les biens d'Amours » (141). La cour la condamne à être « abandonné[e] a ung chacun pour desormais servir le commun et devenir a tous publique » (142).

De l'impératrice Messaline, Marconville dit qu'elle « surmonte en impudicité et deshonneur toutes les femmes deshonnestes qui ont jamais esté au monde ». Elle gagna contre « la plus renommée courtisanne qui fut en tout le bordeau » le défi de la plus impudique en endurant « la compaignie lubrique de vingtcinq ruffiens d'avantage que ceste courtisanne », et sortit pourtant du bordel lassée mais non rassasiée (181). Dans le *Livre de police humaine*, Patrizi indique que « Julie femme d'Agrippe devint paillarde commune » et déclarait ne tromper son mari qu'enceinte (IP, 52 v°), mais il développe également surtout l'exemple de Messaline. Il parle d'elle comme de « la plus incontinente, & de luxure insatiable, & plus forte à assouvir » (GR, 192) disant qu'elle entretenait une troupe de jeunes hommes « desquelz elle abusoit jour & nuict » avant de se lancer dans la fameuse compétition pour être élue « Emperiere des paillardes ». Il précise aussi qu'elle eut 25 hommes de plus que sa concurrente, et que « joyeuse de demourer maistresse d'une si vaillante guerre, [elle] s'en retourna avec triomphe au lict Imperial, & se partit non rassasiee, mais seulement lassee, ainsi que dit Juvenal » (192 v°).

« Messalina, oseroys je parler/ De ta meschance, et la mectre par l'air ? » lui demande Drusac au début des 52 vers qu'il lui adresse dans le livre III des

[956] Boaistuau, *Histoires prodigieuses*, chap. 21 sur les « amours prodigieuses ».
[957] Avilina et Oringa auraient été fréquentées par Marc Aurèle qui leur écrit les lettres contenues dans l'ouvrage (chap. 7) et non reproduites dans l'*Horloge des princes*.
[958] Ces trois courtisanes grecques sont mentionnées plusieurs fois dans *Les Deipnosophistes* d'Athénée de Naucrate (XIII.6-73) où elles sont célébrées pour leur beauté et leurs traits d'esprit.

Controverses. Dès que l'empereur était endormi lui reproche-t-il, « te levoys promptement/Pour t'en aller, au Bordeau vrayement […] A mainctz maraultz, te faisant là congnoistre ». Il est le seul à pointer sa relation avec un médecin « Valeus (tel nommé) » à qui elle demandait de lui faire « Le jeu d'amours, quasi journellement » (153/V1 v°), en plus de « Suyvre la nuyct, les chambres des Bordeaulx » pour s'adonner à « Bougres et Bourreaulx/ Quoquins, souillards, laboureus, et varletz/ Tant fussent ilz, difformez, et bien laidz » (154/V2). Drusac la maudit enfin telle une hérétique pour avoir concouru à « Qui plus feroyt, le jeu Venerien/ Infame faict, quasy Lutherien » :

> Vingt et cinq foys, tu le feys davandtaige
> Ce beau essay, et fort honneste ouvraige
> Dont je te ditz, la plus paillarde infaicte
> Qui fut jamays, en ce bas estre faicte (154/V2)

Dans *De la bonté et mauvaistié des femmes*, Popilie, la fille de Marc, affirme que les femmes sont des « bestes sans jugement, discretion, ou entendement » (183) parce qu'elles couchent avec les hommes toute l'année à la différence des animaux qui ne le font qu'en certaines saisons. Ce propos, cité également par Patrizi dans le *Livre de police humaine*, fait dire à Marconville que lorsque la femme « lasche la bride à l'amour lascif, elle devient pire et plus eschaufée que les bestes brutes et insensées » (183). Il parle aussi de Faustine comme de « la plus impudique de toutes les femmes, après Popilie » (183) et renvoie à « Marc Aurele le tant renommé philosophe et vaillant Empereur ». Guevara le met en effet en scène dans l'*Horloge des princes* faisant ces reproches à son épouse : « Par ta grande beauté tu es de plusieurs desirée, & par tes mauvaises meurs tu es de beaucoup plus desprisée, & de tous scandalizée » (165 v°).

Les impudiques sont accusées par Marconville d'opposer la prostitution à la sainteté du mariage. Par exemple Semyamire, « cloaque et esgout de toute villenie » (180), présidait « un Parlement et Senatuconsulte de femmes impudiques, lesquelles faisoient Loix et ordonnances du faict d'amour, touchant le meretricat au grand deshonneur du sainct mariage » (180). De même, « l'eshontée Leonce […] print la hardiesse d'oser escrire et composer livres contre le docte Theofraste, pour l'approbation du meretricat contre les sainctes ordonnances du mariage » (180) et « l'infame Venus » fut la « premiere inventrice » de la prostitution car elle demandait aux Chypriennes de « violer les liens du sacré mariage, et de gaigner les deniers dotaux de leur mariage par l'impudicité et prostitution de leurs personnes » (181). Si Valère Maxime indique dans les *Faits et dits* que les Carthaginoises vendaient leurs charmes au temple de Vénus pour gagner leur dot (II, 6, ex. 15), dans ses *Controverses*, Drusac

parle des Chypriennes dans les 66 vers qu'il consacre à Vénus, première citée de ses nombreuses luxurieuses.

> Aulx Cyprienes, ladicte s'adressa
> Pour acquerir, de l'argent les dressa
> Prostituant, leurs corps aulx bons gallans
> Pour paillarder, devers elles allans
> Despuys cela, la question n'estoit
> Que avoir argent, à toutz l'on permectoit
> Ce moyennant, sans aultre fascherie
> Est ce receupz, en telle boucherie (142/S6 v°-143/S7)

« Aulx femme fault, estre toutes pudicques/ Sobres, fidelles, chastes, non pas lubricques » (119/P7) écrit Drusac, et comme celle de Marconville, sa liste des femmes luxurieuses est la plus fournie des *Controverses* avec soixante-quinze exemples contre trente-et-un exemples d'orgueil et quarante-trois femmes accusées d'homicide, encore que plusieurs figures conjuguent ces défauts à la débauche. Drusac rappelle que selon Ovide dans *De arte amandi*, « chaste femme, est celle seullement/ Qui n'est priée, de nully fermement » (143/S7 v°). Pour Mathéolus, « Ovydes dit, que femme est chaste,/ Quant nul ne la requiert ne taste » (II, v. 1695-6). Le danger est aussi qu'une fois tombées dans la luxure, les femmes ne peuvent en sortir, comme en « tesmoigne, le proverbe commun/ Que s'abandonnent, sy bien à cent comme ung » (144/S8) mentionné par Drusac.

Drusac affuble les femmes citées de qualificatifs orduriers. Les termes « meschante », « ribaude », « mauldicte », sont les plus courants, mais il qualifie aussi Spatalé de « grande putain » (150/T6), Phirné de « vraye paillarde, et putain renommée », Timandra de « putain publicque » (152/T8). Il insiste lourdement sur celles qui s'offraient à plusieurs hommes. Ainsi Lays « Pour paillarder, tout venant recepvoit » (150/T6 v°), Celia était si adonnée à paillardise « Que de son corps, jouyr ne reffusoit/ Homme venant, chascun d'elle habusoit » (151/T7). D'Abretome la mère de Thémistocle, il écrit qu'elle s'abandonnait « A toutz venantz » (151/T7 v°), de Manilia qu'elle incitait « Toutz les allans, et venans ribaulder/Avecques elles, pour à ceulx paillarder » (151/T7 v°), d'Hyppia « Que de son corps, à chascun faisoit feste » (153/V1) et de Circé qu' « A paillardise, sy tresfort s'adonnoyt/ Qu'à toutz venantz, son corps habandonnoyt » (157/V5 v°). Il évoque aussi des pratiques interdites pour dénoncer la grande luxure des femmes. À propos « D'ugne femme sodomitte qui après fut dampnée » (149/T5 v°), il explique qu'une grande truie noire et ses sept porcellets ont déterré son corps « qu'en mille morceaux misrent […] Grand puanteur, restant au lieu susdict » (150/T6). Il mentionne également Pasiphaé « qui se feist congnoistre à ung Thoreau » et conclut « qu'estoyt une putain » (154/V2 v°), mais surtout « une

malheureuse femme qui charnellement se faisoyt congnoistre à ung Chien dans Tholose » (157/V5). L'« inhumaine dampnée/ Tant à luxure, estoit habandonnée », fut brûlée avec le chien, et Drusac conte l'histoire avec force détails[959].

Même les femmes violées subissent les foudres de Drusac. Thamar mérite, dit-il, de figurer parmi les luxurieuses « Car nonobstant, que repugnast ung peu […] par son dernier ouvraige/ L'on peult juger, de son premier couraige ». Il insiste d'abord sur sa faible résistance face à son frère Amon, car « Peu s'efforcea, audict desobeyr/Ains à son veuil, tost voulsist obeyr » (145/T1). Il ajoute qu'elle voulait rester à ses côtés et qu'elle avertit son frère Absalon « Du despit qu'eut, elle dudict reffuz » (145/T1 v°) parce qu'Amon l'avait rejetée. Le fratricide est donc ici la conséquence du dépit amoureux de Thamar. De même, Drusac s'adresse à Philomène en ces termes : « Paillarde fuz, du roy dict Theseus ». Il ne mentionne aucunement son viol par Térée. « Parmy les champs, il te feist la chosette » dit-il, ajoutant que « de grand peur, que le dissiez happa/ Dedens la gorge, ta langue et la coppa » (155/V4 v°). Cyanè, victime d'un père incestueux, est comptée parmi les « paillardes incestueuses » et les parricides[960]. Il accuse aussi Theoxène d'avoir été « Trop pertinace, et folle achariastre » parcequ'elle voulut, « Povre enraigée », se jeter à la mer « Pource qu'estoys, assiegée des gens/Du Roy Phelippe » (177/Y3 v°). De même, l'exemplaire Lucrèce, première « Des femmes qui se sont tués d'elles-mesmes », est accusée d'homicide :

> Laquelle après que viollée se veit
> Par le superbe, Tarquin qui la ravit
> La miserable, sy tresmal s'acoustrit
> Que d'une espée, ladicte se meurtrit
> Dont j'ay grand peur, qu'elle soyt condampnée
> Par le vray juge, estre en enfer dampnée (170/Y2 v°)

A contrario, il donne plusieurs exemples de femmes ayant tenté de violer des hommes telle l'épouse de Putiphar « laquelle prioit fort Joseph filz de Jacob, et serviteur dudict Eunuch, de coucher avec elle, et en la fin elle le voulut forcer » (147/T3). Il lui accorde 60 vers, dont les premiers répondent à l'accusation selon laquelle les hommes sont responsables de la luxure.

> Aulcunnes folles, pour des hommes mesdire
> Veullent conclure, totallement et dire
> Que sy les femmes, par luxure mesfont
> A la requeste, de nous hommes le font

[959] « Or quand le chien, veit la paillarde infaicte/ Incontinent, il luy alla faire feste […] De quoy son Membre, se print lors à dresser/ Contre la dicte, celluy chien se joygnoyt/ De telle sorte, que s'yl la besongnoyt/ Qu'estoyt ung cas, tresmauldict inhumain/ Tant de le veoir, que d'en parler villain » (157/V5).

[960] « Ciane grecque, fut tant habandonnée/ Et sy tresfort, à luxure adonnée/Que se laissa, sans raison recongnoistre/Charnellement, à son pere congnoistre/Puys la meschante, d'ung cousteau myst à mort » (159/V7). Drusac mentionne également son suicide comme un péché.

Que nous en sommes, premiers instigateurs
Solliciteurs, et vrays incitateurs (147/T3)

Drusac insiste sur sa volonté de « forcer » Joseph, qu'elle pria « De la congnoistre, je ditz charnellement/ En l'empoignant, au collet seurement », et sur la difficulté qu'il eut à fuir ses assauts : « Après avoir, faitz de grandz effortz mainctz » (147/T3), il dut laisser son manteau qui servit de fausse preuve à « la mauldicte » pour affirmer « Que le nommé, avoit misé sa force/ A la cognoistre, charnellement par force » (147/T3 v°). Drusac accorde aussi 48 vers à l'histoire « D'ugne femme qui fut tant amoureuse d'un Clerc, qu'elle le pressoit toutz les jours de paillarder avec elle, et de despit qu'il ne le voulsist faire se ala plaindre au Juge, disant icelluy la vouloir forcer, dont fut mys en prison, et à la fin bruslé » (148/T4 v°).

2b. Les pécheresses repenties

À revers des multiples accusations de la luxure féminine qui figurent dans plusieurs textes du corpus, accompagnées parfois de propos sur son caractère irrépressible une fois que les femmes ont fauté une fois, deux textes notent la possible repentance des pécheresses. La *Légende dorée* donne plusieurs exemples de prostituées repenties qu'il m'a d'abord semblé nécessaire de rappeler. Nicéa et Aquilina « qui avoient été au bordel communes par long temps, soubz la puantise de luxure », sont envoyées par le roi Dagnus pour séduire saint Christophe (lég. 95) qui les convertit, les « fist servir en l'abbit de chasteté et les enseigna a avoir une mesme coronne de martire » (649). De même, le moine Vital « avoit converti a Dieu moult des devant dictes femmes et en mist pluseurs es monasteres[961] » (255).

Plusieurs sont même dignes de voir leur vie figurer parmi celles des vierges. Ainsi la légende 54 est consacrée à Marie l'égyptienne, courtisane convertie et pénitente dans le désert. Voragine transcrit ses propos au discours direct : « Me mis XVII ans a commune luxure et ne me desneay oncques a nul » confie-t-elle au prêtre Zozimas (409), puis « vins en ce desert ou j'ay esté quarante et sept ans sans veoir nul homme » (410). Prostituée entre 12 et 29 ans, puis ermite dans le désert avec ses trois pains, elle qui « fut appellee pecheresse » reçoit les sacrements de Zozimas et un lion creuse avec lui sa tombe. De même, « Saincte Thays, femme commune » (lég. 147) fait l'objet d'un chapitre. Les hommes vendaient leurs biens et se battaient pour sa beauté, répandant le sang dans sa demeure. Pafnuce la fait se repentir, elle brûle tous ses biens et se fait enfermer trois ans dans une cellule fermée avec du plomb où elle est nourrie par une

[961] L'exemple figure dans la légende de saint Jehan l'aumosnier (lég. 27), dont Vital cherche à vérifier s'il est facilement convaincu par les on-dit, en suscitant le scandale car il passe ses nuits chez les courtisanes.

petite fenêtre. Elle meurt quinze jours après en être sortie car elle ne se pardonne pas à elle-même ce que Dieu lui pardonne, elle qui a toujours eu conscience de ses péchés[962]. Sainte Pélagie (lég. 145), une des plus grandes dames d'Antioche, était aussi « tresbelle de corps et noble d'abit, et vaine de courage et non chaste du corps » (963) avant sa conversion par l'évêque d'Héliopolis.

Marie Madeleine (lég. 90) est la plus célèbre des pécheresses repenties en raison de sa proximité avec le Christ. Jacques de Voragine fusionne dans sa longue légende les vies de trois personnages évangéliques et fait de la Madeleine le prototype de la pécheresse pénitente. La Magdaléenne originaire de Magdala au bord du lac Tibériade (Luc, 8, 2), est délivrée des sept démons qui l'affligent par Jésus et se met ensuite à son service. Les évangiles lui donnent une place privilégiée lors de la mise au tombeau, mais elle est surtout la première à voir le Christ ressuscité et à lui parler. La *Légende dorée* lui attribue les actes de la pécheresse anonyme qui oignit de parfum les pieds de Jésus à la table de Simon le pharisien (Luc 7, 36-50) et de Marie de Béthanie, la sœur de Lazare et de Marthe[963]. Pendant que son frère et sa sœur s'occupent de gouverner les biens de la fratrie, celle-ci s'abandonne « a toutes les delices du corps » (615). Pourtant le Christ lui témoigne son amour :

> Et ceste est Marie Magdaleine a la quelle Nostre Seigneur donna si tresgrans dons et demonstra a ycelle si grant signe d'amour que il osta a ycelle sept diables et l'embrasa du tout en son amour, il la fist tresfamiliere de lui, il voulut qu'elle fust son hotesse et sa procureresse, il voulut qu'elle fust avec lui en son voyage (616).

Voragine revient sur cette figure dans la légende « De la Resurrection de Nostre Seigneur Jhesucrist » (lég. 52) où il explique pourquoi le Christ se montra d'abord à elle après sa résurrection. Elle qui « portoit le signe des repentans » eut ce privilège parce qu'elle « amoit plus ardamment », parce que le Christ ne revenait « pas appeler les justes, mais les pecheurs », car « les femmes putains vont avant les saiges au royaulme de paradis » et parce que « comme elle avoit abundé en peché, elle abundast en grace » (398). Le premier opuscule du *Livret* de Luxembourg, indique aussi, après les exemples de Marie Madeleine et de Marie l'Égyptienne, que la perte de la « virginité » peut être réparée par la repentance.

> se tu as virginite perdue la beaulte de ta virginite ne peut estre recouvree mais tu la peuz reparer et adorner de si nobles vertus quelle sera meilleure et plus riche quelle nestoit par avant quelle fust brisee ainsi que la magdaleine et marie degipte ont fait lesquelles se adornerent de vertus si

[962] Voragine ajoute à la fin de la légende de Thaïs l'exemple d'une prostituée repentie par Éphraim.
[963] À la table de Simon le lépreux, Marie de Béthanie verse un baume précieux sur la tête et les pieds de Jésus (d'autres disent qu'elle lave ses pieds avec ses larmes), et les essuie avec ses cheveux. Judas Iscariote blâmant le geste, Jésus prend la défense de Marie et dit que ce geste d'amour sera rapporté dans le monde entier.

richement quelles valurent mieulx apres leur virginite perdue et apres les biens de grace que par avant. (aiii)

2c. Les dangers de la beauté féminine et la critique des fards

Les chapitres de l'*Institution de la femme chrétienne* indiquant comment garder la chasteté des femmes sont suivis d'un autre entièrement consacré à leurs « aornemens » (I, 9) qui commence par la question du maquillage, « chose vaine » si c'est pour se plaire à soi-même, « folle » si c'est pour plaire à Jésus, et « meschante » si c'est « pour la regardeure des hommes » (60). « Tu es miserable, si par ta seule paincture tu attire a toy mary ou autre » indique Vivès à sa lectrice, « il vauldroit mieulx ne toy lyer que desplaire a Jesu Christ, & prendre homme si imbecille qu'il ayme mieulx la paincture que toy mesmes » (61). Dans *Le Livre de police humaine*, Patrizi écrit : « Se garde aussi une honneste femme de feindre aucune chose ou simuler devant son mary, ou se farder pour luy complaire plus : car il n'est rien plus laid, que se monstrer autre qu'elle est » (IP, 61-61 v°). Pour Vivès, le maquillage est un masque de séduction diabolique qui altère la peau, falsifie la nature et fait injure à Dieu en maculant son œuvre. Les fards sont du côté du diable, saint Jérôme et saint Cyprien l'ont écrit. « Par quoy je admonneste non seulement les vierges, mais les maryees & veusves, non point adulterer la facture de Dieu » (63) écrit Vivès.

Dans le chapitre XIX du *Livre de bonnes mœurs* où il explique « Comment les femmes se doivent gouverner », Jacques Legrand écrit que saint Jérôme compare dans sa 108e épître les séductrices à des idoles qui attirent le monde à l'ennemi car elles se maquillent pour faire pécher, et refont ce que Dieu a fait. « Et moult sotte est la femme qui se cuide faire plus belle que Dieu ne l'a faitte » car elle efface la peinture de Dieu pour celle de luxure. Drusac est plus prosaïque dans les *Controverses* :

> Fournyes sont, de mainctz bons sentementz
> De fardementz, riches accoustrementz
> Dessoubz lesquelz, (nottez bien la parolle)
> Mainct bouton cachent, de la grosse verolle (122/Q2)

Drusac explique que les armures des muguettes sont faites « de fardures, sur leurs mains et visaiges/ Et sur tetins » car « Pour ce que n'ont, la beaulté de nature/ Elles s'efforcent, de l'avoir par paincture » (34/E2). Les paragraphes suivants insistent sur les artifices utilisés par les séductrices, à savoir les « bonnes senteurs », les « pouldres », « les bonnes herbes » et plusieurs autres parfums, leur « fardement », les éponges qu'elles portent entre les cuisses ou sous les aisselles pour ne pas sentir mauvais, leurs livrées et senteurs puantes.

Legrand écrit « que teles curiositéz ne sont autre chose fors que cause de luxure et de toute dissolucion charnelle » (371). Dans « Comment se doit maintenir virginité et pucelage » (chap. XX du *Livre de bonnes mœurs*), il cite saint Ambroise expliquant dans son *Livre de virginité* pourquoi la belle sainte Sothère s'enlaidissait « disant que mieulx valoit soubz ordure garder purté que soubz biauté garder laidure » (374), et mentionne sainte Brigide qui, pour échapper au mariage voulu par son père, pria pour être laide et perdit un œil que Dieu lui restitua après ses vœux de religieuse prononcés. La vestale mentionnée dans le chapitre sur la chasteté de la *Bonté des femmes* comme dans celui de l'*Institution de la femme chrestienne* sur les vertus (I, 11) se crève elle-même les yeux parce qu'ils suscitent le désir d'un prince. D'après Voragine, Pétronille (lég. 73), la fille de l'apôtre Pierre, « estoit tresbelle si que, par la voulenté de son pere, elle estoit malade de fievres » (529), et ce dernier ne la guérit que lorsque la perte de sa beauté l'a rendue « parfaicte en l'amour de Dieu » (530).

Dans la *Légende dorée*, Voragine montre aussi que la beauté conduit au péché avec Marie Madeleine, qui avant sa conversion, « de tant comme elle resplendissoit plus en beaulté et en richesses, de tant soubzmectoit elle plus son corps a delices ; et par ce perdit son propre nom et fut acoustumee d'estre appellee pecheresse » (615). La beauté peut effectivement perdre les femmes, comme le montre Atalante dont Drusac fait une belle orgueilleuse dans les *Controverses*. « En beaulté fut, estimée pour telle/ Qu'on n'en sçavoit, de plus belle mortelle » écrit-il, « De quoy en print, une telle arrogance/ Qu'elle en perdit, raison et congnoissance » (141/S5). Elle refuse en effet tous ceux qui veulent l'épouser jusqu'à ce qu'elle s'adonne à la luxure avec Hippomène dans le temple de Vénus, et en soit punie en étant transformée en louve[964]. Dans le livre IV du *Courtisan*, Castiglione fait dire à Federic que la beauté des femmes a été cause de maux infinis, dont des guerres comme la ruine de Troie[965], et que les belles femmes sont pour la plupart « ou superbes & cruelles, ou (comme a esté dit) impudiques » (625). Au terme de la *Mauvaistié des femmes*, dans la « Conclusion de la malice des femmes », Marconville montre Hélène se moquant de la folie que suscite la beauté physique en se regardant, vieillissante, dans un miroir.

> ladicte Helene commençoit desja à devenir vieille et ridée, et qu'un jour se regardant dedans un miroir, elle se print à rire, en se moquant de la folie et lourde bestise de ceux qui par si grand

[964] Drusac qui dit emprunter l'exemple à Ovide, ne mentionne pas la chasteté d'Atalante qui accepte de se marier à celui seul qui la battra à la course. C'est ce que fait Hippomène grâce à Vénus qui offre des pommes d'or à la jeune fille et retarde sa course. La déesse, qui n'a pas été remerciée, envoie aux amants un désir irrésistible de faire l'amour dans un temple de Cybèle, qui offusquée, les transforme en lions.
[965] L'idée selon laquelle la guerre de Troie a été causée par la beauté d'Hélène vient des *Satires* d'Horace (I, 3, vv. 107-108).

> ardeur et obstination avoient esmeu et poursuivy une si cruelle bataille pour une chose si caduque et de si petite durée. (207)

Vivès écrit que « La pucelle ne fardera sa face, mais la nectoyera », et que le miroir ne doit pas servir à se farder mais à vérifier s'il n'y a pas « macule ou acoustrement indecent » au visage (73). Marconville propose aux coquettes « au lieu des miroirs qu'elles portent pendus à leurs cintures », de penser à la chaste Suzanne et d'avoir « ce pourtraict de chasteté bien gravé en leurs cueurs afin de resister plus vertueusement à leurs appetits desordonnez » (97). Le précepte de mariage 26 de Plutarque est introduit par l'anecdote de Socrate qui envoyait des miroirs aux enfants pour qu'ils ne gâchent pas leur beauté avec des vices ou qu'ils compensent leur laideur en étant plus vertueux. Il explique que « la matrone » doit ainsi s'encourager à être « chaste et pudique » si elle se trouve laide, et à être « aussi honneste & vertueuse » si elle se trouve belle, car « c'est honneur a la laide d'estre aymee & prisee pour ses bonnes mœurs & conditions » (97 v°).

L'auteur de la deuxième lettre de direction du *Livret* de Luxembourg explique que les jeunes coquettes qui « ne se gouvernent point par raison ne pas les exemples », sont « aveuglees & cuident que honte soit honneur & reputent vray honneur estre honte » (Ciii). « Quelle est, a vostre advis, la cause que les hommes blandissent les femmes ? Parlent a elles doulcement ? Les ont en veneration & estime, sinon que vostre sexe imbecille est avide & convoiteux d'honneur ? » (220) interroge Vivès dans l'*Institution de la femme chrestienne*.

> Et pour ce qu'ilz vous voyent si affectees a ce, ilz vous gratifient benignement & voluntiers de peu de chose […] comme l'ont faict aux enfans, affin qu'ilz ne pleurent : par ce ne vous estiment plus sages (221).

« Je suis homme » rappelle-t-il, il ne veut rien cacher de ce qui peut servir à l'instruction de ses lectrices à qui il déclare en le déplorant : « On ne vous peult donner a entendre ou est le ferme honneur » (221). Contrairement à celles qui se considèrent honorées quand elles sont flattées, celle qui apprend à se connaître apprend qu'elle n'est rien, et fuit toute louange.

Dans le dernier livre du *Courtisan*, le comte Ludovic de Canossa affirme que plusieurs femmes « ne desirent rien plus que d'estre belle » (479) et tombent dans les dangers de la séduction. Celles qui pensent qu'être courtisées est une preuve de leur beauté, et cherchent à avoir le plus d'admirateurs possible, oublient « cette modestie temperee qui leur est tant convenable » (480). Elles séduisent avec des œillades, des propos lascifs, des actes impudents, et pensent qu'en se faisant remarquer on les aimera plus. Ce qu'on leur témoigne n'est pas de l'amour mais « un appetit meu d'une opinion

de facilité, non pas d'amour » (481). Lorsque ce même personnage développe son propos sur la grâce, l'affectation et la nonchalance dans le premier livre de l'œuvre de Castiglione, il déclare que « Toutes femmes en general ont grande envie d'estre belles & quand elles ne le peuvent estre, à tout le moins de le sembler » (107), puis détaille les conséquences de ce désir de plaire et montre que les hommes ne sont pas dupes des femmes trop apprêtées.

> elles s'esforcent de supleer & remedier par artifice, là où nature, quant à cela, leur a defailly, en quelque endroit : de là vient qu'elles s'agencent & embellisent le visage avec un grand soin, & aucunesfois avec peine : de là vient qu'aucunefois : elles s'arrachent le poil des sourcils & du front, qu'elles usent de toutes ces manieres de faire, qui sont ennuyeuses, & que vous autres femmes pensez bien estre secrettes aux hommes, & neantmoins on les sçait toutes. (107-8)

C'est là le contraire de la grâce car ces soins extrêmes apportés à l'apparence procèdent « d'une affectation, par laquelle vous donnez clairement à congnoistre à chacun, le trop grand desir que vous avez d'estre belles » (108) déclare-t-il. Aussi oppose-t-il celle qui se maquille « tant sobrement & si peu, que celuy qui la voit est en doubte, si elle est agencee ou non » à celle qui est « tant emplastre qu'elle semble porter une masque sur le visage, & n'oser rire de peur de la faire ouvrir & crever […] & demoure apres tout le reste du jour, comme une statue de bois immobile » (108). En somme, celle qui ne cherche pas à plaire plaît le plus, écrit Castiglione, en précisant toutefois qu'il ne parle pas des femmes laides : « Plus que toutes plaist une (qui ne soit point laidde) laquelle on congnoist manifestement n'avoir rien mis sus son visage […] avec une contenance simple & naturelle, sans vouloir metre peine ne soucy d'estre belle » (109). Dans l'*Horloge des princes*, Guevara affirme au contraire que les femmes pieuses, même laides et malades, sont plus aimées que les belles femmes qui ne servent pas Dieu, aussi « les femmes doyvent savoir que pour leur beauté elles sont desirées, & que pour leur vertu elles sont aymées » (136 v°).

Il n'est que Mathéolus et Drusac pour rappeler les canons de beauté physique féminine : les cheveux dorés, les yeux vairs, les sourcils noirs, le nez fins, la bouche vermeille et les joues couleur « coraline », le cou long et fin, des seins blancs, ronds et fermes, des mains blanches, des doigts fins, un corps parfaitement mesuré selon Drusac[966]. Mathéolus décrit son épouse lorsqu'il l'a rencontrée et a été séduit par sa « cheveleüre blonde », son « front ample, nect et poli », son « sourcil plaisant et joli », ses « beaux yeux vairs, doulx et rians ». Perrette avait « le nés bien fait, et la bouchette/ Vermeillete », des dents « plus blancs qu'yvoire », « La gorgette polie et plaine,/ Ou il n'apparoit nerf ne veine ;/ Le col blanc, rondet par derriere,/ Les espaulles et la maniere/

[966] Les 34 vers sur « La beaulté que femme doibt avoir » appartiennent à l'« Aultre Epistre composée par ledict Autheur, du temp[s] susdict, pour cuyder gaingner l'amour d'une femme » (86/L6 v°-87/L7).

Des bras soupples pour acoler » ; « La main blanchete, les dois traitis,/ Et la façon de la poitrine/ Paree de double tetine,/ Rondete, poignant et eslite,/ Ne trop grande ne trop petite ;/ Du port la maniere seüre/ Et des rains la compasseüre, / Ne trop large ne trop estroite ». Elle n'était « Ne trop maigre ne trop charnue » (I, v. 576-625). On voit qu'il s'agit là des mêmes *topoï* dans les *Controverses* et les *Lamentations*.

2d. Les parures des femmes

Le chapitre de l'*Institution de la femme chrestienne* sur les ornements (I, 8) dit que les bijoux et les vêtements, signes extérieurs de richesse, vont à l'encontre des commandements divins d'humilité et de pauvreté. Les femmes qui rivalisent de parures et « se veulent monstrer & converser entre les hommes au danger & periclitation de leur bon renom » (68) doivent prendre « exemple aux vertueuses » (67) car les « aornemens ne servent que pour illaquer [*séduire*] & attirer le cueur des hommes » (70) et sont les filets du diable écrit Vivès. L'auteur de la deuxième lettre du *Livret* de Luxembourg indique à sa lectrice que les « femmes obstinees jolies & curieuses sont les chasteaulx des ennemys denfer & ou les ennemys se logent » (Civ°) et les saints docteurs disent des « femmes qui tant honteusement se desordonnent par habitz » qu'elles « sont armeure du dyable : car le dyable est en elles et fait par elles ce quil peut faire par luy » (Ci v°). Il rappelle que « les vestemens furent trouves pour couvrir la vergoingne de la chair humaine non pas pour faire vendre ou desirer estre achapte ou desire » (Cii v°), et que « les deshonnourables & oultrageuses curiosites des femmes sont causes de plus de pechez mortelz que dire on ne pourroit » (Ciiv°). Si ces jeunes femmes savaient le mal qu'elles causent, elles mettraient le feu à leurs cheveux explique-t-il. Dans la *Légende dorée*, la pécheresse repentie sainte Pélagie dit d'elle-même ce que les auteurs dénoncent lorsqu'elle tombe en pleurant aux pieds de l'évêque d'Héliopolis :

> Je suis Pelagienne, gouffre d'iniquité, fleuve de pechés, abisme de perdiction, je suis deluge et filé des ames. J'ay deceu moult de deceups, lesquelles choses je doubte maintenant et ay en horreur. (965)

Plus loin, lorsqu'il lui demande son nom, elle répond « Je suis appellee Pellagienne des ma nativité, mais, pour la pompe des vestemens, tous me appellent Marguerite » (965) – qu'on peut entendre au sens de « perle », traduction du latin « margarita ».

Vivès insiste sur les conséquences des ornements pour les femmes mariées dans le deuxième chapitre qu'il consacre à la question (II, 7) et dans le livre III où il explique qu'elles sont pires pour les veuves qui passent alors pour des séductrices en quête d'un nouveau mari. Marconville consacre un chapitre entier de *De la bonté et mauvaistié des femmes* au sujet « De la curiosité superflue, et superfluité curieuse d'habillemens des

femmes » (XVII) dont la majeure partie des exemples est tirée de l'*Institution de la femme chrestienne*. Les deux auteurs insistent sur l'exigence de la décence des femmes qui doivent s'orner de vertus : « Les bonnes mœurs sont les vraiz aornemens des femmes vertueuses » (155) écrit Marconville. Les habits précieux et les dorures attirent le regard « des jeunes gens, nourrissent et entretiennent leur concupiscence, allument et enflambent leurs desirs » et même si les femmes « sont chastes et pudiques, l'habit neantmoins les redargue d'impudicité » (156). Vivès affirme aussi que la parure est suspecte et condamne celle qui la porte, même si elle est chaste, car elle montre le désir qu'elle a d'être estimée. Pour Mathéolus, « quant la femme est mal vestue,/ Talent n'a d'aller par la rue ;/ En sa maison se tient enclose » (II, v. 3047-49). Seul Valère Maxime affirme dans les *Faits et dits* que les femmes étaient autorisées par leurs maris à se parer, mais à une époque où « on n'avait pas alors à redouter les regards qui convoitent l'épouse d'autrui, [car] un respect mutuel maintenait entre les deux sexes l'habitude de se voir sans pensée impure » (II, 1, ex. 5).

Pour persuader les lectrices de l'*Horloge des princes* de réfréner les dépenses, Guevara peint des femmes qui se jalousent sur l'apparence et les vêtements plus que sur la vertu, et si « curieuses & amoureuses » qu'elles s'abstiendraient de manger pour une belle robe (II, chap. 7). Il liste ce que subit le mari lorsque sa femme veut une robe comme sa voisine, le chantage, la nécessité de faire des crédits, la saisie des biens, le déshonneur, les regrets. Dans le *Courtisan*, Octavien veut limiter les « douaires excessifs » des femmes, les « pompes », « joyaux » et « habillemens d'icelles : ce qui n'est autre chose d'un certain signe de leur folie » (594). Martial d'Auvergne témoigne aussi de cette préoccupation, par exemple dans l'arrêt d'amour XXXI où « Une jeune dame se complaint de son mari pour cause qu'il ne veut souffrir qu'elle porte robe ne chaperon à la nouvelle façon » (143). La cour ordonne que « deux couturiers et deux peletiers » refassent les habits avec le conseil des « prochaines parentes, c'est assavoir de deux femmes du costé du mary et deux du costé de la femme, non trop mondaines ne bigottes » (145). Les *Arrêts d'amour* lient la coquetterie et la séduction, par exemple dans l'arrêt XXV où une dame renonce à l'amour. La cour défend « a tous couturiers qu'ilz ne luy facent aucunes robes ou vestemens a la nouvelle façon », et les incite à faire des plis à vêtements « affin que chacun congnoisse que avant ses jours elle devendra chartreuse » (124).

Mathéolus, qui fait de longues descriptions des parures des femmes dans les *Lamentations*, indique pour sa part que « les joyaulx sont occasion/ De faire fornification » (II, v. 3045-6). Il pointe l'orgueil des coquettes. « Femme orgueilleuse se

deffourme/ En delaissant sa propre fourme./ Orgueil si la fait estrangier/ Et la fait muer et changier » (II, v. 2483-6) écrit-il, qui la compare à un « orrible monstre » portant les signes de la « Chimere » :

> Car, s'elle est dame ou damoiselle,
> Devers la queue semble oiselle.
> Vers sa queue maint mal serpente ;
> Par la ressemble la serpente.
> Devers la poitrine est lion ;
> […]A accomplir sa voulenté
> Court plus isnelement que lievre ;
> Elle a cornes comme une chievre.
> C'est la barboire des chetifs,
> Paour fait aus enfans petis. (II, v. 2504-8 et v. 2512-6)

Dans *De la bonté et mauvaistié des femmes*, Marconville cite les premières phrases d'un long extrait du *Liber de habitu virginum* de saint Cyprien copié aussi par Vivès. Les habits indécents conviennent aux femmes « impudiques et volages » qui sont marquées par Satan, « transfigurans ce que Dieu a faict pour y mettre marque infernale » (156). Dans la *Légende dorée*, saint Bernard reproche sa coquetterie à sa sœur lorsqu'elle vient visiter ses frères au monastère en « orguilleux estat et grant appareil », il refuse de la voir tandis qu'un de ses frères lui dit devant la porte qu'« elle estoit une ordure puante envouloppee » (775). On trouve le même propos dans les *Lamentations* de Mathéolus : « Femme de vestement parre/ A un fumier est comparee/ Qui de noif [neige] fait sa couverture:/ Au descouvrir appert l'ordure » (II, v. 3095-8).

Dans le troisième livre des *Controverses*, Drusac mentionne les punitions de plusieurs pour leur coquetterie dans la rubrique des orgueilleuses. C'est le cas des anonymes dont il dispose les exemples à la suite l'un de l'autre. Le premier narre l'histoire « D'une femme que par le grand orgueil qu'elle avoit de ses Robbes et vestementz, l'on veit ung jour (elle estant à l'Église) plusieurs dyables sur la queue de sa Robbe » (134/R6 v°). Le deuxième est celui « D'une femme que pour aorner sa teste fut dampnée ». Son fils, « homme de croyre et sage renommé », la voit brûler dans les flammes avec deux diables et maints serpents sur la tête parce qu'elle était « de grant orgueil infaicte » (135/R7). La troisième femme « fut bien pugnye » écrit Drusac, car « tant ayma sa fille que fort l'accoustroit pompeusement » (135/R7). Elle est avertie par un ange de la punition divine à venir : sa mort et celle de ses enfants, et ses mains se mettent instantanément à sécher.

Selon Vivès, le prophète *Esaïe* a écrit que les « filles de Syon » furent punies à cause de leurs parures, et Marconville reprend l'exemple en écrivant que les femmes de Jérusalem furent menacées par Dieu pour la « superfluité et indecence d'habits » (155). Les Romaines commirent les mêmes excès après la guerre punique, car « on lascha la

bride à leur orgueil » jusqu'à ce que la *lex Oppia* vienne « reprimer la superfluité d'habits » (157) écrit Marconville. Il emprunte le passage à l'*Institution de la femme chrestienne* sur la *lex Oppia* qui réglait les parures des dames romaines avant qu'elles « obtinrent la lascheure de la bride de leur orgueil » (69) écrit Vivès. Lorsque Valère Maxime mentionne cette loi dans le chapitre des *Faits et dits* sur le luxe et la débauche, c'est pour parler de son abrogation réclamée puis obtenue par les Romaines une fois la paix revenue. Il commente les déréglements qui ont suivi, car « les hommes alors ne prévoyaient pas à quel raffinement de luxe […] ni jusqu'où se porterait l'audace, une fois qu'elle aurait triomphé des lois » (IX, 1, ex. 3). Il ajoute aussi que « la faiblesse du caractère féminin et l'interdiction de toucher aux affaires importantes les poussent à ne s'occuper que du soin de leur parure »[967]. Marconville au contraire indique qu'après l'instauration de cette loi, les Romaines refusèrent les ornements et « habits sumptueux » envoyés par Denis le tyran comme par Pyrhus, deux exemples cités aussi par Vivès, puis il rappelle les ordonnances sur les parures de 1549 (Henri II) et 1561 (Charles IX), réprimant les excès des femmes comme des hommes :

> les Roys sont contraints de reprimer par leurs loix et ordonnances tels luxes, demesurées volontez, et dereiglées superfluitez, cognoissans que l'une des causes principales qui apportent l'appauvrissement de leur peuple et subjects procede des despenses superflues qui se font ès habit tant d'hommes que femmes (158)

Lycurge interdisait les parures pour que les dames s'ornent de vertu d'après Marconville, qui reprend à Vivès les propos d'Aristote affirmant que les femmes doivent être sobre et user « de moindre appareil que les loix n'ordonnent » parce que la beauté, les habits et bijoux « ne donnent point tant de louanges aux femmes que d'estre modestes en tels affaires et s'estudier à bien vivre » (156). D'après « Demochares », dit-il, « le beau parement d'une femme estoit moien accoustrement, peu de langage, et avoir bon mary » (156), quand Vivès écrivait : « Democrates & Sophocles recitent entre les Grecs proverbe vulgaire estre que les bonnes meurs sont aornemens des vertueuses femmes, non les robes ne doreures » (69). Les femmes ne doivent pas pour autant se négliger, « Sainctz Pierre & Paul, colonnes de l'eglise, commandent les femmes estre en habit aorné, avec vergongne & sobrieté » (72) écrit Vivès qui note plus loin pour les femmes mariées (II, 7) que les deux mêmes « dient l'habit d'une matrosne chrestienne devoir estre nect & simple, plus resplendissant de saincteté de vie que d'or ou de pierres precieuses » (208). Il écrit à la mère de famille : « La gloire t'en demourera par ce que les autres dames te suyvront en exemple » (67).

[967] Valère Maxime rappelle ailleurs que les Romaines offrirent leurs bijoux au trésor public pour délivrer Rome des Gaulois : « Les mille livres d'or promises aux Gaulois pour la délivrance du Capitole, ne furent complétées qu'avec les ornements de leur parure » (V, 6, ex. 8).

Pour l'auteur de la deuxième lettre du *Livret* de Luxembourg, il faut suivre les « exemples des saincts et sainctes qui de fait ont relinque [*laissé*] toutes vanites et miserables curiosites pour lamour de dieu » (Ciiv°). Il faut donc fuir les « curiositez miserables des femmes », car « le sainct esperit est & habite avec les sainctes femmes & honnestes » (Ci v°) et l'écriture sainte raconte « les honneurs & les noblesses des honnestes femmes qui ont este lesquelles reputoyent toutes curiositez » (Ciii). Regardez les vêtements que portaient celles qui suivaient le Christ, et vous saurez comment vous vêtir indique l'auteur de la lettre, et « nayez pas honte destre vestue honnestement sans aucune dyabolique curiosite pour lamour de Jesuchrist » (Ci v°), car « qui ne vous vouldra veoir en sa compaignie en habit honneste il nest pas digne que vous ne bonnes femmes lacompaignent (Ci v°). Ni « pere ne mere ne homme ne femme ne vous doivent encliner a porter sur vostre corps dont dieu soit offense » (Cii v°) affirme-t-il, et il renvoie aux « exemples des sainctes femmes » (Cii v°) comme Élisabeth de Hongrie qui malgré les prières de son mari ne voulait pas porter de beaux habits et se serait maintes fois défigurée si elle avait pu. Dans la longue légende qu'il consacre à sainte Elisabeth de Thuringe, dite aussi de Hongrie (lég. 163), Voragine insiste aussi sur l'abnégation dont fit preuve cette fille de roi qui vécut dans l'ascèse au début du XIIIe siècle.

Le vingt-sixième précepte de mariage de Plutarque, titré « Le vray ornement de la femme », met en scène les filles de Lysandre refusant les parures offertes par un tyran de Sicile. Plutarque y affirme que « ce qui orne la femme, c'est ce qui la rend plus honneste & mieux accomplye […] tout ce qui sent sa gravité honneste, sa moderation & attrempance » (97 v°). On retrouve plusieurs fois cette image dans le corpus. « Filles soyez en habitz cointes/Et vous parez de grans vertus » écrit par exemple l'auteur du *Doctrinal des filles* (str. 3, f. 2). Pour Patrizi dans le *Livre de police humaine*, « Les vrays accoustremens d'une honneste femme, c'est modestie, continence, & honneur » (60 v°), vertus comparées à des bijoux précieux, quand pour Vivès, l'ornement d'une femme honnête se réduit à la « pudicité ». Il faut imiter la « femme d'ung grave philosopphe nommé Philon, & sage », écrit-il dans l'*Institution de la femme chrestienne*. Interrogée sur la raison pour laquelle elle ne porte pas de couronne comme les autres, elle répond : « Je suis assez paree des vertus & louenges de mon mary » (208), discours direct que Marconville résume dans la *Bonté des femmes*, en parlant « des vertus et aornemens de son mary » (157).

3. OBÉISSANCE ET AMOUR CONJUGAL

3a. Une épouse soumise à son mari et maître

Dans le deuxième livre des *Controverses*, lorsque Drusac détaille cinq raisons justifiant la supériorité des hommes (37/E5- 42/F2 v°), il rappelle que les femmes sont supposées dénuées de raison : « De quoy Platon, des philosophes maistre/ Doubtoit si poinct, les femmes debvoit mectre/ Au ranc des bestes, par raison dominées/Ou bien des bruttes, du monde abhominées » (37/E5). Le fait qu'Ève ait été créée à partir d'Adam le pousse à conclure que « Femme de droict, est de l'homme servante » (39/E7 v°) et l'argument de l'autorité lui fait dire que « jamais Dieu, qui tout bien ordonna/ Auctorité, à femme ne donna » (40/E8 v°). L'épouse est envisagée comme la fille de son mari, avec les conséquences juridiques et morales de cette représentation, la principale étant que « Les femmes doybvent, reverence de droict/ A leurs maritz » (42/F2). Pour Mathéolus aussi, l'épouse doit servir son mari « comme/ Son chief, et faire obéïssance » (III, v. 825-6).

L'argument de la Genèse justifie chez Drusac les devoirs de l'épouse : « Enfanteroit, en grand peine et douleur/Et sy seroit, pour sa coulpe et meschance/Soubz le vouloir, de l'homme et la puyssance » (39/E7 v°). De même, dans le *Traité de l'excellence & dignité de mariage*, Boaistuau indique qu'à la femme, « le Seigneur Dieu a estroitement commandé d'obeir à son mary » (103), en mentionnant l'injonction divine : « Tu seras soubs la puissance de l'homme, & il te maistrisera ». Elle est confirmée dit-il par la première épitre de saint Pierre, qui « exhorte les femmes d'estre subjectes à leurs maris », et par saint Paul qui « en plusieurs endroicts de ses epistres […] [a] amplement disputé de la subjection de la femme, & de son obeïssance » (103). Marconville note aussi la responsabilité d'Ève et sa punition dans le premier chapitre de la *Mauvaistié des femmes* : « La femme ayant esté seduicte fut en transgression » et fut punie pour cela d'enfanter avec douleur et « tousjours elle demeureroit soubs la puissance et en la subjection de l'homme, lequel la maistriseroit et auroit domination sur elle » (137).

Vivès écrit que « par raisons elle luy est subjecte en faictz, en dictz & en œuvres » (148). Dans le chapitre où il explique à la femme chrétienne « Comme elle se portera envers son mary » (II, 2), il écrit qu'« elle est tenue de suyvre & adherer au mary, comme fille d'icelluy, plus molle & imbecille, de laquelle le mary est le chef & la teste » (156). Il ajoute que sans lui elle n'est rien, et qu'avec lui elle a tout. La raison doit donc pousser la femme à obéir sans résistance, les lois naturelles le prouvent :

> Il ne suffit aymer son mary comme frere germain, parent ou autre amy : car avec l'amour, crainte ou reverence doit grande obeyssance & service, selon les ordonnances des droictz de nature, qui commandent la femme estre subjecte a l'homme & luy obeyr. Entre les animaulx les femelles naturellement obtemperent aux masles, les suyvent, flattent, blandissent, & permettent estre chastiees d'iceulx. (159)

Il utilise donc les arguments de la nature avant d'affirmer que Dieu a établi la sujétion des femmes en disant que l'homme était la tête et la femme le corps, ce que saint Paul, saint Pierre et saint Jérôme ont répété. Aussi confirme-t-il plus loin que l'épouse « Jamais ne se preferera a luy [son mari], mais le tiendra a Seigneur, a pere plus grant & meilleur de soy » (187). Après avoir montré, suite aux lois divines, que la domination des mâles sur les femelles était naturelle, Boaistuau commente également :

> En tesmoignage de quoy, nous trouvons en plusieurs Histoires, tant Grecques que Latines, sacrées que prophanes, comme les femmes vertueuses anciennement en recognoissance de telle subjection, appelloient leurs mariz, leurs seigneurs & maistres (103 v°).

Dans le *Livre de bonnes mœurs*, Jacques Legrand explique qu'une femme doit avoir deux conditions : « Honte de mesprendre » et « paour de desobeÿr a sa partie » (371). L'auteur de la troisième lettre de direction spirituelle du *Livret* de Luxembourg lie pour sa part l'obéissance à Dieu et au mari lorsqu'il écrit qu'« Il faut force & constance pour scavoir souffrir de sa partie humblement. Il fault justice pour scavoir prier dieu car on luy doit charite honneur & reverence & a sa partie raisonnable obedience & loyaulte » (Diii). Patrizi note lui aussi dans le *Livre de police humaine* que l'épouse « doibt totalement obeyr » à son mari (IP, 59 v°), et dans l'*Horloge des princes*, Guevara cite Plutarque déclarant « au livre de sa Politique » (142) que la femme mariée doit obéir à son mari, qui est aussi son seigneur.

Le trente-quatrième précepte de mariage de Plutarque, intitulé « La femme doit porter honneur à son mary », indique que « les femmes qui portent obeyssance à leurs marys, & qui se rendent subjettes & serviables à iceux, elles acquierent grand honneur, & meritent grandes louanges » (99). Vivès indique aussi à sa lectrice : « Plus tu feras service et humilité plus tu acquerras honneur » (162), et compare les soins du mari à la pratique religieuse, car « aupres du lict en le servant ou a table est l'autel de Dieu » (177) et il « n'y a meilleure voye pour obtenir & avoir la grace de Dieu que la charité & benevolence des hommes » (178). À la fin de son chapitre il conclut que « plus doit complaire la maryee a l'homme, que s'elle avoit esté acheptee comme esclave » (179), et qu'elle en sort glorifiée. Dans les *Arrêts d'amour*, Martial d'Auvergne compare ironiquement, dans un contexte d'adultère, le martyre amoureux aux devoirs qu'a l'épouse de s'occuper de son mari. La dame du troisième arrêt n'a pas pu faire autrement que délaisser son amant, par souci du mari « qu'il failloit cheoier et amaser

[*retenir à la maison*], [ce] qui luy estoit plus grant peine la motié que tout le martire que le dit amant sauroit souffrir » (20).

« Que les princesses & grandes dames doyvent estre obeyssantes à leurs mariz… » (136 v°) indique Guevara dans le titre d'un chapitre de l'*Horloge des princes* (II, 6). L'épouse n'est pas plus estimée, dit-il, mais moins au contraire, lorsqu'elle domine son mari. « Je sçay & cognois bien » ajoute-t-il, que certains maris sont tels « que non seulement seroit bon que leurs femmes leur commandassent, mais aussi qu'elle misent vivement & vertueusement le mains irées dessus eux » (138 v°), pourtant il vaut mieux tout perdre qu'élever sa haine. Toute perte peut être réparée mais pas celle du mari, car elle occasionne de mauvaises rumeurs. Son intention n'est pas « de parler contre les femmes, ny contre les princesses & grande dames » (139) qui doivent se faire obéir par leurs sujets, mais obéir à leurs maris. Les femmes « de bas estat » qui se querellent avec leurs maris ont moins à perdre que les grandes dames, « moindre honneur à adventurer » (139 v°).

Les *Préceptes de mariage* expliquent quelle intimité l'épouse doit offrir à son mari. Elle « doit laisser son asperité dés le commencement de son mariage, pour donner contentement joyeux à son mary » (91 v°) car « Toute amertume doit estre ostee de mariage » (97 v°). Le précepte 29, qui est le suivant, est intitulé : « La femme doit estre gracieuse » (98). Le rôle de l'épouse est d'apaiser son mari, et Plutarque insiste sur la douceur avec laquelle elle doit calmer ses colères dans son précepte 37, titré : « Quand la femme doit parler ou se taire » (101). Les femmes sages se taisent en effet quand leurs maris sont en colère et leur parlent et les consolent quand ils se taisent. Plutarque revient sur le sujet dans ses derniers préceptes. Dans le quarante-septième, titré « femmes ne doibvent irriter leur maris » (103 v°), il explique qu'elles doivent se surveiller pour ne pas les offenser, comme on ne met pas de rouge pour ne pas énerver les taureaux ni de couleurs claires pour dresser les éléphants.

L'auteur de la troisième lettre de direction du *Livret* de Luxembourg indique à l'épouse qu'elle doit montrer à ses voisins un exemple d'« amiable honnestete » (Diii) et « ne donne[r] a sa partie cause de courroux » (Diii v°). Il insiste sur la patience et l'humilité non feinte de l'épouse : « Soyes humble & sans faintise » (Diii v°). Pour Vivès les femmes querelleuses, comparées à « la gouttiere de la maison, & a la fumee qui chasse l'homme dehors » (182), font rejaillir leur mauvaise réputation sur les autres. Elles sont la cause des écrits misogynes qui éloignent les hommes du mariage.

> [Elles] font redonder leur malice en tout le sexe feminin, dont tant d'amertumes en sont contre elles escriptes, qui retardent plusieurs hommes a se maryer, & font retirer le cueur des hommes pacifiques, par crainte de cheoir en tel inconvenient… (183)

Il défend donc à la lectrice de l'*Institution de la femme chrestienne* de montrer le moindre signe de désaccord, mais la contraint à s'accorder entièrement à son mari.

3b. Un amour inconditionnel pour le mari

Lorsque Boaistuau parle de l'amitié conjugale dans le *Traité de l'excellence & dignité de mariage*, il indique que l'épouse doit être la principale confidente de son mari, sa plus fidèle amie.

> Qu'y a il plus doux & profitable à l'homme, subjet à tant de miseres & calamitez, que communiquer ordinairement avec toute liberté & mutuelle benevolence avec sa femme, fidelle gardienne de tous ses secrets, & loyalle thresoriere de toutes ses passions & douleurs ? (108)

De même, Vivès écrit que Dieu a créé la femme pour « communion de vie & indissociable societé » (145). Le chapitre intitulé « Comme elle se portera envers son mary » (II, 3) incite à soutenir l'époux dans l'adversité, comme le fit Claire de Bruges qui passa sa vie à soigner Bernard Vauldeure. Il s'agit de Clara Cerventa et Bernardi Valldaura, les parents de Margarita Valldaura, l'épouse de Vivès. Leur histoire est développée sur quatre pages, qui détaillent la maladie dans un récit allant *crescendo* dans le répugnant et l'abnégation. Claire de Bruges est une seconde Grisélidis, qui fait ce que personne ne veut faire, et y prend du plaisir. Jeune veuve, elle reste fidèle à son époux dont la mort l'attriste. Pour « admonnester les maryees de leurs charges & offices » (173), Vivès donne aussi les exemples de l'épouse de Thémistocle qui, comme plusieurs autres princesses, ont « esté cuysinieres, medecines & cirurgiennes a leurs marys » (173), comme une reine de Bretagne « succeoit les playes de son baron ». Voilà ses devoirs, qu'il conclut par une invective : « Femme insensee, pense tu estre espouse seulement pour ce que tu couche avec luy ? » (174). À ce propos, Mélissa, l'épouse du philosophe Carnéade, est mentionnée dans les *Faits et dits* de Valère Maxime parcequ'elle permet à son mari d'étudier en prenant soin « de ne pas interrompre le cours de sa pensée et d'assurer son alimentation en lui prêtant pour ses besoins le service de ses mains » (VII, 7, étr. 5).

L'épouse qui abandonne sa lignée ne peut apporter « plus grand tesmoignage de fervente amitié », elle qui va « jusques à se faire ennemie de soy mesme pour suivre un mary […] lequel elle honnore, elle admire : & ayant en mespris toutes autreschoses, elle dépend de luy seul » (108 v°) écrit Boaistuau, qui met en parallèle les besoins des hommes et la façon dont les femmes les comblent dans son traité sur le mariage :

> Si nous sommes riches, elle garde noz biens : Si nous sommes pauvres, elle employe tout l'artifice que nature lui a donné, pour nous enrichir. Sommes nous en prosperité ? nostre felicité est redoublée en elle, la voyant participer à noz aises. Sommes nous en adversité ? elle nous conforte, assiste & sert. Voulons nous demourer reclus à noz maisons ? nous avons qui nous

> conforte & soulage, & fait digerer plus aisément l'incommodité de la solitude. Voulons nous aller aux champs, elle nous guide… (109)

D'après Guevara dans l'*Horloge des princes*, pour être en paix avec son mari, l'épouse doit faire en fonction de lui : « S'il est triste, qu'elle se tempere : s'il est avare, qu'elle garde : s'il est prodigue, qu'elle despende, s'il est impatient, qu'elle dissimule : s'il est suspect, qu'elle se garde… » (142 v°). Complaire à son mari et vivre « en amitié » avec lui demandent à son avis un grand sens de l'observation et une grande faculté d'adaptation.

Un chapitre de l'*Horloge des princes* s'intitule : « Comme les princesses & grandes dames doyvent aymer leurs maris, & qu'elle ne doyvent pourchasser leur amour par forceries & enchantemens, mais par honnesteté, sagesse, et vertu » (II, 4). Puisqu'il arrive que les époux soient de conditions différentes, sans parler « que l'un soit homme & l'autre femme, que l'un soit fort & l'autres foible » (132 v°), Guevara déclare « aux grandes dames & princesses, & à toutes les autres femmes […] qu'elles doyvent mettre grande cure & solicitude de pouvoir supporter leurs conditions » (132 v°). Malgré tous les défauts du mari, « nous ne luy pouvons nier ny tollir la principauté & maistrise de sa maison, de laquelle sans contradiction il est unique seigneur », ce qui conduit l'auteur à donner des conseils aux femmes pour supporter « un tant importun & long travail » (132 v°). Guevara reconnaît que ce qu'il conseille aux femmes « est fort aspre : c'est à sçavoir qu'une femme vertueuse ayme le mary qui est vicieux, qu'une femme honneste ayme le mary dissolu, qu'une femme sage ayme le mary simple & fol, & qu'une femme prudente ayme le mary indiscret » (133). Elles sont pourtant obligées d'aimer leurs maris car elle ont choisi le mariage et doivent l'assumer. Qu'il soit bon ou pas, le mari veut que sa femme n'aime que lui.

Dans son quatorzième précepte de mariage, Plutarque déclare que la femme doit être le miroir du mari, s'accorder à lui, le refléter, avoir tout en commun avec lui, et il rappelle dans l'avant dernier que « La femme honneste se doibt reputer propre a son mary » (102). Vivès répète cette injonction, mais en citant saint Paul pour qui « la femme n'a pas puissance de son corps, mais l'homme » (152). Guevara met aussi l'accent sur l'union entre une femme et son mari qui ne doivent faire qu'un, sans différence de vue ou de désirs entre eux. Dans l'*Horloge des princes*, l'épouse est incitée à adopter la manière de vivre, de réagir de son mari, à partager ses peines et ses satisfactions. Elle doit être obéissante, fidèle et aimante. Les grandes dames « doyvent considerer que chacune d'elles donna son corps à son mary, luy donna ses biens, luy

donna la liberté. Doncques s'il est ainsi, je dirois qu'avecques la liberté, luy devroit donner la volunté » (142) écrit Guevara, pour qui elles sont les propriétés de leurs maris.

> J'admonneste, prie & conseille à toutes les femmes, si elles veulent estre bien mariées, qu'elles vueillent tout ce que leurs maris voudront, qu'elles louent ce qu'ils loueront, qu'elles approuvent ce qu'ils approuveront, qu'elles se contentent de ce dont ilz se contenteront : & sur tout, qu'elles n'ayment rien plus que ce que leurs maris aymeront (142).

Une femme aimante sera aimée, du moins pas méprisée, comme plusieurs qui sont injuriées et frappées écrit Guevara, proposant comme modèle de fidélité et d'amour conjugal les exemples de Panthée, Portia, des Athéniennes et des Lydiennes, puis de Camma qui fait l'objet d'un chapitre entier détaillant la façon dont elle s'est empoisonnée avec l'assassin de son mari qui voulait l'épouser, le jour de leurs noces (II, 5). À propos de ce que hommes et femmes endurent de leurs conjoints, dans le *Courtisan*, Castiglione fait dire au Magnifique: « Si vous avez bonne souvenance de tout ce que vous avez leu en toutes les histoires, vous congnoissez que les femmes ayment quasi tousjours leurs maris plus que les maris n'ayment les femmes » (407-408), et donne Camma en exemple. *A contrario*, pour Mathéolus « il est bien peu de femme,/Soient damoiselles ou dames,/ Laides, riches, garces, bourgoises,/ Povres, vilaines ou courtoises,/ De quelque estat qu'elles se claiment,/ Qui leurs maris loyaument ayment » (II, v. 451-6). Et le Marconville de la *Mauvaistié des femmes* écrit que les Romains permettaient le divorce et la répudiation de leurs femmes pour les dissuader de mal se comporter en mariage car « elles perdoient plus d'affection envers leurs maris en deux jours de mariage qu'elle ne faisoient envers leurs muguets en deux ans de muguetage[968] » (145).

Les textes donnent pourtant de nombreux exemples de femmes aimantes et fidèles. Patrizi relève dans le *Livre de police humaine* la « Fidelité d'aucunes femmes vers leurs marys » (IP, 53) en manchette, en face de l'exemple des Lacédémoniennes qui prirent la place de leurs maris en prison. Dans le livre VI des *Faits et dits*, Valère Maxime consacre un chapitre à la fidélité des femmes envers leurs époux où Tertia Aemilia est louée, avant Turia, qui cacha son mari G. Lucrétius proscrit par les triumvirs et Sulpicia qui partit rejoindre en Sicile son mari proscrit, Lentulus Cruscellion. Dans la *Légende dorée*, sainte Anastasie (lég. 7) exemplifie l'épouse qui supporte patiemment les injures de son mari, encouragée par saint Chrysogone (lég. 166) qu'elle nourrit en prison et avec qui elle correspond par lettres lorsque son mari

[968] Il copie ici la dédicace « à Honneste et vertueuse dame, Coelie de Romirville » de la *Louenge des femmes* : « Perdront plus d'affection envers leurs maris en deux jours de mariage, qu'elles n'en avoient acquis en deux ans de muguetage, et fiansailles » (« éd. de 1551, p. 5, citée par Carr, p. 145, note 3).

l'empêche de sortir[969]. Vivès note quant à lui qu'Hypsicratée disait que là où était son mari était son pays, et que plusieurs autres femmes « se sont bannies, proscrites, & rendues fugitives secrettement en habitz d'homme ou dissimulé, pour suyvre leurs marys » (156). Il indique les vertus des exemples anciens pour les femmes qui doivent penser à leurs époux avant de penser à elles.

On retrouve ces conseils d'amour exclusif pour le mari dans les exemples de deux femmes modèles en la matière cités dans l'*Institution de la femme chrestienne* et dans le *Livre de police humaine* (IP, 63). Lorsque son mari lui reproche de ne pas lui avoir fait remarquer qu'il avait mauvaise haleine, l'épouse de Hiéron de Syracuse montre qu'elle s'est toujours tenue à distance des autres hommes en répondant qu'elle pensait que tous avaient cette odeur. Dans le chapitre XIX du *Livre de bonnes mœurs*, intitulé « Comment les femmes se doivent gouverner », Jacques Legrand use de ce même exemple qu'il dit emprunter à l'*Adversus Jovinianum* de saint Jérôme, mais il nomme le mari Ductilius. De même, Arménie ne remarque pas la beauté de Cyrus pendant un banquet où tout le monde la loue, car elle ne quitte pas son mari des yeux. Vivès indique qu'elle est l'épouse de Tigranes et ne la nomme pas. « Bonne matrone », dit-il, ne doit avoir d'yeux que pour son mari qu'elle doit considérer comme le plus beau « comme faict la mere son seul filz » (213).

L'amour pour le mari inclut aussi de savoir, comme l'indique le titre du chapitre II, 12 de l'*Institution de la femme chrestienne*, « Comment se doit gouverner avec ses parens, affins et alliez », et surtout comment se faire apprécier de sa belle-mère. Le précepte 35 de Plutarque traite précisément de l'affection de l'épouse qui ne doit pas nuire à celle du mari pour sa mère, et incite les femmes à accepter la jalousie naturelle de leur belle-mère. Vivès lance des invectives aux deux femmes sous forme de question pour les enjoindre à s'entendre, pour le bien de leur fils et époux : « Folle dame, ne veulx tu pas la bruz estre aymee de son mary […] Insensee bruz, veulx tu empescher le filz d'aymer sa mere ? » (255). Il donne les exemples d'Agrippine qui parvint à se faire aimer de Livie sa belle-mère, et de Ruth Moabite, la grand mère de David, qui accompagna et soutint la sienne, y gagna un riche mari et une célèbre descendance. L'épouse est incitée à aimer ses beaux-parents comme les siens. Plutarque consacre son trente-sixième précepte à cette question, qui est ainsi titré en manchette : « La femme doit grandement aymer les parens de son mary » (100 v°). C'est « chose honneste &

[969] Il s'agit d'Anastasie la veuve, martyre dans l'île de Palmaria, et non Anastasie la vierge, martyre romaine, toutes deux étant d'ailleurs des avatars d'Anastasie de Sirmium, authentique martyre (Pléiade, notes p. 1465).

civile » écrit-il, que la femme montre qu'elle aime davantage les parents de son mari que les siens, et elle doit montrer confiance et affection pour en recevoir.

3c. Les défenses de la jalousie féminine

Dans l'*Horloge des princes*, Guevara écrit que les femmes, naturellement jalouses, ne doivent rien reprocher à leurs époux ni les contrarier pour qu'ils restent fidèles : « La femme qui est sage, prudente & vertueuse […] doit souffrir, endurer, ou bien dissimuler » (138 v°). Lorsqu'elles en disent du mal, elles se déshonorent elles-mêmes, et en meurent parfois affirme-t-il. Il arrive souvent, écrit pour sa part Vivès, que les femmes, « par legieres suspicions inflamment leurs marys de querelles & complainctes par leur indignité, combien que plus tost les devroient estaindre, effacer ou couvrir (184). Plutarque incitait les femmes à ne pas écouter les mauvais propos dans son quarantième précepte de mariage où il mentionnait Hermione confessant que les visites des mauvaises femmes l'avaient perdue, exemple repris dans l'*Institution de la femme chrestienne*. Plutarque stigmatise la jalousie féminine dans ce précepte intitulé : « Il fault eviter les mauvais rapports qui pourroyent causer divorce entre l'homme & la femme » (101 v°). Il y est écrit que les « debats & divisions proviennent de jalousie laquelle les femmes s'impriment assez legerement contre leurs mariz » (101 v°). Comme Philippe le faisait quand on lui rapportait les mauvais propos des Grecs à son égard, les femmes y sont incitées à répondre aux « mauvaises langues » : « Que sera-ce si [en plus] je provoque ou irrite mon mary ? » (102). Le précepte suivant, titré « La femme ne se doit separer par jalousie d'avec son mary » (102), leur conseille, si elles y songent, de penser qu'elles donnent ainsi victoire à leur rivale.

Marconville montre les conséquences de la jalousie féminine dans la *Mauvaistié des femmes* avec « l'exemple de la plus grande cruauté qui ait oncques esté commise par le sexe foeminin d'une femme Espaignole, l'histoire de laquelle est amplement et copieusement recitée par Bandel [*Bandello*] en ses histoires tragiques[970] » (166). Violente tue celui qui lui était promis, avec qui elle avait couché mais qui va se marier avec une autre, puis mutile son corps, lui arrache les yeux, la langue, retire son cœur, le mutile entièrement et jete le corps par la fenêtre pour l'exposer aux passants. Elle est exécutée pour ce crime. La violence des femmes jalouses est aussi dénoncée dans les *Controverses des sexes* et dans le *Blason des faulses amours*. Drusac explique l'infanticide de Médée par la jalousie et le dépit amoureux : Jason qui te deceupt/ Et

[970] L'exemple figure dans les *Novelle* de Bandello (I. 42), et dans le « Sommaire » de l'histoire V des *Histoires tragiques* de Boaistuau, que Marconville semble résumer.

cause fut, que feis telle saillye […] Dont par despit, tu meurtriz deux enfans (169/Y1), et Guillaume Alexis note que « la cruelle forcenee » Médée « Mist tous ses enfans a l'espee,/ Quant elle vit sa mesprison » (v. 659-660, str. 55).

Dans son chapitre sur la jalousie (II, 6), Vivès qualifie ce sentiment de « tres grande perturbation d'esperit » (199) qui a des conséquences désastreuses, comme le prouve l'exemple des jeunes femmes mangées par les chiens de leurs maris en tentant de les surveiller de nuit dans les bois. Au contraire, Tertia Aemilia, épouse du premier Scipion l'Africain, dissimula l'adultère de son mari et après sa mort, rendit la liberté à sa maîtresse qu'elle dota pour son mariage. Valère Maxime célèbre sa douceur et sa patience, Guevara note qu'elle fait partie des rares femmes ayant donné « ce bandon à leurs marys, d'avoir des concubines, ou amoureuses » (54 v°), et Vivès écrit qu'« Icelle sage femme ne ignoroit pas que quelque part que fust son mary, qu'elle estoit dame, femme & maistresse » (204). De même, lorsque dans son vingt-quatrième précepte de mariage, intitulé « Les hommes sont souvent surprins de la beauté des femmes » (96 v°), Plutarque met en scène Olympias qui s'adresse à la femme de Thessalie dont son mari Philippe est amoureux, il écrit : « C'est une chose inexpugnable que la femme légitime » lorsqu'elle « s'acquiert la benevolence par vertu et bonnes mœurs » (97).

Comme Tertia Aemilia et Olympias, l'épouse doit faire la sourde oreille aux rumeurs d'infidélité du mari, ne rien dire et conserver ses bonnes mœurs pour le faire revenir dans la bonne voie, « tant plus t'estimera, considerant ta vertu contre les vices de la putain » (205) écrit Vivès. Les femmes doivent laisser leurs maris se lasser de leur maîtresse car ils en jouissent d'autant plus qu'ils se sentent surveillés et contraints. Quelques pages plus haut, Vivès prescrivait la même chose à sa lectrice face un mari adultère : « Tu fais en ce ton debvoir en ayant patience ; & en supportant sa mauvaistie & malefice, tu en auras gloire du monde & renumeration de Dieu » (175). Pour lui, les femmes doivent s'occuper des mauvais maris « comme l'on apprivoise la beste sauvage » et faire « comme la bonne mere, laquelle est plus curieuse de l'ung de ses enfans difforme, debile ou mutilé que des autres » (175).

3d. La chaste veuve ou l'amour conjugal au-delà de la mort

La plus belle preuve de cet amour exclusif est donnée par celles qui ne survivent pas à la mort de leur mari, dont les textes donnent plusieurs exemples. Le *Livre de police humaine* mentionne par exemple l'épouse de Léosthène, qui encore jeune et belle se suicida après sa mort (livre IV, 63). Valère Maxime note dans les *Faits et dits* qu'en Inde, l'épouse qui se disait la préférée du mari défunt (polygame) se plaçait sur le

bûcher pour mourir à ses côtés (II, 6, ex. 14), ce que Drusac rapporte également dans les *Controverses* (121/Q1). De façon moins dramatique, celles qui conservent leur veuvage et refusent le remariage prouvent ainsi leur amour et leur fidélité à l'époux disparu.

Valère Maxime loue Antonia qui, après la mort de Drusus, encore jeune, « vécut dans la société de sa belle-mère au lieu de se remarier et le même lit vit mourir l'époux dans la force de la jeunesse et vieillir l'épouse dans un long veuvage » (IV, 3, ex. 3). Dans la *Légende dorée*, Voragine écrit que sainte Paule, veuve à 35 ans avec cinq enfants, « [de]puis que son mari fut mort, elle ne menga avecques homme, combien que elle le sceust saint, ne en haultesse d'evesque » (266), et que saint Felix (lég. 19) fut nourri trois mois par une veuve sans jamais voir son visage (221). Les auteurs louent ces chastes veuves qui choisissent d'être la femme d'un seul homme. Elles étaient honorées à Rome où elles « recevaient, dans l'opinion, la couronne de la pudeur » écrit Valère Maxime, parce qu'en ne quittant pas « la couche nuptiale où elle avait laissé sa virginité », la veuve prouvait son absolue et incorruptible fidélité (II, 1, ex. 3).

Les propos sur le veuvage concernent essentiellement les femmes dans les textes du corpus. Dans le *Livre de bonnes mœurs*, si les conseils de Jacques Legrand en la matière sont généraux et semblent mixtes, les exemples sont exclusivement au féminin et presque tous empruntés à l'*Adversus Jovinianum* de saint Jérôme. Marcie, veuve de Caton, déclare que son deuil durera jusqu'à sa mort. De même, Marcelle préfère se satisfaire de l'expérience positive de son premier mariage, Valerie affirme que son mari est pour elle toujours vivant et la veuve « Sarectaine » se consacre à l'éducation de ses enfants. Une veuve anonyme demandée en mariage répond qu'elle ne veut pas courir le risque de perdre à nouveau un bon mari ou de supporter un mauvais époux après avoir connu un mari aimant. Il semble s'agir de la noble romaine nommée Annia par Patrizi dans le *Livre de police humaine*, qui craint d'avoir un meilleur mari que le premier, dont elle redoutera la perte, ou « d'estre mal traictee en mariage » (IP, 63).

Dans le *Doctrinal de sapience*, saint Paul est convoqué qui « louë moult l'estat de vesveté », mais les trois choses qui appartiennent « à ceux qui sont en l'estat de vesveté » concernent davantage les femmes veuves. La première est de fuir les mauvaises compagnies, comme Judith « qui estoit vesve & belle femme » et se tenait close en sa chambre avec les jeunes filles, car saint Paul reprend les jeunes veuves qui vont et viennent, parlent trop, sont coquettes dans leurs robes de deuils. La seconde chose est d'être pieuse, comme Anne qui dans l'Évangile prie nuit et jour au temple. La troisième est « aspreté de vie », car saint Paul dit que la veuve qui vit en délices est « morte par péché » et pour saint Bernard, la chasteté périt souvent en délices. Les

jeunes veuves doivent donc être humbles à l'exemple de Judith qui a laissé ses parures à la mort de son mari, portait la haire, jeûnait tous les jours à l'exception des fêtes, « & si estoit belle, sage & jeusne : mais la bonté de cœur, aussi amour & chasteté est vivre en tel estat comme faisoit celle vaillante femme Judith » (196).

Vivès consacre un livre entier aux veuves dans l'*Institution de la femme chrestienne*, sujet d'importance car leur relative autonomie – grâce à leur douaire et à la jouissance viagère des biens du défunt – leur conférait une position privilégiée, et dangereuse : « Le cheval sans bride a difficille arrest : ainsi est la femme destituee de stabilité de conseil & de crainte en viduité » écrit-il (270). Les excès de deuil sont proscrits mais une trop grande sagesse dans l'acceptation de la mort est suspecte chez les femmes : « Je loueroys telle constance en homme docte & vertueux ; mais la sapience en sexe imbecile sembleroit estre suspecte & importune en si soubdaine mutation, la ou paravant n'y auroit eu fervente dilection » (268) écrit Vivès. Il ne faut pas se réjouir comme certaines « d'estre quictes de serviture, destachez de tel lyen » (269) mais pleurer son mari, « tuteur de sa pudicité, propugnateur [*défenseur*] de son corps, pere de ses enfans, deffenseur de sa famille, de sa maison & de tous ses biens » (269). Vivès emprunte à saint Jérôme l'exemple de la veuve de Servius Sulpitius Camerinus, qu'il appelle « Valence Messaline » et qu'on trouve dans le *Livre de bonnes mœurs* sous le nom de Valérie. Il mentionne aussi deux fois l'exemple biblique d'Anne, fille de Phanuel, mariée pendant sept ans et qui ensuite servit au temple jusqu'à 84 ans. Cornélie, la mère des Gracques et Véturie, celle de Coriolan, sont également exemplaires du comportement à adopter en veuvage. Il faut, dit Vivès, faire comme si le mari observait les faits et gestes :

> Elle le tiendra comme son conservateur & garde, non seulement en ses actions, mais aussi en conscience. Ainsi doibt traicter sa famille, administrer les negoces de sa maison, nourrir ses enfans, que le deffunct en ait bon rapport, & tous se resjouyssent de telle vefve laquelle mect si bon ordre a ses affaires. (279)

Dans le chapitre sur « la continence et honnesteté de la vefve » (III, 4), Vivès explique qu'elle doit se mettre au service de Dieu comme elle était au service du mari. La veuve doit être plus vertueuse que la femme mariée, surveiller ses paroles, ne pas mésuser de ses libertés. « Tous sainctz docteurs […] escripvent larmes, pleurs, regretz, solitudes, jeusnes & oraisons devoir estre les vrays paremens de saincte vefve » écrit-il (282). Deux chapitres de l'*Institution de la femme chrestienne* indiquent aussi « Comme elle se gouvernera en la maison » (III, 5) et « Comment elle se gouvernera dehors la maison » (III, 6). Le premier affirme que la veuve n'est pas « deschargee de la cure & sollicitude des negoces temporelles & domesticques » (285) mais le deuxième lui

conseille de se retirer du monde. Vivès reconnaît que les veuves se font extorquer par les gens de lois qui les déshonnorent si elles se révoltent, et conseille d'accepter plutôt les injustices que perdre sa réputation : « Perdra plustost de son bien temporel que cheoir en inconvenient de sa pudicité & bon bruyt » écrit-il (292). Voragine fait le même constat dans la *Légende dorée*. Élisabeth de Hongrie (lég. 163) « donna bon exemple aux autres » (1074) et « receut a devocion l'estat de veufveté » (1075), mais « aucuns vassaux de son mari la tindrent pour folle et degasteresse de biens et la gecterent laidement hosr de l'eritaige » (1075). Surnommée « mère des pauvres », elle leur consacre en effet tous ses biens, fait construire un hopital, « pource estoit elle appellee degateresse et folle et elle souffroit joieusement toutes ces injures » (1079).

À propos « des secondes noces » (III, 7), Vivès écrit que les rejetter totalement serait inconscient, surtout si la veuve « ne veult refrener les compunctions & aguillons de la chair » (296), mais il dénonce vivement les mauvaises motivations qui poussent à sortir du veuvage. Les arguments d'une « bonne dame romaine » permettent d'identifier celle qui est citée par Legrand et Patrizi – un mari moins bon ferait regretter le premier, et un meilleur pousserait à l'oublier. Valère Maxime écrivait dans les *Faits et dits* que « l'expérience répétée du mariage paraissait alors révéler comme un manque de retenue condamné en quelque sorte par la loi » (II, 1, ex. 3). La veuve qui le restait, et démontrait ainsi « la pureté & netteté de son cœur incorrompu » était louée chez les Romains écrit aussi Patrizi dans *Le livre de Police humaine* ; mais celle qui se remarie montre au contraire qu'elle ne peut résister aux assauts de Cupidon. Mathéolus quant à lui accuse cette dernière de chercher rapidement un nouveau mari « Qui ly puist ses bas rembourer, Car seule ne scet demourer » (II, v. 919-20).

Vivès renvoie à saint Paul écrivant à Thimothée que les jeunes veuves devaient se remarier pour faire des enfants, administrer leur « faict domesticque » et « pour le dangier qu'elles se abusent par leur liberté, ce que vault mieulx preveoir » (297). Patrizi note qu'on pouvait accepter le remariage des jeunes veuves qui n'avaient pas d'enfants, mais que celles qui en avaient devaient rester veuves sous peine d'être blâmées. Dans les *Faits et dits*, Septicia se remarie avec le vieux Publicius et raye ses fils de son testament qu'Auguste annule, en plus d'interdire au mari de retenir la dot, car le mariage n'a pas été contracté dans le but d'avoir des enfants. Valère Maxime imagine Équité s'adressant sévèrement à cette femme :

> Tu rejettes ceux à qui tu as donné le jour ; tu contractes un nouveau mariage quand tu ne peux plus devenir mère ; obéissant à ton ressentiment, tu renverses par ton testament l'ordre normal des successions ; tu ne rougis pas de donner tout ton patrimoine à ce vieillard déjà prêt pour le bûcher, auquel tu as livré ton corps flétri par les années. Aussi est-ce au milieu de cette indigne conduite que tu as été frappée de la foudre céleste et précipitée au fond des enfers (VII, 7, ex. 4).

4. LES DOMAINES DE COMPÉTENCE DES FEMMES

4a. Le service de Dieu

Dans la *Légende dorée*, le mari de sainte Élisabeth de Hongrie « donn[e] puissance a sa femme de faire tout ce que seroit a l'onneur de Dieu et au salut des ames » (1075), signe qu'il s'agit là d'un domaine propre aux femmes, ce sur quoi les textes qui s'adressent à elles insistent. Si le *Livret* de Luxembourg ne vise pas exclusivement un public de religieuses mais s'adresse aussi à des femmes mariées, tous les textes qu'il contient sont avant tout des opuscules dévotionnels. Les deux premiers incitent à la confession et à la pénitence. Le troisième, qui vise plus particulièrement les femmes, est une règle de vie prescrivant les prières quotidiennes, la façon de les faire et les pensées qui doivent les accompagner[971], de même que le comportement à l'église et la confession. Il insiste sur le « sens » qui pousse à dépriser richesse, beauté, force, science et délices mondains, et liste dix choses qui font la bonne dévote : pureté de conscience, prier en lieu secret, rejeter les pensées terriennes et mondaines, prier le saint Esprit, regarder ses péchés, regarder la misère humaine et les périls de ce monde, vivre bien pour bien mourir, penser à l'exemple d'humilité du Christ, puis à ses tribulations en observant sa Passion et sa mort, enfin regarder les joies du paradis que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment.

Les trois lettres de direction du *Livret* de Luxembourg sont adressées à des femmes par des directeurs de conscience et diffusent les mêmes injonctions chrétiennes. La première rappelle la condition mortelle de l'homme, le jugement à venir, l'enfer, le paradis et le purgatoire. La lectrice est incitée à s'orner de vertus pour ne pas être honteuse au paradis, à fuir le monde, à délaisser honneurs, puissances, délices et plaisirs, à être humble et débonnaire en faisant la paix avec tous, à suivre les exemples des bons croyants et les commandements de l'église sans s'en écarter. Elle doit écouter la messe et prier quotidiennement, penser à la Passion du Christ en désirant souffrir pour lui, se confesser si elle pêche et s'amender, en acceptant son sort.

> Aprenes doncques a estre humble & debonnaire & portes tous adversitez doulcement en pacience pour lamour de dieu qui tant en porta pour lamour de vous. Escheves le monde tant que vous pourres & toutes choses mondaines & ensuives ceulx qui ensuyvent dieu… (Bvi)

L'auteur de la deuxième lettre explique que « quant les desirs sont charnelz ou mondains ilz font faire moult de sauvages choses », et qu'au contraire « quant les desirs sont dune amoureuse charite quon a a dieu & a son prochain ou saulvement ilz

[971] Il prescrit le lever à minuit et la prière en l'honneur du Christ en croix, puis le Pater noster et l'Ave Maria, les Matines, Vêpres et Vigiles des morts puis Complies pour le soir, suivies d'un examen de conscience, d'au moins trois Paternoster, puis saluer la Vierge et toucher de l'eau bénite avant le repos.

fructifient les beaux fruitz de toute honnestete » (Cii) et les bonnes gens prennent grand plaisir à le voir et en entendre parler. La religieuse à qui il s'adresse doit fuir les « curiositez & jolivetez & les vaines compaignies », ces « vanitez du monde qui sont perilleuses & decevables & desplaisantes a dieu & si contraires au bien de lame » (Bvi v°). L'auteur conseille à sa lectrice : « Hantes sainctes femmes et devotes et fuyes comme venin les compaignies mondaines » (Ci). Elle doit supporter patiemment l'adversité, comme sainte Anastasie, et généralement comme tous les saints et les saintes car « Dieu souffre que les devotes creatures soyent travaillez affin que leur humilite & pacience avec obeissance soit mieulx congneue » (Ciiii).

L'auteur de la troisième lettre du *Livret* insiste sur la « bonne prudence & constance » de sa lectrice qu'il incite également à aimer et à servir Dieu (Cvi v°). La charité, la prudence et la sagesse permettent de résister facilement aux dires du monde. Ceux qui sont le plus aimés de Dieu sont « ceulx & celles esquelz il envoye plus de tribulations & de grans temptations & plus de peines de toutes pars » (Di v°). Le texte incite aussi à lire « comment les saincts & sainctes ont desprise ce monde et constamment servy Jesuchrist » et à « bien poursuivre les œuvres qui mainent au royaulme du ciel » (Dii) car « il nest homme ne femme au jourdhuy qui souffre grans dommaiges ne grandes vilennies fors ceulx & celles qui dieu loyaulment veulent servir » (Dii v°). L'injonction à suivre les saints exemples est répétée en fin de lettre : « Helas chere fille penses les peines que ont souffert les benoistz sainctz & sainctes de paradis. Cest la plus briefve voye laquelle les sainctz apostres & les sainctz martirs & les sainctz confesseurs & les sainctes vierges & veufves sont ales en paradis » (Diiii). La conclusion de la lettre est explicite sur son objectif : « Doncques ma treschere seur soyez humble amiable et debonnaire charitable pleine de foy et desperance et aussi pourres acquerir la gloire eternelle de paradis Laquelle vous vueille donne le pere le filz et le sainct esperit » (D iv v°).

Dans le chapitre sur « l'amour de la vierge » de l'*Institution de la femme chrestienne*, Vivès lui recommande aussi de mettre tout son amour en Dieu, qu'il oppose aux tentations du monde.

> tu ne preposeras a Dieu homme vivant, jouvenceau a ton espoux Jesus Christ, bordeau a l'eglise, macquerelle a la glorieuse Vierge, ny la compaignie des impudiques aux devotes vierges […] ton corps a ton ame, les vices aux vertus, ny aussi ceulx qui escripvent & remonstrent pour te garder de ceulx qui te veulent perdre. (120)

Le vocabulaire est le même que celui de la deuxième lettre du *Livret* qui notait que Jésus était « des vrays desiderans […] le vray & parfait confort » (Bvi v°), et le nommait « le vray espoux des sainctes ames » (Ci). Le *Doctrinal des filles* invite plus

simplement à la dévotion et à la charité dans ses dernières strophes : « Fille doit estre matineuse/ Servir dieu craindre et aymer/ De ses ennemys soy louer/ Et daultruy ayder curieuse » (str. 28, f. 3 v°). Ses lectrices doivent mettre « a dieu lentante/ A ses commandemens tenir » (str. 31, f. 3 v°), et être humbles : « Filles dorgueil soyez delivre […] De la mort tousjours vous souvienne/ Et elle vous fera bien vivre » (str. 29, f. 3 v°). L'auteur les incite aussi à aller à la messe et à se confesser :

> Filles confessez vous souvent
> Et gardez de rechoir a vice
> Puis ouyez le divin service
> A leglise devotement (str. 30, f. 3 v°)

4b. Les charges domestiques

Dans l'*Institution de la femme chrestienne*, lorsque Vivès traite « des premieres exercitations » de la jeune fille (I, 3), à l'âge où elle est « ydoine a sçavoir & apprendre » (à sept ans d'après Aristote, cinq d'après Quintillien), il explique qu'elle devra être « induite au service de Dieu, a soy contenir, parer nectement, & a gouverner quelque chose parmy la maison » (27). Il déconseille l'oisiveté qui attire « a lubricité & vanité, non seulement le sexe femenin, mais les plus fors hommes & constans » (58) et « commande aux femmes & filles » d'occuper le temps en « operations manuelles ou sainctes cogitations » (59). La règle de vie incluse dans le *Livret* conseille aussi l'activité : « Toy revenue en ta maison ne soyes aucunement oyseuse » (Bii), et l'auteur de la deuxième lettre du *Livret* y insiste : « Jamais ne soyes oyseuse affin que temptation ne vous assaille » (Ci) écrit-il, « soyez diligente de garder vostre hostel » (Ciii), « gardes vous destre oyseuse. Soyez tousjours en aucune bonne euvre ou a faire vostre mesnaige ou a dieu prier ou a lire ou a escrire. A lire vostre psaultier ou dire vigiles des mortz & ainsi ne vous pourra l'ennemy grever » (Ciiii v°). De même, l'auteur du *Doctrinal des filles* leur écrit : « Faictes operations/ Dont ayez apres la mort vie » (str. 27, f. 3 v°), et note le danger de l'inaction :

> Filles ne soyez point oyseuses
> Et delaissez plaisance vaine
> Car oysivete loyseux maine
> A perdition langoureuse (str.14, f. 2 v°)

Vivès précise que « La fille apprendra plus tost a lyre ses heures que a danser, & les dix commandemens plus tost que des chansons », en plus des travaux d'aiguille et de couture « utiles au mesnage & conservation de frugalité dont est expedient a femme de estre curieuse » (28). Saint Jérôme ordonna à une princesse des Scipions à tisser et coudre, « car tousjours a esté l'art des femmes user en laynne et fil » (28) et les

Romaines donnaient à leurs filles quenouilles et fuseaux en dot. Toute femme, de quelque état qu'elle soit, ne doit pas ignorer « le faict domesticque » car « que pourroit-elle mieulx faire pour se occuper ? » interroge Vivès. Caya, reine que les paiens tenaient pour la « deesse des bonnes mesnagieres », était souvent évoquée aux noces pour que les futures mariées suivent son modèle. « Telles occupations d'œuvres sont argumens de femme prudente, diligente & pudique », Lucrèce le montre qui fut trouvé occupée « avec ses damoyselles a la besongne domesticque » (29). Plusieurs hommes illustres ont affirmé que les femmes devaient travailler laine et toile. Aux exemples anciens d'Anne (la mère de Samuel) et de Pénélope, Vivès ajoute celui de « La royne Isabelle de Castille [qui] voulut ses quatre filles sçavoir filer, couldre, besongner de l'eguille, & paindre en laynne & soye ». La jeune fille « apprendra aussi a faire cuysine & apprester viande a ses parens […] elle rapportera grace & louenge d'iceulx de tel industrie & sçavoir » (31).

> J'ay veu en Espaigne & en Gaule faire bonne estime & reputation des filles, femme & brux […] pour les viandes qu'elle sçavoient apprester : & par le contraire, autre inutiles hayes & desextimees, pour ce qu'elle ne se vouloient empescher ou entremettre du faict de la cuysine, & se excusoient que de tel art ne scavoient riens. (32)

Dans l'*Horloge des princes*, Guevara écrit que « la femme ne naist pour combattre & tuer les hommes en la guerre, ainsi pour filler & bien vivre en sa maison, pourtant elles le doyvent faire pour leur grand bien, profit & honneur » (201) et Patrizi affirme dans le *Livre de police humaine* que « Les femmes se doivent tenir en leur maison, & faire leur besongne & mesnage » (IP, 25), avant d'expliquer quelques pages plus loin que la nature des femmes les cantonne aux tâches domestiques :

> comme escrit Xenophon au livre qu'il a faict de mesnage, la divine providence a faict les femmes plus craintives que les hommes : & est la cause qu'elles sont plus diligentes de soy tenir à la maison […] Et puis leur mollesse naturelle leur à donné invention & industrie de vacquer à maintes besongnes, ou elles passent temps soubz le couvert & en leurs chambres, avec profit & utilité. (IP, 50 v°)

L'injonction « Femmes doivent avoir la charge de toute la maison » figure en marge du texte où Patrizi caricature l'homme de retour chez lui après avoir souffert vents et marées et l'épouse diligente à prendre le souci des affaires comme « luy a commandé son mary au partir, de bien prendre garde par tout » (IP, 59 v°). Les femmes doivent ordonner, ranger les ustensiles les plus beaux et les disposer à la vue de tous pour mettre en valeur leur intérieur. Les conseils d'économie domestique de l'humaniste italien sont guidés par l'exigence de la conservation des biens et la recherche du juste moyen pour que la famille ne fasse pas d'excès en matière de nourriture, de boisson ou de vêtements. Un homme doit « donner la charge de tout ce qui est à la maison à sa femme, & qu'elle en soit la despensiere & ministre : & mostre

sa diligence dedans […] une femme doibt espargner honnestement le bien acquis » (IP, 58 v°) précise Patrizi, elle doit être « gouverneresse des choses domesticques, ainsi comme luy a esté commandé de son mary » (IP, 64). Et Drusac écrit aussi dans ses *Controverses* que « plus de charge, en ce femme supporte/ Que ne faict l'homme » (94/M6).

Pour Marc Aurèle dans l'*Horloge des princes*, « La femme qui presume d'estre matrone Romaine, doit estre trouvée tyssante dedans sa maison, & hors d'icelle, trouvée au temple priant Dieu » (177 v°). L'auteur de la troisième lettre du *Livret* de Luxembourg qui s'adresse à une femme mariée écrit pour sa part qu'on loue les femmes qui « scavent leur temps diviser & employer en bonnes euvres en la vie active & en la vie contemplative » (Diii). À propos « des vertus qui appartiennent aux sainctz mariages il les fault bien aviser, précise-t-il, car il fault prudence pour son temps scavoir ordonner diviser & aviser car on doit prendre du temps pour estre a leglise & du temps pour ordonner son hostel que le mary nayt aucune cause de son hostel laisser (Diii).

Dans le *Courtisan*, pour Julien le Magnifique, les qualités propres aux femmes sont « estre bonne & discrete, scavoir gouverner les biens du mary, sa maison, ses enfans, quand elle est mariee : et toutes les parties qui sont requises à une bonne mere de famille » (369). Dans le chapitre de l'*Institution de la femme chrestienne* expliquant à la femme mariée « comment elle se gouvernera au faict domesticque » (II, 9), Vivès reprend pour sa part Aristote pour lister les trois choses « requises en la mesnagiere : operation, nourrissement & castigation » (225). La maîtresse de maison doit travailler à gérer son hôtel et ses domestiques, dans la sobriété et la dévotion. Surtout, son rôle est de veiller aux bonnes mœurs de ses gens. Éducatrice de ses domestiques, elle « les entretiendra par bons exemples, devises honnestes, commandemens & monitions », se tiendra au courant du gouvernement de sa maison « pour prevenir & remedier aux vices qu'elle verroit sourdre & pulluler » (227) écrit Vivès, pour qui la bonne maîtresse de maison doit être « reputee plus mere que maistresse » (225), plus aimante que sévère.

4c. La maternité

A propos de sainte Élisabeth, dans le chapitre de la *Légende dorée* sur la nativité de saint Jean Baptiste, Voragine écrit qu'elle avait « joie de perdre le nom de sterilité. Et [que] c'est reprouche aux femmes que [*quand*] elles ne ont point la joie des nopces pour la quelle les choses sont faictes et l'atouchement charnel en est excusé » (547). Le chapitre de l'*Institution de la femme chrestienne* qui traite « De la cure et soing qu'elle [*la mère*] doit avoir envers ses enfants » (II, 10) indique que la stérilité est plus souvent

féminine que masculine : « Peu d'hommes produict nature sterilles, femmes plusieurs. Ce appert par la raison des philosophes qui dient que a concepvoir enfans l'homme y fournit plus que la femme » (236). Vivès commence pourtant par y noter que ne pas avoir d'enfant est une chance, car c'est une lourde charge et un grand danger dont plusieurs sont mortes. La troisième lettre de direction du *Livret* dit aussi que « mieulx vault nulz enfans avoir que mauvais avoir » (Diii v°). Ce propos sur les enfants, récurrent dans le corpus, incite surtout à en prendre soin, et parfois dès la grossesse.

La vogue de Galien, Hippocrate et autres médecins grecs explique les développements sur la grossesse et les nouveaux nés comme les conseils prodigués aux femmes enceintes qu'on trouve dans quelques textes. Plusieurs chapitres du deuxième livre de l'*Horloge des princes* leur sont consacrés[972]. Les excès sont défendus, qu'ils soient physiques, émotifs ou qu'ils touchent la nourriture et les boissons, mais les conseils se focalisent surtout sur l'allaitement maternel. Le premier chapitre de l'*Institution de la femme chrestienne* sur « l'education et nourriture premiere de la vierge » explique que « la cure de la vierge chrestienne » (21) doit commencer « dès le commencement qu'elle est alaictee » (22) et l'allaitement est encore conseillé dans le chapitre sur le soin des enfants (II, 10). Les arguments en faveur de l'allaitement maternel sont donc évoqués dès le premier livre de Vivès, « plusieurs philosophes » l'ayant conseillé car il favorise plus d'amour entre mère et fille. Suit une mise en scène de l'allaitement idyllique, où le lait est nommé « sang blanchy », qui transmet l'amour mais aussi les bonnes mœurs de la mère.

On trouve déjà dans la *Légende dorée* la louange d'une mère qui allaite : celle de saint Bernard (lég. 115), Aaleth, refuse que ses sept enfants soient « nourriz d'estrangez mamelles, ainsi comme se elle espandit avec le let de mere dedens eulx aucune nature de bien » (769). Dans le premier volume du *Livre de police humaine*, Patrizi dit de l'enfant qu'« une vraye mere le doibt nourrir & alaicter de ses mammelles » (IP, 64 v°) et critique le recours à des nourrices. « Une tresbonne mere ne doibt permettre que son enfant soit infecté & gasté de laict estrange : & doibt faire, qu'elle demeure mere entiere » (IP, 65) écrit-il, comparant ensuite les nouveaux nés à de petits animaux de compagnie pour inciter les mères à les nourrir : « Quel passetemps plus grand pourroit avoir une femme en ce monde, que celuy qu'elle a en alaictant ses enfans ? […] n'est besoing chercher singes, petis chatons, ne petis chiens, pour avoir recreation, quand on a de petis enfans en son hostel » (IP, 65 v°). Dans le deuxième volume, il cite le

[972] Du chapitre 9 au chapitre 12, occupé par les conseils du philosophe Piste donnés aux femmes enceintes.

philosophe Chrysippe de Soles qui envoyait quotidiennement l'enfant dont il s'était chargé « pour estre alaicté de sa propre mere : car il disoit qu'une mere n'estoit veue estre vraye & entiere qui avoit en son ventre nourry son enfant, & apres qu'il est né, le baille à nourrice, & ne le nourrit elle mesme » (GR, 123 v°).

Dans l'*Horloge des princes*, Guevara indique que pour Platon « jamais les enfans ne sont autant aymez des meres, comme quand elles les nourrissent de leurs propres mammelles […] pource que la premiere amour en toutes choses, est la plus vraye amour » (173). L'allaitement doit être choisi pour protéger un être faible, parcequ'il est bon pour la santé des enfants, et pour qu'ils tiennent de leur mère. Celles-ci seront ainsi « meres entieres, & non imparfaictes » (174), au service desquelles les enfants seront obligés à l'âge adulte. Dans le chapitre XIX de son deuxième livre, intitulé « Comme l'autheur persuade encores les femmes, qu'elles nourrissent et alaictent leurs enfans elles-mesmes », Guevara s'élève aussi contre celles qui mettent leur enfant en nourrice, pratique très répandue parmi les femmes de la noblesse, mais cruelle et contre-nature selon lui. Il faut, au pire, choisir une nourrice vertueuse écrit Vivès, mentionnant Quintillien pour qui la nourrice doit bien parler, et être vertueuse car l'enfant s'imprègne de ce qu'il reçoit. Guevara liste sept conditions pour la choisir : qu'elle soit vertueuse, saine, choisie en fonction de la complexion des enfants, de sa nourriture, qu'elle ne boive pas de vin, ne tombe pas enceinte et soit bien conditionnée. Martial d'Auvergne témoigne aussi dans les *Arrêts d'amour* de la croyance au lien entre les vertus et la qualité du lait de la nourrice. L'arrêt XXXII met en scène « Une jeune dame requérant à la court d'Amours qu'il fut défendu à un jeune galant qu'il ne se jouât plus à sa nourrice craignant que le lait ne se troublât » (146).

Les conseils concernant l'éducation des enfants dans l'*Horloge des princes* commencent par une attention à l'éducation différenciée en fonction des sexes : « J'advise les peres qui ont des enfans, j'admonneste les meres qui ont des filles » (143 v°) écrit Guevara, qui traite d'abord de « comme l'enfant masle doit estre aprins ». Dans le *Livre de police humaine* également le mot « enfans » désigne les garçons, distingués des filles dans des expressions comme « les enfans & jeunes pucelles » (IP, 24). « Quant au nourrissement d'enfans, il fault considerer deux raisons, desquelles l'une appartient à la mere, l'autre au pere. La premiere est que l'enfant vive, la seconde qu'il vive bien. La premiere est a l'office & charge de la mere, pource qu'elle se fait en la maison » écrit Patrizi (IP, 63 v°). Après les conseils en matière de soin des petits enfants, il traite de leur éducation : « L'instruction d'une mere, en la premiere tendreur

d'un enfant, est beaucoup proufitable, & le rendra plus docile à comprendre plus grand estude » (67), mais il fixe la limite de l'enseignement des mères aux sept ans du garçon.

Dans l'*Institution de la femme chrestienne*, Vivès met en garde les mères qui ont des filles à élever. « Quent sont femelles, ymagines quelle cure il y a de les dresser, garder & loger » (235) écrit-il, avant de souligner l'exigence de sévérité, car « le pardon corrompt les masles, mais les femelles en sont totallement perdus » (245). L'obéissance aux parents habituera la fille à son rôle d'épouse, et au contraire, si « elle est nourrie sans estre tenue sujbecte, & qu'on lui vueille complaire, elle le vouldra continuer en quelque estat qu'elle se treuve » (123). Vivès explique que l'exemple vaut mieux que la remontrance. « Le proverbe est non sans cause : de bonne mere prens la fille » (246), et il ajoute que « singulierement l'on doit veiller es filles pour le dangier de mettre macule ou suspition en leur pudicité, soient meres ou nourrissieres » (246). Dans le chapitre sur « l'autre infance » (I, 2), il indique que « la pucelle » doit jouer sous la surveillance de femmes adultes, et avec d'autres jeunes filles, mais ne doit pas « continuer de hanter les enfans masles, pour non se acoustumer a soy delecter avec les hommes » (24). Il insiste encore sur la nécessité de montrer le bon exemple, aux filles plus encore qu'aux garçons, car « bien change le filz telles meurs par la nourriture qu'il a hors. Es filles y a plus grant dangier de soy acoustumer a chose turpe ou vaine : car pour leur mol sens, avec leur residence domesticque, a difficulté se retirent de ce qu'elles ont apprins ou veu faire » (23). Concernant la transmission du savoir, il incite les mères à apprendre les lettres aux garçons, et l'art de filer, de coudre et de gérer un foyer aux filles :

> s'elle sçait les lettres, les apprendra en jeunesse, pour user d'une mesme mere, nourrice, maistresse & mieulx aymee. Aux filles monstrera l'art muliebre de filer laynne, lin & chanvre, couldre & administrer le faict domesticque… Il ne sera dur a la bonne mere lyre choses devotes & sainctes pour rendre ses enfans meilleurs […] la mere les peult rendre bons ou mauvais. (238)

Dans le *Livre de police humaine*, Patrizi écrit que « La premiere nutrition d'un enfant appartient aux femmes, & principalement à la mere » (GR, 143 v°), et la manchette indique qu'il s'agit bien là de nourriture de l'esprit : « Meres doivent bien endoctriner leurs enfans ». Cornelie mère des Gracques et Aurelie mère de César endoctrinèrent si bien leurs fils qu'elles les rendirent aptes à gouverner écrit-il, après avoir donné l'exemple de la première dans son premier volume : « L'ornement aussi des honnestes femmes, c'est d'avoir des enfans bien apprins & bien endoctrinez, & de bonne nature », et Cornelie montra ses enfants comme ses trésors à une femme qui lui montrait ses bijoux (IP, 61).

L'anecdote de Cornélie est mentionnée dans le chapitre sur la pauvreté des *Faits et dits mémorables* (IV, 4, ex. 1), mais la mère la plus exemplaire pour Valère Maxime

semble bien être Véturio, la mère de Coriolan, qui l'a empêché par ses prières d'attaquer sa ville avec une armée de Volsques. C'est le premier exemple du chapitre sur la reconnaissance (V, 2), car grâce à elle le sénat décréta des distinctions en faveur des mères de famille, et fit élever un temple et un autel à la fortune des femmes là où Coriolan avait été repoussé. Valère explique ailleurs qu'à cet endroit une statue fut consacrée à Junon (I, 8, ex. 3 et 4), et Véturio est encore mentionnée dans le chapitre sur la piété filiale (V, 4, ex. 1).

Plusieurs textes mentionnent également les mauvaises mères. Ainsi, dans les *Controverses des sexes*, Niobé fait figure de contre-exemple, car elle se vante de valoir plus que Léto, la *mater deorum* comme le note Drusac en manchette, « pource qu'elle, avoit sept Enfans/ Aussy sept filles » (140/S4). Elle en est lourdement punie, car Diane et Apollon tuent ses quatorze enfants et la transforment en pierre destinée à pleurer éternellement. Dans la *Bonté des femmes*, Marconville reconnaît une tendance naturelle à l'orgueil chez les mères, mais cherche à montrer que plusieurs l'ont maîtrisée :

> Combien que le naturel des meres communes soit d'estre fort affectionnées à pourchasser à leurs enfans […] des biens, des honneurs, et dignitez et desirer de les veoir grands en ce monde, toutesfois il se trouve une infinité de bonnes et vertueuses meres lesquelles mettans en oubly ce fol naturel, pour le comble de tous leurs contentements n'ont souhaité autre chose que le bien de leurs enfants. (125)

Dans l'*Horloge des princes*, Guevara cible la responsabilité des mères qui « celent & couvrent les mauvaistiez de leurs fils » dont il dit qu'« elles sont meres de leurs corps, & marastres de leurs ames (247 v°). Pour Vivès, elles ne doivent pas se réjouir des bétises des enfants mais les châtier, non pas comme les Lacédémoniennes qui tuèrent des enfants vicieux – dont il rappelle toutefois l'exemple – mais comme la mère de l'auteur qui « jamais ne [lui] monstra bon visage », et pour ne pas finir comme Agrippine tuée par son fils Néron. « Meres, entendez que la plus grande partie de la malice des hommes vous est a imputer, car vous ryez de leurs meffaictz par voz folies » (242) écrit-il. Celle qui a bien éduqué ses enfants sera sauvée, « s'elle persiste en foy, charité, sanctification & pudicité : car par ce elle instruict ses enfans » (247). Dans le chapitre de l'*Institution de la femme chrestienne* indiquant comme « Comme se traictera avec ses enfans maryez gendres ou bruz » (II, 13), il écrit que la mère doit être un médiateur de paix et un exemple qui doit « remonstrer a son filz, bruz, gendre, ou a sa fille particulierement & a part, a froit sang & sans courroulx, les faultes d'ung chascun d'iceulx, en les redarguant pour les rendre meilleurs » (258). Quant à « la mere de famille aagee » (II, 14) qui devra se tourner vers Dieu, « sera son office proffiter aux autres par monitions salutaires & exemples de bonne vie » (263).

Les exemples les plus représentatifs des mères souhaitant avant toute chose le « bien » de leurs enfants, comme Marconville l'écrit, sont sans doute les chrétiennes qui ont encouragé la dévotion voire le martyre de leurs enfants. Ainsi la *Légende dorée* rappelle que saint Augustin se convertit à l'âge de trente ans « par les merites et les predications de sa mere » (802), que Félicité poussa ses sept fils au martyre (lég. 86), comme saincte Perpetuelle y encouragea Nazarien (lég. 97), comme le firent aussi la mère des martyrs juifs nommés les Maccabées (lég. 104) et celle de saint Symphorien (lég. 117). Vivès loue cette dernière dans son chapitre sur l'éducation des enfants, comme Sophie qui enterra joyeusement trois de ses filles mortes pour la gloire du Christ. Marconville évoque aussi, après Sophie, la mère de saint Symphorien dans son chapitre de la *Bonté des femmes* sur la constance, car elle l'incita à recevoir le martyre « par vertueuses admonitions et sages remonstrances » (126) et il note « la constance plusque virile des sept Machabées par l'instigation et sages advertissements de leur tres-vertueuse mere » (125). Il ajoute que Blanche de Castille, également citée comme exemple de bonne mère par Vivès, disait souvent qu'elle « aimeroit trop mieux veoir mourir son fils unique et tant aimé, que de le veoir offenser Dieu à son escient et transgresser ses commandements » (126). Les bonnes mères doivent donc avant tout être de bonnes chrétiennes et montrer l'exemple.

4d. Les capacités intellectuelles des femmes

Quelques textes du corpus reflètent la question débattue de l'instruction et des capacités intellectuelles des femmes. Dans sa *Mauvaistié des femmes*, Marconville en appelle à l'autorité du « commentateur de l'Androgyne de Platon » (134) a propos du « sexe tant fragil, variable, inconstant, imparfaict et muable » qu'est la femme, créature à l'appétit sensuel si brutal que Platon ne savait pas si elle devait être rangée parmi les animaux raisonnables ou les « bestes brutes » (135)[973]. Drusac déconseille d'épouser une femme docte dans ses *Controverses*, car dit-il, lorsqu'« elle sçait lire et escripre/ Lors Macquereau, ne luy convient avoir/ Ce qu'il luy plaist, par lettre faict sçavoir » (107/O3 v°). C'est là l'argument traditionnel qui prouve qu'il vaut mieux laisser les femmes dans l'ignorance pour qu'elles ne pensent pas à mal. Dans le premier chapitre de l'*Institution de la femme chrestienne*, lorsqu'il déconseille d'élever les garçons et les filles ensemble, Vivès note que ceux qui pensent qu'il faut apprendre le bien et le mal

[973] Ces propos de Rondibilis dans le *Tiers Livre* de Rabelais figurent aussi dans la lettre-préface « à honneste et vertuese dame, Coelie de Romirville » de *La Louenge des femmes* qui les attribue à un commentateur de Platon et pas au philosophe en personne (Lyon, Jean de Tournes, 1551, reprint Michael Screech, Yorkshire, S.R. Publishers Ltd., 1967, p. 3).

aux très jeunes filles pour qu'elle puissent éviter de pécher « ont fantasie », car « mieulx vault ignorer le mal que le sçavoir », comme le prouvent Adam et Eve (25). À propos de la première instruction (I, 3), il écrit qu'« Il est bon de lyre […] mais attediee [*fatiguée*] de lecture n'est decent la veoir oyseuse tout le demourant du jour ». Enfin la question « De la doctrine des pucelles » occupe le cinquième chapitre où les soupçons concernant le savoir des femmes se font entendre.

> Aucunes filles sont peu ydoines aux lettres, comme aussi sont aucuns masles ; les autres y sont propres, & entre icelles les unes sont a inciter, & autres viennent a contraindre. Je voy plusieurs femmes suspectes aux hommes de leur doctrine. Assez peu je appreuve le grant sçavoir de femme ague [*malicieuse*] & frauduleuse : mais aux bien vivantes est garde & custode de pudicité, exemplaire de vertu, & doulx esguillon pour le suyvre. (33)

Vivès affirme pourtant que les femmes et filles qui ignorent la vertu de pudicité par faute de lecture ou de fréquentations vertueuses n'ont pas conscience de pécher. Il écrit que selon Plutarque, « jamais femme qui se delecte a l'estude ne se ingerera d'avoir plaisir en dances & saltations » (38), et qu'« Hommes & femme vont comme l'on les impulse : pour ce par lettres & bons exemples l'on apprent a penser aux remonstrances de vertus & honneur & abhomination de vices » (34). Il le prouve avec les exemples du passé parmi lesquels dit-il, « vous trouverez peu de femme docte qui ayent esté impudicques » (35), et ajoute que la rareté des femmes cultivées – une pour deux cent femmes – est la « cause de la perdition de tant de filles imbecilles ausquelles l'on ne tient propos que de lasciveté » (35).

À propos des « estude de lettres » pour les femmes, il recommande les « estudes de sapience qui induysent a bonnes meurs, instituent la vie, & enseignent la raison de bien & catholicquement vivre », ajoutant que « de grant eloquence elle en a moins affaire que de probité & chasteté » (38) et que dans les assemblées de gens savants, elle doit écouter, « la veue baissee, pudibunde ou craintive » (38). Il incite à la lecture de « la saincte escripture exemples ou sentences de philosophes, ou bien hystoires louables pour se rendre meilleure & servir a elle & a la doctrine de ses enfans ou compaignes » (38). Plus haut il indiquait à propos de la maîtresse de maison qu'elle « aura plusieurs devises avec hommes & femmes : mais de quoy peult elle parler utilement, s'elle n'a sçavoir ? » (28). Comme Eve fut séduite, il n'appartient à la femme d'enseigner ni de « presumer de soy aucune chose sçavoir que par faulse opinion ou par erreur ne persuade & tranffunde aux autres son ignorance » (39), et la « mere de famille aagee » (II, 14) devra se tourner vers Dieu « sans vouloir speculer la theologie plus avant qu'il appartient a femme ignorante » (262).

Dans son cinquième chapitre sur « Quelles escriptures elle doit lire », Vivès écrit que la femme pudique ne doit pas lire « livres d'amours, ne de batailles, & moins de les

reciter & racompter » (40). Les « gouverneurs du bien commun » sont appelés à « prohiber par mulctes de peines chansons fetides & libidineuses » et à « pugnir ceulx qui les composent ».

> Aussi chascun en particulier ne doit soufrir en son hostel non seulement livres inutiles, mais aussi pleins de lasciveté & pestiferes, attirans a vice, comme Lancelot du Lac, le Romant de la Rose, Tristan, Fierabras, Merlin, Florimond, Paris & Vienne, Pierre de Provence & Maguelonne, Melusine, les Facecies de Poges infestissimes & plusieurs autres translatez par gens oyseux, pleins de immundicitez (41).

Vivès rappelle qu'Ovide fut exilé à cause de son « livre de l'Art d'Amours » et se repentit ensuite dans « le Remede d'Amours, auquel tres bien il deffend lire a gens chastes telles folles, vaines & supersticieuses escriptures des poetes » (42). Vivès écrit que « Filles & femmes doivent eviter telz livres dampnables, comme le serpent ou scorpion » (43), mais lire « les vies des Sainctz & Sainctes, Boece de Consolation, la Vie des Peres, la Fleur des commandemens, & autres escriptures salutaires » (43) en plus de Sénèque, Cicéron, saint Jérôme et les lettres sacrées. La femme « se contentera de son petit sçavoir sans soy fonder en parfonde theologie » (43), ne cherchera pas à devenir savante mais seulement à discerner le bien et le mal. Elle lira les dimanches et fêtes, plutôt que danser, et parfois d'autres jours, mais « apres qu'elle aura mis ordre a sa maison & a son faict domesticque » (44). Et il précise plus loin que « la femme apprendra par livres, sermons & autres enseignemens, les vertus de son sexe & de sa vocation » (80).

L'auteur de la règle de vie incluse dans le *Livret* de Luxembourg écrit : « Tu estudieras aucunes bonnes escriptures salutaire a ton ame » (Bii). Contrairement au ton employé par Vivès qui use d'injonctions, d'invectives et de remontrances sévères, la deuxième lettre de direction du *Livret* de Luxembourg s'adresse à une femme intelligente et sensée, capable de faire appel à sa raison et de discerner le bien et le mal. « Premierement vous avez grant sens naturelz qui est le noble jardin des vertus » lui écrit son confesseur (Bvi v°), qui lui répète plus loin « vous povez scavoir et congnoistre » (Bvi v°), « toutes ces choses scavez & povez par vous mesmes considerer » (Ci). Il fait appel à sa raison tout au long de la lettre : « Vous aves raison en vous qui vous dit quelle chose vous devez faire ou laisser » (Ci), « Se vous scaves tant faire que vous soyes maistresse de vous mesmes riens ne vous grevera » (Cii v°). À la fin de la lettre, il rappelle « vostre grant sens naturel & vostre sapience acquis » (Cv), et lui dit : « Vous avez sens & entendement de prudence naturelle bien ordonnee […] Employes vostre entendement a dieu servir » (Cv v°).

Dans le *Livre de police humaine*, Patrizi écrit qu'« Au temps passé, les femmes & filles des grandz personnages ne sçavoyent seulement l'art de filer, tixtre, brouder, &

autres choses semblables : aussi estoyent imitatrices des vertuz & sciences des hommes » (GR, 144). Pourtant, lorsqu'il indique dans son premier volume qu'« il sera tresbon instruire les jeunes enfans à escripture » (IP, 24), il ne parle pas des filles puisque le terme « enfant » renvoie aux garçons, et on ne lit rien non plus de la possibilité de leur transmettre ce savoir dans l'*Institution de la femme chrestienne*.

Dans l'*Horloge des princes*, la position de Guevara semble plus égalitaire lorsqu'il conseille aux princesses et grandes dames d'enseigner tout ce qu'elles pourront « à leurs enfans, ou filles, & ne se doyvent decevoir, disans que pour estre femmes, les filles sont inhabiles pour apprendre science ». Il leur défend d'user comme prétexte des préjugés en la matière : « Car c'est une regle generale, que tous enfans sont de cler entendement, & toutes les filles sont de rude esprit », mais lui affirme : « Si eux & elles apprinssent ensemble à l'egal, je croy qu'il y auroit autant de femmes sages, comme d'hommes fols » (200). Il intitule un chapitre « Comment les femmes peuvent estre autant sages que les hommes, & que si elles ne le sont, ce n'est par faute de bon naturel, mais est par abondance de paresse » (XXVIII). Et lorsqu'il conclut sur le sujet après avoir donné des exemples de femmes doctes, il écrit qu'elles étaient des femmes, fragiles, mariées… comme celles à qui il s'adresse et à qui il répète « qu'elles ne se doyvent excuser, disant que pour apprendre, les femmes sont inhabiles » (206). Il balaie ainsi les préjugés sur le sujet, défendant aux femmes de s'en servir pour ne pas étudier.

4e. L'interdiction d'administrer l'État et l'Église

Si les propos sur l'éducation intellectuelle des femmes drainent les croyances en leur fragilité qui les exclue du monde savant, plusieurs auteurs rappellent également qu'il est interdit aux femmes de diriger les affaires publiques et sacrées. Saint Paul dans son épître à Thimotée interdisait aux femmes de parler dans l'église et d'enseigner publiquement rappelle Vivès (38). Et Marconville écrit qu'« il n'appartient à aucune femme (tant bonne et saincte qu'elle puisse estre) d'avoir l'administration des choses sacrées, ainsi luy est enjoinct et commandé de se taire en l'Eglise » (174). C'est là le premier argument de Drusac pour prouver l'infériorité des femmes dans les *Controverses des sexes*. Dieu n'a pas créé de femmes parmi les créatures divines, et « tout ainsi, qu'il n'a voulu angelesses/ Semblablement, il n'a voulu prebstresses » affirme-t-il. Les femmes ne doivent donc pas toucher aux choses divines : « En nul divin service/ Dieu ne veult poinct, que aye la femme office/ Il leur deffend, quant à la deité/ De n'y toucher, en toute qualité » (13/B5 v°). Elles ne peuvent ni prendre les « sacrez ordres », ni « consacrer/ Benistre esglise ». Il leur est « expressement » défendu

de donner « aulcun sainct sacrement » comme de « creature baptiser », et Dieu « n'a voulu, encores davantaige/ Que donner puissent, serment de mariaige ». Il conclut que « Pour diacresses, ne peuvent estre mises/ Le droict ne veult, qu'elles y soyent admises » (14/B6).

Si dans la légende de l'annonciation de Notre Dame, Voragine écrit que « le sexe de la femme n'est pas fourclos de la congnoissance du mistere de l'Incarnation et de la Resurrection », comme le prouvent « l'Incarnacion a la Vierge Marie et la Resurrection a la Magdaleine » (367), que Marconville s'appuie sur ces figures pour prouver les privilèges accordés aux femmes, *a contrario* Drusac montre la volonté de Dieu d'exclure les femmes de l'Église en renversant l'argument selon lequel Dieu les a favorisées car elles étaient présentes à la résurrection du Christ. Il explique d'abord que là était le meilleur moyen pour répandre la nouvelle, vu leur propension aux bavardages, et ensuite que le Christ a déclaré *Noli me tangere* à Marie Madeleine pour indiquer qu'aucune femme n'était digne qu'il ne la touche[974]. Ainsi Drusac nie la place privilégiée de cette compagne du Christ, et déclare dans la conclusion de son premier livre qu'« appostresses, aussi n'avoit il poinct » (f. 26/D2). Un autre argument est l'interdiction faite aux femmes de pénétrer dans certains lieux de culte, signe de l'imbécillité de leur nature pour Drusac. Dans l'Ancien testament, après la naissance d'un garçon, elles n'avaient pas le droit d'entrer au temple pendant 40 jours, davantage si elles avaient donné naissance à une fille.

> Car l'on doibt croyre, que jadiz dans le temple
> Femme n'entroyt, quant avoit enfanté
> Pour si gros don, qu'elle eusse presenté
> De quarante jours, la chose est approuvée
> Que là dedans, n'osoit estre trouvée
> Ce terme dict, entendez d'enfant masle
> Car des femelles, y avoit plus de intervalle (24/C8 v°).

Dans la *Légende dorée*, Voragine note cette différence à propos de la purification de la Vierge. La loi du Lévitique disait que la femme « qui recevoit semence et avoit hoir masle ne estoit pas necte et qu'elle se tinst par sept jours sans la compaignie d'omme » (291) et ne pouvait retourner au temple qu'après trente-trois jours. « Et se elle avoit fille, les jours estoient doublez, et quant a la compaignie d'omme et quant a entrer au temple » (292). La purification de la mère prend deux fois plus de temps si elle a accouché d'une fille, de même que le fœtus féminin se forme deux fois plus lentement que le masculin : « Es quarante jours le corps du masle est formé et parfait et l'ame si est mise dedens, tout ainsi le corps de la femme est parfait en

[974] On trouve le passage sur Marie Madeleine aux feuillets 14/B6 v° et 15/B7.

quatre vings jours et l'ame est mise dedens » (292). Voragine donne trois raisons à ce différentiel :

> La premiere est pource que *Nostre Seigneur* devoit prendre char en la forme de homme, si que pource qu'il *honorast ce sexe d'omme et luy fist greigneur grace*, il voulut que le masle fust plustost formé et que la mere fust plustost purifiee. La seconde pource que *femme pecha plus que homme*, si que tout ainsi comme *la maleurté de la femme fut plus doublee au monde que de l'omme*, aussi deust elle estre doublee par dedens au ventre. La tierce, si que par ce il fust donné a entendre que *la femme travailla aulcunement plus Dieu que homme, pource que elle mesfist plus* (292-293) [je souligne].

Drusac et Marconville reprennent ces arguments. Marconville justifie aussi l'infériorité des femmes dans son premier chapitre sur leur « mauvaistié ». Il expose le mythe égyptien selon lequel la première femme a été créée par les crues du Nil avec d'autres bêtes étranges[975], la version grecque du *Timée* de Platon selon laquelle la femme est la réincarnation d'un homme lâche et vicieux, et celle de la *Théogonie* d'Hésiode où la femme est façonnée pour punir l'homme. Il justifie ainsi par leur méchanceté et faiblesse originelle leur interdiction d'hériter, en particulier du trône : « Voilà pourquoy les Romains ordonnerent en leurs loix que les femmes ne succedassent point » (136). La « loy Voconie » est ensuite alléguée, qui « ensuyvant Pharamond, ordonna que jamais femme ne succederoit au Royaume ny à la couronne de France » car il s'agit d'une dignité dont elles sont incapables comme de la prêtrise. Il explique que « ceste loy appellée Salique, ou mieux et plus proprement Gallique […] a esté gardée par Pharamond, mais aussi par Clovis, Charlemaigne, et tous les autres Roys qui leur ont succedé » (137).

Dans les *Controverses*, Drusac introduit l'interdiction faite aux femmes de régner par un enchaînement d'autorités qui va des proverbes bibliques à Robert Gaguin en passant Charles VIII[976]. D'abord, « Salomon dit, en ses proverbes saiges […] Les femmes saiges, meritent estre aymées/Mais au vray dire, elles sont cler semées/Dont pour conclure, à petit de parolles/Communnement toutes femmes, sont folles » (19/C3). C'est ce que confirme le propos généralement attribué à Louis XI sur sa fille Anne de France, mis ici dans la bouche de Charles VIII.

> Charles dernier, si bien j'ay soubvenance
> Dist à celluy, qui parloit de sa seur
> C'est madame Anne, de Borbon que pour seur
> N'avoit en France, une dame si saige
> Mais le reprint, le Roy sur ce passaige
> Disant tu es fol, dire telle parolle
> Pour bien parler, debvois dire moins folle
> Luy declarant, que touchant à ce poinct
> En cestuy monde, femme saige n'a poinct. (19/C3)

[975] C'est là une interprétation du mythe d'Isis (la terre) et Osiris (le Nil).
[976] Il développe la question sur 86 vers dans son quatrième « caquet » des femmes (18/C2 v°-19/C3 v°).

Rien n'est dit de la régence d'Anne de France, bien au contraire, Drusac enchaîne avec les conséquences d'une telle absence de sagesse, en affirmant « Et de là vient, qu'en France la couronne/ Pour heretaige, à femme ne se donne/ Guaguin le dit, comme à toutz est notoire/ Et du contraire, ne fust onques memoire » (19/C3). Drusac renvoie plusieurs fois à l'autorité de Gaguin pour affirmer que « femme ne peult en France/ Pour tant qu'il soit, des princes grand souffrance/ En la couronne, succeder justement/ Guaguin le dict, et le tient fermement » (75/K3 v°), mais il démontre surtout l'absence de libre arbitre des femmes en convoquant les articles de droit canonique et romain qui fondent leur subordination et définissent leur condition inférieure. Il convoque aussi saint Augustin, puis « le Philosophe » en renvoyant à la *Politique* d'Aristote en marge : « Conseil de femme, jamais n'est profitable/ Le Philosophe, dit qu'il est invallable/ Regne ou cité, ne ville en ce bas estre/ Bien par la femme, regiz ne peulvent estre » (19/C3 v°). Il mentionne aussi le juriste Luca da Penna ou encore Érasme à qui il fait dire « Que pour le sexe, qu'ont de fragilité/ Femmes ne doybvent, empire gouverner/ Car ne convient, à femme dominer » (19/C3 v°). Mathéolus véhicule les mêmes idées en écrivant par exemple : « Las ! Au royaume trop a blasme/ Qui euvre par conseil de femmes ;/ Trop a de maulx en leur embusche ;/ Le roy chiet, le peuple trebuche,/ Tous y va a perdition,/ A mal et a destruction » (II, v. 1375-80).

Marconville remonte aussi à l'Antiquité dans la *Mauvaistié des femmes*. Lorsque Neptune et Minerve « entrerent en controverse et debat pour l'imposition du nom d'Athenes, explique-t-il, l'on fist trois loix et ordonnances contre les femmes », dont une disait « que jamais femme n'administreroit la republique » (201). Dans le chapitre sur les maux dont sont responsables les femmes (XIV), quand il résume en marge que « les femmes ont esté deboutées du maniement de l'Eglise et de la civile police », il l'explique également par leur manque de sagesse.

> Attendu donques le default de bon advis et la grande eclipse de sagesse en tout le sexe foeminin, ce n'est sans bien grande raison que les Chrestiens les ont deboutées du maniement de l'Eglise, les Philosophes peripatetiques les ont eslongnées de la Philosofie, les Jurisconsultes leur ont defendu la civile police, […] car à la verité elles ne sont assez convenables et suffisantes pour manier et conduire choses tant grandes et difficiles comme sont mœurs, religion, republique et famille. (144)

Les femmes « semblent plus avoir esté produictes sur la terre pour entretenir volupté et oisiveté que pour traicter negoces et affaires d'importance » poursuit Marconville, justifiant l'interdiction par la volupté des femmes. Dans la « Conclusion de la malice des femmes », il affirme à nouveau que les vices des femmes les éloignent de la possibilité d'administrer les choses d'importance.

> C'est la cause pourquoy on les a forcloses de l'entremise des choses ecclesiastiques, et deboutées de l'administration politique, non pas toutesfois que la femme ait faulte de jugement, raison, ou de bon advis, mais pource qu'il ne luy appartient de se mesler des affaires de la republique pour sa trop grande legereté, inconstance, et mutabilité (201)

Dans le livre III des *Controverses*, lorsque Drusac note l'incapacité des femmes à garder un secret, il indique qu'il a fallu « regecter les femmes de la succession des fiefz, comme peu fermes à retenir une chose qu'est besoing celler, ce qu'est des principalles choses requises à ung vassal » (167/X7). Lorsqu'il écrit à la fin du livre II que « Femme ne peult, obtenir nul office/ Tant soit sçavante, ou bien experte en lettre » (77/K2), c'est aussi sur l'inconstance des femmes qu'il appuie sa justification, comme l'indique dans la table des matières le paragraphe qui résume le propos :

> Que les femmes ne peuvent estre jugesses, arbitraresses, tesmoigs, en testamentz car sont variables et muables, ne peuvent tesmoigner en choses feudataires, ny en choses criminelles, excepté ez cas que les infames sont creuz, et ne peuvent postuler, accuser, ny adopter, que ne pevent estre procuresses, ny faire monnoye, ny succeder en feude, ny à la coronne, et generallement en toutz offices tant civilz que publicz ne doibvent estre admises. » (¶¶ 5 v°)

Cette liste insistante cantonne résolument les femmes au domaine privé.

*

Les injonctions faites aux femmes dans l'ensemble du corpus insistent donc sur l'exigence de leur chasteté et de leur humilité. Les femmes sont incitées au silence et à la discrétion, sinon à l'invisibilité dans la plupart des textes, exception faite du *Courtisan* de Castiglione, sur lequel nous reviendrons. Elles doivent obéir et complaire en toutes choses à leur mari, et gérer l'éducation des filles et des fils jusqu'à leurs sept ans. Elles sont chargées des tâches domestiques, qu'elles doivent assumer entièrement tout en ayant une pratique religieuse quotidienne. C'est dans ces domaines qu'elles sont incitées à se montrer exemplaires, et les rares textes qui traitent de leur instruction intellectuelle montrent que cette question suscitait de vastes débats. Aussi les femmes sont-elles invitées à rester dans leur pré-carré, sans empiéter sur les domaines réservés aux hommes, le monde intellectuel, et surtout l'administration des choses publiques et sacrées. Ces injonctions sont pourtant contradictoires avec plusieurs exemples et déclarations qui figurent dans plusieurs textes, et qui seront étudiés ultérieurement. Le chapitre suivant se propose de traiter avant cela la question des rapports entre hommes et femmes tels qu'ils sont envisagés dans les textes du corpus.

C- MARIAGE, AMOUR, SEXUALITÉ : LA RENCONTRE DES SEXES SUR LES TERRAINS MINÉS DU GENRE

Pour synthétiser les propos des textes du corpus sur ce que doivent être les relations conjugales, amoureuses et sexuelles entre hommes et femmes, ce chapitre se propose d'étudier d'abord ce que les textes disent de la dignité et des objectifs du mariage. Un deuxième développement s'attachera à montrer le dilemme face à la décision de se marier, dont plusieurs textes font état, ainsi que la complexité du choix des femmes et des hommes avec qui se lier. La question de la sexualité des marié.es sera ensuite envisagée. Les deux derniers développements s'interesseront aux relations sexuelles et amoureuses proscrites, aux séductions qui y mènent et à leurs conséquences.

1. LA DIGNITÉ DU MARIAGE

1a. La « dignité » des marié·es

La tradition chrétienne qui, depuis Paul, place la virginité au sommet des états de vie souhaitables demeure bien présente dans un certain nombre de textes du corpus, surtout ceux qui sont anciens et produits par des religieux. Sans surprise, c'est le message que diffuse la *Légende dorée*. « Virginité est seur des angelz, possession de tous biens, victoire de luxure, seigneurie de foy, desconfiture des dyables et seurté des joyes pardurables » (136), peut-on lire dans la vie de saint Thomas. Voragine ne se contente pas de répéter à diverses reprises que les vierges sont « mises au davant des mariés » (1033), il entre dans les détails concrets : « Mariage emple le ventre, virginité emple la pensee ». D'ailleurs, selon Augustin, « Continence n'est pas sterile, mais fecunde, car elle remplist le ciel des enfans. Et celle du mari et de la dame remplist la terre » (1033). Et selon saint Jérôme, « Telle diference est entre noces et virginité comme entre non pecher et bien faire et comme entre bon et meilleur[977] » (1034). Le *Doctrinal de sapience* s'inscrit dans cette tradition. Le chapitre « De continence » indique que, même si Dieu a fait le mariage, cet état « est plus plaisant à Dieu, & est plus honorable & profitable » (196) et le chapitre « De l'estat de virginité » qu'il n'est pas de plus haute dignité, car « c'est vie d'Anges celestiels, & lit on de plusieurs saincts & sainctes, qui ont refusé grandes dignitez, & ont enduré durs tourmens & martyres pour virginité garder » (197). De même, Jacques Legrand commence le chapitre XX du

[977] Augustin, *Lettres, 150*, t. XLIV, p. 381 et *Confessions*, VIII, 11 ; Jérôme, *Contre Jovinien*, 1, 16, col. 235 C ; Hildebert de Lavardin, *Lettres, XXI* (à la recluse Athalisa), PL 171, col. 195 ; Jérôme, *Lettres*, 22, 20, t. LIV, p. 170 et *Lettres*, 49, t. LIV, p. 361.

Livre de bonnes mœurs intitulé « Comment se doit maintenir virginité et pucelage » en affirmant aussi que « Virginité est en soi tres honorable et fait homme et femme ressembler aux anges » (372).

La « dignité » du mariage est pourtant défendue dans la plupart des textes du corpus, en lien avec les évolutions à l'œuvre dans la société occidentale. L'auteur de la troisième lettre de direction du *Livret* de Luxembourg écrit que « La vie active donnera asses a faire a gens qui aiment leur mesnage, qu'elle est « tresconvenable aux gens maries pour la obligacion de mariage (Diii) et que « qui [y] bien fait son devoir il dessert le loyer de vie contemplative » (Diii v°).

Dans l'*Horloge des princes*, Guevara loue les couples vertueux qui peuvent non seulement être appelés « bons mariez, mais personnes sainctes : pource que parlant à la verité les charges de mariage sont telles, qu'elles ne peuvent estre faictes ny accomplies sans grand merite » (126 v°). Il vante l'excellence du mariage, aussi bien pour « le populaire » qui se marie « de son seul vouloir », que pour « les princes & grands seigneurs » qui « se doyvent marier par necessité » (125). Tandis que l'« Antiquité du mariage » est affichée en marge, il glose sur le plus ancien des sacrements selon les divines écritures, mais aussi d'après « les anciens historiographes, tant Grecs comme Latins » (125). L'autorité du mariage est confirmée par le fait que la mère du fils de Dieu était mariée, et par le miracle aux noces de Cana. Aussi Guevara critique-t-il les « vagabongs » qui ne sont pas mariés vers quarante ou cinquante ans, et qui se laissent conduire où la sensualité les mène. Il affirme également que les hommes chargés du gouvernement ou des armées devaient être mariés. Il mentionne à cet effet les lois de Phoronée aux Égyptiens, de Solon aux Athéniens, de Lycurgue aux Lacédémoniens…, toutes confirmées par Pline et Plutarque « au livre qu'il feit des louanges du mariage ». Pour lui, « cinq biens ensuyvent à l'homme sage de prendre le lien de mariage » (125 v°) : il permet d'engendrer, d'éviter le péché de chair, d'offrir une compagnie de vie, d'avoir une position d'autorité en société, et de pacifier celle-ci.

Dans son traité sur le mariage, Boaistuau explique que « Jesus Christ a tant voulu [l']honnorer », qu'étant invité à des noces, « il l'enrichit et ennoblit du premier miracle qu'il fit jamais en terre » (105 v°).

> Quelle chose est plus saincte que le mariage, lequel le souverain autheur de toutes choses, a ordonné, sanctifié & consacré ? Qui est plus juste & raisonnable, que de rendre à la posterité ce que nous avons receu de noz majeurs ? Ce n'est pas un Solon, un Lycurgus excellens legislateurs : mais c'est l'unique monarque du ciel & de la terre par la bouche duquel il a esté sanctifié (105 v°).

Boaistuau demande par ailleurs : « Voulez vous sçavoir en quel honneur & reverence l'antiquité a eu le mariage ? » (106 v°). C'est pour lui l'occasion de leur

présenter sa démonstration sur les « Privilege des mariez » comme il l'indique en marge. Il y explique que les Hébreux exemptaient les hommes d'aller à la guerre pendant toute la première année de leur mariage, et que les lois des Romains « avoient en tel horreur les contempteurs de mariage, qu'elles privoient d'honneurs publics & magistrats ceux qui ne se vouloient marier » (106 v°). À Athènes, poursuit-il, selon les lois de Lycurge « ceux qui desdaignoient les femmes pour espouses, estoient l'esté chassez des jeux & spectacles publics : & pour exemple de perpetuelle infamie les contraignoient l'hyver de circuyr tous nuds le marché » (106 v°).

Puisque le mariage est « si noble, si excellent & sainct » écrit Boaistuau, « loüons le, estimons le, & l'honorons comme don celeste & special de Dieu, lequel il a transmis de son trosne ça bas pour le soulagement de nostre vie » (111 v°). Sa dernière phrase synthétise les différents arguments qu'il a mis en avant pour convaincre ses congénères de se marier.

> Puis donc que le Seigneur Dieu veult les loix, le commandent, l'honnesteté nous y convie, la raison nous exhorte, Nature nous induit, necessité nous contraint, les os mesmes & cendres de noz ancestres & parens qui reposent aux sepulchres le requerent, recevons, honorons & maintenons le mariage avec telle innocence, pureté & sincerité de cueur, qu'il ne nous soit un jour en condemnation devant Dieu juge de noz œuvres. (112)

On retrouve bien entendu, parmi les partisans du mariage, les auteurs antiques. Dans le prélude de ses *Préceptes de mariage*, Plutarque place l'union conjugale sous le triple signe des dieux, de l'harmonie et de la philosophie. Valère Maxime explique pour sa part dans les *Faits et dits mémorables* que des censeurs obligeaient les vieux célibataires à verser une amende au trésor public, au nom de la loi de nature qui impose l'obligation d'élever une postérité et de se donner les titres d'époux et de père (II, 9, ex. 1). Il donne aussi l'exemple d'un homme puni après avoir répudié sa femme pour stérilité car le désir d'enfants n'était pas considéré comme devant passer devant la foi conjugale[978] (II, 1, ex. 4) et d'un autre, exclu du sénat pour avoir répudié sa femme encore vierge, et ainsi violé outrageusement les liens sacrés du mariage (II, 9, ex. 2).

Ajoutons que même les auteurs persuadés de la supériorité de la virginité prennent parti pour le mariage vertueux – en suivant là encore l'échelle des valeurs de saint Paul. Dans la *Légende dorée*, Voragine donne plusieurs exemples de couples attestant la sainteté du mariage, qu'ils aient été martyrs ou qu'ils se soient investis dans des œuvres de bienfaisance : saint Eustache et Théopista (lég. 156), Adrien et Nathalie (lég. 127), saint Julien l'Hospitalier et son épouse (lég. 30), saint Vital et Valérie (lég. 59), etc. Il fait dire à saint Silvestre, au cours d'une joute verbale avec des Juifs : « Nous

[978] Il explique qu'il s'agit là du premier exemple de divorce à Rome.

ne disons pas que Jhesucrist fut nez de Vierge pour condemner mariage […] Ne pour ceste assercion sont obfusqués de riens les mariages, ains en sont aornés, pource que la Vierge qui enffanta Jhesucrist fut nee de mariage » (189). De même, le *Doctrinal de sapience* comprend un chapitre intitulé « Du sacrement de mariage » (chap. 69), où l'on peut lire que « Mariage signifie l'amour de Jesus Christ & de saincte Eglise, & l'a Dieu tant honoré qu'il voulut naistre souz l'ombre de mariage [*de parents mariés*], & fut aux nopces d'Architriclin, esquelles il mua l'eau en vin » (188). De même encore, on lit dans le *Livre de bonnes mœurs* de Jacques Legrand que « selon les docteurs trois biens doivent estre en mariage, c'est assavoir foi et loiauté, lignée et sacrement » (369).

Il arrive même à Mathieu le Bigame de reconnaître dans ses *Lamentations* que le mariage a été voulu par Dieu. C'est ainsi qu'il s'adresse à lui en disant : « Par tes drois, par ton tesmoingnage,/ Tu mes [*mets*] trois biens en mariage./ Tu y mes foy par serement./ Le second bien est sacrement,/ Et le tiers est engendreüre » (III, v. 977-81).

1b. L'exigence de procréation

Le but premier du mariage est en effet l'« engendreüre ». « L'Escripture sans varier/ Dit, que cause de marier/ Est pour avoir posterité » (II, v. 3235-7) soulignait le même Mathéolus, après avoir écrit qu'il fallait « Joindre masle avecques femelle,/ Pour faire lignye nouvelle,/ Pour chasteaulx et cités remplir,/ Pour le plaisir Dieu accomplir » (III, v. 2799-802). L'auteur de la troisième lettre de direction du *Livret* de Luxembourg écrit « que mariage fut premierement ordonne pour lignie avoir [et qu']on doit desirer avoir lignie & enfans pour dieu louer servir & honnourer & pour remplir paradis non pas enfer » (Diii v°). Celui du *Doctrinal de sapience* fustige ceux qui se marient « non pas pour l'amour de Dieu en esperance d'avoir lignee » mais par plaisir (éd. de 1597, p. 193[979]). Patrizi affirme qu'« il est bien plus juste & raisonnable de se marier pour avoir des enfans, que pour faire son plaisir » (63) ; dès les premières pages du *Livre de police humaine*, il écrit que « la premiere companie de l'homme, c'est du masle & de la femelle, qui se fait pour avoir generation » (IP, 5).

Pour Guevara, le mariage permet d'abord la survie du père à travers ses enfants, la perpétuation de son nom et de son sang. Dans *L'Horloge des princes*, et plus particulièrement dans le chapitre premier du livre II consacré à l'excellence du mariage, il compare les humains aux animaux : « Combien qu'es bestes brutes la raison defaille, toutefois elles ont un instinct naturel de s'assembler & se conserver par le moyen de la

[979] Dans l'édition de 1493 il manque plusieurs feuillets à cet endroit (G2 à G6). De même, dans l'édition de 1485, il manque les feuillets concernant les chapitres sur le mariage, le veuvage, la virginité. Nous citons donc le texte d'après l'édition de 1597.

generation… » (125). Cette comparaison affleure aussi dans le *Livre de police humaine*, où le propos sur les relations de couple est introduit par l'analogie avec les animaux, qui illustre le besoin de se reproduire :

> De toutes les compagnies, nulle se sent plus son naturel, que la compagnie du masle & de la femelle : car tout animal naturellement est soigneux de ce qu'il produit, & à esgard à se conserver par l'assemblement du masle & de la femelle. (…) Puis qu'il n'est point de compaignie qui approche plus de naturelle que celle du masle & de la femelle, à ceste raison il nous fault parler de mariage. (IP, 49 v°).

Dans son *Traité de l'excellence & dignité de mariage*, Boaistuau mentionne pour sa part le premier commandement divin adressé aux hommes et aux femmes : se multiplier, « chose qui ne se peut dignement accomplir que par le benefice de mariage » (106). Il rappelle aussi la loi qui veut que les êtres vivants se reproduisent, en alléguant Pline et son *Histoire Naturelle* : plusieurs arbres et plantes sont divisés en mâles et femelles et « si le masle n'espanche tousjours ses rameaux sur ceux de la femelle, quasi comme par mutuel ambrassement, les femelles deviendront sterilles, & ne porteront aucun fruit » (107). En face d'une marge indiquant qu'il est question de « quelque representation de mariage aux choses inanimées », il explique que les physiciens soutiennent, à propos de certaines pierres précieuses mâles et femelles, qu'elles « ne peuvent exercer leurs fruytions & operations mutuelles » les unes sans les autres (107 v°). Il évoque aussi l'union de la terre et du ciel : « Ne voyons nous le ciel en son mouvement perpetuel avoir la terre subjecte comme femme & compaigne, laquelle il feconde & rend fertile en toutes choses par sa vigueur & influence, faisans office de loyal espoux & mary » (107 v°). À leur image, un bon citoyen doit s'efforcer de penser à l'avenir et de « rendre à la posterité ce qu'il a receu de ses majeurs » (108). Boaistuau termine son propos sur le danger de l'extinction de l'espèce humaine : les « Republiques florissantes, & triumphantes citez » qui sans le mariage « demeureroient desolées, & seulement peuplées, d'arbres, troncs, rochers, & bestes brutes », grâce à lui, « sont vivifiées, conservées & maintenuës en leurs essences & eternité » (112). Il insistait plus haut sur le bonheur qu'apportent les enfants :

> Ils soulagent l'incomodité de nostre aage, ferment noz yeux, nous rendent à la terre, dont nous sommes issuz, sont noz oz, nostre chair, nostre sang, les voyans, nous nous voyons nous mesmes, & quasi renaissons : de sorte que la vieillesse, fardeau insupportable, ne nous est point moleste, voyant ces mirouers & simulachres de nous mesmes, qui eternizent la memoire de nous, & quasi immortalizent : & qui plus est, en procréent & engendrent d'autres apres nous (109).

1c. Le remède à la luxure

« Plutôt se marier que brûler », conseillait saint Paul aux chrétiens incapables de vivre dans la continence. Plusieurs auteurs reprennent cette leçon. Mathéolus le premier

écrit dans les *Lamentations* qu'« il convient mesure/ Encontre l'ardeur de luxure./ Pour ce saint Pol, discret et sage,/ Loe en ses dis le mariage » (v. 3241-44). Il faut savoir se contenir, sinon se marier affirme aussi Guillaume Alexis dans le *Blason des faulses amours* : « Pour prevenir/Mal advenir,/ Marier se peut justement./Autrement femme maintenir/ De droit ne se peut soustenir./ L'Escripture Dieu le deffent (v. 199-204). L'auteur du *Doctrinal de sapience* cite également l'apôtre à diverses reprises : dans le chapitre sur la continence, il indique que le saint conseillait aux jeunes de se marier plutôt que de pécher ; dans le chapitre sur le veuvage, il explique que « Sainct Paul louë moult l'estat de vesveté », mais invite les veuves à se remarier si elles ne peuvent tenir cet état; dans le chapitre sur les commandements de Dieu, après avoir insisté sur le fait que la sexualité a pour seul but la procréation et que la fornication hors mariage est un homicide pour le droit canon, il rappelle l'injonction du saint : « Ceulx qui ne veulent abstenir de peche quilz se marient, car mieulx vault estre marie que estre ars & brusle » (cii v°).

Legrand y va lui aussi de ses citations dans le *Livre de bonnes mœurs* : « Mieulx vaulx soi marier que par pechié luxurier », aurait dit saint Ambroise. Il rappelle précisément la parole de saint Paul « Qui non poteste continere nubat […] c'est a dire, qui ne puet chastement vivre se puet marier » (375). Et saint Jérôme aussi est allégué : « Non obstant toutes les choses dessus dittes, conclut que mieulx vault par mariage pechié fouir que pechier en veuvage » (376).

Pour Guevara aussi, le mariage permet d'éviter la luxure. Après la procréation, explique-t-il dans l'*Horloge des princes*, c'est le second grand bien qu'il apporte :

> Or puis que le lignage humain par necessité se doit augmenter, & que nous voyons les hommes se laisser vaincre à la chair, mieux vaut qu'ils se marient, ayans femme & maison, que d'aller gaster les biens, & perdre la conscience avecques une concubine. (126)

C'est bien encore la même idée que défend Boaistuau, sans exhiber sa source, dans son traité sur le mariage. Après avoir expliqué « combien l'incontinence est dommageable aux Princes, & comme elle est cause de la ruyne de plusieurs Royaumes & principautez » (100 v°), il présente le plan de son ouvrage :

> Nous allons tantost entrer aux louanges de la dignité & excellence du mariage, qui est le propre remede que le seigneur Dieu a enseigné contre ce vice, duquel nous avons traicté cy dessus. Puis nous poursuyvrons, comme il est conseillé aux Princes & autres qui se sentent trop infirmes, de se marier, tant pour la procreation de lignée, que pour le soulagement de l'infirmité de nature. (102 v°)

1d. Le plaisir de la compagnie et le « soulagement de l'infirmité »

Les partisans du mariage se retrouvent d'accord sur cet autre grand intérêt de l'institution matrimoniale, qu'ils classent souvent en troisième position. Guevara insiste, dans l'*Horloge des princes,* sur la nécessité pour l'homme, être social, d'avoir une « louable & amiable compagnie », troisième « bien » de mariage selon lui : « Une des plus louables & saintes compagnie qui soit en ceste vie, c'est la compagnie de l'homme et de la femme, mesmement [*surtout*] si la femme est vertueuse : car la noble & vertueuse femme retire son mary des ennuiz que lon luy faict, & luy faict service » (126 v°).

Le *Livre de police humaine* insiste également sur cet avantage, lorsque Patrizi parle de « La fin de mariage » (en marge) :

> L'homme se marie, non pas pour avoir lignee tant seulement : mais pour avoir une compaigne en la vie, qui soit avec luy personniere de bonne & mauvaise fortune. Car luy qui est conduict par raison, cherche les commoditez de la vie : & ne sçauroit bonnement faire cela, sans l'aide d'une femme. (IP, 50)

Il est plus facile de vieillir avec femmes et enfants, et de mourir lorsqu'on a une descendance. La nature a établi le mariage pour que les hommes aient « compaignie de vie, non seulement joyeuse, mais aussi utile » (IP, 50 v°). Il permet en effet d'attribuer aux hommes et aux femmes des sphères et des rôles complémentaires bien définis qui permettent à la famille et à l'État de tenir debout.

> Aristote tresbien donne la charge aux hommes de tous les affaires de dehors, & aux femme de toutes besongnes de la maison, & n'estime estre bien seant aux femmes, ne honneste se mesler des negoces de dehors, ainsi qu'il advient mal aux hommes de se dementer des choses de dedans la maison. (50 v°-51)

Dans le *Traité de l'excellence & dignité de mariage*, pour Boaistuau également, le mariage est « le souverain remede que le Seigneur Dieu a donné à l'homme pour le soulagement de son infirmité » (105).

> Mais y a [-t-] il aucun barbare, ou esloigné de l'humanité qui ne cognoisse à veüe d'œil, que nostre vie ne peut sentir aucun contentement, sans la douceur de la femme ? qui efface par son excellence les melancholies & tribulations qui assiegent ordinairement nostre cueur ? de sorte qu'il semble qu'elle nous soit envoyée du ciel, pour le soulagement de nostre infirmité. (104 v°)

Dieu offrit à l'homme, « prevoyant sa misere s'il demouroit seul […] une ayde & compagnie, qu'il tira de sa propre chair & coste » (105 v°), signe que rien ne devait être plus cher et « plus propre à l'homme que la femme » (108). Définie comme « un don & confort du ciel » (109), elle canalise en effet les ardeurs du jeune époux, qu'elle soutient ensuite dans la vieillesse. Les autres amitiés sont souvent pleines d'hypocrisie et les amis se détournent souvent lorsque la fortune fait défaut, écrit Boaistuau. Seule l'« amitié conjugale n'est point corrompuë par hypocrisie ou simulation aucune, &

jamais ne s'obscurcist ou esteinct par les furieux assaults de fortune adverse, mais elle se maintient jusques au tumbeau : encore quelques fois est immortelle » (108 v°).

1e. L'utilité sociale et politique

Les quatrième et cinquième « biens » de mariage, selon Guevara dans l'*Horloge des princes*, concernent l'utilité de cette compagnie de vie pour la société. D'abord si les gens mariés ont plus d'autorité et de gravité que les autres, c'est que le mariage contribue à la sauvegarde de l'État. Ensuite, les mariages permettent « la paix & reconciliation qui se faict entre les ennemy » (127 v°), comme ceux des Romains avec les Sabines, et de Pompée avec la fille de César qui réconcilia les deux hommes. Une condition essentielle est toutefois nécessaire pour que la paix se diffuse dans la société : qu'elle soit présente à l'intérieur de la famille. « Les maris & les femmes, ayans guerre ensemble, écrit Guevara, il est impossible qu'il y ait paix en la Republique » (167).

Le *Livre de police humaine* atteste également que les mariages « joignent & assemblent citoyens avec citoyens, par une amitié de longue duree, & reconcillent les inimitier » (IP, 49 v°). Pour Patrizi, il existe un continuum entre l'ordre conjugal et l'ordre social : « Un citoyen se doibt marier […] pour exercer l'office d'un bon bourgeois : ce qui est le propre d'un bon mariage » (IP, 52). Il fustige Caton l'ancien, qui était peut-être un sage mais qui se trompait lourdement en se réjouissant des dissensions chez lui, et en pensant « que l'union d'une famille estoit vraye conspiration envers le pere, & chef de la maison » (GR, 219 v°).

Patrizi lui aussi voit la paix des ménages à la source de la paix sociale : « En toutes choses l'homme & la femme doivent estre unanimes & concordz. Car rien n'est si doulx en la vie humaine, que quand une maison est gouvernee entre gens mariez d'un mesme sœur & semblable affection » (IP, 62). Au contraire, « Toute ire & courroux doibt estre estrangé de mariage : car ilz debilitent souvent l'amour & le separent totalement : ilz troublent un mesnage, & font l'homme & la femme tristes & melancholieux » (IP, 62).

Dans l'*Institution de la femme chrestienne,* Vivès insiste pour sa part sur la nécessaire répartition des fonctions entre mari et femmes pour que l'ordre social soit respecté : « L'office des hommes est d'apporter & gaigner : celluy des femmes garder avec cure & anxieté ou peine qu'il n'y ait faulte, comme dit Aristote » (224). Il insiste aussi sur la necéssaire entente entre les époux dans un chapitre sur « La concorde des maryez » (II, 4), où il évoque la déesse romaine Viriplaca. Selon Valère Maxime dans les *Faits et dits*, elle était l'objet d'offrandes de la part des époux discordants, lorsqu'ils

avaient décidé de s'expliquer l'un et l'autre sur leurs griefs pour y renoncer, dans une « union faite de part et d'autre de tendresse égale » (II, 1, ex. 6).

1f. L'amour en mariage

Si la communauté conjugale paisible est bénéfique à la société, plusieurs auteurs emploient le terme « amour » pour définir ce qui doit lier les époux.

Dans le *Traité de l'excellence & dignité de mariage*, Boaistuau s'appuie sur des comparaisons avec les plantes et les animaux pour prouver que l'amour entre époux est naturel. Des arbres et plantes divisés en mâles et femelles, il écrit que « par un instinct secret & mutuel amour, qui est entre eux, s'entrayment & prennent vigueur & accroissement par la preference les unes des autres » (107). De même, « le sentiment en parvient » non seulement aux tourterelles et palombes, mais aussi aux animaux les plus « furieux et superbes ». Ainsi les lions sont « doux & benings à leurs femmes », tandis que les ours et les éléphants ne se contentent pas de les aimer, mais sont aussi « subjets à une [passion] extraordinaire, que nous apellons jalousie » (108).

D'autres mettent en lien la procréation et l'amour. C'est le cas chez Jacques de Voragine, dans la légende de la nativité de la Vierge (lég. 126) où « la cause [qui] motive a concepcion naturelle se dit est amour de l'omme a la femme, et l'amour de la femme a l'omme ». Voragine explique ainsi la conception du Christ, « car l'amour du sainct Esperit ardoit singulierement au cuer d'icelle [Marie], et pource faisoit l'amour du sainct Esperit merveilles en la char d'icelle » (371). Pour Vivès dans l'*Institution de la femme chrestienne*, le mariage doit reposer sur « bon amour » et être estimé comme une « copulation d'amour, de benivolence, d'amytié & de charité, aornee de toute doulceur & suavité » (139). De même, dans son chapitre du *Livre de bonnes mœurs* intitulé « De lestat de mariage et comment on se doit en icelui gouverner » (chap. 18), Jacques Legrand commence par affirmer que ses deux objectifs fondamentaux sont la descendance et l'amour.

> Mariage est ordonéz pour lignee avoir et pour aimer l'un l'autre. Et pource l'Apostre saint Pol en son epistre aux Ephesiens ou .V^{e}. chapitre admonneste les hommes mariéz en disant : « Hommes, aiméz voz femmes, comme fait Jhesucrist l'Eglise ». (369)

Legrand insiste particulièrement sur l'amour entre les époux en donnant d'abord les exemples de Gracus prêt à mourir pour sauver sa femme, et d'un certain « Euplacius » qui se suicida lorsqu'il apprit la mort de la sienne. Si l'interdiction du suicide dans la loi chrétienne le pousse à déconseiller ce genre d'excès, il note que « toutesvoies appert il par les dittes hytoires comment les hommes doivent aimer leurs femmes. Semblablement aussi les femmes doivent aimer leurs mariz » (369). Quatre

exemple féminins viennent consolider le propos : Julia, la fille de César, qui perdit son enfant à la vue de la robe de son mari Pompée tâchée de sang ; Porcia, la fille de Caton, qui après avoir perdu son mari Brutus se suicida en avalant des charbons ardents ; Hypsicratée qui suivit Mithridate sur les champs de batailles, coiffée et habillée en homme ; et Sulpicia qui cacha son mari condamné à mort en mettant sa vie en danger. En conclusion de ces exemples d'amour conjugal, Jacques Legrand déclare que « les dittes hystoires [montrent] comment en mariage l'en doit avoir grant amour » (369).

Excepté celui de Sulpicia, Legrand puise ses exemples dans le chapitre des *Faits et dits mémorables* consacré aux « effets d'une fidélité conjugale solide et inébranlable » (IV, 6). Les exemples masculins de Valère Maxime sont ceux de Tib. Gracchus se sacrifiant pour Cornélie, C. Pautius Numida se tuant après la mort de son épouse, et C. Plautius se jettant sur son épée le jour des funérailles d'Orestilla – les époux furent mis dans un tombeau commun appelé le Tombeau des amants, dont Valère dit qu'on le voyait encore à Tarente lorsqu'il écrit. Ses exemples féminins sont ceux de Julia, Porcia et Hypsicratée mentionnés par Legrand, celui d'Artémise qui fit construire un splendide tombeau pour Mausole et les épouses des Minyens qui prirent leur place en prison. On trouve aussi dans le *Livre de police humaine* l'exemple de Tiberius Gracchus et des femmes qui sauvèrent leurs maris de prison.

La liste que Boaistuau fait des couples célèbres dans le *Traité de l'excellence & dignité de mariage* montre les lacunes de ses connaissances, car il confond plusieurs personnages. Il parle en effet d'« Alceste avec sa compagne » pour parler d'Admète et son épouse Alceste, qui dans la mythologie propose de donner sa vie pour prolonger celle de son mari. Même confusion des genres avec l'exemple « de Jules avec sa Pompée » où il confond Julia, l'épouse de Pompée, avec son père Jules César. De même, pour « Porcia avec Caton », où il nomme le père au lieu de l'époux, Brutus. Boaistuau mentionne ensuite plus justement Artémise et son époux, puis Hypsicratée et Mithridate, avant de renvoyer à « plusieurs autres recensez aux sainctes lettres » (111) dont les mariages ont résisté aux tourments et plus encore, à la mort.

La *Légende dorée* montre en effet des couples aimants qui s'échangent des paroles et des gestes amoureux, comme les parents de saint Clément lors de leurs retrouvailles. « Ou est mon homme et mon seigneur ? » s'exclame Matidiana lorsqu'elle comprend que son mari est vivant. « Et si comme elle crioit, le veillart la courut embrasser et estraindre contre soy » (1097) écrit Voragine. Dans la légende de Marie Madeleine, lorsque la sainte ressuscite l'épouse du prince de Provence, il l'appelle « ma treschiere et aymee femme ». L'épouse de saint Julien l'Hospitalier dit vouloir

participer à sa douleur comme elle a participé à ses joies et l'accompagne dans sa pénitence. Leurs échanges sont faits de paroles aimantes empreintes de religiosité, ils s'appellent « tres aimee seur » et « doulx frere » (273). Dans la légende de saint Adrien (lég. 127), son épouse Nathalie baise ses liens lorsqu'il est en prison. Voragine note qu'ils « s'entre acollerent » avant le martyre et transcrit les paroles d'amour qu'elle lui adresse en mettant « la main sur son chief [et] en le confortant » lorsqu'il meurt :

> Tu es benoit, mon seigneur, qui est digne d'estre au nombre des saincts. Tu es benoit, ma lumiere, quant tu souffres pour celui qui souffrit mort pour toy. Va t'en tost, mon doulx homme, si que tu voyes la gloire de celluy pour qui tu souffres (862).

Partisan de l'amour conjugal, Plutarque le valorise sur les plans affectif, moral, intellectuel, et en fait le lien le plus fort pouvant unir deux êtres dignes l'un de l'autre. Il consacre le trente-quatrième de ses *Préceptes de mariage* à la définition de l'union conjugale comme une fusion totale, dont Marconville son traducteur fait deux chapitres (35 et 36). Dans le premier « Le mariage doit estre uny », la comparaison des trois sortes de corps permet de montrer que les mariages contractés pour le sexe sont faits d'éléments distincts, ceux motivés par la dot d'éléments joints, et que seuls les mariages d'amour forment un tout de même nature[980]. Le chapitre suivant, intitulé « Toutes choses doivent en communité à l'homme & à la femme », indique que les époux doivent considérer comme leur propriété commune « leurs corps, leurs parens & amys, leurs biens & revenus » (100). Puisque « soubz une teste n'y a que ung corps », Vivès écrit aussi dans l'*Institution de la femme chrestienne* que « quoy que la femme apporte, c'est au mary & a sa disposition par les loix & coustumes, lesquelles prohibent donation entre maryez pour garder esgalité » (188).

La première épître de Paul aux Corinthiens et la création d'Eve permettent en effet d'insister sur l'amour entre les époux qui ne font qu'un seul et même corps. Dans le *Livre de bonnes mœurs*, Jacques Legrand écrit par exemple qu'en mariage « le corps de l'omme est a la femme et le corps de la femme est a l'omme » et que « Dieu fist Eve de la coste de Adam en segnifiance que en mariage homme et femme doivent estre un meisme corps et une meisme chose » (370). Le *Doctrinal de sapience* développe la référence dans le chapitre sur le sacrement de mariage (chap. 69) :

> Et veut que le mary aime la femme, & la femme son mary de son pouvoir comme son propre corps : car ils ne sont qu'une chair & ne doyvent avoir qu'une volonté […] la femme est de la coste d'Adam, à fin qu'il la tint comme sa compagne : Ils doyvent l'un l'autre s'aymer & deporter en bien & eux garder, & ne doyvent croire de leger mauvais rapports l'un à l'autre. La femme doit obeïr à son mary en tout ce qui est de raison, le mary doit tenir sa femme honnestement, selon son estat. (éd. de 1597, p.189)

[980] Les premiers sont faits d'éléments distincts (comme une armée), les seconds sont faits de parties conjointes (comme une maison) et les autres forment un tout de même nature (comme un animal).

De même, pour Guevara dans l'*Horloge des princes*, « la femme doit en toutes choses suyvir la condition de son mary, & le mary en aucunes choses comporter la condition de sa femme » (132 v°). Elle doit avec « patience » supporter les imperfections de son mari, qui doit, avec « prudence » dissimuler « les importunitez d'elle », pour que la République se réjouisse de leur bonne entente. C'est l'amour qui maintient les mariages, fait supporter les charges, Platon le disait, « car le travail est paisible, auquel l'amour est mediateur » (133). L'auteur de la troisième lettre de direction du *Livret* de Luxembourg écrit qu'« il fault aider a sauver sa partie & garder loyaulte qui est promise. Car toutes providentes & prudentes femmes doivent garder la paix de leurs maris & preudhommes la paix de leurs femmes. Ilz doivent prier lung pour lautre. Ilz doivent supporter & aider lung lautre (Diii). On retrouve aussi cette réciprocité chez Vivès, qui écrit : « Autant j'en dis aux hommes, comme aux femmes, car le masle doit user de discretion, & supporter l'ignorance de celle qui mect peine a luy complaire » (149), car « non seulement Dieu a rendu la femme subjecte a l'homme, mais aussi le mary a la femme, quant sainct Paul dit, que le mary n'a pas la puissance de son corps, ains la femme » (152).

Dans le troisième livre de l'*Institution de la femme chrestienne*, Vivès affirme que la veuve a perdu « la compaignie de Charité & Amour naturelle, & plus que la moytié de son esperit » (265), et Jacques Legrand insiste sur la preuve d'amour que donne celui ou celle qui vit un chaste veuvage. Dans le chapitre du *Livre de bonnes mœurs* intitulé « Comment se doit garder saintement l'estat de veuvage » (XXI), il conseille l'humilité, la dévotion et l'aumône. C'est signe de petite amour écrit-il, quand « deux parties ont tres longuement vescu ensemble, et après la mort d'une des parties, l'autre partie s'abandonne ou monde en vanité et en deduiz » (374). Comme saint Jérôme, Legrand désapprouve le remariage, sauf pour de très bonnes raisons, et surtout par respect pour le couple que la mort a séparé après une longue union :

> Et ja soit ce que gens veusves soi marier je ne vueil pas desconseillier, toutesfoiz, se il n'y a tres bonne cause, je ne le vouldroie point conseillier, et singulierement quant les deux parties ont demouré ensemble longuement et le plus du temps de leur vie. (374-375).

2. LE CHOIX COMPLEXE DU MARIAGE ET DES MARIÉ.ES

2a. Le dilemme face aux maux du mariage

Si la plupart des auteurs louent l'institution matrimoniale, le dilemme face au choix du mariage est plusieurs fois illustré dans notre corpus, par exemple avec le célèbre discours que Metellus Numidicus fit aux Romains, reproduit en partie par

Patrizi et Guevara[981]. Dans l'*Horloge des princes*, Guevara le résume ainsi : « C'est peril d'avoir femmes, & vivre sans elles est grand travail […] ce ne seroit mal faict resister au plaisir, puis qu'il est si bref : & ne prendre femmes, puis que c'est une charge perpetuelle » (131). Le discours se positionne clairement et intentionnellement contre le mariage et déplait au sénat « car il n'y a estat en ceste vie, auquel la fortune ne face experimenter son inconstance » (131 v°). Dans le *Livre de police humaine*, Metellus veut inciter au mariage : « Si nous pouions passer des femmes entre nous Rommains, dit-il, nous serions exemptz de grand ennuy : mais pour ce que nature a ainsi ordonné qu'on ne peult bonnement vivre avec elles, ny sans elles… » (IP, 52 v°). Pourtant, sa « confession manifeste de l'ennuy & fascherie feminine, fut odieuse presque à tous les bourgeois Rommains » qui déclarent « qu'il n'y a quasi rien en la vie humaine plus parfaict & consommé, ny là ou on trouve amytié plus constante & accomplie en tout plaisir & debonnaireté, qu'en mariage » (53). Cette diatribe contre le mariage est donc intentionnelle et non contestée sous la plume de Guevara, alors que Patrizi en fait un discours maladroit aux intentions louables, met en scène les critiques qu'il a suscitées et y oppose une louange de l'union conjugale.

Dans les *Faits et dits*, Valère Maxime témoigne de l'ancienneté de ce dilemme en transcrivant la réponse de Socrate à un jeune homme qui veut se marier.

> Ce qui t'attend, lui dit-il, c'est d'un côté l'isolement, l'absence d'enfants, la fin d'une race, un héritier étranger à la famille ; de l'autre, de perpétuels soucis, des plaintes continuelles, une dot reprochée, l'insupportable arrogance des beaux-parents, les jacasseries d'une belle-mère, le séducteur à l'affût de l'adultère, la naissance suspecte des enfants (VIII, 2, étr. 1).

Valère conclut que Socrate ne voulait pas que « dans une question pleine de difficultés, le jeune homme fît son choix comme pour une partie de plaisir ». Dans l'*Institution de la femme chrestienne*, Vivès incite aussi la future mariée à être bien consciente de ce dans quoi elle s'engage dans le chapitre intitulé « que doit penser la femme qui se marye », le premier du livre sur les mariées.

« Il vaut mieulx, c'est chose certaine,/ Estre sans enfans et sans femme/ Que pour eulx perdre corps et ame » (II, v. 2864-6) écrit Mathéolus. Et à ceux qui affirment que le mariage est nécessaire, « Et que seul homs ne puet rien faire,/ Et que les femmes font besongne » (v. 2908-9), il conseille de penser aux tourments causés par les femmes. C'est le sujet de ses *Lamentations* qu'une citation parmi des centaines suffirait à résumer : « Mariage est mors languereuse/plaine de doleur impetueuse » (I, v. 523-4).

[981] Il est tiré *des Nuits attiques* d'Aulu-Gelle (livre I, chapitre VI) selon qui le discours, prononcé pour exhorter au mariage, fut critiqué car il poussait en fait à s'en détourner.

Le bigame incite son lecteur à réfléchir à son choix « pour eschever la friture/ De mariage et la misere » (II, v. 806-7) :

> Si te pri, suppli et enseigne,
> Ains que mariage te prengne,
> Avise toy avant tout euvre. (II, v. 811-5)

Dans le troisième livre des *Lamentations*, les développements positifs sur le mariage retournent ironiquement les plaintes de l'auteur. Dieu en personne affirme avoir créé différentes formes de purgatoires sur terre « Entre lesquels est mariage/ Le plus tourmentable et plus penible » (v. 1691-92), et que de ce fait Mathéolus est « vray martir » (v. 1710). « Et tes souffrances moustreront/ Qu'avec femme as fait purgatoire » (v. 1718-19) lui dit-il. Dieu sauve ceux qui ont souffert et conseille donc à l'auteur de supporter « Le dur tourment connubial,/ Pour diadème imperial/ Recevoir » (v. 1815-17). Il assure pourtant qu'il a fait le mariage pour de bonnes raisons qui sont passées sous silence dans l'ouvrage du clerc :

> J'ay les mariages tessus/ Et fais si com j'ay dit dessus,/ Pour le mieulx, et ainsi l'entend je,/ Qu'il soit dignes de grant louenge./ Se j'ay mis l'omme avec la femme,/ Tu ne m'en dois donner le blasme./ Selon le temps et les saisons/ En diroit on pluseurs raisons,/ Qui en cest ditié sont teües/ Et n'y sont point rementeües. (III, v. 1949-58)

« Le mariage est bon et fin/ Et si content a bonne fin » (III, v. 2014) déclare le divin, et « Nuls homs ne doit dire autrement,/ Quar j'ordonnau cest sacrement./ Aussi sont sains les mariés,/ Quar ils sont vrais martiriés » (v. 2031-4). Dans un songe où il l'emmène au paradis, Mathéolus comprend la nécessité du martyre. Il voit les mariés trôner aux côtés des saints et des martyrs « desquels la vie honnoree/ Est en la Legende Doree,/ Si com furent martiriés./ Avec eulx sont les mariés/ Adjoins et mis en leur cohorte,/ Pareulx et de semblable sorte » (v. 2759-64). En contradiction avec les discours d'autorité sur la question, Mathéolus affirme donc que le mariage procure plus d'honneur que les autres états : « Les mariés sont les greigneurs,/ Et si seront plus grans seigneurs./ Sieges avront plus precieux/ Que prestres ne religieus,/ Quar ils ont trop plus a souffrir,/ Si leur doy plus grans dons offrir » (v. 2071-76). Parce que le mari est confesseur et martyr, chaste avec sa femme, et parce que le mariage remplit la terre et le paradis, il va même jusqu'à le considérer comme un état plus digne que la virginité :

> Se droit canon dit au contraire/ Que sans mariage contraire/ Virginité paradis emple,/ Et mariage, par exemple,/ Remplist la terre seulement, Je di, pour souldre, telement,/ Que mariage en equité/ Doit preceder virginité. (III, 2859-66)

Ces démonstrations sont évidemment ironiques sous la plume du bigame, qui vise à mettre en relief son martyre d'homme marié. Le dernier paragraphe du livre IV insiste une énième fois sur les dangers du mariage : « Je pri, je lo et si conseille/ A ceulx

qui cy tendront l'oreille,/Que nuls homs, s'il n'est enragiés,/ Tant soit d'amer encouragiés,/ A mariage ne s'assente./ De leesce luy clos la sente/ Et luy doins les cles de tristesce » (IV, v. 807-13). Il se termine sur une prière de l'auteur à Dieu pour que Perrette cesse de le quereller et qu'ils rejoignent ensemble un siège honorifique au paradis : « Si suppli Dieu qu'il luy plaise/ Que envers moy son ire rapaise,/ Et me doint lieu avec m'amie/ En la celeste compaignie » (IV, v. 821-24).

On ne trouve pas de telles contradictions dans les *Controverses* qui déconseillent absolument le mariage, sans en dire aucun bien. Drusac multiplie les autorités contre les noces, et les marges sont remplies de références latines.

> Premierement, c'est Plato qui me Incite
> Dire qu'il n'est, aulcunement licite
> Soy marier, le Pape Pie aussy
> […] Marsilius Ficinus, en son livre
> Je diz douziesme, semblable epistre livre
> Petrarche aussy, le dit en son Epistre
> […] Aussy Plutarche, et Seneque soustiennent
> Ce dessus dict, et pour vray le mainctiennent
> […] Et frere Jacques, le grand, plain de science
> Au Sophologe, nommé de sapience
> […] De droict canon, par mainctz notables dictz
> Les mariez, sont reputez et dictz
> Toutz estre au feu, sans nulle exemption
> Au marge avez, où s'en faict mention. (88/L8 v°)

Après avoir cité plusieurs autorités juridiques et littéraires en défaveur du mariage (88/L8 v°- 89/M1 v°), Drusac décrit les comportements des femmes mariées (90/M2- 96/M8). Les différents titres des groupements de vers renvoient aux principaux *topoï* de la littérature antimatrimoniale. Il veut en effet montrer « Comment les femmes tuent leurs maritz », « Comment les femmes donnent les biens de leurs maritz », « Comment les femmes faignent estre jaleuses »… Il y ajoute une « Aultre sorte de mocquerie pour decepvoir leurs maritz », puis une « Aultre sorte de tracter leurs marys, c'est de questions, de noyses, et courroux ». Les proverbes contribuent aussi à éloigner ses lecteurs du mariage en dénigrant les femmes :

> Troys choses font, que principallement
> Par le proverbe, qu'on dit communement
> L'homme est contrainct, sa maison delaisser
> L'abandonner, voyre du tout laisser
> La premiere est, chose bien peu estimée
> Car vrayement, l'on dit, qu'est la fumée
> L'autre (dit on), la tuylle non entiere
> Laquelle faict, en la maison gouttiere
> La derniere est, digne de grant diffame
> C'est teste folle, et malice de femme (93/M5)

Pour persuader que « Mariage est, une chose fort dure » (96/M8 v°), Drusac énumère aussi les maux de mariage inspirés des poésies satiriques de l'époque dans une

suite de caractérisation de cette sorte : « Mariage est… », « En mariage a… ». En résumé, « Pour mariage, cuydans estre fort bien/ Plusieurs y perdent, le corps, honneur et bien » (97/N1). Les propos conclusifs peignent le mariage comme un châtiment : « Qui veult le fol, sans verge chastier/ Le droict remede, c'est de le marier » (108/O4). Drusac affirme donc que le meilleur choix est celui du célibat, et incite à suivre l'exemple des clercs religieux qui ne se sont pas chargés d'une femme.

> C'est belle chose, qui le tout bien advise
> Certainement, que d'estre homme d'Eglise
> Non de porter, une si grosse charge
> Que l'homme faict, quant de femme se charge. (108/O4 v°)

Dans l'*Horloge des princes*, on lit que les Chaldéens devaient entretenir constamment un feu allumé le jour du mariage, sur lequel ils jetaient de l'eau pour se séparer. Cette coutume suscite les commentaires de l'évêque-auteur sur ses contemporain.es malheureux en mariage. « Je n'ay point encores esté marié, commente Guevara, mais de present je devine qu'il y a plusieurs Chrestiens qui voudroyent en ce cas avoir la liberté des Caldéans…

> … car je suis certain que il y auroit assez d'homme, lesquels jecteroyent de l'eau au feu pour eschapper de leurs femmes, & encores je jure de rechef, qu'il y auroit assez de femmes, lesquelles non seulement estaindroyent le feu, mais encores enterreroyent les cendres, tisons & charbons pour s'afranchir de leur [sic] maris, & se delivrer d'eux, specialement de ceux qui sont jaloux & pauvres malheureux (188 v°)

Dans le chapitre XV du deuxième livre, occupé par les remontrances que fait Marc Aurèle à son épouse et au-delà d'elle à toutes les femmes, il est question des « charges » du mariage sur lesquelles les anciens ont insisté écrit Guevara, pourtant « ceux qui escrivirent du mariage, en escrivirent plusieurs choses, mais ils n'escrivirent point en tous leurs livres autant de travaux comme une femme en fait souffrir à son mary en un seul jour » (160 v°). Marc Aurèle s'est marié à trente-huit ans et ses six annés de mariage lui semblent avoir duré six cent ans. « Je ne voudrois point plus grande vengeance de mon ennemy, dit-il, que de le voir marié avec une femme obstinée » (160 v°) car « on ne peut appeler tourment, sinon celuy que le mal marié souffre » (166). Il conseille donc, « Devant que l'homme sage se marie, qu'il regarde ce qu'il faict », car il faut être prêt à souffrir comme à la guerre avant d'y entrer.

> & quand il se determinera de prendre compagnie de femme, il doit estre comme celuy qui entre en la guerre, qui determine de souffrir tout ce qui luy succedera, bon ou mauvais. Je n'appelle point sans cause guerre, la vie que l'homme mal marié tient en sa maison. (166 v°)

Marc Aurèle reproche aux femmes leur inconstance en listant leurs changements d'avis – « ce que vous demandez au matin, vous ne le voulez à midy : ce dequoy vous esjouyssiez à midy, vous ennuye & fasche au soir… » (167) –, avant de les comparer

aux enfants. Son tableau satirique de la vie conjugale oppose tout ce qu'attend le mari lorsqu'il rentre chez lui (« sa maison propre, la table mise… ») à tout ce qu'il y trouve (« ses enfans esplorez, ses voisins scandalisez […] la femme criant & brayant »). Marc Aurèle conseille donc « à tous hommes mariez […] qu'ilz quierent & delaissent les plaisirs des enfans » (161) si leurs épouses ne cessent de les contrarier. Lorsqu'il donne des règles de comportement aux maris, il espère dit-il, que « si ceste presente escripture n'a profité à moy mal-fortuné & mal-heureux mary, [qu']elle profitera à autres qui auront (peult estre) de bonnes femmes » (167).

Dans le *Traité de l'excellence & dignité de mariage*, Boaistuau avoue aussi qu'il existe des « Mariages corrompuz » (en manchette). « S'il advient que la femme soit impudique, les enfans desbordez, meschans, avec telles incommoditez qui le plus souvent accompagnent le mariage, quelle rage ? quelle furie ? » (109 v°) écrit-il. Certains, qualifiés d'« umbrageux » car ils cherchent à « combattre & oppugner la verité », avancent de nombreux exemples de mariage « si scandaleux & mal ordonnez, qu'ils semblent estre bastiz en ignominie de Dieu » (110 v°). Ils affirment par exemple « qu'il s'est trouvé des femmes si dissolues & desbordées, qu'elles n'ont esté contentes de violer l'honneur matrimonial, si d'advantage elles n'ont empoisonné, tué & meurtry leurs propres mariz, jusques à avoir souillé leurs mains au sang de leurs enfans » (110 v°). Boaistuau donne « en contrepoix de ces monstrueux mariages, une infinité d'autres mariages si bien ordonnez & accompliz en toutes choses…» que la mémoire en demeure encore. Pour un mauvais mariage affirme-t-il, on en trouve un million d'autres louables (111). Après avoir montré, comme il le résume dans la marge, qu'« Il n'y a estat si bien accomply, ou il ne se trouve que redire » (111), et qu'il y a des bons et des mauvais personnages, Boaistuau s'élève contre ceux qui refusent tout ce qui n'est pas « conforme à leur sensuel ». Ces gens difficiles, « s'ils sentent la moindre espine du monde en mariage, ce leur est un cauthere qui les brusle & tourmente si bien qu'ils le dedaigent & refusent, & voudroient que la memoire en fut esteincte » (111). On reconnaît là, en face de la marge indiquant la « Response à ceux qui se complaignent du mariage », les arguments traditionnels des misogames :

> c'est un pesant fardeau, & une vraie mer de miseres, une servitude extreme & specialement pour l'impatience des femmes se complaignent à toutes heures qu'il leur defaut quelque chose le plus souvent fachent & tourmentent leurs marys (111 v°).

2b. Le choix des épouses et des époux

Plusieurs développements sont consacrés dans notre corpus à la question centrale du choix des conjoint.es qui fait la réussite ou l'échec d'un mariage. Le

chapitre du *Doctrinal de sapience* titré « Lesquels mariages ne valent » (chap. 70) note que l'absence de volonté est la première chose qui empêche un bon mariage, avant les liens de sang.

> Quand on veut faire mariage, on doit sçavoir que ce soit de la volonté de l'un & de l'autre, & qu'il n'a ait aucun empeschement de son lignage […] ou avoir eu devant leurs fiançailles de compagnie charnelle […] ou s'il a eu compagnie charnelle avec aucune femme de lignage, à laquelle ne se peut marier. (éd. de 1597, 192)

Ceux qui ne tiennent pas compte de ces empêchements, auxquels s'ajoutent bien entendu les vœux religieux, auront des enfants bâtards et ne pourront « avoir ensemble compagnie charnelle sans peché mortel » (éd. de 1597, 192). Les prêtres doivent s'enquérir des éventuels empêchements avant les mariages, mais le pape seulement peut accorder des dispenses en ces cas. Marconville rappelle aussi, dans la *Mauvaistié des femmes*, que « le mariage des comperes avec leurs commeres est etroictement defendu, pour l'alliance spirituelle qu'ils disent estre contractée par le comperaige » (197). Ensuite, pour l'auteur du *Doctrinal de sapience*, il faut bien choisir son conjoint ou sa conjointe :

> Moult y a de mariages qui se portent mal, pource qu'ils n'ont pas esté faits comme ils deussent. Les aucuns prennent femmes pour leur beauté : les autres pour accomplir leur charnalité : les autres pour leurs richesses, les autres pour le lignage (éd. de 1597, 193).

L'exemple biblique de Sarah le montre bien, qui a été veuve sept fois car mariée pour de mauvaises raisons. Dans le *Livre des bonnes mœurs*, Legrand explique l'absence fréquente de loyauté en mariage par les mauvais commencement des unions, lorsqu'elles « ne se font pas duement » mais pour l'argent ou « autre cause mauvaise et corrompue » (370), et affirme que Lycurgue ordonna pour cette raison que les jeunes filles se marient sans argent. Dans les *Faits et dits*, on lit la condamnation de Titinius et de Fannia son épouse, répudiée pour son dévergondage : elle est condamnée à une amende d'un sesterce pour dérèglement, et lui à la restitution intégrale de sa dot parce qu'il l'a épousée en connaissance de cause, et pour son argent (VIII, 2, ex. 3). Valère Maxime mentionne aussi le dit de Thémistocle à propos du choix d'un gendre : « J'aime mieux un homme sans argent que de l'argent sans homme » (VIII, 2, étr. 8). Il écrit ailleurs que Paul Emile, « premier personnage de la république donna sa fille en mariage à un homme dont il savait la famille […] dépourvue de fortune » (IV, 4, ex. 9). Le dit de Thémistocle est repris dans le *Livre de bonnes mœurs* et dans l'*Institution de la femme chrestienne*.

Jacques Legrand explique que pour Théophraste dans son *Livre des nopces*, l'homme doit regarder la bonté plus que la beauté d'une femme. Patrizi l'évoque aussi dans le *Livre de police humaine* pour affirmer que les jeunes souhaitent avoir une belle

femme, mais que d'après le philosophe « on a moins d'affliction & fascherie, quand on en a une laide : car il n'y a rien seur en une chose que tout le monde desire & convoite » (IP, 56). Face à la marge intitulée « Ennius. Quelle femme on doibt prendre », il explique qu'il faut élire une femme chaste et moyennement belle « car beauté de femme plait & delecte l'homme, ainsi comme la beauté de l'homme est tresagreable à la femme » (IP, 56 v°). Vivès indique pour sa part que le mari « sera beau comme Paris, vaillant comme Hector fort comme Sanson, doulx comme Job » (155), et lorsqu'il conseille la veuve qui veut convoler en seconde noce, il l'incite à choisir parmi les « hommes de moyen aage, sobres, reverendz, experimentez, & de bonne reputation : qui par sa [sic] prudence mettent ordre, moderent & temperent les affaires des deux » (298).

Le vingt-cinquième *Précepte de mariage* de Plutarque indique que « sans les qualités morales les avantages matériels ne sont rien » (154) et qu'« il faut prendre femme non point pour sa beauté ou richesses mais pour ses bonnes mœurs & conditions » (97). Olympias, l'épouse d'Alexandre, y fait des remontrances à un homme ayant épousé une femme belle mais de mauvaise renommée. Le précepte suivant, intitulé « Les hommes sont souvent surprins de la beauté des femmes » (96 v), insiste sur les qualités morales des épouses.

Mathéolus souligne aussi l'erreur qui consiste à épouser une femme pour sa beauté, et par attirance amoureuse et sexuelle :

> Et qui prent femme par amour,
> Après en sourt mainte clamour,
> Et tristesce et male aventure ;
> Car pour la chaleur de luxure
> Ne se doit faire compagnie. (II, v. 2931-2935)

Dieu hait ceux qui « se couplent par luxure » (II, v. 2942) écrit-il, prenant l'exemple des sept maris de Sarah et du dernier, Thobbie, qui seul échappa de la mort car il se « maria chastement » et « se porta honnestement » (v. 2947-8). L'auteur du *Doctrinal de sapience* déclare que le diable « a puissance sur ceux qui prennent leurs femmes […] pour accomplir leur desir charnel, comme bestes mues qui n'ont point d'entendement » (éd. de 1597, 193). Patrizi affirme aussi qu'« Il ne fault marier pour plaisir » (en manchette, 63).

De même, Vivès rappelle « le proverbe de ceulx qui se joignent par trop grosse amour, que souvent vivent en douleur » et ajoute que lorsque les gens « se maryent par secretz amours, ou au desçeu de leurs parens, […] on voit souvent divorce advenir avant que le pain de nopces soit mangé » (137). À la fin de son premier livre, il répond à la folie de celles qui sont persuadées qu'il est bon pour les « vierges prestes a maryer [de] souvent estre veues en rue, hanter lieux publicques, richement se vestir & aorner,

frequenter les hommes… » (130) et rappelle qu'on ne trouve pas un bon mari en séduisant. Le meilleur que peut offrir la femme au mari, « c'est entiere pudicité & louable renommee », et un homme qui préfèrera la légèreté à la vertu ne sera pas un bon mari. Il met aussi en garde contre les mauvais critères de choix des femmes.

> Vous ne voyez homme qui prenne femme qu'elle n'ait don de Dieu, & quelque douaire de fortune ; mais aucunes sont qui ayment sans propos & sans raisons, pour seule petite fantasie inutile, ou seulement apparente : contre lesquelles je fais invectives plus aigres, par ce qu'elle refusent hommes honnestes pour suyvre leur folle fantasis. (127)

Les femmes jugent souvent les fous comme des sages et inversement, car elles s'en tiennent aux apparences trompeuses des galants. « Vous verrez souvent ces danseurs, causeurs, vanteurs & gaudisseurs […] plus estimez que gens clercs ou sçavans qui vont le droit chemin » (128) écrit Vivès. Plutarque fait aussi ce reproche aux femmes dans le septième de ses *Préceptes de mariage*, titré « Femmes qui ressemblent à Pasifaé », où il affirme qu'« Aucunes refusent les hommes graves & moderez, pour se joindre à des folastres et intemperez pour y avoir l'accomplissement de leur plaisir » (93). Pour Vivès, si on voit « plusieurs marys griefvement oultrager & tuer leurs femmes » (128), comme Justine, « tres noble vierge » tuée par un mari jaloux, « L'exemple monstre aux imbecilles/ De ne maryer a folz leurs filles » (129).

On lit dans le *Livre de bonnes mœurs* que les « hommes aussi quant se marient se doivent avisier et regarder la condicion de celle qu'ilz desirent en femme », mais Jacques Legrand ajoute que « pluseurs sont deceupz pource qu'ilz les prennent en l'aage de .XII. ans ou entour : et queles elles seront lors nul ne le puet savoir, car comme dit le proverbe commun « qui voit enfant ne voit neant (371). Dans le *Livre de police humaine*, Patrizi indique que selon Aristote, on marie les filles à 22 ans et les jeunes hommes à 36, âges parfaits pour engendrer, et que d'après Lycurgue, les hommes qui n'étaient pas mariés après 37 ans étaient notés d'infamie. Dans l'*Horloge des princes*, Guevara écrit que l'âge idéal pour se marier est de 25 ans pour les hommes et de 20 ans pour les filles selon « Aristote en ses Politiques, & Platon au second livre des Loix » (246 v°).

Jacques Legrand insiste sur le fait qu'il faut être conseillé pour ne pas céder à l'aveuglement.

> En soi mariant doit on aussi pluseurs oÿr parler, car amour charnele avugle l'entendement, et est l'omme favorable a jugier quant il est de tele amour surpris : si doit plus croire en autri que en soi meismes. (371)

C'est aussi ce que conseille Vivès dans son chapitre intitulé « De chercher espoux » (I, 16). La jeune fille doit s'en remettre aux parents dit-il, car il « n'est decent a la fille desirer nopces ou declairer son affection » (124). Le mariage est un engagement à vie,

« par quoy l'on y doit bien penser, conseiller & deliberer » (125). Il conseille aussi aux femmes veuves de prendre conseils auprès des parents et amis.

Patrizi détaille pour sa part les conseils à suivre en la matière. Les femmes ne sortent pas, il donc difficile « de prendre en mariage une femme qu'on ne congnoit point, & demourer avec elle tout le temps de sa vie » (56). Il faut regarder de près les parents selon l'adage mis à la marge : « Telle que est la mere telle est la fille » (IP, 56). De plus, il vaut mieux choisir une femme qui n'a jamais été mariée car une veuve donne « double peine » : « Premierement il fault qu'il luy desaprenne les conditions de son premier mary, secondement, qu'il luy aprenne les siennes, & qu'elle s'y accoustume » (56 v°). Patrizi conseille finalement au lecteur du *Livre de police humaine* : « Principalement tu dois elire femme qui soit semblable à toy, de sens, noblesse & beauté […] semblance & conformité lye les cœurs d'une amytié inseparable » (56 v°).

Vivès termine son chapitre de l'*Institution de la femme chrestienne* sur le choix d'un mari (I, 16) par les meilleurs critères de choix : « La parité & esgallité des aages, des alliances & facultez, & mesmement des meurs, vertus, complexion & nourriture des parties » (139). Mathéolus dit la même chose dans les *Lamentations* au terme de son énumération des femmes à ne pas épouser : « Qu'a sa pareille se aparie,/ Rien n'y vault ceste parité » (II, 3416-7). Et dans la *Légende dorée*, Voragine note implicitement l'envers de la médaille, pour les femmes, de cette injonction à l'égalité des statuts sociaux lorsqu'il fait dire au préfet qui convoite sainte Marguerite (lég. 88) : « Alez et la prenez et se elle est franche, je la prendray a femme et se elle est ancelle, je en feray ma concubine » (606).

De longs développements caricaturaux sur les femmes à éviter en mariage se retrouvent enfin dans les *Lamentations* comme dans les *Controverses* et relèvent de lieux communs comme les listes des biens à posséder en ménage et des maux de mariage. Il ne faut pas épouser une femme riche commence Mathéolus, car « Qui prent femme pour ses derniers […] il peche griefment/Contre la loy des mariages » (II, v. 3099 et 3102-3), ni une pauvre qui n'amènerait rien au ménage. Une jeune mariée à un vieux irait chercher ailleurs ce qu'il ne peut plus lui donner : « Se ta jeune femme ne treuve/ En toy ce qu'elle veult et reuve,/ Ou s'en toy a deffault de sperme,/ Elle ne prendra pas long terme/ De querir lieux pour soy esbattre » (II, v. 3303-7). Mais une « Vielle fait plus a ressoingnier [*est plus redoutable*] » (v. 3218), et elle est souvent stérile. Mathéolus traite ensuite des conséquences du choix d'une femme belle, puis laide, et enfin d'une femme qui a déjà des enfants.

Drusac commence par les jeunes femmes qui risquent de tromper et les vieilles qui ont une libido insatiable, et veulent tout gouverner. Sont successivement envisagées dans les *Controverses* les conséquences du choix d'une femme jeune, vieille, veuve, belle, laide, grasse, maigre, blanche, noire, pauvre, sage, docte, indocte, sotte… dans des suites de vers titrés avec ces diverses caractéristiques (100/N4-108/O4 v°). Drusac déconseille d'épouser une belle femme. « Vous deviendrez, d'homme saige insensé » (104/N8) prévient-il ses lecteurs, car la belle femme est orgueilleuse et se fait prier. Si Mathéolus s'en tient à déconseiller une femme laide car les enfants pourraient lui ressembler, Drusac n'emploie pas le même argument. Si les belles femmes se font prier, les laides au contraire cherchent à séduire : « Parquoy verrez, plus de laides putains/ Bref que de belles » (105/O1 v°) écrit-il, avant de multiplier les autorités à l'appui de sa démonstration sur le fait que la laideur ou la longueur de quelques parties du corps indiquent la forme du sexe des femmes : « Jehan de la Place, nous dit telle doctrine/ Que quant aulx femmes, l'on veoit laide poictrine / S'ensuyt laid con […] si long pied, aussy bien femme tient/ Son con a long » (105/O1 v° etsq.). Sa liste caricaturale est prétexte à obscénité et propos violents contre la gente féminine comme lorsqu'il déconseille la femme grasse qui « Grant puanteur, au lict vous donnera » (106/O2), quand il dit que les doctes sont enclines au vice et ne mentionne pas la femme sage car « Vraye saigesse, certes femme n'a poinct » (107/O3), ou quand il fait silence sur les indoctes et les sottes car chacun, dit-il, sait ce qu'elles valent.

Les veuves, dit Drusac, font courir le risque de bigamie : « Qui veufve prend, il se faict quasi infame/ De droict est dict, se me semble bigame/ Le priviliege, il pert de la coronne […] Tant est de droict, infaicte Bygamye » (103/N7). Mathéolus en témoigne et s'en plaint dans le premier livre des *Lamentations* : « Je fu jadis maistre clamés,/Or suys maintenant bigamés/Et avalés en bas degré » (I, v. 133-35) écrit-il. Il se plaint de cette loi sous les coups de laquelle il est tombé car « Les drois dient […] Que la playe de bigamie\A tousjours mais est incurabile » (I, v. 129-131) et mentionne explicitement le « decret du pape Gregoire » (v. 244), c'est-à-dire la décision prise au concile de Lyon, dirigé par Grégoire X en 1274, de déchoir les bigames de la cléricature. « Avec les lais suys assemblés » (I, v. 269) déplore-t-il, se trouvant puni pour son choix et piégé par le mariage : « Je ne puis jamais ravoir/ Signe de clerc pur nul avoir./ Dont je voy que par mariage/ Sui assés en plus grant servage/ Que serf qui se peut racheter » (I, v. 275-279). Il s'insurge contre ce décret qu'il juge injuste, cette sanction est « trop rade/ Et le decret est trop nuysible » (I, v. 319-327). Il remarque que « Les drois son partout favorables/ Aux mariages honnourables » (I, v. 353-4), que les anciens pères

étaient bigames, que certains eurent plusieurs femmes, comme Jacob, Helcana le père de Samuel, Lameth. Pourtant aujourd'hui, « les drois me sont en contraire » (I, v. 495) se lamente-t-il, « Je suy cause de ma ruyne » (I, v. 504).

De même, dans le livre II des *Lamentations*, la liste des épouses à éviter s'appuie davantage sur la réalité sociale que sur les clichés qu'on trouve dans celle de Drusac. Pas de noire, blanche, molle, maigre, grasse chez lui mais des préoccupations plus réalistes, comme lorsqu'il déconseille les mariages entre gens âgés : « Pour ce fait on charivary/ De vielle femme et viel mary » (II, v. 3377-8). Il rappelle aussi l'exigence d'équité sociale entre époux : « Posons, que noble femme eüsses/ Espousee, et vilain feüsses » (v. 3379-80), ou bien « soit que tu, de noble herage,/ Prengnes villaine en mariage ;/ Ceste couple sera blasmee/ Et ta lignie diffamee » (v. 3403-6). C'est aussi le souci de la paix des ménages qui le pousse semble-t-il à déconseiller une femme « Qui de ses enfans ait la charge (v. 3442) », et de déclarer à l'inverse : « S'enfans as, et ta femme nuls/ N'en a » (v. 3483-4) […] « loing de toy les chassera./ Quar par nature les marastres/ Heent et rungent leurs fillastres » (v. 3486-8). Si chacun a des enfants, « Chascuns les siens porter voulra » (v. 3537), et si le couple ne peut pas en avoir, il n'y aura personne pour apaiser les conflits « quar l'engendreüre/ Seult [peut] pere et mere apaisier,/ Par acoler et par baisier, Et ramener a bon courage » (v. 3550-3). Somme toute, conclut-il, « Par tous poins te puet apparoir,/ Soit sans lignie, ou soit par hoir,/ Que mariage est chose dure » (v. 3569-71).

3. LA SEXUALITÉ CONJUGALE ET EXTRA-CONJUGALE

3a. Le chaste mariage

La *Légende dorée* note la continence de plusieurs couples modèles. Saint Chrysanthe et Darie (lég. 152) « se coublerent ensemble par la grace du saint Esperit, et faignirent estre par charnel mariage ensemble ». Après avoir subi plusieurs tortures, « en la parfin, yceux mariés sans corrupcion furent […] martirs de Jhesucrist » (1001). Les parents de saint Nicolas restent chastes après la naissance de leur fils, comme saint Alexis et Aglae dont le fils encourage son épouse à la virginité avant de partir pour la Syrie (lég. 89). La nièce de saint Rémi et son mari Guénebaud, ordonné évêque de Laon, décident également par dévotion de se séparer. Pourtant elle visite son mari fréquemment pour son instruction, et ils couchent ensemble deux fois. Les deux enfants nés de ces péchés en portent les stigmates, puisque le premier est nommé Larron et la fille Renardette. Après sept ans de pénitence dans une petite cellule, ce péché est pardonné et Rémi remet Guénebaud sur son siège d'évêque où lui succède son fils

Larron. Si le péché est pardonnable entre ces époux, d'autres saints renoncent au mariage comme Hilaire, qui « eut avant femme et enffans en habit seculier, et menoit vie de moyne » (215-216), puis convainc sa fille et son épouse de mourir pour Dieu ; ou comme l'évêque saint Germain (lég. 102), qui donne ses richesses aux pauvres et convertit sa femme et sa sœur, puis tourmente son corps pendant trente ans.

Plusieurs textes indiquent comment les époux doivent vivre leur sexualité, disent les obligations et les interdictions en la matière. Ils interdisent d'abord les rapports avant le mariage. Dans les *Évangiles des quenouilles*, Sebile des Mares affirme que « les filles ne doivent point mengier a cachelouche leur potage avec leurs amoureux » au risque ensuite d'être cocue (86). L'expression semble désigner métaphoriquement des jeux sexuels avant le mariage[982]. L'auteur du *Doctrinal de sapience* conseille aux nouveaux époux de s'abstenir pendant trois jours et de s'« assemble[r] ensemble » la quatrième nuit, « non pas pour la delectation charnelle : mais en l'amour de Dieu : en esperance d'avoir lignee ». Ce conseil permet de vivre ensemble « en bonne amour & grande progenie » (éd. de 1597, 193). Drusac revient sur cette restriction, qu'il résume ainsi dans la table des matières des *Controverses* : « Que les mariez le premier soir de leur nopce se doibvent abstenir de la copule charnelle » (¶¶ 6).

Le dix-huitième précepte de mariage de Plutarque, consacré à la « réserve de la femme dans les rapports conjugaux » et intitulé en marge : « La femme doit garder l'honnesteté » (95 v°), interdit de refuser les avances du mari mais défend aussi les initiatives en la matière « car c'est à faire à une meretrice & paillarde de cercher l'homme » (95 v°). Le trentième précepte, titré « La femme se doit monstrer joyeuse à son mary » (98) dans la marge, indique que « la matrone honneste doit fuyr & eviter toute indecence & volupté meretricale » (98), doit « user de bonne grace envers son mary, & converser avec luy de telle sorte qu'elle applique tout son artifice à lui complaire avec toute honnesteté » (98 v°). La marge suivante précise que « La femme ne doit ressembler à l'amoureuse », et le texte incite le mari à dire à son épouse : « Je ne puis me servir de toy, comme de femme & d'amoureuse » (98 v°). Le dernier des *Préceptes de mariage* explique enfin aux maris qu'ils doivent être exemplaires devant leurs épouses, et que « le lict & couche d'eux doibt estre comme une boutique de toute honnesteté & modestie, & non d'intemperance ou discontinence » (104).

Dans l'*Institution de la femme chrestienne*, Vivès développe la question de la sexualité conjugale en reprenant ces préceptes dans le chapitre consacré à « Comme

[982] D'après Anne Paupert, trad. des *Évangiles des Quenouilles*, *in Voix de femmes au Moyen Âge. Savoir, mystique, poésie, amour, sorcellerie, XIIe-XVe siècle*, Danielle Régnier-Bohler (dir.), note 2, p. 748.

privement [l'épouse] se traictera avec le mary » (II, 5) et explique qu'« Au lict se gouvernera sagement, car il y a maniere de user de sa femme » (195) et ce qui y sera dit et fait doit être tenu secret. « En leur coucher & repos aura en elle honte avec chasteté, en se rememorant femme, non adultere, comme recite Plutarque, disant que entre maryez doit estre souverain amour & pudeur » (196). L'épouse, « Quant sera requise, rendra debvoir a son mary avec honneste vergongue : car la femme maryee porte le nom de dignité, non de volupté » (197). Elle ne doit pas salir la couche nuptiale qui est sacrée « n[i] provocquer l'affection du mary » (198). Les hommes doivent aller vers leurs femmes, pas le contraire, et les époux ne doivent pas se voir nus. Vivès tient les hommes responsables de la pudeur de leur femme, qu'ils ne doivent pas dévergonder :

> Combien que ne voulons cy enseigner les hommes, mais leur souviendra de la sentence du Pitagorien, que l'impudicque & immoderee delectation & trop ardant desir du mary adultere sa femme. Sainct Paul leur commande de posseder leur femme, comme vaisseau de generation, en sanctification, non en cupidité. (197)

On lit dans le *Livre de police humaine* que certains maris « allechent leurs femmes à paillardise, font des comptes afin qu'icelles soyent plus expertes au mestier d'amours » (IP, 54), alors qu'il leur faut surveiller leurs langues devant elles. Pour Patrizi, non seulement la chasteté des hommes influence celle des femmes, mais elle assure aussi leur réputation : « La continence de l'homme, fait que les femmes soyent chastes & pudicques, & mesmes rend l'homme plus estimé, & de meilleure reputation » (IP, 54 v°). Dans le *Traité de l'excellence & dignité de mariage*, Boaistuau mentionne le *De remediis utriusque fortunae* de Pétrarque, « grand admirateur de chasteté » pour qui « il est bien difficile que le mary lascif ait sa femme pudique : comme au contraire le chaste impudique. Ce que Plutarque confirme en ses preceptes connubiaux » (110) ajoute-t-il, avant de mentionner saint Augustin qui « exhorte les hommes d'estre tels qu'ils veulent trouver leurs femmes » dans *La Cité de Dieu* (110).

« Et droit canon fait tesmoingnage/ De chasteté en mariage » (III, 2901-2) écrit Mathéolus dans les *Lamentations*, quand Drusac affirme dans les *Controverses* que « Les mariez, ne se doybvent amer/ Ce que mainct ung, trouveroit fort amer/ Hommes ne femmes, libidineusement » (94/M6 v°) et que c'est un péché « Voyre mortel, dont est mainct empesché/Par volupté, hanter avec sa femme (94/M6 v°). En « mariage naturel & legitime » comme le dit Patrizi, il « fault aussi adjouster moyen, à l'exemple de Solon, qui ordonna que tous les mois l'homme prinst le deu de sa femme trois fois » (GR, 197 v°). Les *Évangiles des quenouilles* conseillent aussi la modération en affirmant que l'orgelet, ou petite vérole, vient de « trop boire a la fontaine d'amours » (95). Pourtant, Drusac interdit aux femmes de se refuser à leurs maris : « Au mary,

femme, (il fault que je le die)/ Est sy subgecte, que pour grand maladie/Qu'il sceust avoir, fust il ladre esprouvé/ Ou sy difforme qu'il peust estre trouvé/ Et ne vaulsist, le susdict ung denier/ L'acte charnel, ne luy peult desnyer » (120/P8). Et d'après le *Doctrinal de sapience*, « Le mary à la femme, ne la femme au mary ne doivent refuser leur compagnie, si grand cause n'y a », c'est-à-dire en dehors des situations suivantes :

> Ils se doyvent abstenir de l'œuvre de mariage quand la femme gist d'enfant, & en la maladie secrette qui n'est pas de dire : car diverses & vilaines maladies en pourroyent venir, les enfans qui en seroyent engendrez seroyent de leger meseaux, bossus, & contrefaicts. Item aux bonnes festes & aux jeusnes commandees : & quand ils se veulent communier, ou quand ce n'est que pour causes de delict. (éd. de 1597, 190)

L'interdit de la sexualité les jours de fête religieuse est rappelé dans la légende de saint Sebastien (lég. 23) par Voragine qui met en scène une Toscane conviée à la dédicace de l'église saint Sebastien, et tourmentée par le diable car, « aguillonnee de la char » la veille, elle « ne se peut tenir de son mari » (234). Quant à l'interdiction de la sexualité pendant la grossesse, elle est modulée selon les textes. Les hommes nobles et de haut état doivent s'« eslongner de leurs femmes, & se garder de les habiter charnellement, lors qu'elles sont enceinctes » (150) pour Guevara, qui précise dans l'*Horloge des princes* qu'il s'agit d'un conseil et non d'une obligation, car ce n'est pas un péché. Le *Livre de police humaine* est plus catégorique. Parmi les « Enseignemens pour femmes grosses » (en marge), Patrizi y utilise la didactique de la peur lorsqu'il aborde la sexualité :

> Je laisse icy beaucoup d'autres abus, qui se commettent par l'acte Venerien, qui seroyent trop sales à exprimer : par lesquelz souvent les enfans n'ont point de vie, & par quoy aussi se produisent monstres tres vilains & abominables. (IP, 64 v°)

Deux textes conseillent d'utiliser la sexualité pour apaiser les conflits. Le quarantième précepte de mariage, intitulé en marge : « Le lict est le reconciliateur des inimitiez de l'homme & de la femme » (101), explique l'erreur consistant à coucher ensemble pour le plaisir et à ne pas faire appel à Hera[983] en cas de conflits. Plutarque écrit qu'« il n'y a point de plus souverain remede pour l'homme marié qui est en facherie que d'exercer les œuvres de mariages avec sa femme » (101). Il fait dire à Héra s'adressant aux mariés : « J'appaiseray vos debats & feray tant que le lict sera vostre appoinctement » (101 v°). En conclusion du chapitre de l'*Institution de la femme chrestienne* sur la « concorde des mariés », Vivès indique aussi : « Finablement je dis que le lict est ydoine singulierement a reconsiliation » (192).

Dans le *Livre de police humaine*, Patrizi conseille comme Vivès de garder la sexualité conjugale secrète : « Secrets d'entre l'homme & la femme sont à celer » (en

[983] Il s'agit d'Aphrodite dans le texte original (précepte 39).

marge). Le « secret » n'est pas nommé mais identifiable car il « ne doibt passer oultre les parois de leur chambre », et le texte précise la marge : « Toutes les besongnes de mariage doivent estre secretes » (IP, 57 v°). L'homme « qui revel ce qui est à taire » met en danger la pudicité de sa femme comme lui-même. La légende du roi de Lydie Candaule, que Patrizi dit tirer d'Hérodote, vient prouver ces affirmations. Étant « oultre mesure amoureux » de sa femme, il la montra nue à un ami qui s'en éprit. Estimant que son mari l'avait « deceue & trahye, & avoit quasi estrangé & aliéné ses plaisirs » (IP, 58), elle le trompa avec lui et l'autorisa à tuer Candaule[984].

Dans les *Évangiles des quenouilles*, au début de la soirée du vendredi, lorsque deux vieilles femmes racontent leurs ébats avec leurs époux après le banquet de la veille, elles contreviennent donc à l'injonction de garder la sexualité conjugale secrète, comme toutes celles qui multiplient les sous-entendus obscènes dans les gloses des chapitres, car de sexualité, on ne doit pas parler. Un chapitre explique pourtant qu'un homme regardant sa femme couvrir le feu sans se lever ne fera que dormir et ronfler pendant la nuit, comme si le geste étouffait symboliquement la sexualité (II, 23). Un autre indique comment conserver l'érection matinale du mari (IV, 20).

> Quant une femme se lieve de nuit pour pissier devant que le coq chante la tierce fois, et elle engambe par dessus son mari, sachiez que s'il a aucun de ses membres roide, qu'il se amolliera s'elle ne retourne en son lieu par ou elle est engambee. (104)

Un autre encore conseille de ne pas offrir de couteau à sa dame sous peine de refroidir l'amour (II, 20), et sa glose « asseure que cellui qui estrine sa dame d'espinceaux [*qui lui offre des épingles*] a grosse testes, que l'amour en devient plus ardant et plus durable » (93). En outre, plusieurs gloses moquent l'impuissance masculine. Dans celle du chapitre consacré à la façon de rendre un coq plus fort et vigoureux, Marotte Ridée déclare que si l'on pouvait trouver l'herbe qui réveille les faibles maris, elle donnerait sa chemise pour en avoir (IV, 18). Dans celle du chapitre 12 de la cinquième soirée, Perrine Bleu Levre explique que sa tante lui a souhaité « bon et roide rencontre », et qu'elle a pourtant trouvé son mari « si doulz qu'on le eust lyé au droit neu ; qu'on en ait froide joye ! » (107). Il s'agit d'une référence au « nouement d'aiguillette », maléfice qui provoque l'impuissance, fort connu à l'époque. Les *Lamentations* est le seul autre texte du corpus où il est explicitement question d'impuissance masculine, nous le verrons plus loin, car l'auteur s'en plaint, expliquant que là est la cause des foudres de son épouse.

[984] Son nom donna naissance au terme de « candaulisme », pratique sexuelle caractérisée par l'excitation de l'homme provoquée par le fait de montrer sa partenaire ou une image d'elle à d'autres hommes.

3b. L'adultère

« Avoutire est capital crime,/ Si com la loy le nous exprime ;/ Et, si com je l'ay entendu » affirme Mathéolus (III, v. 439-41). Le neuvième commandement du *Doctrinal de sapience* intitulé « Tu ne decevras ne couvoiteras la femme daultruy » précise que le simple fait de désirer une femme est un péché :

> Ce commandement deffent tous consentemens et desirs davoir compaignie charnelle a femme se tu ne las espousee. Il deffent les mauvais signes par dehors qui peuvent attraire a peche, comme sont paroles mauvaises & deshonnestes & aussy tous mauvais attouchemens. (ciii).

L'auteur du *Doctrinal* déplore que ce commandement soit mal gardé, cause de nombreux maux, car « on ne fait au jour dhuy compte de requerir femmes mariees & les mettre a peche » (ciii). Or, le péril est grand car plusieurs femmes ont des enfants qui ne sont pas de leurs maris, « & ainsi ilz sont heritiers de ceulx a qui ilz ne sont riens & en sont desheritez les droicturiers hoirs » (ciii). Un des *Préceptes de mariage* de Plutarque sur la question fait l'objet de deux chapitres dans la traduction de Marconville (43 et 44) : « Mariage est un sainct labourage » et « Procreation de bonne lignee » (102). Aphrodite ou « Cytherea, feconde & fertile de bonne lignee » conduit les mariés qui ne doivent « profaner leurs nettes couches & legitimes, & ne doivent semer en lieu d'où ils ne voudroyent recueillir aucun fruits » (102 v°).

Dans le chapitre de la *Légende dorée* qui traite de Mahomet, Voragine explique la polygamie des musulmans. « Chascun peut avoir quatre femmes espousees ensemble » dit-il, et les hommes « pevent avoir ancelles achaptees ou en captivité mises tant comme ilz pevent et les pevent vendre quant ilz veullent, se ilz ne les ont engroissees [*mises enceintes*] » (1158), pourtant, « quant ilz sont trouvez en adultere, ilz sont lapidez ensemble. Et quant ilz font fornicacion, ilz sont batuz quatre vingz foiz » (1159). Dans le *Traité de l'excellence & dignité de mariage*, Boaistuau liste pour sa part les punitions des hommes adultères dans de multiples cultures :

> les Grecs bannissoient, pour dix ans, les violateurs de l'honneur matrimonial, Les Hebreux & Barbares, les punissoient de peine de mort. L'ancienne loy de Moyse les lapidoit. Les Romains, grands zelateurs de chasteté, par leurs premieres loix promettoient sans aucune forme de proces, de tuer & meurtrir celuy qui seroit apprehendé en adultere, considerant en ce, la juste douleur du mary. (106 v°)

Cette dernière loi est « certes bien severe » commente-t-il, « comme si l'offence estoit plus grande de tollir la femme d'autruy que luy oster sa propre vie », mais sert de « perpetuel tesmoignage & exemple pour cognoistre combien le mariage est precieux & excellent : lequel estant pollu & violé, se purge par l'effusion du sang humain, sans conseil ou authorité de juge » (107). À la fin de son chapitre des *Faits et dits* sur la pudeur (VI, 1), Valère Maxime donne en effet des exemples d'adultères punis sans

procès. Deux hommes subissent par exemple la castration, et un homme livre un adultère aux outrages de ses esclaves. Patrizi rappelle dans le *Livre de police humaine* que les « Adulteres sont à la male grace de tous hommes mariés » (en marge), avant d'évoquer aussi les anciennes lois punitives. Les Persans les punissaient de mort car ils « exterminoyent la saincte & naturelle amytié de mariage » et « les Rommains ne se vengeoyent plus asprement, ne plus cruellement pour haine nulle, que pour l'adultere de leurs femmes » (GR, 170 v°). Dans la *Mauvaistié des femmes*, Marconville indique même que les Romains étaient autorisés à tuer leurs femmes adultères.

> voulans refrener l'incontinence de leurs femmes [les Romains] donnerent permission aux marys qui les trouveroient en faulte, de les priver de vie, laquelle loi borna si bien les desordonnées affections des dissolues et lascives, que la crainte du supplice amortit et estaignit leur desir lubrique. (185)

La hantise d'être cocu apparaît de façon récurrente et insistante dans le premier livre des *Lamentations* où les diatribes de Mathéolus portent essentiellement sur l'infidélité des femmes à travers les exemples de maris trompés. Il en va de l'honneur masculin qui est bafoué lorsque les maris sont trompés par des épouses qui les manipulent et les ridiculisent. C'est ce que Martial d'Auvergne montre avec humour dans les *Arrêts d'amour*, où l'amour entre les dames et les amoureux est un amour hors mariage, et où de nombreuses situations d'adultère sont mises en scène. L'arrêt XXII présente l'adultère de façon tragi-comique car la situation burlesque mène à la mort de l'amant. « Dangier » le mari est réveillé par les ménestrels qui jouent « la basse danse de *Je languis* et de *L'ardant desir* » (99) sous sa fenêtre pendant que sa femme le trompe. Une chambrière conseille à l'amant de se cacher nu dans le poulailler où il passe la nuit à se faire dévorer par les volailles. La dame, que les héritiers de l'amant tiennent pour responsable de sa mort, est absoute en expliquant que son mari lui a donné deux soufflets « dont elle cheut a terre comme toute estourdie » (107), et qu'elle ne pouvait secourir son amant car « Dangier estoit tousjours auprès d'elle » (110).

Les femmes adultères subissent les foudres de Marconville dans son chapitre de la *Mauvaistié des femmes* sur leur impudicité, qui cible principalement « celles qui plantent les cornes à leurs maris » (175) et se clôt avec le droit qu'avaient les Romains de les mettre à mort. Après avoir obtenu le pardon d'Othon II pour ses coucheries avec un homme déguisé en fille de sa suite, Marie d'Aragon continua à « perseverer en son incontinence et lubricité [et] fut aussi finablement bruslée » (184), comme l'épouse de Phéron et les autres femmes dont il découvrit l'impudicité. Selon un oracle, seule l'urine d'une femme fidèle pouvait soigner sa cécité, et Phéron épousa celle qui, enfin, le guérit. Drusac insiste sur l'« inquisition » que Phéron fit « par toute, sa juridiction »

pour n'en trouver qu'une « Qui bien gardast, au mary loyaulté » (143/S7 v°). Lorsque Vivès parle de l'adultère puni par la mort et de ses conséquences désastreuses, il emploie un ton véhément et accusateur : « Tu as disjoinct & dirimé civille societé, repudié les loix, blessé le pays, frappé amerement ton pere, batu ta triste mere, & mis en dangier tes freres, seurs, parens & amys » (151). Il écrit que selon Homère et Job, avoir une femme adultère est pire que perdre un fils unique et donne aux lectrices de l'*Institution de la femme chrestienne* les exemples de celles qui préféraient mourir plutôt qu'un autre que leur mari ne les touche[985].

Nombreuses sont les femmes adultères dénoncées par Drusac dans les *Controverses*. Michol « adultere, de David voulsist estre/ En delaissant, Phaltiel son mary et maistre » (144/S8 v°), comme Bethsabée « De sa luxure, et de la paillardise/ Qu'avec David, feist elle, et ribauldise » (144/S8 v°). Les plus connues et décriées sont Hélène, Clytemnestre, Agrippine, Messaline, Olympias, l'épouse de Philippe de Macédoine, Rosemonde, Brunichilde, Cléopatre et Basine, femme du roi Childéric qui « Myst son honneur, à tresgrant desarroy/ Quand au beau duc, de Thuringe permectre/ Voulsist sus elle, paillardise commectre » (155/V3 v°), et épousa son amant du vivant de son mari. Les cas les plus frappants sont peut-être ceux de Thelesina qui « fut bien paillarde/ Car la mauldicte, malheureuse souillarde/ Eut dix maritz, comme dit Martial/ Que toutz Quocus, feist par especial » (153/V1), et celui de Levina, qualifiée de « putain meschante » et comparée aux contemporaines de l'auteur :

> Car son mary, la dicte delaissa
> Pour ses paillardz, et de faict le laissa
> S'abandonnant, à mainctz meschantz infames
> Comme l'on voyt, que font plusieurs femmes (153/V1)

Dans son deuxième livre, lorsqu'il traite du mariage et de ses corollaires inévitables, Drusac insiste lourdement sur les risques de l'adultère féminin, comme le montre sa table des matières où le sujet occupe une place conséquente :

> Que le mary qui sçait que sa femme est adultere, se doibt separer d'elle, et ne la congnoistre charnellement, aultrement il peche.
> Sy le mary n'est indigné et courroussé de l'adultere de sa femme est à presumer qu'il est Ruffien [*entremetteur*].
> Tout ainsy que celluy qui laisse son honneste femme est cruel et inicque, semblablement est ung grand sot, et injuste qui tient sa femme adultere, car qui scele le peché de sa femme il est participant du crime.
> Le mary acertené de l'adultere de sa femme, encor qu'elle en aye faicte penitence, et la retire, il encourt bygamie.
> Et pour adultere la femme pert tout le droict qu'elle a au mary. (¶¶ 6v°)

[985] Il mentionne Lucrèce, les Teutones qui se suicidèrent car elles ne pouvaient pas devenir vestales et les Phocéens qui enfermèrent leurs épouses dans un lieu où ils prévoyaient de mettre le feu s'ils étaient vaincus.

> […] Que la femme qui se laisse prostituer à beaucoulp d'hommes doibt estre pugnye de adultere, et non les hommes que à elle vont.
> Que la femme faict plus de mal de adulterer que de desrober.
> Que la femme faict plus de tort à son mary de adulterer, que le mary à elle. (¶¶ 7)

Les femmes étant « plus chauldes que les hommes selon aulcuns » (¶¶ 7), Drusac insiste sur l'obligation de se séparer immédiatement de l'épouse qui a fauté : « De droict canon, qui sa femme mainctient/ En sa maison, luy sachant et retient/ Qu'est adultere, peche mortellement/ La separer, de soy, doibt promptement » (95/M7). Il confond l'homme adultère avec le bigame qui perd les bénéfices de la clergie : « Que le mary, qui sçait que sa femme est/ Une adultere, le cognoit bien et sçait […] S'yl la retire, et soustient franc et court/ Bref Bygamye, vrayement il encourt/ De par laquelle, le priviliege pert/ De la clergie, que de droict nous appert » (95/M7 v°). Contre ceux qui convoquent les Évangiles affirmant que l'homme ne peut séparer ce que Dieu a conjoint, il note « Excepté disent, par fornication/Dieu mesmes fit, ycelle exception » (95/M7). Il compare le lien entre l'évêque et son église à la relation entre le mari et son épouse. Puisque le droit dit que l'évêque peut changer d'église, il conclut que « Les maritz peuvent, leurs femmes doncq laisser/Donner, changer, et du tout delaisser/Ainsy que faict, l'evesque son esglise » (96/M8 v°). Il ne mentionne pas de séparation en cas d'adultère masculin, qu'il dénonce tout de même une fois, sans y insister :

> Quant au surplus, je ditz trestoutz infames
> Qui se delectent, plus qu'avecques leurs femmes
> Avec ung tas, de faulces deshonnestes
> Quant toutesfoiz, leurs femmes sont honnestes (112/O8 v°)

Selon Drusac, « Pour deux raysons, la femme plus meffaict/ A son mary, et de tort plus luy faict/ Adulterant, (qu'il ne faict à la dicte) » (117/P5 v°). D'abord elle peut donner naissance à des batards, et les faire hériter – il en a « veuz mainctz en tel affaire ». Ensuite, les femmes aiment les derniers qui en ont usé. La question des enfants illégitimes le préoccupe tant qu'il lui accorde une quarantaine de vers titrés « Contre les Bastardz » (114/P2) expliquant qu'ils sont vicieux et manquent de courage. Les enfants des concubines de Charlemagne le prouvent, d'abord les « deux bastardz/ Remplyz de vices, mauldictz ordz, et fetardz » qu'il eut avec « sa putain Regie », ensuite « ung filz sy tresmal saige » nommé Thierry, qu'il « fit moine car il conspira contre lui » (155/V3 v°), et qu'il eut avec la non mieux qualifiée Adalinde, « du sudict putain ». Il cite pourtant Platon, « homme de grand sçavoir/ Qui fut bastard, sy l'aviez à sçavoir » (154/V2 v°).

Après avoir affirmé que « Le mary & la femme qui brise son mariage par quelque cause que ce soit, peche griefvement : car en la Loy ancienne on les mettoit à

mort », le *Doctrinal de sapience* envisage la possibilité de la séparation et en donne les modalités :

> Et celuy ou celle qui bien se garde peut demander departement contre celuy qui se brise : mais on leur commande que de là en avant ils vivent chastement. (…) Si la femme de sa volonté, ou par jugement de saincte Eglise se depart de son mary pour cause de ce qu'elle [il] a brisé son mariage, si elle n'est assemblee avec son mary elle peut demander son doüaire. (éd. 1597, 191)

Malgré tout, « Celuy ou celle qui voit sa compagne repentant de son peché, s'il la reprend en sa compagnie, il fait grand aumosme » et Dieu le récompensera car on doit avoir pitié et miséricorde pour les pécheurs repentants (éd. 1597, 191).

Si Patrizi affirme qu'« il n'y a rien en ce monde qui cause plustost un divorce & separation de la saincte compaignie de mariage, que fait adultere » (IP, 54 v°), il semble pourtant excuser comme Guevara l'adultère masculin, comme l'indique l'exemple d'Aelius Verus[986], qui figure sous deux noms différents dans leurs deux ouvrages. L'Empereur « Helivere » à qui sa femme reproche ses tromperies lui répond « nous autres maris avons licence & privilege de cercher noz passetemps avec autres femmes : pource que ce nom de femme emporte en soy honneur » (129 v°) écrit Guevara dans l'*Horloge des princes*. Patrizi est plus précis dans le *Livre de police humaine*. La marge « Femme est nom de dignité » fait face à l'exemple d'« Elius Commodus », qui s'adresse ainsi à son épouse : « Mamye, endure que je face ma paillardise par autres femmes : que par toy : car veritablement, c'est un nom de dignité, & non pas de volupté » (IP, 52).

Le quinzième précepte de mariage de Plutarque explique que les hommes « qui ne conversent avec elles [*leurs épouses*] joyeusement, & qui ne leur communiquent toutes choses joyeuses, & les en font participer, ils demonstrent qu'ilz cerchent leurs propres voluptez & plaisirs sans elles » (94 v°), et le suivant demande aux épouses de supporter les tromperies. Les rois de Perse, quand ils voulaient « jouër ou yvrongner, & se resjouyr plus que la raison ne le permet », faisaient sortir leurs épouses et introduisaient des « courtisannes & meretricutes » (95). « Et ils font bien » note Plutarque, car ils ne voulaient pas que leurs épouses « soyent participantes de telles intemperences & voluptez indignes d'icelles », qu'elles devaient « supporter gracieusement & sans en faire bruict » (95).

Les libertés masculines en la matière n'empêchent pourtant pas les auteurs d'inciter les hommes à la fidélité. Le quarante-quatrième précepte de mariage de Plutarque est titré en marge « Les hommes mariez ne doivent hanter femmes que leurs

[986] Son fils fut empereur avec Marc Aurèle, mais lui ne fit que porter le nom de César quand Hadrien l'adopta. L'anecdote est tirée de sa vie dans *L'Histoire Auguste* (IV, 4),

propres, afin de ne les offenser » et les invite à « se monstrer chastes & loyaulx mariz, sans estre souillez ne maculez de la conversation deshonneste des autres femmes » (103). Valère Maxime loue Drusus Germanicus dans son chapitre des *Faits et dits* sur le « désintéressement et la continence » car « dans l'usage des plaisirs de l'amour, il se borna à l'affection conjugale » (IV, 3, ex. 3). Et dans le *Livre de police humaine*, Patrizi conseille à l'homme de se marier « escheue toutes autres blandices & allechemens, & se contente de mariage naturel & legitime » (GR, 197 v°).

Dans le *Courtisan*, lorsque le Magnifique explique que les femmes mariées qui tombent amoureuses perdent leur honneur, Federic lui répond qu'il leur impose des « loix trop dures » car il s'en trouve plusieurs auxquelles « sans cause les maris portent grande haine, & les offensent griefvement » (477). Il ne serait pas supportable en effet qu'elles aiment un autre que leur mari « s'il estoit permis à telles femmes d'user de divorce & se separer de ceux avec lesquels elle sont mal conjointes », mais lorsqu'elle souffrent en mariage sans issu, Federic comprend et excuse leur adultère :

> quand […] il advient qu'au lict qui devroit estre le nid de concorde & d'amitié la maudite furie infernalle espand la semence de son venin, qui produit apres, le desdain, le soupçon & les poignantes espines de la haine, qui tourmente des malheureuses ames cruellement attachees à la cadene indissoluble jusques à la mort pourquoy ne voulez qu'il luy soit permis chercher quelque consolation & repos à sa peine tant rigoureuse & donner à autruy ce que non seulement le mary mesprise, mais aussi ha en horreur ? (477- 478).

Il s'agit du seul propos excusant l'adultère féminin qu'on trouve dans le corpus ailleurs que dans les *Évangiles des quenouilles,* où les fileuses tiennent un discours subversif sur le sujet. Plusieurs chapitres traitent des « maris trompeurs » et condamnent exclusivement les hommes adultères. En effet, « il n'est doleur ne angoisse pareille a celle que femme porte quant son mari va autre part porter et donner sa substance[987] » (83), mari qualifié de « parjure » dans la glose parce qu'il rompt la foi jurée lors du mariage (I, 5). Sebile des Mares dénonce la propension plus masculine que féminine à l'adultère expliquant que « par coustume il avient souvent que leurs maris ont acointe apart et non pas les femmes » (86). On lit dans un autre chapitre que « Se un homme marié habite a la femme de son voisin ou autre femme mariee, il mesmes se clot la porte de paradis » (101), sauf si, dit la glose, celui qu'il a offensé le pardonne. Seul le mari cocu peut donc pardonner l'adultère. De même, lorsqu'une femme trompe son mari avec un religieux, il « n'aura jamais du pechié pardon, se premierement ne lui est pardonné du mari d'elle » (101), et rien n'est dit de la faute de l'épouse.

[987] Le terme « substance » pourrait désigner aussi bien le « sperme » donné par le mari à une autre que son épouse, que les biens matériels ou l'argent du ménage qu'il dissimile à l'extérieur du foyer.

L'adultère est condamné à être privé de dignité, et son infidélité excuse celle de son épouse : « Sachiez que homme qui se double en mariage est inhabile de parvenir a aucune dignité. Et se sa femme lui faisoit le pareil cas, sans faulte il seroit cause de l'un et de l'autre mal, et elle deveroit estre jugie quitte et sans pugnition » (86). Pour que « son mari point ne se desvoye avec autres femmes », il est conseillé à l'épouse de faire chanter trois lundis de suite une messe à « saincte Avoie[988] », comme le font les dames de Paris, qui « en entretiennent ainsi leurs maris » (86). D'autres chapitres permettent de dépister les adultères des maris, « se femme veult certainement savoir se son mari se double » (87). Si le mari ne touche pas sa femme pendant toute une lunaison, il y a matière à le soupçonner (I, 21), comme lorsqu'une femme perd une chaussure en pleine rue (I, 25). Trouver un trèfle à quatre feuilles présage le bonheur, mais si un homme le piétine pieds-nus il sera atteint de fièvres blanches et si c'est une femme, elle sera « wihotte » [*cocue*] (II, 15). L'adultère féminin n'est pas dénoncé dans les *Évangiles des quenouilles* qui expriment avant tout la crainte qu'ont les femmes d'être trompées et abandonnées.

4. LUXURE ET FOL AMOUR

4a. Le péché de luxure

Dans le chapitre XII du *Livre de bonnes mœurs* consacré à la chasteté, il est dit que la luxure arrive par le regard : « Helas regart mondain et charnel a fait jadis pluseurs gens trebuschier ! » (326). Le danger des regards est également noté dans le chapitre du *Doctrinal de sapience* sur les cinq sens de nature (XV) : « Tu ne dois pas si afficeement regarder les choses lesquelles tu ne dois convoiter […] car sicome dit un saige pour veoir on chiet en parler & parler en toucher, de toucher en baiser, de baiser en fait » (civ). Cette progression est reprise dans le chapitre consacré au péché de luxure (chap. 53), où l'auteur explique « que fardemens mauvais regar, baisers acollers atouchemens deshonnestes sont cause de ce peche, & pource quil sen veult bien garder, fuye lesdictes choses & les compaignies ou on peult estre tempte » (fii). Il faut donc prier si on est tenté, car il s'agit là d'un péché mortel :

> Ceulx et celles qui consentent ou aident a faire ce peche pechent mortelement. Ces jeunes femmes & ces jouvenceaulx qui sappareillent ou demonstrent en intencion quon les voye, font de leurs corps filetz au diable pour mettre en peche ceulx qui les regardent. (fii)

[988] Forme alterée de sainte Hedvise ou Hedwige, cette sainte Avoie remet dans le droit chemin. Un couvent et une chapelle de sainte Avoie existait à Paris, et était assez célèbre pour être mentionnée par Deschamps, Villon ou encore Christine de Pizan (*Les Évangiles des Quenouilles*, trad. Anne Paupert, in *Voix de femmes au Moyen Âge…*, *op. cit.*, note 1, p. 749).

Voragine définit la luxure dans la légende de saint Thomas (lég. 5) : « Luxure est engendree de corrupcion, et de corrupcion vient polucion, et de pollucion vient peché et de peché est confusion engendree » (136). Il fait plusieurs fois le lien entre le péché de chair et le diable dans la *Légende dorée*. L'abbé saint Antoine (lég. 21) surmonte les tentations du diable, dont « l'esprit de fornicacion par vertu de foy » (223). Dans la légende d'Andrieu (lég. 117), le diable apparaît sous les traits d'une jeune fille pour tenter un jeune maître. Dans celle de Basille, un jeune homme se donne au diable pour séduire une jeune fille devant être consacrée à Dieu, et « le dyable appella les esperilz de fornicacion, et si leur commanda qu'ilz alassent a ladicte pucelle » (247). Le diable tente donc de séduire hommes et femmes en prenant l'apparence de l'autre sexe.

L'auteur du *Doctrinal de sapience* liste les branches du péché en commençant par la masturbation ainsi présentée : « Quant homme ou femme en luy mesmes commet ce peche » (fii). Les autres sont passées sous silence car « si abhominables et si horribles quon ne les doit point nommer ». Selon saint Paul, ils méritent la mort. La prostitution est clairement proscrite : « Et se doit on bien garder daler aux filles de vie, car cest trop grant peche, pource quelles nespargnent nulz, ne pere ne filz ne cousin ne parent » (cii v°) ajoute l'auteur, quand pour Guillaume Alexis dans le *Blason des faulses amours*, « Leur compaignie/ N'est que infamie,/ De jour, de nuyt,/ D'yvrongnerie,/ De puterie,/ Scandale et bruyt » (v. 205-209). S'abandonner à la luxure est une « tresmauvaise vie » (v. 120), que Dieu finit par juger car il voit et entend tout.

Jacques Legrand aborde le chapitre sur la luxure du *Livre de bonnes mœurs* par la question du viol, comme sa conséquence directe, avec les exemples de « la violacion de Dyne, la fille Jacob », de « la luxure commise et faitte en la femme du levite » et d'« Amon […] pour ce qu'il avoit violee Thamar, sa suer » (327). Ces viols engendrèrent des meurtres et des destructions. Le *Doctrinal* rapporte aussi le viol de Thamar par son frère Amon, qui « la deflora a force laquelle chose il neust fait se elle eust bonne compaignie comme dit la saincte escripture » (ci). Les termes employés divergent d'un texte à l'autre pour nommer le crime. Dans la *Légende dorée*, Mélancie qui en accuse sainte Eugénie vêtu en homme (lég. 129), « dist que Eugene la vouloit efforcer » (867).

Dans le *Livre de police humaine*, Appius Claudius « voulut par force soubzmettre en sa servitude une fille, pour en faire à son plaisir » (IP, 90 v°). Périandre d'Ambracie « usa de violence & tyrannie, il abusoit d'un jeune enfant » dont il se moqua publiquement en lui demandant ensuite « s'il avoit point esté autresfois enceinct de luy ». Il est tué par sa victime qui ne supporte pas qu'il « racomptast & manifestast la

vilenie, de laquelle il avoit usé envers luy » (92). Le jeune « Pausanias de Macedone […] fut prins à force d'Attalus, & ledict Attalus abusa de luy & l'enyvra, & le mena à un festin & banquet, ou les assistens abuserent pareillement du dict jeune enfant ». La victime, « fort indigné de la meschanceté qu'Attalus luy avoit faict », dénonce ce viol collectif au roi Philippe qui s'en moque. Pausanias se venge en tuant le roi car « il ne falloit contemner les querelles des subjectz, mais y mettre police avec bonne diligence » (92) écrit Patrizi.

En revanche, le capitaine Marcellus est grandement loué car lorsqu'il abandonna Syracuse aux pillages, il « feit un edict, que nul de ses souldardz violast un corps libre & affranchy » (IP, 122 v°). De même, Scipion l'Africain est donné en exemple d'homme « trescontinent, qui jamais en nul endroit ne se mocqua des femmes qu'on avoit prinses captives ». Il rendit une captive à son fiancé « entiere & inviolee », et ainsi rallia le peuple des Celtiberes à sa cause[989] (GR, 192). Pour être mentionné, le fait devait être rare. C'est ce que semble indiquer l'exemple d'Alexandre qui dit que là est son naturel quand les ambassadeurs de Darius le remercient de s'être comporté « tant doulcement, humainement, & chastement envers la femme de Darius & ses filles, lesquelles il avoit prisonnieres » (GR, 219 v°). Dans *De la bonté et mauvaistié des femmes*, après Vivès dont il traduit fidèlement le passage de l'*Institution de la femme chrestienne* (I, 10), Marconville raconte que le capitaine Aristomènes empêcha ses hommes, quitte à en tuer quelques-uns, de violer les douze vierges lacédémoniennes qu'il avait en otage. Elles n'acceptèrent d'être remises à leurs parents qu'après avoir obtenu l'absolution des juges pour « le seul protecteur et gardien de leur virginité » (102). De même, il loue la « vaillantise de Megisthone courageuse femme », parce qu'après avoir tué le tyran Aristotime, elle défendit à ses soldats de violer ses deux filles, en « leur remonstrant que ce seroit chose digne de blasme perpetuel » (104).

Dans son traité sur le mariage, Pierre Boaistuau veut montrer d'abord « Combien l'incontinence est dommageable aux Princes, & comme elle est cause de la ruyne de plusieurs Royaumes & principautez » (100 v°). Le prince doit être « vigilant & soigneux de nettoyer sa court » de ce vice « quasi selon nature », qui « chatouille & flate aucunement noz sens » et dont « la cure est tresdificile ». Boaistuau commence par citer les exemples de ceux qui ont commis « cest abominable péché de luxure », car « la philosophie de ces choses cognoist mieux par exemples & par les griefs supplices que le Seigneur Dieu a envoyé aux Princes & provinces souillées de ce vice » (101).

[989] Il s'agit du célèbre épisode de la prise de Carthagène. Scipion rendit sans rançon la fille du roi des Celtibères fiancée à Allutius, qui prit le parti des Romains (Tite-Live, *Histoire romaine*).

Ainsi « les paillardises sont nombrées » parmi les causes du Déluge, cinq cités furent « ruinées pour leurs dissolutions & villennies » d'après les livres de Moise, douze princes furent pendus et 24000 hommes tués « pour la paillardise » d'après le livre des Nombres, les Cananéens furent défaits « pour leurs incestes & impudicitez » selon le Lévitique comme la lignée de Benjamin « pour la stupration [*souillure, viol*] de la femme du Levite » selon le livre des Juges[990]. Le livre des Rois dit les lourdes peines envoyées à David « pour son adultere » et Salomon « pour la mesme cause idolatra, & fut donné en sens reprouvé ». Le prophète Jérémie recense les adultères parmi les causes de la chute de Jérusalem, et plusieurs royaumes ont été perdus pour les mêmes péchés : Troie « pour le ravissement d'Helene fut ruinée », Thèbes « pour le rapt de Chrysippe, & pour l'inceste d'Oedipe fut punie », et les rois furent bannis de Rome « pour le ravissement de Lucresse ». Boaistuau mentionne enfin « Aristote en ses Politiques » qui considérait « les paillardises & adulteres » comme les causes principales « de la ruine & mutation des royaumes » (101 v°). Ces exemples lui paraissant suffisants pour détourner « ceux qui font profession d'incontinence, de telles desordonnées affections » (102), mais il ajoute qu'elles sont plus graves chez les vieillards avec la marge : « Vieillards, luxurieux, detestables à Dieu ». Il convoque enfin saint Paul, « vray zelateur de chasteté », pour affirmer l'aveuglement des paillards condamnés à l'enfer[991].

4b. Le « fol amour » ou l'autre nom du péché

Au début de ses propos développés sur l'amour à la fin du livre IV du *Courtisan*, Castiglione fait dire à Bembo que ce qui communément est appelé amour n'est qu'appétit sensuel et sexuel. Il éclaire ainsi le fait que les textes nomment souvent « amour » ou « fol amour » ce qu'ils considèrent comme un péché de luxure consenti entre hommes et femmes mais tout aussi défendu et nocif. Pour Bembo, « tous les amans qui accomplissent leurs deshonnestes desirs avec les femmes qu'ils ayment […] aussy tost qu'ils sont parvenuz à la fin desiree, non seulement sentent ils une satieté & ennuy, mais haïssent la chose aymee » (617-8). Ceux qui persistent en leur erreur « ne se contentent & ne s'assouvissent » (618), déclare-t-il. Ils retournent à leur désir effréné avec la même peine, et « se retrouvent en cete furieuse & tresardante soif de ce qu'en vain ils esperent parfaitement posseder » (618-9).

---

[990] Dans son chapitre XIII, « Comment luxure fait moult de maulx avenir », Jacques Legrand écrit aussi : « Qui fu cause du deluge nemais luxure ? Qui fu cause de la destruction de Sodome et Gomorre nemais luxure, comme il appert ou *livre de Genesis* ? Qui fist a tort emprisonner Joseph nemais la luxure de sa maistresse ?… » (328).

[991] « Ephe. 4 et 1. Cor. 6. » indiquent dans la marge les références du propos.

Dans les *Faits et dits mémorables*, Valère Maxime fait dire à Sophocle à propos des plaisirs de l'amour, qu'il a été « heureux de [s]'échapper de ses fers, comme des mains d'un maître insensé et tyrannique » (IV, 3, étr. 3). Dans l'*Horloge des princes*, l'empereur Marc Aurèle se plaint d'avoir été victime de sa « propre chair » qu'il qualifie du plus « cruel bourreau de [s]on honneur & de [s]a renommée », car elle lui fait « continuelle guerre » contre sa volonté (164 v°). Dans le texte de Martial d'Auvergne, l'amoureux du septième arrêt d'amour remporte son procès qu'il a plaidé « considerant que en amours y a mont de peines, car ceulx qui s'y mettent ne sont pas aucuneffois maistres d'eux en oster quant bon leu semble » (32). De même, l'« amour » dont il est question dans le *Livre de police humaine*, défini comme une forme de convoitise, est l'« amour charnel » nommé aussi « fol amour ». Face à la marge qui résume « Amour charnel, plaisir de petite duree », Patrizi le définit comme une addiction poussant à la faute et à la culpabilité :

> amour est un desir & appetit insatiable, duquel quand nous sommes rassasiez, & qu'en avons la jouissance, nous tombons en je ne sçay quelle repentence, laquelle est tost passee, de rechef nostre esprit est ambrasé d'appetit, & cherchons à faire ce, dequoy nous nous repentons apres l'avoir faict. (GR, 169 v°)

Cette addiction, ou mal d'amour, est connue au Moyen Âge comme l'*amor heroicus*, par déformation de l'*amor ereos* parce qu'il touche principalement des seigneurs et les domine[992]. C'est le mal dont est atteint également le « gentilhomme » du *Blason des faulses amours* accusé d'être un grand praticien d'« amours folle » (v. 42) par le moine, qui se propose de l'aider à s'en soigner en l'éloignant des « faulses amours ».

> Car seurement/ Ceulx que amour tient/ En ses prisons,/ Finablement/ Vont a nyent [*sont détruits*]/ Pour tous blasons./ Or donc fuyons/ Telz passions,/ Et, pour mieulx vivre coyement,/ Practiquez les evasions ;/ Car, se on fuyt les occasions,/ On s'en corrige incontinenet. (v. 1189-1200, str. 100)

Le gentilhomme du *Blason* d'Alexis admet lui-même que les plaisirs mondains qui mènent à la luxure sont une addiction dont il est difficile de se défaire : « Car acointance/ Et congnoissance/ Gaignent l'homme, tant soit subtil,/ Si qu'il n'a povoir ne puissance/ De laisser telle accoustumance » (v. 1219-1223, str. 102). Dans le *Petit traité d'Arnalte et Lucenda* de San Pedro, Yerso reproche à Arnalte de s'être laissé vaincre par « chose de si peu de pris », d'en perdre la raison et sa liberté :

> Souvienne toy combien est desprisée la renommée, laquelle se rend infame par telle infamie. Et à ce que je puis apercevoir, ton esprit deslie ta foy, et la raison t'habandonne, tellement que toy-mesmes endommages à ton pouvoir ta mesmes liberté. (60)

[992] Constantin l'Africain (XIe s.) théorise cette maladie d'amour dans le *Viaticum* et la caractérise par des perturbations psychiques et des états obsessionnels.

Il lui conseille de résister « virilement à telle extremité d'amour » en fuyant de « telz abuz ». C'est bien là une définition de la maladie d'amour dont Arnalte est atteint, et face à laquelle son ami lui demande de se « temperer et par aparences le tromper » (60) puisque sa « loy est telle, que qui moins ayme, a plus de recompense » (61).

Dans le *Courtisan*, lorsque Bembo affirme que certains continents pèchent en conscience, Octavien lui rétorque que cette conscience n'est qu'une faible opinion, parce que l'appétit l'emporte justement pour cause d'ignorance. Pour lui, les sens obéissent toujours à la raison, le corps à l'esprit et « ne peut onques la vraye science estre surmontee par l'affection, laquelle vient du corps et non pas de l'esprit » (545). Ces gens sont « forcenez », « desordonnez », ils ont les « cueurs desriglez », les « yeulx aveuglez », écrit Alexis dans le *Blason*, car « Dame luxure,/ Voit trouble, se bien l'entendez » (str. 84). Preuve en est : le dieu d'amour est représenté les yeux bandés. Bembo explique aussi dans le *Courtisan* l'aveuglement de ceux qui sont prisonniers de leurs corps, « enveloppez en cet amour sensuel, qui est du tout rebelle à la raison ». Indignes de jouir du véritable amour, « ils ne sentent en amour autre plaisir que celuy que reçoivent les bestes sans raison : mais ils sentent les ennuys beaucoup plus griefs » (620) et il caricature les mines défaites de ceux qui sont, dit-il, les plus malheureux du monde.

Lorsque le gentilhomme du *Blason* redéfinit l'amour après l'exposé du moine, il a retenu la leçon et déclare cet amour déraisonnable car « la raison [y] est endormye,/ La chair est plus que Dieu amye,/ Et vela de quoy nous servons » (v. 1485-1488, str. 124).

> Si penseray/ Tant que vivray/ En ses notables [sentences],/ Car sus ma foy/ Trouvés les ay/ Tresveritables./ Plaisirs muables,/ Fais importables/ Sont amours et telles les voy ;/ Pour quoy nous sommes miserables/ D'aymer plaisances agreables/ Pour vivre en si piteux arroy [état]. (v. 1465-76, str. 123)

Dans un passage des *Controverses des sexes* titré « Signification d'amour venericque selon aulcuns », Drusac cite Sénèque affirmant qu'il s'agit d'une force qui engendre « Oysiveté, Lubricité, et meschance » (111/O7) chez les jeunes. L'amour pervertit le jugement, hébète le sens, éteint le courage. « De tout honneur, est aussy le contraire/ De verité, proprement l'adversaire » (112/O8) écrit-il, ajoutant que cet amour est « Grand ennemy, de vertutz et bienfaictz/ Vraye esperance, de pechez et mesfaictz » (112/O8). On retrouve cette liste sous la plume de Patrizi dans le *Livre de police humaine* :

> Volupte charnelle est totalement à detester, laquelle Platon disoit estre la pasture & nourrissement de tous maulx. Certainement elle tue & pervertit la bonne nature, elle rompt & enerve la vertu de l'esprit & du corps : elle hebete l'entendement, oste le conseil, & rend toutes choses honnestes plus obscures, & de moindre renommee. (GR, 171)

Le moine du *Blason* indique que le fol amour est responsable des grands maux du monde, c'est à cause de tels excès que Dieu fit le déluge, comme Moïse le raconte (str. 14), comme en est aussi « Tesmoing Sichen, le filz Emor[993] » (v. 612, str. 51). « Quelz grans maulx, quel forcennerie,/ Et de sang quelle effusion/ Sont venuz a l'occasion/ De ceste vile puterie ! » (777-780, str. 65). Dans l'*Institution de la femme chrestienne*, au chapitre des « amourettes », Vivès écrit que « Sainct Hierosme (apres Aristote, Senecque & Plutarque) dit que folle amour donne oblivion de raison, mescontentement de soy mesmes » (107). L'amour « faict ses suppostz quereleux, aveugles, irascibles, temeraires, injurieux, pensifz, suspicionneux, ennemys de ses parens, hayneux des remonstrans, odieux… » (108) et Vivès donne les exemples de celles et ceux qui ont été punis faute d'avoir su se contenir :

> Troye en tesmoignera pour Heleine ; l'empire des Lacedemoniens pour les vierges ravyes. Roderic laissa & perdit les Espaignes pour le ravissement de la fille du conte Julien ; Adam mist tous ses successeurs en peine pour Eve ; David ses subjectz pour Bersabee ; Salomon se mescongneut pour estrangieres ; Sanson pour Dalida ; Jason pour Medee, et tant d'autres, que l'on estimoit sages & constans, tant hommes que femmes, lesquelz n'ont peu mettre bride a leurs folz amours. (108)

L'amour n'a-t-il pas « incité le grant prophete David a faire mourir ung innocent ? Salomon a ydolatrie ? Sanson a debilitation ? Medee a lacerer son frere & tuer ses enfans ? Catilina a occire son propre filz ? » interroge encore plus loin Vivès (109). Dans le *Courtisan*, Bembo explique aussi que l'amour fou engendre chez les jeunes « certaines fureurs plaines de rage » qui les conduisent « à telle erreur, que aucuns non seulement battent les femmes qu'ils ayment, mais se privent eux mesmes de la vie » (644-5).

4c. Le martyre amoureux

Une des conséquences les plus marquantes des désastres causés par l'amour sensuel sur les êtres est le martyre amoureux, qui touche les hommes comme le déshonneur touche les femmes, nous le verrons plus loin. Plusieurs disent en effet fuir l'amour pour éviter de ressembler aux amoureux qu'ils caricaturent. Au début du *Courtisan*, Octavien avoue qu'il n'a pas connu de passion amoureuse pour ne pas ressembler à ces amoureux éplorés,

> lesquels pasles, tristes & pensifs, sembloient tousjours avoir le mecontentement depeint en leur visage, & s'ils parlent, ils accompagnent leur parolle de certains souspirs redoublez, & ne tiennent propos d'autre chose, que de larmes, de tourmens, de desespoir & envie de mourir. (25)

[993] Sichem, violeur de Dina : fille de Léa et de Jacob. Les fils de Jacob, Siméon et Lévi vengent leur sœur Dina en tuant Sichem, son violeur, ainsi que tous les hommes de sa ville qu'ils mettent à sac, réaction sauvage fermement désapprouvée par Jacob (Genèse, 34).

Il a fait en sorte d'éteindre en lui toute étincelle « non pas pour la haine que je porte aux dames, comme pensent celles qui sont icy, mais pour mon bien et salut » (26) déclare-t-il, dans une dénégation qui permet paradoxalement de faire la lumière sur la misogynie qu'il exprimera amplement par la suite. Il n'est pas de ceux, dit-il, qui « tiennent les guerres, les courroux & les desdaings d'icelles, pour une chose fort douce » (26). Dans les « Coupletz espars contre Eve… », premier poème du deuxième livre des *Controverses*, on trouve un écho à ces propos :

> J'ayme estre mieulx, en ta desamystié
> Qu'en ton amour, car plus je n'y pretendz
> Que me vauldroict, estre en ton amystié
> Rien, fors que perdre, l'ame, bruyct et le temps
> Et consumere me. (45/F5)

Vers la fin de son livre II, Drusac utilise un titre antiphrastique sur le modèle des *Quinze joies de mariage* pour un ensemble de 182 vers intitulé « Des joyes des amoureulx, et s'yl est bon d'aymer d'amour folle, C'est à dire venericque » (108/O4 v°). La quatrième rime entre « amoureux » et « malheureux » suffit à résumer le contenu du passage. Drusac caricature les amants qui « Pour ung plaisir, mille douleurs endurent » (108/O4 v°) et décrit leurs maladresses « Car amoureulx, oncq ne furent harditz/ De quoy des femmes, mainctes foys sont mauldictz » (109/O5) explique-t-il.

> Tousjours seront, tristes, peneulx, pensifz
> Pasles, deffaictz, maisgres, et fort plainctifz
> Souffrans de maulx, trop plus chose certaine
> Que ne font ceulx, qu'ont la fiebvre quartaine (110/O6 v°)

Dans le *Blason des faulses amours*, le moine commence son sermon par les conséquences malheureuses de l'amour charnel avec le célèbre dicton : « Soustenir vueil que on y reçoit/Pour ung plaisir mille doulours » (v. 95-96). « Deuil », « soucy » (v. 99), « Dangier aussy » (v. 103) sont la « rente » d'amour. La strophe 10 énumère les maux d'amour : « Deuil », « jalousie », « frenaisie », « souspeçons », « melancolie », « tours de folie », « regretz », « tençons », « pleurs » et « chançons » « Sont les façons/D'amoureuse chevallerie » (v. 116-117). Pour un plaisir « transitoire » on souffre un mal qui dure. L'amour est un « Soulas plain de ire » (v. 133) et le mot « Aimer » rime avec « amer » au début de la strophe 13. Le chevalier lui-même consent que « C'en sont les drois » (v. 498), et que « Nul n'ayme sans souffrir injure » (v. 501) quand le moine pense que celui qui martyrise son corps est fou. Les maux d'amours sont incalculables comme l'indiquent les comparaisons hyperboliques de la strophe 48 avec les grains de sable, les étoiles, les feuilles, les gouttes d'eau… « Plus en amours a de fiel,/ Plus de tourment fier et cruel,/ Plus de douleurs aigres et felles [*fureurs*] »

(v. 574-576). Il fait souffrir plus de maux que la foudre et le tonnerre. La strophe 62 cite Ovide qui parle d'un « clistere » [*un lavement*], d'une pilule amère[994].

Dans ses vers sur les « joyes des amoureulx », Drusac liste comme Alexis les douleurs, jalousie, faux tours, brocards et reproches… Il liste aussi ce qu'on gagne en amour en décrivant les salaires des membres de l'armée de Vénus :

> Quant aulx salaires, de semblans personnaiges
> Les payemens, appoinctemens et gaiges
> Sont vrayement, les maulvais jours et nuyctz
> Les fascheries, regretz, souspirs, ennuyctz
> Les maulvais tours, les despitz, frenaysies
> Les faulx semblans, les aspres jalousies
> Les inconstances, les faulx cueurs volaticques
> Qu'en divers lieux, en amours ont practicques
> Les mocqueries, d'ung tas de mocqueresses
> Les fainctz regardz, et les faulces promesses
> Le temps perdu, les dommageulx coustaiges
> Engaigemens, de bien grandz heritaiges
> Malivolences, reproches, et diffames
> Perte des ames, bons bruyctz, et bonnes fames
> Ce sont les gaiges, et salaires urgens
> De quoy l'on paye, communement telz gens. (31/D7)

De façon plus burlesque, Martial d'Auvergne tourne en ridicule les amants comme celui de l'arrêt XXI qui reçoit une écuelle de sang sur la tête en chantant une aubade sous la fenêtre de sa dame et finit en prison parce qu'on croit qu'il vient de commettre un meurtre, ou celui de l'arrêt XXIII qui reçoit un seau d'eau en passant devant la porte de sa dame. Plus tragiquement, dans l'arrêt XI, un amant meurt après avoir passé la nuit nu dans le poulailler, attaqué par les volailles. Martial d'Auvergne qualifie ses personnages masculins d'épithètes qui renvoient au mal d'amour. Le plus exemplaire est l'« amoureux triste et mélancolique » de l'arrêt XL. Ce « povre amant tout malade […] disoit que au service d'Amours failloit avoir beaucoup de peine et de travail avant qu'on y soit avancé, et n'y a on jamais une joye qui ne couste cent douleurs » (175). Il veut « delaisser et abandonner du tout en tout Amours » (175), ne « plus [en] ouyr parler » (176) et il affirme « qu'il ne luy en chaloit plus de rien et aimoit autant mourir que vivre » (176). Le thème du martyre amoureux est repris également dans le *Blason des faulses amour*. « Voulez vous plus villain martire ? » (v. 144) demande le moine au chevalier, dénoncé pour avoir choisi de « Vivre en mourrant comme martir » (v. 154).

La description faite par San Pedro au début du *Petit traité d'Arnalte et Lucenda* correspond à cette caricature des amants éplorés. La maison d'Arnalte est entièrement peinte en noir, couleur de la mélancolie amoureuse et un écriteau à l'entrée indique sous

[994] *Ars amatoria*, I, V, v. 419-436.

forme d'emblème « Ceste cy est d'un qui meurt la demeure,/ Pourtant que Mort ne luy concent qu'il meure » (9). Le maître des lieux est de « meigre visage » et passe le temps avec « tristes souspirs » (8), ce « triste Chevalier trop cruellement se tourmentoit, renouvelant sa douleur, et acoustumée passion » écrit San Pedro, qui précise que « toutes les choses de leans representoient grave douleur » et « ne paroissoient autres choses que tristesses » (9). Les hommes de la maison dont les « coutenances et acoustrements, bien donnoient cognoissance estre pleins de grande tristesse » (8) chantent « en pitoyable musique, complaintes, pleurs, et gemissements mortelz » (10), scène de lamentations qui annonce le *plantus* récurrent dans le texte. Arnalte affiche ainsi son deuil amoureux sur deux devises préparées pour le tournois et le bal où il croise Lucenda. La première (« Au peu que poyse l'esperance/ On peut facilement juger/ Combien pesante est ma souffrance », 38) est illustrée d'une balance avec des poids vert et noir, symboles d'amour et d'espoir, puis de mélancolie amoureuse et de dueil ; la deuxième (« Cestuy dolent plus que l'homme/ Qui meurt, et Mort ne l'assomme:/ Vivant sans soy : car en mourant,/ La mort le fuyt, qu'il va querant », 39), inscrite sur son manteau, indique qu'il cherche à mourir. Lorsqu'il apprend le mariage de Lucenda, il revêt enfin une cape noire où une devise en lettres brodées signale qu'il demeurera souffrant comme elle l'a voulu : « Dy luy, que puys qu'elle a esleu/ De son captif estre la serve,/ Que ma vie aussi je reserve/ Vivant, pource qu'elle a voulu » (99).

4d. La « guerre d'amour » et les assauts des séducteurs

Plusieurs auteurs décrivent le fol amour comme une guerre. Le héros de San Pedro parle d'un « combat rude » qui l'« a reduit en mortelle fin », car Amour l'a « navré de tout son pouvoir, par ses traitz empoysonnez » et « ses assaux [qui] ont esté tant continuelz », lui qui était « vaicueur des choses plus dangereuses » (56). Drusac décrit l'armée de Vénus qui l'attaque dans le livre II des *Controverses*. Dans l'avant-garde, « Les gens d'esglise, qui souvent proprietaires/Des femmes sont, comme Prothonotaires/ Moy[ne]s, Abbez, et de toute aultre guise » (28/D4 v°), précèdent « Les jeunes gens, subgectz à marier/ De tous estatz, et toute qualité » et « Mainctz mugueteurs, amoureux marioletz » qui conduisent la bataille. Les maquerelles et les maquereaux sont les « avantcoureurs et descouvreurs desdictz assaillans », suivis par les « terraillons » des assaillants (vachiers, bergers…), puis les « esles » c'est-à-dire « les amoureux secretz » (29/D5). Suivent les prébendiers, les « espies » (domestiques et amis des maris), les « guets et escoutes » (compagnons des amants), les « postes », c'est-à-dire les pages des assaillants, « Qui jour et nuyt, font beaucoup de passaiges/

Envers les femmes, dames et damoiselles/ Par lesquelz sçavent, d'elles toutes nouvelles » (30/D6). Les trompettes, tambourins et fifres précèdent les capitaines, chefs et lieutenants, « ung tas, de perduz desbauchez » (30/D6). De « pouvres sotz » portent les enseignes, les « sergents de bande » sont « des vieulx, amoureux fort rusez/Qui d'amours sçavent, la praticque et science » et les « mareschaulx des logis et fourriers desdictz assaillans » sont les « commeres et comperes/ Qui les fournissent, de maisons et repaires […] pour faire leur descharge » (30/D6 v°). La description de l'armée de Vénus n'oublie par les « vivandiers » c'est-à-dire les marchands qui fournissent les accoutrements et les « tresoriers », puis les veufs et les mariés dans l'arrière-garde.

Les ruses des séducteurs font aussi l'objet de plusieurs développements qui les décrivent comme des batailles menées pour vaincre l'ennemi. Dans le *Courtisan*, César caricature l'amant éploré, ses « yeux faisans office de langue, avec un visage triste & languissant, avec souspirs ardens, & souvent avec une grande abondance de larmes » (461) qui croise sans cesse sur son chemin celle qu'il courtise, et semble être mourant. Il montre que le martyre amoureux est une posture qui sert aux assauts. Les amants « ajoustent tant d'eguillons, ils trouvent tant de manieres, que battans assiduellement, ils rompent ce qui les empesche » (463). César liste quelques-uns de ces subterfuges et ajoute « je ne sçauroy dire en mille ans, toutes les embusches que dressent les hommes, pour induire les femmes à leurs volontez, pource qu'elles sont infinies » (463) puis renvoie aux auteurs qui ont « composé d'un grand esprit, livres, & mis toute peine, pour enseigner comment en cecy l'on doit tromper les femmes » (463). Dans le livre IV, Federic affirme aussi que « se trouvent plusieurs meschans hommes qui ont la grace d'un beau regard […] comme l'apast caché souz l'hameçon » (625). Ces séducteurs, qui font des dames leurs proies, méritent pour César de lourdes punitions :

> quelle peine pouroit suffire à celuy qui est si desloial que de recompenser d'une ingratitude si grande une dame, laquelle vaincue par allechemens, larmes feintes, par prieres continuelles, lamentations, artifices, tromperies & parjures, s'est laisse induire à trop aymer, & puis, sans consideration, s'est donnee en proye à un esprit si malin ? (443)

Le premier des *Arrêts d'amour* de Martial d'Auvergne, titré « Procès d'un amoureux qui veut se tuer pour l'amour de sa dame par une manière sainte ou fainte ? », met en scène la situation typique d'une dame abusée par un amant. « Une gracieuse dame et le procureur d'Amours » poursuivent en justice « ung jeune amant escuier ». Cette dame « de grant renommee » n'a jamais « esté reprinse d'aucun villain cas, blasme ou reproche », mais « le galant, mal considerant que dames sont tousjours plus promptes a resjouir cueurs d'amoureux que a faire douloir, se esmeut et eschauffa tellement qu'il luy sembla que sa besongne estoit ja faicte » (7). Après un chantage au

suicide, il a pris « par force ung baisier », puis « perseverant de mal en pis, voulu mettre la main au tetin » (8). Il est aussi venu chez elle déguisé, et elle « fut contrainte de luy souffrir acomplir sa mauvaise voulenté » (9) après d'autres menaces de suicide. La galant a commis « une vrai traïson pour decevoir ceste povre femme » puis s'est vanté « qu'il en avoit joÿ par soutilz moiens » (9). Le procureur d'amour requière une punition corporelle et publique « affin que desormais tous autres y prinssent exemple » (10). Lui insiste sur ses souffrances et ses supplications : « Plusieurs fois supplia et requis ceste dame cy qu'elle eust de luy pitié » (11). Le « prevost de Dueil » condamne l'amoureux à faire amende honorable à sa dame en lui criant merci, le prive « de tous biens et plaisirs d'Amours » (12) et lui confisque ses biens. En « signe de la traïson », on mettra devant lui le pain à l'envers quand on le servira à table. Punition burlesque donc, et légère par rapport à la peine demandée.

Les différentes stratégies mises en place par le héros de San Pedro correspondent aux descriptions des conquêtes amoureuses faites par plusieurs auteurs qui les dénoncent. Arnalte envoie d'abord une lettre à Lucenda lui déclarant qu'il en est tombé amoureux le jour de l'enterrement de son père, jour depuis lequel il dit souffrir à cause d'elle.

> Ne me denie doncq' ta bonne grace : car par la grandeur de mon mal, je l'ay bien meritée, veu qu'en si peu de temps, si desmesurément m'as outragé. Considere en quelle obligacion tu m'es redevable […] tu es cause de mon tourment. (24)

Il se déguise en demoiselle le lendemain pour l'approcher à l'église, ce qu'il qualifie lui-même de « tromperie » (28), puis renouvelle son chantage en mettant sa renommée dans la balance : « Ne persevere (je te prie) en si outrageux propos : car trop s'endommageroit ta renommée » lui dit-il, précisant qu'elle ne peut « estre vertueuse, sans estre benigne et gracieuse » (29). Elle recevrait « plus de blasme » en le faisant mourir qu'en accédant à ses désirs. « Ne vueilles doncq', Lucenda, aquerir le nom d'homicide » (30) la menace-t-il. Le troisième procédé est la sérénade en forme de monologue lyrique qu'il vient chanter sous sa fenêtre, « palle et defiguré », où il accuse les « decevantes loix d'Amour » (35). Il accepte ensuite de participer à un tournois suivi d'un bal en s'assurant qu'elle y sera, et y affiche son deuil amoureux. Devant l'impossibilité d'approcher Lucenda, il lui écrit une seconde lettre qu'il parvient à glisser dans une poche de sa robe, où il la nomme sa « mortelle ennemye » (42) et renouvelle son chantage au suicide : « Si par ton ocasion je meurs […] aquerras telle renommée, qu'eternellement sera fait mention de ta cruauté » (42).

Yerso lui ayant dit que « qui moins ayme, a plus de recompense » (61) et conseillé la feinte, Arnalte opte pour une autre tactique : annoncer à sa sœur son projet

de départ pour qu'elle cherche à convaincre Lucenda de l'en dissuader. Belisa se plaint en effet à Lucenda de la souffrance qui serait la sienne au départ de son frère pour la convaincre de lui répondre :

> Je te supplie, pour l'amour de moy, establis nouvelles loix à ta deliberacion. Non que je vueille que par icelles tu rompes celles de ton acoustumée vertu : mais si tu fais ce que je te diray, tu te pourras louer, qu'avecq' un bien peu de mercy tu auras remis deux vis en deux personnes mortes » (74)

Non satisfait par la lettre de Lucenda qui lui demandait de s'en contenter, Arnalte réussit à obtenir un rendez-vous en présence de sa sœur dans une église, où il accuse la belle de « dissimulacions » et de le tourmenter. Il ne comprend pas pourquoi elle refuse d'être servie « veu que toutes autres le desirent » (91) et il réussit à lui baiser les mains. Elle souligne la maîtrise de la parole dont il fait preuve : « Si j'avois la parole autant à commandement que toy, je te respondrois aussi bien, que tu te sçais lamenter » (93). Après avoir tué Yerso qui a épousé Lucenda, il ose même lui écrire pour qu'elle lui pardonne et lui accorde la place de son défunt mari, en renouvellant son chantage : « Si tu fais autrement, ta reputacion en amoindrira, et demoureras blasmée » (109).

4e. Les résistances et la protection de l'honneur des dames

Les textes mettent aussi en scène les résistances des femmes aux assauts des séducteurs, et insistent sur le risque du déshonneur qu'elles encourent si elles n'y résistent pas. Si la dernière défense de Lucenda contre le harcèlement d'Arnalte est de prendre le voile et de ne plus lire ses lettres, ses réactions correspondent tout au long du texte à celles d'une femme qui protège son honneur. Lorsqu'il l'approche déguisé à l'église, elle lui indique « qu'il n'y a force au monde, qui puisse froisser la porte de [s]on deliberé propos » (31) et « vaincre la force de [s]a vertu ». « C'est mon desir, que sans differer tu sortes de ce debat » (32) conclut-elle. Lorsque Belisa lui demande d'écrire à Arnalte, elle lui parle de l'honneur des femmes : « Je doy craindre moins ma renommée, que sa mort. Et puys tu sçais assez, combien l'honneur des dames s'amoindrist, quand pour secourir les amants, elles s'oublient » (69). Lucenda déclare que « l'on tient pour reigle generale, que les choses, où l'on ne peult parvenir, sont fort estimées : mais apres les avoir mises en son pouvoir, elles sont tenues à peu et vilipendées » (77-8). Consciente qu'en répondant à son prétendant, elle « entame le fillet de [s]a renommée » (78), elle se repent déjà de passer ainsi « de dame et maistresse, [à] esclave et vraye serve » (79). Elle espère qu'il « mettra paix en ses continuelles guerres » (78) au risque de se mettre elle-même en danger : « J'ai hazardé ma reputacion, me faisant ennemye de moymesmes […] ayant mon honneur maculé »

(80) déclare-t-elle. L'auteur du *Doctrinal des filles* indique aussi ce risque de renversement de pouvoir qui fait que la femme convoitée est estimée, puis sous-estimée une fois séduite.

> Filles ne soyez hostelliere
> De fol amour qui lame playe
> Car ses hostes de douleur paye
> Et fait de dame chamberiere (str. 13, f. 2 v°)

Non dupe des techniques d'Arnalte, Lucenda s'adresse au-delà de lui aux séducteurs : « Vous qui suivez les loix de l'amour, quand par cautelles venez à voz ataintes sur nous autres femmelettes, pensez obtenir une tresgrande victoire » (80). Dans l'église où elle a accepté une entrevue, elle dit avoir « navré » son honneur, mis sa réputation en danger en acceptant de lui parler et lui rappelle l'inégalité entre les sexes en matière de réputation : « Et, qui plus est, toy comme homme peux endurer ce, qu'à moy (jeune damoyselle) n'est permis de souffrir » (93). L'héroïne s'adresse enfin aux lectrices à qui elle se présente comme contre-exemple parcequ'elle a été déçue par son prétendant :

> Helas que la persuasion des hommes, envers nous autres femmelettes, est dangereuse ! Le commencement de laquelle (si nous estions sages) nous devrions sur toutes choses eviter. Et pource que je m'en suis trouvé deceue, les autres doyvent prendre l'exemple sur moy. (94)

Martial d'Auvergne témoigne aussi du déshonneur des femmes séduites dans l'arrêt d'amour XXV avec une dame qui « ne veult personne aimer ne mettre son cueur plus a l'un que a l'autre, car selles qui le font s'en treuvent deceus et advient voulentiers qu'elle en seuffrent beaucoup d'opprobres et en perdent leur repoz et bonne renommee » (119). Dans l'arrêt XV, face à celui qui l'accuse de ne pas l'aimer malgré ce qu'il lui a offert, une « deffenderesse » affirme qu'« elle n'aimeroit personne, veu qu'il en prent mal a celles qui le font » (67).

L'auteur du *Doctrinal des filles* prévient ses lectrices contre les dangers des séductions : « Filles ne vous vueillez mesler/ De bailler a amours avance/ Dont ayez apres repentance/ Ne nul en faille en mal parler » (str. 2, f. 2). Il leur demande d'être « maistresse[s] » d'elles-mêmes et de ne pas aimer « fors damour commune » car « male bouche dit plus dune/ Parolle qui lhonneur trop blesse » (str. 5, f. 2). Il leur défend aussi d'embrasser sur la bouche, de peur que le baiser mène à plus : « Filles ne prestez vostre bouche/ En secret a nully qui soit/ Car qui un baisier doulx recoit/ Voulentiers du surplus saprouche » (str. 17, f. 3).

Dans le chapitre de l'*Institution de la femme chrestienne* sur les « amourettes », Vivès met également en garde ses lectrices sur l'insistance des hommes qui gagnent le cœur des jeunes femmes par usure. L'énumération *crescendo* des conséquences néfastes

de l'état amoureux incite les jeunes femmes à se garder de cette folie. Le renvoi à la réalité est ici plus utile que les exemples anciens :

> Chascun jour nous en voyons les experiences en toutes villes : par quoy ne fault reciter les vieulx exemples. Vous lirrez & verrez six cens mil hommes apres qu'ilz ont abusé les pucelles, les avoir delaissees, & de grant amour tomber en hayne capitalle, jusques a les envoyer au bordeau & lieux meschans, batre, tuer & accuser. Il n'est cité en laquelle chascun jour ne soient telz cas advenus. (113)

Il y a « tant de pucelles prostituees & abandonnees, voire de bonne maison & noble lignee, napleuses [*atteintes du mal de Naples, la grosse vérole*], pasles, malades, infaictes ou mendiantes » (113), que leur exemple sert à s'en garder.

Vivès détaille le comportement du séducteur et met en garde contre son chantage au suicide : « Es tu si insensee d'y adjouster foy ? Combien de tant de milliers amoureux en as-tu veu mourir ? Telz torments d'amours crucient [*tourmentent*], mais ils ne tuent point : car l'on est gary quant l'on est esconduyt » (112). Il prévient ses lectrices « que le plus souvent n'y a goutte d'amour, & ne causent que pour decepvoir la jeune novice […] car ilz n'aiment que leur plaisir & la volupté de ton corps » (112). Déguisement de vertu et de paroles honnêtes n'est que piège, et le galant est comparé à l'oiseleur et au pécheur.

Dans le *Courtisan*, pour César aussi les femmes sont des victimes de chasseurs et on ne peut leur reprocher de tomber dans les nombreux pièges qui leur sont tendus : « Or pensez comme ces simples colombes se peuvent garder de tant de filets » (464).

> celles qui resistent aux batailles d'amour, sont toutes miraculeuses, & celles qui aucunefois demeurent vaincues, sont dignes de grande compassion : car les amans se servent de tant d'eguillons & ruses & rendent tant de lacqs que c'est grande merveille, quand une jeune fille les peut échapper. (461)

Si certaines ont failli, est-ce pour autant que « le sexe des femmes se doive mespriser du tout [*tout entier*] » ? (464). D'autant que plusieurs sont « invincibles, plus dures que diamant aux continuels aiguillons d'amour, & plus fermes en leur constance que ne sont les escueils contre les ondes de la mer » (465). Dans le livre IV, Bembo excuse encore les femmes séduites, expliquant que parfois « la mauvaise nourriture, les continuels esguillons des amans, les dons, la pauvreté, l'esperance, les tromperies, la peur & mille autres choses, surmontent la constance voire mesmes des bonnes & belles femmes » (631).

Vivès détaille le comportement à adopter avec les prétendants : « Riens ne donnera a homme, ne recevra de luy, car le benefice prins vend liberté. Pour ce est usité le proverbe d'Espaigne & de France : que femme ou fille qui veult son honneur garder ne doit prendre ne donner » (93). Les séducteurs sont si dangereux pour leur honneur que les femmes ne doivent « contempner les reigles & enseignemens ordonnez a la

vertu d'honnesteté, quoy qu'il semble qu'elles soient exigues & petites » (109). Vivès conseille aux lectrices de fuir leurs propos : « Vous ne devez ouyr ny escouter le solliciteur de volupté, non plus que l'enchanteur » (111). Il transcrit pourtant au discours direct la réponse modèle d'une dame « Lacene » à son prétendant (152). Il s'agit d'une Lacédémonienne requise « de fol amour » dont Marconville transcrit aussi le discours dans la *Bonté des femmes* :

> Si vous me demandiez ce qui est à moy je vous en pourrois faire plaisir, mais la pudicité que j'ay eue fille estoit à mes parens, et maintenant la chasteté est à mon mary, ainsi je ne vous puis donner, ne donneray ce que vous pourchassez (106).

Castiglione écrit dans le *Courtisan*, à propos de la formation de la dame de cour, que « sur toute autre chose, luy est besoin sçavoir ce qui appartient aux devis d'amour » (471), et il donne la mission à Julien le Magnifique d'expliquer « comme elle doit respondre à celuy qui l'ayme vrayement, & à celuy qui en fait le semblant : si elle doit dissimuler d'entendre, si elle doit correspondre, ou repousser, & comme elle s'y doit porter » (472). Il faut commencer par savoir reconnaître ceux qui aiment réellement. Étant donné l'infinité de faux semblants, la dame doit d'abord manifester ses doutes. Si le prétendant est présomptueux, qu'elle lui fasse savoir qu'il est déplaisant. S'il est sage et honnête, elle fera semblant de l'entendre et sortira du sujet, modestement et prudemment. Et si elle ne peut pas faire semblant de ne pas comprendre, elle s'en moquera en attribuant ses louanges à sa courtoisie, et « par ce moyen se fera estimer sage, & ne sera point trompee » (474). En général, « qui ayme bien, parle peu » (475), donc devant les propos des hommes, « que la dame soit advisee & accorte, & se souvienne tousjours que les hommes peuvent monstrer qu'ils ayment avec moindre danger, que non pas les femmes » (475-476). Si la dame tombe amoureuse, elle se met en effet « en danger de maculer ce renom d'honnesteté qui luy est de si grande importance » (476).

A contre-pied de tous ces conseils adressés aux dames pour qu'elles résistent aux séducteurs, dans l'arrêt d'amour XXV, Martial d'Auvergne condamne une Belle Dame sans merci qui refuse d'être amoureuse. Au « povre amant » il adjoint « le procureur d'Amours (119) qui « disoit que une femme de quelque estat qu'elle soit, s'elle n'est une fois en sa vie amoureuse et au service d'Amours, elle ne saura jamais rien ne quelque bien du monde, ainsi doit estre reputé tout son temps comme une beste brute qui n'a point d'entendement, car tous biens viennent d'aimer » (120). La dame dit qu'« amour vient de voulenté et de plaisir » et puisqu'« elle avoit declairé que son plasir n'estoit point d'aimer, l'en ne la devoit de raison contraindre pour fort aymer. » (122) Elle refuse de prendre en charge le malade « pour ce qu'elle avoit assez affaire de se

garder elle mesmes » (123). La cour dit « qu'on la lesse toute seule comme une femme abandonnee et bannie de toute joye » (124) et demande aux couturiers de la vêtir pour qu'on s'en moque comme d'une chartreuse. La cour conseille à l'amoureux de se « pourveoir alieurs de dame ou de se vestir de dueil, affin que le cueur d'elle se puisse ung peu amolir » (124). Cet arrêt s'inscrit au cœur de la querelle de la *Belle Dame sans mercy* initiée un siècle avant sa rédaction et qui porte justement sur la liberté des dames de rester fermes dans leurs refus.

*

Ce chapitre montre d'abord l'intérêt porté au sujet des relations entre les sexes dans la majorité des textes du corpus, à l'exception des *Lunettes des princes* de Meschinot. Les lecteurs et lectrices sont incités au mariage, état de dignité qui leur offre une place de choix dans la société à laquelle ils et elles participent activement au sein d'une cellule familiale. Le choix est pourtant à faire avec réflexion et conseils car si les bons mariages sont utiles à l'État, les mauvais altèrent les conjoints qui ne peuvent œuvrer pour la bonne marche de la société comme ils le doivent. Cela explique les développements sur le choix des mariés, en lien avec les objectifs du mariage, comme les conseils en matière de sexualité conjugale et les dénonciations de l'adultère. Hors mariage, les relations amoureuses et sexuelles entre hommes et femmes sont proscrites, taxées de luxure ou de « fol amour ». Elles sont dépeintes comme une guerre subie par les hommes qui en souffrent ou par les femmes harcelées qui doivent résister aux assauts des séducteurs. Les textes montrent les ravages de l'amour, le martyre amoureux pour les hommes, le déshonneur pour les femmes. Lorsqu'ils abordent le mariage, la sexualité et l'amour, ils mettent donc au jour les inégalités entre les sexes, les libertés accordées aux hommes et la nécessaire suprématie masculine. Le chapitre suivant montrera pourtant que cet ordre du genre a plusieurs adversaires, et comporte de nombreuses failles.

D- ARGUMENTS CONTRE-PRODUCTIFS, PEUR DU MONDE À L'ENVERS, ADVERSAIRES TROP ACTIFS : LA DIFFICILE DÉFENSE DE L'ORDRE DU GENRE

Tant en ce qui concerne les rôles impartis à chaque sexe et les domaines de compétences dans lesquels ils doivent s'impliquer, que les moyens à mettre en œuvre pour forger les identités correspondantes, les partisans de l'ordre du genre croient avoir les idées bien claires. Pourtant, leurs discours sont loin d'être univoques. Plusieurs dévoilent la fragilité du système qu'ils théorisent, en manifestant leur peur du renversement des pouvoirs et de la confusion des genres, ou en fournissant au public qu'ils voudraient convaincre de la force des hommes et de la faiblesse des femmes, des contre-exemples manifestes de héros et d'héroïnes qui viennent miner leur démonstration. D'autres laissent apparaître les contestations dont fait l'objet le durcissement de l'ordre du genre à la Renaissance. Ceux-là mêmes qui en sont les plus ardents partisans croient nécessaire d'adopter la posture inverse – parodiquement bien sûr, mais en concédant du terrain à leurs adversaires. Il arrive même qu'un traducteur désigne l'auteur qu'il traduit comme allant trop loin.

1. LA PUISSANCE DES FEMMES ET LA PEUR DU RENVERSEMENT DES POUVOIRS

Les partisans de la domination masculine ne font pas que donner des conseils pour que l'ordre dont ils bénéficient et qu'ils croient bon pour le monde se maintienne dans les meilleurs conditions. D'une analyse à l'autre, d'une justification à l'autre, ils laissent voir la force des femmes et la difficulté qu'il y a à les dominer, soit qu'elles aient maille à partir avec le mal, soit au contraire qu'elles aient à de multiples reprises fait la preuve de leurs capacités et de leur bienfaisance. Loin d'être naturel, autrement dit, ou voulu par Dieu, l'ordre qu'ils justifient pourrait bien ne reposer que sur la force, et le rapport des forces pourrait bien s'inverser.

1a. La nocivité des femmes

Pour convaincre les hommes de ne pas se marier, les « revenus » du mariage ou ses ennemis déclarés mettent immanquablement en avant les capacités de nuisance des femmes, qu'ils disent d'une ampleur effrayante. « C'est un serpent, dont Dieu te gart : Les gens occist de son regart./ Retien bien pour toute doctrine:/ Le fuïr en est medecine » (II, v. 91-94) dit le premier en date dans ce corpus, le « clerc bigame »

Mathéolus. Loin de ne souffrir que moralement, explique-t-il, ils paient dans leur chair les « outrages » et les souffrances infligées. « Puis qu'elles sont en mariage/ L'omme font troubler et irier/ Tant que ses sens font empirier ». L'oreille se plaint du bruit de l'épouse forcément acariâtre, car « Trop nuist son de femme qui tence » ; les yeux se gatent à force de pleurer et de veiller ; le rhume de cerveau ôte l'odorat et fait souffrir tout le corps, cœur et tête ; le goût est constamment mis à rude épreuve car la femme prépare au mari des mauvais plats ; enfin la langue du mari n'ose rien proférer craignant celle de l'épouse, menteuse, bavarde et méchante (I, v. 1200-1306). Tout oppose ainsi le célibataire fringuant, propre et en pleine santé et l'homme triste, accablé, négligé, qui s'est encombré d'une épouse :

> Ainçois [*avant*] qu'uns homs soit mariés
> N'avec espeuse appariés,
> Soit riches, povres ou paillartt,
> Il est gais, jolis et gaillart
> […] Il chante, il sault ou il chevauche,
> Assés plus grant qu'il n'est se hauce,
> Souvent fait ses cheveus laver,
> Recroquillier, pignier, graver (II, v. 251-254 et v. 258-262)

Après, en revanche, « ses besongnes vont aultrement » (v. 277-8) :

> Puis que li homs prent femme a paire,
> Il n'est habiles a rien faire.
> Bien le monstrent sa face pale
> Et sa coiffe trouée et sale,
> Ses sourcils, ses yeux chacieus,
> Ses levres, son nez roupieus,
> Sa bouche et sa barbe enfumée,
> Sa voix cassée et enrumée.
> Baston lui fault pour soy aidier. (II, v. 295-303)

Guillaume Alexis – ou plus exactement le moine qui le représente dans le *Blason des faulses amours* – estime aussi que « l'homme est perdu » s'il se lie aux femmes, car il perd son revenu, son entendement, sa vertu, et au final, « de tous poins il est abattu » (v. 878 et 888, str. 74). Il explique que les hommes de bon sens doivent donc tendre ailleurs les oreilles comme Ulysse fuyait le chant des sirènes (str. 114). Il compare également les femmes quémandeuses de sexe (parce qu'elles veulent obtenir quelque chose des hommes) aux Harpies : « A tous propos,/ Sans nul repos,/ Sont demandantes [*harcelantes*] ;/ Pour tollir los,/ Pour ronger l'os,/ Treffort instantes,/ Faces plaisantes,/ Mains ravissantes,/ Rifflantes [*frôlantes*], puis tournant le dos,/ Ainsi que es [*ès*] fables elegantes/ Virgille les Arpies volantes/ Descript ou tiers de Eneydos [*au troisième livre de l'Énéïde*] » (v. 745-756, str. 63). Il amplifie d'autant la dangerosité des femmes, et ne paraît guère crédible lorsqu'il résume sa pensée en disant qu'il est

facile de leur échapper : « Frequentez femme,/ Ce vous est blasme ;/ Fuyez la, ce vous est escume [*chose de peu d'importance*] » (v. 1255-1257, str. 105).

Jacques Legrand insiste pour sa part dans le *Livre de bonnes mœurs* sur les conséquences désastreuses de l'amour des femmes. Les plus hautes autorités sont convoquées pour soutenir ce propos :

> Le Versifieur [*Vincent de Beauvais*] dit que amour de femme affoiblie le corps, apetice richesses, fait l'omme bel sales devenir et en la fin l'omme du tout aneantir. Et saint Jeroisme en son *livre contre Jovinian* dit que amour de femme fait oublier raison et tout sot devenir ; empesche bon conseil, ne laisse estudier, fait l'omme folement soucier ; par tele amour l'omme tout s'entreoublie, et a la fin heit son corps et sa vie. (328)

Pour lui, l'homme « amoureux » devrait s'appeler « malheureux », car c'« est tres grant misere d'avoir soucy de femme maintenir ».

> Lors se destruit le corps et la force perist, la veue se degaste et le sens amenrist, la vie s'en abrege et la santé empire, courage de bien faire se pert et bonne renomee. Et quant il cuide estre bieneureux de ce qu'il a belle femme trouvee, lors est ce qu'il se pert soi meismes, lui qui se doit aimer plus que femme. (359)

Il insiste aussi sur les déceptions qu'il encourt : « Il doit savoir que oncques femme au pir aller tel homme n'aima, ja soit ce que d'aimer elle monstre semblant ; car ce fait elle par aventure pour avoir son or et son argent » (359). Même « supposé qu'il fust autrement et qu'il y eust amour entre eulx […] pour femme se met an grant diffame et delaisse l'estat qui appartient a bon chevalier » (359). Aimer une femme est donc toujours dangereux, soit pour la santé, soit pour les biens, soit pour la renommée.

Aucun auteur n'arrive à la cheville de Drusac pour ce qui est de mettre en valeur la nocivité des femmes. Non seulement les soixante-quatre cases de son échiquier sont remplies de leurs défauts – comme si les femmes avaient non seulement écrasé la partie adverse mais aussi fait disparaître de la terre –, mais ses poèmes redoublent ces messages. Le premier couplet de la première ballade donne le ton :

> Villaine femme, mauldicte miserable
> Intollerable, malice incomparable
> Peu desirable, traistresse decepvante
> Qui trop se vante, perverse variable
> Pys que dyable, fort prejudiciable
> Insatiable, et de bien, peu sçavante
> Poinct ne s'esvente, qui te dict mal vivante
> Car bien servante, n'es, ains fort esvitable
> Folle importable, qui saiges espovente
> Jamays à l'homme, tu ne fuz proffitable. (49/G2)

Toutefois, Drusac reconnaît l'intelligence des femmes, et il laisse voir que c'est la peur d'être manipulé par elles qui lui fait tenir ces propos outrés : « Bien est il vray, qu'ont de l'habilité/ En leur cerveau, et de subtilité/ Tant seullement, saichez en tout affaire/ De tromperie, et touchant à mal faire (24/C8).

Dans l'*Horloge des princes*, Guevara fait tenir à Marc Aurèle un réquisitoire contre les femmes : il est impossible de trouver une femme vertueuse à Rome, explique l'empereur, qui allégue « le grand peril ou sont les hommes, pour trop communiquer avecques les femmes » (163 v°). Il met en valeur les dangers encourus par les hommes qui les fréquentent et incite à les fuir :

> O femmes combien bonne raison ont ceux lesquels fuyent de vous, qui se lassent de vous, qui vous laissent, & qui vous abandonnent, qui vous oublient, qui vous estrangent, & beaucoup plus ceux qui souffrent la mort & la sepulture plus tost que de s'adonner à voz vanitez ! […] O si les nobles cœurs sçavoyent quel mal leur ensuit de frequenter souvent avecques les femmes, je leur jure qu'ils ne les voudroyent tant soit peu servir par effect, comme ils les servent : & ne leur viendroit en pensée de les vouloir seulement regarder. (164 v°)

Marc Aurèle lance ce reproche aux femmes : « Les uns eschappent de vos mains comme effeminez, infames, les autres bleçez par vos langues, autres persecutez de vos œuvres, autres deceuz par vos contenances, autres desprises par vostre haine » (164 v°). Mais c'est avant tout aux hommes qu'il entend faire prendre conscience des dangers qu'ils encourent dans toutes les situations : « S'il ne les aime, elles le desprisent & tiennent pour sot : s'il les aime, elles le tiennent pour leger : s'il les laisse, elles l'estiment nyais : s'il les fuyt, il est tenu pour perdu : s'il… ». Cette structure hypothétique, répétée quatorze fois, montre qu'aucune attitude ne convient aux femmes, qu'il n'y a moyen d'échapper à ces apories et au blâme des hommes sages qu'en vivant loin d'elles : « Celuy qui les frequente, est par elles estimé infame : & celuy qui ne les frequente, est estimé moindre qu'un homme » (165).

Toutefois, ces messages avaient été précédés d'une liste des pouvoirs des femmes, dressée par l'empereur, et annoncée dans la marge par la manchette « La force des femmes sur les maris ». Il s'adressait à toutes les épouses par-delà la sienne, mais son énumération était loin de ne comporter que des cas négatifs :

> Si le mary est superbe, vous l'humiliez […] Si le mary est fol vous le remettez en son sens […] Si le mary est hargneux, vous le faictes devenir doux […] paresseux, vous le faictes marcher plus que le pas […] babillard, vous le faictes en peu de temps muet […] suspect […] vagabond […] voluptueux […] Finablement je dy que si le mary est paisible, vous le faictes en bref temps querelleux… (160 v°-161).

L'empereur romain est également allégué par Marconville dans le volet *contra* de son traité sur les femmes : « Qui n'aura faict experience de la mauvaistié des femmes, lise ce que Marc Aurele en a escrit », propose-t-il ; il en concluera que « la Femme ne semble avoir esté produicte sur la terre pour autre cause que pour tourmenter les humains » (202). Marconville s'inspire aussi – sans le dire – des épigrammes de la *Louenge des femmes*[995] :

[995] Voir les tercets du sonnet initial et l'épigramme XIII, cités par Carr, p. 203, note 1.

> La mauvaise femme peult plus porter de nuisance que la mer emeue par ses flots, plus brusler et consommer que le feu, plus que pauvreté à tout malheur conduire, plus que la guerre abbattre et assommer, et plus que la mort mal faire, et bien destruire, car faire finesse, follier, faulser foy, friander, fouiller, feindre, flater, fascher, farder son corps, faire un lict et le deffaire, c'est tout ce que femme peult faire. (202-3)

Dans la « Conclusion de la malice des femmes », enfin, Marconville convoque d'autres autorités encore pour appuyer son propos. Tout d'abord une citation des Proverbes, attribuée d'abord à Sirach : « Mieux vaudroit habiter en une terre deserte,/ Que hanter une femme hautaine et noisive », puis répétée en exergue à la toute fin du texte[996]. Ensuite une glose : Sirach, explique-t-il, affirme qu'il vaut mieux être avec les lions et dragons que converser avec une mauvaise femme ; puis une citation de Salomon parlant de la rareté des femmes bonnes et de la malice des autres, qui « ne peult estre evitée que par la seule grace de Dieu » (204). Il y cite encore Properce selon qui « le propre de la femme [est] de composer et machiner fraudes, et inventer des tromperies et cautelles malicieuses » (204). Avant de revenir à Marc Aurèle,

> lequel souvent s'escrioit, disant O femmes […] me recordant que je suis né de vous, je regrette ma vie : et pensant que je vy avec vous, je souhaite ma mort, car il n'y a point d'autre mort que d'estre avec vous, et n'y a point de vie heureuse que de fuir vous autres. (208)

1b. Les liens des femmes avec les puissances occultes

La familiarité du monde antique avec les magiciennes se traduit, dans les œuvres du corpus les plus nourris de littérature classique, par de nombreuses allusions aux pouvoirs surnaturels des femmes, mais la culture chrétienne, avec le mythe d'Eve la pécheresse, pèse également d'un bon poids dans l'imaginaire des auteurs – sans parler du renouvellement du motif par l'épidémie de sorcellerie qui affecte l'Occident à partir du bas Moyen Âge.

Les auteurs antiques fournissent amplement cette matière. Plutarque mentionne dans ses *Préceptes de mariage* les plus célèbres magiciennes Circé et Médée, et défend aux femmes de suivre leur modèle, en raison notamment des risques qu'elles prennent pour elles-mêmes : « Les femmes qui attirent à elles les hommes par charmes & potions amatoires pour les espouser, lors qu'ils sont mariez n'ont point de plaisir ensemble, car estant charmez ne peuvent rendre naturellement le devoir de mariage » (92 v°). Valère mentionne pour sa part les 170 épouses condamnées à la peine capitale pour empoisonnement en 422 avant JC., date avant laquelle on ne poursuivait pas pour ce crime, déclare-t-il, sans plus d'explication (II, 5, ex. 3). Il évoque aussi, plus

[996] « Proverb. 21 » (208).

précisément, Publicia et Licinia, empoisonneuses de leurs maris, étranglées par ordre de leurs parents (VI, 3, ex. 8).

Les exemples de magiciennes issues de la mythologie et des Écritures saintes sont évidemment allégués par les auteurs chrétiens du Moyen Âge. Mathéolus évoque la prophétesse consultée par Saül dans le premier livre de Samuel en la qualifiant de « devineresse,/ Phitonisse et enchanteresse » (II, v. 2119-20). Il cite également Médée, Circé, Erycto et Diane. Mais il a surtout en tête les relations des femmes avec le diable, et il n'hésite pas à les dire plus puissantes que lui : « On dit que la femme, sans fable [*je ne plaisante pas*],/ Scet plus un art que le deable » (II, v. 2059-60). Il explique que « Vielles chevauchent les balais/ Par cours, par sales, par palais […] Au commandement dame Habonde » (v. 2072-76), « et par nuyt desfoulent [*blessent/bafouent*] les hommes/ Quand endormi sont en leurs sommes » (v. 2081-2). Lui-même a été victime d'une de ces femmes et « de ses poudres », « charmées et envelimées/ De plusieurs especes limées/ Ou il avoit mainte recaupe [*morceaux*] ;/ De pié de chat, de pié de taupe/ M'aplanoya et atoucha/ Au lit, ou tout ny me coucha » (v. 2065-2070). Il faut dire – pour excuser les pauvres hommes qui tombent sous leurs charmes – que les femmes « font les adevineresses » (2089) et « se vantent de garir [*guérir*] » (2103).

Voragine se concentre évidemment sur les chrétiennes dans la *Légende dorée*. Outre Marie-Madeleine, mentionnée pour le célèbre exorcisme que rapportent les évangélistes[997], il évoque treize femmes possédées par le diable – contre deux hommes seulement, ce qui à soi seul conforte la thèse de la faiblesse de l'esprit féminin, plus facilement conquis par le Malin. Celui-ci est malgré tout défait par plusieurs saints, qui délivrent des « demoniacles » : Pierre, Cyriaque, Augustin, Donat, Bernard, Barthélemy… Mais Voragine met aussi en lumière des femmes connues pour avoir dominé Satan – par leur propre sainteté : saint Julienne a reçu en prison la visite du Malin sous les traits d'un ange et l'a frappé avec la chaîne dont elle était attachée (lég. 43). Marguerite, visitée par le Diable, l'a mis sous son pied en lui déclarant : « Estens toy, ennemy, soubz les piez d'une femme » ; ce qui lui a valu cette réponse du Diable : « Se ung jouvencel me eust batu, ne m'en chausist ; mais je suis surmonté d'une pucelle tendre ; et pource me dole je » (lég. 88). La vierge Justine, poursuivie par Cyprien, a résisté aux multiples tentatives de séduction du Diable, qui s'est avoué vaincu par la puissance divine (lég. 137).

C'est évidemment dans un tout autre esprit que l'auteur des *Évangiles des quenouilles* évoque les relations des femmes avec l'univers supra rationnel. Les

[997] Marc (16 : 9) et Luc (8 : 2) mentionnent l'épisode.

pouvoirs des devisantes sont multiples. Elles possèdent des savoirs sur les plantes, les maladies, les naissances, qui les rendent aussi inquiétantes voire maléfiques. Ysengrine du Glay joint à la compétence de la sage-femme – suspecte car elle pratique aussi les avortements, refait les virginités et concocte les philtres d'amour – les talents de la divineresse ou de la jeteuse de sorts. Les noms d'Abonde du Four et de Berthe de Corne renvoient à une divinité de l'abondance connue dans le folklore médiéval, et à Berthe, la fée fileuse. Sibylle des Mares, lointain avatar des Sibylles antiques, renvoie aussi à une fée médiévale, comme Gomberde la Fée. Les deux toponymes « du Glay » [*roseau*] et « des Mares » désignent des marécages, en marge des lieux habités. Les devisantes ont souvent voyagé d'une ville à l'autre ; Paris, Tolède, Montpellier, le canton de Vaud, la Savoie… lieux de débauche, d'hérésie ou de sorcellerie. Ces portraits correspondent à ceux des vagabondes, guérisseuses et marginales pourchassées que l'on commençait à brûler comme sorcières à l'époque de la rédaction du texte. Mais les devisantes sont surtout impliquées dans la confection des « philtres amoureux », dont elles s'échangent des recettes, ou des procédés destinés à provoquer l'amour – c'est-à-dire à plier les hommes à leurs désirs. « Se une femme, dit l'une, veult que son mari ou amy l'aime fort », elle doit mettre une feuille de noyer cueillie la nuit de la Saint-Jean dans son soulier gauche, et « sans faulte il l'amera moult merveilleusement » (IV, 23, 104). Transeline du Croq, experte en l'art divinatoire et concubine du prêtre, qui préside la deuxième soirée, commence par conseiller un aphrodisiaque bien connu :

> Je vous dy pour aussi vray comme euvangile, que quant une femme veult estre de son mari ou de son amy bien amee, si lui face mengier herbe de chat, et il sera d'elle si tresamoureux qu'il n'aura aucun repos si demprez elle n'est. (89)

Gomberde la Faee, qui préside la soirée suivante, mixe ces deux croyances pour que son septième mari ne l'abandonne pas : « Pour de lui estre fort amee, je lui feroie mengier une poiree d'herbes cueillies la nuict sainct Jean a nonne, et pour vray, il ne lui seroit possible de ma laissier pour une autre plus jone de moy » (107). Belotte Court Talon conseille à une femme, pour que son mari ne puisse « jamais oublier l'amour d'elle » (106) un remède fait de de plumes d'un chapon, et des poils de la patte droite de son chien et du bout de la queue de son chat.

Certains auteurs du XVIe siècle reprennent à l'envi ces images. Drusac ne se prive pas de dénoncer Circé, « grande habuseresse Magicienne, et grande enchanteresse » qui s'adonnait à « paillardise » (57/V5 v°). Mais le mal dépasse largement cet exemple fameux. Pour lui, tous les hommes mariés sont confrontés aux pouvoirs maléfiques des femmes : « Pour la meilleur, qu'ilz sçauroient renommer/ Dyabolique, la vouldroyent nommer » (22/c6 v°). Il dénonce crument leurs

manigances : « Pouldre de chippre aussy de la cyvete/ Que dans leur con, tant en mectent petit/ Grand challeur donne, et tresgrand appetit » (f. 33 non chiffré, v°). Lui aussi accrédite l'idée que la femme l'emporte en puissance sur le Diable : elle est « plus dommaigeable, que pouvoir sathanicque » (68/I4 v°), affirme-t-il. Et lui aussi reprend le thème des femmes qui ont « deceupz les dyables », non par leur force de caractère ou pour avoir Dieu avec elle, comme le montrait Voragine, mais parce qu'elles sont plus fortes que le Malin. Ainsi consacre-t-il deux pages et demi à l'histoire d'une « femme Rommaine, qui trompa le Dyable » (176/Z2 v°).

Ce thème est également traité par l'empereur Marc Aurèle dans l'*Horloge des princes* de Guevara, plus particulièrement dans sa lettre à son ami Dadal. Évoquant les femmes qui guérissent leurs enfants par sorcellerie, il met en garde les grandes dames pour « que leurs nourrices ne soyent sorcieres ». Mais il souligne surtout les pouvoirs occultes extraordinaires femmes, qui « sont tant puissantes, que quand elles veulent, elles imposent silence aux vivans, & font que les morts parlent es sepulchres » (194 v°).

Marconville est toutefois l'auteur qui se penche le plus sur ce sujet : il consacre tout un chapitre de la « mauvaistié des femmes » aux plus célèbres « femmes vénéfiques ». Déployant son savoir, il explique que la tradition est ancienne et dangereuse, car les « Lamiae ou Mormolyciae, et nous les appellons Fées » sont « appetentes de chair humaine » (194) et mangent les enfants. Il évoque bien entendu les célèbres sorcières de la mythologie et de la littérature gréco-latine, telles Hécate, Circé et Médée, aux origines de la sorcellerie, et les femmes de Thessalie qui « ont donné lieu au Proverbe, [notant] que quant une femme est notée de sortilege, on l'appelle Thessale » (193). Il mentionne également des magiciennes moins célèbres, comme Erycto, Myrrhine et Dypsas. Il parle des « trois cens quatre vingts matrones Romaines » qui furent condamnées pour leurs « vénéfices », dont trois à qui on fit boire les « pharmaques et potions » qu'elles avaient préparées pour d'autres, appliquant la « loy Rhemie ou Talionnaire, au paravant lequel temps l'on ne trouve point de procez avoir esté faict pour la punition des venefices » (193). Il cite encore des coutumes de la Perse, où l'on mettait le visage de la sorcière sur une large pierre pour lui casser la tête avec une autre, peine donc fut punie « Syge » [Gigis] à cause de ses poisons mortels, histoire qu'il a trouvée chez « Plutarque en la vie d'Artaxerxes » (193).

C'est toutefois avec des lunettes de chrétien que Marconville décrypte ces faits. À propos de l'oracle de Delphes, il pense que « le diable par les responces ambigues de ces femmes decevoit les humains et trompoit le monde » et que c'est « l'esprit de Sathan qui obtint le fruict de sa fallace par l'organe de ceste enchanteresse » – la

« femme Pytonisse ou devineresse » de la Bible (187). Là encore, toutefois, l'actualité de la chasse aux sorcières oriente le regard de Marconville. Il évoque Claude, épouse de Paniot, qui fit des effigies de cire pour tuer Charles de Valois, et fut « suspecte de venefices et sortileges, laquelle pour ce faict fust bruslée » (192). Plus généralement, il voit Satan dans les exemples de femmes qui tuent leurs maris, ou qui sont trop savantes, à l'instar de « Jehochanna » dont il a croisé le fils à Paris, qui n'avait jamais appris à lire et avait pourtant un savoir « grand et eminent » sur les choses sacrées au point qu'elle donnait les réponses aux questions de son fils avant qu'il les trouve dans le Zohar, affirmant : « Il Signore dice cossi » (189) ; occasion pour lui de rappeler l'interdit de la prêtrise pour les femmes. Ce thème avait déjà été abordé dans un chapitre précédent (le XIX), consacré au sujet « Des femmes heretiques, et de quelles heresies elles ont esté occasion ». En conclusion, il revient au couplet de la faiblesse des femmes : elles « sont plus aisées à decevoir par les esprits malings et par ce moyen plus enclines aux venefices et diffamées des sortileges, par l'organe desquelles Sathan a souvent donné responce ». Dans les écritures saintes, souligne-t-il, on ne trouve pas d'histoire où on a extrait plus d'un diable d'un homme, alors que « le sauveur du monde chassa sept diables d'une femme ». Et pour baptiser un fils, « on ne prononce le nom du diable que vingt fois, mais au baptesme d'une fille on le prononce par trente fois, pour l'exorciser et adjurer, comme s'il estoit plus difficile à chasser d'une foemelle que d'un masle » (205).

1c. La volonté de domination des femmes

Ce thème, absent des textes de l'Antiquité, est au contraire omniprésent dans les textes des hommes du bas Moyen Âge et de la Renaissance. Conscients de la force des femmes et de la violence qui leur est faite dans un système qui prône leur sujétion, vivant dans un monde où elle est contestée, la plupart des auteurs favorables au *statu quo* insistent sur la désobéissance des femmes (notamment dans le cadre du mariage) et dénoncent leurs prétentions contre-nature à la domination, laissant voir leur peur qu'elles puissent renverser la vapeur et infliger aux hommes ce qu'ils leur imposent.

Mathéolus s'en plaint dès le livre I des *Lamentations* : « Les femmes se dient tout faire/ Et de leurs maris le contraire./ Dont par force sont vainqueresses,/ Tant sont parverses et jangleresses » (I, v. 811-14). Depuis la chute d'Adam écrit-il « Femme a son mary ne obeÿ » (I, v. 838-42). « La femme d'obeÿr n'a cure,/ Ains est de contraire nature ;/ Tout quanqu'on lui deffent veult faire ;/ Prouvé est par maint exemplaire » (II, v. 1287-90). On doit louer ceux qui « Ont de leurs femmes la maistrie/ Mais on en

treuve peu en France ;/ Les hommes y sont en souffrance, / Et les femmes y seignourissent/ Et commandent et establissent » (II, v. 1370-74). Mathéolus dénonce cette entorse majeure à la loi – celle de Dieu comme celle des hommes : Si les « decrès » disent que « la femme est subgiette a l'omme », en réalité, « sur l'homme a la seignourie » (III, v. 845-53). Sa révolte est telle qu'il apostrophe Dieu, coupable de non assistance à homme en danger : « Hé ! Dieux, pourquoy le sueffres tu ? […] Endormis es, ou tu rassotes/ Puis que les drois aux hommes ostes » (III, v. 880-4).

Le porte-parole de Guillaume Alexis dans le *Blason des faulses amours* dénonce également la volonté de puissance des femmes, en insistant sur le fait qu'elles recherchent non seulement la domination effective mais aussi celle de la parole : « Femme desire/ Et tousjours tire/ D'estre maistresse ;/ Tout veult conduire,/ Tout faire et dire » (v. 841-5, str. 71). Si elle prend les devants, écrit-il encore, si elle agit avant la voix première, supérieure et souveraine de l'homme, elle la dissout : « Femme dissipe/ S'elle anticipe/ Voix primeraine » (v. 721-723, str. 61).

Pour Drusac, ce péché est véritablement originel. En témoigne les Couplets contre Eve insérés dans les *Controverses des sexes*, et qui s'adressent à tout le sexe féminin :

> Pour le service, de l'homme as esté faicte
> Non pas pour estre, de luy gouverneresse
> Mais tu es sy folle, sy meschante et infaicte
> Que de son corps, et biens, estre maistresse
> *Vis*. (45/F5)

Comme Mathéolus, Drusac allègue nombre de prétentieuses ayant renversé – ou voulu renverser – l'ordre naturel. Il présente trente-et-une femmes décriées pour leur orgueil, dont plusieurs le sont parce qu'elles ont désobéi à leurs époux. Vasti, par exemple, première femme d'Assuaire : « Tant orgueilleuse, elle fut vrayement/ Que refusa, venir au mandemant/ De son mary » (133/R5 v°), ce qui incita le monarque à publier un édit autorisant la répudiation en tel cas. Cléopatre aussi est citée pour sa « présomption », vu qu'elle fait demander à son mari de venir à elle au lieu d'aller à lui :

> De humilité, son mary l'esprouva
> Voir sy rudesse, la vouldroyt occuper
> En l'invitant, avecques luy soupper
> Mays de fierté, elle fut sy remplie
> Et de vertutz, sy tresmal accomplie
> […] Que fut à celle, grande presumption
> Car elle estoit, en sa subgection (136/R8 v°)

Vivès a beau former une princesse – et vraisemblablement une future reine –, il ne fait pas partie de ceux qui pensent que la domination des femmes est une chose tolérable, du moins dans le mariage :

> Il n'est femme si honnorable qui voulust ou deust surmonter l'honneur de son mary. C'est chose ridicule & execrable, que la dame pervertissant & gastant les loix de nature, prefere sa reputation a celle de celluy qu'elle a prins pour seigneur & maistre : comme le chevalier qui veult commander a l'empereur, le paysant a son seigneur (160).

De même, dans l'*Horloge des princes*, Marc Aurèle met en garde son épouse quant à ce défaut détestable :

> Or escoute, Faustine, & je te diray plus, toutes les femmes veulent parler & veulent que chacun se taise, toutes veulent commander & ne veulent que lon leur commande, toutes veulent avoir liberté & que tous soyent captifs d'elles, toutes veulent gouverner, & ne veullent que lon les gouverne. (162)

Guevara signale la coutume de ceux d'Achaye où les femmes gouvernaient les hommes, qui pour leur part s'occupaient du foyer, et précise qu'elles pouvaient les frapper ; c'est l'origine, explique-t-il, de l'expression romaine « la loy d'Achaye », employée pour dire qu'une homme est dominé par sa femme, expression que Pline utilisait comme remontrance à un ami dominé par son épouse. La volonté de domination irrépressible des femmes est la seule raison de la sévérité des maris, explique Guevara, qui non seulement la justifie mais appelle à son maintien impérieux, pour le respect de l'ordre du monde : « Chose ne peult estre plus vaine, ny legere, que de vouloir donner aux femmes par aucune loy humaine, la seigneurie que nature leur denia », car « c'est chose monstrueuse que la femme commande au mary en sa maison » (138). Du reste, les hommes qui l'acceptent sont des fous : « [J']admonnesterois les mariz qu'ils ne souffrissent ny se laissassent gouverner par leurs femmes : pource qu'en faisant le contraire, n'est autre chose que manger avecques les piedz, & cheminer avecques les mains » (139). Et le prix à payer pour cette insulte aux bonnes mœurs est la condamnation publique : « En la maison ou la femme commande au mary, nous l'appellerons femme masculine, & le nommerons homme feminin » (138).

Patrizi va dans le même sens dans le *Livre de police humaine* : « Veritablement tout se porte mal en une famille ou les femmes dominent, & les hommes obeyssent ». Le message est répété en marge : « Tout se porte mal ou la femme commande ». La manchette suivante, elle, indique que le propos s'oriente sur l'« Instruction pour les femmes » (IP, 59 v°). L'enchaînement fait sens : la nécessité de leur obéissance serait donc le premier objectif de leur instruction.

Un thème particulier ressort de toutes ces prises de position en faveur de la domination masculine : celui de la *virago*, de l'hommasse, du monstre véritable que

constitue la femme animée par la soif de pouvoir. Mathéolus écrit que « Nature nous enseigne et mostre/ Que chascune femme est droit monstre » (II, v. 4113-14), et caractérise cette monstruosité en affirmant que « Femme est hermofrodite mostre » (v. 4127). Une caractéristique que « Dame Hermofrode » semble représenter dans les *Évangiles des quenouilles* (I, 14). Voragine raconte pour sa part dans la légende de saint Pierre (84) qu'une jeune veuve ayant refusé le remariage vit sa barbe pousser, « pource que il apparut en elle que elle estoit chaude de corps et les medecins commancerent a dire que, se elle ne retournoit a homme, que elle auroit barbe contre nature. Laquelle chose advint après » (577). La privation d'unions physiques chez les vierges et les veuves passait en effet pour entraîner une dommageable rétention, source de différents maux[998].

Ce sont toutefois les auteurs de la fin du XVe siècle et du suivant qui développent la thématique de la femme modifiée physiquement par son désir de dominer, donc de devenir homme. Drusac explique :

> Que celle femme, que son mary ne crainct
> Virago est dicte, tant leur sexe restrainct
> Qu'est tant à dire, affin qu'on anticipe
> Que plus à l'Homme, qu'à femme participe (120/P8)

Cette femme, dit-il, « proprement est barbue », et un proverbe dit qu'on doit la saluer de loin, « Avec neuf pierres, pour se deffendre au poing » car « du mary, celle les brayes porte » (120/P8) – c'est-à-dire la culotte. Or ce monstre n'a rien d'une exception : « Sy noble femme, n'est il en ce bas estre/ Ny sy villaine, que ne voulsist homme estre » (125/Q5 v°). Dans le *Courtisan* de Castiglione, Gaspar, l'un des interlocuteurs misogynes reprend cette idée en paraphrasant le livre X, 4 des *Problemata* d'Aristote. Le philosophe avait raison de soutenir la thèse de la perfection de l'homme et de l'imperfection de la femme, explique-t-il, et la preuve, c'est que « generallement toute femme desire estre homme » (389).

Aussi ces auteurs insistent-ils sur l'interdiction du travestissement : qu'au moins la prétention des femmes ne puisse pas s'afficher, que leur masculinisation ne puisse tromper personne ! Si Vivès se contente de rappeler que « l'habit viril […] est totallement prohibé aux femmes de droict divin & civil. Femme ne le peult attempter, qu'elle ne ait perdu honte & vergongne » (73), Drusac est intarissable sur ce point. Rappelant lui aussi le droit (« D'homme ne peuvent, porter accoustrement/ Et ce sur peine, d'excommuniement », 14/B6), il condamne toutes les héroïnes qui ont pris les

[998] Sur les maladies de la continence, voir Danielle Jacquart et Claude Thomasset, *Sexualité et savoir médical au Moyen Âge*, PUF, 1985, p. 237-242. Le risque majeur était la fameuse « suffocation de la matrice » qui pouvait mener une femme à la folie ou à la mort.

armes – y compris celles, chantées par d'autres, qui l'ont fait pour servir leur patrie ou leur mari. Ainsi Hypsicratée « se difforma, et print vestement d'homme/ Tondit sa teste, pour mieulx porter l'Harnoys/ Dont de plus folle, que celle n'en connoys » (136/R8 v°). Sémiramis est aussi blâmée pour avoir défendu seule son royaume : « De son mary, print les accoustrementz/ Robbes, pourpointz, et aultres habillementz/ En s'accoustrant, comme une homme de guerre » (136/R8 v°). Les disciples de Platon « Laschenea, Axiotea, et Mantinea » sont « Troys orgeuilleuses » et « oultrecuydées » parce qu'elles se travestissaient en homme pour pouvoir suivre les leçons du maître et savoir autant sinon plus que les hommes :

> Car cognoissant, celle superbes folles/ N'estre permises, se trouver aulx escolles/ Des philosophes, pour là dedans apprendre/ Accoustrementz, de homme voulsirent prendre/ Et puys Plato, ouyr elles alloient/ Pour ce pour vray, que cuydoient et vouloient/ Aultant sçavoir, que les hommes ou plus (137/S1 v°).

Dans les temps modernes, c'est évidemment le cas de la papesse Jeanne qui attire les foudres de Drusac. Il lui consacre plus de 40 vers, dans lesquels il précise ses crimes – c'est-à-dire les territoires d'excellence monopolisés par les hommes et sur lesquels il n'est pas question de laisser les femmes s'avancer. D'abord le savoir : « Aulx lettres mist, tellement le couraige/ Que pour escolles, hanter plus seurement/ De ung garson print, elle l'accoustrement ». Ensuite le pouvoir. Celui des professeurs pour commencer : « En accoustrement d'homme/ Et là lisoit, la grammaire, et logicque/ Semblablement, aussy la Rhetoricque ». Celui des chefs de l'Église pour continuer : son grand savoir fit « que certes Pape, la dicte fut esleue ». Cependant, poursuit Drusac, « son hault orgeuil, fut bien tost descendu/ Mis au neant, et ce luy estoit bien deu ». En effet,

> La malheureuse, sy se fist embrasser [*séduire*]
> Et qu'est bien pis, vrayement engrosser
> Dont il advint, que ung jour publicquement
> Devant le Clergé, et commun vrayement
> Elle enfanta, estant sur une Mulle (137/S1)

Marconville aussi s'intéresse à Jeanne la Papesse, au point qu'il lui accorde deux chapitres : l'un dans la *Bonté des femmes*, l'autre dans la *Mauvaistié*. Si le premier commence par un avertissement (« L'exemple n'est icy proposé pour estre imité », p. 57), le second atteste que le savoir de cette femme lui permit d'arriver au pontificat, trompant les hommes les plus habiles ; quant à la grossesse de Jeanne (qui n'accouche pas ici en public), si elle est bien présentée comme une punition de sa transgression, elle semble le seul fait qui ait fini par révéler sa véritable identité. D'où la faiblesse du rappel de la « loi » dans le chapitre intitulé « De la miserable fin d'une femme laquelle par son astuce estoit montée au siege Papal » : du « souverain Pontificat […] les

femmes ont tousjours esté forcloses et deboutées ». L'autre exemple attendu est celui de Jeanne d'Arc, à laquelle Marconville consacre deux développements dans l'une et l'autre partie de son traité. La question du travestissement est évoquée dans les deux. Le rappel de la loi édictée dans la Bible (« il est escrit au Deuteronome que la femme qui use d'habit d'homme principalement en guerre, qu'elle est abominable devant Dieu », lit-on dans la *Mauvaistié*, p. 190) paraît toutefois bien impuissant au regard de l'extraordinaire destin de la Pucelle et de l'approbation qu'elle rencontra au temps où elle menait les troupes.

1d. Des exemples de femmes fortes

Puissantes dans le mal, les femmes le sont aussi dans le bien, ou pour de nobles causes. La vieille habitude d'user d'exemples pour convaincre, mâtinée par la tradition des recueils de femmes illustres que se disputent adversaires et amis des femmes, fournit au débat toute une cohorte d'héroïnes positives que même les misogynes accueillent dans leurs textes. Le courage des femmes est célébré par plusieurs auteurs à travers des exemples de combattantes et de martyres. Ils montrent aussi des femmes contrevenant aux défenses de prendre la parole en public et de se travestir en hommes. Plusieurs exemples de gouvernantes contredisent aussi les interdictions faites aux femmes de diriger les affaires publiques, et de nombreuses savantes prouvent les capacités intellectuelles qui leur sont déniées dans la plupart des discours qui les confinent au pré-carré domestique.

1d1. Les guerrières

Les textes de l'Antiquité avaient rapporté nombre d'exemples de femmes combattantes, soit dans le registre effrayant (les guerrières scythes et germaines), soit comme témoignage de la *virtu* mise au service du bien public. Valère Maxime mentionne ainsi l'« action d'éclat » de Clélie, qui « s'affranchit de sa condition d'otage et libéra sa patrie de la crainte en donnant aux hommes un éclatant exemple de courage » (III, 2, ex. 2). Ce sont toutefois les hommes des XVe et XVIe siècle qui rapportent avec le plus d'assiduité ces récits trouvés dans l'histoire romaine ou grecque, mais aussi dans l'actualité immédiate. On lit ainsi dans le *Livre de police humaine* que les femmes des Ambrons, refusant de se livrer aux vainqueurs, se jettèrent à leur rencontre en « s'exposant au hazard de mort, & endurant coups & navreures d'un cœur magnanime & preux » (GR, 201 v°).

Patrizi ne peut pas non plus s'empêcher de citer le cas des Lacédémoniennes, qui étaient élevées à la dure, comme les garçons : « Les Lacedemoniens permettoyent que

les femmes luctassent ensemble » écrit-il dans le premier volume du *Livre de police humaine*. Et il le répète dans le deuxième : « Licurgus voulut que les jeunes filles prinssent passetemps à courir, lucter, & jecter le dard ». Les deux fois, cependant, il tire une conclusion contraire à l'enseignement auquel conduit cet exemple : « Mais ceste coustume là est totalement à despriser. Les femmes se doivent tenir en leur maison, & faire leur besongne & mesnage. Nature les a crees foibles & craintives, afin que par leur crainte soyent plus faciles & plus aptes à estre gardees », écrit-il dans le premier (IP, 25). « Cela n'est à permettre aux femmes de notre pais : leur suffise de garder honte & chasteté, & les commandemens licites de leurs marys », note-t-il dans le second (GR, 139 v°).

La conversation tombe également sur les guerrières et, plus généralement, sur la vaillance des femmes, dans cette Bible du gentilhomme renaissant qu'est le *Courtisan*. L'un des personnages, L'Unique Arétin, évoque celles de l'Antiquité, affirmant que les femmes luttaient avec les hommes chez les Anciens. Un autre, César Gonzague, explique qu'il a vu des contemporaines manier les armes, les chevaux, aller à la chasse « faire quasi tous les exercices que peut faire un gentilhomme » (376).

Quant à Marconville, il fait du courage physique l'une des grandes preuves de la *Bonté des femmes*. Il en traite spécifiquement dans le chapitre V, intitulé « Des Amazones et autres femmes belliqueuses, et de dix femmes qui furent prises en habit viril en combattant vaillamment du temps de l'Empereur Claude deuxiesme ». Il entend par là, explique-t-il, contredire ceux qui taxent les femmes de « legereté, crainte et pusillanimité » (61). Il loue les « vertus et prouesses » d'Orithie, Antiope, Penthésilée et Thalestris, qui « ne cedent en rien en vaillance aux hommes » et « firent armes dignes de grande memoire » (62). Il évoque les « dix Soldats combatans vailamment, lesquels depuis despouillez, furent trouvez estre femmes » (63). Il célèbre bien entendu, lui aussi, les Lacédémoniennes : « Renommées en guerre », elles « sortirent virilement à l'encontre de leurs ennemis, les mirent en fuite et les vainquirent en memoire dequoy fut faict un simulachre de Venus armée, pour immortaliser la renommée de ceste victoire » (63). Ayant cité aussi les femmes des Cimbres et celles des « Georgians de Tartarie » (65), il note qu'il faudrait abréger, car les « histoires tant sacrées que profanes, anciennes que modernes, sont toutes pleines de proesses et vaillantises des femmes et armes qu'elles ont faictes » (65). Il poursuit néanmoins avec un chapitre sur « Des femmes qui ont esté cause de repurger les pays et republiques des Tyrans », où il mentionne une kyrielle de femmes qui tuèrent des despotes fameux (Sisara, Holopherne, Pyrrhus, Nicocrates, Cyrus…). Avant de revenir en conclusion sur Clélie, Sémiramis,

Zénobie, Thalestris et Penthésilée… exemples précédés d'une suite d'interrogatives rhétoriques : « Combien de fois ont esté les femmes cause de bien grandes et belles victoires ? Combien de fois ont elles courageusement et virilement resisté à l'encontre des trouppes […] ? » (128).

Après les deux chapitres remplis d'héroïnes antiques, Marconville en réserve un à « Jeanne d'Arque surnommée de Vaucouleur, et appellée la pucelle, à l'aide de laquelle le Royaume de France fut recouvré sur les Anglois qui l'avoient usurpé l'espace de quarante ans » (73). Il note « que sa magnanimité, proesses, et vertus sont tres-admirables, et jusques icy mal considerées » (73). On a fait « mourir comme venefique » cette « pucelle, victrice des ennemys du nom Gaulois » (75) qu'il compare à Penthésilé, Zénobie et Clélie. « Dieu a demonstré, affirme-t-il, que par l'infirme sexe foeminin il a voulu confondre les puissances ennnemys de la France » (76). Cependant, « contre les loix divines et humaines, elle avoit mué et changé d'habit, et s'estoit deguisée en homme […] ce seul point estoit trop plus que suffisant pour la faire mourir par ce que le changement, et mutation d'habit estoit digne de mort » (78). On a vu que Marconville n'évitait pas l'évocation de Jeanne d'Arc dans la partie sur la « mauvaistié » des femmes. La encore, sa vaillance est affirmée, et sa capacité à mener des troupes démontrée. Si elle fut brûlée par les Anglais, rappelle-t-il, c'est comme sorcière, mais surtout parce qu'« elle estoit deschue de la foy pour avoir contre la loy et ordonnance de Dieu usé d'habit viril » (190).

1d2. Les indomptables

Valère Maxime avait noté parmi ses faits mémorables quelques exemples de femmes étant allées au devant la mort – en soulignant plus d'une fois qu'elles témoignaient ainsi de leur nature masculine : Lucrèce, dont l'« âme virile fut par une ironie du sort, unie à un corps de femme » (VI, 1, ex. 1) ; Porcia, qui « n'avait dans le caractère rien de féminin » (II, 2, ex. 15) ; l'épouse d'Hasdrubal (étr. 8), qui se jeta avec ses deux enfants dans le feu ; Harmonia qui se dénonça à ses bourreaux parce qu'ils avaient tué à sa place une autre jeune femme (étr. 9).

Dans la France chrétienne, ce sont surtout les martyres qui sont l'objet de l'admiration des clercs. Elles fournissent une bonne partie des héroïnes de la *Légende dorée*. Sainte Christine (lég. 93) est enfermée, battue par son père, plongée dans l'huile brûlante, mise en présence de serpents, torturée, rouée. Sainte Julienne (lég. 43) est battue, pendue par les cheveux, arrosée de plomb fondu, rouée. Sainte Eugénie (lég. 129) est jetée dans le Tibre, puis dans une fournaise, enfermée dans un cachot, décapitée. Etc., etc.

Marconville cite lui aussi une cohorte de femmes au « courage viril » (105), telle l'ainée des filles du tyran Aristotime qui exhorta sa sœur à se pendre comme elle. Lui aussi, cependant, met le projecteur sur les saintes, et sur la primauté de la volonté divine dans leur héroïsme : « Une infinité de femmes […] combien que de leur naturel elles soyent fragiles et fort infirmes, toutesfois par la grace survenante d'enhaut ont esté rendues plus fortes et constantes que les plus magnanimes hommes du monde ». Au temps des persécutions, surtout, « elles ont monstré qu'il n'y avoit rien en elles de la molesse et tendresse du sexe foeminin » mais « se sont monstrées plus qu'hommes ». La manchette insiste sur ce paradoxe : « Constance des femmes admirables, neantmoins que de leur naturel elles soient fragiles » (117). Toutefois, certains exemples permettent de conclure au courage naturel des femmes, sans passer par l'explication divine : « Que pourront dire les detracteurs du sexe foeminin sinon qu'il fault qu'ils confessent, voire en despit d'eux, que ce sexe est aussi constant, magnanime et patient que le viril ? » (125).

1d3. Prêcheuses et plaideuses

Les saintes de la *Légende dorée* ne sont pas seulement des martyres de la foi chrétienne ou des victimes expiatoires de la méchanceté humaine. Certaines sont révérées pour avoir prêché la bonne parole, à l'image de Marie Madeleine et de sa sœur Marthe, qui évangélisèrent « entre Avignon et le Rosne » (663) et qui y fondèrent des communautés, à Tarascon pour l'une, à Sainte-Baume pour l'autre. À l'image, aussi, des « deux filles prophetes » de saint Philippe (lég. 63). La célèbre sainte Catherine d'Alexandrie (lég. 167), connue pour avoir été confrontée à cinquante docteurs à qui elle tint tête, n'est évidemment pas oubliée. Voragine écrit d'elle qu'« elle fut merveilleuse en beau parler, car elle eut belle parolle en preschant, si comme il apparut en ses predicacions » (1115).

Marconville évoque ces mêmes femmes dans son chapitre sur les « grands biens qui sont venuz au monde par le moien des femmes », où il loue Marthe et Marie Madeleine d'avoir « presché l'Evangile et converty à la foy chrestienne » (81). Il affirme aussi dans son chapitre sur les savantes que « les quatre filles de S Philippe Apostre [qui étaient deux chez Voragine], et Ammia furent prophetisses du nouveau testament en l'Eglise de Philadelfie » (90).

Si les auteurs masculinistes parviennent à faire silence sur les prêcheuses, il n'en est pas de même des plaideuses, versant laïc de cette capacité à convaincre par des qualités d'oratrices. Il faut dire que cette activité avait été notée par les auteurs classiques, et sur un ton souvent admiratif. Valère Maxime consacre un chapitre de ses

Faits et dits à trois « femmes qui ont plaidé pour elles ou pour d'autres devant les magistrats » (VIII, 3), notant que « leur nature et la réserve imposée à leur sexe n'ont pu [les] forcer à se taire dans le forum, ni devant les tribunaux ». Deux de ces trois exemples sont positifs : Amesia, qui plaida avec exactitude et vigueur devant une foule de gens, fut acquittée dès la première audience ; son âme virile cachée sous une apparence de femme lui valut le nom d'Androgyne (VIII, 3, ex. 1) ; Hortensia, fille de l'orateur Hortensius, défendit la cause des femmes soumises à un lourd impôt par les triumvirs et obtint la remise de la plus grande partie de cette taxe. Le troisième exemple, situé entre les deux, est en revanche négatif. Il s'agit de Caia Afrania, épouse du sénateur Licinius Buccon, qui plaidait ses procès mais qui était si effrontée, dit Valère, et en réalité si imprégnée de l'esprit de chicane, que son nom devint une insulte. Il vaudrait mieux « en parlant d'un monstre pareil » rappeler l'époque de sa disparition que celui de sa naissance, commente-t-il.

Demeuré célèbre, le cas est mentionné dans les *Lamentations de Mathéolus* où « Cafurne » est tenue pour responsable de l'interdiction faite aux femmes de plaider : « Son cul monstra en jugement./ Par son forfait tant desservi/ Que toutes femmes asservi ;/ Chascune est privée et chacie/ D'exercer fait d'avocacie » (II, v. 186-190). Drusac aussi se souvient d'elle, mais lui ne fait pas l'erreur de rappeler qu'elle plaidait, et donc que la chose était possible à Rome. Il l'évoque parmi les femmes luxurieuses, sans rien dire de son talent. Marconville en revanche cite « Carie Afranie » parmi les savantes, et écrit qu'elle « profita si bien en droit civil qu'aiant quitté sa quenouille et fuseau, elle plaida fort doctement plusieurs causes devant les Senateurs » (89). Il dénie toutefois cette version de l'histoire dans la « Conclusion de la malice des femmes » – à moins qu'il la confonde avec une autre, puisqu'il l'appelle ici Calphurnia. Tout en signalant ici aussi que quelques-unes « ont declamé et plaidé à Rome », il mentionne cette femme qui, ayant perdu sa cause, osa montrer son derrière aux juges « au moyen dequoy fut ordonné que de là en avant jamais femme ne plaideroit, et leur fut pour tousjours la barre defendue » (202). C'est donc la leçon du Bigame qu'on retrouve sous sa plume.

1d4. Les gouvernantes

Cette autre figure redoutée des partisans de l'obéissance des femmes s'invite fréquemment sous leur plume. Le plus souvent, ce sont les « mauvaises reines » dont la liste est arrêtée de longue date qu'ils évoquent avec effroi, apportant la preuve que les interdictions élaborées peuvent être baffouées. « Oncques en regne, ne peuvent succeder », martèle Drusac : « S[i] aulcunes ont, telle subjection/ C'est par abus, et

usurpation » (19/C3 v°). « Quant elles sont en authorité elles exercent leur puissance si desordonnément [… qu']elles ne peuvent maistriser leurs desordonnées passions et vicieuses affections » (163), écrit le Marconville de la *Mauvaistié des femmes* dans le chapitre « De la barbare cruauté et horrible tyrannie d'aucunes femmes » (XVIII), où neuf exemples de cruauté sur onze sont ceux de femmes de pouvoir.

La « plus sanguinolente de tout le sexe foeminin » (163) est Jesabel, connue pour ses persécutions contre Hélie, et qui « surpasse tous les plus inhumains bourreaux qui ayent jamais esté » (163). Cette « chienne mastine », que Drusac nomme « loupve infaicte » (131/R3 v°) et « folle enragée » (132/R4), et qu'il place au premier rang des homicides (f. 160/V8 v°). Heureusement, elle fut mise à mort et sa « charogne » jetée aux chiens « qui la mangerent et luy furent sepulchre » (164). De même, Athalie exerça la tyrannie après la mort de son fils en faisant mettre à mort « le reste du sang royal » : « Ladicte mal famée », écrit Drusac, tua les fils de David « pour seulle dominer/ Estre maistresse, et du tout gouverner » et fut « d'une glayve à mort mise » (131/R3 v°). Orgueilleuse, Athalie est également la première sur la liste des infanticides (168/X8 v°). C'est aussi avec soulagement que Marconville conclut que « ceste tygre fut mise à mort » (165).

La reine de Babylone Sémiramis est une autre tête de Turc citée dans ces textes. Pour Valère Maxime, elle représente la haine et la colère ; il parle d'une statue la représentant mal coiffée, telle qu'elle était lorsqu'elle partit soumettre Babylone – en toute hâte (IX, 3). Patrizi affirme dans le *Livre de police humaine* que, devenue veuve, elle était « alleschee des doulceurs & plaisirs d'amour », élisait les plus beaux soldats pour ses plaisirs, puis les faisait mourir « afin qu'ilz ne manifestassent sa paillardise aux autres » (GR, 170). Drusac l'évoque dans ses *Controverses* partant en guerre vêtue en homme, « A toutz cherchant, bruyct, et dissentions/ Faisant à mainctz, plusieurs extortions » (136/R8 v°) jusqu'à ce que Ninus son fils soit en âge de régner. Il la place parmi les homicides, car « pour monter, au Throsne Royal hault/ Son bon mary, quoy qu'on sceust raisonner […] Cruellement, le feist elle tuer » (163/X3 v°) ; et parmi les incestueuses, car « Son filz Nynus, incita tellement/ De la congnoistre, je ditz charnellement/ Que […] Par plusieurs foys, perpetrerent le faict (159/V7).

D'autres « mauvaises reines » de l'Antiquité sont rappelées à la mémoire des lecteurs et lectrices. Drusac place Cléopâtre parmi les orgueilleuses, les incestueuses et les homicides, parce qu'elle aimait les fastes et le pouvoir, qu'elle avait épousé son frère, et qu'elle se suicida – pour éviter la honte d'être menée en triomphe à Rome. Il place aussi Agrippine parmi les incestueuses, parce « Qu'avec Neron, son filz elle eut

affaire/ Par mainctes foys, ledict cas permist faire (159/V7) ; et avec les homicides : « Tybere Claude, ton mary sans raison/ Tu feiz mourir, par venin et poyson » (163/X3 v°). Dans la *Mauvaistié des femmes*, Marconville condamne le « faict barbarique de ceste sanguinaire Thomyris » (165), contrairement à Valère Maxime chez qui il a sans doute trouvé l'histoire, et qui le justifiait en rappelant qu'elle ne faisait que venger son fils en faisant la guerre à Cyrus, avant de lui faire couper la tête et de la plonger dans une outre de sang. Il condamne aussi l'impératrice Irène, « tygre enragée », « chienne mastine » et « mesme pire que les bestes brutes », dont il rappelle le crime – réussi : pour gagner le pouvoir, « contre tout devoir d'humanité et contre tous les droicts de nature, et divins et humains » (168), elle fit mourir son fils Constantin en prison après lui avoir fait crever les yeux.

Les dirigeantes françaises sont quant à elles réduites aux deux monstres qui font la une des Histoires de France depuis que le récit de la loi salique a été mis au point : Frédégonde et Brunehaut. Le *Blason des faulses amours* s'appuie sur le cas de la première pour généraliser : « De femme fine/ Tost en ruyne/ L'estat viendra,/ Et qui s'encline/ A sa doctrine/ Mal lui prendra » (v. 709-714, str. 60). Drusac la place aussi parmi les femmes homicides et s'adresse à elle :

> O Fredegonde, jadiz Royne françoyse
> Ne fuz tu bien, cruelle et descourtoyse
> Quand Chilperic, ton mary feiz mourir
> Sy l'on s'en veult, à Guaguyn [*Robert Gaguin*] enquerir (162/X2 v°)

Pour Marconville, les deux femmes ont remporté la palme de la cruauté « par sus tout le sexe foeminin » (169). Il ne développera pas leurs cas, « pource que les annales sont toutes pleines de leurs cruautez » (170) – nouvelle référence à Gaguin –, mais il y revient dans son chapitre sur les tromperies des femmes, à propos des manigances de Fredegonde pour se faire épouser de Chilpéric – qu'elle allait faire tuer. Chapitre qu'il termine en reprenant le couplet de Guillaume Alexis : « De femme trop fine / Tost en ruine, / L'estat viendra ; / Et qui s'incline/ A sa doctrine/ Mal luy en prendra » (198-99).

Il arrive pourtant aux discours prônant la suprématie masculine d'avouer que des gouvernements féminins furent positifs, voire de mettre en cause les fondements de la mise à l'écart des femmes dans ce domaine. Dans l'*Institution de la femme chrestienne*, Vivès admet, à propos de Marie de Bourgogne qui géra les affaires de son pays, que les femmes peuvent gouverner, à condition que ce soit dans le cadre de « la concorde des mariés » (II, 4). Dans l'*Horloge des princes*, Guevara assure que les Lydiens plaçaient la reine Myrtis « entre sept roys, desquelz ilz se vantoyent avoir estez gouvernez » (205

v°). Quant à Marconville, c'est dans *De la mauvaistié des femmes* qu'il rappelle que l'hexérédation des filles – de rigueur en France pour le pouvoir suprême – est interdite par la Bible. Rappelant l'exemple des filles de Çelophehad qui réclament à Moïse l'héritage de leur père, il explique que Moïse s'en remit à Dieu, qui accepta et fit déclarer « aux enfans d'Israël sans hoirs masles qu'il vouloit que l'heritage du defunct fust baillé et adjugé aux foemelles s'il y en avoit » (138).

1d5. Les savantes

Dernière figure redoutée – si ce n'est la première sous la plume de ces savants – la femme savante est loin d'être absente des textes favorables à la sujétion féminine. Le précepteur de princesse qu'est Vivès ne peut que s'appuyer sur quelques grands exemples issus de la culture classique. Il leur consacre un chapitre : « De l'excellence du sçavoir d'aucunes femmes, lesquelles ont devancé en la cognoissance des lettres, plusieurs hommes bien sçavans en Philosophie » (85). On observe toutefois qu'il y multiplie les évitements et insiste de manière récurrente sur leur chasteté : Cornélie, qui éleva si bien ses fils les Gracques ; la fille de Pythagore, dont il ne donne pas le nom mais dont il affirme qu'elle tint l'école après son décès (activité qui revint en fait à sa mère Théano) et qu'il loue pour sa virginité ; les « cinq filles admirables et en pudicité et en sçavoir » (89) de Diodore de Sicile ; une « royne de Grece [qui] composa hystoires », derrière qui on reconnaît Zénobie ; Cléobuline, la fille d'un des sept sages, qui demeura vierge… Les disciples de saint Jérôme ne sont pas non plus oubliées, ces « devotes & sainctes dames […] moult sçavantes & doctes » auxquelles le saint écrivait. Et il est rappelé que Paul lui-même avait une disciple, la savante Thecle. Dans le monde byzantin, Vivès cite l'impératrice byzantine Eudocie, qui écrivit plusieurs ouvrages, mais qui était autant estimée pour sa vertu que pour son savoir. Parmi les contemporaines, sont évoquées les filles de Thomas More, qui les voulait « tres chastes, mais aussi doctes, pour estre plus fermes & constantes en pudicité » (37), et celles d'Isabelle la Catholique, savantes au point de parler avec les ambassadeurs. Il n'y a guère qu'à propos de ces dernières que l'idée que la science puisse se conjuguer avec le mariage émerge : « De memoire d'homme », écrit-il, jamais on n'a vu « plus pudicques ne mieulx aymans leurs marys ne a qui tant despleust lasciveté & vice » (37).

Guevara loue en partie les mêmes femmes, tout en donnant souvent davantage de détails sur elles, ou en leur accordant moins chichement ses louanges pour ce qui est de leur savoir. Il assure que Cornélie enseignait la philosophie publiquement et que la lettre reproduite par Plutarque « en son livre des louenges des femmes » (208) est le seul de ses écrits qui ait subsisté – écrits que Cicéron appréciait grandement. L'une des

épîtres envoyées à ses fils occupe un chapitre de l'*Horloge des princes* (II, 31, f. 207-212). Guevara mentionne aussi la fille de Pythagore, qu'il appelle Policrate ; on venait l'écouter chez elle, explique-t-il :

> [Elle était] fort belle, fort riche, tres-sage, & tant reverée & honnorée pour l'integrité de sa vie, & tant estimée pour sa haute eloquence, que plus valloit la parolle qu'elle disoit fillant la quenouille, que non la philosophie que son pere lisoit en l'escole. (204)

Il note encore qu'il y avait plusieurs « femmes de grande science » à Rome : des Grecques, « tresdoctes en la philosophie », et des Romaines, qui « en la rhetorique & poësie furent fort sages » (200). Parmi elles, « Lelie Sabine », fille de Sylla qui lisait en grec et latin, était éloquente, écrivait lettres et oraisons que son père apprenait pour les déclamer au sénat ; la femme d'Évandre, qui serait plus renommée qu'Homère si ses ouvrages n'avaient été détruits, vu qu'elle fut un témoin direct de la destruction de Troie ; Nicostrate, qui prophétisa la chute de Troie ; Cornifice (sœur du poète du même nom), docte en lettres latines et grecques, autrice de mètres et épigrammes, révérée par les anciens ; Myrtis, reine des Lydiens, louée « pour avoir esté lors qu'elle fut mariée tant sage & tant prudente femme, & avoir esté tant honneste, estant vefve, & sur tout avoir esté tres-docte en la philosophie […] pource que les anciens donnoyent autant de gloire aux femmes doctes es lettres, comme aux hommes vaillans & adextres aux armes » (205 v°). En témoigne le deuxième monument le plus important de la ville (après le Colosse de Rhodes), construit à la mémoire des vingt Grecques et des vingt Romaines qui reçurent les lauriers pour leur joute au sénat de Rhodes. L'admiration de Guevara n'a plus de bornes, lorsqu'il évoque Théoclée, « non seulement docte, mais s'il est licite de dire tresdocte » : il se dit « tant esbay & esmerveillé, qu['il] ne sçay qui pouvoit estre maistre de telle femme, puis qu'elle eust le grand philosophe Pithagore pour son disciple » (202 v°). Il rappelle aussi que la philosophe Arété de Cyrène fut disciple de Socrate, qu'elle en eut elle-même cent-dix, qu'elle écrivit quarante livres, et qu'elle eut droit, à 77 ans, à une sépulture où il était écrit (en lettres capitales dans le texte) : « Cy gist Arethe la grande grecque laquelle fut la lumiere de toute la grece, comme celle qui avoit la beaute d'Helene, l'honnestete de Thirme, la plume d'Aristippe, l'ame de Socrate, et la langue d'Homere » (202 v°).

Ces éloges des femmes savantes du passé est toutefois à double tranchant chez Guevara, puisqu'il lui permet de fustiger l'ignorance de ses contemporaines, qui emploient en frivolités le temps que les anciennes employaient aux études. Il s'en explique sans ambages : « J'ay voulu compter l'excellence d'icelles femmes anciennes, à fin que les princesses & grandes dames sachent, que plus furent estimées les femmes anciennes par les sciences, que par les beautez que elles avoyent » (205 v°). Les vices

des contemporaines viennent donc tempérer les mérites des anciennes. Avant, elles avaient des cours de savants et de lettrés, aujourd'hui ce sont des serviteurs ignorants et déceptifs. Avant c'était à qui écrirait, composerait et philosopherait le mieux. Aujourd'hui c'est à celle qui aura les plus beaux vêtements… « C'est honte de l'escrire, mais encores plus grand vitupere de le voir, c'est à sçavoir, lire ce que nous lisons de la sapience des nobles matrones anciennes, & voir comme nous voyons la fragilité des dames présentes » (206 v°). Il n'empêche que la démonstration qui ressort de ce chapitre, du reste intitulé « Comment les femmes peuvent estre autant sages que les hommes, & que si elles ne le sont, ce n'est par faute de bon naturel, mais est par abondance de paresse » (XXVIII), est celle de la capacité des femmes à égaler les hommes – voire à les surpasser – sur le plan du savoir.

2. LA FAIBLESSE DES HOMMES ET LA PEUR DE LA CONFUSION DES SEXES

Selon Plutarque, le renversement de la hiérarchie des sexes est beaucoup plus grave pour les femmes que pour les hommes : « Celles qui s'efforcent de presider à leurs maris & les tenir en subjection, se deshonnorent beaucoup d'avantage que ne font les hommes qui obeyssent aux commandemens de leurs femmes », lit-on dans les *Préceptes de mariage* (99 v°). L'organisation de la cité grecque et de la société latine explique sans doute cette complaisance envers les maris qui se laissent aller, faiblesse qui ne risque guère d'être constatée par d'autres qu'eux. Les hommes de la Renaissance sont dans une toute autre posture. Aussi condamnent-ils vertement les hommes dominés – démontrant par la même occasion que les couples où l'ordre du genre est mis en échec ne sont pas si rares que cela, et qu'il y a même des hommes pour s'en contenter parfaitement.

2a. Les hommes assujettis

L'impératif de la domination masculine est fréquemment rappelé à travers la mise en évidence du prix à payer lorsque l'ordre est bafoué : la perte de toute maîtrise, et surtout le déshonneur. Mathéolus insiste sur le premier versant de ce malheur. Les maris, stipule-t-il, « doivent estre les chiefs » (I, v. 824-26). Si l'homme qui s'apprête à convoler n'est pas intimement persuadé de ce rôle à tenir, il est perdu d'avance : « O tu, qui femme espouseras,/ Je te demant que tu feras,/ Se tu la fais de l'ostel dame » (II, 4035-7), demande-t-il avec inquiétude. Quant aux hommes du XVIe siècle, pour qui le mariage est devenu la norme, ils sont avant tout préoccupés de l'honneur social et de l'estime des pairs. « Qui pourra avoir le mary en reverence, quant on le voit subject a sa

femme ? » (162), interroge Vivès, quand Drusac assure dans les *Controverses* que « toute femme, fault que son mary suyve/ Non les maritz, à leurs femmes jamays/ Car aultrement, ilz seroient diffamez » (f. 121/Q1 v°). Guevara intitule de même le chapitre VI du livre II de l'*Horloge des princes* « Que les princesses & grandes dames doyvent estre obeyssantes à leurs mariz : & que c'est grand honte à un mary que sa femme luy commande » (136 v°).

Loin de se contenter de rappeler l'impératif, ses partisans cherchent à comprendre ce qui peut conduire leurs semblables à déroger aussi vilainement. L'amour est souvent la première explication qui leur vient à l'esprit, d'où l'importance des charges dont il est l'objet de la part des misogynes. Guillaume Alexis développe tout spécialement ce point de vue. Son porte-parole compare les hommes qui vénèrent l'amour – à l'image de son interlocuteur au début de leur conversation – à des fous. Empruntant des images propres à toucher la noblesse, il explique qu'envisager d'aimer une femme, c'est faire un peu comme celui « Qui, quant parçoit ses ennemys,/ Va tumber en leur appareil » (v. 1174-1176, str. 98). Il considère que l'amour pour les femmes « les francz [*les hommes libres*] tient asubjectiz » et qu'il est indigne de se soumettre à des faibles : méprisable est celui « Qui d'Amours se tient en servaige,/ Dont les vassaulx sont si chetifz » (str. 97). L'image récurrente des animaux domestiques sert à la démonstration d'Alexis. Celui qui accepte d'être « Mys a senestre/ Pour servir femme, et il [*et qui*] l'endure,/ C'est raison qu'on le maine paistre,/ La teste dedans ung chevestre [*licol*],/ Comme une beste, a la verdure » (v. 811-816, str. 68). De tels hommes « s'abestissent/ Quant les chierissent./ Tant Obeissent/ Que de liberté se desfont (v. 833-6, str. 70). La métaphore animalière revient à de nombreuses reprises dans le *Blason des faulses amours*, accroissant l'impression d'un dérèglement de l'ordre du monde, d'autant que de nombreuses espèces sont convoquées : l'« Homme qui gouverner se laisse,/ [est] Ainsi qu'ung chien qu'on maine en laisse » (v. 850-1, str. 71) ; « Se une fois vous tiennent en mue [*cage*],/ C'est assavoir en leur clapier,/ Fussiez vous cent fois esprevier,/ Ilz vous feront devenir grue » (v. 945-48, str. 79) ; « Qui le licol/ Se met au col/ Par accoller […] femme le fait affoller/ Et joue de lui au capifol » (v. 964-6 et 971-2, str. 81) – allusion au « chapefol », qui désigne un jeu de société consistant à bander les yeux d'une personne placée au milieu d'un cercle de joueurs qui la frappent à tour de rôle, jusqu'à ce qu'elle devine qui la frappe.

D'autres auteurs ne se privent pas de mettre en évidence l'indignité des hommes soumis par leurs désirs. Mathéolus en fait partie. Il insiste sur l'incapacité des hommes à résister aux avances des femmes, et à l'usage que ces dernières font de leur pouvoir.

Quoi que la femme désire obtenir de son mari, elle « le maine desur le lit,/ Et feint que vueille avoir delit,/ Lors son mari baise et acole » (II, v. 1111-13) écrit-il. Mais « Se l'omme la veult approuchier,/ Elle luy deffent le touchier,/ Arrier se trait, le dos luy tourne,/ Et pleure comme triste et mourne ;/ Semblant fait que soit moult troublée » (II, v. 1187-1191). Le bigame détaille les séductions qui poussent les hommes à se confier, et conséquemment à perdre leur pouvoir sur leurs épouses :

> A son mari tourne la chiere
> Et puis luy tent sa bouche et poitrine.
> Bien le deçoit par sa dottrine.
> Tant ly requiert, tant ly supplie
> Qu'il luy dit tout ; si fait folie ;
> Car depuis est dame et maistresse,
> Et il est serf a grant destresse. (II, v. 1232-38)

Drusac note aussi le pouvoir sexuel des femmes lorsqu'il décrit dans l'arrière garde de l'armée de Vénus « Ceulx là qui veullent, estre dictz bon maritz/ Et qui des femmes, font le commandement/ Et n'oseroient, avoir fait aultrement/ Après [avoir] receu, le vent de la chemise » (31/D7 v°), c'est-à-dire après avoir été satisfaits sexuellement[999]. Toujours grandiloquent, il met sur le compte de ce pouvoir la chute des plus grands empires. Et il attire l'attention sur ce sujet en les affichant dans les titres de quelques suites de vers : « De la perdition du Royaulme des Assyriens, faicte par Sardenapallus à l'occasion des femmes » (175/Z1) ; « De la perte du Royaulme d'Asie et destruction de Troye » ; « De la perdition du Royaulme de Romme par Lucresse » (176/Z2).

Guevara évoque également le pouvoir sexuel des femmes dans *l'Horloge des princes*. Marc Aurèle note que la chair asservit les hommes : le désir les retient auprès des femmes, alors que la raison voudrait qu'ils les fuient. Il les rend prisonniers. L'opinion de l'empereur s'avère ici particulièrement pessimiste : tous les hommes savent cela, note-t-il, mais il n'y a aucun remède à cette attraction, et les morts sont heureux qui peuvent se passer d'elles ; « si les bestiaux mouvemens de la chair ne forçoyent les hommes de vouloir & desirer les femmes, je doute s'il y auroit femme au monde soufferte ny aymée » (163).

D'autres auteurs évoquent aussi la question de l'impuissance. On a vu que les fileuses des *Évangiles des quenouilles* s'en plaignaient, mais, en l'absence d'une voix d'homme confirmant la chose, cela pouvait passer pour des propos de femmes aigries. En revanche, Mathéolus avoue que c'est la raison de sa perte de pouvoir sur son épouse :

[999] L'Atilf traduit l'expression « vent de la chemise » par ruses, mensonges, câlineries des femmes, en expliquant qu'elle renvoie proprement au parfum de la chemise féminine.

Mais comme orendroit plus ne puisse
Touchier ou labourer Perrette
Que peu ou nient, car ma pharetre [*carquois*]
Est vuide et mon arc ne puet tendre,
dont je n'ai de quoi moi deffendre (I, v. 1312-16)

C'est aussi la raison de la violence de l'épouse :

Perrette forment me guerroye
Et touche et fiert [*frappe*] et esgratine
De ses ongles par aatine [*animosité*].
Souffrir m'estuet ses esdarnies [*excès*],
Car mes bourses sont mal garnies. (I, v. 1318-1322)

« Ma femme veult, et je ne puis,/ Ses drois requiert souvent depuis,/ Que je luy refus a payer (I, v. 1337-9), répète le Bigame. Qui n'a pas peur des contradictions, puisqu'il soutient que l'impuissance contractée auprès de son épouse l'empêche de trouver du plaisir avec d'autres femmes (« Ma verge ploye et les deux cuides,/ Ou bourses sont plates et vuides./ Aux dames ne me puis deduire/ Leur deduit ne me fait que nuire », II, v. 3781-4). Et qui cherche à se rassurer en affirmant que seul le mariage est la cause de ces maux. « S'il advient qu'un homme soubmette/ Bietrix, Mehaut et Guillemette,/ Sans marier de prime face,/ Et chacun jour trois fois leur face/ Le jeu continuellement/ Que longtemps durera sa vertu […] Mais puisqu'il se sera lié,/ Son pouoir est tout balié » (II, v. 357-63 et 365-6). La puissance des femmes est bien grande, si la « vertu » de l'homme dépend de la présence ou non d'une seule chez lui. Telle est pourtant la leçon qu'il reprend à l'envi, sans craindre les hyperboles : « Se homs a seule femme s'allie,/ De mille chayennes [*chaines*] se ly./ Qui de femmes a un millier,/ Lors ne le puet on essillier [*détruire*]./ Franchement vit, tousjours est siens/ Par la franchise de ses biens » (II, v. 4075-80).

Moins honnêtes, d'autres évoquent l'impuissance masculine en en rejetant la responsabilité sur la lubricité insatiable des femmes. C'est le cas d'Alexis : « Quant sans respit/ Femme postule:/ Qui ne fournist [*accomplit*],/ On le banist » (v. 1142-1145, str. 96). Mais qui s'abaisse à rechercher ces créatures est digne du pire mépris : « Bref, qui s'accointe de tel pute,/ Plus que beste je le repute » (v. 1138-9, str. 95). C'est aussi le cas du Marc Aurèle de Guevara, qui entend faire savoir « que jamais la femme ne se contente » (165).

2b. Les hommes féminisés

De même que bien des auteurs s'imaginent que la femme dominatrice change de nature, « devient homme », ils sont persuadés que l'homme dominé devient femme. La théorie du « sexe unique » étudiée par Thomas Laqueur joue ici à plein : aucune frontière étanche ne peut empêcher un homme de « tomber » dans l'humanité inférieure,

passive, que constitue la masse des femmes. Le thème est ancien, et les condamnations des auteurs de l'Antiquité étaient d'autant plus sévères que supériorité et infériorité dans l'échelle des valeurs étaient aussi identifiées à l'activité et à la passivité sexuelles.

Le thème de l'homosexualité n'est pas abordé frontalement par les auteurs du corpus, à l'exception de Valère Maxime qui en dénonce quelques cas dans le chapitre des *Faits et dits* sur la pudeur, nous l'avons vu, et de Voragine, qui écrit en passant (dans la vie de saint Pierre) à propos de Néron qu'« il espousa ung homme pour femme et l'omme le print pour femme » (576). La critique des hommes « efféminés » vise donc davantage ceux qui passent trop de temps avec les femmes que ceux qui se livrent à des hommes, sans parler de ceux qui renoncent à tous les autres comportements identifiés comme virils.

Cette critique est très présente dans les *Faits et dits* de Valère Maxime. Sylla, au début de sa vie, se déshonore par la débauche, il est nommé « efféminé » par le consul Marius (VI, 9, ex. 6). Le premier Scipion l'Africain, étant jeune, mène une vie « trop efféminée pour faire prévoir les trophées conquis sur Carthage » (VI, 9, ex. 2). Génucius, prêtre de Cybèle, « s'est volontairement mutilé » : selon Valère, il « ne devait compter ni parmi les hommes ni parmi les femmes » (VII, 7, ex. 6). Lorsqu'il s'agit de noter la dérogation aux comportements pensés comme propres aux hommes, la comparaison avec les femmes est également courante. Elle s'impose dans le cadre militaire : Calpurnius Pison poussa ses hommes « à désirer en hommes de cœur une mort qu'ils avaient redoutée comme des femmes » (II, 7, ex. 9). Mais elle vaut aussi pour d'autres moments de « faiblesse » : les Lyciens s'habillaient en femmes dans le deuil, écrit Valère, « afin que la honte de cet extérieur humiliant leur fasse bannir au plus tôt une affliction insensée » (II, 6, ex. 13).

Dans le *Livre de police humaine* Patrizi loue les Belges pour avoir interdit l'importation de « choses qui puissent estre cause de rendre les cœurs effeminez, & induire à delices », comme certaines drogues, « occasions & motifz de paillardise, ordure & vanité » (IP, 11). Il prône les exercices physiques dans l'éducation des garçons, qui « se monstrent bien plus promptz & plus alaigres s'ilz ont exercice de corps, que s'ilz estoyent effeminez par oysiveté & nonchalance » (IP, 70 v°). Il insiste tout particulièrement sur cet impératif pour les militaires : celui qui garde la ville en temps de guerre « doibt faire, que ses gens s'exercent, afin qu'ilz ne se effeminent en l'oysiveté de l'umbre, & es delices de la ville » (IP, 117).

D'autres auteurs attaquent la « mollesse » de certains hommes et l'attention qu'ils accordent à leur apparence. Ainsi, Castiglione condamne la coquetterie et les

manières efféminées chez les hommes. « Je vueil, déclare le comte Ludovic de Canossa, que nostre Courtisan se rencontre de telle sorte, non pas ainsi mol & feminin, comme plusieurs s'efforcent d'avoir [l'air], qui non seulement se crespent les cheveux & se pellent les sourcils, mais se fardent en toutes les manieres que sont les plus lascives & deshonnestes femmes du monde : & semble qu'à leur marcher, estre [montés] sur pieds, & en chacune leur autre contenances, ils soient si tendres, & lasches, qu'il semble que leurs membres se veulent deslier l'un d'avec l'autre ». D'où la conclusion, sans appel : « Iceux, dit encore le comte, puis que nature ne les a fait femme, comme ils monstrent le desirer, sembler & estre, devroyent estre estimez, non pas comme bonnes femmes, mais chassez comme putains publiques, non seulement des courts des grands seigneurs, mais aussi de la compagnie de tous gentils hommes » (51). Plus loin dans l'ouvrage, Frederic reprend à mots couverts cette critique : « Je veux que le Courtisan, en tout son habit, soit propre & poly, & qu'il ait une certaine conformité d'un honneste & modeste agencement, mais non pas en maniere de femme, ou d'un glorieux » (214-215).

Chez Drusac, le terme féminisé renvoie clairement aux hommes soumis aux femmes. Après avoir indiqué que l'amour de grands dirigeants pour certaines d'entre elles est à l'origine de leur éloignement des affaires et de la chute de leur empire, notamment celui des Assyriens, il note à propos de Sardanapale, célèbre pour ses débauches, qu'il était « effeminé, plus que aultre renommé » (175/Z1).

La féminisation des hommes peut ainsi paraître le choix d'hommes dégénérés, ou le produit d'une défaillance du système, comme le manque de vigilance des responsables – preuve que la « vertu naturelle » des hommes n'existe pas. Plus inquiétant, elle paraît pouvoir s'imposer à leur insu. Patrizi écrit que « Les François sont chevalereux & belliqueux, mais en maladie, pusilanimes, & tost abatuz, & pour petite douleur languissent comme femmes » (GR, 208 v°-209). De même, lorsque le héros du *Petit traité* de San Pedro apprend le mariage de Lucenda, il entre « en tel desespoir » qu'il crie et s'arrache les cheveux, « combien, dit-il, que telz effaitz sont actes femenins : Toutesfois Amour par ses loix reduit souvent les siens en ceste extremité » (98). De quoi donner raison à ceux qui encouragent à fuir l'amour.

La peur de la confusion des sexes va, chez deux auteurs, jusqu'à rêver de l'extinction absolue de celui par qui, toujours, le scandale arrive. Selon Mathéolus et Drusac, l'homme et la femme se sépareront lors du Jugement dernier : en ressuscitant, Adam récupèrera la partie de lui à partir de laquelle la femme a été formée, et c'en sera fini de la femme, aussi bien que des souffrances terrestres. Mathéolus demande expressément à Dieu de ne pas œuvrer pour le salut de la femme, qui fut et est restée la

cause de la perte des hommes. Il affirme « Que Adam ressuscitera,/ En son corps tout entier sera,/ Adonc le gendre femenin,/ Si com j'ay dit, plain de venin,/ Tout au neant revertira/ Et ainsi s'esvanouyra » (III, v. 1434-40). Drusac s'inscrit dans cette perspective on ne peut plus clairement : « La pouvre femme, doncques ne sera rien/ Par consequence, qui bien y pensera/ Jamais au monde, plus femme ne sera » (40/E8 v°). L'espoir en dit long sur la volonté de distinction des deux genres et le fantasme de disparition du genre féminin des misogynes les plus fiéfés.

2c. Des exemples d'hommes dominés

Marconville donne quelques exemples d'hommes vaincus par des femmes dans son chapitre sur celles qui se sont « acquis immortalité par l'occision des tyrans » (67). Ainsi, alors que « jamais homme n'avoit peu avoir la raison » du « tyran et Archityran » Abimélec, il « fut vaincu par une femme, laquelle luy laissa tomber un quartier de meulle sur la teste qui luy brisa le cerveau » (69). De même, Pyrrhus fut assommé par une tuile lancée par une femme. Marconville mentionne aussi Siséra, tué par Yaël, Nicocrates et Léandre, dont Aretaphile délivra son pays, et Cyrus, tué par Thomyris. Ces cas sont rares face aux nombreux exemples des hommes qui ne sont dominés que par des femmes aimées ou désirées. Quelques cas d'hommes convertis, conseillés ou sermonnés par des femmes s'invitent également dans cette galerie, qui finit même par accueillir… les auteurs eux-mêmes.

2c1. Les philosophes « surmontés »

À l'appui de sa démonstration misogame, Mathéolus met en scène Xantippe, l'épouse de Socrate. Elle « luy faisoit annuy et honte » (III, v. 932), écrit-il. Il le montre aussi chevauché par une femme, au terme d'une inversion des rôles incarnant le bouleversement de l'ordre du genre : « Femme fu chevalier et l'omme/ Fu le cheval, portant la somme,/ Embridés soubz barbe chenue » (I, v. 1147-49). Drusac accentue les humiliations infligées au philosophe par Xantippe : « Ledict saige, nuyct et jour tourmentoit/ De ces parolles, et qu'est pis, le batoit ». Il explique même qu'elle « fist grandissime oultraige » lorsque « du pissat, luy gecta sur la teste » (138/S2). Drusac vilipendie également Aristote, si amouraché de sa courtisane qu'il fut contraint d'abandonner Athènes parce qu'il la « mainctenoit/ Plus honorée, qu'à elle n'appartenoit (151/T7).

De la même eau sont les remarques de Marconville dans le chapitre qu'il consacre à l'impudicité des femmes. Il se dit « esbahy de celles qui ont peu faire chopper [*trébucher*] les plus renommez Philosophes du monde ». Ainsi la prostituée

Archenasse sut « si bien embabouiner le divin Platon que non seulement il l'aimoit, mais aussi se lamentait d'estre detenu de l'amour d'une vieille ridée ». Quant à la courtisane Laïs, elle « se jactoit et vantoit que les plus renommez philosophes alloient à son escholle et devenoient amoureux d'elle » (177).

2c2. Les héros « embabouinés »

Plus encore que les philosophes, les grands hommes de la culture occidentale séduits par des femmes sont convoqués par la plupart des auteurs pour se voir rappeler la liste de leurs indignités. Marconville clot ce jeu de massacre dans sa *Mauvaistié des femmes* en résumant la situation : les femmes « ont si bien embabouiné les hommes de l'amour lascif qu'ils ont delaissé plusieurs beaux faicts, et excellens » (182). Achille refusa la bataille pour Chryseide, Circé retint Ulysse dans ses filets, Cléopatre fit tourner la tête de César et de Marc Antoine, Tibère se retira à Rhodes parce qu'il n'osait « accuser, chastier, repudier, ny endurer » son épouse Julia, pourtant « infame par ses desordonnées lubricitez et adulteres manifestes ». Hercule servit Omphale comme « Pedisseque [*esclave*] et chambriere » (183), lui qui « estoit dompteur des monstres » (196). Samson s'est laissé tondre par Dalila, alors qu'il tirait sa force de ses cheveux.

Ces héros reviennent quasiment sous toutes les plumes, toujours auréolés de condamnations énergiques. Mais bien d'autres sont cités. Mathéolus note dans ses *Lamentations* que David tua Hurie pour épouser Bethsabée (II, v. 668-79). Dans le *Blason des faulses amours*, Alexis condamne Pâris, assujetti par son amour pour Hélène : « Mieulx lui vaulsist en mal estraine [*pour son malheur*]/ Avoir tremblé fievre quartaine/ Que tant aymer ce qu'il ayma » (v. 670-672, str. 56). Alexis s'en prend comme bien d'autres au « premier hom » (Adam), à Salomon, à Hérode Antipas, qui finit en exil, « Chetif comme un povre mancipe [*serviteur*] », à Antoine… Il rappelle qu'Absalon s'est fait fratricide pour venger sa sœur Thamar, que « Mundus » s'est fait passer pour le Dieu Anubis pour abuser Pauline, que Tarquin « S'efforça tant/ Qu'il print Lucresse » et qu'ensuite « faveur, armes ne richesse/ Ne lui sceurent porter garant » (v. 685-696, str. 58). Dans le *Livre de bonnes mœurs*, Legrand épingle « le sage Salemon, le fort Sanxon, le grant Olofernes, le prophette David, le philosophe Aristote, le poete Virgile et pluseurs autres sages » (328). Drusac dénonce dans ses *Controverses* le peintre Appelle, amoureux de Campaspe, la maîtresse d'Alexandre, « sy fort, estoit d'elle surpris/ Qu'il povoit dire, certes le Rat est pris » (151/T7 v°). Etc., etc.

2c3. Des hommes convertis et instruits

Les auteurs se proposant de diffuser la culture chrétienne n'hésitent pas à mettre en avant des femmes ayant converti leurs époux. Dans la *Légende dorée*, sainte Cécile

(lég. 165) convainc son mari Valérien de rester chaste, et le pape Urbain s'en félicite, qui déclare à Dieu : « Cecile, ta chamberiere, te sert […] car son espoux que elle prinst comme ung lion, elle envoie a toy comme ung aignel tresdebonnaire » (1084-5). De même, dans « La passion des unze mille vierges » (lég. 153), la reine de Sicile Gérasine se joint au cortège avec ses quatre filles après « avoi[r] fait d'un roy trescruel son mari si comme d'un loup aignel » (1002). Dans la légende de Nazaire et Celse (lég. 97), l'épouse du prévôt de France le convainc de cesser les persécutions, et la chronique abrégée incluse dans le chapitre sur Pélage (lég. 176) raconte que Théodelinde, reine des Lombards, à qui Grégoire adressa le livre des *Dialogues*, convertit son mari Agilulf et lui fit conclure une paix avec les Romains et avec l'Église. Voragine mentionne aussi plusieurs femmes qui encouragent leurs maris au martyre, telle Nathalie, l'épouse d'Adrien (lég. 127) qui va l'« admonnest[er] qu'il deprisast toute gloire terrienne, amis et parens, et qu'il eust tousjours le cuer aux choses celestielles[1000] » (859-60).

Le *Doctrinal de sapience* adopte le même angle de vue à propos d'une noble dame qui convainquit son mari de soigner comme elle les lépreux : « Luy qui estoit devant [*auparavant*] aspre comme ung lyon fut doulx & debonnaire comme ung aignel & par les merites de sa femme fut tellement converty a notre seigneur quil mena de la en avant telle vie comme sa femme ». L'auteur cite ici saint Paul, selon qui « le mauvais mary sera sauve pour [*par*] la bonne femme cest a dire sera converty a nostre seigneur » (bv). Dans l'*Institution de la femme chrestienne*, Vivès explique que plusieurs hommes ont été poussés à la dévotion par leurs épouses. Quant à Marconville, il cite dans la *Bonté des femmes* le cas des rois entrainés sur le chemin de la conversion par leurs épouses : le roi d'Angleterre Egilbert, celui des Goths Hermegide, Clovis. Sans ces femmes, commente-t-il, « les hommes defaudroient, et le monde periroit totalement s'il n'estoit par elles reparé et entretenu » (84).

Les exemples cités n'appartiennent pourtant pas tous au registre religieux. Dans le chapitre du *Livre de bonnes mœurs* intitulé « Comment les princes doivent estre piteux et misericors », Jacques Legrand met en scène un « homme vindicatif » qui demande à sa femme comment se venger de ses ennemis ; elle lui conseille pitié et miséricorde ; converti, il devient « piteux » (350). Dans le *Livre de police humaine*, Patrizi cite le cas d'Atossa, la fille du roi Cyrus, reprenant son mari qu'elle voyait « trop mollement & laschement regner » : « Monseigneur […] je m'esbahis que tu regnes

[1000] Lorsqu'il vient lui annoncer son martyre, elle lui ferme sa porte pensant qu'il fuit et le traite de renégat. Il se réjouit de cette réaction et « se merveilloit de Natalice, sa femme, jeune, belle et noble, et mariee du temps de quatorze ans sans plus, comment elle povoit ce dire. Et pour ce estoit il plus ardant au martire » (860).

oysiveté, & que tu n'entreprens chose digne à si grand prince comme tu es […] fais quelque acte de renommee » lui dit-elle. Et l'auteur de conclure que Darius « eut honte […] pour sa lescheté reprinse d'une femme » (206 v°) et commença à penser à sa guerre contre les Grecs.

Marconville rapporte aussi nombre de cas d'hommes convaincus par l'exemple ou les exhortation de femmes : Pythes de Lydie, qui délaissait l'agriculture pour l'or des mines, est ramené à la raison par son épouse ; l'empereur Théodose II, qui signait les yeux fermés, comprend son erreur grâce à sa sœur Pulchérie.

2c4. Les auteurs & narrateurs eux-mêmes !

Auteur de *Lamentations*, Mathéolus se propose évidemment comme exemple de ce qu'il ne faut pas faire. S'il le fait avec l'intention d'alerter ses semblables, les clercs, sur les dangers du mariage, il donne une bien piètre image de l'homme et de sa prétendue supériorité naturelle. Il décrit d'abord comment il s'est fait dominer par son épouse.

> Se vous voulés que je raconte
> De ma doleur et de ma honte,
> Bien est raison que vous sachiés
> Comme fui pris et enlaciés.
> Je fuy baisiés et acolés,
> Je fuy seduis et afollés
> Par doulx regars, par beau langage (I, v. 565-571)

Le clerc n'était pourtant pas tombé de la dernière pluie ; cependant « par la veüe/ fu ma science deceüe » (647-8). Cette « science », à l'entendre, consistait à avoir entendu dire que les femmes sont mauvaises : « Ne me souvenoit du proverbe/ Du serpent qui gisoit en l'erbe,/ Né du malice femenin : En la queue gist le venin » (v. 657-662)[1001]. Une fois mariée, la créature séduisante s'est muée en mégère : elle semblait « deësse au doulx viaire […] simple et debonnaire […] Or est Medee la crueuse [*cruelle*],/ Grant tenceresse et batailleuse » (v. 697-700). Mathéolus avoue qu'il n'ose s'exprimer devant sa femme : « Ma langue n'ose babouillier/ Tant crient celle de ma mouillier » (I, v. 1295-6). Au début du livre IV, il dit sa peur que Perrette le frappe si elle le voit travailler à son livre :

> J'ay doubte que ma femme n'oye
> Mes complaintes que je recite.
> Ce ceste euvre luy estoit dite,
> Ou visage me cracheroit
> Et les deux yeulx m'esracheroit.
> Pour ce n'os monstrer ce volume,
> Tant crien que sa fureur m'alume (IV, v. 26-32)

[1001] Guillaume Alexis dira de même : « Je dy, se le chief est benyn,/ Qu'a la queue gist le venin. Et de la viennent playes mortelles » (v. 766-768, str. 64).

Il se dit aussi plusieurs fois victime de ses violences : « Ainsi ay je esté attrappés,/ Riotés, battus et frappés./ On a rompu pluseurs quelongnes [*quenouilles*]/ Sur mon dos et dessus mes loingnes [*reins*] » (I, v. 3739-42). Et la peur l'empêche de rien faire contre elle : « De revengier point ne m'esforce./ Tant redoubt ma femme rebelle » (I, v. 3838-9). L'ensemble de l'œuvre, de fait, met en évidence la faiblesse masculine face à la force féminine. « Las ! je me sens tout desconfire/ Je muir, je muir a grief martire », écrit-il encore dans le livre III (v. 3337-8). Et le dernier reprend l'antienne : « Je n'ose mais lever le chief/ Ne le sourcil vers ma maistresse » (IV, v. 264-65).

Moins attendues sont les confidence de Gratien du Pont. On en trouve néanmoins à divers endroits des *Controverses*, par exemple lorsqu'il décrit l'armée de Vénus : « Les flesches estoient les souvenirs/ Les entreprinses, les allers et venirs/ Que d'autresfois, ay je faictz pour les dames » (28/D4). Il évoque également les « muguettes » qu'il lui est arrivé d'entreprendre, « Tant les Bourgeoises, dames que damoyselles » ; même si c'est pour dire qu'elles se repentent de lui avoir fait honneur, pour signifier qu'il a obtenu ce qu'il en désirait, il avoue tout de même qu'il était sous leur charme, « Quant amoureulx, jadiz d'elles estoye » (36/E4). L'aveu revient encore dans les « Coupletz espars contre Eve… ». Généralisant à l'ensemble du « Femenin sexe », il lui déclare : « Tu tormentes les hommes » (44/F4), avant de revenir sur ses expériences passées :

> Femme en ses laz, aultresfoys m'a tenu
> Me contraignant, sa charoigne poursuyvre
> Mais jamais plus, n'y serai detenu
> […] J'ay pour toy femme, souvent faict le possible
> Mais pour bien faire, ne m'en reste que mal
> Plus te servir, me seroit impossible (45/F5)

Cette femme aimée jadis est comparée à une « charogne puante », parce qu'elle s'est donnée à d'autres. Drusac avoue même que son désir de composer son ouvrage remonte à cette expérience malheureuse : « Il a long temps, que j'ay eu grosse envye/ Et gros desir, de composer ce livre » (46/F6). Un peu plus loin, il va jusqu'à avouer qu'il a compté parmi les amoureux les plus fous :

> Je vous promectz, que j'en sçay la science
> Tant d'ouyr dire, que par experience
> Car ne pencez, que jamays ebetté
> Oncq fut vivant, plus fort que j'ay esté. (77/K5)

C'est donc au nom de cette « science » que parle Drusac : non pas le savoir d'un homme supérieur capable de défendre le Sexe Masculin des attaques d'un ennemi hostile, mais d'un homme qui a été assujetti, et qui en est resté aigri. Les dix-sept pièces poétiques consacrées à l'amour des hommes pour les femmes, « qui long temps a, ont

estez composez », explique-t-il, sont d'ailleurs l'occasion de le redire : « J'en puys parler, bien à la verité/ Elles m'on[t] dictes, sans nombre menteries/ Faitz meschantz tours, et plusieurs tromperies » (77/K5). Certains titres sont du reste éclairants : « Complaincte de l'autheur faicte en sa jeunesse, pour la perte d'une dame par amours qu'il pretendoit durant le temps qu'il estoit detenu es prisons et laz de Venus, soubz la charge, garde et pouvoir de Cupido son filz » (78/K6) ; « Aultre complaincte de l'autheur, par luy faicte le temps susdict, en blasonnant une femme desloyalle » (83/L3)…

Guevara fait de même dans l'*Horloge des princes,* où Marc Aurèle raconte à son épouse son expérience malheureuse des femmes. Loin de lui avoir été imposée, la fréquentation de ce sexe est montrée comme étant le fruit de son propre choix : « O quantes fois en ma jeunesse je cogneu les femmes, je traictay avecques femmes, parlay avecques femmes, conversay avecques femmes, creu en femmes, & combien de fois elles m'ont deceu, mal traicté & diffamé » (164).

3. LA PRÉSENCE DES CONTESTATAIRES

Minés par des exemples qui mettent involontairement en valeur la force des femmes et la faiblesse des hommes, les discours qui se veulent défenseurs de l'ordre du genre le sont aussi par la place qu'ils font à la voix des contestataires. Caricaturée dans certaines œuvres, seulement suggérée dans d'autres, cette voix est parfois tout à fait audible, qu'il s'agisse de celle de femmes victimes de cet ordre ou de celle d'hommes en désaccord avec ses attendus.

3a. Les voix des femmes rebelles

La mise en cause de la domination masculine par les femmes elles-mêmes est particulièrement forte dans les *Évangiles des quenouilles*, puisque l'œuvre donne avant tout la parole à une assemblée de femmes. Les cinq premiers chapitres traitent des principaux points où se révèle l'inégalité entre les sexes. Ils énoncent et revendiquent les droits des femmes dans leur ménage, face à des maris dépensiers, brutaux, cachottiers, infidèles et qui n'écoutent pas les conseils de leurs épouses – comportements présentés comme des abus de pouvoir. Ysengrine expose d'abord la situation d'injustice des épouses, privées du pouvoir de gérer leurs biens sous la tutelle maritale, et en partie dépouillées de leurs biens par des maris dépensiers. Elle déplore la violence masculine et l'infidélité des maris. Elle se plaint du peu de prix qu'ils accordent à leur avis, dénonçant « le mari qui va au contraire de ce que sa femme lui conseille et veult faire, et qui la contredist de chose qu'elle dyt, il est faulx et desloyal

parjur » (82). La capacité des hommes à décider seuls et à imposer leurs volontés à leurs épouses est dénoncée comme immorale : « L'omme qui fait aucune chose sans qu'il le donne a cognoistre a sa femme, je vous dy comme euvangile qu'il est en conscience pire que larron » (83). Berthe de Corne reprend cette critique : « De nous ne font gaires de compte, car ilz tiennent leurs parlemens et gengles de nous toudis en la reproche de nostre sexe » (114).

L'attribution aux hommes de qualités qui leur reviendraient par nature est également mise à mal. Une assistante accuse son mari d'être incapable et paresseux, « si tres mauvais mesnagier que autre chose ne povoit faire que dormir » (83). Une autre dénonce la couardise du sien qui, chevauchant de nuit et voyant approcher un épouvantail, « ne sceut onques tirer son espee […], de haste qu'il eut de s'en fouyr » (99). Certaines, on l'a vu, se raillent de leur impuissance. Enfin, l'insistance mise sur la transmission du savoir entre femmes, de génération en génération, la reconnaissance qu'elles se vouent les unes les autres pour ces enseignements ont beau être tournées en ridicule par le contenu desdits savoirs, elles mettent en évidence l'injustice dont souffrent les femmes dans ce domaine. Leur savoir n'est pas fait pour rester secret, il pourrait servir à d'autres, il pourrait, s'il était révélé, mettre leur sexe en valeur, et c'est le sens de leur appel à l'aide d'un clerc. Du reste, le banquet qui suit la soirée du jeudi présidée par Sibylle des Mares est l'occasion de célébrer les « bonnes et sages doctoresses qui jusques icy nous ont instruit et ammonesté la noble doctrine » et d'émettre l'espoir que « cy après sans aucune doubte serons ameez, priseez et honnoureez et par aventure parvendrons a avoir domination par dessus les hommes » (105). Si le rédacteur du texte fait ainsi dire aux femmes ce dont ses semblables les accusent, accréditant par là même l'accusation, il signale implicitement que les femmes connaissent – comme lui – les liens entre le savoir et la domination. Que le renversement soit peu probable (« par aventure ») ne tient vraisemblablement qu'à la nature du savoir que les uns et les autres se transmettent.

Rien de tel dans les autres textes du corpus, mais plusieurs laissent pourtant comprendre que des femmes contestent leur situation de soumission et d'injustice.

Le *Livre de police humaine* met ainsi en scène une femme dénonçant la main mise des hommes sur la justice, et le système deux poids deux mesures qui en résulte. La loi établie par Solon est injuste et impertinente, dit-elle, « en laquelle il est dict, que si l'homme trouvoit sa femme en adultere, qu'il la tuast : mais si la femme y trouvoit son mary, qu'elle ne luy touchast tant seulement du doigt (IP, 55) ». Ce propos est désamorcé dans la marge, par une manchette disant : « Response joyeuse ». Il se

poursuit cependant à la page suivante. La manchette annonce cette fois-ci : « Une femme de la loy que fit Solon des adulteres ». Dans le texte, elle dénonce à nouveau l'injustice des lois à l'égard des femmes et l'explique par leur absence dans les lieux de décision – à l'époque de Solon comme au temps présent :

> Ne vous esbahissez, si ceste loy fut favorable aux hommes : car quand elle fut faicte & establye, il n'y avoit que des hommes : & mesme en ce temps icy, encore nous sommes dejectees du conseil des hommes. Croyez qu'alors s'il eust eu quelqu'une de nostre sexe, elle n'eust pas permis que ceste loy eust esté establie boiteuse & clochante, mais droite (55 v°).

On pourrait s'attendre à ce que la contestation de la suprématie masculine portée (sérieusement) par les femmes soit surtout présente dans le *Courtisan*, vu que le cercle des devisants est mixte et que les femmes, quoique minoritaires, y ont des positions d'autorité. De fait, elles n'entreprennent aucune démonstration de cet ordre. Elles s'attachent en revanche à faire taire les misogynes et à les dénoncer comme tels. Ainsi, dans le livre II, lorsque Pallavicino affirme que « c'est la coutume des femmes de s'attaquer tousjours au pire, & comme moutons, faire ce qu'elles voyent faire à la première, soit bien, soit mal » (232), la duchesse impose le silence :

> Si le mal que vous dites des femmes n'estoit tant eslongné de la verité, que de charger, & rendre honteux plustost celuy qui le dit, j'eusse permis d'y respondre : mais je ne veux pas qu'en vous contredisant par plusieurs raisons que l'on pourroit amener, on vous oste cete mauvaise coustume, à fin que vous soyez griefvement puny de vostre faute, au moyen de la mauvaise opinion, qu'auront de vous tous ceux qui vous orront parler de telle maniere. (233)

L'astuce est à double tranchant : si elle permet de désigner l'outrance du misogyne, et d'appeler à sa condamnation publique, elle ne permet ni de contester ses propos ni de mettre à mal sa position. Emilia impose également le silence au terme de l'œuvre, lorsque le préfet dit qu'il viendra avec un juge pour clore le débat sur la capacité des deux sexes à l'amour divin. Elle accepte, « à la charge, que si le Seigneur Gaspar veut blasmer les Dames, & leur imposer, suivant la coustume, quelque fausse calomnie, il asseurera pareillement de se tenir à la raison » (660).

Les femmes font aussi taire les misogynes en riant. C'est le cas lorsque le comte Ludovic de Canossa critique la trop grande affectation des femmes, qui du coup manquent de grâce.

> En cet endroit se print à rire madame Constance Fregose & dit, Vous feriez beaucoup plus gracieusement, de poursuivre vostre propos, & dire d'où vient la bonne grace & le parler de la Cour, que de vouloir descouvrir les imperfections des femmes, sans propos. (108)

Emilia Pia déconsidère aussi les accusations du misogyne, lorsqu'elle affirme en riant qu'il n'est pas nécessaire de lui répondre : « Les femmes n'ont besoin d'aucun defenseur, contre un accusateur de si petite autorité : & pourtant laissez le S. Gaspar en cette mauvaise opinion […] & continuez le propos des facéties » (300). La scène se

reproduit lorsque Gaspar affirme que la « communauté [mixte], que Platon veut estre, en sa republique » est ce qui « plus plairoit aux femmes […] pour faire les enfans bien dispos & beaux » (573) ; Emilia indique en riant qu'il n'est pas autorisé à dire encore du mal des femmes, faisant rire l'assistance – qui revient au sujet de la formation du prince. À la fin de la seconde soirée, la décision ayant été prise de se concentrer le lendemain sur la parfaite dame de cour et la tâche de la définir confiée à Julien le Magnifique, elle se réjouit que cette mission n'ait pas été donnée à l'un des misogynes, qui aurait formé « une Courtisane qui ne sache faire autre chose que la cuisine et filer » (355).

Les femmes distribuent donc les bons et les mauvais points, dans une position de surplomb, sans se commettre à argumenter elles-mêmes. Le *Courtisan* n'en indique pas moins ce que les femmes peuvent faire en présence de misogynes.

Contre toute attente, c'est dans l'*Horloge des princes* qu'on trouve la mise en cause sérieuse la plus aboutie du système qui assure la domination masculine. Elle intervient lors d'une scène de dispute entre Faustine et Marc Aurèle, qui occupe les chapitres XIV à XVII du livre II. L'impératrice demande à son mari la clé de son étude, pièce privée où il se retire fréquemment et où il ne veut pas qu'elle mette les pieds. Toute la querelle des sexes ressort à cette occasion. Guevara met d'abord dans la bouche de cette femme renommée une fine dénonciation des séducteurs :

> Vous avez ceste mauvaise coustume entre vous hommes, que pour decevoir [*tromper*] les femmes, vous les assaillez par grans dons & promesses, vous leurs dictes plusieurs douces & emmiellées parolles, vous dictes que vous ferez merveilles, mais apres que vous les avez deceues, elles sont plus persecutées de vous que non d'autres. Quand les hommes importunent les femmes, si les femmes avoyent constance pour contredire, nous vous ferions en brefve espace labourer soubs le joug, & tirer au collier : mais nous laissant vaincre, vous determinez de nous laisser & despriser. (157)

Le discours de Faustine se transforme ensuite en harangue contre les maris au nom d'un « nous les femmes ». Elle leur reproche de vouloir être servis en tout sans contrepartie, et de blâmer le manque d'amour des femmes alors qu'ils sont eux-mêmes sous l'emprise de la haine.

> Entre vous maris vous desirez que vos femmes vous servent, desirez que voz femmes vous obeyssent en tout, & ne voulez condescendre à leur moindre priere. Vous autres qui este hommes dictes que nous qui sommes femmes n'avons nulle ferme ny certaine amour : encores qu'il soit vray que toute la haine & faulseté soit en vous autres… (158)

Elle se plaint des suspicions des hommes et dénonce leurs tromperies, en dissociant leur jalousie de celle des femmes, qui n'est qu'une preuve d'amour. Elle cible particulièrement ceux qui les maltraitent : « Mais entre vous hommes sçavez tant de manieres, & usez de tant de cautelles, qu'en devant priser & entretenir voz femmes à

vostre pouvoir, vous vous louez de les offenser, & vous vantez & glorifiez de les decevoir » (158). Faustine s'adresse à son mari, puis l'inclut encore dans un « vous » commun :

> Je te jure, mon seigneur, que si les femmes avoyent la liberté & authorité sur les hommes, telle que les hommes ont sur les femmes : de maniere qu'elles s'enquissent au peuple de ce dequoy ils s'enquierent en la rue, elles trouveroyent plus de malices, fausetez & tromperies commises par eux en un jour, qu'ils n'en trouveroyent avoir esté commises par elles en toute leur vie. Entre vous hommes dictes que les femmes sont mal-disantes, encores que voz langues ne soyent autres choses sinon queües serpentines (158 v°).

Les hommes diffament leurs épouses alors qu'elles ne sortent pas de chez elles, mais aussi les femmes qu'ils n'ont pas eues, et encore celles dont ils ont joui, car ils sont « d'une part tant doubles, & de l'autre tant mal recognoissant le bien » (158 v°). Faustine ne revendique pas la similarité des rôles : elle reconnaît que les femmes doivent rester à la maison, mais leurs maris ne doivent pas les mépriser si elles ne sont pas parfaites, car leurs défauts à eux sont les plus nombreux. Elle s'excuse ensuite d'avoir parlé longuement et de façon hardie, ajoute qu'elle ne voulait pas déplaire à son époux, mais le persuader. Elle finit pourtant par exprimer sa jalousie, le soupçonnant de garder son étude secrète parce qu'il y cache une femme, et exerce du chantage pour qu'il accède à sa demande.

3b. La voix des champions des dames

Plusieurs œuvres du corpus qui prônent ouvertement la suprématie masculine font allusion aux hommes qui combattent cette position.

Guevara fait référence aux écrits proféminins en notant que beaucoup ont écrit « pour enrichir la dignité de l'homme » (la position de « champion des dames » étant connotée positivement dans l'échelle des valeurs de la noblesse) ou « excuser la fragilité de la femme » ; selon lui, ils auraient mieux fait de s'abstenir, tant ils étaient abusés par l'opinion et non guidés par la raison. C'est dire que « l'opinion », à l'époque où il écrit, est du côté des femmes, ou du moins du côté des hommes qui refusent de verser, comme d'autres, dans la misogynie déclarée. À plusieurs reprises, Guevara explicite leur position : « Ceux qui defendoyent la partie des femmes, disoyent que »… Par exemple, que les femmes ont une âme et une raison comme les hommes, et qu'elles ne doivent donc pas leur être sujettes. « Ilz disoyent aussi » que les femmes, participant plus que les hommes à la reproduction de l'espèce, ne devaient être leurs servantes. « Ilz disoyent d'avantage » que les hommes et non les femmes font la guerre, donc contribuent à la destruction de l'humanité, et en conséquence que « les femmes doyvent

donc avoir domination, & commander en la Republique plustost que les hommes : car les femmes sont cause de l'augmenter, & les hommes de la diminuer » (137).

Le Marconville de la *Mauvaistié des femmes* s'en prend nommément à un auteur (du corpus). Traitant de la dangerosité des femmes dans les affaires religieuses, il entend contredire par des exemples « ce grand vaisseau d'erudition Pierre Bouaistuau » qui « maintient qu'elles n'ont jamais introduict aucune erreur ou secte en l'Eglise de Dieu ». Cet auteur est clairement identifié comme un défenseur des femmes, et le texte incriminé est nommé en manchette « Au traité de l'excellence de mariage ». On peut lire dans le texte en face : « Quant ce docte personnage là escrivoit les excellences des femmes, il estoit si profondement adonné et intentif à leurs louanges » (171) qu'il oublia les hérétiques.

C'est toutefois dans l'œuvre qui fait converser partisans et adversaires des femmes, le *Courtisan*, qu'on entend le mieux la voix des hommes qui contestent l'ordre du genre. À vrai dire, c'est surtout la voix de Julien le Magnifique qu'on entend, car c'est lui qu'Emilia a nommé comme leur champion. Reprenant cette vieille image, elle dit ainsi à Gaspar : « Nous mettrons en champ un chevalier plus frais, qui combattra contre vous, à fin que vostre faute ne demoure longtemps impunie » (351). Puis elle se tourne vers le Magnifique : « Vous estes reputé Protecteur des Dames : parquoy c'est à cete heure qu'il vous faut demonstrer que vous n'avez acquis ce nom à fausses enseignes » (352). La duchesse affirme pour sa part se fier à lui : « Par ce moyen nous aurons dequoy opposer aux fausses calomnies du sieur Gaspar » (355), dit-elle, avant de donner à Julien la mission qui va occuper le livre III : « Formez icy une dame telle que ces nostres adversaires ayent honte de dire, qu'elle ne soit en vertu egalle au Courtisan » (356).

Pour une part, les hommes adoptent les mêmes attitudes que les femmes, notamment le rire. Lorsque Gaspar estime que les grandes choses espérées et décrites sommairement par Julien chez la dame sont « impossibles & supernaturelles » (374) et s'insurge que les qualités citées ne servent avant toute chose à l'entretien de la maison et de la famille, Julien le Magnifique se moque de son besoin irrépressible de montrer « une mauvaise volonté envers les femmes » (375). C'est aussi par la plaisanterie qu'il renverse certains arguments, comme celui de la mollesse des femmes : en philosophie, dit-il, on considère que ceux qui sont « mols de chair, ont l'entendement bon […] pour cete cause, il ne faut pas douter que les femmes, pour estre plus molles de chair, ne soient aussi de meilleur entendement, & plus propres aux speculations, que les hommes » (384). Et eux aussi font taire les misogynes. Quand le même Gaspar

demande comment reconnaître les femmes vertueuses, Bernard dit en riant qu'il ne répondra pas pour laisser la parole au Magnifique, « lequel en tout lieu est allegué pour protecteur des femmes » (300). Après le réquisitoire de Gaspar contre le comportement des femmes en amour, Octavien lui dit encore en riant : « Vrayement vous avez tort, & si desormais devriez vous taire & estre paisible » (513).

Le « champion des dames » de l'ouvrage va cependant plus loin. Il rappelle d'abord que la révérence aux dames s'impose d'évidence à tout courtisan : « Disputer & debattre d'une verité tant manifeste, c'est quasi mettre en doute les choses plus claires que le jour ». En effet, « la vertu & consequemment la dignité n'[est] aucunement moindre que celle des hommes » (353). Aussi, puisque les devisants se sont attachés jusque là à définir le parfait courtisan, ils se doivent de définir son pendant, la parfaite dame de cour. Nul besoin de génie pour cela : « Si celuy qui defendroit leur cause, estoit d'esprit & de moyenne éloquence, avec l'aide de la verité, il demonstreroit clairement que les femmes sont aussi vertueuses que les hommes » (354).

La partie n'est pourtant pas simple, car Gaspar reprend un par un les arguments traditionnels des misogynes, en s'appuyant sur la thèse aristotélicienne de l'infériorité naturelle des femmes : « La nature, qui veut tousjours faire les choses plus parfaites, produiroit continuellement les hommes, de maniere que quand une femme naist, c'est le defaut & erreur de nature ». Le Magnifique rétorque que la thèse est fausse, car tous deux appartiennent à la même espèce humaine : « En quoy l'un & l'autre sont differens est chose accidentelle & non essentielle » (382-83). Du reste, chacun ne se définit que par rapport à l'autre : « Ainsi celuy ne se doit appeler masle qui n'a la femelle […] ny femmelle, celle qui n'a le masle » (388). Chaque sexe représente l'un des deux pôles de la totalité idéale : « Un sexe seul est une imperfection ». C'est pourquoi les anciens théologiens attribuaient les deux sexes à Dieu et c'est pourquoi on lit dans la Bible que Dieu fit les hommes mâles et femelles à son image.

La théorie des humeurs fournit également une passe d'arme entre les deux adversaires. Gaspar ayant vanté la supériorité du chaud, donc de l'homme, Julien défend d'abord l'idée que « les qualitez de l'un & de l'autre [sexe] tendent à une seule fin, concernant une mesme utilité », c'est-à-dire la vie de l'espèce : « Les meres nourrissent les enfans, les peres les enseignent, & avec la force aquierent dehors ce que les femmes avecques soin conservent en la maison : ce qui n'est moindre louange » (385). La complémentarité naturelle des sexes n'entraine en effet aucune infériorité ou supériorité de l'un ou l'autre, et les faits le prouvent. « Si de tout temps, dist le Magnifique, vous voulez mesurer la valeur des femmes, avec celle des hommes, vous trouverez qu'elles

ne furent onques, ny sont encores maintenant de vertu inferieures ou secondes aux hommes » (424-425). Recourant aux exemples de femmes fortes, il montre que plusieurs ont mené des guerres, remporté des victoires, gouverné des royaumes, été philosophes, poètes, avocates…, bref, ont « fait tout ce qui ha esté fait par les hommes » (386).

Julien explique encore que les « pauvres femmes […] ne desirent pas estre homme, pour devenir plus parfaites, mais pour avoir la seigneurie que les hommes ont usurpee sur elles, de leur propre autorité » (389-390) – autrement dit, recouvrer le pouvoir sur soi-même qu'ils leur ont ôté – et non pas renverser les rôles, dominer les hommes. Le Magnifique n'est toutefois pas le seul à entrer en lice pour décrypter l'argumentaire misogyne. César affirme ainsi que beaucoup de vieux législateurs, prêtres, philosophes, gouverneurs sévères en apparence sont en réalité des fornicateurs, et plutôt que de le reconnaître, « tousjours alleguent que le sexe feminin est fort incontinent ou lubrique, & ne se plaignent que de ce que la vigueur naturelle leur defaut, pour pouvoir satisfaire à leurs abominables desirs » (441).

3c. L'impératif de la défense des femmes et la dénégation de la misogynie

L'existence d'un fort courant de contestation de l'ordre du genre dans la société du XVe siècle et du suivant, et l'implication dans ce courant de femmes et d'hommes appartenant à ses franges les plus hautes se manifeste également, dans certaines des œuvres qui soutiennent cet ordre, par une attitude défensive chez leurs auteurs. De fait, cette attitude est particulièrement représentée chez les hommes qui ont à la fois un pied dans le monde des clercs et un pied dans celui des élites, aristocratiques ou urbaines.

3c1. Drusac

L'auteur des *Controverses des sexes* est particulièrement représentatif de cette attitude. On a vu qu'il évitait de mettre son nom sur ce qui sert de couverture aux livres de l'époque, même s'il laisse ensuite la parole à de grands personnages de Toulouse qui se chargent de dévoiler son identité. On a vu aussi qu'il se présentait dans « l'Epistre aulx dames » comme le serviteur des honnêtes femmes, et qu'il y défendait l'idée que médire des « deshonnestes/ C'est hault louer, à vous qui estes honnestes » (3e cahier, 7 v°) – avant de promettre de se mettre à une contre-démonstration « avant qu'il soyt long temps ». Il reprend à quelques reprises cette distinction entre les « folles » et les « mauvaises », qui voisine avec des affirmations les mettant toutes dans le même sac. Ainsi voit-on écrit sur un feuillet « Aulcunne femme, n'est bonne par nature »

(116/P4 v°), et sur le suivant : « Et par ainsy, (quant à moy) il me semble/ Qu'il n'est honneste, de frequenter ensemble/ Les bonnes femmes, ny les filles honnestes / Avec ces folles, perdues deshonnestes » (117/P5). Conscient de la charge de son livre, il nie des intentions misogynes : il ne parle « Que des meschantes, malheureuses infames », et d'ailleurs il disserte « fort generallement » (126/Q6 v°).

Drusac insiste aussi pour dire que son art « servira par une maniere de rethoricque aulx apprantis de tel art » (59/H3 v°). Les *Controverses des sexes* ne sont qu'un jeu dans lequel on peut dire tout et son contraire – des femmes, puisque la critique des hommes n'est pas entreprise.

> Ung mesmes vers, et bien, et mal dira
> Et pource doncques, nul n'y contredira
> Que quant diz bien, des bonnes sont telz dictz
> Quant je diz mal, des meschantes le ditz. (127/Q7)

Ainsi placée sous la rubrique de l'objectivité, l'absence quasi complète de propos sur les « bonnes » dans le livre pourrait – c'est ce qu'il défend – ne refléter que leur rareté. Cependant, en fin de course, Drusac se croit obligé de proposer trois ballades à double sens, à l'interprétation réversible selon qu'on lit le texte verticalement ou horizontalement :

Femmes aymer	Jamays ne m'adviendra
C'est tresbien faict	De mesdire de femme
Pour les blasmer	Tout loz en parviendra
L'on est infaict	Louer leur bruyct et fame
De dict et faict	La chose est fort infame
C'est ung gros bien	Ne leur faire service.
Poinct ne meffaict	Qui les blasme et diffame
Cyl qu'en dit bien	Il est remply de vice (127/ Q7 v°)

« Par ainsy, glose-t-il, les honnestes femmes ne fault que blasment l'Autheur de la composition de ce livre aulmoins quant au sens ».

3c2. L'*Horloge des princes*

Dans l'*Horloge des princes*, Guevara fait affirmer à Marc Aurèle que son but est moral, car il prévoit que Faustine et ses semblables lui reprocheront ce qu'il a dit, pour la bonne raison qu'elles s'attacheront au propos plus qu'à l'intention. Comme tous les adversaires des femmes dans ces décennies si conflictuelles, il prétend ne pas les critiquer toutes : « Mais je jure les dieux immortels, qu'en ce cas ma fin n'est point autre que pour adviser les bonnes, desquelles y a beaucoup, & punir les mauvaises, qui sont beaucoup plus » (167). Si par ailleurs l'empereur omet de prendre des gants (« Entre vous femmes estes extremes es desirs, suspectes es demandes, deliberées pour executer, & impatientes à souffrir »), il se sent obligé d'argumenter, de se justifier : « Je ne dy sans cause que les femmes sont extremes es desirs, car… » ; « Je n'ay point dy

sans cause que les femmes sont suspectes es demandes, car… » ; « Non sans cause je dye que les femmes sont deliberées d'executer : pource que… » (168 v°-169), etc.

Par ailleurs, Guevara ressent parfois la nécessité de se dissocier de l'empereur, après lui avoir fait assumer les positions les plus misogynes. Ainsi, lorsqu'il se demande si la gloire et l'excellence des femmes anciennes sont plus importantes que l'indécence et l'infamie des contemporaines (chap. XXVII), il admet sa « grande perplexité » quant au choix de celles dont il doit parler en premier lieu, « c'est à sçavoir les dissolutions des femmes que j'ay veües, ou les proüesses & vertuz des femmes desquelles j'ay leu » (199 v°). Il prend le parti de « publier les bontez des femmes & bonnes & honnestes, à fin que toutes les scachent : & au contraire, les fragilitez des mauvaises se doyvent dissimuler & taire, à fin que l'on n'en mal-die » (199 v°). Contredisant Marc Aurèle, il finit par affirmer que les hommes doivent servir les femmes et non les diffamer :

> Les hommes qui sont sages & nobles conversans avecques femmes, sont obligez à les servir, à les visiter, à les conserver & defendre : mais ils n'ont en aucune maniere licence de les infamer, car l'homme qui met sa langue sur la femme fragile, ne faict autre chose sinon prendre une espée pour tuer une mouche. (200)

L'expression « tuer une mouche avec une épée » semble indiquer ici la violence des médisances masculines et l'inégal rapport de forces entre hommes et femmes. Quelques pages plus loin, en clôture de son trentième chapitre où il incite les grandes dames à être sages comme les anciennes, il met en garde ses lecteurs qui pourraient interpréter ses propos en généralisant ses critiques sur les vices de ses contemporaines à l'ensemble des femmes.

> Je ne veux pas que par ceste mienne parolle, soit aucun si osé, de generalement mettre leur blason & mauvais langage sur toutes les dames, car en ce cas je te jure, qu'il y a aujourd'huy tant & de si tresbonnes femmes au monde […] que ma plume ne se monstre cruelle, qu'à celles lesquelles seulement en habits somptueux, & en parolles vaines, passent leur temps, & lesquelles en lire un livre n'employent jamais une seule bonne heure. Pour approuver mon intention, & ce que j'ay dict, cecy suffisoit. (207)

3d. La trahison du traducteur : le cas Jean Le Fèvre *versus* Mathéolus : vers son « rebours » ?

Que les traducteurs soient fidèles aux textes qu'ils traduisent ou non, la chose demeure indécelable pour les lecteurs et lectrices desdits textes. Jean Le Fèvre de Ressons, lui, se dissocie clairement du Bigame. Bien qu'il ait déclaré dans son préambule que les *Lamentations* lui ont plu, parce qu'il est lui aussi malheureux en mariage, il insère dans sa traduction des excuses relatives au contenu du texte. Il affirme par exemple qu'il n'a pas l'intention de médire des femmes :

Excuser me vueil en mes dis
Que des bonnes point ne mesdis
Ne n'ay voulenté de mesdire.
J'ameroye mieulx moy desdire
Qu'estre haï pour fol langage (II, v. 1541-5)

Il prend Dieu à témoin pour affirmer qu'il ne hait pas les femmes, mais « Il convient, dit-il, puis que je translate/ Que je die ou que je me taise » (II, v. 1560-1). Il supplie donc les lecteurs de lui pardonner : « S'en c'est dittié suy recordans/ Aucuns mos qui soient mordans./ Car de moy ne procede mie » (II, v. 1564-6). On ne doit pas lui reprocher dit-il, de s'être amusé à mettre en rimes françaises le texte du bigame : « Esbatu me suy au rimer,/ Si ne m'endoit on opprimer » (II, v. 1569-70).

Ce n'est pas le seul sujet qui chiffonne Le Fèvre : il explique aussi qu'il refuse de traduire le passage où Mathéolus critiquait les ordres mendiants, et en effet les vers 1263 à 1361 du deuxième livre des *Lamenta* ne sont pas traduits[1002]. Sur le sujet des femmes, en revanche, il s'installe dans le texte et le rallonge. Il y revient sur les médisances du Bigame visant les femmes. On peut le contester, dit-il, « Quar, s'aucunes femmes sont males,/ Et perverses et ennormales,/ Ne s'en suit pas pour ce, que toutes/ Soient si crueuses et gloutes,/ Ne que toutes soyent comprises/ Generalment en leurs reprises./ L'oroison est trop mal sartie,/ Quant on conclut tout pour partie » (II, v. 2593-2600). Pourtant, il concède que l'œuvre qu'il traduit le pousse à blâmer toutes les femmes : « Ceste euvre presente,/ Qui douleur en mon cuer presente,/ Ne veult souffrir que rien exclue,/ Mais commande que je conclue/ Tout oultre, jusques a la bonne » (II, v. 26004-2608).

On comprend mieux que des lectrices aient entrepris de demander à Jean Le Fèvre de renier cette œuvre en écrivant son contraire, le *Livre de Leesce*, dit aussi *Le rebours de Mathéolus*, où il retournera tous les arguments de cet auteur, non sans expliquer les raisons de sa misogynie : son impuissance[1003].

*

Aussi grandes soient les certitudes des auteurs tenant un discours normatif sur les femmes, les hommes et les relations entre les sexes, et tout spécialement ceux qui défendent la suprématie masculine comme une nécessité, il arrive ainsi à plusieurs

[1002] « Je considere qu'ils sont hommes/ Naturels, aussi que nous sommes./ Pour ce n'ay cure de remordre/ Sur les freres ne sur leur ordre./ Pour biefté tantost me delivre,/ Combien que Mahieu, en son livre,/ En ait asséz versifié,/ Et leurs meurs diversifié./ Si fist maistre Jehan de Meun ;/ Tous les reproucha un et un, / Ou chappitre de Faulx Semblant » (II, v. 1789-1799).

[1003] Il expliquera de même celle d'Ovide par son émasculation ; voir *Les Lamentations de Mathéolus et le Livre de Leesce de Jehan Le Fèvre de Ressons*, éd. Van Hamel, Paris, E. Bouillon, 1892-1905, t. II, p. 29-30.

d'entre eux de révéler les failles de leur propos. L'insistance de beaucoup sur le risque de renversement du rapport des forces montre que, si la domination masculine gagnait de fait du terrain, elle n'était pas tenue pour aussi assurée que les discours de ses partisans voulaient le faire paraître. L'argumentaire philogyne et féministe, dont les adeptes martèlent depuis la fin du XIVe siècle que des femmes peuvent démontrer les mêmes capacités que les hommes et accomplir comme eux toutes sortes d'exploits montre ici toute son efficacité, puisqu'il s'invite jusque dans les textes les plus décidés en faveur de la différence des sexes, de la répartition des rôles et de la hiérarchie des pouvoirs. Évoquant toutes les femmes qui ont transgressé les interdits, ces textes attestent que le sexe féminin n'a rien de faible. Appelant les hommes à réagir, à ne pas se soumettre aux femmes, à « être des hommes », et multipliant les exemples de ceux qui ont failli, ils montrent que la domination masculine n'a jamais été la règle absolue, qu'elle pourrait être renversée. La Querelle s'avère ainsi, tout autant qu'une opposition nette entre les positions *pro* et *contra* incarnées par certains textes (moins diffusés que ceux de ce corpus), une dispute traversant l'esprit même de ceux qui se prononçaient sur ces sujets si débattus – et toujours si irrésolus.

E- MISES EN SCÈNE DU CONFLIT, TRAITEMENTS DISTANCIÉS : LE GENRE MIS À NU

Si les auteurs qui défendent la suprématie masculine et le renforcement de l'ordre du genre révèlent dans leurs propres œuvres la faiblesse de leurs arguments et la difficulté de l'entreprise, d'autres relativisent ces impératifs. Certains le font au nom de valeurs supérieures – le service du ciel – en montrant que Dieu met souvent à mal les prétentions des hommes à la supériorité. D'autres réduisent le conflit des sexes à une éternelle dispute entre gens qui ne peuvent pas, en réalité, se passer les uns des autres, en appelant à rire des uns autant que des autres. D'autres auteurs encore montrent que les arguments de chaque camp peuvent se retourner comme des gants, orientant l'opinion vers un match nul. Un dernier auteur, enfin, sans doute l'un des plus engagés du corpus en faveur de l'égalité, entraine ses lecteurs et lectrices sur le terrain de la véritable controverse, celle qui pourrait intervenir dans n'importe quel cercle mondain ; ce faisant, sous couvert de leçon de bienséance, il enseigne non seulement que penser de ce débat, mais que répondre aux misogynes.

1. L'INDIFFÉRENCE DE DIEU

1a. Le cas de la *Légende dorée*

Voragine est un homme de son temps, c'est-à-dire d'avant la Querelle. S'il partage les *apriori* des hommes de son milieu sur la préférence masculine, son propos dans la *Légende dorée* est avant tout de montrer que Dieu a inspiré certaines personnes, les saints et les saintes, et les a poussés à se surpasser. Les vies qu'il narre sont faites pour inviter les chrétiens et les chrétiennes, sans distinction de classe, d'âge ni de sexe, à les suivre sur le chemin de la perfection. Il lui arrive donc régulièrement de s'inscrire en faux contre la thèse de la supériorité masculine, et même de s'aventurer à justifier la présence de certaines femmes sur les terrains les plus identifiés à des prérogatives masculines.

On a vu que les martyres étaient nombreuses à faire l'objet de Vies, ou d'allusions dans les Vies d'autres personnages. Elles sont montrées non seulement comme résistant héroïquement aux persécutions et imposant leur volonté à leurs bourreaux, mais comme incarnant celle de Dieu. À chaque étape, ces femmes sont aidées par des anges, par le Christ lui-même, par divers miracles. Ceux qui torturent sainte Euphémie sont punis, ceux qui veulent la saisir sont paralysés, les trois bêtes sauvages censées la dévorer joignent leur queue pour lui faire un siège, le bourreau qui

la tue est dévoré par un lion (lég. 133). D'après saint Ambroise, elle est « vierge victorienne » c'est-à-dire triomphante (*triumphatrix*, disait le texte latin). Bien d'autres femmes font ainsi la preuve de leur héroïsme, mais aussi de leur résistance à l'autorité, que celle-ci soit représentée par des hommes investis du pouvoir public ou par leur propre père. Voragine incite donc à la désobéissance civile, au nom de la religion chrétienne. Il va jusqu'à fournir à ses lecteurs (et à ses lectrices) des modèles de réponses à rétorquer aux persécuteurs. Ainsi, dans la légende de sainte Cécile (lég. 165) qui tient tête au sien, il inclut cet échange entre les deux personnages :

> Dont te vient si grant presumpcion de respondre ? » Et elle respondit : « De bonne conscience et de foy et non pas fainte » […] « Pourquoy parles tu a si grant orgueil ? » Et elle dist : « Ce n'est pas orgueil, mais fermeté (1089-1090)

Voragine célèbre aussi les savantes. Paule fait l'objet d'un chapitre, où il reproduit intégralement et littéralement la lettre 108 de saint Jérôme qui conte la vie de sa disciple et loue son érudition :

> Elle tenoit en memoire les sainctes Escriptures et si comme elle aymast l'ystoire et disoit que c'estoit le fundament de verité, si tenoit elle tousjours plus le sens espirituel et par ceste haultesse deffendoit elle l'edificacion de l'ame. […] Elle voulut aprendre et aprist la langue hebree, laquelle je apris des mon enffance a moult grande peine […] Et l'aprist en tele maniere que elle chantoit les pseaumes en hebreu et sonnoit celle parole sans nulle autre proprieté de latine langue, laquelle chose nous voions encore aujourd'uy en saincte Eustochie, sa fille. (268)

De saint Eugénie (lég. 129), Voragine écrit que, devenue chrétienne en lisant les œuvres de saint Paul, elle « estoit parfaicte en tous les sept ars liberaulx et aux lettres » (865). Mais la plus célèbre des saintes savantes est sans conteste sainte Catherine (lég. 167). Voragine dit qu'elle « fut introduicte en tous les ars liberaulx » (1106), et que cinquante maîtres de plusieurs régions « qui surmontoient tous autres mortelz en toute sagesse mondaine » ne parvinrent pas à contredire cette « pucelle non comparable en sens et en sagesse qui confont tous les saiges ». Il emploie à son propos le terme de « disputaison », soit le mot même que les universitaires utilisent pour parler de leurs controverses, et note que « quant elle eut tressaigement disputé avec les maistres et qu'elle eut leurs dieux confondus par appertes raisons, ilz furent esbais et ne sceurent que dire, mais se teurent tous » (1109). Elle possédait, commente-t-il, « science ententive », « science naturelle » et « science mathematique » pour la philosophie théorique ; l'éthique, l'économique et la politique pour la philosophie pratique, et la « demonstrative », la « probative » et la « sophistique » pour la philosophie logique (1114). Elle était pourtant orpheline et seule, à dix-huit ans, à la tête de son palais. Et elle resta vierge – le statut le plus prisé par les dignitaires chrétiens – malgré son indépendance, sa richesse et sa beauté :

> Elle eut grant planté de richesses, comme celle qui fut hoir de si riches parens. Elle eut convenableté de faire son vouloir comme celle qui estoit dame de soy et conversoit toute jour entre ses serviteurs. Elle estoit de jeune aage, elle eut franchise [*liberté*] sans gouvernement que le sien, car elle demoura seulle sans gouvernement en son palais. Et […] chascun se merveilloit de sa beauté. (1115)

Le travestissement lui-même est valorisé lorsqu'il est mis au service de la cause divine. L'exception à la règle de la condamnation est d'autant plus remarquable que le terrain est glissant : presque toutes les saintes travesties que cite Voragine sont des femmes qui ont pris l'habit religieux masculin, qui ont été accusées par des femmes de les avoir mises enceintes, qui subissent des années de punition ou d'humiliation sans se défendre, et dont on découvre tard, voire après leur mort, qu'elles ne pouvaient pas être coupables puisque c'étaient des femmes. Marine (lég. 79) n'était entrée dans un monastère d'hommes que pour y suivre son père, qui l'avait exigé. Marguerite (lég. 146) l'avait fait pour échapper au mariage. Eugénie (lég. 129) pour bénéficier de l'enseignement de l'abbé Hélénus, « qui ne souffroit [voir] venir a lui nulle femme ». Là encore, il arrive à Voragine d'offrir à ses lectrices des modèles de comportements, de justifications de ces gestes si insolites – et la preuve que tout est possible. Ainsi, Marguerite « se commanda a Dieu, et osta ses cheveulx, et se mist en habit d'omme » (967) pour entrer au couvent, où elle devient « maistre de l'abbaye aux nonnains » à la mort du prieur. Accusée du crime qu'on a vu, elle fait pénitence dans une caverne, mais décide avant sa mort d'écrire au monastère pour révéler sa véritable identité, tout en affirmant ses vertus masculines :

> Je, par noble lignaige, fuz dicte au monde Marguerite, maiz, pource que je vouloie eschever les temptacions de ce monde, je me mis nom Pelagien ; je suis homme, je n'ay pas menti pour decepvoir, car j'ay monstré que j'ay eu vertuz d'omme et ay vertuz du peché qui me fut mis sus. (968) [1004]

1b. Le cas de l'*Institution de la femme chrestienne*

À un moindre degré, car son ouvrage tend à former une jeune fille qui a bien des chances de devenir une épouse, Vivès indique que celle-ci ne doit pas se soumettre à l'autorité de son mari si cela revient à s'éloigner du droit chemin, et qu'elle doit même prendre les choses en main pour ce qui est de son salut : « En ta main & puissance est tel affaire », écrit le pédagogue. La femme peut « user de mary commode pour le gaigner par moyen, suyvant ses complexions, pour le reduire peu a peu selon l'exigence du cas » (147). Vivès confirme que les femmes sont puissantes, pour le bien comme pour le mal : « Par tes vices tu le rendras hayneux & mal voulant, & demeureras comme

[1004] Voragine la confond avec Pélagie car cette dernière se faisait appeler Marguerite avant sa conversion. Il dit de Marguerite qu'elle est « dicte Pelagienne » (967).

ancelle & chamberiere. Par le contraire tu seras dame » (147), car « la femme en obtemperant aux complexions & desirs de son mary commande » (148).

Vivès ne se contente pas de théorie, il donne des conseils pratiques. Si le mari doit être corrigé, explique-t-il, il faut le faire doucement sans le braquer, « par art & bon moyen ». En privé, l'épouse pourra « rabaisser le cueur du mary eslevé en honneurs, richesses ou auctorité » ou au contraire l'« exalter, s'il vient a estre prosterné en adverses fortune » (194). En somme, elle doit le guider et le conseiller. Elle doit chercher à connaître ses volontés pour éviter les incompréhensions, sans le harceler, en étant bienveillante mais pas intrusive. Pacifiante, elle « pourra mitiguer [*adoucir*] & pacifier par doulces & amiables parolles », calmer les ardeurs et folies de son mari « par muliebres blandimens, chaste & prudente » (194). Dans le chapitre sur la mère de famille âgée, Vivès indique aussi l'autorité qu'elle peut avoir sur son époux :

> Sa bonne vie du temps passé sera exaltee, & gaignera commandement sur son mary, tant la tiendra en honneur & reverence, d'autant qu'elle a vescu tousjours soubz l'auctorité d'icelluy. Plusieurs (comme lisons) considerans la vertueuse conduicte de leurs femmes les ont eu en crainte & singuliere recommandation, jusques a obeyssance. (261)

2. UNE MATIÈRE À RIRE

2a. Le cas des *Évangiles des quenouilles*

On a vu que l'auteur des *Évangiles des quenouilles* s'inscrivait délibérément dans le camp des clercs, en s'adressant à ce public et en cherchant à le faire rire en brodant sur des thèmes communs au bas Moyen Âge, traités abondamment dans les farces et les fabliaux : le milieu des petites gens, où les hommes se font facilement berner, notamment par leurs épouses. S'il prétend mettre en scène « la grande noblesse des dames et les grans biens qui d'elles procedent », c'est que la posture est déjà à la mode dans le grand monde, celui des cours d'amour de Charles VI, celui du milieu où fait rage la querelle de la *Belle dame sans mercy*. S'il est indéniable que ces « facéties » relèvent de la satire anti-féministe, et s'il est clair que les enjeux du pouvoir sont identifiés, le texte invite à la distance. Non pas parce que tout texte littéraire est ambigu[1005], mais parce que la raillerie – envers les fileuses comme envers le transcripteur lui-même – désamorce en permanence les propos tenus, qu'ils soient grotesques ou sérieux. L'homme qui s'est fait tirer par la robe et qui a accepté de coucher sur le papier les discussions des femmes est aussi ridicule qu'elles. Le fait même qu'il abandonne la partie, saoûlé de leurs divagations, disant à ses lecteurs qu'il n'y a là « aucun fruit ou substance de verité » (117), ne fait qu'ajouter à la dérision du

[1005] Anne Paupert, *Les Fileuses et le clerc. Une étude des* Évangiles des Quenouilles, *op. cit.*, p. 111.

texte, vu qu'il lui a fallu plusieurs jours pour arriver à cette conclusion – pourtant tirable dès les premières pages. Les remarques désobligeantes dont il ponctue son récit dans les introductions et conclusions des soirées vont dans le même sens : les femmes sont grotesques, bruyantes, futiles, mais il reste attablé à son pupitre. Et il a d'autant moins d'excuses que la devisante type des *Évangiles* est une vieille femme laide au goût prononcé pour la bonne chère, le vin ou l'amour. Elle est veuve, donc indépendante, ou vit en situation maritale irrégulière (plusieurs fois veuve et remariée à un jeune ; concubine de prêtre) ou, ancienne prostituée, elle est entremetteuse et maquerelle.

Le texte est en outre truffé d'allusions qui détournent l'attention des lecteurs ou auditeurs, les empêchant de voir le moindre sérieux dans l'ouvrage. Ysengrine du Glay, par exemple, dont le nom évoque la louve du *Roman de la Rose*, épouse d'Ysengrin représentée comme une vieille lubrique, est remariée avec un jeune et « cinq maris avoir eu sans les acointes de coste [*sans compter les amants*] » (82). Gomberde la Faee, qui annonce qu'elle va parler du « sainct sacrement de mariage », a été mariée sept fois et ne refuserait pas, dit-elle, un huitième mari. Abonde du Four « avoit une partie des sept ars en sa memoire car elle avoit estudié a paris par l'espace de sept ans ou colliege de Glatigny dont elle avoit rapporté mainte parfond science » (95). Or non seulement les femmes n'étaient pas « artiennes » et n'allaient pas au collège, mais la rue de Glatigny dans l'île de la Cité était connue comme un haut lieu de la prostitution parisienne, la référence éclaire la nature de la science étudiée.

Nombre de critiques, au XXe siècle, ont appelé à ne pas réduire ce texte à son propos misogyne, et à le replacer dans une famille d'écrits dont les moralités ironiques obéiraient à une loi d'antinomie qui caractérisait la nouvelle à ses débuts et la rhétorique des genres narratifs comiques[1006]. Cette précaution vise le plus souvent à refuser de le lire avec les lunettes du genre, et semble inutile. Que le rédacteur des *Évangiles* ne se moque pas que des femmes est certain. Il le fait néanmoins, et avec d'autant plus d'ardeur que la charge lui permet aussi de se moquer de certains hommes – notamment, une fois de plus, ceux qui frayent avec les femmes, pas seulement le temps d'une soirée, mais dans la vie courante. Sous le masque de l'ironie, la dénonciation est bien réelle, et peut-être justement possible seulement dans la bouche de femmes qui se situent en dehors de la norme, et seulement par le biais de l'ironie et de l'humour. Les *Évangiles* sont à replacer dans le contexte de la montée en puissance du mariage, dont la critique s'avère ici d'autant plus forte qu'il est vu « de l'intérieur ». En tout état de cause, le

[1006] Madeleine Jeay, *Les Évangiles des quenouilles* (éd.), Montréal, Presses de l'Université de Montréal, Paris, Vrin, 1985, p. 12 ; Paul Zumthor, *Le Masque et la lumière*, Paris, Seuil, 1978, p. 107 et 133 ; Anne Paupert, *op. cit.*

texte mine la puissance maritale autant que les prétentions des femmes à l'égalité, en faisant rire de tout cela.

2b. Le cas des *Arrêts d'amour*

Martial d'Auvergne aussi entend amuser son public, et lui aussi détourne l'attention de ses lecteurs en entremêlant une critique des mœurs judiciaires aux conflits amoureux qui opposent les protagonistes de ses *Arrêts d'amour*. S'il met en scène le conflit des sexes, et s'il rapporte régulièrement les reproches qu'ils s'adressent les uns aux autres, la forme des plaidoiries et les interventions de la cour ne cessent de remettre « la balle au centre », renvoyant dos à dos, selon les cas, les griefs des femmes et ceux des hommes. La réduction du point de vue à des querelles ordinaires est constante. Ce n'est pas la question théorique de la supériorité, de l'égalité ou de l'infériorité de chaque sexe qui est posée là, mais les disputes liées aux affaires amoureuses, qui interdisent de trancher autrement qu'au cas par cas.

La manière dont sont traitées les interdictions vestimentaires dans l'arrêt d'amour XLIII éclairera cette restriction de focale. « Trois compagnons se plaignent à l'encontre de trois jeunes dames tendant afin que défense leur soit faite de ne porter en leurs devises [*en les imitant*] la livrée des trois compagnons » (184). Ils disent qu'Amour « ottroia [aux hommes] autres grans prerogatives que les dames n'ont pas […] come eulx vestir court […] porter botte fauve au pié destre ou senestre » (184) – référence aux écuyères qui portaient l'habit court pour monter à cheval, et aux bottes fauves portées par les galants, dont une coutume voulait qu'un seul pied en soit chaussé[1007]. Les dames répondent qu'Amour leur a donné « seigneurie et dominacion sur les hommes », qui « ne peuent avoir plus grans droiz, preeminnences et prerogatives en amours que elles, mais au contraire les dames sont en possession et saisine de porter botte fauve » (185). Elles veulent aussi pouvoir, comme les hommes, mettre leurs gants au côté, fermer leurs souliers d'« esguillettes noires ou vertes » ou mettre dans leurs lacets « aneaulx et verges d'or » en signe d'abandon d'une relation. Les hommes répètent que « telles choses appartenoient aux hommes […] que ce n'estoit pas chose licite ne honneste a femme de porter botte fauve et aneaulx aux piez, ainsi qu'il appartenoit mieulx aux hommes » (186). La cour accorde pourtant aux femmes le droit d'user des prérogatives masculines en matière de parure.

[1007] Selon l'ATLIF, les bottes fauves sont des « bottes jaunes de cuir souple, très étroites, portées par les élégants pour signaler leur qualité d'amoureux ». L'usage de n'en porter qu'une avait cours sous Charles VII et Louis XI d'après Jules Étienne Joseph Quicherat, *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1877, p. 300.

On voit que ce sujet, conçu ailleurs comme de la plus haute importance, sanctionné par le droit canon et civil, mettant en jeu l'ordre social, est bel et bien traité comme une controverse entre « les hommes » et « les femmes », et qu'il y est bien question de « seigneurie et dominacion » ; mais ce n'est qu'une chaussure qui est au cœur du débat, ce qui tend à déconsidérer aussi bien la revendication des femmes que la prétention des hommes à camper sur cette mode bizarre – qui du reste ne signifie que l'état de leur relation… à une femme.

3. UNE AFFAIRE D'OPINION : LE CAS MARCONVILLE

Tout en se plaçant sérieusement sur le terrain de la Querelle, nul ne pousse plus loin que cet auteur la mise à distance des deux argumentaires, puisqu'il les fait se suivre dans le même ouvrage et qu'il les traite avec la même rigueur. Philogyne fervent dans la *Bonté des femmes*, il est misogyne confirmé dans la *Mauvaistié*. Peut-être partisan convaincu de la *declamatio* médiévale, exercice « plaisant sur un sujet fictif[1008] » selon l'analyse de Jacques Chomarat, ou, selon celle de Béatrice Périgot, discours qui « emprunte à la dispute son apparence de vérité, mais obéit en réalité aux règles d'un jeu rhétorique (et non dialectique) dans lequel les deux parties sont les deux faces d'un sujet[1009] », Marconville tricotte d'un côté ce qu'il détricotte de l'autre.

Ce choix, ou plutôt ce non choix, a laissé plus d'un·e critique perplexe. Gabriel-André Pérouse, rendant compte de l'édition critique établie par R.A. Carr en 2000, a bien résumé leur embarras : « Les douze chapitres qui louent la vertu des femmes et les onze qui accusent férocement celles-ci apparaissent toujours en état de pure juxtaposition. Toute l'érudite subtilité de R.A. Carr échoue – selon nous – à les harmoniser : l'interprétation proposée, à savoir que la thèse de Marconville serait que les femmes vont toujours aux extrêmes, dans le bien comme dans le mal, ne convainc pas ». Pour Pérouse, on l'a dit, l'auteur « est à compter parmi les misogynes les plus décidés. Mais la question est-elle là, et a-t-elle même un sens ?[1010] ». Perplexité, donc. Sans doute les contemporains (et les contemporaines) ont-ils reçu ce texte avec la même gêne, puisqu'on a vu que certains l'avaient rangé dans le camp des misogynes, d'autres dans le camp des champions des dames. Ils l'ont pourtant plébiscité. Il faut croire qu'ils le trouvaient pratique, car résumant en un seul volume les arguments de l'un et l'autre

[1008] Jacques Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, Paris, Belles Lettres, 1981, p. 935.
[1009] Béatrice Périgot, *Dialectique et littérature : les avatars de la dispute entre Moyen Âge et Renaissance*, Paris, Champion, 2005, notamment p. 334.
[1010] G.A. Pérouse, *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la Renaissance*, 2000, vol. 51-1, p. 295-296.

bords. Peut-être peut-on soupçonner, d'ailleurs, un choix éditorial, destiné à viser à la fois le public féministe et le public misogyne – c'est-à-dire à vendre l'ouvrage aux deux camps. En tout état de cause, cette « pure juxtaposition » rendait manifeste que chaque position était défendable, affaire de goût, d'opinion ; que le débat n'engageait ni la religion, ni l'État, ni la conscience, ni l'ordre social.

Au-delà de cette constatation, on doit remarquer que l'argumentaire pro-féminin est non seulement doté d'un chapitre de plus que l'autre, qu'il ouvre le volume, et que celui-ci est dédié à une jeune fille de la bonne société, mais qu'il s'attache à fournir des exemples servant à contredire l'argumentaire masculiniste, quand l'autre ne fait qu'abonder dans le sens des misogynes, sans entamer l'argumentaire féministe – qui n'est pas l'inverse de l'autre. Ainsi, là où les misogynes défendent l'idée que les femmes sont mauvaises, Marconville donne des exemples de mauvaises femmes. Mais les champions des dames défendent l'idée que, s'il existe bel et bien de mauvaises femmes, toutes ne le sont pas, et que certaines font même preuve d'excellence. Ses louanges des femmes savantes, notamment, non seulement remettent en mémoire les cas anciens parfois bien connus (Thecle, sainte Paule et les compagnes de Jérôme, l'impératrice Eudocie…), mais allèguent des contemporaines, comme Marguerite de Navarre, « le nom de laquelle est et sera à tousjoursmais perpetué en la memoire des hommes et vivra honoré perpetuellement en la bouche des sages pour la haute eminence de son sçavoir, et des vertuz heroïques dont elle estoit par dessus toutes autres dames et Princesses par la grace de Dieu douée et enrichie » (92), comme Hélisenne de Crenne, comme « Christine de Pise Italienne » qui « tient le premier lieu entre toutes les sçavantes femmes qui aient jamais esté », ou encore comme les filles de Thomas More, qui étaient « si doctes et sçavantes que bien souvent on le a veu deviser avec les Ambassade[ur]s » (93). Autant d'exemples qui ne sont pas contestés dans le traité suivant.

De la même manière, les exemples de chrétiennes ayant œuvré pour le bien commun – c'est-à-dire l'avancement de la religion – ne sont pas remis en cause dans la partie sur la *Mauvaistié des femmes*, ni ne peuvent l'être officiellement par les misogynes. Or ces femmes-là n'ont cessé de transgresser les lois du genre. Et elles en sont louées, comme sous la plume de Voragine ou d'autres chrétiens résolus, mais avec un autre objectif, puisqu'il s'agit là de démontrer l'égale capacité des femmes.

4. LE CAS CASTIGLIONE, OU COMMENT GÉRER LE CONFLIT DES SEXES

Plus encore que les trois textes précédents, et en raison de sa diffusion massive, et parce qu'il ne se proposait ni de donner à rire ou à penser, mais d'apprendre à se conduire en société, le *Courtisan* a dû contribuer à mettre à distance l'impératif du genre. Plus qu'un sujet de polémique entre maîtres sortis des universités, plus qu'un sujet « à traiter » pour briller aux yeux de ses collègues ou les amuser, le conflit entre les sexes est un sujet de société. Il s'invite régulièrement dans les conversations, il divise les élites, et il faut savoir le manier avec délicatesse pour ne pas se retrouver en mauvaise posture.

Partisan de l'égalité, mais aussi serviteur d'hommes et de femmes qui désiraient avant tout diriger une cour seigneuriale et non judiciaire, où il n'était pas question qu'interviennent des disputes (ni au sens ordinaire ni au sens universitaire), Castiglione enseigne d'abord à ses lecteurs et à ses lectrices à gérer l'émergence des propos misogynes, dont le *Courtisan* montre à l'envi qu'ils peuvent sortir de la bouche des plus grands personnages : ne pas se mettre en colère, ne pas humilier, ne pas entrer en chicane. La meilleure riposte est – dans un premier temps – le rire. Femmes et hommes emploient cette arme, non pour diminuer l'indignité du propos tenu, mais au contraire pour le désigner comme non conforme, non digne d'une réponse qui s'inscrirait dans la même logique ou la même forme. Ce faisant, aucun texte n'a dû comme celui-là disséminer dans la société française l'idée que la nécessité de la sujétion féminine était une croyance à laquelle n'adhéraient que des hommes mal dégrossis – fussent-ils puissants.

Dans un second temps, il faut débattre – *parlementer*, dira la Marguerite de Navarre de l'*Heptaméron*. Le rire n'étant qu'une réponse temporaire, les devisant·es ont fini, voyant se multiplier les escarmouches, par décider de consacrer une soirée au pendant féminin du courtisan parfait. Castiglione enseigne ici, on l'a vu, que si les dames « n'en pensent pas moins », et si elles ne se privent pas de dire leur mot, elles doivent laisser aux hommes le soin d'argumenter. Sans doute est-ce encore une manière d'assurer autant que faire se peut la sérénité de la discussion. Mais c'est aussi la preuve que le conflit n'est pas entre hommes et femmes : il est entre ceux qui raisonnent et ceux qui se contentent d'idées reçues. La longue passe d'arme entre Gaspar et Julien à propos des thèses aristotéliciennes n'a pas d'autre objectif. Le Magnifique – c'est-à-dire Castiglione – entend montrer que les arguments des misogynes sont spécieux, et pour cela un discours de pure dénonciation serait inefficace : il faut que leur position soit

représentée, défendue, mise en difficulté par le dialogue (philosophique) – et que la démonstration ne serve pas qu'au groupe des devisant·es. S'adressant aux dames du cercle, il affirme :

> Si d'avanture il se trouvoit icy quelqu'un, qui escrivist noz discours, je ne voudroye pas qu'au lieu où seroient entendues ces matieres & formes, l'on veit sans response les argumens & les raisons que le S. Gaspar allegue à l'encontre de vous. (392)

Les lecteurs du *Courtisan* sont ainsi invités à réfléchir, en progressant d'un sujet à l'autre, par le biais d'une conversation qui a toutes les apparences d'une vraie discussion entre honnêtes gens. L'un de ces échanges est particulièrement exemplaire de cet approfondissement du débat. Troublé par les positions du Magnifique, qui a défendu l'idée que les femmes étaient supérieures aux hommes dans certains domaines, Gaspar l'interpelle :

> Puis que vous donnez aux femmes & les lettres & la continence, la magnanimité & la temperance, vous ne voulez aussi qu'elles gouvernent les villes, qu'elles fassent les loix, & conduisent les armees, & que les hommes se tiennent à la cuisine à filer [?] (379)

« Peut estre, respondit le Magnifique, que ce ne seroit mal fait ». La politesse de la réponse, comme la litote, montrent que l'emportement est toujours du côté du misogyne, mais que le partisan de la raison ne doit pas se laisser entrainer sur cette voie. Il poursuit pour sa part sur le même mode, alléguant Platon, qui, alors qu'il « n'estoit pas beaucoup amy des femmes, leur donne la garde des villes, & aux hommes, toutes les autres charges de guerre ». Il l'interroge : « Ne pensez vous qu'il ne s'en peut [*pût*] trouver plusieurs, qui sçeussent aussi bien gouverner les villes & les armes, comme font les hommes ? » (380). Interrogation rhétorique qui pourrait déboucher sur une liste de dirigeantes fameuses. Cependant Julien s'interrompt : son propos étant de former une dame de cour et pas une reine, il ne développera pas.

Castiglione, lui, ne s'en prive pas. Reprenant la suggestion de son personnage, il célèbre plus loin la souveraine Isabelle la Catholique, qui a défendu ses royaumes avec prudence, ayant « une maniere de gouverner tant divine, qu'il sembloit quasi, que sa seule volonté fust suffisante de faire contenir chacun en son devoir » (429), et qui est aussi la vraie responsable de la reconquête de Grenade. Castiglione avait aussi loué, à l'ouverture du texte, la duchesse d'Urbin, preuve vivante selon lui « qu'en la tendre poitrine d'une femme, accompagnée de singulière beauté, peuvent resider prudence, magnanimité [*grandeur*], & toutes les vertuz qui mesmes ne se trouvent gueres es hommes graves » (13).

*

Des voix très entendues viennent ainsi contester l'ordre du genre, pour différentes raisons qui contribuent toutes à miner l'argumentaire misogyne, ou à faire douter de l'urgence qu'il y a à faire régner cet ordre. Ce ne sont pas ici des contradictions internes aux textes, des points aveugles de la défense de la suprématie masculine, ou des concessions faites à l'autre camp en dépit de la volonté des auteurs, mais des mises à distance délibérées, qu'il s'agisse de montrer que « Dieu ne fait point acception des personnes », comme avait dit saint Paul, ou de dire que tout cela est finalement plus drôle qu'autre chose, ou que l'on peut dire tout et son contraire, ou encore qu'il faut avant tout prendre garde où l'on a mis le pied.

Ce faisant, ces œuvres apportent indirectement de l'eau au moulin des féministes. Les « sérieuses » le font en portant auprès d'un public plus vaste qu'aucun et qu'aucune d'entre elles n'a réussi à le faire une partie des arguments élaborés par leur courant – notamment les exemples de femmes dont les performances ruinent la thèse de la supériorité masculine. Les « comiques », en montrant que la « riotte » entre les sexes est plus que jamais d'actualité, que les femmes sont loin d'être convaincues par les discours prônant leur sujétion, que les hommes ne sont pas au bout de leurs peines. La dernière, surtout, si elle invite les femmes à biaiser et les hommes à se faire leurs champions, dénonce la misogynie non seulement comme une faute de pensée, mais comme la marque des esprits peu sensibles aux progrès de la civilisation.

CONCLUSION

Mon travail visait à montrer l'étendue de la production des textes imprimés qui avaient intentionnellement et manifestement participé à la construction du genre à la Renaissance, plus précisément entre l'arrivée au pouvoir de la régente Anne de France en 1483 et le couronnement d'Henri IV, période marquée par la présence de plusieurs femmes au pouvoir et par le redémarrage vigoureux de la Querelle des femmes. Mes longues recherches dans les études déjà conduites sur les femmes, les hommes, leurs relations, leur éducation et les premiers imprimés, m'ont permis de vérifier que le sujet n'avait pas été traité en France, bien qu'il y ait matière à le faire, en raison notamment de l'approche longtemps dominante dans ce pays, selon laquelle les textes traitant du conflit entre les sexes n'auraient été que des « jeux rhétoriques ». En raison aussi, peut-être, de l'ampleur du corpus concerné, aussi volumineux qu'insaisissable, aussi répétitif (au premier abord) que peu « littéraire », et donc peu étudié – au-delà de quelques textes sortant du lot.

La mise au jour de cette masse de textes – ou plus exactement de la masse de textes que j'ai fini par délimiter en ne m'intéressant qu'à ceux qui pouvaient entrer dans la catégorie des ouvrages normatifs, puis, au sein de cette catégorie, en laissant de côté les manuscrits, les livres en latin, les livres s'intéressant à l'éducation des enfants, etc., m'a pris beaucoup de temps. Elle m'a néanmoins permis de dresser une première liste de textes visant à déterminer les territoires et identités respectives des hommes et des femmes de la Renaissance, ainsi que les modalités de leurs rencontres, dans le mariage, dans l'amour, ou dans la société mondaine.

Aussi complexe et longue qu'ait été la constitution de cette liste par approches successives, elle a mis en évidence l'intérêt de braquer le projecteur sur la période choisie. Certes, les incertitudes concernant la date d'impression des premiers incunables empêchent de voir si l'arrivée au pouvoir d'Anne de France a déclenché un « mouvement de panique » parmi les hommes lettrés que leur culture (en général) et l'histoire du pays (en particulier) rendaient hostiles aux positions de pouvoir des femmes, et si elle les a poussés à investir le nouveau média pour mettre massivement en circulation les textes pensés comme les plus susceptibles de s'opposer à tout retournement de tendance. Et certes, il est impossible de comparer la période qui s'ouvre dans les années 1470 avec l'installation des premières presses en France avec celle qui précède, où la verve misogyne ne bénéficie pas du nouveau média pour se

répandre. Néanmoins, la preuve est faite que les dernières décennies du XVe siècle ont été le théâtre d'une production intense de textes visant à « vitupérer » les femmes et à leur dénier toute légitimité dans les positions de pouvoir, qu'il s'agisse de vieux textes compulsivement édités et réédités, traduits et retraduits, ou de textes nouvellement produits, d'où qu'ils viennent. Pour qui s'intéresse à l'évolution du *gender system* à l'aube des temps modernes, cette période où des femmes semblent se succéder au pouvoir, d'un règne à l'autre, avec l'aval des rois, paraît bel et bien fondatrice en matière de répartition des rôles sexués. Cette production montre également à quel point la question du mariage demeure problématique pour les clercs, au point que sont remis en circulation des ouvrages écrits à l'époque où ce groupe arrivait à peine au mariage, et dont la vogue se prolonge jusqu'aux années 1530.

Cherchant à savoir quels livres, au sein de cette production massive, étaient les plus diffusés, ce que les hommes et les femmes lisaient, ce qu'on cherchait à leur faire lire, quels discours étaient les plus susceptibles de les avoir influencés, je me suis en outre attachée à connaître leur réception. Cette recherche a considérablement rallongé le travail, mais elle était nécessaire de mon point de vue, et elle m'a conduite à fournir, à côté des noms des auteurs et de celui de leurs œuvres, des éléments pour une part éparpillés dans des éditions critiques ou des études portant sur des œuvres précises, et pour une part jamais collectés ; éléments réunis dans l'annexe 1, dont les 324 titres s'accompagnent d'informations sur les éditions, les rééditions, les jumelages, les retitrages, etc.

J'ai bien évidemment conscience de l'imperfection de cet outil, et parce que la nature du corpus m'a contrainte à établir des catégories qui n'existaient pas vraiment au regard de la critique, et parce que les informations trouvées sont dépendantes de l'état des catalogues en ligne, de celui des conservations, et de la date où j'ai effectué mes recherches – commencées il y a dix ans. Il n'en reste pas moins que cet outil existe, et qu'il donne un aperçu moins impressionniste que celui qui existait jusqu'alors pour construire un point de vue sur la diffusion des normes de genre à la Renaissance.

Cet outil m'a permis, surtout, d'aborder le second volet de ma recherche, l'analyse des ouvrages identifiés comme les plus diffusés. Cette étude-là, qui fait d'abord l'objet de la seconde partie de la thèse, impliquait des approfondissements sur les vingt textes retenus : présenter leurs auteurs, leurs traducteurs, leurs contextes de rédaction, les sources et les traditions dans lesquelles ils s'inséraient, la façon dont ils se présentaient – discursivement et matériellement. J'ai été entravée, ici, par mon éloignement de la capitale. Au début de cette recherche, je résidais à Toulouse, dont j'ai

exploité la bibliothèque du patrimoine – peu riche en éditions des textes choisis. Je n'ai pu faire que quelques séjours à Paris, pour passer de longues journées à la Bibliothèque nationale de France, et tenter fiévreusement de récolter le maximum d'informations sur le maximum d'éditions des textes. J'aurais aimé passer plus de temps dans la salle Y du site Mitterrand. Une chercheuse américaine avec qui je prenais un jour l'ascenseur pour y monter, m'avait avoué, émue, que cet ascenseur lui donnait l'impression de monter au paradis. Un paradis lointain pour la Toulousaine désargentée que j'étais. J'aurais aimé aussi consulter les éditions qui attendaient qu'on les étudie à la Bibliothèque sainte Geneviève, malheureusement fermée à plusieurs reprises lors de mes séjours à Paris. J'ai donc dû fonder mon étude sur les éditions que j'ai pu consulter, parfois seulement sur microfilm, et sur les descriptions qu'en avaient faites quelques spécialistes du livre ancien. Je crois néanmoins avoir fait avancer la recherche en m'intéressant à cette matière souvent délaissée des critiques, et en mettant en évidence des stratégies auctoriales ou éditoriales qui entrent évidemment en compte dans la diffusion des normes de genre.

Une fois ces éléments réunis, je me suis attachée à l'analyse des discours diffusés par ces *best-sellers*. Leur hétérogénéité était attendue, puisqu'il s'agissait d'ouvrages diffusés en français durant une grosse centaine d'années, soit un ensemble regroupant des textes d'époques et de langues d'origine différentes. D'un autre côté, leur mise sur le marché dans la langue nationalement parlée par les élites des deux sexes laissait entrevoir que les contemporains responsables de leur diffusion sentaient l'intérêt d'une telle mise en circulation, qu'il soit idéologique ou économique. Obligeant à multiplier les précautions oratoires, cette hétérogénéité s'est de fait avérée des plus fructueuse pour l'étude. Elle montre en effet que ceux qui cherchaient à diffuser des normes genrées faisaient feu de tout bois, puisaient à toutes les sources possibles pour offrir les discours les plus riches en la matière – quitte à perdre parfois de vue leur propos.

En attendant de mieux comprendre ce phénomène, qui paraît aussi bien induit par le goût de la compilation (liée au plaisir de la monstration du savoir), que par la force de l'argumentaire féministe (qui s'introduit à l'insu même des auteurs dans des textes les moins pensés pour lui faire de la place), j'ai perdu beaucoup de temps à essayer de synthétiser les multiples propos tenus sur mon sujet dans les vingt textes du corpus. Je pensais pouvoir identifier les normes massivement diffusées et leur contre-point, en proposer des analyses en fonction des savoirs synthétisés, et dans la première partie sur les rapports de sexe à l'époque, et dans la deuxième partie sur les auteurs,

traducteurs et traditions des textes. Si le positionnement de quelques auteurs a été facile à identifier, il s'est avéré difficile à cerner pour d'autres, en raison des multiples objectifs poursuivis – outre celui de se prononcer sur la question du genre, qui est présent chez tous – et en raison des interférences nombreuses qui parasitent les intentions premières. Cette exploration prouvent néanmoins – au-delà de la nécessité de poursuivre les investigations sur des corpus plus larges, non plus à partir des « chiffres de vente » mais des grandes postures identifiées – que la question du genre était sur la place publique, que les auteurs se lisaient, se répondaient, s'affrontaient par textes interposés, cherchaient à persuader leurs lecteurs. Ils montrent aussi – c'est l'un des enseignements les plus intéressants de cette étude – que la simple vitupération des femmes n'était plus possible au temps des régentes et autres femmes au pouvoir pendant cette période. Non seulement les argumentaires proféminins diffusés par leurs cercles sont lus par les misogynes, qui se voient contraints de les contester, mais les auteurs se situant dans la bonne société, même les misogynes les plus virulents, se doivent d'une manière ou d'une autre, à un moment à un autre, soit s'affirmer du côté des femmes, soit se justifier de prendre la plume pour dénigrer les femmes.

L'étude s'avère aussi riche d'enseignements – qui seraient à creuser – sur l'imprimerie et ses pouvoirs. Des traditions textuelles propres à discuter et diffuser les injonctions de genre et les normes de comportement propres à chaque sexe se créent à cette époque, comme les Vies de femmes célèbres, les œuvres qui mettent en scène des dialogues et débats entre hommes et femmes, ou encore les anthologies poétiques à thématique amoureuse qui contiennent souvent ces débats (le *Jardin de plaisance*, les *Opuscules d'amour*)… On ne saurait donc trop insister sur le rôle essentiel joué par les « passeurs de textes » qui, puisant dans le fonds des manuscrits et des éditions en circulation, firent de certains de véritables *best-sellers* et vouèrent les autres à l'oubli, orientant eux aussi la construction du genre, par leurs choix et leurs procédés de présentation de ces différents discours dans les imprimés qui les livraient au public.

J'aurais voulu poursuivre cette étude par une quatrième partie, qui aurait porté sur des textes moins diffusés, mais rédigés ou commandés par des femmes dans le but de défendre la cause des femmes. L'objectif était de pouvoir les examiner en contrepoint des autres, de manière à mieux cerner les recoupements entre les deux corpus. Si l'impossibilité de mener une telle étude comparative dans le cadre de la thèse entamée, la lecture de plusieurs textes qui auraient dû figurer dans ce corpus restreint m'a pourtant convaincue de son intérêt. L'histoire éditoriale de l'*Instruction pour une femme séculière*, par exemple, est très instructive, car ce texte semble bien avoir été

rédigé par une femme, que les éditions ont gommé au fil du temps pour le faire passer pour un texte d'homme.

J'ai dû renoncer également à une étude qui me tenait à cœur, sur l'utilisation des *exempla* dans les vingt textes du corpus retenu : leur nombre, le *ratio* entre les exemples d'hommes et les exemples de femmes célèbres donnés en appui des propos didactiques, l'identité des plus célèbres. Le tableau commencé à partir des *Controverses* de Drusac, de *De la bonté et mauvaistié des femmes* de Marconville, et d'autres Vies de femmes célèbres étudiées dans le cadre d'une communication donnée à un colloque[1011], donnait les noms de plus de 350 figures, dont plusieurs étaient envisagées soit positivement soit négativement. La réversibilité des exemples, question abordée dans le présent travail, s'avère de fait d'un grand intérêt pour qui étudie les argumentaires des misogynes et des féministes. J'y ai consacré deux articles, un à la tradition des Vies de femmes célèbres à la Renaissance, l'autre aux lectures différentes qu'elles faisaient de la figure de Didon. Mais l'étude est à poursuivre. Ce travail est un travail de thèse – d'une autre thèse que celle-ci.

*

J'ai passé dix années de ma vie sur ce travail, entrecoupées de quelques-unes occupées à préparer des programmes d'enseignements conséquents pour les deux postes qui m'ont été confiés à l'Université de La Rochelle. Tentée plusieurs fois par l'abandon de ce travail qui me semblait infini et irréalisable, j'ai toutefois persisté, motivée par l'intérêt du sujet et le désir d'aller jusqu'au bout du projet. En apportant ma pierre à l'édifice, j'espère ainsi avoir contribué à l'avancée des recherches sur la construction du genre à l'aube des temps modernes. Des études à poursuivre, et à défendre, toujours. Les récents propos du pape François sur l'« endoctrinement de la théorie du genre » dans les manuels scolaires français visant à lutter contre le sexisme et l'homophobie, et la réponse de la ministre de l'éducation Najat Vallaud-Belkacem, si controversée par les bien-pensants, prouvent en effet que la Querelle n'est pas terminée.

En ce début de XXIe siècle marqué par la montée des extrémismes, le repli identitaire et l'explosion des discours de peur et de haine des différences, il est plus que jamais nécessaire de poursuivre les travaux cherchant à comprendre pourquoi et comment les individus ont été endoctrinés, contraints par des normes restreignant leurs libertés. Face aux dérives sécuritaires, aux volontés liberticides des dirigeants, prônant l'ordre public et les valeurs – réaction primaire et symptomatique de nos sociétés

[1011] Colloque « Femmes, culture et pouvoir : relectures de l'histoire au féminin », Sherbrooke (Québec), 20-22 mai 2009.

patriarcales –, plus que jamais l'éducation et la culture sont nécessaires. Face aux retours en arrière, prônés par les nombreux populistes présents sur la scène politique mondiale, qui prônent le virilisme et la haine de l'autre, les travaux sur le genre sont d'utilité publique. Qu'elles soient voilées ou parées, les femmes sont mises à distance, montrées du doigt car elles suscitent le fantasme. Notre société refoule à nouveau le féminin, facteur de désordre car objet de désir. Or l'évolution des mentalités passe par ce désordre, car il suscite les remises en question nécessaires. Le progrès passe donc par l'acceptation du féminin et du désir, par l'amour entre hommes et femmes, entre femmes, entre hommes, et par la reconnaissance de la part de féminité et de masculinité présente en chacun·e de nous. Les travaux sur la construction des identités de genre sont donc non seulement à poursuivre et à défendre, mais aussi à diffuser et expliquer, pour permettre au plus grand nombre de comprendre et d'accepter les identités singulières de chacun, de chacune, et sortir ainsi de la haine pour accéder à l'amour.

ANNEXE 1

TEXTES NORMATIFS imprimés en français entre v. 1475 et 1594

Les éditions et rééditions des textes listés dans ce document sont données par les éditions critiques lorsqu'elles existent (le titre est alors suivi d'un astérisque), et/ou par les catalogues informatisés des bibliothèques et autres sources bibliographiques listées dans l'annexe suivante (« Documents sources pour l'inventaire des textes imprimés »), avec les informations sur le format quand elles étaient disponibles. Quelques informations renvoyant à ces sources apparaissent lorsque celles-ci se contredisent, lorsqu'une source donne une impression non mentionnée dans l'édition critique, et enfin lorsque l'édition est citée par une source mais demeure introuvable. Dans ces cas-là, seul le nom de famille de la ou du spécialiste est mentionné. Les abréviations FVB, ISTC et USTC renvoient respectivement à l'ouvrage *French Vernacular Books* dirigé par Andrew Pettegree et *al*., et aux catalogues en ligne *Incunabula Short Title Catalogue* et *Universal Short Title Catalogue* dont les références complètes figurent dans l'annexe suivante, avec celles de toutes les sources mentionnées ici de façon abrégée.

Les textes sont classés selon les sept catégories déterminées et justifiées dans la partie 1 de la thèse (C2d). À l'intérieur de chaque catégorie, ils apparaissent à la date de leur première impression, sauf dans de très rares cas où cette première impression donnait seulement de très courts extraits du texte compilés avec des extraits d'autres textes (ces éditions de courts extraits sont alors indiquées dans l'entrée principale, après les rééditions). Les différentes rééditions (dont les titres sont donnés lorsqu'ils sont connus) sont séparées soit par des tirets longs, soit par des virgules lorsque seules les dates sont données (ce qui signifie soit que les titres sont identiques, soit que les variations sont inconnues). Lorsque les textes sont classés dans plusieurs catégories, le détail des rééditions figure à la première mention du texte seulement, les dates seules étant mentionnées dans les occurrences suivantes. Dans ce cas, des renvois entre parenthèses signalent les autres catégories concernées (« classé aussi dans XX »), ou les autres mentions du texte au sein de la même catégorie (« voir *supra*/*infra*, date »).

Dans le compte des éditions, seuls sont considérés les textes imprimés entre v. 1475 et 1594 (compris), pas les rééditions postérieures, dont quelques mentions apparaissent entre crochets comme suit : [+ 1596].

Les noms des imprimeurs et libraires ont été harmonisés d'après la base IDREF - référenciel des autorités SUDOC.

I- « INSTITUTIONS DES PRINCES ET DES GRANDS »

v. 1484-1485 : (trad. du *Secreta secretorum, vel de regimine regum et principum,* supposé d'Aristote), *Le secret des secretz Aristote qui enseigne à cognoistre la complexion des hommes et des fames, translate de latin en françoys que le saige Aristote fist pour lamour du roy*, Bréhant-Loudéac, Robin Foucquet et Jean Crès. **— 14 éds**

— avec autre texte : *L'Instruction d'un jeune Prince* (de Hugues de Lannoy, voir *infra,* 1517), le *Secret des Secrets*, *Enseignements de Saint Louis à sa fille Isabelle* (avec une lettre de Thibaut V de Champagne sur la mort de Saint Louis), Paris, Antoine Vérard, 1497.

— autre titre : *Le gouvernement des princes* (avec *Le tresor de noblesse* [trad. de *l'Espejo de verdadera nobleza* de Jacques de Valère par Hugues de Salve] et *Les Fleurs de Valère le Grand* [abrégé de Valère Maxime par Jean de Hangest en 1463 d'après la traduction de Simon de Hesdin]), Paris, Antoine Vérard, 1497.

— autre titre : *Le secret des secres Aristote*, Anvers, Govaert Bac, s.d. (entre 1493 et 1495) — Paris, Michel Le Noir, entre 1501 et 1505 — Rouen, s.n., v. 1520 — *Le Secret des secretz de Aristote*, Alain Lotrian et Denis Janot, entre 1529 et 1534, in-8, 7 f.

— autre titre : *L'histoire de l'estat et du gouvernement des roys et des princes appellé le Secret des secretz, lequel fist Aristote au roy Alexandre*, Paris, Alain Lotrian et Denis Janot, entre 1529 et 1534, in-4, 30 f. — Paris, Alain Lotrian, v. 1528 — Paris, Enguilbert de Marnef, ap. 1530.

— autre titre : *S'ensuivent les enseignemens que Aristote envoya au Roy Alexandre le Grant et plusieurs aultres bonnes doctrines*, s.l.n.d., in-16, 4 f.

— autre titre : *Les dictz moraulx des Philosophes, translatez de latin en Francoys par noble homme Messire Guillaume de Tignonville (…) Les dictz des saiges. Le secret des secretz de Aristote*, Paris, Galliot Du Pré, 1531.

— autre titre : *Sensuyt le secret des secretz de Aristote, pour congnoistre les conditions des hommes, & des femmes*, Toulouse, Nicolas Vieillard, v. 1538 (selon *FVB*).

— autre titre : *Le secret des secrets de Aristote qui enseigne la complexion des hommes et de femmes*, (on les vend à) Caen, enseigne Mont Sainct Michel, 1556.

1490 : (Pierre Choisnel et/ou Louis XI), *Le rosyer des guerres,* Lyon ?, Michel Topié et Jacques Heremberck (ne contient que les chapitres moraux, pas la chronique). **— 8 éds**

— (seulement les chapitres moraux) avec autre texte : *Le Chevalier de la tour. Et le guidon des guerres*, Paris, Guillaume Eustache, 1514 (*la Tour Landry* : voir « Institutions et miroirs des femmes », 1514) — même titre : Paris, Michel Le Noir, 1518 — *Le Chevalier de la tour. Et le guidon des guerres avec plusieurs aultres belles exemples*, Paris, veuve Jean Trepperel et Jean Janot, entre 1512 et 1519.

— *Rozier des guerres, compilé par le feu roi Louis, onzième de ce nom, ou par son ordre*, Paris, veuve Michel Le Noir, 1521 (selon Brunet) — Lyon, Olivier Arnoullet, s.d. (selon Du Verdier).

— autre titre (avec la partie chronique finale développée) : *Le Rozier historial de France, contenant deux roziers. Le premier contient plusieurs belles roses… de instructions et beaulx enseignemens pour roys, princes, chevaliers, cappitaines et gens de guerre… Le second rozier, autrement croniques abrégées contient plusieurs belles rozes et boutons extraitz et yssus de la maison de France et de Angleterre… pareillement d'Allemaigne, Espaigne, Escoce, Sicille, Flandres et autres… Figure…* Paris, François Regnault, 1522.

— autre titre (avec la partie chronique développée placée en tête de l'ouvrage) : *Le rozier ou Epithome hystorial de France divise en trois parties. En la premiere est traicte depuis la creation du monde jusques au roy Pharamon premier roy de France/ contenant les genealogies et descentes des Gaulloys ou Francoys/ Troyens Latins/ Allemans/ Bretons/ Anglois/ Brebancons/ et autres jusques audit Pharamon. La seconde partie laquelle fut compilee a la requeste du feu roy Loys unziesme que Dieu absoulle contient par maniere de cronique & par annees distinctes les faitz et gestes des Francoys/ Angloys/ Escossoys/ Espaignolz et autres dignes de memoire. La tierce partie contient le rozier des guerres ou sont contenus plusieurs bons enseignemens*, Paris, François Regnault, 1528.

v. 1492 : (Recueil politique anonyme de la fin du XVe s.), *La doctrine des princes et des servans en court*, Angoulême, Pierre Alain et André Chauvin. **— 3 éds***

— s.l.n.d, Philippe Gaspard (Paris entre 1500 et 1516 ? ou Bordeaux entre 1517 ? et 1520) — s.l.n.d.

1493 : Jean Meschinot, *Les lunettes des princes* [1461-1464], Nantes, Estienne Larcher. **— 22 éds***

— Nantes, Estienne Larcher (avec œuvres complètes de Meschinot), 1494 — Paris, Pierre Le Caron, entre 1495 et 1500 — Paris, Jean Du Pré, entre 1495 et 1500 — Paris, Laurens Le Petit, entre 1495 et 1500 — Lyon, Jacques Arnoullet, entre 1495 et 1500 — Paris, Guillaume Mignart, 1495 — Paris, Philippe Pigouchet, 1495 — Paris, Philippe Pigouchet, 1499 — Paris, Jean Trepperel, 1499 — Paris, Michel Le Noir, 1501 — Rouen ?, Robinet Macé, 1522 — Paris, Jean Janot, ap. 1500 — Paris, Jean Trepperel, 1505 — Paris, Michel Le Noir, 1505 —Paris, s.n., 1520 — Paris, Nicole Vostre, 1522 et 1527 — Paris, Galliot Du Pré, 1528 — Rouen, s.n., 1531 — Lyon, Olivier Arnoullet, s.d. — Paris, Jean Bignon, 1539. (Martineau-Génieys parle d'une trentaine d'éditions au XVe

siècle et au début du XVIe siècle).

1502 : Robert de Balsac et Symphorien Champier, *La nef des princes et des batailles de noblesse, avec aultres enseignemens utilz et profitables a toutes manieres de gens pour cognoistre a bien viure et mourir dediques et enuoyes a divers prelas et seigneurs ainsi quon pourra trouuer cy apres composes par noble et puissant seigneur Robert de Balsat conseiller et chambrelan du roy nostre sire et son senechal au pays dagenes : Item plus le regime d'ung ieune prince et les proverbes des princes et aultres petits livres tres utilz et profitables les quelz ont este composes par maistre simphorien champier docteur en theologie et medicine iadis natif de lionnoys,* Lyon, Guillaume Balsarin (classé aussi dans « Traités de bonnes mœurs et civilité »). **— 2 éds**

— Paris, Philippe Le Noir, 1525 (contient divers opuscules en prose et en vers composés par Champier, dont plusieurs ont aussi paru séparément : *Cy finist ung petit livre intitule la nef des princes et des batailles de noblesse ouquel sont contenuz plusieurs enseignemens et doctrines tres utilles tant a gens litterez que non litterez. oudit livre est contenu le testament de ung vieil prince ouquel un chascun peut veoir comme il doit instruire son enfant ou celluy qui luy appartient a fuyr vices et acquerir vertus : et procede par ung treshault stile monstrant a son dit enfant le merite des vertus : et la stipendiacion ou loier des vices : Parlant a la fin des fleuves qui sont en enfer et commence au foeillet V. En apres en ce present livre est contenu le directoire du nourissement dung jeune prince quant au corps procedant par chapitres et a la fin divise gaule ou france affin de cognoistre la grandeur et noblesse des françoys : et commence f° XIII. La tierce principale partie de ceste ouvre contient les proverbes des princes et comme ilz se doibvent gouverner tant en guerre que envers leur peuple et commence f° XIX. Au foeillet XXIII commence le doctrinal des princes : et ou XXV ung autre petit traicte nomme la fleur des princes ou XXIX f° commence le dyalogue de noblesse ou XXXIII est contenu la declaracion du ciel et du monde. ou f° XLII sont contenus plusieurs notables dicts des philosophes a loprobre des femmes vicieuses et a lonneur des bonnes [la malice des femmes] ou XLVIII f° commence le doctrinal du pere de famille au filz avec le regime dung serviteur. ou f° LIIII est commence ung autre petit livre intitule le chemin de lospital et comme il se peut eviter avecques tresnotables enseignemens pour tenir ordre et soy gouverner en faiz darmes*).

1503 : (Anonyme [de l'ordre des dominicains], *Liber de informatione principum* [v.1300]), *Le Trésor de noblesse faict et composé par Octovien de Sainct-Gelais, evesque d'Angoulesme*, (avec un prologue adressé à Charles VIII), Paris, Antoine Vérard. **— 2 éds**

— autre trad. Jean Golein : *Le Mirouer exemplaire et très fructueuse instruction selon la compillation de Gilles de Rome, tres excellent docteur du régime et gouvernement des Roys trad. par Jean Golein et avec ce est comprins le secret d'Aristote appellé le secret des secret… et le nom des roys de France et combien de temps ils ont régné*, Paris, G. Eustace, 1517 (ouvrage faussement attr. à Gilles de Rome qui ne comporte, malgré le titre, ni son texte ni le *Secreta secretorum* supposé d'Aristote, d'après Perret).

1508 : Simon Bougouyn, *L'espinette du jeune prince conquérant le royaulme de bonne renommée*, Paris, Antoine Vérard. **— 2 éds**

— 1514.

1517 : Hugues de Lannoy (longtemps attr. à son frère Guillebert), *L'Instruction dung jeune prince pour ce bien gouverner envers Dieu et le monde nouvellement imprimé* [v. 1450], Paris, Michel Le Noir (imprimé en 1497 avec *Le secret des secrets* attribué à Aristote, voir *supra*).

1517 : (Georges Chastellain, Jean Bouchet et sans doute Hugues de Lannoy), *Le Temple de Jehan Bocace, de la ruyne d'aulcuns nobles malheureux, faict par Georges son imitateur, L'instruction d'un jeune prince* (par H. de Lannoy ?), *Le Chappellet des*

princes en cinquante rondeaulx et cinq ballades, faict et composé par le Traverseur de voyes perilleuses. L'epistre de la royne Marie à son frère Henry, roy d'Angleterre, faicte et composée par le Traverseur de voyes périlleuses, Paris, Galliot Du Pré.

1520 : (Francesco Patrizi, *De Institutione Rei publica/De l'institution de la chose publique* [1465-1471]), *Le Livre de François Patrice de l'Institution et administration de la chose publique translaté de latin en françoys, à très hault et puissant seigneur Charles duc de Bourbon,* Paris, Pierre Vidoue pour Galliot Du Pré. **— 3 éds** (+ voir *infra* 1544 pour abrégé du texte dans la compilation intitulée *Le Livre de police humaine*)

— autres titres : *Livre très fructueux et utile à toutes personnes de l'institution et administration de la chose publicque, traictant des utilitez, arts et sentences nécessaires en icelles et de leurs inventeurs, aorné de plusieurs belles sciences et doctrines tant de la saincte escripture, philosophie, humanité, poeterie, médecine et autres singularitez, composé en latin par… Françoys Patrice, évesque de Cayette, et nouvellement translaté et mis en françoys à la louange de Dieu et utilité de ung chascun que ce présent livre vouldra lire*, Paris, J. de la Garde, 1534 — *Patrice. De l'Institution de la république, augmentée de moytié d'annotations tirées de tous les autheurs qui en ont traicté… le tout traduict en françois par M. Jaques Tigeou*, Paris, Guillaume Chaudière, 1589.

1533 : (Isocrate, *An Nikoklès : Isocrate à Nicoclès* [V^{e}-IVe s. av. J.C.]), *Institution du jeune prince, envoyee par Isocrate a Nicoclès, sur l'administration d'une monarchie ou royaume, mise en francois par Lesleu Macault* [Antoine Macault], Paris, Chrestien Wechel. **— 9 éds**

— Lyon, Jean de Tournes, 1547 — autre titre : *Les octantes préceptes d'Isocrates, du régime et gouvernement du prince et de la république, aussi tournez en françoys* dans le *Manuel royal* de Jean Brèche, Tours, Mathieu Chercelé, 1541 (voir *infra*, 1541) — *Le Nicocles d'Isocrate ou de la royauté a tres chrestien Henry IIII, Roy de France et de Navarre,* Tours, Jamet Mettayer, 1594.

— avec autres textes : *Le Nicocles d'Isocrate, ou de la royauté, suivi de Demonicus, ou instruction pour les moeurs, le tout traduit en françois par L. Le Roy, dit Regius*, Paris, Guillaume Chaudière, 1585 (avec *An Demonikos/Isocrate à Demonicus* ou *Instruction pour les mœurs* d'Isocrate [classés aussi dans « Traités de bonnes mœurs et civilité », 1578]).

— avec autres textes : *Oraison panegyrique d'Isocrates, où est en partie decrit le gouvernement d'une république ; ensemble le devoir et office d'un magistrat, plus l'exhortation d'Isocrates à Demonic touchant le devoir de vivre civilement selon la vertu et honneur ; ensemble l'oraison consultoire du même auteur, faite en la personne de Nicoclès, roy de Chypre, sur le devoir des sujets envers leur prince*, trad. en françois par Pierre Adam de Wassigny, Lyon, Nic. Bacquenois, 1549 (avec *Nikoklès/Nicoclès à ses sujets* [classé aussi dans « Traités de bonnes mœurs et civilité », 1544] et *An Demonikos/Isocrate à Demonicus* ou *Instruction pour les mœurs* d'Isocrate).

— avec autres textes : *Trois livres d'Isocrates ancien orateur et philosophe. Le premier contient enseignemens pour induire les jeunes gens à vivre honnestement et aimer la vertu, à monseigneur le Dauphin ; le second traite de la maniere de bien regner, et comment les roys et grans seigneurs se doyvent gouverner ; le troiziesme est du devoir du Prince envers ses sugetz, et des sugetz envers leur seigneur, au roy Henri II ; le premier livre de l'institution de Cyrus ou du Roy perfet, composé par Xenophon, de la maniere d'instruire un jeune prince en toutes vertuz et honnestetez, mais principalement au fait de la justice et des armes, au roy d'Angleterre Edouard VI ; Oraison du mesme autheur, contenant les louenges d'Agësilaus, roy des Lacédémoniens, à monseigneur le duc de Montmorency. Le tout translaté de grec en françois par Loys dit Regius*, Paris, Michel Vascosan, 1551 (avec : *Nicoclès à ses sujets* et *Instruction pour les mœurs* d'*Isocrate ; La Cyropédie* et *Agésilas* de Xénophon).

— avec autres textes : *Enseignemens d'Isocrates et de Xenophon pour bien regner en paix et en guerre, traduit du grec en françois, par Loys le Roy dit Regius*, Paris, Michel

Vascosan, 1568 (avec : *Nicoclès à ses sujets* et *Le Symmachique ou discours sur la paix d'Isocrate* et *La Cyropédie* de Xénophon). — autre titre pour sans doute la même édition : *L'oraison d'Isocrates, du regne, au roy Nicocles : Le Symmachique [Discours sur la paix] ou* [et] *le Nicoles d'Isocrates : Enseignements militaires de Cambyses à Cyrus son filz, extraictz du premier livre de la Cyropedie de Xenophon : traduitz de Grec en François par Loys le Roy de Costentin*, Paris, Michel Vascosan, 1568.

— avec autres textes : *L'exhortation d'Isocrate à Demonique, Oraison du regne et de la maniere de bien regner ; le Symmachique [Discours sur la paix] ou du devoir du prince ; le premier livre de l'institution de Cyrus… par Xenophon, les louanges d'Agesilas, par le même, trad. en françois par L. le Roy*, Paris, Vincent Sertenas, 1560 (avec : *Nicoclès à ses sujets, Instruction pour les mœurs* et *Le Symmachique ou discours sur la paix* d'Isocrate confondu semble-t-il avec le *Nicoclès ; La Cyropédie* et *Agésilas* de Xénophon). — *Enseignemens d'Isocrate et de Xenophon : viz. le Demonique : Nicocle et Symmachique [Discours sur la paix] d'Isocrate : et Cambyses a Cyrus du premier livre de la Paëdie de Xenophon, traduicts par Loys le Roy*, Paris, Fédéric Morel, 1579 (5 mêmes textes).

1540 : Antonio Guevara (traduit par René Berthault Sieur de La Grise, puis par Nicolas de Herberay des Essarts pour le premier livre dès l'édition de 1555), *L'Orloge des princes,* Paris, Étienne Caveiller pour Galliot Du Pré, in-fol. **— 43 éds et 3 extraits choisis**

— trad. René Berthault, même titre : 1542, 1550 (2 éd.), 1552 (2 éd.) (d'après Losada-Goya).

— trad. René Berthault (deux derniers livres) et des Essarts (premier livre) : *L'horloge des princes, avec le tresrenomme livre de Marc Aurele, recueilly par don Antoine de Guevare, evesque de Gadix (sic.), traduict en partie de castilan en françois par feu N. de Herberay seigneur des Essars, et en partie reveu et corrigé nouvellement outre toutes les autres precedentes impressions*, Paris, Vincent Sertenas (édition partagée avec Guillaume Le Noir et Charles L'Angelier), 1555 — 1555, 1556, 1561 (3 éd.), 1564 (2 éd.), 1565 (4 éd.), 1566 (3 éd.), 1568, 1569 (2 éd.), 1572, 1576 (4 éd.), 1578 (2 éd.), 1580 (2 éd.), 1583, 1588 (5 éd.), 1591, 1592 (2 éd.) et 1594 (d'après Losada-Goya, qui apparemment confond les éditions de 1580 et 1583 avec celles de la trad. de Jean Lambert citée ci-dessous, et que nous ne comptons donc pas deux fois).

— trad. partielle de Jean Lambert : *Seconde partie de L'Horloge des princes*, Paris, Guillaume de la Noue, 1580 ; Paris, Jean Borel, Jean Poupy et Thomas Périer, 1580 – autre titre : *L'Horloge des princes*, Paris, Jean Houzé, 1583.

— extraits choisis, traduits par Jean Maugin à partir de la compilation italienne de *Mambrino Roseo da Fabriano (Institutione del prencipe christiano, tradotto di spanuolo in lingua toscana…*, 1543) : — *Le parrangon de vertu, pour l'instruction de tous princes, potentatz et seigneurs chrestiens : contenant en sommaire presque toutes les histoires Hebraïques, Graecques, Latines antiques, et maintes modernes de France, Italie, et Espaigne, faisans à ce propos : pris de l'Italien, de Mambrin de la Rose, et mis en nostre vulgaire Françoys*, Lyon, Guillaume Rouillée, 1549 — *Le parangon de vertu pour l'institution de tous princes et grans seigneurs : reveu et fait meilleur françoys que par cy devant,* Lyon, Guillaume Rouillé, 1556 — autre titre pour le même texte (d'après Elsa Neuville) : *Le miroir et institution du Prince, contenant comme les grands se doivent comporter pour leur grandeur, et pour le salut, et repos de leurs subjets*, Paris, Jean Ruelle, 1573.

Pour ce texte du corpus, devant l'absence de précision de ma source, Losada-Goya, je donne ici tous les tirages listés dans *FVB* (p. 712-717), en reprenant les indications « pour », « chez » et « vendu » lorsqu'elles étaient données pour repérer les éditions identiques vendues par plusieurs libraires :

— *L'orloge des princes* : In-8 de 1550 : Paris, Étienne Groulleau ; vendu par Arnoul L'Angelier ; vendu par Gilles Corrozet ; vendu par Jean Longis— In-8 de 1552 : Paris,

Étienne Groulleau chez Jean Ruelle ; chez Arnoul L'Angelier ; L. Loisseleur ; vendu par Jean Longis.

— *L'horloge des princes*, avec un « h » sauf lorsque c'est mentionné : In-fol de 1555 : Paris, Guillaume Le Noir ; pour Jean Longis ; pour Vincent Sertenas — In-4 de 1555 : Paris, Arnoul et Charles L'Angelier — In-16 de 1556 : Paris, Benoît Prévost — In-8 de 1557 (titré *L'orloge des princes* mais il s'agit bien de la trad. de Des Essarts) : Paris, Benoît Prévost chez Jean Ruelle ; Benoît Prévost chez Guillaume Cavellat ; Paris, Jean Longis — In-8 de 1561 : Paris, pour Étienne Groulleau ; pour Jean Longis et Robert Le Mangnier ; pour Vincent Sertenas ; Raulin La Motte — In-8 de 1564 : Paris, s.n. — In-8 de 1565 : Paris, chez Jean Ruelle, 1565 ; chez Gilles Gourbin ; pour Robert Le Mangnier, 1565 ; Claude Micard ; Jacques du Puys — In-8 de 1566 : Paris, Jacques Macé ; Jean Corrozet — In-8 de 1569 : Paris, chez Jean Ruelle — In-16 de 1569 : Olivier de Harsy pour Gaultier ; Olivier de Harsy pour Lucas Breyer — In-16 de 1572 : Lyon, Benoist Rigaud ; Paris, pour Claude Gaultier— In-8 de 1576 : Paris, Guillaume de La Nouë ; chez Jean de Bordeaux ; chez Michel Somnius ; chez Nicolas Chesneau et Jean Poupy — In-16 de 1576 : Rouen, Georges Loyselet pour Claude Micard — In-16 de 1577 : Paris, pour Claude Micard — In-8 de 1578 : Paris, chez Gilles Beys ; chez Guillaume Chaudière ; chez Jean Borel ; chez Jean Parent ; chez Jean Poupy ; Gabriel Buon — In-8 de 1580 : Paris, Nicolas Bonfons ; pour Nicolas Bonfons et Abel L'Angelier — In-8 de 1588 : Paris, chez Denis Cotinet ; chez Gabriel Buon ; chez Jean Richer ; chez Michel Somnius ; Denis Cotinet chez Guillaume Bichon ; Denis Cotinet pour Jacques Le Roy — In-8 de 1592 : Antwerpen, Arnould Coninx ; Antwerpen, chez Jean Keerberghe — In-16 de 1592 : Lyon, Pierre Chastaing et Benoist Rigaud — Format non précisé, 1592 : Paris, Claude Gaultier — Date et format non précisé : Paris, Vincent Sertenas.

—*FVB* indique aussi la trad. de Jean Lambert : *La seconde partie de l'horloge des princes*, Paris, Jean Borel, Jean Poupy et Thomas Périer, 1580, in-4° ; Paris, Guillaume de la Noue, 1580 ; et *L'horloge des princes*, Paris, Jean Houzé, 1583, in-4°.

1541 : Jean Brèche, *Manuel royal, ou opuscules de la doctrine et condition du prince, tant en prose que rhyme françoyse* (contient un texte en vers de Jean Brèche : *Brief traicté de l'institution et condition d'une bon roy*). *Commentaire de Plutarque autheur grec, de la doctrine du prince, translaté en françoys* (sans doute *Ad principem ineruditum/Il faut qu'un prince soit instruit* extrait des *Moralia*). *Les octantes préceptes d'Isocrates, du règime et gouvernement du prince et de la république, aussi tournez en françoys*, Tours, Mathieu Chercelé (voir *supra*, 1533).

1544 : Jean Brèche, *Premier livre de l'honneste exercise du prince, à Madame la princesse de Navarre*, Paris, s.n. (différent du texte en vers contenu dans le *Manuel* du même auteur, publié en 1541).

1544 : Gilles d'Aurigny (compilateur des œuvres latines de Francesco Patrizi, trad. par Jean Leblond : résumé du *De Institutione Rei publica/De l'enseignement de la chose publique* [voir *supra*, 1520] dans les 3 premières éditions du volume, augmenté du résumé du *De regno et regis institutione/ Du gouvernement du royaume et institution des rois dans les 9 suivantes* [voir infra 1577), *Le Livre de police humaine, contenant briéve description de plusieurs choses dignes de mémoire, si comme du gouvernement d'un royaume et de toute administration de la république, ou sont assemblées par un recueil succinct, maintes belles sentences d'Historiens et Philosophes, et divers propos et faictz d'hommes prudens qui est un œuvre véritablement beau, noble et excellent, fort nécessaire à toutes gens qui sont en ceste mortelle vie, et qui désirent parvenir à fin eureuse. Lequel a esté extraict des grandz et amples volumes de François Patrice, natif de Senes, en Italie, Evesque de Cajete : par maistre Gilles d'Aurigny, advocat en la court de parlement, et nouvellement traduict de Latin en François par maistre Jehan Le Blond, curé de Branville : et dédié à hault et puissant seigneur Messire*

Claude d'Annebault Admiral et Mareschal de France, et lieutenant général au gouvernement du pays de Normandie, soubz monseigneur le Daulphin, Paris, Charles L'Angelier, in-8. **— 12 éds**

— Paris, Charles L'Angelier, 1545.

— autre titre : *Le guidon de Police humaine, ou autrement dit, l'Institution de chose publique*, Charles L'Angelier, 1544.

– volume augmenté du résumé du *De regno et regis institutione* et du *Brief recueil du livre d'Erasme de l'enseignement du Prince chrestien* : *Le Livre de police humaine, contenant le gouvernement des royaumes et enseignemens des princes, par Gilles d'aurigny, trad. du latin en françoys par Jehan le Blond, Curé de Branville,* Paris, Charles L'Angelier, 1546 — Paris, Charles L'Angelier, 1549 — Paris, Oudin Petit, 1549 — Paris, Charles L'Angelier, 1550 — Paris, J. Ruelle, 1553 — Paris, Guillaume Thiboust, 1553 — Paris, Guillaume Thiboust, 1554.

— autres titres pour la compilation des trois textes : *De l'enseignement, estat et régime de la chose publicque, des gouverneurs, de la justice, de maints contractz et traffiques des estrangers, des œuvres et besongnes des ouvriers, qui par leur habileté font les villes riches et abondantes : sous la bonne pruence et diligence desquelz icelles ne peuvent demourer en leur entier, prins des grandz volumes de Françoys Patrice de Senes en Italie*, Lyon, Benoist Rigaud, 1574 — *De l'Estat et maniement de la chose publique ; ensemble du gouvernement des royaumes et instruction des princes ; recueil… extraict des œuvres latins [sic] de François Patrice… traduit en nostre langue par M. Jean Le Blond, plus y est adjousté un petit abrégé du livre d'Érasme, touchant la doctrine et enseignement du prince chrestien*, Paris, Claude Micard, 1584.

1546 : (Érasme de Rotterdam, *Institutio principis christiani* [1516], trad. Jean Leblond), *Brief recueil du livre d'Erasme qu'il a composé de l'enseignement du prince chrestien* (à la suite du *Livre de Police humaine* de Gilles d'Aurigny, à partir de la quatrième édition en 1546, voir *supra*). **— 8 éds**

1547 : Guillaume Budé, *De l'institution du prince : livre contenant plusieurs histoires, enseignements, & saiges dicts des anciens tant Grecs que Latins,* l'Arrivour, maître Nicole. **— 4 éds**

— Paris, Jean Foucher, 1547 et 1548 — autre titre : *Tesmoignage de temps, ou Enseignemens et enhortements pour l'institution d'un prince composé par feu maistre G. Budé*, Lyon, Guillaume Gazeau, 1547.

1547 : (Xénophon, *Kourou Paideias* : *La Cyropédie* ou *Vie de Cyrus* [V^e^-IVe s. av. JC.]), *La cyropedie, de la vie et institucion de Cyrus, roi des Perses, traduite de graec en langue françoyse par Jacques de Vintemille rhodien*, Paris, Estienne Groulleau ou Vincent Sertenas. **— 9 éds et 2 extraits**

— Lyon, Jean de Tournes, 1555 — autre titre : *La Cyropédie de Xenophon, excellent philosophe et historien, divisée en huict livres, esquelz est amplement traité de la vie, institution et faitz de Cyrus, roy des Perses, traduite de grec en langue françoyse par Jacques de Vintemille*, Paris, J. Ruelle, 1572 — autre titre : *La remonstrance que fait Cyrus roy des Perses à ses enfants et amys un peu auparavant que rendre l'esprit prise de l'huitiesme livre de son institution escritte par Xenophon. Le tout traduit de grec en françois par Loys Le Roy dit Regius. L'origine, progrès et perfection de la philosophie avec la comparaison de Platon et d'Aristote… par Loys Le Roy* (à la suite de : *Le Phedon de Platon traittant de l'immortalité de l'âme. Le dixiesme livre de la République en ce qu'il parle de l'immortalité… Deux passages du mesme autheur à ce propos, l'un du Phèdre, l'autre du Gorgias*), Paris, Sébastien Nivelle, 1553 — Paris, Abel L'Angelier, 1581.

— avec les textes d'Isocrate (voir *supra*, 1533) : 1551, 1560, 1568 et 1579.

— extraits : *Histoire du voyage que fit Cyrus à l'encontre du roy de Perse Artaxerces, par messire Claude de Seyssel, iadis evesque de Marseille, translaté de grec en vulgaire*, imprime a Paris par Maistre Pierre Vidoue, pour Galliot Du Pré, 1529 — dans *Les*

memoires de Xenophon… traduits du grec en françois par Jean Doublet, de Dieppe, Paris, Denis Du Val, 1582 (extrait du 8e livre).

1548 : Claude d'Espence, *Institution d'un prince chrestien*, Lyon, Jean de Tournes. **— 3 éds**

— Paris, s.n., 1548 — Lyon, Thibaud Payen, 1549 [+ 1598].

1548 : (Anonyme), *Dispute, qu'il est necessaire a un grand prince, sçavoir les lettres, & que par ce moyen la vertue se peult apprendre*, Paris, Chrestien Wechel.

1550 : François Habert, *Les epistres heroïdes tressalutaires pour servir d'exemple à toute ame fidele. Composées par François Habert. Avec autres epigrammes, cantiques spirituelz et alphabet moral pour l'instruction d'un jeune prince ou princesse,* Paris, Michel Fezandat (classé aussi dans « Traités de bonnes mœurs et civilité »).

1553 : (Niccolo Machiavelli, *Il Principe* [ms 1513, éd. or. 1532]), *Le Prince de Nicolas Machiavel Secretaire et Citoien de Florence. Traduit de l'Italien en Françoys par Guillaume Cappel*, Paris, Charles Estienne. **— 9 éds**

— trad. Gaspard d'Auvergne : *Le Prince de Nicolas Machiavel Secretaire et Citoien de Florence. Traduit de l'Italien en Françoys,* Poitiers, Enguilbert de Marnef, 1553 et 1563.

— trad. Gaspard d'Auvergne, avec la trad. des *Discours* de Machiavel par Jacques Gohory : *Les discours de l'estat de paix et de guerre de messire Nicolas Machiavelli, Secretaire et citoyen Florentin, Sur la premiere decade de Tite Live, traduict d'Italien en Françoys. Plus un livre du mesme aucteur intitulé, le Prince,* Paris, Jérôme de Marnef et Guillaume Cavellat, 1571, 1572 et 1577 — Rouen, Nicolas Lescuyer, 1579 — Paris, Jean Crevel, Robert et Thomas Mallard, 1586 [+ 1597 ; 1600].

— trad. Jacques Gohory : *Le prince de nicolas machiavel secretaire et citoyen florentin. Dedié au magnifique Laurent fils de Pierre de Médicis. Traduit d'Italien en François avec la vie de l'auteur mesme, par Iaq. Gohory Parisien*, Paris, Robert le Mangnier, 1571.

1554 : (Synésios de Cyrène, *De Regno* [fin IVe/début Ve siècle]), *Institution d'un prince chrestien de Synese evesque Cyrenien,* [avec l']*Oraison de la vraye Noblesse de Philon Juif* (sans doute *De Nobilitate* de Philon d'Alexandrie [Ier s.]), *le tout traduict de grec en françoys par Daniel d'Auge*, Paris, Gilles Courbin. **— 2 éds**

— s.l., s.n., 1555.

1555 : Jean Le Feron, *De la primitive institution des Roys, hérauldz et poursuivant d'armes*, Paris, Maurice Menier.

1555 : Guillaume de La Perrière, *Le miroir politique, oeuvre non moins utile que necessaire à tous monarches, roys, princes, seigneurs, magistrats & autres qui ont charge du gouvernement ou administration d'icelles*, Lyon, Macé Bonhomme. **— 3 éds**

— autre titre : *Le miroir politique contenant diverses manieres de gouverner & policer les republiques, qui sont & ont esté par cy devant ; oeuvre non moins utile que necessaire à tous monarches, rois, princes, seigneurs, magistrats & autres qui ont charge du gouvernement ou administration d'icelles*, Paris, Vincent Norment et Jeanne Bruneau, 1567 — Paris, Robert le Mangnier, 1567.

1556 : Pierre Boaistuau, *L'Histoire de Chelidonius Tigurinus sur l'institution des princes chrestiens & origine des royaumes, Traduyt de latin en Françoys, par Pierre Bouaistuau, natif de Bretaigne des parties de Nantes, Avec un traité de paix & de guerre, & un autre de l'excellence et dignité de mariage* (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre le mariage »). *Ensemble une autre hystoire de la faulse religion de Mahommet, et par quel moyen il a seduyt tant de peuple, lesquelz sont de l'invention du translateur,* Paris, s.n. **— 9 éds**

— Paris, Vincent Sertenas, 1559 — Paris, Vincent Norment et Jeanne Bruneau, 1564 (x 2, in-4 et in-8) — Paris, Laurent Chancelier, 1567 — Paris, Robert le Mangnier, 1567 —

Anvers, Jacques Monnotz, 1570 — Paris, Jérôme de Marnef et la veuve Cavellat, 1578 — Lyon, Benoist Rigaud, 1585.

1560 : Étienne Pasquier, *Le Pourparler du prince* (avec *Les Recherches de la France,* livre I), Paris, Vincent Sertenas. **— 6 éds***

— 1567 — avec *Les Recherches de la France,* livres I et II : 1569, 1571, 1572, 1581.

1561 : (Giovanni Pietro da Cermenate [1280- v.1344], *Rapsodia de recta regnorum ac rerum publicarum administratione, deque principum moribus*, trad. Guéroult Guillaume), *Discours de la droite administration des royaumes et républiques, extraict de la rapsodie du S.I.P. Cermenat Millanois*, Lyon, Louis et Charles Pesnot.

1563 : Pierre de Ronsard, *Institution pour l'adolescence du Roy tres chrestien Charles neuviesme**, Paris, Gabriel Buon.

1566 : Jean Heluïs, *Le miroüer du prince chrétien posé sur les deux colonnes roïalles de piété et justice*, Paris, Thomas Brumen.

1567 : Jean Talpin, *Institution d'un prince chrestien*, Paris, Nicolas Chesneau.

1568 : Jean Talpin, *La police chrestienne : au Roy. Livre tresutile & salutaire à tous governeurs de republiques, pour heureusement les regir & gouverner selon Dieu : & autant necessaire à toutes manieres de gens, de quelque estat ou vocation qu'ils soyent, à cause qu'il contient la doctrine non seulement generale, mais aussi speciale, pour l'instruction de toute particuliere & chrestienne profession. De la doctrine duquel aussi les curez & predicateurs se pourront servir quand ils voudront advertir chacun estat de son particulier devoir*, Paris, Nicolas Chesneau (classé aussi dans « Traités de bonnes mœurs et civilité »). **— 3 éds**

— Paris, Nicolas Chesneau, 1572 et 1577.

1568 : Edmond Auger, *Le pédagogue d'armes, pour instruire un prince chrétien à bien entreprendre & heureusement achever une bonne guerre, pour estre victorieux de tous les ennemis de son Estat et de l'Église catholique*, Paris, Sébastien Nivelle. **— 2 éds**

— Paris, Sébastien Nivelle, 1574.

1569 : François de Saint-Thomas, *La vraye forme de bien et heureusement régir et gouverner un royaume ou monarchie, ensemble le vray office d'un bon prince*, Lyon, Jean Saugrain.

1575 : Jean La Madeleine, *Discours de l'estat et office d'un bon roy, prince ou monarque pour bien et heureusement régner sur la terre et pour garder et maintenir ses subjectz en paix, union et obéissance*, Paris, Lucas Breyer.

— [+ 1597].

1575 : Jean Antoine de Baïf, *Epistre au roy, soubs le nom de la royne sa mère pour l'instruction d'un bon roy,* Paris, Fédéric Morel. **— 2 éds**

— 1588.

1575 : Claude d'Espence, *Deux notables traictez composez par feu monsieur despence docteur en theologie. L'un desquels monstre combien les lettres et sciences sont utiles et proufitables aux rois et princes, l'autre contient une forme de devis et discours à la louange des trois lys de France*, Paris, Guillaume Auvray.

1576 : Jean Bodin, *Les Six livres de la République*, Paris, Jacques Du Puys. **— 12 éds**

— Paris, Jacques Du Puys, 1577, 1578, 1579, 1580, 1581 et 1583 — Genève, Claude Juge, 1577 — Lyon, Jean de Tournes, 1579 — Lyon, Barthélemy Vincent, 1593 — Lyon, Gabriel Cartier, 1593, 1594.

1576 : Innocent Gentillet, *Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un Royaume ou autre Principauté : Divisé en trois parties, a savoir, du Conseil, de la religion & de la Police que doit tenir un Prince. Contre Nicolas*

Machiavel Florentin. A Très haut & très Illustre Prince François Duc d'Alençon, fils & frère de Roy, Genève, s.n. **— 5 éds***

—1577, 1578, 1579, 1585 [+ 1599, 1609].

1577 : (Francesco Patrizi, *De regno et regis institutione/ Du gouvernement du royaume et institution des rois* [1481-1484]), *Les Escrits très dignes de mémoire de feu Messire François Patrice… Contenus en neuf livres Latins, traictans du Regne, ou domination d'un seul, dicte Monarchie, et de l'institution d'un bon Roy. En la lecture desquels il se trouve si grande et delectable variété d'Histoires, graves sentences et enseignemens, convenables aux matières, dont il y est traité, que qui en sçauroit bien faire son profit, pourroit estre tenu des plus dignes et capables du monde, de toutes grandes et importantes charges : comme ne rien ignorant de tout ce qui peut conduire l'homme à toutes vertueuses et louables entreprises, déportemens, et manières de vivre*, Livre premier, traduit de latin en françois, par Messire Jean Ferey…, sieur de Durescu, Paris, Gilles Beys, 1577 (+ voir *supra* 1544 pour abrégé du texte dans la compilation titrée *Le livre de police humaine*).

1578 : Jean de Sainte-Fère, *La republique chrestienne, divisee en deux parties, contenant le vray miroir & institution d'un prince chrestien, pour bien & heureusement conduire ses meurs & actions en l'administration & gouvernement d'un royaume, comme aussi de tous ceux qui ont charge & manyement des affaires du public, & pareillement de toutes aultres personnes qui desirent vivre selon les vertus morales & intellectives, & conformer leur vie aux preceptes d'icelles. Illustre de la doctrine & innumerables exemples des histoires anciennes & modernes, prises tant de la saincte escriture & ancient peres de l'eglise, que des autheurs prophanes,* Paris, Jean Poupy (classé aussi dans « Traités de bonnes mœurs et civilité »). **— 2 éds**

— autre titre : *Republique chrestienne, traitant des oeuvres morales, confirmez par plusieurs histoires & exemples accomodez aux vices & vertus de ce temps, & comparez ensemble : où est monstré en quoy gist l'ornement et perfection de l'homme, et la forme de vivre en tous estats. Le tout deduit & extrait tant des escritures sainctes & docteurs anciens de l'eglise catholique, que des histoires ecclésiastiques & prophanes*, Paris, Jean Poupy, 1582.

1582 : Jeronymo Osorio da Fonseca, *L'instruction et nourriture du prince, du latin du Sieur Osorio, Portugais… mise en françois par Pierre Brisson*, Paris, Pierre l'Huillier.

1582 : Louis Musset, *Discours sur les remonstrances et réformations de chacun estat, et déclaration de l'obéissance du peuple aux roys et princes : & de l'amour & dilection, charge & devoir desdicts seigneurs envers le peuple, par toutes les nations chrestiennes*, Paris, Nicolas Chesneau (classé aussi dans « Traités de bonnes mœurs et civilité »). **— 3 éds**

— 1587, 1588.

1583 : Giovanni Francesco Lottini (ou Lotin ou Cotin François ?), *Advis civils, contenans plusieurs beaux & utils enseignemens tant pour la vie politique que pour les conseils & gouvernemens d'estas*, Paris, Jean Richer (classé aussi dans « Traités de bonnes mœurs et civilité »). **— 3 éds**

— *Advis civils concernans plusieurs beaux et utiles enseignemens, tant pour la vie politique que pour les conseils et gouvernemens des estats et républiques, trad. en françois de l'ital. de Francisque Lotin,* Paris, Jean Richer, 1584 —Paris, A. L'Angelier, 1584.

1584 : Matthieu Coignet, *Instruction aux princes pour garder la foy promise, contenant un sommaire de la philosophie chrestienne & morale, & devoir d'un homme de bien. En plusieurs discours politiques sur la verité & le mensonge* (épître dédicatoire à Catherine de Médicis), Paris, Jacques du Puys.

1589 : François Le Jay, *De la dignité des rois et princes souverains, du droict inviolable de leurs successeurs légitimes et du devoir des peuples et subjectz envers eux*, Tours, Mathurin Le Mercier.

1589 : (Anonyme), *Dialogue du royaume ; auquel est discouru des vices & vertus des roys, & de leur establissement : de l'estat de la monarchie & republique, & de leurs changemens : du devoir & obligation du roy vers dieu & le peuple, & des justes causes qui peuvent esmouvoir le peuple à s'eslever & s'opposer à la tyrannie & injustice du roy*, Paris, Didier Millot.

1590 : (Anonyme), *Discours entre le roy de Navarre et Marmet son ministre, sur l'instruction par luy demandée, en forme de dialogue,* Paris, Hubert du Glar.

II- « TRAITÉS DE BONNES MŒURS ET CIVILITÉ »

1472 : (attr. à Guy de Roye), *Le doctrinal de Sapience* [v. 1389], Promenthoux (Suisse), Louis Cruse (Guerbin). **— au moins 37 éds**

— *Doctrinal de Sapience*, Genève, Adam Steinschaber, 1478 — *Doctrinal de sapience*, Genève, Simon Dujardin, v. 1480) — Promenthoux (Suisse), Louis Cruse (Guerbin), 1482 — *Le doctrinal de sapience très utile à toute personne pour le salut de son âme*, s.l., s.n., 1484 — *Doctrinal de sapience*, Lyon, Guillaume Le Roy, 1485 — *Doctrinal de Sapience*, Genève, Louis Cruse (Guerbin), 1488 — *Doctrinal de sapience qui contient les troys estatz du monde*, Paris, Pierre Levet, 1490 — *Doctrinal de sapience*, Lyon, Jacques Maillet, 1493 — *Doctrinal aux simples gens*, Genève, Louis Cruse (Guerbin), 1493 — *Doctrinal de sapience qui contient les troys estatz du monde*, Paris, Michel Le Noir, 1497 — Lyon, Claude Dayne, 1497 et 1498 — *Le doctrinal de sapience*, Lyon, Jacques Arnoullet, 1500 — *Le doctrinal de sapience tres utile a toute personne pour le salut de son ame*, Lyon, Claude Nourry, 1512 — Paris, Alain Letton, 1518 — Paris, Alain Lotrian, entre 1520 et 1547 — *Cy fine le doctrinal de sapience lequel est moult prouffitable et utile a tous chrestiens et chrestiennes,* Troyes, Jean Lecoq, v. 1527 — Paris, Alain Letton, 1548 — *Doctrinal aux simples gens*, Paris, Jean Bonfons, v. 1550 — *Doctrinal de sapience qui contient tous les états du monde (relié avec l'art et science de bien vivre et bien mourir)*, Paris, veuve Jean Bonfons, ap. 1568 — Lyon, Jean Pillehotte, 1585 — Lyon, Benoist Rigaud, 1573, 1584 [+ 1597] — Paris, veuve Jean Trepperel et Jean Janot, entre 1512 et 1519 — Paris, Simon Calvarin, entre 1552 et 1593.

— L'USTC ajoute : *Doctrinal de Sapience*, Genève, Adam Steinschaber, v. 1478/1480 x 2 — Lyon, imprimeur de Lanfranc de Milan, v. 1480 — Chambéry, Antoine Neyret, 1484 (peut-être la même que la s.l., s.n., 1484 citée *supra*) — Lyon, Guillaume Le Roy, v. 1485-1488 — Lyon, Peter Schenck *alias* Pierre Bouteiller, v. 1487 et 1489 — Paris, Pierre Levet, 1488-89 — Angoulême, Petrus Alanus et Andreas Calvinus, v. 1491-1493) — Paris, Jean Trepperel, 1492 — Paris, Pierre Le Caron, v. 1502-1503.

— en langue d'oc à Toulouse chez Heinrich Mayer, v. 1494 et chez Jan Grant Johan (Jean Grandjean) en 1504 (*Lo doctrinal de la sapiensa en lo lenguatge de tholosa*).

v. 1478 : Jacques Legrand, *Le livre de bonnes mœurs* [1409], Chablies, Pierre le Rouge. **— 19 éds***

— Genève, Louis Cruse (Guerbin), 1480 — s.l., 1483 (d'après *FVB*) — Paris, Pierre Levet, 1486 — Lyon, Guillaume Le Roy, 1487 (d'après *FVB*) — Paris, Antoine Caillaut, 1487 — Paris, Jean Trepperel, 1489 (d'après *FVB*) — Paris, Jean Trepperel, 1499 — Rouen, Guillaume Le Talleur, v. 1490 — Paris, Laurent Le Petit, 1494 — Paris, Jean Trepperel, 1503 (un in-4° et un in-2°, d'après *FVB*) — Paris, veuve Jean 1er Trepperel, 1519 — Paris, Michel Le Noir, av. 1520, d'après *FVB*)

— autre titre : *Le tresor de Sapience & fleur de toute bonte, remply de plusieurs bonnes authoritez des saiges philosophes, & aultres : lequel enseigne la voye & le chemin que l'homme doibt tenir en ce monde durant le temps de sa calamiteuse vie,* Lyon, Denis de Harsy, 1530 – Paris, Pierre Vidoue, 1531 — Paris, Alain Lotrian, 1539 — Lyon, Denis de Harsy, 1542 — Lyon, Benoist Rigaud, 1573.

v. 1479 : Pierre Michault, *Le doctrinal du temps présent* [1466], Bruges, Colard Mansion. **— 4 éds**

— Lyon, v. 1484 — Genève, s.n., s.d. — autre titre : *Le doctrinal de Court par lequel l'on peut être clerc sans aller à l'escole,* Genève, Jacques Vivian, 1522.

v. 1480-85 : Alain Chartier, *Le bréviaire des Nobles*, Poitiers, s.n. **— 16 éds**

— s.l.n.d. — Bréhant-Loudéac, Robin Foucquet et Jean Crès, 1485 — Lyon, Pierre Mareschal, entre 1494 et 1515 — *Le Bréviaire des nobles, fait et composé par maistre Alain Chartier notaire et secrétaire du roy Charles V, VI et VII*, Paris, Guillaume Nyverd, v. 1515.

— dans les *Œuvres* complètes (x 10) : *Les fais maistre Alain*, Paris, Pierre Le Caron, 1489 — Paris, Pierre Le Caron pour Antoine Vérard, v. 1493-1494 — Paris, Pierre Le

Caron, v. 1494 — Paris, Michel Le Noir, 1514 — s.l.n.d. (Paris, Michel Le Noir) — Paris, veuve Jean Trepperel et Jean Janot, v. 1515 — *Les faitz et ditz de maistre Alain Chartier*, Paris, Philippe Le Noir, v. 1520 — Paris, Philippe Le Noir, 1523 — Paris, Galliot Du Pré, 1526 — *Les oevvres feu maistre…*, Paris, Pierre Vidoue pour Galliot Du Pré, 1529.

— édition commentée par Jean Le Masle : *Le breviaire des nobles, contenant sommairement toutes les vertues & perfections requises à un gentilhomme pour bien entretenir sa noblesse. Plus deux discours en rime traictans de l'origine du droict & de la noblesse*, Paris, Nicolas Bonfons, 1578.

1483 : Jean Castel, *Specule des pecheurs fait & compile tant en latin que en françois mixtionne en plusieurs lieux… En ce present volume sont contenus trois livres. Le premier est nommé le Specule des pecheurs. Le second livre est appelle lexhortation des mondains tant gens deglise comme seculiers. Le tiers livre se nomme lexemple des dames et demoiselles et de tout le sexe femenin,* Paris, Antoine Caillaut (classé aussi dans « Institutions des femmes »). **— 2 éds**

— autre titre : *Mirouer des pecheurs et pecheresses*, Paris, Antoine Vérard, v. 1495-1497.

1488 : (Aristote, *Ethika nikoma* : *Ethique à Nicomaque* [IVe s. av. J.C.]), *Les ethiques en françoys* (traduites et commentées par Nicole ou Nicolas Oresme), Paris, Antoine Caillaut et Guy Marchant pour Antoine Vérard. **— 3 éds**

— *Dialogues des vertus morales, contenant les Éthiques de Aristote, avec les vertus adjoutées par figures et exemples de ceux qui en icelles ont versé, ensemble aucunes sentences et réponses facétieuses des anciens philosophes translatée du latin en en françois par Claude Grivel de Verdun-sur-Saône*, Paris, Pierre Sergent, 1537.

— *Les ethiques d'Aristote Stagirite a son filz Nicomaque, nouvellement traduittes de grec en françoys par Le Plessis, gentilhomme de la maison de Jacques de Hamylton conte d'Aram*, Paris, Michel Vascosan, 1553.

v. 1490 : (Anonyme), *Le doctrinal des serviteurs,* s.l., s.n. (Paris, Antoine Caillaut), in-4, 8f. **— 4 éds***

— autre titre : *Le doctrinal des bons serviteurs*, Toulouse, Jean de Guerlins, in-8, 4f., v. 1520 ; Paris, s.n., v. 1530

— autre titre : *Le doctrinal des bons serviteurs pour les enseigner a congnoistre a bien servir*, Lyon, Jacques Moderne, in-8, 4f., v. 1548-1554.

1494 : (Cicéron, *De Officiis* [44 av. J.-C.], trad. Anjorrant Bourré [v. 1460]), *S'ensuyt ung très noble et eloquent livre nommé Marcus Tullius Cicero, de Officiis, contenant troys volumes parlant de justice et injustice et des quatre vertuz cardinalles*, Lyon, s.n. **— 14 éds**

— Lyon, Jean Cleyn, 1496 — Lyon, Claude Dayne, 1497.

— autre trad. David Miffant : *S'ensuyt le livre Tulles des Offices, c'est à dire des opérations humaines, vertueuses et honnestes, familiarement, clèrement et selon la vraye sentence et intencion de facteur translaté en françoys par honnorable et prudent homme David Missant, conseillier et gouverneur de la ville de Dieppe, auquel livre chascun homme pourra prendre vrays enseignemens de bien et honnestement vivre en société humaine selon vertu moralle, moyennant laquelle avecques foy pourra parvenir en la gloire éternelle de paradis qui est la fin et souverain bien où consiste félicité humaine,* Paris, Michel Le Noir, 1502 — Paris, le Petit Laurens pour Jean Petit, v. 1501 — Paris, Pierre Vidoue pour Galliot Du Pré, 1529.

— autre trad. Louis Meigret : *Les trois livres de Marc Tulle Ciceron, des Offices, ou devoir de bien vivre*, Paris, Chrestien Wechel, 1547.

— dans *Les Œuvres de M. T. Cicero* où le traité est en première place, souvent avec le titre *Les Offices de M. Tulle Ciceron traitant du devoir des hommes* : Paris, Denis Janot pour Galliot Du Pré, 1539 — Paris, Jean Ruelle, 1550 —Paris, Gilles Corrozet, 1552 — Paris, veuve de La Porte, 1552 — Chambéry, François Pomar, 1569 — Paris, Gabriel Buon, 1583 — Genève, s.n., 1589 (éd. bilingue).

ap. 1494 : (Anonyme, même auteur que celui de *la doctrine du pere au filz*, du *doctrinal des nouveaulx mariés* et du *doctrinal des filles* selon Brunet ; trad. probable des *Carmen juvenile de moribus et mensa regimine servandis* de Jean Sulpice, dit Verulanus, éditées une vingtaine de fois en latin [voir *infra*, 1542]), *Les contenances de la table,* s.l., s.n., in-4, 6 f. **— 6 éds***

— Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, entre 1493 et 1515, 4 f. — Paris, s.n., s.d., in-8, 4 f. — Paris, Jean Trepperel, s.d., in-4 — Paris, s.n., v. 1530 — Avignon, Jean de Channey, s.d. (avec *Le doctrinal des filles*).

v. 1500: (Anonyme), *Les souhaits des hommes*, Paris, Michel Le Noir, in-4, 5 f. **— 5 éds***

— Paris, Jean Trepperel, s.d., in-4, 6 f. — *Les souhais des hommes*, s.l.n.d. (Provins, Guillaume Tavernier, selon Brunet), in-4, 6 f. — *Les souhaitz des hommes*, s.l.n.d., in-8, 8 f. —avec *Les souhaits des femmes* (classé dans « Institutions des femmes », entre 1489 et 1495) : *Les souhaiz des hommes et des femmes avec la fille comparee a la vigne*, Lyon, v. 1500, in-4, 10 f.

v. 1500 : (Anonyme, même auteur que celui des *contenances de table*, du *doctrinal des nouveaulx mariés* et du *doctrinal des filles* selon Brunet), *La doctrine du pere au filz*, Lyon, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, in-4, 4 f. **— 2 éds***

— Paris, s.d.

v. 1500 : Jean Quentin, *La manière de bien vivre dévotement et salutairement par chascun jour pour hommes et femmes de moyen estat*, s.l., s.n.

1502 : Robert de Balsac et Symphorien Champier, *La nef des princes et des batailles de noblesse, avec aultres enseignemens utilz et profitables a toutes manieres de gens pour cognoistre a bien viure et mourir dediques et enuoyes a divers prelas et seigneurs ainsi quon pourra trouuer cy apres composes par noble et puissant seigneur Robert de Balsat conseiller et chambrelan du roy nostre sire et son senechal au pays dagenes : Item plus le regime d'ung ieune prince et les proverbes des princes et aultres petits livres tres utilz et profitables les quelz ont este composes par maistre simphorien champier docteur en theologie et medicine iadis natif de lionnoys,* Lyon, Guillaume Balsarin. (classé aussi dans « Institution des princes et des grands »). **— 2 éds**

— Paris, Philippe Le Noir, 1525 (contient divers opuscules en prose et en vers composés par Champier, dont plusieurs ont aussi paru séparément : *Cy finist ung petit livre intitule la nef des princes et des batailles de noblesse ouquel sont contenuz plusieurs enseignemens et doctrines tres utilles tant a gens litterez que non litterez. oudit livre est contenu le testament de ung vieil prince ouquel un chascun peut veoir comme il doit instruire son enfant ou celluy qui luy appartient a fuyr vices et acquerir vertus : et procede par ung treshault stile monstrant a son dit enfant le merite des vertus : et la stipendiacion ou loier des vices : Parlant a la fin des fleuves qui sont en enfer et commence au foeillet V. En apres en ce present livre est contenu le directoire du nourissement dung jeune prince quant au corps procedant par chapitres et a la fin divise gaule ou france affin de cognoistre la grandeur et noblesse des françoys : et commence f° XIII. La tierce principale partie de ceste ouvre contient les proverbes des princes et comme ilz se doibvent gouverner tant en guerre que envers leur peuple et commence f° XIX. Au foeillet XXIII commence le doctrinal des princes : et ou XXV ung autre petit traicte nomme la fleur des princes ou XXIX f° commence le dyalogue de noblesse ou XXXIII est contenu la declaracion du ciel et du monde. ou f° XLII sont contenus plusieurs notables dicts des philosophes a loprobre des femmes vicieuses et a lonneur des bonnes [la malice des femmes] ou XLVIII f° commence le doctrinal du pere de famille au filz avec le regime dung serviteur. ou f° LIIII est commence ung autre petit livre intitule le chemin de lospital et comme il se peut eviter avecques tresnotables enseignemens pour tenir ordre et soy gouverner en faiz darmse*).

1505 : Guillaume Alexis, *Le passe temps de tout homme. Et de toute femme. Ceulx qui vouldront au long ce livre lyre le trouveront bien fondé en raison. Aussi le feist le bon moyne de lyre qui d'amours faulses composa le blason Le passe temps de tout homme et de toute femme* (trad. et adapt. du *De contemptu mundi, sive de miseria conditionis Libri III* d'Innocent III), Paris, Antoine Vérard (préface de l'édition adressée à une princesse non nommée). **— 7 éds***

— Paris, Jean Saint-Denis, v. 1510 — Paris, Jean Saint-Denis, v. 1520 — s.l., v. 1525 — Paris, Jean Saint-Denis, v. 1530 x 2.

— autre titre : *Le passetemps de tout homme et de toute femme. Nouvellement reveu et corrigé*, Paris, Pierre Sergent et [Guillaume Bossozel], v. 1537.

1508 : Simon Bougouyn, *L'homme juste et l'homme mondain*, Paris, Antoine Vérard.

1526 : Alain Chartier, *Le curial,* Paris, Antoine Couteau. **— 12 éds**

— *Le curial de M. Alain Chartier, secrétaire du roy Charles septième, où est amplement traitté de la vie et moeurs des courtisans et des malheurs et calamitez des hommes, qui conviennent fort bien à cest aage. Reveu et corrigé de nouveau… par M. Daniel Chartier…*, Paris, Pierre Chevillot, 1582.

— dans les dix éditions des *Œuvres* complètes d'Alain Chartier de 1489 à 1529 (voir *supra*, v. 1480-85).

entre 1529 et 1545 : (Anonyme), *Le mirouer et exemple moral des enfans ingratz pour lesquelz les pères et mères se detruysent pour les augmenter qui en la fin descongnoissent* (moralité à 18 personnages), Alain Lotrian et Denis Janot. **— 3 éds**

— *Miroir et exemple moralle des enfans ingratz, pour lesquelz les peres et meres se detruisent pour les augmenter, qui en la fin les descongnoissent,* s.l.n.d., in-4, 36 f. — *Histoire de l'enfant ingrat mirouer et exemple moral des mauvais enfans envers leurs pères et mères ; contenant encores comme les pères et mères se détruisent le plus souvent pour l'avancement de leurs enfans qui souvente fois se decognoissent, le tout par personnages,* Lyon, Benoist Rigaud, 1589, in-8, 94 f.

1532 : Antoine Du Saix, *L'Esperon de discipline pour inciter les humains aux bonnes lettres, stimuler à doctrine, animer à science, inviter à toutes bonnes œuvres vertueuses et moralles […], La seconde partie de l'Esperon de discipline, en laquelle est traicté de la nourriture et instruction des enfants, mesmement nobles et genereux, qui pour l'origine, entretien et consummation de vraye noblesse extraicte de bonnes meurs et gestes magnanimes doibvent requerir science, à ce que le sens qu'on quiert soit en son temps en eulx acquis,* Lyon, Sébastien Gryphe. **— 3 éds**

— Paris, Denis Janot, 1538 et 1539.

1533 : Clément Marot, *Instruction et foy d'un chrestien mise en françoys,* publiée à la suite de *Epistre familière de prier Dieu ; Aultre epistre familière d'aimer chrestiennement ; Briefve doctrine pour deuement escripre selon la propriété du langaige françoys,* s.l. (Paris, Antoine Augereau).

1537 : (Baldassare Castiglione, *Il Cortegiano* [1528]), *Le Courtisan nouvellement traduict de langue ytalicque en françois* (1er livre par Jean Chaperon, livres 2, 3 et 4 par Jacques Colin), Paris, Jean Longis et Vincent Sertenas. **— 16 éds***

— trad. Jacques Colin (livres 1, 2 et 4) et attr. à Mellin de Saint-Gelais (livre 3) : *Les quatre livres du Courtisan du Conte Balthazar de Castillon reduyct de langue Ytalicque en François*, Lyon, Denis de Harsy, 1537 et 1539 — Paris, s.n., 1540.

— trad. Jacques Colin, revue et corrigée par Estienne Dolet et Mellin de Saint-Gelais : *Le Courtisan de Messire Baltazar de Castillon. Nouvellement reveu et corrige*, Lyon, François Juste, 1538 — Paris, Nicolas Du Chemin, 1545 — Paris, Gilles Corrozet, 1546 et 1549 — Paris, Jean Ruelle et Estienne Groulleau, 1549 — Paris, s.n., 1569

— trad. G. Chappuis (bilingue) : *Le Parfait courtisan du Comte Baltasar Castillonnois,*

es deux langues, respondans par deux colonnes, l'une à l'autre, pour ceux qui veulent avoir l'intelligence de l'une d'icelles, Lyon, Louis Cloquemin, 1580 et 1589 — Lyon, Jacques Huguetan, 1585 — Paris, Nicolas Bonfons, 1585 — Paris, Claude Micard, 1585 — Paris, Abel L'Angelier, 1592.

1537 : Antoine Du Saix, *Petitz fatras d'ung apprentis, surnommé l'Esperonnier de discipline* (publié avec deux traités de Plutarque traduits par Du Saix : *La Touche naifve, pour esprouver lamy et le flatteur, inventé par Plutarque, taillée par Erasme, mis en langage françois par noble homme frere Antoine du Saix, avec lart de soy aider, et par bon moyen faire son proffict de ses ennemys*), Paris, Simon de Colines. **— 4 éds**

— Paris, Denis Janot, 1537 — Lyon Olivier Arnoullet 1538 — Paris, Jeanne de Marnef, 1545.

1542 : (Jean Sulpice, *Carmen juvenile de moribus et mensa regimine servandis*, version bilingue commentée de Guillaume Durand), *Libellus de moribus in mensa servandis, Joanne Sulpitio Verulno authore, cum familiarissima et rudi juventuti aptissima elucidatione gallico-latina Gulielmi Durandi*, Paris, Étienne Dolet (voir *supra*, *Les Contenances de la table*, ap. 1494). **— 10 éds**

— Paris, Louis Grandin, 1549 et 1552 — Paris, Prigent Calvarin, 1552 — Paris, Robert Estienne, 1564 — Paris, Gabriel Buon, 1563 et 1577 — Lyon, frères Marchand, 1548 — Lyon, Hugues de la Portes, 1558.

— trad./adapt. Pierre Broë, *Des Bonnes meurs et honestes contenances que doit garder un jeune home, tant à table qu'ailleurs, avec autres notables enseignemens. Euvre composé premièrement en latin par M. Jean Sulpice, de Saint Alban, dit Verulan, et nouvelement tourné et traduit en rime françoyse par paraphrase par M. Pierre Broë, practicien de Tournon sur le Rhosne*, Lyon, Macé Bonhomme, 1555.

1544 : (Isocrate, *Nikoklès : Nicoclès à ses sujets* [V^e^-IVe s. av. J.C.]), *La troysiesme oraison d'Isocrate, faite en la personne de Nicocles roy de Chypre, touchant le devoir des subjectz a leur prince, traduicte par Loys Meigret*, Paris, Chrestien Wechel. **— 6 éds**

— avec autres textes (voir le détail des éditions dans « Institutions des princes et des grands », Isocrate, 1533) : Lyon, Nicolas Bacquenois, 1549 (avec *Isocrate à Demonicus* ou *Instruction pour les mœurs* d'Isocrate et *Isocrate à Nicoclès*) — Paris, Michel Vascosan, 1551 (3 mêmes textes avec en plus *La Cyropédie* et *Agésilas* de Xénophon) — Paris, Vincent Sertenas, 1560 (4 mêmes textes avec en plus *Le Symmachique ou discours sur la paix,* confondu semble-t-il avec le *Nicoclès*) — Paris, Michel Vascosan, 1568 (même édition que la précédente sans l'*Agésilas*) — Paris, Fédéric Morel, 1579 (même édition que la précédente).

1544 : (Arrien, *Le Manuel d'Épictète/ Enchiridion* [v. 125], trad. Antoine Du Moulin), *Le Manuel d'Epictète*, Lyon, Jean de Tournes. **— 4 éds**

— autre trad. André Rivaudeau (avec commentaires) : *La Doctrine d'Épictète stoïcien, comme l'homme peut se rendre vertueus, libre, heureus et sans passion*, Poitiers, Enguilbert de Marnef, 1567.

— autre trad. Guillaume Du Vair : *Le Manuel d'Epictete* (suivi de *Les responces d'Epictète aux demandes de l'empereur Adrian* (trad. des *Entretiens d'Épictète*), Paris, Abel L'Angelier, 1591 — à la suite d'un traité de morale inspiré du *Manuel* : *La philosophie morale des stoïques* (G. Du Vair) *avec le Manuel d'Epictete*, Paris, Abel L'Angelier, 1594 [+ 1599, 1600].

1550 : François Habert, *Les epistres heroïdes tressalutaires pour servir d'exemple à toute ame fidele. Composées par François Habert. Avec autres epigrammes, cantiques spirituelz et alphabet moral pour l'instruction d'un jeune prince ou princesse,* Paris, Michel Fezandat (classé aussi dans « Institutions des princes et des grands »).

1555 : François Le Breton, *La fontaine d'honneur & de vertu, ou est monstré comme un chacun doit vivre en tout aage, en tout temps, & en tout lieu envers Dieu & envers les hommes*, Lyon, Jean de Tournes.

1556 : (Antonio de Guevara, *[Libro llamado] Aviso de privados y doctrina de cortesanos* in *Las Obras*, [1539], trad. Jacques de Rochemore), *Le Favori de court, contenant plusieurs advertissemens et bonnes doctrines, pour les Favoris des Princes, & autres Signeurs & Gentilshommes qui hantent la Court. Nouvellement traduit d'Espaignol en François, par Maistre Jaques de Rochemore…* (dédicacé à Anne de Montmorency, favori au début du règne de Henri II), Lyon, Guillaume Rouillé. **— 2 éds**

— Anvers, Christofle Plantin, 1557.

1558 : François de Corlieu, *Briefve instruction pour tous estats, en laquelle est sommairement déclairé comme chacun en son estat se doit gouverner et vivre selon Dieu* (dédicace de l'auteur à Jacqueline de Rohan), Paris, Philippe Danfrie et Richard Breton. **— 2 éds**

— 1559.

1559 : Pierre Habert, *Le chemin de bien vivre et miroir de vertu, contenant plusieurs belles histoires, & sentences moralles, par quatrains & distiques, le tout par Alphabet. Avec le stille de composer toutes sortes de lettres missives, quittances & promesses. La ponctuation & accent de la langue Françoise. L'instruction & secrets de l'art d'escripture. Propre pour tous peres de familles, Escrivains, & precepteurs de la Jeunesses. Reveu & augmenté de nouveau par l'Autheur*, Paris, Jean Caveiller. **— 5 éds**

— Paris, Claude Micard, 1569 — s.l., 1572 — Rouen, s.n., 1574 — Paris, Claude Micard, 1587.

1561 : Pierre de La Place, *Traitté de la vocation & maniere de vivre à laquelle chacun est appellé*, Paris, Fédéric Morel. **— 3 éds**

— 1574 — 1578.

1562 : (Giovanni Della Casa, *Il Galateo* [1558]), *Le Galathee, ou la maniere et fasson comme le gentilhomme se doit gouverner en toute compagnie, traduit d'Italien en François, par Jean du Peyrat Sarladoys. Dedié A treshault, tresillustre et tresexcellent Prince Henry de Bourbon Prince de Navarre*, Paris, Jacques Kerver. **— 4 éds**

— édition bilingue lyonnaise : *Trattato dei costumi, opera di M. Giovanni della Casa. Fatto nuovamente Italiano e Franzese a commune utilità di quelli che si dilettano dell'una e dell'altra lingua, e delle buone creanze / Le Galathee, Faict nouvellement en Italien et François pour l'utilité de ceux qui se delecte [sic] en l'une et l'autre langue, et sont curieux de savoir toutes choses honnestes*, Lyon, Alexandro de Marsilii, 1573 — 1583 —1584 [+ Genève, Jean de Tournes, 1598 (édition en quatre langues : latin, espagnol, italien et français), republiée en 1609].

1563 : Jean Du Tillet, *Institution du père chrestien à ses enfans. Lamentation de la France pour la rébellion*, Paris, Guillaume Morel.

1564 : René Benoist, *Instruction pour tous estats*, etc. Paris, Nicolas Chesneau. **— 2 éds**

— [Anvers, 1595].

1566 : Jean Pithou, *Instruction pour tous estats. En laquelle est sommairement déclaré, comme chacun en son estat se doit gouverner, & vivre selon Dieu*, Lyon, Jean Saugrain.

1566 : Claude Aubri (trad. Bernard de Clairvaux), *Le regime du pere de famille : où sont aussi contenues plusieurs notables sentences et preceptes pour l'instruction d'un chacun*, Lyon Benoist Rigaud (cité dans le *Répertoire des ouvrages pédagogiques*).

1568 : Jean Talpin, *La police chrestienne : au Roy. Livre tresutile & salutaire à tous governeurs de republiques, pour heureusement les regir & gouverner selon Dieu : & autant necessaire à toutes manieres de gens, de quelque estat ou vocation qu'ils soyent, à cause qu'il contient la doctrine non seulement generale, mais aussi speciale, pour l'instruction de toute particuliere & chrestienne profession. De la doctrine duquel aussi les curez & predicateurs se pourront servir quand ils voudront advertir chacun estat de son particulier devoir*, Paris, Nicolas Chesneau (classé aussi dans « Institution des princes et des grands »). **— 3 éds**

— Paris, Nicolas Chesneau, 1572 et 1577.

1571 : Artus Désiré, *L'origine et source de tous les maux de ce monde par l'incorrection des peres et meres envers leurs enfans et de l'inobedience d'iceux. Ensemble de la trop grande familiarité et liberté donnée aux servans et servantes, avec un petit discours de la visitation de Dieu envers son peuple chrestien, par affliction de guerre, peste et famine*, Paris, Jean Dallier. **— 2 éds**

— Lyon, Michel Jovee, 1573 (selon Brunet).

1572 : (Plutarque, *Moralia* [Ier s.], trad. Jacques Amyot), *Œuvres morales et meslées de Plutarque,* Paris, Michel de Vascosan. **— 25 éds + 2 abrégés**

— édition Amyot (x 6) : Paris, Michel de Vascosan, 1574, 1575 — Paris, Fédéric Morel, 1581 — Paris, Jean Macé, 1581 — Paris, Barthélemy Macé, 1587, 1588 [+ Paris, Fédéric Morel, 1597].

— Contrefaçons de l'édition Amyot sans notes ni sommaire (x 7) : Bâle, Thomas Guérin, 1574 — Paris, Jacques du Puys, 1576, 1579, 1581 — Anvers, Nicolas Soolmans, 1576, 1577 — Lyon, Estienne Michel, 1579.

— Contrefaçons de l'édition Amyot avec notes et sommaire (x 11) : Paris, François Estienne, 1581 — Paris, Marc Orry, 1584 — Paris, Jean Le Bouc, 1584 — Paris, Jean Houzé, 1584 — Paris, Antoine Chuppin, 1584 — Paris, Gabriel Buon, 1587 — Paris, Guillaume Linocier, 1587 — Lyon, Antoine de Harsy, 1587 — Lyon, Estienne Michel, 1588 — Lyon, par les héritiers de Symphorien Béraud, 1592 — Lyon, Paul Frellon et Abraham Cloquemin, 1594 [+ Genève, Jacob Stoer, 1595 — Paris, Lucas Breyer, 1597 — Paris, Mathieu Guillemot, 1597 — Paris, Abel L'Angelier, 1597 — Paris, Jean Houzé, 1597].

— trad. et commentaires François Le Tort : *Le tresor des morales de Plutarque de Chaeronaee, tresexcellent historiographe & philosophe, contenant les preceptes et enseignements qu'un chacun doit garder pour vivre honnestement selon son estat & vacation ; non moins necessaires & utiles à ceux qui desirent bien ordonner une Oeconomie privee ou particuliere, qu'à ceux qui gouvernent les Republiques & manient les affaires d'Estat ; avec les beaux Dits, Faits, Sentences notables, Réponses, Apophthegmes & formes des Harangues des Empereurs, Rois, Ambassadeurs & vaillans Capitaines, tant Grecs que Romains. Aussi les Opinions des Philosophes & Gens savans, touchant les choses naturelles, pour servir d'exemple à ceux qui desirent savoir & ensuivre leurs hauts faits ès guerres, & de mesurer leur Police, Conseil & Gouvernement en temps de Paix*, Paris, Jean Poupy, 1577 et 1578.

1575 : Jean De Caurres, *Traité spirituel, contenant une breve Institution pour guider et conduire la jeunesse, à la voie de la perfection Chrestienne*, Paris, Guillaume Chaudière.

1577 : Pierre de La Primaudaye, *Academie francoise, en laquelle il est traité de l'institution des Mœurs, & de ce qui concerne le bien et heureusement vivre en tous Estats & conditions par les preceptes de la doctrine & les exemples de la vie des anciens sages & hommes illustres,* Paris, Guillaume Chaudière. **— 9 éds**

— 2e éd. revue et corr. : Paris, Guillaume Chaudière, 1579 — 1580 — 1581.

— 3e éd. revue corr. et augm. : Paris, Guillaume Chaudière, 1582-83 — 1584.

— 4e éd. revue et corr. et augm., Paris, Guillaume Chaudière, 1587 — Lyon, Jean Veyrat, 1591 — Genève, s.n., 1593.

1578 : (Isocrate, *Isocrate à Demonicus* [V^e^-IVe s. av. J.C.]), *Enseignemens d'Isocrate pour induire les jeunes gens a aymer la vertu…*, Paris, Fédéric Morel. **— 7 éds**

— avec autres textes (voir le détail des éditions dans « Institutions des princes et des grands », Isocrate, 1533) : Lyon, Nicolas Bacquenois, 1549 (avec le *Nicoclès* et *Isocrate à Nicoclès*) — Paris, Michel Vascosan, 1551 (3 mêmes textes avec en plus *La Cyropédie* de Xénophon) — Paris, Vincent Sertenas, 1560 (4 mêmes textes avec en plus *Le Symmachique ou discours sur la paix*) — Paris, Michel Vascosan, 1568 (même que précédente sans l'*Agésilas*) — Paris, Fédéric Morel, 1579 (même que précédente) — *Le Nicocles d'Isocrate, ou de la royauté, suivi de Demonicus, ou instruction pour les moeurs, le tout traduit en françois par L. Le Roy, dit Regius*, Paris, Guillaume Chaudière, 1585 (avec *Isocrate à Nicoclès*).

1578 : Gabriel Meurier, *Livre doré, contenant la charge des parens, les preceptes du bon maistre, le debvoir des enfans. De l'office d'une bonne matrone, c'est a dire mere de famille, regente ou preceptrice, specialement de jeunes filles, avec plusieurs lettres missives* (deuxième partie publiée à part selon le Graësse, et qui demeure introuvable), Anvers, Nicolas Soolmans (classé aussi dans « Institutions des femmes »).

1578 : Matthieu de Launoy, *Discours chrétien contenant une remontrance charitable aux parens du soin et diligence qu'ils doivent employer à bien instruire ou faire instruire leurs enfans… où il est parlé des sciences principales, esquelles ils doivent être enseignez chacun selon son sexe, son état et vocation,* Paris, Jean du Carroy.

1578 : Jean de Sainte-Fère, *La republique chrestienne, divisee en deux parties, contenant le vray miroir & institution d'un prince chrestien, pour bien & heureusement conduire ses meurs & actions en l'administration & gouvernement d'un royaume, comme aussi de tous ceux qui ont charge & manyement des affaires du public, & pareillement de toutes aultres personnes qui desirent vivre selon les vertus morales & intellectives, & conformer leur vie aux preceptes d'icelles. Illustre de la doctrine & innumerables exemples des histoires anciennes & modernes, prises tant de la saincte escriture & ancient peres de l'eglise, que des autheurs prophanes,* Paris, Jean Poupy (classé aussi dans « Institutions des princes et des grands »). **— 2 éds**

— 1582.

1579 : (Stefano Guazzo, *La civil conversazione* [1574], trad. François de Belleforest), *La civile conversation du S. Estienne Guazzo… divisee en quatre livres. Au premier sont contenuz en general tous les fruicts qu'on recueille de la conversation: & ensemble y est enseigné comme on discerne les honnestes hantises d'avec les vicieuses. Au second est discouru comme toutes personnes doivent converser hors leurs maisons en general: & comme particulierement se doivent comporter les jeunes, & les vieux, les nobles & ignobles: les princes, & les privez, les doctes & les ignorans, les gens d'un mesme pays, & les estrangers, les religieux & les escoliers, les hommes & les femmes conversans ensemble. Au troisiesme sont declairez en particulier les moyens qu'il faut garder en celle conversation domestique, qui est entre le mary & la femme, le pere & le fils: entre frere & frere: & entre le maistre & serviteur. Au quatriesme est representée la conversation civile, avec & par l'exemple d'un festin & banquet à Casal: & y sont introduits dix personnages discourans au convive. Le tout traduict d'italien en françoys par F. de Belleforest…* Paris, Pierre Cavellat. **— 6 éds**

— Paris, Pierre Cavellat, 1582 — Lyon, Benoist Rigaud, 1592 [+ Paris, 1598 – Genève, 1598].

— autre traduction Gabriel Chappuys : *La civile conversation, divisee en quatre livres. Au premier, est traitté en general, des fruits qui se recueillent de la conversation, et*

donné à congnoistre les bonnes compagnies des mauvaises. Au second, des manières convenables à toutes personnes, pour hanter compagnie hors la maison : & puis des particulieres qui doivent tenir compagnie, les jeunes & les vieils : les gentilshomes & les roturiers : les Princes & hommes privez : les sçavans & les ignorans : les citoyens et les estrangers : les religieux et les seculiers: les hommes & les femmes. Au troisiesme, des moyens que l'on doit tenir en la conversation domestique, entre le mary & la femme : le pere & le fils : le frere & le frere : le maistre & le serviteur. Au quatriesme est representee la forme de la civile, conversation, par l'exemple d'un festin fait à Casal, auquel se trouvent & surviennent dix personnes. Avec une table necessaire des principales matieres contenues en icelle. Traduite, de l'italien du S. Estienne Guazzo… par Gabriel Chappuys, Lyon, Jean Béraud, 1579 — 1580 — 1582.

1581 : (Alessandro Piccolomini, *Della institution morale* [1560], trad. Pierre de Larivey), *Institution morale d'Alexandre Piccolomini, traduite du tuscan, par Pierre de Larivey, Champenois,* Paris, Abel l'Angelier. **— 2 éds et un extrait**

— 1585.

— traduction partielle du IXe livre par A. de Saint André : *Traité de l'Amitié, auquel est discouru de la distinction, qui est entre l'Amour & l'Amitié,* 1579 (classé dans « Textes sur, pour ou contre l'amour »).

1581 : (Anonyme), *L'exercise & discours politiques de l'homme vertueux, contenant plusieurs notables enseignemens appartenans tant à la police & gouvernement du public, qu'au particulier, ordonné par chapitres & lieux communs tirez des sainctes escritures & des prophanes*, Paris, Nicolas Chesneau.

1582 : Louis Musset, *Discours sur les remonstrances et réformations de chacun estat, et déclaration de l'obéissance du peuple aux roys et princes : & de l'amour & dilection, charge & devoir desdicts seigneurs envers le peuple, par toutes les nations chrestiennes*, Paris, Nicolas Chesneau (classé aussi dans « Institutions des princes et des grands »). **— 3 éds**

— 1587 —1588.

1583 : Gabriel Meurier, *La Perle de similitudes, non moins propre à gens de quelconque estat, condition et qualité que tres convenable pour le grand avancement de la jeunesse et soulagement de la vieillesse,* Malines, G. Cranenbroeck.

1583 : (Giambattista Giraldi, dit Cinzio ou Cintio, *Dialoghi de la vita civile* [v. 1565], trad. Gabriel Chappuys), *Dialogues philosophiques et tres utiles italiens françois, touchant la vie civile. Contenans la nourriture du premier âge : l'instruction de la jeunesse, & de l'homme propres à se gouverner soy mesme, ornez des tres-excellens traitez des facultez de noz esprits : du duel du destin, de la predestination, & de l'immortalité de l'ame. A tres illustre Charles Monsieur de Lorraine, Prince de Joinville. Traduits des trois excellens dialogues italiens de M. Jan Baptiste Giraldi Cynthien, par Gabriel Chappuis*, Paris, Abel L'Angelier (textes italien et français en regard). **— 2 éds**

— Paris, Abel L'Angelier, 1584.

1583 : Giovanni Francesco Lottini (ou Lotin ou Cotin François ?), *Advis civils, contenans plusieurs beaux & utils enseignemens tant pour la vie politique que pour les conseils & gouvernemens d'estas*, Paris, Jean Richer (classé aussi dans « Institutions des princes et des grands »). **— 3 éds**

— 1584, 1584.

1584 : Jean Figon, *La peregrination de l'enfant vertueux : œuvre contenant le sommaire des disciplines qui conduisent à plus haute vertu*, Lyon, François Arnoullet (cité par Kelso).

1585 : Gabriel Chappuys (satire inspirée du *De curialium miseriis epistola* de Piccolomini [1444], suivie de la trad. du *Misaulus* ou *Aula* d'Ulrich von Hutten

[1518]), *Le misaule ou haineux de court, lequel, par un dialogisme et confabulation fort agréable et plaisante, démonstre serieusement l'estat des courtisans et autres suivans de la court des princes. Avec la manière, coustumes et meours des courtisans alemands, prinse de la court d'Ulrich Hutene*, Paris, Guillaume Linocier.

1592 : Pierre de Dampmartin, *Du bonheur de la cour et vraie félicité de l'homme*, Anvers, F. de Nus.

III- « INSTITUTIONS DES FEMMES »

1483 : Jean Castel, *Specule des pecheurs fait & compile tant en latin que en françois mixtionne en plusieurs lieux… En ce present volume sont contenus trois livres. Le premier est nommé le Specule des pecheurs. Le second livre est appelle lexhortation des mondains tant gens deglise comme seculiers. Le tiers livre se nomme lexemple des dames et demoiselles et de tout le sexe femenin,* Paris, Antoine Caillaut (classé aussi dans « Traités de bonnes mœurs et civilité »). **— 2 éds**

— autre titre : *Mirouer des pecheurs et pecheresses*, Paris, Antoine Vérard, v. 1495-1497.

v. 1488-1492 (selon Pouspin) : (Anonyme, même auteur que celui des *contenances de table*, de *la doctrine du pere au filz*, et du *doctrinal des nouveaulx mariés* selon Brunet), *Le doctrinal des filles*, Lyon, Jean Du Pré, in-4, 4f. **— 16 éds***

— Paris, Antoine Caillaut, in-4, 6f., v. 1490-91 ; Paris, Jean Trepperel, in-4, 6f., v. 1495 — Lyon, Pierre Mareschal, av. 1496 (selon Brunet), in-4, 4 f. — Paris, Michel Le Noir, in-4, 6f., v. 1497 — s.l.n.d., in-8, 4 f. — s.l.n.d, nouvellement imprimé, in-8, 4 f. — Lyon, Pierre Mareschal, in-4, 4f., ap. 1515.

— autres titres : *Le doctrinal des filles nouvellement imprimé*, Paris, Guillaume Nyvard, in-8, 4f., v. 1530 — *Le doctrinal des filles utile et proffitable*, s.l.n.d. — *Doctrinal des filles à marier*, s.l., s.n., in-8, 4 f., v. 1525 ; Paris, Alain Lotrian, in-8, 4 f., ap. 1527 — *Le doctrinal des filles a elles tresutile pour les bien regir et gouverner*, Lyon, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, 1504, in-4, 4 f.

— avec autres textes : *Le doctrinal des filles. Les dix commandemens de la loy de Dieu*, Paris, s.n., in-16, 4f., v. 1530 — *Le doctrinal des filles. Les dix commandemens de la loy de Dieu. Les Cinq commandements de l'Église. Les Douze articles de la foi,* Paris, Antoine Caillaut, v. 1490-1491, in-4, 6 f. — après les contenances de table : Avignon, Jean de Channey, s.d., in-8.

v. 1490 : (attr. à Pierre de Luxembourg [v. 1430], *Le livre intitule la dyete de salut fait par monseigneur sainct Pierre de Lucembourg exortant une sienne seur a deprisement du monde et des choses mondaines pour plus facilement parvenir au royaulme de paradis*, s.l., in-4 goth (ap. 1487 d'après Brunet). **— au moins 12 éds**

— même titre, Paris, Denis Meslier, 1490-91 (USTC) — Lyon, Jean Faure (variante de Faber, dit aussi Fabri), vers 1492 (USTC) — Lyon, Noël Abraham, 1509 (ISTC).

— autre titre : *Le livre de monseigneur sainct Pierre de Lucembourg, lequel il envoya à une sienne soeur pour la retraire des estatz mondains, intitule la Diete de salut*, Paris, Michel Le Noir, 1505 — s.l.n.d (Jean Trepperel, 1506 ?), in-4 — Toulouse, Jean Faure, s.d. (ISTC) — *Le livre de monseigneur sainct Pierre de Lucembourg, lequel il envoya une sienne seur pour la retraire des états mondains… et est intitule la Diete de salut,* Paris, Guichard Soquand, v. 1520-1532 (l'ISTC dit 1528), in-8 goth.

— autre titre : *Le voyage spirituel du Pèlerin de Sainte Mere l'église romaine, saint Pierre de Luxembourg, jadis illustrissime cardinal, avec sa vie*, Avignon, Imbert Parmentier, 1562, in-8.

— autre titre : *Le chemin de pénitence, lequel chemin a trois journees de long*, Paris, s.d., in-4 goth ; Paris, Antoine Caillaut, v. 1492 (selon le *gesamtkatalog*)

— autre titre : *Livre de clergie nommé l'Image du monde* (de Gossuin de Metz), *avec le Chemin de pénitence*, Paris, Antoine Caillaut, v. 1492 (peut-être est-ce la même édition que celle citée par le *gesamtkatalog*) ; Paris, Jean Trepperel, entre 1493 et 1498 (Bnf).

1497 : (Christine de Pizan, *Le Livre des trois vertus* [v. 1406]), *Le Trésor de la Cité des Dames, selon Dame Christine*, Paris, Antoine Vérard. **— 3 éds***

— autre titre : *Le Trésor de la Cité des Dames de degré en degré de tous estatz selon Dame Christine*, Paris, Michel Le Noir, 1503

— autre titre : *Le Trésor de la Cité des Dames, selon Dame Christine, de la cité de Pise, livre tres utile et prouffitable pour l'introduction des Roynes, Dames, Princesses, autres femmes de tous estatz,* Paris, Jean André et Denis Janot, 1536.

entre 1499 et 1502 : Jean Simon de Champigny, *La Regle, constitutions, professions et aultres doctrines pour les filles penitentes, dictes les filles repenties utiles et proufitables pour tous ceulx qui les liront et considereront*, Paris, frères Marnef, in-4, 110 f. (statuts de l'ordre des filles pénitentes, approuvé en 1497).

entre 1489 et 1495 : *Les souhaitz des dames,* Paris, Denis Meslier. **— 3 éds***

— *Les Souhaiz et beautez des dames,* Paris, J. Trepperel, v. 1500, in-4, 6 f. — avec *Les souhaits des hommes* (classé dans « Traités de bonnes mœurs et civilité », v. 1500) : *Les souhaiz des hommes et des femmes avec la fille comparee a la vigne*, Lyon, v. 1500, in-4, 10 f.

v. 1510 : (Anonyme), *Le Manuel des dames*, *composé par un jeune célestin à la louange de Dieu et au profit de celles à qui s'adresse le présent écrit* (religieuses des Fontaines), Paris, Antoine Vérard. **— 2 éds**

— s.l., v. 1510.

1510 : Olivier de La Marche, *Le parement et triumphe des dames*, Paris, Jean Petit et Michel Le Noir. **— 6 éds**

— Paris, Michel Le Noir, 1520 — Paris, veuve Jean Trepperel et Jean Janot, v. 1520.

— autre titre : *La Source d'honneur, pour maintenir la corporelle élégance des dames en vigueur fleurissant, & pris inextimable* (publié avec *Les épitaphes des neuf preuses* et l'*Epistre d'une noble dame a son seigneur & amy…),* Lyon, Romain Morin, 1531 — Lyon, Denis de Harsy pour Romain Morin, 1532 (même que celle de 1531, avec changement de frontispice) — Lyon, Olivier Arnoullet, 1543.

1514 : (Geoffroy de la Tour Landry, *Le Livre du chevalier de la tour Landry à l'usage de ses filles* [1371-1372]), *Le Chevalier de la tour. Et le guidon des guerres* (avec le *Rosier des guerres*, classé dans « Institutions des princes et des grands », 1490), Paris, Guillaume Eustache. **— 3 éds**

— *Le Chevalier de la tour. Et le guidon des guerres*, Paris, Michel Le Noir, 1518 — *Le Chevalier de la tour. Et le guidon des guerres avec plusieurs aultres belles exemples*, Paris, veuve Jean Trepperel et Jean Janot, entre 1512 et 1519.

entre 1517 et 1556 : Jean de Beaunay, *Le doctrinal des prudefemmes aveq des gloses en prose entremeslees parmy les rimes*, Lyon, Olivier Arnoullet (cité par Du Verdier).

entre 1521 et 1527 : (Anne de France, *Enseignements à sa fille* [v. 1505]), *A la requeste de tres haute et puissante princesse madame Suzanne de Bourbon, femme de tres illustre et puissant prince monseigneur Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne et de Chastellerault, connestable, per et chambrier de France, et fille de tres haulte et tres excellente dame madame Anne de France, duchesse des dicts duchez, fille et soeur des roys Loys XI et Charles VIII,* Lyon, Claude Nourry. **— 2 éds***

— autre titre : *Doctrinal ou instruction des filles* (pour Marguerite de Navarre), Toulouse, Jean Barril et Eustache Mareschal, 1535.

v. 1530 : Jean d'Ivry, *Les Estrennes des filles de Paris, depuis Noel jusques à ung mois après,* s.l., s.n., in-8, 4 f. (ressemblance avec des maximes de mariage ou des devoirs de la femme mariée selon J. Gay)***.**

v. 1534 : Jean Marot, *Le Doctrinal des princesses et nobles dames in Le Recueil Jehan Marot de Caen,* Paris, Pierre Roffet (par Geoffroy Torry ?). **— 14 éds***

— Paris, veuve Pierre Roffet (par Geoffroy Torry ?), s.d. — Paris, François Juste, 1534, 1536 et 1537 — Lyon, Guillaume Boullé, 1535 — Paris, Antoine Bonnemere, 1536 (x 2 selon Brunet) — Paris, Antoine Bonnemere, 1538 — Anvers, Jean Steels, 1536 et 1539 — Paris, Jean Saint-Denis, 1537 (x 2) — Paris, Denis Janot, 1538.

1542 : (Juan Luis Vivès, *De Institutione foeminae christianae* [1524] pour Catherine

d'Aragon, trad. Pierre de Changy), *Livre de l'institution de la femme chrestienne, tant en son enfance que mariage et viduité, aussi de l'office du mary* (classé dans « Textes sur, pour ou contre le mariage »). *Naguères composez en latin par Jehan-Loys Vivès et nouvellement traduictz en langue françoyse par Pierre de Changy,* Paris, Jacques Kerver. **— 9 éds***

— Paris, Denis Janot pour Galliot Du Pré, 1545 — Lyon, Sulpice Sabon, s.d. — Lyon, Sulpice Sabon, pour Antoine Constantin, s.d — Paris, Ponce Rosset, 1546 — autre titre : *Livre tres bon, plaisant et salutaire, de l'institution de la femme chrestienne, tant en son enfance que mariage et viduité, aussi de l'office du mary*, Paris, Jacques Kerver, 1543.

— autre trad. Grévin : *Instruction chretienne pour femmes et filles mariées et à marier : de la paix & union qu'elles doivent moyenner & entretenir en Mariage*, Rouen, Georges Loyselet chez Jaspar de Rémortier, 1558.

— autre trad. Antoine Tyron : *Institution de la femme chrestienne, tant en enfance, mariage que viduité, avec l'office du mari, traduite en françois du latin de Louis Vives*, Anvers, Christophe Plantin, 1579.

— autre trad. Louis Turquet de Mayerne : *Institution de la femme chrestienne, tant en enfance, mariage que viduité ; ensemble le devoir du mari, le tout mise en françois du latin de Louis Vives par LTL*, Lyon, Jean de Tournes, 1580.

1550 : Eustorg De Beaulieu, *L'espinglier des filles,* Basle, s.n. **— 2 éds**

— autre titre : *La doctrine et instruction des filles chrestiennes, desirans vivre selon la parole de Dieu. Avec la repentance de l'homme pecheur*, Lyon, Jean Saugrain, 1565.

1548 : (Anonyme), *Cy commence une petite instruction et maniere de vivre pour une femme seculiere. Comment elle se doibt conduire en pensees parolles et œuvres tout au long du jour pour tous les jours de sa vie pour plaire a nostre Seigneur Jesus Christ et amasser richesses celestes au proffit et salut de son ame*, in-8, 24 f., Paris, veuve Jean de Brie (d'après Pouspin). **— 11 éds**

— Paris, à l'écu de France, s.d. (probablement av. 1557 par Nicolas Chrétien) — Rouen, Henry Mareschal, s.d. (2e moitiée du XVIe s), in-8, 24 f — Troyes, Jean Le Coq, s.d (début du seizième XVIe s. selon la notice CCFR) — Troyes, Jean Le Coq, 1560 — Paris, Pierre Corbault, s.d. — Paris, Guillaume Merlin, s.d. (1548 selon Bechtel) — Paris, Guillaume Merlin, ap. 1553 (une autre notice précise entre 1554 et 1574 d'après les dates d'exercice du libraire) — Paris, Guillaume de la Noue, s.d. (une autre notice dit : La Noue, v. 1590 ?) — Paris, Henri Coypel (?) pour Guillaume Merlin, s.d. (v. 1574 ?)

— à la suite des *Heures à l'usage de Sens*, Troyes, Jean du Ruau, 1581 (avec quatre autres livrets de dévotion : *Propositions, dicts et sentences contenant les graces, fruicts, prouffits, utilités en louanges du tres sacré… sacrement de l'autel extraicts de plusieurs saincts Docteurs ; Sensuyt une dévote méditation sur la mort et passion de notre Sauveur et Rédempteur Jesu-Christ avec le voyage et oraisons du mont de Calvaire ; La vie et passion de Madame Saincte Marguerite vierge et martyre ; Les quinze effusions du Sang de Nostre Seigneur Jesus-Christ)*

1555 : Giovanni Michele Bruto, *Institution d'une fille de noble maison, traduite de langue Tuscane en françois - La institutione di una fanciulla nata nobilmente* (bilingue), Anvers, Christophe Plantin.

1561 : Théodore de Bèze, *Les conditions et vertus requises en la femme fidèle et bonne mesnagère : contenues au xxxi chapitre des proverbes de Salomom, mis en forme de cantique par Théodore de Besze : plus un sermon de la modestie des femmes en leur habillemens par M. Jean Calvin,* s.l. (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre le mariage »).

1565 : (Tertullien, *De Cultu feminarum / De l'ornement des femmes* [IIe s.], trad. Lambert Daneau), *Deux traitez de Florent Tertullian, l'un des parures et ornemens ; l'autre des habits et accoustrements des femmes chrestiennes,* Paris, Claude Perrier. **— 2 éds**

— avec *De habitu virginum* de saint Cyprien (voir texte suivant) : *Deux traitez de Florent*

Tertullian, docteur tres ancien, et voisin de temps des Apostres, environ clxx ans apres l'Incarnation de Jesus Crist. L'un des parures et ornemens : L'autre des habits et accoustremens des femmes chrestiennes. Plus un traité de saint Cyprian, evesque de Carthage, touchant la discipline et les habits des filles, Genève, Jean de Laon, 1580.

1566 : (Cyprien de Carthage, *De habitu virginum* / *De la conduite des vierges* [IIIe s.], trad. Lambert Daneau), *Traité de S. Cyprian, du mal qu'apporte l'envie et jalousie du bien d'autrui. Item un autre traité du mesme Cyprian, touchant la discipline et les habits des filles*, Orléans, Eloy Gibier. **— 2 éds**

— avec *De Cultu feminarum* de Tertullien (voir texte précédent) : Genève, Jean de Laon, 1580.

s.d. (1570-1571, privilège de nov. 1570) : Antoine Estienne (F.A.E.M. : Frère Antoine Estienne Mineur), *Remonstrance charitable aux dames et damoyselles de France, sur leurs ornemens dissolus, pour les induire à laisser l'habit du paganisme, & prendre celuy de la femme pudique & chrestienne. Avec une elegie de la France se complaignant de la dissolution desdictes damoyselles*, Paris, Sébastien Nivelle. **— 4 éds**

— Paris, Sébastien Nivelle, 1577, 1581 et 1585.

1572 : (Anonyme), *Advertissemens & meditations necessaires à une dame Chrestienne mariee, pour vivre sainctement en son estat, distribués par ordre sur chaque jour de la sepmaine : & une priere à ce propos*, Toulouse, Jacques Colomiès (cité par Du Verdier).

1572 : Marie de Romieu, *Instruction pour les jeunes dames* (adapté d'Alessandro Piccolomini, *La Rafaella* ou *Dialogo de la bella creanza de la donna* [1539]), s.n. **— 2 éds***

— Lyon, Jean Dieppi, 1573 [+ *Instruction pour les jeunes dames par la mere et fille d'alliance*, Paris, s.n., 1597].

1573 : René Benoist, *Catechese et instruction touchant les ornemens, vestemens, et parures des femmes Chrestiennes, avec un autre catechese de la penitence, un advertissement de S. Augustin de la maniere de faire penitence : & une exhortation de S. Ambrose à Vraye penitence. Plus, une instruction de la femme mariée*, Paris, Nicolas Chesneau (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre le mariage »).

1576 : René Benoist, *Advertissement charitable aux femmes et filles, enseignant comme elles doivent aller aux stations et lieux ordonnez pour gaigner le present jubilé de cette année 1576, ordonné en ceste ville de Paris, depuis le 22 juillet jusques au 22 d'octobre ensuivant*, Paris, Nicolas Chesneau.

1577 : (Anonyme aux initiales C.D.B), *Notable Discours en forme de dialogue, touchant la vraye et parfaicte amitié, duquel toutes personnes, et principalement les Dames, peuvent tirer instruction profitable, d'autant que par la plaisante lecture d'iceluy elles y sont deuëment informees du moyen qu'il faut tenir pour bien et honnestement se gouverner en amour* (trad./adaptation de Alessandro Piccolomini, *La Rafaella* ou *Dialogo de la bella creanza de la donna* [1539], quatre fois plus long que l'original), Lyon, Benoist Rigaud. **— 2 éds**

— Lyon, Benoist Rigaud, 1583.

1578 : Gabriel Meurier, *Livre doré, contenant la charge des parens, les preceptes du bon maistre, le debvoir des enfans. De l'office d'une bonne matrone, c'est a dire mere de famille, regente ou preceptrice, specialement de jeunes filles, avec plusieurs lettres missives* (deuxième partie publiée à part selon le Graësse, et qui demeure introuvable), Anvers, Nicolas Soolmans (classé aussi dans « Traités de bonnes mœurs et civilité »).

1581 : François d'Ambroise, *Dialogues et devis des damoiselles pour les rendre*

vertueuses et bienheureuses en la vraye et parfaicte amitié (trad./adaptation de Alessandro Piccolomini, *La Rafaella* ou *Dialogo de la bella creanza de la donna* [1539]), Paris, Vincent Norment. **— 3 éds***

— Paris, Robert le Mangnier, 1581 et 1583.

1585 : Yves Magistri (de l'ordre des frères mineurs), *Mirouers et guydes fort propres pour les dames et damoiselles de France qui seront de bonne volonté envers Dieu et leur salut, tout ainsi que ont esté les tresillustres Princesses, madame Ianne de France, et Marguarite de Loraine, les vies desquelles seront mises au présent volume pour par le moyen d'icelles lesdictes Dames et Damoiselles pouvoir mirer leurs vies, et guyder leurs sentes par le destroict de ceste vallée de misere,* Bourges, pour les Dames de l'Anonciade (classé aussi dans « Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmmes illustres »).

1589 : (Anonyme, aux initiales P.S.C.), *Charitable admonition au peuple de France, et specialement aux Dames, Damoiselles, & Bourgeoises, pour les induire à delaisser la vanité mondaine, & recourir soudainement à la penitence & amandement de vie : Et aux Magistrats de faire bonne & sevère Justice des herétiques, & autre criminelz de leze Maiesté…Ensemble une oraison… afin que Dieu delivre la France de la cruauté & tirannie de tous les Heretiques, & Excommuniez Henrions*, Paris, Guillaume Bichon, in-8, 28 f.

IV- « RECUEILS DE MODÈLES/ VIES D'HOMMES ET DE FEMMES ILLUSTRES »

v. 1475-1477 : (Jacques de Voragine, *Legenda aurea/ Légende dorée* [1260-1290], trad. Jean de Vignay), *La legende doree en françoys*, s.l. (Belgique ?), Flavius Josephus (444 vies). **— 43 éds***

— entre 226 et 444 vies selon les éditions alors que l'original en contient 177 : Lyon, Barthélemy Buyer pour Guillaume le Roy, 1476 (368 [177 selon l'éditrice moderne du texte]) — Lyon, Nikolaus Philippi et Marcus Reinhard, v. 1477-1478 (364) — Lyon, Nikolaus Philippi et Marcus Reinhard, v. 1482 (294) — Lyon, Mathias Hus et Pierre Hongre, 1483 (294) — Lyon, Mathieu Husz, 1484 (272) — Lyon, Nikolaus Philippi, 1485/1486 (314) — Lyon, Mathieu Husz, 1488 (260) — Lyon, Jean Du Pré, v. 1488 (après la précédente) (316) — Paris, Jean Du Pré, 1489 (336) — Lyon, Mathieu Husz, v. 1489-1491 (260) — Paris, Antoine Vérard, 1490/91 (296) — Lyon, Jean de Vingle, 1491 — Paris, pour Antoine Vérard, 1492 + 1493 (296) — Paris, Jean Du Pré pour André Bocard, 1493/1494 (256) — Paris, pour Antoine Vérard, 1496 (300) — Lyon, Jean de Vingle, 1497 (304) — Paris, pour Antoine Vérard, 1497 (300) — Paris, Nicolas de La Barre pour Simon Vostre et les frères Marnef, 1499 (304) — Lyon, Mathieu Husz, 1501 (302) — Paris, Robert Bouchier, Thomas Du Guernier, Nicolas de La Barre et Pierre Le Caron, 1502 (304) — Lyon, Jean de Vingle, 1504 (360) — Paris, Nicolas de La Barre pour Jean Petit et les frères Marnef, 1504/05 (300) — Paris, Nicolas Couteau pour Jean Petit, 1506 (232) — Paris, Nicolas de La Barre, 1507 (276) — Paris, Nicolas de La Barre et Michel Le Noir pour Jean Petit, 1511 (260) — Rouen, Richard Goupil pour Richard Macé à Rouen, Michel Angier à Caen et Jean Macé à Rennes, 1511 (262) — Paris, Jean de La Roche pour Hémon Le Fèvre, 1513 (256) — Paris, Jacques Nyverd, entre 1514 et 1548 (256) — Paris, Nicolas de La Barre pour Hémon La Fèvre et Jean Petit, 1516 (256) — Lyon, Jean de La place pour Estienne Gueynard, 1518 (358) — Paris, Michel Lesclencher pour Pierre Viart et Bernard Aubry, 1521 — Poitiers, Enguilbert de Marnef, 1522 (245) — Paris, Pierre Leber pour Nicole Vostre, 1525 (256) — Paris, Jean Cornillau (?) pour Bernard Aubry et Jean Petit, 1526 (256) — Caen, pour Michel et Girard Angier et Jacques Berthelot à Caen, pour Jean Macé, Suplis Le Franc, Julien et Jacques Macé à Rennes, entre 1537 et 1534 (260) — Lyon, Jean Lambany, 1529 (324) — Poitiers, Jean et Enguilbert de Marnef, 1530 (226) — Paris, Nicolas Couteau pour Guillaume Le Bret, Jérôme Gourmont (et Pierre Vidoue), 1540 (2 parties, 232 vies dans la 1ère partie) — Paris, Nicolas Couteau pour Pierre Sergent, 1547 (232) — Paris, Jean Real pour Estienne Groulleau, 1549 (242) — Paris, Jean Real pour Jean Ruelle et pour la veuve François Regnault, 1554 (232) — Paris, Jean Real pour Jean Longis, Jean Macé et Charles L'Angelier, 1557 (236).

1476 : (Giovanni Boccaccio, *De casibus illustrium uirorum et mulierum* [1365- v. 1374], trad. Laurent de Premierfait), *De la ruyne des nobles hommes et femmes*, Bruges, Colard Mansion. **— 9 éds**

— 1ère trad. Laurent de Premierfait : 1483.

— 2ème trad. Laurent de Premierfait (remaniée et plus que triplée de volume : véritable encyclopédie historique et morale) : *Des cas et ruyne des nobles hommes et femmes reversez par fortune depuis la creation du monde jusques à nostre temps,* Paris, Jean Du Pré, 1484.

— autre titre pour la 2e trad. de Premierfait : *Des nobles malheureux,* Paris, Antoine Vérard, 1494 et 1506 — Paris, Michel Le Noir, 1515 — Paris, Nicolas Couteau, 1538 — *De casibus illustrium uirorum et mulierum, gallice a Laurentio de Premierfait translatum*, Paris, s.n., v. 1503.

— autre trad. Claude Witart : *Des mésaventures des personnages signalés,* Paris, Nicolas Eve, 1578.

1476 : (Valère Maxime, *Facta et dicta memorabilia / Les Faits et dits mémorables* [Ier s.], trad. Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse), *Le livre de Valerius Maximus translaté de latin en françois*, Pays Bas, s.n. **— 12 éds et 3 abrégés**

— *Les Neuf livres de Valère le Grant*, Lyon, Mathieu Husz, 1485 et 1489 — Paris, Antoine Vérard, v. 1500.

— autre titre : *Histoires,* Paris, Josse Bade et Jean Petit, 1510.

— autre traduction Jean Leblond : *Valère le Grand en françoys, où sont comprins les faictz et dictz dignes de mémoire, tant des vertueux personnaiges que des vitieux, affin que les hommes par la splendeur et beaulté des vertuz soient enflammez à les ensuivir, pareillement par la turpitude et reproche des vices, soient incitez à fuir et avoir horreur d'iceux, ensemble le dixiesme livre dudict Valère qui auparavant n'avoit esté mis en lumière. Translaté nouvellement de latin en françoys par maistre Jehan Le Blond*, Paris, Charles L'Angelier, 1548 — Paris, Gilles Corrozet, 1557 — Paris, Galliot Du Pré, 1557 (la même, peut-être, que la précédente) — Paris, Claude Micard, 1567, 1572 et 1579 — Paris, Nicolas Chesneau, 1581.

— abrégé avec autres textes : *Le Gouvernement des princes* (traduction française du *Secret des secrets), le Tresor de noblesse* (traduction de l'*Espejo de verdadera nobleza de Diego* de Valera par Hugues de Salves) *et les Fleurs de Valere le Grant* (abrégé de Jean de Hangest d'après la trad. de Hesdin et Gonesse), Paris, Antoine Vérard, 1497, 2°, 80 f.

— abrégé : *Le Floralier, recueil et épithome des hystoires, dictz et sentences du grand Valère, prince de tous hystoriographes, prouffitablement extraict et réduyt au brief pour mieulx l'imprimer en son mémoire par homme tresscavant et expert Robert de Valle* (et traduit par Michel de Tours)…, Paris, Antoine Couteau pour Pierre Le Brodeux, 1525, in-4.

— abrégé : *Epitome des cinq livres d'Artemidore ancien autheur et le plus renommé traitant des Songes, traduiz en français par Charles Fontaine. Plus un brief recueil de Valère Maxime, touchant certains songes*, Lyon, Jean de Tournes, 1555, in-12.

1493 : (Giovanni Boccaccio, *De Claris Mulieribus* [1361-62], trad. anonyme), *Le Livre de Jehan Bocasse de la louenge et vertu des nobles et cleres dames*, Paris, Antoine Vérard (dédiée à Anne de Bretagne). **— 3 éds***

— *Le plaisant livre de noble homme Jehan Bocace poete florentin auquel il traite des faicts et gestes des illustres et cleres dames,* Paris, Arnoul et Charles L'Angelier, 1538.

— autre trad. Denis Sauvage à partir de la version italienne de L. A. Ridolfi : *Boccace, des dames de renom, nouvellement traduict d'italien en langage francoys par Denis Sauvage,* Lyon, Guillaume Rouillé, 1551.

1500 : (Ovide, *Heroïdum epistulae / Les Héroïdes* [1er s.], trad. Octovien de Saint Gelais), *Les XXI epistres d'Ovide translatees de latin en françoys par reverend pere en Dieu monseigneur l'evesque d'Angoulesme*, Paris, Michel Le Noir (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre l'amour »). **— 26 éds**

— Paris, Jean Trepperel et/pour Michel Le Noir, v. 1500 (5 *Héroïdes* seulement pour celle-ci) — Paris, Antoine Vérard, v. 1502 — Paris, Antoine Vérard, ap. 1503 — Paris, Jean Trepperel, 1505 — Paris, Pierre Le Dru pour Simon Vostre, v. 1505 — Paris, veuve Jean Trepperel, 1512 — Lyon, Olivier Arnoullet pour Jean Besson, v. 1520 — Paris, veuve Jean Trepperel et Jean Janot, v. 1520 — Lyon, Olivier Arnoullet, 1522 — Paris, veuve Jean Trepperel, v. 1525 — Paris, Galliot Du Pré, Pierre Vidoue, 1528 — Lyon, Olivier Arnoullet, 1532.

— même traduction, avec 4 épîtres traduites par André de la Vigne : Paris, Guillaume de Bossozel, 1533-1534 — Paris, Alain Lotrian, v. 1534 — Paris, Arnoul et Charles L'Angelier, 1538 — Paris, Denis Janot, 1541 — Rouen Nicolas Le Roux pour Pierre Regnault, 1544 — Paris, Guillaume Le Bret, 1544 — Paris, Benoist Prevost, 1544 — Paris, Nicolas Du Chemin, 1546 — Paris, Jean Ruelle, 1548.

—10 épitres traduites par Charles Fontaine, 9 par Saint-Gelais et 2 par Saint Romat, avec deux autres textes (*Les amours de Mars et Venus et de Pluton vers Proserpine, imitacion d'Homère et d'Ovide*) : Lyon, Jean de Tournes et Guillaume Gazeau, 1556 — Paris,

Jérôme de Marnef et Guillaume Cavellat, 1571 — Lyon, Jean de Tournes, 1573 — Paris, Jérôme de Marnef et veuve Guillaume Cavellat, 1580.

1503 : Symphorien Champier, *La fleur des dames* in *La Nef des dames vertueuses composée par maistre Simphorien champier. Contenant quatre livres. Le premier est intitulé la fleur des dames. Le second le regime de mariage. Le tiers les ditz et vaticinations des sibilles. Et le quart est le livre de vraye amour,* Lyon, Jacques Arnoullet (classé aussi dans « Textes pour, sur ou contre les femmes », « Textes sur, pour ou contre le mariage » et « Textes sur, pour ou contre l'amour »). **— 3 éds***

— Paris, Jean de La Garde, 1515 — Paris, Philippe Le Noir, 1531.

1516 : Jean Bouchet, *Le Temple de bonne renommee, et repos des hommes et femmes illustres, trouvé par le Traverseur des voies perilleuses en plorant le tres regretté deces du feu prince de Thalemont, unique filz du Chevalier et Prince sans reproche,* Paris, Galliot Du Pré. **— 5 éds**

— Paris, veuve Jean Trepperel et Jean Janot, s.d. — Paris, Philippe ou Michel Le Noir, s.d. — Lyon, Olivier Arnoullet, 1538 — Paris, Alain Lotrian, s.d.

1517 : Guillaume Fillatre, *Le premier volume de la toison d'or, composé par révérend père en Dieu Guillaume… jadis évesque de Tournay… auquel soubz les vertus de magnanimité et justice appartenans à l'estat de noblesse sont contenus les haulx, vertueux et magnanimes faictz tant très chrestiennes maisons de france, Bourgogne et Flandres que d'autres roys et princes de l'Ancien et Nouveau Testament, nouvellement imprimé à Paris… Le second volume de la toison d'or, traictant de la vertu de justice et des autres vertus qui d'elle dependent et procèdent*, Paris, François Regnault. **— 2 éds**

— 1530.

1520 : (Suétone, *De vita duodecim Caesarum libri/ Vies des douze césars* [1er s.], trad. Guillaume Michel), *Des faictz et gestes des douze Césars, nouvellement translaté de latin en françoys*, Pierre Vidoue pour Galliot Du Pré. **— 7 éds et 2 extraits**

— Paris, Galliot Du Pré, 1521 — autre titre : *La Très illustre et mémorable vie, faictz et gestes des douze Césars, en douze livres, distinguée et réduycte, par très scientificque orateur rommain Suétonne Transquille composée. Nouvellement translatée de latin en françoys par Guillaume Michel, dict de Tours, et nouvellement imprimée à Paris*, Pierre Leber, 1530 — autre titre : *Suetone Tranquile. Des faits et gestes des douze césars, nouvellement imprimé à Paris*, Arnoul L'Angelier, 1541

— autre trad. George de la Boutière : *Suetone Tranquile De la vie des XII Cesars. Traduits par George de la Boutiere Autunois,* Lyon, Jean de Tournes, 1556 et 1569 — Paris, Claude Micard, 1569

— extraits avec autres textes : *Lucan, Suetoine et Saluste en françoys*, Paris, Antoine Vérard, 1490 et v. 1500.

1523, Pierre de Lesnauderie, *La Louenge de mariaige et recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes,* Paris, François Regnault (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes » et « Textes sur, pour ou contre le mariage »). **— 5 éds**

— Paris, Antoine Couteau, 1525 — Paris, Nicolas Couteau, 1527 — Paris, Pierre Sergent, s.d. — Paris, Alain Lotrian et Denis Janot, v. 1532.

1534 : Jean Du Pré, *Le Palais des Nobles Dames, auquel a treze parcelles ou chambres principales, en chascune desquelles sont declarés plusieurs histoires tant grecques, ebraicques, latines que françoyses. Ensemble fictions et couleurs poeticques concernans les vertus et louanges des Dames,* Lyon, Pierre de Sainte-Lucie (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »). *

1534 : Gratien du Pont, seigneur de Drusac, *Controverses des sexes Masculin et Femenin*, Toulouse, Jacques Colomiès (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »). **— au moins 9 éds***

— s.l., 1536 — s.l., 1537 — s.l., 1538 — s.l., 1539 — Paris, Denis Janot, 1540 — Paris, Pierre Sergent, 1541 — Paris, Alain Lotrian, 1541 — Paris, A. Girault, 1541.

— La liste des rééditions donnée par *FVB* (p. 519), est la suivante : — s.l., s.n., 1536 — [Paris, D. Janot], 1537 — Lyon, s.n., 1537 — [Paris, Janot], 1538 — Toulouse, Colomiès, 1538 — Paris, Janot, 1540 — [Toulouse], s.n., 1540 — Paris, Maurice de La Porte, 1541 — Paris, vend Jean du Pré, 1541 — Paris, Vivant Gaulterot pour Gilles Corrozet, 1541 — Paris, Ambroise Girault, 1541 — Paris, vend Alain Lotrian, 1541 — Paris, vend Pierre Sergent, 1541 — Toulouse, 1584.

1537 : Jean Bouchet, *Le Jugement poetic de l'honneur femenin & sejour des illustres claires et honnestes Dames, par le Traverseur,* Poitiers, Jean et Enguilbert de Marnef (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »).*

1538 : (Plutarque, *Exploits de femmes* in *Moralia* [Ier s.], trad. Jean de Monstiers), *Recueil des haulz et nobles faicts de plusieurs femmes vertueuses, escript premierement en grec par Plutarque et maintenant traduict en françoys. A très noble et très haute dame, ma dame Marguerite de France, fille du Roy, nostre Sire*, Paris, Olivier Mallard. **— 28 éds**

— autre trad. Denis Sauvage : *Opuscule de Plutarque des vertueux et illustres faitz des anciennes femmes, traduit du vulgaire tuscan en nostre langue*, Paris, Jeanne de Marnef, 1546 — *Petit opuscule de Plutarque des vertus et notables faictz des femmes*, Lyon, Guillaume Rouillé, 1546.

— dans les *Œuvres morales et meslées de Plutarque* (trad. Jacques Amyot), 25 éditions de 1572 à 1594 (voir le détail des éditions dans « Traités de bonnes mœurs et civilité », 1572).

1555 : François de Billon, *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe Femenin,* Paris, Jean Dallier (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »).

— retitré en 1564 (écoulement d'invendus) : *La defense et forteresse invincible de l'honneur et vertu des dames, divisé en quatre bastions*).

1556 : (Antonio de Guevara, *Une decada de Césares. Es a saber las vidas de diez emperadores romanos en los tiempo del buen Marco Aurelio* [1539], trad. Antoine Allegre), *Decade contenant les vies des empereurs Trajanus, Adrianus, Antonius Pius, Commodus, Pertinax, Julianus, Severus, Antonius, Bassianus, Heliogabalus, Alexander, extraictes de plusieurs autheurs grecs, latins et espagnols, et mises en français par A. Allegre, Ou sont contenuës, oultre l'histoire, plusieurs graves sentences, instructions pour les Princes, & enseignemens notables, concernant le maniement des grands affaires, & polices des republiques*, Paris, Michel Vascosan. **— 2 éds**

— Paris, Michel Vascosan, 1567.

1559 : (Plutarque, *Les vies parallèles* [1er s.]), trad. Jacques Amyot), *Les vies des hommes illustres Grecs & Romains, comparées l'une avec l'autre par Plutarque de Chaeronee, translatées de Grec en François,* Paris, Michel Vascosan. **— 10 éds et 5 extraits**

— Paris, Michel Vascosan, 1565 et 1567 — Lausanne, Jean Le Preux, 1571 — Paris, Jacques du Puys, 1572 — Lyon, Estienne Michel, 1577 — Paris, Gilles Beys, 1583 — Dijon, Jérémie Des Planches, 1583 ; Paris, Guillaume Auvray, 1587 — Paris, Jean ou Barthélemy Macé, 1588 [+ Paris, Bertault, 1600].

— extraits trad. George de Selve, evêque de Lavaur, aidé par P. Danes : *Vie de huict excellens et renommes personnaiges grecz et romains (de Themistocles, Camillus, Pericles, Fabius Maximus, Alcibiades, Cajus Marius, Timoleon, Paul Emile*, Paris, Michel Vascosan, 1543 — Paris, Poncet Le Preux, 1547 — Lyon, Jean de Tournes, 1548

— extraits trad. Philippe des Avenelles : *Epitome ou abrégé des Vies des LIV notables et excellents personnages, tant grecs que romains, mis au parangon l'une de l'autre, extrait du grec de Plutarque*, Paris, Philippe Danfrie et Richard Breton, 1558.

— *Les Tresors des Vies de Plutarque, contenant les beaux Dictz et Faitz des anciens personnages Grecs et Romains ; avec quelques vers singuliers, Chansons, Oracles & Epitaphes, pour servir de suite aux Hommes illustres de Plutarque*, Anvers, Guill. Silvius, 1568.

1564 : Jean de Marconville, *De la bonté et mauvaiseté des femmes,* Paris, Jean Dallier (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »). **— 9 éds***

— Paris, Jean Dallier, 1566, 1571 — Lyon, Jean Pigot, 1568 — Lyon, Benoist Rigaud, 1573, 1577, 1581, 1586 — Paris, veuve Jean Ruelle, 1586.

1576 : Alexandre Van den Bussche, dit Sylvain de Flandres, *Le Recueil des Dames illustres en vertu : ensemble un Dialogue de l'amour honneste,* Paris, Nicolas Bonfons (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »). **— 2 éds**

— Lyon, Benoist Rigaud, 1581.

1581 : (Théodore de Bèze, *Icones id est verae imagines virorum doctrina simul et pietate illustrium…* [1580], trad. Simon Goulart), *Les vrais pourtraits des hommes illustres en piete et doctrine, du travail desquels Dieu s'est servi en ces derniers temps, pour remettre sus la vraye Religion en divers pays de la Chrestienté. Plus, quarantequatre Emblemes Chrestiens*, Genève, Jean de Laon.

1584 : André Thévet, *Les Vrais Pourtraits et Vies des hommes illustres Grecz, Latins et Payens, recueilliz de leurs tableaux, livres, medalles antiques, et modernes,* Paris, veuve Jacques Kerver et Guillaume Chaudière.

1585 : Yves Magistri, de l'ordre des frères mineurs, *Mirouers et guydes fort propres pour les dames et damoiselles de France qui seront de bonne volonté envers Dieu et leur salut, tout ainsi que ont esté les tresillustres Princesses, madame Ianne de France, et Marguarite de Loraine, les vies desquelles seront mises au présent volume pour par le moyen d'icelles lesdictes Dames et Damoiselles pouvoir mirer leurs vies, et guyder leurs fentes par le destroict de ceste vallée de misere,* Bourges, pour les Dames de l'Anonciade (classé aussi dans « Institutions des femmes »).

V- « TEXTES SUR, POUR OU CONTRE LES FEMMES »

entre 1479 et 1484 : (Anonyme), *Les evangiles des quenoilles faittes a lonneur & exaucement des dames*, Bruges, Colard Mansion**. — 11 éds***

— même titre : Lyon, Mathieu Husz et Jean Schabeler, v. 1482-1483 — Lyon, Mathieu Husz, v. 1485-87 x 2 — Paris, Jean Du Pré, v. 1490 — Lyon, Mathieu Husz, 1498 — Claude Nourry, v. 1501 — Rouen, Raulin Gaultier, s.d.

— autre titre : *Le livre des connoilles*, s.l., v. 1501 — Paris, Alain Lotrian, v. 1530-36 — s.l.n.d.

v. 1482 : (Anonyme, attr. par erreur à Jean du Pont-Alais), *La louange des dames* (extrait du *Chevalier aux dames* [voir *infra*, 1516] selon la notice BnF de l'exemplaire d'Angoulême), s.l. (Lyon, Jean Syber ?). **— 8 éds***

— *La louange des dames*, Paris, Antoine Caillaut, v. 1492 — *La louenge des dames,* Paris, Jean Trepperel, s.d., in-4, 6 f. — *La louenge des dames*, Angoulême, v. 1492, in-4, 7 f. — *La louange des dames,* s.l. (Lyon, Jean Syber ?), v. 1495), in-8, 8 f. (même pièce que la précédente avec une strophe de 8 vers ajoutée au début, qui n'appartient pas au *Chevalier aux dames*) — *La louenge et beaute des dames*, s.l., v. 1500, in-8, 10 f. (même pièce que la précédente avec la strophe ajoutée) — Paris, Alain Lotrian, 1527 (cité par Coldiron) — *La louenge et beaulte des dames*, Toulouse, Nicolas Vieillard, v. 1535, in-8, 8 f. (cité par Coldiron).

v. 1485 : (Martin Le Franc, *Le Champion des dames* [1441-1442]), *Le Champion des dames,* Lyon, Jean Du Pré **— 2 éds***

— *Le Champion des dames, livre plaisant copieux & habondant en sentences. Contenant la défense des dames, contre Malbouche, & ses consors, & victoires d'icelles,* Paris, Pierre Vidoue pour Galliot Du Pré, 1530.

av. 1490 : (Juan Rodriguez de La Camara [ou Del Padron], *Cadira del Honor* & *Triunfo de las donas* [av. 1445], trad. Fernand de Lucène [v. 1459-60]), *Le triumphe des dames*, Paris, Pierre Le Caron. **— 2 éds**

— *Le Triomphe et exaltation des dames auquel est déterminé par cinquante raisons que la femme est plus noble et de plus grand excellence que l'homme*, Paris, Pierre Sergent, v. 1530.

v. 1490 : Guillaume Alexis, *Le Débat de l'Omme et de la femme,* Lyon, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard. **— 7 éds***

— Paris, Jean Trepperel, 1493 — Paris, Jean Trepperel, v. 1500 — Paris, Guillaume Nyverd, v. 1520 — Paris, à l'écu de France (veuve Jean Trepperel ?), v. 1520 — Paris, à l'écu de France (veuve Jean Trepperel et Alain Lotrian ?), v. 1525 — Paris, s.n., v. 1530.

v. 1497-98 : (Mathéolus, *Liber de infortunio suo / Les Lamentations de Mathéolus* [1295-1301], trad. en vers Jean Le Fèvre de Ressons [v. 1371]), *Le Livre de Matheolus/ Qui nous monstre sans varier/ Les biens et aussi les vertus/ Qui viennent pour soy marier/ Et a tous faitz considerer/ Il dit que lomme nest pas saige/ Sy se tourne remarier/ Quant prins a este au passaige*, s.l. (Lyon, Claude Dayne), in-f°, 67 f. (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre le mariage »). **— 9 éds et au moins 5 abrégés***

— Lyon, Claude Dayne, v. 1498, in-f°, 62 f. — Lyon, Claude Nourry, v. 1501, in-f°, 67 f. — Paris, s.n., s.d., in-4, 68 f. — s.l.n.d., in-4, 68 f. (différente de la précédente d'après Tricotel)— s.l.n.d., in-4, 65 f. — s.l.n.d. (in 8°) — Paris ou Lyon, s.n., v. 1510-1520, in-4, 74 f. — Lyon, Olivier Arnoullet, v. 1550, in-4, 68 f. (d'après Harrisse, Tricotel, Van Hamel et le CCFR)

— abrégés : *La malice des femmes, recueillie de Matheolus, et autres qui ont pris plaisir a en medire*, in *La Nef des princes* de Symphorien Champier, 1502 et 1525 (voir « Institutions des princes et des grands ») — *La Malice des femmes,* s.l., v. 1530 — s.l., v. 1540, in-8, 8 f. — *La grant Malice des femmes*, in-8, 8 f., s.l.n.d.*

[+ *Recueil des exemples de la malice des femmes, et des malheurs venus à leur occasion: ensemble les exécrables cruaultez exercées par icelles*, Paris, Pierre Hury, 1596 (plusieurs autres autres éditions portant le même titre, s.l.n.d. d'après le CCFR, peuvent être antérieures à 1596)]

v. 1500 : (Anonyme), *Les drois nouveaulx etablis sur les femmes,* s.l. **— 4 éds***

— s.l., v. 1520 ? — s.l., v. 1520 ? — Rouen, Jean Burges, v. 1520.

v. 1500 : (Anonyme, attr. à Jean Molinet par Brunet), *La leaulte des femmes avec les neuf preux de gourmandise. Et aussi une bonne recepte pour guerir les yvrongnes* (contrairement à ce que dit Brunet, 1er texte différent de *La Grande loyaulté des femmes* [voir *infra* v. 1525]), s.n., in-8, 4 f. **— 3 éds***

— même titre, s.l.n.d. — *La Loyaulté des femmes avec les neuf Preus de gourmandise, et aussi une bonne recepte pour guerir les Yvrongnes*, s.l.n.d. (éd. différente d'après l'orthographe du titre donné par Montaiglon).

v. 1500 : Maximien, *L'Advocat des dames de Paris, touchant les pardons de Sainct-Trotet*, Paris, s.n. **— 2 éds***

— s.l.n.d., in-8, 12 f.

v. 1500 : Jean de Saint-Mard, vicomte de Blosseville, *Le Debat de la Damoiselle et de la Bourgeoise, nouvellement imprimé, très-bon et joieulx* (en vers), in-4, 10 f., s.l., s.n. (selon Montaiglon le titre originel de ce texte est *L'Échiquier d'Amour,* classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre l'amour »)*

entre 1500 et 1519 : (Anonyme), *L'Enfer des mauvaises femmes* [entre 1483 et 1498], publié à la suite du *Purgatoire des mauvais maris* [classé dans « Textes sur, pour ou contre le mariage », entre 1479 et 1484], *Purgatoire des mauvais marys, avec l'enfer des mauvaises femmes et le purgatoire des joueurs de dez et de cartes et de tous autres jeux,* Paris, Guillaume Nyverd. **— 2 éds**

— Lyon, s.n. (B. Chaussard ?), v. 1530.

1501 : (recueil collectif), *Jardin de plaisance et fleur de rhétorique,* Paris, Antoine Vérard (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre l'amour »). **— 8 éds***

— Paris, Antoine Vérard, 1504 — Paris, s.n., 1505 — Paris, Michel Le Noir, entre 1506 et 1520 — Lyon, Olivier Arnoullet, 1525 — Paris, veuve Jean Trepperel et Jean Janot, 1515 et 1525 — Paris, Philippe Le Noir, 1527.

(Contient entre autres : le *Procès d'honneur féminin* de Pierre Michault, titré *L'Avocat des dames* [ms. v. 1465]), le *Purgatoire d'amour* de Pierre Michault (voir « Textes sur, pour ou contre l'amour », 1501), le *Débat des deux fortunés d'amour* d'Alain Chartier et *La complainte du prisonnier d'amours* (voir « Textes sur, pour ou contre l'amour », 1501), le *Parlement d'amours ou Les accusacions contre la Belle dame* de Baudet Herenc, la *Cruelle femme en amours* d'Achille Caulier, le *Débat du clerc et de la demoiselle*, poème anonyme du XIVe s., des imitations de la *Belle Dame sans merci*, des débats sur l'amour comme *la comparaison des biens et des maulx qui sont en amours, le débat de l'estrange et de l'escondit,* le *debat de l'homme marié et de l'homme non marié* (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre le mariage», v. 1500), *le Débat de deux demoiselles, l'une nonnée la noire l'autre la tannée* (voir « Textes sur, pour ou contre l'amour », 1501), le *Chastoiement des dames* de Robert de Blois, des textes de François Villon, Charles d'Orléans, Guillaume Coquillart, l'anonyme Infortuné (Jourdain ou Jean de Calais ?).

1501 : (attr. à Guillaume Crétin [v. 1500]), *Dictié adressant aux bourgeoises de Lyon*, publié d'abord dans le *Jardin de Plaisance* [f. cij v°], Paris, Antoine Vérard (voir texte précédent). **— 9 éds**

— dans le *Jardin de Plaisance*, 7 rééditions de 1504 à 1527.

– édition indépendante : *La Rescripcion des femmes de Paris aux femmes de Lyon*, in-4, 4 f., Paris, Pierre Le Caron ou Guillaume 1er Nyverd, v. 1512.

1501 : François le Roy, *Le Livre de la femme forte et vertueuse declaratif du cantique de Salomon es proverbes au chapitre final qui ce commence. Mulierem fortem qui inveniet. Laquelle exposition est extraicte de plusieurs excellens docteurs utile et profitable a personnes religieuses et autres gens de devotion. fait et composé par ung religieux de la reformation de l'ordre de fontevrault a la requeste de sa seur religieuse reformee dudict ordre* (commentaire du sermon de Raoul Ardent, lui-même inspiré de l'*Exposition sur la femme forte*, commentaire du *Proverbe* XXXI, de Jean de Bory [ap. 1426]), Paris, Philippe Pigouchet pour Simon Vostre. **— 3 éds**

— Paris, Jean Petit, 1505 — Paris Jean Petit, v. 1517.

1503 : Symphorien Champier, *La Nef des dames vertueuses* (classé aussi dans « Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmes illustres », « Textes sur, pour ou contre le mariage » et « Textes sur, pour ou contre l'amour »). **— 3 éds***

— 1515, 1531.

v. 1505 : (Jean Le Fèvre de Ressons, *Le Livre de Leesce* [v. 1373]), *Le Resolu en mariage*, Paris, Antoine Vérard (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre le mariage »). **— 6 éds***

— *Le Resolu en mariage*, Lyon, Olivier Arnoullet, s.d. (USTC) — *Le Rebours de Matheolus,* Paris, Michel Le Noir, 1507 et 1518 (avec un prologue de 96 vers, et titré, dans l'explicit : *Le Résolu en mariage*) — *Le Rebours de Matheolus,* Lyon, Olivier Arnoullet, v. 1520 — *Sensuy le liure du resolu en mariage traictant et demontrant la grant proesse et resistance que ont eu et ont de present les femmes contre les hommes et principalement contre les puissans fers et preux,* Paris, veuve Jean Trepperel, ap. 1519 (avec prologue de 266 vers paru à part : voir *La Résolucion de ny Trop tost, ny Trop tard marié* dans « Textes sur, pour ou contre le mariage », ap. 1519).

v. 1508 : (Anonyme), *Le Giroufflier aux dames. Ensemble le dit des Sibiles. Epistre de Seneque a Lucille, consolatoire de liberal leur amy qui estoit triste pour ce que la cité de Lyon dont il estoit, estoit arse et bruslée. Par cet epistre on peut clerement congnoistre quant et comment la cite de lyon fut dernièrement destruicte. Et en quel lieu elle estoit fondée et quelle elle estoit et les ans de sa durée*, Lyon, s.n., in-4, 16 f. **— 3 éds***

— Avignon, Jean de Channey, s.d. — Paris, Michel Le Noir, v. 1520.

v. 1512 : (attr. à André de la Vigne par E. Droz et A. Piaget [v. 1500]), *La Reformation des Dames de Paris faicte par les Lyonnoises* (20 strophes de 8 vers), Paris, Guillaume 1er Nyverd. **— 5 éds***

—s.l., v. 1520 —s.l., v. 1530 —s.l., ap. 1557

— avec la réponse des Parisiennes : *Le reformation sur les Dames de Paris. Faicte par les lyonnoises. Responce et Replicque des dames de Paris, contre celles de Lyon*, Paris, Guillaume Nyverd, in-8, 8 f., v. 1520-1530 (voir texte suivant).

v. 1512 : (attr. à Guillaume Crétin [v. 1500]), *La replique faicte par les dames de Paris contre celles de Lyon sur le Rosne* (12 strophes de 8 vers), Paris, Guillaume 1er Nyverd. **— 4 éds***

—s.d. — s.d. — avec la *Réformation*, Paris, Guillaume Nyverd, v. 1520-1530 (voir texte précédent).

v. 1512 : (attr. à Maximien [v. 1500]), *Le Debat des dames de Paris et de Rouen sur l'entree du Roy*, Paris, Guillaume Nyverd. **— 2 éds**

— s.l.n.d.

v. 1512 : (éd. signée de la devise de Maximien, mais qui se présente comme la traduction d'un original italien, attr. à Simeone Litta, dit Simon de Milan selon Picot), *La Rescription des dames de Millan a celles de Paris et de Rouen*, Paris, Jean Trepperel.

1516 : (Anonyme), *Dialogue apologetique excusant ou defendant le devot sexe femenin : introduict par deulx personnages : lun a nom Bouche maldisant : lautre Femme deffendant : auquel (pour excuser ou deffendre le dict sexe) est alleguee la saincte scripture : les docteurs de leglise comme sainct Jherosme, sainct Jherosme, sainct Ambroise, Sainct Gregoire, sainct Augustin, Sainct Bernard, et plusieurs auctorites des philosophes,* Paris, Frédéric d'Egmont.

1516 : (Anonyme surnommé le « Dolent Fortuné », *Le chevalier aux dames*), *Cy est le chevalier aux dames/ De grant leaultez et prudence/ Qui pour les garder de tous blames/Fait grant prouesse et grant vaillance*, Metz, Gaspart Hochfeder, in-4, 98 f. **— 2 éds***

— autre titre : *Le garant des Dames contre le Calomniateur de la Noblesse feminine* (selon Miquet, quand la notice Bnf donne « les calomniateurs »), Lyon, s.d., in-8.

v. 1520 : Jean Marot, *La Vraye disant Advocate des dames* [1506], s.l. **— 6 éds***

— s.l.n.d. — Paris, v. 1520 — Paris, Alain Lotrian, v. 1530-35 — s.l., v. 1530-35) — Paris, Pierre Sergent, v. 1535 ?.

v. 1520-1530 : (Anonyme), *Le Dit des pays joyeux, avec les conditions des femmes et plusieurs aultres ballades, avec les dis commandemens joyeulx*, s.l., in-8, 4 f. **— 4 éds***

– *Le dict des Pays, avec les Condicions des femmes et plusieurs aultres beles balades,* s.l.n.d. (édité par Montaiglon).

— avec autre texte : *Les IX manières de conditions des femmes* dans les *Contes et discours d'Eutrapel* de Noël du Fail, éd. en 1585 et 1586.

entre 1520 et 1535 : (Anonyme, longtemps attr. à tort à Guillaume Coquillard), *La presumption des femmes* (extrait des *Droitz nouveaux* de Coquillard selon Montaiglon) *avec le testament de Lucifer*, s.l. (Paris, v. 1520 selon Kelso ; ou Toulouse, Nicolas Vieillard, v. 1535 selon *FVB*). **— 3 éds**

— sans le *testament de Lucifer* : *Les presomptions des femmes*, Rouen, Nicolas Lescuyer, s.d. — *Les presomptions des femmes mondaines*, Rouen, Abraham Couturier, s.d. (peut-être du début du XVIIe siècle), in-8, 8 f.

1523, Pierre de Lesnauderie, *La Louenge de mariaige et recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes,* Paris, François Regnault (classé aussi dans « Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmes illustres » et « Textes sur, pour ou contre le mariage »). **— 5 éds**

—1525, 1527, s.d., v. 1532.

v. 1525 : (Anonyme), *La Grande loyaulté des femmes* (adaptation du *Blasme des femmes* [XIIIe s], texte différent de *La Léaulté des femmes* selon Picot [voir *supra*, v. 1500]), s.l. (Rouen ?), in-8, 4 f.

entre 1525 et 1547 : (Anonyme), *Le Cuyder et Contrepenser des hommes et des femmes, par lequel l'on pourra congnoistre la folle faintise du monde, avec les louanges des Dames*, Lyon, François Juste (cité par Du Verdier et La Croix du Maine).

1530 : (Henri Corneille Agrippa de Nettesheim, *Declamatio de nobilitate et preaecellentia foeminei sexus* [1509, éd. or. 1529], trad. anonyme), *Déclamation de la noblesse et préexcellence du sexe féminin*, Anvers, Martin l'Empereur. **— 6 éds***

— *De la noblesse et préexcellence du sexe féminin faict et composé par Henri-Corneille Agrippa, à l'honneur de Mme Marguerite d'Autriche, translatée de latin en françoys*, Paris, Denis Janot, entre 1530 et 1534, in-8 — *Déclamation de la noblesse et preecellence du sexe foeminin*, Lyon, François Juste, 1537 — *De la noblesse et preecellence du sexe foeminin,* Paris, Denis Janot, 1545, in-16.

— adaptation rimée de François Habert : *Le Jardin de foelicité avec la louenge et haultesse du sexe femenin en ryme françoise. Extraicte de Henricus Cornelius Agrippa, par le Banny de Liesse*, Paris, Pierre Vidoue, 1541.

— trad. Louis Vivant : *Traité de l'excellence de la femme*, Paris, J. Poupy, 1578.

v. 1530 : (Anonyme), *Monologue fort joyeulx auquel sont introduyctz deux advocatz et ung juge devant lequel est playdoye le bien et le mal des dames,* Paris, s.n., in-16, 8 f.*

v. 1530 (selon Brunet), Bertrand Desmarins de Masan, *Le Rousier des dames, sive le Pèlerin d'amours*, *nouvellement composé par messire Bertrand Desmarius [sic] de Masan*, Lyon, s.n, in-8, 24 f. **— 2 éds***

— même titre avec l'erreur au nom *Desmarins* corrigée : s.l., ap. 1530 ?, in-12, 22 f.

1531 : (Anonyme), *La grant triumphe et honneur des dames et bourgeoises de Paris et de tout le royaulme de France avec la grace et honnestete : Pronostiques d'icelles pour l'an 1531,* Paris, s.n.*

1534 : (Seigneur de Labedan, Vicomte de Chasteaubon), *Le fort Baston de madame Verité, pour chastier Malebouche à tous mal-disans des dames, né, trouvé et nourri es terres, forests et boscages du Seigneur de Labedan, Vicomte de Chasteaubon en la Comté de Bigorre : avec l'honneur, louange et tresor des dames,* Toulouse, s.n. (cité par Du Verdier).

1534 : Jean Du Pré, *Le Palais des Nobles Dames, auquel a treze parcelles ou chambres principales, en chascune desquelles sont declarés plusieurs histoires tant grecques, ebraicques, latines que françoyses. Ensemble fictions et couleurs poeticques concernans les vertus et louanges des Dames,* Lyon, Pierre de Sainte-Lucie (classé aussi dans Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmes illustres »).*

1534 : Gratien du Pont, seigneur de Drusac, *Controverses des sexes Masculin et Femenin*, Toulouse, Jacques Colomiès (classé aussi dans Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmes illustres »). **— 9 éds**

—1536, 1537, 1538, 1539, 1540, 1541, 1541, 1541.

1534 : Gratien du Pont, seigneur de Drusac, *Requeste du Sexe Masculin contre le Sexe Femenin. A cause de ceulx et de celles qui mesdisent de L'auteur du Livre intitulé les Controverses des sexes Masculin et Femenin, baillée à dame Raison ensemblee le plaidoyé des parties Et Arrest sur ce intervenu*, Toulouse, Nicolas Vieillard. **— 2 éds**

— Toulouse, Guyon Boudeville, 1542.

v. 1535 : Nicole Desire, *Le blason des dames suyvant le train damours. C'est assavoir le jouissant et le Tanne contredisant l'un contre l'autre. Composé de nouveau par maistre Nicole Desire aultrement dit le Convoyte…*, Lyon, Pierre de Sainte-Lucie (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre l'amour »). **— 2 éds**

— *Le Blason des dames, suyvant le train damours. Cest a savoir, le jouyssant, et le tanne, contrdisan [sic] lung contre laultre*, Toulouse, Nicolas Vieillard, 1538.

1537 : Jean Bouchet, *Le Jugement poetic de l'honneur femenin & sejour des illustres claires et honnestes Dames, par le Traverseur,* Poitiers, Jean et Enguilbert de Marnef (classé aussi dans Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmes illustres »).*

v. 1540 : Guillaume Joly, *Livre notable soustenant l'honneur des dames*, Lyon, Jacques Moderne, in-8, 28 f.

1542 : Bertrand de La Borderie, *L'Amie de Court,* Paris, Denis Janot et Vincent Sertenas. **— 23 éds***

— Paris, Gilles Corrozet, 1542 — Lyon, Estienne Dolet, 1542 — Lyon, Estienne Dolet, 1543.

— avec *La parfaite amye, L'androgyne de Platon* et *La complainte d'une dame surprise nouvellement d'amour* d'A. Heroët, *La contr'amye* de C. Fontaine, *L'Honneste amant* de P. Angier, *Le nouvel amour* d'A. Papillon, et *Le discours du voyage de Constantinople* de

B. de La Borderie dans *Opuscules d'amour, par Heroet, La Borderie, et autres divins poëtes* (classé dans « Textes sur, pour ou contre l'amour », 1544) : Paris, Galliot Du Pré, 1544 — Paris, Jean Ruelle, 1545 — Paris, Arnoul L'Angelier, 1546 — Lyon, Jean de Tournes, 1547 — Paris, Guillaume Le Bret, 1549 — Paris, Jean Ruelle, 1550 — Paris, Jean Ruelle, 1551 — Paris, Guillaume Thiboust, 1551 — Paris, Annet Brière, 1556 — Paris, Jean Ruelle, 1568.

— dans *Le Mespris de la court, avec la vie rusticque* (*Menosprecio de corte y alabança de aldea* d'Antonio de Guevara). *Nouvellement traduict Despagnol en Françoys* (par Antoine Alaigre). *Lamye de court. La parfaicte amye. La contreamye. Landrogyne de Platon. Lexperience de lamye de court, contre la contreamye* (P. Angier) : Paris, Galliot Du Pré, 1544 — Paris, Jean Ruelle, 1545 — Paris, Arnoul L'Angelier, 1546 — Paris, Guillaume Le Bret, 1549. — avec en plus *Le nouvel amour* : Paris, Jean Ruelle le jeune, 1568 — Paris, Robert le Mangnier, 1568. — avec en plus *L'Honneste Amant. Le Nouvel Amour. Avec plusieurs Epistres, Elegies et Dizains, au propos que dessus* : Paris, Jean Ruelle, 1550 et 1551 — Paris, Annet Briere, 1556.

v. 1542 : Antoine Héroët de la Maisonneufve, *La Parfaicte Amye, Nouvellement composee par Antoine Heroet, dict le Maison neufve. Avec plusieurs aultres compositions dudict Autheur,* Lyon, Estienne Dolet. **— 25 éds***

— Troyes, Nicole Paris, 1542 — Lyon, Pierre de Tours, 1542 — Rouen, Nicolas de Burges, 1542 et 1543 — Lyon, Estienne Dolet, 1543.

— dans *Opuscules d'amour…* (voir texte précédent) : 10 éds.

— dans *Le Mespris de la court…* (voir texte précédent) : 9 éds.

1543 : Charles Fontaine, *La Contr'Amye de Court*, Lyon, Sulpice Sabon, pour Antoine Constantin. **— 22 éds***

— Paris, Adam Saulnier, 1543 — Rouen, Nicolas de Burges, 1543.

— dans *Opuscules d'amour…* (voir texte précédent) : 10 éds.

— dans *Le Mespris de la court…* (voir texte précédent) : 9 éds.

1545 : Antoine Du Moulin, *Panegyric des damoyselles de Paris sur les neuf muses* (avec le *Triomphe des muses contre amour, les obseques d'amour, complainte d'une demoiselle fugitive, l'Amante loyale qui depuis has esté variable, epitres*), Lyon, Jean de Tournes (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre l'amour »).

1545 : (Anonyme), *Epistre à la louange des dames, addressante à une dame tholosaine composee en rime par un sien serviteur pour l'amour de son maistre Pierre Servati*, Toulouse, s.n.

1546 : (Sperone Speroni, *Dialogo delle dignità delle donne* et *Dialogo delle cura famigliare* extraits des *Dialogi / Dialogues* [1542], trad. anonyme), *De la cure famillere, avec aucuns preceptes de mariage, extraictz de Plutarque ; aussi un Dialogue de la dignité des Femmes, traduict des Dialogues de M. Speron, Italien*, Lyon, Jean de Tournes, 1546 (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre le mariage »). **— 3 éds**

— Paris, Arnoul L'Angelier, 1548.

— traduction des *Dialogi* par Claude Gruget (traduction de 8 dialogues sur 10 et utilisation de la traduction des deux dialogues déjà parue en 1546) : *Les dialogues de Messire Speron Sperone,* Paris, Estienne Groulleau pour Vincent Sertenas, 1551.

1549 : (Érasme de Rotterdam, *Virgo misogamos* et *Abbatis et Eruditae,* extraits des *Colloquia*), *Deux colloques d'Erasme, traduits en françois par Clément Marot* [† 1544], *intitulez l'un Abbatis et Eruditae, l'autre Virgo misogamos. Plus Balladin du dict Marot*, Lyon, Jean le Converd (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre le mariage »). **— au moins 2 éds***

— Paris, Guillaume Thibout, 1549 — dans plusieurs recueils posthumes de Marot selon Defaux.

1551 : (Collectif de poète sous le pseudonyme d'André Misogyne), *La Louenge des femmes, invention extraite du commentaire de Pantagruel sur l'androgyne de Platon* (paraphrase antiphrastique sur les propos de Rondibilis dans le *Tiers livre* de Rabelais), Lyon, Jean de Tournes.

1553 : Claude de Taillemont, *Discours des Champs faez à l'honneur et exaltation de l'Amour et des dames,* Lyon, Michel du Bois (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre l'amour ») **— 8 éds***

— Lyon, Michel du Bois, 1554 — Paris, Richard Roux, 1557 — Paris, Galliot Du Pré, 1571 — Lyon, Benoist Rigaud, 1576 — Paris, Robert le Mangnier, 1585 et 1586 — Paris, Galliot Corrozet, 1586 [+ Paris, Galliot Corrozet 1595].

1553 : Guillaume Postel, *Les très-merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde, & comment elles doivent à tout le monde par raison commander, & mesme à ceulx qui auront la monarchie du monde vieil,* Paris, Jean Ruelle.

1555 : François de Billon, *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe Femenin,* Paris, Jean Dallier (classé aussi dans « Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmes illustres »).

— retitré en 1564 (écoulement d'invendus) : *La defense et forteresse invincible de l'honneur et vertu des dames, divisé en quatre bastions*).

1564 : Jean de Marconville, *De la bonté et mauvaiseté des femmes,* Paris, Jean Dallier (classé aussi dans « Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmes illustres »). **— 9 éds***

— 1566, 1568, 1571, 1573, 1577, 1581, 1586, 1586.

1564 : François Arnault de la Borie, *Anti-Drusac, ou livret contre Drusac, faict à l'honneur des femmes nobles, bonnes & honnestes ; par manière de dialogue. Interlocuteurs Euphrates et Gymnisus*, Toulouse, Jacques Colomiès.

1570-1571 (privilège de nov. 1570) : Antoine Estienne (F.A.E.M. : Frère Antoine Estienne Mineur), *Remonstrance charitable aux dames et damoyselles de France, sur leurs ornemens dissolus, pour les induire à laisser l'habit du paganisme, & prendre celuy de la femme pudique & chrestienne. Avec une elegie de la France se complaignant de la dissolution desdictes damoyselles*, Paris, Sébastien Nivelle. **— 4 éds**

— Paris, Sébastien Nivelle, 1577, 1581 et 1585.

1571 : (Giovanni Boccaccio, *Il Corbaccio o il laberinto d'amore / Le Corbaccio ou le labyrinthe d'amour*, trad. François de Belleforest), *Le Laberinthe d'amour de M. Jean Boccace, autrement Invective contre une mauvaise femme, mis nouvellement d'italien en françoys par Fr. de Belleforest*, Paris, Jean Ruelle (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre l'amour »). **— 2 éds**

— Paris, Jean Ruelle, 1573.

1576 : Alexandre Van den Bussche, dit Sylvain de Flandres, *Le Recueil des Dames illustres en vertu : ensemble un Dialogue de l'amour honneste,* Paris, Nicolas Bonfons (classé aussi dans « Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmes illustres »). **— 2 éds**

— Lyon, Benoist Rigaud, 1581.

1578 : (Agnolo Firenzuola, *Dialogo delle bellezza delle donne* [1541], trad. Jean Pallet), *Discours de la beauté des dames, prins de l'italien du seigneur Ange Firenzuole, Florentin, par Jean Pallet, Saintongeois*, Paris, Abel L'Angelier.

1581 : Marie de Romieu, *Les premieres oeuvres poétiques de Madamoiselle Marie de Romieu, Vivaroise, contenant un brief Discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme non moins recreatif que plein de beaux exemples. Le tout a tres-haute et tres-illustre princesse ma dame Marguerite de Lorraine Duchesse de Joyeuse,* Paris, Lucas Breyer.*

1588 : Nicolas de Cholières, *La Guerre des masles contre les femelles : representant en trois dialogues les prerogatives & dignitez tant de l'un que de l'autre sexe. Avec les meslanges poëtiques du Sieur de Cholieres*, Paris, Pierre Chevillot.

1594 : Alexandre de Pontaymeri, sieur de Focheran, *Paradoxe apologetique où il est fidellement demonstré que la femme est beaucoup plus parfaicte que l'homme en toute action de vertu, dedié A Tres-illustre, & vertueuse Dame Madame la Mareschale de Reths,* Paris, Abel L'Angelier.

— [+ Paris, s.n., 1595 — Paris, Abel L'Angelier, 1596 — Paris, H. Velu, 1596].

VI- « TEXTES SUR, POUR OU CONTRE LE MARIAGE »

v. 1479-1484 : (Anonyme, parfois attr. à tort à Guillaume Coquillard), *Purgatoire des mauvais marys à la louenge des honnestes dames & damoiselles*, Bruges, Colard Mansion, in-4, 15 f. (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »). **— 3 éds**

— publié avec l'*Enfer des mauvaises femmes* : s.l., entre 1500 et 1519 — s.l., v. 1530.

entre 1480 et 1490 : (Anonyme), *Les Quinzes joies du mariage,* Lyon, s.n. **— 8 éds***

— in-4, s.d. x 3 — Paris, Jean Trepperel, 1499 — s.l., 1500 — Lyon, Claude Nourry, 1520 — Lyon, Olivier Arnoullet, s.d. [+ Paris, 1595 — Rouen, Raphaël Du Petit Val, 1596].

1482 : (Giovanni Boccaccio, *Decamerone X, 10* [v. 1350] et Petrarca Francesco, *Griselda* [1373]), *La patience de Griselidis*, Genève, Louis Cruse. **— au moins 18 éds**

— *Cy commence le hystoire et pacience de Grisilidis*, Vienne, Pierre Bouteiller (*alias* Peter Schenck), v. 1484 — *Le hystoire et pacience de grisilidis*, Lyon, Gaspard Ortvin et Pierre Bouteiller (*alias* Peter Schenck), 1485 — *Histoire de la constance et patience d'une fame laquelle se nommoit Grisilidis*, Bréhaut Lodéac, Robin Foucquet et Jean Crès, 1485 — *La pacience de Griselidis, marquise de Saluces,* Troyes, Guillaume le Rouge, 1491 — une édition signalée à Troyes en 1504 — *La Patience Griselidis marbuise [sic] de Saluces*, Paris, Jean Trepperel, v. 1499-1504 — *Singulier et proufitable exemple pour toutes femmes mariees qui veullent faire leur devoir en mariage envers Dieu et leurs marys et avoir louenge du monde : l'ystoire de dame Grisilidis, jadis marquise de Saluces*, Lyon, v. 1500 — *La grande et merveilleuse patience de Grisilidis fille d'ung pouvre homme appellé Janicolle du pays de Saluces*, Lyon, Pierre de Sainte-Lucie, s.d. — même titre, Lyon, Claude Nourry, 1525 — *La pacience Griselidis marquise de Saluces,* Paris, v. 1510 ? — Paris, Alain Lotrian, 1520 — Paris, Philippe Le Noir, 1522 — autre titre : *Histoire memorable et delectable à lire à toutes personnes en laquelle est contenu la patience de Gryselydis femme du marquis de Saluces. Ensemble l'obeissance que doivent avoir les femmes envers leurs mariz*, Paris, Noel le Coq, s.d.

— avec la vie de Jeanne d'Arc : *Mirouer des femmes vertueuses. Ensemble la patience de Griselidis par laquelle est demonstree l'obedience des femmes vertueuses. Lhystoire admirable de Jeanne Pucelle…*, Lyon, veuve Barnabé Chaussard, 1546 — Paris, Pierre Sergent, 1547 — Orléans, s.n., 1547 — Lyon, fin XVIe s.

v. 1487-1488 : (Anonyme), *Le doctrinal des femmes mariées,* Besançon, Peter Metlinger. **— 4 ou 5 éds**

— Lyon, Pierre Bouteiller (*alias* Peter Schenck), v. 1488 — Paris, Antoine Caillaut, v. 1490-1492 — Paris, Jean Trepperel, v. 1490 et/ou ? v. 1492-1493.

v. 1488 : (Anonyme), *La complainte du nouveau marié* (42 strophes de 8 vers), s.l. (Paris, Antoine Caillaut), in-4, 10 f. **— 8 éds***

— d'après Pouspin : Paris, Antoine Caillaut, v. 1489 ; Lyon, Peter Schlenck, v. 1491-92 ; Paris, Jean Trepperel, v. 1492-1493 et v. 1495 ; Paris, Alain Lotrian, v. 1532 et v. 1537 ; Paris, s.n., v. 1530-1540 — *La Complainte douloureuse du nouveau marié,* s.d., in-4, 8 f.

1489 : (Aristote, *Oikonomikos / L'économique* [IVe s. av. J.C.], trad. Nicole ou Nicolas Oresme), *Le Livre de Yconomique d'Aristote*, Paris, Antoine Vérard. **— 5 éds**

— autre trad. Sibert Lowenborch : *Les œconomicques d'Aristote translatées nouvellement du latin en françoys par Sibert Lowenborch, licencié ès loix demourant en la noble ville de Coulogne*, Paris, Chrest. Wechel, 1532 — Paris, Denis Janot, v. 1522 (selon Brunet, mais l'imprimeur n'exerce qu'à partir de 1529) — Lyon, François Juste, s.d. (selon Du Verdier).

— autre trad. Gabriel Bounin : *Les œconomiques d'Aristote, c'est-à-dire la manière de bien gouverner une famille*, Paris, Michel Vascosan, 1554 (selon La Croix du Maine).

[+ réimpression de la traduction de Bounin, attr. à La Boétie et ajoutée à la troisième

édition de sa *mesnagerie de Xenophon* (voir *infra* Xénophon, 1530), intitulée *La mesnagerie d'Aristote et de Xénophon, c'est-à-dire la manière de bien gouverner une famille, traduicte du grec en françois par feu Estienne de La Boétie…*, Paris, Claude Morel, 1600].

v. 1490 : (Anonyme, même auteur que celui *des contenances de table*, de *la doctrine du pere au filz*, et du *doctrinal des filles* selon Brunet), *Le Doctrinal des nouveaulx mariés* (25 strophes de 8 vers + 4 vers), Paris, Antoine Caillaut. **— 4 éds***

— Paris, Jean Trepperel, v. 1493-94 — Lyon, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, ap. 1500 — Rouen, Robinet Macé, s.d.

v. 1490 : (Anonyme), *Le Doctrinal des nouvelles mariées* (42 strophes de 4 vers), Paris, Antoine Caillaut. **— 6 éds**

— Lantenec, Jean Crès, v. 1490-1491 — Paris, Jean Trepperel, v. 1495 — Troyes, Guillaume Le Rouge, v. 1496 — Lyon, Claude Dayne, v. 1498.

— avec 3 strophes de plus : *La doctrine des femmes mariées*, s.l.n.d.

1495 : Raoul de Montfiquet, *Traitié du saint-sacrement, estat et fruit de mariage, et de la grande excellence, perfection, dignité, vertu et louenge d'icelluy,* Paris, Durand Gerlier. **— 3 éds**

— *Le guidon & gouvernement des gens mariez. Traitie singulier du saint sacrement, estat, & fruit de mariage. Et de la grande excellence, perfection, dignite, vertu : et louenge dicelluy. induisant par auctoritez, raysons, & exemples a y avoir, nourrir, union, amour, loyaulte, paix. Et honnestete. Et a fuyr les faultes & corruptions contraires. Et de la grande gravite & terribles pugnicions du peche de adultaire,* Paris, Philippe Le Noir pour Durand Gerlier, entre 1521 et 1530, in-4, 38 f. (selon Brunet) — *Le guidon & gouvernement des gens mariez,* Lyon, Olivier Arnoullet, s.d. (selon Du Verdier).

v. 1496 : (Anonyme), *Le doctrinal des filles nouvellement mariez* (29 strophes de 6 vers), Troyes, Guilaume ou Nicolas Le Rouge, in-4, 4 f. **— 2 éds**

— Paris, Jean Trepperel, in-12, 4 f., v. 1510.

v. 1497-98 : (Mathéolus, *Liber de infortunio suo / Les Lamentations de Mathéolus* [1295-1301], trad. en vers Jean Le Fèvre de Ressons [v. 1371]), *Le livre de Mathéolus/Qui nous monstre sans varier/ Les biens et aussi les vertus/ Qui viennent pour soy marier/ Et a tous faitz considerer/ Il dit que lomme nest pas saige/ Sy se tourne remarier/ Quant prins a este au passaige* , s.l. (Lyon, Claude Dayne), in-f°, 67 f. (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »). **— 9 éds et au moins 5 abrégés***

— s.l., v. 1498 — s.l., v. 1501 —s.d. — s.l.n.d. — s.l.n.d. — s.l.n.d. — s.l., v. 1510-1520 —s.l., v. 1550

— abrégés : s.l., 1502 — s.l., 1525 — v. 1530 — s.l., v. 1540 — s.l.n.d. [+ 1596].

v. 1500 : (Anonyme), *La Complaincte du nouveau marié, avec le dit de chascun, lequel marié se complainct des extenciles qui luy fault avoir à son mesnaige, et est en manière de chanson, avec la Loyaulté des hommes* (texte différent du précédent), Paris, s.n. **— 2 éds ***

— Lyon, Jacques Moderne, v. 1540.

v. 1500 : (Anonyme), *Complainte du trop tost marié*, Paris, Michel Le Noir, in-4, 6 f. **— 3 éds**

— d'après Pouspin : Paris, Guillaume Nyverd, s.d. ; Paris, Michel Le Noir, v. 1509 ; Bordeaux, Jean Guyart, v. 1530-1533 ; Lyon, Jacques Moderne, v. 1540.

v. 1500 : Jean d'Ivry, *Les secretz et loix de mariage composez par le secretaire des dames*, s.l., in-8, 20 f. **— 4 éds***

— d'après Pouspin : Paris, Guillaume Nyverd, in-8, 16 f. ; Paris, Alain Lotrian, in-8, 20 f., v. 1528 ; Paris, Guillaume Nyverd, in-8, 24 f., v. 1528.

v. 1500 : (Anonyme), *Le debat de lhomme marie et de lhomme non marie, avec le plaintif amoureux*, s.l. **— 9 éds***

— dans le *Jardin de plaisance* (recueil classé dans « Textes sur, pour ou contre les femmes » et « Textes sur, pour ou contre l'amour », 1501), 8 éditions entre 1501 et 1527.

v. 1500 : (Anonyme), *Sermon nouveau et fort joyeulx auquel est contenu tous les maulx que l'homme a en mariage, nouvellement compose a Paris*, s.n., in-8, 8 f. **— 2 éds***

— Paris, Alain Lotrian, v. 1535.

1503 : Symphorien Champier, *Le regime de mariage* in *La Nef des dames vertueuses* (classé aussi dans « Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmes illustres », « Textes sur, pour ou contre les femmes » et « Textes sur, pour ou contre l'amour »). **— 3 éds***

— 1515, 1531.

v. 1505 : Pierre Gringore, *La Complainte de trop tard marié,* Paris, s.n (Pierre Le Dru), in-8, 8f. (selon Pouspin) **— 7 éds**

— Chartres, s.n., v. 1520. — s.l.n.d. — Paris, Pierre Sergent, v. 1535 — Paris, s.n., v. 1533 ; Bordeaux, Jean Guyart, v. 1530-1535 — autre titre : Les dictz et complainctes de trop tard marié, Lyon, Jacques Moderne, 1544.

v. 1505 : (Jean Le Fèvre de Ressons, *Le Livre de Leesce* [v. 1373]), *Le Resolu en mariage*, Paris, Antoine Vérard (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »). **— 6 éds***

— s.d. — 1507 —1518 — 1520 — ap. 1519, avec prologue de 266 vers paru à part : voir *infra* ap. 1519).

v. 1510 : (Anonyme), *Sermon joyeulx de la patience des femmes obstinees contre leurs maris, fort joyeulx et recreatif à toutes gens*, s.l. (Paris), in-8, 4 f. **— 6 éds***

— 3 éditions différentes s.l., v. 1510 — *Sermon joyeulx de la patience des femmes contre leurs maris*, Paris, veuve Trepperel ?, v. 1515 — *La Grande patience des femmes contre leurs maris*, s.l., v. 1515 [+ 4 éds à Rouen v. 1600].

entre 1512 et 1519 : (Anonyme), *Les ténèbres de mariage,* s.l. (Paris, veuve Trepperel et Jean Janot) **— au moins 6 éds (8 ou 9 selon Gay)***

— Lyon, Barnabé Chaussard, v. 1530 — Lyon, veuve Barnabé Chaussard, 1546 — Paris, Laurent du Coudret, 1587 — Paris, Pierre Menier, s.d. — Rouen, Abraham Cousturier, s.d. [+ Rouen, Loys Costé, s.d. (sans doute v. 1600)].

ap. 1519 : (Anonyme), *La Résolucion de ny trop tost, ny trop tard marié* (25 strophes de 8 vers), publié sans titre en prologue du *Livre de Leesce* de Jean Le Fèvre de Ressons dans l'édition titrée *Le résolu en mariage*, veuve Jean Trepperel (voir *supra*, 1505). **— 2 éds***

— édition indépendante : *La Résolucion de ny trop tost, ny trop tard marié*, s.l., in-4, 8 f., v. 1530-40.

v. 1520 : (Anonyme), *Bigorne qui mange tous les hommes qui font le commandement de leurs femmes* (9 strophes de 9 vers), s.l., in-4, 4 f.*

entre 1520 et 1530 : (Anonyme), *Le Jaloux qui bat sa femme,* s.l., in-8, 4 f.*

1523 : Pierre de Lesnauderie, *La Louenge de mariaige et recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes,* Paris, François Regnault (classé aussi dans « Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmes illustres » et « Textes sur, pour ou contre les femmes »). **— 5 éds**

1525 : (Érasme de Rotterdam, *Encomium matrimonii* [1518], trad. Louis de Berquin), *Déclamation des louenges de mariage*, Paris, Simon Dubois.

ap. 1526 : (Henri Corneille Agrippa de Nettesheim, *De sacramento matrimonii declamatio*), *Henrici Cornelii Agrippe de Sacramento matrimonii declamatio -*

Bresve déclamation du sainct sacrement du mariage, composée en latin par Henricum Cornelium Agrippam et par luy traduite en vulgaire françoys, s.l.

1527 : (Anonyme), *Traicté de l'utilité et honnesteté de mariage et s'il est licite aux prestres de soy marier*, Argentine (Strasbourg), Jean Prüss.

v. 1530 : (Anonyme, peut-être Nicolas Hauville), *La presentation de mes seigneurs les Enfans de France, faicte par très haulte princesse, madame Alienor, royne de France, avec l'accomplissement de la paix et proufitz de mariage*, in-8, 4 f. (sur l'entrée de la reine Éléonor d'Autriche en France avec les enfants de François Ier en 1530).*

1530 : (Xénophon, *Oikonomikos / L'économique* [V^e^-IVe s. av. JC.], trad. Geoffroy Tory), *Economic de Xenophon. Cest a dire, Domestiques Institutions & Enseignemens pour bien regir sa famille, et augmenter son bien particulier. Iadis compose en Grec & Latin en Langaige Francois par Maistre Geofroy Tory de Bourges*, Paris, Geoffroy Tory. **— 6 éds**

— autre titre : *Science pour senrichir honestement & facilement. Intitulee, Leconomic Xenophon Nagueres translatee de Grec & Latin en Langaige francoys par Maistre Geofroy Tory de Bourges*, Paris, Geoffroy Tory, 1530 — Paris, Charles L'Angelier, 1548.

— autre trad. François de Ferris, médecin toulousain (à partir du grec) : *Le mesnagier de Xenophon, plus un discours de l'excellence du mesme autheur*, Paris, Vincent Sertenas, 1562.

— autre trad. Étienne de La Boétie : *La mesnagerie de Xenophon. Lettre de consolation de Plutarque à sa femme. Stephani Boetiani Poemata. Extraict d'une lettre… de Montaigne … concernant quelques particularitez qu'il remarqua en la maladie & la mort de feu Monsieur de la Boetie*, sl, sn., 1570 — réédition augmentée : *La mesnagerie de Xenophon. Les regles de mariage de Plutarque. Lettre de consolation de Plutarque à sa femme. Le tout traduict du grec en françois par feu m. Estienne de la Boetie, Conseiller du Roy en sa court de Parlement à Bordeaux. Ensemble quelques vers latins et françois de son invention. Item un discours sur la mort dudit seigneur de la Boetie par M. Montaigne*, Paris, Fédéric Morel, 1571-1572 [+ avec l'*Économique* d'Aristote traduit par Bounin (voir *supra*, Aristote, 1489) : *La mesnagerie d'Aristote et de Xénophon, c'est-à-dire la manière de bien gouverner une famille, traduicte du grec en françois par feu Estienne de La Boétie…*, Paris, Claude Morel, 1600].

ap. 1530 : *Sermon joyeux dung fiance qui emprunte ung pain sur la fournee a rabattre sur le temps a venir*, s.l. **— 3 éds***

— s.l., v. 1530) — s.l.n.d.

1535 : (Plutarque, *Préceptes de mariage* in *Moralia* [Ier s.], trad. Jean Lodé), *Plutarche de Cheroné, grec, ancien philosophe et historiographe, traictant du gouvernement en mariage, nouvellement traduict de Grec en Latin et de Latin en vulgaire Françoys par Maistre Jehan Lodé, licencier en loix*, Paris, Denis Janot. **— entre 39 et 42 éds***

— même titre, avec à la fin « a l'honneur et exaltation de toutes gens, conjoingtz en mariage », Paris, Denis Janot, 1536 — *Cinquante-huict preaceptes elegantes sur l'estat de mariage envoyées à Policianus et Euridice par Plutharque*, Paris, Jeanne de Marnef (veuve Denis Janot), 1545.

— autre trad. anonyme : *De la cure famillere, avec aucuns preceptes de mariage, extraictz de Plutarque ; aussi un Dialogue de la dignité des Femmes, traduict des Dialogues de M. Speron, Italien* (voir *infra* 1546), Lyon, de Tournes, 1546 — Paris, Arnoul L'Angelier, 1548.

— autre trad. Jacques Grévin : *Les Preceptes de Plutarque de la maniere de se gouverner en mariage traduits par Jacques Grevin,* Paris, Martin l'Homme, 1558 — même texte avec une *chanson de la femme vertueuse et bonne ménagère*, Rouen, Jean Chollim, ap. 1582.

— autre trad. Jacques de La Tapie : *Preceptes nuptiaux de Plutarque, autheur grec*

ancien et excellent philosophe, nouvellement traduictz et faictz en rithme françoyse par Jacques de la Tapie d'Aurillac (suivi de l'*Union des sentences de philosophie*, de la Tapie selon Aulotte, recueil de sentences en prose traduites du grec et du latin et rangées dans l'ordre alphabétique des sujets), *dediez à très illustre princesse la Royne Daulphine*, Paris, Richard Breton, 1559.

— autre trad. Jean de Marconville, publiée après *De l'heur et malheur de mariage* dans la majorité de ses éditions (voir *infra*, 1564) : *Quarante-neuf preceptes matrimoniaux ou Loix connubiales de Plutarque à Polian et Eurydice, traduicts de Latin en Françoys par Jean de Marconville*, Paris, Jean Dallier, 1564 ; 1571 ; 1573 ; 1578 ; 1583 [+ 1602] et sans doute à part aux dates signalées en plus par Aulotte, à savoir 1565, 1570 et 1580.

— autre trad. Estienne de La Boétie, à la suite de la 2e et 3e édition de sa trad. de la *Mesnagerie de Xénophon* (voir *supra* 1530) : *Les Regles de mariage de Plutarque, Lettre de Consolation de Plutarque à sa femme*, Paris, Fédéric Morel, 1571 [+ Paris, Claude Morel, 1600].

— autre trad. Jacques Amyot, dans *Les Œuvres morales et meslées de Plutarque* : 25 éds de 1572 à 1594 (voir le détail des éditions dans « bonnes mœurs et civilité », 1572).

v. 1540 : *Apologie des chamberières qui ont perdu leur mariage à la blancque,* in-8, 4 f., Paris, Alain Lotrian.*

v. 1540 : *L'heur et guain d'une chambrière qui a mis à la blanque pour soy marier, repliquant à celles qui y ont le leur perdu*, in-8, 4 f., Paris, Jean Real.*

1541 : (Érasme de Rotterdam, *Uxor mempsigamos,* extrait des *Colloquia*, trad. Barthélemy Aneau), *Comedie ou Dialogue matrimonial exemplaire de paix en mariage, extraict du devis d'Erasme translaté de latin en français duquel est le titre « Uxor Memphigamos », c'est-à-dire la femme mari plaignant* Paris, Denis Janot, 1541. **— 2 éds***

— Paris, Jean Longis et Vincent Sertenas, 1541.

1542 : (Juan Luis Vivès, *De officio mariti* [1529], trad. Pierre de Changy), *L'Office du mary* (publié à la suite du *Livre de l'institution de la femme chrestienne, tant en son enfance que mariage et viduité* classé dans « Institutions des femmes »), Paris, Jacques Kerver. **— 8 éds***

— 1543, 1545, s.d., s.d., 1546 — trad. Antoine Tyron : 1579 — trad. Louis Turquet de Mayerne : 1580.

1546 : (Sperone Speroni, *Dialogo delle cura famigliare* extraits des *Dialogi / Dialogues* [1542], trad. anonyme), *De la cure famillere, avec aucuns preceptes de mariage, extraictz de Plutarque* (voir *supra*, 1535) *; aussi un Dialogue de la dignité des Femmes* (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »), *traduict des Dialogues de M. Speron, Italien*, Lyon, Jean de Tournes, 1546. **— 3 éds**

— Paris, Arnoul L'Angelier, 1548.

— traduction des *Dialogi* par Claude Gruget (traduction de 8 dialogues sur 10 et utilisation de la traduction des deux dialogues déjà parue en 1546) : *Les dialogues de Messire Speron Sperone,* Paris, Estienne Groulleau pour Vincent Sertenas, 1551.

1547 : (Anonyme), *Le conseil du nouveau marie a deux personnaiges cestassavoir le mary et le docteur*, Lyon, Barnabé Chaussard.

1548 : Claude Baduel, *De ratione vitae studiosae, ac literatae in matrimonio collocandae, et degendae* [Lyon, S. Gryphe, 1543], traduit par Guy Delagarde-Chambonas), *Traité de la dignité du mariage et de l'honneste conversation des gens doctes et lettrés,* Paris, Arnoul L'Angelier.

1549 : (Érasme de Rotterdam, *Virgo misogamos* et *Abbatis et Eruditae,* extraits des *Colloquia*), *Deux colloques d'Erasme, traduits en françois par Clément Marot* [† 1544], *intitulez l'un Abbatis et Eruditae, l'autre Virgo misogamos. Plus Balladin du dict Marot*, Lyon, Jean le Converd (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »). **— au moins 2 éds***

— 1549 — dans plusieurs recueils posthumes de Marot selon Defaux.

v. 1549 (selon Picot) : (Anonyme), *Prognostication sur les mariés et femmes veufves* (après *Le Caquet des bonnes chambrières, déclarant aucunes finesses dont elles usent vers leurs maistres et maistresses. Imprimé par le commandement de leur secrétaire maistre Babillet,* et suivi de *la manière pour congnoistre de quel boys de chauffe Amour*), Lyon, veuve Barnabé Chaussard.

(D'après Picot, *Le Caquet…* est imprimé trois fois vers 1530 et une fois en 1577, accompagné dans les quatre dernières éditions de *La manière pour congnoistre de quel boys chauffe Amour*)

entre 1555 et 1597: (Anonyme), *Le Danger de se marier, par lequel on peut cognoistre les périls quy en peuvent advenir, tesmoings ceux qui ont esté les premiers trompez,* Lyon, Benoist Rigaud, in-8, 8 f.*

1556 : Pierre Boaistuau, *Traité de l'excellence et dignité de mariage* (publié à la suite de *L'Histoire de Chelidonius Tigurinus sur l'institution des princes chrestiens et origine des royaumes avec un traité de paix et de guerre*), Paris, s.n. (classé aussi dans « Institutions des princes et des grands »). **— 9 éds**

— 1559, 1564, 1564, 1567, 1567, 1570, 1578, 1585.

1557 : (Anonyme), *La vengence des femmes contre leurs maris à cause de l'abolition des tavernes*, Paris, Estienne Denise, in-4, 4f.*

v. 1557 : (Anonyme), *Le plaisant quaquet et resjouyssance des femmes pour ce que leurs maris n'yvrongnent plus en la taverne*, Rouen, s.n. **— 2 éds***

— s.l.n.d.

1561 : Théodore de Bèze, *Les conditions et vertus requises en la femme fidèle et bonne mesnagère : contenues au xxxi chapitre des proverbes de Salomom, mis en forme de cantique par Théodore de Besze : plus un sermon de la modestie des femmes en leur habillemens par M. Jean Calvin,* s.l. (classé aussi dans « Institutions des femmes »).

1564 : Jean de Marconville, *De l'heur et malheur de mariage* (avec *Quarante-neuf preceptes matrimoniaux ou Loix connubiales de Plutarque à Polian et Eurydice, traduicts de Latin en Françoys par Jean de Marconville* [voir *supra*, Plutarque, 1535]), Paris, Jean Dallier. **— 5 éds**

— Paris, Jean Dallier, 1571 — Lyon, Benoist Rigaud, 1573 et 1583 — Paris, Nicolas Bonfons, 1578 [+ Lyon, Pierre Rigaud, 1602].

1565 : Nicolas et Jean Pithou, *Institution du mariage chrestien. Livres deux, divisez par chapitres*, Lyon, à la Salamandre (cité par Du Verdier).

1565 : Nicolas Robert, *De l'estat et maintien du mariage vrayement Chrestien, où sont contenues toutes les loix & reigles que doivent tenir & observer par ensemble le mary & la femme. Plus une consolatoire sur la mort des enfans ou amis*, Lyon, Jean Saugrain (cité par Du Verdier).

1572 : Edmond Auger (jésuite), *Discours du sainct sacrement de mariage, livres II. Contre les heresies & mesdisances des Calvinistes, Bezeans, Ochinistes & Melanchthoniens,* Paris, Gabriel Buon. **— 2 éds**

— Paris, Gabriel Buon, 1577.

1573 : Philippe Desportes, *Stances du mariage, in Premières œuvres de Philippe Desportes,* Paris, Mamert Patisson. **— 8 éds**

— Paris, Robert le Mangnier, 1573, 1576, 1577, 1578 — Paris, Robert Estienne, 1573 — Paris, Mamert Patisson, 1583 — Lyon, Benoist Rigaud, 1593.

1573 : René Benoist, *Instruction de la femme mariée* (après *Catechese et instruction touchant les ornemens, vestemens, et parures des femmes Chrestiennes, avec un autre catechese de la penitence, un advertissement de S. Augustin de la maniere de faire penitence : & une exhortation de S. Ambrose à Vraye penitence* [classé

aussi dans « Institutions des femmes »]), Paris, Nicolas Chesneau (cité par Du Verdier).

v. 1574 : René Benoist, *Exortation catechistique du mariage en laquelle est enseigné ce qu'il faut faire pour se marier heureusement avec la grace de Dieu,* Paris, Jean Postel (cité par Du Verdier).

1575 : Amadis Jamyn, *Le Misogame, ou qui hait le Mariage*, *in Les Œuvres poétiques d'Amadis Jamyn*, Paris, Mamert Patisson pour Robert Estienne. **— 5 éds**

— Paris, Robert le Mangnier, 1577 et 1584.

— édition « revue, corrigée et augmentée », Mamert Patisson pour Robert Estienne, 1579

— Paris, Robert Estienne, 1582.

1578 : François Tillier, *Le Premier et le second livre du Philogame, ou amy des nopces*, Paris, Jean Poupy. **— 2 éds**

— Paris, Guillaume Bichon, 1586.

1581 : Antoine Hotman, *Traicté de la dissolution du mariage par l'impuissance & froideur de l'homme ou de la femme,* Paris, Mamert Patisson.

[+ Paris, Robert Estienne, 1595].

1585 : Claude Mermet de Saint Rambert, *[le] Temps passé de Claude Mermet de sainct Rambert en Savoye, contenant le bon droict des femmes, la pierre de touche du vray ami, la consolation des mal mariez, de nouveau augmenté de la lamentation de la vieille remariée, de l'advis de mariage et autres poëmes sentencieux et récréatifs, reveu et corrigé par l'autheur mesme,* Lyon, Basile Bouquet. **— 2 éds**

— Lyon, François Arnoullet, 1585 [+ Lyon, les héritiers de Benoist Rigaud, 1601].

1586 : (Anonyme aux initiales J.L.P.J.C.D.), *Discours sur le divorce qui se fait par l'adultere, et s'il est permis à l'homme de se remarier*, Paris, Jean Richer. **— 2 éds**

— Anvers, 1589.

entre 1587 et 1597 : Nicole Estienne (ép. Liébault, d'où aussi « Olympe Liébault »), *[Les] misères de la femme mariée, où se peuvent voir les peines et tourmens qu'elle reçoit durant sa vie*, Paris, Pierre Menier.*

[+ Rouen, 1597 — 1600 — 1619].

1587 : (Anonyme aux initiales C. de C., sieur du F.), *Discours sur le mariage avec quelques sonnets, chansons, épitaphes, le tout en vers franç.*, Paris, Guillaume Linocier.

1594 : Yves Rouspeau, *Quatrains spirituels de l'honneste amour, avec les stances des louanges du saint Mariage opposées a celles de Philippe Desportes*, Pons, Thomas Porteau.

VII- « TEXTES SUR, POUR OU CONTRE L'AMOUR »

1473 : (attr. à Martial d'Auvergne), *L'amant rendu cordelier à l'observance d'amour*, Paris, s.n. **— 9 éds**

— Paris, Germain Bineaut, 1490 — Paris, Pierre Le Caron, v. 1495 — Lyon, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, v. 1500 — Paris, v. 1520 — Paris, Guillaume Nyverd, v. 1525 — s.l., v. 1535 — s.l.n.d. — s.l.n.d.

v. 1477 : (Anonyme, longtemps attr. à Alain Chartier), *Les advineaux amoureux*, Bruges, Colard Mansion, in-fol., 26 f. **— au moins 26 éds (complètes ou partielles)**

— s.l.n.d. (Bruges, Colard Mansion), in-fol., 27 f. — s.l.n.d. (Lyon), in-4.

— autre titre : *Livret contenant plusieurs honnestes demandes sur le fait et mestier d'amour,* Bruges, Colard Mansion, v. 1479-1484.

— autre titre (réédition des 8 premiers feuillets des *Advineaux* selon Brunet) : *Les demandes d'amour avecques les responses*, Lyon, Jean Du Pré, entre 1488 et 1492, 11 f. — *Les demandes d'amours avec la response*, s.l.n.d. — *Les demandes d'amours*, Paris, Jean Trepperel, v. 1498-99.

— sans détail sur les titres : Lyon, Peter Schenck (*alias* Pierre Bouttelier), s.d. — Paris, s.d., in-8, 8 f. — Paris, Michel Le Noir, av. 1520, in-4, 6 f. — Lyon, v. 1530, 8 f.

— dans les dix éditions des *Œuvres* complètes d'Alain Chartier de 1489 à 1529 (voir « Traités de bonnes mœurs et civilité », Chartier, v. 1480-85).

— dans *La recreation, devis et mignardise amoureuse, contenant plusieurs blasons, menues pensees, verger, ventes et demandes de l'Amant à L'Amye, et autres propos amoureux* (pr. et v., attr. à Guill. des Autelz), Paris, veuve Jean Bonfons, s.d. — autre titre : *La Récréation, ou Mignardise et devis d'amours, avec les pourquoy, demandes, responses et les ventes*, Paris, s.n., 1581 — Lyon, s.n., s.d. — Lyon, s.n., 1583 — Lyon, par les héritiers de François Didier, 1592 [+ Paris, 1596].

v. 1480 : (Anonyme), *Resolucion damours*, in-4, 8 f.*

v. 1481 : Guillaume de Lorris et Jean de Meun, *Le Roman de la Rose,* Lyon, Gaspard Ortuin et Peter Schenck (*alias* Pierre Bouteiller). **— 21 éds***

— in-folios gothiques (x 6) : *Le Romant de la rose*, Lyon, Gaspard Ortuin et Peter Schenck (*alias* Pierre Bouteiller), v. 1481 — Lyon, Jean Syber, v. 1485 — Lyon, Guillaume Le Roy, v. 1487 — Paris, Jean Du Pré, v. 1494 — Paris, Antoine Vérard, v. 1494-95 — Paris, Jean Petit ou Antoine Vérard, v. 1497 — Paris, Nicolas Des Prez (pour Jean Petit, Pierre Le Caron, Jean Ponce, Guillaume Eustache, Michel Le Noir, entre 1498 et 1505.

— in-quartos gothiques (x 7) : *Le Romant de la rose…*, Paris, Antoine Vérard, v. 1499-1500 — Paris, Michel Le Noir, 1509 — Paris, Michel Le Noir, 1515 — Paris, Michel Le Noir, 1519 — Paris, Jean Janot, v. 1520-21 — Paris, s.n., 1526 — Paris, Alain Lotrian, 1528.

— trad. Clément Marot (x 5) : Paris, Galliot Du Pré et Jean Petit, v. 1526-1527 (privilège de 1526) — Paris, Pierre Vidoue pour Galliot Du Pré, 1529 — Paris, Galliot Du Pré et Jean Petit, 1531 — Paris, Pierre Vidoue, 1537 et 1538.

— version moralisé en prose de Molinet (x 3) : Paris, Antoine Vérard, 1500 — Lyon, Guillaume Balsarin, 1503 — Paris, veuve Michel Le Noir, 1521.

v. 1482 : Achille Caulier (souvent attr. à Alain Chartier), *L'Ospital damours*, Paris, s.n. **— 15 éds**

— Lyon, Pierre Mareschal ou Gaspard Ortuin, v. 1485 — Lyon, Jean Du Pré, entre 1489 et 1492 — Lyon, Gaspard Ortuin, v. 1490 — s.l. (Antoine Vérard ?), v. 1500.

— dans les dix éditions des *Œuvres* complètes d'Alain Chartier de 1489 à 1529 (voir « Traités de bonnes mœurs et civilité », Chartier, v. 1480-85).

entre 1485 et 1490 : (Anonyme), *La Complainte de l'amoureux contre la mort pour sa dame,* s.l. (Lyon, Jean du Pré selon Pouspin), in-4, 6 f. **— 11 éds**

— dans les dix éditions des *Œuvres* complètes d'Alain Chartier de 1489 à 1529 (voir « Traités de bonnes mœurs et civilité », Chartier, v. 1480-85).

1486 : Guillaume Alexis, *Le (Grant) Blason des faulses amours*, Paris, Pierre Levet. **— 32 éds***

— Paris, Pierre Levet, 1489 — Paris, Jean Lambert, 1493 — Paris, Pierre Le Caron v. 1495 — Paris, Philippe Pigouchet, v. 1495 — Paris, Jean Trepperel, v. 1495 — Lyon, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, 1497 et v. 1500 — Paris, Michel Le Noir, 1501 — Lyon, s.n., 1506 — Lyon, Claude Nourry, 1512, 1524 et 1529 (seules éditions où figurent les additions de Jean Drouyn au *Blason*) — Paris, à l'escu de France, v. 1514 et v. 1520 — Paris, Guillaume Nyverd, v. 1515 — Paris, Denis Janot, v. 1520 — Paris, s.n. (avec du matériel appartenant à Nyverd), v. 1520 — Rouen, s.n., v. 1520 — Paris, Jacques Nyverd, v. 1525 — Rouen, Guillaume Hamel pour Jean Burges, v. 1525 — Rouen, pour Richard Macé, v. 1525 — Paris, pour Jean Saint-Denis, v. 1530.

— avec *La farce de Maistre Pathelin* et *Le loyer de folle amours* : Paris, Galliot Du Pré, 1532 — Paris, Antoine Bonnemere 1532, 1533 et v. 1550 — Lyon, Olivier Arnoullet, 1538 — Paris, Jeanne de Marnef, 1547 — Paris, Estienne Groulleau, 1564 — Rouen, Nicolas Lescuyer, 1581.

v. 1488-1492 : (Anonyme), *Les Ventes d'amour* (dialogue entre l'amant et l'amye en 25 quatrains de 8 syll.), s.l. (Lyon, Jean du Pré ?), in-4, 10 f. (selon Pouspin) **— 20 éds***

— selon Pouspin : s.l. (Lyon, Jean du Pré ?), in-4, 10 f., v. 1492 — s.l. (Lyon, Peter Schenck), in-4, 10f., v. 1490 ? — s.l.n.d., in-4, 8f. — s.l. (Lyon, Barnabé Chaussard), in-8, 8f.

— autre titre (selon Pouspin) : *Les ventes d'amours. Lamant. Lamye*, Lyon, Jacques Moderne, in-8, 8f., v. 1540.

— dans *Les ditz damours et ventes*, Paris, Jean Trepperel, in-4, 8 f., v. 1492-1493 et v. 1495— Guillaume Nyverd, s.d., in-8, 8 f. — *Les ditz et ventes damours*, in-8, 8 f., s.l.n.d. ; in-8, 6f., s.l.n.d.

— *Les ditz & vetes [sic] damours, auecques les responces des dames, qui sont fort ioyeuses,* Toulouse, Nicolas Vieillard, s.d. (v. 1535) (selon *FVB*).

— dans les *Demandes joyeuses en forme de quolibet*, s.l., v. 1530 — Rouen, Nicolas Lescuyer, v. 1580 — *Plusieurs demandes joyeuses en forme de quolibet,* s.l.n.d.

— dans les 5 éditions de *La Récréation, ou Mignardise et devis d'amours, avec les pourquoy, demandes, responses et les ventes* (voir *supra*, *Advineaux amoureux*, v. 1477).

v. 1490 : Jean Piquelin (longtemps appelé « Pilvelin » d'après une erreur dans l'acrostiche final), *Le Messagier d'amours,* s.l., in-4, 16 f. **— 8 éds***

— s.l., v. 1500, in-4, 14 f. — s.l., v. 1500, in-4, 16 f. — s.l.n.d, in-4, 16 f. — Paris, s.n., v. 1530, in-8, 16 f. — *Le Messager d'amour*, Avignon, Jean de Channey, s.d. — *Le Petit messager d'amour*, Lyon, veuve Barnabé Chaussard, 1527 — à la suite du *Jugement d'Amour* de Jean de Flores (voir *infra*, Flores, 1529), Paris, Pierre Sergent, 1533 (selon Reynier).

v. 1490 : Alain Chartier, *La Belle Dame sans mercy* [1424], Lyon, Mathieu Husz. **— 15 éds***

— Lyon, Jean Du Pré, v. 1490 — Lyon, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, v. 1499 — Paris, Nicolas de La Barre, v. 1500 — Rouen, Richard Auzoult, v. 1504-1505.

— dans les dix éditions des *Œuvres* complètes d'Alain Chartier de 1489 à 1529 (voir « Traités de bonnes mœurs et civilité », Chartier, v. 1480-85).

v. 1490 : (Anonyme, longtemps attr. à Othon de Grandson, la *Complainte d'un amoureux* [2e moitié du XIVe s.]), *La belle dame qui eut mercy,* s.l. **— 15 éds**

— *La belle dame qui eut mercy*, s.l.n.d.

— autre titre : *La complainte dung amoreux et la responce de sa dame*, s.l.n.d. x 3

— dans les dix éditions des *Œuvres* complètes d'Alain Chartier de 1489 à 1529 (voir « Traités de bonnes mœurs et civilité », Chartier, v. 1480-85).

v. 1490 : Guillaume Coquillard, *Le plaidoié d'entre la simple et la rusée en matière de saisine et de nouvelleté, fait par Coquillart*, in-4, 16 f., Paris, Antoine Caillaut **— 18 éds**

— Paris, Pierre Le Caron, av. 1510 — dans *S'ensuivent les Droits nouveaulx, avec le débat des dames et des armes, l'Enqueste entre la simple et la rusée avec son playdoyé, et le monologue Coquillard, avec plusieurs autres choses fort joyeuses*, Paris, veuve Trepperel, v. 1513 — mêmes textes avec *La complaincte de Echo a Narcissus & le reffus quil lui fist avec la mort dicelluy narcisse,* Paris, veuve Jean Trepperel, v. 1515 — Paris, Jean Janot, v. 1516 — Paris, Alain Lotrian, v. 1525 — Paris, Philippe Le Noir, v. 1530.

— dans les *Œuvres* de Coquillard (x 11) : Paris, Galliot Du Pré, 1532 — Paris, Antoine Bonnemere, 1532 — Paris, Pierre Leber, 1533 — s.l.n.d. (Paris, Pierre Leber, 1534 ?) — Paris, Pierre Sergent et Jean Longis, 1534 — Lyon, François Juste, 1535 — Lyon, François Juste, 1540 — Paris, Pierre Sergent et Jean Longis, s.d. — Paris, Jean Bonfons, s.d. — Paris, Jeanne de Marnef, 1546 —Lyon, Benoist Rigaud, 1579 [+ Paris, 1597].

v. 1490 : Guillaume Coquillard, *L'Enquête de Coquillart touchant le débat entre la simple et la rusée* (suite du texte précédent), s.d., in-4, 16 f., Paris, Antoine Caillaut. **— 18 éds**

— Paris, Pierre Le Caron, av. 1510 — 5 éds dans les *Droits nouveaulx…* et 11 éds dans les *Œuvres* de Coquillard (voir texte précédent).

entre 1492 et 1511 (Anonyme), *L'Amant rendu par force au convent de tristesse*, Paris, Jean Trepperel, in-8, 4 f. (selon USTC)**— 4 éds***

— s.l.n.d., in-8, 4 f. — Jean Janot et veuve Jean Trepperel, v. 1515 — s.l., v. 1525.

1493 : Henri Baude, *Le debat de la dame et de l'escuyer* [v. 1440], Paris, Jean Trepperel. **— 3 éds***

— Lyon, Martin Havard, v. 1506 — Paris, Jean Lambert, entre 1506 et 1515 (d'après Pouspin).

v. 1495 : Pierre Gringore, *Le Casteau [sic] damours*, Paris, Jean Trepperel, in-4, 6 f (selon USTC). **— 6 éds**

— *Le Casteau damours*, Paris, Michel Le Noir, 1500, in-4, 36 f.

— *Le chasteau damours*, Paris, Philippe Pigouchet pour Simon vostre, in-8, 44 f., v. 1499 — Paris, Michel Le Noir, 1500, in-8, 34 f. — Lyon, François Juste, in-24, 40 f., 1533.

— *Le chasteau damours. Nouvellement compose a lutilite de tous gentilz Hommes couvoyteulx [sic] de choses honnestes*, Lyon, François Juste, in-16, 52 f., 1541.

v. 1500 : (Anonyme), *Monologue nouveau et fort joyeulx de la chambrière desproveue [sic] du mal d'amours*, Lyon, s.n., in-8, 4 f. **— 4 éds***

— Paris, s.n., v. 1500 x 2 — Paris, s.n., v. 1520.

v. 1500 : Jean de Saint-Mard, vicomte de Blosseville, *Le Debat de la Damoiselle et de la Bourgeoise, nouvellement imprimé, très-bon et joieulx* (en vers), in-4, 10 f., s.l., s.n. (selon Montaiglon le titre originel de ce texte est *L'Échiquier d'Amour*, classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »)*

v. 1500 : *Le debat du jeune et du vieulx amoureux*, Lyon, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard. **— 5 éds***

— *Le debat du vieulx et du jeune*, Paris, Jean Trepperel, v. 1500 — s.l.n.d. x 3 (ces rééditions peuvent être celles de ce texte anonyme, ou celles d'un autre débat autour de l'amour, plus moderne, *Le Debat du Viel et du Jeune* de Blosseville, que Montaiglon a publié à partir d'un manuscrit (t. IX, p. 216).

v. 1500 : (Ovide, *Ars amatoria / L'Art d'aimer* [1er s.], trad./adapt. de Jacques d'Amiens remaniée), *Ovide De arte amandi translaté de latin en françoys imprimé nouvellement* (avec *Les sept arts liberaulx d'amour* [imitation très abrégée de l'*Ars amatoria* d'Ovide] et *La clef d'amour* [réécriture anonyme courtoise de l'*Ars amatoria*, en 3400 vers, parfois attr. à Viviens de Nogent à la fin du XIIIe siècle], Genève, s.n. **— 11 éds (toutes adaptations confondues)**

— *L'Art d'aimer*, *Les sept arts libéraux d'amour*, *La clef d'amour*, et deux textes d'Enea Silvio Piccolomini trad. par Albin des Avenelles, *Le Remede d'Amour* (voir *infra*, v. 1505) et *La complainte sur la description des deux amans Eurial et Lucresse* (commentaire de l'*Historia de duobus amantibus* du même Piccolomini) : *De l'art daymer… ,* s.n., Paris, 1536 — *Ovide, De l'art d'aymer, translaté de latin en françois. Avec plusieurs autres petitz oeuvres*, Paris, Estienne Groulleau, 1548 — *Ovide, de l'art d'aymer, translaté de latin en françoys, avec plusieurs autres petitz œuvres* (avec en plus la *Description de Cupido dieu d'amours*, *Declamation morale de l'amant renonçant à la fole amour*), Paris, Estienne Groulleau, 1556.

— même édition que celle de 1556 mais la 2e partie (après *la complainte*) est intitulée *Les traicts et attraicts de l'Amour,* Paris, Nicolas Bonfons, 1579 — même édition qu'en 1579 avec en plus *Un Discours fait a l'honneur de l'amour chaste pudique, au mepris de l'impudique,* Paris, Nicolas Bonfons, v. 1580 — *De l'art d'aymer, translaté de latin en françois avec plusieurs autres œuvres*, Rouen, Thomas Mallard, 1581.

— autre trad. Pierre le Loyer (2 livres en quatrains) dans *Œuvres et meslanges poétiques de Pierre le Loyer, Angevin, Ensemble la comédie Nephelococugie, ou la nuée des cocus, non moins docte que factécieuse* (adaptation des *Oiseaux* d'Aristophane), Paris, Jean Poupy, 1579.

— *La clef d'amour* seule : *La clef d'amour*, s.l., v. 1500 — *La clef d'aymer selon Ovide vous trouverez dedans ce livre*, s.l.n.d.

— *Opuscules en ryme françoise assavoir, La clef d'amour, les sept arts liberaux d'amour, declaration morale de l'amant renonçant à folle amour* (Albin des Avenelles), Paris, s.n., 1548.

v. 1500 : (Anonyme), *La faulceté, trayson et les tours de ceulx qui suyvent le train damours* (roman allégorique de plus de 7000 vers de 10 syll., exaltant, « à nos dépens » dit Brunet, la fidélité des dames), Paris, s.n.

v. 1500 : (Martial d'Auvergne, *Les Arrêts d'amour* [1460-66]), *Les cinquante et ung arrest damours,* s.l. **— 28 éds***

— s.l.n.d. (Paris, Laurens Le Petit, av. 1520) — Paris, Michel Le Noir, av. 1522 — Paris, Philippe Le Noir, v. 1523 ?

— *Sensuyvent les cinquante et ung arest donnez au grant conseil damours a lencontre de plusieurs parties*, Paris, veuve Jean Trepperel et Jean Janot, v. 1523 — Paris, Jean Janot, av. 1523 — Paris, Philippe Le Noir, 1525 — Lyon, Olivier Arnoullet, 1527.

— avec l'*arrêt 52*, apocryphe *(Des maris umbrageux qui pretendent la reformation sur les privileges des masques tendant a fin de faire corriger les abus qui s'i commettent, et lymiter le temps qu'i doibvent desmourer ou assister en chesque maison où il iront masquer)* et les *Ordonnances sur le faict des masques* de Gilles d'Aurigny dit le Pamphile (1528) : *Sensuit Les Cinquante et ung, et cinquantedeuxiesme arrestz donnez au grant conseil damours : a lencontre de plusieurs parties. Avecques les ordonnances sur le faict des masques*, Paris, Antoine Bonnemere, v. 1530 x 2.

— autre titre (contiennent le *52e arrêt* et les *Ordonnances*) : *Droictz nouveaulx et arrestz damours publiez par messieurs les senateurs du parlement de Cupido, sur l'estat et police damour pour avoir entendu le different de plusieurs amoureux et amoureuses,* Paris, Pierre Sergent, 1541 — Paris, Alain Lotrian, 1541 — s.l., v. 1542 x 2.

— autre titre (contiennent le *52e arrêt* et les *Ordonnances*) : *Les declamations, procedeures et arrestz d'amours, nouvellement donnez en la court et parquet de Cupido, à cause d'aucuns differens entenduz sur ceste police*, Paris, Vincent Sertenas, 1545 — Paris, veuve François Regnault, 1545 — Paris, Ponce Roffet et Antoine Le Clerc, 1545

— Paris, Nicolas Chrestien, 1555 — Lyon, Benoist Rigaud, 1581.

— avec explications latines de Benoît Le Court : *Aresta Amorum ; cum berudita benedicti curtii symphoriani explanatione*, Lyon, Sébastien Gryphe, 1533 — Lyon, Sébastien Gryphe, 1538 — Paris, Charles L'Angelier, 1544 — Lyon, Sébastien Gryphe, 1546 (contient pour la première fois dans les *Aresta* le *52e arrêt*).

— avec explications latines de Benoît Le Court et *52e arrêt* : *Aresta amorum LII. Accuratissimis benedicti curtii symphoriani commentariis ad utriusque juris rationem, forensiumque actionum usum quam acutissime accommodata*, Paris, Charles L'Angelier, 1555.

— avec explications latines de Benoît Le Court, *52e arrêt* et les *Ordonnances* : — *Aresta amorum LII. Accuratissimis benedicti curtii symphoriani commentariis*, Paris, Guillaum Le Noir, 1556.

— avec explications latines de Benoît Le Court, *52e arrêt*, les *Ordonnances*, et un *53e arrêt* sur *le reglement des arrierages requis par les femmes à l'encontre de leurs maris* (par l'abbé des cornards de Rouen) : *Aresta amorum LII. Accuratissimis benedicti curtii symphoriani commentariis ad utriusque juris rationem, forensiumque actionum usum quam acutissime accommodata*, Paris, Jérôme de Marnef et Guillaume Cavellat, 1566 — Paris, Jean Ruelle, 1566 — *LIII. Arrest D'amours. Aresta Amorum. Accuratissimis Benedicti Curtii Symphoriani commentariis ad utriusque iuris rationem, forensiumque actionum usum quam acutissime accommodata. Le tout diligemment reveu et corrigé en une infinité d'endroits outre les precedentes impressions*, Rouen, Thomas Mallard et Raphaël Du Petit Val, 1587 [+ Rouen, Raphaël Du Petit Val, 1597].

1500 : (Ovide, *Heroïdum epistulae / Les Héroïdes* [1er s.], trad. Octovien de Saint Gelais), *Les XXI epistres d'Ovide translatees de latin en françoys par reverend pere en Dieu monseigneur l'evesque d'Angoulesme*, Paris, Michel Le Noir (classé aussi dans « Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmes illustres »). **— 26 éds**

— v. 1500, v. 1502, ap. 1503, 1505, v. 1505, 1512, v. 1520, v. 1520, 1522, v. 1525, 1528, 1532, 1533-1534, v. 1534, 1538, 1541, 1544, 1544, 1544, 1546, 1548, 1556, 1571, 1573, 1580.

1501 : (recueil collectif), *Jardin de plaisance et fleur de rhétorique,* Paris, Antoine Vérard (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »). **— 8 éds***

— 1504, 1505, 1506-1520, 1525, 1525, 1515, 1527.

1501 : (Anonyme, attr. à Olivier de la Marche ou, plus récemment, à Pierre Michault), *Le purgatoire damours,* publié d'abord dans le *Jardin de plaisance* [fol. clxxxii], Paris, Antoine Vérard (voir texte précédent). **— 10 éds**

— dans le *Jardin de Plaisance*, 7 rééditions de 1504 à 1527.

— éditions indépendantes : *Le purgatoire damours. Avec troys belles ballades de Fortune*, Paris, s.n., s.d., in-8, 20 f. (selon l'USTC) — même titre, Paris, Guillaume Bossozel, in-8, 12 f., v. 1533 (selon Poupin).

1501 : (Anonyme), *Le Débat de deux demoiselles, l'une nommée la noire et l'autre la tannée*, publié d'abord dans le *Jardin de plaisance* [fol. clxxii], Paris, Antoine Vérard (voir *supra*). **— 10 éds***.

— dans le *Jardin de Plaisance*, 7 rééditions de 1504 à 1527.

— éditions indépendantes : *Debat de deux damoyselles, l'une nommee noire et lautre tannee,* Paris, s.n., in-8, 20 f, v. 1515 (selon Pouspin) — s.l.n.d.

1501 : *La Complainte du prisonnier d'amours, faicte au jardin de plaisance* (poème factice formé de 14 rondeaux d'Alain Chartier), publié d'abord dans le *Jardin de plaisance* [fol. clxi], Paris, Antoine Vérard (voir *supra*). **— 9 éds**

— dans le *Jardin de Plaisance*, 7 rééditions de 1504 à 1527.

— édition indépendante : *La Complainte du prisonnier d'amours, faicte au jardin de plaisance*, s.l., v. 1530.

1503 : (Marsile Ficin, *De Amore* ou *Commentarium in convivium Platonis* [1469], adapt. par Symphorien Champier dans *La Nef des dames vertueuses* [texte classé aussi dans « Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmes illustres », « Textes sur, pour ou contre les femmes » et « Textes sur, pour ou contre le mariage »]), *Livre de vraye amour*, Lyon, Jacques Arnoullet. **— 6 éds**

— même texte, dans les rééditions de la *Nef des dames vertueuses* : 1515 et 1531.

— adapt./trad. partielle attr. à Gilles Corrozet : *La diffinition & perfection d'amour* (avec le) *Sophologe damour, traictez plaisantz & delectables, oultre l'utilite en iceulx contenue* (voir *infra*, Vias, 1516), Paris, Gilles Corrozet, 1542.

— traduction complète, Jean de la Haye : *Le commentaire de Marsille Ficin, Florentin sur le banquet d'amour de Platon*, faict Francois par Symon Silvius dit I. de La Haye, Valet de Chambre de treschrestienne Princesse Marguerite de France, Royne de Navarre*, Jean II et Enguilbert de Marnef, 1546.

— autre trad. Guy Le Fèvre de La Boderie : *Discours de l'honneste amour sur le Banquet de Platon, par Marsile Ficin […] à la sérénissime royne de Navarre*, Paris, Jean Macé, 1578).

v. 1505 : (Aeneas Silvius Piccolomini [pape Pie II], *De Remedio amoris* [1446], trad. Albin des Avenelles), *Le remède d'amour, composé par Enéas Silvius, aultrement dit pape Pie second, translaté de latin en françoys par maistre Albin des Avenelles, chanoine de l'église de Soissons, avec aucune additions de Baptiste Mantuan* (Battista Spagnoli), Paris, Jean Trepperel. **— 10 éds**

— Paris, veuve Jean Janot, v. 1522 — Paris, Alain Lotrian, v. 1528 — Paris, Jean Longis, v. 1533.

— avec l'*Art d'aimer* d'Ovide : 1536, 1548, 1556, 1579, 1580, 1581 (voir *supra*, Ovide, v. 1500).

v. 1507 : Jean Bouchet, *L'amoureux transy sans espoir,* Paris, Antoine Vérard. **— 5 éds**

— Lyon, Olivier Arnoullet, v. 1507 — Paris, veuve Jean Trepperel, entre 1512 et 1518 — Paris, Jean Janot, entre 1512 et 1518 — Paris, Jean Janot, entre 1512 et 1518.

1509 : (Ovide, *Remedia amoris* / *Les remèdes d'amour* [1er s.], trad./adapt. anonyme), *Ovide du remede damours, translate nouuellement de latin en françoys, auec lexplication des fables consonantes au textes*, Paris, Antoine Vérard (le *Remède d'amour* du Pape Pie II a souvent été imprimé sous le nom d'Ovide, avec des textes du poète latin, voir *supra*, Piccolomini, v. 1505).

— traduction du premier livre par Charles Fontaine, in *Les Ruisseaux de Fontaine…*, Lyon, Thibaud Payen, 1555.

1509 : (Anonyme, peut-être de Simon Bougouyn, *La Chasse d'amour** ; Blaise d'Auriol, *La Departie d'amours* ; avec des poésies d'Octovien de Saint Gelais et de Charles d'Orléans), *La chasse et le depart d'amours, faict et composé par reverend pere en Dieu messire Octovien de Sainct Gelaiz, evesque d'Angoulesme, et par noble homme Blaise d'Auriol, bachelier en chascun droit, demeurant à Thoulouze,* Paris, Antoine Vérard. **— 4 éds**

— Paris, veuve Jean Trepperel, v. 1515 — Paris, veuve Jean Trepperel et Jean Janot, v. 1520 — Paris, Philippe Le Noir, ap. 1522.

1512 : (Anonyme, nommé « Estrées » dans le logogryphe final), *Le contreblason de faulces amours* (débat entre une courtisane et une religieuse), Paris, Simon Vostre. **— 6 éds**

— Paris, Jean Janot et veuve Jean Trepperel, quatre éditions v. 1514 — s.l., v. 1516.

av. 1514 : Bertrand Desmarins de Masan, *Le procès des deulx amans plaidyant en la court de Cupido la grace de leur Dame*, s.n. (Lyon, Claude Nourry), in-8, 16 f.*

1514 : (attr. à Jean Vaillant, *L'embusche Vaillant*), *Le debat des deux seurs disputant damours*, Lyon, Claude Nourry dict le Prince, in-16, 24 f. (selon l'USTC) **— 5 éds***

— Lyon, Claude Nourry dit le Prince, in- 8, 24 f., v. 1529 — Paris, s.n., in-8, 20 f., v. 1534 — Paris, Denis Janot, in-8, 20 f., entre 1534 et 1544.

— autre titre : *Le debat des deux soeurs disputant damours, tres utile pour instruire jeune fille a marier*, Paris, s.d. (selon la *Bibliotheca fayana*, n° 4311).

ap. 1518 : Antoine Vias, *Sophologe damours, œuvre plaisante & recreative. Dirigee a tres illustre et magnifique prince et seigneur monseigneur le daulphin*, Lyon, Claude Nourry dit Le prince, in-8, 24 f. (selon USTC) **— 2 éds**

— à la suite de *La diffinition & perfection d'amour* (attr. à Gilles Corrozet) : le *Sophologe damour, traictez plaisantz & delectables, oultre l'utilite en iceulx contenue,* Paris, Gilles Corrozet (voir *supra*, Ficin : 1503).

v. 1520 (selon Brunet) : *Le testament d'un amoureux qui mourut par amours. Ensemble son epitaphe composé nouvellement et le De Profundis des amoureulx*, in-8, 8 f. **— 3 éds***

— *Le testament dung amoureux qui mourut par amour composé nouvellement. C'est le De profundis des amoureux*, in-16, s.l.n.d. — dernier texte à la suite du *Sermon joyeulx d'ung verd galant Et d'une bergière jolye Que peut nommer chacun lisant Damour la Fortune ou follye* : *De profundis des amoureux*, Paris, s.n., s.d.

v. 1520 (selon Brunet) : *Chappelet damours*, s.l., s.n., in-8, 8 f. (succession de demandes et réponses sur l'amour entre un amant et sa dame)*

v. 1525 : *La femme mocqueresse mocquee*, s.l. (Paris), in-8, 4 f. (monologue d'une « aultre dame sans mercy » qui se repent)*

1525 : (Diego de San Pedro, *Cárcel de amor* [1492], trad. Gilles Corrozet à partir de la version italienne de Lelio Manfredi), *La Prison d'amour, laquelle traicte de lamour de Lerian & Lauréolle faict en espagnol, puis translaté en tusquan et naguère en langage françois. Ensemble plusieurs choses singulières à la louenge des dames,* Paris, Antoine Couteau pour Galliot Du Pré. **— 12 éds**

— *La Prison d'amour, laquelle traicte de lamour de Leriano & Laureole, faict en espaignol, puis translaté en tusquan et nagueres en langage françois, Ensemble plusieurs choses singulieres a la louenge des dames,* Paris, Antoine Couteau pour Galliot Du Pré, 1526 — s.l., 1527 — Lyon, Olivier Arnoullet, 1528 — Paris, s.n. (enseigne saint Nicolas), 1533.

— édition bilingue (avec traduction française remaniée) : *Carcel de Amor. La prison d'amour, en deux langages, espaignol et françois, pour ceulx qui vouldront apprendre l'un par l'autre,* Paris, Gilles Corrozet, 1552 — Anvers, Jean Richart, 1556 et 1560 — Paris, Gilles Corrozet et Robert le Mangnier, 1567 (avec des *Epitaphes de plusieurs Dames illustres*, trad. d'italien en français) — Paris, Robert le Mangnier, 1581 — Lyon, Benoist Rigaud, 1583 — Paris, Nicolas Bonfons, 1594 [+ Paris, Galliot Corrozet, 1595].

1527 : (Iacopo Caviceo, *Il Peregrino* [1508], trad. François Dassy), *Dialogue tres elegant intitulé le Peregrin traictant de l'honneste et pudicque amour concilié par pure et sincere vertu, traduict de vulgaire italien en langue françoyse par maistre Françoys Dassy, conterouleur des briz de la maryne en bretaigne,* secrétaire du roi de Navarre, Paris, Galliot Du Pré. **— 14 éds**

— Lyon, Claude Nourry, 1528, 1529 et 1533.

— édition révisée par Jean Martin : Paris, Nicolas Couteau pour Galliot Du Pré, 1528 — Paris, Jean Saint-Denis, 1529 — Paris, Antoine Couteau, Alain Lotrian et Jean Saint-Denis, 1531 — Paris, Jean Janot, 1535 — Paris, Jean André, 1535 — s.l., 1535 — Paris, Alain Lotrian, 1535 — Paris, Jean Saint-Denis, 1538 (selon Reynier) — Paris, Alain Lotrian, 1540 — Paris, s.l., 1540.

1529 : (Juan de Flores, *Grisel y Mirabella* [av. 1485], trad. Jean Beaufilz, à partir de la version italienne de Lelio Aletiphilo [pseud. pour Lelio Manfredi], *Historia de Aurelio e Isabella* [1521]), *Le jugement damour, auquel est racomptée lhystoire de Isabel, fille du roy Descoces, translatee de espaignol en françoys nouvellement*, Paris, Jérôme Denis. **— 20 éds**

— Lyon, Laurent Hyllaire, 1530 — Lyon, Olivier Arnoullet, 1532 — Paris, Antoine Bonnemere, v. 1532.

— suivi du *Messagier d'Amours* de Jean Piquelin (voir *supra*, v. 1490) : *Le Jugement d'amours… et plusieurs joyeusetez adjoustees davantaige que a la premiere impression*, Paris, Pierre Sergent, 1533.

— autre trad. Gilles Corrozet, à partir de l'italien : *Histoire d'Aurelio et d'Isabelle, fille du roy d'Escoce, en laquelle est disputé qui baille plus d'occasion d'aimer, l'homme à la femme ou la femme à l'homme. Mis d'espaignol en fr. et mieux reveüe*, Paris, Gilles Corrozet, 1546 — Paris, Michel de Roigny, v. 1547.

— édition bilingue (versions française de Corrozet et italienne de Lelio Manfredi) : Lyon, Eustache Barricat, 1552 — Paris, Gilles Corrozet, 1553 — Lyon, Benoist Rigaud, 1560 — Rouen, Thomas Mallard, 1581.

— édition bilingue français/italien avec la *Déiphire* d'Alberti (voir *infra*, 1539) : *Histoire d'Aurélio et Isabelle en italien et françoys en laquelle est disputé qui baille plus d'occasion d'aymer, l'homme à la femme ou la femme à l'homme. Plus la Deiphire de M. Léon Baptiste Albert qui enseigne d'éviter l'amour mal commencé,* Lyon, Guillaume Rouillé, 1555 — Lyon, Benoist Rigaud, 1574 — Paris, Nicolas Bonfons, 1581 — Lyon, Benoist Rigaud, 1582.

(Losada-Goya ajoute à cette liste une édition de 1535 donnant pour la première fois dit-il la traduction de Gilles Corrozet (ce qui semble douteux), et 4 éditions portant comme titre *Histoire d'Aurelio et d'Isabelle…*, en 1556, 1560, 1576 et 1581, en plus de celles citées *supra* aux mêmes années, et dont il ne dit pas si elles sont suivies ou non de la *Déiphire* (nous comptons ces 4 éditions).

— édition bilingue (version française anonyme faite à partir de l'original espagnol et texte espagnol légèrement remanié, en particulier remplacement des noms propres par ceux de la version italienne) : Anvers, Jean Richart, 1560 [+ Bruxelles, R. Velpius, 1596]

— édition quadrilingue (italien, espagnol, français et anglais), mentionnée par Reynier : Anvers, Jean Withaye, 1556 [+ Bruxelles, Jean Mommart et Jean Reyns, 1608].

v. 1529 : Antoine Prévost, *L'amant desconforté cherchant confort parmy le monde, contenant le mal et le bien des femmes, avec plusieurs preceptz et documents contre l'amour*, Lyon, Laurent Hyllaire et Jean Lambany (en charge de la maison Chaussard), in-8, 54 f. **— 2 éds**

— dans *Les Regretz damours faitz par ung Amant dict le Desconforte, contenant le mal et le bien des femmes, avec plusieurs enseignementz donnez audit desconforte, contre folle amour ; ausquelz est adjoute le dard de jalousie : ensemble lhistoire de lamour parfaicte de Guisgardus et Sigismonde par laquelle est congneu la fin damour estre souvent variable* [1ère nouvelle de la 4e journée du *Décaméron* de Boccace]. *Le tout fort joyeulx et recreatif, franc et loyal,* Paris, Alain Lotrian, 1538.

v. 1530 : (Anonyme), *Epistre dung amant habandonne envoyee a sa dame par maniere de repproche*, Paris, Alain Lotrian, in-8, 8 f.*

1530 : Jean Bouchet, *Les Triumphes de la noble et amoureuse dame et l'art de honnestement aymer,* Poitiers, Jacques Bouchet. **— 16 éds**

— Poitiers, Jacques Bouchet, pour les frères Marnef, s.d. et 1532 — Paris, Denis Janot, 1534 — Paris, Nicolas Couteau pour Galliot Du Pré, 1535 — Paris, Ambroise Girault, 1536 — Paris, Guillaume de Bossozel pour Pierre Sergent, 1536 — Paris, Charles L'Angelier, 1536 — Paris, pour Jean Macé, les frères L'Angelier, Jean Longis, P. Hermier, 1537 — Paris, Étienne Caveiller, 1539 — Rennes, Jean Georget, 1541 — Paris, s.n., 1541 — Paris, s.n., 1545 — Paris, s.n., 1555 — Paris, Lorain (?), 1563 — Louvain, Jean Bogard, 1563 — Avignon, s.l., 1585.

1531 : (Giovanni Boccaccio, *Il Filocolo* [1337], traduction partielle anonyme), *Treize elegantes demandes d'amours, premierement composees par le tres faconde poete Jehan Bocace et depuis translatees en Françoys : lesquelles sont tres bien debatues, jugees et diffinies…*, Paris, Galliot Du Pré. **— 3 éds et 3 éds de la traduction complète**

— Paris, s.n., s.d. — Paris, Denis Janot, 1541.

— trad. complète d'Adrien Sévin : *Le philocope de messire Jehan Boccace, florentin, contenant l'histoire de Fleury et Blanchefleur, divisé en sept livres traduictz d'italien en françoys, par Adrian Sevin,* Paris, Denis Janot (ou Jean André), 1542 — Paris, Jean Longis (ou Charles L'Angelier ou Gilles Corrozet), 1555 — Paris, Michel Gadoulleau (ou Abel L'Angelier, ou Vincent Norment, ou Gilles Robinot), 1575.

1534 : (Leon Battista Alberti, *Ecatonfilea / L'Hécatomphile* [1430], trad. attr. à Mellin de Saint-Gelais), *Hecatomphile, de vulgarie [sic] italien tourné en langaige françoys*. (suivi de) *Les fleurs de poesie françoyse* (recueil de poésies de François Ier, Marguerite de Navarre et des plus grands poètes de la cour), Paris, Galliot Du Pré, in-4, 103 p. **— 12 éds**

— Lyon, François Juste, 1534, in-16 — Lyon, François Juste, s.d., in-16, 64 f.

— éditions suivies de blasons du corps féminin : — s.l., 1536, in-8, 92 f. — s.l. (Paris), 1536, in-16, 80f. — Paris, 1536 — Lyon, François Juste, 1536, in-16 — Lyon, François Juste, 1537, in-16 — s.l., 1537 — Paris, Pierre Sergent, 1539, in-16, 80 f. — Paris, Alain Lotrian, 1540, in-16, 80 f. (selon Tomlinson, mais Furlan parle de 12 éditions de la première traduction sans nom d'auteur, de 1534 à 1540, sans donner de détails).

— autre traduction : *Hecatomphile d'amour, prins de l'italien de Leon Baptiste Alberti*, Paris, Abel L'Angelier, 1584 [suivie de 4 éditions bilingues donnant le nom de l'auteur jusqu'en 1608 selon Furlan, dont : *Exhortation aux dames vertueuses avec l'Hecatomphile de M. L. B. A., Florentin, en laquelle s'apprend l'Art d'aymer…*, Paris, Lucas Breyer et Mathieu Guillemot, 1596 et 1597 — *Exhortation aux dames vertueuses, en laquelle est démonstrée le vray pointe d'honneur avec l'hecatomphile de M. Léon Baptiste Albert, contenant l'art d'aymer en italien et en françois,* Paris, Guillemot, 1608].

v. 1535 : Nicole Desiré, *Le blason des dames suyvant le train damours. C'est assavoir le jouissant et le Tanne contredisant l'un contre l'autre. Composé de nouveau par maistre Nicole Desire aultrement dit le Convoyte…*, Lyon, Pierre de Sainte-Lucie (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »). **— 2 éds**

— 1538.

v. 1535 : (selon USTC) : Christofle de Barrouso, *Le jardin amoureux contenant toutes les regles damours : avecques plusieurs lettres missives tant de lamant comme de lamye*, Lyon, enseigne saint Jean Baptiste (vend Claude Veycellier), in-4, 32 f. **— 2 éds**

— Paris, Alain Lotrian, v. 1537.

1536 : Jean Bouchet, *Les Angoysses et remedes d'amours,* Poitiers, frères Marnef. **— 4 éds**

— Poitiers, frères Marnef, 1537 — Lyon, Jean de Tournes, 1550 [+ Rouen, 1599, 1600, 1600].

— avec l'*Histoire d'Euralius et Lucresse* d'Enea Silvio Piccolomini : *Les Angoisses et remedes d'amours, du Traverseur à son adolescence. Auquel est adjousté une plaisante histoire de Eurial et Lucresse redigée en langue latine par Aeneas Silenius (sic) poëte excellent, et depuis traduitte en vulgaire françoys*, Paris, Nicolas Chrestien pour la veuve de François Regnault vers 1555 (d'après Maira).

1537 : (Anonyme, attr. à Maurice Scève par Saulnier, puis à François Roussin par Lachèvre), *Petit oeuvre d'amours et gaige d'amitié,* Paris, Jean Longis et Jean Barbedorge.

— autre émission de l'édition de 1537 accompagnée de l'histoire de Titus et Gisippus tirée de Boccace, pour écouler les invendus : *Le petit œuvre d'amour et gaige d'amitié, contenant plusieurs dits amoureux, traduits du grec ou latin en rime françoise, et sur la fin est décrite en prose l'Histoire de Titus et Gisippus…*, Paris, Jean Barbedorge, 1537-1538 (selon Du Verdier).

1537 : (Pedro Manuel Jiménez de Urrea, *Penitencia de amor* [1514], adapt. de René Berthault, s. de la Grise), *La penitence d'amour, en laquelle sont plusieurs persuasions et responces tres-utilles et prouffitables pour la recreation des esperitz qui veullent tascher a honneste conversation avec les dames, et les occasions que les dames doibvent fuyr de complaire par trop aux pourchatz des hommes, et importunitez qui leur sont faictes sous couleur de service, dont elles sont souvent trompées, ou infames de leur honneur*, Lyon, Denis de Harsy.

1537 : (Niccolò Leonico Tomeo, *Quaestiones quaedam naturales cum amatoriis problematibus XX*, extrait des *Opuscula* [1525], trad. François de La Coudraye selon la Croix du Maine), *Le pourquoy d'amour. Auquel sont contenuz plusieurs questions, demandes ou problemes de ceste matiere desquelles suyvent les solutions et responses deduites par authorites, de raison naturelle, matiere fort joyeuse et delectable a ceulx principalement qui ont suivi, suivent ou ont desire de suivre la triumphante court du seigneur Cupido*, Lyon, Maurice (le ?) Roy. — **2 éds**

— *Les questions problematiques du pourquoy d'amours, nouvellement traduictes d'italien en langue françoyse par Nicolas Léonique (Thomé), poëte françoys avec ung petit livre contenant le Nouvel amour inventé par le seigneur Papillon, et une epistre abhorant folle amour par Clement Marot,… Aussi plusieurs dixains à ce propos de Saincte Marthe*, Paris, Alain Lotrian, 1543, in-8, 40 f.

1538 : Marguerite Briet (*alias* Hélisenne de Crenne), *Les angoysses douloureuses qui procedent d'amours : contenantz troys parties : laquelle exhorte toutes personnes à ne suyvre folle amour*, Paris, Denis Janot. — **6 éds***

— Lyon, Denis de Harsy, 1539 — Paris, Pierre Sergent, 1541.

— dans les *Œuvres* d'Hélisenne de Crenne : Paris, Charles L'Angelier, 1543 — Paris, Estienne Groulleau, 1551 et 1560.

1539 : (Anonyme), *Le Triumphe de très haulte et puissante dame Verolle, royne du puy d'Amours, nouvellement composé par l'Inventeur des menus plaisirs honnestes,* Lyon, François Juste, in-8, 40 f. — **2 éds***

— *Le Triomphe de très haulte et puissante dame Vérolle, royne du Puy d'Amours, nouvellement composé par l'inventeur des menus plaisirs honnestes. Avec le pourpoint fermant à boutons,* Paris, Alain Lotrian, 1540.

1539 : (Leon Battista Alberti, *Deifira* / La *Déïphire* [1430]), *La Deiphire de messire Leon Baptiste Albert, traduicte de vulgaire Italien en Francoys* (première traduction française d'après la notice BNF, éd. non mentionnée par Furlan), Paris, Jean Du Pré. — **6 éds***

— autre trad., en édition bilingue : *La Deiphira di M. Leon Baptista Alberto, che ne mostra fuggir il mal principiato amore, gia tradotta d'italiano in nostra lingua, & novamente revista e ricorretta. La Deiphire de M. Léon Baptiste Albert, qui enseigne d'éviter un amour mal encommencé, jadis traduitte d'italien en nostre langue & nouvellement reveue et ramendée*, Paris, Gilles Corrozet, 1547.

— avec *Grisel y Mirabella* de Juan de Flores : *Histoire d'Aurélio et Isabelle en italien et françoys en laquelle est disputé qui baille plus d'occasion d'aymer, l'homme à la femme ou la femme à l'homme. Plus la Deiphire de M. Léon Baptiste Albert qui enseigne d'éviter l'amour mal commencé*, 1555, 1574, 1581 et 1582 (voir *supra*, Flores, 1529).

1539 : (Diego de San Pedro, *Tractado de amores de Arnalte et Lucenda* [rédigé v. 1481, 1ère éd. orig. 1491], trad. Nicolas de Herberay des Essarts), *L'Amant mal traicté de s'amye*, Paris, Denis Janot. — **27 éds**

— Paris, Vincent Sertenas, 1539 — Paris, s.n., 1540 —Paris, Denis Janot, 1541 — Paris, Vincent Sertenas, 1541.

— *Petit traité de Arnalte et Lucenda autresfois traduit de langue espaignole en la françoyse et intitulé l'amant mal traité de s'amye*, Paris, Jeanne de Marnef pour Jean

Longis, 1546 — Jeanne de Marnef pour Vincent Sertenas, 1546 — Toulouse, Jean des Fleurs, chez Guyon Boudeville, 1546 — Lyon, Jean de Tournes, 1547 — Paris, Jean Longis, 1548 — Paris, Estienne Groulleau, 1548 — Lyon, Eustache Barricat, 1550 — Paris, à l'enseigne de l'Elephant, 1551 — Lyon, s.n., 1553.

— *L'amant maltraité de s'amie. Contenant l'histoire de Arnalte et Lucenda… Auquel ont esté ajoustez autre deulx traitez faits par le dit Seigneur… Lettres adressantes a une damoyselle Françoyse, la consolant de la mort de son mary. Par le seigneur des Essars… petit discours du livre de Primaleon, autresfois anvoyé par le Seigneur des Essars… à une damoiselle Espagnolle, belle et de meilleur grace*, Paris, Vincent Sertenas, 1556.

— *L'amant maltraité de s'amie : de Arnalte et Lucenda,* Gand, Girard de Salenson, 1556 — Paris, s.n., 1561 — Paris, Nicolas Bonfons, 1581.

— Éditions bilingue français/italien (x 9) : *Petit traite de Arnalte et Lucenda. Picciol Trattato d'Arnalte & di Lucenda intitolato l'Amante mal trattato dalla sua amorosa, nuovamente per Batolomeo Maraffi Fiorentino, in sua lingua Thoscana tradotto*, Lyon, Balthazar Arnoullet pour Eustace Barricat, 1553 — Lyon, Philibert Rollet pour Eustace Barricat, 1555 — Paris, s.n., 1561 — Lyon, Jean Marcorelle, pour veuve Gabriel Cotier, 1570 — Lyon, veuve Gabriel Cotier, 1578 — Paris, s.n., 1580 — Paris, Nicolas Bonfons, 1581 — Lyon, Benoist Rigaud, 1582 et 1583.

1540 : Jacques Du Clerc, *Colloque familier du vray pudic et syncere amour, concilié entre deux amans, traduict de latin en françoys* (par Jacques Du Clerc lui-même), Paris, Galliot Du Pré. **— 4 éds**

— Paris, Denis Janot, 1544 — *Colloque du vray pudic et sincere amour, concilié entre deux amans, contenant plusieurs autoritez et spirituels propoz*, Lyon, Jean de Tournes, 1544 — *Colloque familier du vray, pudic et syncere amour concilié entre deux amans. Traduictz de Latin en Françoys, et augmenté de plusieurs authoritez et spirituelz propos. Reveu et corrigé*, Lyon, Jean de Tournes, 1547.

v. 1540 : *La Complainte que fait l'Amant à sa Dame par amours* (parodie de la *Belle Dame sans merci*), Paris, Jean Bonfons (cité par Brunet).

1540 : François Gomain, *Le Martyr amoureux, hist. joyeuse et récréative, contenant les diverses passions et angoisses qu'un amant reçut pour sa dame ; le tout en balades, rondeaulx, etc*, Paris, Alain Lotrian. **— 3 éds**

— même titre, 1544 — *Histoire joyeuse contenant les passions et angoisses d'un martyr amoureux d'une dame : le tout en ballade, rondeaux, epistres, huictains et triollets* (suivi de *la complainte que fit Thisbe à son amy Piram…* et de : *traduction d'une ode d'Horace des louanges de la vie rustique*), Lyon, Benoist Rigaud et Jean Saugrain, 1557.

1541 : (Anonyme, *Question de amor* [1513], trad./adapt.), *Debat des deux gentilzhommes espagnolz, sur le faict damour : lung nomme Vasquiran regrette s'amye que mort luy a tollue apres l'avoir espousee ; et l'aultre Flamyan, vouldroit mourir pour la sienne, a la charge d'en jouyr par espousee ou aultrement*, Paris, Denis Janot pour Jean Longis et Vincent Sertenas.

1543 : Guillaume de La Perrière, *Les cent considérations d'amour*, Lyon, François Juste et Pierre de Tours. **— 3 éds**

— avec la *Satire contre fol amour* de Gilles Corrozet : *Les Cent considérations d'Amour avec une Satire contre fol Amour*, Lyon, Jacques Bérion, 1548

— Lyon, Benoist Rigaud, 1577 (selon Saunders).

entre 1543 et 1566 (selon Pouspin) : *L'amant despourveu de son esperit escripvant a sa mye, voulant parler le courtisan, avec la Responce de la Dame*, Paris, enseigne St Nicolas, in-8, 4 f.*

1544 : (recueil collectif), *Opuscules d'amour, par Heroet, La Borderie, et autres divins poëtes* (voir « Textes sur, pour ou contre les femmes », 1542 : Bertrand de La Borderie), Paris, Galliot Du Pré. **— 10 éds**

— 1545, 1546, 1547, 1549, 1550, 1551, 1551, 1556, 1568.

1545 : (Pietro Bembo, *Gli azolani / Les Azolains* [1505]), *Les Azolains de Monseigneur Bembo, de la nature d'amour, traduicte d'italien en françoys par Jehan Martin*, Paris, Gilles Corrozet. **— 15 éds**

— Paris, Gilles Corrozet, 1547 — Lyon, Philibert Rollet, 1551 — Lyon, Guillaume Rouillé, 1552 — Paris, s.n. (Alain Lotrian et Jean Longis), 1553 — Paris, Arnoul L'Angelier, 1553 — Paris, pour Christofle Foloppe, 1553 — Paris, veuve Guillaume Le Bret, 1553 — Lyon, s.n., 1555 — Paris, Nicolas Chrestien, 1555 — Paris, Estienne Groulleau, 1555 — Paris, Galliot Du Pré, 1572 et 1576 —Paris, Robert le Mangnier, 1572 et 1576.

1545 : (Achille Tatius, *Leucippé et Clitophon* [IIe s.], trad. des quatre derniers livres par Philibert de Vienne à partir de la version latine de Luigi Annibal della Croce parue en 1544 à Lyon [*Narrationes amatoriae (Achilles Tatii) fragmentum e graeco in latinum conversum*]), *Les Devis amoureux, traduictz naguères de grec en latin, et depuis de latin en françois par l'amoureux de vertu,* Paris, Gilles Corrozet. **— 6 éds**

— trad. Jacques de Roquemaure : *Les quatre derniers livres des propos amoureux, contenant les discours des amours et mariage du seigneur Clitophont et de demoiselle Leucippe*, Lyon, Claude Marchant, 1556 — Lyon, Benoist Rigaud, 1573

— trad. complète François de Belleforest : *Les Amours de Clitophon et de Leucippe, escrits en grec par Achilles Statius, Alexandrin, et depuis mis en latin par L. Annibal, Italien, et nouv. tr. en langue fr. par B., Comingeois*, Paris, 1568 — Paris, Jean Borel, 1575 — Lyon, s.n., 1586.

1545 : Antoine Du Moulin, *Panegyric des damoyselles de Paris sur les neuf muses* (avec le *Triomphe des muses contre amour, les obseques d'amour, complainte d'une demoiselle fugitive, l'Amante loyale qui depuis has esté variable, epitres*), Lyon, Jean de Tournes (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »).

1546 : Gilles d'Aurigny, *Le Tuteur d'amour, auquel est comprise la fortune de l'innocent en amours. Ensemble un livre, ou sont Epistres, Elegies, complaintes, Epitaphes, Chantz royaux, Ballades, Rondeaux & Epigrammes : le tout composé par Gilles d'Aurigny, dit le Pamphile*, Paris, François Girault pour Arnoul L'Angelier. **— 4 éds**

— Lyon, Jean de Tournes, 1547 — Paris, Jean Ruelle, 1553 — édition *rev. corr. et augmenté de plusieurs de ses œuvres retrouvées après sa mort, ensemble quelques epitaphes sur son trépas*, Paris, veuve Guillaume Le Bret, 1553.

1551 : (Léon L'Hébreu, *Dialoghi d'amore / Dialogues d'amour* [1535], trad. Pontus de Tyard), *Leon Hebrieu de l'Amour* (dédié à Catherine de Médicis), Lyon, Jean de Tournes. **— 5 éds***

— autre trad. Denis Sauvage : *Philosophie d'amour de M Léon L'Hébreu, traduite d'italien en françois par le seigneur du Parc, champenois,* Lyon, Guillaume Rouillé et Thibaud Payen, 1551 et 1559 — Paris, Claude Micard, 1577 et 1580 [+ Lyon, Benoist Rigaud, 1595].

1553 : Claude de Taillemont, *Discours des Champs faez à l'honneur et exaltation de l'Amour et des dames,* Lyon, Michel du Bois (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »). **—8 éds***

— 1554, 1557, 1571, 1576, 1585, 1586, 1586 [+ 1595].

1554 : Étienne Pasquier, *Le Monophile, ou seul aimant, en deux livres*, Paris, Vincent Sertenas. **— 5 éds**

— Paris, Jean Longis, 1555.

— avec des colloques d'amour et lettres amoureuses : *Le monophile avec quelques autres euvres d'amour, par Estienne Pasquier, advocat en la Cour de Parlement de Paris*, pour Vincent Norment et Jeanne Bruneau, 1566 et 1567 — Paris, Abel L'Angelier, 1578.

1554 : (Juan Segura, *Quexa y aviso contra Amor* [1548], trad. Jacques Vincent, avec *La Historia de los dos enamorados Flores y Blancaflor* [1510], adaptation espagnole anonyme réduite de *Floire et Blanchefleur*), *Histoire amoureuse de Flores et Blanchefleur s'amye, avec la Complainte que fait un Amant contre Amour et sa Dame, le tout mis d'esp. en fr. par Jacques Vincent du Crest Arnaud en Dauphiné*, Paris, Michel Fezandat. **— 5 éds**

— Anvers, Jean Waesberghe, 1561 — Lyon, Benoist Rigaud, 1570.

— sans l'*Histoire amoureuse de Flores et Blanchefleur* : *La Complainte et Advis que fait Luzindaro, prince d'Æthiopie, à l'encontre d'Amour et d'une Dame, mise du grec en castillan, puis translatee en fr. par Jaques Vincent du Crest Arnaud en Dauphiné, Aumosnier de M. le comte d'Anguien*, Rouen, Raphaël Du Petit Val, 1594 [+ 1597 et 1606]. — avec un titre fautif : *Lamentation et complainte d'un prince d'Albanie à l'encontre d'Amour et sa Dame, contenant en soy la parfaite amitié de deux vrais amans*, Lyon, Jean Saugrain, 1559 (selon Reynier, l'amant malheureux qui fait sa complainte est le prince d'Éthiopie, Luzindaro et non le prince d'Albanie qui ne fait que paraître dans les premières pages du roman, et cette traduction n'est peut-être pas de J. Vincent).

1555 : Theodose Valentinian (*alias* Nicolas Denisot, comte d'Alsinois), *Histoire de l'Amant ressuscité de la mort d'amour, compris en cinq livres par Theodose Valentinian Françoys* (dédicace de l'auteur à « [s]a Marguerite » où il énumère toutes les dames qui ont illustré ce nom), Lyon (cité par Baudier). **— 5 éds**

— Lyon, Maurice Roy et Louis Pesnot, 1557 et 1558 — Paris, Claude Micard, 1572 et 1580.

1555 : (Parthénios de Nicée, *Erotikà pathémata* / *Passions amoureuses* [Ier s. av. J.-C.], trad. Jean Fournier, publiées avec les *Amatoriae narrationes* / *Histoires d'amour* [Ier s.], extrait des *Moralia* de Plutarque, traité 48 sans doute apocryphe), *Les affections d'Amour de Parthénius, ancien auteur grec ; joinctes les Narrations d'Amour de Plutarche, nouvellement mises en Françoys par Jehan Fo[u]rnier de Montauban*, Lyon, Macé Bonhomme, 1555. **— 2 éds***

— *Les Affections de divers Amans, faictes et rassemblées par Parthenius de Nicée, ancien auteur grec, et nouvellement mises en françoys*, Paris, Gilles Robinot, 1555 (le texte de Plutarque n'est pas annoncé dans le titre du volume, mais y figure).

Notons aussi les éditions du traité de Plutarque traduit par Jacques Amyot dans *Les Œuvres morales et meslées de Plutarque* : 25 éds de 1572 à 1594 (voir le détail des éditions dans « Traités de bonnes mœurs et civilité », 1572). [ne pas confondre avec l'*Amatorius* / *Dialogue sur l'amour*, *Moralia* n° 47, imprimé seul en 1595 : *De l'amour et de ses effets pour les Dames d'honneur, extraits de Plutarque…*, Paris, Fédéric Morel].

1556 : (Platon, *Le Banquet*, ou *De l'amour*, trad. Mathurin Héret [version latine de Ficin francisée et commentée]), *Platon traictant d'amour et de beaulté, avec argumens sur checun [sic] oraison… Les plus notables et meilleurs sentences recueillies de toutes les œuvres dudit Platon, le tout en françois par Heret*, Paris, Guillaume Guillard. **— 3 éds**

— trad. à partir de l'original grec, Louis Le Roy : *Le Sympose de platon, ou de l'Amour et de beauté, traduit de grec en françois, avec trois livres de commentaires extraictz de toute philosophie et recuillis des meilleurs autheurs tant grecz que latins et autres, par Loys le Roy, dit Regius… plusieurs passages des meilleurs poëtes grecs et latins, citez aux commentaires, mis en vers françois par J. Du Bellay*, Paris, Jean Longis, Vincent Sertenas, Robert Le Mangnier, 1558 — Paris, Abel L'Angelier, 1581.

1558 : (Ortensio Lando, *Quattro libri de dubbi con le solutioni a ciascun dubbio accomodate. La materia del primo à naturale, del secondo è mista (benche per lo piu sia Morale), del Terzo è Amorosa, e del Quarto è Religiosa* [1552]), *Questions diverses, et responses d'icelles, Divisées en trois livres : Assavoir, Questions d'Amour. Questions Naturelles. Questions morales et politiques. Nouvellement traduites de Tuscan en François*, Lyon, Jean d'Ogerolles pour Gabriel Cotier, 1558. **— 5 éds**

— Lyon, veuve Gabriel Cotier, 1570 — Paris, s.n., 1572 — Paris, Nicolas Bonfons, 1576 — Lyon, Benoist Rigaud, 1583 [+ Lyon, Benoist Rigaud, 1596].

1564 : Étienne Pasquier, *Ordonnances générales d'amour, envoyées au Seigneur Baron de Myrlingues, Chancelier des isles Hyeres, pour faire étroitement garder par les Vassaux dudit Seigneur, en sa jurisdiction de la Pierre-au-Lait,* Imprimé à Vallezergues (au Mans), s.n. (« par l'autorité du Prince d'Amour »). **— 2 éds**

— Anvers, Pierre Urbert, 1574.

1571 : (Giovanni Boccaccio, *Il Corbaccio o il laberinto d'amore / Le Corbaccio ou le labyrinthe d'amour*, trad. François de Belleforest), *Le Laberinthe d'amour de M. Jean Boccace, autrement Invective contre une mauvaise femme, mis nouvellement d'italien en françoys par Fr. de Belleforest*, Paris, Jean Ruelle (classé aussi dans « Textes sur, pour ou contre les femmes »). **— 2 éds**

— 1573.

1576 : Filbert Bretin, *Poesies amoureuses reduites en forme d'un discours de la nature d'amour*, Lyon, Benoist Rigaud.

1579 : (Alessandro Piccolomini, Livre IX de *Della institution morale / De L'institution morale* [1560], trad. A. de Saint André), *Traité de l'Amitié, auquel est discouru de la distinction, qui est entre l'Amour & l'Amitié : la cause ou commencement, & de la diffinition, ou de ses espèces, contenant quatorze chapitres, pris du neuvième Livre de l'institution du même Piccolomini* (avec la trad. du *Trattato dell'amore humano* de Nobili [voir texte suivant]), Paris, Nicolas Bonfons. **— 3 éds**

— trad. complète de *L'institution morale* en 1581 et 1585 (voir « Traités de bonnes mœurs et civilité », Piccolomini, 1581).

1579 : (Flaminio Nobili, *Trattato dell'amore humano / Traité de l'amour humain* [1556, éd. 1567], trad. A. de Saint André), *Traité de la nature d'amour, traduit aussi de l'Italien de Flaminio Nob[i]li* (à la suite de la trad. partielle de *L'institution morale* de Piccolomini [voir texte précédent]), Paris, Nicolas Bonfons. **— 2 éds**

— trad. Jacques de Lavardin : *Traité de l'amour humain*, Paris, Lucas Breyer, 1588.

1581 : (Battista Fregoso, *Anteros* [1496] et Bartolomeo Sacchi *alias* Battista Platina, *Contra amores* [1481], trad. Thomas Sébillet), *Contramours : l'Anteros, ou Contre-amour, de J.-B. Fulgose, duc de Genes ; le dialogue de Batiste Platine contre les folles amours ; Paradoxes contre l'amour* (de T. Sébillet), Paris, Gilles Beys et Martin le Jeune.

ANNEXE 1 bis

Documents sources pour l'inventaire des textes imprimés

Catalogues en ligne :

Catalogue de la Bibliothèque Nationale de France : catalogue.bnf.fr

Catalogue collectif de France : ccfr.bnf.fr/

Gesamtkatalog der Wiegendrucke : gesamtkatalogderwiegendrucke.de

Incunabula Short Title Catalogue : bl.uk/catalogues/istc

Universal Short Title Catalogue : ustc.ac.uk

Ouvrages cités dans l'annexe 1 :

AULOTTE Robert, *Amyot et Plutarque, la tradition des moralia au XVIe siècle*, Genève, Droz, 1965.

BAUDRIER Henri-Louis (et BAUDIER Julien), *Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, Libraires, Relieurs et Fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle*, 12 vol., Lyon, L. Brun ; Paris, Picard, 1895-1921 [rééd. des 12 tomes en 7 vol., Genève, Slatkine reprints, 1999].

BRUNET Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 6 vol., Paris, Firmin-Didot, 1860-65 ; et *Supplément* (par P. Deschamps et G. Grunet), 2 tomes, Paris, Firmin-Didot, 1878-1880 [Genève, Slatkine, 1999].

COLDIRON Anne E.B., *English Printing, Verse Translation, and the Battle of the Sexes, 1476-1557*, « Women and Gender in the Early Modern World », Ashgate Publishing, 2009.

DEFAUX Gérard (éd.), Clément Marot, *Œuvres poétiques*, Classiques Garnier, vol. 2, 1993.

DU VERDIER Antoine (voir LA CROIX DU MAINE).

FURLAN Francesco, « Réception florentine et fortune française d'Alberti », *in La Circulation des hommes et des œuvres entre la France et l'Italie à l'époque de la Renaissance*, Paris, Sorbonne Nouvelle, 1992, p. 119-134.

GAY Jules, *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage et des livres facétieux, pantagruéliques, scatologiques, satyriques, quatrième édition entièrement refondue, augmentée et mise à jour par J. Lemonyer*, Paris, Lemonnier éditeur, 1894 [rééd. Slatkine reprint, 1990].

GRAESSE Johann Georg Theodor, *Trésor des livres rares et précieux,* 8 vol., Dresde, Rudolf Kuntze, 1859-1869 [Genève, Slatkine reprints, 1993].

HARRISSE Henry, *Excerpta colombiniana : Bibliographie de quatre cents pièces gothiques françaises, italiennes et latines du commencement du XVIe siècle non décrites jusqu'ici, précédé d'une histoire de la bibliothèque Colombine et de son fondateur*, Paris, H. Welter, 1887.

KELSO Ruth, *The Doctrine of the English Gentleman in the Sixteenth Century ; with a Bibliographical List of Treatises on the Gentleman and Related Subjects Published in Europe to 1625,* Urbana, University of Illinois Press, 1929 [rééd. Gloucester, P. Smith, 1964].

LA CROIX DU MAINE, François Grudé et DU VERDIER Antoine, *Les Bibliothèques françaises de La Croix du Maine et de Du Verdier*, 6 vol., Paris, Saillant et Nyon, 1772-1773.

LOSADA-GOYA José Manuel, *Bibliographie critique de la littérature espagnole en France au XVIIe siècle. Présence et influence*, Genève, Droz, 1999.

MARTINEAU-GENIEYS Christine (éd.), Jean MESCHINOT, *Les Lunettes des princes*, Genève, Droz, 1972.

MIQUET Jean (éd.), « Le chevalier des dames » du Dolent Fortuné, allégorie en vers de la fin du XVe siècle. Édition critique et annotée, Ottawa, PU d'Ottawa, 1990.

MONTAIGLON Anatole de (éd.), *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles. Morales, facétieuses, historiques*, Paris, P. Jannet puis P. Daffis, « Bibliothèque elzévirienne », 13 vol., 1855-1878.

NEUVILLE Elsa, *L'Espace paratextuel à la Renaissance : Jean Maugin et ses contemporains*, Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, 2010, en ligne sur le site de l'Enssib [dernière date de consultation : le 17 septembre 2016].

PERRET Noëlle-Laetitia, *Les Traductions françaises du* De regimine principum *de Gilles de Rome : parcours matériel, culturel et intellectuel d'un discours sur l'éducation*, Leiden, Brill, 2011.

PETTEGREE Andrew, WALSBY Malcolm et WILKINSON Alexander (dir.), *French Vernacular Books* : *Books Published in the French Language before 1601*, 2 vol., Brill, Leiden, 2007.

PICOT Émile, *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le Baron James de Rothschild*, 5 vol., Paris, Morgand, 1884-1920.

POUSPIN Marion, *Publier la nouvelle. Les pièces gothiques, histoire d'un nouveau média (XVe-XVIe siècles)*, Publications de la Sorbonne, 2016.

Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle, Musée pédagogique de Paris, Nieuwkoop, B. de Graaf, 1962 [1re éd. 1886] et tome II, complément (1886-1894), Nieuwkoop, B. de Graaf, 1979.

REYNIER Gustave, *Le Roman sentimental avant l'Astrée*, Paris, Colin, 1971 [1re éd. 1908].

SAUNDERS Alison, « Creator of the earliest collection of French emblems, but now also creator of the earliest collection of love emblems ? Evidence from a newly discovered emblem book by Guillaume de la Perrière », *in* Els Stronks et Peter Boot (dir.), *Learned Love, Proceedings of the Emblem Project Utrech Conference on Dutch Love Emblems and the Internet*, The Hague, Data archiving and networked services, 2007, p. 13-32.

TOMLINSON Hilary M. (éd.), Victor Brodeau, *Poésies*, Genève, Droz, 1982, p. 28-31.

TRICOTEL Édouard, *Variétés bibliographiques*, Paris, J. Gay éd., 1863.

VAN HAMEL Anton Gerard (éd.), *Les Lamentations de Mathéolus et le Livre de leesce de Jehan Le Fèvre de Ressons (poèmes français du XIVe siècle)*, Paris, E. Bouillon, 1892-1905.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES CONSULTÉS

I- CORPUS D'ÉTUDE

Les œuvres sont classées par catégories puis chronologiquement à l'intérieur de chacune d'elles, à la date de leur première impression. Les premières éditions mentionnées sont les éditions principalement utilisées, auxquelles renvoient les numéros de pages ou de feuillets qui suivent les citations dans la thèse. Les suivantes ont servi à compléter l'étude.

A- « Institutions des princes et des grands »

1493 : MESCHINOT Jean, *Les Lunettes des princes* [1461-64].

Édition Christine Martineau-Génieys, Genève, Droz, 1972.

1540 : GUEVARA Antonio de, *L'Horloge des princes avec le tresrenomme livre de Marc Aurele (Libro llamado Reloj de principes en el cual va incorporado el muy famoso libro de Marco Aurelio* [1529]).

Traduction René Berthault de La Grise, et Nicolas de Herberay des Essarts : *L'horloge des princes avec le tresrenomme livre de Marc Aurele, recueilly par don Antonio de Guevare, Evesque de Guadix, Traduict en partie de Castilan en François par feu N. de Herberay seigneur des Essars, et en partie reveu et corrigé nouvellement outre toutes les autres precedentes impressions,* Paris, Charles l'Angelier, 1561.

1544 : AURIGNY Gilles d', *Le Livre de police humaine* (résumé de *De Institutione Rei publicae* [1465-1471] et de *De Regno* et *Regis Institutione* [1481-1484] de Francesco Patrizzi, traduit par Jehan Leblond).

Le Livre de police humaine contenant brieve description de plusieurs choses dignes de memoire. Extraict des grandz volumes de Francoys Patrice de Senes en Italie, evesque de Caiete, par maistre Gilles d'Aurigny, advocat en Parlement : et traduict de Latin en Francoys, par maistre Iehan le Blond. Ensemble un brief livre d'Erasme qu'il a composé de l'enseignement du prince Chrestien. Reveu et corrigé depuis les derniers impremez, Paris, Guillaume Thibout, 1554.

B- « Traités de bonnes mœurs et civilité »

v. 1472 : ANONYME (attr. à Guy de ROYE), *Doctrinal de Sapience* ou *Doctrinal aux simples gens* [version longue par un moine de Cluny, v. 1389].

Le doctrinal de sapience tres utile, Genève, 1493.

Le doctrinal de sapience, auquel est compris & soigneusement enseigné tout ce qui est requis à un chacun en tous estats d'observer & fuyr, pour acquerir le vray salut de son ame, Lyon, Benoist Rigaud, 1597.

v. 1478 : LEGRAND Jacques, *Le Livre de bonnes mœurs* [1410].

Archiloge Sophie. Le Livre de bonnes mœurs, éd. Evencio Beltran, Paris, Champion, 1986.

1537 : CASTIGLIONE Baldassare, *Le Courtisan* (*Il libro del Cortegiano* [1524]).

Traduction Gabriel Chappuys : *Le Parfait Courtisan du Comte Baltasar Castillonnois, en deux langues, respondans par deux colonnes, l'une à l'autre, pour ceux qui veulent avoir l'intelligence de l'une d'icelles,* Lyon, Louis Cloquemin, 1580.

C- « Institutions des femmes »

v. 1488-1492 : ANONYME, *Le doctrinal des filles* (ou *Enseignements moult beaux* [mi-XVe siècle]).

Cy fine le doctrinal des filles/a elles tresutile pour les bien regir et gouverner, Lyon, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, 1504.

v. 1490 : LUXEMBOURG Pierre de (attr. à), *Le Livret* ou *La diète de salut* [v. 1430].

Le livre de monseigneur sainct Pierre de Lucembourg, lequel il envoya une sienne seur pour la retraire des états mondains … et est intitule la Diete de salut, Paris, Michel Le Noir, 1505.

Le Livre de Mgr sainct Pierre de Lucemburg, lequel il envoya a une de ["sic"] sienne seur pour la retraire des estatz mondains, intitulé la Diète de salut, s.l.n.d. [J. Trepperel à l'escu de France, 1506 ?].

1542 : VIVES Juan Luis, *L'institution de la femme chrestienne* (*De institutione feminae christianae* [1524]).

Traduction Pierre de Changy : *Livre de l'institution de la femme chrestienne, tant en son enfance que mariage et viduité, aussi de l'office du mary. Naguères composez en latin par Jehan-Loys Vivès et nouvellement traduictz en langue françoyse par Pierre de Changy [1542],* éd. A. Delboulle, Le Havre, Lemale, 1891 et Genève, Slatkine Reprints, 1970.

D- « Recueils de modèles/vies d'hommes et de femmes illustres »

v. 1475-1477 : VORAGINE Jacques de, *La Légende dorée* (*Legenda aurea* [1260-1290]).

La Légende dorée, édition critique dans la révision de 1476 par Jean Batallier, d'après la traduction de Jean de Vignay [1333-1348] de la *Legenda aurea*, publiée par Brenda Dunn-Lardeau, Paris, Champion, 1997.

La Légende dorée, Alain Boureau (dir.), Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2004.

1476 : VALERE MAXIME, *Les Faits et dits mémorables* (*Facta et Dicta memorabilia* [Ier siècle]).

Traduction moderne de Pierre Constant, Paris, Garnier, 1935.

Traduction Simon de Hesdin [1375-83] et Nicolas de Gonesse [1401-1404] : *Valere le Grant*, Paris, Vérard, entre 1499 et 1503.

Faits et dits mémorables, trad. Robert Combès, Paris, Les Belles Lettres, 1995 et 1997.

E- « Textes sur, pour ou contre les femmes »

entre 1479 et 1484 : ANONYME, *Les Évangiles des quenouilles* [entre 1466 et 1474].

Édition Madeleine Jeay, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, Paris, Vrin, 1985.

1534 : DRUSAC, Gratien du Pont, seigneur de, *Controverses des sexes Masculin et Femenin* [1534].

Les Controverses des sexes Masculin et Femenin, Toulouse, Jacques Colomiès, 1534.

Céline Marcy, Les Controverses des sexes masculin et femenin *de Gratien du Pont de Drusac : édition et étude critique*, thèse de littérature française sous la direction de Nathalie Dauvois, Toulouse II, 2008.

1563 : MARCONVILLE Jean de, *De la bonté et mauvaistié des femmes* [1563].

Édition Richard A. Carr, Champion, 2000.

De la bonté et mauvaistié des femmes, Paris, Jean Dallier, 1571.

F- « Textes sur, pour ou contre le mariage »

v. 1497-98 : MATHIEU DE BOULOGNE (Matheolus), *Les Lamentations de Matheolus* (*Liber de infortunio suo* [entre 1295 et 1301], trad. Jean Le Fèvre de Ressons [entre 1371 et 1380]).

Les Lamentations de Matheolus et le Livre de Leesce de Jehan Le Fèvre de Ressons, éd. Anton Gerard Van Hamel, Paris, E. Bouillon, 1892-1905, 2 t.

Jean Le Fèvre de Ressons, *Les Lamentations de Matheolus*, éd. Tiziano Pacchiarotti, Alessandria, éd. dell'Orso, 2010.

1535 : PLUTARQUE, *Préceptes de mariage* (*Conjugalia Praecepta,* extrait des Moralia [Ier s.]).

Traduction Jean de Marconville [1564] : *De l'heur et malheur de mariage, ensemble les loix connubiales de Plutarque traduictes en François, par Jean de Marconville gentilhomme percheron, reveu et augmenté,* Lyon, Benoist Rigaud, 1573.

Traduction Jacques Amyot, *Œuvres morales de Plutarque*, 1572.

Plutarque, *Œuvres Morales*, tome II, texte établi par Jean Defradas, Jean Hani et Robert Klaerr, Paris, Belles Lettres, 1985.

1556 : BOAISTUAU Pierre, *Traité de l'excellence & dignité de mariage* (à la suite de *L'Histoire de Chelidonius Tigurinus, sur l'institution des Princes Chrestiens & origine des Royaumes*).

L'histoire de Chelidonius Tigurinus, sur l'institution des Princes Chrestiens des Royaumes. […] Avec un traité de paix & de guerre, & un autre de l'excellence & dignité de mariage. Ensemble une autre histoire de la faulse religion, de Mahomet, Paris, Vincent Norment et Jeanne Bruneau, 1564.

G- « Textes sur, pour ou contre l'amour »

1486 : ALEXIS Guillaume, *Le Blason des faulses amours* [entre 1450 et 1486].

Œuvres poétiques de Guillaume Alexis, t. 1, éd. A. Piaget et E. Picot, Paris, Firmin Didot, SATF, 1896.

v. 1500 : MARTIAL D'AUVERGNE, *Les Arrêts d'amour* [1460-66].

Édition Jean Rychner, Paris, éd. Picard (SATF), 1951.

1539 : SAN PEDRO Diego de, *L'Amant mal traicté de s'amye* (*Tractado de amores de Arnalte et Lucenda* [vers 1481]), trad. Nicolas de Herberay des Essarts.

Petit traité de Arnalte et Lucenda, autresfois traduit de langue Espaignole en la Françoyse, & intitulé l'Amant mal traité de s'amye : Par le Seigneur des Essars Nicolas de Herberay, Commisaire ordinaire de l'artilerie du Roy, Paris, Jeanne de Marnef pour Jean Longis, 1546 ; édité par Véronique Duché-Gavet, *Petit traité de Arnalte et Lucenda,* Champion, 2004.

II- TEXTES DU MOYEN ÂGE ET DU XVIe SIÈCLE HORS ANNEXE 1

La majorité des textes consultés sont référencés dans l'annexe 1 qui donne l'état des lieux des imprimés. Leurs titres ne sont pas redonnés ici.

ANONYME, *La contenance des fames. Le bien des fames. Le blasme des fames* [XIIIe siècle]. FIERO Gloria K., PFEFFER Wendy et ALLAIN Mathé (éd.), *Three Medieval Views of Women. La contenance des fames. Le bien des fames. Le blasme des fames,* New Haven, Conn., Yale UP, 1989.

DUFOUR Antoine, *Vies des femmes célèbres* [1504], éd. Gustave Jeanneau, Genève, Droz, 1970.

ÉRASME DE ROTTERDAM (trad. Pierre Saliat), *Declamation contenant la maniere de bien instruire les enfans, des leur commencement ; avec ung petit traicté de la civilité puerile & honneste. Le tout translaté nouvellement de latin par P.S.* (*De Civilitate morum puerilium libellus* [1530] et *De pueris liberaliter instituendis libellus* [1529]), Paris, Simon Colines, 1537 [éd. Bernard Jolibert, Paris, éd. Klincksieck, 1990].

FOUQUELIN (ou Foclin) Antoine, *La rhetorique françoise*, Paris, André Wechel, 1555, (dédicacé à la reine d'Écosse).

GRINGORE Pierre, *Les Folles Entreprises* [1505], *in Œuvres complètes* de Gringore, éd. Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon, Paris, Jannet, 1858-1877, t. I.

MEZIERES Philippe de, *Le livre de la vertu du sacrement de mariage* [entre 1385 et 1389], éd. J.B. Williamson, Washington, 1993.

MISOGYNE André (pseud. pour un collectif), *La Louenge des femmes,* Lyon, Jean de Tournes, 1551 [reprint Michael Screech, Yorkshire, S.R. Publishers Ltd., 1967].

PIZAN Christine de, GERSON Jean, MONTREUIL Jean de, COL Gontier et Pierre, *Le débat sur le Roman de la Rose* [vers 1401-1402], Éric Hicks éd., Paris, Champion, 1977 [rééd. Genève, Slatkine, 1996].

PIZAN Christine de, *La Cité des dames* [1405] : *Le Livre de la Cité des Dames/La Città delle dame*, éd. Earl Jeffrey Richards, Luni Editrice, 1998.

RABELAIS François, *Pantagruel* [1532], V.-L. Saulnier et Jean-Yves Pouilloux (éd.), Paris, G.- F., 1969.

TEXTOR Ravisius Joannes (Jean Tixier, seigneur de Ravisi), *De memorabilibus et claris mulieribus : aliquot diversorum scriptorum opera* (Battista Fregoso, Jean de Pins, Plutarque, Valerand de la Varanne, Jacopo Filippo Foresti), Paris, Simon de Colines, 1521.

TIRAQUEAU André, *De legis connubialibus* (*Des lois du mariage*), Paris, Josse Bade, 1513.

TORRELLAS Pedro, *Maldezir de mugeres* [mi-XVe siècle] : extraits publiés dans *Misoginia y defensa de las mujeres : antologia de textos medievales*, Rober Archer (éd.), Madrid, Éd. Cátedra, 2001.

III- OUTILS DE TRAVAIL

A- Ouvrages

BARBIER Antoine-Alexandre, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 4 vol., Paris, Daffis, 1872-1879 [Reprint Paris, Maisonneuve et Larose, 1964].

BAUDIER Henri-Louis (et BAUDIER Julien), *Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, Libraires, Relieurs et Fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle*, 12 vol., Lyon, L. Brun ; Paris, Picard, 1895-1921 [rééd. des 12 tomes en 7 vol., Genève, Slatkine reprints, 1999].

Bible de Jérusalem (La), traduction sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, Paris, Éditions du Cerf, « Pocket », 1998.

BOSSUAT Robert, *Manuel bibliographique de la littérature française du Moyen Âge,* Paris, 1951 (suppléments de 1955 et 1961).

BRUNET Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livre*, 6 volumes, Paris, Firmin-Didot, 1860-65 ; et *Supplément* (par P. Deschamps et G. Grunet), 2 tomes, Paris, Firmin-Didot, 1878-1880 [Genève, Slatkine, 1999].

CHAVY Paul, *Traducteurs d'autrefois. Moyen Âge et Renaissance. Dictionnaire des traducteurs et de la littérature traduite en ancien et moyen français. 842-1600,* Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1988.

CIORANESCU Alexandre, *Bibliographie de la littérature française du XVIe siècle*, Paris, Klincksieck, 1959 [rééd. Genève, Slatkine, 1975].

CRESCENZO Richard, *Histoire de la Littérature française du XVIe siècle,* Paris, Champion, 2001.

DESGRAVES Louis, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au seizième siècle*, Baden-Baden, Heitz puis Valentin Koerner, 32 volumes, 1968-1980.

Dictionnaire du Moyen Âge. Histoire et société, Paris, Albin Michel, « Encyclopædia Universalis », 1997.

Dictionnaire du Moyen Âge. Littérature et philosophie, Paris, Albin Michel, « Encyclopædia Universalis », 1999.

GAFFIOT Félix, *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette, 1934.

GAY Jules, *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage et des livres facétieux, pantagrueliques, scatologiques, satyriques,* quatrième édition entièrement refondue, augmentée et mise à jour par J. Lemonyer, Paris, Lemonnier éditeur, 1894 [Slatkine reprint, 1990].

GENICOT Léopold (dir.), *Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, *fasc. 1*, Turnhout, Brepols, 1972.

GERARD André-Marie (dir.), *Dictionnaire de la Bible*, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 1989.

GODEFROY Frédéric Eugène, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle,* Paris, F. Vieweg, 1881.

GOUJET Claude-Pierre, *Bibliothèque françoyse ou Histoire de la littérature françoyse*, chez P. J. Mariette et H.-L. Guerin, Paris, 1745, t. X et 1748, t. XI.

GRAESSE Johann Georg Theodor, *Trésor des livres rares et précieux,* 8 vol., Dresde, Rudolf Kuntze, 1859-1869 [Genève, Slatkine reprints, 1993].

GREIMAS Algirdas Julien et KEANE Teresa Mary, *Dictionnaire du moyen français*, Larousse, 2001 [1re éd. 1992].

GREIMAS Algirdas Julien, *Dictionnaire de l'ancien français*, Paris, Larousse, 1997 [1re éd. 1979].

GÜTLINGEN Sybille von, *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au seizième siècle*, Baden-Baden, Éditions Valentin Koerner, 10 volumes, 1992-2006.

HAEGHEN Ferdinand van der, *Bibliotheca Erasmiana*, 1893, reprint Nieuwkoop De Graaf, 1972.

HARRISSE Henry, *Excerpta colombiniana : Bibliographie de quatre cents pièces gothiques françaises, italiennes et latines du commencement du XVIe siècle non décrites jusqu'ici, précédé d'une histoire de la bibliothèque Colombine et de son fondateur*, Paris, H. Welter, 1887.

HASENOHR Geneviève et ZINK Michel (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1992.

HOWATSON M. C. (dir.), *Dictionnaire de l'antiquité*, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 1989.

KELSO Ruth, *The Doctrine of the English Gentleman in the Sixteenth Century ; with a Bibliographical List of Treatises on the Gentleman and Related Subjects Published in Europe to 1625,* Urbana, University of Illinois Press, 1929 [rééd. Gloucester, P. Smith, 1964]. (Ouvrage également classé en section IV.)

KELSO Ruth, *Doctrine for the Lady of the Renaissance*, Urbana, University of Illinois Press, 1956 [rééd. 1978]. (Ouvrage également classé en section IV.)

LA CROIX DU MAINE François Grudé et de DU VERDIER Antoine, *Les Bibliothèques françaises de La Croix du Maine et Du Verdier*, 6 volumes, Paris, Saillant et Nyon, 1772-1773.

LOSADA-GOYA José Manuel, *Bibliographie critique de la littérature espagnole en France au XVIIe siècle. Présence et influence,* Genève, Droz, 1999.

MONTAIGLON Anatole de (éd.), *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles. Morales, facétieuses, historiques*, Paris, P. Jannet puis P. Daffis, « Bibliothèque elzévirienne », 13 volumes, 1855-1878.

PETTEGREE Andrew, WALSBY Malcolm et WILKINSON Alexander (dir.), *French Vernacular Books* : *Books Published in the French Language before 1601*, 2 vol., Brill, Leiden, 2007.

PICOT Émile, *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le Baron James de Rothschild,* 5 vol., Paris, Morgand, 1884-1920.

POUSPIN Marion, *Publier la nouvelle. Les pièces gothiques, histoire d'un nouveau média (XVe-XVIe siècles),* Publications de la Sorbonne, 2016.

RENOUARD Philippe, *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVIe siècle, d'après les manuscrits de Philippe Renouard*, publié par le Service des travaux historiques de la ville de Paris (Brigitte Moreau), vol. I (1501-1510) et II (1511-1520),

Paris, Imprimerie municipale, 1972 et 1977 ; vol. III (1521-1530), IV (1531-1535) et V (1536-1540), Abbeville, Impr. F. Palliard, 1985, 1992 et 2004.

REY Alain (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1998 [1re éd. 1992].

SIMONIN Michel (dir.), *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le XVIe siècle,* Paris, Fayard, 2001.

TRICOTEL Édouard, *Variétés bibliographiques*, Paris, J. Gay éd., 1863.

VANDER HAEGHEN Ferdinand, *Bibliotheca Erasmiana*, 1893, reprint Nieuwkoop De Graaf, 1972.

WOLEDGE Brian, *Bibliographie des romans et nouvelles en prose française antérieurs à 1500,* Genève, Droz, 1954 (et supplément en 1975).

B- Sites Internet

Catalogue de la Bibliothèque Nationale de France : catalogue.bnf.fr

Catalogue collectif de France : ccfr.bnf.fr

Dictionnaire du moyen français (1330-1500), Atilf : atilf.fr/dmf

Gesamtkatalog der Wiegendrucke : gesamtkatalogderwiegendrucke.de

Incunabula Short Title Catalogue : bl.uk/catalogues/istc

Bibliothèque numérique de l'Enssib : enssib.fr/bibliotheque-numerique

Éditions en ligne de l'École des chartes (Élec) : elec.enc.sorbonne.fr

Le Miroir des classiques : elec.enc.sorbonne.fr/miroir

Les Bibliothèques virtuelles humanistes de Tours : www.bvh.univ-tours.fr

Techniques pour l'historien en ligne : études, manuels, exercices, bibliographies (Theleme) : theleme.enc.sorbonne.fr

Universal Short Title Catalogue : ustc.ac.uk

Ressources numériques en histoire de l'éducation, Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (Larhra) : rhe.ish-lyon.cnrs.fr

Femme et genre en histoire de l'éducation, site du service d'histoire de l'éducation de l'INRP : www.inrp.fr/she/femmes/index.htm (consulté le 3 mars 2014)

IV- ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DES FEMMES ET DU GENRE

A- Études anciennes (avant 1950)

CAMPAUX Antoine, *La Question des femmes au quinzième siècle*, Paris, Vve Berger-Levrault et fils, 1865.

JOURDAIN Charles, *Mémoire sur l'éducation des femmes au Moyen Âge*, Paris, Imprimerie Nationale, 1874.

MAULDE LA CLAVIERE René de, *Vers le bonheur ! Les Femmes de la Renaissance*, Paris, Perrin, 1898.

ROUSSELOT Paul, *La Pédagogie féminine : extraits des principaux écrivains qui ont traité de l'éducation des femmes depuis le XVIe siècle,* Paris, Ch. Delagrave, 1881.

ROUSSELOT Paul, *Histoire de l'éducation des femmes*, Paris, Didier, 1883, 2 vol.

B- Études récentes (après 1950)

ALBISTUR Maïté et ARMOGATHE Daniel, *Histoire du féminisme français du Moyen Âge à nos jours*, Paris, éd. Des Femmes, 1977.

—, *Le Grief des femmes. Anthologie des textes féministes de Moyen Âge à la Seconde République,* éd. Hier et Demain, 1978, 2 vol.

ALEXANDRE BIDON Danielle, « Des femmes de bonne foi. La religion des mères au Moyen Âge, *in* Jean Delumeau (dir.), *La Religion de ma mère. Le rôle des femmes dans la transmission de la foi,* Paris, éd. du Cerf, 1992.

ALVERNY Marie-Thérèse d', « Comment les théologiens et les philosophes voient la femme », *in La Femme dans les civilisations des Xe-XIIIe siècles*, actes du colloque tenu à Poitiers les 23-25 septembre 1976, tiré à part des *Cahiers de civilisation médiévale*, Poitiers, Université de Poitiers, publication du CESCM, vol. XX, n° 2-3, 1977, p. 15-39.

ANGENOT Marc, *Les Champions des femmes. Examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Montréal, PU Québec, 1977. (Ouvrage également classé en section VIII.)

ARMSTRONG Nancy et TENNENHOUSE Leonard, *The Ideology of Conduct : Essays on Literature and the History of Sexuality,* New York, Methuen, 1987.

AUBERT Jean-Marie, *La Femme. Antiféminisme et christianisme*, Paris, Le Cerf/Desclée, 1975.

AUTRAND Françoise, « Le mariage et ses enjeux dans le milieu de robe parisien XIVe-XVe siècles », *in* Georges Duby, Michel Rouche et Jean Heuchlin (dir.), *La Femme au Moyen Âge*, Maubeuge, la ville, 1990, p. 407-429.

BARD Christine, « Une histoire féministe est-elle possible ? », *Les cahiers du Cedref*, n° 13 « Transmission : savoirs féministes et pratiques pédagogiques », 2005, p. 73-86.

BERRIOT-SALVADORE Évelyne, *Les Femmes dans la société française de la Renaissance,* Genève, Droz, 1990.

—, « La problématique histoire des textes féminins », *Atlantis* 19, 1993, p. 8-15.

BERTIERE Simone, « Régence et pouvoir féminin », *in* Kathleen Wilson-Chevalier et Éliane Viennot (dir.), *Royaume de fémynie, Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p. 63-70.

BLAMIRES Alcuin, *The Case for Women in Medieval Culture*, Oxford, Clarendon Press, 1977.

BOUSMAR Éric, DUMONT Jonathan, MARCHANDISSE Alain et SCHNERB Bertrand (dir.), *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, actes du colloque international organisé par les Facultés universitaires Saint-Louis de Bruxelles et l'Université Charles-de-Gaulle Lille 3, Bruxelles, De Boeck, 2012.

BROOMHALL Susan, « French Women in Print, 1488 to 1599 », *Bibliographical Society of Australia and New Zealand Bulletin* 22, 1998, p. 195-231.

—, « Au-delà de la cour : patronnes et mécènes du manuscrit à l'imprimé », *in* Kathleen Wilson-Chevalier (dir.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre », 2007, p. 45-58.

BURGUIERE André, *Le Mariage et l'amour en France. De la Renaissance à la Révolution,* Paris, Seuil, 2011.

CAPDEVILLA Luc et alii (dir.), *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours,* Rennes, PUR, 2003.

CARON Marie-Thérèse, « Mariage et mésalliance : la difficulté d'être femme dans la société nobiliaire française à la fin du Moyen Âge », *in* Georges Duby, Michel Rouche et Jean Heuchlin (dir.), *La Femme au Moyen Âge*, Maubeuge, la ville, 1990, p. 315-325.

—, « L'éducation des filles à la fin du Moyen Âge, un sujet mal connu », *in* Guyonne Leduc (dir.), *L'Éducation des femmes en Europe et en Amérique du Nord de la Renaissance à 1848, réalités et représentations*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1997, p. 27-38.

CASAGRANDE Carla « La femme gardée », *in* Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991, p. 83-116.

CHARTIER Roger, « L'Histoire des femmes, XVIe-XVIIIe siècle. Différence entre les sexes et violence symbolique », *in* Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Femmes et histoire*, Paris, Plon, 1993, p. 39-47 [article retitré « Différences entre les sexes et domination symbolique (note critique) », *in Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 4, 1993, p. 1005-1010].

CLASSEN Albrecht (dir.), *Discourses on Love, Marriage, and Transgression in Medieval and Early Modern Literature*, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, vol. 278, 2004.

Clio, Histoire, femmes et sociétés, n° 8, « Georges Duby et l'histoire des femmes », 1998.

COLDIRON Anne E. B., *English Printing, Verse Translation, and the Battle of the Sexes, 1476-1557*, Aldershot, Ashgate, 2009. (Ouvrage également classé en section VI.)

CONTAMINE Geneviève et CONTAMINE Philippe (dir.), *Autour de Marguerite d'Écosse. Reines, princesses et dames du XVe siècle*, Paris, Champion, 1999.

COURCELLES Dominique de et VAL JULIAN Carmen, *Des femmes et des livres. France et Espagnes, XIVe-XVIIe siècle*, actes de la journée d'étude organisée par l'École nationale des chartes et l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, Paris, 30 avril 1998, Paris, École des chartes, 1999.

DALARUN Jacques, *« Dieu changea de sexe, pour ainsi dire » : la religion faite femme (XIe-XVe siècle),* Paris, Fayard, 2008.

DALL'AVA-SANTUCCI Josette, *Des sorcières aux mandarines. Histoire des femmes médecins*, Paris, Calmann-Lévy, éd. actualisée en 2004 [1re éd. 1989].

DAUPHIN Cécile, FARGE Arlette, FRAISSE Geneviève, KLAPISCH-ZUBER Christiane, LAGRAVE Rose-Marie, PERROT Michèle, PEZERAT Pierrette, RIPA Yannick, SCHMITT-PANTEL Pauline, VOLDMAN Danièle, « Culture et pouvoir des femmes : essai d'historiographie », *Annales E.S.C.*, mars-avril 1986, n° 2, p. 271-293.

DEMPSEY DOUGLASS Jane, « Christian freedom : what Calvin learned at the school of women », *Church History*, t. 1 53 n° 2 (1984), p. 155-173.

DESAN Suzanne et MERRICK Jeffrey (dir.), *Family, Gender, and Law in Early Modern France*, University Park (Pa.), Pennsylvania State University Press, 2009.

DUBOIS-NAYT Armel, DUFOURNAUD Nicole et PAUPERT Anne (dir.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes. Vol. 3, de 1400 à 1600*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre », 2013. (Ouvrage également classé en section VIII.)

DUBOIS-NAYT Armel, HENNEAU Marie-Élisabeth et VON KULESSA Rotraud (dir.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes. Vol. 4, en Europe, de 1400 aux lendemains de la Révolution,* Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre », 2016. (Ouvrage également classé en section VIII.)

DUBY Georges, *Dames du XIIe siècle*, t. I et II, Paris, Gallimard, 1995.

DUBY Georges et PERROT Michelle (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991 [1re éd. italienne, Rome-Bari, Gius. Laterza & Figli Spa, 1990 et 1991 ; rééd. Paris, Perrin, 2002].

ERNOT Isabelle, « L'histoire des femmes et ses premières historiennes (XIXe-début XXe siècle) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 16, 2007, p. 165-194.

FENSTER Thelma et LEES Clare A. (dir.), *Gender in debate from the Early Middle Ages to the Renaissance*, New York, Palgrave, 2002.

FERGUSON Gary, *Queer (Re)Readings in the French Renaissance. Homosexuality, Gender, Culture*, Aldershot (Hampshire, England), Burlington (VT, USA), Ashgate Publishing, 2008.

FERGUSON Margaret W, QUILLIGAN Maureen, VICKERS Nancy J. (dir.), *Rewriting the Renaissance. The discourses of sexual difference in early modern Europe*, Chicago, University of Chicago Press, 1986.

FISCHER Danièle, « L'apport de la Réforme à l'évolution de la condition féminine », *Études théologiques et religieuses*, vol. 57, n° 1 (1982), p. 17-39.

FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL Dominique, PLANTE Christine, RIOT-SARCEY Michèle et ZAIDMAN Claude (dir.), *Le Genre comme catégorie d'analyse : sociologie, histoire, littérature,* Paris, L'Harmattan, 2003.

FRAISSE Geneviève, *Opinions de femmes, de la veille au lendemain de la Révolution française,* Paris, éd. Côté-femmes, 1989 [rééd. 2007].

GILISSEN John, « Le statut de la femme dans l'ancien droit belge », *Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions, 12 (La Femme, II),* Bruxelles, 1962, p. 255-321.

GRAY Floyd, *Gender, Rhetoric, and Print Culture in French Renaissance Writing,* Cambridge, Cambridge University Press, 2000. (Ouvrage également classé en section VI.)

GREEN Karen et MEWS Constant (dir.), *Virtue Ethics for Women, 1250-1500*, Springer, 2011.

GREEN Monica H., *Women's healthcare in the Medieval West. Texts and contexts,* Ashgate, 2000.

GRIMAL Pierre (dir.), *Histoire mondiale de la femme,* 4 vol., Paris, NLF, 1967.

HAASE-DUBOSC Danielle et VIENNOT Éliane (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Marseille, Rivages, 1991.

HANLEY Sarah, « Engendering. The State Family Formation and the State Building in Early Modern France », *French Historical Studies*, 1989, vol. 16, nº 1.

HARDWICK Julie, *The Practice of Patriarchy : Gender and the Politics of Household Authority in Early Modern France,* University Park, Pennsylvania State University Press, 1998.

HARDWICK Julie, « Did Gender Have a Renaissance ? Exclusions and Traditions in Early Modern Western Europe », *in* Teresa A. Meade and Merry E. Wiesner-Hanks (dir.), *A Companion to Gender History*, Blackwell Publishing, 2004, p. 343-357.

HENTSCH Alice, *De la littérature didactique s'adressant spécialement aux femmes*, Genève, Slatkine Reprints, 1975 [Paris, Halle, 1903].

ISAACS Ann Katherine (dir.), *Political Systems and Definitions of Gender Roles*, Clioh's Workshop II, Pise, Editioni Plus-Università di Pisa, 2001.

KELLY Joan, « Did women have a Renaissance ? », *in* Renate Bridenthal et Claudia Koonz (dir.), *Becoming visible : Women in European History*, Boston, Houghton Mifflin, 1977, p. 137-64 [rééd. *in Women, history, and theory. The Essays of Joan Kelly,* Chicago-Londres, Chicago UP, 1984, p. 19-50].

KELLY Joan, « Early feminist theory and the "Querelle des Femmes", 1400-1789 », *Signs* 8-1, 1982, p. 4-28.

KELSO Ruth, *Doctrine for the Lady of the Renaissance*, Urbana, University of Illinois Press, 1956 [rééd. 1978]. (Ouvrage également classé en section VI.)

KENT Eliza, « Raiding the patriarch's toolbox: reading masculine governance in cases of male witchcraft, 1592-1692 », *in* Susan Broomhall et Jacqueline Van Gent, *Governing Masculinities in the Early Modern Period*, Ashgate, 2011, p. 173-188.

KING Margarete L., « Book Lined Cells : Women and Humanism in the Early Italian Renaissance », *in* Patricia H. Labalme (dir.), *Beyond their Sex. Learned Women of the European Past*, New York, New York University Press, 1980, p. 66-90.

—, *Women of the Renaissance*, Chicago-Londres, University of Chicago Press, 1991.

KIPPEN Kim, WOODS Lori (dir.) et ZEMON Natalie (introduction), *Worth and Repute : Valuing Gender in Late Medieval and Early Modern Europe. Essays in Honour of Barbara Todd*, Toronto, Publications of the Centre for Reformation and Renaissance Studies, 2011.

KORS Alan Charles et PETERS Edward, *Witchcraft in Europe, 1400-1700: A Documentary History*, Philadelphia, Philadelphia UP, 2001.

KRAKOVITCH Odile, SELLIER Geneviève et VIENNOT Éliane (dir.), *Femmes de pouvoir : mythes et fantasmes*, Paris, L'Harmattan, 2001.

KUPISZ Kazimierz (dir.), *La Femme à la Renaissance*, actes du colloque international organisé par la chaire de philologie romane de l'université polonaise de Łódź, 8-11 novembre 1982, nº spécial des *Acta Universitatis Lodziensi. Folia Litteraria Romanica*, nº 14, Łódź, Uniwersytet Łódzki, 1985.

La Femme au XVIe siècle, actes du colloque du Puy-en-Velay, 14-15 septembre 1992, organisé par le centre culturel du Conseil général de la Haute-Loire et par la ville du Puy-en-Velay, Le Puy-en-Velay, Conseil général de la Haute-Loire, 1993.

LAUFER Jacqueline, MARRY Catherine et MARUANI Margaret, *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, 2001.

LAZARD Madeleine, *Images littéraires de la femme à la Renaissance,* Paris, PUF, 1985.

—, *Les Avenues de fémynie*, Paris, Fayard, 2001.

LE BRAS-CHOPARD Armelle, *Les Putains du diable. Le procès en sorcellerie des femmes,* Paris, Plon, 2006.

LEBRUN François, *La Vie conjugale sous l'Ancien Régime,* A. Colin, 1975.

LECLERCQ Dom Jean, *Le Mariage vu par les moines au XIIe siècle*, Paris, éd. du Cerf, 1982.

—, « Rôle et pouvoir des épouses au Moyen Âge », *in* George Duby, Michel Rouche et Jean Heuchlin (dir.), *La Femme au Moyen Âge*, Maubeuge, La ville, 1990, p. 87-98.

LEDUC Guyonne (dir.), *L'Éducation des femmes en Europe et en Amérique du Nord de la Renaissance à 1848, réalités et représentations,* Paris/Montréal, L'Harmattan, 1997.

LEGARE Anne-Marie (dir.), *Livres et lectures des femmes en Europe entre Moyen Âge et Renaissance*, actes du colloque de Lille, 24-26 mai 2004, Turnhout, Brepols, 2007.

LEQUAIN Elodie, *L'Éducation des femmes de la noblesse en France au Moyen Âge (XIIIe-XVe siècle)*, thèse d'histoire sous la direction de Colette Beaune, Paris X-Nanterre, 2005.

—, « Anne de France et les livres : la tradition et le pouvoir », *in* Kathleen Wilson-Chevalier (dir.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre », 2007, p. 155-168.

LETT Didier, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, V^e^-XVe siècle,* Paris, Hachette, 2000.

LEVACK Brian P., *La Grande Chasse aux sorcières en Europe aux débuts des temps modernes,* Seyssel, Champ Vallon, 1991.

LIPINSKA Mélanie, *Histoire des femmes médecins depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours,* Librairie G. Jacques et Cie, 1900.

MACLEAN Ian, *Woman triumphant, Feminism in french literature, 1610-1652,* Oxford UP, 1977.

—, *The Renaissance notion of woman : A study in the fortunes of scholasticism and medical science in European intellectual life,* London-New York, Cambridge UP, 1980.

MALENFANT Marie-Claude, *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme. Le statut de l'exemplum dans les discours littéraires sur la femme (1500-1550),* Québec, PU Laval, 2003. (Ouvrage également classé en section VIII.)

MCNAMARA Jo Ann, « The *Herrenfrage* : The Restructuring of the Gender System, 1050-1150 », *in* Clare A. Lees (dir.), *Medieval Masculinities: Regarding Men in the Middle Ages*, éd. Minneapolis, Minnesota UP, 1994, p. 3-29.

MALCOLMSON Cristina et SUZUKI Mihoko, *Debating Gender in Early Modern England*, 1500-1700, New York, Palgrave, 2002.

MATHIEU-CASTELLANI Gisèle, *La Quenouille et la Lyre*, Paris, José Corti, 1998.

MATTHEWS-GRIECO Sara, *Ange ou diablesse. La représentation de la femme au XVIe siècle,* Paris, Flammarion, 1991.

METZ René, « Le statut de la femme en droit canonique médiéval », *Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions, 12 (La Femme, II),* Bruxelles, 1962, p. 59-113.

MOLIN Jean-Baptiste et MUTEMBE Paul, *Le Rituel de mariage en France du XIIe au XVIe siècle*, Paris, Cerf, 1974.

MULDER-BAKHER Anneke B. (dir.), *Seeing and Knowing : Women and Learning in Medieval Europe (1200-1500),* Turnhout, Brepols, 2004.

NATIVEL Colette (dir.), *Femmes savantes, savoirs de femmes : du crépuscule de la Renaissance à l'aube des Lumières*, actes du colloque de Chantilly, 22-24 septembre 1995, Genève, Droz, « Travaux du Grand Siècle », n° XI, 1999.

NOLDE Dorothea, « Violence et pouvoir dans le mariage. Le rapport conjugal à travers les procès pour meurtre du conjoint devant le parlement de Paris, 1580-1620 », *in* Kathleen Wilson-Chevalier et Éliane Viennot (dir.), *Royaume de fémynie, Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p. 121-133.

PAYEN Jean-Charles, « La Crise du mariage à la fin du XIIIe siècle d'après la littérature française du temps », *in* Georges Duby et Jacques Le Goff (dir.), *Famille et parenté dans l'Occident médiéval,* actes du colloque de Paris, 6-8 juin 1974, Rome, Collection de l'école française de Rome/Paris diffusion de Boccard, 1977, p. 413-26.

PERROT Michelle, *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

PILLORGET Suzanne, « La femme et la culture durant les temps modernes », *in La Femme à l'époque moderne,* bulletin de l'Association des historiens modernistes des universités n° 9, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1985, p. 73-82.

POMATA Gianna (trad. Pascale de Mezamat), « Histoire des femmes et *gender history* (note critique) », *Annales ESC*, n° 4, 1993, p. 1019-1026.

PORTEMER Jean, « Le statut de la femme en France », *Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions, 12 (La Femme, II),* Bruxelles, 1962, p. 454-457.

RANG Brita, « A "learned wave". Women of letters and science from the Renaissance to the Enlightenment », *in* Tjitske Akkerman et Siep Stuurman (dir.), *Perspectives on Feminist Political Thought in European History From the Middle Ages to the Present*, London, Routledge, 1998, p. 50-66.

REGNIER-BOHLER Danielle, « Voix littéraires, voix mystiques », *in* Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991, t. II, p. 443-504.

ROGERS Rebecca, « Revoir l'histoire de l'éducation sous l'angle du genre : nouvelles perspectives », *in* Bernard Bodinier, Martine Gest, Marie-Françoise Lemonnier-Delpy et Paul Pasteur (dir.), *Genre et éducation. Former, se former, être formée au féminin,* actes du colloque international de Mont-Saint-Aignan, 9-10 mars 2006, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, p. 13-30.

ROSSIAUD Jacques, « Les métamorphoses de la prostitution au XVe siècle. Essai d'histoire culturelle », *in La Condicion de la mujer en la Edad Media. Actas del Coloquio celebrado en la Casa de Velásquez, del 5 al 7 de noviembre de 1984,* Madrid, Universidad Complutense, 1986, p. 155-186.

SANTINELLI Emmanuelle et NAYT-DUBOIS Armel (dir.), *Femmes de pouvoir et pouvoirs de femmes dans l'Europe occidentale médiévale et moderne*, Valenciennes, PU de Valenciennes, 2009.

SCOTT Joan, « Gender : a useful category of historical analysis », *American Historical Review*, vol. 91, n° 5, 1986, p. 1053-1075 (trad. fr. : « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *in* Michelle Riot-Sarcey, Eleni Varikas, Christine Planté (dir.), *Le Genre de l'histoire*, n° spécial des Cahiers du Grif, n° 37-38, 1988, p. 125-153).

SOLE Jacques, *Être femme en 1500. La vie quotidienne dans le diocèse de Troyes,* Paris, Perrin, 2000.

STEINBERG Sylvie, « Le mythe des amazones et son utilisation politique de la Renaissance à la fronde », *in* Kathleen Wilson-Chevalier et Éliane Viennot (dir.), *Royaume de fémynie, Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p. 261-273.

STEINBERG Sylvie et ARNOULD Jean-Claude (dir.), *Les Femmes et l'écriture de l'histoire 1400-1800,* actes du colloque de Rouen (mai-juin 2005), PU de Rouen et du Havre, 2008.

SWANWICK-STAHNKE Laura, *L'Éducation des femmes dans la littérature française* aux XIIIe et XIVe siècles, thèse de doctorat sous la direction de Daniel Poirion, Paris IV, 1984, non éditée.

THEBAUD Françoise (préface d'Alain Corbin), *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, 2e édition revue et augmentée de *Écrire l'histoire des femmes* (1998), Lyon, ENS éd., 2007.

TIMMERMANS Linda, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715),* Paris, Champion, 1993.

VAUCHEZ André, « L'Église et le célibat des prêtres », in *L'Histoire,* n° 185, fév. 1995, p. 56-63.

VECCHIO Silvana « La bonne épouse », *in* Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en occident*, Paris, Plon, 1991, p. 117-145.

VERDON Jean, *Les Françaises pendant la guerre de Cent Ans,* Paris, Perrin, 1991.

VIENNOT Éliane, « Les femmes dans les troubles du XVIe siècle », *Clio-H.F.S.*, n° 5, 1997, p. 79-96.

—, « Les Femmes de la Renaissance, objets d'études au XXe siècle », article présenté au colloque (non publié) *La Renaissance au XXe siècle, Perspectives historiographiques*, 3-7 juillet 2000, C.E.S.R., Tours, Gérard Chaix et Michel Simonin (dir.), en ligne : siefar.org/docsiefar/file/Viennot-Renaissance.pdf

—, « Le genre, cet inconnu. Le mot et la chose dans l'étude de l'Ancien Régime », *in* Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey et Claude Zaidman (dir.), *Le Genre comme catégorie d'analyse : sociologie, histoire, littérature*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 153-166.

—, « Culture philogyne, culture misogyne : un conflit de classe au cœur de la construction de l'État moderne », *in* Geneviève Sellier et Éliane Viennot, *Culture d'élite, culture de masse et différences des sexes*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 19-45.

—, *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (V^e^-XVIe siècle),* Paris, Perrin, 2006.

—, « Revisiter la "querelle des femmes" : mais de quoi parle-t-on ? », *in* Éliane Viennot (dir.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes. Vol. 1, de 1750 aux lendemains de la Révolution*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre », 2012, p. 7-29.

—, « Champions des dames et misogynes : les enjeux d'un combat frontal, à l'aube des temps modernes (France, 1380-1530) », *in* Florence Rochefort et Éliane Viennot (dir.), *L'Engagement des hommes pour l'égalité des sexes, XIVe-XXIe siècle)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université, 2013, p. 21-36.

VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire de la virilité :* t. 1, *L'invention de la virilité. De l'Antiquité aux Lumières,* Paris, Éd. du Seuil, 2011.

VON KULESSA Rotraud (dir.), *Études féminines/Gender studies en littérature, en France et en Allemagne : inventaire et perspectives,* Fribourg, Frankreich-Zentrum, 2004.

WALL Wendy, *The Imprint of Gender. Authorship and Publication in the English Renaissance*, Ithaca, London, Cornell University Press, 1993. (Ouvrage également classé en section VI.)

WARNER Lyndan, *The Idea of Man and Woman in Renaissance France*, *Print, Rhetoric and Law*, Aldershot, Ashgate, 2011. (Ouvrage également classé en section VI.)

WEMPLE Suzanne, « Les Traditions romaine, germanique et chrétienne », *in* Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991, t. II, p. 185-216.

WERNER Karl-Ferdinand, « Les femmes, le pouvoir et la transmission du pouvoir », *in* Georges Duby, Michel Rouche et Jean Heuchlin (dir.), *La Femme au Moyen Âge*, Maubeuge, la ville, 1990, p. 365-380.

WIESNER Merry E., *Women and Gender in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge UP, 1993.

WIESNER-HANKS Merry E., « Gender Theory and the Study of Early Modern Europe », *in* Megan Cassidy-Welch et Peter Sherlock, *Practices of Gender in Late Medieval and Early Modern Europe*, Turnhout, Brepols, 2008, p. 7-24.

WIESNER-HANKS Merry E. et CHOJNACKA Monica, *Ages of Woman, Ages of Man : Sources in European Social History, (1400-1750),* Londres, Longman, 2002.

WILD Francine et MORALI Danielle (dir.), *De l'instruction des filles dans l'Europe des XVIe et XVIIe siècles*, coll. « Europe XVI-XVII », nº 9, Nancy, Presses de l'université Nancy 2, 2006.

WILSON-CHEVALIER Kathleen et VIENNOT Éliane (dir.), *Royaume de Fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde,* Paris, Champion, 1999.

WILSON-CHEVALIER Kathleen (dir.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre », 2007.

WINN Colette H., « De mères en filles, les manuels d'éducation sous l'ancien régime », *Atlantis*, (éd. Rodopi, Amsterdam), vol. 19, nº 1, 1993, p. 23-29.

—, « La *Dignitas mulieris* dans la littérature didactique féminine : les enjeux idéologiques d'une appropriation du XVe au XVIIe siècle, *Études littéraires* (Québec), 1994, vol. 27, nº 2, p. 11-24.

WINN Colette H. (dir.), *L'Éducation des filles sous l'Ancien Régime. De Christine de Pizan à Fénelon. Études à la mémoire de Linda Timmermans, Papers on French Seventeenth Century Literature* (Seattle), t. 24, n° 46, 1997, p. 11-136.

WINN Colette H., « Les femmes et la rhétorique de combat : argumentation et (auto)référentialité », *in* Colette Nativel (dir.), *Femmes savantes, savoirs de femmes : du crépuscule de la Renaissance à l'aube des Lumières*, actes du colloque de Chantilly, 22-24 septembre 1995, Genève, Droz, 1999, p. 39-50.

WINN Colette H. (éd.), *Protestations et revendications féminines. Textes oubliés et inédits sur l'éducation féminine,* Paris, Honoré Champion, 2002.

ZIMMERMANN Margarete, « Querelle des femmes, querelles du livre », *in* Dominique de Courcelles et Carmen Val Julián (dir.), *Des femmes et des livres : France et Espagnes, XIVe-XVIIe siècle*, Paris, École des chartes, 1999, p. 79-94.

V- ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

A- Études anciennes (avant 1950)

COMPAYRE Gabriel, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle,* Paris, Hachette, 1879.

GUEX François, *Histoire de l'instruction et de l'éducation,* Lausanne, Payot, 1906.

KELSO Ruth, *The Doctrine of the English Gentleman in the Sixteenth Century ; with a Bibliographical List of Treatises on the Gentleman and Related Subjects Published in Europe to 1625,* Urbana, University of Illinois Press, 1929 [rééd. Gloucester, P. Smith, 1964]. (Ouvrage également classé en section VI.)

Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle, Musée pédagogique de Paris, Nieuwkoop, B. de Graaf, 1962 [1re éd. 1886] et tome II, complément [1886-1894], Nieuwkoop, B. de Graaf, 1979.

SOUQUET Paul, *Les Écrivains pédagogues du XVIe siècle : extraits des œuvres de Érasme, Sadolet, Rabelais, Luther, Vivès, Ramus, Montaigne, Charron,* Paris, C. Delagrave, 1880.

WOODWARD William Harrison, *Vittorino da Feltre and Other Humanist Educators*, Cambridge UP, 1897 [rééd. 1921].

—, *Studies in the education during the age of the Renaissance 1400-1600,* Teacher College Press, Columbia University, 1906 [rééd. 1967].

B- Études récentes (après 1950)

ASHLEY Kathleen et CLARK Robert L. A., « Medieval conduct : Textes, Theories, Practices », *in* Kathleen Ashley and Robert L. A. Clark (dir.), *Medieval Conduct*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2001, p. IX-XX.

CHARLE Christophe, *La République des universitaires 1870-1940,* Paris, Seuil, 1994.

CHARTIER Roger, COMPERE Marie-Madeleine et JULIA Dominique, *L'Éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Sedes, 1976.

DESPORTES Philippe, « Les gradués d'université dans la société urbaine de la France du Nord à la fin du Moyen Âge », *in* Daniel Poirion (dir.), *Milieux universitaires et mentalité urbaine au Moyen Âge*, Paris, PU de Paris-Sorbonne, 1987, p. 49-67.

ÉLIAS Norbert, *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973 [1re éd. allemande, 1939].

ESTEBAN Leon, *La Educacion en el renacimiento*, Madrid, éd. Sintesis, 2002, p. 148-154.

GADOFFRE Gilbert, *La Révolution culturelle dans la France des humanistes : Guillaume Budé et François Ier*, Genève, Droz, 1997.

GARIN Eugenio, *L'Éducation de l'homme moderne, la pédagogie de la Renaissance, 1400-1600*. Traduit de l'italien par Jacqueline Humbert, Paris, Fayard, 1968 [1re édition, *L'Educazione in Europa, 1400-1600, problemi e programmi,* Bari, Laterza, 1957].

GRAFTON Anthony et JARDINE Lisa, *From Humanism to the Humanities : Education and the Liberal Arts in Fifteenth and Sixteenth-Century Europe,* Cambridge (Mass.), Harvard UP, 1986.

GRAFTON Anthony et BLAIR Ann (dir.), *The Transmission of Culture in Early Modern Europe*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1990.

MARGOLIN Jean-Claude, « L'éducation à l'époque des grands humanistes », *in* Gaston Mialaret et Jean Vial (dir.), *Histoire mondiale de l'éducation*, Paris, PUF, 1981, *t. II. De 1515 à 1815*, p. 167-191.

—, « La "Civilité puérile" selon Érasme et Mathurin Cordier », *in Ragione e « civilitas »*, éd. D. Bigalli, 1986, p. 19-45.

—, « Le *De civilitate morum puerilium* d'Érasme (1530) et son héritage », *in* Alain Montandon (dir.), *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines, 1994, p. 161-175.

MIALARET Gaston et VIAL Jean (dir.), *Histoire mondiale de l'éducation*, Paris, PUF, 1981, 4 t. (t. 1 : Des origines à 1515 ; t. 2 : De 1515 à 1815 ; t. 3 : De 1815 à 1945 ; t. 4 : De 1945 à nos jours).

MILLER Naomi J. et YAVNEH Naomi (dir.), *Gender and Early Modern Constructions of Childhood*, « Women and Gender in the Early Modern World », Farnham, Ashgate, 2011.

MONTANDON Alain (dir.), *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, Centre de recherches sur les littératures modernes et contemporaines, Clermont-Ferrand, Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines, 1994.

PINCHARD Bruno et SERVET Pierre (dir.), *Éducation, transmission, rénovation à la Renaissance*, Genève, Droz, « Cahiers du Gadges » n° 4, 2006.

TRUEBLOOD Alan S., « Le savoir transmis par les emblèmes : répercussions expressives chez Lope de Vega et Cervantès », *in* Marie Roig Miranda et Francine Wild (dir.), *La Transmission du savoir dans l'Europe des XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Champion, 2000, p. 161-170.

VIGUERIE Jean de, *L'Institution des enfants : l'éducation en France, XVIe-XVIIIe siècle,* Paris, Calmann-Lévy, 1978.

VULCAN Ruxandra Irina, « Le dialogue humaniste, un instrument idéal de diffusion du savoir », *in* Marie Roig-Miranda (dir.), *La Transmission du savoir dans l'Europe des XVIe et XVIIe siècles* (20, 21 et 22 nov. 1997), Paris, Champion, 2000, p. 229-238.

VI- ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DU LIVRE ET DE LA LECTURE

BARBIER Frédéric, « L'invention de l'imprimerie et l'économie des langues en Europe au XVe siècle », *Histoire et Civilisation du Livre*, IV, 2008, p. 21-46.

—, « Entre la plume et la presse : l'intellectuel au XVe siècle », *in L'Écrivain et l'imprimeur,* Alain Riffaud (dir.), Rennes, PU Rennes, 2010, p. 22-45.

—, *Histoire du livre en Occident*, Paris, Armand Colin, 2012 [1re éd. 2000].

BERGERON Réjean, « Le nom du livre. Manières d'intituler les premiers livres imprimés en français », Monique Ornato et Nicole Pons (dir.), *Pratiques de la culture écrite au XVe siècle*, Louvain-La-Neuve, 1995, p. 441-458.

BOUCHET Florence, *Le Discours sur la lecture en France aux XIVe et XVe siècles : pratiques, poétiques, imaginaire,* Paris, Honoré Champion, 2008.

BRUN Robert, *Le Livre français illustré de la Renaissance. Étude suivie du catalogue des principaux livres à figures publiés en France au XVIe siècle,* Paris, Picard, 1969 [rééd. de *Le Livre illustré en France au XVIe siècle,* 1930].

CHARTIER Roger, « Stratégies éditoriales et lectures populaires, 1530-1660 », *in* Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. I, *Le Livre conquérant : du Moyen Âge au milieu du XVIIe siècle*, Paris, Promodis, 1982, p. 585-603.

—, « Du livre au lire », *in Pratiques de la lecture*, Chartier Roger (dir.), Marseille, Rivages, 1985, p. 79-81.

—, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime,* Paris, Seuil, 1987.

—, « Le monde comme représentation », *Annales E.S.C.*, novembre-décembre 1989, vol. 44, n° 6, p. 1505-1520 [rééd. *in Id.*, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 67- 86].

—, *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIVe-XVIIIe s.),* Paris, Albin Michel, 1996.

—, « Histoire et littérature », *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 269-288.

CHATELAIN Jean-Marc et PINON Laurent, « L'intervention de l'image et ses rapports avec le texte à la Renaissance », *in La Naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français (XIVe-XVIIe siècle)*, Henri-Jean Martin (dir.), Paris, éd. du Cercle de la librairie, 2000, p. 236-269.

CHAVY Paul, « Depuis quand traduit-on en français ? », *BHR*, t. 44, n° 2, 1982, p. 361-362.

COLDIRON Anne E. B., *English Printing, Verse Translation, and the Battle of the Sexes, 1476-1557*, Aldershot, Ashgate, 2009. (Ouvrage également classé en section IV.)

COQ Dominique, « Les incunables : textes anciens et textes nouveaux », *in* Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. I, *Le Livre*

conquérant : du Moyen Âge au milieu du XVIIe siècle, Paris, Promodis, 1982, p. 177-183.

—, « Les politiques éditoriales des premiers imprimeurs parisiens et lyonnais (1470-1485), dans *Legenda aurea : sept siècles de diffusion*, éd. B. Dunn-Lardeau, Montréal-Paris, 1986, p. 171-181.

—, « Les débuts de l'édition en langue vulgaire en France : Publics et politiques éditoriales », *Gutenberg-Jahrbuch*, 1987, p. 59-72.

—, « Les tribulations des plaquettes gothiques », dans *Revue de la bibliothèque Nationale*, 33, 1989, p. 47-53.

DUVAL Frédéric, *Lectures françaises de la fin du Moyen Âge. Petite anthologie commentée de succès littéraires,* Genève, Droz, 2007.

DALBANNE Claude, « Livres à gravures imprimés à Lyon au XVe siècle : I. *Légende dorée* ; Remarques sur les illustrations », dans *Documents paléographiques typographiques iconographiques*, fasc. VII, Lyon, Bibliothèque de la ville de Lyon, mai 1928.

EISENSTEIN Elisabeth L., « Le livre et la culture savante », *in* Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. I, *Le Livre conquérant : du Moyen Âge au milieu du XVIIe siècle*, Paris, Promodis, 1982, p. 563-583.

FEBVRE Lucien et MARTIN Henri-Jean, *L'Apparition du livre*, Paris, Albin Michel, « L'évolution de l'humanité », 1958 [rééd. 1971].

FOLENA Gianfranco, « "Volgarizzare" e "Tradurre". Idea e terminologia della traduzione », *in La traduzione, saggi e studi*, Trieste, Lint, 1973, p. 59-120 ; rééd. *Id.*, *Volgarizzare e tradurre*, Torino, G. Einaudi, 1991.

FOUCAULT Michel, *Les Mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines,* Paris, Gallimard, 1966.

GRAY Floyd, *Gender, Rhetoric, and Print Culture in French Renaissance Writing*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000. (Ouvrage également classé en section IV.)

HUGUET Emeline, *Macé Bonhomme, un imprimeur lyonnais du XVIe siècle*, mémoire de master en sciences de l'information et des bibliothèques, Université de Lyon/Enssib, 2013.

ISER Wolfgang, *L'Acte de lecture. Théorie de l'effet esthétique*, trad. Évelyne Sznycer, Bruxelles, P. Mardaga, 1985 [1re éd. 1976].

JAUSS Hans Robert, « Littérature médiévale et théorie des genres », *in Théorie des genres*, Gérard Genette, Hans Robert Jauss, Jean-Marie Schaeffer, Robert Scholes, Wolf Dieter Stempel, Karl Viëtor, Paris, Seuil, 1986, p. 37-76.

KEMP William, « Les petits livres français illustrés de Romain Morin (1530-1532) et leurs dérivés immédiats », *in* A. Possenti, G. Mastrangelo (éd.), *Il Rinascimento a Lione,* actes du colloque de Macerata (6-11 mai 1985), Montréal, 1988, p. 467-525.

KEMP William et THOREL Mathilde, « Édition et traduction à Paris et à Lyon (1500-1550). La chose et le mot », *in* Frédéric Barbier (dir.), *Histoire et civilisation du livre. Revue internationale, IV*, Genève, Droz, 2008, p. 117-134.

KOVACS Susan, « Formes de médiation du texte littéraire : usages de l'anthologie imprimée au XVIe siècle », *Communications et langages*, 2001, vol. 129, p. 110-124.

KRAUS Dorothea (trad. de l'allemand par Stéphane Péquignot), « Appropriation et pratiques de la lecture. Les fondements méthodologiques et théoriques de l'approche de l'histoire culturelle de Roger Chartier », *Labyrinthe,* n° 3, 1999, p. 13-25.

LABARRE Albert, « Les incunables : la présentation du livre », *in* Roger Chartier et Henri-Jean Martin (dir.), *Histoire de l'édition française, T. I. Le livre conquérant. Du Moyen Âge au milieu du XVIIe siècle*, Paris, Promodis, 1982, p. 195-216.

MARTIN Henri-Jean, « L'édition parisienne au XVIIe siècle. Quelques aspects économiques », *in Annales. E.S.C.*, 7e année, n° 3, 1952, p. 303-318.

—, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Albin Michel, 1996 [1re éd. Perrin, 1988].

MARTIN Henri-Jean (dir.), *La Naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français, XIVe-XVIIe siècles,* Paris, éd. du Cercle de la librairie, 2000.

MARTIN Henri-Jean et CHARTIER Roger (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. I, *Le Livre conquérant : du Moyen Âge au milieu du XVIIe siècle*, Paris, Promodis, 1982 [2e éd. avec bibliographie mise à jour, Paris, Fayard, 1990].

MAUPEU Philippe et CHIRON Pascale, « L'utilisation des bois gravés : arbitraire et signification dans les premiers textes imprimés », *in* Anna Arzoumanov, Anne Réach-Ngô et Trung Tran (dir.), *Le Discours du livre. Mise en scène du texte et fabrique de l'œuvre sous l'Ancien Régime*, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 43-77.

MCKENZIE Donald F., *La Bibliographie et la sociologie des textes*, Paris, éd. du Cercle de la librairie, 1991 [1re éd. : *Bibliography and the Sociology of Texts*, London, The British Library, 1986].

NEUVILLE Elsa, *L'Espace paratextuel à la Renaissance : Jean Maugin et ses contemporains*, mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, 2010, en ligne sur le site de l'Enssib (dernière date de consultation : 17 septembre 2016).

RAWLES Stephen, *Denis Janot. Parisian Printer and Bookseller (fl. 1529-1544) : A Bibliographical Study,* 1976, PhD Thesis, University of Warwick.

ROUDAUT François, *Le Livre au XVIe siècle. Éléments de bibliologie matérielle et d'histoire,* Paris, Honoré Champion, 2003.

SIMONIN Michel, « Peut-on parler de politique éditoriale au XVIe siècle ? Le cas de Vincent Sertenas, Libraire du Palais », *in L'Encre et la Lumière. Quarante-sept articles (1976-2000)*, Genève, Droz, 2004.

TODOROV Tzvetan, « La notion de littérature » (1978) et « L'origine des genres » (1971), *in La Notion de littérature et autres essais*, Paris, Seuil, 1987, p. 9-26 et 27-46.

TRAN Trung, « L'image dans l'espace visuel et textuel des narrations illustrées de la Renaissance », *in* Alain Milon et Marc Perelman (dir.), *Le Livre et ses espaces*, PU Paris X-Nanterre, 2007, p. 85-107.

—, « Défaire et refaire l'image : l'illustration imprimée à l'épreuve de sa reproductibilité technique », *L'image répétée. Imitation, copie, remploi, recyclage,* actes du colloque de Victoria (juin 2011), numéro spécial de *Textimage*, octobre 2012 (en ligne : revue-textimage.com/conferencier/01_image_repetee/tran1.html ; consultée le 20 février 2016).

WALL Wendy, *The Imprint of Gender. Authorship and Publication in the English Renaissance*, Ithaca, London, Cornell University Press, 1993. (Ouvrage également classé en section IV.)

WARNER Lyndan, *The Idea of Man and Woman in Renaissance France*, *Print, Rhetoric and Law*, Aldershot, Ashgate, 2011. (Ouvrage également classé en section IV.)

VII- ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DU MOYEN ÂGE ET DE LA RENAISSANCE

BURCKHARDT Jacob, *La Civilisation de la Renaissance en Italie* [1880], trad. H. Schmitt et R. Klein, Paris, Bartillat, 2012.

CAFERRO William, *Contesting the Renaissance*, Malden/Oxford, Wiley-Blackwell, 2011.

CELNART Elisabeth, *Manuel complet des jeux de société renfermant tous les jeux qui conviennent aux jeunes gens des deux sexes…*, Paris, Librairie encyclopédique de Roret, 1836.

CHATELAIN Claire, *Chronique d'une ascension sociale. Exercice de la parenté chez les grands officiers (XVIe-XVIIe siècle),* Paris, éd. de l'EHESS, 2008.

DAVIES Tony, *Humanism*, London, Routlegde, 1997.

DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident (XIVe-XVIIIe siècles),* Paris, Fayard, 1978.

—, *La Civilisation de la Renaissance*, Paris, Arthaud, 1967, rééd. Arthaud, 1993.

DUBOIS Claude-Gilbert, *La Conception de l'Histoire en France au XVIe siècle (1560-1610),* Paris, Nizet, 1977.

GRIMBERG Martine, « La rédaction des coutumes et les droits seigneuriaux. Nommer, classer, exclure », *Annales HSS*, sept.-oct. 1997, n° 5, p. 1017-1038.

HAMON Philippe, *Les Renaissances 1453-1559*, Paris, Belin, 2009.

LE GOFF Jacques, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996.

LEVER Maurice, *Canards sanglants : naissance du fait divers,* Paris, Fayard, 1993.

MEHL Jean-Michel, *Les Jeux au royaume de France du XIIIe au début du XVIe siècle,* Paris, Fayard, 1990.

MUCHEMBLED Robert, *L'Invention de l'homme moderne. Culture et sensibilités en France du XVe au XVIIIe siècle,* Paris, Hachette, 1994.

MUCHEMBLED Robert, *La Société policée. Politique et politesse en France du XVIe au XXe siècle,* Paris, Seuil, 1998.

QUICHERAT Jules Étienne Joseph, *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle,* Paris, Hachette, 1877.

ZEMON-DAVIS Natalie, *Les Cultures du peuple. Rituels, savoir et résistances au XVIe siècle*, trad. Marie-Noëlle Bourguet, Paris, Aubier, 1979 [1re éd. : Society and Culture in Early Modern France, Stanford, 1965].

VIII- ÉTUDES SUR LES TEXTES HORS CORPUS D'ÉTUDE

A- Études anciennes (avant 1950)

LANGLOIS Charles, *La vie en France au Moyen Âge, tome IV, La Vie spirituelle, enseignements, méditations et controverses d'après des écrits en français à l'usage des laïcs,* Paris, Hachette, 1928.

LEFRANC Abel, « Le Tiers livre de Pantagruel et la querelle des femmes », *Revue des études rabelaisiennes*, t. 2, 1904, p. 1-10 et 78-109 [rééd. Paris, Honoré Champion, 1904 ; *in Les Lettres et les idées depuis la Renaissance, tome II : Les Grands Écrivains français de la Renaissance*, Paris, Champion, 1914 et 1969 ; et *in Rabelais : études sur Gargantua, Pantagruel et le Tiers Livre*, Albin Michel, 1953, p. 263-315].

PARIS Gaston, *La Littérature française au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1905.

—, « Les cours d'amour du Moyen Âge » (1888), *in Mélanges de littératures françaises du Moyen Âge*, rééd. Mario Roques, Paris, Champion, 1912.

PIAGET Arthur, *Martin Le Franc, prévôt de Lausanne,* Lausanne, Payot, 1888 [rééd. Paradigme, Caen, 1993].

—, « La Belle Dame sans merci et ses imitations », *Romania* n° 30 (1901), p. 22-48 et 317-51 ; n° 31 (1902), p. 315-49 ; n° 33 (1904), p. 179-208 ; n° 34 (1905), p. 375-428 et 559-97.

PICOT Émile, *La Querelle des dames de Paris, de Rouen, de Milan et de Lyon au commencement du XVIe siècle,* Paris, P. Renouard, 1917.

TELLE Émile, *L'Œuvre de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et la querelle des femmes*, Toulouse, impr. de Lion & fils, 1937 [Slatkine Reprints, 1969].

B- Études récentes (après 1950)

ANGENOT Marc, *Les Champions des femmes. Examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Montréal, PU Québec, 1977. (Ouvrage également classé en section IV.)

ARMSTRONG Adrian, « L'active et la passive : deux modèles de vertu féminine dans *Le Jugement poetic de l'honneur femenin* de Jean Bouchet », *in* Jennifer Britnell et Ann Moss (dir.), *Female Saints and Sinners : Saintes et Mondaines (France 1450-1650)*, Durham, Durham Modern Languages Series, 2002, p. 179-195.

AUTRAND Françoise, « Christine de Pizan et les dames à la cour », dans Geneviève et Philippe Contamine (dir.), *Autour de Marguerite d'Écosse. Reines, princesses et dames du XVe siècle*, Paris, Champion, 1999, p. 19-31.

—, *Christine de Pizan*, Paris, Fayard, 2009.

AVRAY David d' et TAUSCHE M., « Mariage Sermons in Ad Status Collections of the Central Middle Ages », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge,* vol. 47, 1980.

BADEL Pierre-Yves, Le Roman de la Rose au XIVe siècle. Étude de la réception de l'œuvre, Genève, Droz, 1980.

BARRE Yannick, « Le luxe comme vice féminin dans *La Remonstrance charitable* et les lois somptuaires au XVIe siècle en France » (publié sur web2.concordia.ca/GRES/publications/articles.pdf./barre.pdf).

BAYLE Ariane, « Contagion et fiction dans quelques textes comiques du XVIe siècle », *in* Françoise Lavocat (dir.), *Usages et théories de la fiction. Le débat contemporain à l'épreuve des textes anciens (XVIe-XVIIIe siècles),* Rennes, PU Rennes, 2004, p. 165-183.

BAYLE Ariane et WAJEMAN Lise, « Le Triumphe de Dame Verolle ou les bienfaits de l'obscénité », *Obscenity in Late Medieval and Renaissance France*, *Studies in Early Modern France*, 14, 2010, p. 125-144.

BENSON Pamela, « Debate about Women in Trecento Florence », *in* Thelma Fenster, Clare A. Lees (dir.), *Gender in debate from the Early Middle Ages to the Renaissance*, New York, Palgrave, 2002, p. 165-187.

BERGERON Réjean, « Les Venditions françaises des XIVe et XVe siècles », *Le Moyen Français*, n° 19, 1986, p. 34-57.

BERIOU Nicole, *L'Avènement des maîtres de la parole : la prédication à Paris au XIIe siècle,* vol. I, Institut d'études augustiniennes, *Collection des études augustiniennes,* vol. 31 à 32, 1998.

BEZZOLA Reto R., *Les Origines et la formation de la littérature courtoise en Occident (500-1200),* Paris, Honoré Champion, t. II, 1960.

BOZZOLO Carla et LOYAU Hélène, *La Cour amoureuse dite de Charles VI, vol. 1 : Étude et édition critique des sources manuscrites,* Paris, Léopard d'Or, 1982.

BRITNELL Jennifer, « Fictions au service de la foi : *Les Triumphes de la noble et amoureuse dame* (1530) », *in Id.* et Nathalie Dauvois (dir.), *Jean Bouchet, traverseur des voies périlleuses (1476-1557)*, Paris, Champion, 2003, p. 193-208.

BROOK Leslie C. (éd.), *Two Late Medieval Treatises, Heloise's* Art d'Amour *and a collection of* Demandes d'Amour (British Library Royal MS 16 F II), Exeter, Short Run Press, 1993.

CAYLEY Emma, *Debate and Dialogue. Alain Chartier in his Cultural Context,* Oxford, Clarendon Press, 2006.

CHOMARAT Jacques, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, Paris, Belles Lettres, 1981.

CLAVIER Tatiana, « Corps masculin, corps féminin et injonctions de genre dans quelques pièces de la polémique autour du mariage imprimées au début du XVIe siècle », *in Mariage des corps, Mariage des esprits dans la littérature française de la Renaissance à l'âge classique* (en ligne : grac.univ-lyon2.fr/medias/fichier/t-clavier-corps-masculin-corps-feminin-et-injonctions-de-genre_1372765237768-pdf).

—, « Normativité et polémique dans les *Vies* de femmes illustres à la Renaissance », *in* Catherine Ferland et Benoît Grenier (dir.), *Femmes, culture et pouvoir. Relectures de l'histoire au féminin,* Laval (Québec), Presses Universitaires de Laval, 2010, p. 223-243.

—, « Fortune de La Belle Dame sans mercy. Les mises en scène du débat entre les sexes dans les premiers imprimés (env. 1475-1535), *in* Armel Dubois-Nayt, Nicole Dufournaud et Anne Paupert (dir.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes. Vol. 3, de 1400 à 1600*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre », 2013, p. 93-120.

COLLARD Franck, « Un débat à rouvrir : de quand date le *Débat des armes et des dames* de Guillaume Coquillart ? », *in* Jean-Frédéric Chevalier (dir.), *Les Mondes théâtraux autour de Guillaume Coquillart (XVe siècle)*, Langres, Guéniot, 2005, p. 79-93.

COLOMBO TIMELLI Maria, « Qu'est-ce qu'un traité en moyen français ? Petit itinéraire parmi les "mises en prose" des XVe-XVIe siècles », *Carte Romanze* 2/1, 2014, p. 91-101.

COUROUAU Joan-Frances et GARDY Philippe (éd.*), La Requeste faicte et bailléé par les dames de la ville de Tolose [1555]. Textes français et occitans,* Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2003.

DAENENS Francine, « Superiore perché inferiore : il paradosso delle superiorità delle donna in alcuni trattati italiani del Cinquecento », *in* Vanna Gentili (dir.), *Trasgressione tragica e norma domestica*, *Esemplari di tipologie femminili della letteratura europea*, Rome, Edizioni di Storia et Letteratura, 1983, p. 11-50.

DEFAUX Gérard (éd.), Clément Marot, *Œuvres poétiques*, Classiques Garnier, vol. 2, 1993.

DEVAUX Jean, « De la biographie au miroir du prince : le *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V* de Christine de Pizan », *in Le Prince en son « miroir ». Littérature et politique sous les premiers Valois, Le Moyen Âge*, tome CXVI, 2010/3-4, p. 591-604.

DUBOIS-NAYT Armel, DUFOURNAUD Nicole et PAUPERT Anne (dir.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes. Vol. 3, de 1400 à 1600*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre », 2013. (Ouvrage également classé en section IV.)

DUBOIS-NAYT Armel, HENNEAU Marie-Élisabeth et VON KULESSA Rotraud (dir.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes. Vol. 4, en Europe, de 1400 aux lendemains de la Révolution,* Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre », 2016. (Ouvrage également classé en section IV.)

EICHEL-LOJKINE Patricia, *Le Siècle des grands hommes : les recueils de vies d'hommes illustres avec portraits au XVIe siècle,* Louvain, Peters, 2001.

FONTAINE Marie-Madeleine, « Des auteurs pour Marguerite d'Autriche et les dames de la cour de Malines : Olivier de la Marche et Jean Lemaire de Belges, *in* Anne-Marie Legaré (dir.), *Livres et lectures des femmes en Europe entre Moyen Âge et Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 265-275.

FREEMAN Martin Joseph, « Les éditions anciennes de Coquillard », *BHR*, XXXVI, 1974, p. 87-104.

FURLAN Francesco, « Réception florentine et fortune française d'Alberti », *in La Circulation des hommes et des œuvres entre la France et l'Italie à l'époque de la Renaissance*, Paris, Sorbonne Nouvelle, 1992, p. 119-134.

GALY Michèle, « Pourquoi écrit-on des Arts d'aimer ? Ou les prologues d'un genre inclassable », *in* Emmanuèle Baumgartner et Laurence Harf-Lancner (dir.), *Seuils de l'œuvre dans le texte médiéval*, Paris, PU Sorbonne Nouvelle, 2002, p. 199-210.

GENET Jean-Philippe, « L'Évolution du genre des Miroirs des princes en Occident au Moyen Âge » *in* S. Cassagnes-Brouquet, A. Chauou, D. Pichot et L. Rousselot (dir.), *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes, PU de Rennes, 2003, p. 531-541.

GIRAUD Yves, « L'étrange Jardin amoureux de maître Barrouso », *in* James Dauphiné et Béatrice Périgot (dir.), *Conteurs et romanciers de la Renaissance*, Mélanges offerts à Gabriel-André Pérouse, Paris, Champion, 1997, p. 209-224.

GOLENISTCHEFF-KOUTOUZOFF Elie, *L'histoire de Grisélidis en France aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Droz, 1933 [Slatkine Reprints, 1975].

GRENIER-WINTHER Joan, « On authorship of La belle dame qui eut mercy », *in* Jean-François Kosta-Théfaine (dir.), *Othon de Grandson, chevalier et poète*, Orléans, Paradigme, 2007, p. 43-74.

GUILLERM Luce et Jean-Pierre, HORDOIR Laurence et PIEJUS Marie-Françoise (éd.), *Le Miroir des Femmes, t. I : Moralistes et polémistes au XVIe siècle, t. II : Roman, conte, théâtre, poésie au XVIe siècle,* PU Lille, 1983-1984 [rééd. augm. de *La Femme dans la littérature française et dans les traductions françaises au XVIe siècle,* PU Lille-III, 1971].

HARRISON Ann Tukey, « Fifteenth-century French women's role names », *French Review*, t. 62 n° 3 (1989), p. 436-444.

HAUVETTE Henri, « Les plus anciennes traductions françaises de Boccace, Traités historiques et moraux » (1909), *in Études sur Boccace (1894-1916)*, Torino, Bottega d'Erasmo, 1968, p. 151-294.

HERICAULT Charles d' (éd.), *Œuvres de Coquillard*, Paris, P. Jannet, 1857.

HOROWITZ Maryanne Cline, « The woman question in Renaissance texts », *History of European Ideas*, t. 8, n° 4-5 (1987), p. 587-595.

HULT David F. et MCRAE Joan E. (éd.), Alain Chartier, Baudet Herenc, Achille Caulier, *Le Cycle de la belle dame sans mercy*, Paris, Champion, 2003.

HULT David F., « Lecture et relecture d'une affaire amoureuse : les réponses à la *Belle Dame sans mercy* », *in* Danielle Bohler (dir.), *Le Goût du lecteur à la fin du Moyen Âge*, *Cahiers du Léopard d'Or,* n° 11, 2006, p. 157-169.

JENKINS BLAISDELL Charmarie, « Calvin's Letters to women. The Courting of ladies in High places », *Sixteenth Century Journal*, XIII, n° 3 (1982), p. 67-84.

JODOGNE Omer, « L'édition de l'*Évangile aux femmes* », *Studi in onore di Angelo Monteverdi*, Modena, Società tipografica editrice modenese, 1959, p. 353-375.

JODOGNE Pierre, « La diffusion française des écrits de Leon Battista Alberti », *in Mélanges à la mémoire de Franco Simone : France et Italie dans la culture européenne, t. I*, Genève, Slatkine, 1980, p. 181-197.

JONSSON Einar Már, *Le Miroir. Naissance d'un genre littéraire*, Paris, Les Belles Lettres, 1995.

JORDAN Constance, « Feminism and the Humanists : The Case of Sir Thomas Elyot's *Defence of Good Women* », *Renaissance Quarterly*, vol. 36, n° 2 (été 1983), p. 181-201.

KEMP William, « Textes composés ou traduits par des femmes et imprimés en France avant 1550 : bibliographie des imprimés féminins (1488-1549) », *in* Diane Desrosiers Bonin (dir.), *L'Écriture des femmes à la Renaissance*, numéro spécial de *Littératures*, 18, Montréal, McGill, 1998, p. 150-220.

KRUEGER Roberta L., « Beyond Debate : Gender in Play in Old French Courtly Fiction », *in* Thelma Fenster, Clare A. Lees (dir.), *Gender in debate from the Early Middle Ages to the Renaissance*, NY, Palgrave, 2002, p. 79-96.

KRYNEN Jacques, *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Âge (1380-1440) : étude de la littérature politique du temps,* Paris, Picard, 1981.

—, « Sur la culture historique des rois : Louis XI et le *Rosier des Guerres* », *in* Gérard Aubin (dir.), *Études offertes à Pierre Jaubert, Liber amicorum*, PU de Bordeaux, 1992, p. 399-409.

LACHAUD Frédérique et SCORDIA Lydwine (dir.), *Le Prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières*, PU Rouen et Le Havre, 2007.

LAMARQUE Henri, « L'édition des œuvres d'Ovide dans la Renaissance Française », *in* Henri Lamarque et André Baïche (dir.), *Ovide en France dans la Renaissance*, *Cahiers de l'Europe Classique et Néo-Latine,* Toulouse, PU du Mirail, 1981, p. 13-40.

LE BRUN-GOUANVIC Claire, « Le débat sur *Le Roman de la Rose* ou la lectrice face aux lettrés », *in* Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, PU Rennes, 2003, p. 201-213.

LEFEVRE Sylvie, « Du *tractatus* au *traité* : transfert en langue vulgaire d'un genre scientifique ? », *in* Bernard Ribémont (dir.), *Le Moyen Âge et la science*, Paris, Klincksieck, 1991, p. 31-46.

L'HERMITE-LECLERCQ Paulette, « L'image de la femme dans le *De eruditione filiorum nobilium* de Vincent de Beauvais », *in* Michel Rouche (dir.), *Mariage et sexualité au Moyen Âge : accord ou crise*, Paris, PU Paris-Sorbonne, 2000, p. 243-262.

—, « La femme dans le *De regimine principum* de Gilles de Rome », *in Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine,* Paris, PU Paris-Sorbonne, 2000, p. 471-479.

LOBBES Louis, « Les recueils de citations au XVIe siècle : inventaire », *in* Marie Roig-Miranda (dir.), *La Transmission du savoir dans l'Europe des XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Champion, 2000, p. 127-137.

LOREE Denis, *Édition commentée du* Secret des Secrets *du Pseudo-Aristote*, thèse dirigée par Denis Hüe, Université de Rennes II, 2012.

MALENFANT Marie-Claude, *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme. Le statut de l'exemplum dans les discours littéraires sur la femme (1500-1550),* Québec, PU Laval, 2003. (Ouvrage également classé en section IV.)

MARGOLIN Jean-Claude, « La Civilité nouvelle. De la notion de civilité à sa pratique et aux traités de civilité », *in* Alain Montandon (dir.), *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe, op. cit.,* p. 151-177.

MIQUET Jean (éd.), « Le chevalier des dames » du Dolent Fortuné, allégorie en vers de la fin du XVe siècle. Édition critique et annotée, Ottawa, PU d'Ottawa, 1990.

PANZERA Maria Cristina, « La nouvelle de Griselda et les *Seniles* de Pétrarque », *Cahiers d'études italiennes*, n° 4, 2006, p. 33-49.

PERRET Noëlle-Laetitia, *Les Traductions françaises du* De regimine principum *de Gilles de Rome : parcours matériel, culturel et intellectuel d'un discours sur l'éducation,* Leiden, Brill, 2011.

PINOTTI Paola, « Il *remedium amoris* da Ovidio a E. S. Piccolomini », *Rilune*, n° 6, 2007 (actes de *Eros Pharmakon de la Renaissance au baroque*, colloque international de Cesenatico, 11-14 mai 2006), p. 275-294.

PIONCHON Pauline, « Le Corbaccio en France », *Cahiers d'études italiennes, Boccace à la Renaissance*, n° 8, 2008, p. 209-223.

POZZI Mario, « Aspetti della trattatistica d'amore », *Lingua, cultura, società : saggi sulla letteratura del Cinquecento*, Alessandria, edizioni dell'Orso, 1989, p. 57-100.

QUILLIGAN Maureen, *The Allegory of Female Authority, Christine de Pizan's* Cité des Dames, Cornell UP, 1991.

RAJCHENBACH Élise, « Une querelle poétique : la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises », *in* Jean-Eudes Girot (dir.), *La Poésie à la cour de François Ier*, Paris, PUPS, 2012, p. 101-119.

RAJCHENBACH-TELLER Élise, « Être veuve d'imprimeur. Les stratégies éditoriales de Jeanne de Marnef, veuve Janot (1545-1547) », *in* Isabelle Garnier, Vân Dung Le Flanchec, Véronique Montagne, Anne Réach-Ngô, Marie-Claire Thomine, Trung Tran et Nora Viet (dir.), *Paroles dégelées. Propos de l'Atelier XVIe siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 631-662.

REACH-NGO Anne, « Les premiers récits d'apprentissage féminins à la Renaissance », *in* Bernard Bodinier, Martine Gest, Marie-Françoise Lemonnier-Delpy et Paul Pasteur (dir.), *Genre et éducation. Former, se former, être formée au féminin,* actes du colloque international de Mont-Saint-Aignan, 9-10 mars 2006, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, p. 53-68.

RICHE Pierre, « Sources pédagogiques et traités d'éducation », *in Les Entrées dans la vie, Initiations et apprentissages*, Nancy, PU de Nancy, 1982 [« Annales de l'Est », 5e série, nº 1-2, 1982], p. 15-29.

RIGOLOT François, *Le Texte de la Renaissance*, Genève, Droz, 1982.

RYCHTER Jean (éd.), Les *XV joies de mariage*, Genève, Droz, 1967.

SAUNDERS Alison, *The Sixteenth-Century Blason poétique*, Bern, Frankfurt am Main, Las Vegas, P. Lang, 1981.

—, « Creator of the earliest collection of French emblems, but now also creator of the earliest collection of love emblems ? Evidence from a newly discovered emblem book by Guillaume de la Perrière », *in* Els Stronks et Peter Boot (dir.), *Learned Love, Proceedings of the Emblem Project Utrech Conference on Dutch Love Emblems and the Internet*, The Hague, Data archiving and networked services, 2007, p. 13-32.

SCREECH Michael Andrew, « An interpretation of the Querelle des Amyes », *BHR*, t. XXI (1959), p. 103-130.

SENELLART Michel, *Les Arts de gouverner, Du regimen médiéval au concept de gouvernement,* Paris, PUF, 1995.

SERRANO Florence, *La Querelle des Femmes à la cour, entre la Castille et la Bourgogne, au XVe siècle : étude et édition critique du Triunfo de las donas/Triumphe des dames de Juan Rodríguez del Padrón,* thèse sous la direction de Carlos Heusch et Véronique Duché-Gavet, ENS LSH, 2011.

SMITH Pauline Mary (éd.), Philibert de Vienne, *Le Philosophe de court*, Genève, Droz, 1990.

SOLTERER Helen, *The Master and Minerva. Disputing Women in French Medieval Culture*, Berkeley/Los Angeles/London, California UP, 1995.

SOWARDS Jesse Kelley, « Erasmus and the education of women », *Sixteenth Century Journal*, t. XIII nº 4 (1982), p. 77-89.

SOZZI Lionello, « Boccaccio in Francia nel cinquecento », *in* Carlo Pellegrini (dir.), *Il Boccaccio nella cultura francese,* actes du colloque « L'opera del Boccacio nella cultura francese », Certaldo, 2-6 sept. 1968, Florence, L.S. Olschki, 1971, p. 211-356.

STEGMANN André, « Le Modèle du prince », *in* Claudie Balavoine, Jean Lafond et Pierre Laurens (dir.), *Le Modèle à la Renaissance*, Paris, Vrin, 1986, p. 117-138.

STERCHI Bernhard, « Hugues de Lannoy, auteur de l'*Enseignement de vraie noblesse,* de l'*Instruction d'un jeune prince* et des *Enseignements paternels* », *Le Moyen Âge,* 110 : 1, 2004, p. 79-117.

THOREL Mathilde, « Le *Peregrin* : roman d'amour ou dialogue d'amour ? Enjeux génériques d'un titre », *in* Michèle Clément et Pascale Mounier (dir.), *Le Roman français au XVIe siècle, ou le renouveau d'un genre dans le contexte européen*, Presses Universitaires de Strasbourg, 2005, p. 69-80.

TOMLINSON Hilary M. (éd.), Victor Brodeau, *Poésies*, Genève, Droz, 1982, p. 28-31.

TRUDEAU Danielle (éd.), Bertrand de La Borderie, *L'Amye de Court* (1542), Paris, Honoré Champion, 1997.

WILLARD Charity Cannon, « Isabel of Portugal and the French Translation of the *Triunfo de las Doñas* », *Revue Belge de philologie et d'histoire*, 1965, vol. 43, n° 43-3, p. 961-969.

WINN Mary Beth (éd.), *La Chasse d'amours*, Genève, Droz, 1984.

ZACCARIA Vittorio, *Tutte le opere di Giovanni Boccaccio, vol. X, De mulieribus claris,* Milan, Mondadori, 1970.

ZIMMERMANN Margarete, « Utopie et lieu de la mémoire féminine : *La Cité des dames* », *in* Éric Hicks, Diego Gonzalez et Philippe Simon (dir.), *Au Champ des escriptures*, *IIIe Colloque international sur Christine de Pizan* (Lausanne, 18-22 juillet 1998), Paris, Honoré Champion, 2000, p. 561-578.

ZUMTHOR Paul, *Essai de poétique médiévale*, Paris, Seuil, 1972.

—, *Le Masque et la lumière*, Paris, Seuil, 1978.

IX- ÉTUDES SUR LES TEXTES DU CORPUS D'ÉTUDE

A- Études anciennes (avant 1950)

BATTAGLIA Felice, « Patrizi, Francesco », in *Enciclopedia italiana discienze, lettere, ed arti* en 1935, (en ligne : treccani.it/enciclopedia/francesco-patrizi_res-5ab672d2-8bb5-11dc-8e9d-0016357eee51_(Enciclopedia_Italiana)/, page consultée le 30 avril 2014).

CARTIER Alfred, « La première traduction française du "De Institutione foeminae christianae", de J. L. Vivès et son auteur Pierre de Changy. 1543 », *Revue des livres anciens, documents d'histoire littéraire de bibliographie & de bibliophile*, Pierre Louÿs (dir.) et Louis Loviot (rééd.), tome II, Paris, Fontemoing et Cie éd., 1917, p. 195-200.

FOURIER DE BACOURT Étienne, *Vie du Bienheureux Pierre de Luxembourg, étudiant de l'Université de Paris, évêque de Metz et cardinal, 1369-1387, avec portrait, lettres et pièces justificatives,* Paris, Berche et Tralin, 1882.

KERVYN DE LETTENHOVE Joseph (éd.), *Œuvres de Georges Chastellain*, Bruxelles, Heussner, 1863-1866 [réimp. Genève, Slatkine, 1971], t. 7, p. 463-486 (donne et commente *Les Vingt-Cinq Ballades,* de Jean Meschinot).

LA BORDERIE Arthur Lemoyne de, *Jean Meschinot, sa vie et ses œuvres*, Bibliothèque de l'École des chartes, 1895, t. 56.

NYSTRÖM Urban, *Poèmes français sur les biens d'un ménage depuis* L'Oustillement au villain *du XIIIe siècle jusqu'aux* Controverses *de Gratien du Pont*, thèse d'Helsinki, Imprimerie de la société de littérature finnoise, 1940.

OMONT H., *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure,* t. VII, Évreux, C. Hérissey, 1901 (sur les proches de Jean Leblond).

OULMONT Charles, « Gratian du Pont, sieur de Drusac, et les femmes », *Revue des Études Rabelaisiennes*, IV, 1906.

PICOT Émile, *Les Français italianisants*, New York, Franklin [Paris, 1906-7], t. II.

PUTTONEN Vilho, *Études sur Martial d'Auvergne, suivies du texte critique de quelques Arrêts d'amour*, Helsinki, Imprimerie de la Société de littérature finnoise, 1943.

REYNIER Gustave, *Le Roman sentimental avant l'Astrée*, Paris, A. Colin, 1970 [1re éd. 1908].

SÖDERHJELM Werner, *La Nouvelle française au XVe siècle*, Paris, Honoré Champion, 1910 [réimpr. Genève, Slatkine, 1973].

B- Études récentes (après 1950)

AMALVI-MIZZI Chantal, *Le* Doctrinal aux simples gens *ou* Doctrinal de sapience. *Édition critique et commentaire*, diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des chartes, Paris, 1978 [édition de la version courte].

AULOTTE Robert, *Amyot et Plutarque. La tradition des Moralia au XVIe siècle,* Genève, Droz, 1965.

—, « Une version retrouvée de Jacques Grévin : les *Conjugalia praecepta* de Plutarque de Chéronée », *in Hommage à Marie Delcourt*, Revue d'études latines, Bruxelles, Latomus, 1970, p. 352-360.

BALSAMO Jean, *Les Rencontres des Muses. Italianisme et anti-italianisme dans les lettres françaises de la fin du XVIe siècle,* Genève, Slatkine, 1992.

—, « Traduire de l'italien. Ambitions sociales et contraintes éditoriales à la fin du XVIe siècle », in *Traduire et adapter à la Renaissance*, éd. D. de Courcelles, Paris, École des chartes, 1998, p. 89-98.

BELTRAN Evencio, *L'Idéal de sagesse d'après Jacques Legrand*, Paris, Études augustiniennes, « École des anciens », 1989.

BISTAGNE Florence, « Pontano, Castiglione, Guazzo : facétie et normes de comportement dans la *trattatistica* de la Renaissance », *Cahiers d'études italiennes*, n° 6, 2007, p. 183-192.

BLANCO Emilio (éd.), Antonio de Guevara, *Obras Completas*, 2 tomes, Madrid, Turner (Biblioteca Castro), 1994.

BROMILOW Pollie, « An Emerging Female Readership of Print in Sixteenth-Century France ? Pierre de Changy's Translation of the *De institutione feminae Christianae* by Juan Luis Vives », *French Studies*, 2013, vol. 67, n° 2, p. 155-169.

BOUCHET Florence, « L'autorité de Valère Maxime aux XIVe et XVe siècles », *Les Autorités. Dynamiques et mutations d'une figure de référence à l'Antiquité*, Didier Foucault et Pascal Payen (dir.), Grenoble, éd. Jérôme Million, 2007, p. 298-312.

CANAVAGGIO Jean (dir.), *Histoire de la littérature espagnole*, vol. 1, Paris, Fayard, 1993.

CARR Richard A. (éd.), Pierre Boaistuau, *Histoires tragiques*, Paris, Honoré Champion, 1977, Introduction.

CAVAGNA Mattia, « Jean de Vignay : actualités et perspectives », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 27 : 1, 2014, p. 141-149.

CIFARELLI Paola, « Le "Preambule du translateur" du *Livre de la police humaine* de Jehan Le Blond [1546] », *Corpus Eve* (en ligne), Préfaces de traduction, mis en ligne le 18 octobre 2013 : eve.revues.org/626 (page consultée le 22 février 2015).

CLEMENT Michèle, « Co-élaborations à Lyon entre 1532 et 1542 : des interventions lyonnaises en réseau sur les "récits sentimentaux" ? », *Réforme-Humanisme-Renaissance,* n° 71, janvier 2011, p. 35-44.

COSTA Daniela, *La Réception française du Courtisan au XVIe siècle*, thèse de l'université, Université de Reims - Champagne-Ardenne, 2001.

COOPER Richard, *Litteræ in tempore belli. Études sur les relations littéraires italo-françaises pendant les guerres d'Italie,* Genève, Droz, 1997.

COUSINS Anthony D., « Humanism, Female Education, and Myth : Erasmus, Vives and More's *To Candidus* », *Journal of the History of Ideas*, vol. 65, n° 2, avril 2004, p. 213-230.

DAUVOIS Nathalie et DESCHAUX Jocelyne (dir.), *L'Humanisme à Toulouse*, *Catalogue de l'exposition du 20 avril au 22 mai 2004*, Bibliothèque d'étude et du patrimoine, Toulouse, publication mairie de Toulouse, 2004.

DECHAUD Jean-Marc, *Bibliographie critique des ouvrages et traductions de Gabriel Chappuys*, Genève, Droz, « Cahier d'Humanisme et Renaissance », 2014.

DEFAUX Gérard, « De la traduction du Courtisan à celle de l'Hecatomphile : François Ier, Jacques Colin, Mellin de Saint-Gelais et le ms. BNF FR. 2335 », *BHR*, t. LXIV, 2002, n° 3, p. 513-548.

DEYERMOND Alan, « La ficción sentimental : origen, desarollo y pervivencia », *in* Carmen Parrilla (éd.), Diego de San Pedro, *Cárcel de Amor*, Barcelona, Crítica, 1995.

DOZO Björn-Olav, « Jean Le Blond, premier traducteur français de l'utopie », *in Lettres Romanes*, LIX (3-4), 2005, p. 187-210.

DRYSDALL Denis L., « The French version of the Penitencia de amor », *Celestinesca,* IX-1, 1985, p. 23-31.

—, « An Early Use of Devices : René Bertaut de la Grise, *La Penitence Damour* », *Renaissance Quarterly*, XXXVIII-3, 1985, p. 473-487.

DUCHE-GAVET Véronique, « Nicolas Herberay, "vray Cicero François" », *in* Jean-Claude Arnould et Gérard Milhe Poutigon (dir.), *Les Normes du dire au XVIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 107-123.

—, « L'Espagne au miroir du roman (1525-1608) », in Manuel Bruña et al. (dir.), La Cultura del otro : español en Francia, francés en España/La culture de l'autre : espagnol en France, français en Espagne, Séville, APFUE, SHF, 2006, p. 157-165.

DUNN-LARDEAU Brenda et COQ Dominique, « Fifteenth and Sixteenth-Century Editions of the *Légende dorée* », *BHR*, XLVII (1985), p. 87-101.

FANTAZZI C. et MATHEEUSSEN C. (éd.), Juan Luis Vivès, *De Institutione Feminae christianae, liber primus*, trad. et éd., Leiden-New York-Köln, E.J. Brill, 1996.

FERNANDEZ SUAREZ José Ramón, « Luis Vives : Educador de los jóvenes ingleses », *Revista de filologia inglesa*, nº 17, 1993, p. 141-150.

FLEITH Barbara, « *Legenda aurea* : destination, utilisateurs, propagation. L'histoire de la diffusion du légendier au XIIIe et au début du XIVe siècle », *in* Sofia Boesch Gajano (dir.), *Raccolte di vite di santi dal XIII al XVIII secolo*, Brindisi, Schena Editore, 1990, p. 41-48.

GEONGET Stéphan, « Le Besoin d'exemplarité, construction littéraire des procès exemplaires », *in* Stéphan Geonget et Bruno Méniel (dir.), *Littérature et droit, du Moyen Âge à la période baroque*, Paris, Honoré Champion, 2008, p. 9-16.

GIRAUD Yves, « Les apports du roman espagnol à la Renaissance française : Herberay Des Essarts et Diego de San Pedro », *in Colloquium Helveticum,* 1992, nº 16, p. 53-67 [publié également dans Christine de Buzon (dir.), *Le Roman à la Renaissance,* actes du colloque international dirigé par Michel Simonin (Université de Tours, 1990), Lyon, RHR, 2012].

GONZALEZ GONZALEZ Enrique, « Fame and Oblivion », *A companion to Juan Luis Vives*, éd. Charles Fantazzi, Leiden-Boston, Brill, 2008, p. 359-413.

GOROCHOV Nathalie, *Le Collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XVe siècle (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement,* Paris, Honoré Champion, 1997.

GUIDI José, « Reformulations de l'idéologie aristocratique au XVIe siècle : les différentes rédactions et la fortune du *Courtisan* », *in Réécritures*, I, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, C.I.R.R.I., 1983, p. 121-184.

—, « Une artificieuse présentation : le jeu des dédicaces et des prologues du *Courtisan* », *in* A. Fiorato, J.-C. Margolin (éd.), *L'Écrivain face à son public en France et en Italie à la Renaissance*, Paris, Vrin, 1989, p. 127-144.

HARRISON Ann Tukey, *The Danse macabre of Women : Ms. fr. 995 of the Bibliothèque Nationale*, Kent, Ohio and London, Kent University Press, 1994 (sur la danse macabre attr. à Martial d'Auvergne).

HARVEY Howard G., *The Theatre of the Basoche. The Contribution of the Law Societies to French Medieval Comedy,* Cambridge, Harvard University Press, 1941.

HASENOHR Geneviève, « Pierre de Luxembourg », *in Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, Paris, Beauchesne, tome XII, 1986, col. 1613-1614.

HÜE Denis, « Un miroir des princes chez Meschinot », *in Poetry, Knowledge and Community in Late Medieval France*, Rebecca Dixon et Finn E. Sinclair (dir.), Cambridge, Brewer, 2008, p. 187-201.

JEAY Madeleine, *Savoir faire. Une analyse des croyances des* Évangiles des Quenouilles, Montréal, 1983.

JONES C. P., « Towards a chronology of Plutarch's works », *Journal of Roman Studies*, LVI, 1966, p. 68-70.

KARL Louis, « Note sur la fortune des œuvres d'Antonio de Guevara à l'étranger », *Bulletin hispanique*, tome 35, nº 1, 1933, p. 32-50.

LA CHARITE Claude, « La réception du *De institutione feminae christianae* (1523) de Vivès dans la France du XVIe siècle : Pierre de Changy et Antoine Tiron », in Rhoda Schnur (dir.), *Acta Conventus Neo-Latini Bonnensis. Proceedings of the Twelfth International Congress of Neo-Latin Studies, Bonn, 3-9 August 2003*, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, Tempe, 2006, p. 439-48.

LAFFOND Jean-Paul, *Juan-Luis Vivès et Huarte de San Juan, précurseurs de la pédagogie moderne*, thèse de doctorat en philosophie, Toulouse II, 1975, non éditée.

LAFOND Jean, « le *Discours de la servitude volontaire* de La Boétie et la rhétorique de la déclamation », *Mélanges sur la Littérature de la Renaissance à la mémoire de V.-L. Saulnier,* Genève, Droz, 1984.

LECHAT Didier, « Sort et présentation des traductions de Valère Maxime aux XVe et XVIe siècles », Michèle Guéret-Laferté et Claudine Poulouin (dir.), *Accès aux textes médiévaux du Moyen Âge au XVIIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2010, p. 55-72.

LORIAN Alexandre, « Thématique narrative et énonciation non-narrative », *Le Moyen Français*, nº 33, 1993, p. 33-46.

MAGGIONI Giovanni Paolo (éd.), Iacopo da Varazze, *Legenda aurea,* Florence, 1998 [rééd. corrigée, 1999].

MANTOVANI Thierry, « Gratien du Pont et l'abolition de la coupe féminine », *Cahiers V. L. Saulnier, Grands Rhétoriqueurs*, nº 14, 1997, p. 55-74.

MARCY Céline, « Note d'autorité et trésor d'invention dans les *Controverses des sexes masculin et femenin* de Gratien du Pont », *Littératures classiques, la note d'autorité aperçus historiques (XVIe -XVIIIe s.)*, J. Dürrenmatt (dir.), nº 64, printemps 2008, p. 53-73.

MARIANI Paolo et MORENZONI Franco, « *Quoniam sicut dicit Ysidorus*. Les tables médiévales de la *Légende dorée* », *in* Barbara Fleith et Franco Morenzoni (dir.), *De la sainteté à l'hagiographie. Genèse et usage de la* Légende dorée, Genève, Droz, 2001, p. 173-209.

MARIN IBAÑEZ Ricardo, « Juan Luis Vives (1492 ?-1540) », *Perspectives : revue trimestrielle d'éducation comparée* (Paris, Unesco : Bureau international d'éducation), vol. XXIV, nº 3/4, 1994 (91/92), p. 775-792.

MENENDEZ PELAYO Marcelino, *Origines de la novela*, Madrid, CSIC, 1943.

MEZZATESTA Michael P., « Marcus Aurelius, Fray Antonio de Guevara, and the ideal of the perfect prince in the sixteenth century », *The Art Bulletin New York*, N.Y., 1984, vol. 66, 4, p. 620-633.

PACCHIAROTTI Tiziano, « Modèles et anti-modèles dans le *Livre de Leesce*. L'exemple du *Roman de la Rose* », *Original et originalité*, *Aspects historiques, philologiques et littéraires*, Olivier Delsaux et HélU Louvain, 2011, p. 139-149.

PAPY Jan, « Juan Luis Vives (1492-1540) on the Education of Girls. An investigation into medieval and Spanish Sources », *Paedagogica Historica*, 31 (3), 1995, p. 739-765.

PARRILLA Carmen (éd.), Diego de San Pedro, *Cárcel de Amor*, Barcelona, Crítica, 1995.

PASTORE Graziella, « Nicolas de Gonesse commentateur de Valère Maxime : le travail de l'exégète entre originalité et emprunt », *Original et originalité*, *Aspects historiques, philologiques et littéraires*, Olivier Delsaux et Hélène Haug (dir.), PU Louvain, 2011, p. 151-162.

PAUPERT Anne, *Les Fileuses et le clerc. Une étude des* Évangiles des Quenouilles, Paris, Honoré Champion, 1990.

PAUPERT Anne (trad.), *Les Évangiles des Quenouilles, in Voix de femmes au Moyen Âge. Savoir, mystique, poésie, amour, sorcellerie, XIIe-XVe siècle,* Danielle Régnier-Bohler (dir.), p. 727-818.

PERIGOT Béatrice, *Dialectique et littérature : les avatars de la dispute entre Moyen Âge et Renaissance,* Paris, Honoré Champion, 2005.

PEROUSE Gabriel-André, *Nouvelles françaises du XVIe siècle : images de la vie du temps,* Genève, Droz, 1977.

—, « Note de lecture : Jean de Marconville, *De la bonté et mauvaiseté des femmes*, éd. critique établie et annotée par Richard A. Carr », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, 2000, vol. 51, n° 1, p. 295-296.

PIERDOMINICI Luca, « Conter et juger dans *Les Arrêts d'Amour* de Martial d'Auvergne », *Fifteenth Century Studies*, n° 28, 2003, p. 199-211 (et *Quaderni di filologia e lingue romanze*, 3e série, n° 15, 2000, p. 175-192).

PONS Alain, « Les fondements rhétorico-philosophiques des traités de savoir-vivre italiens du XVIe siècle », *in* Alain Montandon (dir.), *Traités de savoir-vivre en Italie*, Clermont-Ferrand, Publications de la faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1993, p. 173-189.

—, « La littérature des manières au XVIe siècle en Italie », *in* Alain Montandon (dir.), *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, Centre de recherches sur les littératures modernes et contemporaines, Clermont-Ferrand, Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines, 1994, p. 91-110.

REACH-NGO Anne, « Partage de l'autorité et anonymisation de l'œuvre : patronymes et signatures dans l'œuvre imprimée de François Patrice de Sienne », B. Parmentier (dir.), *L'Anonymat de l'œuvre*, *Littératures classiques*, 2013/1, n° 80, p. 19-33.

REDONDO Augustin, *Antonio de Guevara, 1480 ?-1545, et l'Espagne de son temps : de la carrière officielle aux œuvres politico-morales,* Genève, Droz, 1976.

—, « Antonio de Guevara y Diego de San Pedro : las cartas de amores del Marco Aurelio », *Bulletin hispanique*, Bordeaux, 1976, vol. 78, 3-4, p. 226-239.

ROCHON André (dir.), *Images de la femme dans la littérature italienne de la Renaissance : préjugés misogynes et aspirations nouvelles, Castiglione, Piccolomini, Bandello*. Études de José Guidi, Marie-Françoise Piéjus, Adelin-Charles Fiorato, Paris, Université de la Sorbonne-Nouvelle, 1980.

SIMONIN Michel, *Vivre de sa plume au XVIe siècle, ou la carrière de François de Belleforest,* Genève, Droz, 1992.

—, « À chacun son Fréron : Jean Le Blond, adversaire (?) de Clément Marot », *in* G. Defaux (dir.), *La Génération Marot : poètes français et néo-latins, 1515-1550,* actes du colloque international de Baltimore, 5-7 décembre 1996, Paris, Honoré Champion, 1997, p. 405-424.

—, « Notes sur Pierre Boaistuau », *in Id.*, *L'Encre et la lumière : quarante-sept articles (1976-2000)*, Genève, Droz, 2004, p. 3-14 [1re éd. *in BHR*, 1976, XXVIII, 2, p. 323-333].

SMITH Leslie F., « Francesco Patrizi : A Forgotten Political Scientist and Humanist », *in Proceedings of the Oklahoma Academy of Science,* vol. 47, 1967, p. 348-351.

SOULIE Marguerite, « Vocation de la femme et éducation de la jeune fille, J.-L. Vivès et C. Baduel », *in L'Éducation au XVIe siècle*, actes du colloque de septembre 1993, Le Puy-en-Velay, 1994, p. 291-300.

TEXTOR (pseud.), « Faisons un peu de politique avec Gilles d'Aurigny », publié sur le site *Le bibliomane moderne* le 11 avril 2012 (le-bibliomane.blogspot.fr/2012/04/faisons-un-peu-de-politique-avec-gilles.html, page consultée le 23 mai 2013).

THOREL Mathilde, « *La Pénitence d'amour* ([Denis de Harsy], 1537), roman lyonnais ? », *RHR,* 71, décembre 2010, p. 91-106.

TUDOR H., « L'institution des princes chrestiens : a note on Boaistuau and Clichtove », *BHR*, t. 45, nº 1, 1983, p. 103-106.

VIERA David, « ¿Influjó el *Llibre de les dones* de Francesc Eiximenis en la *De institutione foeminae christianae* de Luis Vivès ? », *Boletín de la Sociedad Castellonense de Cultura,* 54 (1978), p. 145-155.

VIGNES Jean, « Note de lecture sur l'édition de Carr [Jean de Marconville, *De la bonté et mauvaiseté des femmes*, éd. Richard A. Carr] », *L'information littéraire*, vol. 53, nº 1, 2001, « À travers les livres », p. 36-38.

VITALE BROVARONE Alberto, « Notes sur la traduction de Valère Maxime par Simon de Hesdin », *in « Pour acquérir honneur et pris », Mélanges de moyen français en hommage à Giuseppe Di Stefano*, Montréal, Ceres, 2004, p. 183-192.

WHINNOM Keith (éd.), Diego de San Pedro, *Obras completas, I. Tractado de Amores de Arnalte y Lucenda. Sermón,* Castalia, Madrid, 1985.

WILTROUT Ann E., « Women in the Works of Antonio de Guevara », *in Neophilologus*, 1976, vol. 60, 4, p. 525-533.

WOLFF Étienne, « Maximes et sentences dans l'œuvre de l'humaniste Vivès », *Seizième siècle,* 2005, vol. 1, nº 1, p. 135-143.

WOOD Diane S., « Gratien du Pont et la querelle des femmes, 1534-1541 », *in* Armel Dubois-Nayt, Nicole Dufournaud et Anne Paupert (dir.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes. Vol. 3, de 1400 à 1600*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'École du genre », 2013, p. 79-90.

INDEX NOMINUM

Abensour, Léon, 23
Acarie, Barbe, 40
Acciaiuoli, Andrea, 15, 120
Accolti, Bernardo (dit l'Unico Aretino), 211, 437, 454, 575
Accorso da Bagnolo (dit Accurse), 354
Adam de la Halle, 130
Adélaïde de Louvain (épouse d'Henri Ier roi d'Angleterre), 125
Aelius Lampridius, 329
Aelius Spartianus, 329, 333
Agrippa de Nettesheim, Henri Corneille, 110, 111, 168, 173, 300, 355, 467
Alain de Lille, 80, 126, 322
Albert le Grand, 127
Alberti, Leon Battista, 45, 132, 148, 187, 188, 192, 343
Alciat André (Andrea Alciato), 143
Alcuin, 118
Alexis, Guillaume, 160, 171, 179, 180, 252, 254, 294, 323, 332, 333, 334, 335, 341, 350, 366, 373, 406, 419, 427, 433, 434, 459, 490, 516, 545, 548, 549, 552, 562, 570, 580, 584, 586, 590
Alphonse II, roi de Naples, 272
Alphonse, Pierre, 118
Ambroise (saint), 125, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 324, 398, 402, 449, 450, 452, 458, 474, 516, 607
Ambroise, François d', 162
Amory de Langerack, Joséphine, 21
Amyot, Jacques, 164, 244, 245
André le Chapelain, 129, 182, 338
Aneau, Barthélemy, 144, 173
Angier, Paul, 187
Anne d'Autriche, 19
Anne de Bretagne, 16, 18, 95, 109, 110, 111, 167, 168, 178, 201, 220, 243, 291
Anne de Ferrare, 18, 110
Anne de France, 18, 33, 51, 72, 95, 97, 99, 109, 110, 126, 137, 161, 165, 167, 508, 509, 617
Annebault, Claude d', 273, 285, 292, 361
Anselme (saint), 218, 319
Antipatros de Tarse, 328
Antisthène, dit le cynique, 328
Apollonios le stoïcien, 15
Apulée, 334
Aquilée, Paulin d', 121
Aquino, Maria d', 184
Arbrissel, Robert d', 75
Ariosto, Alfonso, 269, 270, 363, 368
Aristote, 77, 121, 130, 132, 148, 154, 155, 158, 160, 176, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 353, 357, 403, 406, 424, 426, 439, 464, 480, 496, 498, 509, 517, 518, 530, 547, 550, 572, 589, 590
Arnold de Liège, 317
Arnoullet, Olivier, 304
Arthur III, duc de Bretagne, 200, 201
Artus, Thomas, 39
Ascoli, Georges, 23
Athénée de Naucrate, 354
Aubigné, Agrippa d', 51
Aublet de Maubuy, Jean Zorobabel, 20
Aubri, Claude, 159
Auger, Edmond, 156, 174
Augustin (saint), 108, 125, 223, 224, 228, 250, 316, 317, 319, 320, 321, 323, 324, 325, 327, 354, 402, 417, 421, 449, 503, 509, 511, 535, 566
Aulu-Gelle, 232, 329, 331, 333, 334
Aurigny, Gilles d' (*alias* le Pamphile), 182, 187, 202, 203, 205, 206, 207, 255, 360
Auriol, Blaise d', 186
Ausone, 333
Ayrault, Pierre, 103

Bade, Josse, 113
Bade, Perrette, 114
Bader, Clarisse, 21
Baïf, Jean Antoine de, 156
Balsac, Robert de, 157
Bandello, Matteo, 251, 353, 489
Barbaro, Francesco, 132, 349
Barbazza, Andrea, 346
Barrouso, Christofle de, 186
Barry, Françoise, 23
Barthélemy de Trente, 228, 297, 315
Bartolus de Saxoferrato (dit Bartole), 354
Batailler, Jean, 226, 296, 297

Bauffremont, Nicolas de, 274, 275, 276, 363
Baviera, Baverio, 345
Beaton, James, 251
Beaufilz, Jean, 192
Beauregard, Olivier de, 287
Bebel, Heinrich (dit Bebellius), 346
Becket, Thomas, 122
Bède le Vénérable, 324
Belleforest, François de, 139, 167, 191, 199, 215, 241
Bembo, Pietro, 148, 190, 211, 214, 340, 431, 436, 437, 441, 442, 443, 444, 445, 547, 549, 550, 558
Benoist, René, 159, 163, 176
Benoît de sainte Maure, 319
Benoît, Guillaume, 347
Bernard (saint), 316, 317, 319, 320, 322, 418, 442, 479, 491, 499, 566
Beroaldo, Filippo (l'Ancien), 343
Berquin, Louis de, 173
Bersuire, Pierre, 210, 319
Berthault, René, sieur de La Grise, 154, 193, 197, 199, 200, 275, 283, 291
Bèze, Théodore de, 100, 162, 166, 176
Bibbiena, Bernardo, 211, 436, 441, 443, 448, 600
Billardon de Sauvigny, Edme-Louis, 20
Billon, François de, 110, 168, 171, 239
Bingen, Hildegarde de, 76
Biondo, Flavio, 344
Blanche de Castille, 125, 503
Blanche de France, 120
Blount, Charles, 224
Blount, William, 224
Boaistuau, Pierre, 154, 173, 242, 248, 249, 250, 251, 264, 266, 267, 278, 287, 288, 324, 333, 342, 350, 351, 353, 354, 362, 370, 378, 384, 385, 422, 426, 430, 431, 432, 451, 482, 483, 485, 512, 513, 515, 516, 517, 519, 520, 527, 535, 538, 546, 547
Boccace, Jean (Giovanni Boccaccio), 15, 16, 32, 37, 120, 121, 130, 131, 155, 164, 165, 167, 177, 184, 220, 233, 235, 239, 270, 311, 327, 337, 340, 341, 342, 344, 345, 353
Bodin, Jean, 102, 157, 203
Boèce, 200, 262, 328, 329
Boeri, Nicolas, 347
Boileau, Étienne, 74
Boleyn, Anne, 223
Bolognini, Lodovico, 347
Borja, Juan, 225
Bouchard, Alain, 178
Bouchard, Amaury, 138
Bouchet, Jean, 110, 139, 155, 165, 166, 181, 189, 190
Bougouyn (ou Bourgouin), Simon, 156, 158, 181
Bourbon, Gabrielle de, 33
Bourcicaud, Claude, 276, 368
Bourges, Jean de, 141
Bouton, Philippe, 128, 137
Boyssières, Jean de, 285, 363
Braga, Martin de, 119
Brant, Sebastian, 254
Brantôme (pseud. pour Pierre de Bourdeille), 37
Brèche, Jean, 154, 156
Bretin, Filbert, 190
Breton, Guy, 23
Breton, Nicolas, 266, 267, 287, 288
Brézé, Jacques de, 110
Briquet, Fortunée, 21
Brisart, Anne, 379
Brodeau, Victor, 187, 213
Broë, Jean, 288
Brouard, Matthieu, 347
Bruneau, Jeanne, 249, 267, 288
Brunehaut, 89, 139
Bruni, Leonardo, 343
Bruto, Giovanni Michele, 162
Bruyant, Jacques, 127
Budé, Guillaume, 102, 113, 137, 156, 223, 346
Buffet, Marguerite, 20
Bussi, Giovanni Andrea, 345
Busti (ou de'Busti), Bernardino, 324
Butrio, Antonius de, 346

Caccialupi, Giambattista, 347
Caillaut, Antoine, 208, 293
Calvin, Jean, 49, 107, 112, 142, 162
Cambyse, 330
Campan, Jeanne-Louise-Henriette, 39, 42
Campaux, Antoine, 28
Candidus, Richardus, 286
Canossa, Ludovico di, 211, 212, 404, 437, 475, 588, 596
Cappel, Guillaume, 155
Carafa, Diomede, 344
Carton, Henri, 22

Cassien, Jean, 319
Cassiodore, 316, 319
Castel, Jean, 160
Castiglione, Baldassare, 158, 159, 211, 212, 264, 269, 270, 276, 331, 340, 343, 344, 363, 368, 388, 401, 403, 404, 406, 408, 412, 415, 420, 424, 436, 437, 440, 442, 444, 445, 448, 456, 462, 474, 476, 487, 547, 559, 572, 587, 614, 615
Catherine d'Aragon, 161, 222, 223, 224, 270, 364, 377, 392
Catherine de Bourbon, 98
Catherine de Médicis, 18, 96, 97, 99, 100, 109, 110, 111, 139, 156, 190
Catherine de Sienne, 86
Caton d'Utique, 333, 402, 491, 520
Caton l'Ancien, 118, 299, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 402, 411, 420, 431, 458, 464, 518
Catulle, 332, 333
Caulier, Achille, 131, 181, 185, 339
Cavalcanti, Mainardo, 120
Caviceo, Iacopo, 189
Chabaud, Louis, 23
Champier, Symphorien, 110, 157, 165, 189, 342, 346
Champigny, Jean-Simon de, 162
Chandelier, Ymbert, 137
Changy, Blaise de, 286
Changy, Jacques de, 286
Changy, Pierre de, 219, 221, 222, 225, 226, 264, 270, 273, 286, 292, 295, 321, 331, 364, 372, 378
Chaperon, Jean, 214
Chappuys, Claude, 213, 214
Chappuys, Gabriel, 139, 211, 214, 215, 264, 269, 274, 275, 276, 292, 296, 363, 368
Charles d'Orléans, 90, 186
Charles de Bourbon (connétable), 155
Charles de Navarre, 88
Charles II de Bourbon (cardinal † 1488), 120
Charles II de Bourbon (cardinal † 1592), 100
Charles III de Lorraine, 215
Charles IV le Bel, 79
Charles IX, 96, 98, 145, 156, 274, 480
Charles le Chauve, 74
Charles le Téméraire, 90, 166, 198
Charles Quint, 96, 198, 199, 212, 223, 271, 282, 347, 348, 368, 389
Charles V, 120, 122, 221, 232, 233, 272, 386
Charles VI, 83, 90, 92, 120, 209, 210, 218, 609
Charles VII, 90, 94, 101, 201, 210, 233, 258, 467
Charles VIII, 94, 95, 122, 155, 161, 508
Charles X, 100
Charrier, Edmée, 23
Chartier, Alain, 93, 128, 131, 158, 180, 181, 184, 185, 211, 253, 337, 338, 339, 341, 350
Chartier, Jean, 258
Chassipol, François de, 20
Chastellain, Georges, 121, 202
Chaussard, Barnabé, 216, 220, 293
Chauvin, Jeanne, 23
Chevallier, François, 289
Cholières, Nicolas de, 146, 171
Chrestien, Guillaume, 141
Chrestien, Nicolas, 113
Cicéron, 121, 126, 158, 224, 270, 286, 327, 328, 329, 330, 331, 361, 368, 505, 581
Ciminelli, Serafino (*alias* Serafino Aquilano), 183
Cino da Pistoia, 346
Cinzio, Giraldi, 215
Cistières, Pierre de, 251
Claire d'Assise (sainte), 80
Claire de Rimini, 80
Claude de France, 109
Clément VII (pape), 212, 218
Clermont, Louise de, duchesse d'Uzès, 97
Clèves, François de (duc de Nevers), 250, 251, 266, 267, 288, 362, 384
Clèves, Henriette de, duchesse de Nevers, 97
Clèves, Marie de, 90, 92
Clichtove, Josse, 250, 350
Cloquemin, Louis, 211, 215, 292
Cocci, Marcantonio (dit Sabellicus), 344, 345, 353
Coignard, Gabrielle de, 113
Coignet, Matthieu, 156
Col, Gontier, 92, 93
Col, Pierre, 92, 93
Coligny, Gaspard II de (amiral de Coligny), 98

Coligny, Louise de, 53
Colin, Jacques, 213, 214
Collet, Claude, 187, 206
Colomiès, Jacques, 237, 239, 306
Colonna, Gilles, 324
Colonna, Vittoria, 269
Commynes, Philippe de, 139
Compayré, Gabriel, 42
Coquillart, Guillaume, 172, 183, 186
Coras, Jean de, 145, 250
Cordier, Mathurin, 140, 141
Corlieu, François de, 159
Cornélius Gallus, 332
Corrozet, Gilles, 143, 144, 187, 189, 191, 192
Cottier, Gabriel, 259
Courtin, Jacques, 267, 364
Cranevelt, Francis, 221
Creney, Michel de, 209, 210
Crenne, Hélisenne de (pseud. pour Marguerite Briet), 33, 112, 191, 309, 310, 342
Crétin, Guillaume, 172, 213, 254
Crinito, Pietro, 354
Croy, Guillaume de, 223
Cruse, Louis, 290
Cussonius, Robertus, 286
Cyprien de Carthage (saint), 162, 317, 320, 321, 325, 348, 353, 473, 479

Da Penne, Luca, 233, 327, 346
Da Silva, Miguel, 269, 363, 368
Dallier, Jean, 241
Dambrun (ou d'Embrun), François, 287
Dampierre, Claude-Catherine de, duchesse de Retz, 97, 169
Dampmartin, Pierre de, 158
Darès le Phrygien, 333
Daubié, Julie-Victoire, 41
Dayne, Claude, 246, 304
Decio, Filippo, 347
Decio, Lancelloto, 347
Del Pozzo, Paride (ou Paris de Puteo), 347
Delagarde-Chambonas, Guy, 174
Della Casa, Giovanni, 159
Della Rovere, François Marie (duc d'Urbin), 212, 269, 363
Démocharès, 332, 334, 353, 480
Démosthène, 225, 330, 361, 404
Denisot, Nicolas (*alias* Theodose Valentinian), 182
Denys d'Halicarnasse, 327, 329
Denys le Chartreux, 123, 126
Des Caurres, Jean, 143
Des Gros, Pierre, 124
Des Roches, Catherine et Madeleine, 33, 112
Deschamps, Eustache, 130
Desiré, Nicole, 185
Desmarins de Masan, Bertrand, 169, 183
Desportes, Philippe, 174, 178
Diane de France, 97
Diane de Poitiers, 96, 98, 99, 111
Diderot, Denis, 20
Diodore de Sicile, 298, 329, 330, 333, 581
Diogène Laërce, 329, 333
Diogène le cynique, 369, 424
Dion Cassius, 329
Dionigi da Borgo San Sepolcro, 233, 327
Dolet, Étienne, 214, 239
Dow, Blanche, 29
Dreux du Radier, Jean-François, 20
Droit-de-Gaillard, Pierre, 139
Drouyn, Jean, 254
Du Bellay, Jean, 160
Du Bellay, Joachim, 189, 284
Du Clerc, Jacques, 185
Du Faur, Guy, seigneur de Pibrac, 141
Du Faur, Pierre, 265, 288, 360, 382
Du Guillet, Pernette, 33
Du Moulin, Antoine, 182, 243
Du Pont, Gratien, sieur de Drusac, 171, 237, 238, 239, 240, 264, 265, 267, 278, 288, 289, 292, 297, 299, 305, 307, 308, 311, 323, 324, 333, 341, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 354, 360, 374, 375, 382, 430, 433, 434, 439, 443, 457, 460, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 473, 474, 476, 479, 482, 489, 491, 498, 502, 503, 506, 507, 508, 509, 510, 525, 526, 532, 533, 534, 535, 539, 540, 541, 549, 551, 552, 553, 563, 567, 570, 572, 573, 578, 579, 580, 584, 585, 588, 589, 590, 593, 601, 602, 621
Du Pré, Galliot, 155, 184, 197, 252, 271, 276, 306, 308, 309
Du Pré, Jean (auteur), 110, 165

Du Pré, Jean (imprimeur), 291, 301, 302
Du Ruau, Florentin, 19
Du Tillet, Jean (évêque de Meaux), 99, 139
Du Tillet, Jean (sieur de la Bussière), 99, 139, 159
Dupanloup, Félix (évêque), 39
Duprat (ou du Prat), Antoine, 347
Dupuy, Jacques, 114
Durand de Champagne, 126
Durand, Guillaume, 347

Édouard d'Angleterre, 88
Eiximenis, Francesc, 348, 349
Éléonore d'Autriche, 174
Élisabeth Ire, reine d'Angleterre, 111, 251, 267, 288
Elyot, Thomas, 49
Empédocle, 272
Engerand, Roland, 23
Enzina, Juan del, 340
Epictète, 158
Épicure, 328
Épiphane de Salamine, 326
Equicola, Mario, 215
Érasme de Rotterdam, 39, 44, 45, 46, 48, 49, 106, 113, 140, 141, 143, 155, 173, 203, 205, 206, 207, 222, 223, 224, 225, 250, 340, 345, 346, 350, 354, 509
Eschine de Sphettos, dit le socratique, 328
Espence, Claude d', 156
Estienne, Antoine, 162
Estienne, Charles, 114, 169
Estienne, Henri, 114
Estienne, Robert, 114
Estienne-Liébault, Nicole (*alias* Olympe Liébault), 114, 179
Estopinhan, Bernard d', 289, 375
Étienne de Bourbon, 119, 317
Eucharius, Rosslin, 141
Euripide, 331, 334
Eurydice (dédicataire de Plutarque), 245, 268, 365, 388
Eusèbe de Césarée, 316, 319, 321, 324, 326, 352, 450
Eustorg de Beaulieu, 163
Eutrope, 329

Fabri, Jean, 347
Fénelon (ou François de Salignac de la Mothe-Fénelon), 39, 42, 43, 51
Ferdinand Ier, roi de Naples, 205
Ferdinand II d'Aragon (dit le Catholique), 198, 222, 344, 353, 437
Feron, Jean, 156
Ferret, Robert, 285, 286
Ferreti, Emilio, 250
Ferville de l'Aigle, sieur de (*alias* Ferville), 19
Ficin, Marsile, 132, 148, 189, 345
Filelfo, Francesco, 204, 343, 345, 349
Fillatre, Guillaume, 166
Firenzuola, Agnolo, 169
Flavius Josèphe, 333
Flore, Jeanne, 33
Flores, Juan de, 148, 180, 189, 192, 193, 337
Florianus de Sancto Petro, 346
Foligno, Angèle de, 80
Fontaine, Charles, 170, 186, 233, 259
Fontenelle (ou Le Bouyer de Fontenelle), Bernard, 40
Foresti, Jacopo Filippo (dit Jacques de Bergame), 165, 353
Fougères, Étienne de, 124
Fournier, Jean, 191
Fournival, Richard de, 129, 247
François (saint), 320, 398, 445
François de France (dauphin), 96
François Ier, 95, 96, 97, 99, 135, 137, 145, 167, 174, 187, 189, 193, 199, 205, 207, 212, 213, 273, 364
François II, 96
François II, duc de Bretagne, 201
Frédégonde, 89, 139
Fregoso, Battista, 190, 345
Fregoso, Federico, 211, 405, 406, 474, 543, 554, 588
Fregoso, Giambattista, 345
Fregoso, Ottaviano, 211, 340, 412, 415, 424, 448, 478, 549, 550, 600
Frigio, Nicolo, 211
Frioul, Éric de, 121
Froger Doudement, Raoul, 23
Froidmont, Hélinand de, 122
Froimont, Thomas de, 125
Frontin, 327
Fulgence, 320

Gaguin, Robert, 346, 354, 508, 509, 580
Gaillar, sieur de, 19

Galien (Madame), 20
Gallet (Mademoiselle), 22
García de Castrojeriz, Juan, 344
Garcia de Erzilla (ou Ercilla), Fortunio (*alias* Fortunius), 347
Gaspard d'Auvergne, 156
Genlis, Fécilité de, 42
Gentillet, Innocent, 156
Geoffroy IV de la Tour Landry, 50, 127, 155, 161
Germain, André, 24
Germaine de Foix, 222
Gerson, Jean, 83, 92, 208, 210
Gilbert, Gabriel, 19
Gilles de Rome, 122, 123, 155, 199, 344
Gilles, Nicole, 139, 355
Giovanni d'Anagni, 346
Girard du Haillan, Bernard de, 99, 287, 288
Giraud, Léon, 22
Girault, Ambroise, 306
Gohory, Jacques, 156
Golein, Jean, 122, 155
Gomain, François, 181
Gonesse, Nicolas de, 120, 230, 231, 232, 233, 272, 283, 295, 327
Gonzaga, Cesare, 211, 340, 415, 437, 448, 554, 558, 575
Gonzaga, Elisabetta (duchesse d'Urbin), 211, 269, 368, 388, 615
Gorgias de Léontinoi, 300, 334, 459
Gournay, Marie le Jars de, 20, 32, 33
Grandson, Othon de, 180
Gratien, 316, 319
Graville, Anne de, 109
Grégoire de Nazianze, 321
Grégoire de Tours, 355
Grégoire le Grand (saint), 316, 317, 318, 319, 324, 591
Grégoire X (pape), 532
Grégoire XIII (pape), 108
Grévin, Jacques, 114, 244
Gringore, Pierre, 107, 143, 178, 183, 341, 350
Groulleau, Étienne, 113
Gruget, Claude, 215, 251, 352
Gryphe, Sébastien, 255, 294
Gualla, Giacommo, 347
Guarnarius, Nicolaus, 286
Guazzo, Stefano, 158, 215
Guevara, Antonio de, 154, 159, 166, 186, 197, 198, 199, 271, 282, 291, 295, 321, 329, 330, 340, 344, 348, 351, 359, 368, 369, 388, 389, 401, 403, 408, 412, 420, 424, 425, 426, 427, 433, 434, 454, 455, 458, 459, 467, 468, 476, 478, 483, 484, 486, 487, 489, 490, 497, 500, 502, 506, 512, 514, 516, 517, 518, 522, 523, 526, 530, 536, 542, 564, 568, 571, 580, 581, 582, 584, 585, 586, 594, 597, 598, 602, 603
Guex, François, 43
Guiart, Guillaume, 129
Guidubaldo de Montefeltro, duc d'Urbin, 211, 212
Guillaume de Lorris, 130, 179
Guillaume de Machaut, 337
Guillaume de Nangis, 327
Guizot, François, 42
Guy de Bretagne, 118
Guy de Luxembourg, 218
Guy de Montrocher, 317
Guy de Roye (archevêque), 119, 158, 208, 277, 358, 370
Guyon, Claude-Marie, 20

Habert, François, 111, 157, 168
Hadamarius, Reinhardus, 140
Hangest, Jean de, 233
Hardouyn, Germain, 144
Hardouyn, Gilles, 144
Harsy, Denis de, 209, 214, 307, 308, 311, 312
Heisterbach, Césaire de, 119
Héloïse, 76
Heluïs, Jean, 156
Henri de Gauchy, 122
Henri II, 96, 98, 100, 101, 145, 207, 232, 273, 284, 480
Henri II d'Angleterre (ou Henri II Plantagenêt), 122, 124
Henri III, 95, 96, 97, 98, 100, 145, 156
Henri IV (Henri de Navarre), 18, 97, 98, 100, 617
Henri IV, roi d'Angleterre, 210
Henri VI, roi d'Angleterre, 91
Henri VIII, roi d'Angleterre, 223
Herberay des Essarts, Nicolas de, 154, 192, 197, 199, 258, 259, 264, 272, 275, 276, 283, 291, 363, 364
Hereford, Cécile, comtesse de, 124

Herenc, Baudet, 131, 185, 338
Héret, Mathurin, 189
Hérodien, 329, 333
Hérodote, 333, 334, 537
Héroët, Antoine, 170, 186, 187, 213, 259
Herolt, Johann, 324, 354
Hesdin, Simon de, 120, 230, 231, 232, 233, 268, 272, 283, 295, 327, 360, 371, 386
Hésiode, 15, 329, 331, 333, 361, 508
Hildebert de Lavardin (ou de Tours), 125, 319
Hippocrate, 141, 328, 334, 499
Homère, 15, 329, 330, 331, 332, 333, 361, 424, 540, 582
Honorius d'Autun, 118, 141
Horace, 331, 333
Hotman, Antoine, 176
Hours de Calviac, Claude, 140
Huguccio de Pise, 316
Hugues de saint Victor, 319
Hugues III de Chypre, 122
Huguetan, Jean, 276, 368
Humbert de Romans, 80, 127, 317
Husz, Mathieu, 234, 290, 301, 303, 386
Hygin, 327, 333
Hyrde, Richard, 222

Innocent III (pape), 118, 160, 253, 317, 324
Isabeau de Bavière, 82, 89, 90, 92, 139, 209
Isabelle de France (fille de Louis IX et de Marguerite de Provence), 126
Isabelle de France, reine d'Angleterre (fille de Philippe IV le Bel et de Jeanne Ire de Navarre), 79, 88
Isabelle de Portugal, 90, 94, 123, 126, 132, 166, 167, 202
Isabelle Ire de Castille (dite Isabelle la Catholique), 260, 262, 269, 353, 363, 437, 497, 581, 615
Isidore de Séville (saint), 317, 324, 327, 329, 331
Isocrate, 154, 158, 225, 330, 400, 402, 412

J.L.P.J.C.D., 177
Jacques (saint), 317, 320
Jacques d'Amiens, 129, 187
Jacques de Cessoles, 230
Jacques de Vitry, 80, 119, 127
Jamyn, Amadis, 174, 178
Janot (ou Jehannot), Jean, 113
Janot, Denis, 113, 144, 259, 306, 308, 309, 310
Jean Chrysostome (saint), 316, 317, 319, 320, 321, 324, 325, 342, 417
Jean d'Ivry, 163, 175, 341
Jean de Bourbon, 156
Jean de Calais ou Jourdain (*alias* l'Infortuné), 186
Jean de Galles, 318
Jean de la Haye, 189
Jean de Mailly, 228, 315, 316
Jean de Meung, 79, 92, 130, 179, 335, 350
Jean de Salisbury, 122, 319, 322, 327
Jean Ier, duc de Berry, 120, 121, 210, 232, 233, 265, 272, 359, 372
Jeanne d'Albret, 98, 156, 251
Jeanne d'Arc, 91, 178
Jeanne d'Évreux, 131, 208
Jeanne de Bourgogne, 230, 282
Jeanne de Châtillon, 218
Jeanne de Flandre, 91
Jeanne de France, fille de Louis XI et de Charlotte de Savoie, 163
Jeanne de France, reine de Navarre (fille de Louis X et de Marguerite de Bourgogne), 78, 88
Jeanne de Laval, 110
Jeanne de Luxembourg, 126, 219
Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne puis reine d'Angleterre, 90
Jeanne de Penthièvre, 91
Jeanne Ire de Naples, 15
Jeanne Ire de Navarre, 120, 126
Jeanne la papesse, 108
Jérôme (saint), 125, 130, 224, 316, 317, 319, 320, 321, 322, 324, 325, 342, 349, 352, 353, 355, 377, 402, 446, 447, 450, 451, 473, 483, 488, 491, 492, 496, 505, 511, 516, 522, 581, 607, 613
Jodelle, Étienne, 37
Joinville, Jean de, 120
Joly, Guillaume, 168
Jonas d'Orléans, 118, 121
Jules César, 329, 330, 331
Julius Capitolinus, 329
Junot, Laure, duchesse d'Abrantès, 21
Juste, François, 187, 214

Justin, 327
Justiniano, Juan, 340
Juvénal, 130, 328, 331, 332, 333
Juvénal des Ursins, Jean, 210

Kéralio, Louise de, 20
Kerver, Jacques, 221
Kramer, Heinrich, 105, 138

L'Angelier, Abel, 169, 215
L'Angelier, Charles, 197, 271
L'Angelier, Claude, 284
L'Espine du Pont-Alais, Jean de, 172
L'Estoile, Pierre de, 37, 98
La Boétie, Étienne de, 244
La Borderie, Bertrand de, 170, 186, 187, 258
La Borie, François Arnault de, 171, 239
La Coudraye, François de, 185
La Croix, Jean-François de, 20
La Lande, Jean de, 287
La Madeleine, Jean, 156
La Marche, Olivier de, 128, 162, 237
La Noue, François de, 146
La Perrière, Guillaume de, 144, 156, 187, 288, 289
La Place, Jean de, 301, 532
La Place, Pierre de, 159
La Porte, Joseph de (abbé), 20
La Primaudaye, Pierre de, 158, 159, 163
La Tapie d'Aurillac, Jacques de, 244
La Trémoille, Charlotte-Catherine de (princesse de Condé), 98
La Vache, Drouart, 129
La Vigne, André de, 172
Labé, Louise, 33, 112
Lacour, Léopold, 23
Lactance, 319, 324, 326, 352
Lambert, Anne-Thérèse de Courcelles, marquise de, 40, 42
Lambert, Jean, 180, 252
Lando, Ortensio, 169, 185
Lannoy, Hugues de, 154, 155
Larcher, Étienne, 200, 291, 302
Laurent d'Orléans ou Frère Laurent, 119, 317
Lauveray, Jehan, 286
Lavardin, Jacques de, 190
Le Bermen, Louis, 19
Le Breton, François, 159
Le Caron, Louis, 40
Le Caron, Pierre, 252, 294
Le Cirier, Jean, 347
Le Court, Benoît, 182, 382
Le Fèvre de Ressons, Jean, 91, 130, 174, 178, 246, 247, 248, 283, 336, 350, 365, 603, 604
Le Franc, Martin, 28, 94, 131, 167, 169, 341
Le Gendre, Marie, 112
Le Jay, François, 157
Le Loyer, Pierre, 188
Le Moyne, Pierre, 19
Le Noir, Guillaume, 197
Le Noir, Michel, 217, 291, 293, 294
Le Noir, Philippe, 304
Le Petit, Laurens, 293
Le Roux de Lincy, Antoine, 22
Le Roy, François, 168
Le Roy, Guillaume, 290, 302
Le Roy, Louis, 189, 274
Leblond, Jean, 202, 203, 206, 207, 231, 232, 233, 264, 273, 274, 284, 285, 286, 361, 369, 370, 384
Lecoq, Noël, 177
Lefebvre Dacier, Anne, 20
Lefèvre d'Étaples, Jacques, 113
Lefèvre de la Boderie, Guy, 189
Lefranc, Abel, 28
Legrand, Jacques, 158, 208, 209, 210, 264, 265, 267, 293, 311, 313, 318, 319, 359, 372, 387, 399, 407, 411, 418, 447, 448, 449, 452, 453, 458, 461, 465, 473, 474, 483, 488, 491, 493, 511, 514, 516, 519, 520, 521, 522, 528, 530, 545, 563, 590, 591
Lemaire de Belges, Jean, 184
Léon L'Hébreu, 190
Léon X (pape), 212
Leonico Tomeo, Niccolò, 185
Lesnauderie, Pierre de, 165, 173
Lestonnac, Jeanne de, 40
Leuntion, 92
Levet, Pierre, 290, 294
Liébault, Jean, 114
Linacre, Thomas, 224
Lodé, Jean, 243
Longis, Jean, 213, 214, 259, 308, 311
Longolius, Gisbertus, 140
Longwy, Claude II de (cardinal de Givry), 276, 282, 368
Lorraine, Catherine-Marie de, duchesse de Montpensier, 97

Lorraine, Henri Ier de, troisième duc de Guise, 97
Lotrian, Alain, 113, 306, 309, 312
Louis d'Évreux, 131
Louis de Bourbon, 92
Louis Ier d'Orléans, 93, 209, 210
Louis II d'Anjou, 90
Louis IX (saint Louis), 85, 120, 122, 123, 126, 154, 160
Louis X le Hutin, 79, 120, 122
Louis XI, 90, 91, 94, 95, 153, 155, 161, 202, 205, 258, 508
Louis XII, 63, 95, 98, 99, 172, 243
Louis XIII, 19
Louise de Savoie, 18, 96, 99, 109, 110, 165
Louveau, Jean, 140
Lucain, 327, 331, 332, 334
Lucène, Fernand de, 94, 167
Lucrèce, 332
Ludolphe le Chartreux, 120
Luna, Alvaro de, 340
Luther, Martin, 44, 107
Luxembourg, Pierre de, 452, 453, 455, 456, 458, 461, 464, 472, 475, 477, 481, 483, 484, 494, 498, 505, 512, 514, 522
Lycurgue, 330, 332, 334, 458, 512, 528, 530

Macault, Antoine, 154, 213
Machiavel, Nicolas (Niccolò Machiavelli), 155
Macrobe, 327, 329, 333
Maffei Raffaello (dit Volaterranus), 353
Magistri, Yves, 163
Magnésie, Artémon de, 15
Magny, Olivier de, 172
Mahaut de Châtillon, 218
Mahieu (ou Mathieu) de Boulogne (*alias* Mathéolus), 79, 130, 174, 175, 178, 246, 247, 248, 281, 283, 304, 322, 332, 335, 336, 341, 365, 374, 381, 410, 427, 435, 447, 460, 464, 466, 469, 476, 478, 479, 482, 487, 493, 509, 514, 515, 523, 524, 529, 531, 532, 535, 538, 539, 562, 566, 569, 570, 572, 578, 583, 584, 585, 588, 589, 590, 592, 603, 604
Mahieu le Poirier, 338
Maintenon, Françoise d'Aubigné, marquise de, 40, 42, 44
Manouvrier, Léonce, 22
Mansion, Colard, 234, 236, 237, 303
Mantovano, Battista (dit le Mantouan), 345
Maraffi, Bartolomeo, 259
Marbode de Rennes, 129
Marc Aurèle, 154, 198, 199, 271, 291, 344, 348, 351, 352, 359, 369, 389, 425, 432, 433, 434, 465, 467, 468, 498, 526, 527, 548, 564, 565, 568, 571, 585, 586, 594, 597, 602, 603
Marchef-Girard, Joséphine de, 21
Marconville, Jean de, 171, 176, 241, 242, 243, 244, 245, 264, 267, 268, 295, 299, 300, 325, 326, 334, 342, 351, 352, 353, 354, 355, 364, 378, 379, 388, 389, 390, 428, 432, 433, 446, 447, 449, 450, 460, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 474, 475, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 487, 489, 502, 503, 506, 507, 508, 509, 521, 528, 538, 539, 546, 559, 564, 565, 568, 569, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 589, 590, 591, 592, 599, 612, 613, 621
Maréchal, Sylvain, 39
Mareschal, Pierre, 216, 293
Marguerite d'Anjou, 90, 91, 121
Marguerite d'Autriche, 90, 111, 168
Marguerite d'York, 90
Marguerite de Bourbon, 18, 110
Marguerite de Foix, 201
Marguerite de France, 109, 110, 111, 164, 168
Marguerite de Lorraine, 163
Marguerite de Navarre, 18, 28, 33, 37, 96, 98, 109, 110, 126, 137, 156, 161, 162, 166, 167, 187, 189, 213, 250, 251, 288, 342, 613, 614
Marguerite de Provence, 123
Marguerite de Savoie, 141
Marguerite de Valois, 32, 33, 51, 97, 99, 109, 113, 189
Marie de Berry, 92
Marie de Bourgogne, 90, 91, 128, 137
Marie de France, 74
Marie de Médicis, 19
Marie de Savoie, 237
Marie Stuart, 96, 109, 244, 250
Marie Tudor, 161, 224, 225, 270, 364, 377, 392
Marnef, Jeanne de, 113, 259, 308

Marnef, Jérôme de, 288
Marot, Clément, 39, 159, 162, 172, 173, 179, 185, 187, 206, 213
Marot, Jean, 110, 162, 168, 213, 220
Marquets, Anne de, 33, 112
Marsili, Ippolito, 347
Martial, 206, 329, 333
Martial d'Auvergne, 131, 181, 182, 205, 255, 256, 257, 258, 307, 338, 339, 367, 381, 419, 435, 436, 437, 438, 440, 456, 457, 459, 463, 467, 478, 483, 500, 539, 548, 552, 554, 557, 559, 611
Martín Alonso de Córdoba, 340
Martin, Jean, 190
Martínez de Toledo, Alfonso, 341
Matfrid, comte d'Orléans, 118
Maugin, Jean, 156
Maximien, 172
Maximilien d'Autriche, 90, 198
Médicis, Julien de (dit le Magnifique), 211, 340, 403, 406, 415, 420, 436, 438, 439, 440, 443, 445, 454, 456, 457, 462, 487, 498, 543, 559, 597, 599, 600, 601, 614, 615
Médicis, Laurent de, 132, 349
Ménage, Gilles, 20
Ménandre, 328, 331, 333
Mendoza, Iñigo de, 341
Mermet, Claude, 178
Meschinot, Jean, 156, 200, 201, 202, 302, 383, 400, 403, 405, 406, 407, 409, 410, 411, 414, 419, 560
Meurier, Gabriel, 143, 160
Mexía, Hernán, 341
Mexía, Pedro, 352
Mézières, Philippe de, 130
Michault, Pierre, 185
Michel, Guillaume (dit de Tours), 233
Misogyne, André, 171
Molina, Juan de, 340
Molinet, Jean, 179
Monstiers, Jean de, 164
Montaigne, Jean de, 347
Montaigne, Michel de, 37, 44, 45, 53, 146, 167, 244
Montfiquet, Raoul de, 173
Montholon, Jean de, 347
Montmorency, Louise de, 98
Montreuil, Jean de, 88, 92, 93, 210
More, Thomas, 40, 48, 50, 207, 222, 223, 224, 346, 581, 613
Moreau de la Sarthe, Louis-Jacques, 22
Morejón, Diego, 340
Morel, Jean, 40
Morin, Romain, 311
Mornay, Charlotte de, 33
Moschos, 187
Münster, Sebastian, 354
Musset, Louis, 157

Nani Mirabelli, Domenico, 143, 345, 346
Napoléon Ier, 41
Nevizan, Jean, 138, 177, 239, 347, 349, 350
Nigide, 332
Nobili, Flaminio, 190
Nogent, Guibert de, 125
Norment, Vincent, 249, 267, 288
Nourry, Claude, 254, 294, 303, 311
Novare, Philippe de, 124
Nyverd, Guillaume, 294

Olivier, Jacques, 19
Origène, 328
Orléans, Anne-Marie-Louise d' (*alias* la Grande Demoiselle), 19
Orléans, Françoise d' (princesse de Condé), 98
Ovide, 129, 132, 148, 164, 187, 188, 231, 258, 327, 328, 331, 332, 333, 334, 337, 349, 377, 440, 469, 505, 552

Pallavicino, Gasparo, 211, 405, 406, 420, 424, 439, 441, 445, 448, 572, 596, 597, 599, 600, 614, 615
Pallet, Jean, 169
Paolo di Castro, 346
Papillon, Alamanque, 185, 187
Parthenay, Catherine de, 98
Parthénios de Nicée, 191
Pasquier, Étienne, 139, 156, 183, 185
Patrizi, Francesco, 155, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 272, 273, 284, 286, 329, 330, 343, 344, 360, 361, 384, 399, 400, 403, 406, 408, 412, 415, 420, 423, 424, 430, 439, 443, 446, 447, 450, 454, 459, 460, 467, 468, 473, 481, 483, 487, 491, 493, 497, 498, 499, 500, 501, 505, 514, 517, 518, 523, 528, 529, 530, 531, 535,

536, 537, 539, 542, 543, 546, 548, 549, 571, 574, 579, 587, 588, 591
Paul (saint), 80, 106, 142, 287, 317, 321, 322, 324, 325, 398, 404, 426, 429, 445, 480, 482, 483, 486, 491, 493, 506, 511, 513, 515, 516, 521, 522, 535, 545, 547, 581, 591, 607, 616
Paul Diacre, 319, 329
Paul Orose, 321, 324, 326, 327, 352
Pausanias, 120
Pelletier, Madeleine, 22
Pépin Ier d'Aquitaine, 121
Perse, 332, 333
Pesselière, Pierre, 286
Petit, Pierre, 20
Pétrarque, François (Francesco Petrarca), 32, 131, 132, 177, 220, 233, 345, 437, 535
Pétrone, 332
Peyraut, Guillaume, 118, 122, 123
Pharamond, 88, 139
Phèdre, 141
Philippe Auguste, 122
Philippe de Prétot, Étienne-André, 20
Philippe Ier, roi de Castille (dit Philippe le Beau), 128, 198
Philippe II, roi d'Espagne, 100
Philippe III de Bourgogne (dit Philippe le Bon), 90, 94, 123, 198, 225
Philippe III le Hardi, 92, 118, 126, 209
Philippe IV le Bel, 88, 122
Philippe V le Long, 79, 99
Philippe VI de Valois, 79, 88, 99, 230
Pia, Emilia, 211, 388, 596, 597, 599
Piaget, Arthur, 28, 29
Piazza, Giovanni, 346
Piccolomini, Aeneas Silvius (pape Pie II), 148, 187, 188, 204, 337, 343, 345
Piccolomini, Alessandro, 162, 190
Pierre (saint), 317, 320, 321, 324, 325, 482, 483, 572, 587
Pierre de Bourbon, 95
Pierre de Cluny, 318
Pierre de Luxembourg, 126, 217, 218, 219, 291, 293
Pierre le Mangeur, 229, 316, 327
Pierre le Vénérable, 76
Pierre Lombard, 119, 210
Pigouchet, Philippe, 144
Pio, Giovanni Battista, 345
Piquelin, Jean, 180, 192
Pisseleu, Anne de, duchesse d'Étampes, 96, 99, 111, 168
Pithou, Jean, 176
Pithou, Nicolas, 176
Pizan, Christine de, 17, 28, 33, 39, 48, 50, 51, 92, 93, 112, 120, 122, 128, 131, 137, 161, 165, 337, 342, 613
Plantin, Christophe, 221
Platon, 121, 132, 187, 189, 224, 270, 275, 327, 328, 329, 330, 331, 333, 334, 340, 352, 361, 368, 369, 402, 406, 413, 426, 443, 444, 445, 482, 500, 503, 508, 522, 530, 541, 549, 573, 590, 597, 615
Plaute, 331, 333
Pline l'Ancien, 225, 226, 232, 328, 329, 331, 333, 351, 364, 515, 571
Pline le Jeune, 361, 512
Plotin, 445
Plutarque, 15, 120, 143, 148, 154, 158, 164, 176, 191, 224, 230, 231, 232, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 268, 278, 295, 300, 327, 328, 329, 331, 333, 334, 342, 349, 365, 386, 388, 422, 427, 432, 450, 460, 461, 463, 475, 481, 483, 484, 486, 488, 489, 490, 504, 512, 513, 521, 529, 530, 534, 535, 536, 538, 542, 550, 565, 568, 581, 583
Poliziano, Angelo, 143
Pollianos (dédicataire de Plutarque), 245, 268, 365, 388
Pontano, Giovanni, 343, 344, 345
Pontaymeri, Alexandre de, 169
Postel, Guillaume, 111, 168, 355
Poullain de La Barre, François, 20
Premierfait, Laurent de, 121
Prévost, Antoine, 181
Properce, 333, 334, 565
Prosper d'Aquitaine, 319
Proudhon, Pierre-Joseph, 22
Prudence, 319
Puget de La Serre, Jean, 19
Pythagore, 331, 413, 461, 463, 581, 582

Quentin, Jean, 159
Quinte-Curce, 329
Quintilien, 205, 329, 330, 331, 361

Rabelais, François, 28, 44, 45, 53, 105, 171, 194, 239, 352, 354
Raemond, Florimond de, 108

Rampegollo, Antonio, 324
Réal, Jean, 301
Rémusat, Claire-Élisabeth-Jeanne Gravier de Vergennes, comtesse de, 39, 42
Renée de France, 98
Ribera, Suero de, 340
Ricchieri, Lodovico (dit Cœlius Rhodiginus), 345, 353
Richard, Gaston, 23
Rieux, Jean de (seigneur d'Assérac), 251
Rigaud, Benoist, 207, 245, 267, 284, 312
Robert d'Anjou, 184
Robert de Blois, 124, 127, 186
Robert de Sorbon, 219, 319
Robert, Nicolas, 176
Rodriguez de La Camara, Juan, 94, 167, 340
Rohan, Anne de, 98
Rohan, Catherine de, 98
Roigny, Jean de, 114
Romieu, Marie de, 33, 162, 169
Romilly, Simon, 286
Ronsard, Pierre de, 37, 156, 288
Roper, Margaret, 222
Roquemaure, Jacques de, 191
Rosate, Alberico de, 346
Roselli, Antonio, 347
Rouspeau, Yves, 178
Rousseau, Jean-Jacques, 39, 42
Roussel, Pierre, 21
Rutebeuf, 130
Ryner, Han, 22

Sacchi, Bartolomeo (*alias* Battista Platina), 190, 343, 353
Sadolet, Jacques (Jacopo Sadoleto), 44, 45
Sainte-Fère, Jean de, 157
Saint-Gelais, Mellin de, 172, 188, 213, 214, 273, 364
Saint-Gelais, Octovien de, 155, 181, 186
Saint-Léger, Ysambert de, 126, 137
Saint-Mard, Jean de, vicomte de Blosseville, 172, 185
Saint-Marthe, Scévole de, 141
Saint-Pathus, Guillaume de, 120
Saint-Thomas, François de, 156
Saliat, Pierre, 140
Salluste, 164, 225, 327, 329, 330, 331, 333
Salutati, Coluccio, 343
San Pedro, Diego de, 148, 191, 192, 199, 258, 260, 261, 262, 264, 269, 308, 336, 337, 338, 340, 363, 365, 366, 376, 391, 402, 440, 441, 548, 552, 553, 555, 588
Sandeo, Felino Maria, 347
Sappho, 328, 331
Sasso, Panfilo, 345
Sauvage, Denis, 139, 190, 355
Scaliger, Adam, chevalier de l'Escale, 19
Schurman, Anne-Marie van, 39
Scudéry, Madeleine de, 19
Sébillet, Thomas, 190
Segura, Juan de, 192, 260
Selve, Jean de, 347
Sénèque, 119, 126, 224, 262, 327, 328, 329, 331, 332, 333, 346, 461, 505, 549
Sergent, Pierre, 306, 307, 309
Sertenas, Vincent, 143, 197, 214, 250, 251, 292, 308
Silvy, Auguste, 42
Soccini, Bartolomeo, 347
Socrate, 330, 331, 332, 351, 398, 402, 411, 445, 475, 523, 582, 589
Socrate le scolastique, 326
Solin, 327, 333
Solon, 330, 332, 402, 512, 535, 595, 596
Sophocle, 332, 402, 480, 548
Sorel, Agnès, 355, 467
Soucy, François de, sieur de Gerzan, 19
Souquet, Paul, 44
Sozomène, 326
Speroni, Sperone, 170, 176, 243
Sprenger, Jacob, 105, 138
Stabili, Francesco (dit Cecco d'Ascoli), 345
Staverton, Frances, 222
Strabon, 330, 333, 361
Suétone, 120, 164, 327, 329, 333
Sulpice, Jean, 158
Surget, Johannes, 346
Suzanne de Bourbon, 110, 161, 165, 219
Sylvestre, Bernard, 319
Sylvius, Simon, 141

Tacite, 120, 329, 333
Taillemont, Claude de, 185
Talpin, Jean, 156, 157
Tatius, Achille, 191
Tedeschi, Niccolo (dit Panormitanus), 346
Telle, Émile, 28, 29, 128, 240
Téllez-Girón, Juan (comte d'Urueña), 261
Térence, 329, 331, 333, 349
Tertullien, 125, 162, 319, 320, 321
Thalès, 329, 330, 361
Théodoret de Cyr, 326
Théognis de Mégare, 332
Théophraste, 92, 130, 321, 322, 333, 528
Thévet, André, 166, 241, 354
Thomas a Kempis, 120
Thomas d'Aquin (saint), 122, 317, 323, 324, 343, 451
Thomas, Antoine-Léonard, 20
Thucydide, 300, 331, 334, 460
Tibère, 231, 268, 283, 360, 371
Tibulle, 328, 332, 333
Tignonville, Guillaume de, 119
Tillier, François, 178
Tiraqueau, André, 102, 138, 177, 342, 347, 349
Tiron, Antoine, 221
Tite-Live, 120, 225, 327, 329, 331, 333
Tixier, Jean, seigneur de Ravisi (*alias* Textor Ravisius), 165, 345, 346, 350, 353
Torroella, Pere, 341
Tory, Geoffroy, 62
Tournai, Gilbert de, 80, 127
Tournai, Guillaume de, 117
Tournes, Jean I de, 144, 243
Tournes, Jean II de, 221
Tradehan, Pierre, 287
Trébellius Pollion, 329
Trechsel, Jean, 114
Trepperel, Jean Ier, 217, 246
Trepperel, Macée, 113
Trepperel, veuve de Jean Ier, 113
Trotula de Salerne, 74
Trousset, Alexis, 19
Turquet, Louis, 221
Tyard, Pontus de, 40, 190, 274

Ubaldi, Baldo degli, 346
Urceo, Antonio (dit Codrus), 345, 354
Urrea, Pedro Manuel de, 193

Vaillant, Jean, 185
Valera, Diego, 340, 344
Valère Maxime, 120, 143, 154, 164, 206, 230, 231, 232, 234, 264, 268, 272, 295, 327, 328, 329, 331, 333, 349, 360, 371, 386, 396, 397, 398, 399, 402, 403, 404, 406, 408, 409, 410, 411, 413, 414, 416, 420, 421, 422, 424, 427, 428, 449, 453, 455, 466, 468, 478, 480, 485, 487, 490, 491, 493, 501, 502, 513, 518, 520, 523, 528, 538, 543, 548, 565, 574, 576, 577, 578, 579, 580, 587
Valgulio, Carlo, 244
Vallambert, Simon de, 141
Valldaura, Margarita, 223, 485
Valle, Robert de, 233
Van den Bussche, Alexandre, 165, 169
Varron, 329, 330
Vascosan, Michel, 114
Vegio, Maffeo, 345
Vérard, Antoine, 16, 154, 160, 185, 231, 272, 386
Vergerio, Pietro Paolo, 343, 349
Verona, Guarino da, 45
Verrius Flaccus, 327
Vesc, Claude de, 289
Vias, Antoine, 189
Victor de Vita, 326
Vidoue, Pierre, 312
Vienne, Philibert de, 191
Vignalz, Étienne de, 289, 375
Vignay, Jean de, 226, 230, 282, 358, 371, 387
Vigoureux, sieur de, capitaine du chasteau de Brye-Comte-Robert, 19
Villon, François, 186
Vincent de Beauvais, 122, 123, 230, 282, 315, 318, 319, 348, 358, 563
Vincent, Jacques, 192
Virgile, 146, 286, 328, 331, 332, 333, 361, 590
Virgile, Polydore, 346
Visconti, Valentine, 90, 92, 93
Vittorino da Feltre, 45
Vivant, Louis, 168
Vivès, Juan Luis, 39, 44, 45, 46, 48, 161, 176, 219, 221, 222, 224, 225, 226, 264, 270, 273, 286, 292, 320, 321, 331, 340, 341, 348, 349, 353,

364, 372, 377, 378, 421, 425, 426, 431, 439, 446, 447, 450, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 465, 473, 475, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 488, 489, 490, 492, 493, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 518, 519, 521, 522, 523, 529, 530, 531, 534, 535, 536, 540, 546, 550, 557, 558, 559, 571, 572, 580, 581, 584, 591, 608, 609
Voragine, Jacques de, 80, 119, 127, 164, 226, 228, 229, 230, 282, 297, 315, 316, 358, 398, 402, 404, 407, 413, 417, 418, 423, 428, 442, 451, 452, 461, 471, 472, 474, 481, 491, 493, 498, 507, 508, 511, 513, 519, 520, 521, 531, 536, 538, 545, 566, 568, 572, 577, 587, 591, 606, 607, 608, 613
Vostre, Simon, 144

Xénophon, 120, 121, 132, 148, 154, 176, 244, 270, 272, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 368, 422, 497

Yolande d'Aragon, 90
Yolande de France, 90

Zénocrate, 332

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION……...1

SOMMAIRE……...11

PREMIÈRE PARTIE
LE GENRE À LA RENAISSANCE : TEXTES ET CONTEXTES……13

A- LES IDENTITÉS DE GENRE À LA RENAISSANCE : UN SUJET PEU ÉTUDIÉ 14
1. L'histoire des femmes : un sujet ancien, placé sous le signe de la Querelle 15
1a. La « préhistoire de l'histoire des femmes » en Occident 15
1b. L'histoire des femmes au temps des dernières dirigeantes du royaume 18
1c. L'histoire des femmes à la fin de l'Ancien Régime : répétitions et débuts des approches scientifiques 19
1d. Le champ historique, terrain de lutte entre les sexes (fin XVIIIe siècle-1re moitié du XXe siècle) 21
1e. Une difficile institutionnalisation de l'histoire des femmes et un tardif infléchissement vers l'approche de genre 24
2. La place de la Renaissance dans l'histoire des femmes et du genre 27
2a. La Renaissance, une période favorable ou défavorable pour les femmes ? Une divergence fondatrice 27
2b. La « Renaissance des femmes » : une question soulevée à nouveau autour des années quatre-vingt 29
2c. La Renaissance, quelles bornes chronologiques ? 31
2d. Une convergence progressive 32
2e. Un nouvel intérêt pour la Querelle des femmes 34
2f. La place de la Renaissance dans l'histoire du genre 35
3. L'histoire de l'éducation : un domaine principalement traité au masculin 38
3a. L'éducation des femmes avant la fin du XIXe siècle : l'ampleur de la matière 39
3b. La place des femmes et du différentiel de sexe dans les recherches sur l'histoire de l'éducation depuis la fin du XIXe siècle 42
3c. La place de la Renaissance dans les travaux sur l'éducation des femmes 47
3d. Le genre et l'éducation : un chantier de recherche encore en construction 52
4. L'histoire du livre et de la lecture : un champ de recherche récent et encore peu concerné par la construction des individus 54
4a. L'histoire du livre imprimé : une investigation culturelle récente 55
4b. Les livres et leurs publics : le renouvellement des études sur la réception 59
4c. La recherche sur l'adaptation des imprimeurs à la diversité des publics 62
4d. Le rôle des livres imprimés dans la construction du genre 66

B- LES CONNAISSANCES ACTUELLES SUR LES RAPPORTS DE SEXE ENTRE MOYEN ÂGE ET RENAISSANCE 72
1. Les héritages médiévaux : rapports de sexe et début de la Querelle 72
1a. La relative « égalité des sexes » du Moyen Âge central 73
1b. La montée en puissance de la clergie 77
2. La dégradation de la situation des femmes et les avancées de l'idéal de la séparation des sphères (milieu du XIVe-XVe siècle) 81
2a. L'accès des clercs au mariage 82
2b. Les transformations de la famille 82
2c. La dégradation des droits des femmes 84
2d. La prolétarisation du travail féminin et le développement de la prostitution 85
2e. L'enfermement des religieuses 86
2f. La chasse aux sorcières 87
2g. L'exclusion du pouvoir suprême 88

3. Les résistances du terrain et le début de la Querelle des femmes 89
3a. Les résistances de l'aristocratie princière 89
3b. Des voix discordantes 91
3c. L'essor de la défense des femmes 93
4. La radicalisation des positions (fin XVe-XVIe siècle) 94
4a. La mixité du pouvoir en France 95
4b. L'importance des femmes de la cour et des dirigeantes des grandes familles 97
4c. L'investissement des femmes dans les conflits religieux 98
4d. La contestation de la présence des femmes au pouvoir 99
4e. L'accentuation de l'ordre patriarcal 101
4f. L'instauration d'un rigorisme moral 103
4g. Les résistances à l'ordre des clercs 105
4h. Le rôle complexe des réformes religieuses 106
4i. Les résistances de la noblesse et l'engagement des grandes dames dans la Querelle des femmes 108
4j. La féminisation de la vie intellectuelle : écrivaines et imprimeuses 111

C- UNE PRODUCTION TEXTUELLE CONSIDÉRABLE 116
1. Les traditions médiévales 116
1a. Les écrits parénétiques : discours moraux et conseils aux laïcs 117
1b. Les *Vies* exemplaires 119
1c. Les Institutions des princes 121
1d. Les traités d'éducation mondaine et les règles de la courtoisie 123
1e. La littérature s'adressant aux femmes avec une visée morale et religieuse 125
1f. La littérature mondaine à l'adresse des femmes 127
1g. Le « fatras » des discours polémiques sur les relations entre les sexes 128
2. La production des années 1475-1594 133
2a. Difficultés et limites de la recherche 133
2b. Les sélections effectuées à l'intérieur du corpus initialement visé 136
2c. Les textes retenus pour l'état des lieux 147
2d. La classification des textes retenus pour l'état des lieux des ouvrages normatifs 151

D- PREMIÈRES LEÇONS GENRÉES DE L'ÉTAT DES LIEUX 153
1. Des ouvrages pédagogiques et édifiants relativement différenciés 153
1a. Les institutions des princes, des grands et de quelques « autres » 153
1b. Les traités de bonnes mœurs et civilité 157
1c. Les « Institutions » des femmes 160
1d. Les Recueils de modèles, Vies d'hommes et/ou de femmes illustres 163
2. Débats et polémiques autour des femmes, du mariage et de l'amour, un filon éditorial ? 167
2a. Louanges et vitupération des femmes 167
2b. Les controverses autour du mariage 173
2c. Les controverses autour de l'amour 179

DEUXIÈME PARTIE
LES TEXTES LES PLUS DIFFUSÉS: ANATOMIE D'UN CORPUS.....195

A- TEXTES, AUTEURS, TRADUCTEURS, ÉDITEURS, CONTEXTES D'ÉCRITURE 196
1. « Institutions des princes et des grands » 197
1a. L'*Horloge des princes*, Antonio de Guevara/ Herberay des Essarts, Berthault de La Grise 197
1b. Les *Lunettes des princes*, Jean Meschinot 200
1c. Le *Livre de police humaine*, Francesco Patrizi/ Gilles d'Aurigny/ J. Leblond 202

2. « Traités de bonnes mœurs et civilité » 207
2a. Le *Doctrinal de sapience*, Anonyme 207
2b. Le *Livre de bonnes mœurs,* Jacques Legrand 208
2c. Le *Livre du Courtisan*, Baldassare Castiglione/ Gabriel Chappuys 211
3. « Institutions des femmes » 215
3a. Le *Doctrinal des filles* 215
3b. Le *Livret de saint Pierre de Luxembourg* 217
3c. L'*Institution de la femme chrestienne*, Juan Luis Vivès/ Pierre de Changy 219
4. « Recueils de modèles / Vies d'hommes et de femmes célèbres » 226
4a. La *Légende dorée*, Jacques de Voragine/ Jean de Vignay 226
4b. Les *Faits et dits mémorables*, Valère Maxime/ S. de Hesdin, N. de Gonesse 230
5. « textes sur, pour ou contre les femmes » 234
5a. Les *Évangiles des quenouilles* 234
5b. Les *Controverses des sexes Masculin et Femenin*, Gratien Du Pont de Drusac 237
5c. *De la bonté et mauvaistié des femmes*, Jean de Marconville 241
6. « Textes sur, pour ou contre le mariage » 243
6a. Les *Préceptes de mariage*, Plutarque/ Jean de Marconville 243
6b. *Les Lamentations de Mathéolus*, Mathieu de Boulogne/ Jean Le Fèvre de Ressons . 246
6c. *Traité de l'excellence & dignité de mariage*, Pierre Boaistuau 248
7. « Textes sur, pour ou contre l'amour » 252
7a. Le *Blason des faulses amour*, Guillaume Alexis 252
7b. Les *Arrêts d'amour,* Martial d'Auvergne 255
7c. *Petit traité d'Arnalte et Lucenda*, D. de San Pedro/ N. de Herberay des Essarts 258

B- DES TEXTES PRÉSENTÉS, OFFERTS, VANTÉS… INVITATIONS À LA LECTURE ET STRATÉGIES DE PROMOTION 264
1. Les dédicaces 264
1a. Les dédicaces des auteurs de textes originaux 265
1b. Les dédicaces des auteurs de textes traduits 268
1c. Les dédicaces des traducteurs 272
1d. Les dédicaces des éditeurs 275
2. Les prologues, préambules et justifications 277
2a. Les prologues et justifications des auteurs de textes originaux 277
2b. Les « prologues » intégrés aux œuvres 279
2c. Les prologues et justifications des auteurs traduits 281
2d. Les prologues des traducteurs 282
2e. Un prologue d'éditeur : Le *Doctrinal de sapience* 284
3. Les contributions de lettrés 285
4. La mise en livre : pages de titres, tables et manchettes 290
4a. Les pages de titres 290
4b. Les tables 295
4c. Les manchettes 298
5. Les illustrations 300
5a. Les textes religieux ou d'inspiration religieuse 300
5b. Les incunables des *Quenouilles* et des *Lamentations*, et leurs rééditions 303
5c. Les *Controverses des sexes Masculin et Femenin* 305
5d. Le remploi des bois gravés dans les textes sur l'amour 307
5e. Le remploi des bois dans quelques doctrinaux 311

C- L'AUTORITÉ DES SOURCES : CITATIONS, TRADITIONS, EMPRUNTS 314
1. La tradition chrétienne 314
1a. Les textes religieux 315
1b. L'inscription des textes de controverse dans la tradition religieuse 322

2. Les sources classiques 326
2a. Les textes de l'Antiquité 327
2b. L'Antiquité dans les textes didactiques 328
2c. L'autorité des Anciens à l'appui des textes de controverse 332
3. La tradition courtoise et anticourtoise, ses débats et sa postérité 334
3a. La postérité du *Roman de la Rose*, des romans courtois et de l'Ovide médiéval 334
3b. Les textes des partisans et détracteurs des femmes 340
4. La tradition didactique : instituteurs, humanistes et juristes 342
5. Modèles et emprunts directs : des œuvres abondamment copiées 348

D- L'ENGAGEMENT DES AUTEURS DANS LES PÉRITEXTES QUI LEUR REVIENNENT 357
1. La posture énonciative 357
1a. La sagesse et le travail des religieux 358
1b. L'érudition des grands lettrés 360
1c. Les relations mondaines des auteurs 362
1d. L'expérience du mariage et des femmes 365
1e. Les connaissances multiples des narrateurs-scripteurs 366
2. Les intentions visées 367
2a. Plaire et instruire les Grands et leurs sujets 368
2b. Édifier le plus grand nombre – donc s'exprimer en français 370
2c. Enseigner l'ordre du genre 372
2d. Défendre et instruire les femmes 376
2e. S'amuser ? Le cas des *Arrêts d'amour* 379
3. Le genre du lectorat visé 380
3a. L'entre-soi des clercs 380
3b. L'entre-soi des dominants 383
3c. Parler aux femmes aussi 385
3d. S'adresser spécifiquement aux femmes ? 390

TROISIÈME PARTIE
CONSTRUIRE LE GENRE, ENTRE INJONCTIONS, INTERDICTIONS, JUSTIFICATIONS… ET CONTRADICTIONS……395

A- CE QUE DOIT ÊTRE UN HOMME 396
1. La force et le courage 396
1a. La célébration du courage des anciens dans les *Faits et dits* 396
1b. La définition de la force et du courage dans la *Légende dorée* 398
1c. Le *Livre de bonnes mœurs* 399
1d. Le *Livre de police humaine* 399
1e. Les *Lunettes des princes* 400
1f. L'*Horloge des princes* et le *Courtisan* 401
1g. Des échos dans quelques textes sur l'amour et les femmes 401
2. Le savoir et la maîtrise de la parole 402
2a. Des hommes savants et studieux 402
2b. L'importance de l'éloquence masculine 394
2c. Des propos honnêtes et sincères 396
3. La sagesse et les vertus 406
3a. La sagesse comme faculté de discerner les vices des vertus 406
3b. Le souci du bien public et la justice 408
3c. Libéralité, humanité et exemplarité 410
3d. Tempérance et sobriété 413

4. La chasteté masculine 416
4a. Les *Faits et dits mémorables* 416
4b. La *Légende dorée* 417
4c. Le *Livre de bonnes mœurs* et le *Doctrinal de sapience* 418
4d. La parodie des *Arrêts d'amour* 419
4e. Les injonctions faites aux Grands 419
5. Le bon père de famille 421
5a. Les Anciens 421
5b. La *Légende dorée* 423
5c. Le *Livre de police humaine* 423
5d. Les textes du XVIe siècle 424
6. Le bon mari 426
6a. Domination et violence masculine 426
6b. Les règles de comportement d'un bon mari 431
7. L'honnête amoureux des dames et le « vrai amant » 435
7a. La courtoisie envers les dames 435
7b. Les vertus et les lois du service amoureux 436
7c. La définition du « vrai et parfait amant » 441

B- CE QUE DOIT ÊTRE UNE FEMME 446
1. La chasteté féminine : vertu première et modèle de contenance 446
1a. La première vertu des femmes 446
1b. De celles qui préférèrent la mort à la perte de la chasteté 448
1c. L'apparence de la chasteté : gestes, regards et maintien 452
1d. La clôture des femmes 458
1e. La question sensible de la parole des femmes 461
2. Conséquences et condamnations de la luxure et de la coquetterie 465
2a. Les condamnations des femmes impudiques 465
2b. Les pécheresses repenties 471
2c. Les dangers de la beauté féminine et la critique des fards 473
2d. Les parures des femmes 477
3. Obéissance et amour conjugal 482
3a. Une épouse soumise à son mari et maître 482
3b. Un amour inconditionnel pour le mari 485
3c. Les défenses de la jalousie féminine 489
3d. La chaste veuve ou l'amour conjugal au-delà de la mort 490
4. Les domaines de compétence des femmes 494
4a. Le service de Dieu 494
4b. Les charges domestiques 496
4c. La maternité 498
4d. Les capacités intellectuelles des femmes 503
4e. L'interdiction d'administrer l'État et l'Église 506

C- MARIAGE, AMOUR, SEXUALITÉ : LA RENCONTRE DES SEXES SUR LES TERRAINS MINÉS DU GENRE 511
1. La dignité du mariage 511
1a. La « dignité » des marié·es 511
1b. L'exigence de procréation 514
1c. Le remède à la luxure 515
1d. Le plaisir de la compagnie et le « soulagement de l'infirmité » 517
1f. L'amour en mariage 519
2. Le choix complexe du mariage et des marié.es 522
2a. Le dilemme face aux maux du mariage 522
2b. Le choix des épouses et des époux 527

3. La sexualité conjugale et extra-conjugale 533
3a. Le chaste mariage 533
3b. L'adultère 538
4. Luxure et fol amour 544
4a. Le péché de luxure 544
4b. Le « fol amour » ou l'autre nom du péché 547
4c. Le martyre amoureux 550
4d. La « guerre d'amour » et les assauts des séducteurs 553
4e. Les résistances et la protection de l'honneur des dames 556

D- ARGUMENTS CONTRE-PRODUCTIFS, PEUR DU MONDE À L'ENVERS, ADVERSAIRES TROP ACTIFS : LA DIFFICILE DÉFENSE DE L'ORDRE DU GENRE 561
1. La puissance des femmes et la peur du renversement des pouvoirs 561
1a. La nocivité des femmes 561
1b. Les liens des femmes avec les puissances occultes 565
1c. La volonté de domination des femmes 569
1d. Des exemples de femmes fortes 574
2. La faiblesse des hommes et la peur de la confusion des sexes 583
2a. Les hommes assujettis 583
2b. Les hommes féminisés 586
2c. Des exemples d'hommes dominés 589
3. La présence des contestataires 594
3a. Les voix des femmes rebelles 594
3b. La voix des champions des dames 598
3c. L'impératif de la défense des femmes et la dénégation de la misogynie 601
3d. La trahison du traducteur : le cas Jean Le Fèvre *versus* Mathéolus : vers son « rebours » ? 603

E- MISES EN SCÈNE DU CONFLIT, TRAITEMENTS DISTANCIÉS : LE GENRE MIS À NU 606
1. L'indifférence de Dieu 606
1a. Le cas de la *Légende dorée* 606
1b. Le cas de l'*Institution de la femme chrestienne* 608
2. Une matière à rire 609
2a. Le cas des *Évangiles des quenouilles* 609
2b. Le cas des *Arrêts d'amour* 611
3. Une affaire d'opinion : le cas Marconville 612
4. Le cas Castiglione, ou comment gérer le conflit des sexes 614

CONCLUSION 617

ANNEXE 1. Textes normatifs imprimés en français entre v. 1475 et 1594 623
I- « Institutions des princes et des grands » 623
II- « Traités de bonnes mœurs et civilité » 634
III- « Institutions des femmes » 644
IV- « Recueils de modèles/ Vies d'hommes et de femmes illustres » 649
V- « Textes sur, pour ou contre les femmes » 654
VI- « Textes sur, pour ou contre le mariage » 662
VII- « Textes sur, pour ou contre l'amour » 669

ANNEXE 1 bis. Documents sources pour l'inventaire des textes imprimés 683

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES CONSULTÉS 685
INDEX NOMINUM 719